This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7

FROM THE BRIGHT LEGACY.

Received JAN 12 1888

Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1880 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. IV. 1er JANVIER 1868.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

DEUXIÈME ANNÉE

TOME QUATRIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

23, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 23

1868

Digitized by Google

J 218.7
~~VIII, 113~~

JAN 12 1883
Bright fund.

Digitized by Google

VOLTAIRE

D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS

Ménage et finances de Voltaire, par M. Louis Nicolardot; Paris, Dentu, 1854, in-8°. — *Voltaire et le président de Brosses, Correspondance inédite*, par M. Th. Foisset; Paris, Didier, 1858, in-8°. — *Voltaire et ses maîtres*, par M. Alexis Pierron; Paris, Didier, 1866, in-12. — *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, par M. l'abbé Maynard; Paris, Bray, 1867, 2 vol. in-8°. — *Le vrai Voltaire, l'homme et le penseur*, par M. Edouard de Pompery; Paris, Agence générale, 1867, in-8°. — *La jeunesse de Voltaire*, par M. Gustave Desnoiresterres; Paris, Didier, 1867, in-8°. — *Voltaire, sa vie, ses œuvres*, par M. Turpin de Sansay; Paris, Dentu, 1867, in-18 jésus. — *Voltaire au collége*, par M. Henri Beaune; Paris, Amyot, 1867, in-8°. — *Voltaire et la police*, par M. J. Léouzon-Le-Duc; Paris, Bray, 1867, in-18. — *Archives de la Bastille, Règne de Louis XV, Voltaire*, documents inédits, recueillis et publiés par M. François Ravaisson; Paris, Durand, 1867, br. gr. in-8°. — *Lettres choisies de Voltaire*, par M. Eugène Fallex; Paris, Delagrave, 1867, 2 vol. in-12.

Les jugements sur Voltaire ont participé, depuis un siècle, du caractère respectif des phases philosophiques et sociales qui se sont succédé en France. L'âge qui a précédé le nôtre était sceptique et révolutionnaire; il a vécu, dans son enthousiasme voltairien, sur les errements de Duvernet et de Condorcet, de Wagnière et de Luchet. Les premières années de la Restauration, époque de retour aux idées monarchiques et religieuses, ont vu le succès des histoires de Lepan et de Paillet de Warcy. De 1830 à 1848, une critique plus large s'est fait jour dans les écoles rationalistes. Sans se déprendre du *grand homme* qu'elles ne cessaient de considérer comme le plus glorieux des Pères de l'Eglise démocratique, elles l'ont jugé pour la plupart avec indépendance, en religion, en philosophie, en histoire et en littérature; elles n'ont plus juré sur la parole du maître, elles ont proclamé la loi du progrès. Depuis quinze ans, cette situation intellectuelle s'est considérablement modifiée. Retournant en arrière et relevant le drapeau du matérialisme et de l'athéisme, les plus avancés des libres penseurs ont repris avec un grand fracas de mise en scène le culte significatif du patriarche de

Digitized by Google

Ferney; de là le livre apothéose de M. de Pompery, dans lequel l'effervescence d'admiration des premiers amis de Voltaire est dépassée : l'auteur ne raconte pas, ne juge pas, il accorde sa lyre, il chante[1]. Par contre, M. Nicolardot, dans un volume passionné, où les recherches neuves abondent, mais où l'exagération et la prévention révêtent trop souvent des formes d'un goût douteux, jette le *fétiche* aux gémonies. Ailleurs, la critique s'est maintenue dans les voies excellentes où elle était entrée, il y a quarante ans. M. Foisset a singulièrement éclairé, dans une publication excellente, tout un côté d'une vie peu honorable et trop honorée. M. l'abbé Maynard a embrassé cette vie entière. Ses deux volumes accusent autant d'impartialité que d'érudition, autant de sagacité que de bon sens. MM. Henri Beaune, Gustave Desnoiresterres, Léouzon-le-Duc, Ravaisson ont porté consciencieusement la lumière dans plusieurs coins ignorés ou peu connus de cette même existence; ils ne s'affranchissent pas toujours des préjugés de l'affection, mais ils savent se préserver, beaucoup mieux que M. Fallex, d'une tendresse aveugle; sous leur plume, les notions de vérité et de justice gardent le plus souvent leur prééminence. Nous voudrions, pour notre part, dégager de tous ces travaux le vrai Voltaire, le saisir sous son triple aspect d'homme, de penseur et d'écrivain. Le moment est venu, ce nous semble, de prononcer sur ce personnage un jugement définitif.

I.

Voltaire naquit à Paris, le 21 novembre 1694[2], comme l'atteste l'acte baptistaire de Saint-André-des-Arts, retrouvé et publié en 1830 par M. Berryat-Saint-Prix. Sur ce point comme sur tant d'autres, le fils d'Arouet a beaucoup varié. Il aimait souvent à reculer jusqu'au 21 février 1694 la date de sa nais-

[1] Le livre de M. Turpin de Sansay, aussi pauvre d'idées et de faits que de style, est dans le diapason du volume de M. de Pompery; c'est tout dire, et nous n'y reviendrons pas.

[2] C'est la date et le lieu qu'admettent les récents historiens, en compagnie de Longchamp, de Wagnière et de Collini, qui ont vécu avec lui. M. de Pompery se range sans preuve du côté de Condorcet, qui a fait naître Voltaire à Châtenay.

Digitized by Google

sance, ce fut son calcul pendant cinquante ans. « Ne dites point, je vous prie, écrivait-il le 1er janvier 1777 au comte d'Argental, que je n'ai que 82 ans. Quand il serait vrai, selon un maudit extrait baptistaire, que je fusse né en 1694, *au mois de novembre*, il faudrait toujours m'accorder que je suis dans ma 83e année. » Plaçant chaque jour à fonds perdus, ne gagnait-il pas à se vieillir de neuf mois? Plus il se fera vieux d'ailleurs, moins on osera le *persécuter*. Sa famille, — une famille de marchands, — était originaire du Poitou et fort honorable. François Arouet son père, homme laborieux et rangé, fut successivement notaire au Châtelet et receveur des épices; sa mère (Marguerite Daumard), femme légère et inconsidérée, avait été amie de Ninon, dans sa jeunesse. Quelles pouvaient être pour Voltaire, le dernier de ses cinq enfants, ses sollicitudes? Il grandit donc sans tutelle chrétienne, ou plutôt il vécut de bonne heure dans une atmosphère malsaine. L'abbé de Châteauneuf, un des familiers du petit cénacle du tabellion, lui apprit les vers impies de la *Moïsade*, dès sa quatrième année. Il était charmé des vivacités spirituelles de son *filleul*, il se l'attacha; ce fut son mauvais génie. Privé de sa mère dès l'âge de sept ans, Voltaire qui déjà faisait assaut d'épigrammes avec Armand, son frère aîné, fut placé, en 1704 ou 1705, au collége Louis-le-Grand, dirigé par les Jésuites, et dont le P. Le Picart était recteur. Il y eut pour professeurs les PP. Le Jay, Porée, Tournemine, Carteron, etc. Déjà, sous le toit paternel, quelques beaux esprits, parmi lesquels se faisaient remarquer surtout Rochebrune, chansonnier épicurien[1], et Nicolas Gédoyn, entaché de philosophisme[2], avaient éveillé simultanément en lui le goût de la licence et l'amour des lettres. Il fut, sous la main des révérends pères, un brillant élève très-souvent couronné, versifiant à plaisir avec grâce et malice, faisant même une tragédie comme tout bon rhétoricien de ce temps; néanmoins il ne rapporta de leurs doctes leçons qu'une médiocre connaissance du latin et une ignorance presque absolue du grec[3]; double faiblesse intellec-

[1] Et non pas seulement aimable, comme dit M. Beaune, p. XLI.

[2] Ce ne sont point des *médisans*, c'est-à-dire des calomniateurs qui lui ont fait, comme le prétend M. Beaune, une réputation équivoque.

[3] MM. Pierron et Beaune affirment à tort que l'étude du grec était exclue *de fait* du programme d'études des Jésuites. Ces études ne pouvaient être négligées par des hommes qui comptaient dans leurs rangs des hellénistes de

Digitized by Google

tuelle dont il donnera constamment des preuves dans sa vie littéraire. Ce qui était pire, c'était son scepticisme précoce. A 17 ans, l'élève de Châteauneuf, dans une lettre à Fyot de la Marche, un de ses condisciples qui venait de quitter le collége, persiflait les retraites, le noviciat et les moines [1]. Il s'endormait au sermon, disait-il, et éclatait de rire, au réveil, derrière les *faiseurs d'évêques*. Il souffrait impatiemment la discipline, surtout celle du P. Le Jay qui, un jour, paraît-il, flatta maladroitement sa vanité : « Malheureux, lui dit-il, tu seras le coryphée du déisme en France ! » Dans cet élève espiègle et taquin, sensuel et libre penseur, qui comptait cependant parmi ses premières élucubrations poétiques une *ode à sainte Geneviève*, paraphrase de l'ode latine du P. Le Jay, et une *ode au vrai Dieu*, toute deux désavouées plus tard, il y avait en germe le Voltaire de l'âge mûr, grimaçant sur son fauteuil et rugissant contre l'*infâme*. Pendant les vacances scolaires, les mauvaises sociétés l'avaient perdu. S'il est vrai de dire qu'on est formé à neuf ans sur les genoux de sa mère, que penser de l'enfant qui avait été bercé en quelque sorte sur les genoux d'une courtisane, Ninon de Lenclos? En même temps il entrait dans le monde par la porte du Temple ouverte à la fois sur le libertinage et l'incrédulité. Dans cette réunion de sceptiques viveurs dont les gais soupers étaient à la fois la débauche de l'esprit et celle des sens, le fils de Marguerite Daumard oubliait toute contrainte et se délassait par le sarcasme de la gêne du collége. Quels instituteurs que Sully, La Fare, Chaulieu, le prince de Conti, les abbés Courtin, Servien et de Bussy, le chevalier d'Aydie, le chevalier de Caux, le bailli de Froullay, d'Aremberg, le

premier ordre, par exemple, les PP. Petau, Jouvency, Brumoy et une foule d'autres; aussi les bibliothèques des colléges de la compagnie étaient riches d'auteurs grecs (voir sur cette question la lettre de M. Ch. Fierville, professeur de morale au Lycée de Mont-de-Marsan, adressée au rédacteur de la *Revue de l'instruction publique*, n° du 8 août 1867). M. Pierron n'est pas non plus dans le vrai, quand il accuse les Jésuites d'avoir été comme instituteurs des hommes de parti, parce qu'ils écartaient du regard de leurs élèves les livres dangereux de l'époque. Beaucoup trop sévère, à divers points de vue, pour le P. Porée et le P. Le Jay, il est en compensation parfait, ou à peu près, sur le P. Tournemine; en outre, il prouve très-bien que Voltaire, en fait de latinité, valait à peine un passable écolier de troisième, et qu'il cultivait à ravir le barbarisme, le solécisme, la faute de quantité, la fausse citation, la fausse étymologie; il ne démontre pas moins bien qu'en fait de grec, Voltaire ne savait rien bien, qu'il affectât de savoir beaucoup.

[1] 23 juillet 1711.

Digitized by Google

président Hénault, tous groupés autour du vieil *Anacréon* de l'endroit, le grand prieur de Vendôme [1]!

Voilà Voltaire à la fin de ses études. Il n'a ni religion ni morale, mais en revanche une physionomie piquante, mobile et impressionnable, des grâces félines, une rare aptitude à faire des vers, — il en fit avant l'âge de douze ans, — à lancer l'épigramme et le madrigal, à mener de front le plaisir et l'intrigue; ses yeux étincellent, sa bouche est toujours prête à décocher l'ironie ; maigre, sec, élancé, d'une complexion délicate et irritable, mais prodigieusement nerveuse, il sait être audacieux et contenu, flatteur et insolent.

Son père veut d'abord l'engager dans la vie sérieuse; il le place chez un procureur, Me Alain. Mais le jeune Arouet n'aspire qu'à l'indépendance. Il lui faut les salons, les châteaux, les succulents repas et les licencieux convives, la joyeuse liberté des enfants d'Épicure et les triomphes des enfants d'Apollon. Il quitte donc l'étude de Me Alain ; le démon des lettres le possède, il n'essaye pas de lui résister. Alors commence une existence vagabonde; il hante les coulisses et les acteurs, les actrices surtout; il devient l'hôte assidu des grands. A Saint-Ange chez M. de Caumartin, qui a vu de près le grand siècle et dont l'immense mémoire est une sorte d'encyclopédie où le jeune Arouet puisera les principaux éléments de son *Siècle de Louis XIV*, chez Mme de Mimeure, chez Mme de Bernières, femme du président, à Maisons, à Sully, auprès de la maréchale de Villars qui résiste à ses séductions, à la Source auprès de Bolingbroke, partout cet hôte sémillant, souple et rusé, enchante les grandes dames et les grands seigneurs, ce qui ne lui fait perdre de vue ni les héritages, ni les tripotages financiers, ni les succès littéraires, ni la préoccupation d'être bien en cour, ni les amours faciles, ni les visées diplomatiques ; sa jeunesse est remuante, merveilleusement active non moins que voluptueuse, elle embrasse tous les horizons, elle veut les élargir et s'en créer de nouveaux ; toutefois, dans cette vie tumultueuse, il n'a pas, et n'aura jamais la jeunesse de l'âme, le courage, les beaux élans, les dévouements désintéressés. Retors à en remontrer aux plus madrés procureurs, il calcule tout, excepté quand l'insolence ou la vanité l'emporte ; son habileté

[1] C'était là, suivant M. de Pompery, une excellente compagnie (p. 66).

Digitized by Google

froide escompte les sourires, les bonnes fortunes ; il attire tout à soi, il ne se livre à personne [1].

Tout n'est pas rose néanmoins, et il survient des aventures où sa maxime favorite [2] : « Fuir la tristesse et en chercher l'oubli dans la *volupté*, » est en défaut.

D'abord son père le PERSÉCUTE [3]; il est révolté de ses escapades, de ses folies en Hollande auprès de Mlle du Noyer (Pimpette). Peu s'en faut qu'il ne l'enferme dans une prison d'État. Voltaire échappe à cette épée de Damoclès, mais elle l'atteint, le voici embastillé [4]. Pourquoi donc? Il avait fait courir dans Paris des couplets infâmes qui imputaient au Régent des relations incestueuses avec sa fille la duchesse de Berry. Suivant une tactique qui sera toujours la sienne, il les désavoua. Exilé par le Régent non pas à Tulle, mais à Sully, sur la demande de son père, il adressa des éloges hyperboliques à celui qui le frappait, puis, montrant la griffe sous la patte de velours, il renouvela l'accusation d'inceste dans une petite pièce latine : *Regnante puero*, etc. (1717) et il s'en vanta [5]. Dénoncé par un officier, Solenne de Beauregard, il protesta dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir qu'il était innocent : « tous ceux qui le connaissaient » le savaient « incapable de pareils *crimes ;* » les lui attribuer, c'était *la plus insigne calomnie* dont il eût jamais *entendu parler*. Entré à la Bastille le 21 mai (1717), il en sortit le 14 avril 1718, et il s'empressa d'écrire à Maurepas que cette *abominable* inscription lui était étrangère, qu'il ne l'avait *jamais vue*, que *jamais* il n'avait eu la *moindre part* aux chansons faites contre la cour [6]. Par exemple, il fut sévère dans ses ressentiments contre Beauregard, auteur de sa captivité. Au bout

[1] Pour M. de Pompery, la jeunesse de Voltaire, comme toute sa vie, est un livre ouvert dont toutes les pages sont dignes de l'admiration publique : les *amours Régence* ne déconcertent même pas son enthousiasme, ils étaient la faute du temps et non de l'homme ; tout cela d'ailleurs était nécessaire pour le succès d'une grande mission (*passim*). — M. Desnoiresterres excuse trop les écarts de la jeunesse de Voltaire dans son livre, attachant du reste, et qui abonde en anecdotes qu'il faut lire ; ajoutons que les vices de Voltaire n'y sont pas dissimulés.

[2] Elle est exprimée dans une épître à l'épicurien Servien, un de ses amis du Temple, épître charmante de tour, à la bonne heure, mais non *charmante* d'idées, comme le veut M. Desnoiresterres.

[3] Son père mourut en 1722, à l'âge d'environ 72 ans.

[4] *Archives de la Bastille*, par M. F. Ravaisson, p. 8 et 10.

[5] *Ibid.*, p. 5 et 11.

[6] Lettre du 2 mai 1718, *Revue retrospective* (1834), t. II, p. 125.

Digitized by Google

de cinq ans, il le rencontre et le traite d'espion ; il le poursuit jusque chez Le Blanc, ministre de la guerre, et il ose dire : « Je savais bien qu'on payait les espions, mais je ne savais pas encore que leur récompense était de manger à la table du ministre. » Furieux de cette injure, Beauregard parle d'assommer le poëte. « Fais en sorte qu'on n'en voie rien, » répond le ministre. Quelques jours après, l'officier bâtonnait l'insolent sur le pont de Sèvres ; traitement brutal que le tort de Voltaire n'excuse pas, et dont il eut raison de demander justice et de garder un amer souvenir. L'année suivante, sa poltronnerie [1] fut mise à une rude épreuve : se croyant insulté par le comédien Poisson dans la personne de la comédienne Livry, son ex-maîtresse, il l'insulta à son tour, et refusant de se battre, il demanda au lieutenant de police Machault de chasser Poisson de la Comédie et de le jeter au cachot. Grâce à ses puissants amis, il put réussir à le faire emprisonner ; nous le verrons réclamer contre tous ses ennemis cette justice sommaire.

En 1725, autre malheur. Le chevalier de Rohan-Chabot, usurier en renom, dit à Voltaire devant Mlle Lecouvreur, à la Comédie [2] : « Comment vous appellez-vous ? mons de Voltaire ou mons Arouet ? » Voltaire riposta par des propos offensants. A quelques jours de là, le chevalier le fit bâtonner par ses gens, et tout meurtri de coups, il ne put même intéresser à sa querelle le duc de Sully [3]. Plus violent encore que Beauregard, ce peu estimable grand seigneur fit mettre « le battu à la Bastille pour tranquilliser le batteur. » C'était fâcheux, car cette fois le poëte, à qui le bruit de cette aventure avait donné du courage, voulait guerroyer en vrai bretteur ; dans ce but il avait pris des leçons d'escrime avec un éclat de notoriété quelque peu comique. Cette seconde captivité ne fut, du reste, que d'une quinzaine de jours, et l'exil suivant d'habitude l'élargissement, Voltaire fut conduit au delà du détroit, comme si l'autorité avait hâte de l'envoyer dans un pays dont il pût revenir pour pervertir la France, complétement approvisionné des sophismes de l'irréli-

[1] M. Desnoiresterres qui n'est pas, tant s'en faut, un ennemi de Voltaire, reconnaît qu'il était sans courage.

[2] Cette version, qui est celle du maréchal de Villars, du président Hénault et de Mathieu Marais, est la plus vraisemblable.

[3] M. l'abbé Maynard, dans son ouvrage du reste si remarquable, paraît montrer quelque indulgence pour les coups de bâton distribués à Voltaire, sans toutefois les approuver entièrement.

Digitized by Google

gion britannique. Il en reviendra bientôt, emportant dans ses malles les *lettres philosophiques*, et désormais il ne songera plus qu'à guerroyer sous le masque. Multipliant les ressources pour échapper aux poursuites, la *persécution* lui sera légère. Il ira à Cirey, près de la *divine Emilie*, nouer une liaison adultère qu'il continuera dans les travaux et les plaisirs, souvent troublée par les querelles domestiques, mais toujours fêtée par les grands et les princes, à Anet et à Sceaux comme à Fontainebleau et à Lunéville, jusqu'à la mort impie de l'impie newtonienne. Avant cette mort, *le Mondain* l'a fait fuir en Hollande ; quand Mme du Chastelet n'est plus, il encourt la disgrâce de Mme de Pompadour, et se retire en Prusse auprès de Frédéric II. Il y passe quelques années, à dater de 1750 ; ensuite il est foudroyé par son royal protecteur, il se sauve à Francfort où mille avanies l'attendent ; il parcourt l'Allemagne aux applaudissements des cours, devient propriétaire, tranche du seigneur féodal, et fixe enfin sa résidence à Ferney. En définitive, toujours puissant à Paris dans les hautes régions du pouvoir et toujours tenu en exil par la foi religieuse de Louis XV, il arrive dans cette capitale en rupture de ban, sûr qu'il est de ne courir aucun péril ; quelques jours après, l'éclat de son triomphe s'évanouit dans la mort.

Ce coup d'œil rapide sur la vie de Voltaire nous fait déjà saisir le vif de l'homme. Étudions maintenant les principaux traits de sa physionomie.

II.

Voltaire, avons-nous dit, est une personnalité remuante, inquiète. Se faire le centre de tous et de tout pour entraîner dans sa sphère hommes et choses ; remplir tous les rôles pour dominer comme littérateur et comme sectaire : voilà l'homme, en dépit de quelques actions qu'il faut savoir honorer parce qu'elles l'honorent, et qui sont comme les épaves d'une belle nature. Cette continuelle sollicitude du *moi* peut seule expliquer sa correspondance et en éclairer les innombrables contradictions. Riche de sept à huit mille lettres, auxquelles MM. Foisset, Léouzon-le-Duc, Beaune, etc., sont venus ajouter de précieux suppléments, cette correspondance ne sera jamais complète ; car on peut dire qu'elle est dispersée dans

Digitized by Google

les archives, dans les bibliothèques publiques, dans les cabinets privés de toute l'Europe; quelles que soient, du reste, sous ce rapport, les révélations de l'inédit, elles ne modifieront en rien d'essentiel le verdict de l'histoire.

Parmi les innombrables contradictions des lettres de Voltaire et même de ses œuvres, la plupart sont calculées : il joue un double jeu, parle deux langues: l'une aux dupeurs, aux frères qui sont dans le secret, l'autre aux dupes dont il attend un service. Il a contre lui les institutions et les lois ; pour les ruiner sans crainte, il affiche un respect qu'il n'a pas, il cache les intentions qu'il a ; il ment, et il ment par système ; il se fait, successivement ou à la fois, courtisan des dévots et courtisan des philosophes, il enfonce le stylet d'une main gantée, il attaque ce qu'il vénère, il persifle ceux qu'il adule. Insaisissable Protée, il a des phrases stéréotypées pour les périls qui lui viennent de Versailles, des bureaux de la police et de ceux des ministères. Le crime lui est vertu, la vertu lui est crime selon les exigences de sa situation. Dans ses métamorphoses, ce diable d'homme est malgré lui sincère : quand il parle aux intimes, il dévoile à cœur ouvert ses hâbleries et piperies; il donne le mot de chaque énigme. A ce point de vue, on a pu dire avec raison : le plus sûr historien de Voltaire, c'est Voltaire. Amis et ennemis l'ont défiguré, seul il restitue sa mémoire; malgré ses artifices, il pose à nu devant la postérité; ce n'est pas son moindre châtiment. D'autres contradictions, — celles-ci non étudiées, — échappent à ses inadvertances, à la fièvre d'ambition qui le dévore. Il se trompe sur tout : — sur les dates, sur les événements et leurs circonstances, sur les faits qui ne sont que d'hier. Peut-être aussi l'habitude de dissimuler devient en lui comme une nature; à force de mentir intentionnellement, il se ment à lui-même sans le savoir. Qu'il se trompe ou qu'il trompe, on ferait un volume avec ses contradictions en tout genre [1].

Ce ne sont pas seulement ses paroles et ses écrits qui se combattent; il y a dissonance entre son langage et ses actes. Ainsi, s'il faut l'en croire, il ne tient aucun compte de l'amitié des grands, et il les courtisa toute sa vie : il flatta le Régent,

[1] Les *Lettres choisies* par M. Fallex manquent de sincérité par le triage même. Le vrai Voltaire n'est pas là.

Digitized by Google

Dubois, le cardinal de Fleury, Richelieu, Chauvelin, Choiseul, Praslin, les frères d'Argenson, d'Argental, d'Aiguillon, Maupeou, Turgot; il fut le chambellan, l'historiographe, le louangeur d'office de Louis XV; il adula Frédéric II et les rois de Suède et de Danemark, les princes et les princesses d'Allemagne, Catherine II de Russie, et en France toutes les reines de la main gauche, ce qui ne l'empêchait pas de présenter ses plus empressés hommages à la reine légitime, quand il avait besoin de ses bonnes grâces. Entrons dans quelques détails.

Au Régent il élève un trône sur les débris du trône de Louis XIV; il peint en lui la *vertu*, la bienfaisance envers tous, il demande la permission de lui dédier une tragédie, *Œdipe*, et de lui lire quelques morceaux d'un poëme, la *Henriade*, sur celui de ses aïeux auquel il *ressemble le plus*. Prostituant sa muse à Dubois, il chante son *génie* et sa *gloire* [1]; bien mieux, pour lui être agréable, il se fait espion d'un espion, du juif Salomon Lévi, qui avait été utile aux maréchaux de Villeroy et de Villars, puis à M. de Torcy; tout cela pour que Dubois veuille bien « l'employer à quelque chose. » « Je supplie Votre Puissance, lui écrit-il, de croire qu'elle ne serait pas mécontente de moi, et que j'aurais une reconnaissance éternelle de m'avoir permis de la servir. » Pour faire sa cour au cardinal de Fleury, dont il espère une mission diplomatique en Prusse, il lui envoie galamment l'*Anti-Machiavel* de Frédéric II. Richelieu, premier gentilhomme de la chambre de Louis XV, lui était un précieux appui; par ce courtisan sans principe et sans aveu, il faisait de bonnes affaires, il avait le patronage des maîtresses royales, il espérait soutenir l'Encyclopédie; aussi ne lui ménageait-il pas l'encens de sa prose et de ses vers. Ce commerce eut pourtant ses nuages; les deux *roués* se lassèrent à la fin l'un de l'autre, et le poëte larda d'épigrammes son bienfaiteur. Bernis, Choiseul, Praslin, Chauvelin, les d'Argenson, ses anciens camarades de collége, d'Argental, les lieutenants de police et tant d'autres étaient indispensables pour prévenir une disgrâce, obtenir un succès, désarmer des ennemis; Voltaire les exalta. Maupeou le délivrait de la sévérité des anciens parlements, il fut son panégyriste. Turgot

[1] M. Desnoiresterres fait de vains efforts pour justifier l'injustifiable bassesse des relations de Voltaire avec Dubois.

Digitized by Google

était un *frère*, il avait fait monter la philosophie au pouvoir; naturellement, il était à ses yeux un sage, un héros. Au nom de la philosophie encore il félicita Malesherbes et Maurepas [1].

Les grandes dames exerçaient alors une influence souveraine; il n'eut garde de la négliger: il se fit le complaisant empressé, le compagnon fidèle de Mme de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, et il lui dédia l'une de ses comédies, l'*Indiscret*,— la plupart de ses dédicaces seront désormais pour les maîtresses toutes-puissantes.—Il eut, par Richelieu, le crédit de la duchesse de Châteauroux; il fut à genoux devant la Pompadour, par laquelle il put, grâce à Richelieu encore, entrer à l'Académie; il l'appelait la « sincère et tendre Pompadour..., nom qui rime avec l'amour, »

Et qui sera bientôt le plus doux nom de France.

Son métier de courtisane « devait faire le charme de tous les honnêtes gens, » et il disait cela, non « comme un vieux galant flatteur de belles, » mais « comme bon citoyen [2]; » n'était-elle pas supérieure à toutes les femmes du pays... où il était bien à désirer qu'elle régnât? Un moment, il est vrai, la favorite lui tint rigueur : il l'avait blessée par quelques lestes propos; pour se venger, elle l'empêcha d'obtenir, avant son départ de France, une décoration et un caractère officiel auprès de Frédéric. Furieux à son tour, il la traita dans une lettre comme la dernière des créatures, mais il eut soin, le courageux honnête homme, de ne pas braver des ressentiments dangereux; il fit copier et signer sa lettre par Longchamp, son valet de chambre, au risque d'attirer sur ce malheureux l'opprobre d'une détention perpétuelle. Bientôt il revint aux courbettes flexibles, aux flatteries intarissables: il mandait de Prusse à Mme de Pompadour que Mars (Frédéric) avait reçu comme il le devait les compliments de Vénus [3], et il priait le dieu de représenter à la déesse qu'il avait, lui Voltaire, les mêmes ennemis qu'elle. La mettant en parallèle avec Marie-Thérèse, il la préférait à l'impératrice [4], et il était heu-

[1] Nous aimons à dire que Turgot, non parce qu'il était, mais quoiqu'il fût philosophe, réalisa dans son court ministère des réformes utiles; malheureusement, elles étaient mêlées d'utopies.

[2] Au président Hénault, août 1745; à Mme de Pompadour, avril 1747.

[3] 10 août 1750.

[4] M. l'abbé Maynard, t. II, p. 211.

Digitized by Google

reux de penser que Mme de Pompadour ne désapprouverait pas la réhabilitation (dans le *Siècle de Louis XIV*, de Mme de Montespan et de Mlle de La Vallière qu'il approchait de Mme de Maintenon.

A la du Barry, « protectrice des arts en France, » il envoya une montre ornée de diamants ; il lui écrivit une lettre fort tendre, fort respectueuse, où il estimait que sa consolation suprême serait de faire quelque chose qui ne fût pas indigne de ses regards et de sa protection [1]. Quelques jours auparavant il lui avait écrit :

> C'est aux mortels d'adorer votre image;
> L'original était fait pour les dieux [2].

D'autre part, pour être bien en cour, il n'oubliait ni le roi ni la reine. Il faisait des excursions à Versailles pour s'y acclimater, fût-ce même en se donnant, à propos de la femme Lafosse, guérie par le passage du saint Sacrement (1723), un petit vernis de dévotion [3]. Il offrit à Marie Leczinska la dédicace d'*Œdipe* et de *Marianne*; il se fit demander *Henri IV* par le roi et la reine de Pologne, père et mère de la reine de France; il dédia au roi son poëme de Fontenoy, pour tirer bon parti de sa petite *drôlerie*, et il envoya celle-ci bien vite à tous ceux qu'il avait chantés, et dont il désirait se faire autant de protecteurs. Comme historiographe de Louis XV, il affecta de vouloir écrire ses campagnes, avec beaucoup de zèle « pour la gloire et le service du roi ; » en réalité, il souhaitait, comme il l'écrit à d'Argenson, que le roi lui en sût « quelque gré. » Sa veine courtisanesque ne s'épuisait pas. Il composa, pour la cour, le *Temple de la gloire*, opéra-féerie, après la *princesse de Navarre*, qui avait eu la même destination. « Trajan est-il content? » demanda-t-il à Louis XV après la représentation de cet opéra. Trajan, hélas! tourna le dos. Voltaire avoua plus tard (1770) qu'il avait été courtisan en 1744 et 1745; mais il prétendit

[1] Lettre du 20 septembre 1773.

[2] 20 juin 1773. M. de Pompery, non moins indulgent (p. 443) aux courtisanes royales qu'à leurs courtisans, trouve que cette lettre tombée d'une *main généreuse* a une *certaine dignité*, et qu'il faut étendre notre mansuétude sur la beauté profanée comme sur Théroigne de Méricourt. Voilà une indulgence que le maître n'eût pas désavouée.

[3] M. Desnoiresterres a des plaisanteries déplacées sur cette guérison; sans doute l'Église n'a pas approuvé ce prodige, mais il n'en a pas moins en sa faveur les autorités les plus respectables, et te témoignage même de Voltaire.

Digitized by Google

qu'il s'était corrigé en 1746 et repenti en 1747. Mensonge! Jamais il ne se corrigea; son repentir fugitif n'était qu'un dépit. Né courtisan, il mourut courtisan.

Ce n'était pas seulement en France, c'était partout qu'il se prosternait devant les têtes couronnées. En 1736, Frédéric, qui n'était alors que prince royal, lui écrit une lettre ridicule par l'emphase de la flatterie. La réponse de Voltaire n'est pas moins chargée d'hyperboles. Depuis ce temps jusqu'au jour de sa disgrâce, le jet de l'adulation ne tarira pas. Ce Frédéric, mauvais fils et mauvais époux, ravisseur de provinces, centralisateur à outrance et despote aux mœurs infâmes [1], est *Salomon, Titus, Marc-Aurèle* et surtout *Julien*; Voltaire l'appelle son Messie du Nord, il lui écrit : Votre *Humanité* au lieu de Votre *Majesté*. Sans doute il l'engageait, dans cette même correspondance, à préparer par la justice le retour de l'âge d'or dans ses États, mais ces maximes n'étaient qu'empruntées à la phraséologie philosophique du temps. Après avoir, à force d'intrigues machiavéliques, publié l'*Anti-Machiavel* de Frédéric, il ne cessa de l'encourager dans cette voie de conquête, à l'entrée de laquelle il avait voulu d'abord, sincèrement ou non, l'arrêter. Pendant son séjour auprès du roi de Prusse, il flatte constamment son maître. Ses lettres de Potsdam, écrites pour fléchir Frédéric, momentanément irrité, sont plates pour la plupart, malgré la grâce de la saillie. « J'espère, dit-il un jour, que mon nom ira à la suite du vôtre à la postérité, comme celui de l'*affranchi* de Cicéron. J'espère qu'en attendant, le Cicéron, l'Horace et le Marc-Aurèle de l'Allemagne me fera achever ma vie en l'admirant et en le bénissant. » Et pour se faire de plus en plus petit devant le Jupiter de Berlin : « Sire, vous êtes adorable, » lui écrivait-il au sujet des *Mémoires de Brandebourg* que Frédéric lui avait envoyés, « ne me faites jamais de niches. Si des rois de Danemark, de Portugal, d'Espagne, etc., m'en faisaient, je ne m'en soucierais guère : ce ne sont que des rois, mais vous êtes le plus grand homme qui peut-être ait jamais régné. » Malgré tout, c'était une guerre sourde et déloyale entre le maître et le valet, guerre où la courtisanerie de ce dernier cachait ses coups fourrés. Au milieu des avanies que

[1] Voir sur ce prince *Frédéric II et l'Allemagne*, excellent ouvrage du docteur Klopp, récemment traduit en français (1867), par M. Émile de Borchgrave.

Digitized by Google

Marc-Aurèle lui prodigue, Voltaire, que la crainte et l'intérêt retiennent à Berlin et qui ne peut revenir à Paris d'où une maîtresse royale l'a forcé de partir, en est toujours aux éloges, aux cris de joie et de bonheur; il veut passer sa vie à Potsdam, et la veille il avait écrit à Mme Denis, « c'est une vérité démontrée qu'il faut s'enfuir de ce pays. » Il dut s'enfuir, en effet, Frédéric avait *pressé l'orange*, suivant son expression, et il en *jetait l'écorce*. La publication d'un pamphlet, perfidement désavouée, acheva sa disgrâce. A ce propos, Voltaire se donna des airs de dignité; il prétendit qu'en demandant son congé, il avait de lui-même remis ses insignes. Il n'en est rien : Frédéric le força de tout abandonner; il lui dit: « Avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le volume de poésie que je vous ai confié [1]. » Ce fut même *un* congé, et non pas *son* congé, qu'il demanda, « avec promesse de revenir et avec le ferme dessein de ne revoir Frédéric de sa vie, » comme il le dit dans ses *Mémoires*. Et quelle noblesse au départ! Sa résignation est égale à sa douleur. Ayant eu l'honneur de vivre deux ans et demi avec Sa Majesté, il ne peut démentir les sentiments qui l'ont emporté dans son cœur sur sa patrie, sur le roi son souverain et son bienfaiteur, sur sa famille, sur ses amis, sur ses emplois [2]. A Francfort, sa correspondance avec le prince, pendant les arrêts forcés que lui impose le résident de Prusse, est peu digne, humble et suppliante. Il en appelle à la grandeur et à la magnanimité du monarque [3]. Or, que pensait Frédéric de son ex-protégé? « Je ne crois pas, disait-il, qu'il y ait un fou plus méchant que Voltaire. » Dès l'année 1749 (septembre), il écrivait à Algarotti : « On peut apprendre de bonnes choses d'un scélérat. Je veux savoir son français, que m'importe sa morale? Cet homme a trouvé le moyen de réunir les contraires : on admire son esprit en même temps qu'on méprise son caractère; » jugement d'une précision définitive et terrible, a dit un écrivain non suspect, M. Sainte-Beuve [4].

Dans l'attente des nouveaux sourires de la fortune, Voltaire

[1] Voir la lettre de Frédéric à Voltaire dans le recueil de M. Foisset (nouvelle édition), p. 14.

[2] A Fréderic, le 28 décembre 1752, *loc. cit.*

[3] Voir ces lettres dans M. Foisset.

[4] *Causerie du Lundi*, 8 novembre 1852. — M. Sainte-Beuve est aujourd'hui membre de la Commission chargée de faire ériger une statue à Voltaire.

Digitized by Google

se console en courtisant les princes et princesses d'Allemagne; Wilhelmine, margrave de Baireuth, sœur chérie du roi et digne de lui, la duchesse de Saxe-Gotha, la landgrave de Hesse-Cassel, le margrave de Bade, le prince héréditaire de Brunswick, l'électeur palatin, etc.; il se tourne aussi, mais vainement, vers Mme de Pompadour. Du côté de la Russie, il est plus heureux : il a le cœur de l'impudique et sanguinaire Catherine II, et il l'assure que personne n'aura dans la postérité un plus grand nom qu'elle [1]. Plus tard [2], il relève d'impies sarcasmes son enthousiasme pour cette « autocratrice-impératrice bienfaitrice... qui s'amuse à faire fleurir onze cent mille lieues carrées de pays, » *autocratrice* dont il est le sujet, qui est une des plus belles images de Dieu dans ce monde, et à laquelle, l'ingrat, il n'a pas écrit depuis plus d'un an.

III.

Courtisan de toutes les puissances, Voltaire ne pouvait dédaigner la richesse. Ses admirateurs, et spécialement M. de Pompery, le félicitent d'avoir cherché l'indépendance par l'argent. L'*indépendance!* et il poussa toute sa vie la dépendance jusqu'au servilisme. Au vrai, c'était « Plutus tout entier à sa proie attaché. » Sa jeunesse dissipée fut d'abord mal à l'aise. Il contracta des emprunts usuraires, un entre autres qu'il refusa de payer plus tard sous prétexte qu'on avait surpris l'inexpérience de son âge; mais ces embarras, adoucis du reste par une vie de parasite, durèrent peu. Il eut, et on peut l'en croire, 4,250 livres de rentes pour patrimoine; c'était une honnête aisance. Bien que pensionné par Ninon de Lenclos (1,500 l.), par le duc d'Orléans (2,000 l.), par le roi et la reine (2,000 et 1,500 l.), grâce à sa dextérité de flatteur [3], il puisa sans cesse à toutes les sources pour accroître ses revenus. La Chambre de

[1] 28 février 1769.
[2] 24 janvier 1777.
[3] Suivant M. de Pompery, Voltaire cessa d'émarger de bonne heure les pensions du roi et de la reine; il les toucha au contraire assez longtemps, et il fit faire des démarches actives pour qu'elles lui fussent continuées. M. de Pompery ajoute qu'il ne s'occupa de la première que pour s'en dessaisir en faveur de La Harpe. Or, ce ne fut qu'en 1767 qu'il demanda la *moitié* de cette pension pour son ami. (Voir sa lettre de 1767 à M. de Laverdy, contrôleur général.)

Digitized by Google

justice, Chambre d'injustice à certains égards, ayant fait rendre gorge aux financiers malversateurs, il leur rendit service par une sortie violente contre le « tribunal infâme, » et peut-être en fut-il bien payé. La protection de Richelieu le fit intervenir dans une affaire de gabelles ; il voulut avoir un pot-de-vin, il l'eut, mais de quelle valeur ? Dans une autre affaire, les frères Pâris lui donnèrent un intérêt qui lui valut 800,000 fr. ; et il osa parler des hommes *qui rapuêre sub illis*. Son habileté financière ne s'engoua pas du système de Law ; des trafics plus sûrs lui convenaient mieux. Il achetait des tableaux pour les revendre : « Si je retourne à Paris, écrivit-il à Moussinot en 1737, nous brocanterons vigoureusement. » Parfois il perdait, le plus souvent il gagnait. Se mettre au courant de la hausse et de la baisse des actions des fermes était sa grande préoccupation. En même temps, il recherchait les loteries, et pour saisir les meilleures chances, il disposait de fortes sommes placées à courte échéance chez les banquiers et les receveurs généraux. Il plaçait beaucoup d'argent dans la compagnie des Indes ; il préférait surtout les rentes viagères et ne prêtait qu'à bon escient sur solides hypothèques. Différait-on ou refusait-on de le solder, vite un exploit pour toute lettre ; « un huissier faisait *tous les compliments* et ne ménageait pas les *politesses* [1]. » Il devint ainsi millionnaire, se plaignant toujours des délais de payements et des banqueroutes qui l'appauvrissaient, se disant ruiné pour attendrir ses débiteurs ; toujours pour la gloire de sa maxime favorite : « il y a une tragédie anglaise qui commence par ces mots : *Mets de l'argent dans tes poches et moque-toi du reste* [2]. »

Au théâtre et avec les libraires, il ne s'enrichit pas. Il abandonnait volontiers les bénéfices de ses droits d'auteur, habituellement peu lucratifs, aux acteurs et aux actrices, notamment à Mlle Clairon et à Lekain, dont il lui fallait capter la double bienveillance par ces quelques largesses. Généralement les comédiens ne l'aimaient pas. Les retouches fréquentes qu'il faisait subir à ses pièces, ses exigences despotiques dans la distribution des rôles, les vertes semonces dont il était prodigue à ceux et à celles qui les avaient mal interprétés, l'obligeaient à regagner

[1] Lettres diverses de Voltaire.
[2] Au P. Menoux, 11 juillet 1761.

Digitized by Google

leur confiance par une apparente générosité. Les libraires ne l'estimaient pas davantage : il les irritait par les remaniements de ses ouvrages et par ses éditions simultanées. A peine un de ses livres ou libelles paraissait-il que, le trouvant médiocre, il le refaisait en quelque sorte, puis le confiait à un deuxième éditeur, sauf à refondre cette édition pour en publier une autre par les soins d'un troisième libraire. C'était là quelquefois un calcul malhonnête, le plus souvent un vaniteux caprice. De là des défiances : craignant un piége ou un brusque changement de résolution, sans parler de la police toujours en éveil, les éditeurs faisaient tirer communément un nombre assez restreint d'exemplaires ; le chiffre de huit cents, — chiffre considérable à cette époque d'après le témoignage de Jore, — était rarement atteint[1]. Voltaire gagnait donc médiocrement avec ses libraires ; il gagnait d'autant moins qu'il leur faisait donner des gratifications à ses amis, à ses agents et secrétaires. Au surplus, les éditions subreptices, les contrefaçons dont il aimait à se plaindre, n'étaient pas toujours une fiction de son imagination peureuse ou de sa cupidité ; elles lui faisaient quelquefois un tort véritable.

La lésinerie de Voltaire n'est pas moins incontestable que son âpre avarice. Laissons, si l'on veut, les petitesses d'Harpagon que Jore lui reproche dans un mémoire hostile, il est vrai, mais qui respire, n'en déplaise à M. Desnoiresterres, la modération et la bonne foi. Voyons plutôt chez Frédéric le chambellan millionnaire, doté par Sa Majesté prussienne d'une pension de 20,000 livres de rentes. Il est traité en grand seigneur, sa table est somptueuse et délicate, ses gens sont nombreux ; eh bien ! on ne lui donne, à l'entendre, que du sucre mal raffiné, du café mariné, du thé éventé, du chocolat mal fabriqué. Au lieu d'écouter ses doléances, l'avare monarque lui supprime tout. En ce cas, dit-il, sauvons et gagnons ce que nous pourrons, et il fait revendre en paquets les douze livres de bougies qu'il reçoit par mois. Notons qu'il n'avait à payer en Prusse que les maigres appointements de deux jeunes copistes, Francheville et Collini. Un jour, pour observer l'étiquette pendant un deuil de cour, il emprunte un habit noir à

[1] Voir un *Mémoire* de ce libraire dans M. Léouzon-le-Duc, à propos des *Lettres philosophiques* de Voltaire.

Digitized by Google

un négociant. Ne le trouvant pas à sa mesure, il le donne à un tailleur qui, sans plus de façon, coupe l'étoffe. Lorsque ensuite le marchand veut passer son habit, il n'y peut entrer, et il se résigne à garder ce vêtement comme une relique du grand homme; la lésinerie, cette fois, a frisé l'escroquerie. Mais ne faut-il pas qu'il fasse des économies? Pour servir de grammairien à Titus-Trajan, que n'a-t-il pas dépensé? Les déplacements lui ont tant coûté! Il a sacrifié sa famille, sa maison, une partie de sa fortune, ses établissements, et une indemnité d'un million lui est refusée! Evidemment, il est plongé dans la détresse, malgré les grosses sommes qu'il a fait venir en Prusse, malgré les millions qu'il a mis dans une sorte de Compagnie des Indes formée par Frédéric. Puisqu'il est si malheureux, il va restaurer ses finances avec le juif Abraham Hirschell (1750). L'électeur Auguste de Saxe a constitué une banque dont les trop nombreux billets perdent la moitié de leur valeur nominale; mais il y a un privilége: les sujets de Frédéric porteurs de ces titres sont remboursés au pair. Quelle bonne aubaine! Voltaire charge Hirschell de lui acheter des billets à Dresde, il lui confie des lettres de change et reçoit comme nantissement des diamants d'une égale valeur; mais redoutant la désapprobation royale, ou voulant avoir par un autre juif, Ephraïm, des billets à meilleur marché, il retire sa première commission et fait protester ses lettres de change; tripotage ignoble qui suscite un procès fort embrouillé. Qu'avait fait Voltaire des diamants dont il avait le dépôt? fut-il coupable de falsification et de trafic? peut-être; au moins se permit-il un abus de confiance, puisque, de son aveu, il perdit un diamant de trois cent cinquante écus. En définitive, il se sentait mal à l'aise dans cette vilaine affaire, qui courrouça contre lui Frédéric; malgré le jugement rendu en sa faveur par un tribunal de première instance qui lui était dévoué, il s'effraya et transigea avec le juif. Ceci rappelle d'autres habiletés. Un grand prince avait la complaisance, à Berlin, de jouer aux échecs avec lui; or, les pistoles des enjeux disparaissaient avant la fin de la partie, et on ne les trouvait pas[1]; on devine l'heureux prestidigitateur. Par ces petits moyens, Voltaire relevait avec bonheur ce qu'il appelait ses ruines; en tout cas, il prenait bien ses précautions. Pour sau-

[1] *Souvenirs d'un citoyen*, par Formey, t. I, p. 235.

Digitized by Google

ver, en quittant le roi, sinon son honneur, au moins son argent, Voltaire remit entre les mains du duc de Wurtemberg les fonds qu'il avait fait transporter à Berlin : « Il nous en fera, écrit-il à Mme Denis, une rente viagère sur nos deux têtes..... Nous avons des propriétés hypothéquées (sur les domaines que le duc avait en France). J'ai perdu quelquefois mon bien avec des financiers...; je n'ai jamais rien perdu avec les grands, excepté mon temps [1]. » Pas même son temps, puisqu'il l'avait si adroitement employé à remplir sa bourse. Cette bonne opinion financière qu'il avait des *grands* lui inspira le désir de placer à Munich (1753) des sommes considérables à un taux énorme; il avait, à force de minauderies, tout à fait gagné l'Electeur, et le marché était conclu, quand il imagina, on ne sait pourquoi, un prétexte pour s'en aller [2].

Enfin ses souhaits les plus ardents vont s'accomplir. Ce bourgeois, si plébéien par ses mœurs, va pouvoir entrer triomphant dans la vie aristocratique et seigneuriale. Devenu Suisse, sans cesser d'être plus Prussien et Russe que Français, il a, outre Monrion, les *Délices* et une maison à Lausanne, ses *pattes de devant*, Tourney et Ferney, *ses pattes de derrière ;* « en tout cinq habitations, sans compter les théâtres de Mon-Repos et de Châtelaine pour l'homme qui, jusqu'à soixante ans passés, n'avait pas eu de gîte en propre [3]. »

Le voici à Tourney : il achète *à vie*, moyennant 35,000 livres, cette terre au président de Brosses, s'engageant « à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans. » En bon citoyen, ami du *droit commun*, et charmé des priviléges, il veut que cette terre ne paye rien au roi de France, ni à personne, pas même les droits de poste dont ses hauts protecteurs l'ont affranchi, pas même le DEMI-DROIT de mutation qui est dû pour achat d'usufruit, et il est bien entendu que tous les priviléges seigneuriaux sans exception lui appartiennent. « Je suis seigneur de Tourney, écrit-il fièrement, c'est le plus beau fleuron de ma couronne [4]; » tout cela pour jouir du plus bel apanage de la nature humaine, la liberté [5]. Quant à la jouissance de cette

[1] A Mme Denis, 9 septembre 1752.
[2] Formey, *loc. cit.*, t. II, p. 235.
[3] M. l'abbé Maynard, t. II, p. 207.
[4] Au président, 29 décembre 1755
[5] Au président, 21 octobre 1758.

Digitized by Google

propriété, Voltaire s'abandonne sans franchise à des plaintes interminables : il a fait un marché de dupe; sa bonne foi a été surprise, encore qu'il ait longtemps médité et discuté le projet de bail. Quel triste fonds que Tourney ! il n'en retire que 2,000 livres de rente, et avant lui, Chouet s'y est ruiné, quoiqu'il ait régulièrement payé au président 3,300 livres sur les produits de la ferme. Il a « rendu fertile une pièce de terre qui n'avait pas produit un grain d'orge depuis le déluge. » « Vous ne m'en sçavez nul gré, dit-il au président;.. j'ai fait le bien pour l'amour du bien même, et le ciel m'en récompensera; je vivrai longtemps (pendant un quart de siècle il s'est dit mourant), parce que j'aime la justice[1]. » Ah! oui, il aimait la justice, c'était là son fort. Il s'était obligé à dépenser 12,000 livres en améliorations de toute espèce, sans aucune répétition; et les experts reconnurent, en 1781, qu'il manquait à cette somme plus de 5,000 livres, ils reconnurent que plus de 27,800 livres devaient être payées, à titre de dommages-intérêts, pour les dévastations de Voltaire à Tourney. Quelle justice également dans sa misérable chicane au sujet des quatorze moules de bois que Charlot-Baudy lui avait vendus pour une somme de 200 livres! Il lui plaît d'imaginer qu'en cette circonstance Baudy n'a été que le prête-nom de M. de Brosses, que ce bois lui est dû, et qu'il n'a pas, de ce chef, un denier à payer. Or, le contrat de bail est formel: les bois *sur pied et non vendus* sont cédés; rien de moins, mais rien de plus. N'importe, il épuise les arguties, les mensonges, les menaces, les injures, les délations. Finalement et de guerre lasse, cette petite somme qui a tant effrayé le millionnaire est d'un commun accord donnée aux pauvres; mais il ne pardonnera jamais au président de ne lui avoir pas fait cadeau de quelques moules de bois, il le poursuivra jusqu'aux portes de l'Académie pour les lui fermer[2]. Autre épreuve pour son coffre-fort. Qui soldera les frais d'un procès criminel intenté (entre Tourney et Genève), à un sieur Panchaud de La Perrière? Ces frais sont à la charge du seigneur. Voltaire s'indigne, il soutient que La Perrière ne dépend pas de Tourney; peut-il être haut-justicier malgré lui?.. *Transeat a me calix iste*, s'écrie-t-il suivant son habitude

[1] Au président, 16 juillet 1760.
[2] Voir sur toute cette querelle les lettres de Voltaire et du président de Brosses dans le recueil de M. Foisset.

Digitized by Google

de mêler l'Ecriture sainte à ses colères et à ses bouffonneries, et il écrit lettre sur lettre; il se préoccupe sept mois de cet incident; il dénonce M. de Brosses au Conseil d'État, comme entreprenant à Perrière sur les droits de souveraineté du roi, droits qu'il reconnaît être incertains dans une lettre; et le Conseil, paraissant accepter cette dénonciation, enjoint à M. de Brosses de s'abstenir. Plus tard, Voltaire sera généreux: il priera son ancien adversaire de s'unir à lui pour la commune défense... de leurs *dîmes* [1].

Suivons le financier à Ferney. En 1758, quelques mois avant l'acquisition de Tourney, il achète, en éludant le plus possible les droits à payer, la terre de Ferney, dont il avait offert 80,000 livres. Il lui fit rendre 10,000 livres de rente; avec ses produits, il entretenait presque sa maison, nourrissait plus de trente personnes, et douze chevaux. Il devint maçon, charpentier, architecte, jardinier, agriculteur, manufacturier, commerçant, bien entendu sans préjudice de sa prose et de ses vers. Quelle joie! sa propriété s'arrondissait; elle donnait beaucoup de foin, de blé, de paille et d'avoine; elle avait de beaux chênes, elle était pourvue, ce qui ne gâtait rien, de magnifiques droits seigneuriaux. Dans ces nouvelles *Délices*, le comte de Ferney double ses revenus; pourtant il est à plaindre, le pauvre homme! A Tourney, il se félicite d'avoir libéré Bétems, de lui avoir sauvé la vie, de l'avoir remis en état de cultiver son bien. Ce qui signifie qu'il a profité, observe de Brosses, « de la situation de cet homme pour acheter son bien à vil prix..., » et on ose lui faire payer le centième « de cette bonne action; » en vérité, il n'y a plus de justice sur la terre! sa bile s'allume, d'autant plus que la terre de Ferney (déclaration de Mme Denis) lui coûte plus de 600 livres par an pour la culture, et ne lui produit *jamais un sou de bénéfice* [2]. Pour comble de malheur le

[1] Voir sur le zèle de Voltaire pour revendiquer ses dîmes, sa lettre à Fyot de La Marche (20 janvier 1764), dans M. Beaune, et une lettre d'Argental (10 avril 1764). Voici, à cet égard, le jugement de M. Sainte-Beuve: « Le président fut poussé à bout par les importunités incessantes et le jeu hypocrite de son adversaire. J'abrége ces ignominies... Sa mémoire, à l'heure qu'il est, resterait encore entachée de ces odieuses imputations de dol, insinuées avec tant d'impudeur par Voltaire, si la correspondance mise au jour ne montrait nettement de quel côté est l'honnête homme, de quel côté le calomniateur et le menteur. » (*loc. cit.*)

[2] Voltaire évaluait cependant à 15,000 l. les revenus de Ferney.

Digitized by Google

duc de Wurtemberg, qu'il a cru si *solide*, le paye en politesses. Ses maçons, ses charpentiers, son boucher, qui ne sont pas si polis, le feraient mettre en prison, si Dieu ne lui avait pas accordé le bénéfice d'âge de quatre-vingt-trois ans [1]. Qui donc aura pitié de lui dans sa misère? Et il mourra l'année suivante, laissant au moins 160,000 livres de rente [2], sans avoir donné un sou aux caisses du roi.

IV.

Possesseur d'une immense fortune, et tenant le sceptre des lettres, Voltaire ne pouvait s'enfermer dans une complète avarice; le rôle constant d'Harpagon lui était impossible. On vantait partout la bienfaisance des *frères;* la philosophie revendiquait pour ainsi dire, le monopole de la bonté; les actes généreux de Raynal, de Diderot, d'Helvétius, de Rousseau, du froid d'Alembert même avaient pour messagers tous les clairons du parti. Dans cette pléiade de cœurs sensibles, Voltaire avait sa place. Qu'aurait dit la secte, s'il n'avait pu lui offrir, autant que les autres et plus qu'eux, l'hommage de ses libéralités. L'eût-elle compris refusant toujours d'ouvrir sa bourse, fermant toujours sa porte aux nécessiteux, renvoyant toujours, sans les honorer d'une gracieuse réponse et d'une obligeante démarche, ceux à qui son cœur était si vanté. Et les profanes, c'est-à-dire les *dévots*, les *fanatiques*, tous les insensés ou les pervers qui ne s'inclinaient pas, comme ils auraient daubé sur le *grand homme*, si les amis n'avaient pu dire, faisant valoir au centuple quelque bribes d'humanité : Vous calomniez M. de Voltaire, il est aimant, il est généreux! Et puis le XVIIIe siècle n'était pas sans tendresse. Les chefs du philosophisme avaient les larmes faciles. Frédéric II pleurait au spectacle; Diderot et Rousseau pleuraient à volonté; Voltaire pleurait en jouant dans ses pièces, en les voyant représenter; la plume à la main, par exemple lorsqu'il travaillait à son *Olympie*, il arrosait son pa-

[1] A M. Dutertre, notaire, 16 juillet 1777.

[2] M. Nicolardot, après de longs calculs qui ne nous paraissent pas tous fondés, porte ce chiffre à 200,000 livres au moins; nous pensons que le chiffre véritable est entre 60,000 et 200,000 livres. Voir du reste dans cet auteur des renseignements véridiques sur les revenus et les dépenses de Voltaire.

Digitized by Google

pier de pleurs; ne devait-il pas illustrer de quelques actes cette larmoyante sensibilité de tête? Quoi qu'il en soit, faisons le bilan de ses libéralités; examinons ce qu'il fut pour sa famille, pour ses amies et amis, pour ses agents, pour les lettrés et les éditeurs, pour les pauvres, les petits et les faibles, pour ceux qu'une erreur de la justice avait frappés.

Jamais, dans ses écrits, une parole affectueuse pour un père dont ses dérèglements précoces avaient provoqué la sévérité judicieuse. A douze ans, assure-t-on, il écrivit à Duché:

> Je suis bien éloigné, ma foi,
> D'avoir une vierge pour mère.

Le sens de ce dernier vers présente naturellement une allusion détestable aux bruits qui couraient sur sa naissance. Voulait-il parler de la fécondité de sa mère? elle n'eut que cinq enfants.

Le nom d'Arouet amusait les malins; ils disaient et écrivaient: *A rouer;* il renia son nom et s'appela de Voltaire[1]; grand respect pour sa famille! Armand, son frère aîné, eut le malheur de se jeter éperdûment dans le jansénisme, mais il avait des principes, du cœur, de l'esprit même; François Arouet l'accabla de sarcasmes et de dédain, sans refuser, on le conçoit, les 4,000 livres de revenus dont le testament « du farouche sectaire, de l'imbécille, du fou, propre tout au plus à s'ébahir devant des crucifiements de galetas, » le gratifia au *minimum*. Sa sœur aînée (Mme Mignot) ne pouvait souffrir ses folies; il l'aima pourtant; il désirait, chose difficile, être bien avec elle, quoiqu'il la vît peu et lui écrivît rarement. Sa mort l'affligea, ses regrets fugitifs furent sincères; ce pieux souvenir resta dans son âme; mais ce ne fut pas, comme le dit M. Beaune, pour y rester fidèle qu'il fut *libéral* envers son neveu et ses deux nièces. Il devait partager avec les biens de son frère; s'il ne partagea pas, s'il se réserva, suivant le désir qu'il avait exprimé, de leur faire leur part à sa guise; les cadeaux faits au neveu, les dots données aux nièces ne furent guère qu'une restitution[2]; d'autre part, l'abbé Mignot, conseiller depuis

[1] M. de Pompery assure que Voltaire prit le nom d'une terre; laquelle? — Dans la dédicace de son *Œdipe* à Madame, Arouet signa pour la première fois. *Arouet de Voltaire.*

[2] M. l'abbé Maynard, t. I, p. 407.

Digitized by Google

1750 au parlement de Paris, et d'Hornoy, fils de Mme de Fontaine, lui furent très-utiles ; tout ce qu'il pouvait attendre de leur zèle, il le demanda. Son affection apparente pour Mme Denis, l'une de ses nièces, fut plus vive que désintéressée. Sans doute, il accumula sur sa personne faveurs et rentes, et il la fit héritière de sa fortune ; mais il avait en elle, si vicieuse, si acariâtre qu'elle fût, un bel esprit qui faisait des vers, une actrice qui jouait parfaitement ses rôles, une gouvernante qui dirigeait une maison avec intelligence. Sa vie débordée, luxueuse réclamait des freins, et Voltaire les multipliait autour d'elle, aux grands éclats de colère de cette femme, qui ne comprenait pas qu'on pût mesurer l'or avec parcimonie à son faste et à sa coquetterie [1]. En retour, comme elle savait recevoir avec aisance les visiteurs ! quel coup d'œil, quelle promptitude, quelle habileté créatrice, quand il fallait, près du seigneur châtelain dont elle était l'intendante, quelque chose de plus peut-être, organiser une fête, un spectacle, une soirée, un festin ! Elle s'imposa : l'oncle s'acoquina si bien à la nièce qu'en dépit des rebuffades, des mauvais propos et des sanglantes injures dont cette altière *Vasti* se montrait coutumière, il la garda ; son insolence fléchissait sous les dédains et les caprices de cette femme ; en tout cela pas de cœur, rien que l'empire de l'habitude et des nécessités de situation [2].

Les maîtresses de Voltaire, Mlle Desnoyer (Pimpette), les comédiennes Livry et Adrienne Lecouvreur, la Duclos et la Corsembleu peut-être, Mme de Rochebrun, Mmes de Fontaine-Martel, de Mimeure et de Bernières, femme du président, et enfin Mme du Châtelet, ne firent jamais subir à ses finances le moindre échec. Etait-ce par tendresse qu'il ne payait pas? Non certes : il parlait de ses liaisons dans la langue impie et obscène qu'il avait apprise au Temple. Ses petits vers, agréablement tournés, simulaient parfois la passion, ils n'avaient ni sensibilité ni flamme. Pimpette fut longtemps oubliée ; quand elle devint Mme de Winerfeld, son ancien amant lui envoya comme souvenir une petite table écran, « bagatelle... très-simple et à bon marché. » A la marquise de Mimeure il accorda un témoignage

[1] Dans l'une de ses querelles d'argent, elle lui jeta cette apostrophe : « Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. »

[2] M. l'abbé Maynard attribue à quelque cause mystérieusement ignoble l'attachement de Voltaire pour Mme Denis ; il n'a pas tort peut-être.

Digitized by Google

de sympathie. Malgré la jalousie de Mme de Bernières, alors son *amie*, il alla voir cette « pauvre mourante » qui l'en « avait fait prier par ses parents; démarche *très-chrétienne, petit* devoir dont il s'acquitta en passant. La mauvaise humeur de la présidente dura peu. Voltaire alla vivre chez elle, sans donner à M. de Bernières qu'il fuyait, en qualité de créancier, autre chose que de belles paroles. Il y avait un acte entre lui et le président, un acte en vertu duquel il louait à l'hôtel Bernières un appartement de 600 fr. par an, au total 1,200 livres de pension pour lui et son Achate Thieriot; mais la preuve qu'il se plaisait au rôle de débiteur volontairement insolvable pour reconnaître les bontés de Madame, c'est qu'il écrivait à Thieriot en ce moment chez le président : « Je voudrais avoir beaucoup d'argent à lui donner (M. de Bernières), car on ne peut payer trop cher le plaisir et la douceur de vivre avec vous...; me voici donc prisonnier dans le camp ennemi, faute d'avoir de quoi payer ma rançon pour aller à la Rivière que j'ai appelée une patrie[1]. » Prisonnier, dit-il, et pourquoi? parce qu'il devait beaucoup, plusieurs années sans doute; et plus tard il a soutenu,— se rappelait-il ses lettres,— qu'il avait toujours exactement payé pour lui-même et pour Thieriot[2]. Avec Mme du Châtelet, auprès de laquelle il passa treize ans, Voltaire fut très-économe; il était à la charge de la marquise, sauf une dépense de deux mille livres par année, dépense qu'il avoue, et qui lui permettait de mener à bon marché un train de grand seigneur et de continuer à s'enrichir. Et de son affection pour la savante épicurienne, que dirons-nous? Saint-Lambert fut son heureux rival; loin de se plaindre, il tint conseil avec Emilie et son nouvel amant; le trio convint que le fruit de l'adultère serait mis au compte de M. du Châtelet, et Voltaire bouffonna sur cette intrigue. Quand la marquise mourut, sa douleur fut tapageuse; sa plume éclatait en sanglots; il n'allait plus se consoler, lui qui si souvent avait traité son amie *adorable* de furie attachée à ses pas, et qui plusieurs fois avait été avec elle à couteaux tirés. La passion du théâtre sécha ses larmes; il improvisa des spectacles. Mme Denis prit souci de sa maison et de ses repré-

[1] A Thieriot, 27 juin et 3 juillet 1752.
[2] M. de Pompery, il va de soi, prend à la lettre la seconde affirmation de Voltaire; il oublie la première ou il l'ignore.

Digitized by Google

sentations; le comédien guérit vite les blessures de l'amant[1].

Arrivons aux amis. Voltaire se fait toujours un cœur d'or devant ses contemporains et la postérité: il est dévoué, il aime et il pardonne; son bonheur par excellence est d'obliger ses amis; dût-il rencontrer l'ingratitude, il ne veut pas se lasser de faire des heureux. Tout n'est pas artifice dans ce langage: il avait de bons mouvements, il ne refusait pas d'échanger avec ses intimes des lettres aimables et des services; pendant cinquante ans, il conserva son affectueuse estime à un magistrat chrétien, Fyot de la Marche; il s'attacha vivement à M. de Maisons, et quand il apprit sa mort, il épancha ses regrets sincères en termes bien sentis; il chérissait Tronchin, médecin honnête et protestant convaincu; il s'efforça de sauver l'amiral Byng. A ses heures, il avait de franches émotions, il consolait et soulageait. On le voyait déployer une activité infatigable pour ses protégés: nulle démarche ne lui coûtait; il les aidait même de sa bourse, mais sobrement[2]. Voilà des élans de bonté; ils sont rares, exceptionnels, quoi qu'on en dise. Ce qui est au fond de cette nature, c'est bien le sentiment effréné du *moi;* il se retrouve jusque dans les dons fastueusement égoïstes d'une personnalité qui sans cesse occupe d'elle-même l'Europe, et qui aime à faire sonner la fanfare devant ses œuvres. « Voltaire a raillé tous ses contemporains, jusqu'à ses amis les plus intimes, excepté l'abbé d'Olivet qui lui fut si utile, » observe à bon droit M. Beaune. Ninon l'avait choyé, pensionné, il décocha sur elle ses railleries. Un de ses plus fervents amis du Temple, le viveur abbé Chaulieu, vient-il à mourir, le ricaneur raconte sa fin d'un ton cyniquement dégagé. Ses relations avec les hauts personnages ont presque toutes, et à peu près toujours, un cachet d'intérêt privé. Nous n'exceptons ni Cideville dont les bons offices lui sont précieux, ni Ruffey qui lui ouvre l'Académie de Dijon dont il est secrétaire, ni ses autres correspondants innombrables, journalistes et littérateurs, agents d'affaires, administrateurs, magistrats, ministres, princes et princesses, rois et reines, qui le soutien-

[1] M. de Pompery loue la grâce, la délicatesse, la sensibilité des liaisons de Voltaire; il le croit sur parole, il n'est pas difficile.

[2] M. Romain-Cornut et M. Nicolardot affirment que Voltaire n'eut de bons sentiments que par surprise; ce jugement nous paraît trop sévère.

Digitized by Google

nent dans ses luttes, le préservent dans ses périls, ou lui viennent en aide dans ses spéculations.

Nous venons de parler d'agents : produisons d'abord l'abbé Moussinot et Thieriot. Moussinot, chanoine de Saint-Merry, était un mauvais prêtre qui tenait en partie triple la caisse canoniale, la boîte à Perrette (des jansénistes) et la bourse de Voltaire ; il fut, de 1736 à 1743, le plus actif séide du philosophe, s'occupant de toutes ses affaires, épousant toutes ses querelles, suivant tous ses procès, lui faisant d'innombrables commissions, se mêlant à tous ses brocantages, lui dévouant en un mot sa vie ; c'était le plus zélé parmi les zélés de sa famille. Eh bien ! cet homme vraiment désintéressé, que reçut-il? deux mille livres au plus, et ensuite un *petit honoraire* annuel, le double du mince traitement qu'il devait recevoir de ses chanoines et qui lui fut suspendu pendant deux années.

Thieriot, que Voltaire appelait sa *trompette* et sa *mémoire*, était un parasite, un viveur paresseux, cultivant le mensonge et même l'escroquerie, témoin cent souscriptions à la *Henriade*, dont il déroba la valeur. Il était fait pour être le complaisant des grands, pour manger beaucoup et..... boire du vin longtemps sur le soir, en chantant de mauvais couplets des chansonniers modernes [1]. Plus tard (1760), Voltaire écrivait à Damilaville qu'il le chérissait comme l'homme de Paris qui aimait le plus sincèrement la littérature et qui avait le goût le plus pur. Pourquoi ces éloges? parce que Thieriot écrivait de mémoire les ouvrages de son ami, lui faisait part des nouvelles littéraires, le tenait au courant des actions, se chargeait ou devait se charger de cent négociations ardues, traitait avec les libraires, surveillait les éditions. Sans cesse Voltaire gourmandait son indolence ; en 1764, il adressait ces mots à Damilaville : « Frère Thieriot devrait bien s'amuser un quart d'heure à m'écrire tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait. Vous ne me parlez plus de ce paresseux, de ce négligent, de ce loir, de cet ingrat, de ce liron qui passe sa vie à manger, à dormir et à oublier ses amis. » Ces dures paroles n'étaient qu'une boutade. Thieriot avait sa confiance : il en faisait son porte-voix, son colporteur officieux dans les cafés, chez les grands et les riches, son « menteur en chef, » car, le 21 octobre 1746, il lui écrivait cette

[1] Voltaire, *pièces inédites*, Paris, 1820, p. 20.

Digitized by Google

lettre : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien (celui de la philosophie). Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours [1]. » Thieriot, quoique très-souple, ne se prêta cependant pas à toutes ses fantaisies, il lui résista plus d'une fois ; il ne voulut pas, ainsi que nous le verrons, attaquer des Fontaines, et, malgré tout, Voltaire le garda. Comment le remplacer? comment trouver un correspondant plus exact, un courtier plus serviable [2]? Voltaire ne cessa de lui pardonner; il l'aida dans ses viles amours, il l'introduisit chez le président de Bernières et essaya inutilement de le donner pour secrétaire à Richelieu, nommé ambassadeur à Vienne ; enfin il lui témoigna sa reconnaissance de ce qu'il l'avait soigné pendant sa maladie, et lui obtint la charge d'agent littéraire du prince royal de Prusse aux appointements de 1,200 livres, presque toujours mal payés. En revanche il le força brutalement à quitter son père pour le rejoindre; il lui prodigua les louanges, non l'argent; il marchanda avec son insouciance, avec son immoralité, avec sa misère; de temps en temps, il lui jeta quelques sommes avec parcimonie, et lui abandonna, au rapport de Mme de Graffigny, tout le profit de ses épîtres. En définitive il le laissa vivre et mourir dans la gêne [3].

Après Moussinot et Thieriot, que le rustique et lourd Damilaville remplaça plus tard (1760-1768), viennent les amis en sous-ordre: Berger et Demoulin, La Mare, Lefebvre, Linant, Mouhy, Berger, le « cher plénipotentiaire, » le cher éditeur de Voltaire, toujours peu payé par lui; Demoulin, son associé dans le commerce des blés, avec lequel il spéculait, sauf à le traiter de fripon quand une entreprise ne réussissait pas; La Mare, un

[1] M. de Pompery et tous les admirateurs passionnés de Voltaire se plaisent à dire que ce n'était là qu'un avis de circonstance : supposition que détruisent les termes généraux de la lettre ; du reste, toute la vie de Voltaire fut le commentaire de cette maxime, que sa correspondance avec d'Alembert confirme. « Toute cette correspondance, dit M. Sainte-Beuve, est laide, elle sent la secte et le complot, la confrérie et la société secrète; de quelque point de vue qu'on l'envisage, elle ne fait point honneur à des hommes qui *érigent le mensonge en principe*, et qui parlent du mépris de leurs semblables comme de la première condition pour les éclairer. » *(Loc. cit.)*

[2] M. l'abbé Maynard pense qu'entre lui et Voltaire il y avait un secret dont le mot est perdu; c'est possible.

[3] *Correspondance littéraire de Grimm*, novembre 1772.

Digitized by Google

débauché, un petit misérable, « préfacier, claqueur, endosseur, nouvelliste et correspondant littéraire, » gagnant à tous ces métiers un don de cent livres, un prêt de cent vingt livres, quelques sous peut-être sur la *Mort de César* et sur l'*Enfant prodigue;* Lefebvre, valet-secrétaire, faisant des vers « harmonieux, » pauvre diable que Voltaire retira chez lui, et auquel il fit payer en services, comme aux autres, sa nourriture et son logement; l'abbé Linant qui lui eût été *cher*, pour peu qu'il eût fait quatre bons vers sur cinquante [1]; Linant très-fier et très-paresseux, « se couchant à sept heures pour se lever à midi, » se brouillant avec tous ses commensaux, et toutefois préparant une réponse aux critiques du *Temple du goût*, publiant en quatre volumes in-8 avec figures (1738-39) une édition des œuvres de Voltaire à Amsterdam, avec préface laudative non signée, recevant pour concours dévoué une hospitalité de deux ans, et quelques secours pécuniaires qui ne pouvaient le faire vivre; le chevalier de Mouhy, neveu de Longepierre, romancier fougueux, historien du Théâtre-Français, auteur de quatre-vingts volumes où il est souvent imitateur ou contrefacteur; Mouhy, correspondant littéraire, endosseur de mauvais papiers, solliciteur, acceptant la paternité d'un ignoble pamphlet de Voltaire, le *Préservatif;* tout cela pour quelques centaines de livres. Ces affidés et bien d'autres, agents d'affaires, chefs de claque au théâtre, éditeurs, panégyristes, endosseurs de lettres fausses, étaient l'escadron volant, ou plutôt les machines vivantes que Voltaire, payant toujours le moins possible sous le couvert de sa pauvreté, faisait mouvoir habilement de la voix, de la plume et du geste.

Ses copistes et secrétaires successifs, Lonchamp, le Florentin Collini (1751-1754), Wagnière (1754-1778) eurent-ils à se louer? Lonchamps tira double copie des manuscrits qui lui étaient confiés; on lui paya ses salaires de dix-huit mois, et une somme plus forte y fut jointe à titre de gratification. Était-ce désir d'acheter son silence, ou générosité? Collini, le seul secrétaire proprement dit de Voltaire, se fit renvoyer en 1754 avec un rouleau de louis qu'on lui mit dans la main, et un avenir agréable à la cour de Manheim, chez l'Électeur palatin, lui fut procuré. Les accusations de ses *lettres* réfutent les éloges de son *Séjour*

[1] Lettre à Formont, 20 décembre 1731.

Digitized by Google

auprès de Voltaire; il pouvait beaucoup dire, et c'est pourquoi peut-être il fut beaucoup ménagé. Wagnière, enfin, piètre écrivain chargé de solécismes, plus niais que menteur dans ses *Mémoires*, se voua, au taux modéré de deux cents livres par an, à l'adoration continue du maître.

Ne parlons pas avec détails des puissants dont Voltaire profita, des gens de lettres en renom ou de quelque talent qui étaient ou pouvaient être les cent bouches de sa renommée [1], des amis indispensables ou simplement utiles, par exemple Moncrif, lecteur de la reine, qui avaient ses épîtres les plus affectueuses [2], des personnages tombés, mais encensés par les frères, — citons le duc et la duchesse de Choiseul, — personnages qui pouvaient se relever avec éclat, et dont il fallait prudemment nourrir l'amitié pour l'avenir de la philosophie. Arrivons tout de suite à l'éditeur Jore, si tristement impliqué dans la publication orageuse des *Lettres philosophiques*, brûlées par la main du bourreau en 1734. Jore s'était chargé de l'édition de ces lettres. Sur l'avis de Voltaire il attendit, pour les publier, un ordre précis qui devait écarter tout péril. Dans l'intervalle, l'auteur lui demanda deux exemplaires pour les revoir ; il en confia l'un, dit-il, pour le faire relier. Et à qui? à un libraire qui le fit copier à la hâte et imprimer. Il s'est défendu d'avoir eu part à cette édition. Mais pourquoi ne s'adressait-il pas à un relieur? Pourquoi choisissait-il un libraire, que sa profession aurait rendu, à coup sûr, suspect à sa bonne foi? De qui, sinon de Voltaire, le libraire avait-il su que cet exemplaire sortait de l'imprimerie de Jore? Et quand celui-ci, par un abus de confiance, fit paraître une édition des *Lettres*, quand ses colporteurs annoncèrent dans Paris que Jore en était l'auteur, qui leur suggérait cette calomnie? Et l'édition étrangère qui se vendit en 1734 chez l'imprimeur de Voltaire à Amsterdam, sous ce titre perfide : *Lettres*, etc., par M. de Voltaire, à Rouen, chez Jore, MDCCXXXIV, édition augmentée d'une vingt-sixième lettre! Et la missive qui dénonçait Jore au ministère, qui le fit arrêter et conduire

[1] La Harpe, son disciple enthousiaste, le prônait partout. On a vu plus haut, que déjà très-riche, il demanda de partager avec lui une pension de 2,000 fr.; fut-il écouté ?

[2] M. Desnoiresterres est trop porté à voir dans les lettres de Voltaire les élans de l'affection.

Digitized by Google

à la Bastille, qui lui fit perdre son privilége d'imprimeur et le ruina!

En veine de générosité, Voltaire offrit cent pistoles à Jore, dont la perte était de 22,000 fr., sans compter sa destitution de maîtrise. Jore refusa; son adversaire se répandit en invectives, et publia qu'il l'avait payé en remettant le manuscrit. Il mentait, puisqu'il avoua dans une lettre n'avoir encore rien donné en 1734. Avait-il soldé plus tard? évidemment non. Il préféra tergiverser : il dit que n'ayant tiré aucun profit de l'édition de Jore, il n'en devait que la moitié; il fit valoir une gratification de cent livres qui prouvait clairement qu'il devait quelque chose, gratification qui récompensait Jore de la peine qu'il s'était donnée pour savoir, suivant le désir de Voltaire, s'il était vrai qu'un de ses ouvrages fût alors sous presse. Malgré tout, l'écrivain courageux tenta de se justifier. En philosophe sensible et honnête, il signalait la *faute si punissable* de Jore, chez qui on avait saisi 22,000 *livres de libelles contre le gouvernement*, et les *Lettres philosophiques*, son propre ouvrage. Bientôt les exploits furent lancés, la justice fut saisie. Ce qu'il fallait à Voltaire, c'était une justice expéditive, l'autorité discrétionnaire du lieutenant de police Hérault; il lui écrivit avec violence contre Jore. Mais ce qui l'inquiétait, c'était une lettre malencontreuse, pièce décisive au procès; aussi demanda-t-il, puisqu'il n'avait pu *prévenir* le scandale ni *acheter le silence d'un scélérat*, qu'on supprimât son *Mémoire* (celui de Jore), un *libelle* dont le public était inondé. En dépit de ses intrigues, de tous ses appels à la vigueur du bras séculier, il fut condamné *en cinq cents livres d'aumônes* [1]. Ce résultat le mit en fureur : « Je ne dois rien à ce misérable Jore, écrivit-il; donner 500 francs d'aumônes, c'est signer ma honte [2]. C'était aussi signer sa misère, car il ne pouvait s'acquitter immédiatement, et il ne trouvait pas cent pistoles, ses charités avaient épuisé sa bourse. Si du moins il pouvait anéantir le *factum* de Jore, auquel il n'avait répondu que par un autre *factum* impuissant et irrité! Il conjura le lieutenant de police d'obliger le libraire à renier son mémoire. Pendant six semaines Hérault ne put réussir : Jore tenait bon; à la fin,

[1] Jore fut en même temps débouté de sa demande, il avait contre lui la cabale influente des amis de son ennemi.

[2] Au garde des sceaux, 3 juillet 1736.

Digitized by Google

privé de ressources et d'appuis, vaincu par le malheur, il céda, un désaveu du *libelle* lui fut arraché. Dans sa joie *reconnaissante*, Voltaire ne releva pas les affaires de sa victime, il se contenta, — pouvait-il moins faire? — de l'empêcher par une modique rente viagère de mourir de faim [1].

Nous venons de l'entendre alléguer les bonnes œuvres qui vident son coffre-fort. N'était-il pas effectivement le père des pauvres [2] ? Ses livres de compte nous apprennent qu'à Ferney, ce possesseur de 160,000 fr. de rentes en consacrait mille par an à des aumônes, à des *charités*, tout en imposant aux *barbares Welches* la corruption du mot *charitas*, dont ils avaient fait le *terme infâme qui parmi nous signifie l'aumône* [3]. Or l'aumône, il la pratiquait souvent à sa manière, sous forme de prêts attestés par des reçus [4]. Quant aux personnes gênées, il les éconduisait le plus souvent au nom de sa *pauvreté*. A une demande de secours du romancier Prévost, il répond qu'il est plongé dans les emprunts (15 janvier 1740), et que rien ne lui serait plus agréable que de pouvoir n'être pas inutile à celui de nos écrivains *qu'il estime le plus*. A Mannory, qui avait publié en 1719 une *Apologie de la nouvelle tragédie de M. de Voltaire* (*Œdipe*), mais qui, dans l'immonde affaire des Travenols dont nous parlerons bientôt, avait écouté la voix de sa conscience, à Mannory parlant d'un emprunt et offrant des garanties de solvabilité, il oppose le silence du dédain, attendu qu'il l'a *vêtu et nourri* (mots vagues qu'il reproduit sans cesse à propos de ceux dont il a faiblement rémunéré les services), et aussi parce que Mannory s'est permis à son égard un *factum ridicule*, alors que lui, Voltaire, ne songeait qu'à « se dévouer au public [5]. » Un M. Jacques l'implore en 1760; ah! quel moment choisit-il, l'indiscret! Voltaire est grand seigneur, ce qui signifie qu'il a des dettes et que ses revenus le laissent sans argent; on pourrait, dit-il, donner des billets à Jacques [6]. Une

[1] Voir dans M. Léouzon-le-Duc et dans M. l'abbé Maynard, t. I, tous les détails de cette affaire, si fâcheuse pour l'honneur de Voltaire.

[2] Sous le titre de *verres d'eau*, M. de Pompery célèbre DOUZE *libéralités* dont les lettres de Voltaire font étalage; dans ces *verres d'eau*, il n'entrait pas une parcelle de ses rentes.

[3] A Mme du Deffand, 20 janvier 1769.

[4] A d'Alembert, 2 juin 1773.

[5] A d'Argental, 11 mai 1760.

[6] A d'Argental, 17 septembre 1760.

Digitized by Google

jeune veuve lui envoie quelques pièces de vers à Ferney. Le cas est embarrassant, l'offre vaut un cadeau. Que fera-t-il pour se délivrer des persécutions de la *veuve limonadière?* Il priera Mme d'Argental de faire à cette veuve une galanterie de 36 livres, et il sera *quitte*. En 1766, il n'a plus un sou, les pauvres l'assiégent; plairait-il à Damilaville de donner *pour lui* un louis au sieur Totin? En 1769, Damilaville meurt. « J'ai regretté Damilaville, s'écrie-t-il, c'était un homme *nécessaire*. » Nécessaire, oui, — et c'est bien souvent le dernier mot des tendresses de Voltaire, — mais comblé de bienfaits, non. Le 26 février 1767, il l'avait soulagé par cette fin de non-recevoir : « Je veux bien du mal à la fortune (sa fortune de millionnaire) qui vous force d'examiner des comptes, quand vous voudriez donner tout votre temps à la philosophie. » Le 31 octobre 1765, il prédisait à Cideville que La Harpe ferait de bons ouvrages « moyennant quoi il mourrait de faim; » ce malheur en perspective lui était léger, car « il faut, ajoutait-il, que chacun remplisse sa destinée. » En 1773, il n'avait pas, à son grand regret, de quoi assister cet homme de talent, on ne le payait plus ; auparavant il l'avait, pour les besoins de son théâtre, gardé à Ferney avec son épouse pendant une année.

Wagnière, dans ses *Mémoires*, ne tarit pas sur la bienfaisance de son héros; tout n'est pas erreur ou mensonge dans ses récits, mais quel rabais il faut faire sur le total de ces *charités!* Ainsi, par exemple, après la bataille de Rosbach, il fit *prêter* aux officiers français, prisonniers ou blessés, l'argent qui leur était nécessaire; ainsi encore il remit à une veuve des environs de Ferney une somme garantie par les terrains qu'elle possédait. Le plus souvent, il n'avait qu'une sensibilité d'apparat dont les *frères* s'emparaient avec bruit. C'est ainsi qu'ayant gratifié de 3,000 fr. un laboureur étranger à ses terres [1], il vit d'Argental, un des intimes, graver cette anecdote sur une médaille pour en garder le souvenir. Ailleurs, son injustice se masquait de générosité. Les Jésuites établis à Ornex, près de Ferney, avaient acheté régulièrement aux Desprez de Crassy une terre grevée d'hypothèques; mais il était si chrétien de les ramener à leur vœu

[1] Ce fait, mis en doute par M. Nicolardot, nous semble vrai; par contre, cet auteur a raison de dire que Palissot a surfait Voltaire dans son *Éloge historique*; les généralités louangeuses de cet *Éloge* sont contredites par ce qu'on sait des habitudes de défiance et de parcimonie du financier.

Digitized by Google

de pauvreté, de les remettre dans la voie du salut, et le pieux Voltaire en saisissait au vol l'occasion. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût fait rentrer les Desprez dans leur immeuble ; les Jésuites reprirent volontiers leurs 18,000 livres d'achat ; première joie de l'homme charitable ; quelques années après, les pères furent chassés, et leur bien usurpé par les Crassy, nouvelle joie délirante ; dans son transport, il reconnut pour la première fois une Providence. Autre trait de grandeur d'âme. Avant de rappeler aux Jésuites leur vœu de pauvreté, il s'était inscrit en faux contre le « bonheur éternel » que le curé de Moëns, paroisse voisine de Ferney, voulut procurer à quelques familles de ce village en les faisant « mourir de faim. » Ce curé, nommé Ancian, avait exigé beaucoup trop durement le payement de ses dîmes, et Voltaire qui, à propos de ses dîmes personnelles, sut si bien batailler contre le curé de Ferney, était l'homme compatissant que la situation réclamait. Il se mit en campagne contre ce *scélérat* [1], fit faire à la commune 1,500 fr. de frais, qu'il s'offrit à lui prêter sans intérêt, quand il aurait dû les solder lui-même ; puis, pour adoucir son sacrifice, sinon pour obliger les communiers, il conjura l'intendant de Bourgogne d'abaisser le chiffre de cette somme *exorbitante*, et en bon catholique versé dans l'histoire de l'Église et dans l'étude des saints Pères, il écrivit à l'évêque d'Annecy, pour qu'au nom de la charité chrétienne ce prélat voulût bien engager le curé de Moëns à se *départir des droits que la chicane lui avait donnés ;* il vantait au prélat le désintéressement des réformés et il le décida à laver la tête à Ancian ; donc les réformés pouvaient le bénir, et il faisait ses preuves d'orthodoxie et d'humanité ; la journée était bonne... Cependant il ne pardonna pas au curé les 1,500 fr. de frais. Ce dernier avait eu le tort de faire maltraiter le jeune de Croze qui, un soir, se trouvait chez une femme de mauvaise vie. Le voici convaincu, le *monstre*, d'employer « le sacré et le profane, le ciel et la terre pour accabler l'*innocence,* » et d'être allé chercher des *assassins* dans un cabaret ; pour lui, protecteur de Croze, à qui il prête de l'argent (il n'est plus pauvre), comme il en a prêté à MM. de Crassy, qu'on ne lui parle pas d'une plus ample information qui gâterait sa mise en scène. Le président de Brosses a fait venir quelques

[1] Au président de Brosses, 1758, *loc. cit.*

Digitized by Google

témoins chez lui, ne va-t-on pas dire qu'« il cherchait à les pratiquer[1] ? » Enfin la sentence du bailliage de Gex est favorable à Ancian : quelle faiblesse pour ce prêtre « brutal comme un cheval, malin comme un mulet, rusé comme un renard ! » Voltaire en appelle au parlement de Dijon contre ce *scélérat à étrangler* et il en coûte au *scélérat* 4,000 livres ; s'il en est « quitte à si bon compte, » qu'il remercie son adversaire qui se prévaudra, plus tard, auprès de l'évêque d'Annecy, de son obligeance pour ce curé. Tout cela rappelle une lettre du président de Brosses à l'usufruitier de sa terre de Tourney : « Souvenez-vous, Monsieur, lui disait-il, des avis prudents que je vous ai donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie, vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère *naturellement insolent.* »

Ce zélé redresseur de torts se regardait comme la providence de Ferney et du pays de Gex. Il était beau de le voir dans sa seigneurie. Appuyé sur une petite canne, enveloppé de fourrures et paré de dentelles, la tête ornée d'une perruque à quatre marteaux frisée et poudrée, il rayonnait de joie parmi ses vassaux, et il laissait errer sur ses lèvres un délicat sourire. Utilisant les troubles de Genève, il avait habilement attiré sur ses domaines quantité d'émigrants et fondé par eux une colonie ; en même temps qu'il défrichait et améliorait ses terres, il fit construire beaucoup de maisons, et transforma en ville son hameau presque désert. Il avait tout entrepris à ses dépens, disait-il ; pas un denier de profit pour ses peines, il prêtait tout son argent sans intérêt ; le ciel n'était pas plus pur que ses intentions, et il méritait à tous égards la protection de « Moyse Turgot. » Comédie ! il contentait sa vanité, il spéculait. Le 21 octobre 1771, il avouait à Mme du Deffand qu'il avait tout fait « par pure vanité. » Quant aux spéculations, elles étaient évidentes. Que pouvait-il faire de son argent ? Prêter à l'étranger ? combien de formalités dispendieuses ! quels frais de charge et quelle difficulté de remboursements ! En France ? le crédit de l'État était incertain, celui des couvents précaire, car la vertueuse philosophie, son chef en tête, demandait avec instance la confiscation de leurs biens ; les grands seigneurs, criblés de dettes pour la plupart, se lassaient de payer au

[1] Au président de Brosses, 30 janvier et 11 février 1761, *loc. cit.*

Digitized by Google

désintéressé philosophe de gros intérêts, et en leur prêtant sur hypothèques, il fallait acquitter des droits élevés; or Voltaire, nous le savons, avait su s'affranchir de toute redevance, et pour rien au monde il n'eût sacrifié les franchises de ses propriétés. Avec ses colons, tout allait à merveille, En faisant prospérer leur industrie et leur négoce, en envoyant leurs montres aux quatre parties du globe, il grandissait sa réputation de bienfaiteur du genre hunain, il échangeait des maisons, nous dit Wagnière qui n'est pas suspect, contre une rente viagère de cinq, six ou sept pour cent, rente sûre et aussi forte que possible [1]. Il prêtait à ses colons à quatre pour cent, c'était le taux ordinaire en 1775, assure Bachaumont, souvent même à cinq, son *Livret* en fait foi. Avec eux, pas de négligences, pas de banqueroute; l'argent du vieillard suivait naturellement cette pente si douce. Les maisons de Ferney changeaient-elles de propriétaire ? L'opulent financier touchait aussitôt, de son aveu, des *lots et ventes considérables*, et ici, comme toujours, il était entraîné par le seul désir de faire du bien [2]. Heureux désir qui doubla la valeur de Ferney ! Il l'avait acheté près de cent mille livres, Mme Denis le vendit deux cent trente mille livres [3].

A Gex, comme à Ferney, égoïsme adroit et pompeusement déguisé. En 1760, il prétendit arracher ce pays « à la tyrannie des fermes générales, » avec le concours d'une compagnie qui, en le délivrant « de quatre-vingts sbires, aurait versé une forte somme dans les caisses des fermes ou celles du roi. » Suivant son habitude, il mit en campagne tout le ban et l'arrière-ban de ses protecteurs, de ses amis et amies, et parvint à faire accepter par les états de Gex et par le clergé même la *bulle Unigenitus* de *Turgot*, à savoir l'arrangement conclu avec ce ministre au prix de trente mille livres de contribution annuelle. Pour indemniser la ferme générale, il s'offrit à prêter aux États trente mille livres, dans l'attente des impôts qui devaient subvenir aux autres charges de la province. Cette révolution mit le pays en feu. « Tout le monde crie là contre, » écrivait le

[1] Si élevée vraiment qu'à sa mort, sa nièce dut accorder de fortes réductions sur ces rentes.

[2] A Richelieu, le 20 janvier 1777.

[3] Voir dans M. Nicolardot le deuxième chapitre, en tenant compte parfois des exagérations, des calculs et des raisonnements hasardés.

Digitized by Google

président de Brosses; « que veut-on faire de tant de sel à la fois? (il avait fallu en acheter des quantités énormes) où prendre tant d'argent pour payer les Bernois, les fermiers généraux vendeurs de sel, les charges publiques et intérêts dus par le pays, et le prix échu de l'abonnement d'un traité de libération horriblement cher?... » — « Je reçois, écrit encore le président, lettres sur lettres de gens qui crient miséricorde sur les entreprises et les tyrannies de Voltaire, qui veut tout gouverner, conduire à sa tête et se rendre maître de l'administration dont il n'est pas membre, entreprenant de chasser ceux qui sont au fait, et de mettre là des gens qui lui sont vendus et qui agiront à sa dévotion. Je viens d'être obligé d'en écrire à M. de Malesherbes, sur la sollicitation de *tout le pays*, qui demande *au nom de Dieu* qu'on *les tire de l'esclavage* (ce sont leurs termes). » Et encore : « Le but de M. de Voltaire est fort clair : c'est celui d'un homme qui voit qu'on va taxer dans le rôle prochain ses fonds et son industrie de Ferney, et qui croit avoir imaginé un moyen de prévenir la taxe. Car il lui importe peu, à son âge, que, les dettes du pays se trouvant accumulées dans quelques années d'ici, les rôles des taxes deviennent nécessairement très-forts, pourvu qu'on n'en fasse point d'ici à quelque temps[1]... » Ainsi le pays de Gex était aux abois, il ne pouvait tolérer son esclavage ; par contre les fonds et les industries de M. de Voltaire échappaient au fisc, et l'on *s'enivrait partout* à la santé de ce bienfaiteur, on mettait des cocardes à ses chevaux, on pleurait d'attendrissement. *Comediante !*

Mais la petite-fille de Corneille, paternellement élevée et richement mariée; mais les serfs du Jura, Calas, Sirven, La Barre, Montbailly, Morangiès, Lally, Charles-Édouard soutenus et vengés ! Ne sont-ce pas là de glorieux titres ? Voyons.

Le Brun avait sommé poétiquement Voltaire d'adopter la petite-fille du grand Corneille, qui, au vrai, n'était que la petite-fille d'une cousine germaine de l'illustre tragique; *il l'encornilla*. S'il avait refusé, qu'auraient pensé ses admirateurs et ses ennemis? Il l'invita à venir chez lui, promettant qu'elle aurait « tous les secours possibles pour tous les devoirs de la religion [2]; » il lui chercha un précepteur au meilleur marché

[1] Voir dans M. Foisset les lettres du président.
[2] Aux *Délices*, 22 novembre 1760.

Digitized by Google

possible, vu qu'il s'était ruiné à bâtir des châteaux, des églises et des théâtres [1]. » Grâce à son éducation *chrétienne*, elle devint bonne actrice, joua la comédie très-joliment, remplit à ravir les rôles de soubrettes et promit une d'Angeville [2]. En excellente comédienne, elle devait terminer par un mariage. Voltaire lui trouva un jeune homme, M. Dupuits, possesseur d'environ 8,000 livres de rentes; il la maria, lui donnant pour dot 1,500 livres de rente, dont elle devait jouir après la mort du patriarche; 20,000 livres qu'il eut le bonheur d'hypothéquer à cette occasion sur la terre de M. de La Marche, à qui cette somme avait été prêtée, et dont il eut soin de se déclarer propriétaire au contrat [3]; puis 40,000 livres provenant du *Commentaire sur Corneille* où, sous prétexte d'élever un monument à l'auteur du *Cid*, il le dénigrait systématiquement par envie, et allait même jusqu'à relever les fautes que Corneille avait corrigées. Au total, il se tirait d'affaire avec la meilleure économie, et il intéressait l'Europe entière, surtout la France, au double succès de sa vanité littéraire et de sa bienfaisance équivoque. Ajoutons les procédés vils : il arracha aux époux Corneille la signature attendue pour l'*hymen*, menaçant le père de la jeune fille de le laisser *mourir de faim*, s'il refusait son consentement [4]; il les réduisit à dévorer les chagrins de la misère dans un bouge [5], et il garda les jeunes époux pour qu'ils lui fissent l'honneur de monter sur son théâtre afin d'amuser les courtisans, et de tenir compagnie à Mme Denis. Plus tard, il fut charmé de leur fille, il l'appela *Belle et Bonne*, et il eut pour elle des coquetteries. Au fond il se souciait médiocrement de Pierre Corneille; il avouait que sa fille d'adoption n'était pas même de la famille du poëte, et quand les *Cornillons*, vrais descendants de Corneille, lui furent présentés, il les congédia avec humeur. « Le bon moment était passé, » dit Wagnière.

Les serfs, prétendus serfs du chapitre Saint-Claude, héritiers

[1] A M. de Brenles, 16 décembre 1760.
[2] A Cideville, 26 janvier 1763.
[3] A La Marche, 12 février 1763.
[4] A d'Argental, 6 février 1763.
[5] M. de Pompery assure que le *Commentaire sur Corneille* produisit une somme de 52,000 fr., sur laquelle 12,000 servirent à *assurer* l'existence du père et de la mère de Mlle Corneille; si bien *assurée* vraiment qu'à défaut de Voltaire et de d'Alembert, les comédiens vinrent généreusement à leur secours.

Digitized by Google

des Bénédictins du Jura, n'étaient assujettis qu'aux restrictions « que subissaient partout les usufruitiers et les fidéi-commissaires ; » mais il s'agissait de moines, et alors la mainmorte, — très-respectable quand elle était laïque, — devenait horrible. Malgré la sentence du parlement de Besançon, laquelle fut favorable au chapitre, Voltaire saisit le Conseil du Roi ; puis, toujours zélé pour la justice exceptionnelle, il sollicita une décision autocratique, il recommanda vivement à Turgot « la cause de 12,000 esclaves (ailleurs il dit 20,000) de six pieds de haut contre vingt petits chanoines ivrognes (la calomnie ne gâtait rien), jadis moines de Saint-Benoît [1]. »

D'autres causes appelèrent son dévouement. En 1761, il défendit les protestants Calas, Sirven et Labarre : le premier condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté comme coupable, — il l'était peut-être [2], — d'avoir assassiné son fils qui voulait embrasser le catholicisme ; le protestant Sirven, condamné en dernier ressort par le même parlement, et aussi exécuté pour avoir tué sa fille Elisabeth qui avait déclaré vouloir se faire catholique ; Labarre et d'Étallonde de Morival, jeunes philosophes qui expièrent leurs méfaits sous la main du bourreau : ils avaient brisé un crucifix sur un pont d'Abbeville, insulté une procession, blasphémé, chanté des chansons immondes, et s'étaient agenouillés devant le *Dictionnaire philosophique* et d'autres mauvais livres. Quels motifs lui inspiraient cette triple croisade contre les erreurs ou les sévérités excessives de la justice ? Un peu d'humanité peut-être, mais surtout sa haine contre le *fanatisme*, c'est-à-dire l'Église, et son désir de se venger des parlements. « Je veux savoir, dit-il à propos de Calas, de quel côté est l'horreur du *fanatisme*. » Toute sa correspondance, tous ses pamphlets, toutes ses démarches démontrent à n'en pas douter qu'il poursuivait l'*infâme* dans les juges de Calas. Apprenant que le parlement de Toulouse a condamné pour parricide un catholique : « Gardons-nous, dit-il, de présenter aux juges l'idée... que le parlement est aussi sévère envers les catholiques qu'envers les réformés. » « N'est-il pas honteux d'être catholique ? » Aussi veut-il se décatholiciser, et il lui « paraît difficile d'avertir que les fruits d'un

[1] A Turgot, 17 mai 1777.

[2] Voir les nombreux ouvrages publiés dans ces derniers temps pour ou contre la culpabilité de Calas, et dont M. l'abbé Maynard donne la liste.

Digitized by Google

arbre sont mortels, sans faire sentir aux esprits exercés que l'arbre est d'une bien mauvaise nature. » C'est encore sa passion contre l'*infâme* qui l'anime en faveur de Sirven et de Labarre. En envoyant à M. Vernes[1] deux mémoires de Sirven, il invite ce *cher huguenot* à bénir Dieu, « qui chasse partout les jésuites et rend la Sorbonne ridicule. » Toujours des déclamations sur la tolérance et le fanatisme, assaisonnées de mensonges et de récits controuvés; et quant à Labarre, il va si loin dans ses attaques irréligieuses que Frédéric lui-même le rappelle au bon sens : « La scène qui s'est passée à Abbeville est tragique, lui écrit-il le 7 août 1766, mais n'y a-t-il pas de la faute de ceux qui ont été punis ?.,. Et si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter à la croyance établie ? Quiconque ne veut point remuer est rarement persécuté. Si le parlement a sévi, accusez-en les lois du royaume. C'est selon ces lois que tout magistrat fait serment de juger, » ces lois qu'en cent endroits de ses écrits et de sa correspondance Voltaire soutient, lorsqu'il s'agit de les invoquer contre ses adversaires; ou de renier des publications dangereuses dont il est l'auteur. Certes, si l'amour de l'humanité et de la justice l'eût enflammé, il n'aurait eu qu'à ouvrir les yeux pour s'indigner : il aurait vu les catholiques opprimés, en France, par la double coalition des jansénistes et des philosophes, livrés à la merci de la tyrannie des ministres en Espagne, en Portugal et en Italie, placés hors du droit commun par l'arbitraire du protestantisme en Allemagne, du schisme et de la philosophie en Russie et en Pologne. Que d'occasions pour montrer jusqu'à l'évidence qu'il n'avait pas deux poids ni deux mesures ! mais il n'avait que faire de la liberté de la conscience, il ne voulait que la liberté de la détruire. Avec Labarre on avait brûlé trois de ses livres : le *Dictionnaire philosophique*, les *Lettres sur les miracles*, et les *Discours de l'empereur Julien contre le christianisme :* sa sensibilité pour ce jeune homme fut une vengeance. Vengeance encore que ses bruyantes sympathies pour Montbailly, condamné à la roue, sous la fausse accusation d'avoir causé la mort de sa belle-fille. Elles lui permirent de jeter l'invective aux magistrats et à ses adversaires dans un moment où il passionnait l'opinion par son *Histoire du Parlement*, qu'il reniait avec

[1] Avril 1767.

Digitized by Google

sa candeur ordinaire, la traitant « d'infâme rhapsodie, » qu'on ne pouvait lui attribuer, et dont plusieurs chapitres étaient « plats, faux, indécents, remplis de solécismes, de barbarismes, d'impertinences qui devaient *déplaire au roi.* »

La défense de Martin, agriculteur du Barrois, mort innocent sur la roue, lui fait honneur, bien qu'il ne l'ait entreprise que pour obéir à de pressantes sollicitations. Louable encore fut son attachement à Charles-Edouard, ainsi que sa persévérance à réhabiliter Lally-Tollendal, encore qu'il ait gâté cette bonne action par un mémoire antichrétien ; quant au comte de Morangiès, engagé dans un procès où il s'agissait de savoir s'il avait reçu le montant des billets qu'il avait signés, son innocence est problématique, et en tout cas, c'était un triste client.

Pour en finir avec les largesses et la sensibilité du grand cœur qui toute sa vie *fit des ingrats,* ouvrons son testament, daté, suivant Wagnière, de septembre 1776. Ce testament, dit Bachaumont, a étonné tout le monde...; il est très-plat, et sent l'homme dur qui ne songe à personne et n'est capable d'aucune reconnaissance. Wagnière, qu'il appelait son *fidus Achates*, eut 8,000 livres une fois payées[1] ; rien à sa femme et à ses enfants ; à son domestique Lavigne, qui le servait depuis trente ans, une année de gages ; aux pauvres de Ferney, 300 livres ; à Mme Denis, légataire universelle, 80,000 livres de rente et 400,000 livres d'argent comptant ; 100,000 livres seulement à l'abbé Mignot et autant à M. d'Hornoy. Faut-il s'étonner que le jour où l'on décacheta ce testament fût une *journée des dupes,* pour tous ceux que Voltaire avait enrichis de belles promesses ?

La France fut stupéfaite ; les philosophes se turent. Seul, le bon Wagnière tenta l'impossible justification de son maître : il rejeta sur Mme Denis, et M. de Pompery l'imite, l'ingratitude inouïe de ces dispositions testamentaires. Mais Mme Denis s'était éloignée de Voltaire quelques jours avant qu'il mourût ; un mot lui aurait suffi pour modifier l'expression de ses volontés dernières ; ce mot, il ne l'écrivit pas, il ne le dit pas ;

[1] Wagnière avoue dans ses *Mémoires* que Voltaire ne lui donnait que des appointements modiques, avec quelques cadeaux pour sa femme et ses enfants. Ses autres secrétaires, ses domestiques, étaient traités avec la même parcimonie.

Digitized by Google

la honte de cet acte suprême couronnant une vie d'avarice et de lésine lui appartient tout entière.

V.

Nous avons vu Voltaire exalter sa sensibilité, sa bienfaisance, sa générosité incomparable, au sein d'une pauvreté persistante. Il n'est pas moins infatigable à louer sa clémence, son amour de la patrie, son oubli des injures; il ne vit que pour unir tous les hommes, surtout les écrivains, par les plus doux liens de la concorde, et ce n'est pas sa faute si la république des lettres n'est pas le meilleur des mondes [1]. Voilà le roman; voici la réalité. D'habitude il ne pouvait souffrir d'autre renommée que la sienne. La lecture d'ouvrages nouveaux qui n'étaient pas les siens l'impatientait, le rendait forcené, féroce, au rapport de Mme Denis; il marqua du stigmate de sa colère tous ses critiques, tous ses ennemis. Colère feinte le plus souvent, tactique de lutteur! il enflait la voix pour intimider; ses calomnies, ses injures grossières, comme celles d'une poissarde de Collé, étaient un calcul, à moins qu'elles ne fussent l'explosion de l'orgueil. La Motte, les deux Rousseau, Piron, La Beaumelle, Maupertuis, Palissot, Lefranc de Pompignan, Trublet, Gresset, Montesquieu, Guyot de Merville, Saint-Hyacinthe, Coger, Nonotte et Patouillet, Clément de Dijon, Larcher et Warburton, les pasteurs génevois, des Fontaines et Fréron, les jésuites et cent autres, furent par lui insultés, calomniés, dénoncés; le roi des tolérants fut l'incarnation de l'intolérance.

L'Académie française avait couronné, en 1714, une ode de l'abbé Dujarry. Voltaire, concurrent malheureux, soupçonna Lamotte d'avoir influé par son crédit sur la décision de l'Académie; aussitôt il le plongea dans le *Bourbier*, sa première satire, ou plutôt son premier pamphlet. « Je me suis imposé, dit-il plus tard (1731), la loi de ne jamais tomber dans ce détestable genre d'écrire. » Fausse promesse: ce détestable genre sera le sien

[1] M. de Pompery prend fort au sérieux ces sentiments; sa foi aux paroles du maître n'est jamais ébranlée par le doute; il épuise, pour exalter la grande âme de Voltaire, âme pieuse et sainte plus que celle d'aucun saint, toutes les épithètes louangeuses.

Digitized by Google

toute sa vie [1]. J.-B. Rousseau fut d'abord vénéré par Voltaire, qu'il traitait comme son enfant, « avec toute la sincérité qu'on doit à la confiance d'un jeune poëte qu'on aime. » Il louait *Œdipe*, il était à l'affût des succès de son protégé, et celui-ci, dès l'année 1716, déchirait par derrière celui qu'il caressait en face; ses diatribes étaient révoltantes « à faire mourir, » suivant son expression. En 1732, Rousseau ayant envoyé à Delaunay une critique sur *Zaïre*, critique indiscrètement publiée, et qui d'ailleurs n'était que littéraire, l'ancien disciple du *cher maître* le maltraita dans ses *Lettres privées*, l'afficha dans son *Temple du goût*, l'outragea vilement dans son *Épître sur la calomnie* (1736), et s'attira cette fois de la part de Rousseau une mordante réponse. Il riposta par une grêle d'épigrammes, excitant tous ses amis à diffamer *le misérable* pour le faire bannir *encore*, à poursuivre en justice *ce scélérat*, pour *rendre service à tous les honnêtes gens*. Il résista méchamment à toutes les offres de conciliation, il railla Rousseau devenu apoplectique, et salit de ses calomnies sa mémoire. « Je hais Rousseau, écrivait-il à Marmontel en 1763; ce malheureux a fini par faire de mauvais vers contre la philosophie; » crime irrémissible, car la philosophie était chose sacrée. En Hollande, Rousseau, revenu sincèrement au christianisme, s'était permis de la dédaigner; il avait blâmé les actes impies de Voltaire, son *Épître à Uranie* et d'autres licences. Les premières antipathies du poëte, désormais croissantes, s'expliquent par cette blessure à son irréligion [2]; il le poursuivra de ses vengeances, comme plus tard Maupertuis, des Fontaines, Fréron, etc., jusque dans la mort.

En lui, la vanité littéraire n'était pas moins implacable que la vanité philosophique. Tandis qu'il travaillait à doter Genève d'un théâtre où son génie dramatique devait trôner, il rencontra le stoïcisme de Jean-Jacques. Celui-ci s'indigna; bien qu'il eût écrit lui-même pour la scène, il lança contre Voltaire sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, afin de préserver sa ville natale des influences corruptrices de la comédie. Le patriarche

[1] M. Desnoiresterres donne trop facilement raison à Voltaire dans certaines phases, et surtout dans les origines de sa querelle avec Rousseau.

[2] M. de Pompery, avons-nous besoin de le dire, prend constamment parti pour Voltaire contre tous ses ennemis, qu'il traite fort durement, sans autre forme de procès.

Digitized by Google

prit feu, il accabla l'auteur d'*Émile;* de temps en temps, il baissa le ton de l'injure, il parut même flatter l'*insociable* déiste pour l'attirer dans ses rangs ; mais, soit impuissance de réussir, soit jalousie à l'égard d'une popularité rivale de la sienne, il fut d'ordinaire sans pitié comme sans dignité. « Jean-Jacques descend du chien de Diogène et de la chienne d'Érostrate [1]. » « Rousseau est un grand fou, un méchant fou, un malheureux fou : je me suis occupé pendant deux mois à jeter de l'eau sur les charbons ardents qu'il avait répandus dans Genève [2]. » « Rousseau est un polisson, un brouillon, un délateur, un monstre, une âme pétrie de boue et de fiel, un petit singe de la philosophie, fort bon à enchaîner et à montrer à la foire pour un schilling. » Il le représente dévoré par une maladie honteuse ; il dénonce dans les *Lettres de la montagne* des audaces contre les miracles « de Notre Sauveur, » contre les prodiges « que Jésus-Christ daigna opérer pour établir notre sainte religion. » Il accuse le sophiste de vouloir renverser la Constitution genévoise, et il appelle sur lui la vindicte des lois, car Genève est en péril depuis que Jean-Jacques l'a invitée, dans la cinquième de ses *Lettres de la montagne,* à montrer pour *Emile* la même indulgence que pour le *Sermon des cinquante,* « libelle le plus violent qu'on ait jamais fait contre la religion chrétienne. »

Dès sa jeunesse, Voltaire était vindicatif, et ne voulait pas de rival. Le duc de Sully l'avait offensé dans sa querelle avec le prince de Rohan : il effaça Sully de sa *Henriade,* et lui substitua du Plessis-Mornay ; petite vengeance plus dommageable à la vérité qu'à celui qui l'avait comblé de politesses et accueilli cordialement dans son château.

Dans le but de fermer à Piron l'hôtel de Mme de Mimeure, il lut à cette dame l'ode abominable du poëte bourguignon, sans lui faire grâce d'un seul vers, et, comme elle se récriait, il éclata de rire : « C'est pourtant, lui dit-il, l'ouvrage de cet innocent que vous appelez votre grand benêt. » M. Desnoiresterres se refuse à croire que Voltaire ait voulu desservir si odieusement Piron auprès de sa protectrice, au moment même où Alexis lui portait l'ode sur sa convalescence; mais la grati-

[1] A M. de Ruffey, 21 juillet 1762.
[2] A M. de Ruffey, 18 janvier 1766.

Digitized by Google

tude et la délicatesse n'étaient pas, on le sait, les qualités dominantes de Voltaire ; une telle aventure, décrite par Piron avec la rondeur de sa malicieuse bonhomie, est à la hauteur des sentiments dont le pamphlétaire par excellence a rempli sa vie.

Maupertuis fit l'expérience de ces sentiments. Appelé par Frédéric II, il était président de l'Académie que ce prince avait fondée à Berlin. Il eut une querelle scientifique avec Kœnig. Voltaire se souciait fort peu du débat ; il s'y mêla cependant, par jalousie haineuse contre Maupertuis, que Frédéric soutenait, et il écrivit contre ce savant, qu'il désirait supplanter à l'Académie, la diatribe sanglante de l'*Akakia* [1] ; jamais il ne désarma sa vengeance : il lui fut cruel, répétons-le, jusqu'au delà du tombeau.

La Beaumelle, littérateur faussaire, avait blessé Voltaire dans son *Qu'en dira-t-on*, livre licencieux qui eut beaucoup de vogue ; il avait écrit : « Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne, on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné 7,000 écus de pension à un homme de lettres, à titre d'homme de lettres. » Le grammairien de Frédéric se reconnut dans ce passage ; il y eut entre lui et la Beaumelle, à ce sujet, un entretien secret, où ce dernier fut insolent et brutal dans un accès d'emportement : son adversaire le dépassera *en public*, pendant plus de vingt ans, dans l'injure et dans la cruauté.

Les *Remarques* de la Beaumelle *sur le Siècle de Louis XIV*, remarques où il y avait de la rancune et du pédantisme de mauvais ton, envenimèrent la dispute. Voltaire prétendit qu'il avait fait réimprimer son *Siècle* « avec des notes satiriques et calomnieuses, pleines d'erreurs et de sottises. » Or ne pouvant répondre à la plupart de ces notes, il s'arma déloyalement contre son contradicteur de notes qu'il savait n'être pas de lui ; en apparence pour faire justice des *Lettres et Mémoires* de son ennemi, en réalité pour se venger de ses critiques ; il le fit enfermer six mois à la Bastille, comparant son *crime* à celui de Damiens, disant que sous un *ministère moins indulgent*, « ce chien enragé qu'on ne pourrait plus laisser dans les rues »

[1] M. de Pompery prétend que Voltaire se déclara contre Maupertuis, parce que celui-ci avait fait éliminer Kœnig de l'Académie. Cette élimination fut le fait de l'Académie et non de Maupertuis ; d'ailleurs Voltaire se préoccupait fort peu de Kœnig, qu'il appelait un *fou*, un *enragé*.

Digitized by Google

aurait été conduit à l'abattoir, et s'écriant au plus fort de sa vengeance : « Je suis indulgent, je suis tolérant, on le sait. » *Indulgent* et *tolérant*, il le fut envers Palissot, à qui il ne pardonna sa comédie satirique des *Philosophes* que le jour où il l'entendit louer dans les vers de sa *Dunciade* le *sublime solitaire* de Ferney.

Lefranc de Pompignan fut moins heureux. En parfait honnête homme, il s'était élevé, dans son discours de réception à l'Académie, contre les crimes littéraires du siècle. Voltaire aussitôt le cribla de ses facéties : ses libelles vomirent l'injure contre l'audacieux qui avait dit qu'une morale corrompue et une philosophie altière sapaient également le trône et l'autel.

C'étaient là les petites corrections qu'il lui infligeait, ainsi qu'aux « autres impertinents qui, étant à peine gens de lettres, osaient vouloir décrier les véritables gens de lettres, calomnier leur siècle et déshonorer la nation. » Ne fallait-il pas « se moquer des sots et faire trembler les méchants [1] ? » Il infligea ces mêmes petites corrections au digne évêque Jean-Georges Lefranc de Pompignan, frère de l'auteur des *Odes*, à l'abbé Trublet, coupable d'avoir attaqué le livre matérialiste d'Helvétius et collaboré au *Journal chrétien;* à Gresset qui, ayant fait ses adieux au théâtre et à l'*art dangereux* de la poésie, fut immédiatement « un polisson, un plat fanatique, un fat orgueilleux ; » à Riballier (Ribaudier) et à Coger (Coge-pecus) — il avait pour manie de dénaturer les noms de ses adversaires — qu'il voulut, mais en vain, jouer sur le théâtre dans les *Guêbres* ou *la Tolérance*, ainsi que toute la Sorbonne et l'archevêque de Paris. Riballier, syndic de la Faculté, avait dénoncé le *Bélisaire* de Marmontel; Voltaire s'empressa de calomnier la Sorbonne, en lui imputant d'avoir damné tous les païens vertueux, et Coger devint un *coquin*, un *maraud*, un *cuistre*, un *loup*, un ignorant qui ne savait pas le latin, parce qu'il avait proposé pour sujet du prix d'éloquence en 1773 un discours sur ce texte : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie Philosophia*. Cela signifiait en très-bon latin que la nouvelle philosophie n'était pas moins hostile aux rois qu'à Dieu ; mais des latinistes de la force de Voltaire et de d'Alembert étaient fiers d'égayer à leurs dépens le public instruit [2].

[1] 24 octobre à Ferney, dans M. Foisset.

[2] Voir dans M. Pierron une très-solide discussion sur la bonne latinité de ce texte.

Digitized by Google

Le prétendu flagellateur fut corrigé magistralement par l'anglais Warburton, dont la *Dévouée Légation* renversa de fond en comble la *Philosophie de l'histoire*, et qui fut aussitôt qualifié de *pédant*, de *bavard*, d'*insolent* et de *calomniateur*; par Nonotte (dans les *Erreurs de Voltaire*), appelé « libelliste, fripon, ignorant, téméraire, impudent, insolent, misérable, calomniateur, fanatique, le plus vil des hommes, falsificateur, oison, etc..., excrément de collége qu'on ne décrassera jamais, » et pour brocher sur le tout (voyez le tendre ami du peuple), « fils d'un pauvre homme fendeur de bois et crocheteur, et d'une mère blanchisseuse ; » par Patouillet, auteur de plusieurs mandements d'évêques, qui eut l'honneur de toutes les injures de l'*honnêteté littéraire*; par le docte Larcher, régalé d'une litanie d'insultes, pour avoir dans son *Supplément à la Philosophie de l'histoire* relevé les innombrables bévues et l'ignorance parfaite du galant homme; par l'abbé Guénée, dont *les Lettres de quelques Juifs*, spirituellement polies et moqueuses, tournèrent les rieurs contre le prince de l'ironie et les savants contre le faux érudit qui, malgré ses bouffonneries indécentes, grossières à l'égard du secrétaire des Juifs « francs ignorantins, imbéciles, emportés, » s'avoua « mordu jusqu'au sang ; » par beaucoup d'autres encore, parmi lesquels brilla un jeune homme, Clément de Dijon, à qui une satire et les *Lettres à M. de Voltaire* sur le *Commentair de Corneille*, valurent les épithètes « de polisson, de petit gredin, de petit pédant, fort vain, fort sot, fort étourdi. »

Venons à des Fontaines et à Fréron.

Des Fontaines, assez mauvais prêtre, mais grand journaliste, grand athlète de plume, qui, dans le *Journal des Savants*, fixa sur lui les regards de l'Europe, et, dans les *Observations sur les écrits modernes*, guerroya huit ans contre Voltaire avec ses qualités et ses défauts d'écrivain courageux, solide, élégant, facile, brillant, enjoué, délicat, érudit, mais partial, passionné, usant et abusant de l'ironie. L'acte infâme que son ennemi lui reprocha souvent d'avoir commis en haine de *Vénus* n'est pas certain, puisqu'il avait fait un mémoire pour l'en disculper. Quoi qu'il en soit, dans la lutte ardente de ces deux hommes, la vérité et la modération, une modération relative, furent constamment du côté de des Fontaines. Voltaire croyait l'enchaîner par les liens de la reconnaissance,

Digitized by Google

au moyen du mémoire dont nous venons de parler; et en effet, pendant dix ans, l'obligé paya ce bienfait; il l'assura du moins, par une profusion de louanges qui honorait sa gratitude plutôt que sa franchise. Toutefois, sa plume ne pouvait être esclave à perpétuité, il se permit donc (1733) de critiquer spirituellement et sans fiel le *Temple du goût*. Sur-le-champ, Voltaire se repentit de l'avoir tiré de Bicêtre et de lui avoir sauvé la Grève. « Il vaut mieux, après tout, *brûler un prêtre* que d'ennuyer le public: *Oportet aliquem mori pro populo*. Si je l'avais laissé cuire, j'aurais épargné au public bien des sottises[1]. » Il y eut une fausse paix, pendant laquelle des Fontaines eut le tort de publier, en critiquant la *Mort de César*, une lettre de Voltaire qui faisait contraste avec son article; celui-ci toutefois, avant de savoir cette inconvenance, avait brisé la trêve par de viles paroles contre un *monstre* qui avait défendu cependant les *Lettres philosophiques*. En apprenant la publicité de sa lettre, il entra en fureur. L'indélicatesse du procédé le révoltait moins que la censure de sa pièce. Encore Bicêtre et la Grève, — il ne sortira pas de là, — et il menaça son adversaire d'une préface où serait racontée « l'histoire de son ingratitude. » Des Fontaines adoucit sa première critique dans un nouvel article; ce fut une autre paix non moins plâtrée que la première. Voltaire, cachant sa rancune sous des dehors d'amitié, écrivit à Berger: « Qu'est devenu l'abbé des Fontaines? Dans quelle loge a-t-on mis ce chien qui mordait ses maîtres? »

Il le déchira dans une ode horrible sur l'*ingratitude*, pour ne pas la gâter, disait-il, par la suppression de quelques strophes. Il s'irrita ensuite d'un article très-modéré, trop modéré sur l'*Enfant prodigue*, d'un autre purement littéraire, mais plus incisif sur la *Philosophie de Newton*; et allant aux derniers excès, il accabla son adversaire avec le *Préservatif*, monstrueux pamphlet dont il fit accepter la paternité compromettante par le complaisant chevalier de Mouhy; une épigramme et un conte horrible servirent d'introduction au livre. Dès lors, des Fontaines n'y tint plus: il suivit Voltaire sur le terrain des personnalités; il répondit par la *Voltairomanie*, où il accusait le véritable auteur du *Préservatif*: 1° de n'avoir écrit

[1] A Cideville, 20 septembre 1733.

Digitized by Google

jadis un mémoire en sa faveur que pour complaire au président de Bernières qui le logeait chez lui gratuitement; 2° d'avoir dit faussement que lui, des Fontaines, avait composé un libelle sous le titre d'*Apologie*, et qu'il l'avait montré à Thieriot chez M. de Bernières. Thieriot, malgré les plus vives supplications de Voltaire, ne voulut pas affirmer le fait; d'autre part, Saint-Hyacinthe refusa de désavouer, en dépit des instances de Mme de Champbonin, amie du poëte offensé, le fragment de son *Mathanasius* sur l'aventure de Beauregard, inséré à la fin de la *Voltairomanie*; non-seulement Voltaire mentait, mais il s'abaissait à vouloir faire mentir ses ennemis. Dès ce moment il ne cessa de persécuter Saint-Hyacinthe, qui d'ailleurs avait fait, paraît-il, des révélations malheureuses sur la morale du jeune Arouet pendant son séjour en Angleterre; dès ce moment encore, il intenta un procès aux auteurs, distributeurs et vendeurs du libelle (*la Voltairomanie*); il mit en mouvement contre des Fontaines tous les gens en place, les d'Argental, les Maurepas, le lieutenant de police Hérault; il engagea tous ses parents, ce prôneur de l'indépendance des juges, à se rendre en corps à l'audience du chancelier, car « rien ne fait un si grand effet que ces apparitions de famille sur l'esprit d'un juge bien disposé [1]. » Intimidé, craignant de voir disparaître ses feuilles dont les champions de la liberté demandaient la suppression, des Fontaines signa lâchement le désaveu sans valeur du *libelle*, regardant comme calomniateurs les faits qui y étaient imputés à Voltaire, et tout cela ne coûtait au vainqueur que deux cents livres à Mme de Champbonin, et quelques centaines de livres à Mouhy. Désirant davantage et toujours fort épris de la liberté, il intrigua pour que ce désaveu fût inséré dans les *Observations* de son ennemi; il ne l'obtint pas. C'était une preuve qu'on estimait à sa juste valeur la soi-disant innocence du persécuté. Le vrai persécuteur ici, ce fut Voltaire; il s'acharna sans paix ni trêve contre son ennemi vaincu. Pour conclure, citons Clément de Genève : « N'est-il pas bien singulier que ce poëte (Voltaire) invulnérable à force de blessures et de ressources, après avoir prêché sur les toits la liberté de la presse et donné l'exemple du libertinage de l'impression jusqu'à se faire brû-

[1] A Moussinot, 12 février.

Digitized by Google

ler, n'ait pas plutôt joui d'un moment de faveur, qu'il l'ait employé à gêner ses confrères ? je lui pardonne tous ses défauts, excepté celui-là ; c'est le péché contre le Saint-Esprit dans la république des lettres. »

Il fit plus que gêner ses confrères : il les opprima, leur ferma la bouche, quand il le put, et brisa leurs plumes par mesure de police. Ainsi agit-il envers Fréron, disciple de des Fontaines et plus grand que lui.

Fréron, d'abord abbé, puis chevalier quand il eut pris l'épée et le chapeau à plumes, est la plus fière et la plus courageuse figure des lettres au XVIIIe siècle, dit avec raison M. l'abbé Maynard. S'il eut le faste de l'existence, s'il fut un assez pauvre administrateur de ses finances privées, il resta pur de toute bassesse. Journaliste infatigable dans ses *Observations sur les écrits modernes*, dans ses dix-neuf *Lettres de la comtesse*, dans ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, et surtout dans son *Année littéraire*, il fut trente ans sur la brèche, tenant tête à Voltaire avec un entrain incomparable, portant dans la polémique science et coloris, modération et vigueur, — modération surtout, et ce fut sa force, — dialectique déliée, ironie puissante. Religieux et monarchiste autant qu'écrivain de goût, il guerroya toute sa vie avec vaillance de cœur contre toutes les licences.

Il débuta contre le roi des lettres par un portrait finement esquissé, dans lequel Voltaire se vit au naturel ; ensuite il critiqua deux mauvaises tragédies de Marmontel et les écrits de Raynal. Aussitôt Voltaire éclata ; il ne réfutait pas, il dénonçait : « Pourquoi permet-on que ce coquin succède à ce maraud de des Fontaines?.... est-ce que Bicêtre est plein ? » Qu'on supprime les scandales dont tous les honnêtes gens sont indignés ! « Il est dur pour un homme de mon âge, pour un officier du roi, écrivait-il au lieutenant de police Berryer, d'être compromis avec de tels personnages ; je vous conjure de m'en épargner les désagréments. Je vous aurai deux obligations, celle de mon repos et celle de rester en France. » C'était donc à la police de veiller à son *repos* littéraire, sous peine de le voir quitter la France. Ce sera désormais un redoublement d'injures furieuses. Fréron critique avec ménagement les *Mensonges imprimés*, c'est un « coquin ; » il signale, sous forme d'hypothèse, un *auteur* dont les talents méritent qu'on fasse grâce « aux travers de son esprit et aux vices de son cœur ; » l'ancien protégé de

Digitized by Google

Ninon de Lenclos se dit tout de suite qu'il est cet homme; par Mme Denis il fait suspendre les feuilles du *scélérat*, puis se prenant de pitié pour « ce malheureux qui n'a plus de gagne-pain, » il annonce qu'il a demandé sa grâce à M. de Malesherbes. Compassion menteuse! n'est-ce pas lui qui l'a plongé dans le malheur? On lui a assuré, prétend-il, que Fréron est père de quatre enfants, et Fréron n'est pas marié!

Soutenu par le roi de Pologne, Fréron rentra dans la lice; il eut la faiblesse de louer le poëme de la *Loi naturelle*, mais il attaqua vivement, c'était son droit, la *Femme qui a raison*. Voltaire en courroux décocha contre lui l'*Ecossaise*, où *Frélon* est un « fripon, un crapaud, un lézard, une araignée, une langue de vipère, un esprit de travers, un cœur de boue, de méchant, de faquin, d'impudent, de lâche coquin, d'espion, de dogue, etc.» Le *Frélon*, dans son compte rendu de la pièce à laquelle il avait assisté intrépide et impassible sous le feu des regards, s'égaya de ces épithètes; Voltaire, exaspéré de son sangfroid, le noircit de traits affreux dans son *Pauvre diable;* au contraire le *Vermisseau*, le *lâche Zoïle* resta le plus souvent dans la modération, releva les erreurs de l'*Histoire de Russie*, fit à certains égards l'éloge de *Tancrède*, trouva dans la tragédie des *Scythes* des morceaux bien faits, et demanda, qu'on le remarque, que le buste de Voltaire fût placé, comme celui de Corneille, à la Comédie française. Par malheur, il s'avisa de supposer, dans une lettre, que le patron de la prétendue petite-fille du grand tragique était, comme « poëte modeste, » profondément attristé des louanges que lui valait son adoption généreuse; « il faut avouer, ajoutait-il judicieusement, qu'en sortant du couvent, Mlle Corneille va tomber en de bonnes mains. » O « brigand que la justice a mis au *Fort-l'Evêque!* ô Marsyas qu'Apollon doit écorcher! » « Il est pourtant bien honteux qu'on laisse aboyer ce chien; » il semble « qu'en bonne police (toujours la police) on devrait attaquer ceux qui sont attaqués de la rage. » « Le plus honnête, le plus doux et le plus modéré serait d'assommer à coups de bâton le nommé Fréron à la porte de M. Corneille...; l'écraser est le plaisir. » Voilà donc le grand nom de Corneille outragé. C'est au chancelier et à M. de Malesherbes d'agir contre le *coquin*. Assurément, il y avait des personnalités dans la lettre de Fréron; mais n'étaient-ce pas là des représailles méritées? Après tout, elles démasquaient l'égoïsme caché sous une adop-

Digitized by Google

tion. Le patriarche de Ferney vengea son HONNEUR par deux infamies : les *Anecdotes* sur Fréron, amas de calomnies sales qu'il imputa lâchement à La Harpe, comme « quelque chose de si bas, de si misérable, de si crasseux, » comme « un ramassis si dégoûtant d'aventures de halles et de sacristies, qu'il n'y a qu'une porte-Dieu ou un crocheteur qui ait pu écrire une pareille histoire [1] ; » la *Capilotade* (XVIIIe chant de la *Pucelle*), où Fréron figurait dans une bande de galériens composée de tous les ennemis de l'honnête folliculaire ; il figura encore, — n'avait-il pas eu l'audace de peindre au naturel la reine de la scène, Mlle Clairon? — dans l'*Homme aux quarante écus*, dans les *Honnêtetés littéraires*, dans la *Défense de mon siècle*, dans la *Princesse de Babylone*. C'était peu : la cabale philosophique fit supprimer l'*Année littéraire* par Malesherbes (1776); acte éminent de tolérance, qui tua Fréron à l'âge de cinquante-sept ans. Malgré quelques rares emportements de polémiques, facilement excusés par les violences ordurières de son ennemi, on peut dire hautement qu'il fut dans ses luttes le vigoureux représentant de la vérité et de la justice [2].

Abordons la Société de Jésus, autre cible de Voltaire. MM. Beaune et Desnoiresterres voient en lui un disciple reconnaissant pour ses anciens maîtres, adversaire de l'institut, ami des instituteurs. Nous laisserons parler sa gratitude, sa tolérance. Certes, il loue avec effusion le P. de la Tour, le P. Porée, le P. Tournemine, etc., quand il a besoin d'eux contre les tribunaux, contre des Fontaines, contre n'importe quel opposant; il vantera même leur littérature dans le *Temple du goût;* mais attendez: cette littérature est condamnée amèrement dans le *Siècle de Louis XIV;* l'enseignement de la Compagnie et ses hommes illustres sont bafoués dans le *Dictionnaire philosophique*. Lorsqu'elle est proscrite ou sur le point de l'être, elle lui devient inutile ; voici alors les témoignages de sa reconnaissance : « De mon temps, on n'apprenait que des sottises au collége Louis le Grand [3]. » « On dit toujours l'ordre des *révérends pères* Jésuites aboli en Portugal. » « Point de nouvelles aujourd'hui du Portugal, point de Jésuite pendu. La justice est lente. »

[1] A d'Alembert, 8 avril 1777.
[2] Voir dans M. l'abbé Maynard *Voltaire et des Fontaines*, t. I, *Voltaire et Fréron*, t. II, études lumineuses.
[3] Au président de Brosses, 18 avril 1762, dans M. Foisset.

Digitized by Google

La *justice* a frappé,... les récits arrivent : le R. P. *Poignardini* (Malagrida, confesseur de la foi, victime sainte des haines de Pombal) et trois autres Jésuites ont été brûlés; malheureusement ces récits ne viennent que des Jansénistes[4]. » « On dit... qu'on a roué le R. P. Malagrida, Dieu soit béni ! » « Vingt-huit Jésuites ont été gardés en Portugal pour être pendus, « mais ces bonnes nouvelles ne se confirment pas; « ô bonheur! elles se confirment. On voit (dans les gazettes) des vaisseaux chargés de Jésuites, et on ne se lasse point d'admirer qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume. » Il faudrait faire travailler « tous ces animaux-là aux grands chemins, avec un collier de fer au cou, sous la discrétion d'un honnête déiste, bon serviteur de Dieu et du roi. » « Je ne mourrai content que si, pour amener quelque conciliation, on étranglait le dernier des Jésuites avec les boyaux du dernier Janséniste, » ou que si « on envoyait chaque jésuite dans le fond de la mer avec un janséniste au cou[1]. » Ah ! le reconnaissant élève ! « Si les Jésuites, dit-il, sont intolérables par leur constitution et leur conduite, faut-il faire son marché pour les juger ? » Il se félicite d'avoir le premier attaqué ces religieux, et d'en voir la France purgée[2] ; il les trouve bien fous, bien peu raisonnables pour se plaindre d'avoir recouvré leur liberté avec un justaucorps et une pension; en lisant leur *Apologie générale*, il serait tenté de les humilier davantage. « Ce n'est pas le tout d'être chassé, il faut encore être modeste[3]. » *Ce n'est pas le tout* encore : « à quoi sert de chasser des Jésuites, quand on conserve un tas de moines qui dévorent la terre dont ils sont le fardeau[4] ? » Il faut, ajoute-t-il, que ces « faquins de Loyola » soient exterminés du monde entier par Catherine de Russie. Aussi empêche-t-il « ces marauds » de faire du mal à la Chine qu'il aime tant; il est en liesse quand il apprend que « ces fripons » ont été chassés de ce pays et du Japon; mais Frédéric II garde la précieuse *graine* de ces maîtres de la jeunesse, qu'il croit indispensables; Voltaire lui en garde une rancune immortelle.

Pas plus que les Jésuites, ceux des pasteurs genévois qui ont conservé quelques restes du christianisme, et qui ont le

[1] A d'Argental, 21 octobre 1769; à Mme de Lutzelbourg, 28 décembre 1759.
[2] Voir des lettres diverses de 1759, 1760, 1763, 1768.
[3] A M. de Ruffey, dans M. Foisset, 14 et 30 janvier 1763.
[4] Au président de Brosses, 23 juillet 1763, *loc. cit.*

Digitized by Google

mauvais goût de ne pas trouver bon que le *saint* de Ferney (le saint de M. de Pompery) empeste leur ville et les environs de livres impies et immondes, ne trouvent grâce devant le tolérant. Jacob Vernet, pasteur et professeur en théologie, longtemps son fervent ami, se décide à écrire contre lui quelques traités au sujet des miracles; tout de suite c'est un athée, et ses collègues, hypocrites comme lui, font leur métier pour de l'argent. Voltaire le flagelle en prose et en vers, puis il entre en guerre avec tout le corps des pasteurs. Le déisme l'avait touché; néanmoins il n'était pas encore en plein socinianisme. Cette fois Voltaire se prend d'un beau zèle orthodoxe: il fait écrire dans l'Encyclopédie par d'Alembert, son aide de camp, un article où l'on accuse tout le clergé genévois de ne plus croire en Jésus-Christ; on l'incrimine, il se déclare étranger à cette publication, fait volte-face et demande à « son très-cher frère en Dieu et en Servet s'il n'est pas bien aise d'être adorateur d'un Dieu clément et juste, de penser comme Origène et deux mille prêtres qui signèrent leur protestation contre le pétulant Athanase [1]. »

Aux comédiens maintenant et aux éditeurs. Voltaire, après une campagne de douze ans, entreprise *pro domo suâ* contre les parasites qui encombrent la Seine et nuisent aux représentations de ses pièces [2], a réussi; la *Sémiramis* a triomphé de ses épreuves; double joie! mais, hélas! on lui annonce que les Italiens vont jouer, à Paris et à Fontainebleau, une parodie de sa tragédie bien aimée. Une parodie, juste ciel! Contre ces profanateurs il écrit à M. d'Aiguillon; il offre une chandelle à M. de Maurepas, il intéresse la piété de la duchesse de Villars, la bonté de Mme de Luynes, la facilité bienfaisante du président Hénault. Sa correspondance a des ailes, elle vole vers Mme de Pompadour, vers d'Argental, vers le duc de Gèvres, vers le duc d'Aumont, vers l'abbé de Chauvelin, vers le duc de Fleury, vers le lieutenant de police, sa clef de voûte. Qui donc serait insouciant pour cette affaire d'intérêt public? Il se jette aux pieds de Sa Majesté la Reine; il la conjure par sa grandeur, par sa piété de ne pas le livrer à ses ennemis ouverts et cachés, qui veulent le perdre par une flétrissure publique. Fera-t-elle mourir de cha-

[1] A Vernes, 24 décembre 1757.

[2] Cette campagne fut moins courageuse que ne l'assure M. Léouzon-le-Duc, bien qu'elle fût incontestablement utile.

Digitized by Google

grin un ancien serviteur, le premier sur qui sont tombées ses bontés[1] ? Un mot de sa bouche à M. le duc de Fleury et à M. de Maurepas pour empêcher un scandale dont les suites le perdraient! La reine ne croit pas aux monstruosités de cette parodie, elle refuse sa protection. Voltaire, éploré, court à son ami d'Argental. Tolérer une parodie! « Cette sottise était réservée à notre nation, longtemps grossière et toujours frivole. » On a trompé la reine. Au reste, s'il « a écrit une *capucinade*, c'est à une *capucine;* » voilà bien l'homme! Et il s'adresse au lieutenant de police ; il le prie, le supplie d'interdire une bouffonnerie qui arrêterait le succès d'un *bon ouvrage* dû à un auteur « qui fait autant d'honneur à la nation et à la littérature [2]. » Il y a cinq ans, on a empêché cette liberté *scandaleuse* ; sera-t-il vilipendé, au moment où l'une de ses nièces va se marier à un homme de condition? Enfin il respire; Mme de Pompadour ne permettra pas que la parodie soit jouée à la cour; partant elle ne sera pas jouée à la ville, il l'espère; pour plus de sûreté, il envoie adroitement au lieutenant de police Berryer un panégyrique de Louis XV[3] (traduit en quatre langues), afin que celui-ci daigne l'offrir à Sa Majesté le jour où l'Académie ira la complimenter; dans cet envoi il glisse une requête contre la parodie; son succès est complet, il remercie avec verve M. Berryer.

Puisqu'une plaisanterie contre Voltaire était un crime contre les lois, à plus forte raison ceux qui riaient de le voir entrer à l'Académie étaient-ils des ennemis publics, contre lesquels il fallait armer les Quarante, les premiers personnages et l'Etat. Un *Discours prononcé à la porte de l'Académie* et d'autres libelles persiflaient sa réception ; il n'eut rien de plus pressé que d'appeler à son secours le lieutenant de police, et de se faire inquisiteur pour découvrir les exécrables pamphlets. Ces fouilles compromirent les Travenols. L'un d'eux avait remis un exemplaire des écrits coupables à un inconnu. Mais il était absent, et comme il fallait une victime aux vengeances de Voltaire, il fit arrêter le père au lieu du fils; de là un procès. Il conjura d'Argenson, ministre des affaires étrangères, de fermer la bouche

[1] On se rappelle qu'il tenait de la reine une pension de 1,500 livres.
[2] Voir cette curieuse correspondance de 1748 dans M. Léouzon-le-Duc.
[3] Que pense de ce panégyrique M. de Pompery, dont l'indignation déborde sur Louis XV, chaque fois qu'il le rencontre?

Digitized by Google

à Mannory, avocat des Travenols, « plat bouffon » qui déshonorait l'Académie, et qui portait l'ingratitude, la bassesse jusqu'à plaider contre son ex-bienfaiteur[1].» « Il était né, ajoutait-il, pour être protégé par les d'Argenson. » Quelle était l'ingratitude de Mannory? Il avait publié une *Apologie d'Œdipe*, et demandé peut-être, en offrant des garanties, quelque secours d'argent. Quoi qu'il en soit, un premier jugement fut rendu; Voltaire évoqua l'affaire au Conseil; elle fut, malgré lui, renvoyée à ses juges naturels: il parvint à leur échapper en terminant tout sans les tribunaux.

C'était toujours par la police que l'apôtre de la liberté de conscience avait raison. On va voir encore la dignité de sa tolérance, son respect pour l'indépendance des opinions.

Une édition en douze volumes de ses œuvres est faite, sans son aveu à ce qu'il assure, par un imprimeur et éditeur anonyme: sans retard il recourt à M. Hérault, promettant, pour ce qui le regarde, de « mettre des gens en campagne » dans une affaire où il s'agit de l'ordre et du bien publics (l'ordre et le bien publics sont inséparables de toutes ses causes). Il défère cette édition à la justice avec toute l'indignation possible, car « jamais rien n'a été imprimé de *plus* punissable. » Il est partout, il est « à lui seul une police. » A la fin, le *gibier de police* est dépisté: c'est un libraire, — il le nomme — qui s'est caché à Paris pour avoir débité « des livres infâmes, » c'est lui qui a fait cette édition en douze volumes, « pleine des impiétés et des ordures les plus atroces. » (M. de Voltaire pouvait-il être soupçonné, en 1748, d'avoir écrit des *impiétés* et des *ordures?*) Pendant qu'il poursuit cette édition in-12, une autre publication reproduit de la manière *la plus absurde* (absurde parce qu'elle est dangereuse) quelques-unes de ses œuvres. Encore un recours à M. Hérault! Cette *insigne friponnerie* lui attire des chagrins cruels et ruine son libraire. Et il joint à sa lettre une affiche : « cent écus à gagner, » belle récompense, pour la personne qui lui rapportera des manuscrits volés. Par malheur Hérault lui refuse ce nouveau genre de publicité. Il va plus loin encore, ou plutôt il descend plus bas, il s'abaisse, dit M. Léouzon-le-Duc, qui n'est pas son ennemi,

[1] Voir les pièces authentiques de cette affaire dans le *Voltairiana*, deuxième partie.

Digitized by Google

« à un rôle que nul n'oserait avouer en plein soleil [1]. » Étant à Cirey, près de son Émilie, il se charge de dénoncer, toujours à la police, « deux brochures infâmes qui *méritent* toute son *indignation*, » à savoir un *Almanach du diable*, « infamie qu'on renouvelle tous les ans, » et un recueil de « chansons *atroces* faites pendant la Régence » (parmi lesquelles une chanson de lui contre le régent) et de pièces *licencieuses* sous le nom de M. Ferrand. « Ce dernier recueil, dit-il, contient une pièce de l'abbé de Chaulieu (les morts ne peuvent protester) que l'on prétend que la *calomnie* m'attribue; elle est intitulée : *Épître à Uranie.* » Or cette épître, où pour la première fois, paraît-il, Jésus-Christ était qualifié d'*infâme*, il l'avait composée en 1732 pour Mme de Rupelmonde, sa maîtresse, et l'avait lue en présence de J.-B. Rousseau, qui s'en était indigné. A cet égard, il se reposait entièrement, disait-il encore, sur la protection du lieutenant de police, à qui, « depuis trente-cinq ans » il était « dévoué. » En train de dénoncer, il signalait les *Nouvelles ecclésiastiques* imprimées à Utrecht et de là envoyées en France; les mouvements du parti dangereux qui se fortifiait dans les provinces ; « l'impertinente et abominable secte des convulsionnaires. » Dans la vue de servir « l'État » et le lieutenant de police, il s'offrait à faire des mémoires « utiles et plaisants... sur ces fous de cabrioleurs. » En faisant ce métier, il avait le « droit d'espérer » des *bontés* de la police qu'elle payerait au moins sa *confiance* et son *respectueux attachement* « d'un secret inviolable ; » secret mal gardé, et qui a vu le jour pour la plus grande gloire du noble tolérant. Résumons tout avec M. Léouzon-le-Duc : « Voltaire invoque l'arbitraire d'un magistrat contre des éditeurs qu'il a dupés, des contrefacteurs qu'il a provoqués, des critiques par lesquels il se dit insulté, des censeurs dont l'arrêt lui fait peur, des comédiens dont la malice l'exaspère; il ment, il calomnie, il dénonce, faisant de sa cause la cause de la vertu, du droit et de l'humanité, étouffant la vérité sous l'intérêt, la justice sous la passion ; s'humiliant, se faisant pauvre, malade ; déployant, en un mot, pour intéresser à sa personne, une fécondité de moyens à déconcerter nos intrigants les plus tarés (nous ajoutons : nos journalistes et nos gens de lettres les plus éhontés) et au

[1] P. 67.

Digitized by Google

milieu de tout cela une grâce exquise (pas toujours), une aisance infinie, un talent suprême [1]. »

Plus tard, le grand seigneur eut d'autres ressources que la police, et il en menaça les profanes qui ne le tenaient pas pour inviolable et sacré. Grasset, libraire à Lausanne, avait réuni en un volume (1759) *quelques pièces polémiques* de M. de Voltaire: « Il ne me reste, écrivit le *comte de Tourney* (il signait ainsi), que de prier M. Grasset à dîner dans un de mes petits castels, et de le faire pendre au fruit. J'ai heureusement haute justice chez moi. [2]. » A sa requête, le magnifique Conseil de Genève fit saisir et défendre à Genève la *Guerre littéraire* (premier titre du recueil). Dans le but d'obtenir un nouveau triomphe pour la liberté de la presse, en faisant supprimer le livre à Lausanne, il rédigea un mémoire où, masqué de dévotion, il dénonçait la *Défense de milord Bolingbroke*, son propre ouvrage, comme « un écrit formel contre la religion, écrit très-dangereux qu'on ne peut publier, ni faussement imputer à qui que ce soit sans crime. » Brochant sur le tout, il se faisait donner par les frères Cramer un certificat de complaisance, pour déshonorer Grasset comme coupable « de les avoir volés pendant les dix-huit ans qu'il avait été commis chez eux. » A son grand regret, cette ingénieuse dénonciation réussit peu. Ah ! si la police de Paris avait eu juridiction à Lausanne [3] !

VI.

Nous avons vu dans Voltaire le courtisan, le financier, le tolérant, essayons de montrer le philosophe et l'écrivain.

A l'époque où il parut, époque de transition, Louis XIV était près de mourir dans sa gloire; une école d'épicuriens et de libertins, dont le génie de Bossuet s'effrayait à bon droit, était le point noir qui allait obscurcir l'horizon. — Le scepticisme et

[1] M. Léouzon-le-Duc, p. 87 et 88. Nous concevons que l'honorable écrivain ayant la main pleine de ces révélations, on l'ait prié de ne pas l'ouvrir, de peur qu'elles ne fissent tort *(sic)* à Voltaire; mais il a estimé que ces vérités étaient excellentes à dire, félicitons-le de son courage.

[2] A de Brenles, 27 décembre 1758.

[3] M. Sainte-Beuve caractérise ainsi la tolérance de Voltaire : « Il faut voir Voltaire sous bien des jours, ce monarque absolu et capricieux qui était *sans foi ni loi* du moment qu'on le contrariait... » *(Causeries du lundi*, loc. cit.)

Digitized by Google

la débauche s'étaient réfugiés au Temple; ils se produisirent en plein soleil, gagnèrent la noblesse, infectèrent dans de moindres proportions la bourgeoisie et le peuple, pendant que le jansénisme, trait d'union entre la pseudo-réforme et l'incrédulité, battait en brèche hypocritement les institutions religieuses et monarchiques. La vieille union de l'Eglise et de l'État, par laquelle s'était constitué le royaume de France, n'était qu'une fiction. Le parlement faisait brûler les mauvais livres par la main du bourreau, et il s'insurgeait contre le pape, contre les évêques orthodoxes; les ministres condamnaient d'office les productions qu'ils patronaient dans le mystère; les lois étaient violées par ceux-là même qui en avaient le dépôt. A l'ombre de ces luttes, le parti de la destruction sapait dans leurs bases l'autel et le trône. Comme l'ordre social, la politique se fourvoyait dans un pêle-mêle de tergiversations et de faiblesses. Non-seulement *les coups de canons se tiraient* sans la permission de la France, mais elle n'était plus à la tête de l'Europe, Au dedans, il y avait désaccord entre la législation et les mœurs ; on vivait sur des débris de féodalité qui avaient fait leur temps, d'où les sympathies de l'opinion se retiraient; il fallait modifier la vieille constitution du pays, et pour la remettre en honneur, l'harmoniser avec des besoins nouveaux. Justice, administration civile, finances, rapports des pouvoirs, libertés politiques et civiles, tout se discutait avec d'autant plus de péril qu'on s'agitait dans l'inconnu pour arriver à l'inconnu. Deux voies étaient ouvertes : l'une menait aux sages réformes et à la rénovation ; l'autre aux aventures et aux abîmes.

Or, à cette heure vraiment solennelle, Voltaire, infidèle à la mission que lui donnaient les merveilleuses qualités de son esprit, imprima au génie du mal une activité terrible : en religion et en morale, il démolit tout pour ne laisser que des ruines, il supprime les freins des passions ; en politique, il méprise et fait mépriser son pays, abdique sa dignité de Français; en diplomatie, il n'est qu'égoïste et vantard; en sociabilité, il dédaigne l'espèce humaine, surtout le peuple ; à la façon d'Horace, il hait le profane vulgaire et l'écarte.

Extirper de la France et par elle du monde entier le christianisme, vouer à Jésus-Christ une de ces haines qui n'ont pas de nom et dans laquelle il y avait encore plus de vanité de sectaire que de fanatisme d'incrédulité, et cela pour trôner à

Digitized by Google

sa place dans les adorations devant le XVIIIe siècle et les générations futures, telle fut la tâche de sa vie[1]. Tous ses pamphlets, c'est-à-dire à peu près tous ses écrits révèlent sa pensée persévérante d'en finir avec le Sauveur des hommes. Trop longue en serait la liste : au centre de cette Babel qu'il élève contre Dieu, il place son *Histoire de l'établissement du Christianisme*, qui couvre de boue les apôtres, surtout saint Paul, comme extravagants, fanatiques et fripons; la *Bible expliquée*, qui fait couler à flots l'ignorance, le sarcasme et le fiel sur le livre des divines révélations; *le Dictionnaire philosophique*, qui grossit peu à peu jusqu'à devenir l'encyclopédie du blasphème, en face de l'*Encyclopédie*, chaos de d'Alembert et de Diderot, qu'il cherche à féconder de son souffle, et à laquelle il envoie de nombreux travaux. — « Vous ne détruirez pas la religion chrétienne, » lui disait un jour Hérault. — « C'est ce que nous verrons, » répondit-il. La destruction de la religion chrétienne, avouait d'Alembert à Frédéric, est la (folie) du patriarche de Ferney. « Notre religion, écrivait ce patriarche à Frédéric (1766), est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui ait jamais infecté le monde. Votre Majesté rendra un service éternel au genre humain en *détruisant* (voilà l'apôtre de la tolérance!) cette infâme superstition... chez les honnêtes gens. » Depuis 1760, son mot d'ordre est celui-ci : *Écrasez l'infâme*, et pour que le sens en soit clair, il en compose avec les initiales une formule : *Ecrlinf*; c'est son antithèse au monogramme du Christ sur la croix. Aujourd'hui ses fils, de peur d'effaroucher le sentiment public, s'abstiennent de signaler dans le *Christ-Moyse*[2] l'ennemi personnel du Christ. Ce silence, hommage forcé aux saintes croyances, peut tromper les simples; n'est-ce pas un motif pour mettre en pleine lumière des intentions qui suffisent, une fois bien connues, à appeler sur la tête du grand coupable l'indignation religieuse de la France?

Sur les débris du christianisme, que voulait-il mettre ostensiblement? la raison universelle, but auquel tendent, suivant

[1] M. de Pompery, dans l'effervescense de ses admirations, applaudit en Voltaire l'ennemi du surnaturel, qui est pour lui le fanatisme et la superstition. Mais il se garde bien de lui reconnaître une haine personnelle contre le divin fondateur du christianisme; il vénère Jésus au contraire; le christianisme est pour lui la religion de l'amour, et il voit dans Voltaire l'homme le plus croyant et le plus pieux de son siècle. Singulier mirage!

[2] C'est le nom que Voltaire se donnait souvent.

Digitized by Google

lui, toutes les religions; et il n'aura point « à se reprocher en mourant d'avoir insulté et obscurci cette raison[1]. » Contradiction flagrante! si toutes les religions sont raisonnables, pourquoi son acharnement à renverser celle de Jésus? Au vrai, cette assertion n'est que duperie, comme sa prétention de fonder sur les ruines du christianisme une religion naturelle. Est-il déiste, ou seulement théiste[2]? Que pense-t-il de Dieu, de l'homme et du monde? Dieu, il paraît l'admettre explicitement: l'athéisme lui fait peur, il compromet la guerre contre l'*infâme*, il rend les philosophes exécrables aux yeux du roi et de toute la cour. Le soi disant déiste réfutera donc l'athéisme du *Système de la nature*, œuvre de d'Holbach, et il écrira ce vers absurde :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Inventer Dieu dont on n'aurait pas même l'idée, s'il n'existait pas, quelle création! Et le Dieu qu'il proclame, qu'en fait-il? En plusieurs endroits de ses écrits, il le confond avec le monde, avec le *grand tout*[3]; c'est un spinosiste, parfois un partisan du panthéisme psychologique; il dit :

Si Dieu n'est pas dans nous, il n'exista jamais ;

proposition que notre athéisme contemporain peut signer sans peine. Il refuse à Dieu la liberté[4], la toute-puissance[5], il n'admet pas la providence divine; il isole Dieu de l'humanité; matière et esprit ne sont pour lui que des mots[6], et il est épris du troisième chant de l'athée Lucrèce[7]. Voilà un théisme qui met parfaitement à leur aise tous les athées. Sur l'âme que sait-il? il nie la liberté morale, il est fataliste, matérialiste à la manière de Locke, son grand philosophe. Examiner si l'âme intelligente est esprit ou matière, si elle vit après nous dans l'éternité, autant de questions « d'aveugles qui disent à d'autres aveugles : qu'est-ce que la lumière? » Il raille la pensée religieuse de la mort, se

[1] A M. de La Marche, 19 décembre 1761, dans M. Foisset.
[2] Dans sa *profession de foi des théistes*, il oppose la tolérance, la raison de ceux-ci à l'obscurité, à la barbarie des chrétiens.
[3] A Diderot, juin 1740; *du principe d'action ou de l'éternité des choses*, passim.
[4] *Ibid.*
[5] *Lettres de Munius à Cicéron.*
[6] *Philosophe ignorant.*
[7] A Vernes, 25 août 1761.

Digitized by Google

moque de Maupertuis qui a expiré entre deux « capucins, » et veut, quant à lui, mourir en riant. Au total, il n'a pas de religion, il est sceptique. « Vous avez, dit-il, des sensations, des idées, mais devinez-vous ce qui vous les donne?... Toutes les ontologies, toutes les philosophies (et la philosophie est sa passion!) ne sont-elles pas des rêves? » Pour lui, l'âme est absolument occulte; il faudrait l'éternité pour en connaître quelque chose. Il repousse l'absolu, le contigent seul lui plaît. Qu'est-ce que le mal? il l'ignore. Qu'est-ce qu'une vie meilleure? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison [1]. Le vrai tant cherché n'est pas fait pour nous [2] : « des raisonneurs ont prétendu qu'il n'est pas dans la nature de l'Être des êtres que les choses soient autrement qu'elles sont. » C'est un rude « système; » il n'en sait pas assez pour oser seulement « l'examiner. » Dès lors, qu'est-ce que la vie? « Plutus, la Fortune et l'Amour sont trois aveugles qui gouvernent le monde sous leur discipline; » cultivons la *vertu*, soyons bienfaisant, regardons surtout avec horreur ou pitié la superstition, espérant sans rien savoir que « notre monade qui raisonne sur le grand Être éternel (éternel comme le monde) pourra être heureux par ce grand être même [3]. » Voilà le scepticisme avec lequel Voltaire se flattait d'éclairer l'homme-machine, abruti par l'*infâme*, digne de mourir comme meurent les chiens *(sic)*, après avoir vécu en pourceau d'Épicure sous la loi du *destin*.

La morale de Voltaire est digne de son scepticisme : c'est la morale du sensualisme, tempérée, comme dans Horace, par la modération. Pour lui, le plaisir est l'*objet*, le *devoir* et la fin de tous les êtres raisonnables. Il veut que tout espoir se fonde sur la volupté, et il écrit à Frédéric que le plaisir, physiquement parlant, est *divin*, que « toutes les passions nous sont données pour notre bien-être » et qu'elles prouvent l'unité d'un Dieu; « Mme du Châtelet, ajoute-t-il partage ce sentiment [4]. » Et encore!... « Le bonheur est dans la santé... Tout dépend

[1] *Lettres de Munius*, — *Dictionnaire philosophique*, — *Discours sur l'homme*, — *Zadig*, — *Métaphysique*, *etc. Correspondance*, passim.

[2] *Discours sur l'homme*.

[3] *Dictionnaire philosophique*. — Ce panthéisme, ce matérialisme, ce fatalisme, ce scepticisme nourrissent l'enthousiasme de M. de Pompery pour Voltaire.

[4] Epître à Mme de G. Edition Beuchot, t. XIII, p. 31 et 32. — *Ibid.*, t. LIII, p. 175.

Digitized by Google

de nos cinq sens, tout le reste est bien peu de chose[1]. » « Je crois... qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment;... aussi bien les philosophes qui courent après la vérité ressemblent aux aveugles cherchant à tâtons un âne qui s'enfuit[2].... Le grand Turc est jeune, vigoureux et a autant de filles qu'il veut. Sans ce petit avantage, je ne lui envierais rien[3].» Le *Mondain* a des vers lubriques, hideux, mêlés à des plaisanteries impies; les *Discours sur l'homme* nous engagent à raffiner le sensualisme par la mesure dans les jouissances, et ils nous avertissent que nous reconnaissons Dieu à nos plaisirs ; la *Loi naturelle* affranchit la morale de toute croyance religieuse, c'est la *morale indépendante* que l'athéisme moderne croit avoir découverte ; *Candide* abonde en gravelures, en éclats de rire cyniques; la *France qui a raison* est émaillée d'*ordures*. Voltaire glorifie l'immoralité de sa plume, avouant à d'Alembert qu'il « mène comme écrivain une vie de pourceau[4]. » A l'une de ses nièces, Mme de Fontaine, mère de famille, il confie ses impuretés littéraires, il lui fait peindre de belles nudités pour « ragaillardir » ses vieux ans, et ces nudités remplissent toutes ses maisons; il les montre avec orgueil à ses visiteurs, surtout aux dames. Ses écrits libertins sont presque aussi nombreux que ses écrits impies, sans parler de sa correspondance, si souvent immorale jusqu'à l'obscénité; ils se succèdent depuis sa première jeunesse jusqu'à sa tombe. L'*Anti-Giton*, conte graveleux de 1714, à l'instar duquel il donnera plus tard ses contes et ses romans, ouvre la série ; la *Pucelle*, sa *Jeanne* chérie, *œuvre* de toute sa vie et charme suprême de son impudique vieillesse, la termine. Quelle histoire humiliante que celle de la Pucelle! Marqué *fatalement* du sceau d'une époque, suivant l'étrange justification que hasarde M. de Pompery[5], ce poëme abject, né d'une gageure faite dans une orgie contre la religion et la pudeur, cumule la licence, l'impiété, l'insulte à la femme et à la France. Tout Voltaire est là : il le corrige sans cesse, il le fait lire dans ses réunions intimes; il s'en distrait, selon Wagnière, dans ses souffrances et dans ses ennuis; il en répand des copies de tous

[1] A M. de la Marche, 8 janvier 1764, dans M. Foisset.
[2] 3 mars 1766, *loc. cit.*
[3] 12 janvier 1758, *loc. cit.*
[4] A d'Alembert, 23 juin 1760.
[5] Pages 24, 26.

Digitized by Google

côtés parmi ses amis et amies ; on se l'arrache, Richelieu en fait son *bréviaire*, les rois et les princes, les grands seigneurs et les grandes dames surtout en raffolent (quel signe du temps) ! En France et à l'étranger, c'est un ignoble trafic occulte : le duc de La Vallière écrit qu'on lui a offert une copie de la Pucelle pour mille écus. Les manuscrits ont des variantes ; tant mieux pour Voltaire ! Qui peut le soupçonner d'être l'auteur de ces infamies ? et il renverra pour se disculper à une version différente de celle qu'on lui oppose. Il emploie ses âmes damnées à cette propagande qui leur rapporte beaucoup d'argent ; pendant ce temps, la police est avertie, elle cherche, elle est aux écoutes [1]. A Francfort, Collini cache la *Jeanne* dans sa culotte. Mais voici qu'elle se vend sous la rubrique de Louvain, et deux autres éditions s'en publient en Hollande. « Quel brigandage ! quelle honte » dont Voltaire se défend avec amertume ! Il tire « son épingle du jeu » le mieux qu'il peut [2], se déclarant saisi d'horreur à la vue de ces choses si infâmes que si un de ses laquais en copiait une ligne, il le chasserait sur-le-champ. Il continue cette comédie de pudique indignation ; et toutefois il tremble, il conjure M. Berryer, lieutenant de police, d'empêcher une publication scandaleuse qui le couvrirait d'une telle ignominie que ses montagnes ne lui paraîtraient pas « avoir assez de cavernes pour le cacher [3]. » Le scandale, il se charge de le donner sous sa dernière forme : en 1762, il publie la *Pucelle* augmentée et corrigée, — le chant de l'*Ane* y est avec des figures dont plusieurs ont l'obscénité du poëme. Comment s'étonner qu'un tel homme ait écrit CON AMORE une telle œuvre ? A Saint-Pétersbourg, M. Léouzon-le-Duc, examinant le portefeuille de ce roi du XVIIIe siècle, y a découvert en grand nombre des vers dont la licence « dépasse toute imagination, » et qu'un ordre de l'empereur Nicolas a condamnés à ne jamais sortir du dépôt qui les enferme. N'est-il pas naturel qu'avec une imagination si étrangement lascive, Voltaire ait donné à Ferney, devant les dames et les jeunes filles, à propos d'un vieil étalon danois et de vieilles cavales, des scènes dont l'effronterie se refuse à toute description ?

[1] M. Ravaisson, *Archives*, etc., pages 12-18.
[2] A Mme de Fontaine, 16 décembre 1755.
[3] A d'Argental, 14 novembre 1755.
[4] M. Léouzon-le-Duc, p. 26.

Digitized by Google

Voilà donc sa religion et sa morale : religion du néant, morale de la volupté. Pendant que ce pionnier de la civilisation, armé de grands mots fallacieux, fauchait devant lui toute croyance et toute honnêteté, avait-il au moins le courage de la destruction ? Non certes, il marchait toujours sous le patronage du mensonge. Dès sa jeunesse, alors qu'il rapportait de son commerce d'outre-Manche avec Bolingbroke son modèle, avec Collins et Tyndal, non pas le déisme, comme on l'a dit, mais le scepticisme, il se posait en *défenseur de la religion* dans *Œdipe*, où « les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple en pense ; » ainsi fera-t-il jusqu'à la fin. Il se dit meilleur chrétien que ceux qui l'accusent de ne l'être pas, et il prie un sénateur de Bologne d'assurer au pape qu'il est « catholique romain [1]. » Les *frères* sont chargés de soutenir que « tout philosophe est un bon chrétien, un bon catholique [2]. » Pour désarmer les cagots et rentrer à Paris, il certifie mille fois « son profond respect pour la religion où il est né, et pour ceux qui sont à la tête de cette religion. » Ah ! d'Argenson devrait bien « dire au roi très chrétien combien (il est) un sujet très-chrétien. » Ayant reçu du pape Benoît XIV, à qui il avait envoyé son *Mahomet*, une réponse polie, il se couvre « de l'étole du vicaire de Dieu, » et lui écrit « qu'il n'avait jamais cru si fermement à son infaillibilité [3]. » Désire-t-il entrer enfin à l'Académie, d'où son impiété l'a exclu longtemps ? En vue du cher fauteuil qu'il a si souvent conspué, il joue pendant quinze ans une comédie odieuse. Il se met « aux pieds » de Boyer, digne évêque de Mirepoix ; il lui dit, « devant Dieu qui l'écoute, » qu'il est « bon citoyen et vrai catholique. » Boyer ne l'écoute pas : il n'est plus que *l'âne de Mirepoix*, et sa place est à l'aréopage des « Midas crossés-mitrés. » Quant aux Jésuites, ils deviennent parfaitement vénérables. Voltaire écrit au P. de La Tour qu'il est plein de respect pour la religion et d'attachement aux révérends pères. Si l'on a imprimé sous son nom une seule page, une seule qui puisse scandaliser un sacristain, il est prêt à la déchirer ; il veut vivre et mourir catholique, apostolique et romain, et rien dans ses écrits authentiques (précaution de rigueur) ne contredit

[1] A Stanislas, 15 août 1760.
[2] A Morellet, 7 juillet 1766.
[3] A d'Argental, 5 octobre 1745.

Digitized by Google

cette déclaration[1]. Comme il aime la Compagnie! Il n'y a guère de Jésuites qui ne sachent qu'il leur est attaché dès son enfance. N'a-t-il pas d'ailleurs « la bienveillance du pape?» N'est-il pas dévot aux *saints* du jour qui sont en faveur auprès de la reine? il se met aux pieds de *sainte* Villars, et enfin par tout ce patelinage le fauteuil est conquis.

Avant comme après sa réception à l'Académie, il a une tactique invariable pour détourner les poursuites et assurer sa tranquillité contre ses écrits : il les nie avec sa candeur et son innocence ordinaires [2]. Il désavoue l'*Épître à Uranie*, *Saül*, les *lois de Minos*, *Candide*, *Zaïg*, les *Guèbres*, la *Philosophie de l'histoire*, la *Bible enfin expliquée*, les *Discours sur l'homme*, le *Dictionnaire philosophique*, la *Profession de foi des théistes*, l'*Épître aux Romains*, les *Droits des hommes* et les *usurpations des papes*, le *pasteur Bourn*, les *questions de Zapata*, les *Dialogues de l'ABC.*, etc. Non-seulement il désavoue et il crie au mensonge, à la calomnie ; mais il impute ses méfaits aux innocents, et il les dénonce au pouvoir, les bras tendus vers le ciel [3]. Au reste, il a fait bâtir une église à Ferney, il a un aumônier (un capucin dont il se moque), il est bon paroissien, va le dimanche à la messe, prêche l'assistance à l'offertoire, donne le pain bénit, se fait lire pendant les repas l'*Histoire de l'Église* et les sermons de Massillon, reçoit de Rome des médailles ; il est même capucin, à ce qu'il assure, oui capucin; il croit en Dieu, « en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en sa sainte mère; » il se contente d'être, ainsi que les philosophes, « français et catholique tout uniment [4]. » Que lui veulent les *cuistres?* Mais les *cuistres* sont encore à craindre. Louis XV n'est pas désarmé ; il y a des orages dans l'air et il faut vivre loin de Paris. L'excellent catholique fait donc ses Pâques à Colmar (1765). « Il présenta sa langue, dit Collini, et fixa ses yeux bien ouverts sur la physionomie du prêtre ; je connaissais ces regards là. » Il renouvelle, en 1768, cet acte sacrilége, et il s'en explique avec les siens. Fallait-il se faire deux cent cinquante ennemis, quand il n'en coûtait

[1] 7 février 1746.
[2] A d'Alembert, 17 septembre 1764.
[3] M. Desnoireterres considère l'*urgence* comme une excuse de ces désaveux, à la rigueur suffisante. Comment cela, puisque, selon lui, une telle conduite s'accorde mal avec la *dignité et la droiture* du caractère?
[4] A M. Le Brun, 2 janvier 1761.

Digitized by Google

qu'une cérémonie prescrite par les lois pour les édifier? Enfermé entre des renards et des loups, il devait « enfermer les uns et hurler avec les autres ; » la *louve* avec laquelle il hurlait, c'était surtout la pieuse reine qui s'opposait à son retour ; voilà pourquoi il a pris, suivant l'expression de d'Alembert, le *divin déjeuner*. En 1769, il se dit moribond, fait une profession de foi publique, se confesse et communie, de peur qu'on n'impute « à un officier du roi » des délits littéraires, capables d'attirer à leur auteur, dit-il, les plus rigides punitions. Et aussitôt la farce jouée, il prononce cet inqualifiable blasphème : « Ayant mon Dieu dans ma bouche, je déclare que je pardonne sincèrement à ceux qui ont écrit contre moi et qui n'ont pas réussi (l'évêque d'Annecy qu'il avait voulu fléchir était de ceux-là) dans leurs mauvais desseins ; » puis il ricane dans ses lettres sur le succès de sa fraude pieuse. On a dit et on redit [1] que cette *habileté* doit être mise au compte de la tyrannie du temps ; on l'absout comme nécessaire, et on continue de vouer Tartufe aux mépris des honnêtes gens ! Les apôtres du Christ, les chrétiens des premiers siècles, tant bafoués par Voltaire, comprenaient autrement l'honneur ; ils protestaient contre le fanatisme païen devant César, ils mouraient plutôt que de mentir. Quant à l'ennemi du *fanatisme* chrétien, il adore ce qu'il déteste, il déteste ce qu'il adore. Traître à la religion qu'il attaque, à la philosophie qu'il désavoue, il ment parce qu'il a peur : peur de ceux qu'il courtise, peur de ceux qui menacent son coffre-fort ou son repos. La forteresse de ce fier *lutteur*, c'est l'hypocrisie. Si c'est là de la grandeur d'âme ou même de la probité, la morale n'est qu'un mot ; il faut tout couvrir de cette théorie des scélérats : — « la fin sanctifie les moyens [2]. »

Le politique, le publiciste humanitaire, pour nous servir d'un mot en vogue, vaut-il mieux que le philosophe religieux et moraliste ?

Voltaire eut toujours un goût très-vif pour la politique. Diplomate délié dans sa vie de financier et d'écrivain, il aspirait à porter dans la grande diplomatie son bon sens, son intelligence et sa finesse. Jeune homme, il s'était mêlé dans l'ombre

[1] Voir M. de Pompery, qui approuve sans hésiter ces actes abominables de son saint homme.

[2] M. l'abbé Maynard a répandu dans son second volume une lumière abondante sur les communions de Voltaire.

Digitized by Google

à l'intrigue de Cellamare. Plus tard, il fut un moment en relations avec Gortz, ambassadeur de Suède en France. Ses rapports avec Frédéric lui ouvrirent une carrière où il aurait pu, s'il eût aimé la France, la servir deux fois : pendant la guerre de Succession (1741-1748) et pendant la guerre de Sept ans. En ces deux circonstances, les graves intérêts de son pays, si fortement menacés, ne triomphèrent pas de ses préoccupations personnelles ; il n'eut jamais, au service de la France, un noble battement de cœur. D'abord il quitte « une ingrate patrie » avec l'agrément du cardinal Fleury, pour observer Frédéric qui déjà convoite la Silésie (1740). Que fait-il? absolument rien. Pardon : il passe son temps en fêtes, et pour tout résultat, il fait connaître à Fleury « le désir et l'espoir que la paix règne entre le roi de France et le roi de Prusse ; » c'était ménager de part et d'autre son avenir. Peu après il retourne, cette fois avec une mission plus importante, auprès de Frédéric, qui a trahi la France et qu'il s'agit de nous ramener. Là encore même égoïsme. Il se flatta d'avoir décidé les cabinets de Berlin et de Versailles « à faire un nouveau traité ; » vaine jactance ! Le roi de Prusse s'était rapproché de nous, parce que Marie-Thérèse redevenue puissante pouvait ressaisir la Silésie, cette province sur laquelle Voltaire reconnaissait les droits de Sa Majesté prussienne, la blâmant de se reprocher ce vol, comme s'il y avait péché « à manger moutons, canaille et sottes gens[1]. » Cela n'empêchait pas le diplomate incompris de se poser en victime. Son dévouement n'était pas récompensé ; il n'avait pu même obtenir du roi de Prusse quatre lignes élogieuses, qu'il aurait montrées au roi pour que son bien (sa pension) lui fût restitué. Pour se consoler de cet échec, il devint secrétaire du nouveau ministre, d'Argenson, qui remplaçait Amelot ; en cette qualité, il rédigea des pièces diverses, dans l'espoir d'arriver à l'Académie par ses travaux diplomatiques.

Durant la guerre de Sept ans, il fut à la fois ou successivement prussien, russe, autrichien et français, suivant les inspirations de son patriotisme cosmopolite. Il avait à venger sur Frédéric les avanies de Francfort, mais si ce prince était vainqueur, il pourrait lui rendre son amitié ; de là, deux tactiques : il insultait à Versailles *Salomon-Mandrin*, et il se faisait

[1] Voir à cet égard *Frédéric II et l'Allemagne*, par le docteur Klopp, t. I.

Digitized by Google

adresser par le *voleur de la Saxe* des lettres fort tendres, pleines de caresses. « Ah! Madame, écrit-il à la margrave de Baireuth, le roi de Prusse est un grand homme. » Quelques mois après, le grand homme est l'ennemi public : « Vive Marie-Thérèse! » Les Russes marchent sur Berlin, il aura donc enfin les « quatre oreilles des deux coquins, » de Freytag et de Schmidt, ses anciens ennemis à Francfort. Cependant, le roi vaincu lui propose de pacifier l'Europe. Cette offre le charme ; il voit Frédéric humilié, il le consolera ; ces petites révolutions l'*amusent* et l'*exercent*, il jouit de ses représailles ; puis il s'intéresse à la gloire de ce prince par amour-propre, et quand il le voit agiter dans son malheur des projets de suicide, il lui donne des conseils *paternels*, il le rattache à la vie, joyeux qu'il est de le savoir « un peu puni. » Comme il savoure la vengeance de consoler un roi qui l'a maltraité!

Sur ces entrefaites, il revient sans cesse à l'affaire de Francfort, demandant comme indemnité ou un ruban ou un sac de ducats, et acceptant, dans cet espoir, des vers du César Cottin, qui injurient l'armée française, Louis XV et Mme de Pompadour. En somme, sa politique en partie triple ou quadruple n'est pas rémunérée; rien ne lui arrive de Versailles, de Vienne, ni même de Berlin, bien que ses vers ignobles aient insulté les Français vaincus à Rosbach et flagorné leur vainqueur. Il imagine donc, non plus de perpétuer la guerre par un système de bascule, mais de fonder la paix; et nous le voyons s'engager, par l'intermédiaire de la duchesse de Saxe-Gotha, dans une longue correspondance avec les cours allemandes; cette fois, il fait des vœux sincères pour une paix immédiate, car ses valeurs baissent, ses rentes ne lui sont plus payées et la Compagnie des Indes est en péril [1]. En somme, il ne fit rien, ni pour la guerre ou la paix, ni pour Frédéric ou la France; rien, pas même pour ses propres finances et sa gloriole, et il n'eut pas de salaire pour avoir excité les passions de tous. C'était le cas, ou jamais, de revenir à sa philosophie, de « cultiver son champ et sa vigne, » d' « être bien logé, bien meublé, bien voituré, » de « faire très-bonne chère, » de « ne penser ni à la mort, ni aux méchancetés des vivants. » « Les fous servent les rois,

[1] A Thieriot, 26 avril 1769.

Digitized by Google

disait-il, et les sages jouissent d'un repos précieux [1]. » Servir les rois ne fut pas sa folie, il ne servit que lui-même.

Brouillon dans la guerre de Sept ans, il le fut encore dans les troubles de Genève, sous prétexte d'éteindre le feu allumé par Jean-Jacques. Il prit sous sa protection le héros de cette guerre, un misérable qu'il appelait : *M. le Fornicateur*. Il opposa, « pour tout concilier, » les magistrats au peuple, le peuple aux magistrats; il reçut les félicitations de tous les partis, et après avoir fait le nœud et l'intrigue de cette tragédie parfois sanglante, il eut les avantages d'un dénouement heureux; par ses soins, les *natifs* émigrèrent et vinrent grossir sa colonie de Ferney.

De sa conduite envers la Pologne, que dire qui ne révolte la conscience? Pour faire sa cour à Catherine, il s'arma contre un noble peuple des vices de son gouvernement. Avec quelle allégresse il bénit la *Sémiramis du Nord* « de faire prêcher la tolérance la baïonnette au bout du fusil; c'est le plus grand événement du siècle, une conquête sur le fanatisme, » la « victoire de l'esprit purificateur sur l'esprit persécuteur..., la rentrée du genre humain dans ses droits, » la fondation de la « liberté de conscience. » Lorsque la Turquie, dans le silence de l'Europe seulement interrompu par les protestations courageuses du pape Clément XIII, s'allie à la Pologne pour la venger, il prêche une croisade, lui ennemi juré des croisades chrétiennes, contre le Turc Mustapha. Ce n'est pas assez; il pousse aux grands crimes : il combat les confédérés de Bar avec sa vile *Pologniade*, et quand le forfait est consommé, il s'agenouille devant cette Catherine qui lui avait, quelques années auparavant, envoyé une pelleterie précieuse et 50,000 livres, auxquelles elle promettait d'ajouter à l'avenir 4,000 ducats. C'est une *étoile* qu'il adore, « l'Etoile du nord d'où lui vient toute lumière, » c'est une *sainte* qu'il vénère. Il la prie d'épargner le voyage de Sibérie aux welches (aux Français) qui sont allés soutenir la Pologne. Quel malheur qu'il ne soit plus jeune! il se ferait Russe; au moins n'est-il pas welche, il est Suisse; et quant aux prisonniers français que Catherine doit envoyer en Sibérie, il ne veut s'intéresser à leur sort que sur un *commandement exprès* du ministre des affaires étrangères; cet ordre n'est pas

[1] A Mme de Lutzelbourg, 4 juin 1757.

Digitized by Google

donné, il s'abstient. Devant Frédéric II, autre assassin de la Pologne, son abjection n'est pas moins grande. Cette nation est le *vrai gâteau* des rois, et il trouve « bel et beau » que les voisins se le partagent. Frédéric fait frapper une médaille commémorative; Voltaire la reçoit, il la chante avec enthousiasme.

Tel est le politique en action; voyons en quelques mots si le théoricien fait meilleure figure. De système proprement dit, il n'en a pas. Suivant lui, la bonne politique étant l'*art de tromper*, « de petits esprits en sont plus capables. » En sa qualité de grand esprit, il mêle tout dans ses « antinomies[1]. » Il est aristocrate anglomane et démocrate, monarchiste et républicain jusqu'au socialisme; il est centralisateur, et il demande les libertés municipales; il parle d'égalité native, et il établit des distinctions de castes; de liberté de conscience, et il veut que les règlements ecclésiastiques soient faits par le gouvernement civil[2], puisque les prêtres sont civilement institués pour être des précepteurs de morale; il demande la liberté des opinions, et il travaille soixante ans à étouffer toute pensée qui le combat; il établit que les gouvernements ne sont rien sans les mœurs, et il enlève aux mœurs le double frein des croyances et de la morale. Est-ce par effervescence d'imagination qu'il se contredit de la sorte? Non, il préconise tous les drapeaux, parce qu'il désire avoir en sa faveur tous les camps. Les institutions anglaises passionnent une partie de l'opinion, il louera l'Angleterre; la patrie des libres-penseurs britanniques sera pour lui la terre de la liberté, parce que la négation religieuse s'y produit à l'aise et que le catholicisme y est asservi. Rousseau se popularise par son radicalisme politique, Voltaire se fait plébéien; il écrit. « Le plus tolérable de tous les gouvernements est sans doute le républicain, parce que c'est celui qui nous rapproche le plus de l'égalité naturelle...; le gouvernement civil est la volonté de *tous* exécutée par un seul ou par plusieurs, en vertu des lois que *tous* ont portées. » Et il raille l'Etat monarchique, en le plaçant au-dessous d'un poulailler; il pense que despotique et monarchique sont tout juste la

[1] Papiers inédits de Voltaire, conservés à Saint-Pétersbourg, dans M. Léouzon-le-Duc, p. 261.

[2] Voir cette confusion d'idées dans les écrits politiques de Voltaire et surtout dans son *Dictionnaire philosophique*.

Digitized by Google

même chose dans le cœur de tous les hommes sensibles, despote signifiant maître, et monarque seul maître, ce qui est bien plus fort [1]. La république des fourmis est son idéal, et pourtant « il est à croire qu'une constitution qui a réglé les droits du *roi, des nobles et du peuple...* durera autant que les choses humaines peuvent durer [2], » encore que le gouvernement *féodal* soit tartare, et qu'il soit abhorré à une demi-lieue de Ferney où il exerce, lui démocrate, les droits *féodaux* sous le titre de comte [3].

En administration, il a quelques vues saines, il sollicite des réformes judiciaires, l'émancipation des provinces, le rétablissement des anciennes libertés locales, le vote des subsides par les contribuables, l'adoucissement des peines, la réorganisation des hospices et leur restitution aux établissements municipaux; en économie politique, sur le commerce et les impôs, il est parfois dans le vrai; il s'inquiète, la plume à la main, du sort des vieux soldats, des désordres financiers. Mais aussi quel mélange hétérogène! que de plomb pour un peu d'or! devançant le socialisme moderne, il demande qu'on assure, pour avoir moins à punir, des ressources à quiconque serait tenté de mal faire: c'est la réforme des cœurs par l'argent. Le mendiant offusquait son bien-être et sa richesse, il doit être ouvrier utile ou invalide *assisté;* c'est le droit à l'assistance, cette annexe du droit au travail. Pour améliorer la justice, cette justice si chère à ce haut justicier menaçant de faire pendre ceux qui lui déplaisent, il attaque injustement toute la législation. « Toutes nos lois, dit-il, ont, comme Janus, deux visages, ou plutôt... nous n'avons pas de lois [4]. » Et encore : « Nos lois sont un mélange de l'ancienne barbarie, mal corrigée (sans exception) par de nouveaux règlements. » Pourquoi cela? parce que notre jurisprudence criminelle est *toute* fondée sur le droit canon, qu'il déteste en bon catholique [5]. Quand il a peur, c'est un autre langage. Pourrait-on l'offenser sous « un gouvernement aussi juste que le nôtre? » Il réclame imprudemment la liberté

[1] A M. Gin, 20 juin 1777.
[2] *Dict. phil.*, passim. — *Idées républicaines, par un citoyen de Genève;* dans cet écrit, il oppose, en haine de Rousseau dont il est jaloux, son radicalisme à celui du *Contrat social.*
[3] A M. Gin, *loc. cit.*
[4] A M. de Ruffey, 21 juillet 1762, dans M. Foisset.
[5] A Frédéric II, 21 août 1775.

Digitized by Google

absolue du commerce, et s'il agrée l'abolition de la main-morte, c'est en haine des prêtres et des moines, qu'il propose, on l'a vu, de spolier sans aucune compensation.

Ses phrases sont amies de l'humanité, son égoïsme la méprise. Frédéric II vole des provinces et les écrase : « que voulez-vous? il a tant d'esprit et de grâce, et il est roi; » l'ami des hommes l'encourage ou l'absout. Le sang inonde les champs de bataille : « que faire? Donner *Tancrède* en décembre, l'imprimer en janvier, et rire. » Ses *Discours sur l'homme* et son *Mondain* réhabilitent la morale de l'argent et du plaisir, cruelle pour la plus grande partie de l'humanité; il rit « de tout, et se moque de l'univers [1], » car « il faut jouer avec la vie jusqu'au dernier moment [2]. » « On n'avait donné que quelques soufflets au genre humain dans ces archives de nos sottisses » (l'histoire générale); il y ajoutera « force coups de pied dans le derrière : » en effet, son *Essai sur les mœurs*, etc., affiche le mépris systématique des hommes, et dans *Candide*, les scélérats composent la population du « meilleur des mondes possible. » Ah! « nous sommes bien méprisables..., » et « il n'y a qu'un petit nombre d'hommes répandus sur la terre qui aient le sens commun [3]! » Le genre humain n'ayant en partage que la déraison, il le plaint en se nourrissant de son blé, en se chauffant de son bois et mangeant ses poulets [4]. Pourquoi pas? La philosophie lui fait voir les hommes tels qu'ils sont, « animaux à deux pieds sans plumes, » parmi lesquels il y en a de si ingrats et de si méchants; pour les faire vivre heureux, il fonde sa *paix* perpétuelle sur l'anéantissement de toutes les croyances qui divisent le genre humain.

Comme l'humanité, le peuple est son *idole*, il n'a pas tenu à sa tendresse que l'antique esclavage ne revécût. Grande est son affection pour les noirs, dont la traite l'a enrichi. Ce négoce

[1] 14 juillet 1760, à Mme du Deffand. — « Voyez, au nom de l'humanité, écrivait Voltaire au président de Brosses, ce qu'on peut faire pour les idiots de Ferney. » Les idiots de Ferney, c'est-à-dire les paroissiens; notez cette perpétuelle et cruelle méthode de mépriser ceux qu'on prétend servir, et de substituer l'insolente satisfaction de l'orgueil en lieu et place de l'humaine charité! Il poussera la bouffonnerie et la parodie jusqu'à dire : « J'ai fait le bien pour l'amour du bien même, et le ciel m'en récompensera. » (M. Sainte-Beuve, *loc. cit.*).

[2] A la même, 15 janvier 1760.

[3] A la même, octobre 1759.

[4] A M. de Ruffey, 15 août 1759. dans M. Foisset.

Digitized by Google

démontre notre supériorité sur eux : « celui qui se donne un maître était né pour en avoir [1]. » Partant quel dommage qu'on n'ait plus un beau nègre pour cinquante livres, cinq fois moins qu'une bête de somme. Quand le trafic des noirs a réjoui sa caisse, il invoque pour eux le droit des gens. Les petits et les faibles, il les plaint à sa manière : il n'est pas d'avis que le pauvre peuple de la ville et des champs ait un jour par semaine, quelques fêtes par année pour se reposer de ses travaux et ennoblir son âme; et alors cet aristocrate, affranchi de tout impôt, verse des pleurs sur les sueurs et les larmes des paysans [2]. Va-t-il mettre sa main dans la main calleuse de l'ouvrier, de l'homme des champs? va-t-il songer à les instruire? « Laissons le peuple, dit-il, recevoir un bât des bâtiers qui le bâtent, mais ne soyons pas bâtés. L'honnête liberté est notre partage [3]. » — « Nous ne nous soucions pas, écrit-il, que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés [4]. » Il mande à Damilaville : « Nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la *populace* qui *n'a que ses bras pour vivre*. Je doute que cet ordre de citoyens ait *jamais* le temps et la capacité de s'instruire ; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. Il me paraît *essentiel* qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le *manœuvre* qu'il faut instruire, c'est le bon *bourgeois*, c'est l'habitant des villes [5]. » Et qui donc a jamais prétendu éclairer les cordonniers, les laquais et les servantes? « c'est le propre des apôtres [6]. » La canaille n'est pas faite pour la raison, n'est pas digne d'être éclairée. Le peuple doit être guidé et non instruit, il n'est pas digne de l'être [7]. Cela étant, qu'on lui envoie ses instituteurs, « les frères ignorantins, » pour conduire des charrues et pour les atteler [8]. L'essentiel pour le roi, pour la société,

[1] *Essai sur les mœurs*, ch. CXCLVII.
[2] A M. de Ruffey, 2 mai 1759 et 27 juin 1762, dans M. Foisset.
[3] A Duclos, octobre 1760.
[4] A Helvétius, 13 août 1762.
[5] En avril 1756.
[6] A Diderot, 2 septembre 1762 ; à d'Alembert, 9 janvier 1765 et 2 septembre 1768.
[7] A Damilaville, 1er avril 1766.
[8] A La Chalotais, 28 février 1763.

Digitized by Google

pour tous, c'est qu'il soit opulent et que les philosophes gouvernent [1].

Les *animaux à deux pieds* qui sont en France ont-ils ses sympathies ? Français, il l'est de style à certains égards, sinon de cœur, dans la *Henriade*, dans le *Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV*, çà et là dans sa correspondance; il l'est par éclairs, mais il immole les welches à ses fétiches du Nord; il sacrifie la Pologne, cette autre France, à leurs convoitises. « Notre nation sera toujours un peuple ignorant et faible, qui a besoin d'être conduit par un petit nombre d'hommes éclairés (les philosophes) [2]. » Comment « des êtres pensants » peuvent-ils « demeurer dans un pays de singes qui deviennent si souvent tigres [3] ? » Il persifle le peuple français dans une lettre à Mme du Deffand [4] ; il reproche aux *barbares welches*, on l'a vu, d'avoir avili l'expression divine de *charitas*. « Les welches seront longtemps welches ; le fond de la nation est fou et absurde, et sans une vingtaine de grands hommes (ses amis), je la regarderais comme la dernière des nations. » « Il n'y a point de welche qui ne tremble en voyant (le portrait) de Frédéric, » c'est précisément ce qu'il veut [5]. — « Allez, mes welches, Dieu vous bénisse ! vous êtes la chiasse du genre humain [6]. » Notre nation *longtemps barbare* est *toujours* frivole ; elle se compose de singes et ne mérite pas qu'on raisonne beaucoup avec elle [7]. Les philosophes eux-mêmes, ces privilégiés qui doivent gouverner la France et le monde sont des *chiens*, « ils ne valent pas mieux que nos flottes, nos armées et nos généraux ; » Voltaire finira sa vie en se moquant d'eux tous [8]. Oui, d'eux tous, mais surtout des welches, dont il dit du mal à outrance, leur préférant l'Angleterre, la Russie, la Prusse ; discréditant nos institutions, nos lois, nos arts, nos sciences, à peu près tout, parce qu'il n'est pas toujours libre de tout écrire pour infecter et bouleverser son pays. Se surpassant lui-même, il a une théorie en vue de tirer parti des mal-

[1] A Helvétius, 15 septembre 1763.
[2] A M. de Chamfort, janvier 1764.
[3] A d'Alembert, 18 juillet 1766.
[4] 7 septembre 1774.
[5] A Frédéric, 27 avril 1775,
[6] A d'Argental, 2 décembre 1767.
[7] A d'Alembert, 17 septembre 1761.
[8] Au même, 15 octobre 1759 et 20 avril 1761.

Digitized by Google

heurs publics pour gagner de l'argent et il la donne dans ses *Mémoires;* elle se résume ainsi : « Il y a toujours (quelque opération ministérielle en finances) dont un particulier peut profiter. »

Entre toutes les villes de France, Paris a la plus large part de ses anathèmes. Cette cité « n'est bonne que pour messieurs du parlement, les filles de joie et l'opéra comique[1]. » « Que Paris est encore bête[2] ! » « Il n'est bon que pour les fermiers-généraux et les gros bonnets du parlement qui se donnent le haut du pavé[3]. » « Paris est un gouffre où se perdent le repos et le recueillement de l'âme[4]. » D'où vient tant de mauvaise humeur contre Paris? C'est que les « beaux messieurs » ne sont pas encore assez philosophes; et cependant les philosophes qui, comme d'Alembert, Diderot, Damilaville, ses intimes, logent dans des mansardes, il les flétrit de ce mot : « les polissons qui de leur grenier gouvernent le monde avec leur écritoire, sont la plus sotte espèce de tous. » Nul, plus que lui, n'a adulé la coterie littéraire qui lui obéissait à Paris; nul, mieux que lui, ne l'a jugée. « La philosophie, écrivait-il au cardinal de Bernis, mènerait-elle tout droit à l'absurdité? » Sans doute, puisqu'à son avis elle n'était qu'un esclave[5].

VII.

En Voltaire, l'écrivain prend sa revanche sur l'homme, sur le politique et le philosophe. Immense activité, immense facilité, prodigieux esprit, voilà son but. Son activité fut dévorante: homme de plaisir et homme d'affaires, financier, agriculteur, commerçant, manufacturier, architecte, il courait les emprunts, les loteries, les industries, et il faisait rayonner sur tous les points de l'Europe sa correspondance, ayant sur les bras un procès, une entreprise, un poëme, une tragédie, une comédie, une histoire, un roman. Sa vanité littéraire, qui le portait sans relâche à transformer la république des lettres en royauté des-

[1] A Mme de Fontaine, 19 avril 1769.
[2] A d'Alembert, 5 février 1758.
[3] A Mme Belot, 24 mars 1760.
[4] A Mme de Chambonin, 1739.
[5] A d'Alembert, 4 juin 1769.

Digitized by Google

potique dont il eût le sceptre, était comme le soufflet de forge qui sans cesse attisait le feu de son esprit : il ne fallait pas qu'un seul jour la renommée l'oubliât ; s'il s'était arrêté, ses rivaux de gloire l'eussent emporté peut-être ; n'y allait-il pas de l'honneur de la France et de la gloire du roi ?

Heureusement, il était servi par une facilité incomparable, facilité qui était à la fois le bonheur et l'écueil de son talent. La littérature n'avait pas un coin de son vaste domaine qu'il ne voulût fouiller, où il ne prétendît s'établir en maître ; toutes les branches de la poésie et de la prose devaient lui rendre hommage. Epopée, poëmes, épîtres, satires, odes, tragédies, comédies, drames, opéras, poésies légères, histoire, philosophie, théologie, polémique, linguistique, philologie, critique, sciences, etc., tout remuait son ambition, et il allait en tout sens, avec une extrême rapidité, non toutefois sans couvrir souvent de ratures ces premiers jets, ainsi que le témoignent ses manuscrits conservés à Saint-Pétersbourg [1]. A *Tancrède* il donna vingt-six jours, aux *Lois de Minos* vingt-cinq, à *Zaire* dix-huit, aux *Guèbres* douze, aux *Scythes* dix, à *Olympie* six, au *Droit du Seigneur* quinze ; il avait en même temps sur le métier, *Charles XII*, une réédition de la *Henriade*, deux tragédies, *Eryphyle* et *César*, et tout cela, paraît-il, ne lui coûta que trois mois ; il apportait dans toutes ses compositions une brillante impétuosité. En dehors de ses publications, que de manuscrits, dont treize portefeuilles examinés par M. Léouzon-le-Duc gardent le secret ! Il y a là des poésies en tout genre, opéras, contes, madrigaux, épîtres, chansons, etc., dont beaucoup sont inédites ; des extraits d'auteurs latins, anglais, français, italiens ; des anecdotes sur l'histoire des lettres et des spectacles ; des notes et des réflexions variées qui accusent une ébullition continue : impressions et observations, il fixait tout à l'instant d'un trait de plume [2].

Voltaire se grisait de sa facilité ; il ne faisait guère que des ébauches ; il se répétait, il rabâchait et il était plagiaire. Comme il corrigeait mal ses épreuves, la plupart de ses ouvrages étaient d'abord farcis de fautes ; il s'en irritait, changeait, refondait, multipliait les éditions, et, à travers mille embarras, au grand dé-

[1] Voir M. Léouzon-le-Duc. Nous n'admettons cependant pas avec l'honorable écrivain que Voltaire ait eu la *patience* du génie, et plus que le génie de la patience.

[2] M. Léouzon-le-Duc, p. 457 et suiv.

Digitized by Google

plaisir des comédiens, des éditeurs, des libraires, ainsi que nous le disions plus haut, il arrivait à couler enfin ses œuvres dans leur moule définitif. Mais il avait beau faire, les retouches laissaient voir, le plus souvent, les vices d'un premier travail, le fond restait avec ses incohérences, ses erreurs et sa légèreté. Plusieurs croient toujours qu'il fut universel. On a raison si on veut dire qu'il a écrit sur toute chose ; on a tort si on prétend qu'en tout genre il a été supérieur. Il a fait cent volumes, il n'a pas fait un chef-d'œuvre. La *Henriade*, son épopée, a de beaux vers ; en somme, elle est fort ennuyeuse, et Joseph de Maistre avait raison de dire : « Je n'ai pas droit d'en parler, car pour juger d'un livre, il faut l'avoir lu, et pour le lire, il faut être éveillé. » Ses poëmes ont des vers bien frappés, mais il n'est pas rare qu'ils soient vulgaires de pensées, et ils sont toujours fort inégaux de style. Ses tragédies ont été mises par l'exaltation de La Harpe à côté de celles des deux tragiques du grand siècle ; Geoffroy, au contraire, les a lacérées de sa critique. Assurément, beaucoup de ces pièces ont des scènes attachantes, des tirades heureuses. Il y a du feu dans *Œdipe*, de l'émotion, du pathétique dans *Mérope*, dans *Oreste*, *Zaïre*, *Alzire* et l'*Orphelin de la Chine*; *Tancrède* a des élans chevaleresques. Mais, en général, les plans sont défectueux, romanesques ; les coups de théâtre sont amenés par des invraisemblances ; la versification, excepté dans *Mérope*, est négligée, chargée d'épithètes parasites ; les rimes sont sans richesse et très-souvent mauvaises. Les tragédies de Voltaire abondent en déclamations sentencieuses qui les refroidissent et leur donnent l'accent du pamphlet. Encore qu'elles fassent le tour du monde, elles le font mal connaître. Leur auteur ignorait la Grèce, et ne savait s'inspirer, ni dans *Œdipe*, ni dans *Oreste*, du sombre fatalisme des anciens ; le génie romain lui était plus familier : *Brutus* et la *Mort de César* ont ce qu'on appelle *la couleur locale*. En définitive, ses tragédies ont ébloui, l'éclat de l'imagination en a dissimulé pendant quelque temps la faiblesse ; mais notre temps les délaisse : on lira toujours les pièces de Corneille et de Racine, on ne lit plus celles de Voltaire. Au surplus, cet écrivain soi-disant universel n'a jamais pu faire une ode passable, un bon drame, une bonne comédie, un opéra médiocre. Seule, la poésie légère est son triomphe : il aiguise malicieusement l'épigramme ; il met de la souplesse et de la grâce dans le

Digitized by Google

madrigal, plusieurs de ses épîtres ont du charme; tout cela est gâté par l'emportement du sarcasme, par le fiel de la calomnie, par la trivialité de la bouffonnerie, par une insolence de mauvais ton.

En histoire, Voltaire a négligé les sources, et le peu qu'il sait n'est pas sincère. Son *Siècle de Louis XIV* a une incontestable valeur, c'est une belle mise en scène du grand roi et du grand siècle, fort incomplète cependant et entachée de haines irréligieuses. Le *Précis du siècle de Louis XV* se distingue seulement par son côté militaire. L'*Essai sur les mœurs* est un long mensonge systématique. Les *Annales de l'Empire*, œuvre de commande, sont au-dessous du médiocre. L'*Histoire de Pierre le Grand* est une flatterie sans vérité à l'adresse de Catherine. L'auteur avait en mains de précieux documents, il n'a eu ni la patience, ni la bonne foi de s'en servir; celle de Charles XII est meilleure, et pourtant elle fourmille d'inexactitudes. Inutilement, elles furent indiquées à Voltaire, il s'épargna la peine de les corriger; il avait déclaré fastueusement, dans ces deux écrits, n'avoir pas avancé un seul fait sur lequel il n'eût consulté des témoins oculaires et irréprochables: le prier de confesser au public que ses témoins l'avaient trompé, c'était trop demander à son respect pour la loyauté de l'histoire.

Ses romans et ses contes rachètent, au point de vue littéraire, la pauvreté des conceptions et l'invraisemblance des intrigues par les agréments du récit. Les polémiques de ses pamphlets proprement dits, outre l'absence de bonne foi, révèlent si peu de savoir qu'il a fallu, pour les faire vivre, toute la frivolité, toute l'irréligion de ses contemporains. La science y est nulle : chronologie, philologie, antiquité, moyen âge, temps modernes, tout est dénaturé, pris à contre-sens par une ignorance passionnée qui n'a d'égale que l'audace des affirmations et la bassesse des impostures.

Qui donc, à notre époque — et cela soit dit à sa gloire, — ose faire sérieusement un acte de foi sur le savoir de Voltaire? Quel savant ne rougirait de laisser croire que l'homme *universel* a été, style à part, antiquaire et historien ? Il n'avait même pas les livres nécessaires à ses études; sa bibliothèque de 7,500 volumes — livres de philosophie, de religion, d'histoire et de littérature, — a été vue par Joseph de Maistre

Digitized by Google

au palais de l'Hermitage : « On ne revient pas de son étonnement, dit le grand penseur, en considérant l'extrême médiocrité des ouvrages qui suffirent jadis au patriarche de Ferney. On y chercherait en vain ce qu'on appelle les *grands* livres et les éditions recherchées, surtout des classiques. Le tout ensemble donne l'idée d'une bibliothèque formée pour amuser les soirées d'un campagnard. Il faut encore y remarquer une armoire remplie de livres dépareillés, dont les marges sont chargées de notes de la main de Voltaire, et presque toutes marquées au coin de la médiocrité et du mauvais ton. La collection entière est une démonstration que Voltaire fut étranger à toute espèce de connaissances approfondies, mais surtout à la littérature classique. S'il manquait quelque chose à cette démonstration, elle serait complétée par des traits d'ignorance sans exemple, qui échappent à Voltaire en cent endroits de ses œuvres, malgré toutes ses précautions. Un jour peut-être, il sera bon d'en présenter un recueil choisi afin d'en finir avec cet homme. » M. Léouzon-le-Duc, qui a vu en Russie cette même bibliothèque, confirme en ces termes le jugement qu'on vient de lire : « Plusieurs volumes... sont couverts de notes marginales, mais la plupart de ces notes sont ou trop insignifiantes ou trop indignes pour qu'il vaille la peine de les relever [1]. »

Quant aux sciences naturelles, mathématiques et physiques, il serait puéril d'affirmer la compétence de l'illustre littérateur. Clairaut lui dit un jour que dans les sciences il atteindrait à peine un rang médiocre. Il n'insista pas, et se jeta tout entier dans les lettres. Au moins, disent ses admirateurs, il a vulgarisé les découvertes de Newton. Pas même cela ; avant lui, ne l'oublions pas, Algarotti avait rendu ce service à l'Europe. Reste son style. Tout a été dit depuis longtemps sur cette prose étincelante de saillies, claire, colorée, rapide. Jamais on n'y surprend l'effort; ses grâces ne sont pas fardées, elle n'a ni mièvreries ni emphase; elle séduit, fascine et entraîne. Néanmoins il lui manque la chaleur du sentiment, l'élévation et le nerf. Son gazouillement distrait, sa coquetterie amuse, c'est tout. Prodigieux esprit! disions-nous tout à l'heure, oui sans doute, et toutefois cet esprit élégant, sarcastique, frondeur, n'a

[1] Page 257.

Digitized by Google

pas la finesse qui naît de l'observation profonde. C'est que Voltaire se joue toujours aux surfaces, c'est aussi qu'il n'a pas cette quiétude d'intelligence qui permet de voir les rapports et les antithèses des choses ; à la longue, il est monotone, il fatigue. Et puis son égoïsme repousse par ses insolences, par ses grossièretés et ses gravelures; alors l'écrivain disparaît sous le bouffon ou l'homme des Halles; ce n'est même plus le persiflage: on assiste au défilé sans fin des gros mots.

Quand il est gentil, c'est à la manière du singe. *Singe de génie*, a dit Victor Hugo. *Singe du génie*, dit M. l'abbé Maynard, avec plus de justesse. Le génie invente, et Voltaire n'invente pas. Il excelle à s'assimiler ce qu'il voit dans les horizons peu vastes qu'il s'ouvre; parfois même il tente d'innover en histoire, lorsqu'il veut étudier de près les mœurs des nations; au théâtre en cherchant à introduire dans les mœurs dramatiques la tragédie nationale; mais la vie des peuples lui échappe, il a trop peu de philosophie, et la haine du Christianisme obscurcit son regard. En tout, le sens du grand lui fait défaut: il ne comprend ni la Bible, ni Eschyle, ni Sophocle, ni Milton, ni Shakespeare, dont il n'y a dans *Sémiramis* et dans *Zaïre* que de pâles reflets, ni le sublime auteur de *Polyeucte* et du *Cid*. S'il rencontre le pathétique, c'est par un effort d'imagination; l'émotion lui vient de la tête, non de l'âme. Habituellement il rit, il a la moquerie et l'ironie; l'une et l'autre moins malignes que méchantes. Or, si le *méchant n'est pas comique*, il n'est pas non plus grandiose; il peut versifier, il n'est pas poëte. Voltaire donc est sans poésie, si ce n'est aux rares moments où les nécessités de son sujet le reportent aux sources vivifiantes. Sa muse ne vole pas, ou si elle s'élève, elle a peu d'envergure. Il a beau se rattacher littérairement au siècle qui l'a vu naître; l'école sage de Racine et de Boileau, qui est la sienne, ne lui a pas légué ses hautes inspirations; il copie leurs procédés, il calque leurs formes, quand ses visées romanesques ne l'emportent pas ailleurs; c'est tout. Sa pétulante facilité trouble même la limpidité de son style; que de solécismes et de négligences dans sa prose, qui a, dit-on, fait oublier ses vers! Ses créations en grammaire seraient-elles son brevet de génie? Disons seulement que la fameuse *orthographe* dite de Voltaire est une fiction. Cette orthographe a tous les caprices de son

Digitized by Google

intelligence; elle est farcie d'incorrections. Lisez plutôt le recueil de M. Foisset.

L'art, bien plus encore que la poésie, est méconnu par Voltaire. Rien, dans les tableaux dont il décore son château de Ferney, qui dénote le connaisseur ou l'homme de goût. S'il a la passion du théâtre, c'est pour sa propre gloire. Que de peines pour le succès de ses pièces! Il garnit la salle de ses claqueurs; il gourmande acteurs et actrices; il apostrophe le public. Où trouver en tout cela le culte de l'art? Aime-t-il poétiquement la campagne? Oh! non. Les descriptions de ses villas ont toutes le cachet de l'utile; c'est un bourgeois, ou si vous aimez mieux un féodal, qui bâtit, sème, plante et récolte : il jouit de ses terres, de ses maisons, en excellent propriétaire, et cette fois en désaccord avec Horace, il ne dit pas comme lui : *modus agri non ita magnus*. Reculer le plus possible les bornes de ses champs, c'est son labeur et sa joie. Le sentiment de la nature est entré par Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, par Chateaubriand et Lamartine, dans les lettres françaises; il fut étranger à Voltaire.

Quelle a été l'influence littéraire et sociale de ce puissant agitateur? Son empire en littérature fut longtemps contesté. On se figure à tort que sa vie, sous ce rapport, fut une ovation continuelle. Là où il visait de préférence à la royauté, c'est-à-dire au théâtre, il avait à soutenir des luttes violentes. La cabale des opposants était souvent plus forte que la cabale des claqueurs. Comme il voulait tout éclipser, témoin les pièces de Crébillon, — *Sémiramis*, *Catilina*, *Électre*, — qu'il refit pour écraser son rival, tout ce qu'il froissait se levait contre son despotisme. Le triomphe définitif, chose triste à dire! ce fut comme pamphlétaire qu'il l'obtint. Ses polémiques immorales et irreligieuses firent tourner toutes les têtes; Ferney, d'où il rayonnait sur la science par des voies occultes et grâce aux amis qu'il avait dans tous les ministères et aux alentours du trône, Ferney devint un lieu de pèlerinage. De tous les pays de l'Europe, nous allions dire du monde, on s'y précipitait, pour y faire ses dévotions philosophiques devant le patriarche. Rois [1],

[1] Joseph fut une noble exception : passant près de Ferney, il refusa d'entrer au château, quoique Voltaire eût déployé pour le recevoir toute sa pompe aristocratique; disons également à l'honneur de Louis XVI qu'en aucune cir-

Digitized by Google

princes et princesses, grands seigneurs et grandes dames, magistrats, financiers, ministres, maréchaux, littérateurs et artistes, tous accouraient vers le demi-dieu du jour, se jetaient à ses pieds, baisaient ses vêtements, se disputaient ses reliques, pleuraient d'attendrissement [1]. La bourgeoisie même et le peuple étaient infectés de cet enthousiasme non moins ridicule que lamentable, et, lorsqu'en dépit des résistances de l'honnête Louis XVI, il rentra dans ce Paris fermé à ses vœux depuis plus d'un quart de siècle, ce fut moins au littérateur qu'au démolisseur que s'adressèrent les ovations de la foule : toutes les classes s'étaient enivrées du plus infâme de ses poëmes. Cette ivresse se traduisit en acclamations impures ; on criait : *Vive la Pucelle!*

A certains égards, l'influence de Voltaire sur les lettres fut salutaire et féconde. Il maintint les traditions du goût et fit main-basse sur la bohème antlittéraire de son temps. Les qualités de sa prose firent contraste avec la phraséologie enflée que Jean-Jacques et surtout Diderot accréditaient. M. de Lamartine a affirmé, dans son *Cours de littérature*, que le journalisme datait de Voltaire. Non assurément ; car les polémistes de Trévoux, des Fontaines et Fréron faisaient leurs preuves dans les combats de la presse, et leur antagoniste irascible en savait quelque chose. Au reste, si le journalisme eut dans Voltaire un modèle d'esprit agile, primesautier, tout pétillant d'ironie, il eut en lui bien davantage ce type d'improvisations hâtives où la pensée court et divague, perdant en profondeur, en sincérité consciencieuse, ce qu'elle gagne en spirituelles causeries, le type surtout de ces audaces sans vergogne, de ces licences sans frein, de ces colères sans décence qui ont affligé l'art et les sciences, la religion et le patriotisme ; personne, autant que Voltaire, n'a travaillé sans relâche à ruiner le respect, dont le catholicisme, a dit M. Guizot, est la grande école ; le respect, ce gardien austère du vrai, du beau et du

constance il ne lui donna des marques de sympathie, pas même ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour.

[1] En 1771, Pigalle, qui s'appelait modestement Phidias, fit la statue de Voltaire. Pour fixer sa physionomie constamment mobile et grimaçante, il lui avait dit qu'il aurait eu besoin de six mois pour couler en fonte le veau d'or. Cette statue est maintenant à la bibliothèque impériale. Le patriarche est représenté dans un état de nudité ; toute sa figure, amaigrie et ridée, respire le sarcasme.

Digitized by Google

bien. En tant que philosophe, c'est le flatter que de lui faire honneur des sages innovations dont ses descendants devaient jouir. Le vrai 89, celui de Louis XVI et des Cahiers, ce 89 monarchique et national qui aurait épargné à la France des malheurs sans mesure, n'est pas son ouvrage; il n'est pas réformateur, il est révolutionnaire, et quelques idées vraies, *rari natantes*, ne surnagent même pas dans le torrent de ses contradictions et de ses blasphèmes. Que sont-elles, en les dégageant même de leur mauvais alliage, dans la balance où l'histoire pèse ses œuvres? Ce qui lui est propre, c'est le mouvement désordonné qui emporte la société dans la fange et dans une mare de sang. « Il n'a pas vu tout ce que nous fai-« sons, disait de lui Condorcet, l'un des siens, mais il a fait « tout ce que nous voyons. » Lorsqu'à Ferney, il bénissait le petit-fils de Franklin avec ces mots : *Dieu et la liberté!* c'était le dieu d'Epicure et la liberté des niveleurs qu'il invoquait. « Le monde, écrivait-il à d'Alembert, déniaise furieusement. « Une grande révolution dans les esprits s'annonce de tous « côtés. Vous ne sauriez croire quels progrès la raison a faits « en Allemagne (le scepticisme, la franc-maçonnerie et l'illu-« minisme la ravageaient alors). Je ne parle pas des impies « qui embrassent ouvertement le système de Spinosa, je parle « des honnêtes gens qui n'ont point de *principes fixes* sur la « nature des choses, qui ne savent point *ce qui est*, mais qui « savent très-bien ce qui n'est pas. Voilà mes *vrais philoso-« phes*..... Jamais les vingt volumes in-folio ne feront de révo-« lution. Ce sont les petits livres portatifs à trente sous qui « sont à craindre [1]..... » Aussi la pensée du *beau tapage* révolutionnaire dont il entendait les premiers murmures réjouissait-elle sa vieillesse. M. de Pompery, qui salue de ses acclamations les *fatales, sanglantes* et *nécessaires horreurs* de 93, a raison de les faire sortir du philosophisme de la Constituante. Ce philosophisme, contrefaçon de la vraie philosophie, a faussé 89, ensanglanté et souillé la France pendant dix années; le culte de la déesse Raison vient en droite ligne de Ferney. Nous entendons affirmer que la Gironde est née de Voltaire et la

[1] 5 avril 1765. Cette propagande révolutionnaire par les petits livres se fit pendant vingt-cinq ans avec une vraie fureur. On les jetait dans les maisons, sur les places publiques; on en infectait le salon, la mansarde, la chaumière; on ne respectait ni la femme, ni la jeune fille, ni l'enfant.

Digitized by Google

Montagne de Rousseau. Cette distinction n'est pas fondée. C'étaient des ambitions, non des doctrines, qui séparaient en deux camps la Révolution. Lorsqu'il fallait célébrer Voltaire, les dissidences s'effaçaient; tous luttaient d'enthousiasme. On le vit bien, lorsqu'en dépit d'une mort dont plusieurs témoins oculaires avaient attesté l'horreur[1], les restes de l'auteur du *Dictionnnaire philosophique* et de *la Pucelle*, dépouille fictive peut-être, comme s'il eût été prédestiné à mentir jusque dans la mort, furent processionnellement vénérés dans une cérémonie sur laquelle s'ouvrirent les cataractes du ciel; on le vit encore, lorsqu'ils furent déposés dans les caveaux du *temple* où devaient dormir tous les dieux de la Révolution. C'est à la divinité de Ferney que la Terreur a dédié ses échafauds; elle l'a honorée par des flots de sang. « Ah! que cet homme nous a fait de mal! » s'écriait Joseph de Maistre, en suivant du regard le sillon qu'il a tracé dans le plus néfaste de nos siècles. Ce mal, il le fait encore, il le fera longtemps. S'il n'était qu'écrivain, on l'oublierait; mais il a travaillé plus de soixante ans à écraser l'*infâme*, on s'en souvient, et on essaye de le relever.

VIII.

Il est temps de conclure.

Nous avons examiné dans Voltaire, l'homme, le philosophe et l'écrivain. Dans l'homme, nous avons constaté, jusqu'à la dernière évidence, le triple caractère du courtisan, de l'avare, du persécuteur, drapés sans courage dans le manteau de l'hypocrisie, et, toutefois, nous n'avons pas caché les actes honorables dont il a émaillé trop rarement sa très-longue carrière.

[1] Voir dans M. Nicolardot et surtout dans M. l'abbé Maynard, t. II, les blasphèmes, les imprécations, les terreurs et le désespoir qui, au dire de M. Tronchin et de plusieurs autres témoins, assombrirent l'agonie de Voltaire. M. de Pompery met ces détails sur le compte des dévots, mais, suivant son habitude, il affirme sans prouver. — Sept semaines avant sa mort, Voltaire qui, déjà, pendant son séjour en Angleterre, avait été affilié à la franc-maçonnerie, fut reçu avec empressement à la loge des *Neuf-Sœurs*; il y baisa pieusement le tablier de l'ex-frère Helvétius, auteur du livre de l'*Esprit*, de l'esprit matière. A tous égards il était digne de cette seconde initiation. N'avait-il pas travaillé toute sa vie en maçon des plus *francs* à la construction du temple maçonnique?

Digitized by Google

Dans le philosophe, nous avons vu à découvert un scepticisme qui réfute ses protestations religieuses, une morale indépendante de Dieu et des mœurs, une politique égoïste en action, confuse et contradictoire en théorie, une phraséologie humanitaire complétement démentie par le mépris des hommes et surtout du peuple, par les dénigrements prodigués à la France; dans l'écrivain, nous avons admiré des qualités incomparables d'activité, de facilité et d'esprit; nous lui avons refusé le génie, et même cette énergie de talent qui concentre sa force dans une œuvre, et la marque de son sceau pour l'immortalité.

D'où vient donc le fracas qui se fait, sous nos yeux, autour de cette mémoire? A-t-on produit, pour la réhabiliter, des titres nouveaux? a-t-on exhumé de la poussière des bibliothèques des documents qui pussent confondre ce qu'on appelle les *calomniateurs?* Non. On glane dans les écrits de Voltaire quelques phrases généreuses, que contredisent beaucoup d'autres qu'on dissimule; et, par ce trompe-l'œil, on croit le glorifier. On se flatte d'écraser les intolérants par ce tolérant; les ignorantins et les hommes noirs par cet ami des lumières; les adversaires de l'humanité-Dieu par ce champion du progrès; les partisans du rétablissement des *dîmes* et des *droits féodaux* par cet ami du droit commun et des principes que 89 a proclamés. Au vrai, c'est Voltaire antichrétien et antisocial, Voltaire ennemi du Christ, fauteur du scepticisme et de la morale indépendante, généralissime de la croisade du XVIIIe siècle contre toute croyance et tout devoir, c'est cet homme-légion qu'on exalte [1]. Il faut lui ériger une statue dans ce Paris qu'il a tant aimé; voilà le mot de passe, et tous les clairons de la libre pensée le répètent [2]. A la bonne heure! et,

[1] *Le Monde maçonnique* (février 1867) s'est associé à cette manifestation destinée, dit-il, à honorer non-seulement Voltaire, mais Rousseau, d'Alembert, Helvétius et surtout Diderot, également calomniés et maudits par les partisans et les pontifes de l'ignorance et de la servitude. Un grand nombre de loges, à Paris et dans les départements, ont répondu à cet appel. Pour M. de Pompery, il ne se contente pas d'une statue, il demande qu'on achète le château de Ferney, qu'on y fasse peindre sur toile les hauts faits du saint et qu'on aille le vénérer avec une pompe nationale dans ce sanctuaire. Sans doute en ce nouveau temple du *Progrès*, la déesse Raison aurait sa place à côté du philosophe qui l'a tant prônée.

[2] M. Sainte-Beuve caractérise ainsi Voltaire : « Il est impossible, lorsqu'on le connait bien et qu'on l'a vu en ses divers accès, de le prendre pour autre chose que pour un démon de grâce, d'esprit, un météore qui ne se conduit

Digitized by Google

qu'enfin le piédestal rende hommage à la vérité ; on y lira, sur les quatre faces, ces inscriptions burinées par la main de l'Histoire : A l'apologiste et au complice de l'assassinat de la Pologne ! — Au contempteur de la France, du peuple et de l'humanité ! — Au seigneur féodal qui, par la grâce de ses priviléges, n'a rien payé à l'Etat ! — A l'ennemi personnel du Christ ! à celui qui a voulu fonder la religion du mensonge !

Terminons par un souvenir qui se recommande aux méditations de tous : en 1844, le prix d'éloquence fut promis, par l'Académie, au meilleur discours qui serait fait sur Voltaire. A cette occasion, Royer-Collard prononça cette parole grave et décisive : « Si le christianisme a été une dégradation, une corruption ; s'il a fait l'homme pire qu'il n'était, Voltaire, en l'attaquant, a été un bienfaiteur du genre humain ; mais si c'est le contraire qui est vrai, le passage de Voltaire sur la terre chrétienne a été une grande calamité ! »

GEORGES GANDY.

pas, plutôt que pour une personne humaine et morale. Il dénaturait les faits, il les falsifiait à son gré et mentait hardiment selon la facilité détestable qu'il en avait contractée... » M. Sainte-Beuve l'appelle encore « grand esprit *furibond* et sans droiture. » *(Causeries du lundi, loc. cit.)*

Digitized by Google

RICHELIEU

LOUIS XIII ET CINQ-MARS

ROLE DU CARDINAL DANS LA CONSPIRATION DE CINQ-MARS.

DÉCOUVERTE DU TRAITÉ DE MADRID.

Notre intention n'est pas de raconter ici, dans toutes ses circonstances, l'histoire de la conspiration qui mit Richelieu à deux doigts de sa perte et qui fit monter Cinq-Mars sur l'échafaud; cette histoire est bien connue; ce qui l'est moins, c'est le rôle du cardinal dans ce drame; ce qui ne l'est pas du tout, c'est la manière dont lui fut révélée l'existence du traité conclu avec l'Espagne.

Notre double tâche sera donc, d'abord de mettre en évidence l'action mystérieuse du célèbre ministre dans cette crise finale de sa destinée, de détacher cette grande figure du fond mal éclairé du tableau, de faire sortir le cardinal de l'ombre prudente où, durant toute cette affaire, il s'est tenu à demi caché; Richelieu se peindra ici lui-même dans sa parole écrite, que nous conserverons fidèlement avec son propre texte, sans risquer de l'exagérer ou de l'affaiblir en la transformant en récit.

Ensuite nous essayerons d'expliquer la découverte du traité de Madrid, de ce point capital d'un complot dont Richelieu se sentait comme enlacé, sans en pouvoir saisir le nœud, ni pénétrer le mystère.

Nous ne prendrons des récits donnés par tous les historiens

Digitized by Google

que ce qui sera nécessaire pour lier entre eux nos documents inédits, le principal intérêt de ce travail [1].

Nous ne craindrons point d'emprunter à nos manuscrits les détails, les citations textuelles, ces mille petits incidents d'une lutte de tous les jours, dont ceux mêmes qui observaient de plus près ne pouvaient alors démêler les complications. Si les détails apportent quelque lenteur dans un récit, ils sauvent au moins de l'insuffisance des résumés, de l'incertitude des raisonnements, de la témérité des conjectures.

Aucune époque de la vie de Richelieu n'est plus propre que cette dernière période à le faire bien connaître, à montrer au vif son caractère surtout, et aussi son génie ; l'homme est là tout entier, avec ses faiblesses et sa grandeur, avec ses ruses ténébreuses et son invincible énergie ; jamais il ne fut plus lui-même que dans ce triple combat où on le vit se débattre à la fois contre un mal inexorable qui devait le tuer bientôt, contre une perfide intrigue où sa fortune faillit périr, contre toute la puissance de l'Espagne à laquelle, dans cette lutte suprême, il arracha le Roussillon.

I.

Fils d'un roi doué des plus aimables et des plus brillantes qualités, Louis XIII était malheureusement né. La nature lui avait donné un esprit morose dans un corps débile et souffreteux, et, en lui enlevant son père dès son jeune âge, la Providence le priva d'une éducation virile, qui seule eût pu corriger le malheur de sa naissance. Louis XIII ne fut point élevé ; chez lui l'éducation du cœur et du caractère fut plus négligée encore que celle de l'esprit. Sa mère et le favori, d'accord avec sa mère, craignant qu'une volonté royale

[1] Nos recherches dans les archives et les bibliothèques, pour recueillir les lettres du cardinal de Richelieu et les documents encore ignorés concernant ce grand ministre, nous ont mis sous la main des informations nouvelles ; et nous devons à Mgr le duc d'Aumale la communication d'un très-curieux manuscrit, que nous dirions autographe, bien qu'il soit composé presque en entier de pièces écrites lorsque les abcès qui avaient ôté à Richelieu l'usage de son bras droit ne lui permettaient plus même de signer ; mais les deux secrétaires intimes Charpentier et Cherré, auxquels il dictait, ont pris soin plusieurs fois, par ordre du cardinal, de certifier que ces lettres avaient l'autorité de lettres écrites par Richelieu lui-même.

Digitized by Google

ne vînt mettre un terme à leur puissance, prolongeaient à dessein, dans la majorité légale, cette minorité intellectuelle. Doué de certaines dispositions aux arts d'agrément, il avait pour l'étude et les lectures utiles une aversion qu'on ne chercha pas à vaincre. Les oiseaux de proie furent les plus chers compagnons de sa jeunesse, et le vol du faucon la plus sérieuse occupation de son oisiveté. Le principe de la volonté, naturellement si faible chez lui, avait été émoussé encore dans la dépendance où on le tenait; et cette espèce d'oppression qu'il subissait sous le favori de sa mère, avait singulièrement affaibli dans son âme le sentiment filial; le caractère impérieux et tracassier de cette femme, acheva de l'éteindre.

On le maria qu'il n'était pas homme encore; il s'accoutuma à vivre auprès de la jeune infante sans désirer qu'elle fût réellement sa femme, aucun instinct d'amour ne l'attirait vers elle; les petites intrigues de cour n'eurent pas de peine à se glisser entre ces fiancés si indifférents, que séparaient déjà, même avant l'accomplissement de leur union, la froideur visible de l'un, et peut-être le secret dépit de l'autre. La jalousie d'une reine-mère qui redoutait surtout l'influence d'une reine-épouse, était peu capable de réchauffer une pareille tiédeur.

Cette mère témoignait d'ailleurs pour son second fils des préférences faites pour désunir les deux frères; d'autant plus que ce fils préféré, sans avoir aucune des qualités estimables qu'on ne pouvait après tout méconnaître chez Louis XIII, laissait déjà percer ces vices du cœur dont sa vie a été déshonorée.

Ainsi Louis XIII avait une mère, il avait un frère, il avait une femme, et il n'avait pas de famille. Dans cet isolement, et avec la sécheresse de cœur qui lui était naturelle, si le jeune Louis n'eut jamais le besoin d'affection, il sentait du moins le besoin d'être désennuyé, et il chercha dans ses intimités, la distraction, non l'attachement. Cela explique sa facilité à changer d'inclination, et comment, dans la sévère chasteté de ses penchants, il passait si facilement de Luynes à Baradas, de Baradas à Saint-Simon, de Saint-Simon à Mlle de Hautefort, de celle-ci délaissée à Mlle de La Fayette, pour revenir bientôt à Mme de Hautefort [1], quittée à son tour pour Cinq-Mars.

[1] On l'appelait alors « Madame » à cause de la charge de dame d'atour de

Digitized by Google

Cinq-Mars fut sa dernière passion.

Orphelin à douze ans, l'enfance du jeune d'Effiat avait été tout d'abord protégée par la réputation de son père, homme capable et honnête homme; également distingué dans des emplois divers, le marquis d'Effiat s'était montré financier intègre aussi bien qu'habile général; Richelieu, dès le début de sa grande fortune, avait mis à l'œuvre, très-utilement pour lui-même, ses talents et sa probité; il l'aimait, il l'estimait surtout; et il a laissé, dans plusieurs de ses lettres, l'éclatant témoignage de cette estime.

Henri, le second des quatre enfants du maréchal d'Effiat, plut à Richelieu; le souvenir d'un ami qui n'était plus, et aussi la grâce de ce jeune enfant, contribuèrent à intéresser le ministre en faveur de l'orphelin. Les effets de cette puissante protection ne se firent pas attendre; Henri d'Effiat sortait à peine de l'enfance, il n'avait pas quinze ans, qu'il obtenait une compagnie dans les gardes de Louis XIII.

Richelieu n'aimait guère les gens uniquement pour eux-mêmes; toutefois il faut lui rendre cette justice que la protection accordée au fils d'un homme qui lui avait été dévoué, était alors exempte de tout calcul d'égoïsme. Quel service essentiel pouvait-il se promettre d'un enfant de quatorze à quinze ans, auprès d'un prince dont rien ne laissait deviner l'étrange caprice? Et quand même une vague pensée d'avenir aurait traversé cet esprit prévoyant, ne lui disputons pas pour cela le bénéfice d'une action désintéressée; il n'y en a pas trop dans sa vie.

Deux années se passèrent sans que Cinq-Mars semblât être remarqué du roi, dont l'attention était pourtant avertie par quelques mots bienveillants que laissait tomber à propos le cardinal.

Louis XIII prit goût peu à peu à ce jeune officier que lui recommandait un nom qu'il connaissait, et dont l'esprit précoce et les saillies commençaient à lui plaire.

Dès que Richelieu put s'apercevoir des premiers symptômes de cette inclination naissante, il comprit tout le parti qu'il en pouvait tirer, et tout en paraissant ne donner aux sentiments du

la reine, dont le roi lui avait donné la survivance; c'était Mme de La Flotte, sa grand'mère, qui en était titulaire.

Digitized by Google

roi qu'une complaisante approbation, il s'appliqua à fomenter de son mieux un penchant que lui seul peut-être avait adroitetement inspiré.

Mais le capitaine d'une compagnie des gardes n'était pas assez près du roi. Une charge à la cour établit des rapports journaliers et favorise l'intimité. Richelieu insinua tout doucement qu'on pourrait obtenir une démission du marquis de la Force, fils aîné du vieux maréchal, et que la charge de maître de la garde-robe siérait bien à ce jeune homme qui, dans la fleur de sa première jeunesse, se distinguait par un extérieur si prévenant, des manières si élégantes et un esprit si alerte.

Cinq-Mars fut nommé maître de la garde-robe, le 27 mars 1638; il avait dix-huit ans.

De ce jour, Richelieu put entrevoir qu'il parviendrait à donner au roi un favori dont il serait le maître.

Madame de Hautefort [1] occupait alors la place qu'avait abandonnée Mlle de La Fayette. Madame de Hautefort était belle; ce n'était pas assez pour plaire à Louis XIII; mais un esprit vif et piquant animait cette séduisante beauté, et une conversation assaisonnée de malice ingénieuse et de fine raillerie réussissait merveilleusement à éclaircir les ennuis de ce roi mélancolique. Cependant Mme de Hautefort, dont le caractère noble et fier ne spéculait pas sur la faveur du prince, ne la ménageait guère aussi; son commerce aimable et gracieux n'était pas sans caprices; ses complaisances pour les manies du roi se lassaient quelquefois, et la majesté royale n'était pas toujours à l'abri des pointes de son esprit moqueur et de la pétulance d'un mot étourdi. Mme de Hautefort était d'ailleurs dévouée à la reine envers et contre tous; ce n'était pas une grande recommandation auprès du roi, et c'était un grand tort auprès du cardinal.

Ce dernier, qui avait en vain tenté de mettre Mme de Hautefort dans ses intérêts, ne laissait échapper aucune occasion de lui nuire. Il avait gagné Mlle de Chémerault, amie, confidente par conséquent, de la dame d'atour, et il se trouvait ainsi en tiers dans leur intimité. Grâce à cette perfidie, il lui était facile de trouver les moyens et de saisir l'occasion de ruiner Mme de

[1] Nous ne dirons ici sur Mme de Hautefort que ce qu'il sera nécessaire de dire pour l'histoire de la faveur de Cinq-Mars; nous toucherons le moins que nous pourrons à cette belle figure qui a été peinte par un maître.

Digitized by Google

Hautefort dans l'esprit de Louis XIII ; et, en même temps, comme par hasard et sans y avoir songé, il présentait à la pensée du roi, heureux contraste ! la douceur, la docilité, l'affection dévouée de cet enfant, qui commençait à devenir un homme, sans rien perdre de son humeur souple et de sa candeur ingénue.

Une année se passa ainsi ; on dégoûtait tout doucement de Mme de Hautefort son royal ami, qui, par une suite naturelle, s'habituait de plus en plus à ce nouvel officier de sa maison, paré d'une jeunesse si épanouie, d'un zèle si agréablement empressé ; railleur enjoué comme la jeune dame, mais avec cette différence que souvent Louis XIII souriait à sa plaisanterie, tandis que celle de Mme de Hautefort se rencontrait mal avec l'humeur du roi, lors même qu'elle ne lui était pas personnellement désagréable.

Néanmoins ce n'était pas œuvre facile de tourner en antipathie la sympathie du roi pour sa jeune amie ; cette belle Marie de Hautefort avait de ces séductions dont le charme ne se rompt pas aisément, il fallait bien prendre son temps ; mais personne ne fut jamais plus habile que Richelieu à saisir l'occasion.

Vers la fin du printemps de 1639, on fit un voyage en Picardie ; le siége de Hesdin s'avançait, le roi, accompagné du cardinal, avait voulu voir la conduite des opérations et assister à la prise de la ville. Les dames n'étaient pas du voyage, et le favori en expectative avait le champ libre. Richelieu se mit à l'œuvre. On sait qu'il redouta toujours toute espèce de favoris ; mais puisque, dans le caractère connu du roi, un favori était inévitable, ne valait-il pas mieux faire le choix lui-même que d'abandonner ce choix au hasard, ou le laisser faire à une influence ennemie ?

Et puis quel favori pouvait être moins à craindre pour son crédit et plus utile à ses desseins ? Issu d'une famille où, depuis longtemps, c'était une habitude de respecter Richelieu comme un généreux protecteur et un patron puissant, Cinq-Mars, à cette reconnaissance héréditaire, joindrait le sentiment d'une reconnaissance personnelle pour cette faveur inespérée qu'il devrait à l'ami de sa famille. Trop jeune encore pour concevoir d'ambitieuses espérances irréalisables à son âge, trop incapable d'affaires pour former ces vastes projets d'avenir qui ne se fondent d'ordinaire que sur un passé glorieux, ce jeune homme,

Digitized by Google

quel que fût le degré de faveur où l'élevât l'amitié du roi, ne pouvait jamais faire ombrage à l'habile ministre.

Ainsi, malgré son coup d'œil pénétrant et sa merveilleuse sagacité, Richelieu se méprenait sur le caractère de Cinq-Mars; il ne voyait pas que cet enfant, aux dehors séduisants, était au fond un cœur égoïste, un esprit léger, indocile, présomptueux, dont les agréments n'étaient soutenus d'aucune qualité solide, et qui n'ayant aucun des mérites capables de le rendre utile pour lui auprès du roi, était possédé d'une vanité si folle que, l'événement l'a prouvé, il pouvait lui devenir dangereux.

Quoi qu'il en soit, Richelieu mit alors tout en usage pour le faire aimer du roi, et il y réussit au delà de ses désirs.

Lorsque Louis XIII quitta Paris, où il ne devait être de retour qu'après cinq mois, son amour pour Mme de Hautefort avait déjà perdu quelque chose de son ardeur; l'amie commençait à laisser voir qu'elle se fatiguait de la confidence des ennuis de ce bizarre amant; et, pour l'ami, la douceur de cette inclination était mêlée de tant d'amertume, les nuages venaient si souvent assombrir même les jours sereins, que l'âme naturellement chagrine de Louis en conservait une pénible impression.

Jetons un coup d'œil en arrière et rappelons un souvenir. Chavigni écrivait au cardinal le 25 août de l'année précédente : « Le Roy a esté depuis trois jours dans l'incertitude s'il se raccommoderoit avec Mme de Hautefort ou s'il romproit avec elle. Enfin l'inclination a esté la plus forte, le raccommodement a esté fait le mieux du monde [1]. » Et quatre jours après, le vingt-neuf : « Le Roy eut presque envie hier de se rebrouiller, mais véritablement il ne peust trouver de sujet [2]. » Un peu plus tard, Chavigni écrivait encore : « L'affaire de Mme de Hautefort a balancé jusques à cette heure, mais je la tiens tout à fait rompue [3]. »

[1] Vers la fin de sa lettre, Chavigni revient sur ce sujet: « Je persiste tousjours à dire que je ne veoy rien dans la cour qui puisse donner de l'inquiétude à Monseigneur, veu les dispositions dans lesquelles sont le roy et la créature; mais j'estime aussy tousjours que, hors une nécessité absolue, Son Éminence ne doit point abandonner le roy. » Ainsi à ce moment on redoutait encore le crédit de la favorite, mais cette crainte ne dura guère. (Arch. des aff. étr.)

[2] *Idem.*

[3] C'est au cardinal de La Valette que Chavigni faisait cette confidence.

Digitized by Google

Elle se renoua cependant, mais le nœud se desserrait toujours de plus en plus; ces quelques lignes de Chavigni résument presque toute l'histoire de cette liaison dans les derniers mois de 1638 et les premiers de 1639. La belle indiscrète aidait elle-même, par son humeur indocile et moqueuse, à l'œuvre perfide des fausses amitiés et des trahisons dont le cardinal l'environnait.

Toutefois, éloigné de Mme de Hautefort, Louis XIII ne l'oubliait pas encore ; mais on avait soin aussi de ne pas lui laisser oublier ces fréquentes picoteries, ces brouilleries qui avaient troublé si souvent la douceur d'entretiens dont il regrettait le charme. Quoique absente, l'influence de Mme de Hautefort n'inquiétait pas moins Richelieu. Elle n'était pas là pour se défendre, c'était le moment de l'attaquer. On avait bien envoyé Mlle de La Fayette au couvent, mais Mme de Hautefort n'était pas femme à prendre le voile à la Visitation. Le seul moyen de détourner sans retour l'inclination du roi était de lui donner un nouvel objet; cet objet, le roi semblait le choisir lui-même.

Docile alors aux conseils de Richelieu, Cinq-Mars apprenait de cet habile maître comment il fallait s'y prendre pour se conformer aux humeurs de Louis XIII, s'insinuer dans sa confiance, et capter ses bonnes grâces; l'obéissance alors lui coûtait peu ; et puis il commençait à sentir ce premier aiguillon qui pousse un jeune homme vers la faveur et la fortune. Le désir de plaire au maître vint ajouter à ses qualités aimables un attrait où se prit enfin le roi.

Pour Richelieu, observateur si attentif de tout ce qui se passait dans l'âme de Louis XIII, le voyage de Picardie ne lui apprit guère que ce qu'il soupçonnait déjà ; mais ce voyage fut pour les autres une révélation. On s'aperçut alors que le roi s'entretenait volontiers avec Cinq-Mars, que les conversations devenaient chaque jour plus fréquentes et plus longues, qu'enfin Louis XIII témoignait une préférence marquée à ce jeune homme qui semblait lui être devenu nécessaire. On comprit que la cour allait voir l'avénement d'un nouveau favori.

C'est que la passion du Roi pour Henri d'Effiat, qui avait secrétement pris naissance parmi les derniers orages de sa liaison avec Mme de Hautefort, croissait à vue d'œil depuis que l'éloignement l'eut soustrait au charme qu'exerçait sur lui la présence de cette ravissante personne.

Digitized by Google

Bientôt il n'y eut plus la moindre place pour elle dans le cœur de Louis ; sa nouvelle inclination l'envahit tout entier. Que disons-nous inclination ? On ne sait quel nom donner à ce bizarre et incompréhensible attachement ; c'était un engouement, une infatuation, une folie. Désormais on ne surprend pas, dans l'âme de Louis, le plus faible combat, la plus légère hésitation ; il n'y a pas une pensée, un regard en arrière ; et nous sommes à même, grâce à une correspondance manuscrite, de suivre, pour ainsi dire, jour par jour, ce prodigieux entraînement.

Cette curieuse correspondance, parfaitement informée, digne de toute confiance par le caractère du personnage dont elle émane, ainsi que par la position qu'il occupait dans le monde, ne nous laissera rien ignorer des incidents de la faveur de Cinq-Mars, dont elle suit fidèlement toutes les vicissitudes[1].

Louis XIII était parti de Paris depuis deux mois à peine lorsque, le 27 juillet, le correspondant que nous citions tout à l'heure écrivait :

« M. de Cinq-Mars Effiat est déjà fort avant dans les bonnes grâces du Roy ; on tient qu'il aura la charge de premier escuyer [2] (il eut bien mieux), moyennant cent mille escus qu'il donnera à M. de Saint-Simon, et qu'il aura de sa charge de maistre de la garde-robe. »

En même temps Henri Arnauld confirmait la nouvelle de la disgrâce de la dame d'atour : « On continue à dire que Mme de Hautefort n'est pas bien. » Et quelques jours après :

[1] Cette correspondance, conservée à la bibliothèque impériale, vient de Henri Arnauld, frère d'Arnauld d'Andilly et d'Antoine Arnauld, dont l'un était son aîné, et l'autre plus jeune que lui. Il possédait une abbaye d'Angers, d'où on le nomme quelquefois l'abbé de Saint-Nicolas. Il avait vécu durant cinq ans à Rome dans l'intimité du cardinal Bentivoglio, et il était instruit à fond de la politique du temps ; bienvenu à l'hôtel de Rambouillet, étroitement lié avec plusieurs familles parlementaires, et fréquentant les personnages les plus considérables du temps, il savait de première main tout ce qui pouvait intéresser la cour et la ville. Depuis 1639 jusqu'à la mort de Louis XIII, il adressa régulièrement, deux fois par semaine, au président de Bavillon, alors exilé à Amboise, des lettres, qui forment un journal épistolaire des plus curieux. Dans la suite on donna à H. Arnauld l'évêché d'Angers ; il fut un évêque exemplaire.

[2] Telle avait été d'abord la pensée du roi, et Richelieu ne demandait alors que cela pour son protégé ; mais Cinq-Mars refusa dédaigneusement cette nouvelle faveur, et Louis XIII céda devant cette orgueilleuse prétention. L'exaltation de la passion du roi en était venue à ce point que le cardinal lui-même, on en verra bientôt d'autres marques, essaya de la modérer.

Digitized by Google

« On a envoyé quérir en diligence M, le marquis de Gesvres, pour achever de servir le quartier de Monsieur son père, qui s'est trouvé un peu malade; cela a bien surpris le monde, car il paraissoit fort mal à la cour, et l'on juge de là que la dame n'est plus bien[1]. Aussy est-il constant que la faveur de M. de Cinq-Mars est toute déclarée[2]. »

A quelques jours de là, le roi lui en donnait une marque signalée et assez publique. Cinq-Mars avait été passer quelques jours à Paris, « et s'en retournant à Langres trouver le Roy, Sa Majesté envoya au-devant de lui un de ses carrosses jusqu'à Chastillon[3]. »

Cependant notre journal épistolaire note, à ce moment, un éclair de souvenir pour la dame d'atour : était-ce un mouvement passager d'humeur contre le favori ? était-ce une simple politesse ? Louis XIII lui envoya de Langres un étui, en même temps qu'il en envoyait deux à la reine[4]. H. Arnauld remarque que les espérances de la jeune dame en furent un peu relevées, et qu'elle se reposait dans la confiance que « la faveur de Cinq-Mars n'est pas si grande qu'elle paroist. » Mais cette illusion n'était partagée par personne, et H. Arnauld, dans une lettre suivante, disait : « La faveur de M. de Cinq-Mars augmente tous les jours[5]. »

Rien mieux que cette correspondance ne montre comme les personnes curieuses des intrigues et des mystères de la cour étaient attentives à observer le déclin de la faveur de la dame d'atour, à mesure que s'élevait celle du maître de la garde-robe.

Ce fut alors que « dans le bruit de la cour, » selon l'expression de H. Arnauld, on commença à parler de la charge de grand écuyer pour Cinq-Mars[6]. Et Chavigni, soigneux d'informer Mazarin, alors à Rome, de ce qui se passait autour du roi, lui annonçait ainsi cette grande nouvelle :

[1] Pour comprendre toute la signification de ce retour de faveur, il faut se souvenir qu'il y avait eu, entre Mme de Hautefort et le marquis de Gesvres, vers la fin de 1638, un projet de mariage dont le roi fut informé. Ce fut une grande affaire à la cour. La colère du roi éclata avec violence contre le duc de Gesvres, père du jeune marquis, et contre celui-ci, auquel on fit signer la déclaration qu'il ne prétendait plus à la main de la bien-aimée du roi. Depuis lors, néanmoins, il était resté en disgrâce.

[2] Lettre du 14 août.

[3] *Idem* du 31.

[4] *Idem* du 4 septembre.

[5] *Idem* du 13 septembre.

[6] *Idem* du 12 octobre.

Digitized by Google

« Nous avons un nouveau favori à la cour, qui est M. de Cinq-Mars, fils de feu M. le maréchal d'Effiat, dépendant tout à fait de monseigneur le Cardinal. Jamais le Roy n'a eu de passion plus violente pour personne que pour luy. S. M. récompense la charge de grand escuyer de France, qu'a M. le duc de Bellegarde, pour la luy donner. Ce n'est pas un trop vilain début pour un homme de 19 ans[1]. »

Les personnes habituées à pénétrer les sentiments secrets du roi ne doutaient plus, depuis trois mois environ, que Mme de Hautefort ne fût bannie du cœur de Louis XIII; cependant une épreuve décisive, redoutable pour le nouveau favori, était prochaine, et tenait les esprits en suspens. Le roi, après cinq mois d'absence, revenait à Paris; il allait revoir cet objet d'une passion si vive, et dont deux fois déjà il avait subi la séduction. Que de souvenirs, que de sentiments pouvait réveiller une vue si chère! Chacun faisait sa conjecture : « On verra ce que deviendra Mme de Hautefort au retour du Roi; cela passe pour une affaire délicate, » écrivait H. Arnauld le 23 octobre; et le 26 : « Le bruit est toujours mauvais pour Mme de Hautefort, et on donne, dans le même bruit, sa charge à Mme de Toussy. M. de Cinq-Mars est plus en faveur qu'aucun de ceux qu'on y a veus. » Il était, en effet, l'unique pensée de Louis XIII : « On mande de la cour que le Roy attendoit avec toutes les impatiences du monde le retour d'un de ses ordinaires, qu'il avoit envoyé à M. de Bellegarde, pour lui offrir, de sa part, ou cinq cent mille francs comptant pour sa charge, ou deux cent mille francs et la charge de maistre de la garde-robe, pour M. de Montespan[2]. »

Cela était écrit le 2 novembre, et le 3 le roi arriva à Fontainebleau.

La reine s'y rendit pour le recevoir, et l'on remarqua à la cour qu'Anne d'Autriche, à cette occasion, quitta pour la première fois le Dauphin, dont elle ne s'était pas encore séparée depuis sa naissance.

La reine mena avec elle Mme de Hautefort, « ce qu'on ne croyoit pas qu'elle feroit, » dit notre correspondant. Le roi la

[1] 26 octobre. Lettre chiffrée dont l'original est aux affaires étrangères.

[2] On donnait en même temps, au duc de Bellegarde, l'autorisation de transférer son duché à ce M. de Montespan, l'aîné de ses neveux, qui devait épouser Mlle de Termes, cousine du duc. (Lettre du 12 octobre.) Le roi ne croyait jamais trop donner pour pouvoir disposer immédiatement de la charge que désirait Cinq-Mars.

Digitized by Google

vit, lui fit un accueil poli, comme aux autres dames qui accompagnaient la reine, mais rien de plus ; pas un mot, pas un regard ne fut pour elle seule. Quatre jours se passèrent dans le même silence, dans la même froideur, et le 7 au soir, la veille du départ de Fontainebleau, le roi, lui adressant quelques reproches sur les intrigues dont on l'accusait, lui déclara, avec une franchise et une tranquillité qui disait plus encore, que tout était fini entre eux, « et que ses affections estoient toutes désormais pour M. de Cinq-Mars. » Ce qui peut sembler étrange, c'est que Cinq-Mars était en tiers dans cet entretien.

Dès le lendemain de son arrivée, le roi avait, d'ailleurs, affecté de faire éclater ses nouveaux sentiments; il avait présenté à la reine son favori avec des paroles qui témoignaient hautement sa passion. Puis, partant à cheval pour la chasse, il laissa son carrosse à Cinq-Mars pour l'aller retrouver ; circonstance qui fut fort remarquée à la cour, et que H. Arnauld n'oublie pas de noter. Cinq-Mars était sans cesse de la part du roi l'objet de toutes sortes d'attentions et de préférences singulières.

Marie de Hautefort fit tête à cette disgrâce avec la fierté d'un cœur maître de soi, et mit son orgueil à dédaigner une faveur dont elle ne s'était jamais enorgueillie; elle ne laissa rien paraître du dépit dont sans doute elle ne pouvait guère s'empêcher de se sentir froissée.

Le cardinal lui conseilla de se marier ; d'autres lui parlèrent du couvent. Mme de Hautefort déclara résolûment qu'elle ne céderait qu'à un ordre formel de retraite reçu de la bouche même du roi. Cet ordre ne devait pas se faire attendre.

Le lundi 14 novembre, elle remit au roi la clef de son oratoire, qu'en partant pour son voyage Sa Majesté lui avait laissée. Elle lui dit qu'elle avait conservé ce qui était dedans avec fidélité, et qu'elle n'en manquerait jamais pour son service. Sa Majesté lui répondit : « Madame, je le sçay bien [1]. » Et cinq jours après, elle recevait l'ordre de quitter la cour. Ecoutons notre correspondant [2] :

« Jeudy matin, M. de la Ville aux Clercs alla demander à Mme de La Flotte, de part du Roy, d'amener dès le soir mesme ici, au Louvre, Mme de Hautefort, pour y attendre ses commandements ; et qu'elle retournast dès le lendemain matin à Saint-Germain. Mme de Haute-

[1] Lettre du 16 novembre.
[2] *Idem* du dimanche 20.

Digitized by Google

fort ne voulut point venir ce jour là; mais sur les quatre heures que le Roy debvoit revenir de la chasse, elle s'alla mettre à un coin de la salle des Gardes, et comme S. M. entroit, elle s'avança, et luy aiant fait une profonde révérence, elle luy dit qu'elle prenoit la liberté de demander à S. M. le sujet du commandement qu'elle luy avoit fait faire de venir à Paris, et qu'elle ne croyoit pas avoir rien fait qui peust mériter que l'on la chassast ainsi de la Cour avec honte.— Le Roy luy respondit qu'il seroit très-marry d'avoir rien fait contre elle qui luy peust tourner à honte, qu'il la recognoissoit pour une très-honneste fille; qu'il ne luy estoit point honteux qu'il l'envoyast au Louvre attendre ses ordres. Elle luy respondit que ce n'étoit pas les promesses qu'il luy avoit faites si solennellement qu'elle ne sortiroit point de la cour. Il respondit qu'il estoit vray qu'il luy avoit promis cela, mais que depuis elle s'estoit très-mal conduite, avoit fait plusieurs intrigues dans sa maison, et avoit affecté de se lier d'amitié et faire des cabales avec des personnes qui ne luy estoient pas agréables. Et pour conclusion, qu'il falloit qu'elle quittast la reine ou que luy la quittast, ne pouvant pas demeurer en un lieu où elle seroit. Et adjousta qu'il falloit qu'elle se mariast, et qu'il luy feroit du bien. — Elle luy dit aussy qu'il luy avoit promis la charge de dame d'honneur pour sa grand'mère, et qu'en ce mesme temps-là, il l'avoit promise à une autre. Le Roy luy dist que cela n'estoit point, et que lorsqu'il la luy promit, il n'estoit point engagé vers personne, et qu'elle l'eust eue, si elle se fust bien conduite. Le dialogue dura ainsy longtemps, le Roy ayant tousjours le chapeau à la main... J'avois oublié que Mme de Hautefort ayant demandé au Roy plusieurs fois ce qu'il vouloit qu'elle devinst, il luy respondit : « Ce que vous feussiez devenue si vous feussiez sortie de la « cour, lorsqu'il y a quelque temps que vous tesmoignastes le vou- « loir faire [1]. »

Voilà l'incident tel qu'il a dû se passer, et dans toute sa simplicité historique; il n'y a rien là de cette mise en scène qu'ont imaginée les faiseurs de mémoires [2], et que leur emprunten t

[1] H. Arnauld ajoute : « Mme de Hautefort sort de la cour avec plus de cent mil escus de bien ; elle se mariera fort bien, estant fille de condition et très-estimée pour sa vertu et pour son courage. » Le roi lui avoit fait don du port de Neuilly pour trente ans, à partir de 1640. « Elle en tirera dix ou douze mil livres de rente, » dit encore H. Arnauld, en annonçant, dans sa lettre du 12 mai 1639, la vérification, faite au parlement, du don du roi.

[2] Montglat et d'autres suivis par le P. Griffet, Bazin, etc. M. Cousin s'est bien gardé d'adopter ces inventions d'écrivains plus occupés de l'effet de leur narration que de la vérité des faits ; mais il ne connaissait pas notre correspondance inédite, rédigée en présence des événements, et sur le témoignage de gens qui avaient vu et entendu. Il a dû s'en rapporter à une vie écrite d'après des souvenirs plus ou moins fidèles et des autorités peut-être suspectes. « Le roi (raconte le biographe suivi par M. Cousin) lui dit que son exil n'étoit que pour quinze jours, qu'il l'avoit accordé avec une violence extrême aux raisons d'Etat, à cause des intrigues qui troubloient toute la cour, et que l'on faisoit

Digitized by Google

les historiens. Il n'y a point d'*introduction furtive dans les galeries du Louvre*, point de *coiffe baissée* et qu'on lève tout à coup ; le roi n'est pas *confondu* par l'apparition inopinée de son ancienne amie ; il n'a pas l'air *confus* et *déconcerté*, il ne *baisse pas les yeux*, il ne *se sauve pas brusquement et tout interdit, sans oser mot dire*, et sans donner à Mme de Hautefort le *temps de répliquer*. Il l'écoute au contraire sans impatience, et parle lui-même assez longuement, avec beaucoup de calme et de politesse. Enfin nous n'y trouvons pas non plus cette prétendue commission donnée par Mme de Hautefort au comte de Charost de parler pour elle ; Mme de Hautefort savait faire ses affaires elle-même.

Cependant il fallait quitter la cour ; ne se sentant aucune inclination pour la vie monastique, Marie de Hautefort avait fait prier une parente, Mme la comtesse de Saint-Paul, de la retirer chez elle. « Le Roy et la Reyne lui en ont escrit, mais elle s'en est excusée sur son âge et ses infirmités [1]. Le Roy dit à Mme de La Flotte, lorsqu'elle lui demanda cette lettre, qu'elle ne pouvoit estre mieux qu'avec Mme la comtesse de Saint-Paul ; qu'il estoit bien aise qu'elle eust pris cette résolution-là ; qu'il falloit qu'elle se mariast, et qu'il luy feroit un beau présent [2]. »

Le refus de la comtesse de Saint-Paul ne laissait pas le choix à Mme de Hautefort ; elle se retira aux Dix-Vertus [3], où elle ne demeura que peu de temps avant son départ pour le Maine.

Ainsi tout était irrévocablement fini pour elle à la cour, tant que le roi vivrait. Et pourtant il serait resté encore, dans le cœur si étrangement fait de Louis XIII, quelque fibre sensible

sous son nom ; qu'elle le devoit plaindre de la violence qu'on avoit faite à son inclination et de la douleur qu'il en souffriroit durant ce temps. » Ce langage est complétement démenti par la conduite du roi à l'égard de Mme de Hautefort depuis son retour de l'Artois jusqu'au moment de l'exil de cette dame ; notre correspondance nous tient journellement au fait des moindres incidents, et, durant ces quelques jours, Louis n'eut pas, pour son ancienne passion, un seul regard tendre, une seule parole amie ; le peu de mots qu'il lui adressa n'expriment qu'une froide indifférence, une sécheresse maussade, parfois même un aigre mécontentement, et ne laissent pas la moindre espérance de retour.

[1] Ce n'était pas un prétexte ; la comtesse de Saint-Paul mourut bientôt après.

[2] Lettre de H. Arnauld du 22 novembre.

[3] *Id.*, du 30 novembre : « Mme de Hautefort est entrée aux Dix-Vertus, qui est un petit monastère au faubourg Saint-Germain fondé par Mme de Rhodes. » Il était situé rue de Sèvres, et s'est appelé depuis Notre-Dame-des-Bois : c'est aujourd'hui l'Abbaye aux Bois.

Digitized by Google

pour Marie de Hautefort, si le mot rapporté par Henri Arnauld est vrai : « Le Roy ayant demandé à Mme de La Flotte où estoit Chémerault, elle luy dist qu'elle estoit entrée en religion [1]. Le Roy luy repartit : *Je voudrois avoir donné de mon sang et qu'elle eust fait cela il y a deux ans ;* voulant dire que c'estoit elle qui avoit donné de mauvais conseils à Hautefort [2]. »

Cette conversation ne peut avoir été connue que par Mme de La Flotte ; je désirerais, pour cette parole et pour ce sentiment du roi, une autre autorité que celle de la grand'mère de Mme de Hautefort [3].

Voilà donc Cinq-Mars possesseur sans rivales et sans rivaux de l'affection de Louis XIII, le voilà maître absolu de la faveur royale : qu'en va-t-il faire?

II.

Pendant le voyage de Hesdin, Cinq-Mars, à qui Richelieu n'avait pas manqué de faire comprendre qu'il fallait profiter de l'absence de Mme de Hautefort pour gagner la faveur du roi,

[1] Le recueil qu'on a imprimé sous le titre de *Journal de Mgr le cardinal duc de Richelieu*, etc., a révélé les trahisons de cette demoiselle, l'une des filles de la reine, dont Richelieu avait fait un espion. Elle fut renvoyée en même temps que Mme de Hautefort, dont elle semblait être l'intime amie. Son indigne conduite ne la sauva pas. Le cardinal, qui avait profité de ses trahisons, et qui sans doute les avait payées, la laissa renvoyer, peut-être pour mieux cacher cette honteuse intrigue. Notre journal épistolaire dit à ce moment : « Chémerault s'est retirée à Chasse-Midy ; le roy a promis de luy donner quelque chose. » (Lettre du 23 novembre.) Le mois suivant H. Arnauld mandait : « La reyne renvoie Chémerault à sa mère, dans un de ses carrosses, luy donnant, pour la conduire, la sous-gouvernante des filles. » (28 décembre.) Le Chasse-Midy qu'on nommait *Notre-Dame de Consolation*, était un couvent de Bénédictines, situé dans la rue qu'on nomme aujourd'hui Cherche-Midi.

[2] Lettre du 27 novembre.

[3] La grand'mère savait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur les sentiments du roi ; c'est encore H. Arnauld qui nous l'apprend : « Mme de Hautefort part dans quatre jours pour aller à La Flotte, selon l'ordre exprès qui luy a esté donné. Quoy que sa grand'mère ait pu dire au roy pour l'esmouvoir à compassion, elle n'a pu faire changer la résolution. Elle luy représenta son indisposition, le mauvais temps, les mauvais chemins, la précipitation du voyage ; une fille seule qui n'avoit point de retraite ; mais tout cela inutilement. . Elle s'en va, à ce qu'on croit, au Mans. » (Lettre du 21 décembre.) Si M. Cousin avait pu faire une édition nouvelle du livre qu'il a consacré à cette amie de Louis XIII, il eût trouvé dans le journal épistolaire de Henri Arnauld des choses qu'il aurait su mettre à profit.

Digitized by Google

qu'une fortune inouïe s'offrait à lui, mais que tout était perdu s'il perdait ce précieux moment, Cinq-Mars, avec une docilité d'enfant, se tint, comme le mandait Chavigni à Mazarin, dans une entière dépendance du cardinal, mit toutes ses complaisances au service des fantaisies et de l'humeur du roi, et employa, pour lui plaire, tout ce que la nature lui avait donné d'entrain, de grâces insinuantes et d'esprit ingénieux.

Le roi qui, depuis qu'Henri d'Effiat était à son service, avait toujours usé d'indulgence pour excuser ses étourderies et ses indocilités, ne demeura pas en reste lorsqu'il n'eut plus qu'à récompenser son obéissance assidue et des prévenances qu'on aurait dit venir du cœur. Louis goutait avec bonheur le charme de cette amitié, devenue chaque jour plus intime. Aux riches faveurs dont il comblait son jeune ami, il joignait ces menus soins, ces marques familières d'attachement qui, de la part d'un roi, sont des faveurs plus rares et quelquefois plus goûtées; il voulait avoir le portrait de son favori, et il le peignait lui-même[1]. La sérénité de cette paisible liaison n'était pas alors traversée du plus léger nuage.

Mais avec le charme de la première jeunesse, Cinq-Mars en avait toute la légèreté. Six mois de soumission avaient épuisé toute la patience de l'indocile jeune homme.

A peine la disgrâce de Mme de Hautefort était-elle publiquement déclarée, à peine Cinq-Mars avait prêté le serment de grand écuyer (15 novembre), et déjà le favori fâchait le roi au point qu'il fallait que Richelieu vînt apaiser le mécontentement.

« Je vous remercie, écrivait Louis XIII au Cardinal, le 27 novembre, du soin que vous prenez d'envoyer sçavoir de mes nouvelles; je me suis un peu trouvé mal cette nuit, ce qui m'a contraint de prendre ce matin un petit remède ; peut-être prendrai-je médecine ce soir. Vous verrez, par le certificat que je vous envoie, en quel estat est le raccommodement que vous fistes hier; quand vous vous meslez d'une affaire, elle ne peut mal aller. Je vous donne le bon jour.

« LOUIS. »

« Nous ci-dessous signés, certifions à qui il appartiendra estre

[1] Ce pastel s'est vendu de notre temps, et a été payé un haut prix. On sait que Louis XIII avait reçu des leçons de Vouet, et comptait parmi les bons élèves de ce peintre.

Digitized by Google

très-contents et satisfaits l'un de l'autre, et n'avoir jamais esté en si parfaite intelligence que nous sommes à présent. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat.

« Fait à Saint-Germain, ce 26 novembre 1639.

« LOUIS. »

« Et par mon commandement.

« EFFIAT DE CINQ-MARS[1]. »

Un mois ne s'était pas écoulé que Richelieu, à son tour, écrivait à Louis XIII :

« Il m'est impossible ne n'être point en peine, quand je croy que S. M. n'est pas contente, c'est ce qui fait que j'envoie ce matin pour sçavoir l'état de sa disposition, m'ayant semblé qu'elle partit hier d'icy sans estre bien satisfaite en elle-mesme. Sur cela, je la suplie de croire et de tenir pour asseuré que, si elle ne se résout de dire ses mécontentements quand elle en aura, et ses volontés à M. le Grand, elle sera souvent en des peines qu'elle pourra esviter sans doute, si elle veut en user comme je luy propose. Il est impossible d'estre jeune et tout à fait sage; c'est à V. M. à supléer au défaut de ses créatures, en les conduisant par ses avis et par ses conseils. Je la suplie d'en prendre la résolution pour son repos, m'asseurant qu'elle le trouvera en cette conduitte, si elle la peut prendre, comme je l'en conjure de tout mon cœur, et de croire que je seray, jusques au dernier soupir de ma vie, cent fois plus à elle qu'à moy-mesme.

« LE CARDINAL DE RICHELIEU[2]. »

Mais en dépit des certificats et malgré l'intervention du cardinal, les brouilleries se renouvelaient sans cesse. Henri Arnauld, si bien informé, en fait la remarque[3]; et, dès les premiers jours de janvier, la mésintelligence avait déjà reparu. Richelieu commençait à se lasser de ce mauvais ménage :

« Il y a eu froideur entre M. le Cardinal et M. le Grand, S. Em. estant mal satisfaite de ce que mondit M. le Grand se brouille si souvent avec le Roy; hier se devoit faire le raccommodement. »

Raccommodement peu solide sans doute; *hier* c'était le 7 janvier, et le 29 :

« M. le Cardinal a esté deux jours à Paris; il s'y est trouvé mal, il s'en retourna vendredy pour aller raccommoder le Roy et

[1] Bibl. imp., Baluze, armoire V, paquet 4, n° 2, f° 49. Baluze avertit qu'il a copié sur l'original.
[2] Arch. des affaires étrangères.
[3] Lettre du 14 décembre.

Digitized by Google

M. le Grand, qui ont eu une nouvelle brouillerie, outre deux grandes qu'ils avoient eues depuis quinze jours. Il arrivera à la fin désordre[1].»

Le cardinal n'était occupé qu'à solliciter l'indulgence du roi pour le favori, et à recommander au favori la docilité.

Le mois de janvier tout entier ne fut qu'un long orage; la sérénité n'était pas encore revenue dans les premiers jours de février: « M. le Grand s'est mis en possession de ne plus du tout aller à la chasse avec le Roy, on ne luy en parle seulement plus [2]. »

Et puis presque aussitôt : « M. le Grand est plus en faveur qu'il n'a jamais esté [3]. »

Ce fut à ce moment, en effet, que le roi donna à Henri d'Effiat le comté de Dammartin, toutefois avec réserve de l'usufruit pour Louis XIII [4], et de réversibilité à la couronne faute de mâles; ce qui faisait dire à Cinq-Mars : *Je suis l'héritier du Roy, et il est le mien* [5].

Il est probable que Richelieu n'approuvait pas cette nouvelle libéralité ; un billet qu'il écrivait de Ruel à Chavigni, le 29 février, laisse percer, dans sa sèche ironie, un certain mécontentement contre son protégé :

« Je suis très-aise du raccommodement de M. le Grand: je tiendrois à faveur, comme vous pouvez penser, de le voir avant le partement du Roy, mais je ne juge pas à propos qu'il vienne icy. Je reçoy la volonté pour l'effet [6]. »

Cependant les nuages s'amoncelaient de nouveau : « Il y a deux jours on croyait M. le Grand ruiné; ce sont des intrigues qui ne peuvent bien s'expliquer par une lettre. Vous aurez veu quelqu'un qui vous aura conté des choses mystérieuses. » Nous avons lieu de croire que ce quelqu'un était Bautru, l'un des familiers du cardinal.

[1] Lettre de H. Arnauld.
[2] *Id.* du 5 février.
[3] *Id.* du 12.
[4] Le roi abandonna bientôt sans doute cette singulière réserve; le 10 juin Henri Arnauld écrivait : « On m'a dit que le roy a desjà donné à M. le Grand l'usufruit de Dammartin qu'il s'estoit réservé. » Le comté de Dammartin valait 23 mille livres de rente.
[5] Lettres de H. Arnauld des 19 et 26 février.
[6] Ce même billet nous apprend où allait Louis XIII; nous y trouvons cette espèce de vacances accordées à Sa Majesté : « Le roy peut aller à Chantilly sans préjudice de ses affaires, et je croy qu'il ne sauroit mieux faire que de se divertir. »

Digitized by Google

Toutefois, malgré ses fâcheries continuelles, le roi usait à l'égard de son favori d'une complaisance inouïe. Nous en avons la preuve dans un nouvel engagement réciproque que nous avons trouvé aux archives des affaires étrangères [1], et qui n'est guère moins curieux que le certificat du 26 novembre :

« Aujourd'huy neuvième may 1640, le Roy estant à Soissons, S. M. a eu agréable de promettre à M. le Grand que, de toute cette campagne, elle n'aura aucune colère contre lui, et que, s'il arrivoit que ledit sieur le Grand luy en donnast quelque léger sujet, la plainte en sera faite par S. M. à M. le Cardinal, sans aigreur, afin que, par l'avis de S. Em. ledit sieur le Grand se corrige de tout ce qui pourroit desplaire au Roy, et qu'ainsy toutes ses créatures trouvent leur repos dans celuy de S. M. Ce qui a été promis réciproquement par le Roy et M. le Grand, en présence de Son Eminence.

« LOUIS.

« EFFIAT DE CINQ-MARS. »

On voit que le cardinal était sans cesse présenté à Cinq-Mars comme un mentor fâcheux et le censeur assidu de sa conduite. Ce fut là une des causes de l'antipathie profonde que lui inspirait Richelieu.

Les événements de la guerre vinrent mettre un incident sérieux dans cette vie frivole. Nous faisions le siége d'Arras ; la prise de cette ville était d'une importance capitale. L'armée assiégeante, assiégée elle-même pour ainsi dire, par une armée espagnole venue au secours de la place, était menacée de famine ; un puissant convoi de vivres fut préparé. C'était l'entretien de tout Paris : « On attend avec une merveilleuse impatience des nouvelles du grand convoi qui est de six à sept mille charettes [2], » écrit H. Arnauld, dont les lettres, à ce moment, sont toutes remplies de cette affaire.

Cinq-Mars laissa voir la prétention de commander l'armée destinée à accompagner le convoi, dont la conduite ne pouvait être confiée qu'à un général de grande expérience, et qui fut donnée à du Hallier, le futur maréchal de l'Hôpital. Cinq-Mars

[1] C'est un original, dicté par le roi à de Noyers. Baluze l'a vu et en a pris une copie, qui se trouve dans ses manuscrits à la bibliothèque impériale. Armoire V, paquet 4, n° 2, f° 49.

[2] Lettre du 22 juillet. — Une lettre du même correspondant, datée du 5 août, dit deux mille charettes; l'autre chiffre est peut-être une faute de copiste.

Digitized by Google

alors se mit à la tête d'un corps de douze cents volontaires, composé de tout ce qu'il y avait de gentilshommes à la cour. « Il n'y estoit demeuré personne ; Bautru mesme estoit allé [1]. »

Henri d'Effiat paraît s'être comporté dans cette rencontre en homme de cœur ; il eut un cheval tué sous lui. Le cardinal ne laissa pas de faire à ce sujet des railleries dont Cinq-Mars fut profondément blessé. On jugea à la cour que c'était, pour M. le Grand, une bonne fortune de s'être trouvé là ; on savait que le roi, redoutant pour lui le péril, avait eu grand'peine à l'y laisser aller [2].

Dans le récit que la *Gazette* donna de cette affaire et de la prise d'Arras, il était fait mention de Cinq-Mars en termes magnifiques, et qui semblaient lui promettre le bâton de maréchal de France :

« Nos volontaires estoient conduits par le grand escuyer de France, lequel s'y porta de si bonne grâce qu'il n'y avoit celuy qui le voyant affronter les escadrons ennemis, ne le jugeast digne héritier des titres comme des vertus de ce généreux mareschal, qui, mesme en mourant, a fait redouter, en qualité de général, les armes du Roy dans l'Allemagne [3]. »

La relation avait été envoyée par les amis de Cinq-Mars. Le gazetier annonça lui-même qu'elle n'était pas officielle. On sait que la *Gazette* était le journal de Richelieu ; le docteur Renaudot, qui en était rédacteur, dut recevoir à ce sujet une sévère réprimande.

Huit jours après, la relation officielle parut ; le grand écuyer n'y était pas même nommé. Or cette relation était du cardinal, au moins lui fut-elle généralement attribuée [4].

C'était un déni de justice, dont le dépit de Richelieu punissait des louanges sottement exagérées. En remarquant que cette petite vengeance, peu digne du cardinal, était néanmoins dans les habitudes de son caractère, il convient d'ajouter que l'ingratitude de son jeune protégé pouvait, à ce moment, lui donner non le droit, mais la tentation d'être injuste à son égard.

Ce fut vers ce temps-là que le bruit de la mésintelligence de

[1] Lettre de H. Arnauld du 8 août.
[2] *Id.* du 5.
[3] *Gazette* du 8 août.
[4] Lettre de H. Arnauld du 19 août.

Digitized by Google

Richelieu et de Cinq-Mars commença à se répandre. C'est notre journal épistolaire qui nous l'apprend : « Il semble que M. le Grand ne soit pas si bien du costé de Ruel. Il y a là dedans des mystères que le temps descouvrira [1]. » Et ces bruits prenaient peu à peu consistance. Le 2 décembre, H. Arnauld répétait : « On continue à dire qu'il y a quelques nuages entre M. le Cardinal et M. le Grand, qui pourroient avoir des suites. »

Il y avait, en effet, pour Richelieu des motifs sérieux de se croire trahi par celui-là même dont il avait édifié la fortune. Ses espérances sur Cinq-Mars se dissipaient avec ses illusions; il l'avait mis à l'œuvre, et il reconnaissait maintenant que son protégé manquait de l'habileté nécessaire pour lui être utile auprès du roi ; et que, eût-il eu cette habileté, il s'en serait servi contre son protecteur même.

Écoutons, à ce propos, le témoignage de l'homme qui était le mieux placé pour pénétrer les secrets de toute cette intrigue.

Chavigni écrivait à Mazarin, alors en mission à Turin :

« Le Roy, M. le Cardinal et M. le Grand sont tousjours comme vous les avés veus à Amiens, excepté que S. M. a tesmoigné, depuis peu, de très-mauvaises humeurs contre le Cardinal-Duc. Pour moy, je vous advoue que j'en crains les résultats; mais M. de Noyers asseure tousjours que ce n'est rien. Il y a plusieurs particularités sur ce sujet que je ne vous puis escrire, qui sont estranges. »

Cette missive est chiffrée, et Chavigni a pris la précaution d'écrire en tête : « Cette lettre doit estre deschiffrée par M. Mazarin, ou par il Sig. Don Alexandro [2]. » Elle était datée du 13 octobre ; et le 6 novembre Chavigni écrivait encore :

« Je suis mieux que jamais avec M. le Cardinal; il me dit à cette heure ses sentiments sur le personnage que vous sçavés, et cognoist bien que son insuffisance l'a mis dans un grand embarras. Je ne puis pas vous en escrire plus particulièrement; je m'asseure que vous m'entendés bien [3]. »

Enfin huit jours après, Chavigni accompagnait une lettre d'affaires, toujours écrite à Mazarin, d'un billet en italien, où l'on remarque ce passage :

« Le cose della corte sono più imbrogliate che mai ; il male che

[1] Lettre de H. Arnauld du 8 août.
[2] Arch. des aff. étr.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

s'era scoperto a Amiens cresce per ogni giorno; e adesso che il padrone di Colmardo[1] è risoluto affatto di rimediarlo non si vede la strada sicura. Colui ch'è colpevole di tutto s'adopra quanto puote per discreditar il giovane, ma si è conosciuto quanto i suoi uffitii siano di poco momento, e chi l'a impiegato se ne pente[2]. »

On voit par cette curieuse lettre que, de ce moment, sans être déclarée, la lutte s'engage par des manœuvres souterraines; que le puissant ministre lui-même estime la situation des plus difficiles, et qu'il va employer tous les moyens pour renverser le favori qu'il se repent d'avoir élevé. Chavigni, dans ses confidences, recommande à Mazarin la plus entière discrétion : « Que personne n'ait cognoissance, que vous et Don Alexandre, des pensées que je vous escris avec liberté. » Et il recommandait surtout de brûler ses lettres; recommandation dont, une fois de plus, nous voyons l'inutilité.

Malgré les plaintes si fréquentes de Louis XIII, M. le Grand était toujours comblé de faveurs plus surprenantes les unes que les autres ; aucun nouvel attachement ne venait distraire le roi de cette passion. Il semblait que personne ne pût désormais disputer sa place à Cinq-Mars; et le favori, avec tout l'orgueil du triomphe, toute la présomption de la jeunesse, en était venu à croire qu'il ne devait rien qu'à lui-même, et qu'il pouvait, au gré de ses caprices, dédaigner maître et protecteur.

Ce vertige de vanité ne lui permettait pas de s'apercevoir qu'une complaisance assidue auprès du roi, une dépendance entière du cardinal, étaient les conditions nécessaires du maintien de sa faveur. Les décevantes illusions de cette fortune si prodigieuse et si soudaine ne l'invitaient qu'à la dissipation. L'ambition, cette passion de l'âge mûr, trouvait difficilement sa place dans un cœur tout rempli de passions plus jeunes et moins sérieuses ; il aimait trop le plaisir pour aimer beaucoup la gloire, et il se livrait avec emportement à toutes les jouissances du luxe et de la volupté[3]. De somptueux équipages, des

[1] C'était, chez Richelieu, le sobriquet de Mazarin dans le langage intime.

[2] Lettre du 11 novembre. Arch. des aff. étr.

[3] Un jour H. Arnauld écrivait : « M. le Grand a fait faire un des plus superbes ameublements que l'on ait guères veus. » Un autre jour : « On n'a jamais veu à la cour une table mieux servie que celle de M. le Grand. » Et le favori y recevait le roi : « M. de Cinq-Mars traite ce soir le roy à Saint-Germain. » Un peu plus tard nous lisons encore : « Le roy s'est mis en colère contre M. le Grand de ce beau carrosse... Il ne l'a point voulu voir... Il dit que c'est un despensier. »

Digitized by Google

vêtements magnifiques, les profusions d'une table délicate, les élégantes conversations des dames du quartier Saint-Paul, les fêtes de l'hôtel de Rohan, les soirées de *Messieurs du Marais*, les nuits de Marion de Lorme, et vingt ans!... qu'on s'étonne que le favori, emprisonné dans sa faveur, trouvât longues les journées passées dans l'intimité d'un maître dont l'amitié sèche et monotone, la mélancolie maladive le poursuivaient sans relâche de conseils chagrins; d'un maître qui lui demandait des mœurs austères, l'application aux affaires, et aussi la distraction de ses propres ennuis et de ses tristesses ; qu'on s'étonne de voir l'ardent jeune homme chercher dans la liberté de la nuit un dédommagement à l'esclavage du jour. On raconte, en effet, qu'après le coucher du roi, et tandis que Louis XIII le croyait dans son appartement, on aurait pu le voir galopant sur la route de Saint-Germain à Paris, arriver en toute hâte chez ses amis du Marais, ou chez Marion, pour retourner dès la pointe du jour à sa royale chaîne.

Lorsque le roi s'était plaint à Richelieu de l'humeur légère, des dissipations et des autres défauts de son protégé, le protégé trouvait ensuite à Ruel les réprimandes sévères et les dures admonitions d'un protecteur mécontent de le voir si mal répondre aux espérances fondées sur une faveur créée par lui et pour lui. Parfois même railleur jusqu'à l'insulte, le cardinal semblait avoir moins à cœur de corriger que d'humilier ce présomptueux étourdi.

Ces réprimandes continuelles, cette insupportable contrainte, cette servitude sans relâche, irritaient de plus en plus l'impatience de Cinq-Mars, et son humeur fâcheuse croissait avec sa fortune. Son indocilité devenait de l'insolence, sa légèreté presque de la folie. Une lettre de Louis XIII à Richelieu suffit à marquer, dans toute sa vérité, le caractère actuel de cette liaison entre le monarque et le favori.

De Saint-Germain, le 5 janvier, à 4 heures du soir, 1641.

« Je suis bien marry de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel, il m'a baillé le paquet que vous luy avez donné ; je l'ay ouvert et l'ay leu. Je luy ay dit : *M. le Cardinal me mande que vous luy avez témoigné avoir grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoy je l'ay prié de vous parler, qui est sur vostre paresse.* Il m'a répondu que vous luy en aviez parlé, mais que pour

Digitized by Google

ce chapitre-là qu'il ne se pouvoit changer, et qu'il ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fasché. Je luy ay dit : *Un homme de votre condition, qui doit songer à se rendre digne de commander des armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein-là, la paresse y est du tout contraire.* Il m'a répondu brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, ny n'y avoir point prétendu. Je luy ay répondu que si, et n'ay pas voulu enfoncer[1] ce discours ; vous sçavez bien ce qu'il en est. J'ay repris ensuite le discours sur la paresse, luy disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'estoit bon qu'à ceux du Marais, où il avoit esté nourry, qui estoient du tout adonnez à leurs plaisirs ; et que s'il vouloit continuer cette vie, il falloit qu'il y retournast. Il m'a répondu arrogamment qu'il estoit tout prest. Je luy ay répondu : *Si je n'estois plus sage que vous, je sçay bien ce que j'aurois à vous répondre là-dessus.* Ensuitte de cela, je luy ay dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devoit pas me parler de la façon. Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avoit que faire de mon bien, qu'il estoit tout prest à me le rendre et qu'il s'en passeroit fort bien, et qu'il seroit aussy content d'estre Cinq-Mars que M. le Grand, et que, pour changer de façon de vivre, il ne pouvoit vivre autrement. Et ensuitte est venu tousjours me picottant, et moy luy, jusques dans la cour du chasteau, où je luy ay dit qu'estant en l'humeur où il estoit, il me feroit plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le feroit volontiers. Je ne l'ay point veu depuis. Tout ce que dessus a esté en la présenee de Gordes[2]. »

« LOUIS. »

« J'ay montré à Gordes ce mémoire avant de vous l'envoyer, qui m'a dit n'avoir rien leu que de véritable[3]. »

[1] C'était là une expression familière à Richelieu : « Ils ne voulaient pas enfoncer cette affaire. » *Mém. de Richelieu*, t. I, p. 505.

[2] C'était un capitaine des gardes.

[3] Le vif intérêt de cette pièce, si curieuse pour l'histoire de cette amitié, et aussi pour la peinture de Cinq-Mars, puisque ce ne sont pas des paroles échappées dans un accès d'humeur mais (le roi lui-même nous le dit) le langage habituel de son favori, cet intérêt m'a engagé à la donner ici, quoique je n'aie pu en découvrir le manuscrit. Aubery, qui l'a publiée vers la fin de son recueil (p. 361 du 5e volume de l'éd. in-18), parmi beaucoup d'autres dont la plupart sont datées, et qu'il a données pêle-mêle sans s'embarrasser de leur chercher un ordre chronologique, en garantit l'authenticité, mais ne dit point d'où il l'a tirée ; à moins que cette indication : *du cabinet de M. de la Cour*, qu'il a mise en tête d'une instruction à M. d'Hémery (p. 218) ne s'applique à toutes les pièces qui suivent. On pourrait le croire, car un certain nombre desdites pièces sont adressées à ce M. de la Cour, et beaucoup concernent le Piémont où il avait été ambassadeur. — Aubery était un curieux investigateur de documents, fort lié avec les frères du Puy. Historien peu estimé, c'était un compilateur digne de beaucoup de confiance, surtout en ce qui concerne Richelieu, dont il avait été contemporain, et dont la duchesse d'Aiguillon lui avait communiqué les papiers. Son recueil, qu'il a intitulé : *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, imprimés en 2 vol. in-fol. et en 5 vol.

Digitized by Google

Devant cette insolence sans exemple de Cinq-Mars, et cette faiblesse également inouïe du roi, on s'étonne et on s'interroge; on a été jusqu'à supposer quelque honteux secret de dépravation morale. C'est là une explication banale qui, par conséquent, n'explique rien quand il s'agit de Louis XIII, dont le caractère était tout particulier; pour quiconque a étudié un peu sérieusement ce caractère, elle est tout à fait inadmissible.

Aubery met, à la suite de la pièce que l'on vient de lire, deux lettres de Cinq-Mars, sans date, mais qui se rapportent très-probablement à cette brouillerie du commencement de janvier 1641; l'une est adressée au cardinal, la seconde à de Noyers, dont Cinq-Mars réclama quelquefois l'intervention dans ses querelles avec le roi.

Le grand écuyer disait à Richelieu :

« Monseigneur, j'ay une extrême honte de sçavoir les oreilles de V. Em. si souvent frappées par des plaintes contre moy... Je demande à V. Ém. qu'elle n'escoute plus sa bonté pour moy, et au contraire, qu'elle se laisse aller au contentement que la colère de S. M. peut désirer... Que V. Ém. ne reçoive point ceci comme un emportement duquel je puis me repentir; j'ay tout considéré... etc.

A de Noyers :

« ....Je vous conjure, par tout ce que vous avez jamais eu d'amitié pour moy, de voir avec S. Ém. les moyens de me retirer d'une vie si misérable que celle que je mène... »

Ce beau projet de retraite n'était qu'une résolution d'étourdi, comme toutes les paroles, comme toutes les actions de Cinq-Mars. H. Arnauld, toujours si promptement et si fidèlement informé, et qui, dès le 9 janvier, avait annoncé la querelle, écrivait le 13 : « M. le Grand est raccommodé; ça esté une furieuse brouillerie. Il a fait cent reproches à Sa Majesté; il se vouloit retirer; il est fier; et il est comme impossible qu'à la fin il n'arrive une rupture entière. »

Voilà un certificat d'authenticité pour cette lettre de Louis XIII, dont nous avons inutilement cherché l'original.

Le cardinal et de Noyers avaient-ils pris au sérieux les

in-18, à Cologne, 1667, (édition à la sphère), est donc précieux, bien que très-mal fait, et quoiqu'on y sente souvent le besoin de renseignements qu'il ne donne pas; mais enfin ce sont des documents sincères, tandis que son *Histoire* n'est guère qu'un panégyrique.

Digitized by Google

lettres de Cinq-Mars? Ils ne paraissent pas s'être mêlés de l'affaire; et nous apprenons de H. Arnauld que « ça esté le marquis de Lenoncourt qui a fait les allées et venues de ce raccommodement, en l'absence de M. de Saintou, dont la femme se mouroit [1]. »

Ainsi, depuis dix-huit mois que cette faveur a commencé, sauf la période paisible que nous avons signalée, il ne se passa pas de mois, quelquefois pas de semaine, que nous ne trouvions notées, dans ce journal épistolaire, les brouilleries et les raccommodements, les brouilleries nouvelles et les raccommodements nouveaux de cette orageuse et incompréhensible amitié.

Et on l'a vu, au point où en étaient les choses, Richelieu, bien loin de pacifier les différends, les aurait plutôt envenimés.

III.

Cependant un moment arriva où les querelles et les mécontentements entre le roi et son favori devinrent moins fréquents, et la paix fut moins troublée durant une partie de l'année 1641. Il y avait un motif secret à ce changement ; on en verra bientôt l'explication.

Les apparences de respect et de reconnaissance que le jeune d'Effiat conservait encore dans ses relations avec le cardinal, n'étaient plus que l'expression d'une déférence hypocrite et forcée. Il ne laissait passer aucune occasion de rendre à l'Eminence de mauvais offices dans ses entretiens intimes avec Louis XIII ; pour essayer sa force et pour se faire des amis, il se hasardait à prendre le parti de tous ceux qui déplaisaient au cardinal ; ainsi dans les querelles de Fontrailles contre d'Espenan, ami de Richelieu; ainsi dans la disgrâce de l'archevêque de Bordeaux, contre lequel Richelieu avait de graves sujets de plainte. En même temps il témoignait sa mauvaise volonté à tous ceux qui étaient dans les bonnes grâces du car-

[1] Lettre du 16 janvier. — Saint-Août, gentilhomme qui avait été ami et un peu dans la dépendance du maréchal d'Effiat. Il était tout à fait dans celle du cardinal. C'était un homme d'expérience et de bon sens, conseiller bénévole et peu écouté, donné à la jeunesse de Cinq-Mars.

Digitized by Google

dinal; il eut même le crédit de faire chasser, comme espion, le premier valet de chambre, le sieur de La Chesnaie, que Richelieu protégeait auprès du roi.

Cette opposition persistante, venant d'un si jeune homme qui lui devait tout, qui naguère se trouvait heureux d'être sa créature, irritait profondément le ministre contre le favori. Autant Richelieu lui avait été un protecteur actif et chaleureux, autant Cinq-Mars le rencontrait à cette heure adversaire ardent et implacable. Mais, comme Cinq-Mars, et dans la crainte de trop blesser le roi, Richelieu, lorsque sa mauvaise humeur ne le dominait pas trop, mettait encore, dans les formes, en parlant à Louis XIII de son favori, en s'adressant au favori lui-même, certains ménagements qui couvraient d'un vernis trompeur ses sentiments véritables.

Toutefois les folles ambitions de cette jeunesse inconsidérée et vaniteuse donnaient beau jeu au ministre, dont le mauvais vouloir prenait tout naturellement le caractère d'une sage sévérité. Dans l'enivrement de sa fortune, Cinq-Mars ne mettait plus de borne à ses aspirations : les plus hautes dignités militaires, la pairie, l'entrée au Conseil de la couronne, la main d'une princesse destinée au trône, l'audacieux favori prétendait à tout sans avoir rien mérité, sans avoir rendu aucun service, sans nul apprentissage des affaires, et sans autre renommée que celle de sa légèreté et de son inexpérience.

A cet orgueil qui débordait, il eût suffi de la raison pour mettre une digue; mais le ministre offensé semblait parfois prendre plaisir à donner à la raison le langage injurieux du sarcasme et du mépris. Richelieu, s'il en faut croire Montglat [1], « le gourmandoit comme un valet, le traitant de petit insolent, et le menaçant de le mettre plus bas qu'il ne l'avoit élevé. » Il se mit en tête d'épouser la princesse Marie de Mantoue, la future reine de Pologne. « Pour combattre la disproportion qui

[1] Fils de la gouvernante des enfants d'Henri IV, bien connue par les lettres que lui écrivirent Henri, Louis XIII encore enfant, et plus tard les reines d'Espagne et d'Angleterre, ainsi que la duchesse de Savoie, qui la nommaient toujours comme dans leur première enfance, *maman Ga*. (Lettres conservées à la bibliothèque impériale.) — Le marquis de Montglat obtint en 1643 la charge de maître de la garde-robe. Il se trouva toute sa vie à portée d'être bien informé des affaires intérieures de la cour; il mérite d'ailleurs toute confiance par son caractère honnête, et par son jugement impartial. Toutefois il convient de ne pas oublier qu'il est fort enclin à l'anecdote.

Digitized by Google

estoit entre eux, il lui faisoit accroire qu'il seroit bientôt duc et pair, et ensuitte connétable et premier ministre en perdant le cardinal. L'amitié que la princesse lui portoit faisoit qu'elle trouvoit ces propositions faciles, et lui persuadoit qu'elle le pourroit épouser avec honneur, quoi qu'elle eût esté recherchée en mariage par Monsieur [1]. »

Cinq-Mars demanda donc au roi de le faire duc et pair ; le cardinal s'y opposa ; « et quand il sut le dessein qu'il avoit d'épouser la princesse de Mantoue, il en fit des railleries très-piquantes, en disant qu'il *ne croyoit pas que la princesse Marie eust tellement oublié sa naissance qu'elle voulust s'abaisser jusqu'à un si petit compagnon* [2]. »

M. le Grand ayant obtenu du roi l'autorisation d'assister au Conseil, le cardinal l'en fit exclure [3] ; et le rencontrant chez de Noyers, où il se plaignait de ce procédé de Richelieu, celui-ci lui reprocha son ingratitude dans les termes les plus durs, et lui dit « qu'il n'appartenoit pas à une tête aussi légère que la sienne de prendre connoissance des affaires d'Estat ; qu'il ne faudroit qu'un homme tel que lui dans les conseils pour discréditer le gouvernement au près des étrangers, qu'il lui défendoit de se trouver dans la suite à aucun conseil, et qu'il n'avoit qu'à l'aller dire au Roy pour sçavoir s'il n'estoit pas de cet avis [4]. »

Le P. Griffet, qui emprunte ces détails à la relation de Fontrailles, à l'histoire du cardinal par Aubery, et à celle que donna depuis Leclerc, ajoute, après eux, que Cinq-Mars pleura de dépit et de rage de se voir traité avec tant de mépris.

On comprend que des paroles si cruelles, des scènes si humiliantes devaient laisser dans le cœur ulcéré du jeune

[1] *Mémoires* de Montglat, p. 372, 373.

[2] Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 374.

[3] Il y a, chez les historiens, sur cette exclusion du conseil quelque embarras, qu'il n'est pas facile de débrouiller. Montglat parle d'un conseil tenu à Ruel (p. 373, de l'éd. de Pétitot); Fontrailles d'un conseil tenu lorsque le roi était à Mézières (p. 300, de l'éd. de 1665). Richelieu aurait-il mis cette obstination à faire exclure deux fois Cinq-Mars des conseils tenus en présence du roi, lorsque le roi lui-même lui donnait l'autorisation répétée d'y assister? C'est pourtant ce qui semble résulter du témoignage d'Aubery, qui dit : « Le roy après lui avoir accordé l'entrée dans son conseil, luy avoit fait un *double affront* de l'en faire sortir, comme s'il eust esté jugé indigne de cet honneur. » (Éd. in-18, t. II, p. 311.) Il y a confusion chez Aubery, ou manque d'information chez chacun des deux autres historiens.

[4] Le P. Griffet, hist. précitée, p. 375.

Digitized by Google

d'Effiat, de ces blessures que rien ne saurait guérir, et une haine que la perte du cardinal pouvait seule assouvir [1]. Cinq-Mars en chercha tous les moyens, jusqu'à l'assassinat, jusqu'au crime de haute trahison.

Les duretés du cardinal avaient irrité Cinq-Mars, sans lui faire faire sur lui-même un retour salutaire; il ne voulait pas voir que ses mauvais procédés envers Richelieu les avaient provoquées, et il ne songea qu'à s'en venger. Il ne se corrigea pas, mais il feignit de se corriger. C'est qu'alors les ferments de haine que nous avons vus naguère commencer à se développer et à s'aigrir dans l'âme de Cinq-Mars étaient près d'éclater.

Plus docile aux inspirations de sa colère qu'il ne l'avait été aux avertissements de son protecteur, il s'efforça de contenter Louis XIII; dans ses projets de vengeance, il sentait qu'il avait besoin du roi pour second, et qu'avant tout il fallait non pas seulement lui plaire, mais s'emparer entièrement de son esprit.

Le roi le crut changé; il s'imagina que son attachement pour lui, sa reconnaissance pour un si bon maître, avaient fait ce miracle; il en fut touché. Si la faveur de Cinq-Mars ne pouvait s'en accroître, du moins elle se raffermissait, le favori entrait plus avant dans la confiance de Louis XIII; et, confident plus intime des chagrins du roi, sous couleur de les consoler, il s'appliquait à les irriter encore, tantôt par de plaisantes railleries, tantôt par de graves imputations; il mettait tout ce qu'il avait d'adresse à rendre le cardinal suspect et odieux, et il espérait amener le roi à un degré de mécontentement tel qu'il en obtiendrait la perte de Richelieu.

Le roi pouvait bien prendre un certain plaisir à entendre

[1] A propos de ces reproches insultants adressés à Cinq-Mars, en présence de De Noyers, nous remarquons que Cinq-Mars les a rappelés lui-même dans son procès, et que Fontrailles les rapporte dans sa relation; mais que les deux versions, d'accord pour le fond, diffèrent quant à la forme; la relation est bien plus dure, bien plus injurieuse que la déposition; or Cinq-Mars devant ses juges n'avait pas intérêt à les atténuer, tandis que Fontrailles, dans sa passion contre le cardinal, est à bon droit suspect du désir de pallier les torts de M. le Grand en exagérant ceux de Richelieu. C'est un point à considérer quand on lit le récit du P. Griffet et des auteurs qu'il a suivis. — Comparez : *Ce qui s'est passé dans l'instruction du procès, etc., dans le journal du cardinal*, page 252 de la deuxième partie; et *la relation de Fontrailles*, dans les *Mémoires* de Montrésor, p. 300, édit. de Leyde 1665 (à la sphère).

Digitized by Google

des gaietés malignes, des propos amers et même de sérieuses accusations, plus ou moins fondées, contre son ministre; dans la dépendance où il se sentait du génie et du grand caractère de Richelieu, c'était comme une espèce de relâche à l'oppression morale qu'il subissait, c'était pour son royal orgueil une petite revanche, une satisfaction tacite qui n'avait point de graves conséquences; mais dès qu'on touchait à l'existence politique du puissant ministre, dès qu'on semblait penser à lui donner un successeur, le bon sens du roi faisait taire le sentiment de ses déplaisirs, il cessait de faire cause commune avec les ennemis du cardinal, il le défendait même contre leur passion imprudente ; et lorsque, saisissant un moment de profond dépit, Cinq-Mars osa hasarder le conseil de se débarrasser de tant d'ennuis par un assassinat; lorsque Tréville, commandant les mousquetaires, s'offrait lui-même pour exécuter le crime, facile (disait-il), dans une des visites du cardinal à Saint-Germain, l'air dont Louis XIII reçut cette ouverture déconcerta les conseillers du meurtre. Il fallut prendre un autre moyen de se défaire du cardinal [1].

Plus étaient coupables les desseins du jeune d'Effiat, plus il s'appliquait à éloigner de lui tout soupçon en conservant encore les bienséances dans ses rapports avec Richelieu, autant que pouvait le lui permettre sa haine.

Toutefois, depuis quelque temps déjà, nous l'avons dit, les gens attentifs en avaient surpris certains indices qui se confirmaient chaque jour davantage, et, à la veille du départ du roi pour le Roussillon, H. Arnauld écrivait :

[1] Richelieu était convaincu que la proposition de le tuer avait été faite devant Louis XIII, sans que ce prince en eût témoigné beaucoup d'indignation, et, après l'arrestation de Cinq-Mars, le roi lui-même sembla en faire l'aveu, en cherchant à expliquer comment il avait souffert cette audace. On lit dans sa lettre écrite aux Provinces contre son ancien favori : « Nous résolusmes de le laisser agir et parler avec nous avec plus de liberté, pour pénétrer et descouvrir ses sentiments secrets. » (Déclaration du 5 août. Arch. des aff. étr.) — Cette justification équivoque n'était-elle pas, dans l'esprit de Richelieu, une véritable confession ? Le cardinal savait d'ailleurs que ces projets d'assassinat, qui se produisaient avec timidité en présence du roi, s'agitaient hardiment chez Monsieur, où Fontrailles, Aubijoux, ceux-là certainement, d'autres peut-être, étaient déterminés à faire le coup, s'ils n'eussent été retenus par l'irrésolution du maître ; Montglat l'affirme, et l'on n'en saurait douter, lorsqu'on sait que six ans auparavant, au siége de Corbie, Saint-Ibald et Campion n'attendaient qu'un signal convenu avec le duc d'Orléans pour frapper le cardinal qu'ils tenaient sous le poignard.

Digitized by Google

« Il est certain qu'il y a quelque chose entre le Cardinal et M. le Grand qui ne va pas bien, et cela est quasi comme déclaré ; S. Ém. l'alla dernièrement conduire, ce qu'il ne faisoit jamais, et luy dit qu'il le traitoit comme un grand favory, et qu'il se réjouissoit de ce qu'il estoit si bien maintenant auprès du Roy, qu'il n'avoit plus besoin, comme autrefois, de ses bons offices pour le raccommoder avec S. M., et qu'au contraire. il pouvoit raccommoder les autres. Cependant, M. le Grand ne fist jamais si bien auprès du Roy, et il se conduit comme une personne qui s'y veut maintenir, se rendant assidu et complaisant au dernier point, et caresant tout le monde. Il a, comme vous avez sceu, refusé le gouvernement de Touraine, que M. le Cardinal luy avoit voulu faire donner, ce qui a piqué S. Em., et, en le refusant, il dit au roy qu'il falloit donner ces récompenses à ceux qui l'avoient servy dans les armées ; que pour luy il n'avoit jamais eu ce bonheur-là [1]. »

Cinq-Mars trouvait ainsi l'occasion de faire éprouver à Richelieu une sorte de mortification, et d'adresser un reproche au roi. Cette modération de M. le Grand n'avait d'ailleurs rien de bien méritoire, non plus que cette marque de bienveillance du cardinal à l'endroit de son jeune ennemi. Richelieu avait sans doute calculé qu'un grand emploi en province forcerait Cinq-Mars à être moins constamment assidu auprès du roi ; et, de son côté, Cinq-Mars avait deviné Richelieu. Dans ce moment critique pour les deux personnages, ce piége adroitement tendu par l'un, habilement évité par l'autre, est un incident qui a son intérêt, quoique les historiens n'en disent rien.

Les particularités dont nous instruit si fidèlement jour par jour cette correspondance, éclairent d'une lumière nouvelle les vicissitudes étranges de la lutte du jeune favori et du grand ministre, lutte qui remplit une partie de la dernière année de Richelieu, et qui occupait presque exclusivement la cour [2] ; H. Arnauld y signale à tout moment les indices d'une catastrophe prochaine, sans oser prédire lequel y succombera : « L'affaire de M. le Grand embarrasse les plus habiles spéculatifs et les plus pénétrants. » Et peu de jours après, H. Arnauld répétait : « L'affaire de M. le Grand embarrasse tousjours les

[1] Lettre de H. Arnauld, du 2 février 1642.

[2] « Il est très-difficile qu'il puisse y avoir un raccommodement qu'en apparence ; c'est aujourd'huy l'affaire qui paroist la plus importante, et qui est la plus considérable (lettre du 23 février). » Ceci ressemble à un reproche de légèreté adressé aux courtisans ; rien pourtant n'était plus vrai, car le succès de toutes les grandes entreprises dans lesquelles la France était alors engagée dépendait du résultat de cette intrigue de cour.

Digitized by Google

plus habiles courtisans (19 mars). » Le monde, qui ne pouvait se douter des liaisons de Cinq-Mars avec l'Espagne, ne comprenait rien à cette audace du favori s'attaquant si résolûment au puissant ministre.

« Il mande à ses amis qu'ils ne se mettent point en peine de luy, et qu'il est très-asseuré et ne craint rien (lettre du 2 mars). » Et en effet, on le voyait obtenir ce qui était refusé au cardinal. Et puis, presque aussitôt il y avait des retours qui déroutaient toutes les curiosités. Mais enfin on ne doutait pas que quelque événement n'éclatât prochainement (lettre du 5 mars). Le 12, H. Arnauld mandait : « M. le Grand fait des amis, sa cour grandit. » Et l'on se demandait quelles pouvaient être ces affaires qui l'obligeaient à expédier si fréquemment des courriers à Paris (lettre du 2 mars).

Le roi était en ce moment sur la route du midi; Sa Majesté arriva à Narbonne le 11 mars et le cardinal le 13. « Il n'avoit point veu Sa Majesté, il y avoit dix ou douze jours. Il a voulu, à ce qu'on croit, tesmoigner par là qu'il ne se met pas fort en peine des bruits qui courent du pouvoir de M. le Grand (lettre du 23 mars). » Ces bruits, dans l'opinion de H. Arnauld, n'étaient pas encore très-alarmants pour Richelieu [1].

Au fond, le cardinal était travaillé d'une mortelle inquiétude. De tous côtés lui arrivaient des révélations ; le maréchal de Brezé, vice-roi de Catalogne, écrivait, de Barcelonne, à Chavigni, le 16 avril :

« Je vous conjure de deschiffrer vous-mesme ce peu qui est de chiffres en cette lettre... Le Terrail estant de retour icy de la cour, fut voir la Luzerne qui est blessé; le discours fut qu'estant à Narbonne, M. le Grand luy avoit dit qu'il estoit fort mal avec le Cardinal, mais que pour cela, ses affaires n'en estoient pas en plus mauvais estat, et que cela ne l'empescheroit pas d'avoir des amis, par le moyen desquels ils espéroit, dans peu de temps, de faire un grand esclat... que pour luy, il n'avoit levé le masque qu'à demi, mais qu'il estoit sur le point de le lever tout à fait... ajoustant beaucoup d'autres choses qui font croire qu'il y a une grande entreprise contre M. le Cardinal [2]... »

[1] « Présentement j'apprends pour chose très-asseurée qu'il y a eu quelque esclat au cabinet; le courrier en est arrivé cette nuit; la chose est très-secrette... il faut de nécessité que la nuée crève; le fort emportera le foible : or, au hazard le plus grand nombre des parieurs sera contre la jeunesse. » (Lettre du 30 mars.)

[2] Lettre autographe. Arch. des aff. étr.

Digitized by Google

Le 29 avril, de Noyers mandait à Chavigni, de Perpignan :

« J'arrivay icy hier, où je trouvay que les brouillards des Pyrenées estoient descendus jusques sur la court ; les aigreurs et les picoteries dont vous avez sceu les premières semences, bien qu'amorties en apparence[1], subsistoient et s'eschauffoient de plus en plus. Le Roy s'est ouvert à moy de ce qui luy pesoit sur le cœur. J'espère qu'avec le temps tout se restablira. Pleust à Dieu que ce soleil de qui les clartez en ont dissipé tant d'autres, fussent en estat de se montrer seulement, il feroit bientôt renaistre le serein[2]. »

Le même de Noyers écrivait quelques jours après, encore à Chavigni :

« Je tiens qu'il est bien nécessaire que S. Em. puisse voir le Roy en passant, quelque route qu'il prenne ; car, je croy qu'il a quelque chose sur le cœur qui luy poize grandement[3]. »

Les nouvelles que le cardinal recevait de Paris étaient d'accord avec celles de la cour pour lui apporter un autre grave sujet de souci.

« L'intelligence paroist entière entre M. le Grand et M. de Schomberg[4], » disaient ces nouvelles, juste au moment où ce maréchal arrivait à Perpignan, acompagné d'un nombreux cortége de gentilshommes[5].

Et puis le duc d'Enghien, que son mariage récent avec la nièce de Richelieu unissait maintenant avec le cardinal, était mal accueilli du roi, et on attribuait cette défaveur à l'influence de Cinq-Mars, « duquel M. Danguin est mal satisfait à un point estrange (lettre de H. Arnauld, du 25 mai). »

Cependant Richelieu connaissait trop bien le caractère de Louis XIII pour l'abandonner à lui-même. Durant ce voyage, où il fut si longtemps séparé du roi, il eut toujours soin de

[1] On voit par le témoignage de Cinq-Mars lui-même, et par ce qu'écrit de Noyers, que le masque n'était qu'*à demi levé*, et que les *apparences* étaient encore gardées jusque vers la fin d'avril ; ainsi lorsque Montglat dit qu'au moment où on résolut de faire un traité avec l'Espagne (c'est-à-dire en février), le cardinal et M. le Grand étoient brouillés à découvert, et s'étaient déclarés ennemis *à masque levé*, il exagère la situation et devance les faits.

[2] Autographe. Arch. des aff. étr.

[3] Lettre du 12 mai. Autographe. Mêmes archives.

[4] Lettre de H. Arnauld, du 21 mai.

[5] Le premier maréchal de Schomberg avait été l'un des plus dévoués entre les amis de Richelieu, mais le cardinal ne pouvait pas compter de même sur le fils du vieux maréchal, le duc d'Halluin, qui portait alors le nom de Schomberg. C'est lui qu'épousa depuis Mme de Hautefort.

Digitized by Google

tenir, auprès de Louis XIII, de Noyers, ou Chavigni, quelquefois tous les deux ensemble; il convenait d'ailleurs qu'un des secrétaires d'Etat ne quittât point la personne du roi. M. de Mortemart[1], que ses fonctions de gentilhomme de la Chambre retenaient alors auprès de Sa Majesté, était aussi dans les intérêts du cardinal, et Richelieu lui faisait chaque jour donner des instructions par l'un ou l'autre des deux ministres.

Il arrivait aussi au cardinal des secours que peut-être il n'espérait pas.

Dans les soupçons trop bien fondés que lui inspirait le duc de Bouillon, il ne comptait guère sans doute sur Turenne. Celui-ci, qui était auprès du roi, et qui très-certainement n'était pas confident de la conspiration que tramait son frère, mais qui ne pouvait ignorer la lutte où Richelieu était engagé, prit parti ouvertement pour lui; et il écrivit de Montfrin, où il prenait les eaux, pour lui offrir ses services. Sa lettre que nous avons trouvée aux archives des affaires étrangères, adressée à Chavigni, est un document historique auquel la circonstance et le nom de Turenne donnent une valeur particulière :

« Monsieur, j'envoie ce gentilhomme sur une nouvelle que m'a dit un homme qui a rencontré un courier qui venoit de Picardie; et vous suplie de sçavoir de M. le Cardinal s'il me commande quelque chose, et s'asseurer qu'il peut faire un estat de moy bien asseuré... Suivant ce que l'on me commandera, je pourois partir dès après demain. Si j'eusse peu aujourd'huy prendre la poste, je m'en fusse allé trouver Mgr le Cardinal[2]. »

Turenne commençait alors sa grande renommée, et n'était pas, en ce moment, pour Richelieu, un allié sans importance.

La reine, qu'on disait du côté de Cinq-Mars, faisait aussi donner au cardinal l'assurance qu'elle n'était point parmi ses ennemis. M. de Brassac, grand-maître de sa maison, écrivait à Richelieu, le 8 juin[3], dans le jargon convenu entre eux :

« Diane (la reine) ayant seu que quelques bruits ont couru de deçà que 10 (la reine) avoit quelque rapport et intelligence avec Scipion (Cinq-Mars), ladite 10, outre ce qu'elle a fait mander par La Rose (Le Gros, secrétaire des commandements de la reine), à Charlemagne (Chavigni), ordonne très-expressément au Jasmin

[1] C'était le père de la dame qui donna depuis au nom de Montespan la célébrité qu'on sait.

[2] Lettre autographe, datée du 4 juin.

[3] Notez cette date; c'était quatre jours avant l'arrestation de Cinq-Mars.

Digitized by Google

(M. de Brassac) de faire sçavoir à 44 (Richelieu) qu'elle proteste en sa foi et en sa conscience que quand Scipion seroit aussy puissant qu'on se le sçauroit imaginer, proteste, dis-je, de ne se disjoindre jamais de Marc-Antoine (Richelieu), et de demeurer ferme et attachée à tous ses intérests, sans jamais changer... Ces asseurances sont données avec un visage qui tesmoigne ce qui est dans le cœur... »

« Aminte (Mme de Brassac), La Rose et le Jasmin ne doutent nullement qu'Ariane (Mlle de Saint-Louis, l'une des filles de la reine), n'eust bien voulu et n'aie travaillé, à ce que disoient les bruits de quoy on a parlé cy-dessus; car elle est absolument du costé de 45 (Cinq-Mars), capable d'intrigue, s'il y en a jamais eu, et absolument contraire au service de Marc-Antoine... On ne doute donc point qu'elle n'eust bien voulu et n'aie tasché de porter 10 à pencher de son costé, faisant ce qu'elle peut pour estre ou parestre la favorite. Mais, selon que les vrays serviteurs de Marc-Antoine jugent et assurent, tout cela est en vain. »

Dans une lettre suivante, M. de Brassac, rappelant celle qu'on vient de lire, disait :

« Le lendemain que le Jasmin eust despesché un gentilhomme, le Rosmarin (M. Bouthillier) vint au Lion-d'Or (le château de Saint-Germain), et porta la lettre qu'Alexandre (le roi) escrit à Diane, par laquelle il luy mande de ne partir du Lion-d'Or, ni d'auprès de l'Œillet (le Dauphin) et du Serpoulet (le duc d'Anjou)[1]. 10 voyant ce tesmoignage d'affection que luy rendoit 44, fut tellement satisfaite et eut un tel ressentiment d'obligation, que ny elle, ny 41 (Bouthillier), ny le Jasmin ne sçauroient le représenter comme il est...

[1] Pour entendre ceci, il faut savoir que, quelque temps auparavant, la reine avait été menacée de se voir séparer de ses enfants et comme reléguée à Fontainebleau. C'était de la part du roi un caprice inexplicable. On a supposé, dans le temps, que Cinq-Mars, incapable de reculer devant la plus grossière invraisemblance, avait inquiété Louis XIII sur le sort de ses enfants; il lui insinuait que si le roi, dont la santé était fort chancelante, venait par malheur à manquer, le cardinal, dans son ambition sans bornes, s'appuyant sur son alliance avec le premier prince du sang, oserait peut-être tenter de mettre la couronne dans la maison de Condé; auquel cas les deux enfants royaux pourraient se trouver en grand péril. On ne comprend guère le rapport qui peut exister entre cette absurde insinuation et la volonté manifestée par le roi d'ôter à la reine ses enfans. Toujours est-il qu'Anne d'Autriche attribua à Richelieu ce changement de résolution, et lui en tint compte comme d'un service éminent. J'ajouterai que Richelieu lui-même a fait allusion à cette imputation calomnieuse dans un mémoire envoyé à Chavigni et de Noyers, et dont il sera fait mention ci-après. Richelieu s'adressant au roi, disait: « Le cardinal a bien sceu dès Paris qu'on taschoit à vous donner de l'ombrage de luy à cause de l'alliance de M. le Prince... » Ce mémoire, dont j'ai trouvé la minute écrite de la main de Charpentier, n'est point daté, mais il a été composé au moment où Richelieu était le plus menacé par les intrigues de Cinq-Mars, et peu de jours avant la découverte de la conspiration. (Arch. des aff. étr.)

Digitized by Google

Marc-Antoine jugera que rien au monde ne la peut faire changer[1]... »

Cependant plusieurs historiens font la reine complice de Cinq-Mars.

En devenant reine de France, la fille de Philippe III était disposée à aimer sa nouvelle patrie, et elle a prouvé, dans sa régence, qu'elle avait le cœur français. Mais dédaignée de son mari, opprimée par Richelieu, abreuvée de dégoûts depuis son entrée en France, elle dut désirer la fin de cette oppression, et laisser plus d'une fois égarer quelques regards vers l'Espagne. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait connu les mauvaises pratiques de Cinq-Mars contre Richelieu; mais de savoir jusqu'où elle a été instruite de la conspiration, et dans quelle mesure elle aurait pu y participer, c'est là une question que nous ne pouvons ici ni approfondir, ni même exposer.

Nous ferons seulement cette observation : M. de Brassac et sa femme, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, avaient été placés par le cardinal près de la reine; cette princesse ne pouvait pas douter qu'ils ne fussent là pour informer le cardinal de tout ce qui se passait chez elle; elle devait donc être en grande réserve et en continuelle défiance à leur égard. Mais quelles que fussent ses précautions, pouvait-elle si bien cacher une participation quelconque aux intrigues du grand écuyer, qu'ils n'en eussent aperçu quelque chose, eux qui vivaient dans son intérieur et qui exerçaient la surveillance la plus assidue sur toute sa maison? Et s'ils en eussent eu le moindre soupçon, comment M. de Brassac, dans sa position vis-à-vis du cardinal, aurait-il osé lui parler avec une telle assurance et une si ferme certitude?

Beaucoup de témoignages de bon vouloir arrivaient ainsi spontanément à Richelieu ; mais, en ce moment, l'altier ministre ne dédaignait pas de provoquer ceux qui ne s'offraient pas d'eux-mêmes, lorsqu'il estimait assez certains personnages pour leur donner cette marque de confiance.

Il faut rappeler, à ce sujet, une lettre remarquable écrite à Gassion par de Noyers.

Le cardinal avait désiré faire donner à Gassion de l'emploi dans l'armée de Roussillon, où il était allé avec le roi;

[1] Lettres autographes du comte de Brassac. Arch. des aff. étr.

Digitized by Google

Louis XIII envoya Gassion en Flandre. Richelieu lui fit exprimer par ce secrétaire d'Etat de la guerre le regret qu'il en éprouvait. On lit dans cette lettre :

« Voici l'endroit où il faut vous déclarer; nous démeslerons icy nos amis et nos ennemis, et ce n'est pas la moindre de nos peines. S. Em. non-seulement m'a commandé de vous escrire, mais encore de vous assurer de son souvenir... Parmi ses chagrins, ce n'est pas le moindre de ne vous avoir pas auprès de luy,.. pour pouvoir vous servir plus effectivement. Ne manquez pas de luy en tesmoigner vostre recognoissance, et surtout dans l'occurrence des affaires présentes: car, à cette heure, un compliment en vaut deux. N'ajoutez pas foy aux bruits publiés: les apparences de la cour peuvent tromper les plus fins. »

A cette lettre, inspirée, sinon dictée mot à mot par le cardinal lui-même, Richelieu ajoute en son propre nom :

« Le Roy a fait deux maréchaux de France[1]; il ne tiendroit pas à moy qu'il n'en fist un troisième. »

Et dans un second post-scriptum, ajouté aussi par Richelieu :

« Nos affaires m'empêchent de vous demander la continuation de vostre affection, mais non pas de vous conserver dans mon âme dans le rang de mes vrais amis. «

Il était difficile que Gassion ne se prit pas à cette délicate invitation de rester fidèle.

Richelieu en usa de même à l'égard du maréchal de Schomberg, avec moins d'effusion et plus de réserve, mais néanmoins il lui fit demander nettement de se déclarer entre lui et Cinq-Mars :

« Le 28 mars, le maréchal de Schomberg arriva à la cour avec 4 ou 500 gentilshommes; le Roy (c'est notre journal épistolaire qui raconte), luy fit toutes les caresses imaginables. Il faudra voir comme ils s'ajusteront, luy et M. le Grand. On le croit entièrement ami de M. le Cardinal[2]. »

C'était effectivement, dans l'état actuel des affaires de la cour, une question grave : à qui arrivait ce renfort ?

Personne n'avait le mot de l'énigme ; le cardinal lui-même était fort perplexe à ce sujet. Il avait pourtant fait tout récem-

[1] Messieurs de Guébriant et de La Motte Houdancourt.

[2] Henri Arnauld, lettre du 6 avril. D'autres nouvelles, venant de personnes que l'on croyait bien informées, disaient, au contraire, qu'il y avait une grande intimité entre le maréchal et le grand écuyer.

Digitized by Google

ment à Schomberg une gracieuse avance, au risque même de blesser le prince de Condé : « Le maréchal de Schomberg est restabli dans son gouvernement, avec de très-grands témoignages d'affection de M. le Cardinal, lequel a mis, sur la lettre qu'il luy a escrite : *A M. le maréchal de Schomberg, véritablement gouverneur de Languedoc.* Cela ne plaist pas à M. le Prince [1]. » Mais Richelieu n'en était pas plus rassuré, et je trouve la vive expression de son inquiétude dans un mémoire qu'on lira plus loin [2].

Ceux qui, d'abord, avaient cru le maréchal de Schomberg du parti de Richelieu, ne savaient plus que penser en le voyant, durant le siége, lié avec Cinq-Mars d'une assez étroite amitié. « Cela exerce bien l'esprit des spéculatifs et des plus habiles courtisans [3]. » A mesure que le dénouement approchait, leur liaison semblait se resserrer de plus en plus [4] et le grand écuyer avait donné à Monsieur l'assurance que Schomberg était entièrement à lui.

Les plus fins que les plus fins, ceux qui prétendent deviner, ne pouvant se résigner à ne pas savoir, dirent que, dans cette apparente intimité, Schomberg n'avait d'autre intention que de surprendre les secrets de Cinq-Mars pour les livrer au cardinal. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette conjecture à laquelle semble acquiescer le P. Griffet.

Henri Arnauld s'étonne aussi de cette singulière conduite de Schomberg, mais sans soupçonner aucune trahison. « L'affaire de M. le Grand, dit-il à cette occasion, est un mystère, lequel, au lieu de s'éclaircir, devient tous les jours plus obscur [5]. »

On n'eut jamais, sous le règne de Louis XIII, une inquiétude à la cour que Monsieur ne l'ait causée ou augmentée ; dans cette circonstance surtout, on ne doutait pas qu'il ne fût mêlé aux trames secrètes qui menaçaient la paix de l'Etat : « On parle fort de la petite cour qui est proche de vous [6], et il semble que l'on appréhende quelque chose de ce costé-là. »

[1] Lettre de H. Arnauld, du 30 mars.
[2] Pièce originale, non datée, mais écrite vers le 25 mai. Arch. des aff. étr.
[3] H. Arnauld, lettre du 21 avril.
[4] *Id.*, lettre du 25 mai.
[5] H. Arnauld, lettre du 11 mai.
[6] *Idem*, lettre du 11 avril. Le duc d'Orléans était alors au château de Blois, et H. Arnauld écrivait à une famille dont le chef était un membre du Parlement exilé à Amboise, nous l'avons déjà dit p. 100.

Digitized by Google

Au moment où cette lutte devenait plus inquiétante pour Richelieu, sa maladie, prenant chaque jour plus de gravité, le força de rester à Narbonne. Les abcès qui envahissaient son bras le condamnaient sans cesse à de douloureuses opérations, sans cesse il fallait *jouer des couteaux*, c'est sa propre expression [1]. Nous lisons à la fin d'une de ses lettres au comte de Guébriant, datée du 2 avril, ce post-scriptum : « Monseigneur le Cardinal n'a pu signer cette lettre, à cause de l'incommodité de son bras [2]. » Et de ce moment sa signature disparaît pour toujours.

Les médecins de Richelieu étaient à bout de leur savoir, et lui de sa confiance en eux. Il dépêcha à Paris un valet de chambre pour chercher un chirurgien en réputation, le sieur Juif. Celui-ci partit en toute hâte dans des carrosses de relais [3].

La nouvelle que le cardinal était en danger augmenta le trouble de la ville, déjà émue par la perte récente de la bataille de Honnecourt, qui ouvrait la France à l'ennemi, et par les mesures même prises pour parer aux suites de ce revers : les levées extraordinaires de troupes à Paris, et l'ordre donné aux colonels de la bourgeoisie de tenir leurs compagnies en bon état [4].

Le bruit courait que M. le Grand, qui s'était fait, disait-on, tant d'amis pendant le siége de Perpignan, « avoit envoyé querir en Auvergne cinquante gentilshommes [5]. » Le complot tramé depuis plusieurs mois était sur le point d'éclater.

IV.

Le traité conclu avec l'Espagne avait été remis par Fontrailles à Monsieur. Cinq-Mars profitait de la circonstance qui tenait pendant si longtemps le roi séparé du cardinal, l'un atta-

[1] M. Bazin conjecture une feinte de la part de Richelieu, qui, pour inquiéter le roi, aurait exagéré, à dessein, la gravité de son mal. Mais l'élégant historien, qui ne cite aucune autorité, n'en a aussi cherché aucune, hormis dans les livres, dont il a fait, du reste, un usage judicieux. Quant aux manuscrits, il ne sait rien de ce qu'ils nous peuvent apprendre.

[2] Bibl. imp., fonds des Cinq-Cents Colbert, t. CXVI, f° 29.

[3] H. Arnauld, lettre du 20 avril.

[4] H. Arnauld, lettre du 1er Juin.

[5] *Ibid.*

Digitized by Google

ché au siége de Perpignan, l'autre retenu malade à Narbonne, pour persuader à tous que sa faveur ne rencontrait plus d'obstacles, et que le roi lui abandonnait Richelieu. « Toute la cour en était si persuadée, dit Montglat, que tout alloit à M. le Grand, et on ne pouvoit se tourner à sa suite tant la foule y étoit grande[1]. »

Cependant Cinq-Mars trompait tout le monde. Le roi lui avait formellement déclaré qu'il ne voulait pas se séparer du cardinal, « et que s'il falloit que l'un des deux sortît, il pouvoit se préparer à se retirer. » Ce sont les paroles de Montglat : il raconte que, de crainte d'inquiéter Richelieu, Louis XIII faisait alors fermer sa porte à Cinq-Mars, et il nous apprend de quelle ruse se servait le favori pour faire croire à ses partisans qu'il était auprès du roi, tandis qu'il restait dans l'antichambre, tête à tête avec un huissier, ou caché dans un cabinet de garde-robe[2]. S'il en faut croire Montglat, M. le Grand aurait usé quinze jours de ce subterfuge, ce qui paraît peu vraisemblable.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que le roi, dont nous avons eu l'occasion de remarquer la patience exemplaire avec son favori, avait aussi parfois des boutades humiliantes, jusqu'à désespérer ce jeune homme, dont l'orgueil était monté au niveau de sa fortune. Même pendant ce siége de Perpignan, où la faveur de Cinq-Mars avait semblé plus assurée que jamais, Louis XIII, dans ses accès de mauvaise humeur, le traitait avec le dernier mépris ; et l'histoire a conservé quelques-unes de ces dures paroles qui devaient pénétrer comme des pointes aiguës dans ce cœur ulcéré. Le biographe de Fabert raconte qu'un jour cet officier, qui n'était encore que commandant d'un bataillon des gardes, mais dont la réputation militaire était déjà faite, entretenait le roi des progrès du siége en présence de Cinq-Mars ; celui-ci, cédant à son humeur railleuse, se permit des observations, dont le ton plaisant était aussi inconvenant en présence du roi qu'à l'égard de l'habile officier : *Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les ouvrages, puisque vous en parlez si savamment*, interrompit le roi mécontent ; *allez, vous m'estes insupportable, vous voulez que l'on croie que vous em-*

[1] *Mémoires*, p. 380. Édit. de Petitot.
[2] *Idem*, p. 381.

Digitized by Google

ployez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon royaume, et vous la passez dans ma garde-robe à lire les romans avec mes valets de chambre; allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis. — Le biographe ajoute que le jeune d'Effiat, s'éloignant, dit à Fabert, avec un dépit qui frisait l'insulte : *Monsieur, je vous remercie.* — *Que vous dit-il,* fit le roi toujours plus irrité, *je crois qu'il vous menace.* — *Non, sire,* reprit Fabert, *on ne fait point de menaces devant Votre Majesté, et ailleurs on ne les souffrirait pas.*

Le biographe ne cite point de témoignages, je ne sais quelle confiance on lui peut accorder [1]. Le père Griffet lui emprunte ce récit sans faire d'observation. Nous n'en avons rien trouvé dans nos manuscrits. Toutefois nous ne laissons pas de lui reconnaître une certaine autorité morale qui nous engage à le rappeler ici : n'est-ce pas là une de ces *charges* dont nous allons voir tout à l'heure que Cinq-Mars faisait l'aveu, en s'en plaignant à de Noyers? La vraisemblance s'accroît encore si, comme le raconte le même biographe, Fabert avait mal accueilli récemment certaines avances du grand écuyer [2].

Il faut connaître à fond le caractère de Louis XIII, pour comprendre comment un favori ainsi traité pouvait être, à ce moment, pour un grand ministre, l'objet des plus poignantes inquiétudes.

De son côté Cinq-Mars, malgré son étourderie et sa présomption, n'était pas sans souci. Nous le voyons prendre ses mesures dans la pensée d'un événement prochain. Dès la fin de mai, un banquier de Lyon recevait de Paris une remise de trente mille francs, et Cinq-Mars expédiait à M. du Gué, trésorier de France dans cette ville et ami de sa famille, une lettre où je lis :

« Je vous envoie ce courrier avec une lettre de change que je vous prie de vouloir faire acquitter et recevoir en pistoles d'Espagne

[1] *Vie de Fabert*, par le P. Barre, t. Ier, p. 398. — Tallemant des Réaux a raconté cela dans son anecdote de Richelieu ; mais le P. Barre a-t-il connu le manuscrit des *historiettes?* Et puis Tallemant est-il une autorité?

[2] Sur une ouverture de Cinq-Mars, qui tentait d'attirer l'officier des gardes dans son parti, Fabert aurait répondu : « J'ai pour maxime d'entrer dans les intérêts de mes amis, et jamais dans leur passions : quiconque me méprise assez pour exiger de moi ce que je crois contraire à mon honneur et à mon devoir, me dispense par cette insulte des égards et de la considération que je lui dois. » (*Vie de Fabert*, t. Ier, p. 398.)

Digitized by Google

pesantes, les louis étant icy d'un trop difficile débit. Vous me ferez le plaisir de me les garder chez vous, et les tenir jusques à ce que je vous envoie dire par quelle voye je veulx me les faire apporter avec seureté. Je vous envoie mon blanc signé, etc[1]. »

Remarquons cette précaution de prendre de l'argent d'Espagne; remarquons, en même temps, que la lettre est datée du 11 juin, et que ce fut le 12 seulement que le roi fut informé. N'est-ce pas une preuve de l'inquiétude qui devait agiter Cinq-Mars? Du moins est-il certain que la passion du roi pour son favori qui, nous l'avons dit, avait redoublé d'ardeur pendant les premiers temps du siége de Perpignan, subissait alors des intermittences dont il est curieux de tenir la confidence de Cinq-Mars lui-même, peu de jours avant la découverte de la conspiration. Or, voici ce que de Noyers écrivait à Chavigni, le 14 mai, du camp devant Perpignan :

« .... Avant-hier au soir, N. ayant esté longtemps avec le Roy, me vint voir sur les dix heures du soir, et feust trois quarts d'heure avec moy, en discours plus amiables qu'indifférents; me dist que, depuis deux jours, il avoit esprouvé trois charges de la mauvaise humeur du Roy; qu'il les enduroit, parce que l'estat où S. M. se retrouvoit ne luy permettoit pas d'en user autrement; mais que s'il estoit en santé, il luy en diroit ses sentiments. Je n'entré point du tout en matière, et passé tout ce temps-là en civilitez et railleries. Il me semble qu'il n'estoit pas venu sans dessein, et qu'il eust bien voulu que j'eusse parlé de raccommodement; mais, pour les raisons que vous sçavés, je me tiens quoy. Ce voyage a esté remarqué, bien qu'il semble qu'il l'ait voulu couvrir du voile de la nuict[2]... »

Deux jours après de Noyers, qui savait mieux l'affaire, écrivait encore à Chavigni ces curieuses paroles :

« Tout est icy en l'estat que je vous ay mandé. Il y a eu un grand jour; la froideur et l'aversion a duré six jours, et la chaleur n'est pas revenue. Si nous pouvons obtenir que l'on demeure trois mois ensemble à Fontainebleau, il n'y a rien que S. Em. ne face certainement, mais il faut cela: autrement ce que nous édifions en un entretien d'une heure, l'autre le détruit en huit jours qu'il a les coudées libres pour travailler[3]. »

[1] La pièce que nous avons vue aux Affaires étr. est une copie, envoyée à Richelieu par Du Gué, lorsqu'il apprit l'arrestation de Cinq-Mars; il en garda sans doute l'original. — « M. le Grand qui, dit-on, devait alors 800 mille fr., n'avait aucun crédit; les dix mille écus avaient été empruntés sur la procuration de M. de Thou. » Lettre de H. Arnauld du 22 juin.

[2] Dépêche autographe de De Noyers conservée aux Arch. des aff. étr

[3] *Idem.*

Digitized by Google

Cinq-Mars avait su donner une telle idée de sa faveur, qu'on écrivait de Paris, la veille même de son arrestation : « Les amis de M. le Grand le croient au-dessus de tout [1]. »

Richelieu n'avait pas le flegme de De Noyers ; il ne pensait pas qu'il dût se passer trois mois avant que la crise de sa fortune ne fût décidée. Il se voyait menacé de tous côtés ; d'une part, la disgrâce du roi, de l'autre, les projets d'assassinat ; enfin son mal prenait chaque jour une gravité plus alarmante. Quoique sa fermeté n'en fût pas ébranlée, il songea cependant à ses affaires particulières. Il fit, le 23 mai, ce testament célèbre où il distribuait des largesses plus que royales.

Cela réglé, il se disposa à quitter Narbonne, dont l'air lui était pernicieux.

Quoique les médecins jugeassent ce départ nécessaire, ils n'osaient le conseiller, « ne voulant pas prendre sur eux l'événement, tant ils redoutoient pour le malade les fatigues du voyage. »

Chavigni, qui écrivait cela à de Noyers, lui faisait entendre qu'il y avait en ce moment, pour Richelieu, bien autre chose à craindre :

« C'est au Roy, mandoit-il, à juger s'il n'estimeroit pas à propos de renvoyer la compagnie de Chevau-Légers de monseigneur le Cardinal, avec M. de Paluau[2], pour accompagner S. Em. de Béziers à Pezénas, et là demeurer auprès d'elle, parce qu'elle sera assez seule et plus esloignée de S. M. qu'elle n'est. Si le Roy est dans ce sentiment, vous aurez agréable de donner ordre à M. de Paluau de partir dès demain, afin qu'il puisse joindre monseigneur le Cardinal à Béziers, S. Em. y devant demeurer deux ou trois jours pour se reposer. »

Richelieu informa le roi de sa résolution de quitter Narbonne [3] ; c'était au roi, non aux médecins qu'il obéissait : « Je

[1] Bibl. imp. Lettre de H. Arnauld, du 11 juin.

[2] Arch. des Aff. étr. Lettre autographe. Richelieu avait envoyé cette compagnie au siége de Perpignan ; M. de Palluau en était le commandant.

[3] On a imprimé que, durant ce voyage, la terreur du cardinal était telle « qu'il partit sans prendre congé du roy, sans savoir où il iroit, tenant d'ailleurs son itinéraire secret, de sorte qu'on ignoroit le matin où on coucheroit le soir. » (Montglat, p. 380.) La route que devait suivre le cardinal était, au contraire, très-bien connue, non-seulement en Languedoc, mais par toute la France. Je lis dans une lettre de Paris du 11 juin : « Les nouvelles que l'on eut hier sont que M. le Cardinal estoit le 4 à Marsillan et s'alloit embarquer sur l'estang pour gagner le Rhosne. » (H. Arnauld). On voit de plus que Richelieu ne commit pas l'impossible inconvenance de changer de lieu sans en informer

Digitized by Google

pars, en suivant le conseil de Votre Majesté, dont je ne pense pas me pouvoir mal trouver, venant d'un si bon maistre. » Il laissait voir au roi quelque découragement au sujet de sa guérison, et il ajoutait : « Quelqu'événement qu'il plaise à Dieu donner à mon mal, je le recevray, avec l'aide de sa grâce, avec patience, et seray très content, pourveu que je sache que Votre Majesté se porte bien, et qu'elle ayt pris Perpignan. Ce sont maintenant les deux choses que j'ay le plus en teste, lesquelles j'espère de la bénédiction de Dieu sur vostre règne (lettre au roi du 27 mai). »

Quelques jours avant de partir, Richelieu, qui ne pouvait aller trouver le roi à Perpignan, laissa à Chavigni et à de Noyers un mémoire, où il résume les divers sujets dont il veut qu'ils entretiennent Louis XIII et sur lesquels il a intérêt de le persuader. Le cardinal y trace les propres paroles que ses deux confidents doivent dire au roi.

Dans cette pièce, d'un si vif et si pressant intérêt pour l'histoire de la conspiration de Cinq-Mars (Richelieu), entraîné par l'allure prompte et animée du discours, semble parfois s'adresser lui-même au roi, comme s'il était en présence de Sa Majesté.

L'importance de ce document inédit nous engage à le donner ici, malgré son étendue.

« Dieu s'est servi de l'occasion d'une porte non barrée, qui me donna lieu de me deffendre lorsqu'on taschoit de faire conclure l'exécution de ma ruine [1].

« Laisser attaquer une place non fortifiée sans la secourir, c'est le moyen de la perdre.

« On est très-certain qu'on attaque mon innocence; ne rien dire est donner moyen aux méchants de venir à leurs fins.

« On estime qu'il faut prendre des moyens innocents et qui obligent le Roy, pour rompre les mauvais desseins.

« L'un est de faire parler Mathusalem [2] à propos, et comme il peut et doit.

« L'autre est que MM. de Chavigny et de Noyers parlent au Roy, et luy disent que le Cardinal voulant partir de Narbonne, suivant son conseil, pour changer d'air, et ne sachant quel changement

le roi à l'avance. A tout moment nos manuscrits, nos lettres originales, nous mettent à même de réformer le récit des faiseurs de mémoires, que les historiens acceptent pourtant toujours comme d'irrécusables autorités.

[1] On sait l'histoire de la journée des dupes.

[2] C'est sans doute le marquis de Mortemart. Voyez ci-dessus p. 125.

Digitized by Google

son transport apporteroit à son mal, qui reçoit souvent diverses altérations, il a voulu luy tesmoigner l'extrême confiance qu'il a en S. M., en luy descouvrant ce qui s'apprend de toute part :

« Les lettres du prince d'Orange, les gazettes de Bruxelles, celles de Cologne, les préparatifs de la Reine-Mère pour venir, les litières et les mulets achetés, ce qui s'escrit par lettres seures de Mme de Chevreuse, ce qui s'escrit encore de tous costez de la France, les bruits qu'il y a dans toutes les armées, les advis qui viennent de toutes les cours d'Italie, les espérances des Espagnols, soit du costé d'Espagne, soit de Flandres ;

« La résolution que Monsieur a prise de ne venir point, contre ce qu'il avoit promis, attendant peut estre l'événement du tonnerre.

« Toutes ces choses ont obligé à en avertir le Roy, affin qu'il mette tel ordre qu'il lui plaira à des bruits qui ruinent ses affaires.

« M. de Chavigny ajoustera que M. le Cardinal luy a dict qu'il ne doubte point que le Roy ne face comme il a tousjours faict;

« Qu'il l'avertit des desseins de la Reine-Mère, et y mit ordre;

« Qu'il en fist autant du P. Caussin, quand S. M. vist que ses desseins alloient trop avant ;

« Qu'il se tient asseuré qu'il fera encore de mesme.

« On verra ce que dira le Roy, et de quelle façon il agira de son mouvement.

« Le moindre remède est qu'il déclare, qu'ayant appris ces bruits, il veut que tout le monde sache qu'il est très-satisfait du service du Cardinal, et que, si quelqu'un est contre luy, il le tient estre contre sa propre personne; et que, si quelqu'un est assez meschant pour luy en vouloir, il le secondera.

« Ensuitte, il faut faire esloigner M. de Thou et Chavagnac.

« Ensuitte, je croy que MM. de Chavigny et de Noyers peuvent dire franchement à M. de Schomberg, sur les civilitez qu'il leur fera, qu'estant tel qu'il le dict, il le doit déclarer ouvertement, sans demeurer amphibie en l'opinion de tout le monde.

« Le Cardinal a bien seu, dès Paris, qu'on tascheroit à vous donner de l'ombrage de luy, à cause de l'alliance de M. le Prince ; mais il mesprisa cela, tant par la cognoissance de vostre bon jugement, que par l'expérience que vous avés qu'il ne cognoist point ses alliez où il va de l'intérest de l'État.

« Et il faudroit estre privé de jugement pour ne voir pas qu'un homme ne peut pas entreprendre une affaire au profit d'un autre en s'exposant à sa vengeance, pour le crime dont il recevroit le fruit, veu qu'il ne luy seroit pas moins glorieux et avantageux de se venger que de recevoir la succession qu'on luy auroit procurée.

« Si Dieu eust appelé le Cardinal, V. M. eust expérimenté ce qu'elle eust perdu; ce seroit bien pis si vous le perdiés par vous-mesme, veu que, le perdant ainsi, V. M. perdroit toute la créance que l'on a en elle. Et il faut estre aveugle, ou d'une grande passion contre luy, ou d'une grande ignorance, pour pouvoir dire le contraire.

Digitized by Google

« Enfin, il faut ne rien dire au Roy qui ne l'oblige et qui ne luy tesmoigne confiance[1]. »

Ainsi, sans nommer son ennemi, qui était encore dans les bonnes grâces de Louis XIII, Richelieu trouve moyen de montrer au roi tout le péril dont le menacent les intrigues ourdies contre son ministre. Remarquons encore qu'en recommandant à ses confidents de ménager les susceptibilités de Louis XIII, Richelieu lui fait entendre assez crûment que le roi n'est quelque chose que par lui.

Pendant le périlleux voyage qu'entreprenait Richelieu, Chavigni, qui l'accompagnait, reçut de la duchesse d'Aiguillon un avis qui lui avait été adressé par un inconnu : « Quoy que je croie que ce n'est rien (mandait la nièce du cardinal), vous en userez avec vostre prudence accoustumée. »

Cette lettre, conservée aux affaires étrangères[2], commençait ainsi : « Vous avez sujet de faire sçavoir à Son Em. de prendre garde à sa personne, parce qu'on sait de bonne part que ses ennemis travaillent à disposer le roy à le faire arrester aussitost qu'il se portera bien, et qu'ils préparent toutes choses pour cela. » L'auteur anonyme de la lettre rappelle divers incidents qui pouvaient prêter quelque vraisemblance à l'avis qu'il donne.

Mais sous ces apparences de sollicitude et de dévouement pour le ministre, Richelieu reconnut la manœuvre perfide d'un ennemi cherchant à accroître les inquiétudes que la faiblesse du roi inspirait à Richelieu, et à détourner son attention du côté d'où venait le péril le plus réel et le plus imminent[3].

Nous avons dit l'assistance que le cardinal recevait journellement de De Noyers et de Chavigni, ainsi que du marquis de Mortemart, qu'ils ne nommaient pas autrement entre eux que *le fidèle Mortemart;* toutefois la dépendance où les deux secrétaires d'État étaient de Richelieu tenant Louis XIII en défiance contre eux, le cardinal eut soin de recourir, en même temps, à des influences moins suspectes. Nous avons trouvé, perdu

[1] Cette pièce est une minute de la main de Charpentier, le secrétaire le plus intime de Richelieu. Arch. des Aff. étr.

[2] Pièce sans date et sans signature. La lettre de la duchesse est du 31 mai, même manuscrit, f° 439.

[3] Il est hors de doute qu'à ce moment Richelieu craignait et surtout affectait de craindre pour sa vie ; le bruit courut même qu'il avait résolu de chercher un asile à Avignon : « On m'a donné pour asseuré (écrivait H. Arnauld

Digitized by Google

dans la vaste collection des papiers du cardinal, un petit carré de papier, chiffré, sans date et sans suscription, mais qui se rapporte à la fin de mai, et est évidemment un avis donné par De Noyers à Chavigni. Il s'agit du confesseur de Louis XIII :

« J'ay faict auprès du P. Sirmond ce que Mgr le Cardinal m'a chargé. Je l'ay trouvé trés-bien disposé, et il m'en a promis plus que je ne luy en ay demandé ; et avec grand amour pour S. Em. Et m'a dit nettement qu'il fera tout ce qu'il estime debvoir en conscience, quand il debvroit estre chassé[1]. »

Que pouvait demander Richelieu au P. Sirmond, si ce n'est d'éclairer le roi sur le péril qu'il courait en se confiant aux intrigues et à l'incapacité de son favori ?

Non-seulement le cardinal faisait parler à la conscience du roi, mais, en même temps, il s'adressait à ce sentiment dont Louis XIII ne cessa jamais d'être pénétré : que la grandeur de la France et la gloire de son règne, il les devait à l'influence que le génie de son ministre exerçait sur les conseils des puissances étrangères.

Richelieu envoya au comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande, un homme de confiance, un des premiers commis de Chavigni, le sieur Daridol[2], pour l'informer des mauvaises pratiques du grand écuyer, et pour solliciter du prince d'Orange une lettre dont Richelieu dictait à peu près les expressions. Il demandait que le prince déclarât « que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins, qui le tient attaché aux intérests de la France, et luy fait rejeter les offres de l'Espagne. »

Le comte d'Estrades, qui était auprès de Henri de Nassau, à

le 8 juin), le voyage de Son Éminence en Avignon, et qu'en mesme temps il a envoyé M. de Chavigny au roy pour lui dire qu'il ne pouvoit plus trouver de seureté que là, dans l'authorité que ses ennemis ont auprès de Sa Majesté. » Aussi, lorsque la découverte de la conspiration de Cinq-Mars eut rétabli et accru encore l'influence de Richelieu, on a eu la preuve de ses préoccupations à cet égard en le voyant exiger impérieusement et obtenir, après des instances obstinées, la disgrâce, au moins apparente, de Tréville et autres officiers des gardes qui lui étaient suspects.

[1] Autographe conservé aux aff. étr.

[2] Cette mission d'un employé supérieur des affaires étrangères piquait la curiosité publique : « Il a passé icy depuis deux jours un commis de M. de Chavigny, nommé Daridole, que l'on envoie, en diligence, en Hollande; il faut que ce soit pour quelque chose de bien important. » Lettre du 16 mai. Journal épistolaire de H. Arnauld. (Le manuscrit dit : mars, mais c'est une faute de copiste, puisque la lettre du cardinal est du 13 mai.)

Digitized by Google

Berg-op-Zoom, répondit le 10 juin au cardinal, que le prince lui avait paru avoir une grande horreur de l'ingratitude de Cinq-Mars, et entrer fort avant dans les intérêts de Son Eminence. « Je la puis asseurer, ajoutait le comte d'Estrades, qu'elle peut compter seurement sur son amitié, et sur la manière avantageuse dont il se dispose à s'en expliquer dans les occasions. »

Mais l'occasion était venue, et le prince ne donnait que de vagues protestations ; il ne s'adressait pas même directement à Richelieu, dont la lettre pourtant demandait une lettre. Il savait, ce que n'ignorait personne, qu'une lutte était alors flagrante entre le cardinal et le grand écuyer; craignait-il de se déclarer dans un moment inopportun, et se ménageait-il en attendant l'issue? Quoi qu'il en soit, la lutte terminée et le complot découvert, la circonspection cessa; et le 18 juillet, Henri de Nassau chargeait le comte d'Estrades, retournant en France, de lettres pour le roi et pour le cardinal. La lettre adressée au roi semblait une copie des paroles que Richelieu avait fait écrire à d'Estrades, au mois de mai précédent : « S les bruits qui courent que M. le Cardinal duc n'est plus dans les bonnes grâces de Votre Majesté (disait le prince d'Orange), et qu'elle luy a osté le soin de ses affaires, sont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte les conditions si avantageuses à Mrs les Estats et à moy; d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux ministres, qui seroient peut-être plus espagnols que françois [1]. » Et le prince répétait la même déclaration dans une instruction donnée au comte d'Estrades, et destinée à être communiquée au cardinal (p. 74).

Outre que Henri de Nassau ne risquait plus de faire fausse route en se rangeant ouvertement du côté du cardinal triomphant, c'était à son tour de solliciter une faveur : « Je vous demande, Monsieur, disait-il à Richelieu, pour marque de votre amitié, de sauver la vie à mon neveu de Bouillon, et de considérer ma sœur la douairière, qui n'a de bien que celuy du domaine de Sedan [2]. »

[1] *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades*, etc.; Amsterdam, 1718, p. 77.

[2] Je ne trouve point ces lettres dans l'important recueil de M. Groen van Prinsterer : *les archives de Nassau* : mais il y en a une écrite par M. de Zuy-

Digitized by Google

Si la tardive déclaration du prince de Nassau en faveur du cardinal n'était plus utile maintenant à Richelieu contre Cinq-Mars, elle lui servait du moins à convaincre encore Louis XIII de la grande place qu'occupait son ministre dans l'estime des puissances de l'Europe, et du péril qu'il courait s'il l'eût perdu.

On voit que Richelieu, loin de s'abandonner lui-même, chercha partout des secours dans cette crise suprême de sa destinée.

En même temps qu'il faisait agir, du côté de la cour, toutes les influences dont il pouvait disposer, il se préoccupait également de Paris. Les rumeurs de Perpignan commençaient à se répandre partout; l'inquiétude de quelque commotion populaire gagnait les esprits, nous en trouvons l'expression dans maintes lettres écrites à ce moment : « Au point que sont réduites les choses, les sages et les non-passionnez prévoyent que, de quelque costé qu'elles tournent, il n'en peut arriver que beaucoup de désordre et de confusion[1]. »

Le gouvernement de Paris était confié à des personnes sûres et dévouées. Il leur était recommandé d'étouffer le plus possible les mauvaises nouvelles et de propager les bonnes.

« Monseigneur le Prince, écrit H. Arnauld le 15 (lorsque l'événement de Narbonne était encore ignoré à Paris), parla il y a trois jours hautement, à la fin du conseil, des bruits que monseigneur le Cardinal n'estoit plus si bien auprès du Roy, dist qu'il n'y avoit rien au monde de si faux; et l'on dit que M. le Chancelier ajousta que ce seroit une seconde *journée des dupes*, plus signalée que la première. » L'événement fit de ces paroles une prophétie, dont le chancelier ne se doutait pas en les prononçant.

Les parents du cardinal, la duchesse d'Aiguillon surtout,

lichem, (mieux connu en Europe sous son nom d'Huygens, que par ce titre de seigneurie), à la princesse d'Orange, Utrecht, 1859, 2e série, t. IV, p. 60, qui les indique assez clairement : « Le sieur d'Estrades aura rendu compte à Votre Éminence de l'instruction qu'il porte en France, elle ne représente que deux mains jointes pour demander grâce, sans aucune ombre de justification. » Seulement je remarque que la date de cette lettre : « Au camp de Rodberg, le 18 août. » est un peu loin du 18 juillet. Je ne puis vérifier sur les originaux. — On sait que la tête du duc de Bouillon fut sauvée, mais on peut croire que la cession de Sedan fut plus éloquente pour Richelieu que les supplications du prince d'Orange.

[1] Lettre de H. Arnauld, 15 juin.

Digitized by Google

faisaient paraître la plus parfaite sécurité, disant à tout le monde que le cardinal se portait chaque jour de mieux en mieux, et que jamais il n'avait paru d'une humeur si tranquille et si satisfaite.

Nous savons au vrai ce qu'il en était : il n'est pas une seule de ses lettres intimes qui ne parle de ses souffrances et de son peu de confiance en l'espoir, si souvent trompé, que lui donnent les chirurgiens et les médecins.

Une des habiletés de Richelieu, dans ce moment où d'anxieuses inquiétudes le tenaient en soupçon sur les dispositions du roi, était de témoigner à Sa Majesté la plus entière confiance :

« Je n'ay pas besoin, luy mandait-il, des tesmoignages de l'affection de Vostre Majesté pour en estre asseuré, en ayant tousjours reçeu des effets par le passé en toutes occasions où on tasche le plus puissamment de l'esbranler [1]. » Et un autre jour : « Je n'ay rien à respondre aux bontez qu'il plaist au Roy me tesmoigner par sa lettre et par celles que j'ay reçeues par le rapport de M. de Chavigny ; ma response est dans mon ressentiment qui est tel que le Roy le doit attendre, et que le peut rendre une vraye et fidelle créature [2]. »

L'expression de ces sentiments se retrouve, à ce moment, dans toutes les lettres écrites, presque chaque jour, à Louis XIII, par le cardinal.

Le roi n'était point en reste : « Quelques faux bruits qu'on fasse courir (disait-il à Richelieu), je vous aime plus que jamais ; il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour estre jamais séparés. »

Venant de tout autre homme que de Louis XIII, de telles paroles auraient pu être complétement rassurantes ; on comprend pourquoi Richelieu n'y pouvait placer aucune confiance, surtout au moment où il s'éloignait encore davantage du roi.

Et puis, hormis le grand secret du traité d'Espagne, le cardinal n'ignorait rien des mauvais desseins et des manœuvres de Cinq-Mars. L'indiscrétion de l'imprudent jeune homme était telle que la princesse Marie avait pu lui écrire : « Vostre affaire

[1] Lettre du 4 juin. Original. Arch. des Aff. étr.
[2] Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

Digitized by Google

est sue à Paris comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf [1]. » Cela suffisait certainement pour jeter Richelieu dans de cruels soucis; ce n'était pas assez pour convaincre Louis XIII et le décider à livrer son favori. Il fallait à Richelieu un secours providentiel. ce secours lui arriva.

V.

Nous avons vu le cardinal partir de Narbonne, se dirigeant sur Tarascon; nous sommes au 9 juin; Richelieu, entre les mains des chirurgiens, ne pouvant quitter le lit dans lequel il voyage, arrive à Arles, épuisé par la souffrance et dévoré d'inquiétudes. Le roi, qu'il n'a pas vu depuis trois mois, est à trente lieues de là, malade lui-même, et livré presque sans réserve à l'influence de ses ennemis; en ce moment peut-être ils disposent de sa fortune et de sa vie [2]. C'est alors qu'il reçoit, par une voie mystérieuse et tout à fait inattendue, une dépêche qui lui révèle un crime d'État, et qui met entre ses mains la tête de son ennemi.

Aussitôt il fait écrire par Chavigni à de Noyers, qui venait de quitter Perpignan avec Louis XIII, qu'ayant des nouvelles de la plus haute importance à communiquer au roi, il fallait qu'il sût précisément où trouver Sa Majesté.

Cette lettre, nous n'en avons pas le texte, mais nous en devinons le sens dans cette réponse de De Noyers :

« Je viens de recevoir vostre dépesche datée du 9 à Arles. Ce que

[1] On savait les intrigues de Cinq-Mars, mais non pas le traité de Madrid.

[2] Dans cette situation déplorable de corps et d'esprit, Richelieu affectait, lorsqu'il n'était point avec ses intimes confidents, un calme qui allait jusqu'à la gaieté : « Le cardinal ne fut jamais plus gai, à ce que nous avons su par un gentilhomme, ami intime d'un de nos amis, qui en arriva hier, et avec lequel il railla. » C'était à Marsillan que ce gentilhomme avait vu le cardinal le 4 juin. (Lettre de Henri Arnauld du 11.) Montglat prétend que Richelieu songeait à s'embarquer dans un port de la Méditerranée, pour aller, par le détroit de Gibraltar, se réfugier à Brouage, ou dans quelque autre port dont il était maître. (On sait que Richelieu était gouverneur de Brouage et du Havre.) Montglat est le seul qui impute à Richelieu un tel projet; je n'en ai trouvé aucun indice. Montglat a mal su, ou s'est mal souvenu. Serait-ce la menace de la retraite en Avignon qui serait restée confuse dans la mémoire de Montglat? Que Richelieu ait usé de cet artifice pour faire impression sur l'esprit du roi, cela n'est pas impossible, mais nous ne croyons pas qu'il en ait jamais eu la pensée sérieuse. Il est bien moins croyable encore qu'il ait pu songer à se mettre comme en état de guerre avec le roi, en s'établissant dans une place forte.

Digitized by Google

j'apprends par icelle m'oblige à vous prévenir de ce mot que S. M. s'estant trouvée encore plus mal cette nuit que la précédente, elle a résolu de s'en aller droit à Montfrin ou Meine, pour y prendre des eaux... Prenés vos mesures là-dessus[1]. »

La dépêche mystérieuse qu'avait reçue Richelieu l'informait de l'existence du traité avec l'Espagne fait par Fontrailles, au nom de Monsieur, du duc de Bouillon, et de Cinq-Mars; mais elle ne lui avait pas apporté l'original, probablement pas même une copie.

Il s'agissait donc, au moyen des renseignements incomplets qu'il possédait, de présenter cette affaire, obscure encore et mal connue, de manière à convaincre Louis XIII. Le cardinal avait à craindre de trouver le roi disposé à se défier du ministre, et à prêter au contraire à son favori, qu'il avait encore près de lui, une dangereuse confiance. Toute hésitation d'ailleurs était fatale dans la circonstance.

Richelieu passa deux jours à préparer le mémoire et les pièces qu'il envoyait au roi, ainsi que la dépêche où il conseillait les mesures à prendre immédiatement contre les conspirateurs présents à Narbonne, ainsi que la conduite à tenir à l'égard de Monsieur, dont on craignait la fuite, et du duc de Bouillon, qui commandait une armée en Italie. Au mémoire pour le roi, le cardinal joignit une lettre adressée à de Noyers, où nous lisons : « Le sujet du voyage de M. de Chavigni vous estonnera. Dieu assiste le Roy par des découvertes merveilleuses[2]. »

Et le 11 juillet, Chavigni partait en poste pour Narbonne, où il devait rencontrer le roi.

Le lendemain au soir, Richelieu recevait la lettre suivante[3] :

« *A Narbonne, ce* 12 *juin, à* 10 *heures du matin*, 1642.

« M. de Chavigni est arrivé ce matin, une heure avant que le Roy fût éveillé. M. de Noyers et luy, après avoir conféré ensemble, ont esté trouver S. M., à laquelle ils ont rendu conte bien au long de

[1] Arch. des Aff. étr. Lettre autographe, datée de Narbonne, le 11 juin.

[2] Lettre originale; cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Le reste de la lettre contient sur les affaires de France, sur celles d'Italie et sur le siége de Perpignan des explications dont la lucidité atteste le calme d'esprit du cardinal, ou plutôt la puissance de cet esprit qui paraît calme encore au milieu de la plus vive émotion.

[3] Autographe de Chavigni; archives des Aff. étr.

Digitized by Google

toutes les affaires dont elle a leu elle-mesme les mémoires. Toutes les résolutions ont esté prises conformes aux sentiments de S. Em.; les dépesches s'en feront ce soir sans faillir.

« Le Roy approuve le voyage de M. de Castelan en Piémont[1].

« CHAVIGNI. DE NOYERS. »

Cependant Richelieu n'était pas encore tranquille; les résolutions étaient prises, mais il se mourait d'impatience d'en apprendre l'exécution.

Il en glisse quelques mots dans une lettre d'affaires écrite au roi, le 13 :

« .... Je ne mande point à S. M. cè que je pense qu'elle a à faire parce que je ne doute point qu'elle n'ayt pris promptement ses résolutions sur ce qu'elle aura appris par M. de Chavigni, qui est trop important pour en négliger un moment. — J'avoue que la malice de l'affaire m'a accablé ; mais, j'espère que V. M., y apportant les remèdes requis, en tirera avantage[2]. »

Le même jour 13, le roi, obéissant aux inspirations de Richelieu, écrivait deux lettres à son frère.

Dans la première, il lui annonçait la découverte de la conspiration, et cette autre nouvelle qui surprit tout le monde[3] et dut le surprendre lui-même plus que tous : le roi lui confiait le commandement de l'armée de Champagne.

Dans la seconde lettre, le roi, en évitant soigneusement de parler d'aucun complot, disait :

« Mon frère, depuis ma lettre escrite ce matin, M. le Grand a esté trouvé caché dans un logis à Narbonne, où je l'ay fait arrester. Les insolences extraordinaires qu'il a commises en mon endroit, m'ont contraint d'en user de la sorte. Je m'asseure que vous approuverés que je chasse ainsi ceux qui perdent le respect qu'ils nous doibvent. Je vous ay voulu donner cet advis aussy tost, et, à nostre première veue, je vous dirai toutes les particularités. Cependant, je suis.....

« *Du* 13 *juin* 1642, *à Béziers*[4]. »

[1] M. de Castelan, maréchal de camp, portait en Italie l'ordre d'arrêter le duc de Bouillon.

[2] Manuscrit précité de Mgr le duc d'Aumale.

[3] « On ne comprend pas ce que c'est que l'ordre donné à Monsieur de se tenir prêt pour venir commander l'armée de Champagne, cela est mystérieux. » (Lettre de H. Arnauld, 25 juin.) C'était l'armée qui venait d'être battue à Honnecourt; on la reformait à la hâte sur la frontière de Champagne que cette défaite ouvrait à l'ennemi, ce qui rendait plus inexplicable encore cette marque signalée de confiance donnée à Monsieur par le roi.

[4] La minute est de la main de Chavigni ; elle est conservée à la bibliothèque impériale parmi les manuscrits français, n° 3843, f° 54.

Digitized by Google

Ces deux lettres où, bien loin de laisser percer le moindre mécontentement, et le plus léger indice de soupçon, le roi semblait prendre en son frère une entière confiance, avaient été combinées par Richelieu, dans le dessein de tromper Gaston, qui, à la moindre épouvante, aurait pu se sauver dans les États espagnols ou ailleurs ; le cardinal voulait le tenir sous sa main.

L'impatience qu'éprouvait Richelieu, au sujet de l'arrestation de son ennemi, ne fut pas entièrement calmée, même lorsqu'il le sut dans la citadelle de Montpellier. L'attachement du roi pour le favori, laissait au cardinal d'autres inquiétudes qui n'étaient pas sans fondement, et que dut entretenir cette curieuse lettre de De Noyers à Chavigni :

« Je pense que l'on sera contrainct de chercher le moyen de faire parler au Roy M. de M***[1], car il luy revient d'estranges pensées en l'esprit. Il me dist hier qu'il avoit doubté si l'on n'auroit point mis un nom pour l'autre. J'ay dict là dessus tout ce que vous pouvez imaginer ; mais le Roy est toujours dans une profonde resverie. »

De Noyers s'efforce de réveiller l'attention du roi ; il l'entretient des affaires d'État les plus importantes en ce moment :

« Sur cela (continue de Noyers) S. M. n'a fait aucune réflexion, et elle m'a dit : *Quel sault a fait M. le Grand !* et cela deux ou trois fois de suite. A quoy j'ay reparty : *Il est vray, Sire ; mais le plus grand sault que puisse faire un sujet est celui de l'infidélité.* Ce qui n'a point fait d'impression[2]. »

Et le même jour, dans une seconde lettre, datée « de dessus l'estang[3], » de Noyers insistait :

« J'estime que le plus tost que monseigneur le cardinal Mazarin pourroit venir icy, ce seroit le meilleur ; car, en vérité, je recognois que S. M. a besoin de consolations et qu'elle a le cœur fort serré. »

De pareils messages n'étaient pas faits pour rassurer Richelieu. Il avait prévu ces défaillances du roi, et ces troubles d'esprit qui pouvaient encore lui enlever sa vengeance, et aussi, comme il affectait de le dire et comme il le croyait peut-être, jeter la monarchie dans de grands périls. Il faisait tous ses efforts pour relever le courage et assurer la fermeté

[1] Le marquis de Mortemart.
[2] L'original est aux Aff. étr., f° 69. C'est un autographe daté du 15 juin, de Marsillan, où passait le roi, revenant à petites journées à Fontainebleau.
[3] *Ibid.*, f° 71.

Digitized by Google

du roi, chez qui une santé délabrée accroissait encore les infirmités morales et la faiblesse du caractère :

« Aussytost que j'ay sceu que S. M. se trouvoit mal, écrivoit-il au Roy, j'envoie pour apprendre des nouvelles... Je la conjure d'avoir un soin particulier de sa personne, en quoy consiste le salut de la France et peut estre de toute la Chrestienté... Surtout, je la suplie de ne s'affliger point, avoir soin de sa personne, et moyennant cela, j'espère bien [1]. »

Un autre jour :

« Je conjure S. M., autant qu'il m'est possible, de prendre soin de sa santé, et ne s'affliger point des grandes affaires qu'on luy a mises de nouveau sur les bras, osant l'asseurer que, pourveu qu'elle se porte bien, elle sortira de tout avec gloire [2]. »

Et presque chaque dépêche apportait au roi de pareils encouragements et des assurances de plus en plus vives de fidélité.

Toutefois la pensée de Louis XIII était constamment occupée de son favori ; rien ne pouvait l'en distraire, il cherchait toutes les occasions de s'en entretenir et, selon l'habitude des caractères indécis, en même temps qu'il s'en voulait de ses propres rigueurs, il ne laissait pas de les justifier en rappelant à tous propos, en exagérant parfois, s'il était possible, les torts de Cinq-Mars. Un matin, s'entretenant avec l'évêque de Narbonne, il se faisait redire tout ce qui s'était passé le jour où le jeune d'Effiat avait été découvert dans sa cachette. Et puis l'évêque, ayant fait l'observation que Chavagnac, arrêté comme un des affidés de M. le Grand, « avait été toute sa vie contre le service du Roy et grand brouillon parmi les huguenots, » Sa Majesté répliqua que « M. le Grand affectait de luy présenter tous les huguenots. »

A l'occasion de cette même créature de Cinq-Mars, de Noyers écrivait à Richelieu : « Deux pères jésuites de Privas m'ayant dict merveilles des espérances des huguenots de ces quartiers-là sur la chimère de Chavagnac, j'en ay faict rapport au Roy, qui l'a escouté avec plaisir, et m'a dict pour conclusion qu'il croit que M. le Grand eust esté capable de se rendre huguenot. J'y ay adjousté qu'il se fust faict Turc *pour régner et oster à Sa*

[1] Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
[2] Lettre du 19 juin, dans le même manuscrit.

Digitized by Google

Majesté ce que Dieu luy a si légitimement donné. Sur quoy elle m'a dit : *Je le croy* [1]. »

Dans une autre conversation avec M. de Choisy, intendant de justice, qui arrivait de Montpellier et informait Louis XIII de l'état où il avait laissé M. le Grand dans la citadelle, sous bonne garde, le roi lui dit, entre autres choses, que « c'était un grand menteur [2]. » Louis XIII s'encourageait ainsi à des sévérités qu'il n'exerçait qu'à contre-cœur. Nous verrons bientôt par quel art on parvint à éteindre dans l'âme du roi tout sentiment, même de la plus vulgaire pitié, pour son ancien favori.

Les inquiétudes de Richelieu à l'égard du duc d'Orléans étaient d'une autre nature, aussi s'en débarrassa-t-il autrement. Il savait bien qu'il n'avait pas à craindre la tendresse du roi pour son frère, mais il craignait qu'en prenant la fuite, celui-ci ne le privât d'un témoin sur lequel il comptait pour perdre ses complices.

On vient de dire que Richelieu commença par le tromper en lui faisant croire qu'on ignorait sa participation au traité d'Espagne.

La précaution était bonne assurément, car même avant de savoir qu'on eût rien découvert, et lorsqu'il n'avait pas encore reçu les lettres du roi, les rumeurs où il était mêlé le troublaient déjà, et sous prétexte de s'informer de la santé de Richelieu malade, il écrivait à Chavigni :

« J'ay commandé à Chabot d'aller voir S. Em. de ma part, et sçavoir des nouvelles de sa santé; je ne luy ay point escrit, ne sachant en quels termes je le dois faire, à cause des bruits qui courent, dont je ne sçay pas la vérité, laquelle je vous prie de me mander; et, en attandant, asseurer S. Em. de mon affection, en la façon que vous le jugerés à propos [3]. »

L'anxiété dont témoigne cette lettre fut promptement calmée par les deux missives du roi, dont Gaston ne soupçonna pas la ruse; et il n'a pas plutôt appris l'arrestation du grand écuyer, qu'avec sa lâcheté ordinaire il se hâte de le renier, et d'exciter la colère du cardinal contre « ce méconnaissant M. le Grand :

[1] Lettre du 30 juin, datée de Bagnols. Bibl. imp., fonds Saint-Germain 1023, f° 610 v°.

[2] Lettre de De Noyers à Chavigni, « de Lunel le 19 juin à 10 h. du matin. » Arch. des aff. étr. Autographe.

[3] Lettre du 15 juin. Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

« Il est, continue-t-il, l'homme du monde le plus coupable de vous avoir desplu, après tant d'obligations. Les graces qu'il recevoit de S. M. m'ont tousjours fait garder de luy et de tous ses artifices. Mais, vous avez bien creu, je m'asseure, que, si je l'ay considéré, ce n'a esté que jusqu'aux autels. Aussy, est-ce pour vous, mon cousin, que je conserve mon amitié tout entière. Et comme je cognois que vous m'y avez tout nouvellement obligé, par l'honneur que S. M. m'a fait de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sçauriez jamais avoir de plus véritable, ny de plus fidel amy que moy[1]. »

Mais lorsque Gaston sait que tout est découvert, lorsque la dissimulation n'est plus possible, ce misérable prince ne laisse plus voir que son effroi, et ne songe désormais qu'à se mettre à l'abri, aux dépens de ceux qui avaient conspiré en son nom. Eperdu dans ce premier moment de surprise et de terreur, il écrit à tout le monde, cinq lettres à la fois; au roi, au cardinal, à Mazarin, à de Noyers, à Chavigni. Il se confesse coupable, il se repent, il se jette aux pieds de tous :

« Encore que je voye bien que vous n'estes pas satisfait de moy et qu'effectivement vous en ayez quelque sujet (dit-il à Chavigni), je ne laisse pas de vous prier de travailler à mon raccommodement avec S. Em.... Vous sçavez le besoin que j'en ay... Il me faut tirer de la peine où je suis... J'ay fait aujourd'huy mes dévotions; je vous jure que ce sera la dernière fois que je vous donneray de pareils emplois[2]... »

Il suffit de lire ces lettres pour juger de l'humiliation où Gaston était descendu.

Il envoya ces cinq missives par l'abbé de la Rivière, son aumônier, l'un des plus décriés parmi ses serviteurs, mais qu'il choisit précisément parce que cet homme était, dans cette petite cour, une des créatures du cardinal.

Avant que l'abbé de la Rivière fût admis auprès du roi, Richelieu envoie à Sa Majesté un mémoire où il examine, par hypothèse, ce que pourra dire le messager de Monsieur, et où il trace, dans le double cas qu'il imagine, la réponse que fera Louis XIII. La substance du discours que doit tenir le roi est ainsi résumée par Richelieu :

« M. de la Rivière, je vous parleray franchement; ceux qui ont

[1] Bibl. imp., fonds Saint-Germain Harlay, 351, f° 106 verso, lettre du 17 juin, de Bourbon-Lancy.

[2] Pièce conservée aux Aff. étr., datée du 25 juin, de Moulins.

Digitized by Google

donné de mauvais conseils à mon frère ne doivent rien attendre de moy que la rigueur de la justice. Pour mon frère, s'il me descouvre tout ce qu'il a fait, sans réserve, il recevra des effets de ma bonté, comme il en desjà receu plusieurs fois par le passé[1]. »

Ce langage était clair ; il fallait que Gaston se fît délateur pour être absous.

Richelieu recommandait surtout au roi de ne pas se contenter des paroles de l'aumônier, et de lui faire donner un acte authentique de sa déclaration.

Louis XIII s'acquitta fort bien du rôle que lui avait tracé Richelieu ; Chavigni, témoin de la scène, en fit au cardinal un récit qui nous a été conservé :

« Le Roy parla hier à M. de la Rivière aussy bien et aussy fortement qu'on le pouvoit désirer. Il luy fist mettre par escrit et signer tout ce qu'il luy dist de la part de Monsieur, ainsy que S. Em. verra par la copie que je luy envoie ; et lorsqu'il fist difficulté d'obéir aux commandements de S. M., elle luy parla en maistre, et il eut si grand peur qu'on l'arrestât, qu'il luy prist presque une défaillance, et ensuite une espèce de *coléra-morbus*, dont il a esté guéry en luy rasseurant l'esprit[2]. »

Cependant la déclaration de la Rivière ne suffisait pas encore ; c'était de Monsieur lui-même qu'on voulait avoir les aveux ; et le lendemain de l'audience le cardinal écrivait à Gaston :

« Puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une ingénue et entière confession pour estre absous de leurs fautes en ce monde, il vous enseigne[3] le chemin que vous devés tenir, pour vous tirer de la peine en laquelle vous estes. V. A. a bien commencé, c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs à suplier le Roy d'user, en ce cas, de sa bonté en vostre endroit, ainsi qu'elle y a grande disposition[4]. »

On eut quelque peine à amener le duc d'Orléans où l'on voulait ; on l'y réduisit pourtant, ainsi que nous le verrons bientôt.

Richelieu, qui d'abord l'avait tranquillisé par de feintes caresses, l'effraya ensuite par une sévérité qui n'était pas jouée.

[1] Bibl. imp., fonds Saint-Germain, Harlay 351, f° 116.
[2] *Idem*, f° 113.
[3] C'est le texte de notre manuscrit ; le P. Griffet et les autres qui ont cité cette lettre l'ont prise dans les *Mémoires de Montrésor*, où elle a été imprimée d'après une mauvaise copie ; tous font dire au cardinal : « Je vous enseigne... » Richelieu ne commettait pas de telles inconvenances de langage.
[4] La lettre originale est conservée à la bibl. imp., Baluze, papiers des arm. lettre, paquet I, n° 1, f° 104.

Digitized by Google

Toutefois le cardinal n'eut jamais la pensée de faire subir au frère du roi l'épreuve d'un jugement criminel, et s'il voulut l'empêcher de s'enfuir, ce n'était pas pour le condamner, mais, comme nous l'avons dit, pour le faire servir à condamner les autres. On va voir que Monsieur n'y manqua pas.

L'état de Paris n'ajoutait rien aux préoccupations que donnaient à Richelieu le roi et Monsieur. Le prince de Condé avait été établi chef du conseil avant le départ pour Perpignan, et ce conseil, composé du chancelier Séguier, de Bouthillier le surintendant, et d'autres personnes à la discrétion de Richelieu, maintenait Paris dans une tranquillité qui ne laissait craindre aucune sédition, quoi qu'il pût arriver à la cour. Le parti des cardinalistes et celui des royalistes, entre lesquels se partageait la haute société, s'occupaient avec une passion assez calme des intrigues ourdies autour du roi ; et pour le reste de la ville, ce n'était qu'une simple curiosité.

Si les *spéculatifs*, comme on disait alors, en discouraient parfois avec quelque vivacité, ils en attendaient l'événement sans nulle agitation.

« Les affaires du cabinet étouffent toutes les autres, et l'on ne parle que de celles-là; aussi sont-elles aujourd'huy certainement les plus importantes, de l'Europe, à cause des suites qu'elles peuvent avoir [1]. » Tel était le sentiment très-juste de H. Arnauld ; mais si les affaires de la cour étaient l'entretien de tous les salons, elles ne menaçaient aucunement de devenir la cause de troubles populaires. Le peuple n'aimait pas Richelieu, mais il ne se souciait guère de Cinq-Mars ; la querelle était entre eux, le peuple n'avait pas à s'en mêler.

C'est le lendemain du jour où Henri Arnauld écrivait cette lettre que la conspiration de Cinq-Mars avait été révélée au roi, à Narbonne ; mais la première nouvelle n'en parvint à Paris que dans la nuit du 17 au 18 juin, par un courrier du duc d'Enghien ; le courrier du roi n'arriva qu'un peu après. Le message annonçait seulement que le roi avait donné ordre d'arrêter M. le Grand à Narbonne ; que M. de Charost, capitaine des gardes, était allé à minuit dans sa chambre et ne l'avait pas trouvé ; qu'on le cherchait par toute la ville, où l'on croyait qu'il s'était caché, et dont les portes avaient été fermées.

[1] Lettre de Henri Arnauld, du 11 juin.

Digitized by Google

Le prince de Condé rassembla le conseil de grand matin, et fit lire les dépêches; puis le chancelier prit la parole : « Ce n'est plus une affaire de particulier à particulier, dit-il, mais une affaire qui regarde l'État; le roi s'en vient ici à grandes journées pour y mettre ordre [1]. »

Le roi revenait tout doucement, et s'arrêta une quinzaine de jours pour prendre les eaux, à Montfrin, de l'autre côté du Rhône, en face de Tarascon.

Brillante et gaie, cette petite cour était en fêtes; on y dansait, on y chantait, on y jouait la comédie. Mme de Rohan était là, et autour d'elle une image de ces belles réunions, célèbres au Marais. Le duc d'Enghien, le neveu par alliance du cardinal, le futur vainqueur de Rocroy, s'y faisait remarquer entre tous [2].

Au milieu de toute cette joie, le roi était morose et chagrin; l'image de son *cher ami* en prison lui était toujours présente; le souci que lui causait sa prochaine visite au cardinal n'était pas propre à rasséréner ses sombres et anxieuses pensées. Il s'attendait aux reproches que méritaient ses faiblesses pour un indigne favori, auquel il avait été sur le point de sacrifier un grand ministre, un sujet fidèle, dont la vie entière avait été usée à son service et consacrée à la gloire de son règne.

Cette visite, le cardinal l'attendait depuis longtemps; il l'avait surtout désirée durant son séjour à Narbonne, au moment où la faveur de Cinq-Mars lui causait encore une si vive inquiétude; il désespéra même alors de la recevoir, et il faut noter, comme une circonstance caractéristique de l'humeur de Richelieu, la précaution qu'il prit, pour ne pas perdre, en perdant la visite, le bénéfice qu'il en attendait. Il fit écrire par Chavigni à de Noyers, qu'il priait Sa Majesté de ne pas risquer sa santé pour le venir voir : « Ce n'est pas, ajoutait le cardinal dictant à Chavigni, que Son Éminence ne désirast que le Roy en témoignast quelque envie devant le monde, et qu'il parust que, s'il n'avoit pas pris ce détour, la supplication de Son Éminence de ne se point remettre dans un aussy mauvais air que celuy de Narbonne, l'en avoit empesché [3]. »

[1] Lettre de H. Arnauld, du 18 juin.

[2] « Il y avait tous les jours bal et comédie chez Mme de Rohan; toute la cour y estoit, et M. le duc d'Anguin, qui estoit à Tarascon auprès de M. le cardinal, y venoit passer toutes les après-dînées. » (H. Arnauld, lettre du 29 juin.)

[3] Lettre du 15 mai. Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

Cependant Louis XIII, après avoir passé une dizaine de jours à Montfrin et à la veille d'en partir, se rendit enfin à cette entrevue qu'il semblait tant appréhender. On transporta le roi à Tarascon ; le cardinal, qui ne pouvait pas se lever pour recevoir Sa Majesté, fit dresser, auprès de son lit, un lit de repos pour Louis XIII, trop faible aussi pour se tenir sur son séant. Ces deux moribonds, marqués déjà pour la mort, le cardinal dans cinq mois, le roi dans dix, se revoyaient après une longue séparation, touchés d'émotions diverses, et non sans attendrissement. Richelieu, loin d'adresser au roi aucun reproche, se confondit en protestations de reconnaissance « pour un si bon maître, dont les plus perfides intrigues n'avaient pu lui ravir la tendresse ; » et Louis, mis ainsi à son aise, prodigua à son ministre les effusions d'un attachement réciproque.

Ce dut être une rare et curieuse scène que celle qui se passa ce jour-là dans une simple chambre de la petite ville de Tarascon : le puissant ministre y reprit tout son empire, le favori déchu y fut immolé ; des affaires d'État y furent réglées ; des mesures de défense publique résolues ; des précautions pour la sûreté de la personne du roi arrêtées, et la déclaration solennelle, publiée deux jours après (le 30 juin), pour armer le ministre d'une autorité vraiment royale, y dut être proposée, débattue et consentie.

Les historiens qui n'ont rien su de cette entrevue, où n'assistait nul témoin, ont été réduits aux conjectures ; nous avons pu en donner avec certitude cet aperçu, grâce à une pièce inédite, dictée par le cardinal, véritable programme tracé à l'avance de l'entretien auquel il se préparait [1].

Les deux interlocuteurs se quittèrent charmés l'un de l'autre, et dès le lendemain échangèrent des lettres de congratulation, qui peignent à merveille la situation. La lettre du cardinal est inédite :

« *De Tarascon, ce* 29e *juin* 1642.

« J'envoie sçavoir comme S. M. se porta hier de son voyage, priant Dieu de tout mon cœur qu'il luy ait produit un aussy bon

[1] Cette pièce, écrite de la main de Charpentier, est conservée dans le manuscrit que possède Mgr le duc d'Aumale, où, faute de date, elle a été classée au 2 juillet ; mais il est évident qu'elle a été écrite un peu avant l'entrevue du 28 juin, car il y est question de choses exécutées presque immédiatement après, telles que la déclaration du 30 juin, dont nous parlerons tout à l'heure.

Digitized by Google

effet que j'en ay receu de l'honneur de sa visite, qui me soulagea tellement, qu'en me faisant panser à 6 heures, je levay mon bras tout seul à la veue de toute la faculté.

« Pourveu qu'il plaise à S. M. se tenir l'esprit content, comme il luy a pleu me le promettre, je ne doute point qu'elle ne se tire bientost de son mal, et j'ose luy respondre qu'elle sortira heureusement des mauvaises affaires qu'elle a maintenant.

« S. M. ayant autant de tendresse pour ses créatures qu'elles ont d'excès de passion pour sa personne, et autant de confiance en elle qu'elles en prendront éternellement en sa bonté, elles mettront avec contentement mile vies, si elles en avoient autant, pour la servir et pour luy plaire. Elle adjoustera, s'il luy plaist, d'autant plus de foy à cette vérité qu'elle sera confirmée par toutes leurs actions[1]. »

Le roi répond :

« Je ne me trouve jamais que bien de vous voir ; je me porte beaucoup mieux depuis hier[2].... »

L'expression n'est ni si vive, ni si colorée, mais c'est exactement la même pensée; seulement le roi fait une chose toute simple de ce que Richelieu tourne en manière de miracle.

Louis XIII partit pour retourner à Fontainebleau à petites journées; le cardinal restait dans le midi. Il y restait avec tous les pouvoirs de la royauté; et, selon ce dont il était convenu avec le roi, Louis XIII lui en envoyait comme un brevet, par une lettre où nous lisons :

« ....Ayant une confiance entière en vous, mon intention est que vous fassiés, dans ce pays, les choses qui regarderont mon service avec la mesme autorité que si j'y estois; que les ordres que vous envoierez, soit dans les provinces de deça, soit audehors de mon royaume, à mes lieutenants-généraux d'armées, ou à mes ministres, soient aussy ponctuellement exécutés que les miens propres, et que vous pourvoiez aux choses pressées, sans m'en donner advis[3]. »

Cette lettre du roi, écrite de la main de Chavigni qui, en partant avec Sa Majesté, avait reçu le mot d'ordre du cardinal, était envoyée de Bagnols, le 30 juin, deux jours après le conseil secret tenu à Tarascon dans la chambre de Richelieu.

[1] Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
[2] Le P. Griffet a donné ce billet, t. III, p. 473.
[3] Arch. des Aff. étr. Minute.

Digitized by Google

VI.

De ce moment, sans rien diminuer de son activité pour les affaires d'Etat [1], Richelieu s'occupe avec passion de la conspiration de Cinq-Mars, qui est sa propre affaire. Il s'applique,

[1] Bazin a cru que le cardinal fut entièrement absorbé par les longues et cruelles souffrances dont parlent tous les historiens; il écrit que « la maladie de Richelieu renvoyait sans cesse au roi l'ennuyeux souci des affaires. » Et il dit formellement que *la main engourdie du cardinal avait cessé de conduire l'État* (t. IV, p. 367-388). Oui, le bras était engourdi, la main ne signait plus; mais la tête était saine, la volonté toujours puissante. Richelieu ne montra jamais un esprit plus actif et plus résolu, une ardeur plus prompte au travail. Il disait lui-même dans une lettre à de Noyers : « Bien que je ne parte point du lit, vous ne m'accuserez pas de paresse, puisque je vous escris tous les jours. » Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale, lettre du 4 août. — Et une autre fois qu'il adressait à Chavigni un reproche de lenteur : « ... Si nous n'eussions envoyé la montre d'icy, l'armée d'Italie estoit perdue. A cela je vous diray que la présence du cardinal de Richelieu, et de son frère coupe-chou Mazarin, n'ont pas esté inutiles. En affaires la diligence fait tout. Je vous l'ay dit cent fois, et vous me l'avez veu pratiquer toute ma vie. » Arch. des aff. étr. Lettre originale, datée de Lyon, le 9 septembre. — Et ce n'étaient point là de vaines paroles; dans cette même lettre on voit le cardinal embrasser à la fois dix affaires différentes et faire face à tout. Outre ces secours d'argent envoyés en Italie, outre le siége de Perpignan et l'occupation de la Catalogne, ce sont les agitations de la Lorraine, où il donne l'ordre d'envoyer promptement des troupes; les périls de l'Artois, où il faut se hâter d'élever des fortifications autour d'Ardres; c'est le Boulonnois, où des régiments doivent être mis en cantonnement afin de n'être pas surpris par l'ennemi, s'il entrait de bonne heure en campagne; c'est la négociation qui doit donner Sedan à la France; c'est enfin le procès de haute trahison qui se poursuit à Lyon, et « qui va fort bien. » Et toutes ces affaires, ne l'oublions pas, le cardinal les méditait, les gouvernait de son lit de douleur, qu'on pouvait dire déjà son lit de mort, car il ne s'en releva pas de la date de cette lettre jusqu'à la date célèbre du 4 décembre. Avec une telle puissance de conception et de travail que possédait toujours Richelieu, les secrétaires d'État qui étaient auprès du roi ne servaient qu'à rendre compte à Sa Majesté des affaires, mais c'est où était Richelieu que les affaires se faisaient réellement. — Au reste, veut-on voir l'emploi du temps de ce malade *engourdi?* Henri Arnauld va nous l'apprendre : « Monseigneur le cardinal se porte assez bien quand il est dans le lict, mais il ne peut se lever. Il n'a jamais plus travaillé qu'il faict. Il travaille et faict escrire soubz luy depuis sept heures jusques à huit; depuis huit jusques à neuf on le pause; depuis neuf jusques à dix il parle à ceux qui ont à faire à luy; depuis dix jusques à onze il travaille; après cela il entend sa messe et disne. Jusques à deux il s'entretient avec M. le cardinal Mazarin et autres; depuis deux jusques à quatre il travaille, et puis il donne audience à ceux qui ont à faire à luy. Il n'a jamais plus agi qu'il a faict pour l'affaire de Perpignan, qui continue à tenir les esprits merveilleusement en suspends. » (Lettre du 10 août.) Les recueils du temps, principalement le précieux manuscrit de Mgr le duc d'Aumale et ceux des Affaires étrangères, conservent les témoignages authentiques de cette prodigieuse activité.

Digitized by Google

avec l'aide des créatures qu'il a autour du roi, et auxquelles il expédie des courriers jusqu'à trois fois en un jour, à attiser la colère de Louis XIII contre son favori, à la faire monter peu à peu à un point où aucune clémence ne sera plus possible. « Je feray parler le fidèle marquis de Mortemart ainsy que M. le Cardinal l'ordonne (écrivait Chavigni le 1er juillet), et c'est une chose absolument nécessaire, qui sera adroitement exécutée. » Et le 3, Chavigni écrit de nouveau : « Le fidèle marquis de Mortemart prendra son temps aujourd'huy pour parler du dessein qu'on a eu sur Amadeau (un des noms de convention du cardinal) ; il a dit depuis deux jours des choses qui ont fait un grand effect [1]. »

Quelles étaient ces choses que le cardinal faisait dire mystérieusement au roi, pour frapper l'esprit de Sa Majesté? Chavigni nous l'apprend dans une lettre chiffrée, qu'il écrit le lendemain 4 au cardinal :

« Mortemart a dit tout au long au Roy le coup qu'on avoit manqué à Lyon, et ce que M. le Grand avoit dit en voyant Son Éminence malade ; le Roy n'a pas manqué aussytost de me rapporter ce discours, et je croy qu'il en a fait de mesme à M. de Noyers. Le Roy m'a commandé expressément de le faire sçavoir à Son Éminence, et luy dire qu'il croyoit M. le Grand assez détestable pour avoir eu une si horrible pensée, et qu'il se souvient qu'il avoit à Lyon plus de cinquante gentilshommes qui dépendoient de luy ; qu'un si damnable dessein estoit seul capable de le porter à l'extrémité contre luy, et qu'il falloit luy faire son procès jusqu'au bout. Mortemart a adjousté encore que M. le Grand luy avoit dict que si Monsieur fust arrivé à Lyon, l'affaire estoit faicte ; sur quoy le Roy dist merveilles contre luy. On n'a rien oublié pour entretenir Sa Majesté en belle humeur [2]. »

Le cardinal n'a pas plutôt reçu cette lettre de Chavigni, qu'il s'empresse de remercier le roi de cette grande nouvelle *que Sa Majesté a su découvrir et veut bien lui apprendre :*

« Ayant sceu, par M. de Chavigny, la nouvelle *descouverte* qu'il a pleu au Roy faire du mauvais dessein que M. le Grand avoit à Lyon contre moy, et l'indignation que Sa Majesté en a conçue, je ne puis que je ne luy en tesmoigne le ressentiment que j'en ay. J'avoue qu'il estoit aisé à M. le Grand d'exécuter son dessein, duquel je ne me fusse jamais douté, ne croyant pas qu'il eust esté assez meschant pour se résoudre à se souiller du sang d'un cardinal, qui, depuis

[1] Bibl. imp., manuscrits de Harlay, 351, f° 121 et 129.
[2] Lettre du 4 juillet, chiffrée. Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

25 ans, a, par la bénédiction de Dieu, assez heureusement servy son maistre, et qui sera tousjours prest de mettre mille vies, s'il les avoit, pour son advantage. Plus la malice de ce malheureux esprit a esté grande, plus la bonté de Votre Majesté paroist-elle [1]. »

Ces scènes, où l'on faisait jouer à Louis XIII le rôle de dupe, se renouvellent sous toutes les formes.

On racontait au roi que, durant sa maladie, Cinq-Mars le voyant entrer en convalescence, disait avec humeur : *Il traînera encore!* Et de Noyers écrit à ce sujet :

« Cela a extrêmement piqué Sa Majesté, et elle m'a dit souvent depuis : *Le meschant! il eust voulu que je feusse mort.* J'ai dict à Sa Majesté le terme dont se sert le premier président [2], qu'il a trouvé fort bon. J'ay eu aujourd'huy, en deux fois, deux heures et plus d'audience sur ce sujet, et il me semble que je ne les ay pas mal employées [3]. »

Elles avaient été si bien employées que Chavigni, pouvait mander à Richelieu six jours après :

« Nous avons parlé au Roy comme de nous-mesmes, sans y mesler le nom de Monseigneur, de la nécessité de resserrer plus étroitement M. le Grand, et de presser la procédure. Sa Majesté est si animée contre le *perfide public*, qu'il y auroit plus de peyne à luy faire user de douceur qu'à le porter à la rigueur [4]. »

Chavigni n'exagérait rien; maintenant Louis semble craindre surtout que son favori d'hier n'échappe au châtiment; ces souvenirs d'affection, qui l'avaient troublé un instant, on les a si complétement effacés, qu'il ne songe plus qu'à punir l'ingratitude et à bien assurer la vengeance de la majesté royale

[1] Lettre du 7 juillet. Arch. des Aff. étr. — Ce que Richelieu écrit ici au roi, il le lui fit répéter deux mois plus tard, à la veille de la condamnation de Cinq-Mars, et lorsque Mazarin négociait la cession de Sedan avec le duc de Bouillon : « Le procès sera vuidé, comme je croy, dans cette sepmaine (mandait le cardinal), et, si l'affaire de Sedan réussit, je suplie le Roy de considérer quel chemin il y a depuis La Rochelle jusques à Pignerol, Nancy, Brisach, Arras, Perpignan et Sedan; sans compter ce qui est au dedans de ces limites. En vérité, bien que tout soit deubt à la bénédiction de Dieu, et à la vertu du Roy, le zèle et la vigilance de sa créature n'y ayant pas esté inutiles, il me semble qu'il a falu estre démon, comme M. le Grand, pour vouloir persécuter et perdre un homme qui a si bonne intention pour la France, et pour le service de son maistre. » Lettre écrite de Lyon, le 9 septembre. Arch. des aff. étr.

[2] M. Frère, premier président du Parlement de Dauphiné. C'était lui qui avait imaginé le mot de *perfide public* pour désigner Cinq-Mars. Richelieu le nomma l'un des commissaires chargés de juger M. le Grand.

[3] Lettre précitée du 1er juillet. Manuscrit de Harlay, f° 127.

[4] Même manuscrit, f° 138.

Digitized by Google

outragée. Il choisit lui-même l'escorte qui doit conduire Cinq-Mars, afin de n'y admettre personne de suspect :

« Le Roy estime, continue Chavigni, que, lorsque Monseigneur juger à propos de faire sortir M. le Grand de Montpellier pour le mettre ailleurs, il le faudra faire accompagner par cinq cents chevaux, entre lesquels il nomme le régiment d'Anguien. Il avoit pensé à celuy de M. le maréchal de la Meilleraie, mais il a changé d'advis à cause de M. de Ruvigny. Et tout cela de son propre mouvement. »

Ainsi le roi était assiégé de ces accusations répétées à toute heure, par trois personnes parlant en leur nom, mais inspirées du cardinal qui, lui, se tenait à l'écart, dans une impassibilité apparente, de manière que Louis XIII pût le croire désintéressé de toute préoccupation personnelle, uniquement animé de la passion du bien public, des intérêts du roi et de l'État. Comment, après cela, s'étonner que chez ce faible prince, à sa folle passion pour un favori ait succédé une haine également passionnée, surexcitée qu'elle était sans relâche par des paroles plus ou moins fidèles, combinées à loisir et débitées à propos. Ce jeu sinistre dura plus de deux mois.

Et tandis que les fidèles du cardinal remplissent ainsi leur rôle auprès du roi, le cardinal lui-même, sur son lit de malade, se constitue juge d'instruction et prépare le procès. Aux pièces qu'il a reçues d'Espagne, il réunit les documents qu'il demande de tous côtés et à toutes les personnes qui, ayant eu une relation quelconque avec les accusés, peuvent avoir entendu quelque parole indiscrète, ou surpris quelque indice de mécontentement. Il interroge lui-même M. de Thou, qui est prisonnier à Tarascon, et quant à Cinq-Mars, enfermé dans la citadelle de Montpellier, il compose les interrogatoires dont les juges doivent se servir : « Faites haster M. de Chazé [1] (mandait-il à Chavigni le 4 juillet), car le temps nous presse, et il est nécessaire que je sois ici pour l'aider à ces interrogatoires, que je luy donneray tout digérés [2]. »

Richelieu indique à Chavigni et à de Noyers des moyens de procédure qu'il faut communiquer au chancelier, envoyé par le

[1] Le sieur de La Guette, baron de Chazé, intendant de justice, police et finances en Dauphiné.

[2] Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale; lettre en partie chiffrée. C'est un original; il y en a des copies à la bibl. imp., lesquelles ne sont pas tout à fait conformes.

Digitized by Google

roi pour faire le procès [1]. Il comptait d'ailleurs sur les ressources qu'on peut trouver « dans l'abisme judiciaire dont les chanceliers sont toujours pourveus [2]. »

Il ne se passe presque pas de jour où il n'adresse, soit à Chavigni et de Noyers, soit à Mazarin, soit au roi, quelque mémoire contre les prévenus [3].

Enfin, Richelieu choisit, ou fait choisir par le chancelier, des commissaires dont on est sûr ; au besoin il les examinera avant de les mettre à l'œuvre ; il le dit, sans nul détour, dans une lettre à de Noyers : « Si le Roy veut aussy m'envoyer le premier président de Grenoble, le Rosne le peut apporter aisément. Et quand il sera icy, si je juge qu'il ne soit pas propre, je m'en defferay bien par quelque excuse [4]. »

Mais à quoi servirait une condamnation, si l'on n'assurait, en même temps, la garde du futur condamné ? Or, Cinq-Mars avait déjà fait deux tentatives d'évasion ; il avait de nombreux amis et de secrètes intelligences [5]. Richelieu était frappé de la crainte qu'il ne parvînt à surprendre le gouverneur de la citadelle de Montpellier, chargé de le garder.

[1] Lettre du roi du 4 août. Manuscrit de Mgr le duc d'Aumale.

[2] Ce sont les propres paroles du cardinal dans une lettre du 2 août. Même manuscrit. — Ce fut précisément dans cet abîme qu'on trouva l'ordonnance de Louis XI qui servit à condamner de Thou.

[3] Richelieu y met une telle passion que, malgré la justesse ordinaire de son jugement et la vigueur de son argumentation, il présente quelquefois des raisonnements d'une faiblesse manifeste, et dont il tire des conclusions tout à fait insoutenables. Nous citons entre autres un mémoire du 5 août, adressé à Chavigny et à de Noyers pour être communiqué au roi. Richelieu, dans le besoin qu'il a du témoignage de Monsieur pour faire condamner ses complices, s'évertue à prouver qu'en révélant tout le mystère de la conspiration tramée en son nom, Monsieur rend service aux accusés : « car, en déclarant son crime et celuy de ses complices, il ne le fait pas pour leur procurer du mal, ainsi, au contraire, demande pardon pour eux comme pour luy. » On ne comprend pas que Richelieu ait pu présenter sérieusement une proposition si évidemment absurde. Tout le monde savait, et Monsieur le savait mieux que personne, que les aveux qu'on exigeait de lui, et qui devaient lui obtenir son pardon, faisaient tomber la tête des amis qu'il avait engagés avec lui dans un crime de haute trahison. Ce mémoire est des plus curieux. L'original est conservé dans le cabinet de Mgr le duc d'Aumale, et j'en ai trouvé la minute et une copie aux archives des Affaires étrangères. La minute est de la main de Cherré, (on sait que c'était alors la propre main du cardinal) et la copie, qu'on peut considérer comme une seconde minute, à cause de quelques additions, est aussi parfaitement authentique, ayant en tête un titre de la main du cardinal Mazarin, qui était alors auprès de Richelieu, à Narbonne.

[4] Lettre du 5 juillet. Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

[5] Lettres de Richelieu, des 13 et 15 juillet, et du 30 août. (Deux lettres.) Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

Ce gouverneur était pourtant, au jugement même de Richelieu, un officier d'une fidélité non suspecte ; mais il faisait mal son métier de geôlier et d'espion : non-seulement il était assez niais pour s'attendrir, mais, de plus, il ne savait pas faire parler son prisonnier.

« Le bonhomme Céton est fort coquelineux ; le premier président de Grenoble m'a dit qu'en luy parlant de Monsieur le Grand, il luy a veu les larmes aux yeux... ce qui me fasche, c'est qu'il n'advertit d'aucune chose, et dit que M. le Grand ne luy dit rien... Il nous faut des gens mesfiants ; le Roy se souviendra, s'il luy plaist, que MM. de Loustre et Lamont vouloient que le prestre qui disoit la messe à M. de Vendosme prononçast l'évangile haut, de peur de dire autre chose au lieu ; et que, quand il luy donnoit la communion, ils luy regardoient soigneusement aux mains, de peur qu'il luy donnast quelque billet avec l'hostie. Je croy qu'on se peut passer d'estre mesfiant jusques à ce point, mais il ne le faut guère moins estre... Quant à Céton, M. le Grand, estant beaucoup plus fin que luy, l'engeole et tire profit de ce qu'il luy dit, au lieu de luy donner prise... Pour conclusion, c'est un esprit foible, coquelineux et quinteux, qui est emporté par l'autre, plus fin que luy, et par ses propres quintes. » — « Après y avoir bien pensé (dit enfin Richelieu), il nous vaut mieux des pères rustauts que des douillets. »

Toutefois ne pouvant, pour certaines considérations, mettre une autre personne à la place de Céton, « il est à propos (mande le cardinal à ses deux confidents, Chavigni et de Noyers), qu'il plaise au Roy lui faire escrire une lettre, de la main de Lucas [1], de la teneur qui s'ensuit : »

« Je vous fais ces trois lignes pour vous dire que, depuis que j'ay fait arrester M. le Grand, j'ay encore descouvert tant de malices et de crimes, que vous devés vivre avec luy comme avec un homme qui est ennemy de ma personne et de mon estat [2]. »

Mais Céton, qui n'était pas homme à s'abaisser jusqu'au rôle que Richelieu prétendait lui imposer, n'était pas capable non plus de manquer à la fidélité que lui prescrivait son emploi de gouverneur ; et il garda loyalement le prisonnier dont il plaignait l'infortune.

On le voit, jamais peut-être Richelieu ne s'était emparé

[1] Lucas était le secrétaire de la main, comme on nommait celui qui imitait l'écriture du maître.

[2] Lettres de Richelieu des 22, 25 et 29 juillet, conservées en minutes aux Affaires étrangères ; la dernière est en original, dans le manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

Digitized by Google

d'une affaire avec tant d'ardeur et de passion que de ce célèbre procès. Du moment qu'il eut la révélation du crime d'État, jusques après l'exécution des condamnés, il ne se passe pas un jour qu'il ne s'en occupe ; on pourrait dire qu'il mit la main à tout lui-même. Nous l'avons déjà vu faisant les fonctions de juge d'instruction et de commissaire interrogateur ; ne pouvant être juge en personne, il établit sur le siége du juge des espèces de fondés de pouvoir, qui auront (si l'on ose ainsi parler), sa procuration pour condamner ; et nous le verrons, la sentence rendue, s'informer officiellement de l'exécution de ce mandat tacite. Enfin nos manuscrits nous le montrent descendant jusques à des soins dignes seulement des derniers officiers de la justice.

Ainsi il surveille son prisonnier à toute heure et dans les moindres détails ; il l'environne d'espions attentifs à recueillir, à provoquer peut-être toutes les paroles qui peuvent échapper à sa haine, à ses emportements, à son imprudence, à sa douleur. Il compte les domestiques qu'on lui a laissés, pour lui supprimer deux aides de cuisine [1] ; il épie les intelligences qu'il lui suppose avec son cordonnier, son blanchisseur, son boulanger [2] ; il le suit dans toutes les circonstances d'un projet d'évasion, pour indiquer où il faut poser les sentinelles dans la forteresse où il est détenu ; il règle toutes les menues précautions à prendre lorsqu'il sera transféré à Pierre Encise ; « le tout (écrit le cardinal), est de jeter les yeux sur quelqu'un qui soit vigilant, actif et un peu rude, pour la garde de ce seigneur qui parfois crie, tempeste et fait l'enragé, et d'autres fois s'adoucit selon la diversité de ses humeurs [3]. »

On peut dire qu'en ce temps-là toute la puissance de l'Espagne n'a pas causé plus de soucis à Richelieu que ce favori déchu qu'il tient sous les verrous. Aussi le voyons-nous s'écrier avec une singulière satisfaction : « Si par hasard mon mal ne m'eust retenu en ce lieu, on peut dire avec vérité que M. le Grand ne seroit plus à Montpellier, et qu'il ne seroit sauvé. »

Voilà donc, — quel spectacle étrange ! — le premier homme d'État de l'Europe, ce grand ministre qui balance entre ses

[1] Lettre du 5 juillet, manuscrit de Mgr le duc d'Aumale.
[2] Lettre du 15 juillet. Arch. des Aff. étr. Minute orig.
[3] Lettre du 15 juillet. Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

mains le sort de plusieurs peuples, qui, par la diplomatie et par la guerre, fait tête à l'Espagne et à l'Empire de tous côtés, sur le Tage où il soulève le Portugal, aux Pyrénées où il va s'emparer de Perpignan, en Catalogne à laquelle il donne son beau-frère pour vice-roi, dans l'Artois dont il a tout récemment enlevé une partie, en Flandre où il faut réparer le désastre d'une bataille perdue, fermer notre frontière ouverte à l'ennemi, et munir Paris, jeté dans l'épouvante ; occupé enfin à régler les futures destinées de l'Europe dans la préparation de ce grand traité de Westphalie dont il laissera la conclusion à Mazarin, mais dont il lui explique, en ce moment même, la pensée première et le but final; le voilà qui, durant deux mois entiers, partage tout son temps et tout son génie entre ces hautes spéculations de l'homme d'État, et les misérables occupations d'un geôlier.

Ainsi le cardinal a tout disposé, et les commissaires de police se mettent à l'œuvre. Irai-je m'enfoncer dans les ténèbres de ce procès où rien n'est public que l'échafaud ? Raconterai-je ces provocations à la lâcheté de Monsieur? ce honteux marché dans lequel le duc de Bouillon donne Sedan, et des aveux qui rachèteront sa tête en faisant couper celle de ces complices? Faut-il pénétrer dans ce dédale de procédures où la justice des commissaires jetait les accusés? Vais-je reproduire ce fatras d'interrogatoires insidieux, ce procès-verbal d'audience à huis-clos, où les incidents peuvent être altérés et même en partie supprimés[1], dès que quelqu'un pouvait avoir intérêt que tout ne fût pas connu? Conduirai-je enfin le lecteur jusque sur la place des Terreaux pour y contempler le courage un peu fastueux de Cinq-Mars, la fermeté résignée et la pieuse exaltation de son ami ?

[1] Nous en avons dans ce procès même un exemple que nous fournit une lettre de Richelieu : « Ledit sieur le Grand, (écrit-il à Chavigni) a voulu parler deux fois en particulier à M. le Chancelier; en l'une il prenait le chemin de vouloir parler de son maistre, mais M. le Chancelier le rembarra si vertement et si fortement qu'il s'arresta. » Si quelque chose pouvait apporter, dans l'esprit des juges, quelque atténuation au crime de Cinq-Mars, c'était assurément l'approbation tacite, l'encouragement peut-être, que, dans ses entretiens avec Cinq-Mars, le roi donnait aux plaintes que le favori faisait du ministre. Mais l'on comprend que le chancelier n'en ait voulu rien entendre, et que la publicité en eût été aussi fâcheuse pour Richelieu que pour le roi lui-même. La curieuse lettre qui nous apprend cette particularité et d'autres encore dont nous aurons à parler tout à l'heure, est datée du 15 septembre; la bibl. imp. en conserve une copie, dans les papiers de Baluze, et de sa main.

Digitized by Google

Tout cela a été plusieurs fois raconté [1], et de ce fameux acte judiciaire, de ce drame sanglant, nos manuscrits ne nous ont rien appris qui ne soit dans le souvenir de tous.

Cependant le jour du jugement est arrivé ; Richelieu quitte Lyon le 12 septembre au matin, laissant Cinq-Mars et de Thou entre les mains de ses commissaires, qui vont les juger, et les livrer immédiatement aux confesseurs et au bourreau. A cinq heures du soir tout sera fini.

Ce même soir Richelieu écrivait au roi, de Lentilly, à trois lieues de Lyon, où il s'était arrêté :

« Vostre Majesté aura tout à la fois deux nouvelles bien différentes :

« L'une est la reddition de Perpignan, qui est la plus belle et la plus considérable place de la terre pour la France.

« L'autre est la condamnation et l'exécution de M. le Grand et de M. de Thou, qui se sont trouvés si coupables au jugement de tous [2] leurs juges, qu'ils ne virent jamais un procès si clair.

« Ces deux événements font voir combien Dieu ayme Vostre Majesté. Je le suplie qu'il continue à verser ses bénédictions sur elle, et qu'il me renvoie la santé, que je désire pour la servir [3]. »

En même temps le cardinal annonçait la même nouvelle, un peu plus lestement, à Chavigni et à de Noyers.

A l'un, il écrivait :

« Ces trois mots vous apprendront que Perpignan est ès mains du Roy, et que M. le Grand et M. de Thou sont en l'autre monde, où je prie Dieu qu'ils soient heureux [4]. »

A l'autre :

« Perpignan est ès mains du Roy, et M. le Grand et M. de Thou sont en l'autre monde. Ce sont deux effets de la bonté de Dieu pour l'Estat et pour le Roy, qu'on peut dire estre bien esgaux [5]. »

[1] Ceux qui seraient curieux de ces détails doivent les chercher dans les *nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, t. IV, p. 49-278, où le récit est plus complet que dans les autres relations ; d'Artigny a donné le texte d'un grand nombre de pièces, et de plus il a indiqué les ouvrages qui renferment celles qu'il n'a pas jugé à propos de donner.

[2] Le juges ne furent pas unanimes à l'égard de de Thou, on va le voir bientôt.

[3] Lettre originale ; manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale. Le P. Griffet, qui n'avait pas vu cette pièce, dit que la lettre commence ainsi : « Sire, vos ennemis sont morts et vos armes sont dans Perpignan. »

[4] L'original est de la main de Cherré. Arch. des Aff. étr.

[5] Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

Digitized by Google

Cependant ces juges si soigneusement triés, si bien choisis, n'avaient pas tous répondu aux désirs de Richelieu quant à M. de Thou ; le cardinal se hâte d'en écrire au chancelier : « Je le conjure (lui dit-il) de me mander confidemment quels sont les deux d'entre les juges qui n'ont pas opiné à faire mourir M. de Thou [1]. »

Que leur veut Richelieu ? et pourquoi demander leurs noms ? Est-ce pour les punir? C'est tout au moins afin de ne pas risquer de les prendre pour commissaires une autre fois. Voilà qui couronne dignement toute cette procédure.

Richelieu n'alla pas pourtant jusqu'à faire donner la question au condamné, cruauté tout à fait inutile, car tout ce qu'on pouvait savoir on le savait ; mais il voulut qu'avant de mourir comme nous l'avons dit, Cinq-Mars en eût au moins l'effroi.

« M. le Chancelier et moy avions résolu, deux jours avant le jugement de M. le Grand, qu'il seroit condamné à estre appliqué à la question, mais qu'on ne lui feroit que présenter. » (Lettre du 15 septembre.)

En effet, Henri d'Effiat fut mené dans la salle des tortures, et attaché sur le banc où l'instrument était préparé. Il apprit là qu'on n'irait pas jusqu'au bout ; mais ce fut pour lui un moment de cruelle angoisse.

Remarquez ces paroles : « M. le Chancelier et moi avions résolu deux jours avant le jugement... » Qui donc jugeait? Richelieu ou les commissaires? On savait bien qu'en réalité c'était Richelieu, et pourtant on s'étonne de voir cela si hautement déclaré par Richelieu lui-même. Les apologistes disent qu'avant le cardinal il y avait eu bien d'autres jugements par commissaires; mais ici Richelieu va plus loin encore, il se substitue, de son propre aveu, aux commissaires.

On a beau se reporter au temps où de telles choses se passaient, il est difficile de ne pas se sentir saisi d'une sorte de frisson au souvenir d'une justice ainsi faite. Quelque méritée que puisse être une condamnation, il est triste de la voir poursuivie et obtenue par de semblables moyens.

Quoi qu'ait pu dire Richelieu pour éloigner de lui tout soupçon de passion vindicative, il est trop évident qu'il s'atta-

[1] Lettre originale; Bibl. imp., fonds Saint-Germ. Harl. 47⁴. — Ces deux noms méritent d'être conservés : c'étaient MM. de Sautereau, conseiller au Parlement de Grenoble, et de Miromesnil, conseiller d'État.

Digitized by Google

cha au coupable avec une ardeur de haine que n'inspiraient pas seuls le besoin d'une répression exemplaire et le salut du pays. A tout moment, dans ses lettres, la dureté, l'amertume, l'ironie trahissent la passion dont il est animé. Le noble sentiment du patriotisme, le saint amour d'une justice même sévère, n'ont point ce langage. On voit que le supplice de Cinq-Mars ne lui a pas suffi ; il le poursuivra au delà de l'échafaud, il exilera sa mère, il dépouillera son frère, l'une et l'autre assurément bien innocents de son crime. Nous avons une longue missive du cardinal, envoyée le 15 septembre à de Noyers et à Chavigni [1], où, sur ce jeune homme qui vient de mourir, le sentiment haineux et dénigrant perce partout.

Richelieu commence par flétrir sa mémoire d'un ridicule mouvement d'orgueil, qui eût été aussi une lâche insulte pour l'ami condamné à mourir avec lui, et à cause de lui :

« M. le Grand (écrit Richelieu), a porté son humeur hautaine jusqu'à l'échaffaud, ayant désiré d'en avoir un séparé de celui auquel seroit exécuté M. de Thou, et qui eust plus de dignité. »

Imputation évidemment fausse, dont ne parle aucune relation, et que démentent hautement les témoignages suprêmes d'affection que se sont donnés les deux amis au pied même de ce commun échafaud.

Richelieu ôterait volontiers à Cinq-Mars jusqu'au mérite d'une mort sincèrement courageuse et chrétienne :

« M. le Grand, dit-il encore, est mort avec constance et quelque affectation de mespriser la mort... Il fit deux ou trois tours sur l'eschaffaud, les deux mains sur les costez, regardant tout le monde, couvert; peu après il salua le peuple et jeta son chapeau. Ensuite il s'essaya sur le billot, y mettant le col, pour voir s'il seroit bien; il se releva par après, et se promena encore sur l'eschaffaud, tenant la croix sans se desganter... On dit qu'il avoit dit souvent qu'il tesmoigneroit plus de résolution en mourant que M. de Montmorency et M. de Saint-Preuil; mais à mon jugement, les autres sont morts bien plus chrestiennement. »

Et cependant Richelieu avait reconnu lui-même que le confesseur de Cinq-Mars lui avait déclaré « qu'il estoit fort content de l'état auquel il est mort [2]. »

[1] Lettre du 15 septembre, conservée à la Bibl. imp. dans les papiers de Baluze et copiée de sa main.

[2] « Son confesseur tesmoigne estre fort content de sa repentance et de l'estat auquel il est mort. » Lettre du 15 septembre, dans la collection de Baluze.

Digitized by Google

Dans sa dernière lettre à sa mère [1], M. le Grand l'avait priée de demander, pour payer ses dettes, le remboursement des cent mille écus que lui avait coûtés sa charge. Richelieu annonce qu'il s'opposera à ce que le roi accorde cette grâce :

« Je me rencontreray sans doute, en ce point, de mesme avis avec Sa Majesté, la raison ne permettant pas qu'un tel crime ayt esté commis sans quelque diminution en une maison pleine de biens par les bienfaits du Roy..., et je me rencontreroy encore volontiers dans la pensée du Roy, luy conseillant de réserver cette charge en ses mains. Sa Majesté prendra plaisir à en faire le détail et gaigner cent mille livres tous les ans. »

Passons sur cette étrange idée de spéculation, proposée au Roi en une telle occasion, mais notons qu'alors les confiscations étaient souvent données à la famille des condamnés ; c'est ainsi que la princesse de Condé avait eu les biens du duc de Montmorency, qui ne laissait point d'enfants et dont elle était la sœur, louable usage qui corrigeait par un sentiment d'équité cette justice inique de la confiscation.

Nous lisons toujours dans la même lettre :

« Je croy que l'abbé d'Effiat mérite d'être abaissé. C'est un mauvais petit esprit, qui ne vit pas selon Dieu. Ma pensée est que le Roy peut et doit révoquer le brevet de l'abbaye du mont Saint-Michel... Sa Majesté par cette abbaye pourroit gaigner le cardinal des Ursins, ou quelque autre des plus importants cardinaux de Rome. »

L'abbé d'Effiat avait aux yeux de Richelieu un bien autre crime que de ne pas vivre selon Dieu. Outre qu'il était le frère de Cinq-Mars, il avait été, quelques mois auparavant, le sujet d'un violent dépit éprouvé par le cardinal ; dans la distribution de plusieurs abbayes vacantes, Richelieu, averti de ne pas oublier le frère du favori, lui avait destiné un maigre bénéfice ; le roi, mécontent et malgré l'opposition du cardinal, donna le mont Saint-Michel à l'abbé d'Effiat ; le lui ôter était une revanche de ce déboire que Richelieu avait gardé sur le cœur.

Enfin il faut aussi que la mère de Cinq-Mars soit frappée :

« Je croy qu'après avoir donné trois semaines ou un mois à Madame d'Effiat de demeurer à Chilly, puisqu'elle y est encore, pour vérifier les dettes de son fils, si elle le veut faire, ce dont je doute.

[1] L'original de cette lettre, écrite quelques heures avant la mort de Cinq-Mars, se trouve à la Bibl. imp., fonds Béthune, 9327, f° 204.

Digitized by Google

il la faut envoyer en Touraine... Tels esprits ne font rien de bon proche de Paris. »

Cette maison qu'il faut diminuer, c'est celle d'un ancien ami; cet abbé qu'on dépouille, c'est son fils; cette femme qu'on exile, c'est sa veuve.

Nous trouvons aux Affaires étrangères un autre mémoire sans date, mais composé vers le même temps, long factum où tous les griefs contre Cinq-Mars sont récapitulés, développés, envenimés avec complaisance et avec colère. Les mots injurieux y sont prodigués : « Ce misérable..., ce misérable esprit..., ce démon..., ce démon infernal..., ce démon d'enfer..., c'est l'âme la plus impie... » — Cependant le crime est expié, l'État n'est plus en péril, le cardinal est triomphant; à quoi bon ce luxe d'invectives, sinon à satisfaire une haine implacable? L'acharnement qui prépara et suivit ce grand acte de vindicte publique lui donna tous les caractères d'une vengeance privée.

Cinq-Mars n'inspire aucun intérêt : tant d'orgueil, des prétentions si insolentes, une ingratitude si effrontée dans un si jeune cœur lui aliènent tout esprit généreux, et enfin ce pacte impie avec les ennemis de la France méritait la mort; mais avec les moyens dont Richelieu s'est servi pour lui faire trancher la tête, un innocent ne lui aurait pas échappé.

Nous avons cherché avec un soin curieux quelque révélation nouvelle qui vînt justifier Auguste de Thou, le seul auquel l'intérêt puisse se prendre dans ce drame judiciaire. S'il n'est pas douteux qu'il a pris part avec beaucoup de zèle aux manœuvres ourdies pour amener la chute du cardinal, nous avons en même temps une preuve irrécusable qu'il n'a point participé au crime d'État. Le véritable crime d'Aug. de Thou aux yeux de Richelieu, c'étaient ses liaisons avec la plupart des ennemis de ce ministre, et les démarches qu'il avait faites, à la prière de Cinq-Mars, pour mettre en rapport quelques-uns d'entre eux; il a cherché des amis à son ami, il a provoqué des entrevues, il savait fort bien qu'on tramait la ruine du cardinal, tout cela est certain; mais il est certain aussi qu'il ignorait qu'on traitât avec l'Espagne. Tous ses amis qui connaissaient, qui blâmaient même la légèreté de son caractère, savaient que c'était un cœur loyal et un homme d'honneur. Quand il a connu le traité signé par Fontrailles au nom de Monsieur, du duc de Bouillon et de

Digitized by Google

Cinq-Mars, il l'a hautement condamné, et alors la plupart des actes que le procès lui a reprochés étaient accomplis. Ce qui était un crime de haute trahison pour Cinq-Mars, n'était pour de Thou qu'une intrigue de cour. Ceux qui ont écrit qu'il méritait de partager l'échafaud de Henri d'Effiat (et des historiens peu amis de Richelieu l'ont écrit), n'avaient pas bien examiné l'affaire. Les juges même qui l'ont frappé ne lui ont imputé aucune complicité dans le traité fait avec l'Espagne; et pour le condamner, on ne saurait trop le redire, il leur a fallu ressusciter un édit rendu il y avait tout à l'heure deux siècles, et alors complétement oublié, quoi qu'ait prétendu le P. Griffet. De Thou fut donc condamné pour n'avoir pas dénoncé son ami; mais le pouvait-il faire? Parmi les juges, s'en serait-il trouvé un seul pour oser publiquement déclarer qu'il l'avait fait? Richelieu l'aurait-il osé lui-même?... Peut-être.

Nous avons pour établir, sans aucune contestation possible, la non-participation d'Aug. de Thou au crime d'État, l'aveu de Mazarin, que le cardinal avait envoyé à Lyon pour faire le marché de Sedan avec le duc de Bouillon, et pour contribuer, de tout son pouvoir, à la condamnation des deux autres accusés. Mazarin écrivait à Chavigni le 27 août :

« Jusqu'à présent on n'a point de preuve que M. de Thou ait participé au traité d'Espagne, mais bien qu'il a été informé de tout le reste, et particulièrement du projet de se retirer à Sedan [1]. »

Et le 10 septembre, l'avant-veille de la condamnation, lorsque le procès était complétement instruit et qu'on n'avait plus rien à apprendre, Mazarin mandait encore à Chavigni :

« M. de Thou s'embrouille dans ses réponses, et court grand risque de se perdre. Nous avons acquis la certitude que personne n'a travaillé avec plus d'ardeur que lui à la ruine de Son Éminence, toutefois sans violence [2]. »

La ruine du cardinal *sans violence, sans alliance avec l'étranger*, n'est-ce pas ce que nous venons de dire, et ce que nous voulons répéter : Pour Auguste de Thou, il n'y avait qu'une

[1] Voici le texte autographe de Mazarin : « Non costa finora che M. de Tue habbia contribuito al trattato di Spagna, ma si bene che fosse informato di tutte le altre cose, et in spetie della ritirata che si doveva fare à Sedan. » (Arch. des aff. étr., France, t. CII, f° 567.)

[2] ... « M. de Tue s'imbroglia nelle risposte et corre gran rischio di perdersi. Siamo venuti in certa cognitione che nessuno fomentava più la rovina di S. Em. che il sud° (non intendo però di violenza). » Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

intrigue de cour. C'est là un témoignage considérable, et par le témoignage lui-même, et par la qualité du témoin ; rien jusqu'ici n'avait mis dans une telle évidence l'iniquité de la condamnation à mort. Si le savant ami d'Aug. de Thou, Pierre du Puy, eût pu s'armer de cet argument, quelle force nouvelle en eût reçu son mémoire justificatif.

On a vu avec quelle triste curiosité Richelieu voulut savoir le nom des juges qui ne lui avaient pas abandonné la tête d'Auguste de Thou. Il a mis à la poursuite de celui-ci la même ardeur de sévérité impitoyable que contre Cinq-Mars ; et pourtant il n'y avait là, ni le même crime, ni la même nécessité politique d'un exemplaire châtiment ; qu'y avait-il donc ?

L'absence de motif légal pour condamner de Thou à perdre la tête, a fait chercher la raison secrète qui a poussé Richelieu à cette sanglante rigueur. On a parlé d'une vengeance rétrospective, on a dit que Richelieu avait voulu punir, sur le fils de l'historien de Thou, le crime du père, qui avait flétri la mémoire d'un des parents du cardinal, mort depuis longtemps, et qu'on nommait Richelieu le Moine. Nous ne voulons pas imputer au cardinal une si froide cruauté ; c'était une animosité personnelle qui l'excitait contre Aug. de Thou ; c'était un ennemi de plus dont il trouvait l'occasion de se défaire.

Qu'on me permette ici un souvenir, qui du reste ne m'éloigne pas trop, on va le voir, du procès d'Aug. de Thou. J'ai lu dans une correspondance intime entre Chavigni et le cardinal de la Valette, cette anecdote :

C'était en 1639, la duchesse régente de Mantoue, alliée mais ennemie secrète de la France, avait formé le dessein de livrer aux Espagnols la ville de Casal, occupée alors par l'armée française ; et la princesse se servit d'un certain Montiglio pour exécuter cette trahison. Le complot fut découvert, et d'Hémery, ambassadeur de France en Italie, fit juger Montiglio, et lui promit sa grâce, au nom du roi de France, s'il confessait toute l'intrigue. Quand il fut condamné, d'Hémery trouva un prétexte pour retirer la promesse qu'il avait faite. Cependant Chavigni écrivit, par ordre de Richelieu, au cardinal de la Valette, général de l'armée française en Piémont :

« Sa Majesté désire estre esclaircie par vous et par M. d'Hémery, si vous estimez que vostre parole oblige Sa Majesté de donner la

Digitized by Google

vie à Montiglio. D'un costé il seroit juste que son crime ne demeurast pas impuni ; de l'autre, Sa Majesté ne voudroit pas engaiger sa conscience en chose où il va de la mort d'un homme. »

— « Je pense, répondit le cardinal de la Valette, qu'on doit faire condamner Monteil, et lui donner ensuite la vie, à cause de la parole donnée au nom du Roy; et puis le tenir prisonnier en France. »

Mais on n'admit pas ce tempérament, et l'on consulta le docteur Lescot, confesseur de Richelieu. Le docteur, qui ne savait pas ce que pouvait savoir le cardinal de la Valette, et auquel on dut présenter la question de manière à la lui faire résoudre dans le sens qu'on voulait, mit-il en repos la conscience du roi et celle du cardinal ? Quoi qu'il en soit, Montiglio périt sur l'échafaud. Chavigni, envoyant l'ordre d'exécution, répondit au cardinal de la Valette :

« M. de Voiture [1] vous porte la décision du Roy sur Monteil ; il me semble qu'il eust esté aussy bien de le garder à Pignerol ; *mais plus de morts, moins d'ennemis* [2]. »

Chavigni, qui avait le secret du maître, mais qui n'avait pas son habile et rare circonspection, nous découvre ici naïvement la pensée intime de cette politique. Une semblable parole ne se serait jamais échappée des lèvres, encore moins de la plume du cardinal.

Le mot de Chavigni est l'explication de la mort d'Auguste de Thou.

Comment, après ce que nous venons de dire, ne pas reconnaître, dans cette seconde immolation, une vengeance personnelle, une animosité qui ne pouvait s'assouvir que par la mort? C'est là ma conviction, et je n'ai pas dû la taire.

Il semble qu'on se sente plus à l'aise pour admirer le génie du grand ministre, quand on n'a pas craint de flétrir ces vices du cœur.

Maintenant, faut-il m'excuser de n'avoir pas mis sous le boisseau la lumière qui s'est offerte à moi, d'avoir exposé au jour

[1] Le poëte Voiture allait annoncer à la duchesse de Savoie la nouvelle de la naissance du Dauphin. N'aurait-il pas été mieux séant d'accompagner un pareil message d'une décision de clémence; surtout quand la clémence avait été promise ?

[2] Lettre datée du 13 septembre 1639, conservée aux arch. des Aff. étr. — On a dit depuis, en un temps de fureurs populaires, un mot exécrable : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas :* dans des temps divers la pensée est la même,

Digitized by Google

des vérités qui peuvent jeter quelque ombre sur l'éclat dont brille une illustre mémoire, de n'avoir pour Richelieu qu'une admiration éclairée, de désirer enfin chez le grand homme un grand cœur aussi bien qu'un grand génie? Est-ce que l'unité de la France apportera moins de gloire à Richelieu, est-ce que les résultats de son œuvre politique seront moins considérables, parce qu'en reconnaissant ses puissantes facultés, on n'aura point dissimulé ses faiblesses? parce qu'on aura donné quelque satisfaction à la morale, et qu'on ne l'aura point sacrifiée à une aveugle adulation?

Si, réveillant l'écho de pamphlets calomniateurs, les rumeurs sinistres de crimes imaginaires, on me parle de meurtres clandestins, d'un comte de Soissons traîtreusement frappé dans son triomphe de la Marfée; d'un maréchal d'Ornano, du duc de Puy-Laurent, cousin par alliance de Richelieu, du grand prieur de France, frère naturel de Louis XIII, empoisonnés dans leurs prisons, du cardinal de Bérule, empoisonné presque à l'autel, du P. Joseph empoisonné dans l'asile hospitalier offert par Richelieu à cet ami mourant, je donnerai aux accusateurs un formel démenti; je dirai que le ministre qui disposait en maître de la justice publique et d'un pouvoir politique sans mesure, qui a pu tenir dans un exil de douze années la mère du roi et la laisser mourir dans un dénûment voisin de la misère, qui a pu dépouiller de toutes les prérogatives royales le second fils de Henri IV, qui a fait monter sur l'échafaud, le premier, le plus aimé des gentilshommes de France, un duc de Montmorency; qui a pu enfin avoir le roi lui-même pour président d'un tribunal où l'époux d'une sœur naturelle du roi a été condamné au dernier supplice, un tel ministre n'a pas craint l'éclat du grand jour sur l'exercice de ses plus terribles rigueurs.

J'aurai beaucoup moins d'embarras encore s'il s'agit d'accusations moins sérieuses.

Que des écrivains amis du scandale, détracteurs d'une juste gloire, viennent me raconter que Richelieu, pour plaire à Anne d'Autriche, dont il était follement épris, dansa devant elle une sarabande, vêtu en baladin, avec un pantalon vert pomme, des sonnettes aux jarretières et des castagnettes aux mains, je dirai que l'anecdote ne mérite pas d'être discutée; outre que celui qui l'a écrite m'est un témoin sus-

Digitized by Google

pect [1]. J'ai un témoin meilleur, c'est le caractère même de Richelieu, toujours pénétré du sentiment profond de sa dignité personnelle. Si on me parle de Marion de Lorme et des maîtresses du grand cardinal, si on me vient découvrir quelque triste secret de sa vie privée, je dirai que je m'en soucie peu, c'est là une curiosité de pamphlétaire, que n'a pas l'historien. Les papiers trouvés après la mort de Richelieu n'en offrent pas le moindre indice, et puis le véritable, le sérieux intérêt de l'histoire n'est servi en rien par de telles révélations.

Mais quand je vois le grand intérêt de la justice, le premier de tous les intérêts pour un peuple, engagé dans une question, alors je ne puis plus fermer les yeux, je ne puis plus ne pas m'inquiéter devant ce double intérêt du pays et de la morale, mis en péril par une dangereuse indifférence, ou une complaisance coupable. Je crois de mon devoir d'examiner, de faire la part du droit et de la passion, de ne pas confondre la sainte cause de la patrie avec la cause mesquine d'un homme, quelque haut placé qu'il soit. Plus l'homme est grand, plus l'exemple est pernicieux, et plus strict aussi est le devoir de ne point l'exempter du blâme. Quand l'historien peut parler, son silence est une approbation.

Il ne faut pas laisser aux futurs violateurs du droit, d'illustres exemples non flétris de la violation du droit dans le passé. Si, au lieu du silence qui s'est fait sur l'inique ordonnance de Louis XI, on l'eût hautement vouée à l'indignation qu'elle méritait, le cardinal aurait-il osé l'invoquer pour faire partager à de Thou l'échafaud de Cinq-Mars ?

Richelieu avait une qualité dont il faut lui tenir grand compte, et qu'on ne saurait trop louer : il était patriote avant tout ; toute autre considération s'effaçait à ses yeux devant la raison d'État, parce qu'il avait la conscience que sa politique était nationale, et il sacrifiait sans scrupule à cet intérêt l'intérêt même de la justice. Nous croyons que le suprême talent de l'homme d'État est de savoir concilier ces deux intérêts ; Richelieu ne l'a pas su. Les admirateurs quand même l'en absolvent en disant : *C'était la nécessité de sa position.* Cette position difficile, je la reconnais ; mais comme je reconnais en même temps la puis-

[1] Henri-Louis de Loménie, deuxième comte de Brienne. On sait que c'était un cerveau malade et qu'un séjour de 18 ans dans une maison de fous avait assez mal guéri. De plus il ne parlait de ce temps que sur ouï-dire.

Digitized by Google

sance de son génie, je soutiens que Richelieu en aurait également triomphé avec un sentiment moral plus élevé et un cœur plus intègre.

On me dit encore que, dans cette affaire spéciale de la conspiration de Cinq-Mars, la justice ne pouvait obtenir satisfaction que par des moyens tels que ceux dont a usé Richelieu. Je réponds que, quelle que fût l'infatuation du roi pour son favori, le cardinal, ayant en mains la preuve irrécusable du crime d'État, était assuré de la condamnation, et que, devant cette faible objection, l'historien ne peut abdiquer son devoir d'examiner.

Je sais que, pour certains admirateurs du grand cardinal, sa mémoire est un culte qui ne permet pas l'examen; mais je ne saurais avoir de telles superstitions.

M. Cousin, pour *absoudre* Richelieu, a exprimé une pensée vraie, mais triste. « Le despotisme, a-t-il dit, a besoin d'être vu à distance [1]. » Oui, mais nous, nous avons besoin de le voir de près pour mieux le connaître et le haïr davantage; c'est une déplorable infirmité de la raison humaine, c'est un grand malheur pour les peuples que le temps ait ce fatal pouvoir d'absoudre le despotisme. Le devoir des historiens n'est-il pas écrit dans cet axiome?

VII.

Il nous reste à chercher, ainsi que nous l'avons annoncé en commençant, par quelle voie encore inconnue Richelieu reçut la dépêche qui lui révéla le mystère de la conspiration tramée par Cinq-Mars, et du traité signé à Madrid. Le cardinal n'ignorait rien des intrigues ourdies autour de lui par le grand écuyer, mais il se sentait impuissant à les déjouer, et nous l'avons vu chercher partout, contre ce péril, des secours qui, peut-être, ne l'auraient pas sauvé. Il n'avait, d'ailleurs, aucun soupçon de ce qui se passait à Madrid. La révélation du crime d'Etat fut reçue par lui comme un vrai miracle, et il ne fallait rien moins que cette indigne trahison pour décider Louis XIII à abandonner son favori au ministre.

[1] *Madame de Hautefort*, p. 19.

Digitized by Google

Pour expliquer le miracle, les historiens ont présenté plusieurs conjectures peu acceptables, même au jugement de ceux qui les faisaient; le commencement du 50e livre de Le Vassor et trois pages du père Griffet [1] prouvent que, malgré toutes les recherches des plus curieux investigateurs, il est resté, sur le principal incident de cette dramatique histoire, des voiles que l'étude des manuscrits et des sources originales nous permettra, non de déchirer tout à fait, mais de soulever peut-être.

On a soupçonné, on a nommé même plusieurs des personnes qui entouraient Monsieur. Ce n'était certainement pas parmi ceux dont les noms ont été prononcés que pouvaient se trouver les amis auxquels Gaston, malgré sa légèreté, aurait osé confier un tel secret. Il savait fort bien que les hommes qui l'approchaient de plus près, Goulas, son secrétaire, l'abbé de la Rivière, son aumônier, le Boullay, l'un de ses plus familiers (le Bautru de cette petite cour), étaient ou vendus ou du moins très-dociles au cardinal. J'ai vu de tous les trois maintes lettres qui ne laissent pas, à ce sujet, le moindre doute.

Quelques-uns, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont accusé le maréchal de Schomberg, et lui ont imputé d'avoir feint, en ce moment, une vive amitié pour Cinq-Mars, afin de pénétrer ses secrets et de les livrer à Richelieu. Le père Griffet, sans rien affirmer, semble, ainsi que Le Vassor, trouver à cette imputation quelque vraisemblance; mais ni l'un ni l'autre de ces historiens n'avaient vu la lettre que nous avons citée plus haut, où Richelieu dit assez clairement que les intentions de Schomberg à son égard lui sont fort suspectes. Or, on ne commet point des lâchetés telles que celle dont on a accusé Schomberg, sans avoir soin de s'en faire un mérite auprès de ceux qui doivent en profiter.

Les conjectures se sont aussi portées sur Montrésor, le parent, l'ami d'Auguste de Thou, et qui, dans une affaire où il s'agissait de la perte de Richelieu, eût été complice bien plutôt que révélateur.

Enfin on a été jusqu'à faire de la reine elle-même la complice du grand écuyer, et l'on a supposé que, pour se concilier la bienveillance du cardinal, qui l'avait si longtemps persécutée, elle lui aurait livré le traité dont elle avait eu la confi-

[1] *Histoire de Louis XIII*, in-4°, t. III, p. 400-403.

Digitized by Google

dence. Cette supposition n'a aucun fondement; la reine ne pouvait en rien servir la conjuration de Cinq-Mars, et nous avons déjà expliqué pourquoi nous pensons qu'elle n'a dû savoir de ses intrigues que ce que beaucoup d'autres en ont su.

Essayons donc de faire pénétrer un faible rayon dans cette obscurité.

C'est aussi, je l'avoue, une conjecture que je viens offrir; mais, en même temps, j'offre des preuves, tandis que, jusqu'à présent, on n'a apporté que des doutes.

J'ai à faire connaître ici une situation diplomatique étrange, unique, telle assurément qu'aucune histoire de la diplomatie n'en offre de pareille. Voici un agent équivoque, douteux, appartenant, pour ainsi dire, à deux nations, banni de chez l'une, réfugié chez l'autre, mal payé de toutes deux, et demandant des deux parts un salaire comme on demande une aumône.

Est-ce un médiateur sincère? est-ce un espion déguisé? Voyons.

Cet agent était un gentilhomme provençal, nommé le baron de Pujols, dont aucun historien n'a parlé; il convient de le faire sortir de cette obscurité, et d'établir, sur des données certaines, sa singulière position.

Pujols avait été attaché à la maison de Soissons; le prince Thomas, allié de cette maison et beau-frère de Christine de France, duchesse de Savoie, prit Pujols à son service en qualité de gentilhomme de sa chambre.

En 1627, lorsque la flotte anglaise vint au secours de la Rochelle, un seigneur anglais, Montaigu, allant en Savoie, pour décider le duc à se lier avec l'Angleterre et avec l'Espagne dans le dessein de faire la guerre au roi, fut arrêté à son passage. Dans ses papiers saisis, on découvrit[1] une sorte de traité, par lequel le prince piémontais et le comte de Soissons s'engageaient à lever une armée de 16,000 hommes pour agir contre la France, à faire soulever le Languedoc et le Dauphiné, où M. le Comte exerçait une certaine influence[2]; on y apprit aussi qu'un mariage se négociait entre le comte de Soissons et la nièce du roi d'Angleterre, fille du roi de Bohême (le prince

[1] Arch. des Aff. étr.
[2] Arch. des aff. étr. Manuscr. des *Mémoires de Richelieu*; et Petitot, t. III, p. 427.

Digitized by Google

Palatin). ; et que Pujols était employé dans toutes ces menées, que c'était lui notamment qui avait porté le portrait de la princesse au comte de Soissons. De ce moment, Richelieu le considéra comme un de ces dangereux intrigants qu'il fallait tout au moins loger dans une prison d'État; lui, de son côté, se garda bien de rentrer en France.

Plus tard, Pujols, ayant eu quelques difficultés avec le prince Thomas, passa en Angleterre. Il y essaya apparemment quelque intrigue sans succès, après quoi il ne tarda pas à se retirer à Madrid. Nous l'y trouvons en 1636. Depuis un an la France avait déclaré la guerre à l'Espagne. Pujols crut l'occasion favorable pour tâcher d'obtenir sa grâce de Richelieu, et ayant pris à l'avance l'assentiment du Cardinal, il se présenta au premier ministre d'Espagne, le comte-duc d'Olivarès, comme un intermédiaire secret qui pouvait, par d'officieuses communications, préparer les voies au rétablissement de la bonne intelligence entre les deux couronnes. Dans la lettre chiffrée où il fait ses offres de service, il avertit le comte-duc que, pendant son court séjour en Angleterre, il a pu se convaincre que l'Espagne n'a aucun secours à attendre de ce pays : « Le Roy de la Grande-Bretagne, dit-il, est inutile au bien et au mal, se contentant d'envoyer d'un et d'autre costé sans rien conclure... Il vous souhaiteroit une guerre éternelle, durant laquelle il s'est imaginé beaucoup d'avantages [1]. » Pujols commençait déjà à faire, auprès du ministre espagnol, les affaires de la France.

Nous avons dit que, vraisemblablement, il avait le mot de Richelieu. On sait qu'une des grandes habiletés du cardinal, une des plus fécondes ressources de sa politique, fut d'avoir partout, et principalement chez les ennemis de la France, des intelligences secrètes dont il tirait, dans l'occasion, de très-utiles informations.

Bien que peu satisfait du prince Thomas, le baron de Pujols n'avait pas cessé d'entretenir, avec cet ancien patron, des relations dont il faisait son profit. Je lis dans les *Mémoires de Richelieu* [2] :

« Deux lettres tombèrent entre les mains du Roy, l'une du prince

[1] Lettre autographe, datée de Madrid, mais sans quantième. Arch. des Aff. étr.
[2] T. IX, p. 293, édit. de Petitot.

Digitized by Google

Thomas, l'autre de son secrétaire Piochet, adressantes au baron de Pujols, auquel ledit Piochet mandoit que ledit sieur le Comte avoit envoyé visiter le prince Thomas, et lui avoit fait dire qu'ils s'entreverroient bientôt, que la partie étoit bien liée, et qu'à ce coup on délivreroit la France de la tyrannie en laquelle elle étoit; et le prince Thomas lui écrivoit (à Pujols), qu'il lui mandât ses avis sur ladite lettre que Piochet lui avoit écrite de sa part. »

Or, le prince Thomas écrivait cela à Pujols en 1636, lorsque le comte de Soissons était l'allié du duc d'Orléans dans sa révolte, lorsque le prince Thomas faisait offrir à son beau-frère, le comte de Soissons, les troupes de Jean de Wert et de Piccolomini; et c'était précisément à ce moment que Pujols devenait agent secret de Richelieu en Espagne.

Cette coïncidence de dates et de faits ne dit-elle pas comment ces lettres du prince Thomas, où le cardinal était visiblement menacé, tombèrent entre les mains du roi, c'est-à-dire dans celles de Richelieu. D'un côté ce Pujols est mécontent du prince Thomas, dont il abandonne le service, sans pour cela cesser d'être en relation avec lui; de l'autre, ayant à compter avec le cardinal, il cherche à racheter de vieilles fautes : quel moyen pouvait être plus efficace que de faire s'égarer vers Ruel ou Saint-Germain ces lettres confidentielles? Quoi de plus facile d'ailleurs? Le prince Thomas, ignorant les mauvaises dispositions de Pujols, continuait à lui écrire comme à un homme à lui, il le nommait toujours gentilhomme de sa chambre[1], et se servait de lui dans ses relations avec sa femme, la princesse de Carignan, retenue en Espagne.

Parmi toutes les lettres de Pujols que j'ai eues entre les mains, j'en veux citer une, qui montre bien la situation du personnage entre le duc d'Olivarez, le cardinal de Richelieu et le prince Thomas :

« J'attends avec impatience vos commandements (écrivait Pujols à Chavigni), les poires sont meures pour tirer un grand bien d'un grand mal, l'heure sera vostre et l'ouvrier aussy; la folie de la princesse a fait cognoistre le peu de sagesse du prince Thomas et ce qu'il vaut; il passe en Italie[2]... »

La lettre est chiffrée et obscure, mais on voit qu'il s'agit de quelque manœuvre dans laquelle le prince Thomas est inté-

[1] Lettre du 29 juin 1637. Arch. des Aff. étr.

[2] Écrite de Madrid le 9 janvier, cette missive ne parvint à Chavigni que le 21 février.

Digitized by Google

ressé, et qui doit préjudicier à l'Espagne, dont nous avons dit que le prince Thomas tenait le parti en Piémont.

Des trois personnes qui le payaient, Pujols en trahissait au moins deux.

Richelieu, sans avoir confiance en lui, ne laissait pas de s'en servir; les relations officielles entre la France et l'Espagne n'existant plus, le cardinal établissait au moyen de cet agent, non accrédité mais non désavoué, des relations indirectes et suivies avec le premier ministre d'Espagne. Olivarez en usait de même, sans se fier davantage à Pujols. Toutefois il le savait mécontent de la France où il ne pouvait rentrer, et il tenait ce réfugié sous sa main; c'était une garantie que n'avait pas Richelieu. Aussi le cardinal semblait n'attendre aucun fruit de ses services quant au rétablissement de la paix, mais il lui importait d'avoir là un agent secret qu'il pût, dans l'occasion, charger de quelque ouverture sans éveiller la susceptibilité des alliés de la France, toujours en crainte que le cardinal ne conclût la paix sans eux. Richelieu d'ailleurs en obtenait quelquefois des informations utiles, où il trouvait des incidents à l'appui d'une déclaration qu'il répétait sans cesse et qu'il avait fort à cœur de faire croire à tout le monde : que si la paix ne se faisait pas en Europe, la faute en retombait sur les Espagnols.

Richelieu ne lui écrivait jamais en son nom; c'était avec Chavigni que Pujols correspondait, et c'était ce secrétaire d'État qui signait les dépêches, dont les minutes étaient écrites par Cherré. Le cardinal, qui en donnait la matière, quand il ne les dictait pas lui-même, n'y paraissait jamais qu'à la troisième personne, mais nos manuscrits conservent maintes preuves de la part directe que prenait Richelieu à ces négociations, en apparence non officielles.

Cependant, nous l'avons dit, on écrivait à Pujols avec peu de suite, et sans donner aux relations qu'on entretenait avec lui une bien sérieuse importance. On refusait obstinément de le laisser revenir en France, quoiqu'il alléguât la nécessité de communications verbales et de telle nature qu'il ne les pouvait faire par lettres. Il voyait bien qu'il n'inspirait nulle confiance à Richelieu; il s'en plaint, il s'en indigne : « Si je suis un im-« posteur, s'écrie-t-il, je me soumets à la grêve; si bon et « fidèle serviteur, je ne capitule pas. » Cependant Olivarez

Digitized by Google

soupçonnant, de son côté, que le cardinal ne voulait que l'amuser par des semblants d'accommodement, se lassa de ce jeu, et Pujols écrit à Chavigni : « Le comte-duc m'a dit que si, par le premier courrier, ma négociation ne changeoit pas de face, il falloit me résoudre à avoir près de moy un homme de sa part pour estre tesmoin de mes actions [1]. »

Nos documents établissent donc nettement la position et le caractère de ce diplomate équivoque, au moyen duquel Richelieu se ménagea, pendant plusieurs années de guerre, des intelligences dans le cœur du pays ennemi. Nous voyons ces manœuvres souterraines se prolonger jusqu'à la fin de 1642.

Maintenant, nous arrivons au moment précis de la découverte que fit Richelieu.

Un sieur Berthemet, que nous trouvons employé par le cardinal dans diverses affaires secrètes, et qui, à ce titre, avait un chiffre avec Daridole, l'un des premiers commis des affaires étrangères, écrivait de Corbie à Chavigni, le 1er juin :

« Monseigneur, j'ay pris la liberté de vous envoyer depuis six jours [2] deux dépesches de Pujols, lesquelles, comme j'espère, vous auront esté rendues. Il se rencontre une occasion bien importante de vous dépescher au lieu où vous estes sur le sujet du contenu au papier ci-joint... j'oseray vous suplier d'avoir agréable de déchiffrer ce papier; estant nécessaire que vous en ayez la peyne vous-mesmes [3]. »

Ces lettres d'Espagne, qu'on recevait en Picardie pour être envoyées en Languedoc, venaient par les Pays-Bas, voie moins suspecte à Pujols, dont on interceptait quelquefois la correspondance [4].

J'ai vu aux Affaires étrangères vingt-quatre lettres de Pujols pour la seule année 1642, et je n'ai pas trouvé les dépêches transmises à Richelieu par Berthemet. Je n'ai vu d'ailleurs, dans les lettres postérieures de Pujols, rien qui y fît allusion ; mais Richelieu a expliqué lui-même cette discrétion, lorsqu'il

[1] Arch. des Aff. étr.

[2] Les dépêches envoyées par Berthemet durent éprouver quelque retard, Richelieu changeait en ce moment de résidence, et le courrier ne le trouva plus à Narbonne où on les avait adressées.

[3] Arch. des Aff. étr.

[4] Quoique ses lettres fussent ordinairement chiffrées, Pujols ne les confiait pas à toutes mains et ne se servait guère des voies directes; aussi ne parvenaient-elles le plus souvent qu'avec une extrême lenteur; nous en avons vu qui avaient été un et même deux mois en route.

Digitized by Google

a écrit que ceux qui lui avaient donné connaissance du traité ne voulaient pas être nommés. L'absence même de ces lettres me semble encore un indice de l'importance que je leur attribue. Si elles ne se trouvent pas dans les papiers du cardinal, serait-ce qu'elles sont restées entre les mains du roi, auquel Chavigni porta le 12 juin les documents rassemblés par Richelieu? Ou dans celles du chancelier, à qui elles ont dû être communiquées, lorsqu'il fut chargé d'instruire et de diriger le procès de lèse-majesté?

Si on demandait comment Pujols a pu avoir connaissance du traité négocié par Fontrailles, nous répondrions que Pujols, sans jouir à Madrid d'une grande considération, était en relation habituelle avec le secrétaire d'État, Andreas de Roçaz, et le secrétaire des commandements, Carnero; il fréquentait d'ailleurs toute la société politique de Madrid. S'il y avait en France si peu de mystère sur les manœuvres de Cinq-Mars [1], il devait y avoir à Madrid encore plus d'indiscrétion.

Je lis dans une lettre adressée à Chavigni par le maréchal de Brézé, alors vice-roi de Catalogne (15 mars 1642): « J'ay reçeu hier à minuit des lettres de nostre confident à Madrid. » Quel était ce confident, si ce n'est Pujols? Ce dernier mandait à Chavigni, le 20 mai, vers le moment où avaient été écrites les dépêches transmises par Berthemet : « Il se murmure qu'il y a quelque pièce de cabinet en campagne. » Et, dans la même lettre : « Carnero m'a dit que la fin des personnes donnoit fin aux affaires [2]. » Dans de telles circonstances, le séjour de Fontrailles à Madrid, sous un nom supposé, dut attirer toute son attention et éveiller ses soupçons. Nous avons dit (ci-dessus, page 145) que le roi, dans ses longues et anxieuses réflexions, agité de ces doutes incessants, demanda un jour à de Noyers, si c'était bien Cinq-Mars qu'on avait désigné, et si on n'aurait pas mis un nom pour l'autre. Il est bien évident que le roi n'aurait pas pu faire cette question, si la révélation était venue des gens du duc d'Orléans, de Schomberg, de la reine, ou de toute autre personne de la cour; tandis que le doute de Louis XIII se comprend dans le cas où les informations seraient venues de Madrid. Enfin, nous voyons que Richelieu, dont Pujols sol-

[1] Voy. ci-dessus, p. 138.
[2] Arch. des Aff. étr.

Digitized by Google

licitait en vain son rappel depuis plusieurs années, lui accorda la permission de rentrer en France ; non toutefois immédiatement, et cela sans doute par prudence. Cependant Pujols était impatient et s'effrayait du retard : « J'ay soixante-un ans, écrivait-il, le 22 août, je suis infirme, je risque d'être emprisonné ou tué, je suis entre les mains du comte-duc, et le prix d'assassiner un estranger, ou l'empoysonner, est une pistolle et moins [1]. » Cette terreur de Pujols n'est-elle pas significative ?

Sa lettre n'était pas encore arrivée, que Chavigni écrivait à de Noyers (le 26 août) : « Sa Majesté trouve bon qu'on fasse revenir Pujols, et qu'on l'assiste, ainsi que Monseigneur le propose [2]. » On lui envoya donc de l'argent et des passeports ; et le 29 novembre il était à Oleron, d'où il mandait à Chavigni : « J'iray loger à Paris, près de vostre hostel, avant m'hazarder de vous voir ; je vous advertiray pour suivre vos commandements ponctuellement [3]. »

Pujols n'était pas encore arrivé à Paris que Richelieu avait cessé de vivre. De ce moment le rôle de Pujols est terminé.

Sans doute, dans tout ce que je viens de raconter, il n'y a point de preuve absolue que ce Pujols soit le révélateur du traité de Madrid, puisque je n'ai pas trouvé ses lettres, mais il y a des indices qui méritent de fixer l'attention. Et quand je n'aurais pas rencontré juste sur ce point, il ne serait pas sans intérêt pour l'histoire, d'avoir fait connaître ces ténébreuses négociations, suivies pendant six années, et marchant, en secret, parallèlement avec la guerre ouverte. C'était un fait jusqu'à présent perdu dans la foule des documents conservés aux archives des Affaires étrangères.

M. Avenel.

[1] Arch. des Aff. étr.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

LE

CARACTÈRE DE LOUIS XV

DEUXIÈME PARTIE

Journal du marquis de Dangeau, publié par MM. Soulié et Dussieux. Paris, F. Didot, 1854-60, 19 vol. in-8°. — *Journal de la Régence*, par Jean Buvat, publié par M. Em. Campardon. Paris, H. Plon, 1865, 2 vol. in-8°. — *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, publiés par M. de Lescure. Paris, Didot, 1863-64, 3 vol. in-8°. — *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier*. Paris, Charpentier, 1857, 8 vol. gr. in-18. — *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, publiés par MM. Dussieux et Soulié. Paris, F. Didot, 1860-65, 17 vol. in-8°. — *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés (pour la Société de l'Histoire de France) par M. E.-J.-B. Rathery. Paris, 1859-1867, 9 vol. in-8°. — *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Cam. Rousset. Paris, P. Dupont, 1865, 2 vol. in-8°. — *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, publiée par M. E. Boutaric. Paris, H. Plon, 1866, 2 vol. in-8°. — *Histoire du règne de Louis XV*, par M. A. Jobez. Paris, Didier, 1863-67, t. I à IV. — *Histoire de France au* XVIII*e siècle : la Regence, Louis XV, Louis XV et Louis XVI*, par M. Michelet. Paris, Chaumerot, 1863-67. 3 vol. in-8°.

VI.

« Madame, » dit Louis XV à la duchesse de Lauraguais, la première fois qu'il la revit après la mort de Mme de Châteauroux, « Dieu vous a frappée; il m'a frappé aussi. Je croyais « n'avoir qu'à désirer; mais Dieu en a disposé autrement. Il « faut adorer sa main et s'y soumettre [1]. »

Grande et terrible leçon, en effet! Louis XV s'enferma à la Muette, puis à Trianon. Sa douleur fut telle, que le peuple s'en émut et que l'inquiétude pour la santé du roi fit taire l'exaspé-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*. t. VI, p. 266.

Digitized by Google

ration contre la favorite[1]. Louis s'entretint avec son confesseur, le P. Pérusseau[2]; quand il reparut au milieu de la cour, on remarqua sa tristesse, sa pâleur et son amaigrissement. Mais le *combat* qui s'était livré en lui à la mort de Mme de Vintimille ne se renouvela pas ; rien ne montra un retour sincère à la religion. Loin de là : à Noël, le roi ne fit pas ses dévotions[3]; il continua à avoir pour la reine le même éloignement et la même absence de « considération[4], » et ce fut dans la société de la comtesse de Toulouse qu'il alla chercher les distractions dont il avait besoin[5].

Il lui en fallut d'autres bientôt. La chasse, les bals masqués, les soupers entre hommes et le jeu[6] ne suffisaient pas; une nouvelle intrigue ne pouvait tarder à se nouer. Il est triste de dire que pareille chose était tellement dans les mœurs du temps qu'elle paraissait toute naturelle : « Le vulgaire est plus joyeux qu'autrement de cette mort, disait Barbier en parlant de la mort de Mme de Châteauroux, *et voudroit que le Roi, sans sentiment, en prît demain une autre*[7]. » La maîtresse attendue ne fut pas longtemps à paraître : « Tous les bals masqués, écrit le duc de Luynes, ont donné occasion de parler de nouvelles amours du roi, et principalement d'une Mme d'Étioles, qui est jeune et jolie; sa mère s'appelait Poisson... Si le fait était vrai, ce ne serait vraisemblablement qu'une galanterie et non pas une maîtresse[8]. » C'est le 10 mars 1745 que le duc de Luynes s'exprime ainsi; six semaines plus tard, il écrit : « On continue à parler et même plus que jamais sur Mme d'Étioles, et ce qui paraissait douteux il y a peu de temps est presque une vérité constante; cependant on n'ose en parler publique-

[1] C'est ce que constatent également le duc de Luynes (t. VI, p. 184) et Barbier (t. III, p, 571).

[2] Il avait remplacé en mai 1743 le père de Linières. Voir le duc de Luynes. t. V, p. 11.

[3] *Mém. du duc de Luynes*, t. VI, p. 193.

[4] « Le peu de goût et de considération que l'on connait au roi pour la reine..., » écrit le duc de Luynes en avril 1745 (t. VI, p. 425).

[5] Voir le duc de Luynes, t. VI, p. 194 et 261.

[6] Voir le duc de Luynes, t. VI, p. 189, 296, 336, 341, 350, 369, 373, 377, 382. « Le roi paraît avoir plus de goût que jamais pour les bals masqués, dit-il (p. 341); avant-hier au soir il alla à celui de Versailles, dans la ville, qu'on appelle le bal d'un écu. »

[7] *Journal de Barbier*, t. III, p. 571. « Le roi a une maîtresse, mais qui n'en a pas? » écrit-il quelques années plus tard (t. IV, p. 496).

[8] *Mém. du duc de Luynes*, t. VI. p. 354.

Digitized by Google

ment[1]. » Mais le roi, dont on remarquait les propos de plus en plus libres[2], ne tarda pas à bannir toute pudeur, et, dans le premier carême qui suivit la maladie de Metz[3], on le vit faire asseoir à sa table la fille d'un maltôtier, et laisser tomber la couronne de saint Louis aux pieds d'Antoinette Poisson!

Ces nouvelles amours furent pourtant interrompues par l'exercice du métier de roi, que Louis XV avait rempli dignement l'année précédente, et auquel, on doit le reconnaître, il ne renonça pas pendant tout le cours de la guerre de succession d'Autriche[4]. Dès le mois de mars, le voyage de Flandre était publiquement annoncé[5]; le 6 mai, Louis XV, accompagné du jeune dauphin[6], partait pour l'armée; le 8, il était devant Tournay; le 11, il assistait à la bataille de Fontenoy. On connaît la noble attitude du Roi sur le champ de bataille. Les éloges les plus sincères et les plus dignes de foi lui ont été décernés à cet égard par les contemporains. On a cité souvent la lettre du marquis d'Argenson à Voltaire, où il écrit : « Le vrai, le sûr, le non-flatteur, c'est que c'est le Roi qui a gagné lui-même la bataille par sa volonté, par sa fermeté[7]; » on a vanté, avec la bravoure de Louis XV, son sang-froid, son huma-

[1] *Mém. du duc de Luynes*, p. 423.
[2] *Id., ibid.*, p. 393.
[3] *Id., ibid.*, p. 407.
[4] Dans une lettre au maréchal de Richelieu, datée du 4 octobre 1744, le roi s'exprimait noblement en ces termes: « Ce qui me déplaît le plus de l'envie de la paix, c'est d'être au point qu'elle est chez nous et chez tous nos officiers, lesquels ne devraient respirer qu'après la guerre. Cela me fait mourir de chagrin. » *Catalogue d'autographes provenant du cabinet de M. A. Martin* (1842), n° 168.
[5] *Mém. du duc de Luynes*, t. VI, p. 374.
[6] Le dauphin était alors dans sa seizième année. Dès l'année précédente, il avait sollicité du roi la faveur de le suivre à l'armée; le roi lui répondit en ces termes (6 mai 1744): « Je loue le désir que vous avez marqué de me suivre à la tête de mes armées; mais votre personne est trop chère à l'Etat pour oser l'exposer avant que la succession à la couronne soit assurée par votre mariage. Quand vous aurez des enfants, je vous promets que je ne ferai jamais de voyage à la guerre sans vous mener avec moi; mais je souhaite et j'espère n'être jamais dans le cas de vous tenir cette parole. Comme je ne fais la guerre que pour assurer à mon peuple une paix solide et durable, si Dieu bénit mes bonnes intentions, je sacrifierai tout pour lui procurer cet avantage tout le reste de mon règne. Il est bon que vous entriez de bonne heure dans ces sentiments, et que vous vous accoutumiez à vous regarder comme le père plutôt que comme le maître des peuples qui doivent être un jour vos sujets. » *Mémoires historiques et militaires du maréchal de Noailles*, t. VI, p. 361.
[7] Cette lettre se trouve dans les *Pièces* de la *Vie privée de Louis XV* (par Mouffle d'Angerville), t. II, p. 321-24.

Digitized by Google

nité, sa générosité [1]. Je reproduirai ici deux témoignages moins connus. Le premier est celui du dauphin écrivant à sa mère [2] :

« Ma chère maman,

« Je ne puis vous exprimer ma joie de la victoire de Fontenoy que le Roi vient de remporter. Il s'y est montré véritablement Roi dans tous les moments, mais surtout dans celui où la victoire ne sembloit pas devoir pencher de son côté. Car alors, sans s'ébranler du trouble où il voyoit tout le monde, il donnoit lui-même les ordres les plus sages avec une présence d'esprit et une fermeté que tout le monde n'a pu s'empêcher d'admirer [3]. »

Dans une lettre au ministre de la guerre, le maréchal de Saxe s'exprime en ces termes sur le Roi :

« Je ne saurois vous faire d'assez grands éloges de la fermeté de son air et de sa tranquillité. Il a vu pendant plus de quatre heures la bataille douteuse; cependant aucune inquiétude n'a éclaté de sa part; il n'a troublé mon opération par aucun ordre opposé aux miens, qui est ce qu'il y a de plus à redouter de la présence d'un monarque environné d'une cour qui voit souvent les choses autrement qu'elles ne sont. Enfin le Roi a été présent pendant toute l'affaire et n'a jamais voulu se retirer, quoique bien des avis fussent pour ce parti là pendant toute l'action [4]. »

Louis XV passa quatre mois à l'armée, menant une vie active, ne soupant plus, et ne faisant trêve au travail assidu avec ses ministres et aux courses à cheval, que pour donner quelques instants au jeu dans les heures de loisir [5]. Quand il revint, au milieu des acclamations populaires [6],

[1] Voir en particulier les *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 442, le *Journal* de Barbier, t. IV, p. 37, la *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 216-22, et les relations rapportées par Luynes, *l. c.*, p. 444 et 447.

[2] On ne connaissait que la lettre du dauphin à sa femme, donnée dans la *Vie privée de Louis XV*.

[3] Lettre reproduite, d'après l'autographe, par les éditeurs des *Mém. du duc de Luynes*, t. VI, p. 441, note 3. Elle avait déjà été publiée, en 1849, dans le *Bulletin du Comité historique*, t. I, p. 287-88.

[4] Cité par M. Saint-René Taillandier, *Maurice de Saxe*, p. 261-62. Cf. une autre lettre, tirée des archives du ministère de la guerre, et publiée par MM. Dussieux et Soulié, *Appendice à l'année* 1745, t. VII, p. 178-80. — Le passage cité par l'auteur de *Maurice de Saxe* se retrouve dans une lettre *au contrôleur général*, publiée par les éditeurs du duc de Luynes, t. VII, p. 181-84.

[5] Voir le duc de Luynes, t. VI, p. 478 et 486; t. VII, p. 31.

[6] Voir Luynes, t. VII, p. 53, et Barbier, t. IV, p. 78-79. « Tout le monde convient, dit Barbier (p. 83), que la campagne du Roi est la plus belle qui ait jamais été faite par aucun roi de France. » Et le président Hénault, dans ses *Mémoires* (p. 24), s'exprime ainsi : « Quelle place tiendront dans ce règne les

Digitized by Google

c'est que, comme il le disait, il n'y avait plus rien à faire[1].

Mme d'Étioles n'avait point suivi le roi[2]; elle était restée à Étioles, où sans cesse elle recevait des courriers de l'armée[3]. Au retour de Louis XV, elle était déjà *la marquise de Pompadour;* le 15 septembre[4], elle était présentée officiellement à la cour par la princesse de Conti.

Chose étrange! cette bourgeoise, cette parvenue, que les courtisans n'avaient pas cru possible comme maîtresse, sut désarmer le dédain et l'hostilité, et se faire accueillir presque avec faveur : « Il me paraît, écrit un mois plus tard le duc de Luynes, que tous les avis se réunissent à dire que Mme de Pompadour est remplie de tout le respect possible pour la reine, que son caractère est la gaieté et la douceur, qu'elle est polie et a un fort bon maintien[5]. » Quelques jours après, il dit encore, parlant de la vie du roi :

« Dès que le Roi est levé et habillé, il descend chez Mme de Pompadour; il y reste jusqu'à ce qu'il aille à la messe; il y redescend et y mange un potage et une côtelette, car Sa Majesté ne dîne point; il y reste jusqu'à cinq ou six heures : c'est l'heure du travail. Les jours de conseil, il descend avant et après. Il paroît que tout le monde trouve Mme de Pompadour extrêmement polie; non seulement elle n'est point méchante et ne dit de mal de personne, mais elle ne souffre pas que l'on en dise chez elle. Elle est gaie et parle volontiers[6]. »

En se rappelant la hauteur et les exigences de l'ancienne favorite, on s'applaudissait de ces débuts. Ce qui disposait

campagnes triomphantes de la guerre de 1740, les seules de la vie du Roi, et où l'envie peut seule lui refuser d'avoir eu la plus grande part! »

[1] « Croyez-vous, » répondit le roi avec vivacité au prince de Dombes, « que je m'en irois s'il y avoit encore quelque chose à faire? » *Mém. de Luynes*, t. VII, p. 49.

[2] « Pour cette année, il n'y a ni princesses, ni aucune femme avec le roi. » *Journal de Barbier*, t. IV, p. 39. Lacretelle, qu'on a suivi avec tant de confiance, écrit (t. II, p. 316) que Mme d'Étioles accompagna le roi.

[3] Luynes, t. VI, p. 492, et t. VII, p. 5. Le roi lui écrivait chaque jour une ou plusieurs lettres, et au commencement de juillet, elle en avait reçu plus de quatre-vingts, déjà adressées *à la marquise de Pompadour*, avec la devise : « Discret et fidèle. »

[4] Le roi était revenu le 8.

[5] *Mém. de Luynes*, t. VII, p. 93. — Il est vrai que bien des gens professaient alors l'opinion de Barbier, qui écrivait : « Il suffit que le roi soit attaché à une femme telle qu'elle soit, *pour qu'elle devienne respectable à tous ses sujets* » (t. IV, p. 367). Mais cela n'empêchait pas la guerre de chansons et d'épigrammes.

[6] *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 110.

Digitized by Google

encore à l'indulgence les courtisans — même les plus honnêtes et les plus rigoristes, comme le duc de Luynes, — c'est que le « peu de considération » que, depuis plusieurs années, le roi avait montré pour la reine, fit place à une attitude convenable et parfois suffisamment empressée, et à des attentions inaccoutumées [1]; on faisait honneur de ce changement à Mme de Pompadour [2]. Le 1er janvier 1746, on remarqua que, chose exceptionnelle, la reine reçut des étrennes [3]. Quand, le 2 mai suivant, Louis XV repartit pour l'armée, il y eut entre les époux des marques inusitées de tendresse [4].

La fascination exercée par Mme de Pompadour fut aussi courte qu'éclatante : elle fut une maîtresse bien moins qu'un ministère, a-t-on dit d'elle [5]. Avant de sortir du pouvoir [6], le marquis d'Argenson écrivait déjà :

« Tous les ballets de la cour roulent aujourd'hui sur le même sujet de la pastorale d'Issé; on y représente une bergère aimée d'Apollon et qui l'aime sans savoir sa divinité; elle emporte le prix du chant et de la danse, elle joue la comédie, imite et contrefait tout ce qu'elle veut, la passion et même la vertu quand il faut. L'éducation a perfectionné la nature pour exceller dans le rôle qu'elle devait jouer; c'est le gracieux instrument de tristes desseins. Elle s'est prodigieusement enrichie, elle est l'objet de la haine publique. Le roi croit la gouverner; elle le conduit, elle lui fait voir du mérite dans ceux qui n'en ont ni la réputation ni les apparences. C'est une amitié adroite et impérieuse, plutôt qu'une véritable passion, qui produit tant d'effets dans notre gouvernement; encore une passion violente aurait-elle l'espérance d'un changement, les reproches de la conscience et l'efficacité du cri public [7]. »

[1] Voir le duc de Luynes, t. VII, pages 63, 125, 129-130, 210, 431. 439, 463-64 ; t. VIII, p. 20, 145.

[2] *Idem*, t. VII, p. 126. Mme de Pompadour ne laissait pas, de son côté, échapper une occasion de faire sa cour à la reine, et de lui donner des marques de respect. Voir pages 223, 228, 264, 267, 303, 430, etc.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 188. Il est vrai que la tabatière d'or émaillée donnée à la reine était primitivement destinée à la mère Poisson, morte le 24 décembre (voir Luynes, p. 202). Le compilateur des *Mémoires du comte de Maurepas* dit, avec son exactitude habituelle, que le 1er janvier 1746 le roi donna une tabatière d'or à la mère de Mme de Pompadour, et que la reine en fut mortifiée (t. IV, pages 255 et suiv.).

[4] « La reine avait beaucoup pleuré pendant le grand couvert; elle marqua beaucoup d'amitié au roi avant son départ; elle lui baisa la main plusieurs fois. Le roi l'embrassa en trois occasions différentes. » *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 299.

[5] M. Michelet, *Louis XV*, p. 255.

[6] 10 janvier 1747.

[7] Le marquis d'Argenson, *Mémoires de son ministère*, t. IV. p. 179.

Digitized by Google

D'un autre côté le duc de Luynes, qui enregistre fidèlement les soupers du roi chez la marquise et jusqu'aux bruits de grossesse [1], écrit à la date du 13 mai 1746 :

« On me contoit il y a quelques jours une conversation du Roi avec Mme de Pompadour. Le Roi monta chez elle rempli d'un sermon du P. Bourdaloue; il lui fit part des réflexions que ce sermon lui avoit fait faire, et lui demanda si elle vouloit qu'il lui fît la lecture du reste de ce sermon, qu'il n'avait pas achevé. Mme de Pompadour ne parut pas goûter la proposition. « Eh bien! lui dit le Roi, « je m'en vais donc chez moi continuer ma lecture, » et il descendit aussitôt. Mme de Pompadour resta seule, fondant en larmes [2]. »

Ce qui était mieux encore que de ne pas subir aveuglément le joug d'une femme qu'on s'accorde à représenter comme charmante, pleine de séductions et d'esprit, c'était de rester *Roi*. Louis XV avait reparu en 1746 au milieu de son armée, et, rappelé par l'approche des couches de la dauphine, il témoigna à plusieurs reprises son impatience de retourner en Flandre [3]. En 1747, il fut quatre mois absent, et gagna en personne la bataille de Lawfeld, « par une protection marquée de la sainte Vierge, » comme il l'écrivait à la reine [4]; au retour de Berg-op-Zoom, il fut reçu par le peuple avec les démonstrations les plus vives [5]. Les affaires de la diplomatie n'étaient pas conduites avec moins de zèle que celles de la guerre. Le roi poursuivait un grand dessein, le rétablissement de l'influence française en Italie, et il le fit avec beaucoup d'intelligence, comme en témoignent ses instructions diplomatiques, presque entièrement écrites de sa main [6].

[1] *Mémoires de Luynes*, t. VII, pages 199, 241, 242, 253, 263, 292.

[2] *Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 310. — S'il en faut croire Soulavie (*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*), Mme de Pompadour finit par ôter de la bibliothèque du roi les sermons de Bourdaloue et de Massillon. Mais elle ne triompha pas des scrupules de Louis XV, qui lui disait sans cesse : « Je me fais une fausse conscience (t. I, p. 177). »

[3] *Mém. de Luynes*, t. VII, p. 341, 367, 377.

[4] *Idem*, t. VIII, p. 257.

[5] *Idem*, *ibid.*, p. 297. — « La France revenait à ses jours de gloire, » dit un historien peu suspect (M. Th. Lavallée, *Histoire des Français*, 11e édition, t. III, p. 484).

[6] M. Théophile Lavallée, *Les frontières de la France*, p. 106. — « Quant au partage, dit d'Argenson dans les *Mémoires de son ministère*, il était ménagé avec une générosité et une prévoyance admirable. Je le vanterai avec d'autant plus de plaisir que c'est l'ouvrage entier du roi, et c'est peut-être le seul ouvrage de son règne qui soit bien à lui. Le roi est bon géographe; il a présent à l'esprit toutes les positions topographiques; il trouve plutôt sur une

Digitized by Google

Nous rencontrons ici pour la première fois la politique de Louis XV : à côté du système publiquement proclamé et soutenu par les ministres du roi, nous trouvons une autre politique, inavouée, secrète et personnelle à Louis XV. Dès 1740 ou 1741, le prince de Conti avait commencé à travailler avec lui, à l'insu du cardinal de Fleury, et en 1743 ou 1744, la correspondance politique secrète avait été établie [1]. Cette politique avait son plan déterminé, ses agents spéciaux, ses moyens d'action particuliers. En décembre 1744, nous voyons Louis XV envoyer son *ultimatum* sur la paix à son ministre des affaires étrangères [2]; en 1745, il donne lui-même ses instructions à Champeaux, envoyé à Turin, et l'entretient au retour « avec toute l'intelligence, la finesse et l'activité d'un premier ministre [3]. » Mais ce n'était là qu'un côté de la politique royale. Louis XV ne tournait pas seulement ses yeux du côté de l'Italie; ses vues s'étendaient sur l'Europe entière. Laissons le comte de Broglie nous initier au plan de la politique secrète à ses débuts :

« Ce fut au commencement de 1745 qu'il arriva un certain nombre de seigneurs polonais à Paris, chargés de la procuration de quelques autres, pour offrir à ce prince (le prince de Conti), leur désir pour son élection éventuelle à la couronne de Pologne. Le Roi permit à M. le prince de Conti d'écouter ces propositions et de faire toutes ses dispositions en conséquence. Il falloit beaucoup de travail pour préparer les moyens de cette élection : c'est ce qui donna lieu à la formation du système général de politique dont M. le prince de Conti fut l'auteur.

« On ne peut pas disconvenir qu'il n'eût été fait conformément aux véritables principes et selon les intérêts de la France. Il consistoit à garder en Europe l'équilibre établi par les traités de Westphalie, à protéger les libertés du corps germanique, dont la France étoit garante par ses traités; à lier, par un autre traité perpétuel, la Turquie, la Pologne, la Suède et la Prusse, sous la médiation et ensuite avec l'accession de la France; et enfin à séparer par ce

carte le point demandé qu'aucun de ceux avec qui il travaille; il a l'esprit naturellement juste, il ne s'agit que de le faire sortir de l'assoupissement, de l'indécision et de la timidité (t. IV, p. 285). »

[1] *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publiée par M. Boutaric, t. II, p. 388, 404.

[2] *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 254.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 253. — « Je ne l'ai jamais vu si grand que quand il écouta le rapport que M. Champeaux lui fit à Choisy, dit encore d'Argenson (p. 285); il ordonnait en maître, il discutait en ministre. » Et en note : « Audience de Champeaux à Choisy. Son étonnement, sa stupéfaction de tout ce que le roi dit, avec intelligence, éloquence et dignité. »

Digitized by Google

moyen la maison d'Autriche d'avec la Russie, en rejetant cette dernière dans ses vastes déserts, et la reléguant pour les affaires hors des limites de l'Europe[1]. »

Des influences rivales régnaient alors dans les conseils du roi. Le maréchal de Noailles conservait encore une partie de l'ascendant que nous lui avons vu prendre, et que sa mission en Espagne vint confirmer ; le prince de Conti, qui n'était point admis au conseil et qu'éloignaient ses comandements militaires, voyait souvent son action paralysée ; enfin le marquis d'Argenson, sans avoir été ce ministre patriote et ce grand politique qu'on s'est plu à célébrer[2], eut son temps de faveur et sa part d'influence dans les affaires, jusqu'au jour où sa légèreté et ses imprudences le rendirent « la fable et le jouet de tout le royaume et de l'Europe entière[3]. »

C'est en 1746 que le prince de Conti, préparé de longue main par un travail sérieux et assidu à s'occuper des affaires de l'État[4], prit une part de plus en plus prépondérante à la politique extérieure. En février et en avril, il est des voyages de Choisy[5] ; en août, le roi le fait revenir de Flandre et l'emmène avec lui à Choisy et à Crécy[6]. Le marquis d'Argenson se plaint à ce moment de l'influence de Conti, de ses intrigues pour se faire nommer roi de Pologne[7], et constate que le prince « travaille souvent avec le roi, et porte un portefeuille, sans que l'on comprenne ce qu'il y a à dire, depuis qu'il n'y a plus d'armée à commander[8]. » De son côté, le duc de Luynes écrit en novembre 1746 : « M. le prince de Conti partit d'ici il y a trois ou qua-

[1] Mémoire envoyé par le comte de Broglie à Louis XVI le 9 juin 1774. *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, t. II, p. 404-405. Comparer avec le mémoire du maréchal de Noailles, en date du 10 février 1744, *Correspondance de Louis XV et du maréchal*, t. II, p. 77, 95 et 102.

[2] M. Henri Martin, t. XV, p. 292, 301. Cf. — Luynes (t. VIII, p. 80) : « Tout le monde convient qu'il a de très-bonnes intentions et qu'il veut le bien ; mais malheureusement il manque des talents nécessaires pour y parvenir ; » et Barbier (t. IV, p. 214) : « On dit généralement que les affaires dont était chargé M. le marquis d'Argenson lui étaient véritablement étrangères, et qu'il n'y entendait rien. »

[3] Expressions du maréchal de Noailles dans un mémoire au roi, en date du 15 décembre 1746. *Correspondance*, etc., t. II, p. 271.

[4] Voir ce que dit Luynes en novembre 1745, t. VII, p. 124.

[5] *Voyages de Choisy*, ms. fr. 14436. Cf. Luynes, t. VII, p. 290.

[6] *Mém. de Luynes*, t. VII, p. 389, 391-392, 402 ; ms. fr. 14436.

[7] Voir t. IV, p. 408-409, et t. V, p. 48-52.

[8] T. V, p. 57.

Digitized by Google

tre jours... Son séjour ici a été assez long ; il a travaillé souvent avec le roi et plusieurs fois avec M. d'Argenson. On a de la peine à comprendre quel peut être l'objet de ce travail [1]. »

Le 10 janvier 1747, le marquis d'Argenson sortit du ministère, et Puisieux le remplaça. Tandis que la diplomatie officielle négociait le traité d'Aix-la-Chapelle, que Louis XV, ne voulant plus de la politique à *boulets rouges* [2] et prétendant traiter « non en marchand mais en roi [3], » abandonnait toutes ses conquêtes, consacrait l'affaiblissement de la France et l'accroissement de la Prusse, la politique secrète s'organisait et étendait ses ramifications [4]. Il ne faudrait pas d'ailleurs voir à cette époque, entre les deux politiques, un antagonisme qui n'existait point encore : « il parut plus beau et plus utile à la cour de France de ne penser qu'au bonheur de ses alliés, que de se faire donner deux ou trois villes de Flandre, qui auraient été un éternel objet de jalousie [5]. »

VII.

Les premiers symptômes de refroidissement de la part du roi pour Mme de Pompadour n'avaient pas tardé à se manifester. Dès le mois de février 1747, le bruit courait qu'elle allait être congédiée [6]. La maîtresse entourait pourtant son royal amant

[1] T. VIII, p. 13.

[2] Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. V, p. 168.

[3] Expressions dont se servit le comte de Saint-Séverin à Aix-la-Chapelle. Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, ch. xxx.

[4] Voir le mémoire du comte de Broglie déjà cité, *Correspondance secrète inédite*, t. II, p. 405.

[5] Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, chap. xxx. — Le roi écrivait après la victoire de Lawfeld (2 juillet 1747) : « Quelques suites favorables que je doive me promettre d'une journée si glorieuse pour nos armes, le fruit le plus agréable que je puisse en recueillir sera de disposer mes ennemis à écouter enfin la voix de la justice et de la paix, et d'assurer par ce moyen la tranquillité de mes sujets. » Lettre à l'archevêque de Paris, donnée par les éditeurs du duc de Luynes, t. VIII, p. 408-409.

[6] D'Argenson, t. V, p. 75, 79, 80, 112. « Il y a plusieurs mois, écrit-il en avril, que le Roi n'y touche plus (p. 79). » Et le 28 septembre : « Il est plus grand bruit que jamais que le roi va renvoyer la marquise de Pompadour ; il en est extrêmement dégoûté ; il y a huit mois qu'il ne lui a touché du bout du doigt (p. 352). » Il y avait dans ces bruits quelque exagération, comme on peut en juger par ce passage du duc de Luynes, à la date du 25 septembre : « Comme le roi couche à Compiègne aujourd'hui, Mme de Pompadour est partie aujour-

Digitized by Google

d'un tourbillon de plaisirs et de fêtes; ce n'étaient que voyages, soupers, spectacles et danses [1]. Deux auteurs, qui se sont faits les historiens des *reines de la main gauche* de ce temps (selon l'expression d'un autre écrivain qui eut ses bons jours [2]), ont dit : « Cette histoire des amours d'un roi que nous écrivons est l'histoire de l'ennui d'un homme [3]. » C'est là en effet le secret de la longue faveur de Mme de Pompadour : malgré les dégoûts passagers, la fatigue et la lassitude croissantes, malgré l'*abandon* bientôt complet de la maîtresse, elle resta, non-seulement par la force de l'habitude, mais grâce à cet art ingénieux et raffiné de plaire au roi, de l'arracher à lui-même [4], de lui créer des distractions toujours nouvelles et, selon une expression triviale et trop significative, de lui servir de nouveaux *ragoûts* [5]. C'est là ce qui fit de Mme de Pompadour « la plus admirable et la plus excellente berceuse de l'ennui d'un Louis XV [6], » et lui valut les louanges de certains contemporains [7]. Et, chose singulière ! à mesure que la maîtresse perdit de ses séductions, la femme s'imposa de plus en plus par l'ascendant de son esprit et

d'hui pour l'y aller trouver, avec Mmes d'Estrades, du Roure et Mme de Livry t. VIII, p. 296). » Il faut remarquer, d'ailleurs, que le roi était parti le 29 mai pour l'armée, et y avait passé quatre mois.

[1] En 1744, il n'y eut que trois voyages à Choisy, et quatre en 1745. En 1746, malgré le séjour du roi à l'armée (2 mai-14 juin), on compta jusqu'à *quinze* voyages à Choisy (dont onze après le retour du roi : 22 juillet-2 août, 6-8 août, 16-18 août, 23-25 août, 3-6 septembre, 13-16 septembre, 21-22 septembre, 25-28 septembre, 4-5 octobre, 23-25 novembre, 11-13 décembre; voir ms. fr. 14436), sans parler des courses à Crécy (Luynes, t. VII, p. 402, 405), habitation donnée à Mme de Pompadour, et à Fontainebleau. Les comédies commencèrent en janvier 1747. Mme de Pompadour, excellente actrice, — sa vie l'a prouvé de reste, — fut l'organisatrice de ces représentations, et débuta le 17 janvier par le rôle de Dorine dans *Tartuffe* (Luynes, t. VIII, p. 78, 86, 91). M. Campardon, dans son récent ouvrage sur Mme de Pompadour, donne des détails très-circonstanciés sur le théâtre des petits cabinets. (Voir p. 78-126, et les documents inédits de l'appendice, p. 415-499.)

[2] M. Capefigue.

[3] MM. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, t. I, p. 217. — Le marquis d'Argenson rapporte un discours tenu par Mme de Pompadour, dans lequel elle dit : « qu'elle s'épuisait en amusements pour cette Majesté ennuyée ; que le roi bâillait à tout, concerts, soupers, comédies, ballets, etc. ; qu'elle ne savait bientôt plus qu'y faire, tant elle était ennuyée elle-même (t. V, p. 185). » — « Mme de Pompadour, dit-il ailleurs (p. 242), est une odalisque bien dressée et qui conduit habilement la surintendance des plaisirs de Sa Majesté. »

[4] Voir, à ce sujet, Barbier, t. IV, p. 421, 483-48; t. V, p. 26, 64; t. VI p. 246.

[5] D'Argenson, t. VIII, p. 29.

[6] MM. de Goncourt.

[7] Barbier et d'Argenson.

Digitized by Google

l'habileté de son savoir-faire. Nous verrons bientôt l'*amie*, devenue plus puissante que la maîtresse, aspirer au rôle de premier ministre, et y atteindre.

Nous n'en sommes point encore là. Bien que Mme de Pompadour ait *fait un ministre* (Puisieux), elle ne décide encore que des places aux bals parés [1]. Elle cherche, il est vrai, à s'insinuer dans les bonnes grâces des gens haut placés : elle écrit au maréchal de Saxe pour l'engager à faire quelque entreprise, et, « faute de mieux, » le maréchal entreprend le siège de Berg-op-Zoom [2] ; elle flatte adroitement le maréchal de Bellisle, et lui reproche de ne venir ni chez elle ni aux petits spectacles [3]. Mais à côté de Mme de Pompadour et contre elle, va grandir une influence politique rivale : celle du ministre de la politique secrète, Conti, dont la mère, on l'a vu, avait présenté la nouvelle favorite à la cour, et qui ne tarda pas à se brouiller avec elle.

Ce n'était pourtant pas là ce que Mme de Pompadour avait le plus à redouter : si Louis XV, en dépit des voyages à Crécy et des soupers et des fêtes à la Celle [4], semblait bouder sa maîtresse et la traiter de façon à lui attirer parfois la compassion de la reine elle-même [5], c'est que, depuis quelque temps, il subissait une influence qui tint chez lui une large place, à un moment de son existence. Et qu'on ne croie pas à une intrigue honteuse comme nous en trouverons plus tard ; ce n'est pas l'amant que nous rencontrons ici, c'est le père.

La famille royale, et surtout le dauphin, avaient toujours témoigné une vive hostilité contre la favorite, et n'avaient pas laissé échappé une occasion de la battre en brèche. Mais à côté du dauphin qui, dès février 1747, ne voulait pas que sa femme allât à la comédie des cabinets [6], il y avait Mesdames, plus habiles à s'emparer de l'esprit du roi. Louis XV était bon père ;

[1] *Mém. de Luynes*, t. VIII, p. 105. En mars 1747, elle intercéda près du roi en faveur des ducs, pour la cérémonie de la Cène (p. 169).

[2] *Ibid.*, t. X, p. 99.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 201.

[4] Nouvelles acquisitions faites par Mme de Pompadour. Voir d'Argenson, t. V, p. 194, et Luynes, t. VIII, p. 473, et t. IX, p. 194.

[5] « La reine a su que le Roi avoit paru de mauvaise humeur. Bien loin d'en paroître contente, elle a dit qu'elle ne pouvoit pas approuver le Roi de ne pas prendre part à une fête qu'on avoit préparée avec tant de soin et tant de désir de lui plaire ; qu'elle en étoit fâchée pour Mme de Pompadour, et *qu'elle la plaignoit beaucoup.* » *Mém. de Luynes*, t. IX, p. 226.

[6] D'Argenson, t. V, p. 73.

Digitized by Google

il avait un véritable attachement pour ses enfants, et affectionnait la nouvelle dauphine [1]. Madame Henriette, bien que d'un caractère sérieux et réservé, plaisait à son père par sa raison, sa douceur, son abnégation, et le roi avait pour elle une amitié et une confiance toutes particulières [2]; Madame Adélaïde, plus jeune de près de cinq ans que sa sœur, était la gaieté même, pleine d'entrain, de vivacité, de saillies [3]. Mesdames commencèrent en 1746 à *courre le cerf* avec leur père, et à le suivre dans les petits voyages [4]. Dans le courant de 1747, on remarqua les attentions qu'il témoignait à ses deux filles, attentions dont leur mère était alors aussi l'objet [5]. En mars 1748, Madame Victoire, qui allait avoir quinze ans, venait s'établir à la cour, et dans un entretien qu'elle avait demandé à son père et qui dura trois quarts d'heure, elle pénétrait en quelque sorte au cœur de la place, que ses sœurs n'abordaient encore qu'avec ménagement et timidité [6]. En mai 1748, au retour d'un voyage de trois jours à Crécy, le roi déclara qu'il n'y irait plus [7]. Il était de plus en plus las de Mme de Pompadour [8]. On remarquait sa tristesse, qui trouvait d'ailleurs de trop légitimes motifs dans la situation de l'Etat, le fâcheux incident de l'expulsion du prince Edouard [9], et le déchaînement de l'opinion, qui commençait à éclater par des propos et des vers injurieux non-seulement contre la favorite, mais contre le roi [10]. Esclave par habitude, comme le

[1] Le dauphin, né le 4 septembre 1729 et qui avait épousé, le 25 janvier 1745, Marie-Thérèse, infante d'Espagne, morte en couches le 22 juillet 1746, s'était uni, en secondes noces, le 9 février 1747, à Marie-Josèphe de Saxe. Louis XV avait été très-affligé de la mort de la première dauphine. Luynes, t. VII, p. 363, et Barbier, t. IV, p. 169.

[2] Voir Luynes, t. VII, p. 205, 300, 348; t. VIII, p. 367, 381.

[3] *Idem, ibid.*

[4] *Idem*, t. VII, p. 263, et *passim*; Ms. fr. 14436.

[5] *Idem*, t. VIII, p. 309, 323, 333, 335, 339, 361, 423 : « Le roi est charmant, » écrivait la reine, qui venait d'obtenir la nomination de M. de La Mothe comme maréchal, « et la reine trop contente pour n'en pas faire part à ses amis. »

[6] *Idem*, t. VIII, p. 481-83; t. IX, p. 199-200. — Voir sur la timidité de Mesdames avec le Roi, t. VII, p, 348.

[7] Luynes, t. IX, p. 37; d'Argenson, t. V, p. 226.

[8] D'Argenson, t. V, p. 232, 252, 274, 282, 292, 322.

[9] Voir d'Argenson, t. V, p. 277-79, et *passim*; Luynes, t. IX, p. 123, 136, 141, 144, etc.

[10] En janvier 1749, d'Argenson remarquait encore que, malgré les vers injurieux, « le roi était plus conservé à l'abri de la satire que le feu roi Louis XIV, » et que chacun avait honte de garder ces vers (t. V, p. 347). L'événement ne tarda pas à lui donner un démenti. — Si Louis XV s'occupait assez peu de ces manifestations, Mme de Pompadour n'y était pas aussi indifférente; elle pour-

Digitized by Google

dit d'Argenson, il sentait bien toute la honte de ses fers [1].

D'un autre côté, Mesdames, qui avaient, en ce qui concernait Mme de Pompadour, devancé les manifestations de l'opinion publique, semblaient en mettre comme un écho dans leur langage [2] ; chaque jour d'ailleurs, elles entouraient davantage le roi, chassant quatre fois la semaine avec lui, et étant souvent de ses voyages et de ses soupers [3]. Un nouveau *renfort* leur arriva en la personne de Madame Infante, sœur jumelle de Madame Henriette, mariée à l'Infant Don Philippe. Cette princesse vint, à la fin de décembre 1748, séjourner à la cour. Louis XV l'accueillit avec de vives marques de joie et de tendresse [4]. Madame Infante se mit aussitôt à travailler avec son père, qui bientôt eut des dîners dans ses cabinets en tête à tête avec ses quatre filles [5]. Les « longues conversations » du roi avec sa fille aînée troublaient fort Mme de Pompadour, qui se plaignait de ne le voir « presque point [6]; » c'était le moment où la faveur passagère du maréchal de Richelieu, « favori du roi toutes les fois qu'il voulait s'en donner la peine [7], » et l'hostilité ouverte qu'il témoignait à la maîtresse, étaient encore pour celle-ci un sujet de crainte. On disait à la cour, à propos de cette hostilité, que « cela ne pouvait durer absolument, sans que l'un culbutât l'autre [8]. »

Mme de Pompadour redoubla de prévenances. Elle s'étudia à ne pas laisser un moment la scène vide [9], et à chasser cette « extrême mélancolie » qui s'emparait du roi : « Elle obsède le roi continuellement, écrit d'Argenson ; elle le secoue, elle l'agite ; elle ne le laisse pas un moment à lui-même. Ci-devant,

suivait jusqu'à l'étranger les libelles dont elle était l'objet. Voir une lettre d'elle au marquis de Bonnac, ambassadeur à La Haye, dans l'*Amateur d'Autographes* du 16 octobre 1866 (t. V, p. 317).

[1] D'Argenson, t. V, p. 311.

[2] « M. le Dauphin et Mesdames n'appellent plus cette dame que *maman p*....., ce qui n'est pas d'enfants bien élevés. » D'Argenson, t. V, p. 340 et p. 455.

[3] *Mém. de Luynes*, t. IX, p. 65-66, 82, 95, 127, 133-34, etc. Le dauphin et la dauphine accompagnaient aussi le Roi. « Le Roi retourna à la Muette, écrit Luynes en novembre 1742, où il soupa avec ses enfants et les dames qui les avaient suivis ; il parut fort gai et fort à son aise avec ses enfants, et leur marqua beaucoup d'amitié. »

[4] Luynes, t. IX, p. 272 ; d'Argenson, t. V, p. 344.

[5] Luynes, t. X, p. 83, 90.

[6] *Idem*, t. X, p. 91.

[7] D'Argenson, t. V, p. 211.

[8] *Idem*, t. V, p. 357 et suiv.

[9] *Idem*, t. V, p. 375.

Digitized by Google

il travaillait quelques heures dans son cabinet; aujourd'hui elle ne le laisse pas un quart d'heure seul [1]. » Aussi, si le roi dînait et soupait souvent avec ses enfants [2]; si Mesdames étaient des chasses et des voyages [3]; si Louis XV osait même parler de *changement* devant sa favorite ébranlée [4], Mme de Pompadour l'entraînait toujours à Choisy, à la Celle, où elle lui faisait signer le renvoi de Maurepas [5], à l'Ermitage, nouvelle maison de plaisance à peu de distance de Versailles, ou bien au Vivier Coras, rendez-vous de chasse pour les séjours de Compiègne [6]. « Depuis quelque temps, lisons-nous dans d'Argenson, la marquise et son entourage tiennent le roi dans une telle volubilité de mouvement qu'à peine Sa Majesté a-t-elle un moment de réflexion [7]. » Il y a plus: Mme de Pompadour eut la fantaisie d'aller voir la mer [8], et il fallut que le roi la conduisît au Havre, en compagnie d'un nouveau *génie* dont elle avait accepté la direction [9], la comtesse d'Estrades, sa cousine, l'une

[1] D'Argenson, t. V, p. 413. Il est incontestable que Mme de Pompadour détourna Louis XV des occupations sérieuses. « Le Roi, écrit d'Argenson en mai 1749, passe sa vie chez la marquise à des amusements qui étonnent; ce sera une querelle pour quelques dentelles volées; le monarque lui-même interroge les valets soupçonnés et y passe des deux et trois heures (T. V, p. 471). »

[2] Luynes, t. IX, p. 384, 386, 392, 443, 467, 471-72, 481.

[3] *Idem*, t. IX, p. 386, 434, 448.

[4] « L'on m'a dit à cette occasion (et ce discours paroît être très-certain) que le Roi avoit dit devant Mme de Pompadour que s'il changeoit il ne prendroit jamais une dame. » Luynes. t. X, p. 98. — Le bruit avait couru que Pompadour allait être renvoyée, et que le roi allait faire ses Pâques; on remarquait ses longues conversations avec le père Pérusseau, et ce mot à la marquise (en avril): « Je vous conseille d'aller passer un mois à Crécy. » (D'Argenson, t. V p. 423 et 438).

[5] 24 avril 1749.

[6] Luynes, t. IX, p. 281, 300, 363, 424, 442, 512 et *passim*. « Vous croyez que nous ne voyageons plus, écrivait Pompadour le 27 février 1749; vous vous trompez, nous sommes toujours en chemin: Choisy, la Muette, Petit-Château et certain ermitage près la grille du Dragon, à Versailles, où je passe la moitié de ma vie. » Et dans une autre lettre: « La vie que je mène est terrible: à peine ai-je une minute à moi. Répétitions et représentations, et deux fois la semaine voyages continuels, tant au Petit-Château qu'à la Muette, etc. Devoirs considérables et indispensables, reine, dauphin, dauphine, gardant heureusement la chaise-longue, trois filles, deux infantes, jugez s'il est possible de respirer. » Lettres autographes publiées par MM. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, t. II, p. 68-69.

[7] D'Argenson, t. VI, p. 20.

[8] Voir Barbier, t. IV, p. 390. — Le bruit courut que le dauphin était exilé, à cause des propos tenus par lui sur ce voyage (d'Argenson, t. VI, p. 42).

[9] Voir d'Argenson, t. V, p. 452, 458-59, 493, et Luynes, t. X, p. 117, note, et 137, note. Cf. sur le rôle de Mme d'Estrades, les *Mémoires de Mme du Hausset*

Digitized by Google

des dames d'atour de Mesdames (septembre 1749). Mme d'Estrades fut en quelque sorte, jusqu'à sa rupture avec Mme de Pompadour, le trait d'union entre la famille royale et la maîtresse.

Il serait trop long de nous arrêter à ces intrigues, à ces oscillations, à ces brouilleries suivies de raccommodements[1]. En faisant renvoyer Maurepas, Mme de Pompadour avait fait un grand pas vers le rôle qu'elle rêvait; déjà on disait d'elle qu'elle avait plus d'affaires et plus d'autorité que Fleury[2], et dès le mois de décembre 1748, d'Argenson écrivait: « Voilà que la marquise de Pompadour gouverne l'Etat despotiquement, qu'elle veut changer tout le ministère, étant elle-même premier ministre[3]. »

Madame Infante prolongea son séjour à la cour, et ne partit qu'au commencement d'octobre 1749. Le roi s'était fort attaché à elle[4], et sa douleur fut très-vive au moment de la séparation[5]. Madame Infante avait obtenu à Versailles l'appartement de la comtesse de Toulouse, duquel on pouvait communiquer avec celui du roi par un escalier dérobé. Ses sœurs continuèrent à être admises dans l'intimité de leur père : elles descendaient chez lui sans paniers, après souper, et, les jours de chasse, faisaient dans ses cabinets une sorte de retour de chasse[6]. On remarquait que le roi « prenait grand goût pour la société de famille et le Dauphin[7]. » Il continuait à bien traiter la reine et à avoir « de grandes attentions pour elle[8]. » Le bruit courut de nouveau que la maîtresse allait être congédiée : « Mme de Pompadour connaît le roi, écrit le duc de Luynes le 28 décembre 1749; elle sait qu'il a de la religion, et que les réflexions qu'il fait, les sermons qu'il entend, peuvent lui donner des remords et des inquiétudes; qu'il l'aime à la vérité de bonne

publiés pour la première fois, en 1809 par M. Craufurd, dans ses *Mélanges d'histoire, de littérature*, etc. (p. 471).

[1] Le duc de Luynes et d'Argenson parlent d'une fausse couche au mois d'avril 1749 (t. X, p. 110, et t. V, p. 3).

[2] D'Argenson, t. V, p. 361 et 413. — Ce ne fut pas sans luttes: un jour, après une vive discussion sur le renouvellement des fermes, le roi lui défendit de se mêler de cette affaire et des finances; elle le lui promit (p. 471).

[3] D'Argenson, t. V, p. 321.

[4] Cette princesse était bien supérieure à ses sœurs par l'esprit et par le caractère. Voir en particulier d'Argenson, t. VI, p. 123.

[5] *Mém. de Luynes*, t. X, p. 6.

[6] *Idem, ibid.*, p. 174. Cf. p. 17, 24.

[7] D'Argenson, t. VI, p. 85.

[8] Luynes, t. X, p. 170.

Digitized by Google

foi, mais que tout cède à des réflexions sérieuses, d'autant qu'il y a plus d'habitude que de tempérament, et que s'il lui arrivait de trouver dans sa famille une compagnie qui s'occupât avec douceur et gaieté de ce qui pourrait l'amuser, peut-être que n'ayant pas une passion violente à vaincre, il ferait céder son goût présent à son devoir [1]. » Mme de Pompadour voulut donc entourer de plus en plus le faible monarque : elle réussit à obtenir, malgré la vive opposition de Mesdames, une partie des appartements de M. et Mme de Penthièvre et de la comtesse de Toulouse (fin décembre 1749) [2].

Avec son crédit apparent et ses triomphes partiels, Mme de Pompadour n'en était pas moins profondément ébranlée [3]. La lutte continuait, sourde mais acharnée, entre les influences rivales. Non que la reine fût personnellement hostile à Mme de Pompadour, car en mai 1751, celle-ci étant tombée malade, la reine eut une peur horrible de la voir mourir [4], et souvent elle disait que, puisqu'il y avait une maîtresse, mieux valait celle-là qu'une autre [5] ; mais Mesdames, le dauphin, la dauphine ne se résignaient pas si facilement, et sentaient, comme on le disait d'ailleurs autour d'eux, que, si la favorite devait être chassée, ce ne pouvait être que par leur influence. Aussi ne s'y épargnèrent-ils pas. En janvier 1750, le roi commença à se rendre le soir chez la dauphine, qui était grosse, et qui, disait-on, « avait sa folie. » — « S'il en croyait son bon cœur, écrit d'Argenson, il y passerait sa journée ; il y va à tous moments [6]. » En mai, ce ne fut plus Mme de Pompadour qu'il emmena à l'Ermitage, mais ses filles [7]. Elles étaient sans cesse des chasses, et des voyages de Choisy et de la Muette [8] ; elles ne manquaient pas un lever ni un débotter du roi [9], ce qui ne les empêchait pas, disons-le

[1] *Mém. de Luynes*, t. X, p. 173-174.

[2] Voir Luynes, *ibid.*, et p. 179, et d'Argenson, t. VI, p. 113, 117, 125, 132. D'Argenson prétend que, jalouse de ses filles, la reine fut « pour la marquise et contre Mesdames. » — « On a divisé, transigé, morcelé, dit-il encore, et chacun est mécontent. » L'assertion du marquis d'Argenson, quant à la reine, paraît démentie par ce que dit le duc de Luynes des rapports de la reine avec ses enfants (t. X, p. 170).

[3] Voir d'Argenson, t. VI, p. 133.

[4] *Mém. de Luynes*, t. XI, p. 135.

[5] *Idem*, t. X, p. 170.

[6] D'Argenson, t. VI, p. 127. Cf. Luynes, t. X, p. 191.

[7] Luynes, t. X, p. 413.

[8] *Idem, ibid.*, p. 265, 266, 270, 279, etc.

[9] *Idem, ibid.*, p. 333.

Digitized by Google

en passant. de s'occuper d'histoire, de philosophie, de belles-lettres, de musique, et de faire de « grandes lectures [1]. » Vers la fin de 1750, deux nouvelles filles du roi quittèrent Fontevrault et vinrent s'établir à la cour : Madame Sophie, âgée de seize ans, et Madame Louise, de treize. On remarquait aussi que le roi travaillait et causait presque tous les soirs avec le dauphin [2].

Au milieu de ces influences salutaires de la famille, la religion semblait se ranimer dans le cœur du roi. « Toutes Mesdames de France sont dans une grande dévotion de bigoterie, écrit d'Argenson dans l'aimable langage du temps, et cherchent à y faire tomber le roi leur père [3]. » Dès la fin de 1749 et pendant le carême de 1750, des signes extérieurs, qui trahissaient les sentiments de Louis XV, avaient été observés par les courtisans [4]. En 1751 le roi déclara qu'il ne découcherait pas pendant tout le carême [5] ; on croyait qu'il ferait ses Pâques et gagnerait le *Jubilé* [6] ; à son dernier voyage à Bellevue, on l'avait entendu dire entre ses dents en montant en voiture : « Enfin m'en voilà quitte ! » Il se laissait emmener à vêpres par ses filles [7], ne manquait pas un de ces sermons où il entendait le Père Griffet *prêcher ferme* contre l'adultère [8], et avait avec son prédicateur des « conférences de dévotion » qui faisaient trembler la marquise [9]. « Chacun soupire après la conversion du monarque, » écrit d'Argenson, qui ajoute : « Certes la dévotion du roi rendrait la cour plus triste, mais cela profiterait beaucoup au bien public, car *les dévots sont économes* [10]. » — Mais le carême s'écoula, et il n'y eut ni pâques ni *jubilé !*

Louis XV restait pourtant d'une tristesse profonde [11]. On le

[1] Telles que les onze volumes in-4° de l'*Histoire d'Allemagne* du père Barre. et la moitié de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury. Luynes, t. X, p. 333.

[2] En janvier 1751. Voir d'Argenson, t. VI, p. 350.

[3] D'Argenson, t. VI, p. 355.

[4] Voir d'Argenson, t. VI, p. 89 et 151 ; Luynes, t. X, p. 220 et 408.

[5] Luynes, t. XI. p. 66 ; d'Argenson, t. VI, p. 367.

[6] D'Argenson, t. VI, p. 351, 353.

[7] *Idem, ibid.*, p. 369-70.

[8] D'Argenson, t. VI, p. 372-74 ; Luynes, t. XI, p. 68 et 79.

[9] *Idem, ibid.*, p. 378. — Le roi n'allait plus le matin chez Pompadour, comme il faisait auparavant (p. 375).

[10] *Idem, ibid.*, p. 382-83. — Mme de Mailly mourut justement à cette époque, dans les sentiments de piété où elle était depuis sa retraite de la cour ; on voyait encore dans cette mort, dont le roi fut « touché, » un avertissement du ciel.

[11] « Le roi a toujours été d'une tristesse profonde à Compiègne, et le devient chaque jour davantage. » D'Argenson, t. VI, p. 441 (juillet 1751).

Digitized by Google

disait « bourrelé de remords [1]. » C'est qu'en effet les temps devenaient sombres. Le *garrottement* du prince Édouard [2] avait été le signal d'un déchaînement général : « Voici des fureurs de toutes parts, suivant les vers imprudents, les brochures odieuses qui se répandent contre le gouvernement, contre le roi, contre le ministère, écrit d'Argenson en janvier 1749. Certes tout cela est à craindre, et peut annoncer de plus fanatiques mécontentements [3]. » Acclamé encore par le peuple des campagnes, lors du voyage du Havre [4], Louis XV en était venu à ne plus vouloir traverser Paris, à cause du soulèvement populaire [5]. Il avait, dit d'Argenson, « des ressentiments cuisants de chagrin de voir à quel point il était haï de son peuple, après s'en être vu aimé [6]. » — « Eh quoi! disait-il, je me mon-

[1] D'Argenson, t. V, p. 415 (mars 1749).

[2] Voir d'Argenson, t. V, p. 365, et le duc de Luynes, t. X, p. 86. Cf. *Hist. du prince Edouard*, par M. Amédée Pichot, t. II, p. 385 et suiv.

[3] D'Argenson, t. V, p. 371. — Voir les vers que donnent Barbier, Luynes, Mouffle d'Angerville, et ceux dont parle d'Argenson et que cite son éditeur :

O François ! ô Louis ! ô protecteurs des rois !
Est-ce pour les trahir qu'on porte ce vain titre ?...
J'ai vu tomber le sceptre aux pieds de Pompadour !
..... Le fier Anglois nous dompte,
Tandis que Louis dort dans le sein de la honte,
Et d'une femme obscure indignement épris,
Il oublie en ses bras nos pleurs et nos mépris.

Voici le début des vers, d'une violence inusitée, auxquels d'Argenson fait allusion :

Lâche dissipateur des biens de tes sujets,
Toi qui comptes les jours par les maux que tu fais,
Esclave d'un ministre et d'une femme avare,
Louis, apprends le sort que le ciel te prépare...

La plupart de ces vers passaient sous les yeux du roi (d'Argenson, t. V, p. 377). On trouva, en mars 1750, sur la cheminée et sur les parquets, à Versailles, des billets contre le roi. Dans l'un d'eux on lisait : « Tu vas à Choisy et à Crécy, que ne vas-tu à Saint-Denis ? » (*Id.*, t. VI, p. 172 ; cf. p. 330.)

[4] Luynes, t. X, p. 10.

[5] Voir d'Argenson, t. VI, p. 205 et 211-12. Mme de Pompadour avait failli être victime de la fureur du peuple, en allant faire une visite au faubourg Saint-Germain. Cf. p. 220 et 232. — Voir aussi Luynes, t. X, p. 277 et 416, et Barbier, t. IV, p. 440.

[6] D'Argenson, t. VI, p. 235. — On était loin du temps où Louis XV écrivait en marge d'un billet au duc de Gramont : « Ce que j'ai gagné dans ma maladie, c'est de m'avoir convaincu, ainsi que le public et le monde entier, que je suis aimé de mes sujets, ce qui augmente mon amour pour eux. » *L'amateur d'autographes* du 1er mars 1867 (t. VI, p. 66). En octobre 1752, il échappa au roi, raconte d'Argenson, de dire, à un voyage de Crécy : « On me nommait ci-devant *le bien-aimé*, je suis aujourd'hui *le bien haï*. »

Digitized by Google

« trerais à ce vilain peuple, qui dit que je suis un *Hérode* [1] ! » Ces symptômes de désordres, cette rupture entre la royauté et le peuple, nous révèlent une situation nouvelle et pleine de périls : « Les têtes sont échauffées et tournées d'une façon qui fait tout craindre, » écrit d'Argenson [2]. Le XVIIIe siècle prend dès lors son vrai caractère, et la Révolution commence.

VIII.

Un Hérode! Il fallait une rare excitation des esprits pour qu'on pût comparer le faible Louis XV au féroce roi de Judée. « Le roi n'est ni un prodigue, ni un magnifique, ni privé de sagesse, nous dit encore d'Argenson, mais il est facile, léger et mol [3]. » — « Que peut-on faire sous un maître *qui ne pense ni ne sent?* » disaient les mécontents [4]. Louis XV *pensait* et *sentait*, mais il n'agissait pas, et il laissait faire. A quarante ans on retrouve en lui les contrastes que nous avons signalés plus d'une fois. Il est bon au fond ; dans l'habitude de la vie il a une douceur de caractère et une facilité qui ne se démentent presque jamais [5]. D'Argenson l'appelle « le meilleur des hommes, le roi le plus doux et le plus tendre de cœur qui ait régné depuis longtemps [6]. » Mais tel était son caractère que, doux naturellement, quand il croyait son autorité attaquée, il était capable de la plus sévère violence [7]. Avec cela dissimulé : il le fut toujours [8], et chaque renvoi de ministre en donna une nouvelle preuve. Non que ces coups d'autorité lui plussent : il ne s'y décidait qu'à la der-

[1] D'Argenson, t. VI, p. 219.
[2] En octobre 1751, t. VII, p. 13.
[3] D'Argenson, t. VI, p. 463.
[4] *Idem*, t. V, p. 214.
[5] Voir Luynes, t. IX, p. 232; t. X, p. 322, note.
[6] D'Argenson, t. V, p. 374 et 403. « La cour, dit-il ailleurs, empêche le roi de régner et de retrouver en lui les vertus qu'il a (t. VI, p. 322). » — « Un roi tendre, sensible, doux et irrésolu, » dit-il encore (t. VII, p. 274-75).
[7] D'Argenson, t. VI, p. 161-62; cf. t. V, p. 454.
[8] Mme de Pompadour disait à sa femme de chambre, en parlant d'un commencement d'intrigue du roi avec la marquise de Coislin : « Vous ne le connoissez pas, la bonne; s'il devoit la mettre ce soir dans mon appartement, il la traiteroit froidement devant le monde et me traiteroit avec la plus grande amitié. Telle a été son éducation, car il est bon par lui-même et ouvert. » *Mémoires de Mme du Hausset, l. c.*, p. 468.

Digitized by Google

nière extrémité et à contre-cœur [1]; non qu'il fût insensible aux services rendus, car il savait au contraire les apprécier [2], et ses affections étaient aussi profondes que sincères [3]. Toujours d'ailleurs aussi inconséquent dans ses propos [4], et aussi embarrassé avec les personnes qu'il ne connaissait pas [5]. Avec un allourdissement physique [6] qui ne l'empêchait pas de se livrer avec ardeur aux exercices violents et de faire de continuels déplacements [7], le roi semblait prendre un plus grand dégoût des affaires et une croissante indifférence pour les choses de l'État [8]. « Hélas! nous ne travaillons plus guère, disait le comte « d'Argenson à son frère en décembre 1749; il faut prendre « trop de choses sur soi; ainsi la dissipation fait abréger le « travail chaque jour, et ce qu'on en dit dans le public est « vrai [9]. »

Louis XV était cependant moins oisif qu'il ne le paraissait. Sans parler du travail forcé avec ses ministres et avec l'évêque de Mirepoix qui lui apportait régulièrement la feuille des bénéfices, que le roi examinait sérieusement, s'attachant à pourvoir les plus dignes [10]; sans nous arrêter à cette triste et journalière occupation qui consistait à prendre connaissance des rapports de police [11], la politique secrète suivait son cours, et le roi s'en occupait assidûment. Quand d'Argenson parlait

[1] Voir le duc de Luynes, t. VIII, p. 83. Voir aussi d'Argenson, t. V, p. 319.

[2] Voir une lettre du roi, dans Luynes, t. VII, p. 196, note.

[3] On peut le voir par son attitude à la mort du comte de Coigny (Luynes, t. VIII, p. 465, et t. IX, p. 187-88). — « Le roi en a été à me faire peur, » écrivait Mme de Pompadour (lettre publiée dans les *Mélanges* de la Société des bibliophiles, en 1856.)

[4] Luynes, t. IX, p. 232.

[5] Luynes, t. VII, p. 106.

[6] Le roi qui, en 1737, pesait 165 livres, en pesait 185 en avril 1746. Luynes, t. VII, p. 294.

[7] Voir Luynes, t. IX, p. 288; t. X, p. 34, 40, 292. En juillet 1750, le roi faisait cinq chasses par semaine; avec ses deux meutes, il avait pris cent soixante-onze cerfs en 1748 et à peu près 3,000 dans les seize années précédentes. Voir sur les voyages, Luynes, *passim*, d'Argenson, t. VI, p. 23, 75, 135, 146, et Barbier, t. IV, p. 372, 383. On voit, en comparant les mss. 14436 et 14129, que le nombre des voyages à Choisy, de 1747 à 1752, fut, en moyenne, de onze par an.

[8] Voir Luynes, t. VII, p. 263 et 329; d'Argenson, t. VI, p. 71, 73.

[9] D'Argenson, t. VI, p. 85.

[10] Luynes, t. VII, p. 204.

[11] Voir d'Argenson, t. VI, p. 108 et 230. Il prétend que c'était une des grandes occupations de son frère de travailler à l'espionnage en vue de plaire au roi.

Digitized by Google

en décembre 1747 du « triomphe de l'hôtel de Conti [1], » il ne se doutait pas de la portée de ce « triomphe. »

« On est toujours étonné de l'immixtion de M. le prince de Conti dans les affaires de l'État, écrit-il le 23 janvier 1748. M. le comte de Saint-Séverin ne bouge pas de son cabinet, où ils travaillent des quatre et cinq heures. Ce prince porte souvent de gros portefeuilles chez le Roi et travaille longtemps avec Sa Majesté; il s'enferme aussi longtemps avec le ministre de la guerre [2]. »

« J'ai marqué dans mon journal, dit à son tour le duc de Luynes dans son *Extraordinaire* [3], que M. le prince de Conti travailla dimanche dernier (11 février 1748) avec le Roi. Tout le monde demande quel est le sujet de ce travail; il paroît que personne ne le sait... Il y a des gens qui prétendent que M. le prince de Conti s'est instruit sur différentes matières dont il vient rendre compte au Roi. On dit qu'il travaille beaucoup et qu'il a plusieurs secrétaires qui paraissent fort occupés [4]. »

On croyait alors que Mme de Pompadour jouait le prince de Conti en lui procurant avec le roi un travail illusoire, pour exposer « tous ses projets et ses vagues idées [5]. » Mais, malgré l'apparente disgrâce du prince [6] et sa brouillerie déclarée avec Mme de Pompadour [7], il continuait à venir de temps en temps avec son « gros portefeuille, » et l'on ne tarda pas à voir que la charge de grand prieur de France [8] ou le choix d'un emplacement pour la statue du roi [9], n'étaient point l'objet de ce travail mystérieux :

« J'ai déjà parlé du travail de M. le prince de Conti avec le Roi,

[1] D'Argenson, t. V, p. 119.

[2] *Idem, ibid.*, p. 167.

[3] Pendant plusieurs années, le duc de Luynes consigna, dans cette partie séparée de ses *Mémoires*, les particularités intimes ou secrètes qu'il ne voulait pas laisser venir à la connaissance de ceux auxquels il communiquait le travail dont il voulait faire comme un code du cérémonial de la cour.

[4] *Mém. de Luynes*, t. IX, p. 177.

[5] D'Argenson, t. V, p. 184. Dans les *Mémoires de son ministère*, d'Argenson fait un portrait peu flatté du prince : « Cependant, ajoute-t-il, le roi l'écoute souvent et longuement. C'est, dit-on, l'ouvrage d'une intrigue; on a flatté Sa Majesté d'avoir eu part à son éducation, et on l'a touchée de quelque commisération pour un prince plus appliqué que les autres (t. IV, p. 176). »

[6] « M. le prince de Conti est quasi retiré à l'Isle-d'Adam et fréquente peu la cour; il parle hautement contre la paix et contre le ministère. » D'Argenson, t. V. p. 384 (février 1749).

[7] En mars 1749. Voir d'Argenson, t. V, p. 423.

[8] Voir Luynes, t. X, p. 138-140.

[9] Voir d'Argenson, t. VI, p. 27 : d'Argenson prétend que Conti y était intéressé pour procurer une vente avantageuse de son hôtel.

Digitized by Google

écrit le duc de Luynes, dans son *Extraordinaire* (28 septembre 1750). Ce travail continue toujours, et les gens les mieux instruits ignorent absolument de quelles matières on y traite. M. le prince de Conti arrive de temps en temps avec un portefeuille plus ou moins grand, et quelquefois le travail dure assez lontgemps. Il manda il y a quelque temps à M. de Gesvres, de l'Isle-Adam, qu'il ne pouvoit venir travailler avec le Roi, parce que les affaires dont il avoit à lui rendre compte n'étoient pas prêtes. Tout ce qu'on peut juger, c'est qu'il y est question de projets sur diverses matières : guerre, finances, peut-être politique. M. le prince de Conti avoit à parler, il y a quelque temps, de la vente de l'hôtel de Conti. M. de Gesvres, que cette affaire regardoit aussi, lui demandoit souvent s'il en avoit parlé au Roi, et M. le prince de Conti l'avoit toujours oublié; enfin M. de Gesvres le demanda au Roi, et le Roi lui dit: « Voilà comme il est, il oublie toujours de me parler de ses affaires. » Il est assez singulier qu'avec cette intimité de travail sans fonctions connues, bien loin d'être en grande liaison avec Mme de Pompadour, il n'alloit jamais chez elle..... Tout ce que l'on sait par rapport au travail, c'est que M. le prince de Conti a parlé quelquefois de mémoires qui lui avoient été envoyés[1].... »

« Mme de Pompadour, écrit d'Argenson en janvier 1751, voudrait se voir défaite de M. le prince de Conti, et croit y voir la gloire du roi, mais le dommage de la France la touche peu[2]. » En 1751, ce prince voulut entrer au Conseil avec le rang de ministre, et il échoua[3]. C'était le moment où la maîtresse, voulant se renfermer dans le rôle d'*amie*, — elle s'était fait faire pour Bellevue une statue où elle était représentée en déesse de l'amitié[4], — n'en aspirait que plus ardemment au rôle de premier ministre[5]. Provisoirement elle n'était que le *premier médecin*[6], et si on lui refusait encore l'autorité d'un ministre, l'on se plaisait à célébrer ses talents d'esculape et les « obligations » qu'on lui devait[7]. On oubliait que ce n'était point assez qu'il

[1] *Mém. de Luynes*, t. X, p. 438-39.

[2] D'Argenson, t. VI, p. 340-41. Nous examinerons plus loin ces « desseins si pernicieux à la patrie » dont parle ici l'ancien ministre des affaires étrangères.

[3] *Idem, ibid.*, p. 415, 423.

[4] *Idem, ibid.*, p. 351 ; cf. t. VII, p. 101.

[5] « Mme de Pompadour vient de lire les mémoires manuscrits de M. de Torcy sur la paix d'Utrecht, et elle en parle volontiers avec ses amis, faisant, à tort et à travers, la savante en politique, affectation de caractère de femmelette; mais ce que cela dénote réellement, c'est qu'elle compte de gouverner l'État de plus en plus comme premier ministre. » D'Argenson, t. VII, p. 74.

[6] « Mme de Pompadour est le premier médecin du roi. » D'Argenson, t. VI, p. 387.

[7] « Certes nous avons obligation à cette dame d'empêcher que le roi ne tombe

Digitized by Google

n'y eût plus de coupables relations entre le roi et la favorite, et qu'après le retranchement du péché, il fallait le retranchement du scandale [1].

Ce retranchement n'eut pas lieu : malgré les bruits qui avaient couru au commencement de 1751, les choses restèrent dans le même état. La religion n'était pas assez forte chez le chrétien pour se traduire dans les actes; la tendresse assez vive chez le père, le caractère assez énergique chez l'homme pour qu'il décidât entre la famille et la maîtresse. Au fond, Mme de Pompadour était à charge au roi, tandis que ses filles avaient son affection et, s'il avait osé, ses préférences. En dépit des voyages à Bellevue, Mesdames tenaient une large place dans la vie de leur père [2], et, sans parler des courses et des chasses, le roi avait (fin d'octobre 1751) des soupers particuliers avec ses sept enfants [3]. La reine elle-même ne cessait d'être l'objet d'attentions et de prévenances [4].

Au milieu de cette vie troublée par les événements du dehors et plus encore par les intrigues de la cour, partagée entre ces influences rivales, et où les plaisirs faciles avaient toujours trop de part [5], un événement douloureux éclata comme un coup de foudre : Madame Henriette, la fille préférée du roi, mourut le 10 février 1752. « On ne peut exprimer la douleur dans laquelle

dans ces maladies qui viennent de l'ennui; il faut convenir qu'elle le fait bien porter, qu'elle le promène, qu'elle l'amuse, qu'elle le contient. » D'Argenson, t. VII p. 384.

[1] « S'il y intervenait quelque prêtre, plus éloquent, plus puissant en paroles que le bonhomme Pérusseau, cet homme dirait : ce n'est pas tout que le retranchement du péché, il faut celui du scandale. » D'Argenson, t. VI, p. 352. — « On dit, écrit d'Argenson en février 1751, qu'avec le jubilé il y a des brefs particuliers, et un, entre autres, à l'archevêque de Paris, où Sa Sainteté lui ordonne de remontrer au roi le scandale qu'il donne par ses amours, le rendant responsable de la continuation de ce scandale s'il continue, et l'on dit que cela s'est traité dans la longue conversation que le roi a eue dernièrement avec ce prélat (p. 363). »

[2] « On ne peut pas avoir plus d'amitié que le roi en a pour Madame, » dit Luynes en juillet 1751, t. XI, p. 190.

[3] Luynes, t. XI, p. 271.

[4] *Idem, ibid.*, p. 261. Chaque matin, à partir de cette époque, la reine se rendait chez le roi; jamais le roi ne la refusait pour les choses qu'elle demandait. *Mémoires du président Hénault*, p. 217, 219.

[5] Il y eut, à la fin de 1751, un commencement d'intrigue avec la jeune comtesse de Choiseul. Voir d'Argenson, t. VII, p. 20, 43, etc., et 382. M. Campardon entre dans des détails circonstanciés sur les rivales qu'on chercha à donner à Mme de Pompadour (p. 137-166). — Voir sur les « passades, » d'Argenson, t. VI, p. 364-65.

Digitized by Google

le roi est plongé, » écrit le duc de Luynes. Louis XV s'enferma à Trianon avec la reine et ses enfants [1]. Il ne fut pas question de Mme de Pompadour : c'était dans sa familleet non près d'elle que le roi cherchait des consolations [2]. Il fut longtemps d'une « tristesse affreuse. » Sa douleur ne fit que resserrer les liens qui l'unissaient aux siens [3] : Madame Adélaïde hérita de l'affection qu'il portait à Madame Henriette ; elle eut l'appartement de la comtesse de Toulouse, que sa sœur n'avait pu obtenir, et bientôt on lui en fit, à grands frais, préparer un plus somptueux.

C'est alors que Mme de Pompadour, délaissée comme maîtresse et ne retenant plus le roi que par la force de l'habitude, conçut un projet singulier, dont la trace nous a été conservée par un curieux document : des instructions remises par elle à un agent secret, envoyé à Rome quelques années plus tard. Laissons-la nous exposer ce projet :

« Au commencement de 1752, déterminée, par des motifs dont il est inutile de rendre compte, à ne conserver pour le Roi que les sentiments de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté, en la suppliant de faire consulter les docteurs de Sorbonne, et d'écrire à son confesseur pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver les moyens de me laisser auprès de sa personne (puisqu'il le désiroit) sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avois plus. Le Roi, connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avoit pas de retour à désirer de ma part et se prêta à ce que je désirois. Il fit consulter des docteurs, et écrivit au P. Pérusseau, lequel lui demanda une séparation totale [4]. Le Roi lui répondit qu'il n'étoit nullement dans le cas d'y consentir ; que ce n'étoit pas pour lui qu'il désiroit un arrangement qui ne laissât point de soupçons au public, mais pour ma propre satisfaction ; que j'étois nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires ; que j'étois la seule qui osât dire la vérité, si utile aux rois, etc. Le bon Père espéra dans ce moment qu'il se rendroit maître de l'esprit du Roi, et répéta

[1] Luynes, t. XI, p. 403, 405.

[2] D'Argenson, t. VII, p. 117. C'est par erreur que d'Argenson parle d'un logement de Pompadour à Trianon ; il est démenti par les détails que donne Luynes (t. XI, p. 406-407).

[3] D'Argenson, t. VII, p. 116. « Il paraît ne vouloir plus faire sa société que de sa famille, en patriarche et en bonhomme. »

[4] « L'on dit, écrit d'Argenson à la date du 8 mars 1752, que les gens zélés pour la dévotion du roi ont consulté avec les Jésuites à la Sorbonne pour savoir si, dans le cas où est le roi, il peut continuer à vivre avec la marquise comme son amie après y avoir vécu comme sa maîtresse, ne se passant plus de péché charnel entre eux deux ; mais comme il a été exposé qu'elle était mariée et que son mari était ici, l'on a répondu négativement, de sorte que l'idée de dévotion ou de la conserver échoue insensiblement. » (T. VII, p. 137.)

Digitized by Google

toujours la même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il auroit été possible de s'arranger, si les Jésuites y avoient consenti. Je parlois dans ce temps à des personnes qui désiroient le bien du Roi et de la religion; je les assurai que si le P. Pérusseau n'enchaînoit pas le Roi par les sacrements, il se livreroit à une façon de vivre dont tout le monde seroit fâché[1]. Je ne le persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étois pas trompée[2]. »

Mme de Pompadour était-elle sincère dans cette tentative? Nous ne savons. Toujours est-il qu'ayant échoué dans ses plans, elle ne fut que trop justifiée dans ses prévisions. Tout porte à croire même qu'elle ne fut pas étrangère à cette « façon de vivre » qui commença vers le mois de février 1753[3], et se prolongea jusqu'aux derniers temps de la vie de Louis XV. Malgré les avertissements du ciel[4], malgré les influences de la famille et une sainte conspiration en faveur de la religion et du devoir[5], malgré la présence de Madame Infante, qui résida un an à la cour (septembre 1752 à septembre 1753), les mauvais penchants du roi, favorisés par la complaisance intéressée de son ancienne maîtresse[6], prévalurent désormais, et l'entraînèrent dans une licence de mœurs de plus en plus effrénée. Nous l'avons déjà dit : nous ne sommes point ici l'historien des amours royales. Qu'il nous suffise d'indiquer en passant les étapes de ces ignominies, depuis la petite Murphy, qui eut trois années de faveur (1753-1755) et dont Mme de Pompadour fit élever la fille[7], jusqu'à Mlle de Romans (1760 et années sui-

[1] M. Michelet, en citant ce document, a commis ici une singulière erreur d'interprétation. Il prétend, et il ajoute entre parenthèses, dans le texte, que c'est en refusant les sacrements au roi qu'on le tiendrait (*Louis XV*, p. 307). Obéissant à d'aveugles préjugés ou à d'étranges préoccupations, l'auteur torture parfois les documents originaux jusqu'à leur faire dire le contraire de ce qu'ils disent.

[2] Publié pour la première fois par M. Alexis de Saint-Priest dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1844, d'après les mss. de M. de Choiseul, et reproduit dans son *Hist. de la chute des Jésuites au* XVIIIe *siècle*, p. 33 et suiv. (éd. de 1846).

[3] Voir d'Argenson, t. VII, p. 408, 409, 436, 439-40, 456, 463, etc.

[4] « Il (le roi) sait ce que dit le peuple, car il veut qu'on lui rapporte tout; il sait donc que toute la populace disait sur la mort de Madame : « Voilà ce que « c'est que d'offenser Dieu et de rendre son peuple misérable! Dieu lui retire « sa fille bien-aimée. » D'Argenson, t. VII, p. 117.

[5] Voir d'Argenson, t. VII, p. 130-133, 303, 305, 307.

[6] C'est ce qu'affirment d'Argenson, t. VII, p. 408 et 457; Mme du Hausset, *l. c.*, p. 480; Soulavie, dans plusieurs de ses écrits.

[7] C'est en mai 1753 qu'apparaît la petite Murphy, qui fut installée au Parc-aux-Cerfs dans une jolie maison, avec une gouvernante, une femme de cham-

Digitized by Google

vantes), qui se vantait de la noble origine du bel enfant qu'elle se plaisait à tenir en public dans ses bras [1]; sans parler des mystères du Parc-aux-Cerfs [2], et de ces jeunes victimes choisies pour le sacrifice, et pourvues d'une dot, après avoir été l'objet

bre, une cuisinière et deux laquais; elle devint bientôt enceinte, et fut finalement logée dans le château. Elle fut, en décembre 1755, mariée à un gentilhomme d'Auvergne et dotée de 200,000 livres. Voir d'Argenson, t. VII, p. 436, 439-41, 463; t. VIII, p. 2, 39, 57, 114, 173, 183, 217, 255, 263, 297; t. IX, p. 115, 144, 151, 158, 169; Luynes, t. XIII, p. 435; t. XV, p. 325; Barbier, t. V, p. 360-61, 372; t. VI, p. 246; Mme du Hausset, *l. c.*, p. 455-63; Soulavie, *Mém. du maréchal duc de Richelieu*, t. IX, p. 164 et suiv., etc.

[1] On a deux lettres de Louis XV à Mlle de Romans. Toutes deux sont relatives à la naissance de l'enfant que le roi eut de cette maîtresse. Dans l'une, datée du 8 décembre 1761, le roi écrit : « Je me suis très-bien aperçu, ma grande, que vous aviez quelque chose dans la tête lors de votre départ d'ici; mais je ne pouvois deviner ce que ce pouvoit être au juste. Je ne veux point que notre enfant soit sous mon nom dans son extrait baptistaire; mais je ne veux point non plus que je ne puisse le reconnoître dans quelques années, si cela me plaît. Je veux donc qu'il soit mis *Louis-Aimé* ou *Louise-Aimée*, fils ou fille de *Louis le Roy* ou de *Louis Bourbon*, comme vous le voudrez; pourvu qu'il n'y ait pas de..... *(blanc)* de votre côté, vous y ferez mettre ce que vous voudrez... » Et dans la seconde lettre, datée du 13 janvier 1762 : « ... Vous ferez dire au curé, sous le secret de la confession, de qui est cet enfant, de n'en jamais parler et de ne point montrer ni de donner d'extrait de ce baptême, que de ma part, si cela lui est possible, comme je le crois. Le parrain et la marraine, deux domestiques dont vous serez sûre du secret; le nom *Louis-Aimé*, fils de Louis de Bourbon et de votre nom, dame de Meilly Coulange. » Ces lettres ont été publiées par MM. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, t. II, p. 83, note, d'après les autographes. Voir, sur Mlle de Romans, Barbier, t. VII, p. 426-27; Mme du Hausset, *l. c.*, p. 580-84; Mme Campan, t. III, p. 29-32 (les *Anecdotes* de Mme Campan sont sujettes à caution); Soulavie, *Mém. du maréchal duc de Richelieu*, t. IX, p. 349-51 (auteur encore plus suspect, est-il besoin de le dire?); *Vie privée de Louis XV*, par Mouffle d'Angerville, t. IV, p. 33-35, etc.

[2] Relativement au Parc-aux-Cerfs, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le résumé placé par le regrettable M. Th. Lavallée en tête du curieux mémoire de M. J.-A. Le Roi, le savant conservateur de la bibliothèque de Versailles : « Le *Parc-aux-Cerfs* était le nom d'un quartier de Versailles..., bâti sous Louis XIV sur l'emplacement d'un parc à bêtes fauves, datant de Louis XIII, et qui en avait gardé le nom. Quant au sérail, voici à quoi il se réduit. Louis XV avait acheté secrètement, dans une impasse déserte de ce quartier, une petite maison bourgeoise où pouvaient à peine loger trois personnes, et dans laquelle son valet de chambre faisait élever quelques jeunes filles, ordinairement vendues par leurs parents. « Il n'y en avait que deux en général, dit Mme du Hausset, très-souvent une seule; quelquefois le Parc-aux-Cerfs était vacant cinq ou six mois de suite. Lorsqu'elles se mariaient, on leur donnait des bijoux et une centaine de mille francs. » Il ne paraît pas que le nombre de ces victimes, immense d'après tous les historiens, ait dépassé une trentaine, le roi n'ayant gardé cette maison que de 1755 à 1771 (il est constant, en outre, que le Parc-aux-Cerfs fut fermé en 1765 pour plusieurs années). M. Le Roi appuie cette curieuse découverte historique de pièces irré-

Digitized by Google

d'une passagère faveur [1]. Ces turpitudes sont trop honteuses, et d'ailleurs trop connues, — car c'est la chronique scandaleuse du règne de Louis XV qu'on sait le mieux, — pour que nous nous y arrêtions.

A la veille de cette nouvelle et déplorable transformation du roi, d'Argenson, dont le *Journal* éclaire ces désordres d'un jour complet [2], sans tomber dans les graveleuses amplifications des chroniqueurs orduriers, d'Argenson nous peint cette nature molle et apathique, qui ne secondait que trop bien les desseins de ceux qui, par un infâme calcul, endormaient le malheureux roi dans l'ivresse des sens, pour se donner le facile triomphe de régner sans partage et sur le roi avili, et sur le royaume livré à l'abandon et au pillage.

« Voici, écrit-il en décembre 1752, toutes les passions du Roi et tout le ressort du gouvernement : « Laissez-moi en repos, que j'aie la paix, que je n'aie point de déshonneur, qu'on me laisse aller à mes campagnes, à mes petits plaisirs, à mes habitudes ; quelques bâtiments, de petites connaissances, quelque curiosité, quelques recherches que je ne crois pas bien chères. Que j'aie la paix à la cour, dans le royaume et avec mes voisins ; je serais bien aise encore d'obtenir quelque gloire qui ne me donnât pas de peine, l'ordre ancien et accoutumé, sans examen, la religion du pays. » C'est Morphée qui règne, ou une belle paresseuse qui a les chairs fermes et l'âme molle, bonnes gens fabriqués ainsi par le ciel, sans vices et sans vertus [3]. »

Mme de Pompadour fut satisfaite. Le roi, qui se bornait à des vœux stériles pour être aimé de son peuple, et qui ne faisait rien pour l'être [4], se résigna enfin, et lâcha ces rênes qu'il

futables ; mais cela n'empêchera pas les historiens de scandales de parler des centaines de millions et même des milliards que coûta le Parc-aux-Cerfs. » *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Mme de Maintenon, Mme de Pompadour, Mme du Barry*, etc. (Paris 1864), introduction, p. XVI-XVII. L'acte d'acquisition de la trop fameuse maison est du 25 novembre 1755 (*id.*, p. 236-37). — Voir sur le *Parc-aux-Cerfs*, Mme du Hausset, *l.c.*, p. 413 et 480 ; Barbier, t. V, p. 360-61, 372 ; t. VII, p. 426, etc. On voit par ce que dit cet auteur qu'avant 1755, et dès 1753, la petite Murphy avait été mise dans une maison du Parc-aux-Cerfs.

[1] Voir d'Argenson, t. VII, p. 408 ; t. VIII, p. 208-209, 217, 274 ; t. IX, p. 144, 170, 280 ; Luynes, t. XV, p. 325 ; Barbier, t. VI, p. 263 ; t. VII, p. 426 ; Mme du Hausset, *l. c.*, p. 450 et suiv., 464.

[2] Le duc de Luynes, si instructif pour les temps de Mmes de Mailly, de Vintimille et de Châteauroux, plus discret sur le règne de Mme de Pompadour, devient, à partir de 1752, beaucoup moins intéressant et moins complet.

[3] D'Argenson, t. VII, p. 354.

[4] Voir d'Argenson, t. VII, p. 7, 153, 232.

Digitized by Google

n'avait jamais su tenir d'une main assurée. « Je les laisserai « faire, dit-il; qu'ils me laissent seulement quelques chevaux « pour me promener[1]; » et, à Mme de Pompadour et Gontaut, en parlant de l'« assemblée de républicains » des « grandes robes » : « Les choses comme elles sont dureront autant que « moi[2]. » La marquise de Pompadour eut rang de duchesse à la cour[3]; elle put « disposer de tout, » dire *nous* tout à son aise[4]; elle put faire et défaire les ministres, et être, comme on disait, « le cardinal de Fleury et demi[5]. »

IX.

Louis XV, cependant, n'abdiqua pas autant qu'on l'a dit et qu'on pourrait le croire, en ne considérant les choses qu'à la surface. En 1751, au mois de février, ayant remis au maréchal de Noailles, en entrant au conseil, un mémoire de Puisieux, avec demande de lui soumettre ses observations, le roi reçut cette réponse :

« Si Votre Majesté me le permet, j'aurai l'honneur de lui marquer plus en détail ce que je pense sur quelques uns des objets particuliers qui ne sont qu'indiqués dans le mémoire; mais pour que je prenne cette liberté, il est nécessaire que Votre Majesté ait la bonté de marquer à côté de cet article, non-seulement qu'elle le trouvera bon, mais même qu'elle l'ordonne[6]. »

Louis XV répondit :

« Je ne saurais avoir trop de détails, et vous en êtes plus capable qu'un autre. Ainsi je vous en prie et vous l'ordonne[7]. »

Dans son mémoire, le maréchal disait :

« Je sais, Sire, que vous aimez la vérité, et que souvent elle a de

[1] D'Argenson, t. VII, p. 232.

[2] *Mém. de Mme du Hausset.*— Et encore, au dire de Soulavie : « Je ne vois pas comment, après moi, cela se terminera. » (*L'art de l'histoire*, préface des *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, t. I, p. XXI.)

[3] Elle prit le tabouret le 17 octobre 1752.

[4] « Voilà bien des mardis où le roi ne pourra vous voir, disait-elle en août 1752 aux ministres étrangers, car je ne crois pas que vous veniez *nous* chercher à Crécy. » D'Argenson, t. VII, p. 281. Cf. les lettres de Mme de Pompadour reproduites par MM. de Goncourt, *l. c.*, t. II, p. 68 et suiv.

[5] D'Argenson, t. VII, p. 282.

[6] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 303.

[7] *Idem, ibid.*, p. 303.

Digitized by Google

la peine à parvenir jusqu'au pied du trône. De qui peut et doit l'attendre Votre Majesté, si ce n'est d'un serviteur qui a blanchi à son service et à celui de ses pères, qui vous a voué l'attachement le plus tendre et le plus respectueux, et qui, chaque jour, avance dans une carrière dont le terme ne peut être fort éloigné [1] ? »

Noailles suppliait le roi de se faire représenter l'état de la dépense du temps de Louis XIV, et de comparer ; de fouiller chaque branche d'administration, et de « combler les vœux de ses sujets, en retranchant ou diminuant ce qui pouvait l'être, et en réprimant les abus [2]. »

Deux ans plus tard, le maréchal de Noailles exposait encore au roi les difficultés de la situation, et la nécessité d'y porter un prompt remède.

« Je n'ai point vu, disait-il, des temps aussi critiques et qui annoncent des suites aussi fâcheuses que les circonstances où nous sommes... Tant qu'un gouvernement conserve son crédit et son autorité, il y a des remèdes à tout. Mais lorsque les sentiments et les principes qui entretiennent dans les sujets l'esprit d'obéissance, de soumission, et l'amour de leur prince et de leur patrie, viennent à se pervertir et s'anéantissent ; alors, malgré un calme apparent, et qui n'est pas tel aujourd'hui, le danger est plus grand qu'on ne pense, et sans qu'on s'en aperçoive, un état penche vers sa ruine.

« L'inclination naturelle des François est d'aimer leur prince. Tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, Sire, se livrent aux impressions que font sur eux votre bonté et votre affabilité. Les peuples supposent volontiers que les maux qu'ils ressentent sont ignorés ; que s'ils étoient connus, on y remédieroit : cette idée les console, et entretient quelque temps leur amour pour le souverain. Mais ces sentiments s'altèrent bientôt, lorsque les divisions dans le gouvernement et à la cour sont publiques, que le dernier bourgeois de Paris en est informé, qu'il n'y a pas d'étranger qui n'en soit instruit, que les maux qui en sont une suite nécessaire se font sentir au dedans et au dehors ; on ne peut plus supposer alors que le maître, témoin de tout ce qui se passe à la cour, ne les sache ; et l'idée qu'il les tolère, détruit, Sire, l'opinion que les étrangers doivent avoir de Votre Majesté, et aliènent les esprits de vos propres sujets.

« Le trouble et la confusion règnent dans tous les ordres de l'état, la licence est extrême ; on ne connoît plus de règles, de bienséances ni de subordination ; chacun vise à l'indépendance ; on ne voit que mécontentement, et on n'entend que murmures ; la fermentation des têtes est portée au dernier degré ; toute émulation est éteinte ;

[1] *Correspondance de Louis XIV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 305.

[2] *Idem, ibid.*, p. 306. A ce mémoire en était joint un autre, en réponse à celui de Puisieux, dans lequel Noailles exposait tout un système de politique extérieure.

Digitized by Google

toutes les connoissances utiles s'anéantissent; et les hommes capables de servir l'état deviennent si rares, qu'à peine on en nomme encore quelques-uns.

« On ne compte plus sur d'autres moyens pour parvenir que ceux de l'intrigue, de la cabale, de la faveur et de la protection; l'amour de la patrie et du nom françois est devenu un ridicule; il s'est introduit une fausse philosophie qui conduit à la mollesse, au luxe et à l'indolence; on n'envisage qu'avec indifférence les troubles qui peuvent agiter l'état, et si l'on daigne en parler, ce n'est que pour fronder le gouvernement.

« Pardonnez-moi, Sire, d'avoir osé entrer dans un aussi triste détail avec Votre Majesté. Mais je la supplie de considérer que c'est le dernier effort du courage, et l'effet de la juste confiance que l'on doit avoir dans la probité de son maître, dans sa droiture et dans son amour pour la vérité, que d'oser lui annoncer que son gouvernement s'affoiblit, que son autorité se perd, que les liens qui lui attachent ses peuples se rompent journellement, et que l'opinion des étrangers s'altère[1]. »

Louis XV voyait et sentait tout cela. Son « chagrin noir » et ses « grands accès de tristesse[2] » le montraient suffisamment. Il s'efforçait de calmer le mécontentement du clergé, que Machault avait voulu, portant atteinte à ses priviléges, soumettre à l'impôt du vingtième, et de tempérer les ardeurs de la lutte engagée entre le Parlement et le clergé, à l'occasion des refus de sacrements. Au plus vif de la querelle, il s'adressa au maréchal de Noailles, et lui posa une série de questions, en lui demandant de lui répondre « promptement et secrètement[3]. »

Mais les difficultés intérieures, les objets d'administration, la création de l'Ecole Militaire[4], et d'autres mesures dignes

[1] *Mémoires historiques et militaires du maréchal de Noailles*, t. VI, p. 317 et suiv. Ce mémoire ne se retrouve pas dans la *Correspondance* récemment publiée par M. Rousset.

[2] D'Argenson, t. VII, p. 13, 214.

[3] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 396.

[4] Mme de Pompadour, de concert avec Paris-Duverney, s'occupa longtemps de la création d'une école militaire. Mais le roi travailla aussi activement à la réalisation de ce projet : « J'ai été enchantée, écrivait Mme de Pompadour le 9 novembre 1750, de voir le Roi entrer dans ce détail tantôt ; » et le 3 janvier suivant, elle en parlait en ces termes à la comtesse de Lutzelbourg : « Je vous crois bien contente de l'édit que le Roi a donné pour anoblir les militaires. Vous le serez bien davantage de celui qui va paraître pour l'établissement de cinq cents gentilshommes que Sa Majesté fera élever dans l'art militaire. Cette école royale sera bâtie auprès des Invalides. Cet établissement est d'autant plus beau que Sa Majesté y travaille depuis un an, et que ses ministres n'y ont nulle part et ne l'ont su que lorsqu'il en a arrangé tout à sa fantaisie, ce

Digitized by Google

d'éloge, n'occupaient pas seulement le roi. Dans cette période de transition qui sépare le traité d'Aix-la-Chapelle du traité de Versailles, et la guerre de succession d'Autriche de la guerre de Sept-Ans, la politique extérieure fixa de la manière la plus sérieuse et la plus soutenue l'attention du roi.

Différents systèmes se trouvaient en présence : le maréchal de Noailles, partisan des anciennes traditions de notre diplomatie, préconisait les avantages d'une alliance avec la Sardaigne, la Prusse et les puissances du Nord, et insistait sur la nécessité de combattre la « gent anglaise[1]. » D'autres commençaient à parler d'une alliance dont les premières ouvertures avaient été faites à Aix-la-Chapelle par le comte de Kaunitz, et à laquelle Kaunitz, devenu ambassadeur à Paris, n'avait cessé de travailler : l'alliance autrichienne[2]. Enfin la politique secrète avait aussi ses vues et ses plans, qu'il convient d'indiquer ici.

« M. le prince de Conti travaille avec le Roi plus fréquemment et plus longuement que ci-devant, écrit d'Argenson (mars 1753); le bruit est qu'il va entrer au Conseil, et qu'il y sera une espèce de premier ministre... Ce travail si fréquent et si long de M. le prince de Conti avec le Roi regarde uniquement le dessein de faire ce prince roi de Pologne, soit après la mort du roi régnant, soit même plus tôt. L'on croit que son parti est considérable, et qu'on y a embarqué les puissances voisines, surtout le roi de Prusse. La ligne contraire à la nôtre a aussi conçu, dit-on, qu'un prince aussi isolé que serait ce prince français leur serait meilleur que l'électeur de Saxe, car celui-ci pourrait s'accommoder avec le roi de Prusse et se lier avec lui, son intérêt y étant net et clair; mais, en attendant, le roi de Prusse sacrifie à sa passion l'intérêt qu'il aurait de l'espérer: ainsi on l'y aura embarqué pour le satisfaire, et avec lui la Suède et le Danemark, de sorte que toutes les puissances du Nord ou de l'Allemagne y concourraient, et l'Autriche diminuerait par là cette force qu'a un puissant électeur de l'Empire, et le réduirait a l'Etat de Saxe, qui est accablé des dettes de ce prince.

qui a été à la fin du voyage de Fontainebleau. » MM. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, t. I, p. 281, et t. II, p. 71.)

[1] « J'ai commencé à écrire votre lettre, écrivait le Roi au maréchal le 23 septembre 1754; mais je vous avoue avec sincérité que je la trouve un peu longue, et que c'est un libelle diffamatoire contre la *gent anglaise*, qui est très vrai; mais ne trouvez-vous pas que, dans ma plume, ce n'est pas un peu trop fort ? » *Correspondance*, etc., t. II, p. 339.

[2] Voir l'*Histoire de la guerre de Sept ans*, par Frédéric II. Ed. Boutaric, t. I, p. 397-98; les *Mém. de Duclos*, p. 634-35; les *Mém. du président Hénault*, p. 211 et suiv, 246-47, 265, 277; *Le cardinal de Bernis*, par M. Sainte-Beuve, dans les *Causeries du Lundi*, t. VIII, p. 19.

Digitized by Google

De mon temps j'ai vu ce projet travaillé secrètement et connu du Roi seul, mais je ne pouvais croire que le Roi y songeât sérieusement. Voici cependant qu'on le lui a montré *très-facile*, car c'est ainsi que l'on fait toujours cheminer les grands et ruineux projets à des yeux superficiels et sans système. De là arrive le travail assidu et souvent répété du prince de Conti avec le Roi; car ce prince reçoit quelquefois des dépêches à la chasse, et sur-le-champ griffonnne quelques lignes, qu'il envoie au Roi par des courriers [1]. »

On n'a malheureusement pas tous les documents de cette diplomatie secrète, qui avait à Constantinople, à Dresde, à Berlin, à Stockholm ses agents particuliers, partout où l'ambassadeur en titre n'était pas *initié*. En mars 1752, un homme d'une rare intelligence et chez lequel il y avait l'étoffe d'un grand ministre, le comte de Broglie, fut envoyé en Pologne comme ambassadeur, et admis à la correspondance secrète [2]. Cette politique occulte devint encore plus active en 1754, et son ministre *in partibus* ne se borna pas à son rôle de confident pour les affaires extérieures : il prit une part active aux affaires du Parlement [3]. Il ne se passait pas deux jours sans que le roi et le prince de Conti s'écrivissent [4]. C'est à ce moment que le duc de Luynes fait cette remarque : « Le roi s'est réservé le détail de toutes sortes d'affaires, et il paraît

[1] D'Argenson, t. VII, p. 437-38. « Le père de Latour, jésuite, dit ailleurs d'Argenson, est l'âme de ce conseil; Parisot; maître des requêtes, voulait aller en Saxe et à Berlin pour négocier sur ces vues, de mon temps et pendant le mariage de M. le Dauphin. Le maréchal de Richelieu, grand ennemi du prince de Conti, en empêcha. Mon frère soutient beaucoup le prince de Conti auprès du Roi, et lui a souvent procuré du travail avec Sa Majesté sur cette maudite affaire-là... Il y a du don quichottisme à ceci; le prince de Conti prétend être assez fort avec les forces de Prusse et de Suède, et les Polonais, pour se maintenir roi élu de Pologne, contre les Russes, Autriche et Angleterre (t. VI, p. 339-340. » — « Il entroit dans les plans de Conti, dit Soulavie dans les *Mém. du maréchal-duc de Richelieu*, de protéger les libertés germaniques, de soutenir les états de l'Italie dans l'indépendance de l'Autriche, de nous lier avec la Turquie, la Pologne, la Suède, la Prusse et le Danemarck; d'opposer ces puissances secondaires à l'Autriche et à la Russie. C'étoit une perfection de l'ancien plan françois contre l'Autriche (t. IX, p. 393). »

[2] « Le comte de Broglie adjoutera foy à ce que lui dira M. le prince de Conty, et n'en parlera à âme qui vive. — Louis. » (*Correspondance secrète de Louis XV*, publiée par M. Boutaric, t. I, p. 192.) Ce ne fut pas sans résistance que Broglie se décida à répondre aux désirs du roi; il lui fallut un ordre réitéré de Louis XV (Note du 13 mai 1774, envoyée par le comte de Broglie à Louis XVI, t. II, p. 388).

[3] Voir d'Argenson, t. VIII, p. 280, 316, 406. Cf. sur le travail avec Conti, Luynes, t. XIII, p. 271, 299, 301, 424, 431, 436; t. XIV, p. 57, 83, 110, 354, 367, 370.

[4] D'Argenson, t. VIII, p. 406 (janvier 1755).

Digitized by Google

certain qu'elles ne sont point traitées au conseil ni communiquées aux ministres [1]. » D'un autre côté, nous lisons dans d'Argenson, à la date d'août 1755 :

« Un courtisan m'a dit hier que le Roi était agité d'une inquiétude continuelle sur les affaires, et que Sa Majesté paraissait couver une grande maladie, qu'il était fort changé. Son conseil l'agite encore plus que les affaires ; les avis contraires et opposés rendent indéterminés tous les partis à prendre sur la conjecture présente. Parmi les conseillers, les uns lui présentent des desseins hardis pour porter la guerre au loin : les autres de plus discrets, mais qui vont toujours à une guerre générale. A tout cela, le Roi ne veut rien qui aille si loin, et voit avec justesse d'esprit les inconvénients du mal et de l'embarquement, mais il n'a pas chez lui la ressource des moyens [2]. »

La « ressource des moyens, » c'était ce que Mme de Pompadour possédait au suprême degré. C'est ainsi qu'elle « attisa, » comme parle d'Argenson, « deux passions ou plutôt deux faiblesses du roi : sa colère contre le Parlement et celle contre le roi de Prusse [3]. » De l'une sortirent les troubles qui entraînèrent si rapidement la royauté vers sa perte ; de l'autre vinrent l'alliance autrichienne et la déplorable guerre de Sept-Ans. Mme de Pompadour triomphait définitivement sur toute la ligne : la famille était reléguée au second plan ; les maîtresses de rencontre faisaient oublier la disparition des charmes de la favorite ; les ministres hostiles étaient chassés ; le nouveau Fleury présidait le comité, à Crécy ; Conti était disgracié, et Bernis allait entrer au conseil.

Mais avant de voir à l'œuvre la politique de Mme de Pompadour, il faut nous donner un curieux spectacle : nous allons voir la favorite tourner à la dévotion, chercher à convertir le roi, et commencer par prêcher d'exemple. Nous retrouvons ici les instructions secrètes qu'elle donna en entamant une négociation en cour de Rome, et nous nous empressons de lui laisser la parole :

« De longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucuns ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au père de Sacy, comme

[1] Luynes, t. XIII, p. 398. Cf. t. XIV, p. 368.
[2] D'Argenson, t. IX, p. 72.

Digitized by Google

à l'homme le plus pénétré de cette vérité; je lui montrai mon âme toute nue. Il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. Il me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le père me fit demander une place chez la reine pour plus de décence; il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le roi n'y entra plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observais exactement; ce changement fit grand bruit à la cour et à la ville. Les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent; le père de Sacy en fut entouré, et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la cour. Je lui représentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser... Après avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n'écouter que la religion et non l'intrigue, je ne le vis plus[1]. »

Le duc de Luynes a beau nous dire que Mme de Pompadour paraissait « de très-bonne foi[2], » il nous est difficile de croire que cette dévotion et ce zèle insolite pour le salut du roi fussent bien sincères[3]. La femme que d'Argenson a appelée une « très-grande comédienne[4] » ne doit pas nous en imposer avec cet air de « perfide candeur[5]. » Celle qui savait « pleurer avec grâce et jouer le désespoir[6], » pouvait bien aussi, — quelque prédisposée qu'elle fût à ce rôle par la perte de sa fille[7] et par la ruine de sa santé[8], — se faire de la dévotion un rempart contre des menaces toujours persistantes de disgrâce[9], et un marche-pied pour s'élever à de plus hautes faveurs. Poussée par la cabale dont elle était l'instrument et dont elle aspirait à

[1] D'Argenson, t. IX, p. 375.

[2] *Histoire de la chute des Jésuites au* XVIIIe *siècle*, par M. de Saint-Priest, p. 35-37. Cf. le duc de Luynes, t. XV, p. 321-27; l'abbé Georgel, t. I, p. 41, et Soulavie, *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, t. IX, p. 40.

[3] *Mém. de Luynes*, t. XV, p. 324 et 326.

[4] D'Argenson, t. IX, p. 66.

[5] M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 232.

[6] D'Argenson, t. IX, p. 66.

[7] Celle qu'on appelait *mademoiselle Alexandrine*, qu'elle faisait inviter aux petits voyages, et qu'elle voulait faire épouser au duc de Chaulnes.

[8] « Elle a une mauvaise santé et plusieurs incommodités, » écrit le duc de Luynes, t. XV, p. 326.

[9] Voir d'Argenson, t. IX, p. 66, 116, 118, 199. — « Ci-devant, remarque d'Argenson (p. 199), elle faisait l'esprit fort devant le Roi pour assurer son règne. » L'abbé Georgel, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 41), qualifie cette conduite d' « hypocrite métamorphose. » Cf. ce qu'en dit Condorcet dans sa *Vie de Voltaire* (*Œuvres de Voltaire*, éd. Renouard, t. LXIV, p. 85-86).

Digitized by Google

devenir le chef[1], — bien plus que par les conseils du P. de Sacy, dont l'indulgence dut enfin s'arrêter devant la crainte d'être dupe, — Mme de Pompadour obtint (février 1756) ce poste de dame du palais, auquel elle semblait ne pouvoir même prétendre : « Sire, » écrivit la reine à Louis XV, en réponse à la lettre où il lui faisait part de la nomination de la favorite, « j'ai un Roi au ciel qui me donne la force de souffrir mes « maux, et un Roi sur la terre à qui j'obéirai toujours[2]. » Peu de temps après, la pénitente *en herbe* du P. de Sacy jetait le masque, et « se moquait de l'hypocrisie qu'elle avait commencée[3]. »

X.

Une révolution se faisait à ce moment chez Louis XV. Il avait enfin pris le parti de trancher dans le vif, et de satisfaire aux vœux du peuple en accomplissant de sérieuses réformes. Les dépenses de ce qu'on appelait « les extraordinaires, » celles de l'écurie[4], des bâtiments, subirent des réductions qui montèrent à plus de dix millions[5] (août 1755). Si, comme le dit d'Argenson, le roi « avançait chaque jour de quelque chose dans l'art de régner[6], » il avait fait là un grand pas vers ce dont il était le plus dépourvu : l'énergie dans les résolutions.

[1] « Ce sont ces messieurs (Luxembourg, Soubise, Richelieu) qui ont suggéré à la marquise l'idée de cette place de dame du palais. » D'Argenson, t. IX, p. 202. « Ce parti de la marquise, dit-il ailleurs, est composé de MM de Soubise, le garde des sceaux, Machault, l'abbé de Bernis, M. de Poyanne (p. 341).«

[2] C'est le président Hénault qui avait fait cette réponse. Voir d'Argenson, t. IX, p. 214-215, et Luynes, t. XV, p. 321.

[3] D'Argenson, t. IX, p. 214. « Ainsi, chez les méchants, dit d'Argenson (p. 353), les bonnes actions apparentes n'annoncent que de plus mauvaises vues encore. » Voir sur le rôle du P. de Sacy, Georgel, t. I, p. 42-45.

[4] Il en était de beaucoup d'abus comme des dépenses de l'écurie : ils étaient très-exagérés par la rumeur publique. Le duc de Luynes rapporte qu'on prétendait que le Roi avait près de quatre mille chevaux dans ses écuries. Il alla aux informations, et il arriva à une évaluation approximative de deux mille deux cent quatre-vingts chevaux (janvier 1752, t. XI, p. 376); mais quelques mois plus tard, un état détaillé qui lui fut remis donnait le chiffre *total* de sept cent quatre-vingt-trois (t. XII, p. 37-38).

[5] Le duc de Luynes, t. XIV, p. 214, 220; d'Argenson, t. IX, p. 57, 74, 141, 145, 194.

[6] D'Argenson, t. IX, p. 99. « Il a de la justesse d'esprit, ajoute-t-il, mais il manque du courage d'esprit. »

Digitized by Google

« Puisqu'il est capable de pareils coups de courage, disait-on, il peut aussi prendre un parti contre cette favorite qui souvent lui donne de l'humeur et qui coûte gros à l'État : il peut donc sacrifier ses plaisirs et ses habitudes à la décence et à l'économie [1]. » Mais Mme de Pompadour continuait à dominer le roi « par le ton et par la hardiesse [2] ; » elle restait l'amie, et était devenue « le centre des consolations royales pour les affaires [3]. » « Elle a tout l'air du premier ministre de France, écrit d'Argenson et le roi le veut ainsi, même pour l'apparence extérieure [4]. »

Mme de Pompadour était « toute autrichienne. » Elle s'était mise à la tête de ce projet d'alliance pour se rendre plus nécessaire et plus favorite que jamais [5]. Mais elle n'a point été, comme on l'a dit, le seul auteur de ce changement de politique, qui ne fut ni une simple intrigue de boudoir ni la puérile représaille de propos injurieux. L'alliance autrichienne, il faut le dire, avait sa raison d'être et sa légitimité; elle était depuis plusieurs années l'objet des préoccupations d'esprits très-judicieux et très-*français*. Nous en trouvons la preuve dans ce fragment d'une lettre de Louis XV, en date du 2 juillet 1748 :

« Vous n'êtes pas le seul qui pensiez de même sur la cour de Vienne. Cependant, si elle vouloit, *il y auroit bien de bonnes et glorieuses choses à faire pour nous deux;* mais la jalousie inséparable du genre humain s'y opposera toujours [6]. »

La pensée de l'alliance autrichienne, de cette alliance qui, comme le disait le comte de Broglie, « étoit nécessaire dans son

[1] D'Argenson, t. IX, p. 66 et 194.
[2] *Idem*, t. VIII, p. 269.
[3] *Idem*, t. IX, p. 159 et 175.
[4] *Idem, ibid*, p. 136. Et il ajoute : « Certes il vaut mieux voir au gouvernail une belle nymphe debout qu'un vilain singe accroupi comme était feu le cardinal de Fleury.» — « Cependant, dit-il ailleurs, le Roi souffre et souffrira de plus en plus de cet attachement. Que les particuliers se confient à une maîtresse qu'ils croient affectionnée à leur domesticité, je le veux : *cela fait peu de scandale, et même c'est édification et honnêteté, suivant le radoucissement des mœurs présentes, qui se rapprochent de plus en plus de la nature;* mais quand il s'agit de l'administration du royaume, nous ne pouvons nous y accoutumer : la décence, le devoir, la dignité du gouvernement, tout a horreur de cette pratique (t. IX, p. 201). »
[5] *Idem, ibid.*, p. 280.
[6] *Catalogue d'une belle collection d'autographes provenant du cabinet de M. J. G.* (Gallois), juin 1844, n° 288.

Digitized by Google

principe et pouvoit, devoit même être utile par ses suites[1],» appartenait au roi, et il l'avait mûrie de longue date, avant qu'elle ne devînt son « ouvrage favori[2]. » Le traité conclu par Frédéric avec les Anglais, le peu de confiance et de sympathie que le roi avait pour ce prince, les instances intéressées de la cour de Vienne, amenèrent la conclusion du traité de Versailles[3]. Si cette politique eût été dirigée par des mains fermes et habiles ; si la France ne se fût pas laissée entraîner à abandonner le véritable terrain de la lutte, de façon à compromettre son influence en Europe et à n'être plus qu' « un corps de réserve aux ordres de l'Autriche[4] ; » si en un mot les traités des 1er mai 1757 et 30 décembre 1758[5] n'avaient pas été signés après celui du 1er mai 1756, l'alliance autrichienne aurait, comme le disait Louis XV, pu porter de bon et glorieux fruits. Ce fut le vice de la politique royale, comme c'était le vice du caractère du roi, d'avoir un défaut de fixité dans les desseins d'où découlait une absence complète d'énergie et de suite dans l'exécution.

Toute la correspondance du cardinal de Bernis, encore

[1] Mémoire du comte de Broglie, adressé à MM. du Muy et de Vergennes, le 1er mars 1775. *Corresp. secrète*, t. II, p. 478-79.

[2] *Idem, ibid.*, p. 474. Cf. le duc de Luynes, t. XV, p. 226, 346 ; le président Hénault, p. 211.

[3] « Il y avait longtemps, dit Duclos, que le roi désiroit une alliance catholique qui pût balancer le parti protestant, déjà supérieur en Europe. » *Mémoires secrets*, collect. Michaud, p. 635. — « Tout ceci, écrit le marquis d'Argenson en novembre 1756, parait une croisade générale du parti catholique contre le protestant en Europe, et la France est le trésorier de cette croisade (t. IX, p, 346). » — « Ce que je ne crois que parce qu'il (le roi) me l'a dit, dit à son tour le duc de Choiseul, c'est qu'il ne s'est déterminé à s'allier avec la maison d'Autriche que dans l'intention, bien mal digérée, d'anéantir le protestantisme après avoir écrasé le roi de Prusse. » Mss. du duc de Choiseul, cités par M. de Saint-Priest dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 47. — Malgré tout, on répétera longtemps ce lieu commun historique, qui se retrouve dans le récent ouvrage de M. Jobez : « L'insolence du cabinet de Versailles envers Frédéric, l'amour-propre blessé de Mme de Pompadour, sa vanité flattée par les avances de Marie-Thérèse avaient produit le changement des alliances politiques de la France. » *La France sous Louis XV*, t. IV, p. 496. Cf. p. 483 et 493. Nous regrettons de voir que le dernier historien de Mme de Pompadour adopte, sans restrictions, cette opinion. (*Mme de Pompadour et la cour de Louis XV*, par M. Em. Campardon, p. 202-203.)

[4] Expressions du comte de Broglie dans son mémoire sur la politique étrangère, remis à Louis XV en 1773. *Correspondance secrète*, t. I, p. 450.

[5] Voir Garden, *Histoire générale des traités de paix*, t. IX, p. 39-44, 54-57 et 349-75. Voir, sur la situation faite à la France par les traités de 1757 et de 1758, le mémoire remis par Choiseul au Roi en 1765, publié par M. Charles Giraud dans les *Comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1848, p. 300 et suiv.

Digitized by Google

incomplétement connue, accuse cette fatale disposition [1]. L'abbé de Bernis, dans son court passage au ministère (janvier 1757— 1er novembre 1758) avant de recevoir le chapeau et de céder la place à Choiseul, eut à lutter contre une situation à laquelle, malgré d'excellentes intentions, il était inférieur; il plia sous le fardeau des affaires et sous le poids des événements. Tous ses efforts furent stériles, et il se retira [2], en invoquant une volonté qu'il n'avait trouvée ni chez le roi, ni chez les ministres, ni chez les généraux [3]. Choiseul fut appelé à le remplacer.

Mais nous n'écrivons pas l'histoire du règne de Louis XV; nous n'avons, au milieu de ce conflit des influences et des systèmes, qu'à chercher le roi, et à pénétrer dans les replis intimes de ce caractère « ondoyant et divers. » Au moment où la guerre se préparait au dehors, où la querelle du Parlement avait été poussée à l'extrême par les déclarations du 10 décembre 1756, suivies de la démission des conseillers au Parlement, un événement éclata soudain : Louis XV, en montant en voiture le 5 janvier 1757 pour retourner à Trianon, fut frappé d'un coup de couteau [4] par Damiens.

[1] Voir les extraits qu'en a donnés M. Sainte-Beuve, dans son étude sur l'abbé de Bernis *(Causeries du lundi*, t. VIII, p. 18-34). Il en devait la communication à M. Pasquier.

[2] C'est le 9 octobre 1758 que le Roi consentit à la démission de Bernis en faveur du duc de Choiseul : « Je suis fâché, monsieur l'abbé-comte, lui écrivit-il, que les affaires dont je vous charge affectent votre santé au point de ne pouvoir plus soutenir le poids du travail... Je consens à regret que vous remettiez les affaires étrangères entre les mains du duc de Choiseul, que je pense être le seul en ce moment qui y soit propre, *ne voulant absolument pas changer le système que j'ai adopté, ni même qu'on m'en parle.* » Cité par M. Sainte-Beuve, *l. c.*, p. 31.

[3] « Il faudrait, disait-il, un *débrouilleur général*. Je me suis proposé moi-même avec courage jusqu'à la paix, mais la proposition n'a pas pris; on veut être comme on est. Dieu seul peut y mettre ordre (p. 27). » Et encore : « Dieu veuille nous envoyer *une volonté quelconque*, ou quelqu'un qui en ait pour nous! Je serai son valet de chambre si l'on veut, et de bien bon cœur (p. 22). » — Il est curieux d'entendre Bernis s'exprimer sur les dispositions du roi : « Le Roi se porte à merveille, écrit-il, et n'est nullement inquiet de nos inquiétudes ni embarrassé de nos embarras. Dans un sens, cela est fort heureux, car nous serions plus à plaindre s'il voyait trop noir et s'il prenait de l'humeur..... En général, le Roi ne voit pas en noir. Il a été accoutumé à se tirer du bourbier sans s'y être donné beaucoup de peine. Il croit qu'il en sera toujours de même. Mais les progrès du mal ont énervé les organes intérieurs de son état. Les reins de la monarchie sont affaiblis. L'autorité, éparpillée partout, n'est réunie nulle part. L'esprit de citoyen a disparu. » *Histoire de France au* XVIIIe *siècle, Revue française*, juillet 1828, p. 228.

[4] Ou plutôt d'un coup de canif.

Digitized by Google

Plus heureux qu'Henri IV, dont il redoutait le sort [1], le roi échappa au fer meurtrier. Il déploya en cette circonstance autant de courage et de sang-froid que de fermeté d'âme [2]. A peine eut-il senti le coup, qu'il s'écria : « Qu'on arrête ce mal-« heureux, mais qu'on ne lui fasse pas de mal! » Et se croyant en danger : « Mon fils, dit-il au dauphin, je vous laisse un « royaume bien troublé; je souhaite que vous gouverniez « mieux que moi. » Mais l'émotion générale fut bientôt calmée, et cette tentative d'assassinat ne fut que l'occasion d'une démonstration populaire en faveur de celui que le président Hénault appelle hyperboliquement, à cette occasion, « le meilleur de nos rois [3]. » Le dauphin, qui avait aussitôt pris la direction des affaires et s'était signalé par son intelligence, sa fermeté et sa sagesse [4], remit au bout de quelques jours le gouvernement aux mains de son père.

Louis XV avait aussitôt appelé un prêtre; il avait fait à la reine, suivant les expressions de d'Argenson, « bien des déclarations d'amitié et de sagesse [5]. » On avait remarqué que, tan-

[1] « Je vois bien que je mourrai comme Henri IV, » avait dit le roi en 1749 en entendant lire un poëme « de deux cent cinquante vers horribles » contre lui, qui commençait ainsi : *Réveillez-vous! mânes de Ravaillac....* » D'Argenson, t. VI, p. 15.

[2] Voir les récits contemporains : Luynes, t. XV, p. 355-57; d'Argenson, t. IX, p. 380-382; Barbier, t. VI, p. 426-28, 467; le duc de Croy, dans la *Revue rétrospective*, t. I, p. 357 et suiv.; *Hist. du Parlement de Paris*, par Voltaire, *Œuvres*, éd. Renouard, t. XXIII, p. 308 et suiv.; lettre du comte d'Argenson à Voltaire, et lettre adressée de Paris au vicaire de Châlons-Villars, citée par M. Jobez, *la France sous Louis XV*, t. IV, p. 538. — M. Jobez, qui écrit sous l'empire de préjugés qui l'aveuglent jusqu'à lui faire trouver « un adoucissement considérable dans les mœurs publiques » en 1793, en comparant le tribunal révolutionnaire avec le parlement qui fit mourir Damiens (p. 553), M. Jobez voit là, « en abrégé, la scène que Louis XV *avait jouée* à Metz : même pusillanimité, même retour à des pensées religieuses, qui s'évanouissent une fois le danger passé (p. 539). »

[3] *Mémoires*, p. 244. D'Argenson dit à ce propos : « Au fond, le Roi est aimé de ses sujets, et chacun est touché de l'attentat et du danger.» (T. IX, p. 382.) On voit, par ce que dit le duc de Luynes, que ce sentiment fut partagé par le pape et par les cours étrangères (t. XV, p. 387).

[4] Voir en particulier d'Argenson, t. IX, p. 383, et le président Hénault, p. 231.

[5] D'Argenson, t. IX, p. 390. Ce guide précieux va nous manquer, et le duc de Luynes, dont les *Mémoires*, nous l'avons dit, perdent déjà de leur importance, va déposer la plume en 1758. — Nous lisons dans la lettre au vicaire de Châlons-Villars, citée par M. Jobez : « Le Roi, voyant le reine près de son lit, lui dit d'un ton plein de sentiment tout ce qu'un excellent cœur, un cœur chrétien, un cœur vraiment touché pouvait dire de mieux dans ces circons-

Digitized by Google

dis qu'il voyait tous les jours son confesseur, Mme de Pompadour restait délaissée, et n'avait pas même reçu un simple billet. On connaît le piquant récit que nous a laissé Mme du Hausset des terreurs de la maîtresse délaissée, attendant à chaque instant un ordre de renvoi. Enfin Machault parut, et donna le conseil de partir. Les malles étaient déjà préparées quand arriva la maréchale de Mirepoix, qui s'était faite l'amie de la Pompadour, avant de devenir la complaisante de la du Barry : « Qu'est-ce donc, madame, que toutes ces malles?... Qui « quitte la partie la perd. » Une heure après, Marigny allait trouver la femme de chambre de sa sœur : « Elle reste, lui « disait-il, mais *motus*. On fera semblant qu'elle s'en va, pour « ne pas animer ses ennemies. C'est la petite maréchale qui l'a « décidé, mais son garde (Machault) le paiera[1]. » Le 13 janvier, en effet, Mme de Pompadour recevait la visite du roi[2]; le 1er février, Machault était congédié[3].

Pourtant Louis XV restait frappé de l'attentat : « Oui, le « corps va bien, » disait-il; mais, portant la main à sa tête : « ceci va mal, et ceci est impossible à guérir. » Et quand on avait sondé sa plaie et qu'on lui avait dit qu'elle n'était pas profonde : « Elle l'est plus que vous ne le croyez, avait-il répondu, car elle va jusqu'au cœur[4]. » Il est certain que l'appartement destiné aux rendez-vous clandestins fut alors démeublé[5]. Il n'est pas moins certain que Mme de Pompadour, bien que le roi ait repris son train de vie ordinaire et lui témoignât une apparente confiance, ne cessa de vivre dans de continuelles alarmes d'être renvoyée ou supplantée : « Ma vie, disait-elle, est comme celle du chrétien, un combat perpétuel[6]. » Elle savait que, comme le lui disait la maréchale de

tances, et lui demanda pardon de tous les torts qu'il avait eus envers elle. Il demanda pardon aux assistants du scandale qu'il avait donné. » (*La France sous Louis XV*, t. IV, p. 538.)

[1] *Mémoires de Mme du Hausset, l. c.*, p. 495-98.

[2] Luynes, t. XVI, p. 281; d'Argenson, t. IX, p. 392.

[3] On connaît ce passage d'une lettre de Louis XV à sa fille l'infante : « Ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur. Je ne m'en consolerai jamais. » *Vie privée de Louis XV*, par Mouffle d'Angerville, t. IV, p. 20.

[4] *Mém. de Luynes*, t. XVI, p. 281-82.

[5] *Idem, ibid.*, p. 281.

[6] *Mém. de Mme du Hausset*, l. c., p. 473.

Digitized by Google

Mirepoix, c'était son escalier que le roi aimait[1]. Madame Infante revint en France en septembre 1757, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 6 novembre 1759. Mme de Pompadour se retrancha de plus en plus dans son rôle de ministre dirigeant[2]; on retrouve sa main dans plus d'un acte du ministère du duc de Choiseul, auquel elle dut un redoublement de crédit, et qui devait lui succéder dans son ascendant sur l'esprit du faible Louis XV.

XI.

C'est le 1er novembre 1758 que le duc de Choiseul prit le portefeuille des affaires étrangères; mais un rival qu'il ne soupçonnait pas était, dès cette époque, investi de la confiance du roi. Nous avons vu que le prince de Conti fut disgracié à la fin de 1756, plus encore par sa propre faute que par l'influence de Mme de Pompadour. Louis XV ne renonça pas pour cela à sa

[1] « La petite maréchale me disait un jour : « C'est votre escalier que le Roi « aime ; il est habitué à le monter et à le descendre. Mais s'il trouvoit une « autre femme à qui il parleroit de sa chasse et de ses affaires, cela lui seroit « égal au bout de trois jours. » (*Idem, ibid.*)

[2] On peut voir par sa correspondance avec le duc d'Aiguillon, récemment publiée, quel ton de premier ministre elle prenait : « Je rends justice à votre zèle et je ne doute pas de vos succès (6 septembre 1758). » « Il est très-vrai que mon esprit et mon cœur sont continuellement occupés des affaires du Roi, mais sans l'attachement inexprimable que j'ai pour sa gloire et pour sa personne, je serois souvent rebutée des obstacles continuels qui se rencontrent à faire le bien. » « Je suis têtue pour le service du Roi et je n'en rabattrai rien, vous le savez. » « Ah fi ! je rougis pour vous de vous voir moins de courage que moi ; vous avez les désagréments de votre petit commandement, et moi ceux de toutes les administrations, puisqu'il n'est pas de ministre qui ne me vienne conter ses chagrins (1760). » « Le projet d'arrangement de M. de Choiseul nous donne les moyens de nous passer de ces indignes citoyens (les parlementaires) qui abusent des besoins de l'État pour faire faire à leur maître des actes de foiblesse. Ils feront tout le tapage qu'il leur plaira ; *nous* les laisserons faire (10 septembre 1760). » « Quel que soit l'intérêt que MM. de Choiseul, de Saint-Florentin *et moi* prenions à vous, nous n'aurions jamais pensé au Languedoc... Il faudra bien vous débarasser de votre Bretagne si elle vous chagrine trop, car assurément *nous* ne vous voulons pas de mal. » — Ces curieuses lettres ont été publiées par M. Gustave Masson, dans la *Correspondance littéraire* (1857), p. 244-48. — Il y avait longtemps que le frère et la sœur pratiquaient l'art de « cacher de grands desseins sous un secret impénétrable. » (Lettre du 2 mars 1748, écrite par Marigny à l'abbé Leblanc, citée par MM. de Goncourt, *l. c.*, t. II, p. 64, note). Cf. sur ce rôle de premier ministre, le duc de Luynes, t. XVI, p. 296 ; d'Argenson, t. IX, p. 159, 186, 329, 366 ; Duclos, *l. c.*, p. 634 ; Barbier, t. VII, p. 17.

Digitized by Google

politique secrète : il lui donna bientôt pour directeur l'ambassadeur envoyé par lui en Pologne en 1752, le comte de Broglie[1]. Laissons le roi formuler lui-même ses desseins, et nous révéler le jeu de cette politique. Au moment où le prince de Conti cessait de remplir le poste qu'il avait eu pendant près de quinze ans, Louis XV écrivait à Tercier, l'un de ses plus intimes confidents :

« Je vous renvoie la lettre de M. le prince de Conty. Parce que je ne lui ai pas donné le commandement de l'armée qui, vraisemblablement, s'assemblera sur le Bas-Rhin, il dit qu'il est déshonoré. C'est un mot qu'on met toujours en avant présentement, et qui me choque infiniment. Il mettra peut-être de l'eau dedans son vin : ce qui est de sûr, c'est que je le recevrai, mais que je n'irai pas au devant de lui, surtout après les lettres qu'il a écrites; ce sont ses affaires, et il n'en rejaillira de mal qu'à lui, s'il plaît à Dieu. En conséquence, je vous envoie trois lettres que je lui avois remises, dont vous ferez l'usage que vous voudrez. Notre correspondance particulière n'étoit que pour lui : la publique en Pologne va bien sans cela, et je n'y veux rien changer, qui est de soutenir les Polonois, et qu'ils se choisissent un Roi à leur libre volonté. Je tiendrai mes engagements avec les Polonois, et je vous ferai remettre l'argent que j'ai encore à donner cette année, au par delà de 36,000 livres, pour aller jusqu'à 84,000 livres, je crois[2]. »

Quelque temps après, Louis XV qui, dans une autre lettre à Tercier, déclarait qu'il « ne changerait jamais de façon de penser et d'agir, pour la liberté entière des Polonais sur le choix à venir de leur roi[3], » fermait la bouche au comte de Broglie, qui ne voulait accepter qu'un des termes de la politique personnelle du roi :

« J'ai très-bien vu dans toutes vos lettres, comte de Broglie, que vous aviez de la peine à adopter le système nouveau que j'ai pris[4]. Vous n'étiez pas le seul ; mais telle est ma volonté ; il faut que vous y concouriez[5]. »

[1] Voir les mémoires adressés à Louis XVI par le comte de Broglie, dans l'ouvrage de M. de Ségur, *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, t. I, p. 27 et 70-72, et *Correspondance secrète*, publiée par M. Boutaric, t. II, p. 388 et 413.

[2] Lettre du 9 novembre 1756, *Correspondance secrète*, t. I, p. 212.

[3] Lettre du 27 novembre 1756, *l. c.*, p. 213.

[4] L'alliance avec l'Autriche.

[5] Lettre du 24 décembre 1756, *l. c.*, p. 214. — « Tant que je vivrai, écrivait plus tard Louis XV à Tercier, je ne me départirai jamais de l'alliance de l'Impératrice, et ne me lierai jamais intimement avec ce roi de Prusse ci. » (Lettre du 26 février 1763, *l. c.*, p. 289.)

Digitized by Google

Un mois plus tard, le roi insistait en ces termes :

« Je trouve très bon, comte de Broglie, que vous me fassiez toutes les représentations que vous croirez devoir me faire et à mes ministres, mais ayez toujours en vue l'union intime avec Vienne; c'est mon ouvrage, je le crois bon, et je le veux soutenir. Dans ces circonstances, je crois votre présence très-nécessaire à Varsovie ; vous êtes aimé et estimé des Polonois, et un nouveau ministre ne seroit pas capable de leur faire faire bien des choses qu'il faut qu'ils fassent, sans y abandonner notre parti, car je le veux soutenir. C'est leur bien et leur liberté. Ainsi je vous conseille d'abandonner l'idée de Vienne et de n'être pas si changeant, surtout après que je vous ai tenu mes promesses et que je vous crois capable de me bien servir encore. MM. de Bellisle et de Bernis ne sont pour rien dans ce que je vous dis ici. Continuez à m'envoyer les lettres que vous recevez là dessus du prince de Conti, jusqu'à ce que je vous aie fait savoir à qui, à l'avenir, je jugerai à propos que vous vous adressiez.

Je n'ai pas douté de vos sentiments sur ce qui m'est arrivé. Peu de François ont, je crois et j'espère, pensé autrement [1]. »

Ces derniers mots faisaient allusion à l'attentat de Damiens. Le roi, comme le remarque M. Boutaric, s'exprime ici à ce sujet avec une vraie dignité.

Le 26 octobre 1758, Louis XV maintenait encore, dans une lettre à Tercier, les lignes de sa politique secrète, et, chose remarquable, il s'associait le dauphin dans ses vues [2].

Le comte de Broglie avait été renvoyé en Pologne en mai 1758; à son retour, le roi l'investit définitivement de la direction de sa politique secrète par une lettre, en date du 23 mars 1759, conçue en ces termes :

« Monsieur le comte de Broglie, mon intention étant de continuer en Pologne la négociation secrète que vous y avez suivie pendant votre ambassade avec zèle et succès, je veux que vous en ayez la principale direction. En conséquence, j'ordonne au sieur Tercier, que j'ai chargé de l'expédition de mes ordres secrets à mes différents ministres qui peuvent concourir à cette affaire, de vous communiquer exactement tout ce qu'il recevra de relatif à cette négociation, et de se concerter avec vous sur les projets de réponse à y faire, pour, après que je les aurai approuvés, en faire l'expédition. Votre attachement à ma personne m'assure que vous ferez un usage utile des connoissances que vous avez acquises dans cette partie, et

[1] Lettre du 22 janvier 1757, *l. c.*, p. 216.

[2] « En conservant notre parti en Pologne, mettez-leur bien dans la tête que jusqu'à ma mort je ne me séparerai pas de l'Impératrice-reine, et que mon fils est dans ces mêmes sentiments. » *Corresp. secrète*, t. I, p. 233.

Digitized by Google

que vous continuerez à observer le plus exact secret, comme vous avez fait par le passé[1]. »

Quand on n'a étudié que superficiellement le caractère de Louis XV, on ne se douterait pas de l'activité, du soin minutieux et de la persévérance avec lesquels il s'occupa de sa correspondance secrète pendant les vingt dernières années de son règne, mais surtout jusqu'en 1768[2]. « Cette conduite l'honore, a dit un écrivain qui s'est fait l'historien de notre diplomatie, et prouve qu'il portait un œil attentif sur les divers Etats de l'Europe, et que le sort et l'honneur de la France étaient moins étrangers à son cœur qu'on ne le pensait communément[3]. » Malheureusement, ce travail assidu était un vrai travail de Pénélope. On défaisait trop souvent au grand jour ce qui avait été longuement élaboré dans l'ombre. La politique secrète eut de grands, mais stériles desseins. La Pologne, d'abord son principal objet[4], ne ressentit aucun effet de la protection et des vues généreuses du roi, dont la politique officielle laissa consommer, en 1772, l'odieux partage, et n'eut pour cette mesure que d'inutiles regrets. Un autre dessein, éclos aussi dans le cabinet du roi et qu'on appela le *grand projet*[5], n'abou-

[1] *Correspondance secrète*, t. I, p. 238-39.

[2] Voir l'ouvrage de M. de Ségur; la *Correspondance secrète*, publiée par M. Boutaric; les *Mémoires sur la chevalière d'Eon*, récemment réédités avec d'importants changements, par M. Gaillardet; les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, par Soulavie, t. IX, p. 395-97 et 422-23, etc., etc. — Louis XV ne manquait pas, on le voit, de persévérance. Il en donna une nouvelle preuve en tenant lui-même le sceau, après le renvoi de Machault, jusqu'au 13 octobre 1761, c'est-à-dire pendant plus de deux ans et demi. Voir Barbier, t. VI, p. 489 et *passim*, et t. VII, *passim*, jusqu'à la p. 411.

[3] M. de Flassan, *Histoire générale de la diplomatie française*, t. V, p. 369.

[4] « Vous savez que la Pologne est le principal objet de la *Correspondance secrète*, » lit-on dans une instruction donnée au baron de Breteuil (Flassan, t. V, p. 346). « Mon intention a toujours été la liberté des Polonais, » écrivait Louis XV à Tercier (Boutaric, t. I, p. 217), et c'est le mot de toute la correspondance.

[5] Voir l'analyse et des citations du « *Plan de guerre contre l'Angleterre*, rédigé par ordre du feu Roy pendant les années 1763, 64, 65 et 66, refondu et adapté aux circonstances actuelles, pour être mis sous les yeux de Sa Majesté, à qui il a été envoyé le 17 décembre 1777, » par le comte de Broglie, dans le travail de M. Will.-P. Egerton, *Projets d'invasion française en Angleterre*, *Revue contemporaine*, 15 janvier 1867, p. 21 et suiv. « Le Roy, disait Broglie, gardait le souvenir des injures de l'Angleterre... L'expérience de deux guerres malheureuses et la sagacité du feu Roy lui avoient démontré que tous nos revers venoient de ce que nous avions toujours été prévenus par les Anglois sans leur jamais opposer de plan. »

Digitized by Google

tit pas davantage. Le fameux chevalier d'Éon, l'un des agents envoyés à Londres en 1763, pour étudier le projet d'une descente en Angleterre [1], se compromit dans des querelles avec l'ambassadeur officiel et les ministres du roi, et, abandonné par Louis XV, au moins ostensiblement, n'avança pas la réalisation d'un plan qui devait longtemps encore occuper les divers cabinets qui se succédèrent [2]. Il faut dire pourtant que c'est à la politique secrète que fut due l'alliance avec la Russie, conclue en 1757 [3], et qui aurait eu d'importantes conséquences si la mort inopinée de l'impératrice Elisabeth n'était venue, en 1762, détruire les espérances du roi; il faut constater aussi l'action de la politique secrète pendant la guerre de Sept ans [4], et sa participation aux négociations de Londres pour la paix [5]. Il y eut, à plus d'une reprise, d'étranges conflits entre la politique avouée et la politique inavouée, et le plus curieux fut à coup sûr celui qui se produisit à Londres entre le comte de Guerchy et le duc de Praslin, d'un côté, et le chevalier d'Éon de l'autre. Nous voudrions pouvoir nous arrêter ici à cet épisode, où éclate tout à la fois la ténacité et la faiblesse de Louis XV, désavouant ses agents en public et les soutenant en secret [6].

[1] Voir l'ordre de Louis XV, en date du 5 juin 1763, publié par M. Gaillardet, *Mém. sur la chevalière d'Éon*, p. 101.

[2] Voir le travail de M. W.-P. Egerton, *Revue contemporaine* des 15 janvier, 15 et 28 février, et 15 mars 1867.

[3] Voir Flassan, *Histoire générale de la diplomatie française*, t. V, p. 240-242, et Gaillardet, *Mémoires sur la chevalière d'Éon*, p. 17 et suiv., 36-37, 39, 45-47.

[4] Le chevalier d'Éon écrivait en 1776 que, « par l'ordre secret de son maître et à l'insu du grand Choiseul, il avait fait durer trois ans de plus la dernière guerre. » Gaillardet, *l. c.*, p. 89 et 406. Cf. Boutaric, *Correspondance secrète*, t. I, p. 103.

[5] Gaillardet, *l. c.*, p. 92 et suiv. Voir sur le rôle de la politique secrète ce que dit le comte de Broglie, *Correspondance secrète*, t. I, p. 375-76; t. II, p. 419-20 et p. 449-470. La *Correspondance* nous montre comment le Roi appréciait la paix de 1763 : « La paix que nous venons de faire n'est pas bonne et glorieuse; personne ne le sent mieux que moi. Mais, dans les circonstances présentes, elle ne pouvoit être meilleure, et je vous réponds bien que si nous avions continué la guerre, nous en aurions fait encore une pire l'année prochaine (t. I, p. 288-89). »

[6] Le chevalier d'Éon venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Londres quand le comte de Guerchy y fut envoyé, à titre d'ambassadeur, par le duc de Praslin. C'était au moment où Mme de Pompadour venait de pénétrer le secret de la correspondance privée du roi. D'Éon, resté à Londres pour s'occuper du grand projet, se vit l'objet des tracasseries du ministre, et même de l'ambassadeur, pourtant initié jusqu'à un certain point à la correspondance secrète.

Digitized by Google

Il fit plus : il envoya à son ministre occulte, après l'échec subi par le maréchal de Broglie, un ordre d'exil, tout en lui laissant la direction de sa correspondance secrète, et, comme Tercier avait manifesté son étonnement de cette disgrâce prolongée, et que le mot de *haine* lui était échappé, le roi lui écrivit, à la date du 8 mai 1763 :

« Un roi ne se sert point du mot haïr avec ses sujets, mais quand il a un sujet d'en exiler un, il ne les fait pas souvent revenir. Le comte de Broglie n'est pas dans ce cas, mais il n'était pas possible de le séparer de son frère. Il peut voir Tercier, je pense, avec des précautions, mais je ne lui conseille pas de voir Durand pendant son séjour à Paris. Je lui ai permis d'y veiller à ses affaires, par conséquent il peut voir les personnes qui lui seront nécessaires pour cela, ainsi que le maréchal, pendant le temps que je lui ai marqué qu'il pouvoit rester à Paris [1]. »

La correspondance secrète ne suivit pas son cours sans incidents et sans alarmes : plus d'une fois le roi eut des craintes sérieuses pour le secret auquel il tenait tant : l'affaire de d'Éon

Le chevalier, en vrai capitaine de dragons, ne supportait pas facilement les moindres torts : il écrivit au ministre et à l'ambassadeur les lettres les plus mordantes. Enfin Praslin obtint du roi un ordre de rappel ; mais le même jour Louis XV écrivit à d'Éon : « Je vous préviens que le roi a signé aujourd'hui, mais seulement avec sa griffe et non de sa main, l'ordre de vous faire rentrer en France ; mais je vous ordonne de rester en Angleterre. » Le chevalier, en homme d'esprit et d'action, tint tête à l'ambassadeur, et déjoua tous ses projets et toutes ses ruses. Praslin envoya alors une demande d'extradition, signée encore une fois de la *griffe* du roi, dont la *main* en prévint aussitôt d'Éon. Mais l'invincible dragon, comme l'appelle M. Gaillardet, l'emporta encore sur l'ambassadeur. On eut beau le déclarer traître et rebelle à l'État, coupable de lèse-majesté, déchu de ses grades et appointements, il resta à son poste, ferme et inébranlable. L'amertume de sa situation et de son abandon officiel ne lui fit pas trahir la fidélité qu'il avait jurée : « Je n'abandonnerai jamais le Roi et ma patrie le premier, écrivait-il, mais si par malheur le Roi et ma patrie jugent à propos de me sacrifier en m'abandonnant, je serai bien forcé malgré moi d'abandonner le dernier, et en le faisant je me disculperai aux yeux de l'Europe, et rien ne me sera plus facile. » Enfin, après bien des péripéties qui font de cet épisode un véritable roman, Louis XV envoya à d'Éon quelques secours matériels ; le 25 juin 1765, il l'autorisa à reprendre la correspondance secrète, et lui donna l'année suivante un traitement annuel de douze mille livres (Gaillardet, *l. c.*, et *Corresp. secrète*, t. I). — Remarquons ici, à propos du chevalier d'Éon, que le récent historien de Louis XV, M. Jobez, rapporte une anecdote où d'Éon, déguisé en femme, aurait joué un rôle avec le galant monarque. Si M. Jobez avait pris la peine de recourir à la nouvelle édition publiée par M. Gaillardet en novembre 1866, il aurait acquis la preuve, déjà faite, d'ailleurs, aux yeux de la critique, que certaines parties de ce livre, — et en particulier cette anecdote, — étaient le produit de l'imagination de l'auteur.

[1] *Correspondance secrète*, t. I, p. 292.

Digitized by Google

ne fut pas la seule où ce secret faillit être compromis. Mme de Pompadour qui, elle aussi, avait ses transes de chaque jour, et joignait au rôle de ministre celui d'espion, s'inquiétait fort de ces « petites correspondances particulières » que, même après la disgrâce de Conti, le roi poursuivait assidûment, et auxquelles il passait une partie de ses matinées [1]. En dehors des révélations de Mme du Hausset, qui prétend avoir surpris le secret et avoir remis à sa maîtresse des lettres du roi et des mémoires contre Choiseul, nous savons par Tercier comment s'y prit Mme de Pompadour pour arracher à Louis XV son secret. Tercier écrit à d'Éon, le 10 juin 1763 :

« Le Roi m'a appelé ce matin auprès de lui ; je l'ai trouvé fort pâle et fort agité. Il m'a dit d'une voix altérée qu'il craignoit que le secret de notre correspondance n'ait été violé. Il m'a raconté qu'ayant soupé, il y a quelques jours, en tête à tête avec Mme de Pompadour, il fut pris de sommeil à la suite d'un léger excès, dont il ne croit pas la marquise tout à fait innocente. Celle-ci auroit profité de ce sommeil pour lui enlever la clé d'un meuble particulier que Sa Majesté tient fermé pour tout le monde, et auroit pris connoissance de vos relations avec M. le comte de Broglie. Sa Majesté la soupçonne, d'après certains indices de désordres remarqués par elle dans ses papiers [2]. »

Il est une autre affaire, dans laquelle Mme de Pompadour joua un grand rôle, et où elle l'emporta, aidée d'ailleurs par l'esprit public, sur les résistances du roi. Nous voulons parler de l'expulsion des Jésuites. « Le hasard seul a commencé cette affaire, a dit Choiseul ; l'événement arrivé en Espagne l'a terminée [3]. » Il est incontestable que Louis XV aimait personnellement les Jésuites [4], et que, livré à lui-même, il n'eût jamais,

[1] *Mém. de Mme du Hausset, l. c.*, p. 416-17.

[2] *Mém. sur le chevalier d'Éon*, par M. Gaillardet, p. 120-21. Plus tard, en 1768, le duc de Choiseul chercha à pénétrer le secret, et y parvint en partie. Voir la lettre de Louis XV au comte de Broglie en date du 28 août, *Correspondance secrète*, t. I, p. 404.

[3] *Mémoire à Louis XVI*, cité par M. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 247.

[4] L'évêque de Mirepoix écrivait, en 1753, relativement au choix d'un nouveau confesseur : « Les Jésuites exclus de la place, le jansénisme triomphait, et avec le jansénisme une troupe de mécréants qui n'est aujourd'hui que trop nombreuse. Il faut même dire les choses comme elles sont. Le fond du cœur de Sa Majesté est pour vous : je l'ai toujours reconnu. Ainsi, en parlant pour vous, je parlais selon le cœur du roi ; au lieu que l'intrigue et la cabale, quoiqu'elles n'aient que trop de pouvoir, auront toujours du moins, en parlant contre la Compagnie, à combattre les premières inclinations de Sa Majesté. »

Digitized by Google

malgré l'étroite liaison qui l'unissait à l'Espagne depuis le pacte de famille, épousé avec tant de persistance la politique qui aboutit, en 1773, à la bulle de suspension donnée par Clément XIV. Il n'est pas moins certain que, comme l'a remarqué avec justesse le P. Theiner, Louis XV « n'avait pas la force de défendre les Jésuites, et sentait qu'il était impuissant à les protéger contre la tempête que les parlements, au nom de l'opinion publique, avaient suscitée contre eux sur tous les points du royaume [1]. » Il fit pourtant tout ce qu'il put en faveur des Jésuites, comme le prouvent son édit du 2 août 1761, sa démarche près du pape en janvier 1762 [2], les observations dont il accompagna le projet d'édit quand, « obsédé par les intrigues qui l'environnaient [3], » il se décida à signer l'arrêt de mort de la Compagnie [4], et enfin la dépêche, en date du 4 décembre, envoyée au marquis d'Aubeterre, ambassadeur à Rome [5]. « La résistance de Louis XV eût été insurmontable, a dit M. de Saint-Priest, si la légèreté de son caractère n'avait dominé *les pre-*

Lettre au général de la Compagnie, extr. des archives du Gesù, et publiée par le P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 17, note.

[1] *Hist. du pontificat de Clément XIV* (1852), t. I, p. 32.

[2] Le roi demandait qu'il pût nommer un vicaire général français pour gouverner les Jésuites en France, sous la dépendance du général. Ses instructions font, dit le P. Theiner, « autant d'honneur à la piété du monarque et à son attachement à la Compagnie de Jésus qu'à la haute probité de son ministre le duc de Praslin. » (T. I, p. 45.)

[3] *Clément XIII et Clément XIV*, par le R. P. de Ravignan, t. I, p. 134.

[4] Voir ces observations dans l'*Hist. de la chute des Jésuites*, par M. de Saint-Priest (p. 264-66) : « Je n'aime point cordialement les Jésuites, disait en finissant le Roi, mais toutes les hérésies les ont toujours détestés, ce qui est leur triomphe. Je n'en dis pas plus. Pour la paix de mon royaume, si je les renvoie contre mon gré, dû moins ne veux-je pas qu'on croie que j'ai adhéré à tout ce que les Parlements ont fait et dit contre eux.

« Je persiste dans mon sentiment qu'en les chassant il faudrait casser tout ce que le Parlement a fait contre eux.

« En me rendant à l'avis des autres pour la tranquillité de mon royaume, il faut changer ce que je propose, sans quoi je ne ferai rien. Je me tais, car je parlerois trop. »

[5] *Hist. du pontificat de Clément XIV*, par le P. Theiner, t. I, p. 53-56. « Le pape est mieux instruit que personne des vrais sentiments du Roy, puisque Sa Majesté luy en a fait part elle-mesme dès le commencement de cette affaire. Elle ne désiroit rien plus sincèrement que de pouvoir concilier l'institut des Jésuites avec les lois, les maximes et les usages de son royaume... Au reste, Monsieur, le Roy, en prenant la résolution qui vient d'estre publiée, non-seulement n'a rien prononcé sur l'institut en luy-mesme de la Compagnie des Jésuites, mais il a encore ordonné que tout ce qui a esté jusqu'à présent dit, écrit ou fait à l'occasion de cet institut seroit comme non avenu. »

Digitized by Google

jugés de son éducation [1]. » Il faut dire aussi que, placé entre l'expulsion des Jésuites et la dissolution des parlements, il n'eut pas le courage de son opinion : une fois de plus, il justifia cette maxime qu'un de ses historiens a inscrite en tête de sa vie :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

L'édit contre les Jésuites est du 1er décembre 1764. A cette date, Mme de Pompadour avait terminé sa triste carrière. Elle était morte le 15 avril précédent [2], entourée des mêmes prévenances extérieures de la part du roi, et gardant sur son lit de mort le même ascendant. Les ministres continuaient à la visiter, et Janelle vint jusqu'à son dernier souffle lui rendre compte du secret de la poste [3]. On a prêté à Louis XV sur le *dernier voyage* de la marquise un mot qu'il n'a pas prononcé [4]. Ce qui est incontestable, c'est l'indifférence avec laquelle il vit disparaître cette maîtresse qui avait eu ses jours de triomphe, et que, depuis longtemps, il ne supportait plus que par habitude. Nous en avons la preuve dans une lettre de la reine au président Hénault : « Au reste, écrivait-elle, il n'est non plus question ici de *ce qui n'est plus* que si elle n'avait jamais existé. Voilà le monde : c'est bien la peine de l'aimer [5] ! »

[1] *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 47.

[2] « On dit qu'elle est morte avec une fermeté digne d'éloges, » écrit Voltaire à d'Alembert le 8 mai 1764. — « Avez-vous regretté Mme de Pompadour? disait-il encore. Oui sans doute, car *elle était des nôtres:* elle protégeait les lettres autant qu'elle le pouvait. Voilà un beau rêve de fini! » Et à Damilaville, à Mme du Deffand et à Marmontel : « Elle pensait comme il faut. — Elle était philosophe. » *Œuvres*, t. LXII, p. 287 ; t. LII, p. 341, 354 et 365.

[3] *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 21-22.

[4] C'est ce qui est attesté par Lacretelle lui-même, si crédule à l'égard des propos qui couraient alors. Après avoir cité le mot, il ajoute, entre parenthèses : « Le témoignage de plusieurs hommes de cour a démenti cette anecdote. » (T. IV, p. 60.) On a dans la *Correspondance secrète* une lettre du Roi du 17 avril 1764 : « Il ne m'est pas encore possible, écrit-il, de vous renvoyer vos dernières dépêches, *ce sera le plus tost que ma position me le permettra.* » (T. I, p. 320-21.)

[5] *Mém. du présid. Hénault*, p. 421. — Veut-on savoir quelle place avait su se faire à la cour Mme de Pompadour? qu'on lise ce passage d'une lettre de la duchesse de Choiseul (née Crozat, fille d'un simple commis, devenu l'un des plus riches financiers de Paris) à Mme du Deffand : « Mme de Pompadour a eu beaucoup de toux et assez de fièvre cette nuit, ma chère enfant. Cependant il n'y a aucun danger à son état; mais je suis inquiète, parce que je l'aime. Et comment ne l'aimerais-je pas? Vous savez ce que je vous en ai dit hier. Je joins pour elle l'estime à la reconnaissance. Croyez-vous, d'après cela, qu'elle ait à la cour une meilleure amie que moi? » *Corresp. compl. de*

Digitized by Google

XII.

A l'époque de la vie de Louis XV où nous sommes parvenus, les témoignages sûrs et circonstanciés nous manquent pour pénétrer dans les habitudes du roi, et nous rendre un compte exact de ses dispositions. Sur plus d'un point nous en sommes réduits aux conjectures. Depuis 1758, le roi avait repris ses voyages, un moment interrompus dans une pensée d'économie. Saint-Hubert, nouvelle maison située dans la forêt de Rambouillet, était le but le plus habituel de ses courses. Mais Choisy, La Muette, Bellevue, racheté par le roi à Mme de Pompadour, et que la reine devait occuper dans ses dernières années, n'étaient pas abandonnés. En 1760, le roi ne passait pas trois jours par semaine à Versailles, et l'on remarquait qu'il n'était gai que quand il en était sorti [1]. Ces changements continuels d'habitation indisposaient le public, qui trouvait que le roi avait mieux à faire que de « se dissiper en chassant [2]. » Le *fanatisme*, général dans Paris contre l'autorité souveraine, dont Barbier parlait à la fin de 1756 [3], ne faisait que s'accroître. Le même auteur signale en 1760 une grande fermentation dans les esprits [4], et tous les contemporains confirment ces « symptômes avant-coureurs des grandes révolutions » que lord Chesterfield voyait grandir de jour en jour. Louis XV s'affectait d'un pareil état de choses. Il ne faudrait pas croire à cette indifférence absolue et cynique qu'on lui a prêtée, surtout dans les dernières années de sa vie. Celui auquel on a faussement attribué ce mot : « Après moi le déluge, » disait un jour au dauphin, à un conseil de dépêches : « Mon autorité n'est à moi que pour « la vie ; je dois la conserver en entier pour vous, mon fils, et « j'y suis obligé [5]. » Seulement, dans l'absence de tout point

Mme du Deffand avec la duch. de Choiseul, l'abbé Barthélemy et M. Craufurt, publiée par le marquis de Saint-Aulaire (2e édit., 1867), t. I, p. 16.

[1] *Journal de Barbier*, t. VII, p. 71, 254, 259, 270, 273, 276, 290, 367, 399, 414 ; t. VIII, p. 37, 44, 51, 56, 77.

[2] *Idem*, t. VII, p. 259, 263.

[3] *Idem*, t. VI, p. 416.

[4] *Idem*, t. VII, p. 282.

[5] *Mém. de Luynes*, t. XV, p. 346. — A cette époque de sa vie, les relations du Roi avec ses enfants, moins assidues que par le passé, sont encore très-intimes. Voir Luynes, t. XVI, p. 435, et Barbier, t. V, p. 439.

Digitized by Google

d'appui, au milieu du déplorable isolement où se trouvait la royauté, le roi se faisait illusion sur les moyens de pacifier les esprits et de calmer l'effervescence des idées. Il croyait affermir son pouvoir en parlant en maître, et en refusant hautement de mettre sa couronne aux pieds du Parlement [1], Mais ces coups d'autorité ne faisaient qu'attester la faiblesse d'un trône miné par une révolution en faveur de laquelle tout conspirait. La royauté voyait peu à peu s'amoindrir le seul prestige qu'elle eût conservé : le respect et l'amour traditionnels pour le souverain.

Choiseul fut le vrai successeur de Mme de Pompadour, qui, dans ses dernières années, tenait une place chaque jour moins importante dans la vie intime du roi, et allait même passer des semaines entières à sa terre de Ménars, achetée en 1760 [2]. Sans en avoir le rang, Choiseul fut le premier ministre d'un roi qui cherchait en vain à se soustraire à son joug dominateur. C'est qu'au milieu d'une cour où l'homme avait disparu devant le courtisan, Choiseul était un caractère. On a dit de lui qu'il « éleva l'indiscrétion jusqu'à la franchise, l'insolence jusqu'à la dignité, la légèreté jusqu'à l'indépendance [3]. » Ce qui est incontestable, c'est qu'en présence d'une situation difficile, qu'il n'avait pas créée, il sut, tout en restant de son temps sous trop de rapports, dominer la situation, et faire preuve des qualités de l'homme d'Etat [4]. C'est en vain que le dauphin chercha à combattre l'influence prépondérante de Choiseul. Un moment ébranlé en 1765 [5], le duc mit en quelque sorte à

[1] Voir Barbier, t. VI, p. 489. « Je suis votre maître, disait le roi en août 1760 au Parlement de Rouen. Je suis plus occupé que vous ne pensez du soulagement de mon peuple et des moyens d'y parvenir ; ils en sentiront les effets. » (*Idem*, t. VIII, p. 274.)

[2] *Curiosités historiques* de M. Le Roi, p. 220, et *Journal de Barbier*, t. VII, p. 270 et 283, et t. VIII, p. 77. Le Roi, au dire d'un contemporain (Marmontel), n'avait pas voulu renvoyer Mme de Pompadour, sachant qu'il lui aurait donné le coup de la mort (*Mémoires*, t. III, p. 74).

[3] M. de Saint-Priest, *Hist. de la chute des Jésuites*, p. 67.

[4] Ce dont Choiseul ne sut pourtant jamais se départir, c'est d'une incurable légèreté ; ainsi dans l'affaire des Jésuites, il écrivait en 1769 à Bernis : « Je ne sais s'il a été bien fait de renvoyer les Jésuites de France et d'Espagne ; ils sont renvoyés de tous les Etats de la maison de Bourbon. Je crois qu'il a été encore plus mal fait, ces moines renvoyés, de faire à Rome une demande d'éclat pour la suppression de l'ordre. » C'est ainsi, ajoute M. de Saint-Priest, que Choiseul blâmait une démarche dont il était l'auteur. *Hist. de la chute des Jésuites*, p. 110-111.

[5] « Mon repos intérieur et assez naturel à une âme confiante, écrivait en

Digitized by Google

Louis XV le marché à la main. Dans un mémoire qu'il lui présenta à la fin de cette année, après avoir exposé ses travaux et ses plans comme ministre des affaires étrangères, puis de la guerre et de la marine, il disait :

« Voilà, Sire, les détails que je vous devais des administrations particulières dont vous m'avez chargé. Je ne me suis mêlé d'aucune façon, et Votre Majesté le sait bien, des autres parties de l'administration de votre royaume.... On dira peut-être à Votre Majesté que je suis dissipé, léger, que je ne travaille pas, que je n'ai pas assez de dévotion ; d'autres diront plus, que je n'ai pas assez de religion. Je sais que Mme D*** (d'Esparbès) et quelques autres ont écrit contre moi à Votre Majesté ; je ne doute pas qu'elle permette qu'on lui écrive contre ses ministres ; elle fait même plus : elle autorise cette espèce de délation humiliante pour les gens d'honneur qui la servent et très-pernicieuse pour le bien de son service... Je souhaite que Votre Majesté trouve des ministres sans défaut et éclairés ; ils vaudront, Sire, bien mieux que ceux que vous avez, et j'ose vous conseiller de les prendre... Ils ne détourneront pas sans doute les plaisirs trop justes de Votre Majesté, mais ils ne seront pas en garde contre les pernicieux effets de ses plaisirs, et Votre Majesté, heureuse dans sa vieillesse, gouvernera son royaume avec la tranquillité et la gloire que ses vertus méritent[1]. »

C'est au moment de ces luttes de cabinet que le roi écrivait de Fontainebleau, le 15 octobre 1765, au duc de Choiseul :

« M. de Praslin veut quitter après ce voyage ci. Tout le monde en parle, et il a fait revenir ses meubles de Compiègne. Est-ce le moment? De plus, il m'a dit vous avoir proposé de reprendre les affaires étrangères, et vous lui avez répondu que vous le suivriez de près, par conséquent que vous ne le pouviez. Vous savez très-certainement que ce n'est pas mon avis, mais que j'y déférerai pour votre repos. Le moment est si critique que je ne puis croire que vous y pensiez l'un et l'autre encore.

« Dernière réflexion qui me perce le cœur, et que je n'ai confiée à personne : l'état de mon fils ! Il est vrai qu'en ce moment il paraît mieux ; mais s'il me manquait (je sais tout ce qu'on peut dire à cela); mais un enfant, pendant bien des années et quoique je me porte

octobre 1765 le duc à Louis XV, est troublé effectivement depuis un an, non pas par l'envie, la haine, les intrigues qui m'obsèdent et qui m'ont fait éprouver, dans ce qui vous entoure, des procédés incroyables....; ce qui m'a fait songer à un repos qui me mit dans l'éloignement total des affaires, c'est la crainte que j'ai eue qu'à force d'entendre dire du mal de moi, je ne vous fusse moins agréable personnellement. » Lettre publiée par le duc de Choiseul en 1829, dans la *Revue de Paris*, t. IV, p. 60.

[1] *Mémoire du duc de Choiseul*, publié par M. Giraud, *l. c.*, p. 415, 416 et 419.

Digitized by Google

bien, est d'un bien petit secours. Au moins avec mon fils, je suis sûr d'un successeur fait et ferme, et c'est tout vis-à-vis de la multitude républicaine [1]. »

Choiseul resta ministre, et le dauphin mourut le 20 décembre 1765 [2]. Louis XV ne quitta pas Fontainebleau jusqu'à ses derniers moments. Quand on lui amena le nouveau dauphin, qui devait être Louis XVI, il poussa un grand cri : « Pauvre « France! dit-il? Un roi âgé de cinquante-cinq ans et un dau- « phin de onze [3] ! » Comme le duc d'Orléans lui exprimait son étonnement de la sécurité et de la paix parfaite du dauphin en présence du tombeau : « Cela doit être ainsi, répondit-il, quand on a su, comme mon fils, passer sa vie sans reproche. »

Le roi fut très-frappé de cette mort, et tomba dans une mélancolie profonde. C'est peu de temps après qu'il rédigea son premier testament. La maison du Parc-aux-Cerfs fut fermée. Le roi se retourna vers sa famille, et chercha des consolations près de la dauphine [4] et de Mesdames. La reine aussi fut l'objet de marques de sympathie. Mais bientôt le cœur de Louis XV reçut un coup nouveau et non moins cruel : la dauphine suivit son époux dans la tombe, le 13 mars 1767. Enfin le 24 juin 1768, Marie Leczinska succombait à son tour à une maladie de langueur. Le roi témoigna en cette circonstance une sensibilité très-grande : il fondit en larmes, voulut embrasser les restes inanimés de celle qu'il avait délaissée et outragée pendant de si longues années, et recueillit avec avidité de la bouche de son médecin les

[1] Lettre publiée par le duc de Choiseul en 1829 dans la *Revue de Paris* (t. IV, p. 59). Dans sa réponse, Choiseul s'exprime en ces termes sur les craintes paternelles du roi : « L'article le plus important de la lettre de Votre Majesté, est celui de M. le Dauphin. Sa santé est mieux ; *mais il ne faut pas se flatter entièrement encore de son rétablissement.* L'hiver est un temps critique à passer. *Sa perte serait un vrai malheur ; mais Votre Majesté, quelque chose qui arrive de l'état actuel, ne peut pas se flatter que ce prince vive aussi longtemps qu'elle.* »

[2] Le Roi écrivait à Tercier le 24 novembre : « Vous ne serez pas surpris, vu l'état de mon fils, que je n'aie répondu à aucune de vos lettres, depuis que je suis ici. Je vais les reprendre par ordre. » *Correspondance secrète*, t. I, p. 348.

[3] *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, t. IX, p. 337.

[4] Après la mort du dauphin, la dauphine eut un appartement au-dessous de celui du Roi, et l'on y pratiqna un escalier de communication. *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, par l'abbé Proyart, 4e éd. 1781, p. 424. M. Michelet donne, dans son récent volume (*Louis XV et Louis XVI*, p. 151-34), des détails qui, peut-être, ne sont pas tous d'une scrupuleuse exactitude, mais qui montrent à quel point la dauphine avait gagné l'affection et la confiance du Roi.

Digitized by Google

détails des derniers moments de sa femme. S'il faut en croire un témoignage émanant de Madame Adélaïde, et rapporté par l'auteur de la *Vie privée de Louis XV*[1], le roi était alors revenu à des sentiments vraiment chrétiens, et était résolu à mettre sa conduite d'accord avec ses sentiments.

Mais comme le dit le même auteur, « plus nous avançons dans la vie de ce prince, et plus nous le trouvons indéfinissable[2]. » Au moment où frappé par ces coups redoublés, il semblait revenir à la religion et renoncer à une vie coupable; au moment où ses filles auraient dû seules occuper une place dans ce cœur désabusé, la faiblesse incurable d'une nature lâche et molle, l'influence pernicieuse d'un vieux courtisan qui plus d'une fois paraît s'être fait pourvoyeur des amours royales[3], le replongea dans la boue, et lui fit bientôt atteindre le dernier degré de l'ignominie : une prostituée prit la place qu'avait occupée la pieuse Marie Leczinska, et bientôt Jeanne Bécu fut introduite à la cour sous le nom de comtesse du Barry.

« Après Mme de Pompadour, a dit M. Sainte-Beuve, il serait impossible de descendre, et d'entrer décemment dans l'histoire de la du Barry[4]. » Laissons ces désordres et ces hontes, jetons un voile sur ces dernières années où toute pudeur est bannie, et où le roi ne craint pas d'afficher hautement son déshonneur. Il nous suffira, pour montrer à quel degré d'avilissement Louis XV était tombé, de citer cette lettre, adressée au duc de Choiseul, où il ne se peint que trop bien :

« Vous trouverez une lettre dans ce paquet-ci, encore de M. de Fuentes, avec un éloge de vous qui est très-juste.

« Je commence par M. d'Aiguillon. Comment pouvez-vous croire qu'il puisse vous remplacer? Je l'aime assez, il est vrai, à cause du tour que je lui ai joué il y a bien longtemps[5]. Mais haï comme il est, quel bien pourrait-il faire ?

[1] T. IV, p. 35-36.

[2] T. IV, p. 33. Besenval dit aussi dans ses *Mémoires :* « Dans tous les traits de la vie de ce prince, on retrouve la même insouciance et le même caractère indéfinissable (t. II, p. 58). »

[3] *Vie privée,* t. IV, p. 36. « Le maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, était venu le ramener au péché. — » Le renseignement est donné également comme émanant de Madame Adélaïde.

[4] *Mme de Pompadour,* dans les *Causeries du lundi,* t. II, p. 399.

[5] Allusion à l'amour du duc pour Mme de la Tournelle, que le Roi lui avait enlevée.

Digitized by Google

« Vous faites bien mes affaires. Je suis content de vous. Mais garez-vous des entours et des donneurs d'avis. C'est ce que j'ai toujours haï, et que je déteste plus que jamais. Vous connaissez Mme du Barry. Ce n'est sûrement point M. de Richelieu qui me l'a fait connaître, quoiqu'il la connût ; et il n'ose pas la voir, et la seule fois qu'il l'a vue un moment, c'est par mon ordre exprès. J'ai pensé la connaître avant son mariage. Elle est jolie, j'en suis content, et je lui recommande aussi tous les jours de prendre garde à ses entours et donneurs d'avis, car vous croyez bien qu'elle n'en manque pas. Elle n'a nulle haine contre vous ; elle connaît votre esprit, et ne vous veut point de mal. Le déchaînement contre elle a été affreux, à tort pour la plus grande partie. L'on serait à ses pieds si..... Ainsi va le monde.

« Elle est très-jolie, elle me plaît ; cela doit suffire. Veut-on que je prenne une fille de condition ? Si l'archiduchesse était telle que je la désirerais, je la prendrais pour femme avec grand plaisir[1] ; mais je voudrais la voir et la connaître auparavant. Son frère en a été chercher une, et n'a pas réussi. Je crois que je verrois mieux que lui, car il faudra bien faire une fin, et le beau sexe autrement me troubleroit toujours ; car très-certainement vous ne verrez pas de ma part une dame de Maintenon. En voilà assez je pense pour cette fois-ci.

« Je n'ai pas besoin de vous recommander le secret sur tout ceci[2]. »

Voilà donc ce roi, comblant d'éloges le ministre que les intrigues de sa maîtresse vont lui faire congédier, couvrant de ridicule le successeur qu'il doit lui donner, et convenant cyniquement que la du Barry lui plaît et que cela doit suffire !

Voulez-vous un contraste de plus, dans cette vie qui en est pleine ? Jetez les yeux sur Louis XV, au moment où il vient de donner son consentement à l'entrée de Madame Louise aux Carmélites (avril 1770)[3]. Écoutez le souverain Pontife, — qui

[1] Allusion à un projet d'alliance avec l'archiduchesse Elisabeth. Voir les instructions que le Roi donna à cet égard à l'un des agents de sa politique secrète, et la note de Durand, dans le livre de M. Boutaric, t. I, p. 409-411. Voyez aussi une lettre de Joseph II à Marie-Thérèse, en date du 30 mars 1769, dans le recueil publié récemment par M. d'Arneth, *Maria-Theresia und Joseph II*, Ihre Correspondenz, Vienne 1867, t. I, p. 281.

[2] Lettre publiée en 1829 par M. le duc de Choiseul dans la *Revue de Paris*, t. IV, p. 57-58. — On a une autre lettre où le Roi s'exprime sur le compte de Mme du Barry ; c'est une réponse au comte de Broglie qui, en juillet 1773, avait dénoncé une publication scandaleuse, à la veille de paraître en Angleterre : « Ce n'est pas la première fois, écrivait Louis XV, qu'on a dit du mal de moi en ce genre. Ils sont les maîtres ; je ne me cache pas. L'on ne peut sûrement que répéter ce que l'on a dit de la famille du Barry. C'est à eux à voir ce qu'ils veulent faire, et je les seconderai. » *Corresp. secrète*, t. II, p. 360-61.

[3] Voir dans la *Vie de la R. M. Térèse de saint Augustin* (2e édit., 1856,

Digitized by Google

étonnait le cardinal de Bernis par « la connaissance profonde et détaillée qu'il avait des sentiments, des intentions et des maximes du Roi [1], » — féliciter Louis XV sur la « beauté de sentiments et la grandeur d'âme digne d'un chrétien » qu'il avait montrées en cette circonstance, et sur ce que « la plus grande et la plus digne part » lui revenait dans l'accomplissement du dessein de sa fille [2]. Voyez le Roi passant des heures entières près de Madame Louise, donnant aux religieuses des marques de sa bienveillance, et assistant à genoux dans la chapelle du couvent, au milieu du peuple, à la bénédiction du saint Sacrement [3]. Entendez-le raconter au pape Clément XIV la prise d'habit de sa fille (25 septembre 1770) :

« Très-saint Père,

« Nous avons reçu par les mains de l'archevêque de Damas, nonce de Votre Sainteté auprès de nous, le bref qu'elle nous a écrit le 18 du mois de juillet dernier, au sujet de notre très-chère et très-amée fille Louise, qui a pris l'habit de carmélite dans le monastère de Saint-Denis. La cérémonie s'est faite, le 10 de ce mois, avec la plus grande piété et le plus grand courage de sa part; et nous avons lieu de croire que Dieu, qui lui a inspiré cette résolution, lui donnera les grâces nécessaires pour la soutenir avec la même ferveur et le même succès. Nous sommes très-sensible à toutes les marques d'intérêt que Votre Sainteté a bien voulu prendre, en cette occasion, à la satisfaction de notre très-chère et très-amée fille. Nous remercions bien sincèrement Votre Béatitude d'avoir confié à l'archevêque

le récit de l'entretien du Roi avec Mgr de Beaumont quand il lui fit part du dessein de Mme Louise, et les lettres écrites par le Roi à sa fille (pp. 93, 95, 105, 134, 145). « Si c'est Dieu qui me la demande, avait dit Louis XV, je ne dois ni ne puis contrarier sa volonté. » Voici la lettre qu'il adressa le 16 février 1770 à Mme Louise, en lui donnant son consentement : « Monsieur l'archevêque, chère fille, m'ayant rendu compte de tout ce que vous lui avez dit et mandé, vous aura sûrement rapporté avec exactitude tout ce que je lui ai répondu. Si c'est pour Dieu seul, je ne puis m'opposer à sa volonté ni à votre détermination. Depuis dix-huit ans, vous devez avoir fait vos réflexions, je n'ai plus à vous en demander. Il paraît même que vos arrangements sont faits. Vous pouvez en parler à votre aise, quand vous le jugerez à propos. Compiègne n'est pas possible; partout ailleurs, c'est à vous à décider, et je serais bien fâché de rien vous prescrire là dessus. J'ai fait des sacrifices forcés; celui-ci sera volontaire de votre part. Dieu vous donnera la force de soutenir votre nouvel état, car, la démarche faite, il n'y a plus à en revenir. Je vous embrasse de tout mon cœur, chère fille, et je vous donne ma bénédiction. »

[1] Cité par le P. Theiner, *Hist. du pontificat de Clément XIV*, t. II, p. 53.

[2] *Idem*, t. I, p. 491.

[3] Theiner, *l. c.*, t. I, p. 439. Cf. *Vie de la R. M. Térèse de saint Augustin*, t. I, pp. 164, 165-66, 167, 196, 219, 241-42, 255-56; t. II, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

de Damas le soin de lui donner le voile au nom de Votre Sainteté. Il s'est acquitté de cette fonction avec toute la dignité et tout le zèle que nous attendions de ses sentiments pour nous, et qui lui assurent de plus en plus notre estime et notre bienveillance particulière. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-Saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre sainte mère Eglise[1]. »

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* a dit qu'il fallait distinguer en lui « deux hommes presque toujours opposés, le monarque et le particulier. » On vient de voir que, même dans le *particulier*, il y avait le voluptueux blasé plongé dans la débauche et le chrétien chez lequel vibraient toujours quelques cordes de foi et de piété. Ici encore Louis XV n'eut pas le courage de son opinion : l'entraînement triompha des principes. C'est à ce moment (6 janvier 1770) que le roi fit son second testament, celui avec lequel il se présente devant la postérité :

« Au nom de Dieu, etc..., je délivre mon âme à mon Créateur... Si j'ai fait des fautes, ce n'est pas manque de volonté, mais manque de talents, et pour n'avoir pas été secondé comme je l'aurois désiré, surtout dans les affaires de la religion. Je prie la sainte Vierge, tous les saints et particulièrement saint Louis, mon aïeul et mon patron, d'intercéder pour moi auprès de Jésus-Christ, mon divin Sauveur et Rédempteur, pour que j'obtienne le pardon de mes pechés, l'ayant si souvent offensé et mal servi. Je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenser ou scandaliser, et les prie de me pardonner et de prier Dieu pour mon âme. Je prie de tout mon cœur le Tout-Puissant d'éclairer celui de mes petits-fils qui me succédera dans le gouvernement du royaume (puisqu'il lui a plu d'appeler à lui mon cher fils unique, auquel je ne m'attendois pas de survivre), pour qu'il le gouverne mieux que moi. Je défends toutes les grandes cérémonies à mes funérailles, et j'ordonne que mon corps soit porté à Saint-Denis dans le plus simple appareil que faire se pourra...

« O Dieu, qui connoissez tout, pardonnez-moi de nouveau toutes les fautes que j'ai faites et tous les péchés que j'ai commis : vous êtes miséricordieux et plein de bonté ; j'attends en frémissant de crainte et d'espérance votre jugement ; ayez en pitié mon peuple et mon royaume, et ne permettez pas qu'il tombe jamais dans l'erreur, comme des états, nos voisins, qui étoient jadis si catholiques, apostoliques et romains, et peut-être plus que nous. »

« LOUIS. »

[1] Theiner, t. I, p. 498-499.

Digitized by Google

XIII.

Que dire du Louis XV des cinq dernières années, qui n'ait été dit et redit, et ne soit passé à l'état de lieu commun? Ce n'est pas le Louis XV de Metz et de Fontenoy, le Louis XV ayant au moins quelque sentiment de l'honneur et du devoir qu'on connaît; c'est l'amant flétri de la du Barry, se laissant apostropher en termes grossiers, et affublant de sobriquets ignobles[1] ces filles qu'il ne cessa d'aimer pourtant, et qui vinrent lui payer sur son lit de mort un suprême tribut d'amour et de dévouement; c'est le débauché qui semblait avoir perdu tout sens moral; c'est le roi oublieux de ses devoirs et qui laissait aller les choses, pensant qu'elles dureraient au moins autant que lui; c'est l'épicurien se souciant peu des maux de son peuple, et s'endormant au sein de la mollesse et des plaisirs[2].

C'est bien là le Louis XV de la du Barry et du duc d'Aiguillon. Mais est-ce là tout le Louis XV de cette triste époque? Non, il y a encore ici deux personnages qu'il faut séparer. Louis XV se regardait comme l'oint du Seigneur, et, avec la dévotion ignorante et étroite qu'on lui avait inspirée, il croyait de bonne foi racheter les torts de sa conduite privée par sa fidélité aux principes de foi et son dévouement à l'Eglise[3]. Il ne cessa de s'occuper des intérêts religieux[4], comme le

[1] C'est Mme Campan qui raconte le fait et qui déclare avoir entendu de la bouche du roi ces sobriquets. *Mémoires*, t. I, p. 15-16. Dans une lettre à Mme Louise, le roi appelle sa fille : « Mon petit cœur, » et dans une conversation : « Mon cher cœur. » *Vie de la R. M. Térèse de saint Augustin*, t. I, p. 105 et 219.

[2] « Je savais il y a du temps, par M. le chancelier, l'affaire des Jésuites d'Artois, écrivait Louis XV en 1762 à Tercier, mais je l'avais entièrement oubliée, me souciant assez peu par quelle manière je sortirai de ce monde, puisque tôt ou tard il en faut sortir. Je ne ferai pourtant rien qui me puisse faire partir tôt, parce que tout homme doit tâcher de vivre jusqu'à l'âge le plus reculé. » *Correspondance secrète*, t. I, p. 278.

[3] Voir ce que dit à ce sujet M. de Saint-Priest, d'après les manuscrits du duc de Choiseul, *l. c.*, p. 47. On connaît l'horreur du roi pour les jansénistes. Voir Barbier, t. IV, p. 305; t. V, p. 28, 181, 284.

[4] « Je ne donne les évêchés ni au nom ni à la faveur, écrivait Louis XV à Tercier le 3 février 1764, mais à ceux qui, je crois, feront le plus le bien de la religion et la paix du royaume. » *Correspondance secrète*, t. I, p. 311-12. Dès 1746 le duc de Luynes écrivait : « Le roi marque toujours d'ailleurs la même volonté de ne donner les bénéfices qu'à des sujets qui en soient dignes, et quelques recommandations qui lui aient été faites, il dit qu'on ne lui en parle jamais si les témoignages ne sont pas favorables (t. VII, p. 204). »

Digitized by Google

prouvent l'édit de février 1773 sur la réforme des religieux [1], l'abrogation de l'édit de Louis XIV interdisant les mariages mixtes en Alsace [2], et ses rapports constants avec le pape [3]. Il conserva toujours le respect le plus profond pour les choses de la religion, et resta même fidèle à certaines pratiques de piété [4]. Ce caractère faible et mou, qui sacrifia Monteynard comme il avait sacrifié Choiseul, en disant : « Il faudra bien qu'il tombe, puisqu'il n'y a que moi qui le soutienne ; » qui laissa mourir la Pologne en se bornant à dire que si Choiseul eût été là, l'événement ne se serait pas accompli, montra une énergie et une audace incroyables en dissolvant le Parlement. Avec une indifférence et une froideur apparentes, il garda cette bonté et cette facilité de relations qui étaient un des meilleurs traits de son caractère [5] ; au milieu de l'avilissement où il fut plongé, il ne perdit pas cette attitude vraiment royale qui inspirait encore le respect [6], et cette dignité de langage dont il ne se départait que dans ses cabinets [7]. Son esprit garda sa finesse et sa vivacité, et ses sentiments ne furent pas toujours dépourvus d'élévation [8]. Chaque jour il rendait visite à Madame Adélaïde, et souvent il prenait, avec ses filles, son café, qu'il avait l'habitude de faire lui-même [9]. Son amour pour elles ne s'affaiblit jamais [10]. Il montra une grande prédilection pour la jeune dauphine, qui s'indignait, on le sait, des « fai-

[1] Voir Theiner, *l. c.*, t. II, p. 315.

[2] Louis XV espérait ainsi ramener l'Alsace à la foi. Voir Theiner, t. II, p. 446.

[3] Voir en particulier le duc de Luynes, t. XV, p. 348, et Barbier, t. V, p. 365.

[4] Voir les conversations du roi avec Mme Louise, rapportées dans sa *Vie*, t. II, p. 4-5. En 1770, le Roi, renouvelant l'exemple qu'il avait donné dans son enfance, descendit de voiture en rencontrant le saint Sacrement, et accompagna le prêtre qui le portait chez un mourant (t. I, p. 166-67). On voit par les détails donnés dans le même ouvrage (t. I, p. 68), que Louis XV faisait partie de la confrérie de N.-D. du Carmel.

[5] Voir à ce sujet l'ouvrage de du Gas de Bois-Saint-Just, *Paris, Versailles et les provinces au* XVIIIe *siècle*, t. I, p. 290.

[6] *Mém. de Mme Campan*, t. I, p. 16 ; t. III, p. 33 et 36-37. Cf. *Paris, Versailles et les provinces*, t. I, p. 290 et 292.

[7] « Je ne sais si le Roi se servait dans l'intimité d'expressions peu convenables, a dit en 1829 le duc de Choiseul, mais j'ai toujours entendu dire au duc de Choiseul mon oncle, et à mes parents, qu'il était remarquable par la dignité de ses paroles, par celle de ses manières. » *Revue de Paris*, t. IV, p 45.

[8] *Mém. de Mme Campan*, t. I, p. 17.

[9] *Idem, ibid.*

[10] *Vie de Mesdames de France*. t. II, p. 20.

Digitized by Google

blesses » qu'il avait pour *la créature* [1], comme elle appelait Mme du Barry. Il faut dire que ces *faiblesses* inexcusables étaient entremêlées parfois de rigueurs passagères, motivées par l'excès du sans-façon de la du Barry [2].

Nous voici parvenus aux derniers moments du règne de Louis XV. Sa politique secrète semble reprendre plus d'activité sous le ministère du duc d'Aiguillon : elle étend ses ramifications jusqu'en Suède, et Dumouriez est investi d'une mission confidentielle [3]. Mais tout à coup les fils sont rompus. D'Aiguillon pénètre le secret; les agents du roi, prévenus de conspiration, sont mis à la Bastille, et le comte de Broglie, qui avait osé défier le ministre, est exilé à Ruffec [4]. Pas plus que la première fois, il n'est pourtant disgracié : la correspondance secrète se poursuit. Mais, humiliation cruelle ! ce n'est plus seulement au ministre de Louis XV qu'elle va être dévoilée : c'est à la cour de Vienne, et, le 26 mai 1774, quatorze jours avant sa mort, le roi constate, dans une lettre au secrétaire du comte de Broglie, que sa correspondance occulte a été découverte par le cabinet secret du prince de Kaunitz [5].

Il n'était pas besoin de ce coup imprévu pour ajouter aux dégoûts et aux tristesses de Louis XV. Tourmenté par le remords, il allait de plus en plus, chercher près de sa sainte fille des consolations et des secours [6]. La voix de la religion se faisait entendre près de lui avec une énergie qu'il autorisait sans se laisser toucher : « Sire, » avait dit l'évêque de Senez, en prêchant la cène devant le roi [7], « mon devoir de « ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos « peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on « vous le laisse ignorer. » D'autres avertissements vinrent le frapper : des morts subites, qui eurent lieu autour de lui,

[1] *Maria-Theresia und Maria-Antoinette*, par le chevalier d'Arneth, 2e édit. (1866), p. 10, 55 et 106.

[2] Voir Mme Campan, t. I, p. 31-34; *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 140-41, et la lettre du Roi au comte de Broglie en date du 22 mars 1769 (*Correspondance secrète*, t. I, p. 407).

[3] Voir la *Correspondance secrète*, t. I, p. 182, et le remarquable ouvrage de M. A. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, t. I, p. 196-198.

[4] *Correspondance secrète*, t. II, p. 184-86 et t. II, p. 361-69.

[5] Voir *Correspondance secrète*, t. II, p. 376-78.

[6] Voir Lacretelle, *Hist. de France pendant le* XVIIIe *siècle*, t. IV, p. 301.

[7] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le* XVIIIe *siècle*, par Picot, t. IV p. 408.

Digitized by Google

renouvelèrent des terreurs qu'il avait souvent ressenties, et que le dérangement de sa santé ne pouvait qu'accroître[1]. Enfin le 27 avril 1774, le roi tomba malade, et bientôt la petite vérole se déclara. Nous n'entrerons pas dans le détail des intrigues qui, dans les premiers jours, s'agitèrent autour de son lit de mort, et dont le duc de La Rochefoucauld a tracé un saisissant tableau[2]. Le 4 mai, Louis XV, sentant la gravité de son état, interrogea son grand aumônier, le cardinal de la Roche-Aymon, sur la nature du mal. En apprenant qu'il avait la petite vérole : « On ne revient pas à mon âge de cette maladie, dit-il, « il faut que je mette ordre à mes affaires. » Il fit venir alors Mme du Barry, et la congédia en ces termes : « Madame, comme « je pense à demander les Sacrements, il ne convient pas que « vous restiez ici, attendu que je ne veux point qu'il arrive la « même chose qu'à Metz, et que je veux éviter tout esclandre. « Arrangez votre retraite avec le duc d'Aiguillon; je lui ai « donné des ordres pour que vous ne manquiez de rien. » « Il paraît, écrivait l'ambassadeur anglais, lord Stormont, à sa cour, que le roi a pris de lui-même cette détermination, et au moment où l'on s'y attendait le moins[3]. » A plusieurs reprises,

[1] Il paraît se faire dans le tempérament du roi une révolution considérable, dit Hardy dans son *Journal*, à la date du 14 janvier 1772. On prétendait que le Roi était extrêmement affecté de ce qu'il allait entrer le 15 février dans sa soixante-troisième année, qu'il regardait comme une année climatérique, et qu'il craignait par cette raison que ce ne fût la dernière. » Ms. fr. 6681, p. 5. (Des fragments de cet ouvrage ont été donnés, sans indications d'auteur ni de provenance, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, en 1847). Le Roi avait à ce moment de continuelles indigestions, et on le disait atteint du scorbut. — Il convient de citer ici un passage de Soulavie qui, s'il est fondé, jette un triste jour sur certains mystères de la fin de cette vie. « L'histoire, dit-il, doit frapper d'un éternel opprobre les chirurgiens de l'âge avancé de Louis XV; ils n'osèrent attaquer l'opinion inhumaine que le maréchal de Richelieu, Bertin et Lebel lui avaient inspirée : « Le partage et le don de la maladie du roi à « jeunes personnes robustes, vives et bien portantes, disaient-ils, est le seul « spécifique qui nous reste pour attirer au dehors les humeurs morbifiques du « roi, et pour rajeunir sa personne. » (*Mém. hist. et politiques du règne de Louis XVI*, t. I, p. 150). Il y avait longtemps qu'on procurait au roi, comme le disait d'Argenson (t. IX, p. 208), des « petites filles très-neuves. »

[2] Voir la *Relation inédite de la dernière maladie de Louis XV*, dans les *Portraits littéraires* de M. Sainte-Beuve, nouvelle édition, 1864, t. III, p. 520-539. Cette relation s'arrête au début de la maladie, avant le renvoi de Mme du Barry.

[3] *Journal de Hardy*, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, t. V, p. 279. Le mot *esclandre* se trouve dans les dépêches de l'ambassadeur anglais, lord Stormont, publiées dans l'*Athenæum*, 1854, p. 421-22. Cf. *Mém. de Besenval*,

Digitized by Google

Louis XV demanda son confesseur[1]. Le 7 mai, vers quatre heures du matin, il dit au duc de Duras qui le veillait : « Mais « voici la troisième fois que je demande à me confesser ; est-ce « que l'abbé Maudoux n'est pas ici ? » S'étant endormi, il se réveilla au bout d'une demi-heure, et demanda si l'abbé Maudoux était arrivé. Celui-ci entra presque aussitôt ; il passa seize ou dix-sept minutes avec le roi qui, après avoir fait appeler le duc d'Aiguillon, eut un nouvel entretien avec son confesseur, et demanda à recevoir les sacrements[2]. Le saint Viatique lui fut administré à sept heures du matin. Quand le grand aumônier parut avec le saint Sacrement, le roi, écartant brusquement les couvertures, chercha à se mettre à genoux, jeta son bonnet de nuit aux pieds de son lit, et joignit les mains « avec une piété qui faisait fondre en larmes[3]. » Comme on voulait le retenir, en lui représentant l'état où il se trouvait et le danger qu'il courrait : « Quand mon grand Dieu, s'écria-t-il, « fait à un misérable comme moi l'honneur de le venir trouver, « c'est le moins qu'il soit reçu avec respect[4]. » Après avoir communié, le roi appela son grand aumônier, et celui-ci se fit en ces termes l'interprète de ses sentiments : « Messieurs, « le roi m'ordonne de vous dire, ne pouvant pas parler lui-

t. II, p. 76, et Soulavie, *Mém. hist. et politiques du règne de Louis XVI*, t. I, p. 155.

[1] *Athenæum*, p. 422.

[2] *Journal de Hardy, l. c.*, p. 282-283 ; maladie et mort de Louis XV, ms. fr. 15364, au mot *maladie* ; lettres de Mme du Deffand à la duchesse de Choiseul, et à Horace Walpole, dans les recueils de M. de Saint-Aulaire, t. III, p. 111 (datée par erreur du 5 pour 8 mai), et de M. de Lescure, t. II, p. 403. « Le Roi a soutenu toute cette cérémonie, ajoute Mme du Deffand dans la première de ces lettres, avec la plus grande fermeté, et ne paraît pas plus mal. » Dans une lettre du 20 juillet 1774, adressée au roi de Suède, Mme de Boufflers vante « la tranquillité du Roi, la patience, la douceur, le courage avec lesquels il s'est déterminé à remplir ses devoirs... Ayant été presque toujours à Versailles pendant la maladie, je puis assurer à Votre Majesté que j'ai rassemblé sans partialité toutes les circonstances pour former mon jugement. Il est bien vrai que souvent il a eu des absences momentanées ; mais la majeure partie de sa conduite, la plus importante, a été courageuse et raisonnée. » Voir cette curieuse lettre dans le très-curieux ouvrage de M. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, t. I, p. 269-72.

[3] *Journal de Hardy, l. c.*, p. 283.

[4] *Récit des derniers moments de Louis XV*, par M. du Buisson de la Boulaye, attaché à la personne du roi, récit recueilli par sa fille Mme de Riancey. Nous devons la communication de ce récit à l'obligeance de M. H. de Riancey, chez lequel les luttes quotidiennes de la politique n'affaiblissent pas le culte de l'histoire et le goût éclairé des choses de l'esprit.

Digitized by Google

« même, qu'il se repent de ses péchés, et que, s'il a scanda-
« lisé son peuple, il en est bien fâché [1]; qu'il est dans la
« ferme résolution de rentrer dans les voies de sa jeunesse, et
« d'employer tout ce qui lui reste de vie à défendre la reli-
« gion [2]. »

Trois jours après, le 10 mai 1774, le roi expirait dans les sentiments les plus édifiants [3]. Le vide se fit aussitôt autour de ce corps en lambeaux, et le monarque qui avait demandé par son testament à être enterré sans pompe fut, au milieu du mépris populaire et de la satisfaction trop évidente du plus grand nombre, conduit à Saint-Denis, au grand galop, dans son carrosse de chasse, « comme un fardeau dont on est pressé de se défaire. »

« Vous frémissez encore, Messieurs, dit l'évêque de Senez [4] dans l'oraison funèbre qu'il prononça quelque temps après, au souvenir de ces affreux moments. Le roi expirant au milieu des horreurs de cette maladie cruelle; son corps, frappé de la corruption anticipée du tombeau; privé dans les derniers instants, comme celui du malheureux Osias, des honneurs funèbres, et emporté précipitamment sans pompe, sans appareil, à travers les ombres de la nuit; les ten-

[1] A ces mots, dit M. de la Boulaye, le roi, se retournant péniblement sur son oreiller, interrompit le cardinal : « Monsieur l'aumônier, dit-il, répétez ces mots, répétez-les. »

[2] Lettres de Mme du Deffand, citées plus haut, et *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 237.

[3] « Il est mort tenant son crucifix et récitant lui-même les prières, » écrivait Louis XVI à Mme Louise. — « Je suis si consolée, écrivait celle-ci à l'abbé Bertin, quand je pense aux grâces singulières que le Roi a reçues dans ses derniers moments, et dont il paraît avoir si bien profité, que, s'il dépendoit de moi de le rappeler à la vie, j'avoue que je ne voudrois pas le replonger au milieu des dangers qui assiégent le trône, et risquer son âme une seconde fois. » *Vie de la R. M. Térèse de saint Augustin*, t. II, p. 18 et 20. — « Cette cruelle maladie, écrivait Marie-Antoinette à sa mère, a laissé au roi la tête présente jusqu'au dernier moment, et sa fin a été fort édifiante. » *Maria Theresia und Marie-Antoinette*, p. 105. Voir p. 109 ce que disait Marie-Thérèse de la mort du Roi.

[4] L'évêque de Senez était ce même M. de Beauvais qui avait fait entendre au Roi des paroles véhémentes dans son discours de la Cène. Au début de cette oraison funèbre il fit en ces termes allusion à ce fait : « Monseigneur, dit-il en s'adressant au comte de Provence, quand j'annonçais, il y a peu de temps, la divine parole devant votre auguste aïeul; quand je lui parlais de son peuple et que son cœur paraissait si touché de la misère publique, hélas! qui eût prévu le coup terrible dont il était menacé? qui eût pensé que nous eussions pu lui dire alors dans un sens si littéral : encore quarante jours, *adhuc quadraginta dies!* Encore quarante jours, et vous serez porté dans le sépulcre de vos pères, et cette même voix que vous entendez dans ce moment sera l'interprète du deuil de votre peuple à vos funérailles. » (P. 34.)

Digitized by Google

dres et courageuses princesses qui ont recueilli son dernier soupir atteintes de la même contagion ; l'effroi, qui se joint encore à la douleur ; la famille royale obligée de fuir la mort de palais en palais. Dieu terrible, soyez béni au milieu de notre malheur ! Soyez béni des sentiments de pénitence que vous avez inspirés au roi dans ses derniers jours, et de nous avoir épargné la pensée désespérante qu'une âme qui nous était si chère soit tombée dans votre éternelle disgrâce[1]. »

XIV.

L'abbé Georgel a dit de Louis XV qu' « un penchant habituel le portait à la vertu [2], » et d'Argenson prétend que « le fond du tempérament du roi le portait à la dévotion[3]. » On pourrait dire qu'il y eut contre lui comme une conspiration perpétuelle. Conspiration contre son caractère : Villeroy lui fit perdre certaines qualités et contracter plus d'un défaut ; Fleury le condamna à une longue enfance et l'empêcha de devenir un homme, à plus forte raison un roi ; ses maîtresses le flattèrent, l'étourdirent, et développèrent ses mauvais penchants. Conspiration contre ses mœurs[4] : familiers, courtisans, précepteur[5], femme[6], maîtresses, et jusqu'aux médecins, — s'il faut en croire un bruit que nous avons recueilli, — tous semblent s'être donné le mot pour faire de lui ce qu'il a été. Conspiration contre ses croyances : que n'a-t-on pas fait pour détruire la religion dans son cœur, et pour le

[1] *Oraison funèbre de très-grand, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis XV le bien-aimé, roi de France et de Navarre*, prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis, le 27 juillet 1774, par M. J.-B. Ch. Marie de Beauvais, évêque de Senez. Paris, imp. Guill. Desprez, 1774, in-4° p. 45.

[2] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. I, p. 39.

[3] D'Argenson, t. III, p. 362.

[4] « Ce ne fut pas sans peine, a dit Leroy, lieutenant des chasses du parc de Versailles, dont nous citons plus loin le portrait de Louis XV, qu'on parvint à établir une familiarité complète entre un prince excessivement timide, et une femme (Mme de Mailly), à laquelle sa naissance du moins imposait quelques bienséances, quoique sa pétulance exercée tendît à les lui épargner. » *Portrait hist. de Louis XV*, p. 8-9.

[5] Nous avons mentionné l'accusation portée par plusieurs contemporains contre Fleury. Si le cardinal ne choisit pas Mme de Mailly, il est au moins probable qu'il laissa faire sans opposition.

[6] Voir la très-curieuse page de d'Argenson sur les habitudes de la reine, et sa conduite dans l'intimité à l'égard de son époux (t. III, p. 192-194).

Digitized by Google

rendre un esprit fort[1] ? Mais ici on échoua. Le vide d'une existence désœuvrée avait bien pu, au début, plonger le roi dans l'abus des plaisirs; « son caractère d'indécision[2] » avait pu le rendre l'esclave de ses sens : jamais les principes religieux ne disparurent chez Louis XV. Dans un temps où des rois catholiques persécutaient la religion, où des rois protestants faisaient profession publique d'athéisme, il faut rendre au roi très-chrétien cette justice qu'il resta le fils dévoué de l'Eglise. Clément XIV, dans son allocution prononcée dans le consistoire du 6 juin 1774, a célébré « l'ardeur admirable que montrait ce prince pour la défense de la religion catholique, son zèle pour l'Eglise et la défense du Saint-Siége[3]. »

Comme roi, Louis XV a eu des torts non moins graves que comme chrétien : si le chrétien connaissait ses devoirs et ne les pratiquait pas, le roi voyait le mal, voulait parfois appliquer le remède; mais, « soit ignorance du secret de ses propres forces, soit insouciance[4], » il ne faisait rien pour corriger les abus. Un rare bon sens, un jugement très-sûr[5], une grande perspicacité[4], une justesse de coup d'œil célébrée par tous ses

[1] « Quelques petits favoris travaillent à faire perdre la religion au Roi, et à le rendre ce qu'on appelle un esprit fort, » écrit d'Argenson en 1740 (t. III, p. 161).

[2] Expressions de l'abbé Georgel, t. I, p. 39.

[3] *Hist. du pontificat de Clément XIV*, par le père Theiner, t. II, p. 449.

[4] L'abbé Georgel, t. I, p. 171.

[5] C'est ce que reconnaît le nonce du pape, dans une dépêche secrète du 17 décembre 1770. *Hist. du pontificat de Clément XIV*, par le P. Theiner, t. I, p. 559. Cf. le duc de Luynes, t. X, p. 51; d'Argenson, t, IX, p. 99; Soulavie, *Mém. du maréchal duc de Richelieu*, t. VIII, p. 289; le président Hénault, p. 213, 288.

[6] On a dit et répété que Louis XV ne savait pas dire une parole, et M. Dussieux, l'un des éditeurs des *Mémoires du duc de Luynes*, s'est fait l'écho de cette assertion (*Biogr. Michaud*, note dans la deuxième édition, article *Louis XV*). Les *Mémoires* qu'il allègue sont loin, nous l'avons montré, de prouver la vérité de cette assertion, démentie par de nombreux témoignages. On nous permettra de citer ici un passage de Soulavie, qu'on ne saurait accuser de partialité pour Louis XV. « Louis XV, à la vérité, dit-il, a été quelquefois muet ou dans l'embarras, et nous en avons donné des exemples; encore l'histoire de sa vie publique à l'armée est-elle pleine de reparties de bonté et de dignité pour les officiers et pour les soldats, et nous savons tous que ce prince étoit aimable et délicat, dans les comités particuliers, avec quelques seigneurs qui avoient des lumières et des grâces; nous savons qu'il étoit familier et intéressant avec les personnes attachées à son service qui, ayant presque toutes fait des études et reçu de l'éducation, en avoient mieux profité que ses courtisans...; nous savons que si le roi n'aimoit pas en général les littérateurs et les philosophes, le P. Griffet et le président Hénault, etc., avoient, comme

Digitized by Google

ministres[1], ne l'empêchèrent pas de commettre de grandes fautes et de laisser l'Etat courir à sa perte. Mais ici il faut dire, selon l'expression de M. de Maistre, que « Dieu n'a donné qu'une tête aux souverains, » et que s'il « en faudrait trente, toutes infaillibles, pour se tirer sans erreur de l'immensité des affaires et des difficultés[2], » Louis XV a droit à quelque indulgence. Il est des temps où les situations sont plus fortes que les hommes. D'ailleurs, comme l'a dit avec raison M. Boutaric, « on a plutôt flétri l'homme que le roi : on n'a fait attention qu'à son immoralité, au funeste exemple qu'il donna; on n'a pas recherché si le gouvernant fut aussi coupable ou aussi négligent qu'il le paraît au premier abord. Ce jugement a été porté à la fin du siècle dernier, alors que le souvenir récent de ses vices, la faiblesse de son successeur, la catastrophe qui fit tomber dans le sang la dynastie des Bourbons, étaient autant de causes qui empêchaient d'apporter dans l'appréciation de ce règne une impartialité suffisante[3]. » Aujourd'hui, à la lumière des documents nouveaux, après une étude plus calme et plus approfondie, on peut, « non réhabiliter un roi justement condamné, mais mieux pénétrer un caractère en partie mal connu[4]. » Comme l'ont dit deux écrivains qui ont récemment apprécié le caractère de Louis XV, « la sentence définitive restera sévère, mais les motifs du jugement seront plus net-

hommes de lettres, de fréquentes conférences avec ce prince; et que ses premiers médecins et chirurgiens, qui la plupart eurent un esprit distingué et tous beaucoup de connoissances, avoient de fréquentes conférences avec lui. Tous s'accordent à reconnoître dans ce prince un esprit juste, de la prudence, du jugement et des lumières. » *Mém. du maréchal duc de Richelieu*, t. VIII, p. 16, note. — Le duc de Luynes dit en 1745, à propos de la réception de Charles-Edouard : « Le roi, toujours embarrassé avec gens qu'il ne connoît pas, fut quelque temps sans répondre; cependant il prit la parole, et parla en très-bons termes et très-dignement sur la justice de la cause du prince Edouard (t. VII, p. 106). »

[1] Il n'est pas sans intérêt de faire voir Louis XV signalant dès 1769 des événements qui ne devaient s'accomplir que longtemps après lui : « Prenons garde, écrivait-il le 16 mai au comte de Broglie, qu'en voulant faire trop fleurir nos îles, nous ne leur donnions les moyens un jour, et peut-être promptement, de se soustraire à la France; *car cela arrivera sûrement un jour de toute cette partie du monde.* » *Correspondance secrète*, t. I, p. 407.

[2] *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre*, publiée par Albert Blanc (1861), t. II, p. 371.

[3] *Etude sur Louis XV*, en tête de la *Correspondance secrète*, t. I, p 1-2.

[4] M. Ch. Aubertin. *L'histoire de Louis XV selon M. Michelet.* — *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1866

Digitized by Google

tement exprimés, et quelques restrictions en adouciront la rigueur[1] ; » en un mot, l'on peut invoquer pour Louis XV « le bénéfice des circonstances atténuantes[2]. »

Louis XV n'a point été, du commencement de son long règne à la fin, un « roi fainéant[3]. » Son vrai tort fut, en sachant tout voir, de n'avoir su rien empêcher[4]. Rien de plus faux que de penser qu'il voulut systématiquement s'endormir dans l'illusion et s'étourdir dans le plaisir[5]. C'était à lui-même, encore plus qu'aux événements[6], qu'il voulait s'arracher; c'était à l'ennui mortel qui ne cessa de le ronger. Homme d'habitude, comme tous les Bourbons[7], il était resté ce que l'avait fait cette longue inaction à laquelle Fleury l'avait condamné, et l'on a pu dire avec justesse que chez lui « l'habitude était véritablement une seconde nature[8]. » Né avec d'heureuses dispositions, pouvant faire le bonheur de son peuple, il resta l'homme du plaisir et ne devint jamais l'homme du

[1] M. Ch. Aubertin, *l. c.*

[2] M. Boutaric, t. I, p. 3.

[3] M. Camille Rousset, dans l'introduction de la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. 3.

[4] Il convenait lui-même de l'impossibilité de faire *cesser les voleries*. (*Mém. de Besenval*, t. II, p. 207). Luynes a dit qu'il remarquait les abus, mais ne disait rien pour les empêcher (t. VI, p. 487).

[5] « Quelques apparences trompeuses et quelquefois trop vraisemblables, a dit le comte de Broglie, ont pu laisser croire au public que le feu roi restoit constamment plongé dans l'illusion, qu'il la chérissoit, qu'il n'en vouloit point sortir... » *Correspondance secrète*, t. II, p. 473. — « Ce serait se tromper, a dit M. Boutaric, que de le représenter comme un voluptueux insouciant, méconnaissant les services qu'on lui rendait; on trouve dans ses lettres des preuves nombreuses de sa bonté et même de sa patience; mais il avait trop d'esprit pour être dupe de son cœur, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver s'il s'était montré confiant, dans le milieu corrompu où il vivait. Livré à lui-même, il était bienveillant et reconnaissant. » *Etude sur Louis XV*, en tête de la *Correspondance secrète*, t. I, p. 69. — Ajoutons que toute sa vie Louis XV voulut tout savoir et se faire rendre compte de tout. Dans ses dernières années, il alla jusqu'à pensionner la femme du directeur des postes pour être tenu au courant de ce qui s'écrivait sur lui, sur la cour, sur ses ministres et sa maîtresse. *Correspondance inédite du comte de Creutz*, ambassadeur suédois à Paris, citée par M. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, t. I, p. 209-10.

[6] D'Argenson nous montre en ces termes le Roi en présence des événements ou des affaires : « Les premières nuits qui suivent un événement contraire à ses vues, il ne dort pas, il s'agite; puis il n'y songe pas quelques heures après. Ainsi est-il les jours qu'il a quelque réponse à faire au Parlement. Quand elle est rendue, il va à ses campagnes faire planter des bosquets (t. IX, p. 375). »

[7] D'Argenson, t. II, p. 289.

[8] *Mém. du prince de Montbarey*, t. I, p. 363.

Digitized by Google

devoir. L'œil et l'oreille sans cesse ouverts, remarquant tout avec perspicacité, écoutant tout « avec une patience aimable[1], » il envisageait le mal et entendait la vérité[2], sans sortir de son apparente indifférence et de son habituelle inertie. Comme le marquis d'Argenson l'a bien jugé dans ces lignes, qui peuvent s'appliquer à l'homme tout entier, indépendamment des diverses phases de sa vie, parce qu'elles peignent le fond même du caractère !

« Oh ! que ce terme de *faiblesses* exprime bien les passions de certains hommes doués de bonté et de facilité ; ils ne pèchent qu'en manquant de force pour résister ; ils voient, ils approuvent le mieux et suivent ce qu'il y a de plus mauvais ; leur virilité n'est qu'une enfance prolongée ; ils prennent souvent l'ombre du plaisir pour le plaisir même ; jeunesse, enfantillage, amour-propre sans orgueil, leurs actes de fermeté ne sont qu'entêtement et mutinerie ; ils pensent sans réfléchir : ils tirent des conséquences sans les appliquer ni agir, opinion sans volonté ni désirs : le calme trompeur leur fait oublier tous dangers connus.

« Avec ce triste caractère, un prince croit gouverner quand il ne gouverne seulement pas ; tout le trompe, et il est le premier de ses séducteurs ; il a des favoris sans prédilection pour eux, et des ministres absolus sans confiance....

« Voulez-vous des détails de caractère ? L'on y trouvera tout celui des Français, si connu des étrangers : contrastes partout, effets d'une imagination trop légère et trop maîtresse du jugement ; des talents perdus, un bon goût qu'on ne peut fixer ; de l'exactitude dans les petites choses, l'inconstance et le manque de plans dans les grands objets ; grand géographe, sans application politique ni militaire ; le talent de dessiner et le goût dans l'architecture pour les petites commodités, sans rien accorder au grand ; l'esprit de jeu avec l'imprudence dans les affaires ; diseur de bons mots et de bêtises ; de la mémoire sans souvenir ; patience et colère ; promptitude et bonté ; habitude et inconstance ; mystère et indiscrétion ; avidité des plaisirs nouveaux, dégoût et ennui ; sensibilité du moment, apathie générale et absolue qui lui succède ; désespoir de la perte d'une maîtresse, infidélité qui l'outrage ; des favoris sans amitié ; de l'estime sans confiance ; bon maître sans humanité[4]. »

Un autre témoin oculaire, Leroy, lieutenant des chasses du parc de Versailles, nous a laissé un portrait dans lequel, avec une rare finesse d'observation et une grande justesse de coup

[1] D'Argenson, t. IV, p. 265.

[2] « Le roi aime les gens vrais, mais souffre les gens faux, » a dit d'Argenson (t. IV, p. 80).

[3] *Mémoires sur mon ministère*, par le marquis d'Argenson, écrits vers 1747 (t. IV, p. 166-168).

Digitized by Google

d'œil, il nous montre Louis XV dans la dernière période de sa vie[1].

« Il est vraisemblable que la postérité, qui ne recueille que l'ensemble des faits principaux, ne sera jamais bien instruite sur les qualités personnelles de ce prince. Né avec la plus heureuse mémoire, un discernement juste et prompt, un grand fond de bonté, il ne lui a manqué, pour être un grand Roi, que plus d'activité et de confiance en lui-même. Il est vraisemblable que, s'il eût été placé de bonne heure dans des circonstances qui l'eussent forcé d'exercer les facultés dont il était doué, elles auraient acquis une énergie qui en aurait fait un autre homme; il sentait, et il l'a dit, qu'étant né sur le trône, il lui était impossible d'être frappé des objets comme l'étaient les autres hommes, parce qu'il les avait toujours regardés d'un autre point de vue... Le dégout naturel qu'ont les hommes pour l'action de l'esprit, s'augmente par la facilité des jouissances; bientôt il devient, par l'habitude, une impuissance totale de s'appliquer, malgré l'ennui qui en est le résultat et la peine : c'est ce que Louis XV ne tarda pas à éprouver. De là, le besoin qu'il eut de se livrer aux distractions, de changer continuellement de lieu, et de remplacer par le mouvement, l'application qui l'eût servi beaucoup mieux, mais dont l'effort lui était devenu impossible. On ne saurait croire combien cette force d'inertie avait acquis d'empire avec le temps, ni combien elle influa sur les événements de son règne... Né avec un goût vif pour les femmes, des principes de religion et plus encore beaucoup de timidité naturelle, l'avaient tenu attaché à la Reine, dont il avait eu déjà huit ou dix enfans. Le cardinal de Fleury craignit trop peut-être que l'ennui ne lui fît chercher des distractions ailleurs. Il redoutait le moment où il pourrait échapper à sa dépendance, s'il rencontrait quelque maîtresse qui eût du caractère et le désir de se mêler des affaires. On prétend qu'il fit choix

[1] Le lieutenant des chasses fait précéder ce portrait moral d'un portrait physique qui vaut la peine d'être reproduit : « La figure de Louis XV, dit-il, était véritablement belle; il avait les cheveux noirs et bien plantés; le front majestueux et serein, ses yeux étaient grands, son nez bien formé, sa bouche était petite et agréable; il n'avait pas les dents belles, mais elles n'étaient pas assez mal pour défigurer son sourire, qui était charmant. Un air de grandeur très-remarquable était empreint sur sa physionomie, qui était encore rehaussée par la manière dont il s'était fait l'habitude de porter sa tête. Cette manière était noble sans être exagérée, et quoique ce prince fût naturellement timide, il avait assez travaillé sur son extérieur pour que sa contenance ordinaire fût ferme sans la moindre apparence de morgue; en public, son regard était assuré, peut-être un peu sévère, mais sans autre expression; en particulier, et surtout lorsqu'il adressait la parole à quelqu'un qu'il voulait bien traiter, ses yeux prenaient un singulier caractère de bienveillance, et il avait l'air de solliciter l'affection de ceux auxquels il parlait. La taille de ce prince, quoiqu'un peu au-dessus de la médiocre, était sans noblesse; ses épaules étaient rondes et un peu ravalées, ses hanches renflées et ses jambes trop grêles : une partie de ses défauts était peut-être due à l'excès avec lequel il se livrait à l'exercice du cheval (p. 1-3). »

Digitized by Google

lui-même de la comtesse de Mailly, qu'il jugea propre à remplir ses vues... Tout le monde sait quel empire le goût pour les femmes exerça sur Louis XV, combien la variété lui devint nécessaire, et combien peu la délicatesse et toutes les jouissances des âmes sensibles entrèrent dans ses amusemens multipliés.

« Ce prince avait naturellement quelque goût pour les sciences positives : l'astronomie, l'anatomie, la chimie[1], ne lui étaient pas étrangères. Sans chercher les savans, il aimait à les rencontrer, et en savait assez pour les questionner avec intelligence sur les différens objets de leurs travaux. Il était fort instruit sur la géographie et n'était pas sans connaissances sur l'histoire moderne. La poésie, la peinture, la musique, tous les arts d'imagination n'avaient aucun attrait pour lui...

« Sa familiarité était toujours obligeante, et il avait une intention générale de plaire aux personnes avec lesquelles il vivait, ce qui, chez un prince, suppose toujours un grand fond de bonté. Ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'il avait su réprimer les saillies de l'humeur qui, malgré son apathie, lui auraient quelquefois échappé. S'il était indifférent sur les grands objets qu'il s'était accoutumé à regarder comme éloignés de lui, les petites contradictions l'auraient facilement irrité, comme elles irritent les enfans ; mais il évitait avec soin les occasions d'être mécontent, pour être sûr de ne le pas paraître ; aussi son service intime était-il très-facile et très-agréable.... Cet homme toujours subjugué était toujours tourmenté par la crainte de l'être ; cette disposition influa constamment sur la conduite qu'il eut avec ses ministres. Son indolence le portait à céder facilement à tout ce qu'ils lui proposaient, sans prendre la peine de l'examiner, encore moins de le contredire ; son jugement sain et l'expérience qu'il avait des affaires lui faisaient souvent désapprouver en secret leur conduite et leurs mesures ; rarement il se permettait des représentations, il n'y insistait jamais... Une chose inquiétait beaucoup ses ministres, c'est la connaissance qu'ils avaient de la défiance et de la profonde dissimulation de ce prince : on ne sait si elles lui étaient naturelles, ou si elles lui avaient été de bonne heure inspirées par le cardinal ; mais il en était venu à regarder la dissimulation comme une qualité qui lui était absolument nécessaire, et c'est à dissimuler que se bornait pour lui l'art de gouverner... Cette défiance, malheureusement justifiée par un grand nombre de faits, avait donné, dans les derniers temps, de l'immoralité à son caractère, et mis le comble à son apathie ; elle avait fait des progrès rapides depuis qu'on avait attenté à sa vie. Comme jusqu'alors ses intentions avaient été droites, il désespèra de pouvoir jamais faire le bien, parce qu'on est toujours plus disposé à regarder comme impossible en soi ce qu'on n'a pas le courage de faire, que de s'avouer à soi-même son impuissance personnelle. C'est à ce point qu'était parvenu par degrés, un prince qui, s'il fût né particulier, aurait été jugé, par son intelli-

[1] En 1752, le roi s'était mis à cultiver la botanique. Voir d'Argenson, t. VII, p. 118.

Digitized by Google

gence et son caractère, au dessus du commun, et ce qu'on appelle proprement un galant homme. Si, étant né prince, il eût reçu une bonne éducation, s'il se fût trouvé surtout dans des circonstances qui l'eussent obligé d'employer avec un peu d'énergie les facultés que la nature lui avait données, il est vraisemblable que peu de princes eussent mieux mérité du genre humain, par la bonté qui aurait sûrement dirigé ses actions si ses actions avaient été à lui[1]. »

Nous croyons être en droit de le dire en terminant : Louis XV a été trop sévèrement jugé. Ceux qui nous le dépeignent comme « le plus nul, le plus vil, le plus lâche des cœurs de roi[2] » le connaissent mal, ou le jugent d'une façon trop exclusive. On doit se garder de ne considérer ce prince qu'à une seule époque de sa vie et de n'envisager qu'un des côtés de son caractère. Il y a plusieurs hommes en Louis XV, et chez lui tout est contrastes et contradictions. S'il a eu ses heures d'inaction et d'insouciance, il a eu ses moments d'activité et de labeur. Avec des années de honte, il a eu quelques jours de gloire. S'il n'a pas toujours obtenu d'heureux résultats dans sa politique intérieure et extérieure, il a souvent cherché consciencieusement à bien faire, et s'est plus qu'on ne l'a cru appliqué à ses devoirs. Avec une froideur et une indifférence apparentes, il fut bon pour les inférieurs[3], aimable pour ses familiers[4], sensible aux services rendus[5], et touché des mal-

[1] *Portraits historiques de Louis XV et de Mme de Pompadour*, faisant partie des œuvres posthumes de Charles-Georges Leroy, pour servir à l'histoire du siècle de Louis XV. Paris, Valade, 1802; in-8° de 31 pages, (p. 3 à 18). — Comparer avec le portrait tracé par du Gas de Bois Saint-Just, dans *Paris, Versailles et les Provinces*, t. I, p. 394-95.

[2] M. Sainte-Beuve, dans ses *Portraits littéraires*, t. III, p. 513.

[3] « On dit que le roi a fait cette partie, écrit quelque part Barbier, pour donner la liberté à ses officiers de quartier d'aller, les jours gras, où ils voudraient. C'est bien dans son caractère. » (T. VI, p. 271.)

[4] Nous en avons déjà donné plus d'une preuve. Voir en particulier la *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 138 et 227, où se trouve citée cette lettre au duc de la Vrillière, qui avait eu une main emportée à la chasse : « Tu n'as perdu qu'une main, et tu en trouveras toujours deux en moi à ton service. » — Du Gas de Bois Saint-Just rapporte un mot remaquable de Louis XV, sur un trait d'héroïsme de M. de La Ferronnays (*Paris, Versailles et les provinces)* ; mais il le fait inexactement. M. de La Ferronnays était alors évêque à Saint-Brieuc et non évêque de Bayonne, siége qu'il n'occupa qu'après la mort de Louis XV, et le mot doit être rectifié ainsi : « Je reconnais bien là les La Ferronnays ; celui-ci se jette à l'eau comme ses frères courent au feu, » *(Notice sur Jules-Basile Ferron de La Ferronnays, évêque et comte de Lisieux*. Lisieux, 1829, p. 7-9).

[5] Voir la lettre que le Roi écrivit au maréchal de Noailles en accordant la

Digitized by Google

heurs publics [1]. Ce roi qui laissait faire et se résignait à un mal qu'il croyait ne pouvoir empêcher, eut ses jours de fermeté [2]; avec moins de pouvoir au milieu de sa cour qu'un avocat au Châtelet [3], comme l'écrivait le chevalier d'Eon, il ne craignit pas d'attester, dans un langage qui ne faisait que mieux ressortir la faiblesse de son autorité, la souveraineté absolue de sa couronne [4]. Mais il fallait, pour l'arracher ainsi à lui-même, que l'on s'attaquât à son trône, et les parlements furent presque seuls à ressentir les effets de sa violence. L'indécision et la défiance étaient les traits habituels de son caractère [5]. « Ce qu'il y a de sûr, écrivait-il un jour au

survivance de la charge de capitaine des gardes à son petit-fils le comte d'Ayen (Rousset, t. II, p. 417); la lettre au comte de Broglie sur Tercier (Boutaric, t. I, p. 352), etc., etc. Tout ceci confirme ce qu'a dit Luynes : « Il sent ce que l'on fait pour lui, mais ne peut l'exprimer que par écrit (t. VI, p. 115-116). »

[1] C'est ce dont convient Lacretelle, t. IV, p. 243.

[2] « Il ose et il craint légèrement et témérairement, a dit d'Argenson, puis il s'ennuie et il craint; jamais il n'y a eu d'homme moins courageux d'esprit que ce prince. » (T. VIII, p. 469.)

[3] *Mémoires sur la chevalière d'Eon*, par M. Gaillardet, p. 197.

[4] « Je connois tous les droits de l'autorité que je tiens de Dieu, avait répondu Louis XV au Parlement en 1755. Il n'appartient à aucun de mes sujets d'en limiter ou décider l'étendue. » (Barbier, t. VI, p. 158.) — « Il faut qu'il n'y ait plus de roi, disait-il en 1757, s'il subsiste encore un Parlement comme il étoit avant le lit de justice que j'ai tenu le 13 décembre. » (D'Argenson, t. IX, p. 377.) — Dans le discours qu'il prononça lors du lit de justice du 3 mars 1766, le Roi, après avoir fait ressortir les empiétements des Parlements, continuait en ces termes : « Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire à la magistrature démentir son institution, trahir ses intérêts, et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'Etat. Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison; que c'est de moi seul que vos cours tiennent leur existence et leur autorité; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage...; que l'ordre public tout entier émane de moi; que j'en suis le gardien suprême; que mon peuple n'est qu'un avec moi, et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains. » On connaît le langage du Roi dans son édit du 7 décembre 1770, et lors de la dissolution du Parlement en 1771.

[5] « Plus on connaît le roi, a dit le duc de Luynes, plus on est affligé qu'il ne veuille pas, en pareil cas, écouter les raisons de part et d'autre, et déclarer ses volontés. Il rassemble des qualités aimables et rares dans un souverain; il est facile à servir; il estime la vertu et la probité; il connaît ceux qui lui sont véritablement attachés et est touché de leurs sentiments et de leur zèle pour son service; il leur marque même de la confiance. » (T. XIII, p. 430).

Digitized by Google

maréchal de Noailles, c'est que je suis très-patient, peut-être trop, et que j'aime à voir clair dans les choses : après quoi je sais prendre mon parti. » Si Louis XV, comme l'a remarqué avec justesse M. Rousset, voulait dire qu'il savait prendre un parti, *se décider*, il se flattait ; il ne savait que prendre son parti des événements. Cette insouciance, ce laisser-aller qui mettaient dans une perpétuelle contradiction les desseins et les actes, eut sa source dans le vice de la première éducation, et dans ces habitudes d'effacement et d'oisiveté contractées pendant le long ministère du cardinal de Fleury. Il y avait certes en Louis XV « tout ce qu'il fallait pour faire un honnête homme et un bon roi[1] : » il possédait de la justesse et même de la finesse dans l'esprit, un jugement droit et sain, l'intelligence politique ; il avait un grand fond de bonté, de l'indulgence et de la cordialité, une vraie sensibilité, un sincère amour du bien ; « il était clairvoyant par nature, équitable par tempérament, bienveillant par caractère[2]. » Mais toutes ces bonnes qualités furent paralysées, et le plus souvent demeurèrent stériles.

En constatant que Louis XV était heureusement doué et en rendant justice sur certains points à ce caractère trop décrié, on doit d'autant plus regretter que ces dons aient été inutiles à l'Etat et témoigner plus de sévérité pour le prince qui ne sut pas s'élever à la hauteur de sa mission. Mais ne l'oublions pas : d'autres partagent avec lui la responsabilité, et tout le poids du blâme ne doit pas retomber sur lui. Rendons donc à chacun ce qui lui appartient ; n'oublions pas comment Louis XV fut élevé et quel fut son entourage pendant toute sa vie. Faisons en lui la part du bien et du mal, et, sans prétendre l'absoudre, ne le condamnons pas sans appel.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] M. Boutaric, *Etude sur Louis XV*, en tête de la *Correspondance secrète*, t. I, p. 3.

[2] C'est ce que reconnaît M. Boutaric, dans son excellente et remarquable *Etude*, *l. c.*, p. 3, 15 et *passim*.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LA BIBLE SANS LA BIBLE

ESSAI D'UNE HISTOIRE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT PAR LES SEULS TÉMOIGNAGES PROFANES[1].

Un écrivain peu suspect de partialité, Benjamin Constant, a dit ce qui suit des libres penseurs du XVIIIe siècle : « Les auteurs de cette époque qui ont traité les Livres saints des Hébreux avec un mépris mêlé de fureur, jugeaient l'antiquité d'une manière *misérablement superficielle;* et les Juifs sont de toutes les nations celle dont ils ont le plus mal connu le génie, le caractère et les institutions religieuses. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens d'Ezéchiel ou de la Genèse, il faut réunir deux choses qui rendent cette gaieté assez triste : *la plus profonde ignorance et la futilité la plus déplorable*[2]. »

Ceux d'aujourd'hui veulent paraître plus sérieux, et se donnent des airs de plus de savoir. Ils mettent en avant la science, *la science critique,* et c'est sous son couvert, c'est à l'abri de *ses progrès* qu'ils dirigent leurs coups contre les monuments même qui contiennent les titres primitifs de la Foi catholique. Démolir la Bible à petit

[1] *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, par les seuls témoignages profanes avec le texte sacré en regard, ou la Bible sans la Bible,* par M. Gainet, curé de Cormontreuil, membre de l'Académie de Reims. Cinq volumes grand in-8°, ensemble de XLVII-2678 pages. Paris, Henri Guenot, 1866-67.

[2] Benjamin Constant, *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements.* 2 vol. in-8°. 1823-1825.

Digitized by Google

bruit, pièce à pièce; montrer qu'elle manque d'authenticité, de vérité et d'antiquité; la mettre en contradiction avec les faits historiques, et finalement s'écrier avec outrecuidance : « Cette œuvre pèche par la base : nous avons touché l'édifice au nom de la science, et nous ne trouvons que des ruines informes ! » voilà le but de tous leurs efforts.

Mais quand on y regarde de près et quand on contrôle tant soit peu l'appareil de science dont ils s'entourent, il n'est pas difficile de voir combien sont faibles leurs raisons et fausses leurs règles de critique. On sent bien vite que la vraie science est étrangère à leurs procédés, et que l'étalage de leur érudition factice ou trompeuse, ne peut séduire que les demi-savants ou les ignorants. Toutefois, il est certain que, pour saisir cette faiblesse et ces défauts de la tactique des sophistes de ce temps, comme pour mettre à jour leurs audacieux mensonges, il faut une étude assez laborieuse, et de longues et sérieuses lectures. Il a paru à M. l'abbé Gainet qu'il y avait un moyen plus facile, plus clair, plus expéditif, plus péremptoire de trancher la question. Ce moyen est celui de faire intervenir les témoignages profanes en faveur de l'authenticité, de la vérité et de l'antiquité des Livres inspirés.

C'est là, assurément, un excellent argument. Cette preuve de crédibilité n'est d'ailleurs pas nouvelle dans l'Église. Clément d'Alexandrie et son disciple Origène, s'en sont beaucoup servi. On sait avec quelle attention ils invoquent tout ce que les païens ont dit de bon et de vrai, et avec quel soin ils cherchaient dans les ouvrages des ennemis du christianisme des armes pour défendre la vérité. Rien n'échappait à leurs savantes investigations : les philosophes, les poëtes, les autres écrivains de la gentilité leur fournissaient des témoignages involontaires ; ils découvraient même dans leurs livres des traces non équivoques des Mystères de la Religion chrétienne, faisant remarquer que ces païens avaient puisé cette connaissance dans les divines Écritures ou dans leur commerce avec le Peuple de Dieu. « Les poëtes qui ont appris dans les Prophètes Hébreux ce qu'ils savent des Mystères divins, dit Clément d'Alexandrie, cachent leur pensée sous des formes allégoriques. Cette observation s'applique à Orphée, à Linus, à Musée, à Homère, à Hésiode et généralement à tous ceux qui ont montré quelque sagesse dans ces matières [1].... »

De son côté, Origène, expliquant les anciens poëtes et les philosophes à ses disciples, leur disait que cette étude frayait les voies à l'Évangile. Quel parti Eusèbe n'a-t-il pas su tirer, dans son admirable *Préparation évangélique*, des aveux de Porphyre et de tant d'autres ! Saint Augustin a suivi l'exemple d'Eusèbe dans plusieurs livres de sa *Cité de Dieu*, et a mis en lumière bien des passages des

[1] Clément d'Alexandrie, *Les Stromates*, lib. V, cap. IV. — Il faut lire tout cet admirable Ve livre, où ce savant Père va jusqu'à montrer que le poëte comique Epicharme fait mention du Verbe divin, et qu'Homère et Orphée ont parlé du Père et du Fils dans leurs ouvrages.

Digitized by Google

auteurs païens. Mais de tous les Pères latins, saint Jérôme est celui qui a fait le plus d'usage de l'argument dont nous parlons. On s'en étonna, paraît-il; car, à l'instigation de Rufin, un orateur romain s'étant plaint de ce que saint Jérôme semait ses écrits de citations tirées de la littérature profane, le saint Docteur lui répondit dans une longue Epître [1] où il invoque la tradition à cet égard.

En effet, depuis Moïse qui avait lu les livres des gentils, jusqu'à saint Paul qui, annonçant la doctrine de Jésus-Christ au milieu de l'Aréopage d'Athènes, ne craignit point d'appuyer les vérités de l'Evangile, par cet hémistiche du poëte grec Aratus : « Nous sommes de la race de Dieu [2] » et qui, dans une autre occasion, cita un vers ïambe du poëte comique Ménandre; depuis les Apologistes Quadrat, Aristide, Méliton, Justin et Apollinaire, jusqu'à saint Irénée, Panthène et Tertullien, qui, tous, ont emprunté des témoignages aux livres des païens, saint Jérôme justifie pleinement, par leurs exemples, l'usage qu'il a fait de la science profane en faveur de la Religion.

Il est bon d'ajouter aux écrivains invoqués par saint Jérôme, saint Epiphane, archevêque de Salamine, Théophile d'Antioche, Théodoret, qui ont beaucoup travaillé à démasquer l'idolâtrie; et surtout Arnobe, l'homme de son temps le plus versé dans la théologie païenne et qui, par ses sept livres contre les Gentils, mérite la reconnaissance du monde savant et religieux. N'oublions pas Lactance, dont les ouvrages sont la plus grande justification de la méthode que nous préconisons. Celui qui est intitulé *De Falsâ Religione* offre de savantes dissertations sur le polythéisme et l'unité de Dieu; un autre, bien connu aussi sous le nom de *De Origine erroris*, renferme les plus précieuses recherches sur l'origine du culte païen, des faux dieux, des temples, des sacrifices, des augures et de la mythologie en général.

On ne peut donc qu'approuver M. l'abbé Gainet d'avoir employé le même genre de preuves en faveur des Livres saints. Du reste avant lui, beaucoup d'auteurs ont fait, pour diverses parties des divines Écritures, ce qu'il a voulu essayer pour la Bible entière : beaucoup ont exécuté pour certaines époques de l'Histoire sainte ce qu'il a cherché à réaliser pour tous les temps de cette Histoire. Ainsi, pour ne rappeler que quelques noms en courant, le P. Colonia, jésuite [3], qu'il n'avait pas d'abord mentionné, mais qu'il nomme plus tard dans un nota de la *Préface* de son quatrième volume, et principalement le savant abbé Bullet, ont retracé l'histoire des origines du christianisme par les seuls auteurs juifs et païens. Cette preuve, tirée des témoignages ennemis, tient également une grande place

[1] La LXXXIVe ad magnum orat. Rom. édit. BB. Tom. IV.

[2] *Act. Apost.*, XVII, 28.

[3] *La religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, par le P. Dominique de Colonia.— M. l'abbé Labouderie, vicaire général d'Avignon, en a donné une bonne édition avec des Notices historiques, 1 vol. in-8°, 1825.

Digitized by Google

dans les ouvrages du célèbre Huet, évêque d'Avranches, spécialement dans sa *Démonstration évangélique*. Il faut en dire autant de Tornielli, de Noël Alexandre, de Lardner, de Salian, de Grotius, de Scaliger, de Vossius, de Seldenus, de Lavaur et de plusieurs apologistes qu'il serait trop long d'énumérer et dont on trouve les écrits dans la collection publiée par l'abbé Migne sous le titre de *Démonstrations évangéliques*. L'abbé Guérin du Rocher, bien que le système sur lequel repose son *Histoire véritable des temps fabuleux*, ne puisse être adopté sans réserve, a poursuivi le même but; et ses continuateurs ou imitateurs, les abbés Chapelle et Bonnaud, nous ont laissé des ouvrages analogues; le second surtout sous le titre de : *Hérodote historien du Peuple Hébreu sans le savoir*, a fait un excellent livre.

De nos jours, l'abbé Rohrbacher, M. l'abbé Darras et d'autres encore, ont fait de larges emprunts à l'antiquité profane. Dans son *Monde païen*, ouvrage malheureusement inachevé, et où l'on peut regretter bien des choses contestables, M. H. d'Anselme, au milieu d'immenses et curieuses recherches, a su démêler, avec savoir et sagacité, les rapports entre la religion, le culte païen et la vérité de l'histoire biblique; il a, plus que beaucoup de ses devanciers, jeté les plus vives lumières sur quantité de monuments de l'antiquité profane qui viennent déposer aujourd'hui en faveur de la Vérité révélée, et nous renouvelons le vœu que nous avons formulé ailleurs de voir M. d'Anselme achever son livre.

Dans son *Introduction* savante et intéressante, mais un peu confuse, M. l'abbé Gainet passe en revue les travaux de ces écrivains et de divers autres encore, car nous constatons avec plaisir qu'il a fait beaucoup de recherches. Cependant, il est loin, ce nous semble, d'avoir tout consulté. Parmi les auteurs nombreux qui se sont attachés à prouver que presque tous les ruisseaux de la Fable découlent d'une source unique, c'est-à-dire des traditions primitives des Hébreux, il en omet plusieurs que nous avons été surpris de ne trouver ni dans son *Introduction*, ni dans la *liste des ouvrages consultés* [1].

Pourquoi, par exemple, n'avoir pas mentionné et n'avoir pas mis à profit Saumaise, qui prouve que le Déluge de Noé a donné lieu aux poëtes d'inventer leur fameux déluge de Deucalion; Jean Price qui, dans ses *Remarques sur les Psaumes*, éclaircit tant de points obscurs; Etienne Fourmont qui, le premier, a tenté d'expliquer toute la Fable par le seul fragment qui nous reste de Sanchoniathon [2];

[1] Bien que ce soit là un détail peut-être trop vétilleux, faisons remarquer, en passant, une chose regrettable dans les citations de M. l'abbé Gainet : c'est que, rarement, il donne les titres complets des ouvrages; il n'indique pas non plus les éditions et, souvent, les noms des auteurs sont estropiés. Ainsi, Basnier, pour l'abbé *Banier*; Chobard, pour *Chaubard*; l'abbé Soriquet, pour l'abbé *Sorignet*. Ce sont sans doute des fautes typographiques. Mais toute la *Bibliothèque spécialement préparée pour la composition de cet ouvrage* (t. I, pp. xxx-xxxiii), offre un désordre, des lacunes, des inexactitudes choquantes. Nous aurions voulu plus de soin dans ce travail.

[2] Personne n'ignore que c'est à Eusèbe, évêque de Césarée, que nous devons

Digitized by Google

Jean Leclerc qui, dans sa *Bibliothèque universelle*, a très-bien donné le sens de plusieurs fables ; l'abbé Girardet qui, dans son *Nouveau système de la mythologie*, a présenté une foule de choses nouvelles et a éclairci plusieurs points avec une rare érudition ; Brunet qui, dans ses *Parallèles des religions*, a présenté les plus vastes recherches sur les cultes des peuples ? Nous regrettons aussi que notre auteur ait omis Pluche dans son *Histoire du Ciel ;* Dougteins, dans ses *Analecta sacra ;* Bogan, dans son *Homère hébraïsant* et dans son *Hésiode homérisant ;* Jean Bompart, dans ses *Parallèles sacrés et profanes ;* auteur peu connu et qui, cependant, est un de ceux qui ont raconté avec le plus d'exactitude l'origine des fables prises dans la Genèse. Enfin, car il faut nous borner dans cette sèche nomenclature [1], il n'eût pas été inutile de consulter, parmi les auteurs plus récents [2], les travaux de l'abbé Perrin, de Wilford, d'Eugène Boré, de Roselly de Lorgues, de Daniélo, de M. le comte Melchior de Vogüé, et de ce savant et modeste abbé A.-F. James, qui a amassé d'assez nombreux matériaux pour montrer la concordance des faits historiques profanes avec les bibliques, et qui a donné en 1845-46 une bonne édition revue, complétée et actualisée du *Dictionnaire de la Bible* de dom Calmet, édition dont M. l'abbé Gainet ne paraît pas avoir connaissance, et qui, nous le croyons, lui eût été profitable en plusieurs points, pour « l'histoire de la Bible d'un nouveau genre, dit-il, qu'il vient offrir au public. »

Après tout, il est assez difficile qu'un auteur puisse connaître toutes les sources où il doit puiser pour le sujet qu'il a entrepris de traiter, et nous sommes très-éloignés, on le pense bien, de donner aux omissions de M. l'abbé Gainet, dont les recherches, nous l'avons dit, sont d'ailleurs assez grandes, plus d'importance qu'il ne convient. Nous avons malheureusement de plus sérieux regrets à exprimer ; et nous demandons la permission au digne auteur de lui soumettre nos doutes sur l'exécution d'un travail qu'il a embrassé avec autant de courage et d'amour que de foi, mais non aussi sans quelque illusion, du moins nous le pensons.

ce fameux fragment. — L'abbé Michel Fourmont, frère d'Etienne Fourmont, que nous venons de nommer, a expliqué la fable d'Orion. *V. Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV.

[1] Malgré l'aridité de ces indications bibliographiques, nous ne pouvons nous défendre de signaler encore la *Mythologie* de l'Anglais Turner, de Londres, 1688, ouvrage précieux, surtout pour ce qui concerne les dieux des Chaldéens ; le *Théâtre de l'idolâtrie, la vie et les mœurs des Brames*, par Abraham Roger ; la *Conformité des cérémonies des Chinois avec l'idolâtrie grecque et romaine*, Cologne, 1700, in-12 ; la *Conformité des coutumes des Indiens avec celle des Juifs*, Bruxelles, 1704, in-12, etc.

[2] M. l'abbé Gainet a mis en œuvre beaucoup de ces auteurs ; mais il ne nous paraît pas avoir suffisamment tiré à profit des travaux de M. Eugène Flandrin, ni le *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, par M. Léon de Laborde, bien qu'il les cite. Pour M. de Saulcy, qu'il cite aussi, il est loin cependant d'avoir moissonné tout ce qu'il aurait pu récolter dans *tous* ses ouvrages.

Digitized by Google

Par tout ce qui précède, on a pu suffisamment comprendre, ce nous semble, le but que s'est proposé M. l'abbé Gainet. Cependant, écoutons-le lui-même ; il écrit à la page III de son *Introduction :* « Tout le monde sait que l'antiquité païenne, que l'Orient, que toutes les parties du monde renferment des débris précieux de pièces concordant avec le récit biblique. Eusèbe de Césarée, Josèphe, saint Cyrille d'Alexandrie nous en ont conservé un grand nombre ; et il y en a partout, jusque sous le voile fantastique de la fable, où certains faits sont sans doute complétement défigurés, mais où quelques autres restent parfaitement reconnaissables. Mais ce que personne ne savait, et ce dont nous fournissons aujourd'hui la démonstration, c'est que ces lambeaux d'histoire, ces pièces de convictions sont assez nombreux, assez variés, pour *reproduire* la Bible *tout entière.* Supposons que la Bible soit aujourd'hui perdue, nous sommes en mesure *d'en reproduire la suite historique sans interruption,* depuis Adam jusqu'à la Pentecôte, jusqu'après l'établissement du Christianisme. »

En quelques autres endroits, M. l'abbé Gainet ne se montre ni moins enthousiaste, ni moins affirmatif. Mais, bien que nous serions désolé de vouloir refroidir cette ardeur de zèle, le respectable auteur de la *Bible sans la Bible* ne s'abuse-t-il pas lui-même lorsque, « avec les nombreux matériaux qu'il a laborieusement rassemblés et qu'il a joints bout à bout, dit-il, selon que la suite de l'histoire le réclame, sans autre préoccupation que de maintenir la clarté et la suite chronologique du récit, » il croit nous donner la Bible *tout entière,* par les seuls témoignages des auteurs profanes ? Nous le craignons. Assurément, nous le louons du soin qu'il a pris de présenter cet assemblage de textes et d'attestations, en s'effaçant en présence de ses autorités, c'est-à-dire en mettant le moins possible du sien, afin que le lecteur pût, sans intermédiaire, peser la valeur et la portée de ces textes. « Les vrais savants, dit M. l'abbé Gainet, nous sauront gré de ce respect pour les textes que nous citons intégralement avec leurs erreurs et leurs bévues. Il nous suffit que la vérité ressorte, incontestable, de l'ensemble ; c'est la seule manière d'avoir une histoire sincère, et *c'est la première fois* qu'elle se présente, qu'on nous permette de le dire, avec cette respectable simplicité, relativement aux faits bibliques (p. XV). » Ce sont là d'excellentes intentions; mais, encore un coup, avons-nous bien ici la *reproduction de la suite historique de la Bible* TOUT ENTIÈRE, et sans *interruption ?* En un mot, est-ce *la Bible sans la Bible ?* Nous croyons qu'il est permis d'en douter.

En effet, et M. l'abbé Gainet nous offre un moyen en quelque sorte matériel de nous en assurer. Il met en plus petits caractères, et *au-dessous* des textes profanes, le texte sacré lui-même, « afin, dit-il, qu'on puisse plus facilement juger de la *correspondance* des témoignages et de *l'harmonie* qui règne entre les deux sources parallèles et cependant différentes de l'histoire. » Or, quelque bonne volonté que nous y mettions, nous sommes loin de rencontrer partout cette *correspondance* et cette *harmonie.* Si elles éclatent en beaucoup de

Digitized by Google

points, ce que nous reconnaissons, il est certain, néanmoins, qu'il n'en est pas toujours ainsi. Nous voyons d'abord avec joie ce fait, capital pour la véracité et l'authenticité des Saintes Écritures, à savoir : que les événements sur lesquels se trouvent les témoignages les plus nombreux, les plus unanimes et les plus variés sont ceux qui se rapportent à l'humanité avant la dispersion, c'est-à-dire depuis Adam jusqu'à la Tour de Babel. Nous voyons ensuite plusieurs autres faits importants et fondamentaux des récits bibliques également bien appuyés et confirmés par les traditions profanes, et tout cela, pour le remarquer de suite, suffit bien à l'éloge du travail de M. l'abbé Gainet. Mais, à part ces incontestables mérites, que de lacunes ! que de passages des textes sacrés n'ont pas, et, disons-le, ne pouvaient pas avoir de correspondants dans les textes profanes ! Qu'on veuille bien jeter un simple regard sur quantité de pages de ce livre, et on n'y trouvera effectivement que le texte sacré *seul* [1], ce qui atteste nettement, ce nous semble, l'impuissance où était l'auteur de remplir son cadre, et ce qui, dès lors, ne laisse pas que d'entacher d'exagération, sinon le système sur lequel repose son œuvre, au moins le titre de l'ouvrage.

Sans doute, nous ne prétendons pas que les faits de l'histoire profane devaient correspondre page à page, chapitre à chapitre avec la Bible. Nous savons aussi que lors même que les monumeuts profanes feraient, comme en avertit l'estimable auteur, « complétement défaut sur quatre récits de la Bible : Ruth, Tobie, Esther et Judith, » cela ne constitue pas de lacune à proprement parler, puisque ce ne sont là que des épisodes, des faits privés de quatre familles proposées comme des modèles de vertu et d'édification. Nous en dirons autant, si l'on veut, du livre de Job sur lequel l'auteur ne nous produit que peu de chose, quoique, en cherchant bien, il eût pu, croyons-nous, être plus fécond et ne pas se borner à *deux chapitres* seulement de ce Livre. Mais que penser de tant d'autres grandes lignes du récit biblique, de tant de faits considérables sur lesquels M. l'abbé Gainet n'a pu produire que peu de chose ou que des à-peu-près, et tout cela de son aveu même?

Car notre auteur justifie, en effet, nos propres critiques, lorsqu'il nous dit : « Rien n'est précis, simple et net, comme la narration biblique ; si les faits correspondants que nous produisons ont bien quelquefois ce caractère de netteté et de clarté, cependant *le plus souvent... ils sont loin de présenter un récit suivi...* La narration d'après les auteurs profanes *n'est pas également riche et complète sur tous les points.* L'époque de Josué et des Juges, par exemple, ne nous fournit *qu'un petit nombre de faits...* Nous avons fait un choix des passages les plus clairs des diverses Cosmogonies, nous les avons réunis, *essayant d'en former un récit suivi* et correspondant *à peu près* aux successions de temps marquées dans la Bible [2]. » Ces paroles et

[1] *Voy.* entre autres endroits, t. II, pp. 374-394 ; t. III, pp. 308 à 344 ; 404 et passim.

[2] *Introd.*, pp. VII, VIII ; t. I, p. 70.

Digitized by Google

d'autres encore que nous pourrions invoquer, disent assez clairement que M. l'abbé Gainet s'est exagéré les résultats définitifs de ses laborieuses recherches, et que nous n'outrons rien nous-mêmes, quand nous disons : Non, ce livre n'est pas la *Bible sans la Bible.*

C'est qu'en définitive cela n'est pas pleinement réalisable, tout s'y opposant : et la nature des documents dont beaucoup sont enveloppés des plus épaisses ténèbres, et les nombreuses lacunes qui existent nécessairement dans ces monuments profanes qu'on n'a, d'ailleurs, pu réunir tous et qui émanent de tant de sources diverses. Et qu'on ne croie pas que cette impossibilité qui, du moins, nous paraît, à nous, réelle, qu'on ne croie pas qu'elle soit si fâcheuse et si regrettable; car ce n'est, après tout, qu'une impossibilité matérielle, si nous pouvons dire, puisque, moralement et scientifiquement, il suffit, comme les plus doctes exégètes le démontrent, d'un petit nombre de documents bien certains, bien clairs et bien établis pour confirmer aux yeux de tout homme de bonne foi et de tout vrai savant, l'authenticité, la véracité et l'antiquité des récits bibliques. Or, à cet égard, — et, encore une fois, n'est-ce pas là un mérite assez grand? — l'ouvrage de M. l'abbé Gainet doit satisfaire surabondamment les critiques les plus sévères. Ce n'est pas en petit nombre, mais par centaines qu'on y compte des témoignages excellents, positifs, inattaquables; et il lui a fallu, en vérité, la préoccupation d'un système trop longtemps caressé, pour vouloir exécuter plus que ne saurait exiger une science sincère et vraiment sérieuse, plus que ne réclame la défense de nos saints Livres.

Et cette préoccupation, ce besoin en quelque sorte d'entasser des textes et d'établir des concordances, ont été tels chez notre estimable auteur qu'il s'est exposé, pour plus d'un endroit de son livre, à s'entendre dire que, *qui prouve trop ne prouve rien.* Il nous paraît du moins certain qu'il a dévié de cette promesse-ci, formulée par lui-même : « Nous nous sommes montré très-réservé dans ce que nous avons pris aux fables païennes. Nous avions une assez grande somme de faits certains et clairs dans leurs significations pour ne pas affaiblir notre travail par des choses suspectes et peu vraisemblables... » Oui, M. l'abbé Gainet était assez riche pour se montrer sévère. Mais, dans la pratique, il a évidemment trop perdu de vue l'excellente règle qu'il s'était posée. Qu'il veuille bien revoir, par exemple, ce qu'il rapporte de ce roman égyptien prétendûment calqué sur l'histoire de Joseph (t. I, pp. 342, 343 et suiv.), et ces nombreux morceaux qu'il rapproche du Décalogue (t. II, pp. 174 et suiv.), et qu'il nous dise si tout cela est bien sérieux, solide et concluant? Il serait facile de multiplier ces exemples de passages trop contestables, de témoignages forcés ou même puérils qu'apporte l'auteur; mais nous ne pouvons tout relever dans cet article qui dépasse déjà les bornes voulues. Ajoutons, pour être juste, que M. Gainet a soin de nous avertir des choses peu probables ou même fausses qu'il cite. Mais, alors, quand on peut s'établir sur le terrain solide de l'histoire directe des faits, à quoi bon s'arrêter aux choses douteuses? Pourquoi ne pas

Digitized by Google

s'en tenir à ce qu'on a de mieux ? C'est malheureusement là un écueil que ceux qui abordent l'argument des *témoignages* ne savent pas toujours éviter ; ils font trop souvent flèche de tout bois, et nous regrettons d'autant plus de trouver dans le travail de M. Gainet ce côté défectueux, que, comme le dit un judicieux et docte exégète[1], « l'expérience de tous les jours nous apprend que ces sortes de preuves (les témoignages qui ne sont pas absolument irréprochables) tournent au détriment de la cause à laquelle on veut les faire servir. »

Les deux derniers volumes de l'ouvrage de M. l'abbé Gainet sont entièrement consacrés à la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. La plupart des observations qui précèdent peuvent s'appliquer à cette deuxième partie. Le P. Colonia et surtout Bullet, qui est venu après lui, se sont appliqués, pour retracer la vie du Verbe incarné et l'histoire des origines du christianisme, à ne pas user d'autres matériaux que ceux que fournissent les auteurs juifs et païens. Ce procédé a nécessairement produit bien des vides dans la narration ; mais, dit très-justement Bullet, « nous n'avons pas voulu les remplir par les récits les plus assurés des auteurs chrétiens, pour ne pas priver notre ouvrage du plus précieux de ses avantages, celui de ne faire connaître les miracles et les vertus de Jésus, de ses Apôtres et de leurs disciples, que par le rapport de leurs ennemis, ce qui met ces faits au-dessus de toute censure[2]. » Si M. l'abbé Gainet a pensé de la sorte, il n'a pas tout à fait agi ainsi.

Faisons remarquer d'abord un point dont nous le louons. De même qu'avant d'aborder l'histoire de l'Ancien Testament, M. Gainet a exposé dans une excellente et solide Étude préliminaire la force d'authenticité et l'exceptionnelle garantie de vérité que donnent à la Bible l'application et l'exercice ininterrompu de la législature de Moïse (t. I, pp. 1-49), ainsi il s'attache, au début du Nouveau Testament, à exposer les Prophéties concernant le Messie et à nous montrer le Messie attendu chez tous les peuples du monde (t. IV, pp. 1-25). Ce sont, avec le chapitre intitulé : *La plénitude des temps*, d'utiles et excellents préliminaires à la vie de Notre-Seigneur.

Pour cette vie adorable, notre auteur se sert de l'ouvrage de Bullet qu'il a fondu dans le sien, et il ne pouvait rien faire de mieux. Il le complète en même temps, et cela de deux manières : « d'abord, dit-il, en donnant les quelques témoignages qui lui ont échappé malgré ses diligentes recherches, et surtout par les trésors très-abondants que nous ont fournis, depuis, l'archéologie et les découvertes variées de la science historique de notre siècle. » Ceci est encore très-bien ; mais ce qui ne nous paraît pas si bien, et ce qui est d'ailleurs un hors-d'œuvre, ce sont ces nombreux témoignages d'auteurs catholiques *modernes* qui émaillent la plupart des pages

[1] M. l'abbé Glaire, *Les livres saints vengés*, ch. II, vol. I. in-8°, 1845, t. I, *Préface*, p. XIV.

[2] Bullet, *Histoire de l'établissement du Christianisme par les seuls auteurs juifs et païens*, in-8°, édit. de 1825, *Préface*, p. XIV.

Digitized by Google

de ces deux volumes, et dont les paroles, pour une bonne partie, sont, il faut en convenir, d'une assez faible autorité.

Certes, qu'on le comprenne bien, nous ne reprochons pas à M. l'abbé Gainet d'avoir admis, contrairement à Bullet, à côté des témoignages juifs et païens, les témoignages d'historiens chrétiens, comme Eusèbe, saint Épiphane, Clément d'Alexandrie, Nicéphore, Procope, Paul Orose, le Syncelle et autres auteurs de cette valeur; non : nous applaudissons de grand cœur à ces additions; car, ces écrivains ecclésiastiques, en qui les critiques trouvent les lumières, la bonne foi et les caractères de narrateurs véridiques, ont un grand poids. La plupart, comme le remarque très-bien M. Gainet, sont rapprochés du temps et des événements dont ils nous transmettent la mémoire, ou bien, ils citent des écrivains qui inspirent la confiance; de sorte que c'est ici comme une double série d'historiens qui vient très-opportunément corroborer et ajouter un poids immense aux témoignages produits par Bullet. Nous le répétons donc : Nous n'avons que des éloges pour de tels documents. Seulement, ce que nous ne saurions approuver, ce sont ces citations d'écrivains catholiques récents qui ne doivent pas, ce semble, élever la voix dans un débat où l'on nous annonce que les *profanes* seuls sont interrogés et entendus.

N'y a-t-il pas là même une sorte d'opposition avec le but et le plan général de l'ouvrage? Ce qui n'est pas douteux, c'est que cet entassement de citations que nous appellerons hétérogènes, rend la lecture pénible, fait trop perdre de vue les témoignages divers indispensables à la valeur de l'œuvre, et sert peu, au fond, la thèse qu'on y veut soutenir. Du reste, pour résumer quelques autres critiques de détails qu'il y aurait encore à présenter, les deux derniers volumes de M. Gainet, il faut bien le dire, sentent la précipitation. L'auteur n'y paraît pas suffisamment maître de la matière, témoins ces dissertations, ces suppléments et additions qu'il ajoute comme après coup, et qui décèlent un plan trop peu mûri, en même temps que ces morceaux décousus, rédigés comme à la hâte, offrent des redites et de regrettables confusions.

En somme, l'ouvrage que nous venons d'examiner montre, dans son auteur, un grand zèle et un véritable savoir. Il a fallu à M. le curé de Cormontreuil un grand courage et une foi ardente dans l'excellence de la mission qu'il accomplissait, pour se livrer à une œuvre si difficile. Et quand on songe qu'elle a été entreprise dans la solitude d'un humble presbytère et au milieu de l'indifférence de ceux-là mêmes qui auraient dû soutenir et encourager l'auteur, on ne peut qu'admirer la persévérance peu commune dont il a fallu qu'il fût doué, pour compulser tant de livres arides et amasser un ensemble si considérable de documents précieux pour l'apologétique chrétienne. Aussi tout le monde rendra hommage à ses courageux efforts, à ses recherches consciencieuses et à l'emploi qu'il a fait de celles de ses devanciers. On appréciera également sa bonne foi de critique et d'historien, son zèle pour la défense des divines Écritures, et l'on souhaitera d'autant plus, avec nous, qu'il perfectionne

Digitized by Google

son œuvre, pour qu'elle atteigne plus sûrement le but proposé.

Cette œuvre, malgré tout ce qu'elle a de bon, appelle effectivement une sérieuse refonte : nous pensons l'avoir assez fait comprendre. Avec plus de sévérité encore dans le choix des monuments de l'antiquité profane ; avec une ordonnance encore meilleure des matériaux ; au moyen d'un classement où l'on s'astreindrait beaucoup moins à vouloir suivre pas à pas le texte de la Bible, pour s'attacher principalement aux grandes lignes, aux périodes historiques ; en un mot, en adoptant un plan plus serré et mieux conçu, en condensant davantage les témoignages et, surtout, les témoignages tout à fait inattaquables, on ferait, à notre sens, avec le riche fond de M. l'abbé Gainet, un livre très-solide. Ce serait, en même temps qu'un rude coup porté aux sophismes de la prétendue critique du XIXe siècle contre les divines Écritures, une forte et définitive démonstration, pour tous les vrais savants, de cette vérité : que c'est dans ces Livres sacrés qu'il faut chercher les véritables annales du genre humain, et qu'eux seuls doivent être nos guides dans l'histoire des premiers temps, de même qu'ils sont nos garants pour les grands événements qu'ils annoncent, et pour les éternels principes qu'ils proclament.

Il nous en a coûté beaucoup, nous le disons sincèrement, de ne pas faire ici plus large part à l'éloge. Mais, M. l'abbé Gainet, qui appelle, avec une humilité qui l'honore, les critiques consciencieuses, voudra bien voir, dans nos observations, la marque de l'importance que nous attachons, comme lui, à la thèse qu'il soutient si vaillamment. Il nous pardonnera d'avoir, dans l'intérêt même de cette thèse, signalé des défauts, d'ailleurs presque inévitables dans une première édition et en présence de matériaux si variés et si disparates par leur provenance, pour qu'il n'ait plus, lui, qu'à mettre davantage au service de sa tâche si méritoire, des qualités dont il nous a donné d'incontestables preuves.

L.-F. GUÉRIN.

Digitized by Google

II.

LA POLOGNE EN 1572

M. le marquis de Noailles a publié, il y a quelques mois, trois volumes sur *Henri de Valois et la Pologne en* 1572 [1]. Les deux premiers volumes sont consacrés au récit des événements, le troisième, qui contient plus de 600 pages, est entièrement rempli par des documents et pièces justificatives provenant soit des propres archives de la famille de M. de Noailles, soit des archives du dépôt de la guerre, de la bibliothèqne impériale, à Paris, soit enfin, et c'est là, peut-être, la mine la plus précieuse, de la collection de 300 volumes environ formée au siècle dernier, d'après l'ordre du roi de Pologne, par l'évêque Naruszewicz, et faisant actuellement partie des archives du prince Ladislas Czartoryski.

Le sujet choisi par M. de Noailles a été jusqu'ici négligé par les historiens, et cependant il ne méritait pas cet oubli, car la France et la Pologne sont également intéressées dans la question. A travers des idées parfois chimériques, des projets souvent contradictoires, on reconnaît chez les princes et les ministres d'alors une intelligence remarquable de la situation et, malgré l'irrésolution de Catherine de Médicis, une politique sur plusieurs points conforme aux intérêts de la France. M. de Noailles a été séduit par cette grandeur du but et cette multiplicité d'événements que les correspondances diplomatiques présentent souvent sous un aspect nouveau. C'est le développement de notre diplomatie, née d'hier et déjà puissante. C'est l'histoire de cette Pologne dont, en interrogeant le passé, on rencontre les hauts faits qui font sa gloire, et la source des malheurs qui lui donnent tant de droits à notre sympathie. Episode pour la France, mais épisode demeuré stérile, l'élection de Henri de Valois est demeurée pour la Pologne une époque dont l'importance est capitale. Elle marque le point de partage entre les deux constitutions de ce pays, dont la dernière, la seule généralement connue, a causé autant de malheurs que la première avait procuré de gloire.

Si l'on réfléchit un instant à la situation de l'Europe au XVIe siècle, un fait incontestable apparaît : la puissance colossale de l'Espagne, unie à l'Autriche, et animée d'une pensée constante d'envahissement.

[1] Paris, Michel Lévy. 1867.

Digitized by Google

Dès lors le but de la politique française, M. de Noailles le fait très-bien observer, devait être de contrebalancer l'influence espagnole dans les Pays-Bas, où l'on appuierait le soulèvement des peuples; en Turquie, où l'on rallierait la flotte ottomane; eu Pologne, où l'on ferait monter sur le trône un prince français. Une guerre pouvait sortir de cette situation, mais cette guerre eût été heureuse sans doute, car l'Angleterre était alors notre alliée. On pourrait donc croire, avec M. de Noailles, que tout, en 1572, commandait une guerre contre l'Espagne. Mais la question, simple en apparence, l'était moins en réalité. Car l'Espagne étant alors la seule grande puissance catholique, l'attaquer n'était-ce point exposer la cause catholique à un échec? et si on ne l'attaquait point, cette question, que pose M. de Noailles, se présentait : les nations doivent-elles sacrifier leurs intérêts positifs à l'idée abstraite du bien? M. de Noailles ne le pense pas; il ne leur impose pas ce devoir, il ne leur accorde pas ce droit, et il déplore hautement l'abandon des idées politiques représentées par Coligny en ce qui concernait les Pays-Bas, et par suite la Pologne.

Après le projet que M. de Noailles trouve ridicule, de donner Alger au duc d'Anjou, on voulut faire monter ce prince sur le trône de Pologne. C'était résoudre heureusement pour la France ce difficile problème de rester catholique tout en luttant contre le souverain reconnu comme le grand champion du catholicisme. Les esprits, en effet, étaient choqués de l'alliance avec le grand Turc, bien que la France fît un noble usage de son influence à Constantinople et que cette alliance fût recherchée également par ceux qui nous la reprochaient, par l'Espagne notamment. La Pologne était une puissance catholique, la possession de son trône par le frère du roi de France assurait l'union intime des deux cours contre l'omnipotence de la maison d'Autriche, et par suite la paix de l'Église comme la liberté du monde. Aussi, M. de Noailles le dit très-justement, l'avénement de Henri de Valois au trône de Pologne, aurait pu avoir la plus heureuse influence pour la grandeur de la France. Comment toutes ces espérances s'évanouirent-elles? Pour le bien comprendre, il faut se rendre compte de la situation où se trouvait la Pologne; c'est ce que fait M. de Noailles, en étudiant avec beaucoup de développements et d'une façon très-remarquable, son histoire et ses lois. Il a employé un volume entier à ce long préambule : mais, dans cette digression, il instruit et intéresse; on ne saurait donc la lui rapprocher.

Sigismond-Auguste, le dernier roi de cette race des Jagellons qui avait occupé le trône pendant 186 ans, venait de mourir en 1572. Il y eut un interrègne. L'incertitude où la constitution polonaise laissait la marche à suivre pour l'élection, fut en partie cause des difficultés qui survinrent. Les candidats étaient nombreux. Outre le duc d'Anjou, auquel la cour de France avait d'abord espéré faire assurer le trône de Pologne par l'intervention de Sigismond-Auguste, il y avait l'archiduc Ernest, fils de l'empereur Maximilien, le plus sérieux des prétendants, car il fut soutenu un moment par le légat

Digitized by Google

du pape; le duc de Prusse, prince protestant, un instant soutenu par ses coreligionnaires, mais bientôt abandonné; puis un autre protestant, Jean III, roi de Suède, et enfin le terrible Ivan, grand-duc de Moscou, ne reculant pas devant l'impudeur de briguer les suffrages de la nation qu'il voulait égorger. Dans cet instant suprême pour la Pologne, le pape Grégoire XIII ordonna de célébrer des processions à Rome pour obtenir l'élection d'un prince favorable au catholicisme. « Combats pour le Christ... De cette élection dépend le salut de ce royaume et celui de la religion, » écrivait-il à l'archevêque de Gniezen [1]. « N'ayez en pensée rien autre que la gloire du Christ et de son Église [2], » écrivait-il aux évêques électeurs. C'est à cette hauteur que se plaçait le souverain Pontife.

L'ambassadeur de France, Jean de Montluc, évêque de Valence, prélat auquel on pouvait reprocher des opinions religieuses favorables aux huguenots, mais diplomate éminent, ne recula pas devant la tâche qu'il avait conseillée et qui lui incombait, de faire nommer au trône de Pologne le frère du roi de France Charles IX. A peine arrivé dans ce pays, il apprit le massacre de la Saint-Barthélemy. C'était l'avortement probable des projets poursuivis, car « le grand crime de Coligny avait été, dit M. de Noailles, de vouloir arracher le roi à la tutelle de Catherine et éloigner le duc d'Anjou en l'envoyant régner en Pologne. On le fit assassiner de peur qu'il n'y réussît. » Cet événement fit détester le nom français. Montluc, vivement contrarié, trouvait qu' « on aurait pu et dû surseoir l'exécution, » et disait que, « s'il survenait encore nouvelle de quelque cruauté, tout serait perdu pour la négociation. » La Pologne était catholique assurément, mais elle comptait dans son sein de nombreux dissidents, actifs, puissants et vivement irrités. Comment, dès lors, leur faire accepter pour roi le conseiller de la Saint-Barthélemy? Aussi dut-on songer à se disculper. A entendre les princes protestants d'Allemagne, il y avait eu douze cents gentilshommes tués à Paris et quatre-vingt mille personnes massacrées en France. Montluc affirmait, au contraire, qu'il n'y avait pas eu plus de quarante personnes, et fit répandre de nombreux écrits montrant Coligny coupable de conspiration contre le roi, conspiration heureusement découverte, disait-on, par trois délateurs faisant partie des conjurés; on innocentait le duc d'Anjou de toute participation aux événements du 24 août, et l'on racontait « avec quelle vertu et sévérité il s'opposa à la fureur et cruauté de la commune, avec quelle clémence il secouroit ceux qui estoyent en danger. » Cependant Montluc parvint à diminuer le mauvais effet produit par la Saint-Barthélemy. Grâce à l'habile concours de Schomberg, qui négociait en Allemagne, et de l'Évêque de Dax, François de Noailles, qui, à Constantinople, s'occu-

[1] Le P. Theiner, *Annal. eccl.*, 1572, § 32.

[2] *Ibid.* J'aurais voulu voir M. de Noailles faire de plus larges emprunts à cet ouvrage et aux *Monumenta vetera Poloniæ et Lithuaniæ historiam illustrantia* du même auteur. La politique des papes eût été mise dans une plus pleine lumière.

Digitized by Google

pait aussi des affaires de la Pologne, les chances étaient encore favorables au candidat français, d'autant que la négligence de l'empereur laissait croire à l'abandon de la candidature de son fils, et que l'arrogance de ses ambassadeurs lui aliénait l'esprit des Polonais. Mais bientôt la question de personne disparut devant l'importance d'une question de principes vivement engagée par les protestants.

Voyant qu'un candidat de leur religion ne pouvait triompher, les protestants songèrent, par la révision de l'ancienne législation, à se donner des armes légales. Pour arriver à ce but, il fallait lier d'avance l'autorité royale et l'amoindrir. On le fit ; et sans avoir reçu de mandat spécial pour opérer ces grands changements, des députés se mirent à l'œuvre : en huit jours tout fut rédigé. La convocation de Varsovie a été, à ce titre, l'acte le plus important de l'interrègne, et l'un des plus grands événements de l'histoire de Pologne. Tout l'avenir du pays s'y trouvait engagé, car on y établit les principes nouveaux de la constitution, et toutes les attaques furent dirigées contre l'autorité royale.

L'hérédité du trône fut abolie, et on proclama le principe de l'électivité successive et formelle de chaque souverain, à l'exclusion de toute idée dynastique. Toute initiative fut enlevée à l'action gouvernementale. Le roi fut soumis au sénat, surveillé par une commission permanente. Les diètes qui, sous les Jagellons, n'avaient part qu'au pouvoir législatif, s'ingérèrent dans le gouvernement. La royauté enfin fut réduite à un mandat à vie, délivré conditionnellement en vertu des *Pacta conventa*. Pour élire le souverain, on invoqua le suffrage direct de tout noble, d'après cette idée émise par Zamoiski : tout le monde étant soldat en temps de guerre, il était convenable que tout le monde fût électeur en temps de paix. Ces changements radicaux pouvaient-ils s'appeler une simple révision des lois ? et ne pourrait-on avec M. de Noailles appeler assez justement l'interrègne qui précéda l'élection d'Henri de Valois, le 89 de la Pologne ?

En même temps, les protestants firent introduire une clause stipulant, outre la paix à garder entre tous les membres des diverses religions (chacun était d'accord sur ce point et M. de Noailles ne l'a pas assez reconnu), l'engagement légal de les laisser jouir de leurs temples et des biens ecclésiastiques usurpés, sans pouvoir être jamais inquiétés. M. de Noailles dit qu' « en soustrayant ainsi les consciences à la compétence de l'État, la diète de convocation devançait son époque et se plaçait à la tête du mouvement émancipateur du XVIe siècle. » Il ajoute : « On se borna à proclamer le droit de tout citoyen à pratiquer librement sa religion, en déclarant la loi civile incompétente et le bras séculier désarmé. Du premier coup la Pologne avait trouvé la vérité. » Ce jugement ne nous paraît pas pouvoir être accepté sans réserve : la déclaration que nous avons rapportée, faite, sans mandat, par une des parties intéressées, et sans le concours de l'autre partie, ne pouvait-elle, ne devait-elle point être repoussée ? Et en effet, les chefs du parti catholique, l'illustre cardinal Hosius et le légat Commendon en tête,

Digitized by Google

s'inquiétèrent de cette clause, où ils virent la négation de la vérité de la religion catholique, et, comme ils le disaient, l'alliance impie du Christ et de Bélial. Ne tombaient-ils point ici dans l'exagération? M. de Noailles le dit et, il insiste sur la « juste modération » des protestants. A entendre ces expressions, je suis porté à croire qu'il y a ici une confusion dans les termes.

Séduit par ces grandes maximes d'égalité civile pour les différents cultes que tous, de nos jours, nous voulons assurer et défendre, M. de Noailles a été, je le crains, trop prompt à condamner les catholiques du XVIe siècle et à féliciter les protestants. La louange, donnée exclusivement à ces derniers, « d'avoir associé la clause de la liberté civile des religions à la défense des libertés polonaises, » doit surtout être écartée : elle repose sur un malentendu. J'en dirai autant de cette opinion que la confédération de Varsovie, semblable par ses effets à notre édit de Nantes, a empêché les Polonais, seuls entre les peuples d'Europe, d'être envahis par le fléau des guerres civiles. En effet, séparons-nous un instant de toute idée ayant cours au XIXe siècle, plaçons-nous au XVIe siècle, au sein d'un état catholique, attaqué dans sa constitution politique par les menaces et souvent par les excès d'hérésiarques, qui novateurs en religion, perturbateurs en politique, voulaient forcer les rois à admettre leur existence légale. La mesure proposée est le renversement de l'ancienne constitution du pays, comme le disait Commendon, opéré par ceux-là mêmes qui, d'après les lois et coutumes nationales, n'avaient pas mandat de le faire, comme le remarquait Hosius; notez que jusqu'alors les *pacifications* analogues, essayées depuis quarante ans, n'avaient rien pacifié. La France et l'Allemagne étaient en feu, partout les concessions n'avaient été que l'occasion de nouveaux envahissements. Que pouvaient faire les catholiques? Protester, refuser d'accepter; et c'est ce qu'ils firent, sans pouvoir être taxés d'intolérance pour avoir voulu rendre à la religion catholique l'honneur qui selon eux devait être rendu à la vérité. M. de Noailles le remarque : « la loi proscrivait le protestantisme; mais, ajoute-t-il, l'opinion le laissait libre. » Eh bien, les catholiques demandaient la continuation de la proscription légale de l'erreur, tout en déclarant leur ferme intention de n'employer aucune violence contre ceux de leurs concitoyens qui s'étaient laissé séduire par cette erreur. Ils acceptaient le fait, mais ils défendaient énergiquement le principe. Les sénateurs catholiques le proclamèrent hautement [1], et le car-

[1] Voici leurs paroles, que je trouve dans le P. Theiner (*Annal. Eccles.*, an 1573, § XLII.) « In eo sollempniter protestamur quod nos nullum genus supplicii nullam sanguinis christiani profusionem et maxime genti nostre Polonæ charissimisque fratribus nostris optamus, quia potius si quis id facere contenderit vel aliquam ejus rei occasionem prœbuerit, huic omnes resistere et sese opponere et volumus et promittimus. Illud tamen in ea confœderatione probare non possumus quod omnem penitus magistratum videtur illa quodammodo tollere et evertere quod ad blasphemiam nominis præpotentis Dei et ad omnem libidinem novæ religionis introducendæ cujusvis etiam sortis

Digitized by Google

dinal Hosius n'eut pas un autre langage [1]. Du reste, je me plais à le reconnaître avec M. de Noailles, l'esprit de tolérance qui régnait alors en Pologne — et chez les catholiques encore plus que chez les protestants, — était une conséquence de l'exercice ancien et habituel de la liberté.

En ce qui concerne les libertés publiques, M. de Noailles nous dit que « le mouvement qui portait la noblesse polonaise à poursuivre par de continuels efforts la liberté politique, n'a pas son origine dans le XVIe siècle, qu'il datait de plus loin ; » d'où cette conséquence que l'œuvre accomplie pendant l'interrègne peut être regardée comme l'œuvre propre des protestants. Or cette œuvre, nous le voyons, a été funeste. Les catholiques, au contraire, restaient fidèles aux libertés nationales : le légat Commendon déclarait « que les intérêts de la Pologne et ceux du catholicisme étaient solidaires, » et que « renoncer à l'unité catholique, c'était compromettre toutes les libertés de la République. » Ce sont là, ce me semble, les accents d'un patriotisme sincère. C'étaient également ceux du cardinal Hosius : » En cessant d'être catholiques, s'écriait-il, ils cessent d'être royalistes, car ils font un royaume sans loi et sans roi, ils violent les lois de la patrie et nous précipitent dans l'anarchie [2]. »

On ne peut dire non plus que les catholiques manquassent de discernement et de prudence. Les protestants étaient-ils donc alors si pacifiques et si tolérants qu'il fallût s'empresser de supprimer les lois anciennes, pour leur donner des droits dans un État qu'ils bouleversaient. Lorsqu'ils étaient les maîtres, admettaient-ils au partage de ces droits civils les catholiques, vaincus par eux en Suède, en Angleterre, en Hollande? Non ; d'où résulte cette justification du principe que nous invoquions sur l'impossibilité de juger les faits du XVIe siècle, avec les idées de notre époque, si élevées qu'elles puissent être. En 1572, la conduite d'Hosius et de Commendon ne me paraît point mériter le jugement sévère porté par M. de Noailles contre « les catholiques exaltés. » Ces exaltés voulaient le maintien du catholicisme, et pour le soutenir ils ne faisaient pas appel aux armes, — *nulla vi, nullisque armis adhibitis*, disait Hosius,

extremæ homini occasionem præbeat, qua leges, consuetudines et libertates ordinis equestris ad interitum prolaberetur. »

[1] « Nulla vi, nullisque armis adhibitis spes est omnes hæreses ex illo regno facile propulsari posse. » *Stanislai Hosii opera omnia*. Ed. Cologne, 1584, t. II, p. 353.

[2] « Fiunt regnum sine lege, sine rege... qui quidem papistæ esse desierunt deinceps etiam non sint registæ... nullus legum patriarum sit exsequuntur... nec alio quam ad anarchiam quandam eorum consilia spectare videntur. » (*Hosii opera*, t. II, p. 343). Toute la correspondance d'Hosius montre un ferme catholique comme un grand citoyen. M. de Noailles ne fait pas assez remarquer, ce me semble, que l'opposition d'Hosius était aussi dirigée contre les idées politiques qui, à son sens, menaçaient sa patrie de mort. (*Ibid.*, t. II, p. 329 et *passim*). Il n'avait point trop mal prévu. Le docteur Haas écrit : « Les événements prouvèrent que les catholiques étaient les seuls vrais patriotes de la Pologne. »

Digitized by Google

— mais à l'activité généreuse des catholiques : ils conjuraient les nobles de secouer leur langueur, de sortir de leur oisiveté, afin de venir aux assemblées publiques défendre les intérêts de l'Église et de la patrie[1]. Ces recommandations ne furent point assez observées, et la Pologne poursuivit sa course à travers les siècles en emportant dans ses flancs le trait mortel. Deux cents ans plus tard, en 1772, la Pologne, victime depuis deux siècles des excès que nous savons, subissait l'affront d'un premier partage; vingt ans après elle n'existait plus. Elle venait de reconnaître le poison qu'on avait inoculé dans ses veines. Mais, lorsqu'en 1788, dans une diète mémorable, on voulut, « éclairé, disait-on, par une longue et funeste expérience, abolir ce qu'avait établi la convocation de 1573 et restaurer le droit dynastique, » il était trop tard. Depuis près d'un siècle, la catholique Pologne expie ses fautes par ce long et cruel martyre qui lui ménagera sans doute, il faut l'espérer, l'honneur de reconquérir une patrie.

M. de Noailles examine quelle a été l'influence de la Réforme sur l'avenir de la Pologne. Il ne la croit pas funeste comme plusieurs l'affirment; il ne croit pas que l'on puisse « reprocher à la Réforme d'avoir lancé ce pays dans une voie politique qui devait par l'anarchie le conduire à sa perte ; » il ne lui « paraît pas conforme à la vérité historique de soutenir que la Réforme a porté atteinte à l'existence politique de la Pologne. » Ici encore nous serons moins affirmatif que lui, et sans rechercher si, aux derniers jours, les démarches des protestants qui s'étaient successivement adressés à la Saxe, à la Russie, à la Prusse pour appuyer leurs exigences, n'ont pas eu pour solde le partage de la nation, nous dirons que les principes protestants, appliqués selon les lieux et les circonstances, conduisent également au despotisme, là où ils rencontrent un César, à l'anarchie, là où ils trouvent un forum. Or les protestants ont été, nous l'avons dit, les auteurs des innovations introduites dans les *articuli Henriciani :* ils en portent la responsabilité, et nous savons où ces articles ont conduit la malheureuse Pologne. M. de Noailles dit que la Réforme ne fut que l'auxiliaire de cette transformation politique. » Eh bien, soit ! l'auxiliaire, c'est tout ce que nous voulons reprocher au protestantisme; mais, dans une faute, un auxiliaire est un complice. Je le reconnais toutefois, la transformation politique de la Pologne se rattache également à d'autres causes. M. de Noailles signale d'abord le mouvement littéraire de la Renaissance, qui prit en Pologne une forme surtout politique, et voulut y transporter le forum romain; puis un singulier concours de circonstances, qui successivement appela au trône trois souverains sans héritiers. — Mais pourquoi parler d'héritiers, puisque le principe et la pratique de l'électivité du trône avait été établi d'une manière si absolue par l'acte de 1573 ? Ce sont là d'ailleurs des causes accessoires.

Le passage d'Henri de Valois sur le trône de Pologne fut un événement stérile, mais cet événement est considérable par la conception,

[1] *Henri de Valois,* t. II, p. 429.

Digitized by Google

formée alors, reprise sous Louis XIV, de la formation au nord-est de l'Europe d'un empire français, pour servir de contre-poids à la maison d'Autriche ; il est considérable aussi par les résolutions prises, pendant l'interrègne qui précéda l'élection, dans un moment d'effervescence religieuse et politique. La constitution du pays y fut bouleversée ; au lieu de réformer les abus, on finit, comme le dit très-bien M. de Noailles, par entraver la marche du gouvernement et par frapper de paralysie le pouvoir exécutif.

Avec une parfaite connaissance des faits, une grande richesse d'érudition, une remarquable élévation d'idées et beaucoup de générosité dans les sentiments — car si sur quelques points nous avons fait des réserves, nous ne saurions refuser à l'auteur nos justes éloges, — M. le marquis de Noailles a mis pleinement en lumière les côtés importants de son sujet. De tels travaux sont doublement utiles, car s'ils font connaître une époque du passé, ils éclairent aussi les temps où nous vivons, par les réflexions qu'ils inspirent. M. de Noailles regrette quelque part que les guerres de religion aient détruit parmi nous les éléments d'une aristocratie libérale ; il s'est chargé de nous montrer comment, loin d'une oisiveté honteuse, avec de fortes études et dans le labeur de la pensée, on peut reformer en France, par la supériorité de l'esprit, une vraie aristocratie libérale. C'est un noble exemple : puisse-t-il être suivi ! Disons mieux : c'est une espérance, et nous la saluons avec joie.

HENRI DE L'EPINOIS.

Digitized by Google

III.

DES

RÉCENTS TRAVAUX DE M. GACHARD

SUR LE RÈGNE DE PHILIPPE II DANS LES PAYS-BAS

Peu d'hommes en Europe ont aussi bien mérité de la science que M. Gachard. Sans parler de l'active et intelligente impulsion qu'il a imprimée dans son pays au service des Archives dont il est le directeur général[1], il a, on peut le dire, restitué à la nationalité belge ses titres historiques, que ses guerres et les révolutions lui avaient fait perdre.

Depuis nombre d'années, il prépare un Recueil des actes des Assemblées nationales de la Belgique[2]. En attendant que cette volumineuse collection voie le jour, il en édite, d'une manière sommaire ou fragmentaire, les parties les plus saillantes. C'est ainsi qu'on lui doit, outre le procès-verbal des États généraux de 1600[3] et de 1632[4], l'analyse des actes des États généraux de 1576 à 1582[5]. Cette dernière

[1] Voir son *Rapport à M. Alph. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, sur l'administration des archives générales du royaume depuis* 1831, *et sur la situation présente de cet établissement.* Bruxelles, Gobbaerts, 1866, in-8° de 220 p. — 5 vol. d'inventaires des archives générales de la Belgique ont été publiés sous la direction de M. Gachard. Ils se répartissent comme suit : Chambres des comptes, 3 vol. 1837-1851 ; Cartes et Plans, 1 vol. 1848; Notariat général de Brabant, 1 vol. 1862. Bruxelles, Hayez, in-f°. — L'initiative de M. Gachard a, en outre, provoqué, dans les provinces, la publication des *Inventaires des archives de la Flandre orientale,* par le regrettable baron Jules de Saint-Genois ; de la *Flandre occidentale,* par Octave Délepierre ; de la *ville d'Ypres,* par M. Diegerick ; des *cartulaires de Bouvignes* et *de Fosses,* par M. Jules Borgnet.

[2] Voir ses trois rapports au ministre de l'intérieur belge sur les travaux entrepris pour la formation du tableau desdites assemblées. Bruxelles, Deltombe, 1864-1866.

[3] In-4° de 1018 p., 1849.

[4] 2 vol. in-4°, 1853-1866.

[5] T. I, 1861 ; t. II, 1866. Bruxelles, Hayez, in-8°.

Digitized by Google

Assemblée, dans un moment de crise nationale, s'est trouvée investie de pouvoirs analogues à ceux dont disposèrent plus tard le Long-Parlement en Angleterre, et la Convention en France. On juge par là de l'intérêt puissant qui s'attache aux dépêches que M. Gachard résume dans ce Recueil, aujourd'hui parvenu à son second volume, et qui s'arrête à la fin de l'année 1580. A cette date, la sécession des provinces du Sud d'avec celles du Nord, en d'autres termes, la séparation irrévocable de la catholique Belgique et de la protestante Hollande, est un fait consommé. Les historiens qui, à l'avenir, voudront juger cet événement considérable et si diversement apprécié, ne pourront s'abstenir de recourir à la nouvelle publication de M. Gachard, où ce savant a réuni toutes les pièces du débat, toutes celles, du moins, émanant des représentants du pays.

A côté ou, pour mieux dire, en regard du Recueil des Actes des Assemblées nationales de la Belgique, M. Gachard élève un second monument qui se divise lui-même en deux parties : Correspondance espagnole de Philippe II avec ses agents dans les Pays-Bas ; Correspondance française des gouverneurs généraux des Pays-Bas avec Philippe II.

Les sources de la Correspondance espagnole de Philippe II, relative aux Pays-Bas, sont principalement à Simancas, dépôt célèbre, longtemps réputé inaccessible, et dont M. Gachard est parvenu, l'un des premiers, à se faire ouvrir les portes. Il en a tiré la matière de quatre forts volumes in-4°, s'étendant du 24 novembre 1558 au 11 octobre 1576 [1]. Les volumes suivants feront exactement face à la série des Actes des États généraux, dont nous parlions tout à l'heure. Du rapprochement de ces deux catégories de documents résulteront, sur le point qui nous occupe, les plus vives et surtout les plus pures lumières. Car, comme le dit fort bien M. Gachard dans une de ses préfaces, » on s'exposerait à fausser l'histoire, au profit d'une opinion, en accordant une foi explicite aux documents puisés dans les Archives royales, comme on la fausserait, dans un intérêt opposé, en ne donnant créance qu'aux actes de la Révolution. La vérité doit ressortir de la comparaison des uns et des autres. »

La Correspondance française des Gouverneurs des Pays-Bas avec Philippe II est loin de former double emploi avec la Correspondance espagnole de ce monarque, principalement extraite des Archives de Simancas. Pour suivre rigoureusement l'ordre chronologique, M. Gachard aurait dû placer en tête de la nouvelle série de publications qu'il inaugure, la correspondance de Philibert-Emmanuel, qui fut lieutenant de Philippe II à Bruxelles, de 1555, date de la retraite simultanée de Charles-Quint et de Marie de Hongrie, à 1559, époque où le traité du Câteau-Cambrésis le remit en possession du duché de Savoie. Mais ce que l'on conserve des papiers de Philibert-Emmanuel se trouve aux Archives du royaume, à Turin, où M. Gachard en a constaté depuis peu l'existence et où il les explore en ce moment

[1] Bruxelles, 1848-1861.

Digitized by Google

même. Force lui a donc été, sous peine d'ajourner indéfiniment la publication de la Correspondance des Gouverneurs, de commencer par celle de Marguerite de Parme, qui succéda immédiatement à Philibert-Emmanuel dans l'administration des Pays-Bas. Les minutes de la correspondance française de Marguerite de Parme et de celle des Gouverneurs subséquents, ont été l'objet d'une importante réintégration que le gouvernement autrichien a effectuée récemment au profit du gouvernement belge. L'habileté jointe à la persévérance avec lesquelles M. Gachard instruit et poursuit à l'étranger ces sortes de revendications, ne sont pas l'un de ses moindres titres à la reconnaissance de ses concitoyens et du monde érudit.

Attentif à signaler aux personnes qui n'en auraient pas été frappées avant nous, la belle, logique et forte ordonnance des entreprises fondamentales de M. Gachard, nous avons omis de mentionner beaucoup de publications accessoires qui le comptent pour auteur et qui se rattachent aux précédentes par des liens faciles à saisir : *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange*, suivie de pièces inédites sur l'assassinat de ce prince et sur les récompenses accordées par Philippe II à la famille de Balthasar Gérard (1847-66. 6 vol.) ; *Correspondance du duc d'Albe*, sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise, en 1568 ; et sur les batailles de Heyligerlée et de Gemmingen (1850) ; *les Monuments de la diplomatie vénitienne*, considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général, et de l'histoire de la Belgique en particulier (1855) ; *Relations des Ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II* (1855) ; *Trois années de l'histoire de Charles-Quint* (1543-1546), d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero (1865) ; *La Captivité de François Ier et le Traité de Madrid* (1860) ; *Relation des Troubles de Gand, sous Charles-Quint ; Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (1846) ; *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (1854-55, 3 vol.) ; *Don Carlos et Philippe II* (1867). Ce dernier ouvrage, qui vient d'arriver promptement à une seconde édition, et où M. Gachard a montré qu'il était de force à écrire l'histoire, comme à en amasser les plus précieux éléments, a droit à un examen particulier dans la *Revue*. Rapproché du livre de M. Charles de Moüy sur la même matière, il donne la clé d'un problème que M. de Falloux, à notre connaissance, a eu l'honneur de poser le premier dans sa remarquable *Histoire de saint Pie V*.

Quoique souvent attiré vers les grands côtés du règne de Charles-Quint, M. Gachard a surtout, comme on le voit, concentré son attention sur l'époque de Philippe II. Il n'a rien négligé pour mettre dans tout son jour la mémorable insurrection civile et religieuse qui éclata, sous ce prince, dans les Pays-Bas. Ses publications et analyses de textes, qu'il ne faut point séparer de celles de MM. Groen van Prinsterer et Bakhuyzen van den Brinck en Hollande, sont invoquées, avec une égale confiance et une intrépide ardeur, par les historiens de toutes les écoles. M. Quinet s'en est servi pour écrire son *Marnix de Sainte-Aldegonde* et M. de Gerlache pour tenter la

Digitized by Google

réhabilitation du duc d'Albe. Prescott[1], Lothrop-Motley[2] et M. Théodore Juste[3] y ont puisé les principaux éléments de leurs histoires de la Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle.

Peut-être un jour reviendrons-nous sur l'ensemble de ces écrits de seconde main et examinerons-nous comment l'esprit de parti a exploité les textes si laborieusement rassemblés et si consciencieusement mis en lumière par M. Gachard. Pour entreprendre ce travail de révision sévère, nous voudrions que l'œuvre monumentale de l'infatigable archiviste de Belgique fût un peu plus avancée et que les fragments de sa vaste construction, destinés à former un majestueux ensemble, aient eu le temps de se rejoindre.

Provisoirement, et sans nous poser en contradicteur systématique d'aucun historien ancien ou moderne, nous nous bornerons à une succincte analyse du premier volume de la correspondance de Marguerite de Parme[4]. Ce volume, que nous désirerions voir bientôt suivi d'un second et surtout d'un troisième, s'étend du 14 août 1559 au 16 novembre 1561. Il porte donc sur des années bien antérieures à l'insurrection, et l'on peut dire que les affaires des Pays-Bas y tiennent relativement peu de place.

En effet, Marguerite n'était pas seulement chargée de surveiller les mouvements intérieurs et les courants de l'esprit public dans les provinces dont elle avait le gouvernement. Elle devait rendre compte à son maître et frère de tout ce qui lui revenait des régions circonvoisines. Philippe, non content de tirer d'elle ces secrètes informations, daignait la consulter sur la marche à suivre dans ses rapports avec l'Angleterre, la France, l'Allemagne et même avec Rome. Marguerite, en lui transmettant les nouvelles que sa position la mettait à même de recueillir, ne se privait pas de donner au Roi, sur la direction de sa politique, des avis sérieusement motivés, dont celui-ci tenait grand compte. Grâce à la dernière publication de M. Gachard, il devient donc possible de déterminer la part réelle d'influence que la duchesse de Parme a eue sur les résolutions de son frère, durant cette période d'un peu plus de deux années.

On a souvent dit que la première Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, avait gardé contre la France un éternel ressentiment de l'injure qu'encore enfant elle avait essuyée, lors de la brusque rupture du mariage projeté entre Charles VIII et elle. La seconde Marguerite, sœur de Philippe II, ne pouvait être suspectée d'avoir, contre la cour du Louvre, les mêmes motifs de rancune personnelle. Elle n'en était qu'adversaire plus déclarée de la politique et des

[1] *Histoire du règne de Philippe II*, traduite de l'anglais, par G. Renson et P. Ithier. Paris-Bruxelles, 5 vol. in-8°, 1860-61.

[2] *Fondation de la république des Provinces-Unies*, traduit de l'anglais par Gustave Jottrand et Albert Lacroix. Bruxelles-Leipsick, 4 vol. in-8°, 1859-1860. — L'édition française de cet ouvrage (Paris, Michel Lévy) est précédée d'une remarquable introduction par M. Guizot.

[3] *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*. Bruxelles-Paris, 2 vol. in-8°, 1855.

[4] Bruxelles, Muquardt, in-4° de LXXVIII-598 p., 1867.

Digitized by Google

intérêts de la couronne de France. Ses préventions contre notre pays éclatent à chaque ligne de sa correspondance et ne tendent à rien moins qu'à paralyser l'action de Philippe II, comme chef de parti catholique en Europe. Elle fait perdre ainsi à l'époux de Marie Tudor, récemment décédée, l'occasion peut-être unique de déposséder Elisabeth, ou tout au moins de dicter des conditions à la nouvelle reine en la reconnaissant. Elisabeth est à peine montée sur le trône à l'intérieur de l'Angleterre, elle sent l'élément catholique qui fermente et s'agite; d'autre part elle répugne à prêter un appui effectif aux révoltés Ecossais, dont les doctrines religieuses et politiques se présentent à elle sous la forme disgracieuse du presbytéranisme; enfin, les Français la menacent par le nord de ses Etats, où ils sont accourus pour défendre la régente d'Ecosse, mère de leur reine Marie-Stuart. Marguerite s'alarme de cette dernière circonstance : déjà elle voit nos soldats campés au bord de la Tamise, la France maîtresse de l'un et de l'autre côté du détroit et, par une conséquence réputée inévitable, les Pays-Bas perdus pour l'Espagne. Ces craintes exagérées, elle les fait partager à Philippe, qui se pose en médiateur entre les parties belligérantes et ne s'arrête dans cette voie funeste pour sa propre cause, que quand les intérêts catholiques, sont irréparablement compromis dans la Grande-Bretagne.

La même inimitié, non-seulement pour les Valois mais pour les Guise qui, à ce moment de l'histoire, sont les plus dignes représentants de l'influence française, fait que Marguerite engage son frère à ne point fournir les secours qu'après l'explosion de la conjuration d'Amboise, il a promis à François II pour l'aider à mettre les Huguenots à la raison. Marguerite déclare ignorer quel fond on peut faire sur la parole et les intentions du jeune roi. Ce qu'elle sait fort bien en revanche, c'est que la Maison d'Autriche n'a jamais eu et n'aura jamais eu de plus irréconciliable ennemie que la Maison de France, et qu'au moment même où celle-ci parle de se débarrasser des hérétiques de sa domination, elle traite, au préjudice de la monarchie espagnole, avec les princes protestants d'Allemagne et le Grand-Turc.

La Gouvernante des Pays-Bas avait-elle absolument tort de se défier de la politique dirigeante de notre pays? Sans compter que ses renseignements sur les machinations de la France à l'étranger ne la trompaient pas, la mauvaise foi avec laquelle la cour du Louvre exécutait plusieurs articles du traité du Càteau-Cambrésis ne contribuait pas peu à entretenir cette princesse dans ses sentiments de susceptible aigreur à notre égard. Il n'en est pas moins vrai que, si, à tort ou à raison, Philippe II considérait les intérêts de sa grandeur comme indissolublement unis à ceux du catholicisme, c'était, pour lui, le cas ou jamais de frapper, entre 1559 et 1561, quelques grands coups décisifs.

Et ici une réflexion se présente d'elle-même à l'esprit. En voyant Philippe II marchander en France, aux Guise de la première génération, un concours qu'il leur refuse positivement en Écosse, contribuer ainsi à l'affermissement du pouvoir d'Elisabeth en Angle-

Digitized by Google

terre, après même que tout espoir est perdu de marier cette reine à un archiduc d'Autriche, on se demande s'il ne faut pas reléguer au rang des fables le fameux projet d'extermination de tous les protestants d'Europe que, sur la foi du président de Thou et du prince d'Orange, beaucoup d'historiens continuent d'attribuer au « démon du midi. » Si Philippe, dès 1559 et du vivant de Henri II, nourrissait un pareil dessein, convenons que, dans les deux années qui ont suivi, il a laissé échapper les conjonctures les plus favorables à sa réalisation.

Catholiques et Français, nous devons nous féliciter que le catholicisme ait été sauvé dans notre patrie autrement que par les armes et les menées de Philippe II ; mais nous pouvons et nous devons constater que c emonarque, dont l'indécision fut peut-être le défaut capital, ne possédait pas au moindre degré le sentiment de l'opportunité. Le même homme qui, contre Elisabeth devenue inébranlable, équipa plus tard à grands frais l'*Invincible Armada*, et qui ne commença à soutenir en France la cause de la Ligue que lorsqu'elle se fut déshonorée par ses propres excès, ne sut pas intervenir en temps utile pour sauver le trône de Marie Stuart, hésita à tendre au plus glorieux, au plus irréprochable des Guise, une main que, par la suite, il ne rougit pas d'offrir au Balafré et à Mayenne.

Du côté de l'Allemagne, Philippe et sa sœur ont une préoccupation dominante : neutraliser, à prix d'argent, l'influence que Catherine de Médicis et Elisabeth sont en voie d'acquérir auprès des princes. Philippe voudrait aussi voir se former une ligue rhénane dans laquelle entreraient les Pays-Bas, et il y pousse sous main l'Empereur, qui éprouve de grandes difficultés à faire goûter cette idée aux futurs confédérés.

Pour ce qui est du Concile général, Philippe tient d'autant plus à le voir assembler, que c'est, selon lui, la seule manière de battre en brèche le projet de concile national mis en avant par les Français. Marguerite voudrait que cette réunion solennelle de la chrétienté ne fût pas présentée comme une simple reprise de la session interrompue, et qu'afin de mieux marquer la distinction aux yeux des plus prévenus, on fît choix pour lieu de l'assemblée de toute autre ville que Trente. La duchesse se flattait de voir les protestants d'Allemagne déférer à l'autorité d'un nouveau concile, et elle ne désespérait pas d'amener Elisabeth à s'y soumettre.

Philippe, de son côté, se promet beaucoup du changement de Souverain Pontife, qui intervient dans la période que nous parcourons. Le nouveau pape Pie IV sera, croit-il, entre ses mains un instrument bien autrement flexible que son prédécesseur, Caraffa, ennemi juré de l'Espagne. Désormais, on peut compter sur la marche rapide de l'affaire des nouveaux évêchés et de l'érection de l'Université de Douai.

La création des nouveaux évêchés et la présence des troupes espagnoles que Philippe II avait laissées derrière lui dans les Pays-Bas, formaient les deux principaux griefs de cette nation contre son souverain. La difficulté de gouverner les dix-sept provinces était

Digitized by Google

encore accrue par les progrès qu'y faisait l'hérésie et par le dénûment du trésor royal. Marguerite, douée d'un rare optimisme toutes les fois que le fantôme de la prépondérance française ne se dresse point devant ses yeux, ne se dissimule pas plusieurs des périls de la situation intérieure. Mais elle continue d'avoir, dans les *Grands Nobles*, comme on les appelait, une confiance plus ou moins bien placée. Quand d'Egmont se rend en Allmagne, sous prétexte d'y conduire sa femme, et quand d'Orange y va pour s'y marier, Marguerite les charge de missions d'État. Sur le mariage même du prince d'Orange avec la fille de Maurice de Saxe, il y a dans la *Correspondance de Marguerite*, une lettre qui prouve que la gouvernante ne soupçonnait pas toute la portée des vues du Taciturne.

Déjà aussi commence à poindre, dans les documents que nous analysons, l'opposition des seigneurs du Conseil au cardinal Granvelle. Mais nous ne pousserons pas plus loin notre étude sur les préliminaires de l'insurrection dans les Pays-Bas, attendu que la suite des publications de M. Gachard nous fournira une occasion naturelle de reprendre cet examen en détail.

A. DESPLANQUE.

IV.

L'ABBAYE DE ROYAUMONT

ET SON INFLUENCE SUR LA FRANCE

Quelle part d'influence l'abbaye de Royaumont a-t-elle eue sur les destinées de la France, et quel a été son rôle dans l'histoire générale de notre pays, c'est là une question qui ne saurait être étrangère à la *Revue des questions historiques*, et à laquelle nous voulons ici consacrer un rapide examen, d'après les documents considérables groupés dans l'ouvrage que M. l'abbé Duclos vient de publier[1].

[1] *Histoire de Royaumont.* Fondation de cette abbaye par saint Louis, et son influence sur la France, par M. l'abbé H. Duclos, vicaire de la Madeleine, membre de l'Institut historique de France, etc. Paris, Ch. Douniol, 1867, 2 vol. in-8° de 800 pages chacun avec portraits, plans et vues.

Digitized by Google

Pour plusieurs motifs, cette étude se présente avec un caractère d'opportunité au moment où, par une inspiration à la fois patriotique et chrétienne, une Congrégation nouvellement fondée vient d'acquérir les débris de ce monastère, et s'apprête à y faire revivre, sous une forme appropriée aux besoins de notre époque, les antiques traditions de science et de foi de l'antique Royaumont.

Notre génération contemporaine, si peu soucieuse du passé, ne connaissait ce nom qu'associé au titre d'un livre qui est demeuré populaire: nous voulons parler de l'*Histoire de l'ancien et du nouveau Testament* dite *de Royaumont*. Quoique la vérité historique ne permette aucun rapprochement entre l'abbaye fondée au XIIIe siècle et l'origine du livre en question, la bible populaire de Royaumont doit-elle être attribuée à Le Maistre de Sacy ou à Nicolas Fontaine, qui furent l'un et l'autre solitaires à Port-Royal du temps des Arnauld, des Nicole et des Pascal? Aucun document précis ne permet d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre la paternité exclusive de ce livre, dont l'idée, ainsi que l'observe M. l'abbé Duclos, était heureuse, mais dont l'exécution laissait infiniment à désirer, soit pour l'exactitude doctrinale, soit pour l'élégance de la traduction ; mais si l'on ignore à Port-Royal quel fut son véritable auteur, on sait qu'il ne faut pas l'aller chercher ailleurs.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye fondée par saint Louis dans la riante vallée de l'Oise, en un lieu autrefois nommé Cuimont, qui prit ensuite le nom de Royal-Mont, et dont l'usage a fait Royaumont, ce monument de la piété de deux rois et d'une reine de France : Louis VIII, Louis IX et Blanche de Castille, a conquis dans l'histoire de notre pays une place qui n'avait pas été signalée jusqu'à ce jour. Si saint Louis n'était pas la plus belle gloire de Royaumont, Vincent de Beauvais suffirait pour illustrer un monastère où il a enseigné la théologie, et où, avec le secours de plusieurs religieux, il a rédigé une sorte d'encyclopédie des connaissances humaines au XIIIe siècle. La plume de M. l'abbé Duclos, inspirée par un ardent amour pour ce foyer de vie religieuse, et j'ajouterai sociale, allumée par les fils de saint Bernard, s'arrête, avec des détails abondants et variés, à ce qui touche même de loin à l'histoire de Royaumunt ; nous aurions préféré que son travail, plus enchaîné, plus assujetti aux formes scientifiques, s'appesantît davantage sur cet autre aspect non moins important de son sujet; nous eussions voulu voir revivre dans ces pages, autrement que sous la forme d'un épisode, la physionomie de ce foyer intellectuel et littéraire qui, à nos yeux, n'a pas été l'un des moindres titres de noblesse de cette importante abbaye. Si cette physionomie intellectuelle de Royaumont est demeurée, sous la plume de l'auteur, un peu trop dans l'ombre, en revanche M. l'abbé Duclos nous fait très-bien voir l'incessante relation qui, dès l'origine, s'établit entre saint Louis et le monastère dont il fut l'âme après en avoir été le fondateur.

L'une des raisons qui rattachaient le saint roi à l'abbaye de Royaumont, c'est qu'il lui avait consacré une somme qui, aujourd'hui, représenterait plusieurs millions. Nous ne sommes pas de ceux qui

Digitized by Google

regrettent les millions appliqués à une œuvre qui, à des gens superficiels, semble exclusivement une œuvre de prière. Si nous voulions prendre ici les termes de la science moderne, dite économique, nous aurions à nous demander si, au XIIIe siècle, des asiles de prière et de travaux purement manuels ne valaient pas autant pour accroître la richesse nationale, que les millions employés aujourd'hui à accroître la richesse matérielle par le commerce et l'industrie. Malgré les déclamations de l'ignorance moderne, où chercher, mieux que dans ces cloîtres, les foyers véritables et les propagateurs de civilisation et de progrès? Les germes de lumières, de foi, de vertus morales et sociales, répandus à l'entour des abbayes, n'ont-ils donc servi en rien les intérêts temporels de nos pères? Si c'était ici le lieu, nous n'aurions pas de peine à comparer la valeur économique des fondations du passé avec celles des usines du présent. Mais ce n'est pas là notre sujet. Qu'il nous suffise d'affirmer que c'était vraiment travailler pour la France que de consigner dans un testament royal cette clause : « Le prix de nos bijoux sera employé à fonder un monastère avec une église, en l'honneur et révérence de Madame la Vierge. »

Louis VIII, ce prince « fier comme un lion envers les méchants, paisible merveilleusement envers les bons, » et dont la mort a conservé, à travers les siècles, un parfum d'admirable vertu, était digne d'avoir, pour exécuteurs de son pieux dessein, Blanche de Castille et saint Louis. Sa pensée fut promptement réalisée, et c'est le principal mérite de M. l'abbé Duclos de nous très-bien montrer le rayonnement vraiment social de ce centre de vie surnaturelle, qu'un roi mourant avait peut-être cru ne devoir servir qu'à la gloire de Dieu et au salut de son âme, mais qui devait s'étendre bien au delà de son temps et de ses vues. Que venaient faire à Royaumont les fils de saint Bernard ? Diviniser par le travail, unir à la prière le labeur des populations agricoles, et proclamer implicitement que toute oisiveté privilégiée est un abus. Dans cette fermeté pieuse avec laquelle ils portaient le drapeau de la dignité humaine, il y avait une leçon indirecte donnée au régime féodal, et d'une portée analogue aux progrès qu'a prétendu réaliser le mouvement de 1789. Au sortir de la nuit des IXe et Xe siècles, les Cisterciens à Royaumont, comme partout d'ailleurs où parurent des moines, inauguraient ce régime d'égalité, constitutif de l'esprit moderne, formant le caractère éminent de la société française, et qui devait un jour rompre les mailles dont l'ancien régime, dans toutes ses institutions sociales, était enveloppé. Si la gloire de développer promptement en France, au moins en germe et sous sa forme la plus spiritualiste, ce qui devait former le caractère propre de son génie et de sa destinée, devait appartenir à un de nos rois, assurément saint Louis était digne de la recueillir. Voilà pourquoi nous aimons à voir son nom intimement lié aux premières années de cette grande fondation. On se plaît à retrouver dans l'histoire ce double courant qui allait du roi à l'abbaye et de l'abbaye au roi, et en constatant ce que saint Louis fit pour Royaumont, à reconnaître l'influence qu'exerça sur lui Royaumont : car

Digitized by Google

si saint Louis est l'incarnation la plus élevée du génie de notre monarchie, constituée comme un modèle d'ordre, de justice et d'humanité; s'il apparaît à travers les siècles comme la justice couronnée d'un diadème royal, on peut ajouter que les grandes inspirations de son âme et de sa vie, il les dut à la fréquentation assidue de son monastère de prédilection. Une des pages les plus intéressantes du livre de M. l'abbé Duclos, est celle qui nous montre le chef de la première nation du monde allant se retremper fréquemment dans la solitude, la prière et le commerce des hommes de Dieu. Et, s'il nous était permis, remontant les âges, d'évoquer un souvenir analogue et de montrer les rapports de Charlemagne avec la célèbre abbaye de Lérins, située pourtant à l'extrémité de son vaste royaume, nous n'aurions pas de peine à signaler une face nouvelle de cette influence du monachisme sur notre histoire, par cette inspiration qui, à deux reprises, rejaillit sur la pensée et les actes des deux princes que l'histoire saluera toujours comme les plus grandes figures de la monarchie française. Ce n'est pas nous qui blâmerons saint Louis d'avoir demandé à ces cloîtres, presque bâtis de sa main royale, le point d'appui où sa fermeté se retrempait, où sa foi de chrétien reprenait des ailes, où sa tendresse d'âme et son dévouement à la chose publique prenaient des accroissements nouveaux dans la méditation de cette parole de l'Écriture : » Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. »

Donc, encore une fois, les fils de saint Bernard ont servi la France en apportant à Royaumont, dans les plis de leur robe de bure, l'intelligence et la pratique de ce travail fécond qui enrichit le pays où il s'exerce, en mettant au service des intérêts terrestres la puissance d'accroissement qu'impriment aux efforts surnaturalisés les vertus chrétiennes. Mais en outre, et c'est ici le caractère spécial de cette fondation, l'influence de Royaumont a contribué à élever à sa suprême valeur la grande âme de saint Louis. Toutefois, en admettant avec le savant auteur le relief historique qu'imprime sur Royaumont la noble figure de saint Louis, nous ne saurions accepter complétement cette sorte d'identité, qu'il prolonge avec trop de complaisance peut-être, de leurs deux adolescences jusqu'à leur virilité, qui, selon lui, aura aussi ses similitudes. La vie du saint roi est, pour ainsi dire, une croissance continue vers les plus sublimes hauteurs de l'héroïsme et de la sainteté. Après la mort de son illustre fondateur, l'existence, plusieurs fois séculaire, de Royaumont, traversera des phases diverses de développement et de décroissance, et à mesure qu'elle vieillit, son influence sur la marche des événements deviendra de moins en moins sensible. Sans doute, les premiers successeurs de saint Louis y firent encore de fréquentes visites ; mais bientôt les rois s'éloigneront des moines, et ce seront alors les tristes événements de la scène politique qui réagiront d'une manière fâcheuse sur les maisons religieuses.

Au XIVe siècle, les habitants de Royaumont, trop voisins de Paris pour être à l'abri des discordes civiles, eurent à souffrir des luttes sanglantes qui se multiplièrent lors de la Jaquerie, de l'invasion

Digitized by Google

anglaise, et au siècle suivant, lors des sanglantes querelles entre les Armagnacs et les Bourguignons.

Royaumont nous apparaît au XVe siècle dans une sorte de renaissance, sous la direction du dernier abbé régulier, Guillaume de Bruyères ; mais cette époque, qui fut le point culminant de la puissance et de la richesse de l'abbaye, précède de bien près une véritable décadence sur laquelle eut, là comme partout, une trop large part d'influence cette déplorable commende, décrite par M. de Montalembert dans des pages tristement éloquentes, et qui aboutissait à « une confiscation déguisée. »

Royaumont eut encore des jours glorieux au XVIIe siècle, lors du colloque de 1665 ou de la réforme de 1666 ; plusieurs grands noms de l'aristocratie s'y succèdent dans la possession de la crosse, parmi lesquels on remarque le prince-abbé Alphonse de Lorraine ; à cette époque aussi, Royaumont devint la retraite d'hommes de guerre, comme le duc d'Harcourt. Ce ne sont plus alors les vertus primitives qui ont illuminé des rayons d'en haut les cloîtres visités par saint Louis : l'influence du jansénisme s'étend jusque dans l'abbaye cistercienne ; les protestations de ses moines n'empêchent pas François de Lorraine, son abbé, d'y adhérer, et alors la décadence s'accentue davantage. Nous voici à la période révolutionnaire, où le monastère dévasté, l'église détruite font place à une retraite mondaine dans laquelle vient parader en manière de déesse la trop célèbre Sophie Arnould. C'est de ces ruines qu'il y a quelques années, Mgr de Mazenod eut l'inspiration de tirer une résurrection, en les achetant pour la Congrégation des Oblats de Marie. On peut donc l'espérer, l'histoire de Royaumont n'a pas dit son dernier mot.

Nous ne terminerons pas sans féliciter M. l'abbé Duclos d'avoir restitué d'une façon si complète, si consciencieuse et si habile, les annales de l'antique abbaye : il a rendu par là un nouveau service à l'histoire, et travaillé à cette alliance de la science et de la religion qui doit être le vrai caractère de notre temps.

A. DE RICHECOUR.

Digitized by Google

V.

ISABELLE D'AUTRICHE

FEMME DE CHARLES IX

QUATRE LETTRES INÉDITES

Isabelle ou Élisabeth d'Autriche est l'une des princesses qui ont le mieux mérité la sympathie de l'histoire. Elle ne passa, pour ainsi dire, que quelques jours en France, mais elle y laissa de sa vertu un souvenir qui peut être comparé à ces parfums qui ne s'évaporent jamais. Parmi les nombreux éloges donnés à la petite-fille de Charles-Quint, je citerai ces pages de Brantôme, si respectueuses et si attendries, et par cela même si significatives sous une plume comme celle du chroniqueur périgourdin : « Nous avons eu nostre reyne de France dona Isabelle d'Austrie, qui fut maryée au roy Charles neufiesme, laquelle nous pouvons dire par tout avoir esté une des meilleures, des plus douces, des plus sages et des plus vertueuses reynes qui regna depuis le regne de tous les roys et reynes qui ayent jamais regné. Je le peux dire, et un chascun avecques moy qui l'a veue ou ouy en parler, sans faire tort aux autres, et avecques très grande vérité[1], etc. » Je citerai encore cette parole du président de Thou : « Princesse qui, toute jeune qu'elle était, avait toute la vertu des anciens temps[2], » et ce passage de l'*Histoire de France* de Mézeray : « Tout ce qu'elle put lors (de la Saint-Barthélemy), ce fut d'empescher que la fureur n'allast jusqu'où elle pouvoit aller : ses larmes sauvèrent la vie à plusieurs, et ce fut à sa bonté principalement que le prince de Condé eut obligation de son salut. Véritablement, en un si mauvais temps, parmy tant de malheurs qui troubloient la France, et tant de dissolutions dont la cour estoit corrompûe, c'estoit un don inestimable du ciel qu'une si vertueuse princesse. La candeur et la simplicité de ses mœurs, son aimable douceur, son intégrité, sa sagesse, son zèle sans passion, promettoient de salutaires remèdes aux maux qui affligeaient ce royaume[3]. »

[1] Édition du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 341-344.
[2] *Histoire universelle*, traduction française, édition de 1734, t. VII, p. 253.
[3] Édition de 1646, t. II, p. 1191. Voir, à la page 1190, le portrait d'Isabelle gravé d'après un original conservé dans le cabinet de M. de Fleury. On a eu

Digitized by Google

Enfin, je rappellerai, d'après le *Dictionnaire* de Moréri[1], que les Parisiens disaient qu'elle faisait le bonheur de la France, et que le roi son mari la nommait sa sainte[2].

J'ai pensé qu'on ne lirait pas avec indifférence quatre petites lettres inédites d'Isabelle d'Autriche, transcrites d'après les originaux de la Bibliothèque impériale. Sans doute, elles n'ont pas une grande importance au point de vue historique, mais nous possédons de la gracieuse princesse si peu de lettres[3], qu'à ce titre elles m'ont paru mériter d'être placées sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT BRULART[4].

« Monsieur Brulart, la vostre du IX may m'ha esté rendue le XXVIII de juing dernier, par laquelle j'ay prins singulier contantement, si bien en ce que desirez avoir toutz jours soing de mes affaires de par dela, que de bonnes nouvelles que m'havez donné de la reddition de la Charité, espérant en Dieu que les affaires se accommoderont peu à peu que à la fin le pouvre peuple de si long temps affligé rentrera en repos et tranquilité, vous priant de me vouloir donner souvent de si bonnes avises, ce que je recognoistray à l'occasion, en priant Dieu, Monsieur Brulart, qu'il vous conserve en sa saincte grace.

« De Prague le XXX de juillet 1577.

« YSABEL. »

soin d'inscrire au-dessus de ce portrait la devise de la reine : *In Deo spes mea*. Voir encore (p. 1192) diverses médailles d'Isabelle, dont une, frappée à l'occasion de son sacre, porte pour légende ces deux mots qui résument si bien tout ce que l'on a dit à sa louange : *nil amabilius*.

[1] Édition de 1759.

[2] Pour beaucoup d'autres témoignages non moins flatteurs rendus à Isabelle, je renvoie aux *Éloges et Vie des reines* (1630, in-4°) par Olivier de Coste, plus connu sous le nom de Père Hilarion, au livre de Mme Clary Darlem, intitulé: *Élisabeth d'Autriche, reine de France* (Paris et Leipsig, 1847, in-8°), et à une notice spéciale de M. Alfred de Martonne, publiée en 1848 (in-8°), et reproduite dans le volume des mélanges que cet érudit a fait paraître, en 1865, chez Bachelin-Deflorenne sous le titre de *Fagots et fagots*. M. de Martonne a résumé sa notice dans l'article qu'il a consacré à Isabelle (t. XV de la *Nouvelle biographie générale*, col. 861-863).

[3] Il n'a passé dans les ventes que deux lettres *signées* d'Isabelle ; l'une, en date du 8 janvier 1570, adressée à la princesse de Toscane ; l'autre, datée du 20 juillet 1572. Voir l'*Amateur d'autographes*, t. IV, p. 185.

[4] Autographe, collection Colbert Vc, t. VIII, p. 450.

Digitized by Google

II.

AU ROI HENRI III[1].

« Senor,

« Yo no sabria decir à V. M. el gran contentamiento que recibi con la lettre de V. M. y de saber de su salud; que no he podido dejar de haceresto para besar las manos de V. M. por tanta merced que recibo siempre de V. M.; que no deseo nada sino que V. M. me tenga sienpre en su buena gracia y se a segure que no deseo sino de serbir à V. M. como las grandes obligaciones que tengo para ello; que no oso importunar à V. M. con mis lettre sino que me huelgo mucho que la treha (lisez *tregua*) este hecha, que plegue à Dios de (à) V. M. el contento que desea y le guarde de toto mal. A tres de Genario (pour *Enero*).

« Muy humilde hermana de V. M.

« YSABEL[2]. »

III.

AU DUC D'ALENÇON[3].

« Monsieur, vous entendrez du sieur de Bousbecque[4] mon intention touchant le faict de mon douaire un et combien que ce m'eust esté grant plaisir que les choses fussent demourées en le estat que je les avois laissées et come elles avoient esté conclues après tant de difficultés qui s'y estoient trouvés, aiant faict plusieurs fraiz pour entrer en possession, mesme dressé un estat e reglé certaine à mes affaires pour le grande assurance qui m'avoit esté donée qu'il n'y auroit changement de fason que je ne puis sinon m'en resentir, sy est ce

[1] Autographe, même collection, *ibid.*, p. 451.

[2] Je dois à l'obligeance du savant docteur Guardia, bibliothécaire adjoint de l'Académie impériale de Médecine, la révision du texte de cette lettre, et aussi la traduction qui va suivre : « Sire, je ne saurais exprimer la grande joie que j'ai reçue de la lettre de Votre Majesté et des nouvelles de sa santé. Je n'ai pu m'empêcher de vous baiser les mains, pour la faveur que Votre Majesté ne cesse de me faire. Tout ce que je désire, c'est que Votre Majesté me continue toujours sa bienveillance, et qu'Elle soit certaine que je désire uniquement la servir, en retour des grandes obligations que je lui ai. Je n'ose importuner Votre Majesté par mes lettres. Je suis très-heureuse que la trêve soit conclue. Qu'il plaise à Dieu de donner à Votre Majesté toute la satisfaction qu'Elle désire et de la préserver de tout mal. — Ce trois de janvier.

« La très-humble sœur de Votre Majesté. »

[3] Autographe, même collect., *ibid.*, p. 452.

[4] Augier Ghislain de Busbec ou Bousbecq, après avoir été le gouverneur des enfants de Maximilien II, avait accompagné Isabelle en France, en 1570; il demeura auprès d'elle, investi de toute sa confiance, jusqu'au départ de

Digitized by Google

que considerant le tout avoir esté faict pour le bien public, la paix et tranquillité de la France, et que je m'assure que vous, Monsieur, me vouldrez bien recompanser et mieulx avec le tamps quand vous en aurez le moien, je me suis resolue de me acommoder à la presente recompanse avec le condition que vous entendrez du did ser de Bosbecque, lesquelles vous suplie bien humblemant et d'aultant que je suis esté en grant paine pour l'aulluation (l'évaluation) du domaine qui m'avoit esté délaissé par avant, come vous n'ingnorez, vous supliant, Monsieur, de donner order que se di valuacion soit aussi tost faicte et sans aulcune longueur ou difficulté, et après vous avoir bese les mees humblement, je prie Dieu, Monsieur, vous donner très horusse et très longue vie.

« Vostre très humble et très obéissante seur,

« YSABEL. »

IV.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT BRULART [1].

« Monsieur Brulard, par la vostre du XI de janvier dernier passé j'ay entendu le bon portement du Roy, des Roynes et de ma fille [2], dont j'ay esté infiniment aise et ne manqueray de prier Dieu qu'il conserve selon leurs désirs. Quant aux nouvelles que m'escripvez de la paix, j'espère que avec l'aide de Dieu tout accomodera peu à peu et le royaulme rentrera en son premier estre. Au reste je vous prie me faire souvent part des nouvelles de par delà, ce que je recognoistray quant l'occasion se présente, priant Dieu, Monsieur Bruslard, qu'il vous conserve en sa saincte et digne guarde.

« De Prague le IX de mars 1578,

« YSABEL. »

cette princesse pour Vienne, et ensuite il resta chargé de l'administration de ses revenus dans les provinces du Berry, de la Marche et dans le Forez, où son domaine était assigné. Voir parmi les *Lettres* du baron de Busbec, traduites par l'abbé de Foix (1748, in-12, t. III, p. 85), une lettre du 25 mars 1582 sur un voyage à Blois pour les affaires de la reine Isabelle.

[1] Lettre signée seulement, même collection, t. IX, p. 112.

[2] Cette fille, Marie-Élisabeth, mourut peu de jours après que cette lettre eût été écrite (le 2 avril 1578). La pauvre enfant n'était âgée que de cinq ans. On sait qu'Isabelle mourut encore jeune (le 22 janvier 1592, à 38 ans, selon les uns, à 35 ans selon Brantôme), et que l'impératrice, selon le même chroniqueur, s'écria, en apprenant la nouvelle de la mort de sa fille : *El mejor de nos otros es muerto*, ce qu'il y avait de meilleur parmi nous n'est plus.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Il y a à peu près trente ans que les études historiques ont pris en Allemagne un essor nouveau par les publications de MM. Böhmer et Pertz, célèbres l'un et l'autre par de nombreux ouvrages, qui ont frayé le chemin à tant d'autres ; ce sont surtout ces deux savants qui ont créé chez nous la science historique, en lui donnant pour base les sources originales. M. Böhmer, mort depuis quelques années, a publié les *Fontes*, en trois volumes, auxquels M. Ficker doit ajouter un quatrième volume, qui paraîtra bientôt. En outre, il a fait paraître un ouvrage intitulé : *Regesta Imperii*, qui contient des extraits de diplômes, pour servir à l'histoire de nos anciens rois et empereurs, principalement dans le but de fixer leur itinéraire. M. Ficker, qui avec M. Janssen, a été chargé de continuer la publication de ce que feu Böhmer avait recueilli et préparé, vient d'ajouter plusieurs suppléments aux *Regesta Imperii*. Le troisième va de 1318 à 1347, et comprend le temps de Louis de Bavière. Ce savant infatigable a mis au jour, sous le titre d'*Acta Imperii selecta*, des diplômes d'anciens rois et empereurs. Ce recueil contient 498 documents, se rapportant aux rois Rodolphe, Adolphe, Albert Ier, Henri VII, Frédéric III, Louis IV, Charles IV et Wenceslas. En même temps M. Herder, de Fribourg, fait imprimer la correspondance de Böhmer, qui a été confiée aux mains habiles de M. Janssen.

De son côté, M. Pertz, d'abord à Hanovre, puis à Berlin, a entrepris un vaste ouvrage, le recueil de toutes les sources imprimées depuis l'an 500 jusqu'à l'an 1500 de notre ère. C'est une vaste collection de tous les historiens indigènes et étrangers qui ont traité de l'histoire d'Allemagne. Ce recueil, semblable à celui de D. Bouquet, est, comme on le sait, intitulé : *Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum*. Après la publication des douze premiers volumes, les travaux préparatoires des 13e, 14e et 15e, qui devaient contenir les pièces relatives aux Mérovingiens et les historiens des papes, n'étant pas encore assez avancés, M. Pertz a donné les 16e, 17e 18e et 19e volumes, qui comprennent le temps des empereurs franconiens et des Hohenstaufen. Le 19e volume ne contient que des annales étrangères, surtout italiennes, qui s'étendent environ jusqu'en 1400. En outre, M. Pertz a publié une collection de lois qui n'est pas encore très

Digitized by Google

avancée. Enfin il se proposait d'éditer les diplômes du moyen âge, mais il ne paraît pas devoir exécuter ce plan, quoique M. Pertz jeune y travaille déjà à Greifswalde depuis longtemps. Si M. Pertz ne se hâte davantage, on le devancera de plus d'un côté. MM. Jaffé, Sickel et bien d'autres lui font une concurrence dangereuse, sans compter que même les petits Etats et presque toutes les grandes villes allemandes, possèdent maintenant un recueil de leurs chroniques et de leurs diplômes. M. Jaffé a déjà publié quatre volumes de son excellente *Bibliothèque* (*Bibliotheca rerum germanicarum*), où il rassemble surtout des lettres que M. Pertz paraissait avoir réservées pour une autre collection. Le premier volume est consacré aux *Monumenta Corbeiensia;* le deuxième aux *Monumenta Gregoriana;* le troisième aux *Monumenta Moguntina.* Dans la préface de son quatrième volume, M. Jaffé se plaint de ce que M. Pertz n'ait pas encore mis la main aux trois autres séries qu'il avait annoncées, et qui devaient faire partie des *Monumenta Germaniæ historica :* la collection des lettres, des diplômes et des antiquités. Arrêtons-nous un moment à ce volume, qui est dailleurs le plus important pour l'histoire de France [1].

L'imposante figure de Charlemagne qui, comme celle de Grégoire VII, appartient à l'histoire de toute l'Europe, nous apparaît ici. Les sources étant pour cette époque très-abondantes, l'auteur ne pouvait qu'offrir un choix où, comme dans les volumes antérieurs, les lettres occupent la première place. Nous pouvons enfin, pour la première fois, nous faire une idée fidèle du célèbre *Codex Carolinus*, dont le seul manuscrit, conservé à Vienne, se présente comme une copie de celui de Cologne, faite vers la fin du IXe siècle. Abstraction faite de Flaccius, qui, le premier, en publia quelques lettres, toutes les éditions précédentes furent défigurées par de prétendues corrections de Fengnagel, bibliothécaire à Vienne. Les quatre-vingt-dix-neuf lettres du *Codex*, comprenant les années 739 à 791 environ, sont rangées par ordre chronologique. Dans une dissertation particulière, l'auteur cherche à démontrer, en contradiction avec Othon et Sigurd Abel, que les deux expéditions de Pépin, en Italie, doivent être placées en 751 et 756. Aux lettres d'Adrien Ier sont jointes les dix lettres de son successeur Léon III, que Conring avait déjà éditées, et qui proviennent de ce précieux manuscrit de Helmstædt où se trouve aussi le célèbre capitulaire *de Villis*. Puis sous le titre *Epistolæ Carolinæ*, viennent cinquante-deux lettres, en partie de Charlemagne, en partie de ses contemporains, dont la plupart ont été de nouveau collationnées et souvent notablement corrigées d'après les manuscrits. Quant aux sept lettres de l'Irlandais Dungal, lesquelles sont entièrement inédites, on aurait pu y joindre quelques explications sur l'auteur, qui, mal-

[1] *Bibliotheca rerum germanicarum*, T. IV, *Monumenta Carolina*, edidit Philippus Jaffé, Berlin, 1867, chez Weidmann (IX et 720 pages, in-8°). On a imprimé séparément : *Einharti Vita Caroli Magni*, edidit Ph. Jaffé, in usum scholarum, in-8° de 57 pages.

Digitized by Google

gré la haute autorité dont il jouissait de son temps, est encore peu connu. Les lettres de Charlemagne à Alcuin ne font pas partie de cette collection ; M. Jaffé les a réservées pour les donner avec celles d'Alcuin. Les lettres d'Eginhard, tirées du manuscrit qui se trouvait autrefois à Laon, offrent d'utiles corrections, en les comparant avec le texte de M. Teulet. Comme ces dernières lettres appartiennent presque toutes à la deuxième moitié du règne de Louis le Débonnaire, il eût peut-être été préférable de les réserver pour le volume suivant.

Les pièces historiques proprement dites commencent par la *Vita Caroli Magni* d'Eginhard, la pièce peut-être la mieux connue de l'histoire du moyen âge ; elle est ici précédée d'une biographie fort bien faite, et qui répand beaucoup de lumière sur l'origine et la fin d'Eginhard et sur son rôle. Aux passages empruntés à Théodulf, on aurait pu en ajouter deux autres, et parmi les témoignages relatifs à sa mort on aurait pu citer un nécrologe de Wurzbourg. Comme source très-précieuse pour la vie d'Eginhard, M. Jaffé met à profit la préface de Walafried, dont il fait précéder la vie elle-même; quoique depuis longtemps connue et appréciée, cette préface a été négligée par M. Pertz dans toutes ses éditions portatives. M. Jaffé a revu le texte d'Eginhard sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, à l'aide duquel il corrige une foule de fautes de l'édition tant vantée de M. Pertz. Le poëme du prêtre saxon a subi aussi quelques corrections ; nous ne pouvons nier que nous l'eussions volontiers laissé de côté pour les poëmes d'un Paulus Diaconus ou d'un Théodulf d'Orléans, qui nous transportent d'une manière bien plus saisissante au temps du grand empereur. Nous savons gré à l'auteur d'avoir réimprimé le moine de Saint-Gall, dont il ne semble pas assez estimer, dans son introduction, la valeur historique. Deux manuscrits nouveaux ont permis à l'auteur de donner plusieurs suppléments importants et d'ajouter plus d'une correction au texte primitif. La *vision* de Charlemagne, enfouie jusqu'à ce jour dans le *trésor linguistique* de M. Graff, et qui, au point de vue littéraire, a une si grande importance, termine l'ouvrage.

Les éditions de M. Jaffé sont trop généralement appréciées pour qu'il soit besoin d'insister sur leur valeur. On peut regretter seulement que les notes explicatives, surtout en ce qui concerne la géographie, soient encore plus rares que dans les volumes précédents. Quant à l'édition séparée que M. Jaffé a donnée de la *vie de Charlemagne*, il est regrettable qu'il n'y ait pas joint les beaux poëmes que M. Pertz a donnés dans la sienne. Nous souhaitons que les lettres d'Alcuin, qui, vraisemblablement, formeront le principal contingent du volume suivant, ne se fassent pas trop attendre.

De même que M. Jaffé fait concurrence à M. Pertz en donnant ses *monuments*, M. Sickel l'a prévenu en commençant la publication des diplômes de nos anciens rois [1]. Nous saluons avec joie l'appari-

[1] *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata. Die Urkun-*

Digitized by Google

tion de ce recueil nouveau, qu'on doit mettre au rang des publications contemporaines les plus importantes. Ce n'est pas seulement un recueil de diplômes que nous avons sous les yeux, c'est en même temps un ouvrage fort instructif sur la diplomatique; c'est une exposition détaillée de tout ce qui se rapporte aux diplômes, à leur authenticité, à leur forme, et en partie à leur contenu. On peut regarder ces renseignements sur les diplômes comme le fondement, en même temps que la justification de la méthode suivie, mais on peut aussi considérer ces *Regesta* comme le supplément et les pièces justificatives du travail didactique. Les deux parties sont étroitement liées l'une à l'autre, et chacune d'elles est d'un très-haut prix. Mais si nous avions à choisir, nous n'hésiterions pas à accorder la préférence à la première; car ici, presque tout est nouveau, et tout est exposé avec autant d'érudition que d'exactitude. Bien qu'ils se distinguent à leur avantage de ceux de Böhmer, les *Regesta* ne peuvent pas prétendre au mérite d'une création toute nouvelle.

M. Sickel a voulu donner une liste, aussi complète que possible, de tous les actes émanés des rois Carolingiens, en exceptant les capitulaires; il en donne le sommaire et les dates telles qu'elles se trouvent dans les actes; il indique comment ils nous sont parvenus, quels sont ceux qui ont été imprimés, et recherche si nous en avons l'original ou la copie. En outre, l'auteur nous fait espérer un recueil des diplômes falsifiés ou perdus, et de ceux dont nous n'avons que des extraits. Ces diplômes sont destinés à remplir la seconde section du deuxième volume qui reste à publier. M. Böhmer avait inséré les notices des historiens, M. Sickel les exclut. Tandis que Böhmer eut surtout égard à la valeur historique des diplômes, à l'itinéraire des rois, etc., M. Sickel s'attache surtout aux caractères des actes et à leur contenu. Il tient un compte exact de la chronologie, et il fournit sous ce rapport plus d'une correction importante. Si l'on compare le travail de M. Sickel à celui de Böhmer, on reconnaît combien il a ajouté aux recherches de son devancier. Au lieu de cent soixante-sept pièces, M. Sickel en donne deux cent cinquante-une. Des diplômes recueillis par Böhmer, il en a exclu certains qu'il croit supposés, et en a admis un bon nombre que Böhmer connaissait, mais qu'il n'avait pas insérés à cause de leurs erreurs chronologiques. Depuis ce temps, un assez grand nombre d'actes ont été publiés et quelques-uns par M. Sickel lui-même. Pour d'autres, il avait à signaler des leçons meilleures. Il n'a pas jugé à propos d'indiquer toutes les éditions, comme l'a fait M. Stumph dans ses *Regesta* des rois allemands, d'après une méthode qui offre plus d'un avantage. Ce qui donne un prix tout particulier à l'ouvrage, c'est que l'auteur a recherché

den der Karolinger. Gesammelt und bearbeitet von Th. Sickel. Contenant: I. *Lehre von den Urkunden der ersten Karolinger* (751-840). II. *Regesten der Urkunden der ersten Karolinger* (751-840). Wien Gerold's Sohn 1867, in-8° de XVIII-433 et 206 pages.

Digitized by Google

partout les originaux ou les copies les plus anciennes. Il ne donne pas la liste des diplômes imprimés, mais de tous les diplômes qui nous ont été conservés. Pour cela M. Sickel n'a pas craint de visiter les principales archives et bibliothèques de l'Europe. Il peut dire avec assurance qu'il a eu sous les yeux la plus grande partie des originaux, et qu'il les a tous examinés. Il a reçu en outre de nombreuses communications particulières ; il est bien regrettable que les recueils de la société pour l'ancienne histoire de l'Allemagne, pour laquelle M. Pertz prépare à Greifswalde l'édition des diplômes carlovingiens, ne lui aient pas été accessibles. On peut dire que les publications de M. Sickel ont préparé la voie à la continuation des *Monumenta Germaniæ historica*. Il serait à désirer qu'aujourd'hui encore on adoptât le parti de réunir les deux ouvrages, au profit de la grande entreprise nationale.

M. Sickel expose, dans une vaste introduction, ses vues et le résultat de ses recherches sur les diplômes ; c'est une étude spéciale basée sur certains principes fondamentaux de l'art diplomatique. Personne ne contestera que ceci ne soit, depuis les Bénédictins et Heumann, le travail le plus important de tous ceux qui aient été publiés dans ce genre. C'est en même temps une critique de ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans cette branche de la science. La cour et la chancellerie, les caractères internes des diplômes, leurs caractères extérieurs, les *placita*, la critique des diplômes, les lettres et les capitulaires, tels sont les objets traités, sans parler des commentaires de l'auteur pour ses *Regesta*. Mais cette énumération ne donne qu'une idée incomplète de la richesse et de l'importance des recherches contenues dans cette introduction. L'auteur y traite de la langue, de l'écriture, des sceaux, de la chronologie, des titres des rois, de la vérification et corroboration des diplômes, de leurs rapports avec les formules qui nous ont été conservées, de la différence entre les documents judiciaires et les autres documents. Quoiqu'il ne se propose de donner que les renseignements les plus importants pour l'étude des documents, il y a là une mine précieuse de renseignements historiques. La fixation plus exacte des temps du règne, les notions sur les titres et qualités, les notices sur les personnages mentionnés dans les diplômes, les détails sur l'organisation de la chancellerie offrent un intérêt tout particulier. On remarquera ce que dit l'auteur sur le rôle des chanceliers, leur influence sous Louis le Débonnaire, et les changements introduits par cet empereur dans la chancellerie. M. Sickel revient sur le partage fait entre Carloman et Charles, et arrive à cette conclusion qu'on ne peut désigner avec certitude, comme possession commune, que Saint-Denis et les environs. Il montre que l'usage temporaire d'un autre sceau par le roi Louis s'explique par ce fait que Lothaire était alors en possession de l'ancien. Il répète l'opinion, déjà énoncée avant lui, que ce ne fut pas Pépin, mais Charles, qui prit le titre *gratia Dei* ; mais il ajoute que ce titre peut bien être authentique dans l'*Encyclica de letaniis faciendis* de Pépin, où on le trouve. On remaqauerr aussi les preuves données par lui que les Mérovingiens

Digitized by Google

savaient écrire, tandis que Pépin ne possédait pas cette science, et que Charlemagne ne l'acquit que fort tard.

Malgré quelques longueurs et un ordre qui n'est pas toujours assez rigoureux, l'exposition de M. Sickel est excellente, et tout lui fait le plus grand honneur dans ce travail, qui lui assure sans contredit l'une des premières places, non-seulement parmi les diplomatistes, mais aussi parmi les historiens. La ville de Vienne peut se vanter de posséder en M. Sickel l'un des représentants les plus autorisés de l'érudition contemporaine.

M. Pertz qui, nous venons de le voir, a rencontré de sérieux concurrents, ou plutôt de nobles émules en MM. Jaffé et Sickel, vient de trouver, dans le docteur André Thiel, professeur de théologie à Braunsberg, un nouveau rival, en ce qui concerne l'histoire pontificale. Le docteur Thiel entreprend de nous donner une nouvelle édition critique des lettres des papes. Nous saluons avec joie l'apparition du recueil dont il enrichit notre littérature historique, et nous en attendons impatiemment la continuation [1]. C'est là, à coup sûr, une publication dont aucun savant ne saurait se passer pour l'époque à laquelle elle se rapporte, et son importance s'étend au delà des frontières de l'Allemagne. L'ouvrage sera la continuation des ouvrages des Coustant et des Ballerini, et comprendra, dans ses deux volumes, la période comprise entre Léon Ier et Grégoire Ier (461-590), période riche en événements importants. Les lettres de ces pontifes étaient, jusqu'à présent, dispersées; le plus grand nombre se trouvaient dans les collections de Mansi et de Migne. Le docteur Thiel a ajouté des lettres inédites; mais le principal mérite de son édition consiste en ce qu'il a revisé les textes sur les meilleurs manuscrits, et rendu par là à plusieurs lettres leur forme primitive et leur véritable signification. L'auteur a été assez heureux pour pouvoir profiter des travaux préparatoires faits par D. Coustant, qui, sans avoir été encore utilisés, étaient conservés dans la bibliothèque du Vatican. Utilisant ces précieux matériaux et toutes les recherches de ses devanciers, étant à même de comparer plus de trente manuscrits, à Munich, à Rome, à Vienne, il est parvenu à restituer tous les textes. Il a modifié la leçon de D. Coustant, toutes les fois qu'elle s'écartait des manuscrits les plus authentiques. Ses deux volumes achevés, le docteur Thiel nous en fait espérer deux autres, consacrés à une édition nouvelle des lettres pontificales antérieures à 461.

Le 1er fascicule des *Epistolæ Romanorum Pontificum* contient d'abord une préface, où l'auteur énumère les éditions antérieures, expose les principes de critique observés dans sa nouvelle édition, et donne la

[1] *Epistolæ Romanorum Pontificum genuinæ et quæ ad eos scriptæ sunt, a sancto Hilario usque ad Pelagium II.* Ex Schedis Clar. Coustantii aliisque editis, adhibitis præstantissimis codicibus Italiæ et Germaniæ, recensuit et edidit Andreas Thiel. Braunsberg, Peter, 1867, 1er fascicule de XI-512 pages.

Digitized by Google

liste des manuscrits consultés par lui. Puis, viennent des *Monita prævia* sur les lettres des papes Hilaire, Simplicius, Félix II, Gelasius, Anastasius, Symmachus et Hormisdas, c'est-à-dire de ceux dont les lettres se trouvent dans ce premier volume. Les dissertations et les renseignements complémentaires de D. Coustant, et de son continuateur, Ursin Durand, sur les sources des lettres, leur contenu, leur chronologie, leur authenticité, sont ici utilisés. L'auteur est parfois un peu prolixe : avait-il besoin, par exemple, à propos du décret de Gelasius *de libris recipiendis*, d'imprimer en entier l'exposition de D. Coustant, avant de donner son appréciation, qui aboutit à une conclusion différente? Aux lettres du pape Gelasius, il ajoute les traités qu'il composa. Le 1er fascicule du docteur Thiel s'rrête au deuxième chapitre du premier traité de Gelasius. Il nous reste à ajouter que les lettres de chaque pape sont précédées d'une courte notice biographique, et suivies de renseignements sur les lettres perdues; et que le texte est accompagné de notes nombreuses, les unes critiques, les autres exégétiques, qui toutes attestent une connaissance approfondie de l'histoire du ve siècle. L'exécution matérielle de l'ouvrage est fort marquable, et digne de l'importance des documents qu'il renferme.

Qu'on me permette d'appeler ici l'attention des lecteurs de la *Revue* sur une entreprise historique qui, quoique de date récente, a déjà procuré la publication d'un grand nombre d'importants travaux, sans parler de ceux qui sont en cours d'exécution.

On sait que les derniers rois de Bavière ont aimé et aiment encore à passer pour protecteurs des arts et des lettres; on sait ce que le roi Louis Ier a fait pour la peinture et pour l'architecture, on entend tous les jours parler de ce que Louis II, le roi actuel, dépense pour la musique; mais on sait moins ce que son prédécesseur, Maximilien II, a fait pour les lettres et surtout pour l'histoire. Ce fut en 1858, qu'un des plus grands historiens de l'Allemagne, le célèbre L. Ranke, suggéra à ce roi la pensée de fonder une académie pour l'histoire d'Allemagne. La proposition fut bien accueillie, et M. de Sybel qui, alors, était encore à Munich, reçut l'ordre de dresser un plan détaillé pour l'exécution de ce projet. Maximilien II résolut de réunir le nouvel institut à l'académie déjà existante à Munich, et ordonna la création d'une commission historique près de l'académie. Une somme de 15,000 florins lui fut assignée sur la caisse privée du roi, qui ajouta à cette somme 25,000 florins, à la condition pourtant que la nouvelle commission historique se chargerait des travaux de la commission des archives. L'idée du feu roi était de réunir les historiens célèbres de l'Allemagne, et de faire de sa capitale le centre de leur activité. L'institution une fois arrêtée, il nomma MM. Rudhart, Spruner et Sybel membres de la commission, et invita plusieurs historiens de distinction à entreprendre une révision des statuts, à délibérer sur les ouvrages par lesquels on commencerait, et à lui soumettre des propositions sur le choix des membres. Aux trois savants

Digitized by Google

nommés plus haut, se joignirent MM. Droysen, de Iéna; Häuser, de Heidelberg; Hegel, d'Erlangen; Pertzet Ranke, de Berlin; Stälin, de Stuttgard; et Wegele, de Würzbourg. On convint d'abord de n'entreprendre que des ouvrages en dehors de ceux publiés par les nombreuses sociétés historiques déjà existantes. Après une longue discussion, on se proposa, comme but général, la publication de sources authentiques pour l'histoire d'Allemagne, et la commission agréa, à l'unanimité, une proposition de Pertz et Stälin, tendant à faire paraître les chroniques des villes allemandes des temps les plus récents du moyen âge. Ces chroniques sont conservées en grand nombre et forment, surtout pour les xve et xvie siècles, une source précieuse, et où l'on n'a guère puisé jusqu'ici. M. Hegel, sans contredit le plus autorisé en pareilles matières, consentit à se charger de cette tâche. Une autre proposition, celle d'éditer les sources authentiques de l'histoire d'Allemagne jusqu'à l'an 500, et de publier une collection de sources relatives aux croisades, ne fut point rejetée, mais simplement ajournée. M. Droysen, vivement appuyé par Pertz, Stälin et Ranke, proposa à son tour de s'occuper d'une collection de chansons historiques, principalement pour le xve siècle. Cette proposition fut agréée, et M. Droysen se chargea de l'exécution. La commission agita ensuite la question de savoir quels ouvrages historiques pourraient paraître sous ses auspices. M. Ranke exprima le désir de voir traiter l'histoire d'Allemagne depuis Clovis jusqu'à Rodolphe Ier, et même, s'il était possible, celle des temps antérieurs et postérieurs à cette période. Il proposa de faire composer les annales de l'histoire d'Allemagne, d'après un plan commun, par plusieurs historiens. L'utilité d'une telle entreprise n'ayant pas besoin d'être démontrée, et la possibilité de l'exécution étant incontestable, la commission confia aux mains habiles de M. Ranke la réalisation de l'œuvre. On décida aussi la publication des actes des diètes germaniques, depuis 1356 jusqu'en 1663, et on en confia l'exécution à M. de Sybel. Enfin on arrêta les bases des publications suivantes : une histoire des lettres et des sciences en Allemagne ; un recueil périodique consacré aux travaux relatifs à l'histoire d'Allemagne; la correspondance de la maison de Wittelsbach, de 1556 à 1650, confiée à MM. Löher, de Sybel et Cornelius. Outre les sommes déjà mentionnées, le roi proposa un prix de dix mille florins pour la meilleure Histoire d'Allemagne — on l'attend encore; — deux mille florins pour le meilleur Manuel d'histoire d'Allemagne — prix qui, lui aussi, est encore à gagner; — plus trois mille florins pour une Vie des Allemands célèbres, et une somme égale pour une Vie des Bavarois célèbres. En même temps, M. Lappenberg fut chargé d'une collection de documents pour servir à l'histoire de la ligue hanséatique, et MM. Häuser, Stälin et Waitz entreprirent avec succès de créer une feuille périodique sous ce titre : *Recherches pour l'histoire d'Allemagne,* dans le but d'y publier des monographies et d'y faire de la critique historique. Le centre de tout le mouvement resta cependant la Revue de Munich *(Historische Zeitschrift)*, rédigée par M. de Sybel.

Digitized by Google

Bien que Maximilien II eût été enlevé à son pays par une mort soudaine; que M. de Sybel, qui s'était brouillé avec le gouvernement bavarois, se fût rendu à l'appel que lui adressa l'université de Bonn, que quelques collaborateurs ne répondissent pas à ce qu'on attendait d'eux, l'impulsion une fois donnée, et la libéralité du gouvernement bavarois restant la même, l'exécution de ce vaste plan n'a pas été interrompue, et l'histoire nationale a pris par là un nouvel essor. Il est seulement regrettable que l'influence protestante domine trop exclusivement ici, surtout dans le recueil historique dirigé par M. de Sybel. Il y règne, à l'endroit des écrivains catholiques, des préjugés qui vraiment ne sont plus de notre temps. Il est à regretter que des savants comme Ficker, Janssen, Reuss et bien d'autres n'aient plus été appelés à faire un utile contrepoids à des influences unanimement hostiles au catholicisme.

Résumons maintenant brièvement les différents ouvrages publiés par la commission historique, du moins en tant qu'ils appartiennent à ces dernières années, et qu'ils rentrent dans la spécialité de la *Revue*. Nous passerons sous silence les chroniques des villes allemandes, du XIVe au XVIe siècle, dont on a publié quatre volumes, se rapportant principalement aux villes franconiennes et souabiennes, surtout à Nuremberg et à Augsbourg, et dont le 5e volume est sous presse. Nous ne ferons que mentionner les travaux en cours d'exécution sur les villes bavaroises et celles de la basse Allemagne, aussi bien que sur les chroniques de Nüremberg, de Bamberg, de Munich et des villes du haut Rhin. Arrêtons-nous de préférence aux annales publiées par la commission historique; c'est d'ailleurs la partie la plus avancée. On a fait paraître l'*Histoire de l'Empire franc-oriental*, par E. Dümmler, les *Annales de l'Empire sous Henri II*, par S. Hirsch, les *Annales de l'Empire sous Henri Ier*, par G. Waitz, les *Annales de l'Empire franc de* 741 *à* 752, par E. Hahn, les *Annales de Charlemagne*, par S. Abel, les *Annales de Henri VI*, par Töche, et les *Commencements de la maison carlovingienne*, par Bonnell. Nous donnerons une courte analyse de ceux de ces travaux qui offrent un intérêt particulier pour la France, comme se rapportant à une époque où la France, l'Allemagne et l'Italie ne composaient qu'une grande famille chrétienne, dont le chef, étroitement lié à l'Eglise, ne connaissait d'autre but que de travailler au progrès de la vraie civilisation qui vient du christianisme.

Dans le volume publié par M. Bonnell [1], l'auteur a voulu résumer ce qu'on sait sur la dynastie carlovingienne avant Charles-Martel, et écarter, par une saine critique, les fables dont on a coutume d'entourer le berceau des grandes familles. L'auteur commence par montrer ce qu'il y a de fabuleux dans cette partie de l'histoire, pour passer ensuite à l'histoire de la maison carlovingienne avant Charles-Martel. Peut-être eût-il fait mieux de suivre l'ordre inverse;

[1] *Die Anfange des Karolingischen Hauses*, Berlin, Dunker et Humblot, 1866, gr. in-8° de XV-224 p.

Digitized by Google

car sans cesse il est obligé de rompre le fil du récit pour faire de la discussion et de la critique. Abstraction faite de ce défaut et de la forme peu élégante du livre, l'ouvrage est bon, plein de recherches solides, qui attestent l'érudition de l'auteur non moins que sa pénétration d'esprit. M. Bonnell n'adopte pas, comme la plupart de nos historiens, la tradition qui rattache les premiers carlovingiens aux lieux qu'on leur a donnés pour surnoms : Landen, Nivelles, Héristal, et ne leur reconnaît pas de parenté avec sainte Gertrude de Nivelles. Il rejette le témoignage des *Annales de Metz*, forgées selon lui en France, pour soutenir les prétentions du comte Lambert de Louvain et de Gerberg, héritière des Carlovingiens. Il place dans le pays situé entre la Meuse et la Moselle, au cœur de l'Austrasie, le véritable berceau des Carlovingiens.

Personne de nos jours, du moins en Allemagne, n'a encore osé écrire une histoire complète de Charlemagne, et pourtant nous ne manquons pas de travaux préparatoires ni de matériaux. MM. Rettberg et Waitz ont traité de l'Eglise et de la constitution de l'empire, M. Wattenbach a publié un excellent livre sur l'histoire littéraire de cette époque, Büdinger et Merkel ont fait des études sérieuses sur tout ce qui se rattache à la Bavière, Boretius a fourni des corrections considérables au texte des Capitulaires, si défectueux dans l'édition de Pertz, et M. Sickel a déjà fait paraître un bon nombre de chartes de l'époque carlovingienne. Il ne manque donc qu'une main habile pour rassembler tous ces matériaux. Le docteur Sigurd Abel, dans le livre publié par lui, également sous les auspices de l'Académie de Bavière[1], n'a pas voulu faire une véritable histoire du règne de Charlemagne, d'autant qu'au commencement il n'avait reçu mission de n'en écrire qu'une partie; il observe très-strictement la forme d'annales qu'on lui a imposée, racontant d'abord les faits et les actes du prince d'une année à l'autre, puis les événements de quelque importance. Le récit est d'ailleurs simple et clair, malgré une certaine prolixité; mais, outre la sécheresse d'un tel plan, qui exclut les vues générales, l'auteur a eu le tort d'intercaler dans son livre des dissertations. De plus il y a plus d'une lacune. On chercherait en vain des renseignements sur le paganisme chez les Saxons, sur l'état du royaume lombard, etc.

La commission historique s'était aussi proposé de mettre au jour une histoire des Lettres et des Sciences en Allemagne. La troisième livraison de ce travail, qui vient de paraître, se compose d'une histoire de la théologie catholique, écrite par M. l'abbé Werner, et de celle de la théologie protestante, composée par M. Dorner. La deuxième livraison contient une histoire de l'agriculture et de l'économie forestière, par M. Fraas, et une histoire de la géographie, par M. O. Peschel. M. Liliencron, qui s'était chargé de publier les chansons historiques des Allemands, et principalement celles du XIVe siècle, en a

[1] *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen.* Berlin, Dunker et Humblot, 1866, t. I, gr. in-8° de XVI-542 p.

Digitized by Google

publié les trois premiers volumes. On ajoutera un quatrième, et peut-être un cinquième volume.

Quant aux *Recherches historiques pour l'histoire de l'Allemagne* [1], la sixième année est achevée et mise en vente. Le premier volume des *Actes des Diètes germaniques*, que M. de Sybel a confiés au professeur Weizsäcker, est déjà imprimé en partie et va bientôt sortir de presse. Ce premier volume ne comprendra pas, comme on l'avait projeté, tout le règne de l'empereur Wenceslas, mais seulement la période de 1336 à 1387; le deuxième volume contiendra les actes jusqu'en 1400; le troisième sera consacré au règne de Robert, et l'on consacrera deux autres volumes à l'empereur Sigismond. Tous les travaux préparatoires étant faits, l'on peut s'attendre à ce que la publication se continuera sans interruption.

Les travaux les moins avancés sont les *Documents pour servir à l'histoire de la ligue hanséatique* et la *Correspondance de la maison de Wittelsbach*. Cependant M. Ritter a déjà publié une *Histoire de l'Union allemande depuis les commencements de l'alliance protestante jusqu'à la mort de l'empereur Rodolphe II* [2]. La guerre de trente ans n'éclata pas tout-à-coup; elle fut préparée de longue main par les catholiques aussi bien que par les protestants. Ceux-ci firent une confédération nommée l'Union; ceux-là y répondirent par la ligue à la tête de laquelle se trouvèrent les ducs de Bavière. C'est le temps qui précède cette guerre, ce sont surtout les efforts protestants, concentrés dans l'Union, que l'auteur a voulu mettre en lumière. Il a trouvé dans les archives de Munich, Stuttgard, Cassel, Dresde, Berlin, Wolfenbüttel et Bernbourg, une foule de documents authentiques, propres à éclairer les desseins des princes protestants. Ce livre, d'une érudition si sûre, est écrit avec clarté et vivacité; malgré l'abondance des détails, l'auteur n'a pas perdu de vue les points saillants, et ses déductions sont toujours très-solidement établies sur les textes qu'il publie. M. Ritter ne méconnaît pas que c'est l'agression protestante, ou plutôt calviniste, qui a fait éclater cette guerre si désastreuse pour l'Allemagne; il montre aussi fort bien comment la politique européenne fut mêlée aux affaires allemandes.

La faculté de philosophie de l'université de Munich avait proposé naguère, comme question historique à mettre au concours, d'exposer, d'après les sources, comment le duché de Bavière passa de la maison des Welfs à celle de Wittelsbach. Deux mémoires, présentés par MM. Heigel et Riezler et composés indépendamment l'un de l'autre, obtinrent le prix *ex æquo*. Plus tard, les deux auteurs résolurent de confondre leurs écrits dans une œuvre commune. M. Heigel se chargea de la partie historique, et M. Riezler de ce qui regardait le

[1] *Forschungen zur deutschen Geschichte*. Herausgegeben von der historischen Commission bei der Königl. Bayer. Akademie der Wissenschaften, un vol. gr. in-8°, par an.

[2] *Geschichte der deutschen Union von den Vorbereitungen des Bundes bis zum Tode Kaiser Rudolfs II* (1598-1612). Schaffhausen, Hurter, 1867, t. I de XII-293 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

droit public. L'ouvrage ainsi composé [1], réunit toutes les qualités qu'une bonne monographie doit avoir. Le récit commence par un exposé général de la situation des partis en Allemagne, et principalement des grands seigneurs de Bavière vis-à-vis de Frédéric Barberousse en 1177; il nous montre ensuite la rupture entre l'empereur et le Welf, la chute de Henri-le-Lion, la perte de ses duchés de Saxe et de Bavière, et l'élévation du comte palatin Othon au duché de Bavière. M. Heigel a consacré un chapitre spécial à la vie du comte palatin, antérieurement à son élévation, dans le temps où il parut en Italie à titre d'ambassadeur, de conseiller, de général et de compagnon de l'empereur. L'étendue et l'importance de cet épisode font regretter que l'auteur ne l'ait pas fondu dans le récit; car c'est à l'activité déployée par le comte de Wittelsbach en Italie, au service de l'empereur, qu'il dut son élévation et la faveur de Frédéric Ier. On peut donc soutenir que la maison de Wittelsbach, qui règne encore de nos jours en Bavière, doit sa grandeur à son dévouement pour l'Empire, et à l'énergie avec laquelle le fondateur de la dynastie combattit alors l'Église. L'empereur s'étant réconcilié avec le pape Alexandre III, Othon de Wittelsbach fit aussi sa paix avec le souverain Pontife. Ayant obtenu en 1180 le duché de Bavière, il signa le 25 juin 1183 la célèbre paix de Constance avec les Lombards, et mourut peu après.

Bien que nous touchions à un domaine que la *Revue* s'est interdit, nous ne pouvons terminer ce courrier sans annoncer à nos lecteurs une importante publication, depuis longtemps attendue avec impatience, et dont le t. Ier vient de paraître. Nous voulons parler de la relation officielle de la guerre de 1866, faite par ordre du gouvernement autrichien. Le volume que nous avons sous les yeux, et qui est magnifiquement imprimé, porte ce titre : *Combats de l'Autriche en* 1866. *Composé d'après les actes de la campagne, par le bureau de l'état-major général pour l'histoire de la guerre.* Il contient l'exposé des événements qui ont précédé la bataille de Langensalza, avec trois cartes synoptiques, un plan de la bataille de Langensalza, et quinze pièces justificatives fort importantes.

P. Beckmann.

[1] *Das Herzogthum Bayern zur Zeit Heinrichs des Löwen und Otto's von Wittelsbach.* Par les docteurs Th. Heigel et S. O. Riezler. Munich, Cotta, 1867, gr. in-8° de IV-308 p.

[2] Vienne, 1867. Imprimé aux frais de l'état-major impérial (en dépôt chez Gerold fils.)

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

La formation du royaume d'Italie a rappelé aux ignorants et aux distraits que, presque de nos jours, il y a eu un autre royaume d'Italie, qui a duré dix ans, célébré par les écrivains et par les fonctionnaires, chanté par les poëtes, reconnu par les puissances, soutenu par la France, et qui, un beau jour, est tombé, sans trouver un seul bras pour le défendre, ni, peut-être, un seul cœur pour le regretter. Quelques ouvrages récents ont attiré l'attention sur cette époque. Je citerai, en première ligne, les *Mémoires de François Melzi d'Éril*, duc de Lodi, écrits par Jean Melzi[1]. Melzi, d'une riche famille patricienne de Milan, grand d'Espagne, et chambellan de Marie-Thérèse, prit une part active à la révolution de 1796. Il fut le vice-président de la république italienne, dont Bonaparte était président; quand le royaume d'Italie fut constitué, il représenta le parti de l'opposition; c'est autour de lui que se réunissaient les mécontents. Pourtant il était cajolé par Napoléon, qui, surtout au déclin de sa fortune, lui demandait des renseignements et des conseils. Melzi, ambitieux, mais non égoïste, aimant son pays, capable de ne pas se laisser éblouir par la gloire du grand conquérant, pouvait être offert comme exemple à nos contemporains. C'est ce qu'a voulu faire M. Jean Melzi, son petit-neveu. Il possédait tous les documents, qui étaient conservés dans sa famille; il a recherché avec patience les pièces complémentaires qui se trouvaient ailleurs, et en a composé un livre intéressant, et désormais indispensable pour ceux qui veulent connaître l'histoire de l'Italie entre 1796 et 1816. La franchise que Melzi conserva dans ses relations avec le vice-roi Beauharnais et l'Empereur; la probité qui éclate dans toute sa correspondance, dissipent bien des erreurs que la tradition vulgaire répandait sur son compte, jusqu'à croire qu'il avait poussé à cette déplorable insurrection du 20 avril 1814, qui, avec le massacre du ministre Prina, inaugura si tristement la domination autrichienne en Lombardie.

— Un autre personnage qui joua un rôle considérable à cette époque, fut Antoine Aldini, de Bologne, secrétaire d'État du royaume d'Italie. M. Zanolini a écrit récemment sa vie, et l'a enrichie de plu-

[1] *Francesco Melzi d'Eril duca di Lodi. Memorie, documente e lettere inedite di Napoleone I e Beauharnais*, raccolte e ordinate per cura di Giovanni Melzi. Milano, Brigola 1865-67, 2 vol. in-8° avec portrait et fac-simile.

Digitized by Google

sieurs documents rares ou inédits [1]. L'auteur a voulu peindre non-seulement Aldini, mais son époque. On dirait qu'il avait écrit ce livre avant notre dernière révolution, et que depuis il y a ajouté des phrases et des allusions de circonstance. M. Zanolini est grand admirateur du premier royaume d'Italie ; on peut donc supposer de quel côté il penche en parlant des dissensions avec le Saint-Siége. On a fait grand bruit d'un projet qu'Aldini avait proposé pour la sécularisation de l'État papal. C'est un des mille et un projets qu'enfantent les révolutions, et que le vent emporte. Du reste, Napoléon n'avait pas besoin de ces moyens détournés et hypocrites que nous avons vu pratiquer. Quand il voulait occuper un pays, il lui suffisait d'envoyer un général ; à Rome il fit enlever le Pape par un gendarme, et donna à son fils ce titre de roi de Rome qui lui a porté malheur. Comme secrétaire d'État, Aldini demeurait à Paris, auprès de Marescalchi, ministre des affaires étrangères du royaume. J'avouerai n'avoir rien trouvé dans ses rapports, ni dans sa correspondance, qui annonce un homme d'État distingué, et, en effet, que pouvait-on alors, sinon obéir et exécuter, le moins mal possible, les ordres et contre-ordres que donnait avec une surprenante activité le seul moteur de cette grande machine, l'Empereur ?

— Les *Mémoires du prince Eugène et du royaume d'Italie* [2] font partie d'une *Collana di storie e memorie contemporanee* publiée sous la direction de M. César Cantù. L'ouvrage sur le prince Eugène a été rédigé par M. Cantù d'après les mémoires de Consalvi et de Pacca, les travaux de Sclopis, de Mutinelli, de Botta, de Thiers, d'Alison, et tous les matériaux réunis par du Casse, Vaudencourt, Gallois, Armandi et autres biographes du prince.

Dans la même *Collana* (qui se compose pour la plus grande partie de traductions), M. Charles Belviglieri a donné une *Histoire d'Italie* de 1814 à 1866 [3]. L'auteur est tout à fait dans les idées nouvelles, mais avec assez de modération pour ne pas adorer toujours le succès, et pour ne pas accepter les jugements que la presse porte au jour le jour sur les hommes et sur les événements. L'union de la Vénétie au nouveau royaume d'Italie forme le complément du tableau de M. Belviglieri, qui, comme tant d'autres honnêtes gens de l'Italie, voudrait voir une administration plus éclairée, un gouvernement plus solide, une justice plus désintéressée dans ce beau pays, dont le plus grand malheur est de passer toujours d'un mal à un autre.

— Parmi cette avalanche d'histoires contemporaines où s'épanche la passion politique et qui altèrent les faits eux-mêmes, on en voit paraître quelquefois qui soulèvent un coin du voile qui nous cache

[1] *Antonio Aldini ed i suoi tempi.* Narrazione storica con documenti inediti o poco noti pubblicati da Antonio Zanolini. Firenze, Lemonnier, 1864-1867, 2 vol. in-8°.

[2] *Il principe Eugenio, memorie del regno d'Italia.* Milano, Corona e Caimi, 1865-66, 9 vol. in-16.

[3] *Storia d'Italia dal* 1814 *al* 1866, di Carlo Belviglieri. Milano, Corona e Caimi, 1867, 6 vol. in-16.

Digitized by Google

la vérité. M. Henri Poggi vient d'imprimer des *Mémoires sur le gouvernement de la Toscane en* 1859 *et* 1860[1]. L'auteur, qui n'avait joué aucun rôle dans les événements de 1848 et 1849, fit partie, en 1859, du gouvernement provisoire comme ministre de grâce et justice. Chaque jour il prenait des notes, et c'est d'après ces notes qu'il a rédigé les *Mémoires* que nous annonçons. M. Poggi s'élève contre l'opinion généralement accréditée que M. Ricasoli a été la personnification de la révolution toscane : il raconte quelle fut la résistance qu'il opposa à MM. Ricasoli et Salvagnoli, et expose les vues politiques qu'il chercha à faire prévaloir. Il voulait l'union de la Toscane au Piémont sous le sceptre constitutionnel de Victor-Emmanuel, et non son annexion, pure et simple, avec l'unification législative, administrative et judiciaire. Ce livre est un commencement de justice, et contient de curieuses révélations. Un volume entier est rempli par les documents, parmi lesquels nous signalerons les correspondances des envoyés toscans avec le président du conseil Ricasoli. On y voit le peu de sympathie que rencontrait l'idée de l'annexion, et la trace d'une combinaison politique qui eut une certaine consistance, et qui consistait à placer la Toscane sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Nous ne saurions trop recommander la lecture du livre de M. Poggi; on y trouvera plus d'un enseignement et plus d'une lumière sur les événements dont l'Italie est en ce moment le théâtre.

— On sait que le grand historien Muratori, après de longues études et d'importantes publications, a presque improvisé ses *Annali d'Italia*, qui comprennent les événements accomplis depuis l'ère vulgaire jusqu'à l'an 1750. Cinq années lui suffirent pour conduire à son terme ces *annali* en 18 volumes. L'abbé Coppi, Piémontais établi depuis très-longtemps à Rome, a voulu entreprendre la continuation de ces *Annali* jusqu'à nos jours[2]. Dans les travaux de cette nature, c'est à l'exactitude qu'on doit viser, plutôt qu'à d'autres mérites. L'abbé Coppi a publié, à de longs intervalles, son œuvre, qui ne devient intéressante qu'à partir de 1847. Pour l'époque contemporaine, elle sera un bon manuel à l'usage de ceux qui aiment à connaître les faits, dégagés du clinquant de la presse quotidienne ou des brochures politiques. Les documents les plus intéressants y sont reproduits, et quoique cette forme d'*Annales* oblige à interrompre le récit des événements, quand on arrive au mois de décembre, pour les reprendre au mois de janvier, on peut se former ici une idée assez claire de cette tragi-comédie qui se joue en Italie depuis vingt ans. Le dernier volume, publié par M. Coppi, comprend l'année 1860-1861. Comme l'auteur a 85 ans, il déclare qu'il finit là son ouvrage.

[1] *Memorie storiche del Governo della Toscana nel* 1859-60. Pise, 1867, 2 vol. et un de documents.

[2] *Annali d'Italia dal* 1750 *al* 1861. *Compilati* da A. Coppi. Roma, tip. Salviucci. Le XVe et dernier volume porte la date de Florence, tip. Galilejana, 1867, 378 p. in-8.

Digitized by Google

Un autre ouvrage du siècle passé, resté inachevé, est celui du comte Jean-Marie Mazzuchelli : *Dizionario dei litterati italiani*. Avec une activité et une patience de Bénédictin, il publia six volumes, dans lesquels ne se trouvent que les lettres A et B. Il mourut en 1765, laissant la lettre C presque achevée et un grand nombre de notes. Ses fils n'ont pas mis à profit ces manuscrits : mais le comte Jean, son arrière-petit-fils, général au service de l'Autriche et président de la cour de justice à Brünn, les offrit au Saint-Père, qui les plaça dans la bibliothèque vaticane. M. Narducci a donné une notice de la vie du comte Mazzuchelli et l'index de ses papiers, qui forment onze volumes et vingt-quatre cartons [1]. C'est un recueil précieux pour ceux qui voudront écrire l'histoire de nos hommes de lettres. Il est difficile d'espérer que quelqu'un ait le courage de continuer et d'achever cet ouvrage.

— La députation pour la Toscane, l'Ombrie et les Marches a commencé une série de publications par les *Commissions de Renaud des Albizzi pour la commune de Florence, de* 1399 *à* 1433 [2]. Elles appartiennent au siècle dans lequel la langue italienne avait abandonné la naïveté charmante de ses premiers écrivains, pour tomber dans la pédanterie et la prétention. Renaud des Albizzi, pourtant, écrivait encore comme on parlait à Florence ; aussi on peut le prendre comme modèle de ce style simple et clair qu'à présent on perd de plus en plus. M. Guasti s'est chargé de cette publication, et il s'est acquitté de sa tâche avec autant de zèle que d'intelligence. Il n'a jusqu'à présent publié que le premier des trois volumes qui doivent paraître. Nous attendrons les autres pour faire connaître l'importance de ces *Commissions*, qui se rapportent à une période fort intéressante de l'histoire d'Italie. — A Florence aussi, on a publié un premier volume des *Statuts de la commune de Florence* [3]. Ce sont des documents sur la vie intérieure de la République florentine, tirés des archives de Florence. Par les soins de la direction de ces archives et surtout de M. Guasti, on en publie des extraits assez étendus pour suppléer au texte lui-même. Le premier volume donne l'extrait de 1411 documents.

— A l'occasion du centenaire de saint Pierre, il a paru une quantité de livres et de brochures, parmi lesquels certains ont de la valeur au point de vue historique. Tel est l'écrit de Mgr Bartolini sur *l'année du martyre de saint Pierre et de saint Paul* [4], celui

[1] Brochure de 80 pages, tirée du *Giornale arcadico di Roma*, tomo 197.

[2] *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze dal* 1399 *al* 1433. Firenze, Galilejana, 1866, in-4°.

[3] *I capitoli delle comune di Firenze; inventario e regesto*. Tomo I. Firenze, Galilejana, 1866. XXIV-XXXII et 732 p., in-4°.

[4] *Sopra l'anno* LXVII *del' era volgare se fosse quel del martirio dei gloriosi principi degli apostoli Pietro e Paolo*. Osservazioni storico-cronologiche di mons. Domenico Bartolini, protonotario apostolico e segretario della S. Congreg. dei riti. Roma, Salviucci, 1867, in-8°. L'auteur a aussi illustré l'ancienne statue de bronze de S. Pierre, vénérée dans la basilique vaticane.

Digitized by Google

de M. Ruggeri sur l'*Antique pèlerinage aux tombeaux des Apôtres* [1], et l'*Histoire de la basilique vaticane depuis sa fondation* [2]. Le Père Sanguineti a donné un commentaire historique et critique sur le siége de saint Pierre [3]. M. le chanoine Barbier a donné deux notices sur *les souterrains et le trésor de Saint-Pierre*, et sur la *Bibliothèque vaticane et ses annexes* [4]. Je pourrais citer bien d'autres ouvrages publiés en cette mémorable occasion, et qui se rattachent plus ou moins à l'histoire, tels que *La vie et le martyre de saint Pierre et de saint Paul*, par Ferri de Ferrari [5], *Saint Pierre et l'Italie*, par le chevalier Margoti, etc.

— J'ai à signaler une nouvelle édition du *Bullaire romain* [6]. Cette édition a été commencée sous de fâcheux auspices, car on a dû supprimer les premiers volumes déjà publiés et recommencer le travail. On a pris soin d'ajouter tous les décrets, les bulles, les actes, les constitutions qui ont été retrouvés dans ces derniers temps et de les disposer chronologiquement et dans un ordre plus rigoureux. J'ai sous les yeux le tome X, qui comprend les actes de Clément VIII, de l'an 1593 à l'an 1603; et le tome XI, qui va de l'an 1603 à l'an 1611, et qu'on a publié à l'occasion du centenaire. A ce volume est joint un *index* des erreurs corrigées sur l'édition de Mainardi, ce qui peut rendre service même à ceux qui possèdent l'édition romaine. Cet *index*, pour le tome XI, ne comprend pas moins de 14 pages compactes. Une des premières bulles est celle qui prescrit d'adopter le calendrier grégorien, malgré les attaques de quelques faux savants et surtout de François Vieta.

L'appendice [7] est d'une importance encore plus grande; il suffit pour assurer à cette édition la prééminence sur tous les autres, et il

[1] *Dell' antico pellegrinaggo in Roma ai sepolcri apostolici*, per Emidio Ruggeri. Roma, Salviucci, 1867, in-8°.

[2] *Istoria della sacrosancta basilica vaticana dalle sua fondazione fino al presente*, pel Iac. Filippo Maria Mignanti. Roma, Marietti., 1867. 2 vol. in-8°.

[3] *De sede romana B. Petri principis Apostolorum*, commentarius historico-criticus, auctore Sebastiano Sanguinetto, e Societate Jesu. Romæ, typ. apostolica, 1867, in-8°.

[4] Une brochure et un volume in-8°, chez Spithöver.

[5] Ajoutons : V. G. Berchialla, *Vita di S. Pietro ed osservazioni*. In-8°; Tancredi Giuseppe, *S. Ormisda e Silverio e i loro tempi coll'epistolario Ormisdano*. In-8°. Jo. Bapt. Ptolomæi, card., *De romano B. Petri. pontificatu dissertationes polemicæ*. In-8.

[6] *Bullarum, diplomatum et privilegiorum SS. Romanorum Pontificum taurinensis editio completior facta collectione novissima plurium brevium, epistolarum, decretorum, actorumque S. Sedis a S. Leone usque ad præsens*, cura et studio collegii adcerti Romæ virorum S. Theologiæ et SS. Canonum peritorum, quam SS. D. N. Pius IX apostolica benedictione erexit, In-4°. vol. X. Augustinæ Turinorum, Sebastiano Franco et filiis editoribus : vol. XI Vecco et sociis editoribus.

[7] *Bullarum, diplomatum ecc. appendix nunc primum edita. Volumen I, a S. Leone I (an.* CCCCXL*) ad Pelagium II (ann.* DXC*)*. Augustæ Taurinorum, Seb. Franco et filiis editoribus. 1867. (L'appendice coûte 13 fr. 40; les volumes X et XI, 37 fr. 50.)

Digitized by Google

forme le complément nécessaire de l'édition Coquelinienne. On sait que dans celle-ci les actes de saint Léon à Nicolas III (440-1061) étaient compris dans un seul volume; or le premier volume de l'appendice ne va que de 440 à 590, et s'arrête à l'avénement de Grégoire le Grand, dont les actes rempliront un volume entier. L'édition Coquelinienne ne contenait que cinquante-cinq lettres papales ; la Turinoise en ajoute près de trois cents, et cent-cinquante fragments de lettres et de décrets. Ces lettres appartiennent à la plus vénérable antiquité ; plus de cent vingt sont de Léon le Grand, soixante-dix-neuf d'Hormisdas, vingt de Simplice, quatorze de Félix III, douze de Gélase, quatorze de Vigile, en outre du fameux *Constitut;* seize de Pélage Ier, onze de Pélage II. Tout cela a été tiré des archives du Vatican et d'autres archives. On doit fournir les preuves de leur authenticité, et l'on en donnera des fac-simile. Un tel ouvrage marquera dans l'histoire, soit de la typographie, soit de l'érudition ecclésiastique. Ajoutons un mot de félicitation pour la bonne latinité des notes et des préfaces, mérite qui n'est pas à dédaigner, dans la dépression actuelle des études classiques.

— Comme intéressant la France, j'annoncerai un ouvrage du P. Louis Marchesi, de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, sur la Liturgie gallicane [1], à l'occasion du retour de l'église de Lyon à son antique liturgie. L'auteur démontre que c'est de l'Eglise romaine que l'Eglise de France a reçu la liturgie comme la foi, et qu'elle avait usé de la liturgie romaine pendant les huit premiers siècles. On voit que c'est le contraire de l'opinion vulgaire, acceptée même par Tommasi et par le cardinal Bona. Mgr de Conny, qui a fait à cet égard des travaux si remarquables, a montré que le rite lyonnais avait toujours été le romain depuis le VIIIe siècle : il n'avait pas osé pousser plus loin ses démonstrations ; c'est avec une érudition aussi riche que sûre et avec une logique serrée que le Père Marchesi fournit la preuve de son assertion. Il ne produit pas des documents nouveaux : il prend les quatre livres liturgiques antérieurs au VIIIe siècle, qui ont servi de base à ceux qui ont émis une opinion différente, c'est-à-dire le *Missale gothico gallicanum,* le *Missale Francorum,* le *Missale gallicanum vetus,* le *Sacramentarium Ecclesiæ gallicanæ;* et les lisant avec plus d'attention ou une critique plus éclairée, il les trouve presque identiques aux rituels romains. Il fait cette vérification principalement dans la partie la plus substantielle du rite, le canon de la messe. Il réfute l'opinion qui fait venir la liturgie gallicane de l'Orient : une couleur orientale apparaît seulement dans la liturgie de la Gaule narbonaise, qui a subi la domination des Goths. Pépin et Charlemagne n'y ont pas introduit la liturgie romaine; ils ont seulement restauré celle qui existait déjà, avec quelques réformes pour mieux conserver le dépôt de la foi catholique, qui est si intimement liée avec le culte.

— Qu'on me permette de donner ici un souvenir rétrospectif à

[1] *La Liturgia gallicana ne' primi otto secoli della chiesa.* Rome, typ. de la chambre apostolique, 1867. 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

l'Exposition universelle. On pourrait croire que l'Italie aurait une place considérable dans la section de l'histoire du travail. Il n'en a rien été, et, si l'on excepte Rome, l'Italie a fait une fort médiocre figure. Au commencement, son exposition était nulle ; ce n'est que bien tard qu'on a réuni quelques chefs-d'œuvre, en les empruntant aux amateurs ou aux marchands de bric-à-brac. La cause de cette insuffisance est connue. Les objets d'art les plus remarquables et les plus précieux appartiennent à la couronne, et étaient jadis la propriété des princes dépossédés. On a eu peur, en les portant sur une terre neutre, de s'exposer à une revendication de la part de ces princes. Cette crainte n'étant venue à l'esprit que quand déjà les commissaires avaient été nommés, et qu'ils avaient désigné les objets qui, dans toute l'Italie, étaient le plus dignes de représenter l'art italien aux diverses époques de son histoire, le contre-ordre arriva au dernier moment : les commissions furent révoquées, et il ne fut plus question de rien. A l'occasion de l'Exposition universelle, le ministre de l'instruction publique avait dèlibéré de faire préparer un rapport sur ce qu'on a fait en Italie depuis 20 ans dans les différentes branches des sciences et des lettres. La tâche était distribuée entre les savants les plus compétents. On a renoncé à ce projet. Quelques-uns de ceux qui s'étaient occupés de ce travail, ont publié leur œuvre, comme l'a fort bien fait M. Trevisani pour la littérature dramatique [1]. Je crois pouvoir affirmer qu'on ne publiera pas ce qui regarde la littérature historique.

— Puisque j'ai touché à ce point, et que cette *Revue* s'est occupée de la controverse sur Pascal et Newton au sujet de la découverte des lois de l'attraction, j'exposerai ici un fait qui n'est étranger ni à ce recueil, ni même à l'Exposition universelle.

Qui ne connaît le nom d'Alexandre Volta ? Sa découverte de la pile l'a mis au premier rang des inventeurs illustres et on lui doit les applications les plus importantes de notre siècle. Quand il est mort, ses fils ont fermé son cabinet et sa bibliothèque, conservant tout ce qui s'y trouvait et ce dont il se servait de son vivant. Plus tard ils ont fait de mauvaises affaires, et sont tombés dans un état voisin de la misère. L'Institut (alors impérial et royal) des sciences, lettres et arts en Lombardie, eut l'heureuse idée de venir à leur secours. Déjà quelques étrangers avaient offert de leur acheter, pour huit ou dix mille livres, tout ce qui avait appartenu à leur père. L'Institut proposa d'en donner cent mille, en partie avec ses fonds et les sommes offertes par ses membres, et le reste au moyen d'une souscription ouverte dans toute l'Italie. On vint ainsi noblement en aide aux fils du grand physicien, et ses *reliques* ont été placées dans une chambre du palais de Brera à Milan, résidence de l'Institut. On conserve là tout ce qui servait à Volta : sa canne, sa tabatière, ses lunettes, ses décorations, et de plus toutes les machines

[1] *Delle condizioni della Letteratura drammatica italiana nell' ultimo ventenno.* Relazione storica del marchese Cesare Trevisani. Firenze, Bettini, 1867, in-16.

Digitized by Google

avec lesquelles il fit ses expériences et les premiers essais de la pile, et jusqu'à la pile dont il se servit pour faire sa démonstration devant l'Institut de France, en présence du premier consul. On conserve également ses manuscrits et sa correspondance. Dans cette correspondance on a trouvé une lettre, dans laquelle il indiquait d'une façon évidente la possibilité de transmettre des signes télégraphiques au moyen d'un conducteur électrique : cette lettre date de 1777, c'est-à-dire quarante ans avant Ampère, Weatston et Morse, et les autres inventeurs de la télégraphie électrique.

Il n'est pas nécessaire d'observer qu'on ne se doutait point alors de l'action de l'électricité sur le magnétisme, et en conséquence il ne pouvait pas être question de ces appareils qui sont la merveille de nos télégraphes. Volta avait étudié la nature de l'air des marais, Il en remplissait une boîte métallique, y faisait pénétrer l'étincelle électrique; le gaz détonnait : d'où le nom qu'il donne à cette machine, de pistolet électrique. C'est à ce propos qu'il écrivait, le 15 avril 1777, au professeur Bartelli :

« Que de belles idées, d'expériences surprenantes s'agitent dans ma tête ! Que ne pourrait-on faire par cet artifice d'envoyer l'étincelle électrique faire partir le pistolet, à quelque distance que ce soit, et dans toutes ces directions et positions ! Au lieu de cette feinte colombe qui va allumer les feux d'artifice, j'y enverrai, d'un endroit quelconque, et sans que ce soit en ligne droite, l'étincelle électrique, qui fera éclater le pistolet. Écoutez ! Je ne sais pas combien de milles un fil de fer, tendu sur le sol des champs ou de la route, et qui au bout se replierait, ou qui plongerait dans un canal d'eau de retour, conduirait l'étincelle motrice suivant le parcours indiqué. Je prévois bien que, dans un trajet assez long, la terre humide où des cours d'eau pourraient établir trop tôt une communication ; et là se détournerait le cours du feu électrique, détaché du crochet de la bouteille, pour revenir à son fond. Mais si le fil de fer était soutenu à une certaine élévation au-dessus du sol par des poteaux, plantés de distance en distance, par exemple de Côme à Milan, et là, interrompu seulement par mon pistolet, qu'il continuât, et vînt plonger dans le canal de navigation qui est une suite de mon lac de Côme, je ne crois pas impossible de faire détonner mon pistolet à Milan, avec une bonne bouteille de Leyde, que j'aurais chargée à Côme. »

On voit ici indiqué, non-seulement la possibilité d'établir une communication entre des endroits assez éloignés, mais aussi le système des poteaux, auquel on n'est arrivé qu'après bien des essais.

Lorsqu'on cherchait des objets à envoyer à l'Exposition, on nous a demandé la pile et d'autres instruments de la collection dont j'ai parlé. L'Institut n'a pas voulu les exposer à la chance d'être égarés ou gâtés. Il en a fait faire des photographies ; et on a eu la bonne idée d'y ajouter une reproduction de la lettre que je viens de traduire fidèlement. Ces photographies ont été envoyées, mais qui les a vues? Elles n'étaient pas même indiquées dans cette quantité de guides et descriptions dont on était accablé. Veut-on savoir où

Digitized by Google

elles se trouvaient ? Dans la vitrine où l'on avait mis des essais, des dessins, des modèles calligraphiques, des compositions d'élèves de nos écoles.

Je ne prétends pas le moins du monde amoindrir la gloire des inventeurs de la télégraphie électrique, mais j'espère qu'on ne trouvera pas déplacée cette réclamation d'un Italien en faveur d'un grand Italien.

— Avant de finir je ferai ici une remarque au sujet d'un opuscule, publié en France et dont le *Correspondant* entretenait récemment ses lecteurs, comme « une édifiante et curieuse trouvaille. » Il s'agit d'un *Manuscrit inédit d'Isabelle de Parme,* publié par M. Ferdinand de Neville, et dont un fragment avait paru en janvier dernier dans la *Revue d'économie chrétienne.* Si ce *Manuscrit inédit,* dont « personne jusqu'ici n'aurait eu connaissance, » n'est autre, comme il y a tout lieu de le croire, que les méditations de la pieuse épouse de l'archiduc Joseph, il y a longtemps qu'il a été imprimé, car j'ai sous les yeux une 3e édition des méditations, publiée à Milan en 1821, avec une traduction italienne en regard du texte français.

C. TURANESCA.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

C'est la *Camden Society* qui va ouvrir notre *Courrier* cette fois-ci. Il s'agit d'un livre composé au XVIIe siècle, par un nommé Bargrave [1], chanoine de l'Eglise de Cantorbéry, et dont l'édition récemment imprimée est due à un dignitaire de la même église. Lorsque l'autorité royale eut été abolie après la mort de Charles Ier, et que l'exercice de la religion anglicane se trouva du même coup suspendu, un grand nombre d'ecclésiastiques, soit ayant charge d'âmes ou associés à quelque collége en qualité de *fellows*, quittèrent leur pays plutôt que de se plier aux caprices de Cromwell, et voyagèrent en France ou en Italie. Bargrave suivit cet exemple, et se rendit à Rome, où il séjourna à quatre reprises différentes. L'ouvrage qu'il nous a laissé se compose de deux parties distinctes l'une de l'autre. Nous avons d'abord une description du pape Alexandre VII et du sacré Collége, extraite d'écrivains plus ou moins connus, et destinée à servir de commentaire ou de texte explicatif, par une suite de portraits dont le chanoine de Cantorbéry avait fait l'acquisition. Il y a en outre un certain nombre de memoranda ou de notes formant de véritables impressions de voyage, et qui ne manquent pas d'intérêt. Cependant on aurait tort de s'en rapporter toujours à Bargrave, et nous donnerons la mesure de sa valeur historique lorsque nous dirons que Grégorio Leti est l'auteur auquel il emprunte la plupart des faits qu'il nous allègue. Grégorio Leti, l'écrivain le plus partial et le plus inexact ! le Varillas de l'Italie, comme on l'a quelquefois appelé. Les deux ouvrages que Bargrave transcrit habituellement sont le *Nipotismo di Roma,* et le *Cardinalismo di Santa Chiesa,* et il les cite d'après deux traductions anglaises fort populaires alors. Quant à *la Giusta Statera di Porporato* que notre *clergyman* mentionne quelquefois, il n'a pas l'air de savoir qu'il en existait aussi une version anglaise, et par conséquent il s'y escrime, non sans commettre les fautes les plus grossières, et sans tomber dans de ridicules contre-sens. Et puis quelle ignorance crasse

[1] *Pope Alexander VII, and the College of Cardinals.* By John Bargrave, D. D., Canon of Canterbury (1662-1680), with a Catalogue of Dr. Bargrave's Museum. Edited by James Craigie Robertson, M. A., Canon of Canterbury. Printed for the Camden Society, 1867.

Digitized by Google

chez un ecclésiastique qui a fait quatre fois le voyage de Rome ! Il ne comprend pas qu'un évêque puisse avoir un bénéfice donnant à celui qui en est possesseur le titre de cardinal-diacre ! Il confond *la vermica* avec *le volto santo !* Il nous apprend que le cardinal Borromeo était l'arrière-petit-fils de San Carlo ! On ne sait pas au juste si ce dernier trait est une preuve d'ignorance, ou si Bargrave pensait montrer par là un esprit de satire. Parmi les incidents curieux que nous raconte notre auteur, il faut signaler principalement la réception de la reine Christine dans l'Église catholique et la description de la première messe à laquelle elle assista. Mais ici encore Bargrave tombe évidemment dans l'exagération, et il faut à chaque instant contrôler ses dires par les assertions d'historiens plus instruits et moins prévenus.

— Le volume qui va nous occuper maintenant [1] tient aussi du genre mémoires, mais nous pouvons le recommander avec plus de confiance que celui dont la *Camden Society* nous a gratifiés. La septuagénaire en question n'est autre que la comtesse Brownlow, et les souvenirs dont elle nous entretient se rapportent aux deux années 1814 et 1815, à jamais mémorables dans l'histoire de notre pays. La noble *lady,* alors lady Emma Edgecumbe, vivait à Paris avec sa tante, lady Castlereagh, c'est-à-dire qu'elle se trouvait chaque jour et à chaque instant au milieu d'un cercle de têtes couronnées, de généraux, de diplomates. Paris était devenu le rendez-vous de l'Europe entière, et le salon de la rue Saint-Florentin où trônait M. de Talleyrand offrait à un observateur fin et patient un sujet d'études comme il ne s'en présente pas souvent. Le plus nonchalant n'aurait pu s'empêcher de noter au courant de la plume ce qui se passait, ce qui se disait dans ces assemblées, où au milieu d'une brillante conversation les intérêts de la France et du monde civilisé étaient discutés en sens divers. Les réminiscences de lady Brownlow ne remontent guère au delà de 1802 ; cependant elle nous décrit la sensation que produisit à Londres la belle Mme Récamier — sensation qu'elle attribue moins à la grâce irrésistible de la charmante personne qu'à l'ignorance forcée où les Anglais se montraient des modes françaises, par suite de la guerre. Les détails que nous trouvons dans ce livre ne sont pas sans doute fort importants, mais ils contribuent à faire connaître la situation de Paris et de la société parisienne à l'époque de la Restauration. La marquise de Coigny qui « n'avait qu'une voix contre elle — et c'était la sienne ; » la maréchale Ney, avec son vif et généreux attachement pour l'impératrice Joséphine ; l'enlèvement des objets d'art conservés au Louvre ; le duc de Wellington ; l'empereur Alexandre et Mme de Krüdner, tout cela est relaté dans les agréables souvenirs de lady Brownlow. Elle a vu emballer l'Apollon du Belvédère et la Vénus de Médicis ; grande était la foule de curieux qui se promenaient pour assister au dépouillement de notre musée. « Bah ! s'écria un badaud, nous en ferons bien d'autres ! » c'était un

[1] *Slight Reminiscences of a Septuagenarian from* 1802 *to* 1815. By Emma Sophia Comtess Brownlow. (Murray).

Digitized by Google

peu s'aventurer. Blücher n'avait pas, et on le comprend sans peine, obtenu la sympathie des Français ; Wellington au contraire était assez populaire : « Il nous a battus, c'est vrai, » disait quelqu'un, « mais il nous a battus en gentilhomme. »

— A propos du duc de Wellington, mentionnons en passant le deuxième volume de la nouvelle série de sa correspondance, qui vient de paraître [1]. Il comprend les trois annés 1823-1825, et on y trouve beaucoup de faits curieux sur l'histoire de notre pays. On admet en général, par exemple, que les alliés ne tenaient en aucune façon à rendre la couronne de France aux Bourbons, et qu'ils auraient volontiers appuyé la candidature du duc d'Orléans. Mais c'est là une assertion qui ne s'accorde pas avec l'extrait suivant d'une lettre adressée par Wellington à lord Clancarty. « Que pensez-vous, mylord, de ceux qui appellent familièrement *l'auguste maison royale de France : les Bourbons ?* Que dites-vous des gens qui ont pris la peine d'informer l'Europe que, selon les alliés, d'autres personnes étaient plus dignes que les Bourbons de régner sur la France [2] ? »

— Sir Henry James, colonel du génie, archéologue distingué, est depuis longtemps occupé à reproduire en fac-simile, au moyen de la photo-zincographie, une série de documents originaux relatifs à l'histoire d'Angleterre. C'est ainsi qu'il a fait paraître différentes portions détachées du fameux *Doomsday-book*, et ce précieux monument de la conquête normande ne périra pas tout entier lorsque la main du temps l'aura mis enfin hors de service. Le volume que j'annonce aujourd'hui est la seconde partie d'un autre ouvrage [3]. Il s'agit d'un choix de lettres, d'arrêtés et d'ordonnances s'étendant depuis le règne de Guillaume le Conquérant jusqu'à celui de la reine Anne. Toutes les pièces choisies pour ce recueil d'analectes ont été soigneusement revisées par le garde des archives ; le texte est accompagné de notes et d'éclaircissements ; bref, nous avons ici, non-seulement un livre curieux au point de vue artistique, mais une collection intéressante pour le savant et l'historien. Cependant je n'aurais rien dit du travail s'il ne contentait pas entre autres choses deux pièces qui concernent l'histoire de France. La première est un décret en date de 1509, signé par le roi Henri VII et adressé à Warham, archevêque de Cantorbéry. Il y est dit que tous les

[1] *Despatches, Correspondence, and Memoranda of Field Marshal Arthur Duke of Wellington, K. G.* Edited by his Son, the Duke of Wellington, R. G. (In continuation of the former Series.) Vol. II, January 1823 to December 1825. (Murray.)

[2] Nous laissons à notre honorable collaborateur la responsabilité de l'opinion qu'il émet sur un point historique qui, pour être tranché dans le sens qu'il indique, aurait, croyons-nous, besoin d'être appuyé sur d'autres témoignages que celui-ci. *(Note de la direction.)*

[3] *Fac-Similes of National Manuscripts, from William the Conqueror to Queen Anne.* Selected under the direction of the Master of the Rolls, and photozincographed, by command of Her Majesty Queen Victoria, by Col. Sir Henry James, R. E., Director of the Ordnance Survey. Part II. (Ordnance Survey Office, Southampton.)

Digitized by Google

Anglais en état de porter les armes devront s'habituer régulièrement aux exercices militaires, de peur que la continuation de la paix avec la France ne leur fasse oublier leur ancienne valeur. Notez bien que le Parlement avait accordé au roi des subsides considérables pour une nouvelle expédition, et que Sa Majesté ne se sentant probablement pas l'humeur fort belliqueuse, s'était permis d'appliquer à d'autres usages l'argent ainsi voté.

La seconde pièce dont j'ai à parler est une lettre très-amusante, écrite par Marie, reine douairière de France, à son frère Henri VIII. On sait qué pour des motifs politiques le roi d'Angleterre avait contraint la princesse Marie à épouser Louis XII, quoiqu'elle fût éperdûment amoureuse de Charles Brandon, duc de Suffolk. Les Français s'étaient enthousiasmés de cette dame, ils l'avaient surnommée « la perle de l'Angleterre, » et lui préparaient l'accueil le plus magnifique. Hélas! le mal de mer n'atteint pas moins les princes et les princesses que le commun des mortels, et *la garde qui veille aux barrières,* etc., etc. On nous a conservé le récit de la traversée faite par Mme Marie d'Angleterre. Il n'y eut pas moyen de débarquer à Boulogne. Il fallut mettre pied à terre entre ce port et le cap Grisnez, tout le monde trempé jusqu'aux os, et de fort mauvaise humeur, excepté la jeune fiancée et Anne Boleyn, qui faisait partie de sa suite, et qui, comme sa maîtresse, cherchait à rendre un peu de gaieté à leurs compagnons de voyages. Enfin on arriva à Boulogne, et de Boulogne à Abbeville. « La perle d'Angleterre » parut à Louis XII sous tous les rapports beaucoup au-dessus de sa réputation; il y eut des cérémonies magnifiques, une ou deux joûtes, et puis... le roi mourut, laissant une veuve de dix-sept ans, qui n'était pas précisément *inconsolable,* tant s'en faut. Elle commença par mettre ordre à ses affaires, puis elle écrivit à Henri VIII la lettre que sir Henry James a insérée dans son volume. Rien de plus curieux. A chaque ligne il y a des ratures. Au lieu de mettre simplement *mon frère*, la reine efface, et écrit ensuite *mon bon frère* ou *mon cher frère;* ce ne sont que précautions notoires, flatteries, artifices délicats. Car il s'agit d'obtenir la permission d'épouser Charles Brandon. J'ai consenti, pour raison d'État, à me marier avec le roi de France, maintenant il faut absolument que vous me laissiez faire à ma guise. Puis, craignant au bout du compte que la cajolerie ne paraisse pas un argument solide au très-positif Henri VIII, elle s'engage à lui donner, outre son douaire, tout ce qu'elle a reçu de Louis XII et de plus une somme annuelle, dont il fixera le montant, et qui sera prélevée sur sa fortune privée, à elle. Il n'y avait pas moyen de résister à cette supplique; Henri VIII consent, et on peut se figurer sa colère lorsqu'il apprend qu'au moment même où Marie écrivait la lettre dont je viens de donner l'analyse, elle avait déjà épousé secrètement à Paris, le duc de Suffolk! Il se fâcha d'abord tout rouge, puis voyant que cela ne servirait à rien, il prit le sage parti de donner sa bénédiction aux deux amants. L'affaire se termina comme dans une comédie.

— Parmi les ouvrages historiques récemment publiés en Angleterre,

Digitized by Google

il y en a un que nous nous reprocherions de passer sous silence ; c'est le volume de portraits et notices dont nous sommes redevables à Sir Henry Bulwer [1]. Si l'habitude des affaires est la meilleure préparation intellectuelle qu'un historien puisse recevoir, — et la thèse ne serait pas difficile à prouver, — sir Henry Bulwer a cette condition indispensable. Membre de la chambre des communes, secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Paris, à Madrid, il lui a été donné de traiter des questions diplomatiques fort délicates et il s'en est bien tiré. Son autorité est d'un grand poids, et on ne peut se refuser à l'écouter. Quelques-uns de nos lecteurs se rappelleront peut-être deux ouvrages qu'il publia il y a une vingtaine d'années, et dans lesquels il essayait d'apprécier ce qu'il nommait la monarchie des classes moyennes. Il serait injuste d'estimer sir Henry Bulwer d'après ces deux volumes, composition écrite à la hâte et sur des observations fort inexactes, pour ne pas dire pis. Nous aimons mieux les passer sous silence, et arriver de suite aux *Historical characters*, qui sortent à peine de l'imprimerie. M. de Talleyrand, sir James Mackintosh, Cobbett, George Canning et sir Robert Peel — tels sont les hommes-types dont sir Henry nous trace le portrait, et dans cette galerie ce sera sur les deux premiers personnages que nous nous arrêterons un peu. Sir Henry Bulwer commence par établir entre les hommes d'État une espèce de classification, et il regarde M. de Talleyrand comme le représentant le plus parfait du politique. On pourrait demander à notre auteur de préciser un peu une épithète qui, en français comme en anglais, est passablement vague, s'il ne prenait soin de développer sa pensée dans un parallèle ingénieusement conçu et fort élégamment écrit. Les trois grandes qualités d'un homme d'État, nous dit-il, sont l'intelligence, l'énergie et le tact. Chez Richelieu et chez Guillaume III, roi d'Angleterre, ces qualités étaient en parfait équilibre; Charles XII, roi de Suède, et Napoléon Ier au contraire manquaient de tact, tandis que Talleyrand, en véritable politique qu'il était, avait le tact le plus sûr. Notre auteur compare ensuite le duc de Bénévent avec cet Halifax dont lord Macaulay nous a laissé une si intéressante notice, et qui figura sous les règnes de Charles II et de Jacques II ; mais il faut dire que la ressemblance n'est pas tout à fait exacte ; car si le *Trimmer* anglais s'entendait parfaitement à nager entre deux eaux, il n'avait en vue que la satisfaction de son amour-propre, et un besoin intense de *poser ;* tandis que Talleyrand visait à quelque chose de plus solide. Sir Henry Bulwer pense du reste que le *politique* français valait mieux que sa réputation. Pozzo di Borgo parlant de lui à sir Henry lui-même, et croyant le déprécier, disait : « Cet homme s'est fait homme en se rangeant toujours parmi les petits, et en aidant ceux qui avaient le plus besoin de lui. » Nous ne voyons pas trop ce qu'il y a de blâmable dans cette manière d'agir ; elle prouve que Talleyrand réunissait beaucoup de prescience à beaucoup d'aplomb ; s'il n'avait eu

[1] *Historical Characters :* Talleyrand, Mackintosh, Cobbett, Canning. By the Right Hon. Sir Henry Lytton Bulwer. G. C. B. In 2 vols. (Bentley.)

Digitized by Google

d'autres défauts que ceux-là, quel diplomate pourrait revendiquer le droit de lui jeter la pierre ? Je ne raconterai pas ici les détails de la vie si agitée du prince de Bénévent, ce serait répéter ce que tout le monde sait déjà, mais je puis dire qu'on trouvera dans le volume de sir Henry Bulwer bon nombre de faits peu connus ou même entièrement nouveaux. Je recommande surtout ce qui se rapporte à l'ambassade d'Angleterre au commencement du règne de Louis Philippe. On verra que lord Palmerston, par exemple, n'estimait guère M. de Talleyrand, et que souvent le représentant de la France à la cour de Saint-James faisait parler de lui d'une manière peu avantageuse, à propos de certains tripotages d'argent qui n'avaient pas même le mérite d'être au-dessus du mesquin.

M. de Talleyrand a la part du lion dans l'ouvrage de sir Henry Bulwer ; Mackintosh vient ensuite. Tout le monde sait aujourd'hui l'histoire de cet homme d'État distingué qui, sans être un profond philosophe, un écrivain de premier mérite, un légiste hors ligne, s'est fait une réputation extraordinaire. Les deux ouvrages par lesquels il se rattache à mon sujet sont ses *Vindiciæ Gallicæ* et son discours pour Peltier. Quant au premier, écrit dans les vues les plus libérales et sous l'impression d'une admiration profonde pour les principes de la Révolution française, il restera comme le modèle du pamphlet. Burke voulut, dit-on, faire la connaissance du jeune avocat qui s'anonçait d'une manière si éclatante ; il invita Mackintosh à aller passer quelques jours auprès de lui, et en une demi-heure de temps, il le désabusa complétement de ses théories révolutionnaires. Se trouvant à Paris en 1803, Mackintosh était un soir au milieu d'une société où chacun s'empressait de lui témoigner beaucoup d'admiration. Quelqu'un le complimentait sur ses *Vindiciæ Gallicæ*. « Messieurs, répondit-il, vous m'avez si bien réfuté ! » Peu d'Anglais de cette époque ont aussi bien compris que Mackintosh le caractère de notre nation, sa politique, sa littérature. Le salon de madame de Staël était pour lui un terrain où il ne se trouvait pas plus désorienté que dans une des maisons de Saint-James, ou de Piccadilly, car il avait étudié la France sous ses divers points de vue.

— L'histoire des Huguenots de M. Smiles, se distingue par les qualités éminentes que l'on remarque dans les autres ouvrages du même écrivain, c'est-à-dire la méthode, la clarté du style, et le soin avec lequel les recherches ont été faites. Ce n'est pas un livre d'érudition, mais un résumé suffisamment complet. M. Smiles prend son sujet *ab ovo*[1] ; il traite d'abord des origines du Protestantisme, nous conduit à la petite cour de Marguerite d'Angoulême, et ouvre devant nous une galerie de portraits où figurent Guillaume Briçonnet, Farel, Lefèvre d'Étaples, Viret, Clément Marot. Vient ensuite la description du mouvement religieux proprement dit, avec Calvin et Théodore de Bèze. Le triste tableau des guerres civiles du XVIe siècle

[1] *The Huguenots in England and Ireland* : their settlements, churches, and industries. By Samuel Smiles, author of the *Lives of British Engineers*. (John Murray.)

Digitized by Google

se déroule dans une série de chapitres où l'auteur a réussi à jeter beaucoup d'animation et de coloris, puis nous arrivons ainsi jusqu'au règne de Louis XIV, à la révocation de l'édit de Nantes et aux conséquences de cette fatale mesure. A quelque point de vue que l'on se place, il est difficile de ne pas déplorer un acte qui finit par enrichir aux dépens de la France les pays étrangers, et qui transporta en Angleterre, en Allemagne et en Suisse tant de richesses, d'industrie, d'activité intellectuelle. Pour s'en tenir à ce qui concerne exclusivement la Grande-Bretagne, il est curieux de remarquer combien d'illustrations, françaises d'origine, s'y remarquent encore de nos jours. L'archevêque de Dublin (le rév. Chenevix Trench), M. Grote l'historien, M. Saurin, le docteur Pusey, sir John Romilly appartiennent à la France; il existe encore à Londres des descendants de Spon, le correspondant de Guy Patin; l'opticien Dollond perpétue la tradition de sa famille; nous avons des Thelluson, des Chamier. Sur cet intéressant sujet M. Smiles a amplement profité des travaux de M. Weiss, de M. Sayous, et des patients auteurs de *la France protestante*. Je ne crois pas pourtant qu'il ait eu connaissance du piquant *Dictionnaire* de M. A. Jal, dans lequel tant de bévues historiques se trouvent corrigées; en effet, il n'est plus guère possible de regarder Ambroise Paré comme ayant embrassé le Protestantisme. J'émets cette opinion, néanmoins, sous toutes réserves, et je laisse à de plus experts le soin de la soumettre à un nouvel examen.

— Un point fort digne d'attention aujourd'hui et qui me semble de nature à réjouir ceux qui s'occupent d'études philosophiques, c'est le zèle avec lequel on se porte de toutes parts en Angleterre vers les investigations hébraïques. Autrefois, c'était sur le sanscrit que chacun s'abattait; il n'était question que des Aryas, de Çakyamouni, du Mahabharatta, et de Kalidasa; on semblait croire que le secret de la civilisation, de la grammaire et de l'histoire fût contenu exclusivement dans les monuments de la littérature sanscrite. Je ne dirai pas, à Dieu ne plaise, qu'il y ait maintenant une réaction en sens contraire; il n'y a pas lieu à réaction; mais on commence à voir que d'autres cantons du vaste champ de la philologie réclament, eux aussi, les sérieuses recherches des *scholars;* et qu'il serait temps de reprendre en l'élargissant un peu, la trace féconde des Bartolocci, des Buxtorf, des Lightfoot. Dans son commentaire sur le prophète Daniel, le docteur Pusey avait déjà montré que la race des hébraïsants n'était pas entièrement éteinte, et feu le docteur Curton faisait ressortir de la manière la plus courtoise, mais en même temps la plus évidente, les bévues de M. Renan. Voici aujourd'hui un ouvrage qui témoigne des mêmes préoccupations, et que je signale ici, parce qu'il se rattache à l'histoire ecclésiastique, sujet dont j'ai aussi à m'occuper. Le docteur Ginsburg, juif converti, a donné, il y a quelque temps, une série de lectures sur la Kabbale[1], et ces lectures,

[1] *The Kabbalah, its doctrines, development and litterature, an essay,* by Christian D. Ginsburg. (London, Longmans.)

Digitized by Google

réunies en un agréable volume, sont maintenant soumises au public. Il est clair qu'un écrivain comme M. Ginsburg était plus que tout autre qualifié pour traiter cet important sujet, puisqu'il réunit en lui la triple condition de philosophe, d'érudit et de chrétien. Aussi son livre est-il le résumé le plus précieux que je connaisse sur l'histoire et les doctrines de la Kabbale. Il commence par exposer en peu de mots l'origine de ce singulier système; il en décrit avec beaucoup de clarté la nature, les tendances, l'esprit; à l'aide de tableaux synoptiques, de figures et de nombreuses citations, il nous en trace le côté symbolique, et enfin il apprécie les travaux des principaux auteurs qui se sont occupés de ces intéressantes questions.

— Parmi les fondations religieuses que l'Angleterre compte en si grand nombre, aucune ne surpasse en célébrité le monastère de Saint-Albans; plusieurs des moines qui en faisaient partie ont même joué un rôle important dans l'histoire de France. Voilà pourquoi nous disons deux mots ici du nouveau volume édité par M. Riley, et faisant partie de la série de chroniques publiée sous la direction du garde des archives[1]. C'est en l'an 793 que le monastère de Saint-Albans fut fondé, et pendant six siècles il se maintint au plus haut degré de prospérité. Les lecteurs curieux de savoir ce qu'était la vie monastique au moyen âge ne pourront consulter un guide plus sûr que M. Riley. Le tableau qu'il fait passer sous nos yeux n'est pas toujours fort édifiant, sans doute, mais personne n'a jamais prétendu que même un monastère fût le siége d'une perfection absolue. Parmi les abbés de Saint-Albans, le plus connu est Nicolas Breakspear, qui devint pape sous le nom d'Adrien IV, et gouverna en cette qualité de 1154 à 1159. Il fit ses études théologiques en France, y obtint un canonicat, et est un des nombreux étrangers qui illustrèrent à diverses époques l'Université de Paris.

— Je terminerai ce compte rendu par une simple mention des mémoires de M. Slingsby Duncombe[2], ancien membre de la Chambre des communes, où il représentait l'opinion radicale la plus avancée. D'un caractère remuant et inquiet, M. Duncombe s'est montré en relation constante avec tous les personnages politiques du jour, et les deux volumes que son fils vient de publier sont pleins de particularités on ne peut plus curieuses sur la France pendant le règne de Louis-Philippe. C'est assez faire entendre que nous ne saurions essayer d'en dire davantage sans courir le risque de nous aventurer dans un canton où la *Revue* ne doit guère se permettre d'entrer.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Chronica Monasterii S. Albani. Gesta Abbatum Monasterii Sancti Albani.* A Thoma Walsingham, regnante Ricardo Secundo, ejusdem ecclesiæ Præcentore, compilata. Edited by Henry T. Riley. Vol. I. (793-1290). (Longmans.)

[2] *The Life and Correspondence of Thomas Slingsby Duncombe, late M.P. for Finsbury.* Edited by his Son, Thomas H. Duncombe. 2 vols. (Hurst et Blackett.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

La question de l'éducation des filles. — L'enseignement de l'histoire, les livres classiques. Ce qu'il reste à faire. — La décentralisation scientifique et les Sociétés savantes des départements. — Les *Dictionnaires topographiques* et les *Répertoires archéologiques:* état actuel des travaux. — Séances publiques du Comité; analyse rapide des *lectures* les plus intéressantes. — Le rapport de M. de Lasteyrie sur le Concours des antiquités nationales. — Les publications de la Société de l'histoire de France. — Élection de M. Le Blant à l'Académie des inscriptions; publications de cette Académie. — Travaux individuels. — L'Université catholique de Paris.

On a tant parlé de l'éducation des filles, que la *Revue des Questions historiques* se voit dans la nécessité d'en parler à son tour. Que nos lecteurs se rassurent : nous n'avons jamais éprouvé aucun goût pour cette opération délicate que les anciens ont qualifiée par ces trois mots: *incedere in ignes*, et nous saurons éviter avec un soin jaloux tout ce que présente de charbons ardents et d'épines une question si dangereuse et si piquante.

Il y a, dans cette question complexe, un grand nombre de points qui n'ont pas encore été abordés. Tous les chrétiens, tous les esprits noblement conservateurs sont d'accord sur ce point que la jeune fille doit être élevée dans une atmosphère de modestie, de simplicité, de pudeur, dont elle respirera surtout les parfums dans l'église et près de sa mère. Rien ne vaut, en vérité, cette éducation du foyer chrétien, ce beau et rare concert de la voix grave du père qui enseigne la science, de la voix douce de la mère qui enseigne la vie, unies à la voix austère du prêtre qui enseigne le salut. D'excellents asiles sont, en dehors des familles qui ne peuvent élever leurs enfants, ouverts aux intelligences et aux cœurs des jeunes filles, et elles y retrouvent des soins vraiment maternels. Mais gardons-nous d'exciter trop vivement la curiosité passionnée de ces esprits très-ardents, qui ont trop souvent reçu en imagination leur part de bon sens. Que l'orgueil et la jalousie ne puissent jamais pénétrer dans ces âmes auxquelles convient une retraite animée et joyeuse, et non point une émulation et des rivalités publiques. La lumière, suivant nous, doit descendre très-abondamment sur l'esprit des jeunes filles, mais ce n'est pas au milieu du bruit, de la foule et de l'orage. Non, c'est en silence, c'est devant leurs mères et loin de tout regard admirateur, que doivent se produire ces belles effusions de la science libératrice.

Digitized by Google

Ainsi, tous les chrétiens, tous les entendements sincèrement épris de l'ordre, sont d'accord sur les principes. Mais il est temps de nous placer au point de vue spécial de la *Revue*, et d'examiner, en particulier, la place que tiennent les études historiques dans l'éducation des filles.

Pourquoi ne le dirions-nous pas très-franchement? L'enseignement de l'histoire, de la géographie, de l'histoire littéraire et artistique, nous paraît très-insuffisant et presque médiocre dans la plupart des maisons où l'on s'est donné la noble tâche de former des femmes et des mères chrétiennes. En d'autres termes, *il y a quelque chose à faire*. Nous espérons bien ne scandaliser personne par cet aveu dépouillé d'artifice, et qui, véritablement, ne nous semble pas téméraire. Les catholiques, qu'on le sache bien, ne doivent pas seulement être au courant de la science de leur temps; ils doivent se mettre *à la tête* de tout le mouvement scientifique et littéraire. Leurs livres classiques, leurs *Manuels* d'histoire, leurs traités élémentaires doivent être supérieurs à ceux de leurs adversaires, et à ceux des indifférents. Est-ce bien là qu'en réalité nous en sommes aujourd'hui? Avons-nous cette supériorité? tenons-nous la tête? Nous ne le pensons pas. Eh bien! il faut que nous réparions le temps perdu et reconquérions notre vraie place.

Quels sont aujourd'hui les livres qui sont la base de l'enseignement dans les pensions de jeunes filles? Sont-ils l'œuvre d'esprits critiques, habitués aux documents originaux et les résumant dans un bon style? Sont-ils écrits d'après les sources? Nous offrent-ils la vraie physionomie de notre histoire à chaque siècle? Hélas! un certain nombre de ces auteurs de bonne volonté n'ont encore que la notion de « l'Histoire-bataille, » et racontent uniquement les péripéties sanglantes des guerres, auxquelles ils attachent une foule de dates que la pauvre mémoire de l'enfant est obligée de subir et de conserver. Quant aux institutions, quant aux idées, quant aux mœurs, ils n'en disent pas un mot. Ce sont choses trop peu dignes d'intérêt, paraît-il, que de savoir comment une famille de serfs vivait au XIe siècle, comment elle se logeait et se nourrissait; ou bien de connaître l'organisation du Parlement de Paris; ou bien d'approfondir les idées de la bourgeoisie et de la noblesse au temps de saint Louis. Mais on ne fera pas grâce d'un seul combat à ces jeunes filles qui sont destinées à haïr la guerre et à ne s'y mêler jamais, si ce n'est pour panser les blessés. Ajoutons à cela que quelques-uns de ces Manuels sont tout à fait médiocres et faux. J'ai toujours sous les yeux, hélas! certain livre d'histoire orné de tous les médaillons des rois de France, où l'on voit Pharamond revêtu d'un turban magnifique, et Mérovée orné d'une couronne toute semblable à celle de Louis XIV. Et le texte est à l'avenant. Que dire de ces autres Traités où l'on peut lire des vers mnémotechniques semblables aux suivants, qui donneront aisément l'idée de tous les autres:

Le premier *qui fut roi* se nomma Pharamond.
Il règne sur ce prince un silence profond

Digitized by Google

Et de son successeur un voile *épais et sombre*
Couvre *les* actions du secret de leur ombre (!)
Mérovée aux Romains unit *ses étendards*.
D'Orléans Attila *déserte* les remparts.
Châlons épouvanté l'aperçoit dans ses plaines ;
Mais bientôt Mérovée et les aigles romaines
Rejoignent l'ennemi, l'attaquent sur-le-champ,
De morts jonchent la terre et dispersent son camp.
Instruit par le malheur après huit ans d'absence,
Childéric en roi sage administre la France, etc., etc., etc.

J'avoue que ce dernier vers ne me laisse pas insensible et me ravit tout particulièrement. Childéric *administrant* la France, comme Colbert ! et l'administrant *en roi sage !!* Comme cela nous donne une idée nette de ce terrible ve siècle, où quelques chefs de tribus sauvages, Pharamond (??), Clodion, Mérovée, pénètrent sur le sol de la Gaule en pillards, et parviennent à en arracher quelques lambeaux aux Romains dégénérés. On nous dira peut-être que ces mêmes livres sont à l'usage des jeunes garçons ; nous ne le savons que trop ; mais ce n'est point là, nous l'espérons, une preuve en faveur de leur haute valeur historique. Parlerai-je de la géographie, que l'on enseigne en général d'une façon si sèche, et, disons le mot, si rebutante ; lorsque l'on pourrait se servir si abondamment de toutes les découvertes récentes, de tous les récits des voyageurs, et surtout de l'admirable collection de la Propagation de la foi ; lorsque l'on pourrait nous faire entrer dans la vie intime de tous les peuples, nous faire asseoir à leur table, prendre part à leur conversation, assister à leur culte, écouter leurs prières, photographier leurs mœurs et leurs idées. Parlerai-je de l'histoire littéraire, qui n'est peut-être enseignée *directement* dans aucun de nos colléges, dans aucune de nos institutions de filles, et qui, en tout cas, n'ose presque jamais remonter plus haut que le XVIe siècle ? S'étonnera-t-on de mon étonnement à la pensée que nos filles sont appelées à ne jamais connaître l'histoire si vivante de notre littérature du moyen âge ? Et l'archéologie, où l'enseigne-t-on ? Les femmes ne savent rien de l'architecture chrétienne ; et cependant, j'en ai été bien des fois le témoin, rien n'égale leur ravissement quand on leur apprend les élements de cette noble science si bien faite pour leur intelligence. Je dis donc et je répète qu'il faut se mettre à l'œuvre pour changer, pour transformer tout cela. Il faut que l'éducation des filles, tout en demeurant aussi profondément chrétienne, et même en le devenant encore davantage, devienne aussi parfaitement scientifique. Encore un coup, *il y a quelque chose à faire*.

Deux mots pour finir. L'âme de la femme est tout à fait l'égale de l'âme de l'homme ; elle est sortie des mêmes mains divines, elle a été revêtue de la même dignité, elle a été lavée dans le même sang, elle est appelée enfin à la même béatitude. Cette égalité nous ouvre, ce semble, d'admirables horizons sur l'éducation de celles qui sont nos mères, nos sœurs et nos filles. Puis, l'intelligence de la femme est-

Digitized by Google

elle inférieure à celle de l'homme? Rien n'est moins démontré, et nous attendons sur ce sujet une enquête définitive. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la constitution de la femme lui fait une loi évidente de rester à la maison, de s'y occuper des enfants et de leur consacrer la plus grande partie d'un temps admirablement dépensé. Il résulte de là qu'elle a beaucoup moins de loisirs intellectuels que l'homme, et qu'elle peut avoir des connaissances moins étendues. Aussi ne demandons-nous pas qu'on lui apprenne plus de choses, *mais qu'on les lui apprenne mieux*. Et telle est notre conclusion.

Parmi les différents buts que cette *Revue* s'est proposés d'atteindre, il n'en est peut-être point de plus important à nos yeux que la décentralisation de la science et des études historiques. Avec quelle joie ne verrions-nous pas se former, dans chaque ville et presque dans chaque bourg de notre France, un centre de travaux sérieux. Il importe que Paris n'ait plus le monopole de l'érudition et de la critique; il importe que les savants de province ne souffrent plus de cet isolement cruel et stérile auquel ils sont depuis si longtemps condamnés. Nous travaillerons énergiquement à faire cesser un pareil scandale que l'Allemagne est en droit de nous reprocher; nous mettrons avec soin nos lecteurs au courant de tout le mouvement scientifique de la province; nous ouvrirons volontiers nos colonnes à toutes les réclamations, à toutes les idées qui pourront précipiter cet heureux mouvement. La décentralisation scientifique est une victoire qu'il faut remporter à tout prix.

Il faut rendre justice à qui de droit : depuis plusieurs années, d'excellents efforts sont faits par le ministère de l'Instruction publique pour favoriser les sociétés savantes de province et donner à leurs travaux des encouragements efficaces. De là cette *Revue des sociétés savantes des départements*, sur laquelle nous avons déjà attiré plusieurs fois l'attention de nos lecteurs; de là cette distribution annuelle des récompenses qui a déjà produit tant de résultats appréciables.

Nous avons sous les yeux le compte rendu fort intéressant de la réunion annuelle des sociétés savantes en 1867, et nous voulons en extraire, le plus clairement possible, les renseignements les plus utiles sur l'état actuel de l'érudition en province.

Les savants y sont, depuis environ dix ans, occupés à mener de front la rédaction des *Dictionnaires topographiques* et celle des *Répertoires archéologiques* de chaque département. On ne saurait prévoir tout ce que ces excellentes monographies, lorsqu'elles seront toutes achevées, jetteront de lumière sur notre histoire nationale. Il viendra un moment où le plus petit village aura sa monographie très-clairement abrégée et facilement populaire. On saura tous les noms que cette humble localité a successivement portés et l'étymologie de ces noms; on saura de quelle cité gauloise et de quel *pagus* elle a jadis dépendu, ce qu'elle est devenue sous l'administration romaine et après le triomphe des invasions. On connaîtra tous les faits historiques qui ont illustré ce territoire et la

Digitized by Google

date très-exacte de chaque pierre qui est entrée dans la construction de tous ses édifices religieux ou civils. Et maintenant, réunissez toutes ces petites monographies, faites-en un faisceau, et vous avez toute l'histoire de France sous sa véritable et profonde physionomie.

Pour parler d'abord des *Dictionnaires topographiques*, nous avons la joie de constater que leur nombre augmente tous les jours. Ils sont tous rédigés sur le même plan, définitivement arrêté, scrupuleusement exécuté. « Huit des dictionnaires admis par le Comité (section d'histoire) ont été recommandés à M. le Ministre de l'Instruction publique pour être imprimés aux frais de l'État, et six le sont déjà, savoir : celui d'Eure-et-Loire, par M. Merlet; de l'Yonne, par M. Quantin; de la Moselle, par M. Lepage; des Basses-Pyrénées, par M. Raymond; de la Nièvre, par M. de Soultrait; de l'Hérault, par M. Thomas. Deux sont en cours d'exécution : celui du Haut-Rhin, par M. Stoppfel; du Gard, par M. Germer-Durand. Six sont destinés à l'impression : celui du Doubs, par l'Académie de Besançon; de la Meuse, par M. Liénard; de la Sarthe, par M. Hucher; de la Dordogne, par M. de Gourgues; des Hautes-Pyrénées, par M. Lejosne; des Alpes-Maritimes, par M. l'abbé Tisserand. Au concours de 1867, onze autres dictionnaires avaient été soumis aux suffrages du comité; quatre seulement ont été jugés dignes d'une récompense publique; ce sont ceux de l'Aisne, par M. Matton; de l'Aube, par MM. Socart et Boutiot; de l'arrondissement d'Arles, par MM. de Revel et Gaucourt; de l'arrondissement de Châlons-sur-Saône, par M. Marcel Canat. Quant aux sept ouvrages qui n'ont pas reçu de récompense, ils ont cependant été l'objet d'encouragements chaleureux autant que sincères. Il ne sera pas inutile de les énumérer ici : ce sont ceux des Vosges, par M. Friry; de l'arrondissement de Louhans, par M. Guillemain; de l'arrondissement de Béziers, par M. Caron; de la Haute-Vienne, par M. Grignard; du diocèse de Nantes, par M. l'abbé Gauthier; de la Gironde, par M. Rocher; et de l'Aisne (trois lettres seulement), par M. Melleville. C'est de ces derniers travaux que M. Amédée Thierry disait à la séance solennelle des récompenses : « La plupart deviendraient de très-bons ouvrages, après une révision sévère que nous recommandons aux auteurs. » Et le président de la section d'histoire terminait son discours par ces éloquentes paroles auxquelles nous applaudissons très-volontiers. « Remettons-nous au travail, confiants dans notre direction et sûrs de l'avenir. Quand nous parlons des grands recueils historiques du siècle dernier, nous disons la *Collection des Bénédictins :* on dira un jour en parlant de nos Dictionnaires topographiques, la *Collections des Sociétés savantes!* » Oui, mais il reste encore plus de soixante départements pour lesquels aucun travail d'ensemble n'a encore été entrepris. Ces départements ne voudront pas sans doute être teintés en noir sur la carte « de l'état actuel de l'érudition en France. » Qu'ils se hâtent, et que leurs archivistes se mettent à l'œuvre!

La collection des *Répertoires archéologiques* ne s'enrichit pas, d'ail-

Digitized by Google

leurs, moins heureusement que le recueil des *Dictionnaires topographiques*. M. l'abbé Cochet, le modèle des antiquaires normands, est occupé à achever le « Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen, » où manquaient encore, au mois d'avril dernier, les cantons de la métropole. C'est l'instant de rappeler que M. Cochet avait achevé en 1863 le même travail pour l'arrondissement du Havre. Peu de vies ont été si noblement occupées que celle de cet illustre et modeste archéologue. Il en a passé une grande partie sous terre dans les ténèbres des tombeaux mérovingiens, et l'on sait que sa longue *Dissertation sur le tombeau de Childéric* n'est pas loin d'être un chef-d'œuvre. Aujourd'hui, il ne dédaigne pas des travaux plus synthétiques et plus populaires : il a raison de se donner ainsi tout entier à la science, et de n'en dédaigner aucune partie.

Le *Répertoire archéologique de l'Yonne*, par M. Quantin, a été distingué au dernier concours des Sociétés savantes, où il a reçu une des deux médailles de la section d'archéologie. M. Quantin est un des savants de province qui ont travaillé les premiers et le plus efficacement à cette décentralisation intellectuelle qui est l'objet de nos aspirations les plus ardentes. Un seul homme tel que M. Quantin à Sens, tel que M. d'Arbois de Jubainville à Troyes, peut avoir une action considérable sur la destinée scientifique de tout un département; son zèle suffit à y répandre le beau feu de l'érudition et à réveiller un pays endormi. Dans le *Répertoire de l'Yonne*, une table alphabétique présente la nomenclature de tous les objets, sépultures, monuments, camps, enceintes, vestiges, ruines, chemins, monnaies, armes, ustensiles, statues, bijoux des époques celtique, romaine et franque, du moyen âge et de la renaissance qui existent dans le département. L'addition de cette table (dit le président de la section, M. le marquis de la Grange), est de la part de M. Quantin une heureuse innovation; son exemple sera certainement suivi dans tous les répertoires à venir. » Espérons avec M. de la Grange, qu'on ira plus loin, et que « la réunion de toutes ces tables en un volume formera une encyclopédie archéologique. » Cette idée nous paraît des plus fécondes, mais elle serait également applicable aux *Dictionnaires topographiques* que l'on pourrait également fondre un jour en un seul et immense *Dictionnaire géographique de la France*, en même temps que le recueil de tous les *Répertoires* serait appelé à composer le *Dictionnaire archéologique de la France*. Nous ne verrons peut-être pas l'achèvement de ces deux monuments, mais nos fils y assisteront sans doute et pourront feuilleter ces admirables et complets vocabulaires. Alors nous n'aurons rien à envier à l'Allemagne elle-même, et il n'y aura pas, dans tout notre pays, une seule motte de terre dont nous ne connaissions l'histoire à travers les siècles.

En attendant cette publication d'ensemble, des travaux partiels sont rigoureusement nécessaires. C'est ce qui donne tant de prix à des œuvres telles que la *Statistique archéologique du département du Nord*, rédigée par la Commission historique de Lille et envoyée par M. de Coussemaker, son président; telles encore que le *Répertoire archéologique du canton de Morée*, par M. Launay, où l'auteur a décrit

Digitized by Google

et dessiné tous les monuments de cent dix communes. Dans notre ardeur à louer les travaux présents et à encourager ceux de l'avenir nous n'oublierons pas toutefois ceux du passé. Il convient de rappeler que le premier de tous les *Répertoires archéologiques* qui ait mérité d'être cité comme un modèle à toutes les sociétés et à tous les savants de province, est l'œuvre de M. Rosenweig, archiviste de Vannes. Or, rien n'est plus ardu que d'entrer le premier dans une voie nouvelle. Mille critiques sont là qui vous attendent au passage, tout prêts à signaler les lacunes et les erreurs de votre œuvre, et à passer sous silence tous ses mérites. La reconnaissance est une vertu fort rare, particulièrement chez les érudits.

Dans son remarquable discours, M. le marquis de la Grange a encore signalé à l'attention publique un certain nombre de travaux qui, en dehors de ce cadre de nos *Répertoires*, ont réellement fait avancer la science et mérité les encouragements du Comité. L'Académie impériale de Savoie a envoyé un bon mémoire de M. Rabut sur les *Habitations lacustres de la Savoie*. Ce modeste érudit, lui aussi, est entré le premier dans un chemin qu'il a dû frayer à la sueur de son front et, ajoutons-le, au grand détriment de sa bourse. C'est à ses frais qu'il a du faire la plupart de ses explorations dans le lac du Bourget dont il n'a pu étudier encore que deux stations. Il serait cependant convenable d'encourager plus vivement cette science nouvelle, et nous remercions M. de la Grange d'avoir tenu à ce sujet un langage vraiment libre et noble : « M. Rabut, dit-il, n'a eu de subvention que *deux cents francs* donnés par l'Académie impériale de Savoie et *ses ressources personnelles*. Il serait à désirer que l'Etat pût intervenir dans ces fouilles qui, exécutées avec des moyens suffisants, produiront certainement au delà de ce qu'on peut espérer. » Nous nous associons à ce désir, et nous croyons pouvoir nous y associer au nom même de ces catholiques que l'on représente comme épouvantés et fous de terreur à la vue des habitations lacustres et des progrès de l'érudition *préhistorique*. Les catholiques ne sont pas effrayés pour si peu, et les conclusions de M. Rabut sont au contraire de nature à les rassurer : « Ses opinions diffèrent de celles qui imposent dogmatiquement au monde ancien les trois âges distincts de la pierre, du bronze et du fer. M. Rabut oppose à ce système absolu *la rencontre simultanée d'instruments en pierre, en fer et en bronze dans les mêmes emplacements lacustres*. » Vous verrez que, dans quelques vingt années, on rira des prétentions de l'école préhistorique, comme on rit aujourd'hui du trop fameux zodiaque de Denderah.

Durant ce comice des sociétés savantes réunies à Paris, de nombreuses lectures ont été faites par des savants de province devant les trois sections du comité : nous signalerons les plus importantes, d'après le compte rendu officiel qui a été publié en ces derniers temps. M. Caillemer, professeur à la Faculté de Grenoble, a étudié le papier, ou plutôt le papyrus à Athènes ; il a détaillé les procédés industriels de l'antiquité grecque et a mis « sous les yeux des mem-

Digitized by Google

bres présents une feuille de papier fabriqué d'après les procédés anciennement en usage, avec la tige d'un *cyperus papyrus* que possède le jardin des plantes de Grenoble. » Le côté le plus intéressant de cette dissertation était la question du prix de ce papier à Athènes : M. Caillemer a démontré d'après un passage du discours de Démosthènes contre Dyonisodore, qu'un contrat à la grosse ne coûtait pas plus de deux chalques, quatre centimes. Donc, le papier a été aussi bon marché à Athènes qu'à Paris. Nous ajoutons un autre argument à celui que fait valoir M. Caillemer : c'est que la fabrication du papier dans un pays d'esclaves devait nécessairement revenir à bien meilleur marché que dans un pays libre. C'est ce qui fait que dans l'antiquité les livres ne coûtaient pas plus cher que dans nos temps modernes, même depuis l'invention de l'imprimerie. Il n'en faut pas être très-fier pour cette antiquité trop vantée, de même qu'il ne faut pas être fier des immenses aqueducs, des monuments prodigieux, des travaux suhumains dont les Romains ont couvert l'ancien monde. Mais il faut se dire à la vue de ces merveilles : « Ce sont des esclaves qui les ont bâties. et ces édifices admirables ont été couverts de leur sueur et de leur sang. » M. d'Arbois de Jubainville a lu un *Mémoire sur les premières années de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople*, et M. Malgras, inspecteur d'académie à Epinal, un opuscule intitulé : *l'Ignorance et la Sorcellerie*. M. Malgras a tiré des Archives d'Epinal un grand nombre de jugements contre les sorciers et les sorcières, « jugements dans lesquels sont prodigués contre les coupables prisons, questions, tortures, pendaisons, buchers et confiscations de biens. » Voilà de ces faits que les catholiques eux-mêmes doivent publier sans crainte et flétrir sans indulgence, en se rangeant tous à cette grande école de la sincérité historique qui seule est digne de leur esprit et de leur cœur. Et quand il serait démontré que certains tribunaux ecclésiastiques ont été cruels et iniques, qu'est-ce que cela prouverait contre l'Eglise elle-même, contre son infaillibilité, contre sa catholicité, contre son unité ? Dégageons-la, cette Eglise sainte, dégageons-la de tout ce qui n'est pas elle. C'est et ce sera notre *Delenda Carthago*.

L'auteur du mémoire sur *l'Ignorance et la Sorcellerie* a cité en débutant de belles paroles du pape Benoît XIII : « Nous désirons prévenir les désordres et les inconvénients sans nombre que produit l'ignorance, *source de tous les maux*, surtout parmi ceux qui, accablés par la pauvreté ou obligés de travailler de leurs mains pour vivre, se trouvent, faute d'argent, privés de toute connaissance humaine ! » Avec quelle joie nous savourons ces mots admirables, qu'il faudrait prendre pour l'épigraphe d'un livre catholique sur l'instruction du peuple. Il convient qu'on le sache : un très-grand nombre de catholiques aiment passionnément l'instruction et ont soif et faim de la voir répandre partout. M. Malgras, d'ailleurs, aurait pu trouver dans le *Bullaire* bien d'autres paroles pontificales dignes d'être comparées à celles qu'il a citées. Il y aurait à faire un beau livre sur ce sujet, avec toutes les Bulles des papes pour la fon-

Digitized by Google

dation des universités. La seule réunion de ces textes dispersés serait d'une grande instruction : on y verrait comment l'Eglise a aimé la lumière et détesté la nuit.....

Nous n'avons pas la prétention d'analyser toutes les lectures qui ont été faites devant la section d'histoire et devant celle d'archéologie. M. Charma a étudié le poëme latin du XIIe siècle, intitulé *Fons philosophiæ*, qui jusqu'à ce jour avait été attribué à Godefroy de Saint-Victor et qu'il attribue à un prieur de l'abbaye de Sainte-Barbe-en-Auge, Godefroy de Breteuil. M. Heinrich a écrit une dissertation sur le théâtre de Roswitha que M. Magnin avait eu jadis le mérite de mettre le premier dans une bonne lumière. M. Dansin a exposé nettement le *Traité de commerce de* 1786 *et les intérêts de la Normandie*. Une discussion intéressante et vive s'est élevée au sujet des prétendues origines scandinaves du patois normand et de la topographie normande. Cette discussion « amena pour l'auditoire cette conclusion que si dans les noms du littoral il existe un grand nombre de dénominations auxquelles on peut attribuer une origine scandinave, il est nécessaire de ne pas trop élargir ce cercle, surtout en ce qui concerne les mots qui se trouvent dans des provinces où n'a pas pénétré la conquête des hommes du Nord. » M. Babinet de Rencogne a établi que l'année, en Angoumois, avait, depuis le XIIIe siècle au moins, commencé le 25 mars, jour de l'Annonciation ; nous ferons remarquer que l'on était déjà arrivé au même résultat pour le Quercy, la Guyenne, la Provence et le Limousin. Enfin, M. Haigneré a clos cette série de lectures par un mémoire où il prouve que Godefroy de Bouillon est né à Boulogne en France et non pas près de Genape en Brabant. Nous avouons que de tels travaux sont ceux pour lesquels notre attention est la plus éveillée : Godefroy de Bouillon est si grand que notre cœur bat à la seule pensée qu'il est vraiment français. Il serait temps d'ailleurs de montrer que tous nos grands hommes n'ont pas été belges.

A la section d'archéologie du comité, les lectures n'ont pas été moins variées, ni moins attachantes. M. Rebours a très-vivement saisi son auditoire en lui révélant la découverte en 1865 de toute une fonderie celtique près de Lons-le-Saulnier. M. Castan a retrouvé, dans la marque typographique d'un libraire de Besançon, la représentation de cette célèbre statue que la ville de Besançon a voulu élever à Charles-Quint aprés sa mort. M. Barry a rapidement exposé « l'histoire de la stathmétique en France aux époques barbare et féodale. » La stathmétique, c'est l'étude des anciens poids, et nos lecteurs se rappelleront peut-être que nous avons signalé à leur attention la belle collection de poids envoyée par M. Barry aux galeries de l'histoire du travail. M. Rosenzweig a étudié les monuments funéraires du Morbihan : « En somme, dit M. Chabouillet dans son excellent rapport sur ces lectures, le travail de M. Rosenzweig tend à corroborer une opinion encore contestée par un certain nombre d'antiquaires, mais qui commence cependant à prévaloir, celle qui assigne une destination funéraire aux dolmens et aux menhirs. » Et le savant secrétaire ne craint pas d'ajouter en termes encore plus précis :

Digitized by Google

« Plus les découvertes se multiplient, plus il devient évident que ces monuments sont réellement des tombeaux et que les allées couvertes sont de véritables cimetières. » Dans la dernière séance de la section d'archéologie, M. de Linas a vivement captivé l'attention en exposant les procédés d'émaillage qui ont été en usage à Byzance. Nous reproduisons ses conclusions : « Les souverains de Constantinople, dit le célèbre archéologue, avaient un atelier spécial où l'on confectionnait des couronnes à leur effigie, destinées à être remises en signe d'investiture aux princes barbares, alliés ou tributaires de l'Empire. Un procédé employé maintenant pour la fabrication des métaux à bas prix était déjà en usage à Byzance vers le milieu du XIe siècle. »

Nous comptons, l'année prochaine, reprendre cette analyse, ce compte rendu des séances du Comité. Puissions-nous hâter, dans la mesure très-humble de nos forces, cette décentralisation de la science qui, seule, peut faire de la France un peuple sérieusement instruit et digne d'être comparé à l'Allemagne!

Dans notre précédente chronique, nous avons exposé les résultats du Concours des antiquités nationales à l'Académie des Inscriptions; mais nous n'avions pas alors entre les mains le rapport de M. de Lasteyrie qui a été lu dans la séance du 12 juillet dernier et n'a été imprimé que postérieurement. Nous l'avons aujourd'hui sous les yeux et ne voulons pas priver nos lecteurs du plaisir de le connaître. M. de Lasteyrie, avec une pénétration spirituelle, se plaint du petit nombre de mémoires qui sont consacrés à l'étude de nos monuments nationaux, tandis que « les études paléographiques ont fait chez nous de si rapides progrès depuis plusieurs années, grâce à un enseignement spécial très-fortement et très-libéralement organisé, et grâce aussi à un corps d'excellents archivistes. » Nous remercions M. de Lasteyrie de cet hommage rendu à notre chère Ecole des chartes, mais d'ailleurs ses regrets sur l'infériorité des études archéologiques nous semblent un peu exagérés. Les séances du Comité des sociétés savantes semblent au contraire attester fort vivement que l'archéologie occupe en France un très-grand nombre d'intelligences. Il y a cependant lieu de méditer les paroles suivantes du savant rapporteur : « L'étude de nos monuments nationaux, n'ayant jusqu'ici pour guide aucun enseignement spécial et n'offrant aucun avenir à ceux qui s'y livrent, a dû presque toujours rester comme l'apanage de quelques hommes de loisir, comme une étude de luxe à laquelle peu de personnes peuvent se consacrer exclusivement. L'archéologue est loin de se trouver en des conditions aussi favorables que le paléographe ou l'historien. Moins complaisants que les livres, les monuments ne se déplacent pas; il faut aller à eux, les étudier là où ils se trouvent. Et encore cela ne suffit-il pas : car l'éducation de l'archéologue ne se fait réellement que par la comparaison. Il lui faut beaucoup voir, et par conséquent beaucoup voyager, ce qui n'est pas donné à tout le monde. » On ne saurait mieux dire.

Digitized by Google

Mais quelles conclusions pratiques peut-on tirer de ces paroles où éclate tant de bons sens? Tout d'abord, il conviendrait que notre archéologie nationale fût enseignée à l'École des Beaux-Arts qui a jusqu'à ce jour éprouvé une véritable horreur pour l'art du moyen âge. Il serait utile qu'une chaire d'archéologie française fût en outre fondée au collége de France. On pourrait ensuite accroître la publicité de l'admirable cours qui est professé à l'École des Chartes par M. J. Quicherat. Il ne serait pas impossible enfin de consacrer encore plus de ressources aux fouilles, aux publications archéologiques de toute nature, aux reproductions photographiques qui peuvent en certains cas remplacer pour les archéologues la vue des monuments eux-mêmes: Il faut espérer qu'on entendra l'appel si discret de M. de Lasteyrie.

Le rapporteur du Concours des antiquités constate d'ailleurs, avec une vive satisfaction le mérite réel de la plupart des ouvrages soumis à l'appréciation de l'Académie. « Chaque année, dit-il, amène des candidats mieux préparés aux sérieuses études que nous avons mission d'encourager. » Aussi, après avoir donné de très-légitimes éloges aux trois livres qui ont mérité les médailles et aux six travaux qu'on a jugés dignes d'une mention honorable, M. de Lasteyrie ne craint-il pas d'énumérer les Mémoires dont la valeur s'est le plus approchée de celle des ouvrages récompensés. Il regrette que l'Académie n'ait pu comprendre sur la liste de ses lauréats les *Emaux champlevés de l'École lotharingienne* et les *Cinq anciennes étoffes byzantines* de M. de Linas; la *Notice* de M. l'abbé Haigneré *sur les quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais; l'Histoire de Bressuire*, par M. Ledain; les *Chansons normandes du XVe siècle*, publiées par M. Gasté; l'étude du même savant sur Olivier Basselin, et enfin la *Notice sur l'église Saint-Sulpice de Favières*, par M. Patrice Salin. Cette énumération, qui n'aura pas fatigué nos lecteurs, leur donnera quelques lumières de plus sur cet excellent mouvement scientifique dont les différentes provinces de la France sont en ce moment le théâtre. Décentralisons, décentralisons.

J'aime les conseils pratiques par lesquels M. de Lasteyrie a voulu terminer son *Rapport*. Il met les érudits en garde contre les publications héraldiques ou généalogiques « qui tendent à se multiplier si fort depuis quelques années, publications entreprises le plus souvent dans le seul but de satisfaire quelques vanités locales ou quelques prétentions personnelles. » Il les engage aussi à se défier des tendances exagérées de l'école *celtique*. Il crie au loup devant les prétendus progrès de la prétendue science *préhistorique*. « Les silex taillés, les ustensiles en corne de cerf ont trop d'adeptes. » Nous partageons entièrement l'avis du sage et prudent rapporteur. Il y a longtemps que la généalogie et le blason nous paraissent le fléau, le choléra de l'érudition; il y a quelque temps déjà que les études préhistoriques nous inspirent une défiance qui a atteint, paraît-il, l'Académie des inscriptions elle-même. « Il faut beaucoup d'expérience et une critique très-sûre pour se guider dans ces épaisses ténèbres et pour se préserver des hallucinations que produit souvent

Digitized by Google

l'excessive obscurité. » C'est le dernier mot de M. de Lasteyrie; ce sera aussi notre dernier mot.

La Société de l'histoire de France continue ses utiles publications. J'ai sous les yeux les *Œuvres complètes de Suger*, éditées par M. Lecoy de la Marche, dont nous parlerons plus loin. Trois autres volumes ont été récemment distribués aux sociétaires : le troisième des *Œuvres de Brantôme*, pubiées par M. Ludovic Lalame; le neuvième et le dernier des *Mémoires du marquis d'Argenson*, que l'on doit à M. Rathery; le troisième des *Commentaires de Monluc*, dont M. A. de Ruble est l'éditeur. D'autres travaux très-importants sont en préparation ou sous presse : ce sont les *Chroniques d'Anjou*, éditées par M. Marchegay; les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, par M. Duplès-Agier. Dans le courant de l'année 1868, la Société recevra les manuscrits de plusieurs autres publications que nous n'attendons pas avec moins d'impatience : M. de Mas-Latrie doit éditer *Bernard le Trésorier*, chroniqueur français des Croisades, qui écrivait au commencement du XIIIe siècle; MM. d'Arbois de Jubainville et P. Meyer, *Albéric de Trois-Fontaines;* M. le marquis de Chantèrac, les *Mémoires de Bassompierre*. Mais, en ce moment, la grande préoccupation de la Société est le *Froissart*, qu'elle a confié à M. S. Luce. Au moment où nous écrivons ces lignes, les premières feuilles de ce gigantesque travail sont livrées à l'impression. Le premier volume ne contiendra qu'environ la huitième partie du premier livre. C'est d'après le meilleur manuscrit de Paris que M. Luce établit son texte; mais il doit donner à la fin de son précieux volume *toutes les variantes historiques* qu'il rencontrera dans les CINQUANTE manuscrits de ce premier livre. Enfin, la France aura son Froissart. Il est d'ailleurs à désirer que M. Lacabane, qui connaît jour par jour l'histoire du XIVe siècle, consente à publier, auprès du texte de M. Luce, une série de Notices, de Mémoires, de Dissertations qui, comme l'a dit M. J. Desnoyers, aurait quelque analogie avec les savantes dissertations dont du Cange a formé un volume complémentaire de son édition de Joinville. Quoi qu'il en soit, ces espérances n'empêchent pas la Société de l'histoire de France de préparer encore d'autres travaux. Le Conseil a définitivement adopté le projet de publication de la Chronique de Perceval de Cagny, dont M. Quicherat a mis en lumière la partie relative à Jeanne d'Arc. C'est à M. Vallet de Viriville qu'est confiée cette édition, qui aura M. Quicherat lui-même pour commissaire responsable. MM. Beaune et J. d'Arbaumont ont proposé de publier les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, et Mme de Witt doit rééditer, sous la direction de son illustre père, M. Guizot, les *Mémoires de Mme du Plessis-Mornay*. MM. Bordier et Servois s'apprêtent à nous donner *Frédégaire* et *Guibert de Nogent*. Enfin on attend l'impression, dans l'*Annuaire-Bulletin*, d'un *Dictionnaire des noms de lieux du Martyrologe universel*, dû aux courageux efforts de M. Dupont. Comme on le voit, la Société de l'histoire de France est très-noblement et très-efficacement active; elle tient à honneur de garder toutes ses traditions. Entre l'Académie des Inscriptions et le Comité

Digitized by Google

des travaux historiques elle occupe sa place, et représente dignement cette activité libre que l'État encourage, mais qu'il ne paye ni ne dirige. Il nous faudrait vingt Sociétés comme celles dont nous venons d'énumérer les derniers travaux. L'Allemagne nous a depuis longtemps dépassés; il nous faut conquérir tout au moins une honorable égalité..... en attendant mieux.

Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions, M. Le Blant a été nommé membre de cette Académie, en remplacement de M. Reinaud, dont nous avons entretenu récemment nos lecteurs. Le principal titre de M. Le Blant aux suffrages de l'Institut, était ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, œuvre consciencieuse et savante, qui est digne d'être mise par la France a côté des beaux livres de M. de Rossi. M. Le Blant a eu l'occasion d'écrire plusieurs fois dans le *Correspondant*, où ses articles ont été remarqués. Sur la question du vase de sang, il s'est trouvé en désaccord avec les Congrégations romaines; la *Revue* sera certainement amenée un jour à reprendre à fond l'examen de ce point important. Les candidats qui ont réuni le plus de suffrages, après M. Le Blant, ont été MM. de Vogué, Defrémery, Huillard-Bréholles et Oppert. Nous nous reprocherions de ne point mentionner ici la nomination, faite par l'Académie dans sa séance du 20 décembre, de M. d'Arbois de Jubainville comme correspondant, en remplacement de M. Noël des Vergers. L'Académie ne pouvait, à coup sûr, faire un meilleur choix.

Les travaux de l'Académie des Inscriptions se poursuivent avec une véritable activité. Un nouveau volume de la *Collection des Historiens occidentaux des Croisades* a paru il y a quelques mois; la publication des *Historiens orientaux* a été tristement interrompue par la mort de M. Reinaud; mais le regrettable arabisant a laissé de nombreux matériaux pour mener à bonne fin cette longue *Introduction* qu'il n'aura pas eu la joie d'achever; les *Historiens arméniens* et les *Historiens grecs* des Croisades, sont l'objet de travaux mensuels qui n'ont pas encore abouti à une publication nouvelle. Le tome XXIII des *Historiens de France*, est actuellement sous presse, et l'on peut tout attendre du zèle des savants éditeurs, MM. de Wailly et Léopold Delisle. La réimpression des premiers volumes de ce Recueil fondamental commence au moment même où nous écrivons ces lignes. Le recueil des *Chartes et Diplômes* est vivement continué par M. L. Delisle, avec l'aide de M. Luce, qui a achevé la transcription du fameux cartulaire de l'abbaye de Lérins, et a déjà copié cinq ou six mille pièces pour cette précieuse collection. La *Table chronologique des Diplômes* se poursuit plus lentement. Mais l'*Histoire Littéraire* va plus vite, grâce aux travaux actifs de MM. Hauréau, Littré, Renan et P. Paris; le tome XXV est déjà très-avancé. On y lira une suite de Notices très-intéressantes de M. Paris sur les Romans de la décadence, et en particulier sur *Tristan de Nanteuil* : nous attendons avec une vraie impatience ce beau travail, qui nous ouvrira tant d'horizons nouveaux. D'ailleurs, pendant que s'accumulent les

Digitized by Google

bonnes feuilles de ce tome XXV, la réimpression de ce grand Recueil national reçoit aussi une très-heureuse impulsion, sous la direction de M. Paris. Les tomes VIII et IX paraîtront prochainement, en même temps que le tome XXXII des *Acta Sanctorum*. On espère avoir prochainement le troisième et dernier du tome XVI du *Gallia Christiana*, et les nouveaux volumes des *Mémoires des Savants étrangers*, des *Extraits et Notices*, etc. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de chaque publication nouvelle.

Les travaux individuels sont aussi dignes d'attention que ceux des Sociétés savantes et des Académies. M. Natalis de Wailly prépare en ce moment une seconde édition de son *Joinville;* le texte n'y sera plus établi d'après un seul manuscrit exactement copié, mais il sera *restitué* d'après toutes les règles *certaines* de la langue française au XIIIe siècle; ce sera une édition véritablement *critique*, comparable à ces éditions des classiques de l'antiquité, qui font la gloire des grands érudits de la Renaissance. MM. Léopold Delisle et Quicherat viennent de publier deux ouvrages dont il est parlé plus loin dans le *Bulletin bibliographique*. M. Mortimer Ternaux nous donne le sixième volume de sa belle *Histoire de la Terreur*, où l'ou trouvera le récit animé de l'invasion de la Hollande, des commencements de l'insurrection vendéenne et de la fuite de Dumouriez. A la suite de ces pages équitables et indignées, M. Ternaux nous offre, suivant sa louable habitude, *deux cents pages* de pièces justificatives, presque toutes inédites. Sous ce titre : *Dieu dans l'Histoire*, l'illustre Bunsen a écrit un Essai sur la philosophie de l'histoire, que M. Dietz vient de traduire et dont nous parlerons prochainement. M. de Beauchesne, chef de la section historique aux Archives de l'Empire, publie en ce moment sa *Vie de Madame Sainte-Notburg*, qu'il nous avait promise depuis longtemps. Le livret de l'Exposition, pour les galeries de l'*Histoire du Travail*, n'a paru que tout récemment; mais ce livret est un véritable livre, qui vaut un traité d'archéologie, et que l'on lira toujours avec fruit. M. l'abbé J. Corblet, chanoine d'Amiens, va publier, par souscription, une *Hagiographie du diocèse d'Amiens;* le savant auteur se propose de mettre dans le meilleur jour toutes les antiques légendes, et de ne pas priver ses lecteurs du parfum qui s'en exhale; mais « il n'hésitera jamais à combattre certaines traditions populaires qui lui paraissent erronées. Il est de ceux qui pensent, avec M. de Montalembert, qu'il ne faut jamais dissimuler ni altérer la vérité historique, et que le système des réticences, des atténuations et des faux ménagements outrage tout à la fois la Religion et la Science. » Nous ne pouvons qu'applaudir à un tel dessein[1], et la *Revue des questions historiques* soutiendra toujours avec énergie cette grande thèse de la sincérité absolue, qui lui est chère par-dessus toutes les autres. M. G. Guiffrey a mis sous presse son travail sur la *Réunion du Dauphiné à la France*, qui paraîtra dans

[1] Envoyer son adhésion à M. l'abbé Corblet, historiographe du diocèse, à Amiens.

Digitized by Google

quelques jours. La onzième livraison de la *Notice du Musée des Archives* vient de paraître; elle conduit le lecteur jusqu'à la fin du règne de Charles V. Le premier volume du *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale* ne tardera pas à voir la lumière, et M. Michelant y travaille activement. Le *Dictionnaire* de M. Littré n'avance pas moins rapidement : œuvre immense et presque incomparable, à laquelle nous aimons d'autant mieux à rendre justice, que l'auteur a toujours combattu et combat encore ce que nous aimons le plus vivement ici-bas. M. de Saulcy, enfin, a fait paraître une *Histoire d'Hérode*, qui forme le remarquable pendant de son *Dernier jour de Jérusalem*.

Nous nous arrêtons ici, et voyons à regret que la place nous manque pour passer en revue tous les Cours publics de l'année qui vient de s'écouler. Mais désormais nous ferons cette revue annuelle dans notre chronique du mois d'avril, et pourrons ainsi offrir à nos lecteurs un travail plus complet. Nous ne pouvons, d'ailleurs, exprimer qu'un vœu en terminant : c'est que les catholiques s'efforcent de prendre la parole partout où ils le pourront; c'est qu'ils montent généreusement dans toutes les chaires ; c'est qu'ils se mettent à la tête du mouvement scientifique ; c'est qu'aux conférences ils opposent les conférences, aux leçons les leçons ; c'est qu'ils se montrent dignes d'obtenir un jour cette liberté de l'enseignement supérieur que la *Revue* n'a pas le droit de discuter, mais qu'il lui est permis de désirer ; c'est qu'on puisse dire un jour « l'Université catholique de Paris, » comme on dit « l'Université catholique de Louvain ! »

LÉON GAUTIER.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

La *Revue* a signalé récemment, à propos du livre de Mgr Bartolini, l'état d'un problème qui tient encore en suspens les meilleurs érudits. Nous voulons parler de l'année du martyre de saint Pierre et de saint Paul. Les *Archives théologiques* contiennent un travail étendu du R. P. Gams sur cette question [1]. Le P. Gams n'adopte pas le sentiment du savant Secrétaire de la Congrégation des Rites, qui fixe au 29 juin 67 la mort des deux apôtres. Il pense que cette date, exacte pour la mort de saint Paul, est erronée pour celle de saint Pierre ; que ce dernier apôtre a été martyrisé, jour pour jour, deux ans avant saint Paul, par conséquent le 29 juin 65, date que les Bollandistes avaient déjà préférée. Pour appuyer cette opinion, contraire à la tradition qui fait mourir ensemble les deux apôtres, le R. P. Gams se livre à de nombreuses recherches sur leur vie entière; il examine toutes les dates des voyages de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et il rapporte, avec une connaissance approfondie des récents travaux publiés en Allemagne et en Angleterre, avec une grande abondance d'érudition, tous les renseignements sur le séjour de saint Pierre à Corinthe, la captivité de saint Paul à Césarée, à Rome, la publication des diverses Épîtres de saint Pierre, le voyage de saint Paul en Espagne, et incidemment l'apostolicité des Églises des Gaules. L'auteur embrasse ainsi un plan beaucoup plus vaste que celui qu'il s'était proposé. Pour établir définitivement la date de l'an 65, le P. Gams discute le sens grammatical des textes, et établit qu'il n'y eut sous Néron qu'une seule persécution (en l'an 64); par conséquent, pour placer le martyre de saint Pierre en l'an 66 ou 67, il faut, selon lui, ou supposer une captivité de plusieurs années, ou admettre sans motif une seconde persécution.

— Avec son talent ordinaire et en s'attachant surtout au point

[1] *S. Pierre et S. Paul, année de leur martyre.* Livraisons de juin, juillet août, septembre, octobre 1867 (traduit par M. l'abbé Belet, et extrait des *Historisch-politische Blätter*).

Digitized by Google

de vue historique, M. l'abbé Le Hir vient d'examiner l'étrange article publié dans la *Revue des Deux-Mondes,* par M. le pasteur Réville, sur les *Prophètes d'Israël* [1]. L'enthousiasme extravagant par lequel on prétend expliquer les premières manifestations de l'esprit prophétique, se trouve démenti par le caractère des plus anciens prophètes et par la nature même de leurs prophéties; la chimère allemande des prophètes monolâtres, c'est-à-dire adorant un Dieu national sans nier l'existence des dieux étrangers, s'évanouit sous la plume du savant auteur; enfin, M. l'abbé Le Hir nous montre resplendissante cette lumière prophétique que Dieu communiquait à ses envoyés. En vain essayerait-on de l'obscurcir, car la mission principale des Prophètes regarde le Messie, les épreuves, la gloire de l'Eglise, et nous avons sous les yeux l'accomplissement de ce qui a été dit. L'éminent professeur fait ensuite justice des paradoxes qui opposent Isaïe et les Prophètes à l'ordre sacerdotal, et enlèvent à leurs paroles toute origine miraculeuse. Et comme M. Réville, parlant des Prophètes, avait arrangé à sa guise l'histoire des Rois d'Israël, M. l'abbé Le Hir rectifie quelques-unes de ces erreurs. Selon M. Réville, Jérémie pourrait être pris en défaut, car la captivité de Babylone, au lieu de durer 70 ans, n'en a duré que 61 à peine, et pour soutenir cette affirmation M. Réville tombe dans d'incroyables méprises. Ce n'est là qu'un détail : toute cette histoire nouvelle des Prophètes est habilement ménagée pour établir une théorie de progrès continu vers des idées plus larges, et une tendance à l'universalisme, afin d'enlever à la prédication chrétienne son cachet surnaturel et miraculeux. M. l'abbé Le Hir fait bonne justice de ces assertions, et montre combien est léger le bagage scientifique de l'auteur.

— M. Amédée Thierry donne depuis quelques années à ses travaux historiques sur le ve siècle un caractère d'hostilité, de plus en plus marqué, contre le catholicisme. Il n'emploie ni les invectives amères, ni les négations audacieuses, vieux procédé de Voltaire et de son école; de nos jours, on y met plus de savoir vivre; les insinuations suffisent. On fait entendre discrètement que la Religion est une institution humaine; en parlant de ceux que l'Église nomme des Saints, on laisse apercevoir un motif intéressé dans toutes leurs démarches, une ambition ou une rancune dans toutes leurs luttes, un calcul dans toutes leurs vertus. Et sur quoi s'appuie-t-on? Sur Zozime, Socrate, Sozomène, voire même le poëte Claudien, païens entêtés, passionnés, et l'on accepte, on s'approprie leurs affirmations qui ne sont que des calomnies vingt fois réfutées. C'est ce que prouve très-bien le R. P. Cagniard, dans un article où il montre comment M. Amédée Thierry fait comparaître les saints Pères à son tribunal [2], et où il venge saint Ambroise, saint

[1] *Les Prophètes d'Israël.* Réponse à M. Réville. — *Études religieuses, historiques et littéraires* (livraisons d'octobre, novembre et de décembre 1867).

[2] *Les saints Pères au tribunal de M. Amédée Thierry.* — *Études religieuses, historiques et littéraires* des 15 septembre et 15 décembre 1867.

Digitized by Google

Jean Chrysostome et saint Jèrome d'injustes accusations. Depuis, M. Thierry a commencé dans la *Revue des Deux-Mondes*, la publication d'un véritable réquisitoire contre *Jean Chrysostome*. La mémoire du saint évêque, ainsi que nous l'avons annoncé, sera prochainement vengée dans la *Revue*, et à coup sûr par la plume la plus autorisée en pareille matière.

— Le savant historien des *Révolutions dans les États de l'Église*, a jugé opportun de rappeler un des épisodes de cette lutte, tant de fois renouvelée depuis dix siècles, dont le pouvoir temporel des papes a été l'objet. En relisant les détails des indignes agressions dirigées par Frédéric II contre le Saint-Siége [1], on croirait lire un chapitre d'histoire contemporaine : d'un côté la ruse, l'audace, l'hypocrisie, la confiscation, les moyens odieux, les votes prétendus populaires; de l'autre la fermeté calme et digne, la sérénité confiante en l'avenir, la prière, l'appel à l'Eglise universelle représentée dans un concile, l'assistance généreuse des catholiques. Nous recommandons ces lignes à la méditation des politiques qui croient entendre sonner le glas du pouvoir temporel, et nous saisissons cette occasion de rappeler le livre de notre excellent collaborateur, dont on a publié récemment une deuxième édition [2],

— M. César Cantù, dans un travail sur le *Concile de Trente* [3], expose d'abord les difficultés qui s'opposèrent à la réunion du concile. Tout le monde, au début, les protestants en tête, réclamaient sa tenue; mais lorsque le Souverain Pontife l'eut réuni, ce ne fut de la part des protestants que subterfuges pour entraver sa marche ; bientôt les disputes se multiplièrent, et les incidents politiques obligèrent de suspendre les séances. En réponse aux assertions des historiens hostiles au Saint-Siége, M. César Cantù montre de quels hommes savants l'assemblée était composée, à quelles discussions approfondies toutes les questions furent soumises, enfin avec quelle autorité furent prononcées les réformes, et rédigée la profession de foi qui devaient ôter tout prétexte à la Réforme et lui imprimer son caractère de révolte manifeste. M. Cantù parle ensuite des efforts de l'Église pour l'établissement de sa réforme morale et disciplinaire : des catéchismes sont composés, des Bibles éditées; tandis que Baronius, Cherubini et tant d'autres donnent à l'histoire un terrain plus solide, saint Charles Borromée fonde des séminaires, saint Philippe de Néri et saint Camille de Lellis ravivent les sentiments religieux. A côté de faits connus, mais toujours bons à rappeler, le savant auteur donne des détails nouveaux et pleins d'intérêt.

— « Établir une fois de plus que le despotisme est de fraîche date,

[1] *L'Invasion dans les États de l'Église* (1228-1250), par Henri de l'Épinois. *Revue du monde catholique*, du 10 novembre 1867.

[2] *Le Gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église*, d'après les documents authentiques, extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes. Paris, Didier, in-12.

[3] *Le Contemporain, revue d'économie chrétienne*, livraisons des 30 septembre et 31 octobre 1867.

Digitized by Google

et que l'active participation du pays à son propre gouvernement est l'impérieux besoin de tous les peuples honnêtes ; faire remonter jusqu'à la monarchie absolue l'arbitraire administratif dont nous souffrons sans l'avoir fondé, » telle est la double pensée dont sont sorties les études de M. le comte de Carné sur les *États de Bretagne*, que nous donne la *Revue des Deux-Mondes*[3], avant qu'elles ne paraissent en un corps d'ouvrage. M. de Camé, on le voit, écrit toujours *ad probandum*. Nous ne lui en ferions pas un reproche, si certaines de ses thèses n'étaient parfois excessives, et si, en raison même de leur exagération, elles ne blessaient la vérité. Ainsi, de ce que l'auteur breton ose appeler les *crimes* de l'ancienne monarchie (il est vrai qu'un *crime* est moins qu'une *faute*, s'il faut en croire Talleyrand), est-il en droit de conclure à « l'impérieuse nécessité de la Révolution française ? » Fallait-il déraciner le vieux tronc, parce que certaines de ses branches s'étaient desséchées ?... Quoi qu'il en soit, M. de Carné a entrepris de nous montrer que la Bretagne posséda, dès le commencement du XVIe siècle, une charte constitutionnelle, et de nous exposer l'histoire des luttes qu'elle soutint jusqu'en 1789, pour le maintien de ses institutions. N'est-il pas étrange que le pays dont les États firent à la monarchie de si profondes blessures, ait été celui où la fidélité à la royauté soit restée proverbiale ? Mais la fierté bretonne savait s'allier à un inaltérable dévouement, et ceux qui jettent la pierre à la monarchie française et regardent sa chute comme « une impérieuse nécessité, » rompent avec de glorieuses traditions, en même temps qu'ils commettent une injustice à l'égard d'une institution qui toujours sut se transformer selon les temps, et qui, avec le généreux Louis XVI, était entrée si noblement et si sincèrement dans les voies nouvelles. Dans les cinq articles déjà parus, M. de Carné dépeint la situation de la Bretagne après la réunion et étudie l'action des États pendant les guerres de religion ; il raconte longuement la lutte de Mercœur contre Henri IV, et donne des détails peu connus sur les troubles sanglants qui agitèrent alors la province ; puis il montre ses plaies cicatrisées par le gouvernement réparateur de Henri IV. La Constitution de la Bretagne et le fonctionnement de cette constitution au moment où il apparaît avec son entière efficacité, sous le règne de Louis XIII, sont l'objet d'une étude approfondie ; puis l'auteur fait ressortir l'admirable fidélité de la noblesse bretonne pendant les troubles de la Fronde, et raconte la lutte entre les États royalistes et le Parlement frondeur ; il fait pressentir comment les États, qui avaient résisté à Henri IV et à Richelieu, se laissèrent gagner par la séduction qu'exerça Louis XIV, et abdiquèrent leur indépendance, laissant aux populations rurales l'honneur de la résistance et de la lutte ;

[3] *Les États de Bretagne d'après des documents nouveaux.* — I. *La monarchie française en Bretagne après la réunion.* — II. *La ligue en Bretagne.* — III. *Les États sous Henri IV et sous Louis XIII.* — IV. *La Bretagne pendant la jeunesse de Louis XIV.* — V. *La Révolte du papier timbré.* — *Revue des Deux-Mondes* des 15 septembre, 1er octobre, 15 novembre, 1er et 15 décembre 1867.

Digitized by Google

enfin, il raconte avec détail la révolte du papier timbré, en 1675. La connaissance approfondie de la matière que possède M. de Carné, les recherches auxquelles il s'est livré, lui ont permis d'enrichir l'histoire de renseignements nouveaux et de rectifier plus d'un point erroné : il prouve fort bien, en particulier, que la Bretagne ne voulut pas se séparer de la France en 1589, comme l'ont écrit la plupart des historiens modernes.

— « Pour porter les affaires de France au plus haut degré de prospérité qu'elles aient jamais atteint, une seule chose est nécessaire, c'est que les Français soient pour la France ? » Qui a dit cela? Est-ce M. Thiers, dans cette mémorable séance où les accents vengeurs de son patriotisme retentissaient au milieu des acclamations de l'assemblée? Non, c'est Mazarin. Alors on ne pensait pas à la politique des nationalités, et Mazarin se bornait à travailler à la grandeur et à la prospérité de la France. C'est le rôle de ce grand ministre dans la politique commerciale du pays que M. Wolowski a examiné récemment, dans un Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques[1] ; il a fait précéder cette étude d'une appréciation très-équitable du caractère de Mazarin : s'il lui refuse l'estime qui ne s'attache au talent que quand il est rehaussé par la valeur morale, il lui rend la justice que lui ont déniée ceux qui l'ont traité d'« intrigant audacieux » ou de « fourbe habile. » — « Ce qui dominait chez Mazarin, dit M. Wolowski, c'est le bon sens ; il joignait à une conception rapide un jugement net et sûr, une infatigable puissance d'attention et une volonté persévérante. Un rare mélange de vigueur et de souplesse marquait ses actes d'un caractère de mesure parfaite, son esprit hardi et délié était plein de séduction, sinon de fierté : fécond en expédients, il ne désespérait jamais du triomphe de la raison. Au lieu de persécuter ses ennemis à outrance, il préférait les gagner ou les adoucir. L'indomptable Richelieu résistait, au risque d'être brisé : l'insinuant Mazarin savait plier et même se retirer, mais pour revenir. »

Le même Recueil contient un Mémoire sur la *Question des renonciations à Utrecht*[2], lu à l'Académie par M. Marius Topin, dont nous avons signalé, dans la dernière livraison, les très-curieuses études sur la politique française au temps de Louis XIV. Ce nouveau fragment n'est pas moins intéressant et moins bien traité ; nous le retrouverons, d'ailleurs, dans le livre qu'on annonce en ce moment[3] et dont nous parlerons prochainement.

Mentionnons aussi un mémoire communiqué à l'Académie par le savant historien de l'Espagne, M. Rosseeuw Saint-Hilaire. Ce mémoire est relatif à la fameuse expédition contre l'Angleterre, conçue

[1] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, livraisons d'octobre et de novembre 1867. Un fragment de ce travail a été lu par l'auteur à la séance annuelle des cinq académies. (Voir la *Revue des cours littéraires*, livraison du 14 septembre 1867.)

[2] Livraison d'octobre 1867.

[3] *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV. Affaires de Rome. Une élection en Pologne. Paix d'Utrecht.* In-8°.

Digitized by Google

par Philippe II, et qui eut un si misérable dénouement. L'auteur raconte les péripéties de ce drame, et termine en montrant la puissance de Philippe II sombrant comme son *invincible Armada*[1] : « Comme un navire fatigué, dit-il, l'Espagne a fait son temps ; elle a essayé sa dernière chance et livré son dernier combat ; elle n'a plus désormais qu'à se replier sur elle-même, en laissant l'Angleterre et la Hollande se partager ses débris, et à rentrer dans ses limites naturelles, dont elle eût mieux fait de ne jamais sortir. » Nous nous permettrons de relever dans le travail de M. Rosseeuw Saint-Hilaire une expression singulière : il oppose quelque part Sixte-Quint à Philippe II, et dit que le pape, « *catholique non moins ardent*, gémissait d'être condamné à avoir pour allié un Philippe II. » A coup sûr, si, comme le disait Joseph II, c'est le métier des rois d'être royalistes, c'est celui des papes d'être catholiques. Mais il est étrange de parler de la sorte du représentant de Jésus-Christ, de la plus haute personnification du catholicisme sur cette terre.

— M. Théodore Claparède ayant trouvé dans les manuscrits de Court, conservés à la bibliothèque de Genève, un « Récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-trois-Châteaux, âgée d'environ 21 ans, a endurées pour la querelle de l'Évangile, » l'a publié récemment dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*[2]. On y trouve les détails les plus douloureux sur les garnisons de soldats placées chez les protestants, sur les traitements barbares auxquels fut soumise Blanche Gamond. La relation est longue et l'on voit se multiplier contre cette malheureuse femme les cruautés les plus révoltantes, ordonnées par le directeur de l'hôpital où elle réside. Ce directeur, dit M. Claparède dans un avant-propos, obtint cependant la sympathie de Daniel de Cosnac, alors évêque de Valence : il appartiendrait au savant éditeur des *Mémoires* du prélat, d'éclaircir entièrement ce point délicat. On ne saurait trop flétrir d'ailleurs des abus et des cruautés qui sembleraient incroyables, s'ils n'étaient attestés par des témoignages dignes de foi.

— La conspiration de Jacques-Rigomer Bazin, qui faillit mettre en feu plusieurs départements de l'Ouest, est un épisode de l'histoire de la révolution resté jusqu'ici fort obscur. Grâce à des documents inédits. et spécialement à la correspondance du représentant du peuple Levasseur, D. Piolin a pu éclairer ce point d'une lumière nouvelle[3]. Le savant bénédictin prouve que ce fut René Levasseur, l'organisateur des massacres d'Angers, le terroriste du département des Ardennes, qui joua le principal rôle dans cette affaire, et non, comme on l'avait cru, Garnier (de Saintes). Garnier ne fut que l'instrument dont on se servit, selon ses propres expressions, « pour dévoiler le *nœud* de cette *trame* affreuse, dont les *rejetons* menaçaient de s'étendre au plus loin. » Il eut l'honneur d'annoncer à la Convention

[1] L'*Invincible Armada*. Livraison de novembre 1867.
[2] Livraisons d'août, septembre et octobre 1867.
[3] *La conspiration des Bazinistes et René Levasseur*. — *Revue du monde catholique* du 10 décembre 1867.

Digitized by Google

que, « débarrassé des hommes qui le trompaient, le peuple avait reconnu la voix de son représentant, et que c'était dans le temple de la Raison que la Raison avait repris son empire. » Levasseur et ses amis voulaient faire passer les bazinistes pour des contre-révolutionnaires, entretenant des relations avec l'Angleterre et l'Allemagne : il est constant que c'étaient « des ambitieux qui voulaient renverser la représentation nationale pour s'établir à sa place, et faire prévaloir leur odieux système de matérialisme et d'athéisme. » Le savant auteur de cette étude, qui prépare un travail complet sur la persécution religieuse dans le diocèse du Mans, insiste justement en terminant sur l'abaissement où le despotisme révolutionnaire avait plongé les caractères : il suffisait de quelques misérables, soutenus par une troupe de gens recrutés parmi la plèbe la plus vile, pour dicter la loi à toute une cité et courber les honnêtes gens sous un joug sanglant.

— L'histoire de la justice révolutionnaire fournit une preuve douloureusement éloquente de la vérité de ce fait. Nous avons déjà parlé ici des recherches auxquelles s'est livré, à ce sujet, M. Berryat Saint-Prix. Le savant magistrat, poursuivant le cours de ses curieuses études, a présenté récemment dans le *Cabinet historique* [1], le tableau de cette prétendue justice à Lyon. Il nous montre quatre commissions, — la commission militaire des *assiégés*, la commission de justice militaire, présidée par Massol, la commission de justice populaire, présidée par Dorfeuille, enfin la commission révolutionnaire, présidée par le général de brigade Parein, — fonctionnant successivement, après le triomphe de la Convention sur Lyon, devenu *ville affranchie*. La commission Parein, organisée par Collot d'Herbois et Fouché, siégea pendant près de quatre mois, et envoya à l'échafaud environ 1,700 *aristocrates*, parmi lesquels figuraient, comme toujours, un grand nombre de bourgeois et surtout d'ouvriers. La commission, d'ailleurs, termina dignement ses travaux en condamnant à mort.... ses exécuteurs, pour avoir tranché la tête à deux *vertueux patriotes*, à deux *martyrs*. M. Berryat Saint-Prix annonce que, dans sa prochaine étude, il nous conduira à Nantes : espérons qu'il nous donnera le dernier mot de l'histoire sur les atrocités du proconsulat de Carrier.

— Avant de quitter la période révolutionnaire, signalons un document émané d'un des lieutenants de Frotté, le vicomte de Chambray [2]. C'est le récit tracé par lui, quelques années plus tard, en 1812, des poursuites dont il fut l'objet, de son arrestation à Rouen, et de son évasion dans la forêt de Moulineaux, alors qu'on le conduisait à Caen pour y être fusillé. Retiré dans le pays de Caux, le vicomte de Chambray finit par s'embarquer sur un bâtiment marchand de Hambourg, sur lequel se trouvait Mallet du Pan, qui le conduisit en Angleterre moyennant vingt-cinq louis.

[1] Livraisons d'avril-mai et de juin-juillet 1867.

[2] *Un épisode de la guerre civile en Normandie* (1796). *Revue de la Normandie* du 31 octobre 1867.

Digitized by Google

— *Le catéchisme impérial* et *la prise de Rome*, tel est le titre d'une nouvelle étude de M. d'Haussonville, qui ne le cède en rien aux précédentes, par l'intérêt et la nouveauté des détails[1]. M. d'Haussonville montre Napoléon qui, après le Concordat, avait indistinctement choisi des évêques dans tous les rangs de la société, s'attachant de préférence à nommer des prélats d'ancien régime et cherchant des rapprochements, qui, dit l'auteur, « s'ils affligeaient tant soit peu *les âmes délicates*, semblaient au contraire ajouter pour lui aux joies de son triomphe. » L'empereur aimait à donner ces « recrues d'un nouveau genre » pour « professeurs de belles manières » à sa cour étonnée. « Il n'y a, disait l'empereur, que les gens de vieille race pour bien *servir*. » On doit se garder de prendre pour *parole d'évangile* tout ce qui sortait de la bouche de Napoléon : c'est ce que prouve très-bien M. d'Haussonville, en faisant ressortir l'opposition qui existait entre son langage officiel et ses communications privées. « Pour ce qui regarde la religion, écrivait-il au roi de Naples, il faut que le langage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de la philosophie : c'est là le grand art de celui qui gouverne. » Tout pour l'empereur était un instrument de règne : les évêques ne devaient être que de simples fonctionnaires, soumis aux exigences du pouvoir, célébrant pompeusement tous ses triomphes et épousant docilement toutes ses haines. M. de Broglie, évêque d'Acqui, n'avait rien trouvé de mieux, pour la naissance du roi de Rome, que de reproduire les paroles de Bossuet dans une circonstance analogue. Il fut réprimandé : « Donnez-moi exactement, répondit-il au préfet de police, la dose de la louange, afin que je puisse toujours l'atteindre sans jamais la dépasser. » Si les évêques étaient asservis, les prêtres étaient persécutés : M. d'Haussonville nous montre, à mesure que les rapports avec le Saint-Siége deviennent plus tendus, les prisons se peuplant, en France comme en Italie, « d'une foule de prêtres obscurs. » Enfin, après avoir enlevé au clergé l'indépendance et avoir attenté à sa liberté et à sa sécurité, l'empereur voulut lui ôter le monopole de l'enseignement religieux et lui imposer un catéchisme, qu'il fit rédiger sous ses yeux, approuver par le cardinal Caprara, à l'insu de Rome et malgré des instructions formelles, et finalement adopter par le clergé français, avec quelques modifications réclamées par M. de Boulogne : « Après avoir enrichi le calendrier d'un saint de plus (saint Napoléon), nous dit ici M. d'Haussonville, il ne restait plus à l'empereur qu'à se faire professeur en droit canon. » Nous ne pouvons que renvoyer aux curieux détails que donne l'auteur sur le *Catéchisme impérial*, et à ceux qui suivent sur les démêlés qui précédèrent l'occupation de Rome.

M. d'Haussonville, en disant que Napoléon voulut confondre le temporel et le spirituel, prétend qu'il suivait en cela les traces de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV. M. d'Haussonville croit donc à la *Pragmatique de saint Louis*, document reconnu désormais apocryphe ? Il nous paraît commettre une erreur de fait en ce

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 septembre et 1er décembre 1867.

Digitized by Google

qui concerne les prêtres assermentés, et une injustice à l'égard des prêtres non assermentés, quand il parle des « prêtres qui, *au péril de leurs jours*, s'étaient fait un devoir de rester *intrépidement à leur poste*, et n'avaient pas, en quittant le sol national, *consenti à séparer un instant leur sort de celui de la commune patrie.* »

— La biographie est une des parties de l'histoire, et ce n'en est ni la moins instructive ni la moins attrayante. Nous avons à signaler plusieurs travaux qui méritent de fixer l'attention de nos lecteurs. Mentionnons d'abord une curieuse notice de notre excellent collaborateur, M. Tamizey de Larroque, sur Jean de Montluc, évêque de Valence, ce prélat qui montra tant de sympathie pour l'hérésie [1]. Nous reviendrons sur cette notice, qui n'est point encore terminée. M. l'abbé Blampignon a donné au *Contemporain*, sur Mme de Hautefort [2], des documents qu'il destinait à l'éminent biographe de la célèbre *amie* de Louis XIII, et qu'il devait lui porter le jour même où M. Cousin fut frappé du mal qui l'enleva si soudainement. C'est comme un tribut à la mémoire de l'illustre écrivain que l'historien de Malebranche publie six lettres de la jeunesse de Mme de Hautefort, extraites des riches archives du château de ce nom, aujourd'hui en la possession du comte Maxence de Damas, dont la mère était une Hautefort. M. l'abbé Blampignon a accompagné ces lettres, qui offrent quelques détails intéressants pour l'histoire, d'un commentaire et de notes qui attestent autant d'érudition que de sagacité.

Mettant à profit le travail plein de recherches de miss Strickland sur les reines d'Angleterre, M. de Romont a retracé [3] la vie, trop laissée dans l'ombre, de Marie-Béatrice de Modène, femme de Jacques II. Il montre les douces vertus et les admirables qualités de cette princesse, que les souffrances de l'exil élevèrent aux plus sublimes hauteurs de la perfection chrétienne. L'auteur venge en passant Jacques II des calomnies dont il a été l'objet, et, s'appuyant sur le témoignage de miss Strickland, établit que ce roi malheureux ne fut pas, comme on l'a dit, dépouillé de sa couronne pour avoir attenté à la liberté religieuse, mais pour avoir voulu épargner cent cinquante ans d'oppression, de persécutions, d'injustices à tous ceux qui prenaient au sérieux le principe protestant du libre examen.

Nous ne pouvons passer sous silence deux autres articles consacrés à des femmes du monde, presque contemporaines, et dont les destinées furent, à coup sûr, bien différentes, quoique l'une et l'autre aient appartenu à des familles de l'ancienne cour et aient été unies à des Piémontais. Chacun a lu dans la *Revue des deux-Mondes* [1] les pages émues et charmantes que M. Guizot a consacrées à Mme de Boigne; on connaît l'étrange destinée de Mlle d'Osmond, mariée à

[1] *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Montluc, évêque de Valence. Revue de Gascogne* de septembre et octobre 1867.

[2] *Lettres inédites de Mme de Hautefort* (1626-1630). Livraison du 30 octobre 1867.

[3] *Revue du monde catholique*, livraisons du 10 octobre et du 10 novembre 1867.

Digitized by Google

16 ans à un vieux soldat de fortune, dont elle ne fit que porter le nom. La vie de Mlle de Colbert, unie au marquis de Barol, quoique moins connue, est bien digne d'être offerte à l'admiration, et, comme le dit M. le vicomte de Melun, d'être partout proposée comme modèle. Et pourtant, la femme éminente qui eut l'insigne honneur de donner, pendant vingt-cinq ans, l'hospitalité à Silvio Pellico, et dont le souvenir se rattache à la réforme des prisons piémontaises et aux institutions charitables de ce pays, est à peine connue de nom parmi nous. Il faut remercier M. de Melun d'avoir mis en lumière, en les complétant, les renseignements laissés par Silvio Pellico. Formons ici le vœu qu'à l'exemple d'une illustre catholique anglaise, lady Fullerton, qui a traduit la notice de Pellico, on fasse bientôt passer dans notre langue ces pages exquises et touchantes.

— L'histoire nobiliaire, pendant longtemps négligée à la suite du cataclysme révolutionnaire du dernier siècle, a repris, principalement depuis le second Empire, une nouvelle faveur. En ce siècle d'égalité et de démocratie, il n'est ouvrage de blason ou de généalogie qu'on ne se dispute au feu des enchères. L'*Histoire généalogique* du P. Anselme, le *Dictionnaire* de La Chesnaye des Bois, les *Registres* de d'Hozier ont atteint des prix fabuleux. Aussi ces trois grands Recueils généalogiques ont-ils trouvé de nouveaux éditeurs, qui en poursuivent la réimpression. Et qu'on ne voie pas là, uniquement, un retour à de puériles vanités; il y là surtout une marque de cet amour, et j'ajouterai de ce respect du passé, qui distingue notre temps, et en est un des meilleurs signes. La *Revue Nobiliaire* [1] a été fondée il y a cinq ans pour répondre à ce mouvement. Nous avons déjà signalé les travaux de M. A. Demarsy sur la sigillographie des évêques d'Amiens, de Beauvais, etc., publiés dans la *Revue Nobiliaire*. Nous avons à mentionner aujourd'hui un travail analogue sur les évêques d'Autun, fait avec beaucoup de soin et d'érudition, par M. Harold de Fontenay [2]. M. Demarsy a donné récemment dans la même Revue une dissertation inédite de du Cange, extraite d'un *Traité du droit des Armes* conservé à la Bibliothèque impériale [3]. Dans cette dissertation, le « père de l'érudition française » entre dans de curieux détails sur les armes de Jérusalem, et sur l'origine et les titres de Godefroy de Bouillon. C'est aussi aux Croisades que se rattache un autre travail, celui de M. René de Belleval sur le *Ponthieu aux Croisades* [4]. Le savant auteur montre les erreurs où sont tombées M. Roger, dans sa *Noblesse de France aux Croisades*, et M. de Fourmont, dans son livre *l'Ouest aux Croisades*, et dresse, avec sa compétence toute spéciale, la liste authentique des familles du Pon-

[1] *Revue nobiliaire, historique et biographique*, fondée par M. Bonneserre de Saint-Denis, et publiée par M. L. Sandret. Paris, chez Dumoulin.

[2] *Essai sur les sceaux et armoiries des évêques d'Autun.* — Livraisons de septembre et d'octobre 1867.

[3] *Des armoiries fausses ou pour enquerre.* — Livraison de novembre 1867.

[4] Livraison d'octobre 1867.

Digitized by Google

thieu qui furent représentées aux Croisades. — Avant de quitter la *Revue Nobiliaire*, nous exprimerons le regret que les *Tablettes Contemporaines* qui terminent chaque livraison, et enregistrent les mariages et décès, ne soient pas rédigées avec plus de correction et d'une façon plus complète. La *Revue Nobiliaire* a dans le *Gentleman's Magazine* un modèle que nous lui recommandons, si elle veut devenir le *Moniteur* des familles appartenant à la noblesse.

— Nous avons à saluer l'apparition de deux nouvelles Revues provinciales. La *Revue forezienne*, qui paraît à Saint-Etienne, et annonce devoir traiter toutes les questions d'histoire et d'archéologie[1]; la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, publiée à Angers[2]. Parmi les travaux donnés par la première, nous mentionnerons celui de M. Aug. Bernard sur les *Vicomtes de Lyon, de Vienne et de Macon*. Nous avons remarqué dans la seconde un très-bon travail de M. Albert Lemarchand, conservateur adjoint de la Bibliothèque d'Angers, sur la conduite de Bonchamp mourant à l'égard des prisonniers républicains [3]. L'auteur réfute avec des documents authentiques l'assertion dont MM. B. Fillon et Bonnemère, se sont faits de nos jours l'écho, et contre laquelle protestait, il y a peu de mois, si noblement, le petit-fils du général vendéen, le comte Fernand de Bouillé, assertion qui opposerait de prétendues impossibilités à ce généreux acte de clémence qui arracha à une mort certaine plus de cinq mille prisonniers républicains.

— La *Revue d'Aquitaine* a publié, dans le cours de l'année 1867, plusieurs travaux qui tous ne sont pas encore arrivés à leur terme. M. Paul Raymond a continué la publication de ses curieux extraits des comptes de Jeanne d'Albret [4]; M. Léo Drouyn a donné une bonne étude sur la paroisse de Saint-Jean de Blagnac, suivie d'une généalogie très-bien faite de la famille de Solminihac[5]; M. Gaullieur, un intéressant mémoire sur *l'Armurerie milanaise à Bordeaux* au XVe siècle [6]; M. L. Lejosne, la suite de son *Essai géographique sur la cité et le diocèse de Tarbes* [7]. Mentionnons enfin une notice de M. L. Audibert sur un prélat d'ancien régime, Mgr Dillon, archevêque de Toulouse et dernier président des États de Languedoc [8], où l'auteur

[1] *Revue forezienne. Histoire et archéologie.* 1re année, Saint-Étienne, nos 1 à 5, juillet-novembre 1867.

[2] *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou.* 1re année, Angers, nos 1 à 6, juillet-décembre 1867.

[3] *Bonchamps et les prisonniers républicains de Saint-Florent-le-Vieil.* Livraison de novembre. Tirage à part : br. gr. in-8° de 18 p.

[4] *Notes extraites des comptes de Jeanne d'Albret et de ses enfants* (1556-1608). Livraisons de janvier à juin et de septembre-octobre 1867.

[5] *Saint-Jean de Blagnac, département de la Gironde. Étude historique et archéologique.* Livraisons de janvier à juin et de septembre-novembre.

[6] Livraison de juillet-août.

[7] Livraisons de juin à août.

[8] *Le dernier président des États généraux du Languedoc* (1764-1790). Livraisons de janvier-février, avril à octobre.

Digitized by Google

réfute certaines calomnies et une assertion de M. Ath. Coquerel, qui avait parlé de la complicité morale du prélat dans l'affaire de Calas; et la très-curieuse lettre de M. Bertrandy à son oncle M. Lacabane sur les campagnes du comte de Derby[1] : l'auteur, s'appuyant sur les notes recueillies par le savant directeur de l'École des chartes, combat le récit de Froissart, suivi par M. Ribadieu dans son ouvrage sur les *Campagnes du comte de Derby* (1863), et montre, comme vient de le faire de son côté M. L. Delisle, dans son admirable *Histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, combien le grand chroniqueur a besoin d'être sévèrement contrôlé.

— La *Revue de Gascogne* nous offre, à son tour, la suite des intéressantes recherches de M. J.-F. Bladé sur les *Pays d'État de la Gascogne*[2]; une série d'articles de M. le docteur Desponts sur *Un village de Gascogne* (Sarrant) *pendant les guerres de la Fronde*[3], où l'auteur a utilisé un grand nombre de renseignements inédits, dont on devra tenir compte dans l'histoire des troubles civils de cette époque; une *Étude historique et monumentale sur le prieuré de Saint-Orens d'Auch*[4], et des travaux de notre infatigable collaborateur, M. Tamizey de Larroque, sur *l'amiral Bertrand d'Ornesan*[5], dont le nom a été oublié dans tous les dictionnaires biographiques; et sur *Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges*[6], dont il publie trois curieuses lettres inédites. N'oublions pas enfin de signaler, dans la dernière livraison parue, le début d'un important travail de M. Paul Meyer sur un roman de chevalerie complétement ignoré jusqu'ici, *les Aventures de Guillaume de La Barre*, par Arnaud Vidal, de Castelnaudary.

— La *Revue du Lyonnais*, qui poursuit vaillamment sa carrière déjà longue, car elle est la *doyenne* des revues provinciales dont nous avons à nous occuper, contient dans ses dernières livraisons une *note* de M. Adrien Arcelin sur un point qui est en ce moment l'objet des investigations de la science : *les antiquités préhistoriques*[8]; un très-bon résumé de documents se rapportant au culte de Saint-Jean et aux superstitions dont ce culte a été l'objet, par M. H. Bernard[9]; et un examen, fait par M. Martin Rey, du problème chronologique que présente une médaille commémorative du passage de Char-

[1] *Première lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne, Saintonge et Poitou*, adressée à M. Léon Lacabane, directeur de l'École impériale des chartes. Livraison de juillet-août.

[2] Livraisons de janvier, mars, avril, juin, juillet 1867.

[3] Livraisons de janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, octobre.

[4] Livraisons d'avril, mai, juin, juillet, août.

[5] Livraison de mai 1867.

[6] Livraison de janvier 1867.

[7] Livraison de novembre 1867.

[8] *Notes sur les antiquités préhistoriques de la Saône*. Livraison de septembre 1867.

[9] *Usages et superstitions qui se rattachent au culte de saint Jean, tant en Orient qu'en Occident*. Même livraison.

Digitized by Google

les VIII à Lyon, portant la date de 1493, tandis que tous les documents placent en 1494 le voyage du roi en Italie [1].

— Dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, nous remarquons un article de M. A. de Liniers sur l'édit du 6 août 1665 qui succéda à une enquête ordonnée relativement au droit d'exercice du culte calviniste dans les villes où ce culte existait; l'auteur nous fait voir les résultats de cette mesure en Poitou [2]. Dans la *Revue de la Normandie*, nous avons à signaler le commencement d'une érudite étude de M. E. Gosselin sur *les origines du théâtre à Rouen avant Corneille* [3]; dans la *Revue historique des Ardennes*, un court *Mémoire sur la sainte ampoule*, extrait des manuscrits de la Bibliothèque Impériale, et qui est dû au chanoine de Reims Gillot [4]. Nous regrettons que l'éditeur de ce mémoire, M. Ed. Sénemaud, n'y ait pas joint des éclaircissements complétant et rectifiant au besoin les détails donnés par Gillot.

— Quelques documents, récemment publiés dans divers recueils, appellent ici une brève mention. Dans la *Revue des Sociétés savantes*, nous trouvons deux lettres inédites de saint Louis et de la reine Blanche à la commune de Béziers pour les encourager dans la fidélité à la couronne [5]; une curieuse lettre de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, et deux lettres de Louis XII aux états du Languedoc, écrites de Turin et de Milan en 1499 [7]. Signalons encore : une pièce, rapportée par M. Léopold Delisle. où sont énumérés des travaux faits en 1432 au château de Rouen, et en particulier « au degré de la chambre où souloit être logée Jehanne la Pucelle; » deux documents du règne de Philippe de Valois relatifs à un projet de croisade et à la destruction de la marine anglaise dans une pensée d'invasion [8]; et trois inventaires de l'artillerie du château de Blois au xve siècle [9]. N'oublions pas dans la même *Revue* les curieuses *notes* de M. l'abbé Cochet, membre non résidant du comité des travaux historiques, sur la découverte de la statue de Henri Court-Mantel et du tombeau du régent Bedford, dans la cathédrale de Rouen [10]. La dernière livraison de la *Revue de la Normandie* [11] contient le compte rendu détaillé, avec plans de la découverte du tombeau de Bedford.

Notre érudit collaborateur, M. Gustave Masson a donné au *Cabi-*

[1] *Variations chronologiques du règne de Charles VIII, à propos d'une médaille lyonnaise.* Lettre à M. de Longpérier. Livraison d'octobre 1867.

[2] *L'édit du 6 août 1665 en Poitou.* Livraison du 25 septembre 1867.

[3] *Recherches sur les origines de l'histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille.* Livraisons des 30 septembre, et 31 octobre.

[4] 4e livraison de 1867 (juillet-septembre).

[5] Livraison de mai 1867.

[6] Livraison d'avril 1867.

[7] Livraison de mai 1867.

[8] *Ibid.*

[9] Livraison d'avril 1867.

[10] Livraison de juin 1867.

[11] Livraison du 30 novembre, parue le 18 décembre.

Digitized by Google

net historique des lettres du comte d'Avaux à Grævius qui renferment des renseignements intéressants, principalement au point de vue bibliographique[1]. Le même recueil contient des lettres échangées entre le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie légère, et plusieurs gentilshommes de son régiment, offusqués par les formules finales que le colonel général avait employées en leur écrivant[2], et des documents sur l'Acadie, communiqués par M. C. Moreau, qui termine en ce moment une histoire de cette importante colonie française[3]. La *Revue de l'Aunis* publiait aussi récemment un *Mémoire sur les Acadiens*[4], présenté à l'assemblée du clergé de France en 1775, par les habitants de la colonie refugiés en Poitou. Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, mentionnons deux lettres de Schomberg, ambassadeur de France en Allemagne, sur l'effet produit dans ce pays par la Saint-Barthélemy[5]. Dans la *Revue de l'Anjou*, M. Célestin Port a donné le cahier du Tiers-État de la Sénéchaussée de Saumur aux États-Généraux en 1661[6]. Enfin, terminons en appelant l'attention, entre autres lettres inédites publiées par l'*Amateur d'autographes*, sur une curieuse série de huit lettres du maréchal Fabert des années 1660 et 1661[7].

FR. DE FONTAINE.

II.

PÉRIODIQUES ANGLAIS.

Le dernier numéro de la *Quarterly Review*, l'un des plus remarquables qui aient paru depuis la fondation de ce périodique, contient entr'autres articles du premier mérite, une description de la retraite de l'armée française après la campagne de Russie. Pour composer ce travail, l'auteur anonyme a consulté les souvenirs militaires du regrettable duc de Fezensac, les mémoires du baron de Bourgoing, et ceux de M. de Bausset. Comme résumé net et lucide nous nous empressons de recommander cet article, en nous bornant à citer un jugement porté sur la retraite en question par le duc de Wellington en 1842, et qui a été inséré par lord Stanlope dans son petit volume de *Miscellanées*. « Napoléon n'avait fait aucun préparatif pour

[1] Livraison de juin-juillet 1867.
[2] *Ibid.*
[3] Livraison d'août-septembre.
[4] Livraison du 25 octobre.
[5] Livraison du 15 novembre 1867.
[6] Livraison de septembre 1867.
[7] Nos des 1er-16 juin et 1er-16 juillet 1867.

Digitized by Google

la retraite à laquelle il aurait à se résigner si ses efforts diplomatiques n'aboutissaient pas. Avant même que la marche fût commencée, aucun moyen de communication n'existait entre les différents corps de l'armée; les hôpitaux, mal pourvus, durent être abandonnés, et des obstacles de toute espèce s'accumulèrent dès le début même de la retraite. La première base des opérations était perdue, la seconde n'existait pas encore, et l'Empereur n'était pas assez fort pour pénétrer jusqu'à Kalouga dans les provinces du Sud. Ce plan seul aurait pu sauver l'armée, et encore eût-il fallu sacrifier tous les corps qui formaient la ligne d'opérations vers le Nord. Au lieu de cela, l'Empereur fut obligé de se diriger vers la Bérésina, éventualité pour laquelle il n'avait rien préparé. » Le rédacteur de l'article de la *Quarterly Review* pense en outre que Napoléon agit avec beaucoup d'imprudence en s'arrêtant aussi longtemps à Moscou. L'approche de l'hiver aurait dû le désillusionner, et lui faire comprendre qu'il devait ne conserver à la halte absolument que le temps nécessaire pour le repos et la réorganisation de l'armée.

— Je passe sans transition de Napoléon à Voltaire. Le dernier numéro du *Fraser's Magazine* contient, sur le trop fameux auteur du *Dictionnaire philosophique*, un article qui mérite d'être lu : on y examine Voltaire comme théologien, moraliste et métaphysicien. Le journaliste écrit avec beaucoup d'impartialité, et tout en condamnant les opinions de maître Arouet, il pense à ne pas tomber dans cet abus d'outrages que les critiques affectent trop souvent à propos des facéties de Voltaire ; il dit, par exemple, que toute question de bon goût et de convenance mise à part, l'ennemi du christianisme faisait acte de bonne guerre en sapant à force de raillerie l'édifice de la foi. Si l'on examine les résultats de la campagne entreprise avec tant de furie par Voltaire contre le christianisme, on verra que les choses sont à peu près dans le même état où elles se trouvaient avant la publication du *Dictionnaire philosophique;* et si les antagonistes de la religion révélée ne sont jamais plus dangereux que le patriarche de Ferney, il n'y aura pas de quoi s'inquiéter. Non pas que la masse du public ait assez de bon sens pour voir qu'une facétie ne prouve rien, et qu'un trait d'ironie s'emploie souvent faute de raison concluante ; mais ceux qui ne veulent pas se donner la peine de réfléchir ne doivent pas être portés en ligne de compte parmi les adversaires de la religion ; ce sont des neutres ou, pour parler plus juste, les seules préventions qu'ils aient contre l'Evangile sont celles qui résultent de la nature corrompue de l'homme. C'est déjà bien assez.

L'auteur de l'article ne croit pas que Voltaire brille comme moraliste. Cela va sans dire. Quand on détruit de fond en comble les principes de la morale, il n'est guère possible de donner aux hommes de bonnes règles, qui puissent leur servir dans leurs rapports les uns avec les autres. Rien de plus absurde que de faire reposer la morale sur l'éducation. Vous dites que les gens deviendront peu à peu meilleurs si on les habitue à peser les conséquences de toute infraction aux lois établies par la société, à merveille ; mais supposons des

Digitized by Google

hommes ayant pesé ces conséquences et ayant résolu de les accepter, qu'arrivera-t-il? Voltaire se tire de là par son moyen habituel, c'est-à-dire par une plaisanterie: « Je n'ai autre chose à dire à ces gens-là, » répond-il, « sinon que probablement ils seront pendus. » Cela revient à poser en principe qu'on fasse les lois pénales assez sévères pour envoyer à la potence tous ceux qui, de propos délibéré, auront sacrifié le bien de la communauté à leur propre intérêt. Vous faites alors de ce monde un vaste champ de supplices; tranchons le mot, vous vous méprenez foncièrement sur le caractère de la morale, son origine et son but.

Quant à la métaphysique on peut à peine dire que Voltaire en ait eu une; son caractère était essentiellement pratique, et lorsqu'un homme s'est donné la tâche de renverser la religion chrétienne, on conçoit qu'il n'ait pas beaucoup de temps à perdre en recherches sur l'origine des idées, le critérium de la certitude et autres balivernes du même genre.

— La *Revue d'Edimbourg*[1], comme la *Quarterly Review*, contient un long morceau d'histoire sur Napoléon Ier; mais ici ce n'est pas le chef d'armée, le géant des batailles qui réclame notre attention; c'est l'administrateur actif et vigilant qui se piquait d'étendre partout sa surveillance, et de tout réglementer, depuis les relations commerciales de l'Empire, jusqu'au comité de lecture du Théâtre-Français. L'auteur anonyme de l'article en question retrace d'abord en peu de mots l'histoire de la correspondance dont il nous rend compte, et il nous fait voir pourquoi il est impossible de publier intégralement toutes les dépêches et notes émanant du cabinet de Napoléon Ier. Sans parler des motifs de haute convenance qui s'y opposent, une telle démarche n'aurait-elle pas pour résultat certain de donner de l'administration de Napoléon Ier une idée peu favorable? Les étrangers, à tort ou à raison, n'admirent pas un gouvernement centralisateur comme l'était celui de l'Empire, et cette surveillance qui s'exerce dans toutes les affaires, grandes et petites, et dont les vingt-deux volumes déjà parus donnent de si curieux témoignages, leur semble ridicule. Tel est le résumé de l'article très-détaillé de la *Revue d'Edimbourg*.

— Ce même périodique nous donne un autre travail[2] qui mérite d'être analysé ici. Il paraît que Miss Edgeworth, dont les romans et les ouvrages d'éducation sont fort connus en France, aussi bien qu'en Angleterre, avait, par une clause spéciale de son testament, expressément défendu que l'on publiât après sa mort les notes qu'elle était dans l'habitude de tenir chaque jour, et la volumineuse correspondance qu'elle recevait. Tout en respectant les dernières volontés de cette dame, les amis de miss Edgeworth crurent nécessaire de donner à ces documents précieux une forme durable, et ils les firent imprimer en trois volumes, à un très-petit nombre d'exemplaires, réservés pour les personnes de la famille et quelques intimes. On pourrait

[1] October 1867. — *The Napoleon Correspondence.*
[2] *Recollections of miss Edgeworth.*

Digitized by Google

se demander d'abord s'il était bien délicat à l'auteur de l'article de la *Revue d'Edimbourg* de mettre sous les yeux du public, même par simples extraits une correspondance que Miss Edgeworth avait absolument refusé de laisser imprimer; mais c'est là une affaire qui ne nous regarde pas, et notre tâche consiste à dire quelques mots de l'article lui-même. Si nous pouvons en juger d'après les passages que nous avons sous les yeux, les mémoires de Miss Edgeworth sont pleins des détails les plus curieux sur l'histoire de la société française depuis la fin du siècle dernier. On sait, en effet, combien il y a de sympathie entre notre caractère national et celui des Irlandais, et on ne sera pas étonné d'apprendre que Miss Edgeworth, chez M. Suard et chez M. Necker, se trouva dans une région intellectuelle où tout lui était familier. Les anecdotes abondent. La première que nous citerons se rapporte à l'année 1788. Le roi de Danemark, homme d'un esprit assez borné, venait de quitter Paris. Un Français étant un soir dans une société où se trouvait l'ambassadeur danois, entra en conversation avec lui sans le connaître, et se mit à tourner en ridicule le malheureux monarque. « Ma foi! dit-il en riant, il a une tête... une tête... » — « Couronnée, » répondit l'ambassadeur, avec le plus grand sang-froid et une politesse imperturbable.

En 1802, toute la famille Edgeworth, profitant du court intervalle de la paix d'Amiens, se transporta à Paris. Grande fut la joie de Miss Maria (tel était le nom de l'agréable romancière), de faire visite aux célébrités de l'époque. Elle eut une longue conversation avec la Julie de Jean-Jacques Rousseau, elle fut présentée à Mme de Genlis, elle vit La Harpe, Morellet et les derniers représentants de la coterie encyclopédiste. Malheureusement, le nom d'Egeworth, à cette époque, n'était pas bien famé en France. Les autorités se persuadèrent que M. Edgeworth était le propre frère du célèbre abbé Edgeworth de Firmont; on lui intima l'ordre de quitter Paris, et les hostilités ayant recommencé, son fils Lowell fut arrêté à Genève comme prisonnier de guerre, et détenu dans cette ville jusqu'aux événements de 1814.

Une des parties les plus intéressantes de l'article que j'examine ici se rapporte au séjour de Miss Edgeworth à Coppet, où elle fut bientôt sur un pied d'intimité avec Mme de Staël et Mme la duchesse de Broglie. Tout cela est plein des détails les plus piquants.

En 1820, un autre voyage à Paris eut lieu; les temps étaient bien changés, et le nom d'Edgeworth, loin de soulever des sentiments d'irritation, était devenu un passeport de popularité. La seule difficulté consistait à posséder ce nom barbare. Cela faisait la désolation des huissiers et des valets de chambre. Les uns disaient : *Edgouts*, les autres *Edgits*, les plus corrects se hasardaient à hurler *Edgvuts*. Craignant de se compromettre, un domestique, après s'être évertué un soir à lire sur la carte de visite le nom cabalistique, dit tout bonnement en haussant les épaules : « Ah! pour celui-là, j'y renonce! » et, ouvrant la porte à deux battants, il s'écria : « Mademoiselle Maria, et Mesdemoiselles ses sœurs! » C'était un compromis, on le voit. Je citerai une dernière anecdote. La duchesse de Wellington n'avait

Digitized by Google

pas voulu, à Londres, recevoir la visite de Mme de Staël, pour des motifs qui tenaient à la politique. Se trouvant en soirée avec elle à Paris, l'auteur de *Corinne* s'avance vers la duchesse : « Eh ! madame « la duchesse, vous ne vouliez donc pas faire ma connaissance en « Angleterre ? — Non, Madame, je ne le voulais pas. — Et comment, « Madame ! Pourquoi donc ? — C'est que vous craignais, Madame. — « Vous me craignez, Madame ? — Non, Madame, je ne vous crains « plus. » Là-dessus, Mme de Staël jette ses bras autour du cou de la duchesse, en lui disant : « Ah ! je vous adore ! »

La *Dublin Review* a publié récemment deux articles sur des questions qui ont été l'objet de vives controverses : le rôle du dominicain Tetzel et l'Inquisition espagnole. Dans le premier de ces articles [1], on examine, en se servant de l'ouvrage allemand du docteur Grœne, publié en 1853, si Tetzel fut, comme on l'a tant répété, « le plus vil, non-seulement des moines, mais des hommes. » L'histoire véridique venge Tetzel de beaucoup de calomnies que ses adversaires avaient accréditées ; le lave-t-elle de tout reproche ? la question demande à être examinée avec une sérieuse critique et une stricte impartialité. Le second article est consacré à l'attitude du Saint-Siége vis-à-vis de l'Inquisition espagnole [2]. L'auteur, s'appuyant sur les travaux du docteur Heféle, de Llorente, de Prescott, etc., cherche à préciser le vrai caractère de l'Inquisition en Espagne. La religion de Sixte IV fut surprise, quand, sur la demande de Ferdinand, il autorisa la création d'un nouveau tribunal de l'Inquisition, destiné, paraissait-il, à combattre les progrès du judaïsme. Le tribunal échappa à l'influence de Rome, qui s'efforça vainement d'atténuer les rigueurs de l'Inquisition espagnole. Les papes eurent beau protester, les horreurs si justement flétries par l'histoire continuèrent : le tribunal était pour le gouvernement de Ferdinand et de son successeur un instrument de règne ; il resta un tribunal *royal*, agissant, comme l'ont reconnu Ranke, Guizot, etc., dans un but politique plutôt que religieux. L'article est terminé par un coup d'œil rapide sur les destinées de l'inquisition en Espagne, jusqu'à nos jours. Nous nous bornons à ce bref résumé ; ce n'est pas ici le lieu d'examiner les théories développées, à ce propos, par la *Dublin Review*.

— La *Victoria Magazine* a publié dans sa dernière livraison un article sur Mme Roland. Ce travail, rédigé avec soin et impartialité, rappelle à certains points de vue le volume de Mme Charles Lenormant, que nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute. Il n'est pas nécessaire de partager les opinions politiques de la célèbre *Girondine* pour rendre hommage à son énergie et à son talent. Mais, comme le fait très-bien ressortir le journaliste anglais, Mme Roland avait nourri son imagination aux plus mauvaises sources de la littérature du XVIIIe siècle, et le cynisme naïf de certaines pages de ses mémoires, dépasse presque les tableaux éhontés des Confessions de Jean-Jacques Rousseau.

[1] *Tetzel.* — July 1867.
[2] *The holy see and the spanish Inquisition.* — July 1867.

Digitized by Google

— Depuis quelque temps, les Revues anglaises se sont fort occupée des biographies religieuses qui paraissent en France. Toute la presse périodique a parlé d'Eugénie et de Maurice de Guérin; il y a eu de nombreux articles sur la vie et la correspondance de Mme Swetchine; le P. Lacordaire a trouvé dans le rédacteur du *Macmillan's Magazine* un juge aussi délicat que scrupuleusement exact. C'est maintenant le curé d'Ars qui défraye les journaux britanniques. Dans les deux derniers numéros de la *Contemporary Rewiew*[1], j'ai remarqué une consciencieuse étude rédigée par le docteur Alford, doyen de l'église cathédrale de Cantorbéry. Il serait difficile de trouver un travail écrit avec plus de tact, de réserve et de bon goût. La même Revue contient aussi un long article sur la philosophie d'Auguste Comte[2], envisagée dans ses rapports avec l'histoire de la religion chrétienne. S'il est indispensable de faire ressortir partout et toujours les tendances funestes du système positiviste, il faut, d'un autre côté, éviter avec soin le tort où quelques personnes sont tombées, en le traitant de rêverie absurde et ne méritant que les honneurs du ridicule. Une hérésie philosophique dont les adeptes sont aussi influents et aussi actifs que le sont les disciples d'Auguste Comte, veut être sérieusement discutée et critiquée, comme un ennemi digne de ce nom. C'est ce qu'a senti M. Westcott, l'auteur de l'article auquel je fais allusion. On voit qu'il a étudié le Positivisme à fond, et les coups qu'il lui porte n'en ont que plus de force.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The curé d'Ars.* — October and december 1867.
[2] *Comte on the philosophy of the history of Christianity.*

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Bible et la Nature; *leçons sur l'Histoire biblique et la création dans ses rapports avec les sciences naturelles*, par Henri Reusch, docteur en théologie et professeur à l'Université de Bonn; ouvrage traduit de l'allemand sur la 2e édit. avec l'autorisation de l'auteur, par Xavier Hertel, prêtre du diocèse de Rouen; Paris, Gaume et Duprey, 1867, in-8° de XII-612 p.

Beaucoup de savants et d'habiles exégètes, parmi lesquels se distinguent les Buckland, les Wiseman, les Westermayer, les Kurtz, et MM. Glaire, Sorignet, Maupied, Marcel de Serres, etc., etc., ont déjà montré, par de remarquables travaux, l'accord qui existe entre la vraie science et la Cosmogonie mosaïque. L'ouvrage que nous annonçons est un nouvel essai de conciliation sur ce point important; il a pour but spécial de faire voir la parfaite harmonie entre les enseignements de la Bible et les découvertes faites, dans notre siècle surtout, par les sciences naturelles, et l'on peut dire que le Dr Reusch apporte dans ces questions, si souvent traitées avec un savoir et un talent incontestables, une grande ampleur de vues et des lumières nouvelles. On a laissé à cet ouvrage sa forme primitive, c'est-à-dire celle de leçons (elles sont au nombre de trente-quatre), parce qu'il est le fruit d'un cours d'Écriture sainte professé par l'auteur à l'Université de Bonn, en 1862. Dans sa leçon d'ouverture, qui forme l'Introduction de l'ouvrage, le Dr Reusch insiste beaucoup, et avec grande raison, pour que le clergé, les théologiens, s'appliquent à l'étude des sciences naturelles plus qu'on ne le fait généralement. Comme il le dit, « les résultats d'une étude vraiment sérieuse ne tombent jamais en contradiction réelle avec la Révélation et lui servent souvent, au contraire, de confirmation. » C'est ce qu'ont déclaré maintes fois d'illustres savants : « Moïse, a dit Cuvier, nous a laissé une cosmogonie dont l'exactitude se vérifie chaque jour d'une manière remarquable. » Et, plus récemment encore, Ampère n'a pas fait difficulté d'écrire ces mots : « Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. »

Dans ses leçons, le Dr Reusch établit solidement d'abord le rapport qui existe entre les propositions de la théologie sur la Bible et les données de la science naturelle en général; ensuite il s'applique à se rendre un compte exact des enseignements de l'Écriture sainte et de la science, pour savoir si, dans telle ou telle question, c'est l'Écriture ou la science qui donne la solution décisive. On trouvera là de justes et fécondes ob-

Digitized by Google

servations. Dans l'exégèse de l'Hexaméron mosaïque, l'auteur recherche ce que la Bible nous propose comme vérité de foi, et ce qu'elle laisse aux libres recherches de l'esprit humain. Il étudie avec sagacité et avec science quels passages, quelles expressions ont, d'après les règles de l'herméneutique, un sens déterminé dont il n'est pas permis de s'écarter; et, d'un autre côté, quels passages, quelles expressions sont susceptibles de plusieurs interprétations, et laissent par conséquent toute latitude à l'investigation humaine. Enfin, l'auteur examine avec quel succès on a essayé jusqu'ici de concilier les résultats des recherches scientifiques avec le récit de Moïse. C'est au moyen de cette méthode nette et solide que le Dr Reusch étudie toutes les grandes questions que renferme la *Genèse*.

La question des *six jours*, c'est-à-dire la question de savoir s'il s'agit, dans l'œuvre de la création, de *jours* naturels ou plutôt d'*époques* indéterminées, nous a paru traitée à un point de vue curieux. L'auteur rejette nettement la théorie des *époques*. Il adopte un système d'après lequel il faut compter dans la semaine créatrice trois jours de 24 heures (les trois derniers), trois successions de la lumière aux ténèbres s'effectuant dans un temps indéterminé, puis enfin une période indéfinie qui précède les autres, le temps que dure le chaos, le *tohu vabohu* de l'Écrivain inspiré. Nous laissons à de plus compétents que nous à se prononcer sur ce système. Une autre question, celle qui a trait aux rapports de l'Astronomie avec la Bible nous a aussi vivement intéressé. Les leçons consacrées aux diverses théories de la *formation de la terre*, sont également curieuses. On remarque encore celles qui ont rapport à la *Chronologie de La Bible*, à l'*unité de la race humaine*, et surtout celle qui a trait au système de la *Génération spontanée*, que le Dr Reusch examine avec une grande hardiesse, sans sortir des bornes de l'orthodoxie. Jamais nous n'avons mieux compris qu'en lisant le chapitre consacré à cette question, comment, lorsqu'on est en mesure d'unir la science de la théologie à la science naturelle, on peut aborder les questions les plus délicates ou les plus difficiles sans s'exposer à tomber dans l'erreur. Du reste, cette union de la théologie avec la science humaine éclate partout dans l'ouvrage du Dr Reusch, et c'est ce qui lui donne, à nos yeux, la plus haute valeur. Le docte auteur fait constamment preuve d'une érudition solide, d'une grande largeur d'esprit, associée à une sage prudence, qui fait de son livre un guide aussi éclairé que sûr dans l'étude de ces questions. Tout en résumant, dans le cours de son ouvrage, les travaux de ses devanciers, il les surpasse tous, non-seulement parce qu'il a su recueillir chez eux ce que l'exégèse et la science naturelle ont produit de meilleur, mais encore parce qu'il complète leurs résultats par ses propres études. Ajoutons que son exposition claire et intéressante met ces discussions ardues à la portée de toutes les intelligences quelque peu cultivées. Nous devons remercier M. Hertel d'avoir fait connaître ce livre aux hommes studieux de notre pays.

L.-F. Guérin,

Introductio in sacram scripturam, auctore Thoma Josepho Lamy, can. hon. Eccles. Cathed. Namurcensis, S. Theolog. doct. Hermeneuticæ sacræ et ling. orient. in Universit. catholica Lovianensi professore et collegii Mariæ-Theresiæ Præsidæ, *Pars secunda, introductionem spectalem complectens*. Mechliniæ, H. Dessain, 1867, in-8°.

Digitized by Google

Cet ouvrage, complété par une main exercée à la lutte, contient un résumé aussi substantiel que lucide de l'exégèse sacrée, telle que les progrès de la science moderne, les attaques de ses ennemis et les défenses victorieuses de la foi nous permettent de l'exposer. Un obstacle pourrait naître de la langue dans laquelle ce volume est écrit. La plupart des lecteurs, en France, s'épouvantent de la difficulté de suivre une polémique soutenue en langue latine. Ce n'est cependant qu'un préjugé. Un livre écrit avec clarté est toujours agréable à un esprit sérieux qui cherche à s'instruire, et celui que nous recommandons au public est de ce nombre. Il est bon d'ailleurs que ces thèses, qui appartiennent presque exclusivement au domaine de la théologie, soient exprimées dans la langue que cette science a jusqu'ici contribué à conserver. Il y a dans l'idiome du Latium je ne sais quelle dignité qui sied bien à la sainteté de la Bible.

Le Dr Lamy s'est surtout appliqué à faire connaître les objections des rationalistes modernes, dans la persuasion bien fondée que le seul exposé de leurs contradictions en serait la meilleure réfutation. L'auteur n'a négligé aucune de ces productions innombrables au moyen desquelles le rationalisme allemand ne cesse de battre en brèche la véracité et l'authenticité des Livres saints. Nos rationalistes français ne sont mentionnés ici que comme en passant. Que sont-ils en effet, sinon les échos d'outre-Rhin? Le savant professeur de langues orientales à l'Université de Louvain nous permettra toutefois une légère critique. Nous avons regretté de ne voir cités à l'appui de la vérité de l'Écriture, ni les précieuses observations de M. l'abbé Le Hir, ni les savants travaux de M. le vicomte de Rougé et de M. Jules Oppert, qui ont proclamé si hautement, l'un l'accord de la Bible avec les découvertes de la science historique en Égypte; l'autre, la conformité des livres d'Esther et de Daniel, avec les données que nous fournissent les inscriptions cunéiformes.

Le livre du Dr Lamy est plein de recherches et de saine critique, et nous lui souhaitons le même succès qu'à celui que le P. de Valroger a publié en France sur cette matière.

Dom F. Chamard.

Histoire de saint Pierre, par Amédée Gabourd. Paris, Putois-Cretté, 1867, in-8°.

M. Gabourd, dont la littérature catholique regrette la perte récente, retrace dans ce volume l'histoire de saint Pierre depuis le moment où il se joignit aux disciples de Notre-Seigneur; il suit l'apôtre pendant la prédication et la passion du Sauveur, il le montre, après la résurrection, institué pasteur, puis gouvernant l'Église naissante de Jérusalem, fondant celle d'Antioche, arrivant enfin à Rome pour asseoir dans cette ville le siége de la religion. Dans son récit, M. Gabourd se laisse aller aux réflexions que les faits amènent, et jette un coup d'œil sur le monde païen au temps de saint Pierre, le culte des empereurs, la décadence du paganisme, puis, à propos des artifices de Simon le Magicien, il présente des considérations sur la magie et son influence. Il signale l'œuvre divine des apôtres, l'institution divine des évêques, le triomphe du christianisme en face de la philosophie impuissante, et suit ce triomphe à travers les résistances du paganisme, jusqu'à l'établissement de la souveraineté pontificale par la donation de Pépin. Sur les questions encore controversées, M. Gabourd s'abstient parfois de prononcer et

Digitized by Google

rapporte seulement les opinions diverses : ainsi il laisse indécis la question de savoir si ce Céphas, repris par saint Paul, est ou n'est pas saint Pierre. Parfois aussi il prend parti : ainsi il croit aux conférences de Sénèque avec saint Paul, et adopte, pour le martyre de saint Pierre, la date de l'an 67. M. Gabourd ne prétend pas ouvrir à la science des voies nouvelles, il se borne à résumer les opinions déjà émises et les présente sous une forme agréable ; mais en ne consultant que des travaux de seconde main, il a peut-être trop négligé les documents nouveaux que l'érudition a mis au jour. En utilisant par exemple des découvertes de M. de Rossi, il eût enrichi son livre de détails très-intéressants sur le séjour de saint Pierre à Rome, sa présence dans les Catacombes et les rapports de saint Paul avec Sénèque. H. DE l'E.

—

Les chrétiens à la cour de Dioclétien, par M. l'abbé E. DARRAS, in-12 de XVII-436. Paris, Régis Ruffet, 1867.

M. l'abbé Darras a réuni les divers actes de martyrs de l'époque de Dioclétien, afin d'en former, avec des extraits des autres écrivains contemporains, un récit d'ensemble de la lutte entreprise par cet empereur contre le christianisme. Après la lecture de cet ouvrage, on en connaît parfaitement les détails les plus émouvants. Dioclétien ménagea d'abord les chrétiens, pour mieux aplanir les voies qui le menaient à l'empire ; puis, une fois souverain, il se démasqua, et voulut les détruire : Il s'en trouvait dans sa famille, dans son palais, partout : il ne recula pas ; il les frappa d'une main impitoyable ; mais Dieu l'atteignit à son tour, et bientôt vaincu par ses rivaux, en proie à toutes les souffrances, cet empereur, qui avait persécuté la religion, mourut de faim et de désespoir, si même il ne se pendit pas, comme le prétend Suidas. Les récits antiques sont scrupuleusement suivis par M. l'abbé Darras qui, sous une forme dramatique, conserve le sérieux et l'intérêt de l'histoire. C'est un essai très-réussi, et qui contribuera à vulgariser les anciens actes des martyrs, jusqu'ici beaucoup trop délaissés.

H. DE l'E.

—

De vita et scriptis S. Jacobi Batnarum Sarugi in Mesopotamia episcopi, *cum ejusdem Syriacis carminibus duobus integris ac aliorum aliquot fragmentis, necnon Georgii ejus discipuli oratione panegyrica, ex codicibus Vaticanis, nunc primum editis et latine redditis, Dissertatio historico-theologica, quam cum subjectis thesibus...* publice pugnabit Joannes Baptista ABBELOOS, ex Goyck, presb. archidiœces. Mechlin., S. Theol. licentiatus. Lovanii, 1867, in-8°.

Voici une thèse de doctorat qui peut soutenir la comparaison avec les plus utiles productions de patristique publiées de nos jours. Dédiée aux docteurs Beelen et Lamy, professeurs de langues orientales à l'Université de Louvain, elle n'est pas indigne de ces illustres maîtres, qui ont si bien mérité de la patristique, de la philologie et de l'histoire. Nous nous contentons de trop peu en France, en fait d'histoire ecclésiastique. L'Orient surtout nous est un livre fermé, et volontiers nous nous imaginerions que les Augustin et les Jérôme, les Basile et les Jean Chrysostome ont été les seuls à défendre la foi contre l'erreur. En parcourant le volume que nous annonçons, on verra avec étonnement quels puissants génies étaient ces hommes de la Mésopotamie et de la Perse, et avec quelle fécondité ils ont répandu les flots de la doctrine or-

Digitized by Google

thodoxe parmi les innombrables populations qui parlaient alors la langue de Sem. Après un rapide coup d'œil sur la littérature sacrée de l'Église syrienne depuis Jésus-Christ jusqu'à saint Jacques de Sarug, le Dr Abbeloos nous donne un panégyrique de ce saint, en vers syriaques, presque entièrement inédits. Il y joint une traduction littérale, qui ne sera bien appréciée que par ceux qui ont entrepris le même travail sur un texte inédit en langue sémitique. Quelques données critiques sur l'auteur de ce panégyrique, sur l'antiquité et l'importance de Sarug, que certains auteurs ont à tort distinguée de Batnah, sur quelque particularités de la vie du saint, terminent la première partie du travail de M. Abbeloos. La seconde partie nous fait connaître les nombreux écrits de l'évêque syrien, malheureusement encore enfouis et disséminés dans les bibliothèques de Londres, de Paris, du Vatican, de Florence, etc. M. Abbeloos se contente de reproduire le catalogue des 231 poëmes indiqués par Jos. Sim. Assemani dans la *Bibliothèque orientale*, et formant environ le tiers des ouvrages composés par le saint Pontife. De toutes ces œuvres, trois chants seulement ont vu le jour par les soins d'Evode Assemani et de M. Cureton, auxquels il faut joindre quelques fragments traduits en allemand par le savant P. Zingerlé, et quelques hymnes répandues dans les offices ecclésiastiques de l'Église syriaque publiées à Rome par les presses de la Propagande. Si à ces chants admirés par les contemporains, on ajoute un Anaphore, des canons de discipline, des lettres en assez grand nombre et des homélies remplies de doctrine et d'élégance, on s'expliquera la haute réputation dont saint Jacques de Sarug a joui dans tout l'Orient. M. Abbeloos a donc rendu un véritable service à l'histoire littéraire et à la théologie, en publiant deux poëmes inédits de ce grand docteur, et en mettant en relief, dans une substantielle dissertation, la pureté et la beauté de la doctrine du pontife. Le théologien trouvera dans ces deux *Carmina* des textes précieux sur la grandeur de la Mère de Dieu, sur les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, qui démontrent une fois de plus combien est constante et unanime la croyance de la tradition catholique. Dom F. Chamard.

Etude sur la loi Voconia. — *Fragment pour servir à l'histoire des institutions juridiques au* VIe *siècle de Rome*, par Claudio Janet, avocat à la cour impériale d'Aix, docteur en droit. Paris, Durand, 1867. gr. in-8° de 76 p.

Edictée sous la République, à une époque où Rome commençait à être envahie par le luxe et la corruption, conséquence inévitable de ses conquêtes et de sa puissance, la *loi Voconia* a une grande importance dans l'histoire des institutions romaines. Plusieurs jurisconsultes en ont fait l'objet de leurs études; Montesquieu lui a consacré un livre tout entier de l'*Esprit des lois*; de nos jours, MM. de Savigny, Laferrière et P. Gide s'en sont occupés. M. Paul Janet a profité des travaux de ses devanciers, en y ajoutant tout ce que de sérieuses recherches et une étude approfondie ont pu lui apprendre. Il esquisse rapidement l'état des mœurs et du droit à Rome lors de la promulgation de la *loi Voconia*, et nous montre la femme devenue *sui juris*, respectée et considérée presque à l'égal de l'homme en ce qui touche la capacité civile. Après avoir indiqué les circonstances dans lesquelles a paru la *loi Voconia* et les événements qui l'ont préparée, M. Janet montre quels effets elle a

Digitized by Google

produits et quelle a été son application dans les siècles suivants : « Elle est, dit-il avec raison, un exemple de l'inefficacité des lois prohibitives pour redresser les mœurs. » Elle rencontra une opposition extraordinaire, parce qu'elle heurtait les sentiments de la nature. Aussi Cicéron n'hésita pas à la qualifier d'arbitraire et d'injuste, et tous les efforts des jurisconsultes tendirent à trouver des moyens de l'éluder. Sous Auguste, l'apparition des lois Papiennes changea complétement l'économie de la *loi Voconia*, qui finit par tomber en désuétude sous les empereurs Syriens. Cette analyse sommaire suffira, je pense, ponr faire apprécier un travail où l'érudition historique ne nuit en rien à l'élégance et à la pureté du style. M. Janet publie ici, croyons-nous, un fragment d'un ouvrage plus important sur l'histoire des institutions juridiques au VIe siècle de Rome. Ce qu'il nous donne aujourd'hui ne peut qu'inspirer le désir qu'il fasse paraître prochainement cet ouvrage. Félix DU BOYS.

Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César et sur la carte officielle des Gaules, par M. Léon FALLUE. Paris, A. Durand, 1867, in-12 de v-113 p.

M. Fallue signale et discute certaines attributions géographiques, qui lui semblent hasardées, dans la carte officielle des Gaules dressée par la commission dont M. de Saulcy est président ; il se trouve également en désaccord avec l'*Histoire de Jules César*. Les réclamations de M. Fallue sont nombreuses. La carte met Bratuspantium à Breteuil, M. Fallue le voudrait à Beauvais ; la carte place Bibrax au Vieux-Laon, M. Fallue le voudrait à Pontarcis ; la carte met Itius à Boulogne, M. Fallue le voudrait à Wissant ; la carte met le fameux Alesia en Bourgogne, M. Fallue le place en Franche-Comté, etc., etc. Nous n'avons qu'à signaler ici, sans pouvoir, sans vouloir la discuter, une dissidence d'opinions qui porte sur un grand nombre de points, et qu'on voudrait parfois appuyée d'une discussion plus approfondie et d'une critique plus sérieuse.

H. DE l'E.

Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. C. DARESTE, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, correspondant de l'Institut ; Paris, Henri Plon, 1867, t. V, in-8° cav.

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur cet important ouvrage qui comble une lacune véritable, malgré tant d'essais sans cesse renouvelés, en nous présentant, dans un nombre de volumes peu considérable, un exposé de notre histoire complet, lucide, puisé scrupuleusement aux sources, et écrit avec une grande modération. Le tome V de M. Dareste s'ouvre avec le règne de Louis XIII, et se termine à la paix de Ryswick. L'historien est resté fidèle à son système, et s'abstient de donner des indications de sources : celles qu'il place au bas de ses pages sont vagues et souvent superflues. Nous savons qu'on peut le croire sur parole, et que ses récits attestent suffisamment combien la connaissance des sources lui est familière ; mais ce qui peut être exclu d'un simple précis n'a pas la même raison d'être omis dans un ouvrage d'une certaine étendue, et nous persistons à penser que moins de sobriété sous ce rapport n'eût pu qu'être utile à l'œuvre. En conservant la même précision et la même clarté, M. Dareste n'a pas, ici plus que dans ses précédents volumes, évité complétement une certaine froideur, et une absence trop habituelle de couleur et d'animation. Nous regret-

Digitized by Google

tons d'autant plus cette réserve, peut-être volontaire de la part de l'auteur, qu'il a souvent d'excellentes pages, et des portraits frappés avec vigueur et tracés d'une plume habile et exercée. Les citations nous sont interdites dans ce compte rendu rapide; mais nous renvoyons aux portraits de Marie de Médicis, de Richelieu, de Louis XIII, de Mazarin et de Louis XIV, où M. Dareste a fait preuve d'autant de sagacité que de finesse d'observation. Disons pourtant que s'il est indulgent pour Louis XIII, « prince exact, religieux, plein de dignité, doué d'un sens juste, instruit des choses de la guerre et qui sut toujours être roi, » il se montre sévère parfois pour Louis XIV. C'est être trop absolu que de dire : « Il n'avait plus ni honte ni scrupule quand il s'agissait de son intérêt, qu'il confondait avec sa gloire. Vis-à-vis des étrangers, il ignorait ce que c'était que la justice; quand il était juste, il s'imaginait être généreux, et dans ce cas, sa générosité était aussi insolente que l'exposé de ses prétentions était superbe et audacieux. » M. Dareste a été plus exact et plus équitable en reconnaissant que Louis XIV n'eut jamais la prétention d'abolir la liberté de conscience, et en précisant le caractère de la révocation de l'Édit de Nantes. Est-il fondé à porter à 200,000 âmes le chiffre de l'émigration, quand Vauban — il le constate lui-même — ne parle que de 80 à 100,000? A-t-il raison de dire que la diplomatie de Louis XIV « était d'une *infernale* habileté (p. 418)? » Nous reconnaissons avec lui que « si on triomphe des hommes par l'habileté et la ruse, il faut partout, et surtout en France..., de la netteté dans les vues, de la bonne foi et de la loyauté (p. 375). » Mais malgré ses entraînements et ses écarts, la politique intérieure de Louis XIV ne fut pas machiavélique ni dépourvue de loyauté. M. Dareste envisage Mme de Maintenon comme les documents authentiques nous la montrent, et lui rend la justice tardive mais complète qu'elle est en droit d'attendre de l'histoire. Il reconnaît qu' « elle se mêla peu du gouvernement et ne porta jamais aux affaires qu'un intérêt médiocre et une attention distraite; » il constate qu' « elle mit la cour à une grande école de respect. » Il nous paraît moins exact dans son appréciation, quand il dit « qu'elle était *dévote*, c'est-à-dire plus ardente et plus exclusive que Louis XIV dans ses préoccupations religieuses. »

Nous ne pouvons entrer dans l'examen détaillé du nouveau volume de M. Dareste. Bornons-nous à dire que toutes les parties de ce tome V se recommandent également par le soin des recherches et la conscience dans l'exposition. L'histoire administrative a sa place à côté de l'histoire politique, et nous aurions plus d'un détail curieux et d'une appréciation remarquable à signaler : ainsi en 1657, en pleine Fronde, l'auteur nous montre une assemblée de la noblesse, à l'instar de celle de 1357, soutenant que les lois fondamentales étaient au-dessus du pouvoir des rois, et qu'il n'y avait pas d'autorité supérieure à celle des États-Généraux; ainsi, en constatant que Louis XIV et Colbert ne supprimèrent pas les institutions locales, il insiste sur « les besoins d'un temps où les libertés locales étaient souvent plus importantes que les libertés générales, » et sur « les qualités, les services et l'activité d'institutions d'autant plus fortes qu'il existait alors une vie provinciale. » Il faut féliciter et remercier M. Dareste de l'important service qu'il rend à l'histoire, et faire des vœux pour que son tome VI (sera-t-il bien le dernier ?) vienne clore prochainement et dignement une œuvre qui restera à coup sûr comme

Digitized by Google

l'une des plus saines et des meilleures de ce temps. G. DE B.

—

Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, ouvrage couronné par l'Académie de Clermont, par M. l'abbé L. A. CHAIX, curé de Saint-Germain-Lembron, chanoine honoraire, membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont. — Clermont, Thibaud; Paris, Dumoulin, 1867, in-8, t. I.

L'Académie de Clermont ayant mis au concours une étude sur Sidoine Apollinaire et son siècle, M. l'abbé Chaix résolut de traiter ce vaste et difficile sujet. Félicitons-nous-en, car cet écrivain a retracé, avec beaucoup d'érudition et de talent, la biographie de celui qui fut, au ve siècle, l'un des représentants les plus célèbres de la civilisation et de l'épiscopat gallo-romain, et qui se trouva mêlé, de près ou de loin, à tous les événements considérables de cette époque. « On ne pouvait, dit M. l'abbé Chaix, raconter sa vie sans redire les luttes de la Barbarie et de l'Empire dont il fut le témoin, ni sans mettre en scène tous ces peuples du Nord dont les clameurs effrayaient sa muse; il fallait esquisser les grandes figures de son temps, produire les derniers empereurs de l'Occident, et nommer ces évêques illustres, Loup de Troyes, Aignan d'Orléans, Mamert de Vienne, Remi de Reims, qui assirent sur des fondements durables la religion et la patrie. » L'auteur a bien raison d'ajouter qu'envisagé de cette façon, ce sujet demandait de longs et persévérants labeurs, puisque ce n'était rien moins que le ve siècle qu'il s'agissait de dépeindre tout entier. M. l'abbé Chaix nous apprend qu'il a beaucoup profité des travaux de Tillemont, de dom Rivet, de MM. Grégoire et Collombet, d'Ozanam, de Fauriel, d'Ampère, de Guizot et d'Amédée Thierry (il ne paraît pas avoir connu la remarquable thèse sur la vie et les écrits de l'évêque de Clermont présentée, en 1840, pour le doctorat, à la Faculté des Lettres de Paris, par M. Germain, le savant historien de Montpellier); mais c'est surtout Sidoine Apollinaire lui-même qui lui a servi de guide « dans le parcours de ces chemins obscurs. » Le cadre étroit de ce *Bulletin* ne me permet pas d'analyser les huit livres intitulés : Premières années de Sidoine Apollinaire; Sidoine Apollinaire et Avitus; Sidoine Apollinaire et Majorien; la villa d'Avitacum et les correspondances de Sidoine Apollinaire; les voyages de Sidoine Apollinaire et les seigneurs de la Gaule méridionale; Sidoine Apollinaire et Anthémius; Retour de Sidoine Apollinaire dans les Gaules; Tableau de la Gaule chrétienne, Sidoine Apollinaire et l'Église d'Auvergne. Je me contenterai de dire que M. l'abbé Chaix, soit comme historien, soit comme écrivain, s'y montre partout digne d'éloges. A peine pourrait-on reprocher à l'historien d'avoir traduit par *Burgos* (p. 222) le nom de la villa des environs de Bordeaux qui doit être traduit par Bourg, et à l'écrivain d'avoir employé (p. 120) l'expression peu française : *ingénier* un distique. (Je passe sous silence le nom de Joseph de l'Escole substitué à celui de Joseph de l'Escale, car c'est là très-probablement une faute d'impression que l'on a oublié de corriger dans l'*errata*). Heureux les livres qui ne renferment que d'aussi petites négligences! M. l'abbé Chaix en relève de bien autrement graves dans les livres de M. Guizot (pp. 135, 338), de M. Philarète Chasles (p. 135), de M. Ampère (p. 174), etc., et son travail, dont on attendra impatiemment la suite, sera indispensable à tous les érudits qui s'occuperont du ve siècle, et qui tous, à quelque point de

Digitized by Google

vue qu'ils se placent, ne pourront manquer de reconnaître que l'auteur a cherché « par dessus tout la justice et la vérité. » T. DE L.

—

Œuvres complètes de Suger, publiées pour la Société de l'histoire de France, par M. LECOY DE LA MARCHE. Paris, veuve Renouard, 1867, in-8°.

La Société de l'histoire de France avait, depuis longues années, décidé la publication des *Œuvres complètes de Suger*, confiées d'abord à M. Yanoski, puis à M. l'abbé Arnaud, qui s'en était occupé pendant un certain temps. Cette publication vient d'être enfin reprise et menée à bonne fin par M. Lecoy de la Marche, archiviste aux archives de l'empire. Le jeune éditeur, déjà connu par de bons travaux, a fait précéder son texte, soigneusement établi et brièvement commenté, d'une notice sur les écrits de Suger, dont il faut louer la clarté et la modération. M. Lecoy n'a pas subi cette loi à laquelle les éditeurs ont tant de peine à se soustraire : il ne s'est pas pris pour l'auteur dont il publie les œuvres d'un amour inconsidéré ; il ne s'est pas aveuglé sur le compte de l'illustre abbé de Saint-Denis. « En résumé, dit-il, ce fut un homme d'action, non un homme de plume. C'est le moine pieux et savant, l'administrateur habile qui mérite surtout l'auréole dont la postérité a couronné sa mémoire ; mais ce sont précisément ces titres plus solides que brillants qui donnent tant de poids à sa parole, tant d'autorité à ses livres. Nous ne devons pas regretter quelques vices extérieurs de rédaction, si nous songeons que, pour se perfectionner dans l'art difficile d'écrivain, Suger eût dû ravir un temps précieux au soin des grands intérêts de la France qui absorbèrent sa laborieuse vie. » La nouvelle édition renferme la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, son opuscule sur la *Consécration de l'église de Saint-Denis*, vingt-six lettres adressées par lui au pape Eugène III, au roi Roger de Sicile, au chapitre de Chartres, à Louis VII, à saint Bernard, à Pierre le Vénérable, etc. ; environ cent soixante lettres qui lui ont été écrites par différents personnages, et dont M. Lecoy s'est contenté de nous donner les cotes en nous renvoyant aux Recueils où nous en trouverons le texte plusieurs fois imprimé ; douze chartes de Suger publiées *in extenso* ; l'indication de quarante-deux autres chartes où il est question de lui, et enfin sa *Vie* par le frère Guillaume avec quelques témoignages de ses contemporains. A la fin de ce bon livre, qui intéresse vivement tous les amis de notre histoire nationale, l'éditeur a placé des *éclaircissements* qui ont le rare mérite d'être courts et une bonne *Table des matières* par ordre alphabétique. Félicitons-le en terminant d'avoir adopté pour cet *index copiosissimus* le principe d'une table unique. Nous voudrions que cet exemple fût suivi par tous les érudits. Léon GAUTIER.

—

Notice historique sur la médaille frappée à la monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais de 1451 à 1460, par A. VALLET (DE VIRIVILLE), professeur à l'Ecole des Chartes, etc., suivie de notes et éclaircissements relatifs à divers ordres de chevalerie, avec huit effigies gravées sur cuivre, par M. Dardel ; Paris, Soc. de numismatique, s. d. (1867), gr. in-8° de 53 p. (Extr. de l'*Ann. de la Soc. franç. de numism. et d'archéologie*).

M. Vallet de Viriville décrit ici, avec autant de soin que de précision, les différents types connus des médailles frappées en souvenir de l'ex-

Digitized by Google

pulsion des Anglais. A cette description, appuyée de la reproduction de ces types, et de tous les renseignements bibliographiques qui y sont relatifs, le savant auteur a joint de curieux détails sur les emblèmes de Charles VII et les ordres de chevalerie au xve siècle, et des éclaircissements sur plusieurs points obscurs. Charles VII a-t-il porté l'ordre de l'Étoile? Telle est la première question qu'il pose; après l'avoir examinée avec la sagacité et l'abondance de renseignements qui donnent tant d'autorité à ses dissertations, M. Vallet démontre que l'ordre de l'Étoile cessa d'être conféré après le règne de Charles V, et que Favyn et Dacier ont commis à cet égard, l'un une imposture, l'autre une erreur; il montre en même temps qu'un autre ordre existait sous Charles VI, l'ordre de la Cosse de Genêt, qui paraît pourtant avoir eu une origine antérieure au règne de ce prince. Le second point que l'auteur examine est relatif à l'ordre du Porc-Épic ou du Camail, créé par le duc Louis d'Orléans vers 1393; nous citerons ici une curieuse liste de promotion, en date de 1439, publiée avec des éclaircissements sur les personnages qui y figurent. — Ce mémoire est, on le voit, plein d'intérêt, au point de vue de l'histoire politique et héraldique, comme au point de vue de la numismatique. Les belles planches qui reproduisent les huit effigies, sont utilement complétées par un tableau offrant le relevé des types et des exemplaires connus. G. DE B.

—

Louis XI et la ville d'Arras. *Episode de la guerre contre Marie de Bourgogne*, par M. T. BOUTIOT, membre de la Société académique de l'Aube. Troyes, 1867, in-8° de 78 pages.

Cette étude fournit de nouveaux détails sur un fait que M. A. Laroche, président de l'Académie d'Arras, avait déjà mis en lumière en 1865 dans son opuscule : *Une vengeance de Louis XI*. Ce souverain, si habile politique quand il n'était pas emporté par la passion, avait menacé les habitants d'Arras de l'expulsion, pour les punir d'être retournés au parti bourguignon après son départ de cette ville, en 1477. Deux ans après il tint parole : en 1479, il fit évacuer Arras, et requit toutes les villes de son royaume d'envoyer des « mesnagiers » pour la repeupler sous le nom de *Franchise*. A cette imposition d'un nouveau genre, il fallut bientôt ajouter des contributions en argent. D'après des documents trouvés dans les archives municipales de Troyes, et reproduits en appendice, M. Boutiot fait principalement connaître dans quelle forme et quelles proportions les villes de Champagne, et Troyes notamment, coopérèrent à cette contribution, et quel fut le sort misérable de tous les malheureux enfermés dans cette ville de *Franchise* dont le nom était une si cruelle ironie. Louis XI mourut sans avoir réparé les désordres causé par cet acte de tyrannie : ce fut son fils Charles VIII qui, en 1484, permit aux anciens habitants de revenir, leur rendit leurs propriétés, et donna aux *exilés* de Franchise la liberté de regagner leur sol natal. R. DE ST.-M.

—

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées avec un commentaire historique et biographique, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Ac. roy. de Belgique, etc.; Bruxelles, V. Devaux, 1867, in-8°, t. I.

C'est une véritable vie de Commines que nous donne M. Kervyn de Lettenhove, une *Storia documentata*, comme diraient les Italiens. Après avoir laborieusement rassemblé dans les dépôts italiens, dans les archives

Digitized by Google

publiques et dans les collections particulières, les lettres de Commines, et les documents diplomatiques se rapportant à ses négociations; après avoir déchiffré et traduit ces pièces, qui jettent une lumière nouvelle non-seulement sur la vie du conseiller de Louis XI, mais sur le caractère et la politique du roi, le savant auteur les a habilement groupées, et reliées entre elles par un commentaire fort instructif. Commines apparaît avec les faiblesses de son caractère, avec son habileté et son activité comme diplomate, avec cet art et cette souplesse qui lui valurent la première place dans les conseils de Louis XI. Mais c'est plus encore que la vie de Commines, c'est un curieux chapitre de l'histoire du temps que l'auteur a tracé, dans ces pages substantielles et riches en renseignements inédits. Ce premier volume s'ouvre par un *Éloge de Philippe de Commines*, offert à sa veuve immédiatement après sa mort, et publié d'après le manuscrit, conservé à la Bibliothèque de La Haye, avec la reproduction des miniatures qu'il contient. Puis, après quelques détails sur sa famille et sur son enfance, nous assistons aux débuts de Commines à la cour de Bourgogne, à sa défection, ou plutôt à sa trahison, que la morale facile de l'historien de Louis XI excuse si volontiers, car il ne trouve la trahison odieuse que quand elle n'est point payée. Voici Commines au service de Louis XI, qui aussitôt le comble de faveurs, et lui donne cette principauté de Talmont, objet de longs démêlés judiciaires, qui devaient se prolonger jusqu'après la mort de Commines. Le voici conseiller intime, commençant à *pratiquer* les gens, et préludant à ces négociations d'Italie dont il allait bientôt tenir tous les fils; le voici ambassadeur à Florence — ce chapitre et le suivant sont la partie capitale du livre par l'abondance et l'importance des matières; — enfin, de retour à la cour de Louis XI, il nous apparaît au comble de la faveur, et jouant le rôle d'un véritable ministre des affaires étrangères. Rien de plus curieux que le tableau que présentent les dépêches de Cagnola à la duchesse de Milan et les lettres d'Antoine d'Applano. M. Kervyn de Lettenhove nous donne ces documents traduits, et il a raison; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas multiplié davantage dans ses notes les citations du texte original.

Nous ignorons si, pour ce qui regarde la seconde partie de la carrière de Commines, son nouvel historien aura les mains pleines de documents inédits aussi curieux; mais le zèle et l'habileté qu'il déploie dans ses investigations nous font espérer que le volume qui reste à paraître ne le cédera en rien au premier. En attendant, nous devons remercier le savant académicien belge du nouveau service qu'il rend à l'histoire et aux lettres par cette belle et importante publication.

G. DE B.

—

Le colloque de Poissy, par H. KLIPFFEL, docteur ès-lettres, et examinateur à l'école de Saint-Cyr. Paris, Lacroix et Verbœckoven, s. d. (1867), in-12 de XII-207 p.

M. Klipffel a entrepris d'écrire l'histoire du colloque de Poissy, parce que, dit-il, cet épisode n'avait pas trouvé jusqu'ici son historien. On croit généralement que la réunion se réduisit à une simple conférence avec les protestants, tandis que trois questions distinctes y furent agitées : la subvention à payer au roi, la discussion avec les protestants, une tentative de réforme du clergé français. Selon M. Klipffel, qui s'appuie principalement sur le journal manuscrit écrit par Despence, le clergé, par un minime sacrifice, évita une spoliation et

Digitized by Google

vota par peur la subvention. Par peur aussi, dit l'auteur, il consentit à entendre les réformés. Catherine de Médicis était sincère, mais « le parti des catholiques violents parvint à faire rompre le colloque dont ils ne voulaient pas. » Enfin, dans les décrets disciplinaires rendus à Poissy, M. Klipffel voit « une simple manœuvre du clergé contre l'ordonnance d'Orléans, dont il s'agissait d'atténuer l'effet. » Un aperçu sur les premiers temps de la Réforme en France précède ce récit, que nous refuserons d'appeler « impartial » comme le voudrait M. Klipffel, et qui est entremêlé de réflexions que nous ne saurions accepter, puisque nous ne tenons pas pour exact l'exposé qui les motive. « Une double voie de salut, dit l'auteur, s'ouvrait à Catherine de Médicis; passer au protestantisme, ou s'élever au-dessus des partis religieux en leur imposant la paix, quelle alternative faite pour séduire un grand caractère ! » Or, comme Catherine, dont « on a exagéré la valeur réelle, » n'a pas voulu suivre la première voie et n'a pas su prendre la seconde, on proclame que la faute en est à un clergé « fanatique » et l'on conclut que le sang des protestants persécutés a fécondé parmi nous la liberté de conscience. C'est toujours le même thème. Mais on ne songe pas à se demander si, en théorie, conserver la religion catholique ne pouvait pas être regardé comme une troisième voie menant au salut; on oublie de tenir compte qu'en fait il n'y avait rien de moins tolérant que le protestantisme au XVIe siècle; on n'examine pas si les protestants n'ont pas été les premiers provocateurs; si, à côté de catholiques violents et fanatiques, il n'y eut pas des protestants non moins violents et non moins fanatiques; si enfin le sang des catholiques n'a pas coulé aussi, pour féconder cette liberté de conscience née de nos malheurs communs. Avant le « massacre de Vassy, » que M. Klipffel assure avoir été prémédité, il y avait eu de nombreux excès commis par les protestants; mais on tâche de les dissimuler, pour présenter seulement les torts des catholiques, torts que l'on grossit, et auxquels on cherche à donner tout le relief possible. L'ombre et la lumière ainsi distribuées, il en résulte pour l'ensemble des faits une couleur heurtée, des tons faux; l'histoire est travestie, avec bonne foi, je n'en doute pas ici, car il y a dans l'œuvre de M. Klipffel de sérieuses recherches et une étude approfondie, mais à nos yeux, cette étude, ces recherches, ne sont pas complètes; on n'a là qu'un côté de la question, et partant une partie seulement de la vérité : dès lors on manque des éléments nécessaires pour formuler un jugement.

H. DE l'E.

Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle, ouvrage suivi du catalogue des tableaux originaux, des dessins et miniatures vendus après la mort de Mme de Pompadour, du catalogue des objets d'art et de curiosité du marquis de Marigny, et de documents entièrement inédits sur le théâtre des Petits-Cabinets, avec un portrait gravé d'après le pastel de la Tour, et le *fac-simile* d'une lettre, par Emile CAMPARDON. Paris, H. Plon, 1867, in-8° cav.

C'est une figure qui a plus d'une fois tenté la plume d'un historien que celle de Mme de Pompadour. M. Campardon, en venant aujourd'hui nous offrir un portrait en pieds de la trop célèbre maîtresse de Louis XV, nous en parle *sine irâ et studio*. Il condamne le rôle de la favorite, l'influence de la femme politique; il ne subit qu'à moitié la séduction de celle que M. Sainte-Beuve a dépeinte, d'après

Digitized by Google

le pastel de la Tour, comme « merveilleuse de finesse, de dignité suave et d'exquise beauté. » On sent cependant que l'auteur est porté vers l'indulgence. La bonté de Mme de Pompadour pour les siens (ce que j'appellerais volontiers son népotisme) touche son historien, qui, en lui reconnaissant cette « qualité, » trouve qu'elle « efface bien des défauts. » Quoi qu'il en soit, voici Mme de Pompadour « sous ses différents aspects : » maîtresse prédestinée du roi qui ne tarda pas, quand il l'eut vue, à lui *jeter le mouchoir* ; fille, sœur, cousine dévouée, « ne reniant aucun des membres de sa famille, » et n'oubliant même pas les parents de son mari dans la distribution de ses bienfaits ; triomphant à la cour par l'éclat de sa beauté, par son esprit, par un charme incomparable, et se faisant accepter de la reine elle-même ; trompant l'ennui de Louis XV par des représentations dont elle fut l'organisatrice, et où elle eut le principal rôle ; ayant la passion des bâtiments, et dépensant des sommes énormes non-seulement pour les terres qui lui venaient du roi ou qui provenaient de ses deniers, mais pour celles dont elle jouissait temporairement en location ; vivant sur la brèche, dans de continuelles alarmes de perdre la faveur royale, et ne réussissant à écarter les maîtresses de qualité que pour plonger le roi dans de honteuses débauches et remplir le rôle de pourvoyeuse ; femme politique ambitieuse, premier ministre en jupons qui, après avoir fait congédier Maurepas, d'Argenson, Machault, régna souverainement par Bernis, par Choiseul, par tous ceux dont elle avait fait ses créatures ; artiste de talent, aimant à protéger les artistes encore plus que les arts, créant la manufacture de Sèvres, travaillant à la fondation de l'Ecole militaire, voulant autour d'elle une cour de lettrés qui souvent, à l'instar de Voltaire, se vengeaient de leurs adulations par de sanglantes épigrammes ; sachant enfin revêtir tous les masques, celui de la dévotion comme celui du dévouement à son royal amant, et mourant décemment, sans cesser de mettre du rouge et de faire profession de philosophie.

M. Campardon n'a, comme il le dit, et comme nous nous plaisons à le reconnaître, négligé aucun moyen d'information pour mettre en pleine lumière la figure de Mme de Pompadour. Il a su tirer des auteurs du temps, récemment publiés, tout ce qu'ils offrent de piquant et d'instructif à ce sujet. Peut-être seulement n'a-t-il pas toujours été assez sévère dans l'emploi des sources : il y a tant de témoins suspects parmi ceux qu'on peut consulter ! Nous regrettons aussi dans son livre deux lacunes : s'il nous montre très-bien les luttes d'influences qui s'agitaient autour du roi et faisaient trembler la marquise, il a négligé l'une de ces influences, celle de la famille, qui ne fut pas la moins redoutable et qui, sans la mort prématurée de madame Henriette, eût peut-être prévalu ; s'il fait ressortir, en suivant trop à notre avis les sentiers battus, le rôle de la favorite dans l'alliance autrichienne et son action politique, il omet de montrer comment cette action fut contrebalancée par la politique secrète de Louis XV qui, dès 1743 ou 1744, avant l'avénement de Mme de Pompadour, avait commencé à être organisée, et prit bientôt de grands développements. Ce qui concerne l'*actrice* est traité très-longuement par M. Campardon qui, outre le chapitre consacré au théâtre des Petits-Cabinets, nous donne encore en appendice de nombreux documents inédits tirés d'un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal. Là encore nous trouvons reproduit le catalogue des tableaux et estampes de

Digitized by Google

Pompadour et des objets de curiosité de son frère Marigny.— En finissant ce compte rendu rapide de l'érudit et consciencieux travail de M. Campardon, nous regrettons d'avoir à signaler, dans l'*avant-propos*, la reproduction de ce lieu commun tant de fois répété sur la duchesse de Châteauroux « arrachant le roi aux plaisirs de Versailles et l'envoyant à la tête de ses armées. »

G. DE B.

—

Histoire de France au XVIIIe siècle. Louis XV et Louis XVI, par J. MICHELET. Paris, Chamerot, 1867, in-8°.

Faut-il parler ici de ce volume? est-ce bien là un ouvrage *historique?* L'auteur de cette *Histoire de France*, dont les six premiers volumes resteront — mais resteront seuls — comme l'œuvre d'un maître, mérite-t-il que nous signalions les étranges fantaisies où s'est laissé aller la plume qui a écrit l'*Amour* et *la Femme?* Qu'il nous suffise d'indiquer brièvement le point de vue auquel M. Michelet s'est placé : ce sera faire de son nouveau volume la meilleure justice.

Et d'abord M. Michelet s'applaudit de son *exegi monumentum*, et de ce qu'il a pu « joindre à l'épopée de nos longs âges le *drame souverain* qui l'explique. » Avant de nous donner son *Histoire de France au* XVIIIe *siècle*, l'auteur avait, en effet, écrit l'*Histoire de la Révolution française*. En achevant aujourd'hui son œuvre, il trouve la confirmation décisive du « principe moderne, » tel qu'il l'avait exposé. « La clarté saisissante des documents nouveaux, comme une blanche lumière électrique, écrit-il dans cette langue qui lui appartient, perce de part en part le trouble clair-obscur où s'affaissa la monarchie. » Pour lui, la grande loi de notre histoire, une loi qui a bien peu d'exceptions, c'est que « le Roi, c'est l'étranger. » — « Etrangers par la race, les rois le sont par la croyance. » Louis XV était espagnol et autrichien; Louis XVI « n'eut rien de la France, ne la soupçonna même pas : il était un pur allemand, de la molle Saxe des Augustes, obèse et alourdie de sang, charnelle et souvent colérique; » Marie-Antoinette, « immuablement autrichienne, » « mettra dans le trône de France de petits Autrichiens. » Avec un tel point de départ, il est aisé de se rendre compte de ce que peut être le *Louis XVI* de M. Michelet. Non-seulement il voit dans le ROI-MARTYR « un barbare, un homme tout de chair et de sang », menant « une vie de taureau ou de sanglier ; » mais il le représente comme opposé à toute nouveauté, « contraire à l'Amérique, contraire à Turgot et à Necker, » comme « le solide, l'inconvertissable ennemi de la Révolution, » et, « à juger par les chiffres, le pire des *trente-deux Capet*. » N'allons point au delà; ne nous arrêtons pas aux fantaisies et, osons le dire, aux monstruosités de ce livre, où l'hallucination remplace le jugement, où l'érudition la plus minutieuse, — surtout en matière conjugale, — est mise au service d'une passion aveugle. N'examinons pas comment, pour arriver à son but, M. Michelet a dû « s'écarter peu (*sic*), effleurer, éluder ce qui l'en éloignait.» En voilà assez pour montrer combien l'œuvre de M. Michelet est *anti française*, et par quel fanatisme elle est inspirée.

G. DE B.

—

Étude historique sur la marine de Louis XVI. Liberge de Granchain, capitaine des vaisseaux du roi, par Adolphe de BOUCLON; Paris, Arthur Bertrand, s. d. (1866), in-8°.

« La vie de M. de Granchain, nous dit M. de Bouclon, par les événe-

Digitized by Google

ments qui s'y rattachent, par les documents inédits qui seront mis en lumière, n'intéresse pas seulement notre cher et beau département de l'Eure qui l'a produit, mais encore la France entière, j'ose même dire toute l'Amérique du nord. C'est une page glorieuse des annales des deux pays. » Granchain, en effet, a été mêlé aux luttes des dernières années de la monarchie contre la marine anglaise; il a pris part à plusieurs expéditions entreprises, par ordre de Louis XV et de Louis XVI, dans un but scientifique; il contribua au succès de la guerre d'Amérique, se couvrit de gloire au combat de la Chesapeak, et fut l'un de ceux qui dressèrent, le 17 décembre 1781, les conditions de la capitulation de l'armée anglaise. Enfin, en 1784, Granchain fut chargé d'une expédition scientifique, et, après avoir exploré les côtes de Terre-Neuve et parcouru, en compagnie de La Fayette, une partie des pays dont l'indépendance venait d'être conquise, il ramena le *héros* d'Amérique. La correspondance de Granchain fournit de nombreux renseignements sur les événements auxquels il participa, et ses mémoires sont remplis d'observations scientifiques du plus haut intérêt. Ses connaissances spéciales lui valurent plus tard d'être porté comme correspondant sur la liste de l'Institut. Trente-cinq ans de glorieux services avaient fait sentir à Granchain le poids de l'âge et des infirmités : il prit sa retraite à la fin de 1791, après avoir rempli dignement en dernier lieu les importantes fonctions de directeur des ports et arsenaux de la marine. La tourmente révolutionnaire ne mit pas ses jours en danger; mais il vit son château pillé, et après avoir traîné une existence précaire pendant la Terreur, il se vit menacé de l'exil à la réaction révolutionnaire qui suivit le 18 fructidor. Sa vieille réputation le sauva : au moment où il allait s'embarquer au Havre, un ordre du ministre de la marine l'appela à Paris pour mettre ses lumières au service de l'État. Il fit alors partie du comité formé pour étudier le projet d'une descente en Angleterre, et rédigea un mémoire à ce sujet. Retiré peu après en Normandie dans ses terres, Granchain, devenu aveugle, y mourut en 1805.

M. de Bouclon raconte la brillante carrière de Granchain avec une grande abondance de détails; on ne peut reprocher à son livre qu'un peu de prolixité et une trop habituelle disposition à semer le récit de *fleurs de rhétorique* qui lui font perdre de sa gravité, sans ajouter à sa valeur littéraire. L'auteur donne des renseignements très-circonstanciés et parfois superflus sur la vie intime de M. de Granchain : quelque sympathie qu'on ressente pour l'homme éminent dont la vie est ici mise en pleine lumière, on ne saurait prendre un bien vif intérêt à une foule de menus détails qui, s'ils eussent été à leur place dans une biographie tout intime, auraient dû être exclus d'un livre qui s'intitule : *Étude sur la marine de Louis XVI.*

L. C.

Archives de l'Ouest. Recueil des documents concernant l'histoire de la Révolution, *série* 1re. *Opérations électorales de* 1789, n° II, *Aunis, Saintonge, Angoumois,* par M. A Proust. Paris, Lacroix, Verboeckoven et Ce, gr. in-8° de 275 p.

A mesure que le goût de la liberté se ranime en France, il est naturel qu'on étudie de plus en plus nos origines libérales, et spécialement les cahiers de 89. La *Revue* a déjà parlé de plusieurs ouvrages sur cet important sujet; elle a aujourd'hui d'anciens éloges à continuer, de nouveaux à adresser.

Digitized by Google

Parlons d'abord de M. Proust et de la deuxième livraison des *Archives de l'Ouest*, concernant les opérations électorales de l'Aunis, de la Saintonge, et de l'Angoumois. La première, relative au Poitou, était fort intéressante; la deuxième l'est peut-être davantage. A la suite d'une introduction renfermant des détails précis et substantiels sur l'organisation des bailliages, l'historique des opérations électorales, et la vie de quelques-uns des hommes dont le nom apparaît dans le cours du récit, nous trouvons une très-curieuse correspondance de l'intendant de la Rochelle et de ses subdélégués avec le ministère, au sujet de la lutte entreprise contre eux par les électeurs des trois ordres; viennent ensuite les cahiers des grands bailliages, puis quelques cahiers secondaires, et même individuels, donnant une idée fort exacte des qualités comme des défauts qui distinguaient les hommes et les écrits de ce temps-là. Les ennemis de la centralisation administrative ne liront pas avec indifférence les lettres et mémoires attestant combien cette forme du despotisme était détestée de nos pères; les curieux ne parcourront pas sans plaisir certains cahiers comme celui de M. Quichaudlion et celui de M. Dexmier de Feuillade; tout le monde appréciera la sagesse du langage des électeurs de tous les ordres sur les questions qui agitaient déjà, qui agitent plus encore aujourd'hui l'Etat et la société. En un mot, l'œuvre de M. Proust se continue excellente comme elle avait commencé. Nous attendons maintenant la livraison sur la Bretagne, dont l'intérêt sera rendu plus vif encore par les circonstances violentes qui, dans cette énergique province, ont accompagné les élections de 89.

Léon de Poncins.

Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle. *Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt*, par M. C. Hippeau, professeur à la faculté des lettres de Caen; deuxième partie, *événements politiques; cahiers de 89*. Caen, imp. Goussiaume et Laporte, 1867, t. IV, gr. in-8°.

Les éloges que nous venons accorder à M. Proust ne sauraient être sans injustice refusés à M. Hippeau qui, lui aussi, recherche avec le zèle d'un érudit et l'amour d'un patriote les cahiers de 89, et nous en donne, dans le IVe volume de ses *Documents inédits sur la Normandie*, la collection la plus complète, je crois, au point de vue provincial, qui ait été publiée jusqu'à ce jour. Les archives de l'Empire et celles des villes normandes ne suffisant pas à ses patientes investigations, il a fouillé dans les bibliothèques particulières et suivi à la piste les cahiers de paroisses, dits cahiers primitifs, dont l'originalité est quelquefois très-saillante, et l'intérêt fort grand pour les curieux de province. M. Hippeau ne nous initie pas comme M. Proust aux mystères d'une partie de la correspondance relative aux élections, non plus qu'aux débats des assemblées d'ordres et des bailliages; mais il n'épargne rien pour découvrir tous les cahiers, et le recueil qu'il en publie et qu'il doit continuer dans un prochain volume, est de nature à satisfaire les plus exigeants. Il nous annonce en même temps une nouvelle introduction, que le mérite de la première nous fait désirer davantage. Le savant professeur à la faculté de Caen attache son nom à une belle œuvre. Heureuses les provinces qui ont à leur service de pareils travailleurs, et dont les conseils généraux prennent sous leurs auspices la publication de semblables monuments historiques! L. de P.

Digitized by Google

Recueil des cahiers de 89, par M. L. de La Roque, première livraison, *Dauphiné, Forez, Lyonnais, Beaujolais*. Paris, Dubuisson et Cᵉ, in-8° de 63 p.

M. Louis de La Roque, déjà connu par d'importants travaux sur l'histoire du Languedoc et sur celle de 1789, ne se contente pas d'imprimer les cahiers de sa province; il entreprend de publier ceux de la France entière, enfouis jusqu'ici pour la plupart aux archives de l'Empire, dans le recueil manuscrit que Camus en fit faire sous la Constituante, et qui n'occupe pas moins de 176 volumes in-folio. Le succès de l'œuvre de M. de La Roque sera grand, s'il égale son utilité; grâce à son précieux recueil, l'ensemble de ces cahiers de 89, dont tant de gens parlent et que si peu connaissent, sera mis à la portée de tous; il ne faudra plus pour les étudier former à grand'peine et à grands frais des collections malheureusement toujours incomplètes, ou passer des semaines et des mois aux archives de l'empire. Quelques volumes suffiront pour les contenir tous. — La première livraison contient les cahiers du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais et du Beaujolais. Heureuse idée que celle de débuter dans l'histoire des principes de 89 par la célèbre déclaration de Vizille, et de citer en première ligne la province qui s'est soulevée avant toutes les autres contre les abus à détruire. Les autres livraisons vont se succéder, rapides et pleines de documents; et quand paraîtra le complément de ce long travail, on pourra dire sans exagération que la bonne foi historique compte une conquête de plus.

L. DE P.

—

Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris, par Ad. Schmidt, professeur d'histoire à l'université d'Iéna. Leipzig, Veit; Paris, Haar et Steinert, 1867, t. I, in-8° de XII-379 p.

Un ouvrage sur la Révolution française écrit en français, par un Allemand, d'après des sources exclusivement françaises, c'est là une nouveauté qui est digne de l'attention et de la sympathie de nos lecteurs. Mais on se rendrait un compte peu exact des *Tableaux* de M. le professeur Schmidt, si l'on s'en rapportait à l'annonce du titre. L'auteur s'est borné à extraire des innombrables cartons contenant les actes du département de Paris (conservés dans nos archives du palais Soubise), les documents inédits les plus intéressants, à les grouper méthodiquement et chronologiquement, à les relier entre eux par des commentaires. Il y a dans cette méthode un avantage et un inconvénient: l'auteur nous donne il est vrai *in extenso* des pièces fort curieuses; mais il ne peut réussir à en former un tout, et ses éclaircissements sont nécessairement insuffisants pour combler les lacunes. D'un autre côté, en extrayant de ce « labyrinthe de papiers » ceux qu'il a jugés dignes d'être publiés et en les mettant en lumière, l'auteur est exposé à tirer d'une pièce isolée des conséquences trop absolues, et l'on pourrait parfois lui adresser ce reproche. Quoi qu'il en soit, M. Schmidt mérite tous nos éloges pour avoir exploré nos archives avec tant de zèle et de patience, et pour avoir joint à des documents écrits dans notre langue un commentaire français. Cette « hardiesse « lui méritera non-seulement « l'indulgence, » mais les remercîments des lecteurs de notre pays.

Nous ne pouvons ici que donner un rapide aperçu des richesses que renferme le premier volume de M. Schmidt. Il range sous deux chefs les docu-

Digitized by Google

ments qu'il a rassemblés. *La chute de la royauté et le début de la République* forme une première série de quarante-deux pièces, d'une importance fort inégale, et parmi lesquelles nous signalerons celles qui émanent de Mirabeau, le curieux procès-verbal de la session extraordinaire du département lors de la fuite de Varennes, les dénonciations courageuses faites à deux reprises contre Danton au sein du département — on fait justice ici des prétendues « foudres de son éloquence populaire, » qui ne *pulvérisèrent* personne, — l'exposé de la situation de l'*Empire* fait par le département en juin 1792, et enfin diverses pièces se rapportant à Roland. La seconde partie, intitulée : *La chute de la Gironde et l'ascendant de la Montagne* est de beaucoup la plus riche en révélations. Dans une notice développée, intitulée : *le ministre Garat et les factions*, l'auteur nous initie d'abord aux procédés administratifs de Garat, et apprécie son caractère : il nous montre ce ministre qui avait, dit-il, « le fanatisme de l'apathie et de l'inaction, » organisant une police secrète et s'entourant d'*observateurs* salariés chargés de le tenir au courant de l'esprit public. Dutard, dont M. Schmidt nous donne tout au long les très-curieux rapports, était l'un de ces observateurs. Nous avons là, pour le mois de mai 1793, une histoire secrète et véridique de la Révolution à Paris. Dutard est un peu verbeux, il aime à pérorer dans les sections, et il profite de la *chaire* que lui a donnée le ministre pour exposer longuement ses théories et ses plans ; mais il est exact, judicieux, impartial. C'est un témoin précieux et dont les historiens de la Révolution devront, pour la période agitée qui précéda la chute de la Gironde, tenir le plus grand compte. L'un des points les plus curieux qui soient mis en lumière dans ces rapports, c'est la permanence de l'esprit religieux, la puissance de l'habitude qui faisait respecter les fêtes abolies : nous voyons les Jacobins chômer les trois jours de la Pentecôte, et les « citoyennes de la Halle » *tapisser* pour la procession de la Fête-Dieu. « Quand le Dieu a passé, raconte Dutard, toutes à peu près se sont prosternées à genoux ; les hommes ont fait de même ; plus de cent coups de fusils ont été tirés. » Ceci se passait le jeudi 30 mai 1793, entre le supplice de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette. G. DE B.

Histoire de la Restauration, par M. de ROCHAU, traduite de l'allemand par M. ROSENWALD. Paris, Germer-Baillière, 1867, in-18 j.

Le livre de M. de Rochau sur la Restauration possède le mérite de la brièveté et celui de la franchise ; son hostilité contre la branche aînée des Bourbons et le catholicisme ne se déguise sous aucune de ces formes doucereuses et hésitantes qui peuvent ressembler à de l'hypocrisie ou à de la mauvaise foi. Pour lui le drapeau blanc est une *livrée*, l'autorité religieuse une influence de *sacristie* ; il ne comprend pas le sentiment qui fait du 21 janvier un jour de deuil ; le principe de la loi d'indemnité pour les émigrés lui paraîtrait juste s'il n'était vrai que les propriétés de la noblesse avaient été presque toutes illégitimement acquises. Ainsi du reste ; au lieu de discuter la vérité du fait qui s'offre à lui, il l'expose sous le jour qui lui convient, émet une opinion dont le ton absolu ne souffre guère de réplique, et passe rapidement à un autre. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le résumé de ce livre, écrit contre les Bourbons de la branche aînée, est un éloge presque complet du gouvernement

Digitized by Google

de la Restauration ; de telle sorte que le lecteur a peine à comprendre pourquoi M. de Rochau a traité si sévèrement des princes dont le gouvernement « procédait assez fréquemment avec autant de pénétration que de fermeté, veillant aux intérêts nationaux avec un dévouement qu'on ne pouvait que reconnaître ; » pendant la durée duquel, « à l'état favorable des finances, répondait la marche des faits économiques ; » « sous lequel le progrès du bien-être public fut aussi rapide qu'ininterrompu ; » qui « ne se laissa jamais aller à l'idée de menacer, même de loin... les errements de la révolution en matière de liberté industrielle et de liberté commerciale, » et dont « la politique extérieure... était visiblement portée à se rattacher le plus étroitement possible aux exigences de l'esprit national. »

L. DE PONCINS.

Histoire de France depuis 1814 jusqu'au temps présent, par M. POUJOULAT, tome IV. 1840-1867. Paris, Poussielgue (1867), in-8°.

Ce dernier volume achève la tâche laborieuse et difficile de l'auteur. Il s'ouvre en 1840 par la tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne, et il se ferme sur les jours où nous vivons. Pendant ces vingt-sept années, que d'enseignements providentiels qui n'ont pas donné encore, à l'heure actuelle, leur dernier mot! Comme dans les tomes précédents, avec une sûreté de judiciaire, avec une modération indépendante qui n'enlève rien à la fermeté des appréciations, M. Poujoulat nous fait assister, au dedans et au dehors, à la marche presque fatidique d'un pouvoir qui, rencontrant partout des problèmes ardus qu'il ne pouvait résoudre, tentait de les tourner par ce qu'il croyait être des habiletés heureuses. La catastrophe de Février éclate sur ces défaillances intéressées ; la France, prise au dépourvu, se sauve elle-même par son courage ; deux assemblées, issues du suffrage universel, compriment les factions et inaugurent l'ère des vraies réformes. Survient le coup d'Etat du 2 décembre 1851, après lequel on put dire : l'empire est fait. L'empire est en effet proclamé, et ici M. Poujoulat, bien qu'il se soit dit sans doute en écrivant ces remarquables pages : *incedo per ignes*, n'a pas permis à sa prudence de taire ce qui ne peut être oublié. On n'attend pas de nous une analyse des événements qui se sont pressés sous la plume du brillant écrivain ; encore moins pouvons-nous engager notre critique à travers des faits qui n'étant que d'hier, nous commandent, à la place où nous écrivons, une réserve absolue. Affirmons toutefois que le sens de chacune des péripéties politiques et religieuses qui ont rempli le dernier quart de siècle est ici clair, instructif, émouvant. M. Poujoulat ne se borne pas à enregistrer les faits courants qui signalent l'agonie de la royauté de Juillet, la vie éphémère de la seconde République et la résurrection de l'empire ; il fouille l'intérieur des choses ; il lie les effets aux causes premières, il révèle ces lois historiques d'après lesquelles s'opère la germination plus ou moins rapide des semences confiées par la droiture ou par la ruse au sol national. Sur tout cet ensemble de hontes et de gloires, de calme factice et d'agitations fiévreuses, l'auteur fait planer le génie de la France ; il décrit d'un style ému les luttes de l'intelligence et de la liberté aux heures suprêmes de la quasi-monarchie, et pendant les tumultes qui faisaient croire aux peureux que la France allait être la proie d'une poi-

Digitized by Google

gnée de scélérats, et courir à l'esclavage et à l'abrutissement sous le coup d'une nouvelle terreur. Aussi ce volume est-il plein, malgré des tristesses qui le marquent de leur empreinte, d'espérances joyeuses et de présages qui relèvent les âmes. « Il en est d'un livre, dit avec raison M. Poujoulat, comme de la vie humaine : l'histoire de la nation française n'est pas arrivée à sa dernière page. » G. G.

—

Du toucher des écrouelles par les rois de France, lecture faite à l'Académie impériale de Reims, par M. l'abbé Cerf, membre titulaire. Reims, impr. Dubois, 1867, in-8° de 79 p.

M. l'abbé Cerf, auquel on doit de curieux renseignements sur la profanation des restes de saint Remi, et qui fournissait récemment par la publication des procès-verbaux d'exhumation, la preuve de l'authenticité des reliques qu'on vénère encore aujourd'hui (Reims, 1866, br. de 32 p.), vient de lire à l'Académie de Reims, un mémoire sur le *Toucher des écrouelles*. Les rois de France ont-ils réellement touché les scrofuleux? ont-ils réellement guéri plusieurs de ces malades? Par quelle vertu ont-ils opéré ces guérisons? Telles sont les trois questions que se pose M. l'abbé Cerf. Le premier fait n'est pas douteux, et l'auteur n'a eu qu'à en rassembler les preuves historiques. Le second, sans avoir le même caractère de certitude, est attesté par les témoignages de témoins oculaires, par l'autorité d'auteurs contemporains, et par la croyance universelle du peuple. Quant à la troisième question, qui rentre dans le domaine de la conjecture, l'auteur pense que ce n'est pas seulement par la vertu du sacre et de l'onction faite avec le baume de la sainte Ampoule que le miracle s'est opéré, mais surtout en vertu d'un privilége concédé à nos rois par saint Remi et confirmé par saint Marcoul. M. l'abbé Cerf donne, à la suite de son mémoire, une *relation de ce qui s'est passé à l'hospice Saint-Marcoul au sacre de Charles X*. L. C.

—

De la formation française des anciens noms de lieu. *Traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieux fournis par divers documents*, par J. Quicherat, professeur à l'École des chartes ; Paris, A. Franck, 1867, petit in-8 de 176 pages.

On trouve dans le petit, mais bien précieux volume de M. Quicherat : 1° l'exposé d'une doctrine qu'il professe depuis de longues années à l'École des chartes, et qui a paru en plusieurs articles dans la *Revue de l'Instruction publique* (août et septembre 1866) ; 2° des remarques sur les noms de lieu des monnaies mérovingiennes, dont la plupart ont été publiées récemment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* ; 3° un extrait d'une de ses leçons (*correction d'un diplôme de Louis le Bègue*) ; 4° une dissertation sur le lieu où mourut le roi de France Henri Ier, écrite en 1853 pour les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Le recueil est complété par deux tables, l'une des noms latins, l'autre des noms français de lieu et de rivière cités dans le volume, et qui dépassent le nombre de deux mille. On ne saurait trop louer ni trop remercier M. Quicherat d'avoir réuni, pour notre plus grand profit, ces divers opuscules qui, comme il le dit dans une préface de quelques lignes, « touchent à l'une des parties les plus délicates et les moins avancées de l'interprétation des textes historiques. » Ces opuscules, qui méritaient tant une publicité plus étendue que celles qu'ils ont eue d'abord, sont destinés à rendre aux travailleurs d'incalculables ser-

Digitized by Google

vices. A l'arbitraire, à la fantaisie qui règnent depuis si longtemps dans les études étymologiques, et qui ont jeté sur elles tant de discrédit, M. Quicherat substitue, avec l'autorité de son ferme bon sens et de sa profonde érudition, une méthode qui, sévèrement appliquée partout, sera féconde en importants résultats. L'éminent archéologue mêle habilement, sûrement, les exemples aux préceptes, et son livre, dans lequel une nerveuse logique ne se sépare jamais d'une extrême sagacité, se place d'emblée parmi les livres qui sont indispensables. Ajoutons, à l'adresse des amateurs délicats, que le volume où sont condensés tant de renseignements nouveaux, est parfaitement imprimé, que l'aspect en est élégant, et que le papier en est solide et beau comme il convient à un ouvrage qui sera sans cesse feuilleté. T. DE L.

—

L'Église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, en 1145, par l'abbé DENIS, curé d'Authie. Caen, Le Blanc Hardel, 1867, in-8.

Un pieux et zélé ecclésiastque dont le diocèse de Bayeux regrette la perte récente, M. l'abbé Denis, vient de donner, sous ce titre, une traduction nouvelle d'un des plus curieux documents que nous ait transmis le XIIe siècle. C'est la lettre qu'Haimon, abbé du monastère de Saint-Pierre-sur-Dives, au diocèce de Séez, adressait, en 1145, aux moines de Tutbury, en Angleterre, pour leur faire connaître les faits merveilleux dont la reconstruction de son église abbatiale était l'occasion. Des travaux, immenses pour des temps où les difficultés matérielles s'accumulaient à chaque pas, étaient rapidement accomplis par le concours spontané de populations entières ; une foi ardente, un saint enthousiasme s'étaient emparés de toute la contrée, et entraînaient les enfants comme les vieillards, les femmes les plus délicates comme les plus fiers soldats, à travailler de leurs mains à la construction du nouveau temple qu'on élevait à la gloire de Marie. On les voyait s'atteler aux chars qui transportaient vers l'abbaye de lourds matériaux, et sur lesquels des malades et des infirmes venaient implorer leur guérison. Les chants, les flagellations, tous les actes inspirés par la plus vive dévotion, accompagnaient ces travaux, et redoublaient quand le bruit d'un nouveau miracle se répandait dans les foules agitées. Tel est le curieux épisode de l'histoire du moyen âge que nous fait connaître la lettre d'Haimon. Ce document avait souvent attiré l'attention des érudits. On ne le connaissait jusqu'à présent que par une très-médiocre traduction publiée, en 1671, par dom Planchette, et réimprimée en 1851, avec de nombreux documents et de précieuses notes, par M. L. de Glanville. Le texte orginal avait échappé aux plus scrupuleuses recherches, quand il fut retrouvé par M. Léopold Delisle, et publié en 1860 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. C'est ce texte, encore trop peu connu, que M. l'abbé Denis a entrepris de traduire et de populariser, et nous pouvons ajouter qu'il a rempli cette tâche de la manière la plus satisfaisante. Une bonne notice historique sur l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, une vue de ce monastère, reproduite d'après un ancien dessin, quelques pièces justificatives intéressantes, complètent le volume, et ajoutent au mérite de la publication due au regrettable curé d'Authie. L. DE N.

—

L'église de Brou et ses tombeaux, par C. J. DUFAY. Lyon, Scheuring, 1867, in-12 de 174 p., av. fig.

Digitized by Google

Autour de l'église de Brou, merveille de l'époque de transition entre l'art gothique et celui de la Renaissance, s'est groupé toute une littérature dans laquelle on remarque la *Monographie* de M. Dupasquier, les *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, du comte de Quinsonas, et surtout les savantes *Recherches* de M. Baux, archiviste du département de l'Ain. M. Dufaÿ vient d'accroître cette bibliothèque locale d'un nouveau volume, plus spécialement destiné à remplacer l'opuscule suranné du P. Rousselet, en servant désormais de guide aux nombreux visiteurs du splendide monument dû à la piété conjugale de la duchesse de Savoie. Mais l'intérêt principal de ce petit livre est dans la thèse qui avait fourni déjà à M. Dufaÿ le sujet d'un intéressant opuscule : *Essai biographique sur Jehan Perréal dit Jehan de Paris*, dans lequel notre auteur attribue à cet artiste, jusqu'ici peu connu, la gloire d'avoir été, par ses plans, le véritable architecte de l'église de Brou. Cette fois, M. Dufaÿ appuie de quelques documents nouveaux, ajoutés à ceux qui lui avaient été précédemment communiqués, une opinion contredite avec beaucoup d'énergie par un juge extrêmement compétent, M. Jules Baux. Ce dernier, on le sait, revendique, à l'aide de témoignages contemporains aussi très-précis, pour le Flamand Van Boghen, l'invention et l'exécution du chef-d'œuvre architectonique dont s'enorgueillit à juste titre la petite ville de Bourg-en-Bresse. Quoi qu'il en soit de cette question délicate, que nous nous garderons bien de trancher, le résumé que vient de publier M. Dufaÿ sera lu ou consulté avec fruit.

A. de G.

—

Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. Valognes, Martin; Paris, Durand, 1867, in-8°.

Il n'est guère d'hommes qui aient rendu autant de services aux études historiques, il n'en est pas surtout qui soit appelé à en rendre davantage que M. L. Delisle. Une érudition infatigable que les plus laborieuses recherches ne sauraient effrayer, un amour scrupuleux du vrai qui ne laisse passer aucun fait sans le contrôle le plus attentif, un jugement droit et sain que n'influence jamais l'esprit de système, et qui laisse à la pénétration du lecteur le soin de déduire de données incontestables les conséquences générales, tels sont les caractères distinctifs de cet éminent esprit, qui réunit à la profondeur de la science germanique la netteté de l'érudition bénédictine. Ces qualités se retrouvent dans le nouveau volume que M. Delisle vient de consacrer à l'histoire d'une petite ville de son pays natal : mais sous l'apparence d'une étude restreinte et locale, il nous donne une œuvre du plus sérieux intérêt pour l'histoire générale. Les annales de la ville et du château de Saint-Sauveur, semblables pendant des siècles à celles d'une foule d'autres places qui n'ont jamais joué qu'un rôle très-secondaire, prennent une bien plus grande importance pour toute la période des règnes de Philippe VI, de Jean et de Charles V. Patrimoine et citadelle du trop fameux Godefroy de Harcourt, son histoire devient celle de ce personnage si funeste à la France. Transmise par lui aux Anglais, la forte place de Saint-Sauveur fut pendant un quart de siècle l'arsenal et le refuge des bandes d'envahisseurs qui dévastaient le sol de nos provinces, un second Calais, placé à

Digitized by Google

l'angle nord-ouest du territoire français, et dont la prudente persévérance de Charles V put seule arracher à l'ennemi les inaccessibles remparts. Cette période si émouvante et encore mal explorée de notre histoire, M. L. Delisle l'éclaire d'un jour nouveau, non-seulement par une étude attentive des sources déjà connues, mais encore au moyen de plusieurs chroniques du plus haut intérêt, et qui malheureusement n'ont point encore trouvé d'éditeurs. Ajoutons que le grand nombre de pièces originales que le savant auteur a eues à sa disposition, lui permet de contrôler les récits contemporains. L'autorité de Froissant reçoit ici de rudes atteintes, et l'on est forcé de reconnaître que si le grand chroniqueur du XIVe siècle est le plus pittoresque des historiens, il n'est pas toujours le plus exact. M. Delisle a completé son travail par la publication d'importantes pièces justificatives qui à elles seules eussent rempli un volume. Il est seulement permis de regretter qu'il n'ait pas cru devoir donner de table des matières ni même d'index alphabétique. L. DE N.

Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Conty, par M. l'abbé DAIRE, publiée d'après le manuscrit autographe, par M. J. GARNIER. Amiens, Lemer, in-12 de 124 p.

M. Garnier, après nous avoir donné l'*Histoire du doyenné de Picquigny* du P. Daire, a mis au jour l'*Histoire du doyenné de Conty*. En nous conservant des manuscrits détériorés par le fréquent usage qu'on en avait fait, et en mettant à la portée de tous des ouvrages précieux malgré leurs imperfections, il a assurément bien mérité de l'histoire. Mais n'aurait-il pas dû, à l'exemple de ce qu'a entrepris M. Cocheris pour l'abbé Lebeuf, faire plus et mieux ? N'aurait-il pas dû ajouter au travail du P. Daire les notions nouvelles dues à ses propres recherches ? M. Garnier eût mis ainsi les ouvrages inédits du P. Daire au courant de la science, et eût pleinement satisfait les érudits. Quoi qu'il en soit, le petit livre qu'il a publié est rempli de notions curieuses, puisées aux sources, et qui ne se trouvent point ailleurs. La première partie est consacrée aux paroisses du doyenné, mentionnées par ordre alphabétique ; la seconde à l'histoire littéraire et à la biographie des hommes marquants ; la troisième aux pièces justificatives.

Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon. Tome IV et V. Besançon, 1867, 2 vol. in-8.

L'Académie de Besançon a repris récemment la publication des *Mémoires et Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*, interrompue pendant quelques années, et qui, à son origine, avait excité un vif intérêt. Le tome IV, publié il y a peu de mois, contient, avec un certain nombre de chartes et de pièces afférentes à l'état ancien de la province, un mémoire de Perreciot sur les coutumes des Gaulois et des Germains qui se sont perpétuées parmi nous. Cette étude, qui date de 1771, n'est pas, aujourd'hui même, dénuée d'intérêt, mais demande à être conférée avec les travaux plus modernes et plus complets d'Ozanam, de Walter et autres. Le tome V, qui vient de paraître, se compose, en totalité, d'un mémoire de Jules Chifflet, fort bien annoté par M. Jeannez, et qui rend compte de la première conquête de la Franche-Comté, en 1668. L'auteur qui mourut en 1673, c'est-à-dire avant la seconde conquête, se place dans son récit tout à fait au point de vue espagnol, et ne dissimule pas ses an-

Digitized by Google

tipathies pour la domination française, imposée à la province depuis quelques mois seulement. Il faut voir dans l'expression très-vive de ce sentiment la raison qui, après la conquête définitive de la Comté, ne permit pas aux héritiers de Jules Chifflet de publier un ouvrage qui dénote une main exercée, un esprit distingué, observateur et consciencieux, et qui contient, tant pour l'histoire générale que pour l'histoire locale, des renseignements neufs, curieux et rendus en très-bon style. Les faits qui se rattachent à la réunion de la Franche-Comté à la France sont généralement peu connus. La promenade militaire que Louis XIV exécuta en février 1668, en compagnie de Condé et de Louvois, est à peu près tout ce qu'on en apprend dans nos écoles. On sait peu qu'à l'avénement de Louis XIV, cette province soutenait, depuis dix ans, une lutte inégale contre la France et ses alliés, que trois armées françaises en avaient successivement été chassées, et que le père du grand Condé avait dû, après trois mois d'efforts inutiles, abandonner le siége de Dôle, capitale de la province. Cette lutte n'avait pas eu lieu sans couvrir la province de ruines, et une population réduite à trois cent mille âmes, des villes démantelées, des châteaux sans garnisons, enfin le sentiment de la communauté d'origine, de traditions, et de destinée qui rattachait la Fanche-Comté à la patrie française, tout contribuait au succès de l'opération, très-bien calculée d'ailleurs, du prince de Condé, Le tort des historiens français a été trop souvent de recourir exclusivement aux traditions nationales, en négligeant de les contrôler par les annales des pays voisins. Nous croyons que les mémoires de Chifflet sont au nombre des documents qui seront consultés avec fruit par ceux qui sont jaloux d'écrire d'une manière impartiale l'histoire du XVIIe siècle.

T. L.

—

Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne. Extraits des protocles des notaires (XIVe et XVe siècles), réunis et commentés par M. J. SIMONNET, substitut du procureur impérial à Dijon, etc. Dijon, imp. Rabutot (Paris, Durand), 1867, in-8° de XXIII-492-CIX p.

Cet important ouvrage, fruit de longues et minutieuses recherches, a obtenu la première mention honorable au concours des antiquités nationales de 1867. Nous n'avons donc plus à en faire l'éloge, et notre tâche se borne à faire ressortir l'intérêt et la nouveauté des renseignements qu'il présente. M. Simonnet était d'abord conduit à étudier le tabellionnage en Bourgogne, à nous faire connaître sa situation, ses règles, son régime intérieur, ses diverses phases : c'est l'objet d'une première partie. La *Féodalité et le servage* forme le sujet d'une seconde étude ; l'auteur y étudie les vicissitudes de la féodalité en Bourgogne, sa décadence, les rapports du suzerain avec le vassal, du seigneur avec le tenancier ; il montre les progrès de la bourgeoisie, l'amélioration successive du sort des habitants. Selon lui, les causes (ou plutôt certaines des causes) de la ruine de la féodalité se trouvent dans « l'abandon de ses priviléges au profit des bourgs, ce qui la dépouillait d'une partie de ses ressources, » et dans « le maintien du servage et de la main-morte dans sa vigueur, » qui amenait l'abandon des domaines. Le *Clergé et les établissements ecclésiastiques*, tel est le sujet d'une troisième partie, où sont groupées toutes les notions relatives aux priviléges du clergé, à la concession des cures, — parfois baillées à ferme, — aux conflits entre les curés et leurs

Digitized by Google

paroissiens, aux hospices, aux confréries, aux écoles, aux pèlerinages, aux fêtes populaires. Enfin, dans une dernière partie, l'auteur examine quelle était la condition des Juifs et des Lombards ; les détails qu'il réunit offrent le tableau complet et fort curieux du rôle des Juifs en Bourgogne, de la tolérance momentanée dont ils y jouirent, des transactions financières conclues avec eux, enfin de tout ce qui se rapporte aux Lombards, qui exerçaient leur industrie concurremment avec les Juifs, et aux changeurs, dont la profession fut réglementée au commencement du xve siècle.

Le volume de M. Simonnet est terminé par cent pages de pièces justificatives et de notes complémentaires. Nous ne pouvons énumérer ici les documents publiés par l'auteur ; qu'il nous suffise de signaler, entre autres pièces curieuses, le catalogue des livres de l'abbé de Saint-Paul de Besançon en 1409. C'est par de tels travaux, dus à une érudition aussi patiente que consciencieuse, que la science s'enrichit de notions nouvelles, que les questions obscures s'élucident peu à peu, et qu'il est permis d'arriver enfin à des solutions précises et complètes. L. C.

—

Le bourgeois de Metz au XVe siècle. Philippe de Vigneulles. Conférences et lectures faites par M. G. Cailly, avocat, membre de l'Académie de Metz. Metz, imp. Rousseau-Pallez. 1867, gr. in-8° de viii-59 p.

Comme le dit M. Cailly, c'est l'aperçu d'un livre fort curieux qu'il a donné dans cette simple conférence, où il expose ce qu'était la bourgeoisie à Metz au xve siècle, et où il la personnifie dans un bourgeois célèbre, Philippe de Vigneulles dont la vie a été écrite en allemand par l'un de nos meilleurs érudits, M. Michelant, et auquel on doit des mémoires fort intéressants, publiés par le même érudit. Nous ne pouvons qu'engager M. Cailly, qui possède parfaitement la matière, et qui, à propos des *paraiges messins*, indique les différents points qui mériteraient d'être traités, à continuer ses recherches, et à donner à son sujet les développements qu'il comporte.

—

La Charente révolutionnaire, par MM. Victor et Jérôme Bugeaud. Angoulême, 1867, t. I. Introduction. In-8° de 166-cccxxxvi p.

Que sera l'ouvrage de MM. Bugeaud ? Nous ne pouvons guère nous en faire une idée par ce premier volume, qui ne renferme que l'introduction et ses pièces justificatives. Cette introduction nous offre d'abord le récit des vicissitudes de la châtellenie de Cognac qui, cédée en échange par la couronne au duc de la Vauguyon, passa ensuite au comte d'Artois, et descendit finalement du rang de terre du domaine royal à celui de seigneurie particulière. L'histoire des démêlés et des intrigues auxquels ce changement donna lieu remplit les 98 premières pages ; puis nous avons des détails peu circonstanciés et assez confus sur la division territoriale, les impôts, l'agriculture, le commerce, les sociétés d'agriculture ; enfin le dernier chapitre est consacré à *Angoulême en* 1789. — C'est donc un tableau de la situation du pays à la veille de 89 que les auteurs ont voulu nous présenter ; mais le manque de plan et de méthode enlève à leur livre beaucoup de la valeur qu'il aurait pu présenter. Ce premier volume contient assurément des matériaux curieux, et nous offre dans le pêle-mêle de ses 336 p. de *pièces justificatives*, d'intéressantes notions sur les

Digitized by Google

localités et les familles, mais son ensemble laisse fort à désirer, et les auteurs ne sont point toujours exempts de préjugés et d'erreurs (voir notamment p. 154). L. C.

Le Victorial, *chronique de Don Pedro Nino, comte de Buelna*, par Gutierre Diaz de Gamez, son alferez (1379-1449), traduit de l'espagnol d'après le manuscrit, avec une introduction et des notes historiques, par le comte Albert de Circourt et le comte de Puymaigre. Paris, V. Palmé, 1867, in-8°.

Le curieux volume que nous annonçons n'a jamais été publié qu'en espagnol et avec des retranchements considérables. Il renferme d'abord un traité de chevalerie, qui, outre une partie purement théorique, nous présente l'idéal de cette grande institution, sinon vivant, au moins religieusement conservé en Espagne au xv° siècle : en retraçant la vie de son maître, le zélé Alferez doit, en effet, par les obligations mêmes de sa charge, lui prêter toutes les vertus et passer ses vices sous silence. On y trouve des renseignements historiques, parfois suspects, comme ceux sur Pierre le Cruel, mais souvent fort instructifs, tels que ceux concernant les relations de l'Espagne et de la France dans les premières années du xv° siècle, et l'intervention espagnole en Angleterre. Le *Victorial* est encore précieux comme tableau des mœurs du temps, de la vie des grands seigneurs, comme monument de la langue, comme source pour l'histoire de la marine, enfin comme recueil de légendes, car l'auteur se plait à enregistrer les récits fabuleux et en fait l'objet de longues digressions.

Après avoir dit brièvement ce qu'est *le Victorial*, disons quelle a été la part des savants éditeurs dans ce volume : ils ont d'abord traduit le texte *sur le manuscrit*, avec un soin, une conscience, et ajoutons une habileté qu'on ne saurait trop louer ; ils ont joint à ce texte un abondant commentaire qui l'explique, le complète, le rectifie au besoin ; ils ont apprécié le héros et le livre avec autant de finesse que de goût ; ils ont donné en appendice des éclaircissements et des documents fort intéressants. Fort peu d'érudits comprennent ainsi le métier de traducteur et d'éditeur ; fort peu s'acquittent de cette double tâche avec une patience qui ne recule devant aucun labeur, une sagacité qui ne se trouve jamais en défaut, une richesse d'érudition qui double le prix du texte mis en lumière. En signalant ces rares qualités chez MM. de Circourt et de Puymaigre, nous les remercions d'une publication dont l'histoire, la littérature et la philologie profiteront également. G. de B.

Fernando de Talavera, archevêque de Grenade de 1493 à 1507, poursuivi par l'Inquisition, par M. A. du Boys. Paris, Durand, 1867, in-8° de 40 p.

Il est des vies peu connues dont l'étude se rattache aux plus hauts principes de civilisation. M. du Boys s'est placé à cette hauteur pour écrire son mémoire sur Fernando de Talavera. Fernando avait puisé auprès de son oncle, prieur des moines de Saint-Jérôme, les règles à tenir dans sa conduite avec les Mores et les Juifs nouvellement convertis en Espagne : c'étaient celles proclamées par le pape Nicolas V, dans deux bulles rendues pour menacer des censures ecclésiastiques, ceux qui excluraient les nouveaux convertis des charges publiques, et continueraient de les tenir hors du droit commun. — Fernando, nommé d'abord confesseur de la Reine, réforme l'administration de la maison royale, et sa correspondance avec la

Digitized by Google

Reine, loin de révéler, comme l'a dit Prescott, une *bigotterie* étroite, était au contraire pleine de charité. Aussi si la nouvelle Inquisition espagnole, alors établie, eût été confiée à Talavera, elle eût été dirigée dans un tout autre esprit. Devenu archevêque de Grenade, Fernando arbora dans ce pays le drapeau de la charité évangélique en proclamant, comme l'avait fait Torquémada, que la persuasion devait être l'unique moyen de convertir les infidèles. Malheureusement Fernando vit son œuvre traversée par l'inquisiteur Deza, le successeur de Torquémada, et il fut dénoncé au tribunal. Mais le Pape, revendiquant le droit de juger les évêques, évoqua le procès en cour de Rome, et la commission instituée par lui acquitta solennellement Talavera dont l'évêque de Burgos (religieux dominicain) avait déjà pris la défense. Avec des idées si larges, on s'étonne de voir Talavera accuser Christophe Colomb de défaut d'orthodoxie. Telle est la très-intéressante étude de M. A. du Boys; elle se distingue par l'érudition des recherches et la justesse du coup d'œil, qualités d'ailleurs habituelles au savant historien du *Droit criminel en Europe*. H. DE l'E.

—

Frédéric II, roi de Prusse, et la nation allemande, par le docteur G. KLOPP. Traduction spécialement autorisée par l'auteur, avec une préface et un appendice par M. Emile de BORCHGRAVE; Bruxelles, Devaux; Paris, C. Dillet, 1866, 2 vol. in-8°.

Voilà un de ces livres consciencieux, solides, vrais, qui malheureusement sont trop rares de nos jours. Disons tout de suite qu'il a le triple mérite d'être neuf, de toucher à un grand sujet, qui relie notre temps au XVIIIe siècle par une chaîne continue et de briser le piédestal où avait été placé un despote, ennemi de l'Allemagne et de la France, non moins que de la religion, de la justice et de toute honnêteté. Cet ouvrage du docteur Klopp a été, au delà du Rhin, salué par un cri d'admiration, en même temps qu'il soulevait d'étranges colères. Il est calme cependant, bien qu'il ne manque pas d'une certaine chaleur communicative, que son interprète français a rendu avec bonheur dans sa traduction élégante autant que fidèle.

L'auteur esquisse d'une main ferme l'historique des tentatives unitaires et anti allemandes de Frédéric II. Il le fait voir à nu dans ses pensées et dans ses œuvres; il décrit ses convoitises ardentes, sans cesse à la recherche de nouvelles occasions pour arrondir son petit royaume; il le montre arrachant à l'Autriche quelques lambeaux de sa puissance, sous prétexte de comprimer des ambitions dangereuses, et de venger le protestantisme; puis mettant la main sur la Pologne, toujours masqué, comme Catherine II sa complice, de tolérance et d'humanité. M. le docteur Klopp nous révèle aussi dans le faux grand homme une politique sans pudeur, sans cesse agissante, et qui s'est photographiée dans quelques maximes dont l'immoralité sans nom eût peut-être révolté Machiavel; il dévoile et flétrit une avidité qui, pour servir ses desseins anti-nationaux, fit intervenir dans les affaires allemandes, et la France, qu'elle trahit deux fois, et l'Angleterre et la Russie. Hostile à la Germanie, qu'il veut enlever à l'Autriche pour la placer sous le joug militaire de la maison de Hohenzollern, Frédéric II traite constamment ses propres Etats en pays conquis. Il veut la guerre en permanence; et pour nourrir la guerre, il lui faut beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. De là un double système de conscription et d'extorsion également impitoyables, dont ses *Matinées roya-*

Digitized by Google

les sont le code authentique. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, de temps à autre, dans les actes de cet homme de génie si odieusement personnel, des vues louables, des éclairs d'équité et de civilisation ; le docteur Klopp ne refuse pas au despote, malgré sa tyrannie armée de violence et d'astuce ; à l'homme, malgré ses mœurs infâmes trop facilement oubliées, la justice de l'aveu et même de l'éloge ; mais il ne cache pas l'impuissance de quelques vues honorables en face d'un arbitraire qui ne respectait ni l'indépendance de la justice, ni les libertés publiques, ni les franchises de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ni les intérêts de l'humanité, constamment allégués pour couvrir des déprédations et des monopoles.

Ainsi, par une science toujours prise aux meilleures sources, et qui souvent fait parler les plus ardents panégyristes de ce prince, Dohm entre autres, le docteur Klopp restitue à la vérité une mémoire que la secte voltairienne avait fardée ; voici enfin dans Frédéric II l'allemand et le soldat, l'administrateur et le politique, l'homme aussi, avec l'égoïsme de ses habitudes, avec son scepticisme sensuel et son égoïsme sans frein, adulés en prose et en vers par Voltaire et tous ses séides. Nous ne blâmons qu'une chose dans ces pages : elles incriminent trop la France, elles sont parfois trop autrichiennes. Nous savons tout ce que mérite d'affection et de respect la maison de Habsbourg ; nous ne souscrivons pas entièrement à la politique de quelques rois de France dans leurs rapports avec l'Allemagne ; et toutefois, nous ne signerions pas les jugements amers que le patriotisme blessé de l'auteur lui fait parfois écrire à l'endroit de Louis XIII et de Louis XIV, de Henri IV surtout. Avons-nous besoin d'ajouter que ces quelques taches ne font pas même une ombre au tableau brillant et vrai d'un règne trop flatté et enfin jugé?

G. G.

—

Pétrarque, étude d'après de nouveaux documents, par A. Mézières, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris.—Paris, Didier, 1867, in-8.

Un italien qui a consacré à Pétrarque « les recherches de toute sa vie, » M. Fracassetti, a donné, dans ces dernières années, une édition de la plus grande et de la plus intéressante partie de la correspondance de l'auteur du *Canzoniere* (*Francisci Petrarchæ epistolæ de rebus familiaribus et variæ*, Florence, 3 vol. in-8, 1859, 1862, 1863). Cette édition, infiniment plus correcte que les vieilles éditions de Bâle et de Lyon, contient en outre cent-soixante-sept lettres inédites. La publication de M. Fracassetti, dit M. Mézières, « justifie l'opportunité d'une nouvelle étude sur Pétrarque, qui rectifierait en plus d'un point le consciencieux travail de l'abbé de Sade, déjà revu par Baldelli, où se dessinerait sous tous ses aspects une des figures les plus attachantes du moyen âge, où reparaîtrait surtout, d'après les confessions mêmes du poëte, ce qui constitue l'individualité et l'originalité de son caractère. » M. Mézières nous avertit que son étude est principalement une étude psychologique, et que, bien qu'il n'ait négligé aucun événement de la vie de Pétrarque, et qu'il ait cherché à éclaircir tout ce qui y était encore obscur ou mal connu, il n'a pas eu la prétention de refaire en détail une biographie minutieuse. « Ce que j'ai surtout essayé de démêler dans cette grande existence, dit-il, ce sont les ressorts de la vie intérieure, les pensées favorites, les mobiles des actions, les sentiments et les passions qui les inspirent. » L'auteur a admirablement

Digitized by Google

réussi à nous faire connaître Pétrarque. Quand on a lu son beau et excellent livre, on n'a plus rien à apprendre sur la jeunesse de Pétrarque, sur ses amours, sur sa famille et ses amis, sur sa politique, sur ses rapports avec les Souverains pontifes, sur le magnifique rôle qu'il joua comme restaurateur des lettres, enfin sur son caractère, généralement jugé d'une manière si superficielle, et qui est ici pleinement réhabilité. Le livre de M. Mézières ne fait pas seulement honneur au critique et à l'érudit : il fait aussi honneur à l'écrivain, et il me serait facile de citer un grand nombre de pages charmantes, parmi lesquelles je placerais en première ligne une poétique description de la fontaine de Vaucluse (p. 79-82). A la fin du volume, M. Mézières, après avoir reproché à M. Fracassetti de n'avoir pas consulté avec plus de soin les manuscrits des lettres familières que renferme notre Bibliothèque impériale, et surtout le si précieux manuscrit 8568 du fonds latin; après avoir signalé quelques mauvaises leçons adoptées par cet éditeur d'après les deux manuscrits de la bibliothèque Laurentienne, s'exprime ainsi (p. 432): « Ce ne sont que des détails, j'en conviens, mais ce sont précisément ces détails qui distinguent une édition définitive d'une édition à laquelle il faut retoucher. » A mon tour, je relèverai dans le livre de M. Mézières quelques détails qui ne me paraissent pas devoir être maintenus dans l'édition définitive qu'il nous en donnera. Et d'abord je constaterai que l'auteur, qui nous parle très-bien de deux de ses devanciers français, l'abbé de Sade et Ginguené, n'a pas daigné mentionner un autre de ses devanciers et compatriotes, le baron de la Bastie, qui a fourni aux *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1re série, t. XXIV, XXVI) des *Mémoires sur la vie de Pétrarque*. Puisque M. Mézières a trouvé l'occasion de citer les articles sur Pétrarque donnés à la *Revue indépendante* par M. Pierre Leroux et à la *Revue contemporaine* par M. Viennet, j'aurais voulu qu'il citât aussi les articles donnés à la *Revue de Paris* du 26 février 1832 par M. Rosseeuw Saint-Hilaire et à la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1847 par Gustave Planche. N'aurait-il pas encore fallu indiquer un ouvrage spécial auquel renvoie M. Le Roux de Lincy (*Les femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 523) : *L'illustre châtelaine des environs de Vaucluse, La Laure de Pétrarque. Dissertation et examen critique des diverses opinions*, etc., par d'Olivier Vitalis (Paris, 1842)? Je regrette que M. Mézières n'ait pas connu non plus quelques pages fort dignes d'attention publiées par M. Léonce Couture dans la *Revue d'Aquitaine* (t. II, p. 333) sur *Pétrarque à Lombez*. Ce qui m'étonne plus que ces divers péchés d'omission, c'est la grosse erreur commise d'abord dans l'*Introduction* (p. 26) et reproduite dans le livre (p. 100 et p. 320), qui nous montre notre université offrant à Pétrarque la couronne poétique. J'ai autrefois rappelé (*Correspondance littéraire* du 25 mai 1860, p. 322), m'appuyant sur un article de Raynouard, qu'on ne trouve dans l'*Histoire de l'Université de Paris* aucune trace des délibérations indispensables pour déférer un honneur aussi extraordinaire, que pourtant du Boulay a minutieusement analysé, date par date, tous les registres de cette Université dont il fut le recteur, que d'ailleurs il n'est pas possible qu'un corps savant, qui n'enseignait pas la littérature, ait eu jamais l'idée d'offrir une couronne à un littérateur. Comment se fait-il que le judicieux et sagace successeur d'Ozanam dans la chaire de littérature

Digitized by Google

étrangère à la Sorbonne, ait admis sans la moindre hésitation l'invraisemblable récit de Pétrarque? Je supplie aussi M. Mézières de ne plus citer, au sujet des papes, comme il l'a fait (p. 17), un livre tel que la prétendue *Histoire du Christianisme* par M. de Potter. Cette diatribe grossière ne doit être invoquée par aucun sérieux érudit; trompé par M. de Potter, l'auteur a fort injustement parlé du pape Jean XXII. Je ne puis que le renvoyer aux deux remarquables dissertations de M. Bertrandy. Lui-même, du reste, semble avoir reconnu son tort, car dans deux autres passages de son livre (p. 228 et p. 289), au risque de se contredire, il peint ce pape, d'après le témoignage de Pétrarque, comme un ami des livres et comme un protecteur des savants, après avoir tout d'abord avancé qu'il n'avait de passion que pour la théologie, de curiosité que pour la médecine. Une dernière observation : M. Mézières a-t-il bien le droit de prétendre que Pétrarque, quand il composa son poëme intitulé *Africa*, ne connaissait pas le poëme de Silius Italicus sur la seconde guerre punique? Beaucoup d'érudits ont cru le contraire, et César Cantù, entre autres, ne craint pas de regarder Pétrarque comme le plagiaire de Silius, ajoutant que le comte Alberti, de Rome, possède un Silius Italicus couvert d'apostilles de la main de Pétrarque. Il ne suffisait pas d'affirmer que l'auteur d'*Africa* n'avait pas lu le poëme retrouvé par le Pogge en 1414; c'est ce qu'il fallait essayer de prouver, *quod erat demonstrandum*. T. DE L.

—

Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, *conseiller au Parlement de Bordeaux*, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE; Paris, Aubry, 1867, in-8° de 135 p. (t. à 150 ex.).

Où est le temps où Étienne Pasquier citait, parmi les *plumes françaises* les plus célèbres du XVIe siècle, Montluc, Montaigne, *Raymond* et du Bartas? Un siècle plus tard, sous Louis XIV, Florimond de Raymond avait encore la renommée d'un « savant homme, aussi signalé par les emplois de la robe que par une doctrine profonde et solide. » Bien oublié de nos jours, Florimond serait complétement inconnu, si on ne le citait comme le premier éditeur de Montluc. Mais son *Anti-papesse*, mais son *Anti-christ*, mais ses autres ouvrages, ses traductions, etc., sont restés ensevelis sous une poussière plus que séculaire. Et pourtant cet auteur fut un polémiste vigoureux, un puissant apologiste; il fut activement mêlé aux luttes de son temps, et ses écrits en portent le vif reflet. L'historien, comme le littérateur, ont une moisson abondante à y recueillir. M. Tamizey de Larroque a donc été très-heureusement inspiré en préparant, par son excellent travail biographique et littéraire, les voies à une étude plus approfondie et plus complète. Il résume la biographie de Florimond de Raymond, précise certaines circonstances dénaturées ou peu connues de sa vie, analyse et cite longuement ses œuvres. Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'est acquitté de cette tâche avec son zèle et son soin habituels. G. DE B.

—

Antoine Watteau, son enfance, ses contemporains, par L. CELLIER. Valenciennes, Henry, 1867; in-8 de 107 p.

Selon M. Arsène Houssaye, « tout a été dit et bien dit sur Watteau. » Ainsi n'en a pas jugé l'écrivain valenciennois auteur de la notice que nous annonçons. M. Cellier s'est accordé la fantaisie de relever, dans les

Digitized by Google

histoires de la peinture les plus accréditées, certains contes qui s'y sont glissés, relativement aux premiers temps d'Antoine Watteau, et qui « ont pour origine commune la notice bien sèche donnée par Gersaint, dans le Catalogue de la collection Quentin de l'Orangère, »

M. Cellier commence par restituer au père d'Antoine la qualité de maître-couvreur, que la plupart des historiens lui ont enlevée, en réduisant ce personnage au rang d'un simple ouvrier, également dépourvu d'aisance domestique et d'instruction élémentaire. Il se demande ensuite où M. Arsène Honssaye a pris qu'Antoine Watteau ait eu un grand-oncle, peintre comme lui et résidant à Anvers. Puis il fait rigoureuse justice de la tradition qni nous montre le jeune homme « spectateur assidu des parades foraines, sentant sa vocation se décider devant les troupes de saltimbanqnes, dont son crayon s'essaye à reproduire les poses grotesques. » Enfin, il proteste contre l'opinion suivant laquelle le grand artiste aurait eu pour premier maître « un infirme barbouilleur, » qui put à peine lui enseigner les premières notions du dessin.

A l'encontre de « ces romans ingénieux, que le public bénévole accepte comme biographies de Watteau, » M. Cellier s'efforce de prouver qu'Antoine a reçu les leçons de Jacques-Albert Guérin, peintre valenciennois, dont l'œuvre a presque entièrement disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais dont la réputation a survécu à ce désastre. Il démontre, en outre, que sous les murs et aux environs de sa ville natale, Watteau ne manquait ni de modèles à suivre, ni de fructueux conseils, ni de relations encourageantes, et que, par la source de son inspiration comme par la direction ultérieure de son talent, le « peintre suprême des élégances » se ratache bien plus à la tradition flamande qu'à la tradition française. Si l'on considère que Watteau et Pater pour la peinture, Eisen pour le dessin, Saly pour la sculpture, sont quatre des plus hautes personnalités du dernier siècle, on est au moins forcé de convenir, avec M. Cellier, que l'école de Valenciennes, issue de celle d'Anvers, a exercé une influence prépondérante sur les destinées de cet art qui, « par sa coquetterie, son élégance et son allure spirituelle, a mérité d'être nommé l'art français par excellence. »

A. D.

Lettres de l'abbé Lebeuf, publiées par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de MM. Quantin et Chérest, vice-présidents de la Société. Auxerre, G. Perriquet; Paris, Durand, t. Ier, gr. in-8 de LXXXII-439 p.

Avec M. Aimé Chérest, l'auteur de la préface du volume dont je viens rendre compte, je pense que la publication des lettres de l'abbé Lebeuf n'a pas besoin d'être justifiée, soit qu'on la considère comme un hommage dû à la mémoire de l'infatigable historien, ou comme une occasion d'ouvrir aux travailleurs une mine féconde en renseignements précieux. Avec lui, je pense aussi que la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a bien fait de ne se laisser devancer par personne dans l'accomplissement d'une tâche qui lui revenait de droit et qui, d'ailleurs, ne pouvait être mieux remplie que par les compatriotes du savant archéologue. — Ce premier volume comprend tout ce qu'on a pu découvrir de lettres de Lebeuf portant une date antérieure à 1726. La première est de 1708; la dernière est de décembre 1725. Ces lettres viennent de quatre sources

Digitized by Google

principales : la collection de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, provenant du regrettable Léon de Bastard, qui avait conçu le dessein de publier les lettres de Lebeuf, et dont les éditeurs ont utilisé les travaux inédits; la collection de M. de Fontaine; et deux recueils conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Aux lettres de l'abbé Lebeuf, les éditeurs ont cru devoir joindre (et nul ne les en blâmera) les plus importantes des lettres de quelques-uns de ses correspondants, et notamment de Charles-Henri Fenel, doyen de Sens. Les notes sont des meilleures. M. Chérest fait observer que la correspondance de l'abbé Lebeuf, surtout pendant sa jeunesse, lorsque sa vie s'écoulait presque entièrement dans l'enceinte du pays natal, risquerait d'être mal comprise, si des annotations explicatives ne venaient jeter quelque lumière sur les incidents ou les personnages peu connus auxquels l'écrivain fait sans cesse allusion, et que partout ailleurs qu'à Auxerre, ces annotations seraient presque impossibles, car il faut souvent les emprunter à des documents inédits qui n'existent que dans les collections Auxerroises, parfois à des traditions particulières qui ne vivent que dans les souvenirs des habitants de la ville natale du docte chanoine. Nul doute, ajoute beaucoup trop modestement M. Chérest, qu'une juste critique puisse relever, dans ces notes, bien des erreurs ou bien des lacunes. — Pour moi, je n'ai trouvé défectueuse qu'une seule de ces notes : François de Belleforest (p. 248, note 18) n'est pas né à Sarzau, mais bien à Sarzan (il n'y a peut-être là qu'une faute d'impression), et il n'est pas exact de dire qu'il a publié, *avec* Munster, une *Cosmographie universelle*, alors qu'au lieu d'être le collaborateur de Munster, il en a seulement été le traducteur.

Les éditeurs (chose merveilleuse chez des éditeurs!) n'ont pas trop vanté les lettres de Lebeuf, et ils n'ont même pas craint d'avertir les lecteurs (p. 15) que l'on aurait tort d'y chercher ce qu'on admire ordinairement dans les productions postérieures et plus connues de leur célèbre compatriote. C'est là de la stricte justice, et les éditeurs ont ainsi dicté aux critiques ce qui doit être dit du premier volume de cette correspondance, où des indications curieuses sont mêlées à bien des détails insignifiants. Je crois même que, sans l'assaisonnement du commentaire, les lettres de l'abbé Lebeuf, écrites, du reste, avec une lourdeur qui fait songer à la plaisanterie de Montesquieu sur le nom du docte abbé, n'auraient été, dans leur ensemble, que faiblement goûtées, en dehors du cercle des plus intrépides érudits.

T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARIE STUART

ET

SES DERNIERS HISTORIENS

PREMIÈRE PARTIE

History of England from the fall of Wolsey to the death of Elizabeth, by James Antony Froude, third edition. London, Longmans and Green, 1864-66. 10 vol. in-8°.—*The History of Scotland, from Agricola's invasion to the Revolution of* 1688, by John Hill Burton. Edinburgh and London, Blackwood, 1867. 4 vol. in-8°.—*Mary Stuart, her guilt or innocence; an inquiry into the secret history of her times*, by Alexander M' Neel Caird. Edinburgh, Adam and Ch. Black, 1866, in-8°.

Il y a quelques années, nous portions à nouveau devant le public l'un des problèmes les plus émouvants et les plus ardus de l'histoire moderne : la culpabilité ou l'innocence de Marie Stuart. Nous combattions de toutes nos forces l'opinion défavorable à la reine d'Ecosse, qui paraissait avoir prévalu en France, sur la foi de M. Mignet, le plus récent, le plus imposant et le plus sévère de ses historiens parmi nous. Tel n'était pas alors, à beaucoup près, l'état de l'opinion de l'autre côté de la Manche. Là, il est vrai, le dernier siècle s'était fermé, et le siècle présent ouvert, sur les conclusions rigoureuses de David Hume, de Robertson et de Malcolm Laing, continuateur de Robertson, quant à l'histoire d'Écosse, mais non héritier des grandes qualités déployées ailleurs par son illustre devancier. Mais, après eux, comme dans les marées, le flot se renversa, et non sans cause. Les papiers authentiques, déjà fouillés anté-

Digitized by Google

rieurement, puis, de nos jours, livrés à l'étude avec une abondance croissante, changèrent le mouvement des esprits. De puissants contradicteurs s'élevèrent contre les historiens qui avaient précédé.

Georges Chalmers (1822) profita des recherches anciennes de Keith (1734), et surtout de Goodall (1754), y ajouta les siennes propres, et montra clairement, dans la chute imméritée de Marie Stuart, d'abord un complot de quelques factieux, pour dépouiller leur souveraine de sa couronne au profit de l'aristocratie; puis un autre complot, pour justifier leur conduite par des calomnies, en la livrant déshonorée au mépris du monde.

Après Chalmers, à trente années de distance, miss Agnès Strickland (1852-1858), armée d'investigations encore plus vastes et plus riches, porta la lumière jusqu'au fond du cruel mystère. Le débat pouvait être considéré comme tranché : d'une part, les erreurs et les mensonges dissipés; de l'autre, la vérité historique et morale restaurée, si dans les choses de ce monde, il ne fallait pas avoir raison plusieurs fois pour avoir raison une fois.

Chacun le sait, il s'en faut qu'en Angleterrre, et peut-être en France, à quelques égards, la question soit du pur domaine scientifique. Elle se complique et s'obscurcit des préjugés les plus enracinés comme les plus intraitables : préjugés religieux, car la ruine de Marie Stuart étant un des épisodes de la lutte du catholicisme et du protestantisme au XVIe siècle, il semble que la vérité ou la fausseté des accusations dont elle a été l'objet, doive être un critérium pour ou contre la révolution religieuse qui l'immola. Préjugés nationaux; car il s'agit de condamner la grande Élisabeth, et de stigmatiser, par des taches importunes, ce soleil de la Grande-Bretagne.

Hâtons-nous de le dire, cependant, miss Agnès Strickland, et M. Caird, dont nous parlerons plus loin, appartiennent à l'Église réformée. L'un et l'autre ont compris que les préférences religieuses ne sauraient être érigées en obstacle au triomphe et à la diffusion de la vérité. Ils ont su être exempts des étroites et aveugles passions que notre âge a héritées de l'âge ancien.

La loi anglaise, aujourd'hui pleinement impartiale, laisse chacun libre de croire et de pratiquer selon sa conscience.

Digitized by Google

Mais il est encore une classe considérable de la population, où les vieilles mœurs s'obstinent dans les vieux errements. Là, on admire et l'on hait par tradition. Déterminés à ne pas voir et à ne pas entendre, ces patriotes de la vieille roche continuent la lutte au point où elle en était il y a trois cents ans, et ils regardent que c'est le devoir du bon protestant, du ferme anglican, d'insérer la culpabilité de Marie Stuart parmi les articles essentiels de son *Credo*.

S'étonnera-t-on que l'énergique et victorieuse revendication de l'innocence de la reine d'Écosse, ait provoqué, de cette part, un retour offensif?

Fraser Patrick Tytler, dans son *Histoire d'Écosse*, pencha vers la culpabilité, plutôt qu'il ne l'affirma. Il ne s'affranchit pas du préjugé; mais, après ce qu'il avait vu aux sources, il avait trop de droiture pour ne pas hésiter.

La réaction éclate dans toute son âpreté chez M. Froude, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, sous les règnes d'Henri VIII, d'Édouard VI, de Marie Tudor et d'Élisabeth[1]. Le docteur Froude épouse hardiment les animosités et les préventions nationales, les dissimulations et les suppositions de faits qui eurent cours au XVIe siècle, en un mot les récits officiels, où est altéré si profondément, sur beaucoup de points, le caractère vrai des événements. Sa plume alerte[2], sa narration vive et rapide, mérite très-digne d'envie et fort estimé chez un public qui veut économiser le temps, fascinent et entraînent le lecteur. C'est là le réel talent de style de M. Froude, et non pas certaines comparaisons, images et figures, composant un assortiment de rhétorique peu variée, fait, quoi qu'on en ait dit, pour éveiller le sourire plutôt que l'admiration. Un ton d'ironie humoristique — juste ce qu'il en faut pour mettre en doute si M. Froude ne serait pas le premier à se jouer de ses personnages — épargne au lecteur la peine de prendre les faits trop au sérieux, heureux préservatif de la fatigue. D'ailleurs, à chaque instant, le détail pittoresque est saisi et mis en saillie, comme sous la main d'un artiste consommé. Ce n'est pas tout : tandis que le lecteur goûte l'agrément de la forme, il a encore la satis-

[1] *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elizabeth.* — Londres, 3e édition, 1864-1866. L'auteur n'a pas encore dépassé l'année 1573, dans le règne d'Élisabeth.

[2] *A vivid pen.* — Cet éloge s'est retrouvé chez tous les critiques.

Digitized by Google

faction de se croire sur un fond solide de recherches originales, nouvelles et profondes. Les précieuses collections du *British-Museum*, celles des Archives, ou *Record-Office*[1], les archives de Simancas apportent à l'envi leur tribut, comme jadis les cités du vieux monde chez l'industrieux Tyrien. Mais ici, dans l'usage à en faire, gît un écueil. Bientôt nous le signalerons plus au long.

Au moment où paraissaient les plus récents volumes du brillant écrivain, un Écossais, M. Hill Burton, publiait les quatre premiers volumes d'une grande histoire d'Écosse, le quatrième finissant au renversement de Marie Stuart, en 1567[2].

Grands et légitimes furent les applaudissements en l'honneur de l'écrivain, dont le patriotisme et la science n'avaient pas reculé devant le chaos des temps primitifs d'Ecosse, si ténébreux qu'ils avaient rebuté le laborieux Tytler lui-même. Historien, antiquaire et jurisconsulte, M. Burton a su déterminer le certain, séparer le probable de l'improbable. On lui doit la solution définitive de plus d'un problème légué par le moyen âge. Quand donc ce critique autorisé arrive aux redoutables questions des temps modernes, il nous est d'autant plus pénible qu'il aille s'asseoir parmi les juges les plus rigoureux de la femme, héroïne et victime du XVIe siècle. Du reste, dans ce travail monumental, ce n'est plus l'allure de M. Froude, leste et provoquant comme un batteur d'estrade. Point d'escarmouches malicieuses ; pas de flèches enjolivées : mais le pas mesuré et direct de l'homme maître de sa pensée, méthodique dans ses opérations, et peu soucieux de fleurir ou d'égayer la route ; en un mot le sérieux et l'apparence d'une qualité essentielle chez l'historien, nous voulons dire l'impartialité. M. Burton ne raille, ni n'invective, ni ne discute ; il raconte, et son récit doit constituer la démonstration elle-même. On est parti avec lui ; on l'a suivi ; on arrive en même temps au terme et à la conviction, — à moins pourtant qu'il n'en soit de l'écrivain écossais comme du maître français ; et que lui aussi n'ait simplement revêtu le parti pris de la toge du magistrat, sans être d'autre part plus scrupuleux que M. Froude sur l'admission des témoignages et des preuves.

[1] Que M. Froude appelle habituellement *Rolls house*.

[2] *The history of Scotland, from Agricola's invasion to the Revolution of* 1688, by John Hill Burton, 4 vol. Edinburgh and London, 1867.

Digitized by Google

Mais déjà, aux attaques passionnées de M. Froude, et par avance à la froide détermination de M. Burton, avait répondu un chercheur sincère de la vérité, M. M'Neel Caird [1].

Il n'écrit pas une histoire générale d'Écosse ou d'Angleterre, ni même l'histoire particulière de Marie Stuart. Concentré utilement dans un cadre plus étroit, il se borne à la question spéciale de culpabilité ou d'innocence; et il étudie sous ce point de vue les vingt-cinq premières années de l'infortunée reine, depuis le berceau où déjà la trahison l'épiait, jusqu'à la captivité où la trahison la précipita, après avoir accompagné, comme une ombre inévitable et sinistre, chacun de ses mouvements. Il excelle à mettre en évidence les mobiles et les manœuvres de ses ennemis ; comment ils dénaturèrent ses actions ; comment ils leur imprimèrent, contre toute vérité, les dehors et l'aspect du crime, et trompèrent l'histoire, ainsi qu'il arrive à la peinture de se jouer de nos yeux par des reliefs simulés.

Les investigations de M. Caird parmi les trésors du *British-Museum* ont été heureuses. Quant à la fidélité des citations, vertu de premier ordre, quoique dédaignée chez quelques-uns, nous en avons eu des preuves très-suffisantes en remontant nous-mêmes aux originaux.

La fidélité des citations, le bon usage des sources! Il semblerait qu'après tant de progrès de la science historique, il dût être superflu d'en revendiquer les règles élémentaires. Oui, si la passion ne se jetait pas en travers, assez forte pour faire dévier l'esprit et même la conscience.

C'est là-dessus que porteront nos premières observations. Après quoi, nous attachant de préférence à M. Froude, qui a remué beaucoup les originaux pour son propre compte, tandis que M. Burton s'est contenté généralement de ce qui a été imprimé avant lui, nous examinerons l'application de sa méthode et ses jugements sur les points suivants : le mariage de Marie Stuart avec Darnley en 1565 ; l'assassinat de David Riccio en 1566 ; l'intrigue coupable qu'on veut avoir été nouée dans le courant de cette année entre la reine et Bothwell ; l'assassinat de Darnley ; le mariage de la veuve avec Bothwell, son complice prétendu, et la chute qui les enveloppe et les entraîne l'un et l'autre en 1567.

[1] *Mary Stuart, her guilt or innocence; an inquiry into the secret history of her times*, by Alexander M'Neel Caird. Edinburgh, 1866, in-8°.

Digitized by Google

I.

A voir l'œuvre de M. Froude pavoisée, comme un navire en fête, de continuels extraits, de guillemets, de notes à l'appui, naturellement on se croit en possession des sources les plus pures et les plus sûres de l'histoire.

Suivons un moment notre historien. Entrons avec lui au *British-Museum*, puis au *Record-Office* [1] qu'il affectionne particulièrement: voilà, présents par leurs lettres, Élisabeth, cauteleuse d'esprit, sèche de cœur, à la fois variable et impérieuse; Cecil, le ministre profond et souple, imperturbable au jeu politique que déroutent souvent les frasques de la souveraine; le comte de Leicester, rival de Cecil dans les affaires, favori indigne d'Élisabeth, ambitieux de bas étage, bien qu'il colporte ses prétentions de la reine d'Ecosse à la reine d'Angleterre; les commandants des Marches anglaises le long des frontières d'Ecosse: le comte de Bedford, violent puritain; Drury, toujours aux écoutes, transmettant à Londres les bruits quels qu'ils soient que lui répètent d'Edimbourg les échos ou les espions; les ambassadeurs anglais près de Marie, Randolph et Throckmorton; celui-là, spirituel et pervers, joyeux instrument de ruine ou de meurtre à l'endroit des Stuarts; celui-ci, moins inhumain, et qui serait plus à l'aise, s'il avait à seconder des vues plus honorables; les uns et les autres, apportant à l'exécution des ordres du gouvernement une sorte de patriotisme fanatique et de colère consciencieuse contre les obstacles, comme si la volonté de leur prince faisait le juste et l'injuste; spectacle amusant à qui pourrait en oublier un instant les conséquences.

Plus loin, le groupe sombre des seigneurs d'Ecosse, les comtes de Murray et de Morton, le secrétaire d'État, Maitland de Lethington, sacrifiant la patrie et la reine à leur ambition et à l'argent de l'Angleterre; à leurs côtés, plein des fureurs qu'il attise, John Knox, le réformateur; sans compter d'autres personnages éminents, puis les coryphées d'ordre inférieur, les vendeurs d'avis et de relations anonymes, tous conspirant, avec

[1] Les archives d'Angleterre.

Digitized by Google

la même furie, l'anéantissement de la royauté écossaise ; tous en toute égalité détachés de la loi morale, malgré le nom de la divinité dont ils couvrent leurs complots.

Et cependant, parmi cette fourmilière d'ennemis, seule ou presque seule, celle qu'ils veulent dépouiller, qu'ils dépouilleront de sa couronne et de sa renommée, qu'ils en dépouillent encore aujourd'hui, l'héritière malheureuse d'un sang malheureux, se montre digne, calme, exempte d'emportement, alors même qu'elle défend son trône ou sa vie. Nulle part sa correspondance, nous parlons de celle qui est de sa main ou de sa signature, ne jette à la justice ni à la loyauté les outrageants défis si fréquents chez les autres.

Mais, nous le disions tout à l'heure, cette soudaine et entière familiarité où l'on entre de plain-pied avec les acteurs des drames historiques, n'est pas sans péril.

Lorsqu'on a pénétré dans les dépôts silencieux où gisent en rangs serrés les documents confidents et révélateurs du passé ; quand on remue ces alluvions de l'histoire, comme le géologue cherche à travers les couches du sol, les débris avec lesquels il reconstruira les âges primitifs, bientôt ce ne sont plus de simples feuilles jaunies, poudreuses, mutilées, qu'on a devant soi sur la table, où l'œil se fatigue à les déchiffrer. Elles se métamorphosent. La scène sur laquelle les personnages ont vécu et lutté, se relève d'elle-même. Ils y remontent. On croirait les voir ; on les entend. Caractères, passions, intérêts s'entrechoquent à nouveau. Alors, devant ces intrigues et ces complots, à l'aspect des armes qui s'aiguisent mystérieusement, des coups frappés tantôt dans l'ombre, tantôt plus hardiment à la clarté du jour, on ne peut se défendre d'une émotion profonde. Tout à l'heure encore paisible fouilleur de vieux papiers, on se laisse gagner à l'ardeur de la mêlée. Un pas de plus, et l'on prendra parti.

Ici s'arrêtera l'historien, s'il est soucieux de son devoir. Non pas qu'entre le juste et l'injuste, il ait à s'abstenir ; et que l'impartialité soit l'indifférence. Au contraire, il doit s'établir et s'ancrer dans la justice ; c'est la condition fondamentale de l'impartialité. Mais il doit aussi se garder des entraînements.

Or qu'y a-t-il de plus séduisant que les papiers d'État, les lettres où princes et ministres expriment leurs désirs et leurs projets ? N'est-on pas à l'origine première des événements, au

Digitized by Google

foyer même où s'élabore le grand œuvre de l'histoire ? La vérité sur les hommes et les choses ne vient-elle pas s'offrir spontanément, entière et naïve, aux regards qui la cherchent ?

Il ne restera plus, sans autre examen, qu'à écrire sous sa dictée. Tel est du moins l'avis de M. Froude ; mais tel n'est pas le nôtre.

L'historien anglais s'est ébloui, osons-le dire affolé des documents originaux. Tout papier quelconque, pourvu qu'il ait sa place à l'un des casiers des archives, a droit, d'emblée, à son respect et à sa foi. Il le cite, l'accepte, l'impose, et ne paraît pas imaginer qu'on puisse avoir quelque défiance, ni réclamer des sûretés ou des preuves. Dès que l'encre a trois cents ans de date, surtout quand elle est sortie de certaines plumes, il faut tout croire ; il faut s'incliner devant ses lignes pâlies, avec la candide adoration du paysan devant ce qui est imprimé dans les livres. Et M. Froude n'est pas le seul à penser ainsi, il fait partie d'une école nombreuse et répandue. Un des goûts de notre temps, goût rationnel et sensé s'il en fut, celui des pièces authentiques, est devenu ainsi un travers périlleux.

Il est temps de revendiquer les droits de la critique historique. Si dans la conduite des choses, quoique simples et unies de la vie quotidienne, quelqu'un venait affirmer qu'il suffit de s'en tenir aux paroles, aux manifestations extérieures, et qu'on n'a que faire de s'éclairer sur les dessous de cartes, de chercher à pénétrer à travers les apparences jusqu'au fond réel, irions-nous, risiblement crédules, abdiquer notre jugement, l'usage de notre faculté critique ? Voilà pourtant ce qui se fait chez plus d'un auteur, avec un entier abandon ; et cela, pour les situations les plus compliquées, celles où la grandeur et la contradiction des intérêts en jeu doivent faire supposer qu'il y aura le plus de passions et d'animosités, de ressorts secrets, de tactique employée à s'approcher du but et à donner le change à l'adversaire.

Tel personnage a ses vues arrêtées : les confiera-t-il néanmoins sans restriction au papier ? S'il les consigne par écrit, fera-t-il de même de ses motifs ? N'en gardera-t-il pas quelque chose *in petto?* Sera-t-il toujours pleinement explicite avec ses agents, soit qu'il ne veuille pas leur livrer son secret en entier, soit qu'il y ait entre eux et lui des sous-entendus qui le dispensent de tout écrire à qui sait tout ? N'a-t-il pas aussi des

Digitized by Google

précautions à prendre, en cas que sa correspondance tombe entre des mains profanes? Que de raisons déjà pour éveiller la circonspection chez l'historien?

D'autre part, le politique, dont on suit la pensée, a ses passions : l'affection ou la haine peuvent l'égarer. Il a ses insuffisances : il peut se tromper, on peut le tromper sur la nature et l'appréciation des faits et des personnes. S'il n'est pas infaillible, son entourage le sera moins encore. Là, les passions du chef ne manqueront pas de s'exagérer; là, s'épanouira le zèle avec son feu et ses emportements. Le désir de bien servir et le goût des récompenses jettent bientôt les correspondants hors des limites trop étroites de la vérité et de la probité. Dès lors, ne leur arrivera-t-il pas d'altérer les faits ?

Maintenant, si, chez un État voisin, ils ont dans leur clientèle un parti, ennemi juré de son souverain naturel, et pour qui c'est un intérêt vital, non-seulement de se ménager au dehors un patron, mais de le brouiller à mort avec le souverain en butte à leurs communes embûches, ne doit-on pas s'attendre qu'il affluera de là un déluge de fausses nouvelles et de calomnies? Plus bas encore, n'aura-t-on pas à se défier de la tourbe des espions et des traîtres du ruisseau, vivant des renseignements qu'ils fournissent, et sur la teneur desquels on sait bien qu'ils ne sont pas scrupuleux ?

Ces principes généraux, appliquons-les à Cecil, le plus retors des hommes, à Élisabeth, la personne du monde qui a le plus de peine à être vraie; en un mot, à tous ces personnages que nous énumérions plus haut; pourrions-nous en conscience partager la quiétude de M. Froude, sur la véracité absolue des documents du *Record-Office?* Est-ce le moment de laisser la critique derrière la porte, et de ne plus rien voir que par les yeux de la foi?

Au contraire, soyons plus vigilants que jamais. Car ces témoins si vivants, si précieux, si nous n'y prenons garde, on nous en fera de faux témoins.

M. Froude en effet a pris parti. Sa crédulité est trop complaisante, trop soutenue pour n'être pas quelque peu volontaire. *A priori,* il entend absolument que Marie Stuart soit criminelle, non pas à telle heure de sa vie où une crise fatale l'aurait surmontée et perdue, comme le voudraient quelques juges mitigés, mais à tous les moments de son existence. De ce côté, le vice et

Digitized by Google

toute laideur morale. Nécessairement, du côté opposé, la vertu et toute beauté d'âme. Telle est la règle à laquelle le brillant écrivain ramène et ajuste impitoyablement les documents historiques.

Ses citations, dont la richesse éblouit au premier aspect, autant qu'elle paraît imposer la confiance, ne sont pas fidèles. Nous les avons vérifiées le plus possible, soit dans les collections où les pièces originales ont été publiées intégralement, soit au *Record-Office* même ; et nous ne revenons pas d'étonnement sur les libertés extrêmes que M. Froude se permet avec les textes.

Ses procédés sont très-variés. D'abord l'usage surabondant des guillemets. Toutes les fois qu'une phrase ou un extrait est ainsi encadré, le lecteur en conclut, d'après une convention aussi vieille que l'imprimerie, qu'il a sous les yeux le texte exact de l'original. M. Froude, sans avoir dénoncé la convention, ni averti le public, réunit sous les mêmes guillemets ses propres phrases à celles des originaux. On croit lire le document authentique pur. Point, c'est un alliage fort peu digne de cette dernière épithète. Sans doute à chaque instant, un historien est obligé de résumer les documents. Mais a-t-il le droit de les tronquer, d'y insérer des choses qu'ils ne contenaient pas, de présenter son abrégé comme si c'était le texte authentique?

Encore moins sera-t-il autorisé à mettre bout à bout deux passages éloignés l'un de l'autre, artifice qui sans changer matériellement une lettre ou un mot dans l'original, est susceptible d'en altérer le sens profondément.

Les textes ! M. Froude les coupe et les découpe, avec une grande légèreté et une grande hardiesse. Tantôt c'est l'amour de la couleur et du pittoresque : il n'est pas d'effort, ni de sacrifice (en fait de vérité), auquel l'auteur ne soit prêt pour amuser le lecteur. Quelque dépêche d'autrefois a-t-elle relaté un entretien animé, une scène comique ou tragique. M. Froude s'en empare ; il met la scène sur ses pieds, les acteurs en présence ; sur ce théâtre improvisé, les voilà qui s'apostrophent et se donnent la réplique. On n'est pas plus vivant. Ce n'est rien en apparence. En fait c'est toujours une atteinte sensible à la vérité. L'auteur ne veut pas manquer son tableau. Il en exagère le relief ; il ajoute de son cru. Et le public qui ne

Digitized by Google

réfléchit pas, qui surtout ne remonte pas aux sources, qui ne sait pas qu'on vient de lui servir une page de roman, applaudit. « Comme M. Froude écrit bien, dit-il, quel peintre, et qu'il est intéressant! »

D'autres fois, le texte est positivement dénaturé et falsifié. Des suppressions, des additions ou des substitutions de mots lui donnent le sens qui convient à l'auteur, mais pas du tout celui qui convient à l'histoire. Telle pièce citée comme étant au *Record-Office*, a été introuvable pour d'autres que lui, même pour les plus aguerris aux recherches, absolument comme si elle n'avait existé que sous la plume et par la volonté de l'auteur.

En un mot, M. Froude s'est attribué une souveraineté despotique sur les faits et les documents où ils sont contenus. Semblable à l'ingénieur qui, armé des puissants moyens de la mécanique, traite le minerai pour en extraire le métal, l'historien anglais pétrit la matière, concasse, additionne, introduit *des fondants*, et en tire le jet étincelant, chef-d'œuvre de son industrie.

Nous prouverons, à mesure que nous avancerons, qu'il s'est joué des documents anglais ou écossais. Quant aux documents espagnols tirés des archives de Simancas, il ne nous a pas été possible d'exercer le même contrôle; ils viennent de trop loin. Mais quelques exemples relevés par M. Caird, donnent lieu de penser que M. Froude n'en a pas fait un usage moins partial, ni moins contraire aux devoirs de l'historien. D'ailleurs, à les juger par ce qu'ils sont dans le livre même de M. Froude, il s'en faut de beaucoup qu'ils offrent, quant à l'histoire de Marie Stuart, l'importance et les informations qu'on pourrait supposer.

II.

Nous nous concentrons, avons-nous dit, dans les deux années du règne de Marie Stuart où les catastrophes s'accumulèrent (1565-1567), et nous y choisissons les points principaux. Le premier en date est le mariage de la reine d'Ecosse avec son jeune parent, Henri Darnley. Nous ne songeons pas à faire un récit. Notre but est simplement de juger le récit de

Digitized by Google

M. Froude, et de relever les endroits où les défauts de sa méthode seront plus sensibles.

Rappelons seulement que Mathieu, comte de Lennox, père d'Henri Darnley, était, par sa grand'mère, arrière-petit-fils de Jacques II, roi d'Écosse; que Marguerite Douglas, sa femme, petite-fille du roi d'Angleterre Henri VII, et sœur utérine de Jacques V d'Écosse, était à la fois tante de la reine d'Écosse et cousine-germaine d'Elisabeth; son fils Henri, cousin de l'une et de l'autre souveraine.

Il était tout simple qu'à la mort de François II, premier époux de Marie Stuart, l'ambition maternelle s'allumât au cœur de la comtesse, et qu'elle rêvât la main et la couronne de sa nièce de dix-neuf ans, pour son fils, âgé alors de quinze ans.

Mais Élisabeth, avertie, punit ses premières tentatives, et mit en prison le comte et la comtesse de Lennox (février-avril 1562). D'ailleurs, Marie ne songeait pas encore à un second mariage; et quand, sur le désir de ses sujets, mue aussi par son propre désir d'échapper à la dangereuse tutelle du comte de Murray son frère, elle y songea, ses pensées se tournèrent vers don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe II. La lenteur habituelle de ce prince à se déterminer, et le dérangement d'esprit qui survint chez don Carlos, firent abandonner ce projet. Bientôt, Élisabeth donnant l'exclusion aux trois maisons de France, d'Espagne et d'Autriche, dont elle redoutait, pour sa propre sûreté, l'alliance avec l'Écosse[1], et recommandant soit un des princes protestants de l'Europe septentrionale, soit plutôt « quelque noble personnage de bonne naissance » dans le royaume d'Angleterre, la pensée de Marie se dirigea et se fixa de ce côté.

[1] M. Froude, qui force toujours le trait, fait dire à Élisabeth dans ses instructions du 20 août 1563 à Thomas Randolph, son ambassadeur près Marie, que si la reine d'Écosse épousait le fils de l'empereur d'Allemagne, l'Angleterre prendrait cela comme une déclaration d'hostilité. « England must and would accept that act as a declaration of hostility. » (T. VII, p. 528). — Rien n'est moins conforme au caractère et aux us et coutumes d'Élisabeth, qu'un langage si net et si catégorique. Elle se contente de dire qu'un tel choix ne saurait manquer d'être un danger manifeste pour leur amitié personnelle, et une occasion évidente de dissoudre la concorde existant actuellement entre les deux nations. « Such a husband.... must needs bring a manifest danger to our private amity; an apparent occasion to dissolve the concord that is presently betwixt our nations. » (Keith, p. 243.)

Digitized by Google

Pourquoi cette disposition à complaire à sa cousine? C'est que, héritière la plus proche de la couronne d'Angleterre par le sang, elle aspirait avec une véritable passion à ce qu'Élisabeth reconnût son droit, et le fît reconnaître et proclamer par le parlement. Au fond, Élisabeth abhorrait qu'on lui parlât succession. Son orgueil ne pouvait pas souffrir l'idée qu'une autre personne, interposée entre elle et ses sujets, lui dérobât quelque chose de leur dévouement, même dans le plus caché du for intérieur. Elle n'oublia jamais, et le ressentit par la suite comme une sorte d'offense à la majesté royale, de quelle manière sa sœur Marie Tudor, aux derniers mois de son existence, avait été délaissée des courtisans pour elle-même, l'héritière, le soleil levant. Elle craignait encore en instituant, à ses côtés, elle hérétique, une héritière catholique, qu'il ne se fît un complot de la catholicité pour la renverser du trône et restaurer l'Église romaine en Angleterre, par une simple substitution de personne ; ou bien qu'un fanatique se crût la mission de l'assassiner.

Marie Stuart eut le tort et le malheur de ne jamais comprendre à quel obstacle elle se heurtait, et quelle colère elle allumait en insistant sur la sanction solennelle de son droit. Mieux eût valu, après l'avoir rappelé discrètement, s'en rapporter à la force réelle de sa situation et au respect de la succession légitime, qui exerçait tant d'empire sur les Anglais. Car il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût destituée d'amis en Angleterre.

Elisabeth ne l'ignorait pas. Mais, refoulant son déplaisir, elle se servit du règlement de sa succession, comme d'un appât, pour détacher sa parente des alliances catholiques du continent, et pour l'amener à contracter mariage en Angleterre. A ce prix, elle lui promettait satisfaction sur son titre et son droit dans ce royaume (août-novembre 1563).

Marie désira savoir quel époux Elisabeth lui destinait. Celle-ci, durant de longs mois, se fit prier, et enfin, murmura le nom de Robert Dudley (mars 1564), qu'elle créa bientôt comte de Leicester.

M. Froude loue les avantages extérieurs de ce courtisan, et condamne son esprit et son caractère, avec une sévérité contre laquelle nous ne réclamerons point. Dudley avait derrière lui, dans un passé bien récent (1560), une lugubre histoire, la fin

Digitized by Google

tragique de sa femme, Amy Robsart. On l'avait trouvée morte au pied d'un escalier, dans le manoir isolé de Cumnor Hall, près Oxford, où il la tenait reléguée depuis l'avénement d'Élisabeth. L'opinion publique soupçonnait Leicester d'un crime, imputable seulement, paraît-il, à des subalternes qui avaient voulu déblayer le chemin du trône devant leur maître [1].

Car Élisabeth l'aimait, autant du moins qu'elle pouvait aimer. Elle lui portait un de ces attachements de coquetterie, dont sa première adolescence n'avait pas été exempte, et dont sa vie est remplie. Elle y témoignait si peu de retenue, avec des familiarités si extrêmes, que son renom en souffrait jusque sur le continent. Le public anglais ne doutait pas d'un mariage toujours imminent, mais pourtant toujours différé. Cecil et quelques ministres s'y opposaient de leur mieux. La Reine continuait son rêve, mais ne pouvait se résoudre ni à surmonter la résistance de son ministre principal, ni à rabaisser l'orgueil royal jusqu'à épouser un sujet, d'ailleurs de petite extraction, ni enfin et surtout à subir le joug du mariage.

Et, tout à coup, elle offrait son amoureux à sa sœur d'Ecosse. Marie en fut peu flattée. M. Froude se récrie d'admiration.

Ceci nous amène à un paradoxe énorme et plaisant, qui s'est produit en Angleterre pendant ces dernières années. La nouvelle école historique à laquelle appartient M. Froude, a résolu de relever pleinement Elisabeth et Henri VIII du reproche d'égoïsme et de cruauté : que dis-je? de les orner de la qualité contraire, la sensibilité exquise, magnanime, patriotique. Si Henri VIII brisa son union avec Catherine d'Aragon, s'il fit tomber la tête d'Anne Boleyn bien peu de temps après que cette seconde épouse lui avait donné Élisabeth, si le jour fixé pour l'exécution, il revêtit des habits de fête, si, dès le lendemain, il épousa Jeanne Seymour, c'est qu'il se dévouait au salut public, au devoir d'assurer la succession par la naissance d'un fils que ses premières épouses ne surent pas lui donner, devoir envers la nation, devoir envers le ciel [2].

[1] Telle est l'opinion de M. Froude, qu'il établit sur des raisons spécieuses (t. VII, p. 284-289).

[2] Voir une brochure également spirituelle et solide de notre collègue et ami M. Méliot, professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand, intitulée *Le Réalisme dans l'histoire d'Angleterre* (Paris, 1863). L'auteur expose et combat les doctrines de MM. Kingsley et Froude. Il emprunte à M. Froude les paroles suivantes : « L'affection d'Henri VIII pour Catherine d'Aragon, si jamais il en

Digitized by Google

Maintenant, quand la fille d'Henri VIII propose Leicester à Marie Stuart, elle a droit aussi aux palmes de M. Froude :

« Par la personne même que dans son cœur (l'historien est hardi de garantir le fond de ce cœur), elle désirait faire épouser à Marie, Élisabeth donnait la preuve de l'honnêteté de ses intentions. Lord Robert Dudley était peut-être le plus indigne de ses sujets ; mais pour les yeux amoureux de sa maîtresse, il était le chevalier sans peur et sans reproche. Elle éprouvait un orgueil mélancolique à offrir à sa sœur son joyau d'élection, et à élever Dudley, ne pouvant pas l'épouser elle-même, jusqu'à la succession possible du trône d'Angleterre.

« A la vérité, elle n'avait pas nommé formellement Robert dans la commission de Randolph. Elle avait parlé de lui à Maitland ; mais elle avait parlé aussi du comte de Warwick[1], et peut-être conservait-elle quelque espérance que si Marie se contentait de l'aîné des deux frères, elle pourrait garder encore son favori. Mais si elle entretint un moment une telle pensée, elle l'abandonna bientôt ; son renoncement à soi-même allait être complet. »

Sincèrement? oui, dit l'auteur. Mais, il pense que des preuves ne sont pas inutiles. « Elisabeth était si capable de fausseté, c'est lui qui parle, que les paroles sorties de sa bouche seraient une garantie insuffisante. » Il est certain, dit-il, que ceux qui l'entouraient étaient convaincus qu'elle voulait, en effet, le mariage de Dudley avec la reine d'Ecosse. « Ici comme ailleurs, elle put être irrésolue et variable ; mais ni sa conduite, ni ses paroles ne sauraient se concilier avec l'hypothèse d'une duplicité intentionnelle... Elle donnait dans lord Robert le meilleur trésor qu'elle possédât[2]. »

Spectacle attendrissant ! Il est de mode dans l'école nouvelle de prendre le contre-pied de ce que l'on avait pensé jusqu'ici. Hier encore, on croyait généralement que des deux cousines, Marie Stuart avait été la plus mal partagée ici-bas. Détrompons-nous. C'est elle qui a été heureuse ; c'est Elisabeth qui doit se plaindre de la destinée.

éprouva, et quoiqu'il soit resté fidèle à ce mariage de convenance (à une exception près), fut graduellement remplacée par de l'indifférence et même par de la haine, longtemps avant que le divorce fût imposé au roi comme un devoir non-seulement envers la nation, mais envers le Ciel. » — Quant à Anne Boleyn, « il est tout aussi absurde d'accuser Henri VIII de lui avoir coupé la tête, qu'il le serait d'accuser la reine Victoria d'avoir pendu Palmer (un affreux empoisonneur), etc. »

[1] Frère aîné du comte de Leicester.

[2] Fronde, t. VIII, p. 72-74.

Digitized by Google

« Quoi donc! dit le *Blackwood's Magazine*[1], Marie Stuart a de son vivant, éveillé autour d'elle les sympathies les plus ardentes et les plus fermes. Elles l'ont accompagnée jusqu'à sa dernière heure; elles lui survivent; elles lui font cortége à travers les générations émues. Et puis, elle a goûté l'amour, les joies de la famille. Elle a connu la passion, ses transports et ses égarements. Elle a savouré les plaisirs permis et les plaisirs défendus. Son souvenir nous charme comme l'idéal de la beauté et de la grâce.— Que faut-il de plus? Et comment entendons-nous le bonheur chez les femmes, si celle-ci n'est point parmi les heureuses? »

A cette reine d'Ecosse si favorisée du sort, on oppose la reine d'Angleterre, frustrée de tout ce qui peut faire la félicité intime. Elle vit isolée : autour d'elle, des cœurs fermés; après elle, l'indifférence, si ce n'est la répulsion. Personne ne l'a aimée. Elle n'a aimé personne, ou, sort plus triste, elle aima un homme qu'elle ne pouvait élever jusqu'à elle, et qui ne le méritait pas. Alors, placée entre son attachement personnel et le bien public, elle s'arracha de ses propres mains son amour; elle se déchira les entrailles, pour n'être à jamais que la Reine-vierge, l'épouse mélancolique de son royaume. — Voilà, s'écrie-t-on, celle qui a droit à notre intérêt.

Nous n'examinerons pas quel rôle assignerait à la morale dans l'histoire, cette théorie du bonheur par les passions satisfaites: ni quel avantage il y aurait à jeter la civilisation chrétienne dans la voie ouverte jadis par le voluptueux Sardanapale.

Mais une chose est entendue. L'intérêt doit se transférer du persécuté au persécuteur, de la victime au bourreau. Marie Stuart est l'égoïste qui a joui des délices de la vie; Élisabeth, la femme de dévouement qui s'est immolée elle-même. Tels sont les deux pôles sur lesquels tourne le monde historique de M. Froude.

III.

Écoutons plutôt. L'historien vient de parler des variations continuelles et peu honorables d'Élisabeth, dans sa politique

[1] Avril 1867.

Digitized by Google

vis-à-vis la reine et les seigneurs rebelles d'Ecosse. Cette perplexité, dit-il, « mérite ou réclame une douce indulgence [1]. » Le mot est caractéristique. Il ne s'appliquera pas seulement à une situation particulière d'Élisabeth. Il servira de règle à notre auteur, malgré quelques échappées apparentes de sévérité. Indulgence systématique d'une part, rigueur implacable de l'autre.

Après cette maxime, M. Froude poursuit :

« Si la conduite d'Élisabeth dans ses détails avait manqué également de principes et de sagesse, l'ensemble de sa politique se comprend et doit être approuvé. Capricieuse et vacillante, elle l'était parce qu'elle avait conscience des difficultés qui l'entouraient de tous côtés. Quant à la reine d'Écosse, elle s'était montrée sous un favorable contraste avec sa sœur d'Angleterre : elle avait trompé ses ennemis; mais jamais elle n'avait trahi un ami. Cependant la simplicité plus grande de conduite chez elle, n'était pas vertu; élle provenait de l'absence de toute haute et généreuse pensée. L'ambition personnelle et le zèle pour une foi conforme à ses habitudes, étaient des motifs d'agir qui n'entraînaient, ni n'admettaient de contradictions. Du jour où elle avait mis le pied en Écosse, elle avait eu l'œil fixé sur le trône d'Élisabeth, et elle avait résolu de restaurer le catholicisme. Mais ses plans politiques n'étaient pas autre chose que les miroirs qui lui réfléchissaient l'image de sa propre grandeur; et sa foi religieuse, la forme de conviction qui avait le moins à faire avec sa complaisance pour elle-même. Ses passions se confondant avec sa politique, la rendaient incapable de supporter la contrainte indispensable pour le succès, pendant que son éducation française lui avait enseigné par ses leçons à se plaire au plaisir, pour lequel elle était capable, à quelque moment que ce fût, d'oublier toute autre considération. Élisabeth oubliait la femme dans la Reine, et après sa mortification à l'endroit de Leicester, elle ne garda plus guère de son sexe que les caprices. Marie Stuart, une fois sous le charme d'une absorbante inclination, était capable de jeter sa couronne dans la poussière et d'être toute à la femme [2]. »

Le lecteur démêlera aisément ce qu'il y a d'inconsistant dans les aphorismes, de tranchant et de vague, tout ensemble, dans le cliquetis de M. Froude.

Donc, en offrant lord Dudley à la reine d'Écosse, la reine d'Angleterre s'illustra par un des plus beaux traits de désintéressement et de détachement de la félicité terrestre, qui

[1] « The perplexity... deserves or demands *a lenient consideration*, » t. VIII, p. 271. — Nous désespérons de traduire ce qu'il y a de câlinerie adorable dans l'original.

[1] T. VIII, p. 271-2.

Digitized by Google

honorent les annales du cœur humain en général, et du cœur féminin en particulier.

L'offre reçut un accueil poli, mais froid, et M. Froude avoue que pas un des vrais amis de Marie ne lui eût jamais conseillé un tel mariage. Marie ne voulut pas se prononcer avant de savoir ce qu'Elisabeth déciderait quant à la succession. Ce qu'il y a de particulier, c'est que Leicester, qu'Élisabeth n'avait pas consulté avant de le mettre en avant, fut encore plus froid. Des deux souveraines, il préférait épouser la plus riche et la plus puissante. Il soupçonna la proposition de la reine d'Angleterre de cacher une épreuve et un piége, et craignit de perdre à jamais ses bonnes grâces, s'il inclinait vers la reine d'Ecosse. Accusant ses ennemis de vouloir le perdre auprès des deux reines, il écrivit à ses amis de traîner les choses en longueur, et ne fut pas étranger à l'apparition sur la scène d'un autre prétendant, qui devait l'emporter sur lui. Élisabeth n'y fut pas étrangère davantage.

Elle donna une lettre de recommandation de sa propre main au comte de Lennox, qui, exilé d'Écosse depuis vingt ans pour trahison, y rentra du consentement de Marie (septembre 1564), sous prétexte d'obtenir remise de la confiscation prononcée jadis contre sa famille. Le fils, à son tour, reçut d'Élisabeth permission de se rendre à Édimbourg, où il arriva en février 1565 : ce qui n'empêcha pas la reine d'Angleterre de jouer la surprise et le courroux, à mesure qu'elle apprenait qu'ils avaient été les bienvenus. Elle persistait à patronner officiellement Leicester, toujours avec les mêmes promesses générales de régler la succession, jusqu'à ce qu'enfin, sa cousine l'ayant mise au pied du mur, elle répondit, le 5 mars 1565, qu'il fallait d'abord célébrer le mariage avec Dudley; qu'ensuite, elle verrait à soutenir de son mieux les titres de la reine d'Ecosse. Mais elle ne les ferait sanctionner par aucun acte public, avant qu'elle-même se fût décidée, ou bien à contracter mariage, ou bien à notifier sa résolution de ne se marier jamais. Sa détermination, ajoutait-elle, ne tarderait pas.

A cette communication, Marie pleura, et dit que sa sœur se moquait de lui faire perdre ainsi le temps[1].

M. Froude croit bien qu'Élisabeth n'était pas sincère : « sa

[1] Keith, p. 270; Append., p. 158-9.

Digitized by Google

conduite était si étrange et si incertaine[1] ! » Mais tout cela, chez elle, est péché mignon. Quant à la reine d'Écosse, la chose est différente. Use-t-elle de quelque diplomatie en présence de cette politique tortueuse, insaisissable et malveillante ? On la redresse de main de maître : « Une conduite ouverte, allant droit devant soi, ne convenait pas au génie de Marie ; elle respirait plus librement, et employait ses talents avec plus de succès dans le crépuscule incertain des complots[2]. » A la bonne heure ; mais, si pittoresque que soit le crépuscule, cela ne dispenserait pas de nous expliquer où étaient ces complots de la reine d'Écosse. Un peu plus loin, toujours sur la même question : « L'adroite diplomatie des hommes d'État trouvait moins de faveur dans le cabinet de Marie, que les armes envenimées de la fraude calculée[3]. » M. Froude n'a-t-il donc jamais vu dans ce siècle-là, ni ailleurs, l'adroite diplomatie des hommes d'État se servir des armes envenimées, etc...? Combien est loin d'être mérité ce certificat d'innocence qu'il délivre aux diplomates adroits, afin de mieux faire ressortir la noirceur de la reine d'Écosse, coupable de ne pas donner dans les artifices grossiers de la reine d'Angleterre !

Marie ayant compris que la lettre du 5 mars était au fond, de la part d'Élisabeth, l'abandon de la candidature de Leicester, se décida pour Henri Darnley, qu'elle aimait.

Ce choix, si malheureux par la suite, présentait l'avantage de confondre ensemble les droits des Stuarts et des Lennox dans les deux royaumes : d'apporter chez l'un et l'autre pays un soutien au catholicisme, parce que Darnley était catholique, et de donner satisfaction au désir d'Élisabeth que sa cousine choisît son mari dans la Grande-Bretagne.

Un mariage secret, ou, peut-être pour mieux dire, des fiançailles secrètes, unirent le jeune couple dans la première quinzaine d'avril 1565, pendant que Marie dépêchait à Londres le secrétaire d'État Maitland de Lethington, avec mission d'obtenir l'agrément définitif d'Élisabeth[4].

[1] T. VIII, p. 88, 146.
[2] T. VIII, p. 82.
[3] T. VIII, p. 117.
[4] Il ne paraît pas que Marie parlât de ces fiançailles ; mais Paul de Foix (Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVI*e siècle*, t. II), nous indique très-clairement qu'Élisabeth en fut informée.

Digitized by Google

IV.

Cet espoir fut promptement déçu. Élisabeth chargea Sir Nicolas Throckmorton d'aller empêcher ou défaire ce mariage, et d'inviter Marie à choisir, parmi la noblesse d'Angleterre, tout autre que Darnley.

Le jour où l'envoyé anglais arriva au château de Stirling (15 mai 1565), la noblesse écossaise, convoquée en ce lieu par sa souveraine, approuvait d'une voix unanime le mariage qui déplaisait si fort à la reine d'Angleterre. Marie devait, dans la même journée, créer Darnley chevalier, lord d'Armanach et comte de Ross.

Ce qui se passa a été étrangement faussé par M. Froude:

« Throkmorton, dit-il, arriva au château le matin *du jour fatal.* Mais les portes se fermèrent juste devant lui ; et ce ne fut que vers le soir qu'on l'informa que la Reine voulait bien le recevoir. Quand enfin il fut admis en sa présence, la cérémonie était achevée, le serment prêté[1] ; la reine d'Écosse se dressait triomphante, les yeux étincelants d'orgueil et de défi, entourée de la moitié des seigneurs du Nord.

« L'ambassadeur reçoit personnellement un accueil gracieux, présente ses dépêches, et dit à la reine d'Écosse que la reine d'Angleterre lui a commandé d'exprimer sa surprise qu'elle ait agi si précipitamment avec lord Darnley, alors qu'elle savait combien lui et son père avaient manqué à leur devoir, en faisant une telle entreprise à l'insu et sans le consentement de Sa Majesté. Marie, affectant la plus extrême surprise à son tour, déclara qu'il lui était impossible de comprendre la pensée d'Élisabeth. Il n'était pas supposable, dit-elle, qu'elle dût rester toujours sans se marier. Les princes étrangers qui l'avait recherchée, n'avaient pas été agréés par la reine d'Angleterre ; et elle s'était imaginé qu'en prenant un noble anglais, également acceptable dans les deux royaumes, elle se serait rencontrée pleinement avec les désirs de sa sœur.

« La vérité jaillit des lettres de Trockmorton. Il avait été précédemment le sincère ami de la Reine, et il lui parla sans réticence.

« Elle savait très-bien, dit-il, ce que la reine d'Angleterre avait désiré ; et elle savait également que ce qu'elle faisait était juste la chose qui n'était pas désirée. La reine d'Angleterre avait souhaité qu'elle fît choix de quelqu'un capable de conserver l'amitié entre

[1] Serment de Darnley, qui promettait de défendre la reine d'Écosse, comme sa souveraine dame. Or Élisabeth regardait les Lennox comme ses sujets, et affecta de voir dans les termes de ce serment un acte de félonie.

Digitized by Google

les deux nations, et avec lord Darnley, cette amitié ne pourrait pas se conserver[1].

« Marie persista ; toutefois, elle promit d'ajourner à trois mois la célébration du mariage, se flattant que, durant cet intervalle, elle amènerait Élisabeth à le regarder d'un œil plus favorable. »

Ainsi, M. Froude nous montre Throckmorton consigné à la porte du château de Stirling jusqu'au soir, et reçu seulement après la cérémonie, par une femme hautaine d'attitude, presque brutale de langage. Son récit, dit-il, est puisé dans le récit même que l'envoyé anglais adressa à sa souveraine six jours après, c'est-à-dire le 21 mai 1565.

Or nous y trouvons précisément le contraire[2].

S'il est vrai qu'à son arrivée la porte du château se ferma devant lui, probablement parce que la noblesse assemblée délibérait alors sur la question du mariage, il est vrai aussi que le maître[3] d'Erskine et le clerc de Justice (lord Ruthven), tous deux membres du Conseil privé, vinrent, de la part de la reine, le prier de se retirer à son logement; et qu'ensuite à deux heures de l'après-midi, non pas le soir comme le veut M. Froude, ils revinrent le chercher et le conduisirent en présence de leur maîtresse. Là se trouvait, à très-peu d'exceptions près, toute la noblesse d'Ecosse, à commencer par Murray, Argyle, Morton, etc. Nous ne savons pourquoi M. Froude n'aperçoit que la moitié de la noblesse du Nord; est-ce pour s'épargner le chagrin de montrer parmi les assistants et les approbateurs, Murray, furieux contre ce mariage, et contre tout mariage quelconque qui devait nécessairement mettre fin à la tutelle sous laquelle il tenait sa sœur, depuis qu'elle était revenue de France?

Rien absolument dans la narration de Throckmorton, rien de ces dards d'orgueil et de défi, que lançaient les yeux de la souveraine. Pour les expliquer, M. Froude a pris soin de rapporter que Marie avait voulu armer chevalier son futur époux, avant l'audience. Seulement Throckmorton dit expressément que la cérémonie n'eut lieu qu'après. Il ne connaît pas l'art de composer un tableau pittoresque.

Il présente la lettre d'Élisabeth, explique son mandat avec

[1] T. VIII, p. 153-155.

[2] La lettre est imprimée dans Keith, p. 276-280. Voir aussi dans Stevenson's *Selections*, ou *Illustrations of the reign of queen Mary*, p. 139-140, l'analyse de la dépêche de Throckmorton, par Cecil.

[3] Héritier présomptif.

Digitized by Google

une rudesse de termes, que M. Froude ne nous a pas même laissé soupçonner, car il a l'habitude d'adoucir tout ce qui vient d'un côté, — *a lenient consideration* — et d'exagérer tout ce qui est de l'autre. Throckmorton, comme s'il parlait à une vassale qu'on ne ménage pas, taxe Marie d'étourderie et de précipitation ; les Lennox, d'arrogance et de présomption.

La reine ainsi provoquée, s'emporte-t-elle ? Laissons parler l'ambassadeur :

« Elle dit qu'elle n'avait pas manqué, en ce qui la concernait, de communiquer l'affaire à Votre Majesté à temps, c'est-à-dire aussitôt après s'être décidée sur la manière et sur le fond ; de promesse, elle n'en avait jamais fait d'autre, que de communiquer à Votre Majesté le nom de la personne sur lequel s'arrêterait son choix. Quant au mécontentement de Votre Majesté à propos de ce mariage, elle ne s'en étonnait pas médiocrement, puisqu'elle n'avait pas fait autre chose que de diriger son choix dans le sens des recommandations de Votre Majesté. Elle appuyait ses paroles et ses actes sur les intentions de Votre Majesté, telles que M. Randolph les lui avait notifiées à cet égard comme elle affirmait ; c'est-à-dire qu'à l'époque où elle informa Votre Majesté de la démarche faite près d'elle par Charles duc d'Autriche, Votre Majesté l'ayant dissuadée de ce mariage et de tout autre mariage avec la maison de l'empereur, comme aussi avec les maisons de France et d'Espagne, elle jugea que vous approuveriez, ces maisons une fois acceptées, qu'elle fît choix de quelque personne des royaumes d'Angleterre ou d'Écosse, ou de tout autre pays. Et comme elle pensa que nul ne pouvait être plus agréable à Votre Majesté, au royaume d'Angleterre, aussi bien qu'à ses sujets et pays d'Écosse, que lord Darnley (parent de Votre Majesté et le sien, en qui s'unissait le sang d'Angleterre et d'Écosse), elle avait eu d'autant moins de scrupule à entreprendre et à poursuivre cette affaire, ainsi qu'elle avait fait. »

Rendons hommage avec Tytler au calme et à la dignité de cette réplique, à cette remontrance modérée, fondée sur la vérité que Throckmorton connaissait bien [1]. Où sont ces mots quelque peu grossiers que M. Froude attribue d'autorité à Marie : apparemment, *dit-elle*, il n'y avait pas à supposer qu'elle dût rester toujours sans se marier?

Throckmorton ajoute qu'ils discutèrent longtemps. Mais il n'y a pas dans sa dépêche une seule de ces paroles entendues par le seul M. Froude, quand, la vérité jaillissant, selon lui, des lèvres de l'envoyé anglais, ce dernier aurait dit à la reine d'Ecosse

[1] *Histoire d'Écosse*, t. V, p. 295, 296.

Digitized by Google

qu'elle savait très-bien ce que la reine d'Angleterre avait désiré, etc. — Enfin Marie proposa l'ajournement des trois mois; et quoiqu'elle procédât *aussitôt après l'audience*, à armer Darnley chevalier, elle différa de lui conférer le titre de duc d'Albany, jusqu'à ce qu'elle connût à nouveau les intentions d'Elisabeth. Elle invita Throckmorton à sa table, le 18 mai; et quand il partit, elle lui fit présent d'une chaîne d'or, du poids de cinquante onces.

Ne voit-on pas combien est fausse l'attitude prêtée par l'historien moderne à la reine d'Ecosse, et avec quelle aisance et quelle assurance il dénature les faits? Telle est partout sa manière d'agir. L'histoire ainsi traitée n'est plus l'histoire; elle devient simplement le jouet de l'imagination, elle n'est plus qu'un roman.

Throckmorton emporta l'impression que Marie s'était décidée irrévocablement : qu'il n'était plus possible de défaire son mariage par la persuasion, et qu'il ne restait plus que les voies de violence : mot qui allait bientôt sortir ses effets.

Non pas qu'Élisabeth fût irritée autant qu'elle le voulait paraître. Les contemporains bien informés disent qu'au contraire elle était satisfaite, se sentant délivrée du cauchemar d'une nouvelle alliance de l'Ecosse avec le continent. Mais à jouer la colère, elle gagnait d'imposer silence pour un temps sur l'importune question de la succession; de prendre à l'égard de l'Ecosse le ton de suprématie et de suzeraineté, si cher à l'orgueil britannique; et enfin de se créer vis-à-vis de soi-même un prétexte de tendre la main aux mécontents de l'autre côté de la Tweed.

V.

Sommer par Thomas Randolph, son ambassadeur ordinaire, les deux Lennox de rentrer dans ses États, et confiner la comtesse de Lennox à la Tour de Londres, telles furent les premières marques de son courroux. M. Froude, en rapportant la manière dont Randolph s'acquitta de sa commission, ne se croit pas, plus que précédemment, obligé de se contraindre.

C'était dans la seconde quinzaine de juin (1565), à Saint-Johnston ou à Perth, où Marie Stuart résidait depuis le commen-

Digitized by Google

cement du mois : « lorsque Randolph présenta la lettre avec le message qui l'accompagnait [1], elle éclata en pleurs ; Lennox garda un silence d'épouvante ; Darnley seul, trop extravagant pour comprendre le péril, resta indifférent et provoquant : il répondit en deux mots qu'il n'avait pas l'intention de retourner. Marie Stuart, dès qu'elle se fut remise, dit qu'elle avait la confiance que sa bonne sœur ne pensait pas ce qu'elle avait écrit. Randolph répliqua que très-certainement elle le pensait[2]...., » et de lui-même ajouta des menaces.

Marie, le comte de Lennox, Darnley, recevant de la main de leur ennemi les sommations menaçantes, qui tirent des larmes à l'une, épouvantent le second et glissent sur l'arrogance du troisième, composent un groupe original et bien venu, — sous la palette de l'artiste. — En réalité, Randolph raconte tout bonnement qu'il alla trouver d'abord Lennox à son logis, puis Darnley au sien ; et que le lendemain, il fut reçu en audience particulière de la reine. Mais s'il fallait lire de si près les originaux, que deviendrait la peinture ? — Les Lennox sont modestes et se contentent de demander à l'ambassadeur quelque délai pour réfléchir. La réplique de Darnley n'eut lieu que le 20 juillet suivant, lors d'une seconde sommation [3]. M. Froude l'avance d'un mois. Le peintre, comme le poëte, n'a-t-il pas ses licences ?

Elisabeth avait là un levier pour soulever le royaume d'Ecosse. Si nous racontions, nous dirions comment, joignant les actes aux paroles, elle s'entendit avec les mécontents, tels que les comtes de Murray et d'Argyle, ceux-ci avec Knox et la congrégation presbytérienne, sous prétexte de la religion ; comment ils formèrent le plan d'enlever la reine sur le chemin de Perth à Calendar, où elle devait se rendre fort peu accompagnée, ne redoutant rien selon son habitude ; de l'enfermer à Lochleven, de livrer les deux Lennox aux Anglais, prêts à recevoir leur propre bien, disait Randolph, de quelque façon qu'il leur arrivât ; comment ils s'étaient tapis pour guetter la proie, Murray à Lochleven, le comte d'Argyle et le duc de Chatellerault dans deux autres châteaux, après avoir envoyé un exprès à Ran-

[1] Lettre pour les Lennox, et message ou lettre d'Élisabeth à Marie Stuart.
[2] Froude, t. VIII, p. 173. D'après la lettre de Randolph à Cecil, Édimbourg, 2 juillet 1565, dans Keith, p. 285-291.
[3] Randolph à Cécil. Édimbourg, 21 juillet 1565, dans Keith, p. 303.

Digitized by Google

dolph : le tout d'après les documents originaux tant pratiqués par M. Froude, mais dont il ne se souvient qu'à bon escient.

La reine, avertie au dernier moment, devança les traîtres par un départ matinal, et gagna saine et sauve Calendar, après avoir franchi un défilé dangereux, où ils devaient la surprendre et hâter de deux années sa captivité et sa chute (1er juillet 1565).

Ici M. Froude est réellement gêné. Il ne peut pas nier le complot de Murray contre les Lennox. Mais il prend sa revanche en admettant aussi le complot que Murray imputa aux Lennox contre sa vie. « Les deux histoires étaient probablement vraies, » dit-il. — Seulement, les preuves matérielles existent contre Murray, et l'auteur n'ajoute pas qu'il n'en existe d'aucune sorte contre Lennox. Ce fut simplement un prétexte de Murray pour désobéir à l'ordre de sa sœur qui l'appelait près d'elle.

Quant à l'enlèvement projeté de Marie, pas un mot. Si la reine se rend de Perth à Edimbourg, c'est qu'elle prépare quelque machination contre l'église protestante.

Cette église en effet, assemblée au moment où le complot mûrissait, avait, le 27 juin, sommé la reine de supprimer le blasphème de la messe et l'idolâtrie papiste, d'y renoncer personnellement et pour sa maison, d'embrasser la religion nouvelle, avec châtiment pour quiconque transgresserait cette loi. Les prédicants mirent de plus les bourgeois sous les armes.

Marie, qui venait d'échapper aux embûches des chefs, se rendit non pas de Perth, comme le dit inexactement M. Froude, mais de Calendar à Edimbourg, et déconcerta les séditieux, dont quatre seulement furent punis d'une amende. Quant à la question religieuse, elle se contenta de répondre, entre autres choses, que depuis son retour dans ses États, elle avait laissé à chacun de ses sujets pleine liberté, et qu'elle s'attendait en retour qu'on lui laisserait la même liberté. Tytler a dit qu'il était difficile de faire une réponse plus gracieuse et plus raisonnable à une demande extravagante [1].

Ce n'est pas ainsi que l'entend M. Froude : « Un souverain catholique plaidant devant une assemblée protestante en faveur de la liberté de conscience, quelle leçon ce serait pour la bigoterie humaine ! Mais Marie Stuart n'était pas sincère ; et supposé que

[1] Tytler, t. V, p. 307, édit. 1845.

Digitized by Google

l'assemblée eût voulu l'en croire, on aurait appris que son éducation française portait des fruits plus mortels que le papisme lui-même [1]. »

A côté de l'invective ordinaire contre Marie Stuart, nous retrouvons ici un des thèmes favoris de l'auteur, l'éducation française. Son patriotisme anglican se fait une joie, mêlée de pieuse indignation et de terreur rétrospective, de se pencher de temps à autre, vers ce soupirail d'enfer ayant nom l'éducation française, qui a infecté le monde de ses poisons.

Sans vouloir nous ériger ici en avocat plus que de raison, ni fermer les yeux sur les fautes et les vices, nous prendrons la liberté de rappeler à M. Froude, que les femmes de la maison royale et des grandes maisons de France à cette époque, ne méritent nullement ses anathèmes moraux : Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne; Marguerite, sœur de François Ier; Marguerite, sœur d'Henri II et femme de Philibert Emmanuel duc de Savoie; Élisabeth et Claude, filles de Henri II, mariées, l'une à Philippe II, l'autre à Charles III duc de Lorraine, et toutes deux compagnes d'études de Marie Stuart; Antoinette de Bourbon, première duchesse de Guise; Marie de Lorraine, sa fille et mère de Marie Stuart; Jeanne d'Albret, bien d'autres encore, ont laissé un renom incontesté de grâce et de vertu. Qu'on nous dise si ces femmes françaises, élevées à la française, ne brillent pas au XVIe siècle, comme les joyaux sur un diadème?

M. Froude veut-il qu'on prenne modèle et leçons d'éducation à la cour d'Angleterre? Mais sont-ce des leçons de vertu qui découlent des billots d'Anne Boleyn, de Catherine Howard, de Jane Grey, et de cette foule de grands personnages, immolés par le roi ou les uns par les autres, vrais festins de cannibales, au milieu des trahisons les plus éhontées? Y a-t-il là de quoi triompher du spectacle qu'offraient la France et son système d'éducation dans la première moitié du siècle ? Car il faut comparer ensemble les mêmes temps. — Mais M. Froude, nous le verrons, ne hait pas l'échafaud.

[1] T. VIII, p. 177.

Digitized by Google

VI.

Les promesses formelles et réitérées d'Elisabeth rendirent le courage aux lords, un peu confus après leur déconvenue du 1er juillet; et comme prélude, Randolph alla porter derechef devant Marie Stuart les griefs et les railleries d'Élisabeth (deuxième audience, 13 juillet 1565).

« Randolph, dit M. Froude, parla d'abord à Marie Stuart, qui, à demi effrayée, à demi provoquante (épithète poétique que M. Froude rattache invariablement au nom de Marie, comme dans Virgile le pieux Énée, ou dans Homère le prudent Ulysse), se trouvait à l'instant critique d'un conflit avec des ressources manifestement disproportionnées, alors qu'elle devait se demander, non sans incertitude après tout, jusqu'à quel point elle pouvait compter sur les promesses secrètes de ses amis d'Angleterre. Elle se plaignit avec emportement qu'on se fût joué d'elle. Elle parla du testament d'Henri VIII, et défia Élisabeth de le produire, ignorant évidemment que, si Élisabeth y avait consenti, c'en eût été fait à jamais de ses espérances de succession pacifique. Randolph lui dit qu'on l'avait abusée. Elle menaça que si le parlement anglais touchait à ses droits ou à ceux de Darnley, elle chercherait des amis autre part, et ne manquerait pas d'en trouver.

« Randolph connaissait bien Marie et connaissait ses façons d'agir. Il vit qu'elle hésitait, et il essaya de nouvelles remontrances. (Elles consistèrent à récapituler les prétendus bienfaits dont Élisabeth était censée avoir comblé sa sœur.)

« Marie sembla s'émouvoir. Elle demanda si rien ne pourrait décider Élisabeth à consentir à son mariage avec Darnley. Randolph répondit qu'après l'attitude qu'elle avait prise, les conditions seraient rigoureuses. (Il fallait, en effet, renoncer solennellement à toute prétention sur la couronne d'Angleterre du vivant d'Élisabeth et de ses enfants; réintégrer dans son conseil les seigneurs protestants avec qui elle était en querelle; elle-même, se conformer à la religion établie par les lois en Écosse.)

« C'était demander à Marie Stuart de sacrifier ambition, orgueil, vengeance, — toute chose qu'elle cherchait dans son union avec le chétif garçon (*paltry boy*), cause du trouble. Elle dit qu'elle ne voulait pas faire marchandise de sa conscience. Randolph la requit au nom d'Élisabeth de ne causer aucun préjudice aux lords protestants, ses bons sujets. Elle répliqua qu'Élisabeth était libre de les appeler de bons sujets; qu'elle les avait trouvés mauvais, et comptait les traiter en conséquence [1]. »

[1] Froude, t. VIII, p. 181-3. M. Froude, contre son habitude, n'indique pas

Digitized by Google

La dépêche même de Randolph à son gouvernement va nous servir à rétablir la vérité sur cette seconde entrevue (13 juillet 1565).

En diplomate adroit, il commença par se fâcher très-fort de certaines démarches, inutiles à indiquer ici, qu'on avait imputées à sa maîtresse et à lui-même; et de plus, de ce qu'on avait délibéré sur des mesures de surveillance à prendre contre lui ; personne, disait-il, n'avait été plus *cruel* que lord Darnley à réclamer son expulsion.

« Après cette conversation, continue Randolph, qu'elle (la Reine) adoucit par beaucoup de bonne paroles, » — elle n'est donc pas provoquante; effrayée, pas davantage, — « je témoignai mon chagrin d'avoir si mauvaise chance, qu'ayant vu Sa Grâce, ayant demeuré si longtemps dans son royaume, j'en fusse venu à voir si grande apparence de rupture de cette amitié, quand j'espérais qu'elle régnerait entre elles[1] à jamais. Elle s'excusa sur ce que ce n'était pas sa faute. Beaucoup de souvenirs furent rappelés; elle dit certaines choses en colère[2]. »

Son interlocuteur lui objecta qu'on pourrait la taxer de dépit ou d'excès d'ingratitude, après tant de promesses qu'elle avait faites de suivre l'avis et le conseil de la reine d'Angleterre.

« Je sais, répliqua-t-elle, que votre maîtresse ne pensait qu'à se moquer de moi. On m'en avait avertie d'Angleterre, de France et d'autres pays, et quand je trouvai qu'il en était ainsi, je pensai que je n'avais pas à faire fond plus longtemps sur ses belles paroles, et qu'étant libre comme elle, je pouvais m'en tenir à mon propre choix. Car si votre maîtresse avait voulu en user comme j'avais la confiance qu'elle le ferait, jamais fille à elle ne lui aurait été plus obéissante que moi. Je désire toujours vivre avec elle dans la même paix et amitié que j'ai fait jusqu'ici. Qu'elle ne s'offense pas de mon mariage, pas plus que je m'offenserais du sien ; pour le reste, je m'en remettrai au sort qu'il plaira à Dieu m'envoyer.

« Je sais, dit-elle, que le roi Henri, dans son testament, le regarda[3] comme digne de plus de faveurs qu'on ne lui en marque à

la source où il a puisé. C'est une lettre de Randolph à Cecil, Edimbourg, 16 juillet 1565, publiée par M. Joseph Stevenson dans son curieux et riche recueil des *Illustrations*, p. 118-127.

[1] Les deux reines.

[2] Randolph ne les rapporte pas.

[3] *Hym.* — Darnley. Dans ces correspondances, il arrive souvent que les personnages ne sont pas désignés par leur nom, mais par le pronom. *Her* (elle), quand c'est Marie qui parle, est Élisabeth; et réciproquement. — Plus haut, Randolph parle de l'amitié qui aurait dû toujours régner entre elles (*betwene them*), sans avoir prononcé précédemment le nom de la reine d'Angleterre. Si nous insistons, c'est qu'ici M. Froude, par inattention, fait dévier le sens.

Digitized by Google

présent. Mais s'il éprouve quelque défaveur à cause de moi, je le récompenserai de mon mieux, et je chercherai telle amitié que je pourrai, si l'on fait du dommage à moi ou à lui. »

M. Froude se joue donc des textes, en faisant appliquer par Marie à son droit personnel de succession, ce qu'elle dit du testament d'Henri VIII touchant Darnley.

Il exagère excessivement, lorsqu'il met dans la bouche de la reine d'Écosse, avec des menaces, le nom du parlement anglais qu'elle ne proféra pas.

De même, il n'est pas exact de dire que Randolph, connaissant à qui il avait à faire, vit qu'elle hésitait : pas un mot de cela dans le récit de l'ambassadeur.

Randolph continue simplement :

« Ce langage amer (*thys kynde of sharpe speache*) me donna lieu de répondre à Sa Grâce sur le même style, sans m'écarter du respect, » etc.

Nous ne le suivrons pas dans sa réplique virulente. Quand il eut cessé de parler :

« Maintenant, dit Marie, il en sera ce qu'il en pourra être; dites-« moi, je vous prie, ce que la Reine, ma bonne sœur, voudrait que « je fisse? »—Je répondis que je ne savais pas de meilleur moyen que de renvoyer chez eux lord Lennox et lord Darnley : qu'alors ma maîtresse et elle seraient amies, et leurs pays en bon repos et tranquillité, comme devant. — « Les renvoyer chez eux, je ne le puis pas : n'y « a-t-il pas d'autre chose? » Randolph, après quelques paroles préparatoires : « Mais si Votre Majesté consentait à changer de religion? « — Pourquoi cela? dit-elle. — Peut-être serait-ce une raison pour Sa « Majesté d'approuver plus volontiers votre mariage. — Quoi ! « voudriez-vous que j'allasse faire marchandise de ma religion, ou me « plier aux volontés de vos ministres? Cela ne se peut pas. » — Je lui répondis que reconnaître son devoir envers Dieu, et y être appelée par cette voie, n'était pas faire un marché; quant à conformer sa volonté à la volonté de Dieu, c'était l'humble désir et la prière des sujets de Sa Grâce et des ministres de la vraie parole de Dieu.

« Je ne poussai pas plus loin avec Sa Grâce sur ce sujet; mais je la priai de considérer à temps sa situation, de prendre garde que la Reine, ma maîtresse, ne fût forcée par ses mauvais procédés envers elle, de faire, pour défendre son honneur, telle chose qui lui répugnerait beaucoup d'entreprendre.— « Qu'elle fasse ce qu'elle voudra, « dit-elle; pour moi, je n'ai nulle envie de l'offenser. Veuillez l'en « assurer. » — Je lui dis qu'à présent le monde était devenu trop fin et trop subtile, pour donner grand crédit à des paroles; et puisque la faute vient de Votre Majesté elle-même, il faut, pour la réparer, quelque fait apparent. — « Vous ne me persuaderez jamais,

Digitized by Google

« dit-elle, que j'ai des torts envers votre maîtresse; c'est elle plutôt « qui en a vis-à-vis de moi. Il y aura de l'inconvénient aussi bien « pour elle à perdre mon amitié, que pour moi la sienne; et cepen- « dant, ajouta-t-elle, je ne me refuserai à rien de ce qui sera possible « honorablement. » — Telle fut la matière d'une grande heure de conversation. En observant d'aussi près que possible le fond de sa pensée, je crois trouver qu'en somme ce qu'on lui dit contre son mariage la blesse plus que toute autre chose, et que, dans aucun cas, elle ne voudrait qu'on pensât qu'elle a pu agir sans réflexion suffisante. Quant à envoyer quelque autre agent avec des offres[1], ou à songer à une conférence ultérieure sur cette affaire, d'après ce que je vois et ce que j'entends ici, il n'y a nulle probabilité. »

Donc, si M. Froude juge que la reine d'Écosse était dans cette audience à demi effrayée, émue, tentée de se soumettre, Randolph, on le voit, n'est pas de cette opinion et ne l'autorise point.

Ainsi qu'en juin, elle est maîtresse d'elle-même, digne et courtoise, malgré quelque vivacité fort légitime. Elle défend son indépendance avec fermeté; bien éloignée d'ailleurs de l'attitude rogue et hautaine que notre auteur s'obstine à lui attribuer, elle prend soin de laisser la porte ouverte à la conciliation. Il n'est pas moins injuste de mettre sur le compte des tristes motifs d'orgueil, d'ambition et de vengeance, l'attachement de Marie à sa religion. Mais M. Froude a prononcé souverainement qu'elle ne cherchait dans la religion qu'une sorte de complaisante. Il y revient. « Elle était jeune et femme. Sa langue était prompte et ses passions fortes. Philippe II s'inquiètait sincèrement du catholicisme, Élisabeth s'inquiétait de la liberté de l'Angleterre, le comte de Murray s'inquiétait des doctrines de la réformation; Marie Stuart s'intéressait surtout à elle-même, et elle n'avait pas cette force de se commander que seul le dévouement à une cause est capable d'enseigner[2]. » — Inutile de presser cette rhétorique prétentieuse; il n'y a que des mots.

Thomas Randolph vit la reine d'Écosse une troisième fois, le 20 juillet[3]. Entre autres exigences, Élisabeth prétendait que sa cousine rétablît à son conseil, comme « bons sujets, » les lords qui avaient comploté de l'enlever. Elle répondit à

[1] Marie avait envoyé John Hay avec des offres en juin.
[2] T. VIII, p. 188.
[3] Randolph à Cecil, Édimbourg, 21 juillet 1565. — Keith, p. 303.

Digitized by Google

l'ambassadeur qu'elle prenait en très-bonne part les avis de la Reine sa maîtresse. « Mais quant à ceux, ajouta-t-elle, qu'elle « appelle mes meilleurs sujets, je ne puis pas les regarder « comme tels; ils ne le méritent pas, puisqu'ils refusent « d'obéir à mes commandements. Ma bonne sœur ne devra « donc pas s'offenser si je fais contre eux ce qu'ils méritent. »

M. Froude, sans plus se préoccuper de l'exactitude, a, comme nous l'avons vu, transporté ceci à la deuxième audience, celle du 13 juillet.

Avec la même aisance, il avait placé en juin, en arrangeant la première audience, le refus des deux Lennox de rentrer en Angleterre, refus que Randolph n'éprouva que le 20 juillet, lorsqu'il alla chez eux en sortant de chez la Reine [1]. Nous nous sommes étendus sur ces exemples, pour montrer d'une façon palpable la singulière méthode de M. Froude, son dédain de l'exactitude, et ce que vaut en réalité l'étalage de textes qui semble lui donner tant d'autorité au premier abord. A l'avenir, nous tâcherons d'être plus brefs.

VII.

En présence de la raideur intraitable d'Élisabeth et de son refus péremptoire d'examiner les propositions que lui avait soumises John Hay au nom de la reine d'Écosse (juin-juillet), celle-ci ne se regarda plus comme liée par l'ajournement de trois mois, qu'elle avait offert à Throckmorton le 15 mai précédent. C'est en ces termes très-nets qu'elle s'en expliqua [2]. Selon M. Froude, elle aurait interprété sa promesse dans le sens d'un délai en deçà des trois mois [3], casuistique subtile et tout à fait arbitraire, grâce à laquelle l'auteur se procure le plaisir de surprendre la reine d'Écosse en flagrant délit de restriction mentale.

Le mariage fut célébré à Édimbourg, le 29 juillet 1565.

Lorsque tout à l'heure, Randolph reprochait avec tant de chaleur et de conviction à Marie Stuart de méconnaître les

[1] Randolph à Cecil, 21 juillet 1565. — Keith, p. 303-4.
[2] *Lettres de Marie-Stuart*, publiées par M. Teulet, 1859, p. 258-261.
[3] T. VIII, p. 184.

Digitized by Google

bienfaits d'Élisabeth, il poursuivait activement ses trames avec les factieux. Bien et dûment autorisé, il multipliait de la part d'Élisabeth les promesses d'aide et de secours.

Sa correspondance qui, jusqu'à l'été de cette année 1565, ne respirait qu'éloge et sympathie pour la reine d'Écosse, c'est-à-dire tant qu'on s'était flatté de la tenir enchaînée au vasselage anglais, changea brusquement de ton. Elle déborda sur elle en un flot continu d'outrages et de calomnies.

Tytler en a exprimé hautement son dégoût[1]. M. Froude lui-même éprouve quelque scrupule. « Peut-être, dit-il, apparaissait-elle ainsi aux yeux de Randolph ; et cependant le changement pouvait s'être opéré plutôt dans la manière de voir de Randolph, que chez l'objectif où se fixaient ses regards[2]. »

M. Froude n'en sera pas moins intrépide à tout voir par les yeux de Randolph.

Les excitations de l'Angleterre produisent leurs effets[3]. Les comtes de Murray et d'Argyle, le duc de Chatellerault se mettent en pleine révolte. Marie Stuart et Darnley marchent en personne au-devant du péril. A côté du beau cavalier en armure dorée, M. Froude nous dépeint l'ardente amazone, « pistolets en main, pistolets à l'arçon. » — « Son unique et spéciale espérance était de rencontrer et de détruire son frère, contre lequel, et bien au delà de ce que comportait l'opposition politique de ce dernier, elle nourrissait une animosité inexpliquée[4]. »

Pistolets en main, pistolets à l'arçon ! Voici les quelques lignes de Randolph, dont ce parfait amateur du pittoresque a tiré si bon parti : « Je ne prends pas pour autre chose qu'un conte, écrit-il à Cecil, (quoiqu'on le débite ici sérieusement), que la reine elle-même porte *quelquefois* un pistolet ; et qu'elle en tenait un à la main lorsqu'en approchant d'Hamilton, elle s'attendait à combattre[5]. »

[1] *Histoire d'Écosse*, t. V, p. 300, 311-312, édit. 1845.

[2] T. VIII, p. 177.

[3] Il y a ici une mission de M. Tamworth, expédié par la reine d'Angleterre à la reine d'Écosse, en août 1565. Nous ne nous y arrêterons pas. Elle ressemble à ce qui a précédé ; et le lecteur peut nous en croire, si nous disons que M. Froude l'a dénaturée et travestie de même.

[4] T. VIII, p. 191.

[5] Randolph à Cecil, 4 septembre 1565, *Record Office*. Cette promptitude de M. Froude à prendre pour bon un bruit dont Randolph se moque en le relatant, et l'exagération de la peinture, ont été relevés par M. Joseph Stevenson, dans un spirituel article, avec beaucoup d'autres choses.

Digitized by Google

Les mots d'animosité inexpliquée font allusion à une autre lettre du même ambassadeur, lorsqu'après la dispersion de ses amis les rebelles, il prétend que la haine de Marie contre son frère, vient de ce que celui-ci connaît certaines choses secrètes, que le respect empêche de nommer, et qui ne sont pas à l'honneur de la reine, « choses qu'il déteste si fort, étant son frère, que ni lui ne peut plus être ce qu'il a été, ni elle ne peut plus lui porter d'autres sentiments que ceux d'une haine mortelle [1]. »

Le mystère est noir. M. Frédéric de Raumer [2] n'y voit pas moins qu'un penchant incestueux, repoussé par Murray avec l'horreur convenable. M. Froude, rarissime exemple, ne pousse pas au pire (serait-ce que le livre de M. de Raumer ne serait pas allé jusqu'à lui ?). Il suppose que Marie aurait témoigné trop familièrement peut-être de l'amitié à son secrétaire David Riccio, et provoqué ainsi la calomnie [3]. Oui, la calomnie! M. Froude admet une fois qu'on a pu calomnier Marie Stuart. Surpris et heureux, notons cette fugitive lueur de justice. Expliquons très-naturellement l'indignation de la reine contre son frère, par les trahisons de cet homme qu'elle avait élevé si haut; et les calomnies contre elle, par la fureur du même traître, défait et bientôt fugitif en Angleterre [4].

Mais le naturel revient bientôt.

Les rebelles s'étant repliés du nord sur Edimbourg, Marie accourt comme une « furie vengeresse [5]; » elle rentre, « ne respirant que colère et défi..... L'affection de sœur à frère s'était glacée en une haine d'autant plus malfaisante, qu'elle était contre nature [6]. »

Tandis qu'il fait feu de toutes ses pièces contre cette reine, qui osait défendre sa couronne et sa liberté, M. Froude cite à la même page les plaintes de Randolph à Cecil, sur l'abandon où Élisabeth laisse les lords d'Ecosse après tant de promesses de secours. Si seulement le comte de Bedford avait reçu ordre

[1] Randolph à Cecil, 13 octobre 1565. Froude, t. VIII, p. 191, note.

[2] *Documents sur l'Histoire moderne*, 1re partie, *Élisabeth*, p. 91 et suiv. Leipzig, 1836 (en allemand).

[3] T. VIII, p. 191, note.

[4] Nous avons examiné ailleurs cette vague calomnie, répétée par Randolph. *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, p. 61-63.

[5] T. VIII, p. 192.

[6] *Ibid.*, p. 193.

Digitized by Google

d'intervenir, « on aurait vu deux reines dans un seul pays, avant peu [1], » c'est-à-dire l'une prisonnière de l'autre ; il n'est pas difficile de deviner laquelle. Le devoir de Marie Stuart était-il donc d'aller au devant des chaînes et de la prison?

Au reste, elle ne se connaissait plus, tant elle était en colère, toujours d'après M. Froude. Il puise au Record-Office dans une lettre de Randolph à Cecil, du 5 octobre 1565, ces mots terribles : « Point de paix, avant d'avoir la tête de Murray ou du duc de Chatellerault [2]. »

Le cas serait grave. Mais M. Joseph Stevenson, qui connaît le Record-Office mieux encore que M. Froude, et surtout, sait beaucoup mieux que lui serrer de près les originaux, affirme que cette lettre du 5 octobre n'existe pas aux archives d'Angleterre; tandis qu'il en trouve une du 4 du même mois, de la veille par conséquent, où Randolph représente Marie, non-seulement comme incertaine sur ce qu'elle fera, mais comme inclinée aux voies de douceur. « Toutes choses, dit-il, sont ici dans un tel état d'incertitude, que je ne puis être assuré de rien. Tantôt la reine veut aller poursuivre les lords où ils sont. Tantôt elle veut assiéger leurs maisons et les priver de tout ce qu'ils possèdent. D'autres fois elle semble si bien disposée à entendre leurs plaintes et leurs griefs, que nous avons l'espoir que tout s'arrangera [3]. »

Elle se décida pourtant à expulser les rebelles de Dumfries, leur dernier abri, près la frontière anglaise. Ici, et par la lorgnette de M. Froude, nous l'apercevons derechef, à cheval, en corselet et bonnet d'acier, la dague à l'arçon [2]. Il n'est plus question de pistolets. Eh bien! cette fois encore, nous avons à nous défier du goût de l'auteur pour les tableaux. Randolph, son autorité, explique à Cecil combien est dangereuse la situation de Marie, politiquement et personnellement ; il lui donne à penser quelle idée elle se fait elle-même de sa sûreté et de sa sécurité, « si ce que j'ai entendu dire est vrai, qu'elle porte

[1] Randolph à Cecil, 4 septembre 1565.

[2] Froude, t. VIII, p. 206.

[3] Une autre lettre de Randolph à Cecil, 25 décembre 1565, porte que Robert Melvil, envoyé de Londres à Edimbourg, pour procurer le pardon de Murray, ne peut pas l'obtenir ; ce qu'il faut attribuer à Darnley plus qu'à la reine. — Keith, *App.*, p. 165. — Du même au même, 24 janvier 1566 ; la reine s'adoucit beaucoup à l'égard du comte de Murray. — Stevenson's *Illustrations*, p. 151.

Digitized by Google

une cotte secrète cachée sur le corps, un armet, et une dague à la selle de son cheval [1]. »

Ce n'est donc qu'un pur on-dit ; il s'en faut que Randolph y ajoute foi. Qu'importe? M. Froude l'érige en fait incontesté.

Le paysage y gagne; et il devient plus aisé d'appliquer l'épithète de furie vengeresse, à celle qui fait parade de la dague et du casque.

VIII.

On se tromperait, si l'on croyait qu'Elisabeth n'a pas aussi à l'occasion sa part dans les sévérités de M. Froude. Il lui arrive d'être sarcastique ; il la réprimande. Est-ce parce qu'elle favorise et excite les complots contre sa voisine ; parce qu'elle proteste publiquement de l'amitié qu'elle lui porte, tandis qu'en dessous elle travaille à la détrôner ? Pas le moins du monde. C'est tout uniment parce qu'elle n'a pas l'audace d'aller jusqu'au bout, et de changer ses velléités en volontés inébranlables. A moitié chemin d'une affaire, elle hésite, s'arrête, revient sur ses pas ; elle se jette alors dans des embarras indicibles, dont elle ne se tire que par des manques de foi et des mensonges, cruels à son amour-propre. — C'est bien fait ; voilà ce que c'est de n'avoir pas achevé bravement l'entreprise, dit notre auteur, moraliste d'un nouveau genre.

S'il avoue qu'il est impossible de l'absoudre du reproche d'avoir fomenté de son mieux la guerre civile, et qu'en approuvant les actes des lords d'Ecosse, au mois de juillet 1565, elle ne pouvait pas avoir le moindre doute qu'il ne s'agît de violence [2], il n'a pas d'autre objet en vue que de constater les engagements qu'elle prit avec eux, et le tort qu'elle eut de ne pas les tenir. Alors il le déclare nettement, en note : chacune de ses promesses en particulier était un clou qui laissa une déchirure dans sa réputation, quand elle essaya de se dégager [3]. Plus loin, il réprouve sa *fatale* irrésolution [4], et la laisse boire sa honte. « Parfois, dit-il, elle semblait lutter contre son igno-

[1] T. VIII, p. 207.
[2] *Id.*, p. 175.
[3] *Id.*, p. 178, note 2.
[4] *Id.*, p. 187.

Digitized by Google

minie; mais c'était uniquement pour se débattre avec plus d'humiliation, dans l'angoisse et le déshonneur [1]. »

Aussi bien, « sa force qu'elle méconnaissait, résidait dans la bonté de la cause dont elle était le représentant... Elle était le champion de la liberté, et par elle les deux nations (d'Ecosse et d'Angleterre) s'émancipaient de la tyrannie spirituelle [2]. »

M. Froude ne sait donc plus qu'elle possédait pourtant cette force de conviction, et par suite l'empire sur soi-même, dont il la gratifiait tout à l'heure?

Avec tous ses raisonnements, l'auteur déplace l'axe de la morale. Il professe simplement ce qu'on appelle la souveraineté du but, et la doctrine que la fin justifie les moyens. Aurait-il, à son insu, respiré le venin de l'éducation française?

Elisabeth, témoin du rapide et complet triomphe de Marie Stuart sur les lords rebelles, prit peur. Elle leur ouvrit pourtant l'asile de ses Etats. Murray, outré d'avoir été ainsi mis en avant et abandonné, accourut à Londres, au grand mécontentement de la reine. Mais elle résolut de tirer avantage de sa présence, pour se purger publiquement de l'accusation d'intelligences avec la rébellion d'Ecosse, accusation qui était dans toutes les bouches [3]. Nous allons rapporter ce qui se passa, afin que le lecteur puisse toucher du doigt la manière dont on agissait envers Marie Stuart, et connaître d'autant plus pertinemment ce que peut valoir contre elle le reproche fréquent de duplicité, dans certaines bouches et sous certaines plumes.

Le soir même de l'arrivée du comte de Murray à Londres, la reine d'Angleterre l'appela en grand secret, quoiqu'elle ait protesté ensuite qu'elle ne l'avait reçu qu'en public et pas autrement; et elle arrangea avec lui la scène tragi-comique du lendemain.

Ce jour-là, 22 octobre 1565, en présence du conseil privé, de la cour, de MM. de Foix et de Mauvissière, représentants du roi de France, le comte de Murray entra vêtu modestement de noir; il mit un genou en terre, et commença de parler en écos-

[1] T. VIII, p. 196.
[2] *Id.*, p. 221.
[3] M. Froude raconte ici, d'après les dépêches de l'ambassadeur espagnol don Guzman de Silva à Philippe II, 5 et 10 novembre 1565 (archiv. de Simancas). Ce récit de M. Froude est nouveau; quoique nous n'ayons pas le moyen de contrôler ses extraits, nous croyons pouvoir le suivre sans inconvénient, vu la nature du fait. Voir t. VIII, p. 214-218.

Digitized by Google

sais. La reine l'interrompit pour lui dire de parler français, qu'elle le comprendrait mieux. Il s'excusa sur ce qu'il n'était plus assez familier avec cette langue. Alors elle lui permit de continuer de s'exprimer en écossais, tandis qu'elle-même se servirait du français.

Elle lui marqua son étonnement de ce qu'il avait osé venir jusqu'à elle sans sa permission, alors qu'il était banni par l'autorité de la reine d'Ecosse. La reine d'Ecosse avait été sa bonne sœur, et elle espérait la trouver toujours telle.

Elle parla des difficultés survenues entre elles, des bons offices du roi de France et des deux ministres envoyés par lui; dans la circonstance présente, elle les avait appelés avec d'autres pour entendre ce qu'elle avait à dire.

Elle souhaitait qu'il fût compris de tous qu'elle ne voudrait jamais rien faire qui pût donner des motifs de plainte à la reine d'Ecosse, ou porter atteinte à son propre honneur.

Le monde, elle le savait, était dans l'habitude de dire que son royaume servait d'asile aux sujets séditieux de ses voisins; et même le bruit s'était répandu qu'elle avait excité ou encouragé l'insurrection d'Ecosse. Jamais elle n'aurait rien fait de pareil, fût-ce pour être souveraine du monde. Dieu, le Dieu de justice, la punirait par des troubles semblables dans ses propres états; et si elle encourageait les sujets d'un autre prince à la désobéissance, il susciterait la révolte de son peuple contre elle.

Venant alors à expliquer les causes des troubles d'Ecosse, elle en trouva deux; l'une que la reine d'Ecosse s'était mariée sans le consentement de son parlement, et sans informer de ses intentions les princes ses voisins, et qu'elle avait frappé de disgrâce l'opposition du comte de Murray; l'autre, que le comte de Lennox et sa maison étaient opposés à la religion réformée; tandis que le comte de Murray et ses amis, plutôt que de souffrir la destruction de ce qu'ils regardaient comme la vérité, aimeraient mieux perdre la vie. Le comte était venu vers elle la prier de s'employer auprès de sa souveraine afin qu'il fût entendu dans sa défense.

Il y avait des fautes qui, provenant de la malice, méritaient les rigueurs de la justice, par exemple la trahison contre la personne du souverain; et si elle apprenait que le comte de Murray eût médité une trahison, elle l'arrêterait et le châtierait

Digitized by Google

selon ses démérites. Mais dans le passé, elle l'avait connu affectionné à sa maîtresse; il l'aimait certainement de l'amour que le sujet doit à son prince. Il y avait des fautes d'autre sorte, par imprudence, ignorance, nécessité de la défense personnelle; celles-là étaient dignes de clémence. Peut-être la faute du comte de Murray en était-elle; elle lui ordonnait donc de dire pour quels motifs il avait soulevé les derniers troubles.

Alors le comte prit Dieu à témoin de la loyauté avec laquelle il avait toujours servi sa souveraine; elle lui avait donné des terres, des honneurs, des récompenses au delà de ce qu'il méritait; il ne désirait rien tant que de ne pas l'offenser, et il l'aurait défendue de sa vie et de ses biens jusqu'à extinction.

Elisabeth répliqua qu'elle avait une balance dans la main: sur l'un des plateaux était la sentence de bannissement rendue contre lui par la reine d'Ecosse; sur l'autre, les paroles qu'il venait de prononcer. Mais la parole d'une reine devait peser plus que celle d'un sujet, dans l'esprit d'une reine sœur, qui était obligée de favoriser de préférence sa pareille et son égale. Le comte avait commis des actions très-blâmables. Il avait refusé de comparaître quand on l'avait sommé légalement; il avait pris les armes, fait une ligue avec d'autres comme lui, pour se mettre en guerre avec sa souveraine. Elle avait entendu dire qu'il craignait d'être assassiné; mais s'il y avait un complot contre lui, que ne produisait-il ses preuves en présence de sa souveraine?

Murray suivit la route qui lui était tracée. Il se justifia sur la nécessité où il s'était vu de défendre sa vie, et pria Elisabeth de solliciter son pardon auprès de la reine d'Ecosse. Il ne dit pas un mot de nature à compromettre sa puissante comparse. A mesure qu'il parlait en langue écossaise, Elisabeth lui servait de truchement en français devant l'assemblée.

Elle feignit pourtant d'hésiter à intercéder pour lui, et le congédia en lui déclarant qu'il était en grand danger, et devait se regarder comme prisonnier.

Lui parti, elle alla près des ambassadeurs français, leur assura qu'ils pouvaient accepter ce qu'ils venaient d'entendre comme l'exacte vérité, et les pria d'en donner communication au roi de France.

L'ambassadeur d'Espagne, don Guzman de Silva, n'était pas présent. Elisabeth, dans une audience particulière, lui répéta

Digitized by Google

tout ce qui s'était passé; et devant lui, comme devant les autres, elle protesta que des rebelles contre leur prince ne recevraient d'elle ni aide, ni soutien.

D'après le seul récit connu jusqu'à présent, celui de James Melville, Elisabeth aurait à la fin sommé Murray, toujours à genoux, de déclarer s'il avait reçu d'elle le moindre encouragement, et, sur sa réponse négative, l'aurait chassé comme un indigne traître. Melville n'était pas là. M. Froude pense qu'il aura seulement reproduit le récit officiel dressé sous les yeux d'Elisabeth, et répandu sur le continent comme en Ecosse, afin de mieux tromper l'opinion. « Une fausseté de plus ou de moins, dit-il, dans ce tissu d'artifices, ne pouvait guère ajouter à son discrédit [1]. »

A cette œuvre édifiante manquerait l'épilogue, si Elisabeth n'avait pas pris soin de l'ajouter de ses propres mains, ces mains qui tenaient la balance de justice. Elle écrivit à la reine d'Ecosse sur un ton d'amitié cordiale, disant à propos de la relation qu'elle envoyait à Randolph : « Aussy je luy ay déclaré tout au long le discours entre moy et ung de vos subjectz, lequel, j'espère, vous contentera, soubhaitant que voz oreilles en eussent esté juges pour en entendre et l'honneur et l'affection que je monstrois en vostre endroict, tout au rebours de ce qu'on dict que je défendois voz mauvais subjectz contre vous; laquelle chose se tiendra tousjours très-éloignée de mon cœur, estant trop grande ignominie pour une princesse à souffrir, non que à faire; soubhaitant alors qu'on me esclut du rang des princes comme estant indigne d'y tenir lieu [2]. »

Soyons juste envers M. Froude. Il condamne vertement son héroïne. « Elle jouait un jeu ignoble. » — « Elle était possédée d'un mauvais esprit de tromperie et d'imbécillité [3]. » Cependant ne nous y fions pas. En pareil cas, M. Froude a toujours un *lénitif* à sa disposition. Il pardonnera, il rendra son estime, dès qu'Elisabeth..... sera rentrée franchement dans la droite loyauté ? — Non pas : quand elle « recouvrera conscience de son injustice envers Murray; » quand elle se sentira « obligée d'honneur » à prendre parti en sa faveur, et à renouer les tra-

[1] T. VIII, p. 218.
[2] Froude, t. VIII, p. 219, note. — Labanoff, t. VII, p. 59. Cette lettre du 29 octobre 1565 est en français.
[3] T. VIII, p. 219, 220.

Digitized by Google

mes contre la reine d'Ecosse. Alors l'auteur, soulagé d'un grand poids, écrira : « Elisabeth commence à revenir à elle [1]. »

Ah ! si les rôles étant distribués différemment, Marie Stuart se trouvait à la place d'Elisabeth, elle n'en serait pas quitte à si bon marché. Comme le stigmate « d'actrice consommée [2], » lui serait imprimé au front ! Quel implacable mépris chez son juge ! Et l'éducation française ? Elle l'échappe belle.

IX.

De ces complots renoués, pour prix desquels M. Froude voudra bien rendre ses bonnes grâces à la reine d'Angleterre, va sortir l'assassinat de David Riccio.

Le Piémontais David Riccio [3], venu en Ecosse en décembre 1561, à la suite du comte de Moretta, ambassadeur du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, était demeuré au service de Marie Stuart. Joignant à des aptitudes variées la culture d'esprit qui rendait les Italiens supérieurs aux autres peuples, fidèle au milieu des traîtres qui entouraient la reine, catholique comme elle, il avait obtenu peu à peu sa confiance ; et, en décembre 1564, elle lui avait donné la fonction de secrétaire pour la correspondance étrangère, occupée d'abord par Raulet.

Riccio avait travaillé puissamment au mariage de Darnley. Les fiançailles secrètes qui avaient devancé et assuré l'union solennelle, avaient même eu lieu dans son appartement. Il est probable que lors de la révolte de Murray, il ne fut pas étranger à la vigueur que déploya et au triomphe brillant que remporta la souveraine. Ensuite il paraît l'avoir secondée dans le projet de restituer une existence légale au catholicisme ; non pas qu'il s'agît de détruire l'Église presbytérienne, mais, très-légitimement, de rendre une église et un culte aux nombreux Ecossais attachés encore à la foi catholique.

[1] T. VIII, p. 232, 233 : *Elizabeth begins to recover herself.*

[2] T. VIII, p. 301.

[3] Jusqu'ici ce nom était écrit de deux façons seulement, *Rizzio* ou *Riccio*. M. Froude en introduit une troisième : *Ritzio*. Par quel motif ? Il ne le dit pas. Nous n'en voyons pas d'autre que le goût d'innover. M. Caird a vu la signature originale de David ; nous avons vu au *Record-Office* deux lettres originales et signées de Joseph, frère et successeur de David. C'est Riccio.

Digitized by Google

Ainsi d'un côté, réveil de l'autorité royale, foulée aux pieds depuis si longtemps par la haute aristocratie ; de l'autre, revendication de la liberté religieuse par une reine catholique : voilà les deux faits, ou plutôt les tendances principales que présentait la cour d'Ecosse vers la fin de l'année 1565.

Cependant les ressentiments de Marie Stuart n'étaient pas de longue durée. Les sollicitations pressantes de Throckmorton l'inclinaient à l'oubli du passé, et déjà Randolph s'en félicitait[1]. Riccio était touché aussi des prières de Murray. C'est alors que l'arrivée (février 1566) de MM. de Rambouillet et de Villemont, porteurs de l'ordre de Saint-Michel pour Darnley, et des conseils tant de la cour de France que des Guises, ramena définitivement la reine à la sévérité, beaucoup moins par passion, que par docilité d'opinion à l'égard du cardinal de Lorraine, son oncle[2].

Elle convoqua donc pour le 7 mars, le parlement qu'elle avait déjà convoqué et ajourné, et dont l'objet dans sa pensée devait être : 1° de frapper de forfaiture, c'est-à-dire de confiscation comme traîtres, les lords rebelles réfugiés en Angleterre ; 2° de rétablir sur leurs siéges les évêques catholiques, dépossédés par la réforme d'Ecosse.

Un troisième point, désespérant pour les grands, c'était le bruit répandu que la reine comptait se prévaloir de la loi, qui permettait au souverain dans les quatre années après sa majorité, de réintégrer au domaine royal les terres aliénées pendant sa minorité.

Ils résolurent de détourner le coup au moyen d'une révolution de palais, en assassinant David Riccio. Voilà les causes vraies et fondamentales de cet événement tragique[3].

[1] Nous avons eu occasion plus haut de donner des extraits de ses lettres.

[2] On parle en même temps d'un plan de ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, et Catherine de Médicis, pour la destruction des hérétiques, que les envoyés auraient mis sous les yeux de Marie Stuart. 1° Randolph écrit le 7 février 1566 à Cecil, que la reine d'Écosse l'a signé. 2° Mais d'après de nouveaux renseignements, émanés de Randolph, le comte de Bedford mande le 14 février suivant à Cecil, qu'elle n'a pas signé (Stevenson's *Illustrations*, p. 152-153 et 159). 3° Enfin le légat du pape écrivant à Cosme I, grand-duc de Toscane, Paris, 16 mars 1567, déclare, et le déplore, que Marie ne voulut jamais signer (Labanoff, t. VII, p. 107). Les lecteurs de la *Revue* voudront bien se rappeler que nous avons déjà traité ce point précédemment (1er avril 1867, p, 615-616). — Il est bien entendu que de ces trois lettres, M. Froude ne connaît que la première (t. VIII, p. 235), parce qu'elle rentre dans son système, et qu'il *ignore* absolument les deux autres.

[3] M. Caird l'établit de la façon la plus lumineuse, ch. IX et X, p. 43-70.

Digitized by Google

Mais, comme en même temps, ils couraient gros risque, les conspirateurs voulurent mettre de leur côté le plus de chances possible. Ils détachèrent de la reine, ils attirèrent à eux Lennox et Darnley.

Comment, Lennox! C'est que la reine, afin de diminuer le nombre de ses ennemis, venait de pardonner au moins dangereux, le duc de Chatellerault, chef des Hamiltons. Or Lennox s'était flatté de ruiner entièrement cette famille par la confiscation de leurs domaines, qu'il comptait se faire attribuer; ce qui devait le changer, de très-pauvre gentilhomme qu'il était, en très-riche seigneur; et par l'annulation d'un acte du parlement qui les avait déclarés héritiers présomptifs de la branche régnante, il comptait que sa propre ligne prendrait leur place.

Quant à Darnley, on sait assez de quelle prompte ingratitude il avait payé l'amour de sa femme; de quelle ambition maladive et furieuse il poursuivait près d'elle l'octroi de la couronne matrimoniale, c'est-à-dire le partage officiel des prérogatives de la royauté; et comment en même temps, son orgueil extravagant, son insolence envers les grands et les petits, les habitudes d'ivrognerie auxquelles il s'abandonna, même en public, forcèrent la reine d'ajourner la demande par devant le parlement, en attendant qu'il lui vînt un peu de raison.

Mais déjà l'exercice en commun de la fonction royale ne lui suffisait plus. Non-seulement dans le pacte par lequel il se lia aux coujurés (1er mars 1566), ceux-ci promirent de lui procurer la couronne matrimoniale « contre tout ce qui a vie; » mais il fut convenu que si la reine venait à mourir sans postérité, il serait roi de son chef; lui défaillant, son père[1]. Or, comme elle était dans le sixième mois de sa grossesse, quelles conséquences ne pouvait-on pas prévoir de la scène sanglante et du saisissement qu'on lui préparait? D'ailleurs les correspondances anglaises prouvent qu'on en voulait à sa vie.

Mais on ne s'avoue pas à soi-même dans leur nudité, de tels desseins. Un prétexte est nécessaire. Comme il attribuait à Riccio, jusque-là son ami, le délai opposé par la reine à ses prétentions, et la grâce des Hamiltons, les tentateurs, — qui n'en étaient pas à leur apprentissage en fait de mensonge, — dirent à l'époux qu'elle le trahissait pour Riccio; et il voulut affecter de le croire.

[1] Miss Agnès Strickland, *Vies des reines d'Écosse*, t. IV, p. 265.

Digitized by Google

Leurs récits ont transposé les rôles ; ils ont attribué aux deux Lennox, et la première idée du châtiment du secrétaire, et les premières ouvertures en février 1566. Cependant, dès le 16 octobre 1565, l'ambassadeur de France en Angleterre, Paul de Foix, rapporte que, comme il pressait Elisabeth de questions sur les causes de l'irritation de Marie Stuart contre le comte de Murray, Elisabeth, après quelque silence et en secouant la tête, avait répondu que « c'estoit pour ce que la royne d'Escosse avoit esté informée que le comte de Moray avoit voullu faire pendre ung italien nommé David qu'elle aymoit et favorisoyt, luy donnant plus de crédit et authorité que ses affaires et honneur ne devoient [1]. »

Ainsi déjà cinq mois auparavant, Murray, quant à Riccio, coupable d'avoir contribué au mariage de Darnley, regardait la potence comme un dénouement très-simple ; et quant à sa sœur, il ne reculait pas devant une calomnie où l'absurde le disputait à l'odieux.

Calomnie elle était en 1565, calomnie encore en 1566.

M. Froude ne peut pas faire autrement que de toucher, mais de quelle main légère ! à ce fond des choses. Au contraire, comme il s'arrête et s'appesantit sur la cause occasionnelle ! Comme il enfle et dilate le prétexte ! avec quelle adresse il cache le grand complot aristocratique dans la querelle de ménage !

Et puis, c'est l'occasion d'un tableau. Murray, au désespoir, a supplié Elisabeth de lui venir en aide ; sinon, lui et ses amis vont être ruinés à jamais. « Soudain, et du côté où l'on s'y attendait le moins, un petit nuage s'éleva parmi les sereines perspectives de la reine d'Écosse, enveloppa le ciel de ténèbres, et éclata sur sa tête en ouragan. Sur le théâtre politique, Marie Stuart n'était qu'une grande actrice. La femme avait un drame à elle qui marchait derrière la scène ; le théâtre prit feu ; les personnages burlesques de la croisade catholique furent brûlés et réduits en cendres ; et une épouvantable tragédie domestique se révéla aux yeux étonnés de l'Europe [2]. »

Vient ensuite le résumé de la vie domestique de Marie Stuart et de Darnley. M. Froude est tout aussi rigoureux envers

[1] Paul de Foix au roi (Charles IX). Londres, 16 octobre 1565. Teulet, t. II, p. 242-3.
[2] T. VIII, p. 236.

Digitized by Google

Darnley qu'à l'égard du comte de Leicester; il a raison dans les deux cas. Mais nous ne savons comment cela se fait; quand il a flétri l'extravagance du jeune époux, ses scènes d'ivresse, d'injures grossières contre l'épouse qui l'avertit doucement de ne plus boire, finalement c'est toujours elle qui a tort.

« Elle avait cru qu'il serait passif entre ses mains [1]. » Qu'est-ce qui le prouve? Rien absolument. Elle avait commencé par lui donner pleine part au gouvernement.

Accorde-t-elle rémission au duc de Chatellerault? C'est pour s'en servir au besoin contre le roi. Autre affirmation gratuite [2].

L'auteur répète les bruits qu'on répandit sur la reine et Riccio; il est dans son métier d'historien. Mais il avoue que Darnley était bon pour les inventer, comme prétextes de ses desseins [3]. Il pense que la conduite de la reine envers son mari n'avait pas été probablement au delà de la froideur et du mépris [4]. — Sachons-lui gré de ce *probablement*, quoique l'aveu plus entier de la vérité ne s'échappe pas de ses lèvres.

En ce moment, Marie Stuart acquiert la preuve des menées de Randolph, l'ambassadeur anglais, intermédiaire entre les Ecossais exilés et leurs amis restés en Ecosse. Elle le renvoie de son royaume. « Le moment était mal choisi, » dit M. Froude [5]. — Il semble pourtant que l'instant où vous découvrez qu'un étranger agit chez vous en ennemi, n'est pas précisément mal choisi pour le congédier. Une page plus bas, l'auteur ajoute que Randolph ne voulait pas néanmoins s'en aller qu'il n'eût vu l'explosion du complot, et qu'il usa d'excuses jusqu'à ce qu'une escorte vînt le chercher et le contraindre à obéir [6]. — Convenez que la reine n'avait pas tort.

Ce complot, elle l'ignorait entièrement, quoiqu'elle en sût assez sur la part du dangereux diplomate dans les troubles précédents.

Mais comment un moderne peut-il blâmer la résolution de la reine, lorsqu'il a en outre sous les yeux les lettres des 6 et

[1] T. VIII, p. 236.
[2] T. VIII, p. 239.
[3] T. VIII, p. 242.
[4] T. VIII, p. 250.
[5] T. VIII, p. 245.
[6] T. VIII, p. 246.

Digitized by Google

8 mars 1566 [1], dans lesquelles Randolph mande à Cecil et à Élisabeth les détails de la conjuration, les noms des chefs et des complices, le jour fixé pour l'assassinat?

Le récit de cette catastrophe est un des meilleurs du livre de M. Froude; il est clair, dramatique, conduit avec rapidité et précision. Pourquoi cependant, comme si l'historien ne trouvait pas le sujet assez riche de son propre fonds, cède-t-il à son goût d'embellir et de perfectionner?

X.

Le malheureux Riccio, saisi le soir en plein palais d'Holyrood, dans le cabinet de Marie Stuart, qui se vit elle-même menacée par le poignard et le pistolet, vient d'être entraîné par la bande de lord Ruthven, et criblé de cinquante-six blessures (9 mars 1566). Le lord revient bientôt et, afin de rassurer la reine qui sanglotait, il lui dit qu'elle n'a aucun mal à craindre de personne; que tout s'est fait par l'ordre du roi. Ici nous reproduisons le récit de M. Froude :

« Votre ordre! » dit-elle en se détournant de Darnley, comme d'un serpent. « Cette action atroce est votre ouvrage? Lâche! misé-« rable! Est-ce pour cela que je vous tirai de la poussière? »

« Poussé aux abois, il répondit, d'un air sombre, qu'il avait de bonnes raisons; et alors, sa mauvaise nature lui montant aux lèvres, il lui lança de brutales injures sur son intimité avec Riccio, et des plaintes non moins ignobles sur la manière dont elle le traitait.

« Bien! dit-elle, tout est fini entre nous; et je vous dis adieu. Je « n'aurai plus jamais de repos, que votre cœur ne soit aussi triste « que le mien l'est en ce moment. »

« Ruthven s'efforça de l'apaiser sans y réussir. Si elle avait pu fouler aux pieds Darnley dans la poussière, sur le lieu même, elle l'aurait fait. S'apercevant qu'il portait à son côté un fourreau vide, elle lui demanda où était sa dague [2].

« Il dit qu'il ne le savait pas.

« On le saura plus tard, dit-elle. Il en coûtera bien du sang à « quelques-uns de vous, si le sang de David est répandu. Pauvre « David! cria-t-elle, bon et fidèle serviteur! Dien ait pitié de ton « âme [3]! »

[1] Conservés au *Record-Office*. M. Froude a cité ces lettres, mais toujours à sa manière, en prenant force libertés avec le texte.

[2] Un des conjurés, George Douglas, s'en était emparé pour frapper Riccio, et avait même crié : « Voici le coup du roi! »

[3] Froude, t. VIII, p. 254-255.

Digitized by Google

Ces détails se puisent à deux sources principales, qui en réalité n'en font qu'une : 1° une lettre de Randolph et de Bedford au Conseil privé d'Angleterre (Berwick, 27 mars 1566), d'après ce que leur racontèrent de vive voix les lords Ruthven et Morton, qui avaient dû s'enfuir hors de l'Ecosse; 2° l'ample récit que les deux fugitifs rédigèrent eux-mêmes et datèrent du 30 avril à Berwick [1]. Mais il existe un billet qu'ils envoyèrent dès le 2 avril à Cecil, en même temps qu'un premier travail. Ils priaient le ministre anglais de le leur retourner après correction, afin de le faire circuler ensuite en Ecosse et ailleurs [2].

Nous avons donc, dans ce récit du 30 avril, l'œuvre revue et corrigée; en quoi? on ne le sait pas, l'ébauche première n'ayant pas été retrouvée; mais par la main d'un ennemi de Marie Stuart, on le sait très-bien. Grand motif de défiance.

De plus, M. Froude a des scrupules sur les conversations entre la reine, le roi et Ruthven, conversations que la relation de Ruthven place après le meurtre, par le motif que les souvenirs d'un personnage qui venait d'être mêlé à une scène si terrible, n'étaient probablement pas très-exacts [3].

Alors comment se fait-il qu'au lieu d'user prudemment des documents dont il se défie, non-seulement il les fasse passer dans sa narration, mais qu'il renchérisse? Pourquoi introduire ces images violentes, soit de Marie se détournant de Darnley comme d'un serpent, soit de la joie furieuse avec laquelle elle l'aurait foulé aux pieds sur le lieu même [4] ? Nulle part non plus

[1] La lettre du 27 mars est dans Ellis, 1re série, t. II, p. 207-222; le second document, dans Keith, *Append.*, p. 119-129. Il y a de plus un récit très-intéressant, en italien, adressé à Cosme I, grand duc de Toscane. Labanoff, t. VII, p. 63-80. — Ruthven mourut le 6 mai.

[2] Chalmers, t. II, p. 352, note *u*.

[3] T. VIII, p. 254, note 2.

[4] Rien de pareil dans les textes dont se sert M. Froude. — Lettre de Randolph et Bedford : « Le mari de la reine et lord Ruthven restèrent longtemps avec elle. Elle demanda, nous dit-on, avec beaucoup d'instances, qu'on ne fît pas de mal à David. Elle blâma grandement son mari d'être l'auteur d'une action si atroce. » (Ellis, 1re série, t. II, p. 211.) — 2° Récit de Ruthven et Morton : « En même temps la reine et le roi allèrent du cabinet à la chambre de la reine, où Sa Majesté se mit à raisonner avec le roi : « Milord, pourquoi « avez-vous fait faire cette action perverse contre moi? Moi qui vous ai pris « dans une condition inférieure, pour faire de vous mon mari? Quelle offense « avez-vous reçue de moi, pour me faire un tel affront? » Le roi répondit... » (Keith, *Append.*, p. 123.) — 3° Récit italien, que M. Froude semble négliger :

Digitized by Google

les épithètes de lâche et de misérable, qu'il aurait méritées, ni la poussière d'où elle l'a tiré. D'après M. Froude, lorsqu'elle demande au roi où est sa dague, elle dit, en une seule et même phrase, qu'on le saura plus tard, et qu'il en coûtera cher à plusieurs d'entre eux si le sang de David a coulé. Mais pour lui faire adresser à Darnley cette menace où le meurtre est en germe, M. Froude a pris le premier membre de phrase : « on le saura plus tard » dans Keith, où il n'est pas ajouté un mot de plus; et le second membre de phrase dans Ellis, où la reine parle à Ruthven.

Les pages qui, chez notre historien, suivent la catastrophe, sont étranges, pour ne pas dire plus, tant elles sont empreintes d'une animosité systématique contre Marie Stuart.

Disons d'abord que ce coup épouvantable n'abattit pas la courageuse reine. Après l'angoisse et les larmes des premières heures, elle se ranima. Elle ouvrit les yeux à Darnley sur son crime et sur son imprudence de se livrer ainsi comme un instrument entre les mains des lords, chez lesquels il avait trouvé jusque-là des ennemis implacables. Le roi, résolu à s'évader avec elle, obtint des assassins qu'ils quittassent le palais de Holyrood, en se portant garant pour eux du pardon; car, disait-il, la reine était une princesse à qui l'on pouvait se fier, et sur sa propre vie, il répondait de sa foi et de son honneur. Tytler fait observer que ces paroles, rapportées par Ruthven, démentent catégoriquement l'histoire alléguée de la passion de la reine pour Riccio [1]. Les lords sortirent du palais, après que Ruthven eut protesté à Darnley que le sang, s'il y en avait de répandu, retomberait sur sa tête et sur celle de sa postérité. La même nuit (11-12 mars 1565), le couple royal gagna en quelques heures la forteresse de Dunbar, où toute la

« La reine étant dans sa chambre avec le roi, un de ses écuyers entra, à qui elle demanda soudain si l'on menait David en prison, et où? » L'écuyer répondit : « Madame, il n'est plus besoin de parler de David; car il est « mort. » Alors la reine se tourna vers le roi et lui dit : « Ah! traître, fils de « traître, voilà la récompense que tu as donnée à celui qui t'a fait tant de bien « et d'honneur; voilà la reconnaissance que tu me portes pour t'avoir élevé à « une dignité si haute! » Ayant dit ces mots, elle s'évanouit. » (Labanoff, t. VII, p. 75.) De ces trois versions, il n'y en a pas une qui ne soit plus mesurée, plus digne que la composition de M. Froude, et qui ne montre clairement la différence du tableau historique et de l'enluminure romanesque.

[1] T. V, p. 349, note 1. — Il est bon d'ajouter *qu'en effet* Marie pardonna aux assassins de Riccio.

Digitized by Google

noblesse accourut et réduisit les traîtres à gagner leur tutélaire abri d'Angleterre.

Il semble assez naturel que ceux dont on égorge les serviteurs et dont on menace la vie, cherchent à s'échapper. Loin de là, M. Froude en est très-choqué.

Le lendemain matin de l'assassinat, les lords se demandent ce qu'ils vont faire de la reine. « Leur oiseau, dit l'auteur sur un ton peu digne de l'histoire, était mis en cage; mais le difficile pouvait être de l'y tenir ; et s'ils croyaient la reine domptée ou brisée, les conspirateurs connaissaient peu le naturel qu'ils avaient entrepris de régir [1]. Sous cette grâce de la forme et le charme des manières, dormaient un caractère qu'aucune infortune ne pouvait apprivoiser, comme la panthère impitoyable et charmante [2], — et en même temps toutes les ressources de l'art adroit par lesquelles les femmes surpassent en finesse l'intelligence plus grossière des hommes [3]. »

Ainsi tout ce que la scène d'Holyrood suggère à l'auteur, c'est que Marie Stuart est une panthère sans merci, comparaison poétique, destinée à revenir plus d'une fois. Monstre indomptable, elle aura fait carnage parmi ses moutons, les lords.

Cette femme artificieuse, ne se trouvant donc pas bien à Holyrood, à la discrétion de ses instituteurs, ne peut compter que sur son propre courage et sur la folie de son mari, — ici c'est l'auteur qui parle. — Volontiers elle aurait fui, sous les habits d'une de ses suivantes. « Mais fuir seule, la chose fût-elle possible, c'était laisser Darnley avec les lords. Elle résolut de jouer un jeu plus hardi, de le séparer d'eux, de l'emmener et de les laisser sans le nom du roi pour mettre leur fait à couvert [4]. »

O intrigue flétrissable! cette femme ne peut pas fuir seule. Alors elle a l'idée, qui sans doute ne peut germer que dans une âme pétrie de ruses, de fuir avec son mari et par son mari.

Après cela, elle mérite, la chose est certaine, l'épithète d'actrice accomplie [5].

Le 10 mars, c'est-à-dire le lendemain du crime, le comte de

[1] *Which they had undertaken to control.* — *To control* est charmant.
[2] *Merciless and beautiful.*
[3] T. VIII, p. 258.
[4] *Ibid., id.*
[5] *The accomplished actress.* T. VIII, p. 260.

Digitized by Google

Murray, ayant, de son asile de Newcastle en Angleterre, tenu et dirigé tous les fils du complot [1], arrive à Holyrood. Il paraît surpris et peiné de la triste situation où il trouve sa sœur. Alors, à la vue d'un visage sympathique, l'émotion qu'elle contenait en présence des ennemis, éclate. Inondée de larmes, Marie se jette dans les bras de son frère en s'écriant : « Ah ! « si vous aviez été ici, vous n'auriez jamais souffert qu'on « me traitât si cruellement ! » De quoi il n'a garde de la détromper.

A ce coup, M. Froude devient sinistre. « Ce n'était pas ainsi que Marie avait espéré revoir son frère. Sa tête envoyée du Border par Bothwell, ou lui-même amené vivant prisonnier, avec le donjon, l'échafaud, la hache rougie de sang, voilà les images que peu de semaines ou peu de jours auparavant, elle avait associées à la prochaine apparition dans Edimbourg du fils de son père. » M. Froude parle ainsi en souvenir de la lettre de Randolph du 5 octobre 1565, qu'il cite comme du *Record-Office*, et qui.... n'existe pas [2].

Il poursuit : « Elle n'avait pas changé de sentiments. Il connaissait des secrets sur elle, qu'elle ne pouvait pas pardonner à qui les possédait ; et elle le haïssait d'une haine d'enfer. Mais la passion enfouie plus profondément pâlissait pour le moment, devant la soif de vengance contre les meurtriers de Ritzio [3]. »

L'indignation et la terreur font pâlir chez notre dramaturge le souvenir de ce qu'il a écrit un peu plus haut, que ce secret concernait probablement quelques manières, un peu indiscrètes peut-être, mais innocentes de Marie à l'égard de Riccio [4]. On sentira que ce n'était pas non plus le lieu de s'en souvenir.

Marie continue ses menées. Darnley lui avoue le détail du complot, excepté qu'il en avait été le chef [5]. Dès lors « elle joua de lui, comme d'un instrument. » Elle en appela entre autres, ruse trop digne de l'enfer, « à l'héritier de leur union et de

[1] Inutile de dire que la correspondance de Randolph fourmille de preuves.
[2] Voir plus haut.
[3] T. VIII, p. 260. Comme nous traduisons, nous ne prenons nullement la responsabilité de ces images hétérogènes, d'une passion enfouie qui pâlit devant une soif.
[4] Voir t. VIII, p. 191, note.
[5] En fait, le complot était ancien; mais ceux qui tramèrent l'exécution lui firent croire qu'il était le chef et l'auteur.

Digitized by Google

leur grandeur qu'elle portait dans son sein ; et elle le lia corps et âme à sa loi [1]. »

Ses manéges sont donc couronnés de succès. Elle s'échappe d'Holyrood.

M. Froude serait homme à ne pas se consoler, nous le craignons, s'il ne rencontrait là en manière de dédommagement, la propice occasion de jouer de l'histoire comme d'un instrument : « La lune était brillante et pleine. La reine avec une incroyable ardeur, monta en croupe derrière sir Arthur Erskine sur un beau cheval hongre d'Angleterre, le roi sur un coureur de Naples ; et alors en avant — en avant — passé Restalrig, passé le Siége d'Arthur ; traversé le pont, traversé la plaine de Musselburgh, passé Seton, passé Prestonpans, vite de tout le galop des chevaux ; six en tout, — leurs Majestés, Erskine, Traquair et un valet de chambre de la reine [2]. En deux heures, les lourdes portes de Dunbar se refermaient sur eux, et Marie Stuart était sauvée [3]. »

Respirons. Encore un peu, le poëte les engloutirait dans le sépulcre où la ballade allemande abîme Lénore et le guerrier au bras de fer, au terme de leur course vertigineuse. — Sérieusement, quelle façon d'écrire l'histoire !

L'auteur ensuite admire ironiquement le courage de fer et l'adresse d'esprit dont était douée cette « femme extraordinaire, » qui surmonte avec tant d'énergie des émotions et des fatigues « où se serait brisée la vigueur des moins faibles d'entre les charpentes humaines. »

De Dunbar, elle appelle à elle sa noblesse et son peuple, qui se lèvent en masse. Elle écrit aussi à Elisabeth et se plaint amèrement de l'appui que les criminels sujets d'Ecosse trouvent près d'elle (15 mars 1566). Encore, combien était-elle loin de tout savoir !

Il va sans dire que M. Froude se formalise. Du moins il en tirera bon parti contre cette organisation d'acier, inaccessible aux angoisses de l'âme et à la fatigue du corps. La lettre, dit-

[1] T. VIII, p. 261.

[2] L'auteur, écrivant aussi à toute vitesse, vu la circonstance, perd l'un de ses six héros. Il n'en nomme que cinq. En réalité il y en avait sept. Il faut ajouter Anthony Standen, page de la reine, et une des femmes de chambre dont on n'a pas le nom.

[3] T. VIII, p. 263-264.

Digitized by Google

il, est de la main de la reine d'Ecosse; on la peut voir au Rolls-House (Record-Office). « Les caractères sont épais et légèrement inégaux, à cause de l'excitation; mais forts, fermes, sans trace de tremblement [1]. »

C'est vrai. Mais il y a pour cela une bonne raison, qu'il dépendait de M. Froude de connaître, s'il avait seulement suivi pour son compte l'indication qu'il donne au public. La lettre n'est pas autographe. Elle est dictée à un secrétaire. Lisons plutôt :

« Nous pensions vous écrire cette lettre de notre propre main, afin de vous faire mieux comprendre toute notre pensée et d'en user plus familièrement. Mais de fait nous sommes si fatiguée et si mal à l'aise, tant pour avoir couru vingt milles en cinq heures de nuit [2], qu'à cause des fréquents maux de cœur et des indispositions tenant à notre grossesse, que nous ne sommes pas en état de le faire, comme nous l'aurions souhaité. Nous espérons que vous nous excuserez, en attendant qu'avec la volonté de Dieu, et à la première occasion, nous puissions vous entretenir plus amplement de tout ce qui est arrivé [3]. »

Assurément M. Froude doit avoir été favorisé d'un don de seconde vue en fait de documents originaux.

Avec la même sûreté, il lit dans le cœur de Marie Stuart. Son œil perçant y a découvert la panthère embusquée. D'un autre côté, et de plus en plus, il admire les vertus de Murray, celles des autres lords, quoiqu'il trouve ceux-ci un peu faibles de s'être laissé déconcerter par l'évasion de leur prisonnière. Il commence aussi à changer de langage sur Darnley; depuis que celui-ci a joint l'hypocrisie à la soif du sang, il étend sur lui son manteau de complaisance, *a lenient consideration;* c'est « un roi infortuné, la pauvre créature. »

[1] T. VIII, p. 264, et note 2.

[2] Tout à l'heure, M. Froude disait deux heures; galop d'autant plus infernal.

[3] Labanoff, t. I, p. 337. La lettre est en écossais. Nous l'avons vue au *Record-Office*. La formule de salutation et la signature seules sont de la main de Marie Stuart : *Zour richt gud sister and cusignes* MARIE R. — Nous ne nous risquerons pas à tirer de ces quelques mots des inductions si savantes. L'écriture cependant ne nous a pas semblé exempte d'émotion. — Miss Agnès Strickland (t. III, p. 276, note) rapporte, à propos d'autre chose, qu'Élisabeth tenait beaucoup à ce que les lettres que lui écrivait Marie Stuart, fussent de la main de cette princesse, comme marque d'égards et de respect. — Trois sûretés valant mieux que deux, nous avons prié MM. Joseph Stevenson et A. Crosby, du *Record-Office*, de vouloir bien procéder à une vérification. Leur réponse est que le corps de ce document n'est très-certainement pas de la main de Marie (*The body of the document is most certainly not in Mary's handwriting*), mais de la main d'un secrétaire écossais.

Digitized by Google

Mais celle qui avait comblé de bienfaits ses parents, qui avait élevé le fils au rang royal, réhabilité le père, déchu depuis vingt ans pour trahison ; celle qui, pour contracter ce mariage, avait bravé la haine et la scélératesse de ses ennemis du dedans et du dehors, et qui d'ailleurs avait jusque-là employé son règne à rendre plus riches et plus puissants, des sujets que cet accroissement de force rendait plus ingrats et plus endurcis au crime, oh ! pour celle-là ni pitié, ni égards, ni en quoique ce soit la protection de la justice et du droit des gens.

Cependant nul doute qu'elle ne soit restée fidèle à ses devoirs. La conduite de Darnley aussitôt après la tragédie du 9 mars, et ultérieurement, prouve avec la dernière évidence, qu'il ne croyait pas un mot de l'odieux prétexte dont il s'arma un instant [1]. M. Froude, si intrépide qu'il soit à tout accepter quand il s'agit d'accuser la reine d'Ecosse, ne peut pas prendre sur lui d'y croire.

L'attentat subsiste donc dans son indignité, avec les chances de la double mort de la mère et de l'enfant, que le beau-père et le mari ont entrevues, et que supputent de leur côté Murray et Cecil [2].

Elle trompe pourtant leurs calculs. Elle survit ; elle s'échappe. C'est contre elle que notre historien, et il n'est pas le seul, tourne la rigueur de ses jugements. Elle a osé décevoir l'attente de ses ennemis ; rester debout, quand ils se flattaient de la terrasser ! Cela ne se saurait souffrir. Elle leur doit en réparation une de ces chutes dont on ne revient pas.

On rapporte que dans les fureurs des proscriptions de Marius, une des victimes allait guérir d'un coup mal dirigé. Le meurtrier l'apprend. Il cite en jugement celui qui ose ne pas périr. « Eh ! de quoi donc l'accuses-tu ? lui demande-t-on. — Je l'ac-« cuse de n'avoir pas reçu le couteau assez avant. »

L. WIESENER.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Une lettre du comte de Lennox à sa femme, du 19 décembre 1565, c'est-à-dire bien peu de temps avant le complot, nous montre les vrais sentiments de la famille. Il se réjouit de la grossesse de Marie, de la bonne santé et de la satisfaction du roi leur fils ; quant à lui, sa félicité serait complète sans la prison de « sa douce Mage (Marguerite). » Haynes, p. 443. — Nous savons qu'Élisabeth avait enfermé la comtesse à la Tour, pour la punir du mariage de Darnley. Lennox, plus pervers peut-être en ambition que qui ce fût, ne balança pas à entrer dans le complot, dès qu'il en espéra l'avénement de sa dynastie propre.

[2] Caird, p. 69-70, d'après le Maitland Club, *Miscellany*, t. III, p. 188, 191.

Digitized by Google

Mme DE MONTESPAN

BOSSUET ET LOUIS XIV

« Les intrigues de cour étrangères à l'État, dit Voltaire, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés. » Voltaire ajoute, d'après une tradition contemporaine, que, pendant leur intimité, Mmes de Montespan et de Maintenon s'étaient promis d'écrire, chacune de son côté, des mémoires où elles raconteraient ce qui se passait à la cour; l'ouvrage n'aurait pas, dit-il, été poussé fort loin; cependant Mme de Montespan en lisait volontiers, dans les derniers temps de sa vie, des extraits à quelques amis[1].

On n'a pas, et c'est vraiment dommage, ces pages où les curieuses anecdotes devaient abonder, et dont l'esprit proverbial et les sûres informations de l'auteur auraient rendu la lecture si piquante. Le fils légitime de Mme de Montespan, ce duc d'Antin qu'on a qualifié de parfait courtisan en un siècle où vécut le duc de La Feuillade, avait trop souffert dans son ambition du long éclat des amours de sa mère, pour n'en pas supprimer jusqu'à la moindre trace; c'est ce qu'il fit prudemment. Le feu, ce fléau de l'histoire vraie, dévora tout. On croira sans peine que les lettres et jusqu'aux moindres billets de Louis XIV à la maîtresse si longtemps aimée et redoutée furent également brûlés; il n'en subsiste rien. Plusieurs dépêches adressées de l'armée à ses ministres, prouvent cependant qu'il avait

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVI.

Digitized by Google

avec elle une correspondance active aux époques où ses grossesses la retenaient à Versailles. Mais, si les lettres du roi à Mme de Montespan font défaut, il en est heureusement beaucoup d'autres, sans compter de nombreux documents contemporains dont Voltaire n'a pas eu connaissance, qui permettent de percer les intrigues au sujet desquelles il se plaignait qu'on eût débité tant de mensonges.

Si futiles et légères qu'elles fussent en apparence, ces intrigues ont, par leurs résultats immédiats, exercé une réelle influence sur les affaires et engendré, un beau jour, des questions politiques de premier ordre. Ce sera le côté utile de cette étude, et son excuse, si elle en avait besoin. Louis XIV a dit que ses maîtresses ne le détournèrent jamais des soins de l'État, et qu'aucune d'elles n'eut la moindre part dans ses décisions [1]. Les choses se fussent-elles passées ainsi, le scandale des promenades royales à Versailles, à Paris, à la tête des armées, avec la reine et ses maîtresses, mais surtout la légitimation éclatante des enfants naturels, ne pouvaient que produire des effets pernicieux, pervertir les mœurs, aggraver par le contraste des prodigalités excessives et de la misère publique, les difficultés du gouvernement. Sans doute, parmi les ancêtres du roi, un trop grand nombre avait eu des attachements à ciel ouvert, et la légitimation des enfants qui en étaient issus n'émut guère les contemporains; son aïeul notamment lui avait donné, en ce genre, des exemples de faiblesse trop connus. Etait-il sage et de bon goût de les imiter? Toutes choses ne sont pas également tolérables dans tous les temps, et la morale publique, quelles que fussent encore ses défaillances, s'était épurée au souffle de Descartes et de Pascal, de Bossuet et de Corneille. Si Louis XIV crut de bonne foi que l'assimilation de ses enfants naturels à ses enfants légitimes serait sans inconvénients politiques, l'histoire prouve combien il se trompa. A peine eut-il disparu, que plusieurs coups d'État restés célèbres vinrent redresser des situations arbitrairement faussées, et non-seulement le parlement, mais la nation entière se prononcèrent pour le régent contre les enfants de Mme de Montespan.

Rien n'est plus délicat que le métier de censeur, et ce n'est

[1] *Œuvres de Louis XIV, Mémoires*, t. II, p. 290.

Digitized by Google

pas une médiocre difficulté, quand il s'agit d'apprécier certains faits que la stricte morale condamne, de rester dans la juste mesure. Il est si facile d'être rigoriste et de prendre des airs vertueux! C'est surtout à l'égard d'un roi élevé dans les idées du pouvoir le plus absolu qui fût jamais, entrant dans la vie paré de toutes les séductions, entouré de toutes les flatteries, encouragé au plaisir par les souvenirs et les aspirations de tous ceux qui vivaient autour de lui, entraîné lui-même par d'impétueux enivrements, que cette mesure, qui est l'honnêteté de l'histoire, est commandée. Nous tâcherons de n'y pas manquer. Les galanteries de Louis XIV furent nombreuses, elles ne furent jamais déshonorantes. Laissons de côté les caprices plus ou moins rapides de la première jeunesse et de l'âge intermédiaire: trois grands attachements remplirent sa vie. Quoi de plus discret et de plus timide que les premiers temps de ses amours avec Mlle de La Vallière? Quel secret de part et d'autre! Comme ils sont heureux de s'aimer pour eux seuls! Et puis, lorsque après sept ans de ce bonheur, le cœur du roi se déprend, quelles angoisses réciproques, quels longs déchirements, et quelle fin! Fin vraiment cruelle, moins encore par l'abandon que par l'oubli complet, absolu, dont la tendre victime fut l'objet[1]! Quant à Mme de Montespan, on prétend que, saisie d'abord d'honnêtes scrupules, elle aurait hésité, voulu fuir, et résisté héroïquement aux attaques du jeune roi; le contraire fût-il vrai, que d'autres motifs n'eut-il pas de s'attacher à elle, et le moyen de ne pas subir le charme de tant de séductions et de tant d'esprit? Aussi ce charme dura-t-il près de quinze ans, et sans les inégalités, les emportements et les violences de l'altière maîtresse, il n'aurait probablement jamais eu de fin.

Un contemporain de Louis XIV et de Mme de Montespan, Boileau, disait il y a bientôt deux siècles, avec son bon sens et sa vigueur ordinaires: « J'admire M. Colbert qui ne pouvoit souffrir Suétone, parce que Suétone avoit révélé les turpitudes des empereurs. C'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Dans la vie des hommes célèbres, il faut relever jusqu'à leurs minuties, comme a fait Plutarque. Il

[1] Voir notre étude historique sur *Mlle de La Vallière*, en tête de la nouvelle édition de ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu et de ses lettres*. Paris. Techener, 1860.

Digitized by Google

n'y a rien qui intéresse tant le lecteur, et cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font nos historiens [1]. »

Ce sont ces préceptes trop peu connus que nous avons essayé de mettre en pratique ; c'est la vérité vraie, toutes les fois que nous avons pu la saisir, qu'on trouvera dans cette étude.

I.

Un délicieux émail de Petitot, divers portraits attribués à Mignard et de nombreuses descriptions du temps expliquent l'influence de Mme de Montespan et de sa beauté, qu'une humeur enjouée, piquante, pleine de saillies, rendait irrésistible. « Elle étoit belle comme le jour, » dit Saint-Simon. Mme de La Fayette, qui l'avait vue longtemps à la cour, la cite également « comme une beauté achevée, quoiqu'elle ne fût pas parfaitement agréable. » Mme de Sévigné s'associe à ces éloges et revient cent fois sur sa beauté triomphante. La princesse Palatine elle-même, qui la détestait franchement, loue « ses beaux cheveux, ses belles mains, sa belle bouche. » Résumant ces esquisses éparses, un historien moderne a pu dire avec raison : « La nature avoit prodigué tous ses dons à Mme de Montespan : des flots de cheveux blonds, des yeux bleus ravissants avec des sourcils plus foncés, qui unissaient la vivacité à la langueur, un teint d'une blancheur éblouissante, une de ces figures enfin qui éclairent les lieux où elles paraissent [2]. »

Françoise Athénaïs de Rochechouart était née en 1661, au château de Tonnay-Charente. Elle était fille de Gabriel, duc de Mortemart, et de Diane de Grandseigne, qui aurait voulu lui donner, dit Mme de Caylus, des principes de piété solides. Élevée au couvent de Sainte-Marie, dans la ville de Saintes, où

[1] *Œuvres de Boileau*, édit. de Saint-Marc, t. V, p. 32, note.

[2] *Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. I, p. 459. — — Voici, pour entendre tout le monde, un autre portrait crayonné à la diable par la princesse Palatine, mère du régent, qui ne traite pas mieux Mme de Montespan que Mme de Maintenon : « La Montespan avait, avec une taille épaisse et laide, un éclat extraordinaire et beaucoup d'esprit dans les yeux, une très-jolie bouche et un rire charmant... » (*Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, édit. nouvelle par M. G. Brunet, t. I, p. 127.) Mme de Sévigné parle au contraire plus d'une fois, même après les grossesses fréquentes, d'une taille aussi belle qu'aux premiers temps de la faveur, et c'est elle évidemment qu'il faut croire de préférence.

Digitized by Google

elle ne reçut, s'il faut en juger par l'orthographe de ses lettres, qu'une instruction assez négligée, elle fut amenée à Paris vers 1660 et ne tarda pas à être attachée, comme fille d'honneur, à la nouvelle reine, dont on formait la maison. On sait les promptes infidélités du roi. Tout à sa passion pour Mlle de La Vallière, il donnait pour elle, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Paris, des carrousels, des fêtes magnifiques, des loteries, et commandait à Benserade ces ballets qu'il aimait à danser avec les plus jolies femmes de la cour. Mlle de Mortemart, qu'on appelait aussi Tonnay-Charente, pour la distinguer de ses sœurs [1], y avait son rôle marqué. En 1662, elle dansait le ballet de l'*Hercule amoureux*, où le roi cumulait les rôles de Mars et du Soleil. Plus tard, en 1663, elle dansa encore dans le *Ballet des Arts*, puis en 1666 dans la *Naissance de Vénus* et dans le *Ballet des Muses* avec le roi, Madame, Mlle de La Vallière et l'essaim des plus belles.

Placée sur un tel théâtre, exposée dans des rôles et des costumes qui devaient encore rehausser l'éclat de sa beauté, aux regards d'une cour jeune, toute aux plaisirs, et dont la galanterie était l'occupation dominante, Athénaïs de Mortemart ne tarda pas à être recherchée par les plus brillants partis. Elle avait dû d'abord être unie au marquis de Noirmoutier « qu'elle aimoit, dit Mme de La Fayette, et qui souhaitoit fort de l'épouser [2], » un gentilhomme de sa province l'emporta. Le 28 janvier 1663, entre deux ballets pour ainsi dire [3], elle fut mariée au marquis de Montespan, plus jeune qu'elle d'une année [4]. Cinq jours après, elle était, suivant un usage du temps,

[1] 1° Gabrielle de Rochechouart Mortemart, mariée en 1655 au marquis de Thianges, morte en 1693; 2° Marie Christine, religieuse aux Filles-Sainte-Marie de Chaillot, dont on ne sait rien ; 3° Marie-Madeleine de Rochechouart Mortemart, abbesse de Fontevrault.

[2] *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, édit. Techener, p. 79. — Le marquis de Noirmoutier, Louis-Alexandre de la Trémoïlle, né en 1642, était frère de la princesse de Chalais.

[3] D'après la *Muze historique* du 20 janvier, elle venait de danser le *Ballet des Arts*.

[4] Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, fils de Roger-Hector, marquis d'Antin, et de Marie-Christine Zamet, baronne de Murat. Mme de La Fayette avait-elle été bien renseignée en ce qui concerne la prétendue inclination de Mlle de Tonnay-Charente pour le marquis de Noirmoutier? Il résulte de l'arrêt qui prononça le 7 juillet 1674 la séparation de corps et de biens du marquis et de la marquise de Montespan, que le père et la mère du marquis n'étaient pas riches, et que Mlle de Tonnay-Charente eut

Digitized by Google

conduite en grande cérémonie par sa famille à l'hôtel d'Antin, domicile de l'heureux époux, où l'attendaient, au milieu de leurs amis les plus illustres, princes et princesses, maréchaux de France, gouverneurs de province[1], tous les Montespan, ayant à leur tête, Pardaillan de Gondrin, cet archevêque de Sens dont le cardinal de Retz a critiqué et dépassé les déréglements, et qui devint avec l'âge un rigide prélat[2]. L'année suivante (avril 1664) une cérémonie différente nous montre la nouvelle marquise à Saint Sulpice, où Bossuet prêchait à l'occasion du baptême d'un jeune Maure, au salut duquel les dames de la cour daignaient s'intéresser. « La marraine, dit Loret, fut cette belle — qui contient tant d'appas en elle, — la marquise de Montespan[3]. » Les jours heureux n'ont pas d'histoire. Deux enfants, dont l'un, le duc d'Antin, survécut seul[4], durent parfois interrompre, mais le moins possible, le tourbillon des bals, des fêtes, des comédies, des sermons, des loteries et des ballets. Douée de la beauté conquérante qu'on lui connaît, faisant, c'est Mlle de Montpensier qui le dit, les chansons à ravir, Mme de Montespan était l'âme de toutes les assemblées, qu'elle charmait par son esprit, sa jeunesse, sa gaieté railleuse. Dame du palais de la reine, « elle avait eu, dit le marquis de La Fare, l'adresse de lui donner une opinion extraordinaire de sa vertu en communiant tous les huit jours[5]. » Elle s'était en outre liée avec Mlle de La Vallière, chez qui elle rencontrait le roi, que sa conversation amusait.

en dot 150,000 livres sur lesquels 60,000 livres furent prêtées sur hypothèques le jour du contrat, par le marquis de Montespan, à son père et à sa mère, qui s'engageaient à en payer l'intérêt au denier vingt (cinq pour cent). Cette circonstance n'annoncerait-elle pas au contraire un mariage d'inclination?

[1] Loret, *la Muze historique* du 17 février 1663.

[2] Henri de Gondrin, né en 1620, coadjuteur à Sens en 1664, auprès de son oncle, Octave de Bellegarde, archevêque en 1646, mort le 20 octobre 1674. Il y a plusieurs lettres de lui à Colbert sur les affaires de son diocèse, dans les *Mélanges Colbert*. Gourville dit qu'il avait beaucoup d'esprit, parlait très-bien, mais un peu trop, et qu'il aurait bien voulu, du temps de Fouquet, entrer dans quelque affaire d'argent, ce dont on ne se soucia pas « parce que sa vanité le portait à aimer mieux le bruit d'une affaire que la réussite. » (Coll. Petitot, t. LII, p. 309.)

[3] A partir de cette époque, les renseignements et la poésie de Loret nous font défaut.

[4] Le duc d'Antin, né en 1665, et une sœur. Quant à celle-ci, on ignore son nom ainsi que la date de sa naissance et de sa mort. Elle vivait encore au mois de juillet 1674, époque de la séparation judiciaire des deux époux.

[5] *Mémoires*, coll. Petitot, t. LXV, p. 164.

Digitized by Google

Elle avait pourtant, d'après Mademoiselle, tenu contre la maîtresse en titre, quand celle-ci eut foulé aux pieds tous les scrupules, un propos amer : « Dieu me garde, aurait-elle dit, d'être la maîtresse du roi! Mais, si je l'étois, je serois bien honteuse devant la reine[1]. » Ces paroles étaient-elles sincères? le doute est au moins permis. On était, en effet, en 1667, époque où les contemporains placent les commencements de la passion du roi pour Mme de Montespan. La même année, au mois de juillet, les incidents d'un voyage de la cour à Compiègne autorisèrent toutes les suppositions. Mlle de Montpensier raconte que Mme de Montespan avait sa chambre au-dessus de celle du roi, et qu'il allait la voir souvent. Un jour, au dîner, la reine se plaignit qu'il ne se fût couché qu'à quatre heures du matin, au grand jour, ajoutant qu'elle ne savait à quoi il pouvait s'amuser. — « Je lis les dépêches et j'y réponds, » aurait répliqué le roi. Écoutons Mademoiselle. « Elle lui dit : « Mais vous pourriez prendre une autre heure. » Il sourit, et pour qu'elle ne le vît pas, tournoit la tête de mon côté... On allait tous les jours se promener ; Mme de Montespan y venoit. Le roi étoit d'une gaieté admirable. » Mademoiselle ajoute que Mlle de La Vallière et Mme de Montespan allaient se confesser ensemble à Notre-Dame-de-Liesse[2].

Soigneusement caché au début, le double adultère ne tarda pas à s'étaler en plein soleil. « Les grossesses et les couches furent publiques, dit Saint-Simon. Le salon de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit, et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique[3]. » Accents d'honnête homme, charmé et séduit par l'esprit, sans en être subjugué ; indignation outrée si l'on veut, mais sincère et juste. La preuve qu'un

[1] Mme de Maintenon répète un propos analogue. « J'étois bien éloignée en ce temps-là (vers 1666) de croire que Mme de Montespan seroit, après Dieu, la première cause de la haute fortune que j'ai faite. Elle étoit alors encore fort sage, et disoit même en parlant de Mme de La Vallière : « Si j'étois assez mal-« heureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de « la vie. » (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 460.)

[2] *Mémoires*, t. IV, p. 52, édition Chéruel.

[3] Notes du *Journal de Dangeau*.

Digitized by Google

certain respect moral régnait à la cour, que le bon plaisir rencontrait des limites dans l'opinion, et que, sous ce rapport, Louis XIV était attardé sur son siècle, c'est l'éclat que fit le marquis de Montespan lorsqu'il sut, à ne pouvoir s'y méprendre, la nouvelle passion du roi. Saint-Simon[1] et Mme de Caylus affirment que, redoutant les suites, Mme de Montespan avait supplié son mari de l'arracher au danger, de fuir Paris ensemble, mais qu'il avait refusé. « On le regardait comme un malhonnête homme et un fou, dit Mme de Caylus. Il n'avait tenu qu'à lui d'emmener sa femme, et le roi, quelque amoureux qu'il fût, auroit été incapable, dans les commencements, d'employer son autorité contre celle d'un mari; mais M. de Montespan, bien loin d'user de la sienne, ne songea d'abord qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune; et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accordoit pas ce qu'il vouloit[2]. » La princesse Palatine lui assène, elle aussi, un coup de massue à sa façon... « Montespan n'étoit pas, dit-elle, quelque chose de bon; il ne faisoit rien que jouer, il étoit fort intéressé, je crois que si le roi avoit voulu donner beaucoup, il se seroit apaisé[3]. » Suivant d'autres, le père du marquis de Montespan se serait écrié, en apprenant l'amour du roi pour sa bru : « Dieu soit loué! voici la fortune qui commence à entrer dans la maison[4]. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits? L'éducation pieuse de Mme de Montespan et les propos que lui attribuent Mlle de Montpensier et Mme de Maintenon au sujet des amours de la duchesse de La Vallière, concordent sans doute avec ses premiers scrupules, trop tôt dissipés; mais qui ne voit combien, en l'absence d'un document précis, de pareilles assertions sont hasardées. Arrivons donc, sans les repousser absolument, à des faits authentiques et bien appuyés.

Parmi les femmes les plus considérées de la cour figurait alors la marquise de Montausier, cette célèbre Julie d'Angennes, qui, pendant plus de dix ans, tint ferme contre les sou-

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 40; édition Chéruel.

[2] *Souvenirs*, édition Techener, p. 129. — Un contemporain a recueilli le même bruit. (Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamarre*, article 1,090.) D'après lui, on aurait offert au marquis de Montespan 100,000 livres qu'il dédaigna.

[3] *Correspondance complète* et édition G. Brunet, t. II, p. 292.

[4] Bibl. imp. Cabinet des titres. *Pardaillan*. — XIV.

Digitized by Google

pirs, les amoureuses brusqueries, les guirlandes plus ou moins poétiques de son adorateur, et qui, après une résistance si héroïque, avait eu (l'humanité offre de ces surprises) un mari tout à la fois fort austère dans ses principes, au point qu'on a vu en lui le type du *Misanthrope*, et singulièrement volage. Avide d'honneurs et de dignités, la marquise avait d'abord été nommée gouvernante du dauphin, dont son mari devint gouverneur en 1667, puis, lors de la disgrâce de Mme de Navailles (juin 1664), dame d'honneur de la reine. Quelle ne dut pas être la stupéfaction de la cour, lorsqu'on apprit, dans l'été de 1668, qu'un jour le marquis de Montespan était entré furieux chez Mme de Montausier, à laquelle il avait fait les reproches les plus outrageants? Déjà, il avait écrit à la reine une lettre anonyme, où il lui dénonçait l'intrigue de sa femme et le rôle qu'il attribuait à la dame d'honneur[1]. Mlle de Montpensier, qui se complaît dans ces détails, raconte que le marquis de Montespan (c'était, suivant elle aussi, un homme extravagant, extraordinaire, mais plein d'esprit) se plaignait depuis quelque temps à tout le monde de l'amitié du roi pour sa femme. « Quand il alloit à Saint-Germain, dit-elle, et qu'il faisoit de ces prônes, Mme de Montespan étoit au désespoir. Il venoit fort souvent chez moi; il est mon parent, et je le grondois. Il y étoit venu un soir et m'avait fait une harangue qu'il avoit faite au roi, où il lui citoit mille passages de la sainte Écriture, David, enfin lui disoit force choses pour l'obliger à lui rendre sa femme, et à craindre le jugement de Dieu. Je lui dis : « Vous êtes fou; on ne croira jamais que « vous avez fait cette harangue, elle tombera sur l'archevêque « de Sens, qui est votre oncle et mal avec Mme de Montespan... » Je fus à Saint-Germain le lendemain, et je dis à Mme de Montespan : « Venez vous promener avec moi. J'ai vu votre mari « à Paris, qui est plus fou que jamais ; je l'ai fort grondé et lui « ai dit que, s'il ne se taisoit, il mériteroit qu'on le fît en-

[1] La reine me dit : « J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de Mme de Montespan, et qu'il n'aime plus La Vallière, et que c'est Mme de Montausier qui mène cette affaire; qu'elle me trompe; que le roi ne bouge de chez elle à Compiègne; enfin, tout ce que l'on peut dire pour me le persuader et pour me le faire haïr. Je ne crois point cela, et j'ai envoyé la lettre au roi. » — Je lui répondis : « Votre Majesté a bien fait. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 65.)

Digitized by Google

« fermer. » Elle me dit : « Il est ici qui fait des contes dans la « cour ; je suis si honteuse de voir que mon perroquet et lui « amusent la canaille [1]. »

Ces curieuses confidences nous introduisent dans les coulisses ; les correspondances officielles et privées fourniront bien d'autres détails. On vient de voir qu'un oncle de M. de Montespan, l'archevêque de Sens, était brouillé avec la marquise. Cet archevêque, si décrié autrefois pour ses mauvaises mœurs, s'était depuis bien amendé, et, rentré dans la droite voie, il désirait charitablement éviter à sa famille les fautes dont il n'avait pas su se garder. D'après un membre de son chapitre, l'abbé Boileau, frère du poëte, M. de Sens aurait, quand la passion du roi fut connue, mis publiquement en pénitence une femme de la ville, vivant comme la marquise sa nièce, en concubinage patent, et fait publier dans son diocèse les anciens canons contre cette violation de la loi religieuse. Le diocèse de Sens comprenait Fontainebleau, où la cour se trouvait alors ; Mme de Montespan en partit aussitôt, et elle n'y serait revenue qu'à la mort du prélat, arrivée en 1674. Le scandale continuant, celui-ci aurait, ajoute-t-on, frappé la maîtresse du roi. Le bruit en courut du moins, et sa disgrâce aurait suivi de près, mais on n'a là-dessus que des conjectures. Ce qui est constant, c'est que lors de l'insulte faite à la dame d'honneur de la reine par M. de Montespan, les pieuses amies de l'archevêque tremblèrent pour lui. Mme de Longueville était du nombre. « N'avez-vous point peur, écrivait-elle à Mme de Sablé, qu'on fasse quelque trait à M. de Sens?... Comme tout le monde a dans la tête de l'embarrasser dans l'emportement de M. de Montespan, je crois que rien ne peut être mieux pour lui que la lettre qu'il vous a priée d'écrire à Mme de Montausier [2]. »

Une des plus amusantes et la moins morale assurément de

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 151. Mademoiselle place ces conversations et la scène du marquis de Montespan avec Mme de Montausier à l'année 1670. Des lettres de Mme de Longueville à Mme de Sablé constatent que cette dernière scène eut lieu en 1668.

[2] M. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, t. IV, p. 284. — M. Sainte-Beuve ajoute très-justement : « Tout cela semble indiquer que M. de Gondrin tenait à ne point paraître responsable des faits et geste, de M. de Montespan, et qu'on lui prêta dans cette affaire plus qu'il n'aurait voulu. Ce n'est pas la première fois qu'on aurait inventé, pour perdre les gens, de grossiers *sots contes*. »

Digitized by Google

toutes les comédies de Molière, l'*Amphitryon*, paraissait vers ce temps (février 1665). Le poëte y faisait-il allusion à l'intrigue amoureuse dont les incidents étaient la grande affaire de la cour? Quels que fussent les mobiles du marquis de Montespan, *le partage avec Jupiter*[1] ne parut pas être de son goût, et il le cria sur les toits. Un écouteur du temps dit qu'on l'enferma au Fort-l'Évêque, d'où il sortit au bout de quelques jours pour se retirer dans ses terres, et qu'y ayant assemblé ses parents, il prit le deuil de sa femme, le fit prendre à ses enfants, à sa maison, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Si l'honneur outragé l'avait seul fait agir, ces exagérations auraient eu un côté chevaleresque, un air castillan. Il n'en était rien. Le roi, à qui ces excentricités ne pouvaient que déplaire, ayant ordonné d'informer contre lui, « il passa en Espagne, dit le même chroniqueur, avec la femme d'un conseiller de Toulouse qui avoit amitié pour lui[2]. » Mais ce ne sont encore là que des bruits. Ce qui n'est que trop certain, c'est qu'en 1669, la marquise de Montespan donnait le jour au premier des sept enfants qu'elle eut du roi[3]. L'année suivante, le docteur Gui-Patin écrivait le 11 juillet à un ami : « Le roi a envoyé au Châtelet un acte pour séparer de corps et de biens M. et Mme de Montespan. » Craignant de se compromettre, le malin docteur ajoutait, en latin : « On dit beaucoup d'autres

[1] Quelques années plus tard, en 1679, La Fontaine appelle, lui aussi, le duc du Maine, *le fils de Jupiter*.

[2] Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34. *Mélanges de Philibert Delamarre*, article 1,090.

[3] En voici la liste : 1° Une fille, née en 1669, morte à trois ans ; 2° le duc du Maine, né le 31 mars 1670, marié le 19 mars 1692 à Mlle de Bourbon Charolais, mort en 1736 ; 3° le comte de Vexin, né le 20 juin 1672 au Genitoy, près Lagny, mort en 1683 ; 4° Mlle de Nantes, née en 1673, mariée au duc de Bourbon le 24 juillet 1685, morte en 1743 ; 5° Mlle de Tours, née en 1674, morte le 15 septembre 1681, à Bourbon ; 6° Mlle de Blois (Louis XIV ayant eu en 1666 de Mlle de La Vallière une fille du même nom, mariée en 1680 au prince de Conti, ce fut une étrange idée de le donner à une des filles qu'il eut de Mme de Montespan), née en juin 1677, mariée le 18 février 1692 au duc d'Orléans, morte en 1749 ; 7° le comte de Toulouse, né en 1678, marié le 2 février 1728 à Mlle de Noailles, veuve de Louis Pardaillan, marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, mort en 1737. — La princesse Palatine fait remarquer qu'à l'exception du comte de Toulouse, tous les enfants que Mme de Montespan avait eus du roi étaient disgraciés de la nature : le duc du Maine était estropié, Mme d'Orléans contrefaite, Mme la duchesse de Bourbon, boiteuse. (*Correspondance complète*, édit. Brunet, t. II, p. 292.) On vient de voir que les autres enfants étaient morts jeunes.

Digitized by Google

choses de ce genre que je n'ose vous écrire[1]. » Les procureurs du XVIIe siècle étaient moins expéditifs encore que ceux du XIXe, et la séparation ne fut prononcée qu'au bout de quatre ans de procédures; encore le roi dut-il s'en mêler. Aucune correspondance n'en faisant mention, on peut affirmer que rien ne fut négligé pour éviter les commentaires. Nous avons aujourd'hui sur ces affaires, non-seulement plusieurs lettres très-significatives de Colbert et de Louis XIV, mais l'arrêt de séparation lui-même et une transaction qui intervint à la suite. Le 17 juin 1674, le ministre avait prévenu le roi qu'un conseiller au parlement, M. de Fieubet[2], lui avait dit, au sujet des affaires de M. de Montespan, que la procédure pourrait durer encore quinze jours pendant lesquels sa présence à Paris serait indispensable, qu'il avait promis de faire payer 40,000 écus pour le remboursement intégral de la dot de sa femme, mais qu'il entendait prendre cette somme sur les biens de son beau-père, endetté lui-même de 1,700,000 livres, ce qui pourrait entraîner de nouveaux retards. « Comme Votre Majesté, ajoutait Colbert, m'a fait connaître qu'elle ne veut pas que ledit sieur de Montespan soit ici lorsqu'elle arrivera à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de lui dépêcher ce courrier pour être informé de ses intentions[3]. » La réponse du roi manque, mais des lettres postérieures permettent de deviner ce qu'elle dut être, à l'apogée d'une passion que rien ne semblait devoir lasser. Enfin, le 7 juillet 1674, après des délais, des ajournements, des enquêtes et des formalités sans nombre, l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général Achille de Harlay, assisté de six juges. Il en résultait que la demande en séparation, motivée sur la *dissipation de bien*, le *mauvais ménage* et les *sévices sur sa personne*, avait été faite par Mme de Montespan elle-même[4]. « Ladite dame de Mon-

[1] « *Et alia multa de genere hoc dicuntur, quæ scribere non est animus.* » *Lettres*, édit. Reveillé-Parise, t. III, p. 571.

[2] Gaspard de Fieubet. Il devint ensuite, peut-être grâce au rôle qu'il avait rempli dans ces délicates affaires, conseiller d'État et chancelier de la reine. C'était, disent les contemporains, un homme d'esprit, poëte à ses heures. Il possédait le magnifique hôtel renaissance construit à l'angle du quai Saint-Paul et de la rue du Petit-Musc. En 1686, sa femme étant morte sans enfants, il se retira aux Camaldules de Grosbois, près Paris. Mort le 10 février 1694, à l'âge de 67 ans. Il avait un frère premier président à Toulouse.

[3] Cabinet de M. le duc de Luynes. D'après une copie faite sur l'original.

[4] Arch. de l'Empire. *Couvents de femme*, VIII, Carton L. 1061, et Section

Digitized by Google

tespan, portait l'arrêt, est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec son mari, auquel nous avons fait défenses de la plus hanter ni fréquenter. » Les questions d'intérêt avaient ensuite leur tour : c'était la dot à restituer, une pension alimentaire à fournir ; mais sous ce rapport, une transaction intervint bientôt (21 juillet 1674), et stipula qu'une somme de 60,000 livres, montant de la dot, à rembourser immédiatement, ne serait remise qu'à la mort du mari à Mme de Montespan ou à leurs deux enfants. Quant à la pension alimentaire de 4,000 livres à laquelle l'arrêt lui donnait droit, elle l'abandonnait à son mari pour l'éducation des enfants, « n'ayant jamais eu l'intention, était-il dit dans l'acte, de causer par la séparation qu'elle avoit poursuivie, la ruine de la maison dudit seigneur son époux, ni de faire aucun préjudice à ses enfants, désirant au contraire contribuer autant que possible à maintenir l'éclat de sa maison et l'éducation de sesdits enfants, selon leur qualité. »

Que se passa-t-il ensuite? Quelle difficulté s'éleva-t-il encore? On ne sait, mais, quatre ans après, le 17 mai 1678, Louis XIV écrivit à Colbert qu'il avait oublié de lui dire en partant que Montespan était à Paris et qu'il fallait le faire observer, que *c'était un fou capable des plus grandes extravagances;* qu'il importait de savoir ce qu'il faisait, quelles gens il hantait, quels discours il tenait. « Soyez le plus instruit que vous pourrez de ce qu'il fait, disait le roi en terminant, et quand il y aura quelque chose qui vous paroîtra considérable, vous me le ferez savoir[1]. » Ainsi mis en demeure, Colbert, qui n'avait pas osé, tant la matière lui paraissait épineuse, prendre les devants, raconta ce qui s'était passé récemment et provoqua des ordres formels :

« Je reçus hier, Sire, le billet de Votre Majesté du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il plaît à Votre Majesté de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi je crois qu'il est bon

judiciaire, cote Y, 8,865. — Il est question dans la sentence d'une enquête faite par le commissaire Mazure, les 19 et 20 juin 1674, et de témoins entendus ces jours-là pour fournir la preuve des sévices allégués par la demanderesse. Cette enquête a par malheur échappé à toutes nos recherches. Espérons qu'elle se retrouvera. — On se demande pourquoi l'arrêt de séparation fut prononcé par le procureur général. Ce dut être par *évocation*, et à titre tout à fait exceptionnel, pour éviter le publicité.

[1] Cabinet de M. le duc de Luynes. Lettre autographe.

Digitized by Google

qu'elle soit informée qu'il y a trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main pour qu'un procès qu'il avoit au parlement fut jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de Votre Majesté; son procès fut jugé, et il se retira, comme je crois.

« Il y a environ quinze jours que M. de Montespan m'aborda et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion[1] un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province; ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si votre Majesté estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'attendrai l'ordre de Votre Majesté. »

La réponse de Louis XIV fut laconique : « Vous pouvez, écrivit-il à Colbert en marge de sa lettre, faire dire un mot au juge, pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte au plus tôt. » L'affaire dont le ministre était chargé de hâter l'expédition éprouva-t-elle des retards? Une lettre que lui adressa Louis XIV le 15 juin suivant, fait voir quelles étaient, en ce moment, l'irritation du mari et les appréhensions de la marquise et du roi. La situation était délicate. On va voir comment la dénoua Jupiter :

« Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets; c'est un fou que vous me ferez le plaisir de faire suivre de près, et pour que le prétexte de rester à Paris ne lui reste pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, et comme il en est capable, et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt[2]. »

Si la Bastille n'est pas nommée, elle est évidemment au bout de la plume. Voyez pourtant l'inconséquence humaine! Celui qui traitait de la sorte le marquis de Montespan se chargea lui-même de le venger. Deux ans s'étaient à peine écoulés, et la passion violente qui avait fait voler en éclats

[1] Alors premier président du parlement de Paris. Voir dans notre volume : *Portraits historiques*, sa biographie, à laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à ajouter. La correspondance adressée à Colbert (Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 101 à 178) renferme un grand nombre de ses lettres. Il y en a aussi vraisemblablement dans celles du chancelier Séguier. C'est une figure singulière et pittoresque, un homme de robe, médiocrement moral. On sait qu'il présida les *Grands Jours* de Clermont. Tout en jouant, Fléchier ne le ménage pas.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576.

Digitized by Google

tant de barrières morales et légales s'épuisait dans ses emportements. Mais nous sommes loin encore du temps de la décadence, de l'abandon, et il faut, avant de raconter les luttes dernières et les pénitences qui suivirent, voir la favorite dans l'éclat de son triomphe et de son insolente prospérité. Dans les fictions dramatiques, c'est du contraste des situations ou des caractères que naissent les grandes émotions et l'intérêt principal. Le théâtre de la vie abonde, lui aussi, en oppositions. L'histoire de Mme de Montespan en fournit la preuve, et la leçon finale est une des plus saisissantes que le développement désordonné de la passion puisse offrir.

II.

Pendant treize ans (1667-1680) *l'incomparable, la belle Madame, la merveille, Quanto, Quantova* (c'est ainsi que Mme de Sévigné appelait Mme de Montespan) fut l'objet de toutes les faveurs, de toutes les idolâtries, d'abord secrètes et ménagées, puis publiques, éclatantes, défiant hardiment les dévots, les moralistes, les envieux et les envieuses de la cour et de la ville. Si, par intervalles, quelques nuages se montraient à l'horizon, ils étaient bientôt dissipés, et le soleil du lendemain n'en était que plus radieux. Ces douze années, les plus brillantes du règne, coïncident avec les chefs-d'œuvre de Molière, de Racine, de La Fontaine. C'était aussi le temps où les splendeurs ruineuses de Versailles s'élevaient, malgré l'opposition et au grand déplaisir de Colbert, à qui elles imposaient des aggravations de charges qui avaient leur contre-coup dans les moindres villages. Quand Mme de Montespan entra dans cette vie d'enchantements et de merveilles où, comme dans les contes de fées, les grands palais, les équipages à six chevaux, les diamants et les pierreries, naissaient sous ses pas au premier semblant d'un désir, elle avait à peine vingt-sept ans. Louis XIV avait fait faire à Versailles, pour Mlle de La Vallière, une *ramasse,* sorte de montagne russe où il aimait à glisser avec elle : Mme de Montespan la fit rétablir. Encourageant le roi dans son goût pour les embellissements et les nouveautés, luttant d'inventions avec les artistes, elle fit le plan d'une pièce d'eau qui figurait un arbre en cuivre, des branches

Digitized by Google

duquel s'échappaient de petits jets. Une multitude de joncs de cuivre jetaient aussi de l'eau. Cette pièce, plus étrange que gracieuse, fut appelée le *Marais* et admirée de tous, tant que dura l'influence de la favorite, comme le chef-d'œuvre de Versailles; elle a été remplacée par les bains d'Apollon [1]. On a pu juger, d'après les contemporains, de sa beauté sans rivale. Quel éclat ne devaient pas y ajouter son esprit étincelant, moqueur, acéré, le bonheur de tout dominer et de tout écraser, la certitude de plaire éprouvée par cent caprices, sans compter les toilettes les plus resplendissantes! Mme de Sévigné nous a décrit cette robe merveilleuse « d'or sur or, rebrodé d'or, et par dessus un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée. » Un fin courtisan, Langlée [2], qui était de son jeu et du jeu du roi, lui avait fait cette surprise. Une autre fois, au retour des eaux de Bourbon, les deux plus spirituelles marquises du règne se rencontrèrent. Le portrait suivant, adressé peu de jours après (29 juillet 1676) à la gouvernante de Provence, n'est-il pas vivant? « Je lui trouvai le dos bien plat, comme disait la maréchale de la Meilleraie; mais sérieusement, c'est une chose surprenante que sa beauté; sa taille n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit, sans que son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres en soient moins bien. Elle étoit toute habillée de point de France; coiffée de mille boucles; les deux des tempes lui tombent fort bas sur les joues; des rubans noirs sur sa tête, des perles de la maréchale de l'Hôpital [3] embellies de boucles et de pendeloques de diamants de la dernière beauté, trois ou quatre poinçons, point de coiffe; en un mot, une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. » Qu'on place à côté d'elle, devant une table où l'on joue des millions en riant, le roi et la reine, la

[1] *Mémoires de la Société des sciences morales des lettres et arts de Seine-et-Oise*, t. VII, 1866. *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, 1664-1668, par J.-A. Le Roi.

[2] Fils d'un maltôtier et d'une femme de chambre d'Anne d'Autriche. Aussi heureux au jeu que Dangeau, il y gagna une fortune considérable. Mort en 1708.

[3] Mlle de Montpensier dit au sujet de ces perles qu'elles étaient « plus grosses que celles de la reine. » D'un autre côté, on lit dans une lettre de Colbert à Mazarin, du 10 septembre 1659 : « La maréchale de l'Hopital offre son beau collier de perles et telle autre somme qu'on voudra pour la charge de dame d'honneur de la reine future. (*Lettres de Colbert*, t. I.)

Digitized by Google

comtesse de Soissons, Mme de Soubise, Mme de Ludres, Mme de Monaco (Mlle de La Vallière est aux Carmélites), le prince de Marsillac, Langlée et le duc de Vivonne, derrière eux, par groupes épars, quelques ministres, les ambassadeurs, la foule des dames et des courtisans, et l'on aura un tableau fidèle de Saint-Germain ou de Versailles, un soir *d'appartement*.

Tant que les médecines des Fagon, des Daquin, des Valot, n'eurent pas altéré sa santé robuste, Louis XIV, qui aimait la guerre, les siéges, les grandes revues, fit de fréquentes excursions aux frontières, et longtemps la reine, les maîtresses et les intimes de la cour le suivirent dans ces voyages, malgré la mauvaise saison et les chemins parfois impraticables. Nous avons raconté un des incidents qui marquèrent en 1667 le voyage d'Avesnes où Mme de Montespan devint la maîtresse du roi, les naïfs étonnements de la reine et les fous rires des assistants au sujet de ces dépêches dont l'expédition absorbait Louis XIV jusqu'à quatre heures du matin. Que de fois encore, la cour dut, bon gré malgré, l'accompagner en Flandre, en Alsace, en Franche-Comté. Le secrétaire d'État de la guerre a laissé, sans le vouloir, pour les récréations de l'histoire, la preuve des préoccupations que lui donnaient ces voyages et de la difficulté de réunir commodément sous le même toit, le roi, la reine, Mlle de La Vallière, Mme de Montespan. Le rôle de Mlle de La Vallière a paru inexplicable pendant quelques années de sa vie, et ses amis eux-mêmes s'étonnaient justement de ses fuites répétées à Chaillot, de ses prompts retours, des pleurs du roi en la revoyant, de l'apparente satisfaction de Mme de Montespan, et de cet inextricable mélange d'affections. Plus tard, l'indifférence fut poussée à son égard jusqu'à la cruauté, et la pauvre abandonnée dut parer, dit-on, pour les plaisirs du maître, la rivale triomphante. On aurait voulu plus de dignité dans l'abandon et une retraite définitive, le jour où les preuves de l'infidélité devinrent publiques ; mais les passions humaines ne procèdent pas systématiquement, et leur règle, si elles en ont une, est de bouleverser toutes les prévisions. Quand, quelques années plus tard, Mme de Maintenon, avec sa prudence mathématique, conseilla la résignation à une autre victime du caprice, Mlle de Fontanges, celle-ci s'étonna naïvement qu'on lui parlât « de se défaire d'une passion comme de quitter une chemise. » La duchesse de La Vallière avait donc

Digitized by Google

fait par faiblesse ce que fit, depuis par vanité, Mme de Montespan. Elle était restée sur le théâtre où elle n'avait plus de rôle ; elle assistait, le cœur brisé et le sourire aux lèvres, aux fêtes, aux ballets, aux comédies ; elle suivait le roi aux armées, comme au temps où se croyant seule aimée et sans rivale, elle coupait, de toute la vitesse de ses chevaux, la voiture de la reine, pour parler au roi la première, en présence de tout le camp. La lettre suivante, singulier mélange de recommandations intimes et d'ordres de service, nous transporte à une époque où Mme de Montespan règne en souveraine absolue sur le cœur de Louis XIV. Elle est adressée par Louvois à un de ses agents à Dunkerque, peu de temps avant un voyage de la cour en Flandre.

7 *mars* 1671. — « Il faut accommoder la chambre marquée V pour Mme de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué I, et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde-robe.

« Mlle de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de Mme de Montespan, et une autre en celui marqué 4 qui lui servira de garde-robe.

« Il ne faut faire qu'une halle pour sécher les fourrages, et ce, du côté que sera campée la cavalerie, où les officiers d'infanterie l'enverront chercher, si bon leur semble [1]. »

Le secrétaire d'État de la guerre et ses agents nous feront assister plus tard à d'autres scènes d'intérieur du même genre. Un événement de cour où Mme de Montespan joua un rôle resté obscur, la rupture du mariage de Mlle de Montpensier et de Lauzun, avait eu lieu quelques mois auparavant (décembre 1670) et se dénoua vers la fin de l'année suivante par un coup de tonnerre. Les mémoires du temps parlent longuement de Lauzun, « le plus insolent petit homme, dit La Fare, qu'on eût vu depuis un siècle : » vrai comédien de cour, possédant au plus haut degré, dit Saint-Simon, le jargon de la galanterie. « Blondasse, ajoute-t-il, bien fait dans sa petite taille, de physionomie haute mais sans agrément, plein d'esprit, d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, naturellement chagrin,

[1] Arch. de la guerre, minute de Louvois, vol. 255, f° 61. — Des extraits de cette lettre ont été publiés par M. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 311.

Digitized by Google

solitaire, sauvage, ennemi même des indifférents et cruel aux défauts à trouver et donner des ridicules ; avec cela dangereux aux ministres, redouté de tous et n'épargnant personne [1]. » Si deux natures étaient faites pour se heurter et se briser en cas d'intérêts contraires, c'étaient celles de Mme de Montespan et de Lauzun. Ils avaient pourtant vécu en bonne intelligence pendant plusieurs années, et Lauzun, favori intime du roi, car il était brave, hardi, avec un air de noblesse et de hauteur incomparable, avait eu, l'un des premiers, le secret de la nouvelle passion du maître. Cette confidence et les assiduités qui devaient s'ensuivre l'avaient même fait passer pour l'amant de Mme de Montespan. Nous savons en outre qu'à son second accouchement (31 mars 1670), il reçut le petit duc du Maine enveloppé à la hâte dans des langes, le prit sous son manteau, et l'emporta avec le plus grand secret dans un carrosse qui l'attendait au petit parc de Saint-Germain [2].

Que se passa-t-il ensuite? Saint-Simon raconte, en entrant dans les détails, que Louis XIV avait promis secrètement à Lauzun de le nommer grand-maître de l'artillerie, et que celui-ci, ayant ébruité le projet, le fit manquer. Mme de Sévigné parle dans une de ses lettres, *des rages continuelles du petit Lauzun* [3]. On devine jusqu'où elles durent aller. Il s'était adressé à Mme de Montespan ; mais peu sûr, dit-on, de ses dispositions, il obtint d'une de ses femmes, dont il était l'amant, de se cacher, ô scandale ! sous le lit même de la favorite, pendant une visite du roi, et il put se convaincre que, loin de le servir, elle lui rendait les plus mauvais offices. « Une toux, dit Saint-Simon, le moindre mouvement, le plus léger hasard, pouvait déceler ce téméraire, et alors que serait-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois. Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. » Ce qui dut suivre, les insultes à Mme de Montespan, l'indignation, l'évanouissement de celle-ci, la colère du roi appelé en toute hâte, est encore bien obscur. D'après un autre chroniqueur, qui écrivait avant Saint-Simon, Lauzun, à qui Mme de Montespan promettait d'appuyer son mariage auprès du roi, se serait méfié d'elle, et une femme de chambre lui aurait prouvé

[1] *Mémoires*, t. XX, p. 39.
[2] Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 395.
[3] *Lettre* du 13 janvier 1672.

Digitized by Google

que sa maîtresse avait fait tout le contraire [1]. Le marquis de La Fare raconte, de son côté, que l'opposition au mariage vint de Mme de Montespan, à laquelle Mme de Maintenon avait persuadé que, s'il avait lieu, l'ascendant et le crédit de Lauzun seraient irrésistibles. Quoi qu'il en soit, Louis XIV retira sa parole, et cet acte, après l'éclat de l'approbation, parut si exorbitant, qu'une lettre d'explications fut adressée le 19 décembre 1670 à tous les ambassadeurs français à l'étranger [2]. Ajoutons que, d'après Racine [3], le récit de Saint-Simon serait vrai dans tous ses détails.

Trois lettres, parvenues jusqu'à nous, de Mme de Montespan à cet étrange personnage, ne jettent malheureusement sur les faits aucune lumière; elles prouvent seulement, qu'à un moment donné (car elles ne sont pas même datées), Mme de Montespan et Colbert faisaient cause commune auprès de Louis XIV en faveur de Lauzun.

« *A Saint-Germain, ce vendredi* 2 *heures.*

« J'ai fait voir votre lettre et j'en ai parlé dès hier, de la part de Mademoiselle, pour avoir un ordre du roi. Il m'a dit qu'il ne comprenoit pas quelle sorte d'ordre on vouloit qu'il donnât, parce qu'il falloit un lieu ou une raison. J'ai écrit à Mademoiselle la même chose. Je vous en avertis afin que vous la déterminiez à ce que vous voudrez. M. Colbert n'arrivera que ce soir, je ne manquerai pas de lui faire voir votre lettre, et si tout cet embarras continue, j'irai un jour à Paris. Comme Mademoiselle le saura, vous le saurez aussi. »

« *A Saint-Germain, à* 1 *heure:*

« M. Colbert est à Versailles, et je me disposais à l'aller chercher en sortant de table; mais, comme je parlois de mon voyage, le roi a dit qu'il y menoit la reine après dîner et qu'il n'y alloit que ce qui seroit dans son carrosse. Vraisemblablement, je devrois avoir place, mais il n'y a point de règle sur ce qui a rapport à moi. Ainsi, il faut attendre jusqu'à demain au soir que doit revenir M. Colbert pour que je lui puisse parler, et comme vous croyez que Mademoiselle vous redemandera ses lettres, je vous les renvoie, mais si vous pouvez les ravoir ou les garder, il seroit bon que vous me les renvoyassiez demain pour que je les y puisse montrer.

[1] Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, 34, *Mélanges de Philibert Delamare*, article 1603.

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 624. Appendice. Cette lettre, publiée d'abord d ns une brochure du temps, est authentique. Elle se trouve aux Archives des Affaires étrangères. France, vol. 192, pièce n° 150.

[3] *Œuvres, Fragments historiques.*

Digitized by Google

« Je comprends bien tout ce que vous me mandez, et vous devez croire que je pense et souhaite tout comme vous là-dessus. »

« 30me *décembre.*

« Il y a si longlemps que je n'ai entendu parler de vous que je ne puis m'empêcher de vous demander des nouvelles de la disposition de votre esprit, car, pour vos affaires, ce seroit à moi à vous en instruire. M. Colbert promet des merveilles sur les mémoires qu'on lui a donnés, et j'ai cru lui avoir fait entendre que c'était une justice que l'on rendoit à tout le monde. Pour le reste, je ne puis rien vous dire de positif, mais j'ai un rayon d'espérance.

« Je souhaite que personne[1] ne vienne à Versailles, car j'ai déjà vu des retours fâcheux en de pareilles occasions, et ce que vous devez croire est que l'on n'oublie rien de tout ce qui peut vous être bon, et que je fais beaucoup plus pour vous servir que je ne ferois pour moi-même. »

Comment une si vive amitié fit-elle place à la haine la plus implacable? Les désappointements pour la charge de grand-maître de l'artillerie suivirent-ils ceux du mariage? On ne sait. Le 25 mars 1671, le roi donnait à Lauzun un brevet d'entrée dans sa chambre « de la même manière et aux mêmes heures que les premiers gentilshommes[2]. » Peu de temps après, Lauzun l'accompagnait en Flandre, et rien ne faisait prévoir une disgrâce nouvelle, quand le 25 novembre 1671, une lettre de cachet l'envoya rejoindre Fouquet à Pignerol, avec injonction au gouverneur de « le tenir sous bonne et sûre garde, jusqu'à nouvel ordre, sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce fût[3]. » Cela dura dix ans. Une curieuse correspon-

[1] Probablement Louvois. — Un contemporain, Olivier d'Ormesson, dit ce qui suit dans son Journal, au sujet du mariage de Lauzun : « L'on dit que M. Colbert y avait pris part; qu'il s'était rallié avec Mme de Montespan, avait abandonné Mme de La Vallière, et que toute cette cabale s'était formée contre M. de Louvois, ennemi de M. de Lauzun. » (*Journal*, t. II, p. 605.)

[2] Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, article Lauzun.

[3] On a vu que le marquis de La Fare faisait remonter à Mme de Maintenon l'opposition de Mme de Montespan au mariage de Mademoiselle avec Lauzun. D'après un autre contemporain, Segrais, c'est encore Mme de Maintenon qui l'aurait décidée à le faire enfermer, en la mettant en garde contre les mauvais offices qu'il pourrait lui rendre pendant qu'elle serait à Versailles et lui à l'armée auprès du roi. « Mme de Montespan, dit Segrais, effrayée par les sujets de crainte que Mme de Maintenon venait de lui dire, lui demanda quel remède on pourrait y apporter. Elle répondit que c'était de le faire arrêter, et qu'elle en avoit un bon prétexte, en représentant au roi toutes les indignités dont elle savait que M. de Lauzun la chargeoit tous les jours, et qu'il n'en falloit pas davantage pour obliger le roi de la délivrer d'un ennemi si redoutable. Elle fit ses plaintes, et M. de Lauzun fut arrêté. » (*Mémoires, Anecdotes.*)

Digitized by Google

dance de Louvois nous initie aux incidents divers de cette longue captivité; aux tentatives d'évasion du prisonnier, à ses maladies, à ses colères impuissantes. « Il ne faut pas que vous vous inquiétiez des emportements qu'il peut avoir contre vous, écrit le ministre à Saint-Mars le 9 février 1672. Pourvu que vous suiviez bien les intentions du roi, ne vous mettez point en peine des ressentiments que vos prisonniers pourroient avoir contre vous, s'ils venoient à être mis en liberté. » Privé de toutes nouvelles, d'encre, de papier, réduit à lui-même dans un donjon où le jour n'arrivait que par en haut, le favori de la veille expiait durement ses insolences. Le 12 décembre suivant, Louvois daigna l'informer, sur ses plaintes réitérées, qu'il donnait ordre de le traiter « avec tout le respect dû à sa naissance et à son rang. » Il le prévenait en outre qu'on avait mis en sûreté l'or et les pierreries trouvés chez lui, « après en avoir ôté les portraits que le roi n'avait pas jugé à propos que l'on vît [1]. » Malgré les égards qu'on lui avait promis et qui n'excluaient pas une excessive prudence, les colères de Lauzun continuèrent jusqu'à la fin et lassèrent souvent la patience de Saint-Mars. Le 20 août 1673, Louvois permit qu'on lui fît venir les perruques qu'il demandait, mais à condition de ne les lui remettre « qu'après les avoir bien examinées. » Sollicitude touchante de la part d'un ministre si occupé ! Plus tard, il autorisa un confesseur, mais il faut voir avec quel luxe de précautions. Le nom de Mademoiselle, qui se retrouve deux fois dans les nombreuses lettres de Louvois, n'amène aucune révélation. « Il ne faut rien répondre, écrit-il le 16 mars 1676, à M. de Lauzun sur toutes les questions qu'il vous fait concernant Mademoiselle. » Un an après, une sœur et un frère du prisonnier obtinrent la permission de l'aller voir, assistés d'un avocat, pour des affaires de famille. L'instruction de Louvois porte qu'il leur est défendu de lui donner aucun

Mme de Montespan invoqua-t-elle l'audacieuse indiscrétion de Lauzun? On pourrait le supposer à la dureté de la punition.

[1] Mme de Sévigné parle aussi (23 décembre 1671) de ces portraits, et il faut voir comment. On en jugera par cet extrait, car il est difficile de tout citer : « On a trouvé, dit-on, mille belles merveilles dans les cassettes de M. de Lauzun ; des portraits sans compte et sans nombre, des nudités, une sans tête, une autre les yeux crevés... des cheveux, grands et petits... Mais je n'en voudrais pas jurer, car vous savez comme on invente dans ces occasions. » (*Lettres*, édit. Hachette, t. II, p. 440.) On voit, par la lettre de Louvois, que Mme de Sévigné n'était pas trop mal informée.

Digitized by Google

papier, de lui parler bas, de l'entretenir d'autres affaires que de celles de sa maison, particulièrement, ajoute Louvois, « de Mlle de Montpensier, sous quelque prétexte que ce puisse être. » La captivité de Lauzun finit plus étrangement encore qu'elle n'avait commencé. Un jour, le 12 avril 1681, Louis XIV chargea un sous-lieutenant de sa première compagnie de mousquetaires, d'aller le chercher à Pignerol [1]. Conduit à Bourbon sous bonne escorte, il y rencontra Mme de Montespan, qui lui offrit la liberté à condition de renoncer à la donation que Mademoiselle lui avait faite du comté d'Eu et du duché d'Aumale, et de céder ces grandes terres ainsi que la principauté de Dombes au duc du Maine. Lauzun refusa avec indignation, et fut enfermé au château de Châlon-sur-Saône. Quelques mois après, Mme de Montespan était encore à Bourbon, où elle perdit une de ses filles [2]. Lauzun y fut ramené, la vit de nouveau, et pour être enfin libre, souscrivit à tout. Deux lettres, l'une de Louis XIV à Colbert, l'autre de Mme de Montespan à Lauzun, prouvent qu'elle avait demandé pour lui, au mois de septembre 1681, une faveur qui fut refusée. On peut conclure de l'engagement qu'il dut prendre de séjourner, sans en pouvoir sortir, dans celle des quatre villes de Nevers, Amboise, Tours et Bourges, qu'il préférerait, que c'était la permission de faire sa cour au roi. On le dédommagea, l'année suivante, d'une autre manière, en l'inscrivant pour 285,000 livres sur l'état des dépenses secrètes, et en rétablissant sa pension de 6,000 livres, dont l'arriéré pendant ses onze ans de prison à Pignerol, lui fut intégralement payé. Quoi qu'il en soit, et c'était l'essentiel, Lauzun avait renoncé, au profit du duc du Maine, aux biens immenses que Mlle de Montpensier lui avait donnés en vue de leur

[1] Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson, de Lauzun*, t. I, passim. — D'après Delort, les lettres originales de Louvois sont aux Archives de l'Empire. On a les minutes au dépôt de la guerre, *Lettres de Louvois*.

Le reçu délivré par le sous-lieutenant Maupertuis, à la décharge du gouverneur de la Bastille, mérite d'être cité : « Monsieur de Saint-Mars m'a remis entre les mins monsieur le conte de Lautzeun suivant l'ordre que je luy en é a porté du Roy à Pignierolle ce vinté deux ziesme avril mille cix sans quattre vinté un. — Maupertuis. »

Voir, au sujet de l'ordre donné à Maupertuis et de la part que prit Mme de Montespan à cette triste affaire, les *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 441 et suivantes.

[2] Mlle de Tours, morte le 15 septembre 1681.

Digitized by Google

mariage[1]. Il y a dans l'histoire du despotisme et du bon plaisir, des milliers de faits lamentables ; on n'en trouverait guère de plus odieux. Ajoutons, pour en finir avec Lauzun, qu'il eut un retour de faveur, et qu'au mois de mai 1692, Louis XIV le créa duc, à la considération de la reine d'Angleterre, et en même temps, porte le brevet, « pour satisfaire son inclination de l'élever aux dignités convenables à sa naissance et à ses services [2]. » Mme de Montespan n'avait-elle pas raison de dire à Mlle de Montpensier se désolant, en 1681, de ce que la faveur ne revenait pas assez vite à cet indigne époux : « A la cour, il faut toujours prendre ; tout vient après l'autre [3] ? » Sage maxime, et de tous les temps !

III.

Le prisonnier de Pignerol, ses découragements, ses tristesses et ses légitimes colères, nous ont fait devancer les événements. Revenons à la cour où, quelles que fussent ses illusions sur le vide qu'il croyait y avoir laissé, son souvenir était bien près de s'effacer. Déjà vieille de cinq ans, la passion du roi pour Mme de Montespan semble encore dans sa période ascendante. Un incident recueilli par les nouvellistes marqua

[1] Voici les chiffres officiels, d'après l'*État de comptant des restes de* 1682 :

« Au sieur de Lauzun, pour et au lieu de sa pension de 1682. . 6,000 liv.

« Au sieur de Lauzun, pour sa pension, pendant onze années; du 1er janvier 1671 au 31 décembre 1681. . . . . 66,000 »

« Au sieur de Lauzun, pour la solde aux officiers des gardes-du-corps pendant l'année 1672. . . . . 12,930 »

« Au sieur de Lauzun, pour somme restant due de la gratification de 500,000 livres à lui accordée pour l'année 1671. . . . . 200,000 »

TOTAL. . . . . 284,930 liv.

L'État de comptant des six premiers mois de 1680 contenait les allocations suivantes :

« Au sieur de Saint-Mars, capitaine de la compagnie d'infanterie qui sert à la garde du sieur de Lauzun. . . . . 30,000 liv.

« Au sieur de Saint-Mars, pour fournitures faites aux sieurs de Lauzun et Fouquet. . . . . 9,232 »

(Bibl. imp. Mss. Nouvelles acquisitions.)

[2] Pinart, *Chronologie militaire*, Déclaration royale. — On sait que le vieux lion épousa, en 1695, à l'âge de 62 ans, Mlle de Lorges, âgée de 16 ans. Mort le 19 novembre 1723.

[3] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 456.

Digitized by Google

les premiers jours du mois de mai 1672, Louis XIV allait partir pour cette campagne de Flandre, si bien commencée et qui finit si mal, grâce à Louvois. La lutte paraissant devoir être sérieuse, il ne menait avec lui ni la reine, ni la maîtresse en titre. Mais comment rompre, ne fût-ce que pour un temps, des attaches si fortes? L'heure de la séparation fut au moins retardée le plus possible, et Mme de Montespan alla attendre le roi au château de Livry [1] où, se détournant de la route, il la rejoignit. « Il y fut deux heures, dit Mme de Sévigné; on croit qu'il y vit ses enfants pour la première fois. La belle y est demeurée avec des gardes et une de ses amies [2]. » C'est dans ce château qu'elle mit au jour le comte de Vexin. Le résultat de la campagne et le retour précipité, inexpliqué, du roi sont connus. La princesse palatine l'attribue à son impatience de revoir Mme de Montespan; mais on sait les causes de son animosité contre la favorite qu'elle charge de tous les crimes [3].

Un témoignage non équivoque de l'attachement et de la despotique autorité de Louis XIV parut l'année d'après. Des lettres patentes du 20 décembre 1673 légitimèrent le duc du Maine, le comte de Vexin et Mlle de Nantes, légitimations scandaleuses contre lesquelles le parlement, réduit au silence, n'osa évidemment protester et que suivirent plus tard celles de Mlle de Tours, de Mlle de Blois et du comte de Toulouse. Quels motifs alléguait Louis XIV pour colorer un acte si contraire à la morale et aux lois, pour justifier un si pernicieux exemple? En érigeant, en 1667, au moment de l'abandonner, un duché-pairie en faveur de Mlle de La Vallière, avec réversibilité sur Mlle de Blois, leur fille naturelle, il avait dit naïvement : « Les bienfaits que les rois exercent dans leurs États étant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des sujets qui en sont honorés, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer dans le public l'estime toute particulière que nous faisons de la personne de notre chère et bien aimée et très-féale Louise-Françoise de La Vallière qu'en lui confiant les plus hauts titres d'honneur qu'une

[1] Il appartenait à Louis Sanguin, seigneur de Livry, premier maître-d'hôtel du roi.

[2] Lettre du 4 mai 1672, à Mme de Grignan.

[3] Le mariage du duc de Chartres, son fils, avec une des filles légitimées du roi et de Mme de Montespan.

Digitized by Google

affection très-singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections nous a inspirées depuis quelques années en sa faveur. Et quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avions de l'élever plus tôt dans un rang proportionné à notre estime et à ses bonnes qualités, néanmoins l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettent plus de différer les témoignages de notre reconnaissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de notre tendresse pour Marie-Anne notre fille naturelle, dans la personne de sa mère [1]. » Moins expansif à l'occasion de la légitimation du duc du Maine, du comte de Vexin et de Mlle de Nantes, Louis XIV se contenta de prétexter « la tendresse que la nature lui donnoit pour ses enfans et beaucoup d'autres raisons qui augmentoient considérablement en lui ces sentimens [2]. » On se figure les faussements de sens moral, les violations de toute règle que de pareilles manifestations devaient accompagner. Quant aux outrages publics et intimes faits à la reine, ils ne se comptaient plus. Avait-elle une grâce à demander? C'est à Mme de Montespan qu'elle devait s'adresser, et c'est ainsi qu'elle obtint de conserver à son service une Espagnole qu'il était question de lui ôter. « La reine est ravie, écrivait à ce sujet Mme de Sévigné, et dit qu'elle n'oubliera jamais cette obligation. » Ses filles d'honneur inspirèrent-elles quelque ombrage? On ne sait. « Il est certain, écrit encore Mme de Sévigné, que *Quanto* a trouvé que c'étoit une hydre que cette chambre des filles ; le plus sûr est de la couper. » Et les filles de la reine furent renvoyées. Saint-Simon a raconté les promenades du roi avec les *trois reines*, dans le même carrosse, et les revues données en divertissement à la favorite [3]. Mme de Sévigné y pensait sans doute, quand elle disait de la cour : « En

[1] *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, Appendice, p. 208.

[2] *Anciennes lois françaises*, par Isambert et de Crusy, t. XIX, p. 124. Mlles de Blois, de Tours, et le comte de Toulouse furent légitimés par des lettres-patentes postérieures.

[3] Citons à ce sujet, mais sous toutes réserves, une anecdote racontée par la princesse palatine : « Mme de Montespan assistait une fois à une revue. Quand elle fut auprès des soldats allemands, ils se mirent à crier : *Königs-hure, hure !* Le soir, le roi lui demanda comment elle avait trouvé la revue. Elle répondit : Parfaitement belle ; je trouve seulement que les Allemands sont trop naïfs d'appeler toutes choses par leur nom, car je me suis fait expliquer ce qu'ils disoient. » — (*Corresp. complète, etc.*, p. 249.)

Digitized by Google

ce lieu-là, on n'aime pas le bruit, si on ne le fait[1]. » Une autre fois, le 27 juillet 1676, elle raconte ce qu'elle a vu à Versailles : « A six heures, on monte en calèche, le roi, Mme de Montespan, Monsieur, Mme de Thianges et la bonne d'Heudicourt[2]... La reine était dans une autre voiture avec les princesses. » Tant que la cour habita le château de Saint-Germain, les architectes eurent ordre d'obéir à tous les caprices de Mme de Montespan, et l'un d'eux informait un jour Colbert qu'elle était fort satisfaite « du jet d'eau qu'on venait d'établir au milieu des jardins de l'un des balcons de sa chambre[3]. » Enfin, quand, en 1676, Versailles fut terminé, on distribua les appartements. Or, un plan du palais dressé par Le Nôtre constate que la reine eut onze pièces au deuxième étage, tandis que vingt pièces au premier auraient été attribuées à Mme de Montespan, alors dans l'éclat de son empire et de son crédit[4].

Plusieurs lettres de Louis XIV à Colbert témoignent de cet empire qui ne connaissait plus d'obstacles. On a déjà vu le secrétaire d'Etat de la guerre s'occupant du logement des maîtresses. Que de fois, le contrôleur général, ce grave et muet personnage que les contemporains appelaient *le Nord, l'homme de marbre (vir marmoreus)*, et que Mme de Sévigné n'abordait qu'en tremblant, fut obligé, bon gré, malgré, de jouer un rôle

[1] Lettre à sa fille, du 8 janvier 1674.

[2] Bonne de Pons, marquise d'Heudicourt. Très-belle, très-galante, très-spirituelle. Tombée en disgrâce pendant quelque temps pour ses commérages sur le roi et Mme de Montespan, elle rentra en faveur, grâce à Mme de Maintenon qui l'avait connue chez le maréchal d'Albret, dont elle était parente. Morte le 24 janvier 1709, à 65 ans.

[3] Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, fol. 166 bis, fol. 529. — Cet architecte, Louis Petit, ajoutait : « J'ai fait travailler tous ces jours passés, et fait veiller jusques après minuit aux ouvrages que Sa Majesté a ordonné de faire chez Mme de Montespan, lesquels ont été achevés hier au soir. Le roi et madite dame sont fort contents de mes soins.

« Mme de Montespan m'a ce matin (6 décembre 1673) chargé de dire à Monseigneur (à Colbert) qu'elle souhaiteroit fort d'avoir de l'eau dans ses nouvelles cuisines, et même en a depuis parlé à Mme Colbert, pour le dire à Monseigneur. »

[4] Bibl. imp. Cabinet des Estampes. *Plan du palais de Versailles, Saint-Germain*, etc. D'autre part, on lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 5 décembre 1684, que Mme de Montespan occupait à Versailles, au rez-de-chaussée, un appartement appelé d'abord *appartement des bains*, que Louis XIV lui donna, après en avoir fait ôter beaucoup de marbre et l'avoir fait parqueter. Il y avait eu évidemment dans l'intervalle, c'est-à-dire vers 1680, quand l'étoile de Mme de Maintenon eut tout éclipsé, un changement d'appartements.

Digitized by Google

dans les amours du roi! Qui ne sait les voyages à Chaillot, pour en ramener Mlle de La Vallière dont Mme Colbert élevait les enfants? On se souvient enfin de ses lettres relatives au marquis de Montespan. D'autres dépêches du roi à son ministre prouvent que celui-ci lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec la maîtresse nouvelle, pendant qu'ils étaient séparés. « Il faut rendre les lettres que je vous envoie, lui écrivait-il de Metz le 31 août 1673, et particulièrement celles où il n'y a rien dessus, qui s'adressent à la personne que je vous ai recommandée en partant; vous m'entendez bien. » L'année d'après, le roi était à Dôle. La lettre suivante, qu'il écrivit au ministre des confidences intimes, nous fait voir Mme de Montespan refusant avec habileté ce que, selon toute apparence, elle souhaitait le plus.

« Mme de Montespan ne veut pas absolument que je lui donne des pierreries; mais afin qu'elle n'en manque pas, je désire que vous fassiez travailler à une petite cassette bien propre, pour mettre dedans ce que je vous dirai ci après, afin que j'aie de quoi lui prêter à point nommé ce qu'elle désirera. Cela paroît extraordinaire; mais elle ne veut point entendre raison sur les présens. Il y aura dans cette cassette un collier de perles que je veux qui soit beau, deux paires de pendans d'oreilles, l'une de diamans que je veux qui soient beaux, et une de toutes pierres; une boîte et des attaches de diamans, une boîte et des attaches de toutes pierres, dont les pierres se pourront lever à toutes deux; il faut avoir des pierres de toutes couleurs pour en pouvoir changer. Il faut aussi une paire de pendans d'oreilles de perles.

« Il faut aussi quatre douzaines de boutons dont on changera les pierres du milieu; le tour étant de petits diamants, tout ira bien dessus. Il faut des pierres préparées pour cela.

« Je vous dis ceci de bonne heure, afin que vous y fassiez travailler à loisir, et que ce qui doit être beau le soit, et ce qui doit être propre soit fait avec soin. Je pourrai me servir quelquefois de ces pierreries à autre chose, si elles y sont propres; car cette cassette sera toujours prête pour que j'en puisse tirer ce que je jugerai à propos. Il faudra faire quelque dépense à cela; mais elle me sera fort agréable, et je désire qu'on la fasse sans se presser. Mandez-moi les mesures que vous prendrez pour cela, et dans quel temps vous pourrez avoir tout[1]. »

Il fallait à une divinité pareille un séjour digne d'elle et qui ne fût pas trop éloigné de l'Olympe. Elle n'en trouva pas d'assez beau, et, sur un désir de l'enchanteresse, Louis XIV décida

[1] Lettre du 9 juin 1674.

Digitized by Google

qu'elle aurait, à la porte même de Versailles, à Clagny, un palais dont Mansart fut chargé de dresser le plan [1]. Le 22 mai 1674, Colbert l'envoyait au roi, après plusieurs remaniements. « Votre fils m'a remis le plan pour la maison de Clagny, lui écrivit Louis XIV, je ne réponds rien encore là-dessus, car je veux savoir la pensée de Mme de Montespan [2]. » Puis, le 12 juin : « J'ai ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny, et de vous dire qu'après l'avoir vu avec Mme de Montespan, nous l'approuvons tous deux, et qu'il falloit commencer à y travailler; je crois qu'on aura déjà commencé. J'approuve votre pensée sur ce que vous proposez de faire cette année par votre lettre du 5 ; vous la suivrez donc tout à fait et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Mme de Montespan a grande envie que le jardin soit en état d'être planté cet automne, faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ait cette satisfaction et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela [3]. »

Dès que *la pensée* de Mme de Montespan avait été connue, on s'était en effet mis à l'œuvre. On s'étonne de la rapidité des constructions nouvelles; Versailles, Clagny, Marly, prouvent que les architectes du XVIIe siècle improvisaient aussi vite et mieux, on peut le dire, que ceux d'aujourd'hui. Le château de Clagny a par malheur succombé devant la ligne droite, et l'œuvre de Mansart n'existe plus que dans les livres [4]. Situé comme celui de Versailles, il avait deux ailes en retour, une vaste cour en demi-lune, cinq perrons, une grande galerie représentant l'histoire d'Enée en plusieurs tableaux entremêlés de groupes. L'escalier d'honneur, d'une construction ingé-

[1] Le duc de Luynes raconte que Louis XIV avait fait construire à Mme de Montespan une petite maison à Clagny; mais elle ne lui plut pas, dit au roi que cela ne pouvait être bon que pour une fille d'opéra, la fit abattre, et se fit construire le château de Clagny. (*Mémoires*, t. IX, p. 255.) — La terre et seigneurie de Clagny appartenaient précédemment à l'Hospice des Incurables de Paris, de qui Louis XIV les avait achetés en 1665. (M. Le Roi, *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*.)

[2] *Lettres de Colbert*, t. II, 1re partie, Annexe CCXLIII.

[3] Ibid. t. V, section *Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments*, lettre n° 121.

[4] *Les plans, profils et élévations du château de Clagny*, par Michel Hardouin Mansart, 1680. — Au commencement du règne de Louis XVI, le comte d'Angivilliers, directeur des bâtiments du roi, fit bâtir sur le terrain qu'occupait autrefois le château de Clagny, un nouveau quartier, composé de dix-huit rues bien alignées, bien tristes, et traversé par les boulevards du Roi et de la Reine. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, 2e édit., p. 4.)

Digitized by Google

nieuse et hardie, menait à un spacieux vestibule, et de là au grand salon contigu à deux appartements ouvrant sur une chapelle par des tribunes. Une magnifique orangerie, pavée de marbre, complétait les dépendances[1]. Du milieu de son armée où il était depuis le mois de mai 1675, Louis XIV suivait les travaux de Clagny avec un intérêt particulier et multipliait les ordres à Colbert.

« *Au camp sur la hauteur, devant Hui, le* 15 *mai* 1675. — .... Je suis très-aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagny. Continuez à en avoir de plus beaux, si Mme de Montespan le désire. »

« *Camp de Gembloux* (près Mons), 28 mai. — Mme de Montespan m'a mandé que vous avez donné ordre qu'on achète des orangers et que vous lui demandez toujours ce qu'elle désire. Continuez à faire ce que je vous ai déjà ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure. »

« *Camp de Latines*, 5 juin. — Je vois, par ce que vous me mandez, que l'assemblée du clergé commence très-bien. Faites ce qui dépendra de vous pour qu'elle finisse bientôt. Continuez à faire ce que Mme de Montespan voudra, et me mandez quels orangers on a portés à Clagny, car elle me mande qu'il y en aura, et je ne sais lesquels ce sont. »

« *Camp de Latines*, 8 juin. — La dépense est excessive, et je vois par là que pour me plaire, rien ne vous est impossible. Mme de Montespan me mande que vous vous acquittez fort bien de ce que je vous ai ordonné, et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose, continuez à le faire toujours. Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que Mme de Chevreuse et Mme de Colbert l'y recevroient de bon cœur[2]. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelque chose, et celles-là sont très-propres à la divertir. Confirmez ce que je désire; je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser[3]. »

Mme de Sévigné complète, avec son tour d'esprit inimitable,

[1] *Arch. curieuses de l'histoire de France*, par Cimbes et Danjou; *Vie de J.-B. Colbert*, 2e série, t. IX, p. 28.

[2] Louis XIV se trompait, du moins en ce qui concernait Mme de Chevreuse. On lit dans les *Mémoires de Mlle d'Aumale :* « Mme de Montchevreuil, Mme la princesse d'Harcourt et Mme la comtesse de Grammont, Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers n'avoient jamais pu se résoudre à faire leur cour à Mme de Montespan, malgré l'alliance que M. Colbert avoit faite de sa troisième fille avec le duc de Mortemart, neveu de Mme de Montespan, et le goût que ces dames avoient pour la cour. » (Bibl. du Louvre. Mss. 325, fol. 152.)

[3] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 533, 535, 536. — Cabinet de M. le duc de Luynes.

Digitized by Google

ces curieux détails. A l'époque même où Louis XIV donnait à Colbert les instructions qu'on vient de lire, la triomphante beauté était déjà établie dans son palais, où la reine allait voir le jeune prince de Vexin, un peu malade, et, pour distraire la mère de ses ennuis, l'emmenait avec elle à Trianon. « Il y a des dames, écrit Mme de Sévigné, qui ont été à Clagny; elles trouvèrent la belle si occupée des ouvrages et des enchantements que l'on fait pour elle, que, pour moi, je me représente Didon qui fait bâtir Carthage... » Puis, le 3 juillet : « Vous ne sauriez vous représenter le triomphe où elle est, au milieu de ses ouvriers, qui sont au nombre de douze cents. Le palais d'Apollidon [1], et les jardins d'Armide en sont une faible description. La femme de son ami solide (la reine) lui fait des visites, et toute la famille tour à tour. » Ce n'étaient encore là que des descriptions par ouï-dire. Le 7 août suivant, Mme de Sévigné raconte ce qu'elle a vu. « Nous fûmes à Clagny! que vous dirai-je? C'est le palais d'Armide. Le bâtiment s'élève à vue d'œil: les jardins sont faits. Vous connaissez la manière de Le Nôtre, il a laissé un petit bois sombre qui fait fort bien; il y a un bois d'orangers dans de grandes caisses; on s'y promène; ce sont des allées où l'on est à l'ombre; et pour cacher les caisses, il y a des deux côtés des palissades à hauteur d'appui, toutes fleuries de tubéreuses, de roses, de jasmins, d'œillets; c'est assurément la plus belle, la plus surprenante et la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer; on aime fort ce bois. » Mme de Sévigné parle dans une autre lettre de deux mille écus employés à acheter les tourterelles les plus passionnées, les truies les plus grasses, les vaches les plus pleines, les moutons les plus frisés et les oisons les plus oisons [2].

[1] Dans l'*Amadis des Gaules*. Apollidon était l'architecte d'un château magique où l'on voyait *l'Arc des loyaux amants, la Chambre défendue*, etc.

[2] Tout cela coûta, en y comprenant les terres de Clagny et de Glatigny, dont le prix d'achat s'éleva à 405,502 livres, la somme de 2,861,728 livres, 7 sous, 8 deniers. (*Les rues de Versailles*, par M. Le Roi, p. 6.) Louis XIV dut en effet trouver la dépense excessive.

Ajoutons qu'à cette même époque, le budget de la marine ne dépassait guère 12 millions. Et l'on sait les merveilles de la marine sous Colbert! — Plus tard, en 1684, Louis XIV fit don de Clagny au duc du Maine. (*Mémoires du marquis de Sourches*.)

Digitized by Google

IV.

Le rôle de Bossuet dans le grand règne que son nom a particulièrement illustré a été étudié à des points de vue divers, et si des opinions excessives lui ont été reprochées en ce qui touche les rapports respectifs des peuples et des rois, on peut dire que, toujours, le plus noble caractère, la plus complète absence d'ambition rehaussèrent encore un génie qui n'avait pas eu de modèle et qui n'a pas été égalé. Une pieuse conspiration, en tête de laquelle il se trouva naturellement placé, se forma en 1675 dans le but d'arracher Louis XIV à des liens dont le scandale prolongé offensait tous les gens de bien. Un an auparavant, l'évêque de Condom (il ne fut appelé au siége de Meaux qu'en 1681) avait remporté une double victoire en décidant la duchesse de La Vallière à réaliser enfin son projet de quitter la cour, et en obtenant pour elle, du roi et de Mme de Montespan, la permission de se retirer aux Carmélites. Le choix d'un ordre aussi austère constituant en quelque sorte un reproche qui retombait en plein sur la maîtresse régnante, bien plus coupable à raison du double adultère, de longues difficultés avaient entravé cette sainte détermination; mais la persévérance de la maîtresse délaissée et les instances de Bossuet avaient fini par en triompher [1]. Il s'agissait maintenant d'un triomphe bien plus difficile, et l'affaire, bientôt connue de toute la cour, avait pris les proportions d'un événement. Un jeudi de la semaine sainte (11 avril 1685), Mme de Montespan avait éprouvé un refus d'absolution de la part d'un humble prêtre de Versailles, et le prêtre avait été approuvé par son curé [2]. Élevée, on l'a vu, dans un couvent, et, s'il faut en croire Mme de Caylus, fidèle en tout temps aux pratiques religieuses, Mme de Montespan avait une fois répondu à la duchesse d'Uzès, étonnée de certains scrupules : « Faut-il, parce que je

[1] Voir notre étude sur la duchesse de La Vallière, *loc. cit.* — Voir aussi *Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*, par M. Floquet, p. 473.

[2] Le prêtre s'appelait Lécuyer et le curé Thibaut. — Trois ans auparavant, Louis XIV avait communié à Pâques. On lit dans les registres de la paroisse de Saint-Germain de l'année 1672 : « Le samedi, 16 d'avril, veille de la fête de Pâques, la roi fit sa communion en l'église paroissiale. » (*Précis historique de Saint-Germain-en-Laye*, par Lorot et de Sivry, p. 188.)

Digitized by Google

fais un mal, faire tous les autres? » Le refus qu'elle avait essuyé ne pouvait que la blesser vivement, et elle se plaignit au roi, qui consulta Bossuet; mais celui-ci répondit que « dans des circonstances semblables, une séparation entière, absolue, étoit une disposition indispensable pour être admis à la participation des sacrements... » Forcé de reconnaître que le prélat avait raison, Louis XIV n'insista pas. Déjà, depuis plusieurs années, ses oreilles avaient dû s'accoutumer à des avertissements sévères, et, dans les avents et les carêmes qu'il prêchait à la cour, Bourdaloue ne lui ménageait pas les vérités les plus fortes [3]. A cette époque même, le courageux prédicateur blâmait les légèretés criminelles qui détruisent et anéantissent l'effet de tous les dons de Dieu, les inégalités et les inconstances qui rendent suspectes nos ferveurs et nos vertus mêmes, la facilité malheureuse à reprendre le cours du mal, les découragements, les déplorables vicissitudes de relâchement et de zèle, de pénitence et de rechute, de vie et de mort. Retournant sans pitié le fer dans la plaie, Bourdaloue avait demandé à son auditoire « si le divorce fait avec la chair et avec le monde étoit semblable aux ruptures de ces âmes passionnées qu'on voit, après bien des éclats, bien des dépits, bien des reproches, revenir à de nouveaux engagements et s'attacher l'une à l'autre plus étroitement et plus fortement que jamais... » — « N'avez-vous plus revu, disait-il encore, cette personne, écueil de votre fermeté et de votre constance? N'avez-vous plus recherché des occasions si dangereuses pour vous? » Allant directement au roi lui-même, il s'écriait un autre jour avec non moins d'éloquence que de vérité : « Ah! chrétiens, combien de conversions votre seul exemple ne produiroit-il pas? Quel attrait ne seroit-ce pas pour certains pécheurs découragés et tombés dans le désespoir, lorsqu'ils se diroient à eux-mêmes : Voilà cet homme que nous avons vu dans les mêmes débauches que nous, le voilà converti et soumis à Dieu. » — « Ce qui sauve les rois, disait-il dans le même sermon, c'est la vérité; et Votre Majesté la cherche, et elle aime ceux qui la lui font connoître, et elle n'aura que du mépris pour quiconque

[1] Arrivé à Paris en 1669, Bourdaloue prêcha à la Cour l'Avent de 1670 et les Carêmes de 1672, 1674, 1675, 1680, 1682. — On est surpris que sa vie, son caractère, son talent n'aient pas encore été l'objet d'une étude développée.

Digitized by Google

la lui déguiseroit; et, bien loin de lui résister, elle se fait gloire d'en être vaincue [1]... »

Ces *portraits* dont les originaux étaient sous les yeux de tous et que chacun pouvait reconnaître, ces vérités *à bride abattue*, ces *coups de tonnerre* produisirent l'effet attendu. Le *Grand Pan*, comme Mme de Sévigné appelle encore Bourdaloue pour sa force, sa chaleur, sa logique irrésistible, eut des accents et fit entendre des vérités dont Louis XIV fut troublé [2]. Moins émue, et pour cause, Mme de Montespan disait de lui « qu'il prêchoit assez bien pour la dégoûter de ceux qui prêchoient, mais non pas assez bien pour remplir l'idéal qu'elle avoit d'un prédicateur [3]. » D'autre part, pendant que le prédicateur de la cour frappait, dans l'enceinte du temple et en public, ces coups violents, Bossuet, à qui ses fonctions de précepteur du Dauphin donnaient un accès fréquent auprès du roi, corroborait, dans des entretiens intimes, les avertissements partis de la chaire. Ce prince était arrivé à l'âge de trente-sept ans, et il semblait que les grandes passions de la jeunesse devaient être apaisées en lui. Il avait, en outre, été élevé par sa mère dans le respect des choses sacrées, et l'on remarquait qu'il avait fait exactement jusqu'alors, grâce à l'indulgence excessive de son confessseur, ses dévotions annuelles. On raconte enfin qu'il ne manqua que deux jours en sa vie, encore était-ce à l'armée, d'entendre la messe. Quoi qu'il en soit, la surprise des courtisans dut être grande, quand le bruit se répandit que, sur le point de partir pour l'armée, il avait résolu de ne pas y aller en état de péché mortel, et chargé Bossuet de voir Mme de Montespan pour la décider à quitter Versailles. Eh! quoi, un empire si bien établi, un ascendant auquel on n'avait jamais

[1] Sermons sur la *Persévérance chrétienne* et sur la *Résurrection de Jésus-Christ*, ce dernier prêché le jour de Pâques. Un autre sermon sur l'*Impureté* avait paru contenir des traits si forts, que Bourdaloue s'en excusa en quelque sorte dans le sermon suivant. — Languet de Gergy, raconte dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, que le père Bourdaloue étant allé, suivant l'usage, prendre congé du roi, à la fin du Carême, Louis XIV lui aurait dit : « Mon père, vous serez content de moi; j'ai renvoyé Mme de Montespan à Clagny. — Sire, aurait répondu Bourdalone, Dieu seroit bien plus content si Clagny étoit à quarante lieues de Versailles. » (*Mémoires*, etc., dans *La Famille d'Aubigné*, par M. Lavallée, p. 165.)

[2] Mme de Sévigné, lettre du 25 novembre 1671. Mme de Sévigné revient souvent sur le compte de Bourdaloue, notamment dans sa lettre du 9 mars 1680 et dans celle du 28 mars 1689.

[3] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Bourdaloue; t. IX, p. 218.

Digitized by Google

résisté, tant d'esprit, de beauté, une si longue habitude, les liens du sang les plus chers, tout cela perdrait son prestige sans aucun symptôme avant-coureur! Quelques censeurs rigides auraient parlé, et il faudrait renoncer à cette direction suprême des fêtes, des plaisirs de la cour, à la domination presque absolue de celui qui pouvait tout! Ce n'était que trop vrai; l'idole de la veille eut ordre de s'éloigner, et se rendit à Paris dans une maison écartée où l'évêque de Condom (c'est son secrétaire intime qui le raconte) allait en poste tous les soirs pour la disposer à une complète séparation. On devine les explications premières : « Elle l'accabla de reproches, rapporte l'abbé Le Dieu, elle lui dit que son orgueil l'avoit poussé à la faire chasser; qu'il vouloit seul se rendre maître de l'esprit du roi. » Puis, toute cette colère s'étant bientôt brisée devant le calme inaltérable de Bossuet, « elle chercha à le gagner par des flatteries et des promesses; elle fit briller à ses yeux les premières dignités de l'Église et de l'État[1]. »

Tandis que, crainte de se compromettre avec les puissances, Mme de Sévigné se taisait sur ce sujet délicat, se contentant d'informer Bussy (10 mai 1675) « qu'il y auroit beaucoup de choses à dire, mais qu'elle n'en trouvoit pas une à écrire, » un parent du marquis de Feuquières lui écrivait de Paris, en déguisant les noms ; « L'on doit vous avoir mandé la sortie de la cour de *Licidas* (Mme de Montespan). Il est toujours à Paris, et les habiles prétendent que la chose est sans retour. Voilà ce qui fait la grande affaire. » Le même correspondant ajoutait, le 11 mai, que « M. de Condom était le seul, hors les ministres, qui eût vu le roi depuis un mois[2]. » Plus hardie que Mme de Sévigné et le marquis de Pas, parce qu'elle était sans attache officielle, Mme de Scudéry avait écrit de son côté à Bussy-Rabutin : « Le roi et Mme de Montespan se sont quittés, s'aimant, dit-on, plus que la vie, purement par principe de religion. On dit qu'elle retournera à la cour sans être logée au château et sans voir jamais le roi que chez la reine. J'en doute, ou du moins que cela puisse durer ainsi, car il y auroit grand danger

[1] *Histoire de Bossuet*, par M. de Beausset, t. II, p. 55, édit. de Versailles, 1814.
[2] *Lettres inédites de Feuquières*, t. III, p. 249 et 281 ; passages cités par M. Floquet, dans son *Étude sur Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*, p. 504.

Digitized by Google

que l'amour ne reprît le dessus. » Et le clairvoyant Bussy de répondre : « On ne remporte la victoire sur l'amour qu'en fuyant. »

En attendant, Bourdaloue, Bossuet, le père de La Chaise et, derrière eux, tout à fait dans l'ombre, une autre personne dont le nom devait remplir la seconde moitié du règne, avaient remporté une grande victoire. La décence et la morale étaient satisfaites. L'impérieuse maîtresse qui, après ses premiers scrupules avait dépouillé toute retenue, et à l'opposé de celle dont elle avait pris la place, n'aimait dans le roi que la royauté, était exilée de la cour. A ce prix, Louis XIV put recevoir la communion, et la *Gazette de France* constate qu'il fit ses Pâques le Jeudi-Saint (13 avril 1675) à la paroisse de Versailles. Ramenée à son tour par les exhortations de Bossuet, Mme de Montespan s'était soumise et avait suivi l'exemple du roi. Un mois après, Louis XIV, au moment de partir pour la Flandre, l'avait autorisée à revenir à Clagny ; mais il était entendu que les relations criminelles seraient rompues à jamais. Pour preuve de ces dispositions édifiantes, Mme de Scudéry écrivit à Bussy le 15 mai, que le roi, dont le départ était fixé au lendemain, était allé deux fois à Clagny et qu'il avait entretenu Mme de Montespan dans un cabinet vitré où l'on pouvait les voir *de la tête aux pieds*. Mme de Scudéry ajoute, il est vrai, que les conversations avaient été *longues et tristes* [1].

L'œuvre commencée aurait-elle un succès durable? L'absence et ses ardeurs ne rallumeraient-elles pas, dans le cœur du roi, un feu si vivace encore et dans toute sa force? Qui, dans cet esprit si peu habitué à obéir, l'emporterait, de la religion ou de l'amour? Grand sujet de doute, qui faisait l'objet de bien des conversations! Le père de La Chaise, qui avait, disait-on, refusé courageusement l'absolution au roi [2] et qui l'accompagnait à l'armée, devait lui donner du cœur contre son cœur. D'autre part, Bossuet, à qui il avait commandé de lui écrire, ne manqua pas à sa mission. Il n'était pas, comme il l'a dit magnifiquement d'après Ezéchiel, « de ces docteurs qui, dans leur malheureuse et inhumaine complaisance, dans leur pitié meurtrière, portent des coussins

[1] *Correspondance de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, t. III, p. 31.
[2] *Mémoires de Languet de Gergy*, loc. cit. p. 168.

Digitized by Google

sous les coudes des pécheurs et cherchent des couvertures à leurs passions[1]. » A l'occasion de la Pentecôte, où Louis XIV et Mme de Montespan communièrent de nouveau, à cent lieues de distance[2], il revint sur la parole donnée et la rappela fortement : Le roi ne serait pas véritablement converti s'il n'ôtait de son cœur, non-seulement le péché, mais la cause du péché, et s'il n'allait pas jusqu'à la racine. Plus l'ouvrage était long et difficile, plus il y fallait travailler. Se croirait-il assuré d'une place rebelle tant que l'auteur des mouvements y serait en crédit ? De même, son cœur ne serait jamais paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent qui l'en avait si longtemps séparé, y régnerait. C'est ce cœur cependant que Dieu demandait, et le roi savait en quels termes. « Mes paroles, écrivait une autre fois Bossuet, ont fait verser à Mme de Montespan beaucoup de larmes ; et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un funeste engagement ! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. » Enfin, en envoyant au roi de nouveaux extraits des écritures que Mme de Montespan n'avait pas vus sans émotion, il le suppliait de les lire et relire souvent, et d'ordonner au père La Chaise de lui mander quelque chose de l'état où il se trouvait. « Je vois autant que je puis, ajoutait Bossuet, Mme de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille ; elle s'occupe beaucoup de bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur, et achever son ouvrage afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes ne soient pas inutiles[3]. »

Quels qu'aient été les résultats de ces mâles conseils, on ne

[1] *Œuvres complètes*, t. XI, p. 20 (édit. de Versailles), *Oraison funèbre de M. Cornet*. — Ezec. XIII, 18.

[2] Lettres de Mme de Sévigné du 7 juin 1675 : « Le roi a fait ses dévotions à la Pentecôte. Mme de Montespan les a faites de son côté ; sa vie est exemplaire ; elle est très-occupée de ses ouvriers, et va à Saint-Cloud, où elle joue à l'hoca. »

Le hoca était un jeu de hasard, introduit en France par Mazarin. Il se jouait sur une table divisée en trente compartiments.

[3] *Œuvres*, etc., t. XXXVII, p. 98 (édit. de Versailles).

Digitized by Google

saurait trop louer celui qui osait les donner. Bossuet fit plus encore; le premier après Colbert, il parla de la misère des provinces; il introduisit le peuple sur la scène, et profita de la promesse que le roi avait faite « de vouloir changer ce qui déplaisoit à Dieu dans sa vie » pour lui rappeler ses obligations et ses devoirs. « La guerre qui oblige Votre Majesté de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple par qui seul elle les peut soutenir... Votre Majesté doit, avant toutes choses, s'appliquer à connoître à fond la misère des provinces et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien sans doute combien, en toutes ces choses, il se commet d'injustices et de pilleries, ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout, et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paroître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire [1]... »

Une précieuse lettre de Mme de Montespan à la duchesse de Noailles nous apprend quelles étaient ses préoccupations pendant l'absence du roi. Au commencement du mois de juin, un de ses enfants, le comte de Vexin, était tombé malade. Il ne pouvait souffrir de voir le jour, et comme, de son côté, elle ne pouvait dormir dans l'obscurité, elle était restée, écrivait-elle, « six jours et six nuits, comme dans un four, sans s'en apercevoir. » Outre sa mère et sa sœur de Thianges, Mme de Nevers, sa nièce, la comtesse du Plessis, la maréchale de La Mothe, Mmes d'Uzès et de Saint-Géran étaient venues lui tenir compagnie, et l'on sait par Mme de Sévigné que la reine elle-même (tant de bonté était-elle indispensable?) avait visité le comte de Vexin. Allant plus loin, deux de ses amis, M. et Mme de Saint-Loup avaient fait faire pour la santé du jeune malade, des neuvaines à deux saints qui, disaient-ils, *ne leur avoient jamais manqué*. Le comte de Vexin se trouvant hors de danger, sa mère témoignait à la duchesse de Noailles la satisfaction que ces diverses marques d'intérêt lui avaient causée. « Nous n'avons, ajoutait-elle, qu'à nous louer de tout le monde. Vous

[1] *Œuvres*, etc., t. XXXVII, p. 86.

Digitized by Google

savez que c'est une réflexion que j'ai déjà faite plusieurs fois que le général du monde avait conservé de grandes honnêtetés pour moi; mais quelques particuliers en récompense font tout ce qu'il faut pour compenser cet agrément. » Les craintes causées à Mme de Montespan par la maladie de son fils, ces six nuits sans sommeil dans l'obscurité, une telle violence faite à sa nature, témoignent d'une sensibilité peu soupçonnée en elle. La fibre maternelle calmée, les ambitions mondaines reprirent le dessus. Il est vraisemblable enfin que les inquiétudes occasionnées par le comte de Vexin furent habilement exagérées et ne nuisirent pas au succès [1]. On sait la fin de cet incident de cour. Pendant que Bossuet tentait de transformer l'homme en roi, pendant que la reine visitait Clagny et promenait Mme de Montespan, tantôt à Trianon, tantôt aux Carmélites, une correspondance clandestine s'était renouée entre Louis XIV et sa maîtresse. Quels en étaient les intermédiaires? On l'ignore, mais ils n'avaient pas manqué. A la cour, dit Fontenelle, toutes les professions quelles qu'elles soient, se changent en celle de courtisan [2]. En même temps Louis XIV adressait à son confident trop intime, à l'austère Colbert, les recommandations multipliées qu'on a vues plus haut au sujet de Clagny, des orangers que Mme de Montespan y faisait venir de tous côtés, et lui ordonnait « de continuer à faire tout ce qu'elle voudroit. »

Ce n'étaient pas là évidemment des signes d'une passion éteinte. Bien que l'issue de la lutte fût certaine pour les rares initiés, Mme de Montespan était le point de mire de toutes les curiosités. « Si *Quantova* pouvoit ne point reprendre ses vieilles brisées, écrit Mme de Sévigné vers la fin du mois de juin, elle pousseroit son autorité et sa grandeur au delà des nues; mais il faudroit qu'elle se mît en état d'être aimée toute l'année sans scrupules. En attendant, sa maison est pleine de toute la cour, les visites se font alternativement et la considération est sans bornes. » — « Cela est plaisant, ajoute-t-elle quelques jours

[1] Il est à remarquer en effet que, dans sa lettre du 14 juin 1675, Mme de Sévigné ne parle que d'une légère indisposition.

[2] M. Floquet, *loc. cit.*, p. 509. — M. Floquet croit que les lettres de Louis XIV à Mme de Montespan lui étaient remises par Colbert. Il est certain qu'il avait été l'intermédiaire de leur correspondance, en 1673 et 1674. En était-il encore de même en 1675?

Digitized by Google

après, que tous les intérêts de *Quanto* et toute sa politique s'accordent avec le christianisme et que le conseil de ses amis ne soit que la même chose avec M. de Condom. » Mais déjà la favorite avait cessé d'écouter ses vrais amis, et si Mme de Sévigné l'ignorait, Bossuet ne le savait que trop. Tourmenté, indécis, Louis XIV le consultait bien encore, mais ne suivait plus ses conseils. Il lui avait demandé si Mme de Montespan ne pourrait revenir à la cour, et Bossuet, cela va sans dire, s'était hâté de répondre que ce serait provoquer une rechute inévitable, rien n'étant d'ailleurs plus contraire à toutes les lois de l'Église qu'un tel rapprochement [1]. Peu de jours après, Mme de Montespan s'établissait de nouveau à Versailles. Désespéré, Bossuet tenta pourtant un dernier effort. L'arrivée du roi était fixée au 21 juillet; il alla au-devant de lui jusqu'à Luzarches, et se présenta à ses regards, triste, silencieux. Il a raconté lui-même l'accueil que lui fit Louis XIV. « Ne me dites rien, Monsieur, ne me dites rien; j'ai donné mes ordres, ils devront être exécutés [2]. » Que pouvaient la morale et la religion contre de tels emportements? On connait le piquant récit de Mme de Caylus sur la première rencontre des deux amants. Très-jeune alors, car elle naissait à peine, la spirituelle marquise avait vécu à la source des traditions. Avec quelle légèreté de touche, elle crayonne ces dames respectables, « les plus graves de la cour, » présentes à la délicate entrevue, pour fermer la bouche à la médisance. On croit assister à cette longue conversation à voix basse dans l'embrasure d'une fenêtre ; on voit *ces pleurs et cette profonde révérence aux vénérables matrones,* cette éclipse enfin « d'où il advint, poursuit le malin chroniqueur, Mme la duchesse d'Orléans (sur le visage et dans l'esprit de laquelle on ne pouvoit s'empêcher d'apercevoir les traces de

[1] D'après Antoine Arnauld (lettre du 9 janvier 1694 à Mme de Fontpertuis), l'archevêque de Paris (c'était alors le très-peu scrupuleux Harlay de Champvallon) et le père de La Chaise n'auraient pas fait obstacle à cette demande, par le motif que le roi « avait donné sa parole qu'il ne se passerait rien que d'honnête. » (*Œuvres d'Antoine Arnauld*, 175, t. V, p. 722.) On voit de quel côté fut le beau rôle, et si Bossuet n'eut pas raison de protester jusqu'à la fin. Comprend-on, après cela, fait justement observer M. Floquet, que le comte de Maistre l'ait pris pour dupe, et que Chateaubriand l'ait accusé d'avoir *parlementé avec l'adultère?*

[2] M. Floquet, *loc. cit.*, p. 515, d'après les notes autographes et fragments de l'abbé Le Dieu.

Digitized by Google

ce combat de l'amour et du jubilé), et ensuite M. le comte de Toulouse [1]. »

On se figure, à cette nouvelle courant de bouche en bouche, la physionomie de la cour, la tristesse des Beauvilliers, des Chevreuse, des sages et des dévots, le triomphe de la jeunesse et des esprits forts. Le plus extraordinaire, c'est que, les désenchantements et les bourrasques ne se firent pas attendre. Le roi était à peine de retour depuis dix jours qu'un départ pour Fontainebleau, « où tous les plaisirs devoient devenir des peines par leur multiplicité » était tout à coup contremandé. Quel était l'auteur de ce coup de massue, *ce rabat-joie?* « Le peuple dit (c'est encore Mme de Sévigné qui parle) que c'est à cause de *Quantova*. L'attachement est toujours extrême; on en fait assez pour fâcher le curé et tout le monde, et peut-être pas assez pour elle, car, dans son triomphe, il y a un grand fonds de tristesse [2]... »

Ainsi, par un juste châtiment de cette violation obstinée de la première des lois morales et civiles, la décadence de Mme de Montespan commença précisément à l'époque où son triomphe parut le plus éclatant. Quel ne dut pas être en présence de ce résultat, le découragement de Bossuet? Cependant son honnête tentative n'avait pas été en pure perte ; elle laissa, dans le cœur du roi, des impressions, des mécontentements de soi-même qui ne s'effacèrent plus. Le ver intérieur, la piqûre des amours illicites, date de là. C'est encore à cette époque que remontent les lassitudes suivies de caprices à peine voilés, auxquels succédèrent les infidélités en plein soleil. Lorsque, quelques années après, Mme de Maintenon entreprit, avec son habileté consommée, d'arracher Louis XIV à une chaîne dont il ne sentait plus que le poids, elle ne fit que reprendre l'œuvre à laquelle elle s'était déjà discrètement associée, et trouva le terrain tout préparé. Au moment où nous sommes arrivés, rien encore ne présage la possibilité, même lointaine, d'une rupture. Les inégalités et les tristesses, les remords peut-être, sont réciproques, mais passagers, et les nuages se dissipent, à peine formés. « Pour la souveraineté, dit Mme de Sévigné, le 21 août 1675, elle est rétablie comme depuis Pharamond. » Et,

[1] *Souvenirs*, etc., édit. Techener, p. 49.
[2] Lettre du 31 juillet 1675.

Digitized by Google

en quelques traits, elle nous montre Mme de Montespan jouant, en robe de chambre, avec la reine, « trop heureuse d'être reçue, » et qu'on chasse, quand on veut rester seuls, par un coup d'œil à sa complaisante dame d'honneur. Scène édifiante, dont un peintre de genre pourrait faire le sujet d'un piquant tableau ! Pourquoi faut-il qu'à ce moment même Louis XIV ait affecté des airs de hauteur, une insensibilité méprisante, dont les courtisans qui ne demandaient qu'à l'adorer étaient profondément blessés. On vient de voir comment on se débarrassait de la reine. Voici, à la date du lendemain et de la même plume, un tableau tout différent. « La Royauté est établie au delà de ce que vous pouvez imaginer ; on ne se lève plus, et on ne regarde personne. L'autre jour, une pauvre mère, tout en pleurs, qui a perdu le plus joli garçon du monde, demandoit *cette charge*[1] à Sa Majesté. Elle passa. Ensuite, et toute à genoux, cette pauvre Mme de Froulai se traîne à ses pieds, lui demandant avec des cris et des sanglots qu'elle eût pitié d'elle. Elle passa sans s'arrêter. » Un courtisan, le brillant Cavoie, obtint pour rien cette charge de grand maréchal de logis de la maison du roi dont une mère et une veuve avaient vainement sollicité la permission de disposer. Qui croira jamais qu'une dureté si hautaine ait pu s'allier avec un peu d'amour? Ah! ce n'est pas ainsi que le roi eût *passé* devant les mères et les sœurs des soldats tués pour lui, alors que Mlle de La Vallière occupait toutes ses pensées, et remplissait son cœur de cet amour vrai, naïf, spontané, qu'il n'inspira et ne connut qu'une fois!.....

V.

Franchissons quelques années pleines de troubles et de passion, de retours de faveurs momentanés suivis d'abandons éclatants, de récriminations et d'amertume. Le moment vint où Louis XIV, après des infidélités nombreuses, aspira au

[1] Il s'agit de la mère et de la femme du comte Louis de Froulai, *grand maréchal de logis de la maison du roi*, tué à Consarbrück. La charge avait été achetée par la famille de Froulai, qui demandait l'autorisation d'en disposer amiablement. Elle était, ajoute Mme de Sévigné, sollicitée par vingt personnes.

Digitized by Google

repos, et où Mme de Montespan ne fut plus, bon gré malgré, que la mère des enfants légitimés. Hâtons-nous de dire qu'elle se releva dans la dernière partie de sa vie, et porta la mauvaise fortune mieux que la prospérité. Charitable avec ostentation et répandant l'argent sans compter au temps de sa grandeur, elle devint sincèrement et effectivement bienfaisante quand, les colères des premières années enfin apaisées, elle eut définitivement quitté la cour. Peu à peu les pensées sérieuses succédèrent aux longues rancunes, à l'ambition déçue, au remords d'avoir si mal gouverné son caractère, et rendu par sa faute, cet éloignement inévitable. Un commerce de lettres avec un savant et spirituel prélat, Huet, évêque d'Avranches, avait précédé ces modifications. On possède encore, fort heureusement, une grande quantité de ces lettres restées inédites. La femme hautaine, à laquelle il avait manqué pour être parfaite le don particulier et vraiment divin (car il ne s'acquiert pas) de se faire aimer, s'y révèle sous un jour nouveau. L'esprit littéraire produisit en elle l'effet contraire de l'esprit de cour et de salon; il adoucit les angles. Ajoutons que la correspondance avec Huet se faisait presque toujours à deux, et que Mme de Montespan y avait pour second une de ses sœurs, la savante, charmante, très-aimable et très-aimée abbesse de Fontevrault. Elles pensaient ensemble, et, dans mainte occasion, l'une et l'autre tenaient la plume alternativement...

Ainsi s'écoulèrent les dernières années d'une vie où les distractions bruyantes, le plaisir, la comédie et les loteries, le jeu, les fêtes des yeux et de l'esprit avaient tenu une si grande place. Nous pourrions noter encore de fréquents voyages à Fontevrault, à Bourbon, au château de Bellegarde, propriété de son fils d'Antin. A Paris, indépendamment des occupations de bienfaisance journalières, on faisait travailler quelques artistes à des tableaux militaires en miniature, à des copies d'anciens portraits, on visitait les cabinets des curieux, notamment du fameux Gaignières, on suivait les prédicateurs célèbres. « Mme de Montespan me vient prendre dès la pointe du jour, écrivait Mme de Coulanges à Mme de Sévigné le 6 avril 1696, pour aller entendre le P. de La Ferté, qui prêche comme un Bourdaloue et qui ressemble si fort au duc son frère qu'on ne se peut empêcher de rire des discours qu'ils tiennent tous deux. Mme de Fontevrault vient aussi. Voilà bien des sermons

Digitized by Google

que j'entends avec cette bonne compagnie, qui part dans huit jours pour aller à Bourbon. » Enfin, dans un de ses voyages à Oiron, Mme de Montespan, deux ans avant sa mort, écrit à une de ses amies, une lettre où, au milieu des sentiments de la piété la plus exaltée, on lit cette pensée digne d'un La Rochefoucauld chrétien : « Nous sommes à nous-mêmes la plupart du temps, un grand monde, et nous parlons souvent dans notre âme avec une populace nombreuse de passions, de désirs, de desseins, d'inclinations. »

Une distraction restait encore à Mme de Montespan. Bien que retirée du grand courant de Versailles, elle recevait à Saint-Joseph les personnages les plus considérables de la cour, et l'on remarquait qu'il n'y avait dans son salon qu'un seul fauteuil, le sien. « Toute la France y alloit, dit Saint-Simon, elle parloit à chacun comme une reine, et de visites, elle n'en faisoit jamais, pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à la grande Mademoiselle, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyait, aux occasions, aux gens qu'elle vouloit favoriser, et point à tout ce qui la voyoit. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi; belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade et croyant toujours l'être et aller mourir. » Ces airs de grandeur et ces prétentions la suivaient d'ailleurs partout. Au château d'Oiron, de nombreux portraits d'elle[1], de Louis XIV, de la famille royale, étaient là pour constater la parenté effective, à défaut de celle que la loi n'avait pas consacrée. Il y avait même à Oiron ce qu'on appelait la *chambre du roi*, et, dans cette chambre, un lit à tentures sur un fond de velours noir, allusion suffisamment claire à un prétendu veuvage. Mme de Montespan entendait-elle prouver ainsi que, depuis la mort de la reine, elle se considérait moralement comme la femme de Louis XIV? On peut le croire. En même temps, de nombreux livres de piété disséminés dans la plupart des pièces indiquaient assez quelles étaient ses lectures habituelles.

Le désarroi des équipages n'était pas, on s'en doute, un signe de détresse, car, du roi seul, elle recevait encore, depuis sa retraite, cent mille francs par mois[2]. Il ne faut voir là que

[1] Dont deux en Madeleine repentante. L'inventaire ne dit pas par qui ils avaient été peints. (*Communication de M. L. Foubert, de Thouars.*)

[2] La somme fut réduite des deux tiers au commencement de 1707, à cause

Digitized by Google

le désir de donner davantage, de faire plus de bien. Elle avait pour directeur, le père de La Tour, général de l'Oratoire [1], qui avait obtenu de cette âme superbe l'acte de soumission auquel elle devait le plus répugner : une lettre de repentir bien humble à son mari, et l'offre d'aller vivre auprès de lui, s'il daignait y consentir. Mais ce mari, qui l'avait toujours aimée, dit Saint-Simon, et qui l'aimait encore en mourant [2], repoussa fièrement un sacrifice où le cœur n'était pour rien. En 1704, le père de La Tour fut chargé de la préparer à une triste nouvelle. L'abbesse de Fontevrault, la sœur aimable et dévouée, la compagne et l'amie des derniers temps, celle qui avait calmé les grands orages et mesuré la dose des consolations, venait de mourir. Hors d'état de souffrir seule, ne voulant pas revoir en un pareil moment des enfants qui lui rappelaient un passé coupable, « elle réfugia sa douleur, dit une contemporaine, près du duc et de la duchesse de Lesdiguières [3]. » C'est évidemment de cette époque, que datent ces angoisses, ces *affres* de la mort dont parle Saint-Simon, dans ce curieux passage qu'il faut encore citer à cause de son importance, et de peur, en y touchant, d'en affaiblir l'expression.

« Peu à peu, elle en vint à donner presque tout ce qu'elle avoit aux pauvres. Elle travailloit pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et d'autres besoins semblables, et y faisoit travailler ce qui l'environnoit. Sa table, qu'elle avoit aimée avec excès, devint la plus frugale, ses jeûnes fort multipliés, et à toutes les heures du jour, elle quittoit tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étoient continuelles, ses chemises et ses draps étoient de toile jaune la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaire. Elle portoit sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointe de fer, qui lui faisoient souvent des plaies, et sa langue, autrefois si à craindre, avoit aussi sa pénitence ; elle étoit de plus tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payoit plusieurs femmes dont l'emploi unique était de la veiller. Elle couchoit tous ses rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies dans sa chambre, ses veilleuses autour d'elle, qu'à toutes les fois qu'elle se

de la pénurie du Trésor. (Dangeau, 12 janvier 1707.) — « Les pauvres y perdront plus que moi, » aurait-elle dit en apprenant cette réduction.

[1] C'était aussi le directeur de Mme de Caylus. Saint-Simon dit qu'il était suspect de jansénisme.

[2] Le marquis de Montespan mourut en 1702.

[3] Lettre de la marquise d'Huxelles, du 20 août 1704. (Notes du *Journal de Dangeau*.)

Digitized by Google

réveilloit elle vouloit trouver causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement[1]. »

On pense, malgré soi, en lisant cette page, à ce couvent du faubourg Saint-Jacques où une autre femme expiait, à la même heure, les mêmes erreurs, par des macérations et des cilices plus terribles encore. On se rappelle cette visite aux Carmélites dont Mme de Sévigné nous a conservé les piquants détails, ces allusions au frère de Monsieur, les modestes réponses de sœur Louise, et, après cela, l'appétit singulier avec lequel la beauté alors triomphante mangea, en présence des religieuses ébahies, la sauce préparée de ses belles mains. Trente années s'étaient passées depuis lors, et, à la suite des plus tristes mécomptes, le temps, ce niveleur infatigable, avait tout égalisé.

Au mois de mai 1707, Mme de Montespan partit pour les eaux de Bourbon. Sans être malade, elle avait le pressentiment d'une fin prochaine, et, dans cette prévision, elle avait payé deux ans d'avance toutes les pensions qu'elle faisait et doublé ses aumônes. Une nuit, elle se trouve mal, et, en l'absence d'un médecin, la maréchale de Cœuvres[2], qui l'avait accompagnée, lui fit prendre une trop forte dose d'émétique. Ce dernier moment si appréhendé, si terrible, était donc arrivé ; mais, transformation imprévue ! dès qu'elle se vit en face de la mort, elle n'en eut plus peur. Nous avons sur ce point le témoignage uniforme de Saint-Simon et de Mme de Maintenon, plus souvent d'accord qu'on ne croit, notamment en ce qui touche l'appréciation morale de l'époque. Profitant d'une heure de lucidité, elle se confessa, fit appeler tous ses domestiques, demanda pardon des scandales qu'elle avait causés, de ses emportements, et reçut les sacrements avec une extrême ferveur. « Elle remercia Dieu en présence de tout le monde, dit

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 42. — Mme de Montespan avait passé une grande partie de sa vie dans l'intimité et la compagnie de Monsieur, frère du roi. Quand il mourut, le 9 juin 1701, frappé d'apoplexie, elle fut très-impressionnée, et, prise d'un redoublement de frayeur, elle se mit en route ; cela l'empêchait sans doute de réfléchir. A ce sujet, Mme de Maintenon écrivit, le 29 juin, à l'abbesse de Fontevrault : « J'ai bien pensé à Mme de Montespan en cette occasion, et je ne suis point surprise *qu'elle coure les champs*. Je crois tout ce qu'elle pense et par combien d'endroits elle est touchée. » *(Correspondance générale*, t. IV, p. 441.)

[2] Une des filles de la maréchale de Noailles (Lucie-Félicité), mariée le 30 janvier 1698 à Victor-Marie, comte d'Estrées, maréchal de Cœuvres, morte le 11 janvier 1745, âgée de 62 ans.

Digitized by Google

Saint-Simon, de ce qu'il permettoit qu'elle mourût dans un lieu où elle étoit éloignée des enfants de son péché, et n'en parla durant sa maladie que cette fois. » Son fils d'Antin était auprès de Monseigneur, à Livry; à la première nouvelle, il partit, et l'on sut bientôt, par un courrier de lui, que sa mère était à toute extrémité. Elle mourut le 27 mai, dans la nuit. Le comte de Toulouse, qui l'aimait tendrement, fut autorisé à l'aller voir; mais il apprit à Montargis qu'elle n'était plus, rebroussa chemin, et alla s'enfermer à Rambouillet. C'est par Mme de Maintenon que nous avons les détails les plus authentiques sur cette mort, qui réveillait tant de souvenirs. En l'apprenant, elle se réfugia dans un cabinet où la duchesse de Bourgogne, qui l'y suivit, la trouva tout en larmes. « M. d'Antin, écrivit-elle à la princesse des Ursins, m'a conté la mort de Mme de Montespan. Il a été auprès d'elle les trois derniers jours de sa vie; elle a été aussi tranquille qu'elle a été agitée sur la mort, dont on n'osait parler devant elle, quand elle se portoit bien [1]. Elle n'a pas dit un mot de qui que ce soit, ni à son fils qui étoit présent. Elle dit seulement au gardien des capucins de Bourbon, qui vint l'assister: « Mon père, « exhortez-moi en ignorante, le plus simplement que vous pour- « rez. » Quelques jours après, Mme de Maintenon écrit encore à Mme des Ursins : « La mort de Mme de Montespan ne m'a pas mise hors d'état de vous écrire, mais il est vrai que j'y fus fort sensible, car cette personne là n'a pu m'être indifférente en aucun temps de ma vie [2]. »

Les suites de cette mort furent, comme il arrive souvent, plus tristes que la mort elle-même. A peine sa mère avait-elle cessé de vivre que d'Antin partit pour Paris. *Son corps si parfait*, dit Saint-Simon, fut exposé aux maladresses d'un obscur chirurgien [3]. La maréchale de Cœuvres et les dames de sa com-

[1] M. Sainte-Beuve a fait, à cette occasion, l'observation suivante, très-vraie et très-juste, à ce qu'il semble, au moins d'une manière générale : « Cela ne justifie pas ce que Buffon a dit plus tard, « que la mort n'est pas une chose aussi terrible que nous nous l'imaginons, que nous la jugeons mal de loin, que c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance et qui disparaît lorsqu'on vient à en approcher de près... »

[2] Lettres des 19 et 26 juin 1707.

[3] Voici le texte même : « Ce corps, autrefois si parfait, devint la proie de la maladresse et de l'ignorance du chirurgien de la femme de Le Gendre, intendant de Montauban, qui était venu prendre les eaux, et qui mourut bientôt après elle-même. » *Mémoires*, t. VI, p. 47. Saint-Simon avait dit précédemment, dans

Digitized by Google

pagnie s'étant retirées aux environs, quelques valets restèrent seuls chargés des derniers soins. Qu'on ajoute à cela une dispute de prêtres et de chanoines, quand le corps fut porté à l'église où il devait rester, en attendant d'être envoyé à Poitiers dans une tombe de famille [1]. La moindre bourgeoise aurait été traitée avec plus d'égards. Les regrets et les larmes des malheureux, des savants et des artistes pauvres qu'elle secourait, font contraste avec ces indignités [2] ; elles chargent d'autant plus d'Antin. On s'était demandé la cause d'un départ si subit. L'absence d'un testament auquel tout le monde croyait et dont la disparition fit jeter les hauts cris aux serviteurs de Mme de Montespan, expliqua tout. La situation était difficile. Les convenances voulaient qu'il parût affligé de la mort d'une mère qu'il n'avait jamais aimée, que son ambition accusait de lui avoir été plus nuisible qu'utile, et dont il était, en définitive, l'héritier unique. D'autre part, une douleur trop patente ne serait-elle pas mal vue ? D'Antin se tira d'affaire par un étalage de deuil qui ne l'empêcha pas de reprendre immédiatement ses habitudes, notamment le jeu. Peu de jours après, il recevait le roi magnifiquement à Petit-Bourg, et établissait sa fortune en faisant disparaître sans bruit, du soir au matin, cette fameuse allée de marronniers *qui lui avoit déplu*. Quant aux enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan, leur embarras, sauf pour le duc du Maine, fut extrême. Si ce dernier n'eut qu'un souci : cacher sa joie, il n'en fut pas de même des duchesses de Bourbon et de Chartres, et du comte de Toulouse, auxquels

ses notes du *Journal de Dangeau*, forme première des *Mémoires* : « Son corps fut la proie de l'apprentissage du chirurgien, d'un intendant de je ne sais où, qui se trouva à Bourbon, et qui voulut l'ouvrir, sans savoir comment s'y prendre.... »

[1] Saint-Simon (*Mémoires*, t. VI). Il avait d'abord dit à Oiron, dans les notes du *Journal de Dangeau* : C'est évidemment Poitiers, car, d'après Moréri, sa mère y avait été enterrée dans l'église des Cordeliers, *lieu de la sépulture des ancêtres de son mari*.

[2] *Le Mercure* du mois de juin 1707 dit que Mme de Montespan fut très-regrettée, et qu'elle employait la plus grande partie de l'argent qu'elle recevait à faire des aumônes. Bienfaisante sans affectation, elle n'avait jamais cherché à nuire à personne. « Elle aimoit les beaux-arts et protégeoit ceux qui y excelloient. Elle a donné de l'occupation à quelques-uns jusqu'à son dernier moment.... Les grands et les petits, les riches et les pauvres, les savants et les habiles artisans ne manqueront pas de lui donner les louanges qu'elle mérite.» On est tenté de croire que cette note, qui ne porte pas de signature, a dû être fournie au *Mercure* par le fidèle Gaignières.

Digitized by Google

un ordre suprême interdit les habits de deuil; mais la cour alla les voir, sans faire de compliments, et ils manifestèrent, par leur attitude et leur isolement, toute la douleur qui leur était permise [1].

Et le roi?

« Le roi, dit Saint-Simon dans ses notes du *Journal de Dangeau* sur la mort de Mme de Montespan, ne nomma jamais son nom, et ne parut pas la moindre sensibilité à sa perte, qui, toute faite qu'elle étoit à son égard, ne laissa pas d'être une délivrance pour Mme de Maintenon. » Arrivé, dans ses *Mémoires* [2], à la date de cette mort, le grand chroniqueur raconte que la duchesse de Bourgogne, qui osait tout, ayant reproché à Louis XIV son insensibilité parfaite, après un amour si long, si passionné, « il répondit tranquillement que, depuis qu'il l'avoit congédiée, il avoit compté ne la revoir jamais, qu'ainsi elle étoit dès lors morte pour lui [3]. » Mais, dit-on, la passion rend Saint-Simon suspect. Soit. Ouvrons l'impassible Dangeau. « *Samedi* 28 *mai, à Marly*. Avant que le roi partît pour la chasse, on apprit que Mme de Montespan étoit morte à Bourbon, hier à trois heures du matin. — Le roi, après avoir couru le cerf, s'est promené dans les jardins jusqu'à la nuit. » Enfin, le journal officiel, la *Gazette*, qui, à la même époque, annonçait la mort d'une marquise de La Vallière et d'une duchesse de Longueville, garda un silence absolu snr celle de Mme de Montespan. Or, on sait la portée de certains silences dans les régions officielles. Ajoutons que si la *Gazette* ne parle pas de la mort de Mme de Montespan, en revanche le *Mercure* lui consacre deux articles pleins de sympathiques regrets [4]. Qui ne voit là une sorte de protestation amie contre un mutisme évidemment remarqué ?

[1] « Les deux princesses sont encore affligées, » écrivait Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, dans la lettre que nous venons de citer. Et elle ajoutait immédiatement : « Nous sommes dans un lieu délicieux. Je ne sais si vous avez un Trianon dans cette saison-ci, etc. »

[2] On sait déjà qu'ils furent écrits longtemps après les notes.

[3] Il est à remarquer qu'à l'occasion de la mort de la duchesse de La Vallière, qui eut lieu trois ans après, Saint-Simon dit encore, en parlant du roi : « Il parut peu touché de sa mort, il en dit même la raison : c'étoit qu'elle étoit morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites. » La même insensibilité se serait-elle traduite par les mêmes paroles, à la mort des deux maîtresses, des deux mères de tant d'enfants légitimés?... N'y a-t-il pas là quelque confusion ?

[4] Numéros de juin et d'août 1707.

Digitized by Google

Les salutations profondes des princes et princesses de la famille en passant devant le lit du roi, les statues équestres jour et nuit éclairées, les arcs de triomphe, les emblèmes solaires, les médailles hyperboliques donnent la clé de cette indifférence superbe. Heureusement, ce roi si égoïste, si tristement supérieur aux sentiments les plus doux, les plus humains, avait la fibre nationale et l'instinct des grandes choses. Est-il besoin de répéter que le siècle auquel il a donné son nom est pour le moraliste et l'historien un champ d'observation inépuisable et des plus instructifs. Quelle originalité dans les caractères, et comme ils s'épanouissent naturellement! Si les chutes y sont nombreuses, la sincérité, l'élan des repentirs, les rend presque excusables. La froide raison raillera ces courtisans, ces généraux, ces femmes du monde qui, après des fautes éclatantes, couchaient volontairement dans des draps jaunes et grossiers, vivaient dans le jeûne et les macérations, portaient des bracelets, des jarretières et des ceintures à pointes de fer. Mais ces faibles, ces superstitieux, avaient foi en quelque chose; ils se relevaient à leurs yeux et aux yeux de tous par de longues pénitences vaillamment supportées; ils tenaient enfin à leur propre estime et à celle des autres. Peut-on en dire autant, malgré des améliorations incontestables, des époques qui ont suivi, et ne semble-t-il pas que, depuis la fin du XVIIe siècle, la moindre préoccupation de la plupart de ceux qui ont failli soit de se réhabiliter? Il n'en fut pas ainsi, on doit le dire à son honneur, de Mme de Montespan. Si le scandale avait été grand, le défi à la morale, à la loi, aux prescriptions religieuses, insolent et prolongé, l'expiation fut sincère, et, de la part d'une si orgueilleuse nature, le repentir et l'humilité doublaient en quelque sorte de valeur. Mais, en même temps qu'elle s'abîmait devant Dieu et faisait des chemises pour les pauvres, elle restait haute comme les nues avec les plus grands, parce qu'elle était la mère de princes et princesses que le bon plaisir avait légitimés, et, plus fière encore que repentante, elle se considérait à l'égal d'une reine. D'après Saint-Simon, elle aurait ambitionné jusqu'à la fin le premier rôle, espérant contre tout espoir, si Mme de Maintenon venait à mourir, le retour de la faveur perdue. Rien ne prouve cependant qu'elle eût, dans les années brillantes, usé de son crédit autrement qu'au profit de sa famille, et l'influence poli-

Digitized by Google

tique ne paraît jamais l'avoir attirée. Le luxe, les fêtes, la vie extérieure, la lutte incessante avec la rivale qu'elle s'était donnée, les infidélités royales à surveiller, l'absorbaient trop. C'était une maîtresse superbe et charmante, pleine de caprices, colère, spirituelle entre toutes, amusante et insupportable, superstitieuse[1], bienfaisante à ses heures, emportant la pièce, pleurant à propos, bonne enfin, comme disait Mme de Sévigné, à faire admirer à tous les ambassadeurs. La protection d'un petit groupe de littérateurs et d'artistes, quelques nominations à obtenir de Louvois, les requêtes de plusieurs hospices fondés par ses libéralités et de deux ou trois couvents qui s'adressaient à elle pour des constructions à terminer, la cession des biens de Mademoiselle au duc du Maine, telles furent vraisemblablement les seules affaires que, pendant sa faveur, elle suivit avec plus ou moins d'intérêt. On a dit que si elle eût conservé l'amour du roi, l'édit de Nantes n'eût peut-être pas été révoqué[2]. Pure illusion! Ce n'est pas Mme de Maintenon, c'est Le Tellier et Louvois, c'est l'hostilité patente des protestants contre le principe d'autorité exagérée dont Louis XIV s'était constitué le représentant, qui provoquèrent cette mesure à jamais funeste. Sur ce sujet, si sa réflexion s'y arrêtait, Mme de Montespan devait penser exactement comme Mme de Sévigné, Bossuet, Fénelon, le grand Arnauld et tous leurs contemporains, Colbert et Vauban exceptés. Tel était aussi, on en a des preuves nombreuses, le sentiment des bourgeois et du peuple de Paris, chez lesquels les passions de la Saint-Barthélemy n'étaient pas éteintes. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque des grands désastres du règne, quand la France semblait près de plier sous les efforts de la coalition triomphante, Mme de Montespan, au lieu d'ajouter au découragement général, eût donné à Louis XIV de tout autres conseils que Mme de Maintenon, dont les défaillances furent alors si peu honorables. Tandis que l'une conserva, jusqu'aux bords du trône, des instincts de gouvernante et de pédagogue, fidèle à

[1] En veut-on une preuve? « Le feu prit un jour chez les enfants du roi, à une poutre. Mme Scarron le manda à Mme de Montespan, afin d'avoir des secours. Mme de Montespan lui manda, pour toute réponse, qu'elle se réjouissoit du feu, parce que c'étoit signe de bonheur. » (Bibl. du Louvre, Mss. 325, *Mémoires de Mlle d'Aumale*, fol. 142.)

[2] *Histoire de la maison de Rochechouart*, par le général comte de Rochechouart; 2 vol. in-4°, 1859, t. II, p. 158. *Biographie de Mme de Montespan.*

Digitized by Google

ceux de sa race, l'autre n'aurait, à coup sûr, inspiré que de mâles résolutions. Heureusement Louis XIV en portait le germe en son cœur, et l'on a raison de dire qu'il fut plus réellement grand dans l'adversité qu'aux jours prospères. Quant à Mme de Montespan, indigne sans doute d'être comparée à l'amante désintéressée et passionnée des premiers temps, à cette humble violette qu'elle avait jadis si cruellement piétinée, et qui ne cessait de pleurer *ses crimes passés* [1], elle eut du moins de commun avec sœur Louise de la Miséricorde, les contritions, les mortifications finales, et le plus grand éloge qu'elle mérite, c'est d'avoir suivi de loin, dans les dernières années de sa vie, le saint exemple qu'elle en avait reçu.

PIERRE CLÉMENT.

[1] Lettre à l'Évêque d'Avranches.

Digitized by Google

GILLES DE BRETAGNE

SON ROLE POLITIQUE, SON EMPRISONNEMENT, SON ASSASSINAT PAR LE DUC FRANÇOIS Ier [1]

Jean VI, duc de Bretagne, était mort en 1442, plus anglais que français; après avoir, durant son long règne, alternativement servi et trahi, au gré de ses intérêts ou des opportunités, la cause des Henri [2] et la cause des Charles [3]. Jean laissait trois fils, entre lesquels il fit, avant de mourir, le partage de ses biens. Le premier, du nom de François, lui succéda sur le trône ducal. Pierre, puîné, avait vu le jour en 1418, et fut également duc après François. Le troisième, né vers 1425, se nommait Gilles: c'est le personnage sur lequel doit se fixer principalement notre attention [4].

Gilles avait passé son enfance en Angleterre. Il y fut élevé dans la compagnie du jeune Henri VI, auprès de Jeanne de Navarre, veuve de Jean V de Bretagne, puis d'Henri IV, reine douairière d'Angleterre, mère de Jean VI et du connétable de Richemont, laquelle mourut en 1437 et fut inhumée à Cantorbéry. Au milieu de ces impressions, de ces influences, si

[1] En publiant ces pages, les premières, et hélas! les dernières que M. Vallet de Viriville ait données à la *Revue*, nous voulons payer ici un tribut d'hommages et de regrets au savant professeur à l'École des Chartes. On lira avec un douloureux intérêt le travail qu'il avait bien voulu nous destiner, et où l'on retrouvera les qualités de l'habile et consciencieux érudit dont la science pleure la perte si inattendue et si prématurée. (*Note de la direction.*)

[2] Henri V et Henri VI.

[3] Charles VI et Charles VII.

[4] Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, etc., aux *ducs de Bretagne. Œuvres de Chastellain*, éd. de M. K. de Lettenhove, 1863-66, in-8°, t. II, p. 158, 169.

Digitized by Google

puissantes, qui s'exercent sur le premier âge, Gilles contracta l'habitude et le penchant des choses anglaises et des intérêts anglais. Revenu en Bretagne après la mort de son aïeule, il reçut de son père en partage 6,000 livres de revenu; plus les terres d'Ingrande et de Champtocé que le duc avait acquises de Gilles de Rais [1].

Lorsque François Ier succéda comme duc à son père, la fortune de Charles VII s'était assise. Rien ne fut négligé pour rallier le nouveau tenancier de ce grand fief à la cause française, et le successeur de Jean VI embrassa cette cause avec un zèle et une ardeur qui ne se démentirent pas un seul jour. En 1443, à peine monté sur le trône ducal, François Ier résolut de s'entremettre pour rétablir la paix entre Henri VI et Charles VII. A cet effet, il envoya en Angleterre son jeune frère Gilles, chargé de traiter cette importante affaire, et divers autres sujets qui intéressaient particulièrement la maison de Bretagne. Gilles accomplit sa mission, sans obtenir, sur aucun point, le résultat désiré. Mais il fut accueilli du gouvernement anglais avec toute la distinction possible et la faveur la plus marquée. Avant de regagner la Bretagne, Gilles reçut du roi Henri, non-seulement des dons manuels ou riches présents de courtoisie, tels que deux livres de chœur ou d'église ayant appartenu au cardinal Louis de Luxembourg, un hanap doré contenant, en écus, 100 livres de monnaie; mais aussi une pension annuelle de mille marcs, ou deux mille nobles, environ 14,000 livres de la monnaie de France alors correspondante [2].

Cependant Gilles croyait avoir à se plaindre du duc son frère. Il se récria sur la modicité du partage et sur la situation qui lui était fait en Bretagne. Les Anglais ne cessèrent d'attiser ces brandons de discorde entre les deux frères. Ingrande et Champtocé, terres d'Anjou, relevaient nûment du roi de Sicile

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 417; Nicolas, *Proceedings and ordinances of the privy council of England*, t. VI, préface, p. ij-iij; texte, pages 3 à 18; *Chronique de Math. d'Escouchy*, éd. par M. de Beaucourt, 1863, in-8°, t. I, p. 98 et suiv.; Alain Bouchard, *les Chroniques et annales de... Bretaigne*, etc. Paris, Galiot-Dupré, 1531, petit in-f° gothique, feuillet cixx, etc.; D. Taillandier, *Histoire de Bretagne*, 1756, t. II, p. 3. — L'apanage constitué à Gilles par Jean VI était le même que Jean V avait donné en partage à son fils Gilles, homonyme du précédent. Anselme, aux *ducs de Bretagne*.

[2] *Ibidem*, Nicolas, p. ix; Chastellain, p. 159; Stevenson, *Henri VI*, t. I, p. 439 à 441; Rymer, t. V, partie I, p. 128; *Histoire de Charles VII*; t. I, p. 223, note 1; *Actes de Bretagne*, 1744, in-f°, t. II, col. 1360 et suiv.

Digitized by Google

et en arrière-fief du roi de France. Gilles, par conséquent, ne pouvait tenir son domaine sans être lige ou homme de Charles VII. Ces deux terres furent d'ailleurs revendiquées par l'amiral de Coëtivy, comme héritier de Gilles de Rais, et adjugées à l'amiral par lettres du roi données le 28 août 1443.

Il y avait alors en Bretagne une grande héritière : Françoise, fille de Jacques de Dinan, bouteiller de France, et de Catherine de Rohan. Françoise était ou devint bientôt dame de Chateaubriant, Beaumanoir, Guildo, Montafilant, La Hardouinage, etc., etc., c'est-à-dire beaucoup plus riche que le prince. Gilles, pour agrandir sa position, se présenta comme futur époux de Françoise [1].

Mais Françoise, née le 30 décembre 1436, n'était alors (1444) âgée que de huit ans, et déjà elle avait été promise ou fiancée au seigneur de Gavres, fils aîné de la maison de Laval. Arthur de Montauban, favori du duc régnant [2], convoitait et sollicitait aussi la main de cette riche fiancée. Gilles, afin de s'assurer le succès, fit enlever Françoise, ainsi que sa mère. Le duc de Bretagne et Catherine de Rohan elle-même fermèrent les yeux sur le rapt, attendu la qualité du ravisseur, et le crime demeura impuni.

Gilles, devenu plus puissant seigneur, renouvela ses instances ou ses récriminations, auprès de son frère, avec plus de hauteur. Le dissentiment s'aigrit entre les deux princes, et Gilles, quittant la cour de Bretagne, se retira dans sa place du Guildo, sur les confins de la Bretagne et de la Normandie, à deux pas de la mer et des Anglais [3]. Relégué volontairement dans cette forteresse, voisine d'Avranches, Gilles se mit immédiatement en rapport avec les ennemis. Le duc François, instruit de ces menées, conçut contre son frère une très-vive irritation. Gilles, de son côté, fut sévèrement averti sur la dangereuse portée de sa conduite.

[1] Les mêmes; Anselme aux *Dinan;* Vallet de Viriville, *Charles VII et ses Conseillers*, p. 39; *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 413; *Chron. de Math. d'Escouchy*, t. I, p. 96.

[2] Sur « l'excessive et indécente amour » de François Ier pour A. de Montauban, lequel « estoit si très beau que nul autre n'en approchoit en beaulté, » voy. la chronique d'Alain Bouchard, *loc. cit.*

[3] Le Guildo, petit port sur l'Arguenon, au confluent de la mer (Côtes-du-Nord). Taillandier, t. II, p. 7-8; Anselme, *ibid.*; Anatole de Barthélemy, *Gilles de Bretagne*, fragment historique, dans la *Revue française* du 1er mai 1859, in-8°, t. VIII, p. 252.

Digitized by Google

Cependant le comte de Richemont aimait tendrement le pupille de sa mère, son jeune neveu, le prince Gilles. Richemont, le 9 octobre 1445, réunit à Rieux les deux frères bretons, pour les réconcilier, et leur mit les mains l'une dans l'autre. Gilles implora sa grâce à genoux, avec une soumission au moins apparente et probablement sincère. Le duc pardonna, mais sans abandon. Il transigea en maître et d'un ton sévère. Gilles obtint sa grâce et la liberté ; mais il dut laisser auprès de la duchesse de Bretagne, c'est-à-dire auprès d'Arthur de Montauban, sa fiancée ou promise, Françoise de Dinan. Il dut en outre se démettre des capitaineries importantes de Montcontour et de Saint-Mâlo, qui lui avaient été confiées [1].

Cette fausse paix ne fut pas de longue durée. Gilles retourna au Guildo et subit de nouveau les suggestions des Anglais. Dans un acte daté de ce château, le 23 décembre 1445, il se déclare mineur, et révoque, à ce titre, tout acquiescement, consenti précédemment par lui, quant à son héritage paternel. Le 1er janvier suivant, le prince Gilles était compris dans la livrée des étrennes distribuées par le roi Henri VI à ses féaux et amis. Thomas Hoo, le seigneur de Roos, Mathieu Gough, étaient à ses ordres et ses correspondants habituels. Gilles enfin appartenait aux Anglais et faisait partie de leurs conseils ou conciliabules. Le duc François résolut de sévir. Ce duc n'avait pas encore relevé les fiefs qu'il tenait de la couronne. Il se rendit à Chinon et, le 4 mars [2] 1446, en présence de nombreux témoins, il fit solennellement hommage simple au roi, pour son duché de Bretagne, puis hommage lige, déceint et à genoux, pour son comté de Montfort et sa seigneurie de Neaufle-le-Châtel. Charles VII accueillit son neveu, fils de Jeanne de France, avec une courtoisie et des caresses toutes particulières. François obtint, le 16 du même mois, des lettres d'abolition pour effacer les traces légales de la conduite que Jean VI avait tenue, par rapport au royaume, vis-à-vis des Anglais. François et le prince Pierre son frère, mais non Gilles, étaient nominativement compris et sauvegardés dans cet acte, ainsi que leurs serviteurs, sujets et adhérents. Au moment où le duc quittait la cour, Jean de l'Aigle, comte de Penthièvre,

[1] Les mêmes ; *Actes de Bretagne*, col. 1386 et suiv. ; G. Gruel, p. 396 et suiv.
[2] Ou le 16.

Digitized by Google

s'appuyant sur d'anciennes lettres, ajourna par un sergent royal son cousin, François de Bretagne, devant la cour du Parlement à Paris. Mais le roi, pour ne pas réveiller, en temps inopportun, cette question délicate du ressort souverain, cassa immédiatement l'exploit de Jean de l'Aigle. Enfin le roi fit présent à son neveu de l'hôtel de Nesle, sis à Paris, l'un des plus beaux palais de la capitale [1].

François Ier, durant son séjour à Chinon, requit contre son frère l'appui du roi de France, et manifesta le dessein de le faire arrêter. Le 19 juin, étant à Rasilly-lez-Chinon, le duc commit à cet effet Prégent de Coëtivy (breton), amiral de France. Cependant, le 21 du même mois, Jean Hingant, chevalier, conseiller de François, fut envoyé vers Gilles au Guildo en parlementaire. Il s'y rendit accompagné de Cardinet le Fèvre, secrétaire du premier ministre du roi, Pierre de Brezé. Les envoyés trouvèrent le prince jouant aux boules avec des seigneurs anglais de la garnison d'Avranches. Gilles ne voulut point interrompre son jeu, pour recevoir la créance ducale. Il mit les lettres dans sa manche, et ce fut seulement le soir, après la danse, qu'il reçut l'ambassadeur et lui fit réponse. Enfin ayant admis Jean Hingant et Cardinet dans sa chambre, en présence de son neveu, bâtard de François [2], et de quelques témoins, il leur donna audience. Ayant pris alors la parole, Gilles s'emporta, dans les termes les plus véhéments, contre son frère, rejetant avec violence tout accommodement amiable, et joignant au défi l'injure et la menace [3].

Le 5 juillet suivant, Gilles écrivait au roi d'Angleterre qu'ayant atteint l'âge de majorité, se voyant d'ailleurs privé d'héritage, il embrassait définitivement le parti anglais, et se recommandait à ses bontés. Charles VII et son premier ministre avaient, jusque-là, joué le rôle de modérateurs ; et, tout en contenant et surveillant le prince Gilles, ils avaient sans cesse tenté de réconcilier les deux frères. Mais la mesure était

[1] Les mêmes ; Berry, p. 428, 429 ; d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, 1618, in-f°, p. 802, 831 ; G. Chastellain, t. II, p. 159 ; t. III, p. 213 ; *Actes de Bretagne*, col. 1390 et suiv. ; ms. Harlay, 101, 6, à la date du 4 mars ; arch. PP., 110, f° 264 ; Félibien, t. II *des Preuves*, p. 564 *a* ; *Ordonnances*, t. XIII, p. 469 ; *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 196 et suiv. ; Delpit, *Documents anglais*, etc., p. 263.

[2] Taneguy, bâtard de Bretagne.

[3] De Taillandier, p. 12 et suiv. ; *Actes*, col. 1378 et suiv. ; Marchegay, *Cartulaire de Rais*, 1857, in-8°, p. 92 ; Alain Bouchard, f° CLXXXJ.

Digitized by Google

comble. Peu de jours après avoir écrit cette lettre, selon toute apparence, le prince Gilles, par ordre du roi et sur la requête de son frère, fut arrêté au Guildo. Quatre cents lances, commandées par l'amiral, le grand sénéchal de Poitou Pierre de Brezé, et Raoul du Dresnay, son lieutenant, se rendirent à cet effet au Guildo le 26 juin 1446. Gilles, qui jouait à la paume lorsqu'on lui annonça les gens d'armes du roi, se rendit sans résistance, et fut conduit à Dinan auprès de son frère, qui d'abord refusa de le voir [1].

Le connétable de Richemont, cependant, intercéda de nouveau, et se jeta aux pieds de François, accompagné du prince Gilles. Mais il ne put fléchir la sévérité du duc, qui s'indignait et s'irritait de plus en plus contre son frère. Par ordre de François, Gilles fut conduit captif à Châteaubriant. Le duc convoqua les états de Bretagne à Redon, pour juger le prévenu en cour *judiciaire*. Il chargea son procureur général Olivier du Breil de soutenir la poursuite. Cousinot de Montreuil et le seigneur de Précigny arrivèrent à Redon vers les premiers jours d'août 1446 et siégèrent au procès comme commissaires du roi. Le duc, poussé par des favoris intéressés, tendait à la condamnation la plus rigoureuse. Le connétable de Richemont, les commissaires français et le procureur lui-même firent entendre des paroles de modération, de respect pour les formes et la régularité dans la justice. Les états se prononcèrent dans le même sens. Bref la poursuite fut suspendue, faute d'une instruction suffisante [2].

En 1447, François de Bretagne retourna auprès du roi à Chinon, et sollicita ce prince pour reprendre avec activité les poursuites dirigées contre son frère. Mais le duc ne trouva pas dans son pays de magistrats pour prononcer la condamnation qu'il appelait sur la tête du prévenu. Le procureur général lui-

[1] Les mêmes; Ms. Blancs-manteaux, n° 48 *b*, f° 53. — Pierre II de Brezé, vers cette époque, reçut en don de François Ier la terre de Broon en Bretagne, qui avait appartenu à Pierre Ier de Brezé son père. Peu après (1451), il revendit ce domaine à l'un des favoris de ce duc. Anselme : *Brezé*: D. Morice, 1750, t. III, p. 483.

[2] Gruel, p. 397; d'Argentré, p. 805; *Archives du Hallay-Coetquen*, page XI, pièce A, 3; Al. Bouchard, f° CLXXXXJ, verso. — « On avait fait venir de toute part des témoins, surtout des femmes et des filles qui accusèrent le prince de les avoir violées. » Taillandier, p. 14 et 15; *Actes de Bretagne*, col. 1404. — Gilles, mort jeune, laissa deux bâtards, Edouard et Guillaume de Bretagne. (P. Anselme, article de Gilles.)

Digitized by Google

même se désista, en déclarant qu'à ses yeux aucune loi de la Bretagne ne pouvait autoriser le duc à commettre un fratricide. Le duc alors, ou plutôt les instigateurs qui s'étaient emparés de son esprit, jetèrent leurs vues sur des moyens odieux et extrajudiciaires [1].

Cependant Gilles était toujours captif et confié à la garde d'Arthur de Montauban. De tout temps, les Anglais avaient eu les yeux tournés vers les affaires de Bretagne. Durant les trêves, elles furent l'objet constant de leurs préocupations. Le gouvernement anglais, ainsi que l'avait fait Henri V, voulait à tout prix enchaîner la Bretagne ou son duc à ses intérêts, soit par l'amitié, soit par l'intimidation. La captivité de Gilles devint un texte véhémentement exploité par les diplomates anglais. En 1448, lors de la prise du Mans, les Anglais signèrent une capitulation de guerre, avant de rendre la place. Les bases du traité avaient été lues et examinées en plein jour. Mais les Anglais obtinrent que l'échange des actes s'opérât à la nuit close. Dans l'intervalle, falsifiant la teneur des instruments à échanger, ils y introduisirent une clause qui déclarait le duc de Bretagne, contre l'évidence des faits, *ami et allié du roi d'Angleterre*. Puis, les diplomates français reçurent, sans pouvoir les lire, les actes ainsi altérés. A partir de la captivité de Gilles, le gouvernement anglais revendiqua ce prince comme un féal et un sujet d'Henri VI. A ce titre, il ne cessa point, dans ses rapports diplomatiques avec la Bretagne et avec Charles VII, de réclamer l'élargissement de ce prince. La captivité de Gilles donna également naissance au projet de coup de main longtemps médité, ajourné, puis repris, et qui éclata enfin par l'invasion de Fougères [2].

Jeune, léger, frivole, Gilles de Bretagne était plus faible et plus entraîné que coupable, son crime véritable relevait de la politique, et ce crime de lèse-patrie ne comptait point parmi ceux que les princes ses contemporains estimaient abominables et irrémissibles. Le vice le plus grave, après l'égoïsme, qui entachait le prince Gilles, se manifesta spécialement à cette

[1] D. Taillandier, *Actes de Bretagne*.

[2] Offres faites par François aux Anglais, au sujet de Gilles et de Fougères, dans les *Preuves de la chron. de Math. d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, p. 250; Taillandier, p. 18 et suiv.; *Actes*, col. 1410 et suiv.; Stevenson, *Henri VI*, t. I, p. 280-1; Leibnitz, *Mantissa*, etc., *loc. sup. cit.*

Digitized by Google

époque, chez de plus grands criminels. Il consistait en un mépris complet de toute sanction divine et humaine pour la conscience, et en une confiance absolue dans l'impunité qui lui était acquise à raison de son rang, ou de sa naissance. La fatalité voulut que la poursuite de son procès fût confiée (comme il arrivait souvent) à des adversaires, à des *parties*, que l'intérêt, la rivalité ou la haine rendaient acharnés à sa perte. Tels furent, dans cette affaire, l'amiral de France, Arthur de Montauban, ainsi que le nommé Jean Hingant, chevalier, que le prince Gilles ayait humilié, et dont il s'était fait un ennemi par de simples paroles arrogantes et hautaines [1].

Ces gentilhommes avaient assez d'honneur pour s'arrêter à un certain point sur la pente, dans la carrière ouverte à leurs passions. Mais autour d'eux, de vils subalternes, scélérats de profession, étrangers aux scrupules d'aucune sorte, recueillirent de leurs mains la haine aux limites où ces chevaliers la déposaient. Puis, exploitant ce dépôt pour leur compte propre, ils ouvrirent à la vindicte personnelle une voie nouvelle et ténébreuse. En juin 1448, le roi, inquiet de ce qui se passait, chargea Guillaume Chartier, évêque élu de Paris [2], de se rendre en Bretagne, accompagné du sénéchal, avec des instructions ayant pour but d'apaiser cette querelle. Sur la fin de la même année, Gilles, toujours captif et sans juges, avait vu s'aggraver les mauvais traitements dont il était l'objet. Il fit parvenir au roi de France une requête, pour lui dénoncer sa situation et pour implorer la protection de sa clémence. Le comte de Richemont continua également de s'intéresser à son neveu d'une manière active [3].

Celui des trois adversaires de Gilles qui montra contre lui le plus d'animosité, fut Arthur de Montauban. Il sut inspirer au duc une haine factice et si habilement insinuée, que François gourmanda lui-même la *tiédeur* qu'Arthur lui semblait manifester à l'égard de Gilles. Déjà la mort du prince était résolue. Jean Hingant avait refusé le rôle de bourreau ; François promit à Montauban qu'il deviendrait l'époux de l'héritière, lorsque

[1] Les mêmes ; G. Gruel, p. 397.

[2] D. Morice, *Actes de Bretagne*, col. 1412, et, après lui, D. Taillandier, appellent ce personnage : l'*Esleu Conferme*, prenant ce dernier mot pour un nom propre. Il faut lire l'*élu* (du chapitre) *confermé* ou confirmé (par le pape):

[3] Gruel, *ibid.*; auteurs cités.

Digitized by Google

lui, Montauban, l'aurait faite veuve de Gilles. Un ancien historien rapporte qu'Arthur était « entré en l'affection de Françoise de Dinan trop avant, » même antérieurement à la retraite du prince au Guildo. Mais en 1445, Françoise n'était âgée que de neuf ans, et en 1448, elle atteignait à peine sa douzième année; l'amour ne saurait donc être allégué comme le mobile qui dirigeait Arthur de Montauban. Arthur se déchargea personsonnellement de la garde de Gilles, et en investit l'un de ses officiers ou créatures, nommé Olivier de Meel, assisté de divers autres subalternes. Gilles, traîné de prison en prison, fut conduit successivement et comme par ironie dans chacun de ses châteaux ou châtellenies : à Montcontour, à Touffou, puis à la Hardouinaye. Là, privé de toute communication, même avec son frère et ses proches, destitué de son *état* de prince, c'est-à-dire de ses officiers ; il était livré à la merci de satellites grossiers, et traité comme le dernier des prisonniers ou malfaiteurs [1].

On avait entendu dire au duc qu'il voudrait que son frère fût en paradis. La calomnie, qui ne s'arrête pas, ajoutait que le roi de France s'en verrait débarrassé avec plaisir. Pour des gens tels que de Meel et ses compagnons, ces rumeurs, même supposées, jointes aux ordres secrets d'Arthur et à ses promesses, tenaient lieu de sentence. Cette sentence d'ailleurs fut authentiquement libellée et promulguée au nom du duc. Le garde des sceaux de Bretagne, Eon Baudouin, refusa de la sceller ; mais le chancelier, qui avait épousé la nièce de Montauban, la scella lui-même [2].

Cependant, en 1449, le roi insista définitivement auprès de François, qui envoya par les mains de l'amiral Prégent de Coëtivy, l'ordre de délivrer son frère. Mais cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté. Les ennemis de Gilles l'entouraient ; ils avaient sous la main un clerc, notaire ou secrétaire d'État, nommé de la Rose, qui avait été en Angleterre et connaissait parfaitement le style de la chancellerie anglaise. Ce la Rose fabriqua sans délai une fausse lettre du roi Henri VI, revêtue de son sceau, très-bien imité, et adressée au duc François. La teneur de cette lettre revendiquait le prince Gilles comme chevalier de la

[1] D'Argentré; Taillandier; Barthélemy.
[2] Taillandier, p. 33.

Digitized by Google

Jarretière et connétable d'Angleterre. Elle intimait au duc, sur le ton impératif, d'avoir à délivrer le prince Gilles [1].

Prégent de Coëtivy retourna vers le duc, rapportant, au lieu du prisonnier, cette lettre (non sans quelque soupçon de connivence avec les auteurs d'un si odieux et audacieux stratagème). Complétement dupé, François de Bretagne expédia incontinent le contre-ordre le plus absolu, prescrivant de retenir son frère captif, nonobstant tout ordre, injonction antérieure, ou autorité quelconque. Gilles n'avait plus qu'à mourir, et ses persécuteurs à décider son genre de mort. Arthur de Montauban était fils d'une Visconti de Milan, parente d'Isabeau de Bavière et sa dame d'honneur. Il avait depuis quelques années envoyé au pays de sa mère, pays renommé pour les philtres mortels, et son allié ou affin, Marc, bâtard de Milan, lui avait apporté récemment en Bretagne (1449) trois sachets d'un poison très-actif et très-subtile nommé *Everbemènes*. La substance pesait une demi-livre; sur le premier sachet était écrit : *fort ;* sur le 2e : *fort, fort ;* sur le 3e : *fort, fort, fort* [2].

Vers la mi-mars 1450, les Anglais avaient de nouveau débarqué à Cherbourg, prétexte très-propre à ranimer la funeste prévention de François contre son frère. Peu après, le duc partit, laissant Gilles entouré de ses sicaires. Le malheureux prince avait été jeté dans une sorte d'oubliette, basse et obscure, pratiquée en son château de la Hardouinaye, à la base des murs.

On commença par le priver de toute nourriture. Cependant le cachot de Gilles donnait par une lucarne sur les douves du fossé, qui était à sec. Une pauvre femme, que la vigilance des gardes avait négligé d'écarter, vint à passer sur le talus ou remblai du fossé. Elle entendit les appels plaintifs qu'arra-

[1] Alain Bouchard, f° CLXXIJ; d'Argentré, p. 806; auteurs cités. Plusieurs de nos historiens contemporains, tels que Jean Chartier, Mathieu d'Escouchy et d'autres attribuent également à Gilles ce double titre de chevalier de l'ordre de la jarretière et de connétable d'Angleterre. Mais cette attribution a été contestée. En effet, les historiographes de cet ordre célèbre ne mentionnent pas le nom de Gilles au nombre des chevaliers. L'éminente fonction de connétable d'Angleterre fut conférée aux plus hauts personnages de ce royaume et à ses plus sûrs défenseurs. Les historiens anglais ne citent point non plus le prince Gilles parmi ceux qui en furent revêtus. Nous croyons, par ces motifs, que la fausse lettre de 1449 est la source unique de cette attribution erronée.

[2] D'Argentré; Taillandier; *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 131; Anselme, aux *Montauban*; d'Argentré, p. 664; *Actes de Bretagne*, col. 1853.

Digitized by Google

chaient au malheureux prince la faim et la soif. Emue de compassion, elle descendit dans le fossé, et se hissant jusqu'au soupirail, par où s'échappaient les gémissements, elle fit passer au patient un peu du pain et de l'eau destinés à sa propre nourriture. L'inconnue prolongea ainsi, durant près de six semaines, l'existence du condamné. De plus, elle alla chercher un religieux mendiant, cordelier de l'observance. Le moine se glissa la nuit près du moribond : il reçut par la lucarne et la confession du captif et le legs de sa vengeance [1].

Voyant que la faim ne produisait point le résultat qu'ils en attendaient, les assassins du prince eurent recours au poison.

Le premier sachet fut négligé ; mais ils firent usage des deux autres, ou de l'un des deux autres. Le lundi 20 avril 1450, Jean de la Chaise, par ordre d'Olivier de Meel, versa l'Everbemène dans une soupe grasse, qui servit à la nourriture de Gilles. Mais le prince était jeune, « moult beau cavalier, radde, bien fourmé, et puissant de corps. » A la grande surprise des empoisonneurs, la victime, épuisée par ses tortures précédentes, ne succomba point sur le coup [2].

L'assassinat direct fut alors résolu.

Dans la nuit du 24 au 25 avril, Olivier de Meel, Roussel

[1] D'Argentré; Taillandier.

[2] « Et quand ces poisons furent apportées, Olivier de Mes les voulut esprouver sur ung chien et sur ung chappon, et leur en donna sur autres viandes (mêlé à d'autres aliments), et tout incontinent [ces animaux] moururent en la place. Quant il fut certain de la vertu de ceste damnée marchandise, il alla visiter Monseigneur Gilles et lui apporta des vivres... Et en tout ce qu'il lui avoit apporté, tant pour manger que pour boire, y avoit de ces poisons à grande habondance. Monseigneur Gilles, qui moult grand appétit avoit, mangea de ce que on lui avoit apporté... Mais mal quelconque n'en sentit; dont ses gardes furent moult espovantez, etc. » Al. Bouchard, f° CLXXXV, verso. — Il n'y avait pas au moyen âge de nomenclature scientifique, non plus que de méthode scientifique. Les substances chimiques ou naturelles portaient des noms arbitraires, *poétiques*, ou d'imagination. On a vu que la drogue toxique rapportée d'Italie par ordre d'A. de Montauban, se nommait *Everbemène*. Dans le procès de Jean, duc d'Alençon, condamné en 1458, on apprend que ce prince s'était procuré à grands frais une herbe ou plante pharmaceutique, appelée *Martagon*. Cette plante, entre autres vertus magiques, communiquait à son possesseur le don d'éloquence, et le mettait « en la bonne grâce des dames. » Lorsque, vers la même époque, Jacques Cœur s'enfuit de France pour se soustraire aux persécutions dont il était l'objet, ses ennemis le rejoignirent dans l'asile secret où il s'était refugié. Là, ils tentèrent de l'empoisonner avec des substances pulvérulentes jetées dans son breuvage. C'étaient des poudres de *realzar* et d'*arceney* : cette dernière matière est bien connue encore aujourd'hui sous le nom d'*arsenic*.

Digitized by Google

Maletouche, Thomas Rageart et Jean de la Chaise, tous serviteurs d'Arthur de Montauban, pénétrèrent auprès du prince breton, qu'ils trouvèrent au lit. Puis, saisissant un de ces grands draps ou *touailles* alors usités, ils en firent une manière de nœud-coulant, et l'étranglèrent jusqu'à mort complète. Ils lavèrent ensuite le prince, le parèrent et se rendirent les uns à l'église, les autres à la chasse. Là, ils se firent annoncer la *triste* nouvelle, et jouèrent la surprise afin de se ménager ou de feindre un alibi [1].

Le duc François et ses troupes étaient sous les murs d'Avranches, lorsque la mort de Gilles fut publiquement divulguée. Le tragique dénouement de cette longue trame, au lieu d'en assurer le succès, dévoila cette machination à tous les yeux d'une manière éclatante. La lumière se fit rapidement sur tout ce que le duc avait ignoré. François, le 22 janvier 1450, avait fait, à Vannes, un premier testament, dans lequel son frère Gilles n'était pas même nommé. La nouvelle de ce meurtre faillit révolter d'indignation l'armée bretonne. Le duc, dont les yeux s'étaient enfin dessillés, n'eut plus dès lors assez de larmes pour pleurer son frère, et le fratricide qu'il avait commis.

L'abbé de Boquem, voisin de la Hardouinaye, célébra les funérailles de la victime, assisté de ses religieux et des gentilshommes qui résidaient aux alentours. Gilles reçut les honneurs de la sépulture dans l'église de cette abbaye, qui lui érigea de ses deniers un modeste monument. Sa tombe fut recouverte d'une vaste pierre d'ardoise sur laquelle s'étendait sa statue couchée, sculptée en bois de chêne et peinte, qui subsiste encore [2].

Dès le mois de mai 1450, Françoise de Dinan, dans un acte solennel où elle stipule à titre de majeure, déclara que le mariage entre elle et feu le prince Gilles, attendu la jeunesse de

[1] *Ibid.*; *Actes de Bretagne*, col. 1551 ; *Récollection des merveilles advenues de nostre temps*, Panthéon, p. XLXII; Math. d'Escouchy, t. I, p. 96; *Preuves*, p. 78 et 239. Les assassins répandirent le bruit que Gilles était mort de marasme, par suite du déplaisir que lui avait causé la victoire de Formigny. Taillandier, p. 34. V. Alain Bouchard, *Chronique de Bretagne*.

[2] Les mêmes; Alain Bouchard, f° CLXXXV; *Gilles de Bretagne*, p. 249 et suiv.; *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, 1856, in-8°, 2° cahier p. 14 et suiv. Cette statue a été, il y a quelques années, recueillie et déposée au musée de Saint-Brieuc par mon confrère et ami M. Anatole de Barthélemy, auteur des deux derniers opuscules qui viennent d'être cités, et alors secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord.

Digitized by Google

l'épouse, n'avait jamais été accompli. Elle déclara, par les mêmes lettres, disposer de sa main en faveur de Guy XIV, son premier fiancé, qui la fit bientôt comtesse de Laval. Peu de temps après, au mois de juin, le duc François, dès longtemps malade et profondément troublé par cette mort, voulut se rendre d'Avranches au mont Saint-Michel. Il séjourna huit jours en ce lieu de pèlerinage, et y fit célébrer le service du mort. Puis il retourna en Bretagne. Comme il chevauchait, triste et pensif, par les grèves, un homme, sous l'habit de cordelier, se présenta devant lui. Il lui rappela de la part de Gilles, la mort de son frère, et au même nom il lui signifia qu'il l'ajournait, lui duc, à quarante jours, devant Dieu. Puis le cordelier disparut.

Le 17 juillet 1450, François, de retour dans son duché, « sain de pensée, mais fèble et enferme de corps, » fit un codicile par lequel il instituait un service anniversaire en l'honneur de son frère, dans l'abbaye de Boquem, et mourut le 19 du même mois [1].

Lorsque le duc fit la rencontre du cordelier, ce prince avait toujours à ses côtés son favori, Arthur de Montauban. Le religieux ayant disparu, le duc demanda Montauban ; mais celui-ci avait à son tour quitté la compagnie de François. Marie de Montauban, sœur d'Arthur, était femme de Jean de Graville, seigneur de *Marcoussis* et patron de ce monastère célèbre. Arthur, selon toute apparence, courut immédiatement se réfugier au sein de cet asile, et ne tarda pas à y appeler auprès de lui, pour jouir de la même impunité, Olivier de Meel. Mais, dès que le duc Pierre eut succédé à François, ce duc, et surtout le connétable, son oncle, ne négligèrent pas de venger le meurtre de Gilles [2].

Aux fêtes de la Toussaint suivante (novembre 1450),

[1] Les mêmes; Al. Bouchard, f° CLXXj, verso; d'Argentré, p. 810, 828, 836; Fontanieu, ms. 121-2, au 16 juillet 1450; *Actes de Bretagne*, col. 1356 à 1358; Le Héricher, *La Normandie illustrée*, 1852, in-f°, t. II, 6e partie, p. 18; J. Chartier, t. II, p. 228; Berry, p. 455; Gruel, p. 402; Du Clecq, p. 24, ch. XXXIV. Selon Robert Blondel, le duc François, au siége d'Avranches, aurait été lui-même empoisonné par la femme du capitaine anglais, qui le séduisit, puis lui donna la mort. Voy. ma *Notice sur Robert Blondel*, p. 55 du tirage à part.

[2] Al. Bouchard, f° CLXXXVij; d'Argentré, p. 810; Anselme, aux *Graville* et aux *Montauban*; G. Gruel, p. 403; Barthélemy, p. 258-9; *Actes de Bretagne*, col. 1552; Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, 1867, in-8°, p. 87, 88, 377, 378; Chastellain, t. III, p. 213.

Digitized by Google

Charles VII et sa cour se tenaient à Montbason en Touraine. Le nouveau duc, accompagné de son oncle, se rendit auprès du roi, et le 3 novembre il lui fit hommage pour ses tenures. L'un et l'autre entretinrent le roi du meurtre de Gilles. Durant leur séjour à la cour, le connétable envoya des archers ducaux, qui se présentèrent à Marcoussis, arrêtèrent Olivier de Meel, puis l'amenèrent à Tours. Richemont ne s'éloigna, vers le 18, qu'après avoir reçu dans cette ville son prisonnier, qu'il expédia par la Loire jusqu'à Nantes. Le roi ne vit pas sans déplaisir cette arrestation, opérée sur sa terre par les agents d'un vassal. Cédant toutefois aux instances du connétable, il prit lui-même, comme haut justicier, la connaissance de cette affaire et la direction des poursuites [1].

Le 22 novembre 1450, Arthur de Montauban comparut à Tours, devant le conseil du roi, et plaida pour se disculper de la prévention qui s'élevait contre lui. Ayant d'ailleurs à répondre à l'ajournement de son seigneur le duc, il fut mis en liberté sous caution. Arthur réussit ensuite à regagner l'asile de Marcoussis, où il se fit moine célestin. En changeant ainsi d'état civil ou légal, il échappait à la juridiction laïque. Il mourut en 1468, après avoir été fait, par Louis XI, archevêque de Bordeaux. Quant à l'amiral de Coëtivy, qui du reste n'avait point trempé dans la fin tragique de Gilles, il fut tué en 1450 au siége de Cherbourg, et cette fin patriotique peut racheter aux yeux de l'histoire la conduite peu louable ou les sentiments équivoques, dont il donna les signes dans ce déplorable épisode [2].

Les meurtriers de Gilles avaient été décrétés d'arrestation par lettres du duc Pierre, données à Vannes le 15 août 1430. Au mois de mars 1451, le roi envoya dans cette ville, où s'instruisait le procès, Jean Tudert, maître des requêtes, en qualité de commissaire royal. Jean Tudert, assisté des officiers ducaux, présida l'interrogatoire des prévenus, qui eut lieu le 15 mai, et fut suivi de leur confession. Olivier de Meel était un vieillard chétif, brisé par l'âge et la maladie. Il eut la tête tranchée à Vannes le 8 juin suivant. Jean Rageart et ses autres complices paraissent avoir subi le même sort. La justice enveloppa

[1] Gruel; Al. Bouchard, f° CLXXXVIIJ; Taillandier, PP. 2298; *Actes de Bretagne*, col. 1546, 1547, 1552; Chartier, t. II, p. 248.

[2] *Actes de Bretagne*, col. 1550 et suiv.; Anselme, *Montauban*, etc.; *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 207; *Histoire de Marcoussis*, p. 377, 378.

Digitized by Google

même dans sa rigueur un nommé Pierre Salmon, de Néant, qui fut exécuté à mort comme coupable. Pierre Salmon, néanmoins, fut reconnu plus tard innocent : le duc Pierre, par son testament, rendit aux héritiers de Salmon ses biens confisqués, et fonda une messe perpétuelle pour le repos de l'âme de cette victime judiciaire [1].

Georges Chastellain, moraliste, chroniqueur et poëte, a consacré au trépas infortuné de Gilles de Bretagne une triple élégie. Après avoir, dans ses mémoires, raconté en prose la tragique histoire de ce prince, il lui a ouvert une place d'honneur dans son *Temple de Boccace*, mélancolique fiction où figurent les morts les plus illustres, dont le souvenir préoccupait les contemporains du poëte. Gilles de Bretagne a aussi sa place et son rollet dans *la Complainte de fortune*, autre composition poétique attribuée, non sans vraisemblance, à Chastellain. Gilles reparaît enfin dans la strophe suivante de la *Récollection des merveilles*.

Un Gilles de Bretaigne
Nepveu au roy Charlon (Charles VII),
Vis-je par mode estraigne
Estrangler en prison,
Par l'adveu de son frère
Qui, cité devant Dieu,
Mourut de mort amère
En fondant comme sieu (suif).

A. Vallet (de Viriville).

[1] Barthélemy, *ibid.*; *Actes de Bretagne*, 1552, 1707, 1708. La collection des Blancs-Manteaux, ms. 48, *b*, f° 86 et le ms. résidu Saint-Germain 143, f° 127, renferment deux dépêches originales et autographes de Jean Tudert au roi sur cette affaire. Les officiers ducaux apportèrent quelque résistance à l'exercice de la justice royale. On observe que dans l'une de ces dépêches, la signature de Jean Tudert a été placée sur un papier à part et *rapporté*.

[2] *Œuvres de Chastellain*, t. VII, p. 87, 88, 192; t. VIII, p. 329.

Digitized by Google

LES DERNIERS TRAVAUX

SUR

LE BOUDDHISME

I.

Parmi les études auxquelles on se livre de nos jours avec ardeur figurent en première ligne celles concernant l'Inde antique. Tout y est nouveau, et la philologie rend sur ce point à l'histoire les plus éminents services. Entre beaucoup de faits étonnants révélés d'abord par les de Guignes, les Abel Rémusat, les Klaproth, on a surtout été frappé de ce phénomène étrange d'une religion fondée par un homme juste, recommandant les préceptes d'une morale et les formes d'une discipline qui offrait des analogies nombreuses avec les enseignements et les institutions du christianisme. L'étonnement a grandi lorsqu'on vit que cette religion s'était étendue pacifiquement sur les plus vastes contrées de l'Asie et était embrassée par une foule innombrable de sectateurs. Chacun alors de vanter « la bienfaisante influence du bouddhisme sur les mœurs et les institutions[1], » et de s'écrier : « Puissance réformatrice, action morale et politique, profondeur de doctrine, rien ne lui manque[2] ! » Des esprits trop prompts à juger les choses ont tiré alors de ces faits, encore mal connus, des conséquences fâcheuses contre la reli-

[1] M. J. J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, juin 1837, p. 746.
[2] *Ibid.*, p. 749.

Digitized by Google

gion catholique [1]. Nous avons entendu bien des voix, confiantes en cette réputation séculaire de sagesse faite à l'Inde, et qu'Herder a tant exaltée dans ses *Idées sur la Philosophie de l'histoire*, nous vanter la morale bouddhiste, la doctrine bouddhiste. Au nom de je ne sais quelle théorie, on appelait même les catholiques à recevoir du bouddhisme des leçons de convenance et de modestie, car on avait la preuve, disait-on, que la raison était arrivée ici par ses seules forces au même résultat que la raison inspirée par Dieu [2]. Pour nous rassurer, et nous convaincre qu'il n'y avait dans tous ces faits rien qui pût alarmer notre foi, nous avions d'abord pour garants nos écrivains catholiques [3]; ensuite, ayant étudié les travaux des maîtres,

[1] Citons seulement parmi les auteurs qui ont précédé notre temps, Dupuis, (*Origines de tous les cultes*, p. 283), concluant que « le christianisme était une émanation des écoles philosophiques qui avaient fleuri dans l'Orient avant Jésus-Christ; » parmi les auteurs contemporains, M. Emile Burnouf (*Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1865), affirmant que « le christianisme est dans son ensemble une doctrine aryenne et qu'il n'a pour ainsi dire rien à démêler avec le judaïsme. »

[2] Un publiciste très-connu, député au parlement italien, M. Ferrari dans son ouvrage sur *la Chine et l'Europe, leur histoire et leurs traditions comparées*, soutient gravement que la tradition chinoise nous a révélé des faits « qui blessent profondément l'orgueil de la tradition chrétienne. » Cf. en Allemagne, pour ne citer que quelques noms, M. Köppen (*die Religion des Buddha und Ihre Entstehung*. 2 vol. in-8°, 1857-1859); M. Albrecht Weber (*Histoire de la Littérature indienne*, trad. par Alfred Sadous. Paris, 1859, in-8°); l'ouvrage allemand date de 1852. En Angleterre, M. Spence Hardy (*the Legends and theories of Buddhists*. Londres, in-12, 1866). M. Henri Prinsep (*Tibet, Tartary and Mongolia, their social and political condition, and the religion of Boodh as there existing*. Londres, in-8°, 1852). — En France, M. Ed. Laboulaye écrivait dans le *Journal des Débats*, du 13 avril 1853 : « Il est difficile de comprendre que des hommes à qui la révélation a manqué aient pu s'élever aussi haut et s'approcher autant de la vérité. » Voir sur cet enthousiasme pour les axiomes du bouddhisme les excellentes réflexions de Mme la princesse de Wittgenstein, dans l'ouvrage que nous citons plus loin (voir p. 79).

[3] Le cardinal Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, 2e disc., *Études orientales*, part. 2; et, pour montrer combien la religion est intéressée au progrès de toutes les sciences, *ibid.*, 7e disc. Voir de nombreux articles dans les *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetty, entre autres : *Les doctrines hindoues* examinées, discutées et mises en rapport avec les traditions bibliques, par l'abbé de Valroger; le 6e article est consacré à l'histoire du bouddhisme (février 1840). — Voir aussi *ibid.*, octobre 1841, p. 251. — *Principaux points du système bouddhiste*, par M. l'abbé Bigandet, de la Société des missions étrangères, *ibid.*, août et octobre 1843. — M. Félix Neve, *Histoire du bouddhisme indien*, dans le *Correspondant*, septembre et novembre 1845 (t. XI et XII); du même : le *Bouddhisme, son fondateur et ses écritures*, ibid., 1854, t. XXXIII, p. 221. — *La Société bouddhique*, ibid., décembre 1856 et janvier 1857. Nouvelle série, t. III, p. 460 et t. IV, p. 87. — *Le Bouddhisme*, par M. l'abbé Deschamps, *ibid.*, août 1860, etc. Docteur Wein-

Digitized by Google

nous avions pu y voir que la science pure marchait à des conclusions radicalement contraires aux prévisions des rationalistes. Un livre récemment publié à Rome par Madame la Princesse Caroline de Sayn-Wittgenstein, vient nous donner occasion de rappeler ces faits [1]. En descendant dans l'arène pour y combattre en soldat devoué de l'Eglise, la Princesse n'a pas voulu, dit-elle, « élucider des questions de science, » — bien qu'il y ait beaucoup de science dans ses pages, — « mais des questions de morale. » Dans cette comparaison entre le bouddhisme et le christianisme, elle a pris son sujet comme un cadre pour présenter une foule de réflexions ingénieuses, de pensées justes, de considérations historiques et politiques, de vérités sociales. Esprit d'une vive et rare intelligence, Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein saisit parfaitement et de haut toutes les questions actuelles de polémique religieuse; elle en parle avec franchise, parce qu'à ses yeux aucun catholique, en nos jours de lutte, ne peut et ne doit y rester indifférent. Nous l'en félicitons. La foi catholique n'a rien à redouter de la science et du temps. Des apparences peuvent parfois se produire contre elle, mais ce sont de simples apparences, qu'une vue plus claire des choses vient toujours dissiper. Nous ne pouvons ici, vu la nature de ce recueil, suivre Madame la Princesse de Wittgenstein dans le cours de sa belle exposition ; nous ne voulons point même examiner, en ce moment, toute la question du bouddhisme qui, sans doute, sera traitée ici par un maître avec plus de développement et d'autorité : notre seule intention est de résumer en peu de mots ce qu'il est indispensable de savoir sur l'histoire du bouddhisme, sur sa doctrine, son développement, son influence, sur les problèmes soulevés par cette histoire, et d'exposer tout d'abord comment cette étude s'est developpée de nos jours.

II.

Il y a quarante ans, un des hommes auxquels les études sanscrites doivent le plus, l'Anglais Colebrooke, lisant en 1827 à la

hart, dans le *Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique* de Wetzer et Welte, etc.

[1] *Bouddhisme et christianisme*. Rome, 1868, grand in-8°.

Digitized by Google

Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, un mémoire sur le bouddhisme, était forcé d'avouer qu'il ne savait presque rien de cette religion : il croyait son auteur indien, mais dans l'absence de tout document direct, original, il n'avait pu apprécier convenablement ses doctrines. Or, en 1828, un an après le mémoire de Colebrooke, M. Brian Haughton Hodgson, résident anglais dans le Népaul, publia le résultat des recherches faites par lui dans une foule d'ouvrages sanscrits provenant des monastères bouddhiques de ce pays, ouvrages mis immédiatement à la disposition des sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Paris. Presqu'en même temps, un jeune médecin hongrois, Csòma de Köros, pénétrait dans le Thibet, et publiait, quelques années plus tard (1834), dans le *Journal de la Société asiatique*, des analyses détaillées de deux grands recueils thibétains, traductions des originaux sanscrits trouvés par M. Hodgson, faites au VIIe siècle de notre ère par des missionnaires bouddhiques. Trois ans après, M. Schmidt constatait à son tour que des livres mongoles, rapportés à Saint-Pétersbourg par M. Schilling, étaient aussi des traductions, reproduisant, comme les traditions thibétaines, les traités sanscrits du Népaul.

C'était déjà beaucoup d'avoir ainsi trois sources différentes d'informations pour contrôler la même doctrine ; mais on ne devait pas s'arrêter là ; car au sud de l'Inde, dans l'île de Ceylan, M. Turnour découvrait une autre rédaction de la vie et des prédications du Bouddha, qui était originale, et non point, comme les livres thibétains et mongols, une copie des livres du Népaul. La forme était dissemblable, mais le fond était identique. Les livres chinois, interrogés à leur tour, donnèrent encore de nouvelles traductions des ouvrages bouddhistes, et de plus des relations sur l'état du bouddhisme, écrites par des pèlerins chinois dans l'Inde, du IVe au Xe siècle de notre ère, documents précieux dont Abel Rémusat a publié le plus ancien [1], et M. Stanislas Julien le plus détaillé et le plus intéressant [2]. Mais sur le sol de l'Inde ne pouvait-on pas aussi rencontrer vivante la trace du bouddhisme ? On l'y rencontra : il

[1] *Foe-Roue-ki, ou Relation des royaumes bouddhiques*, traduit ou annoté, in-4°, 1836. Le nom du voyageur est Fa-hian.

[2] *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde*, un vol. in-8°, 1853.

Digitized by Google

y a trente ans, on découvrit pour la première fois dans l'Inde des inscriptions. M. James Prinsep [1], M. Turnour [2], M. Lassen [3], M. Wilson [4], M. Burnouf ont lu et commenté ces inscriptions de Guinar, Dhauli, Bhabra, Bouddha-Gaya, contemporaines à peu près de l'expédition d'Alexandre, qui vinrent jeter un jour inattendu sur l'histoire du bouddhisme.

Toutes ces sources diverses ont été successivement étudiées: la philologie avait devant elle une belle carrière, et elle l'a brillamment exploitée. En Angleterre, en Allemagne, en Russie, ces études n'ont cessé d'être cultivées, et, en France, pour ne parler que de notre pays, M. Eugène Burnouf a écrit l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* [5] et la traduction du *Lotus de la bonne Loi* [6], M. Foucaux a donné une traduction de *l'histoire du Bouddha* [7], ouvrages importants que M. Biot [8] et M. Barthélemy Saint-Hilaire [9], ont résumés et enrichis encore par leurs savantes observations.

Les sources où l'on peut puiser nous sont désormais connues, et nous n'avons qu'à les interroger.

Le bouddhisme fut fondé par le fils d'un roi de l'Inde centrale, que l'on appela Çâkya-Mouni, c'est-à-dire le solitaire de la tribu des Çâkyas. Çâkya-Mouni mourut 950 ans avant Jésus-Christ, selon les Chinois, antérieurement encore d'après d'autres calculs, et seulement 543 ans, selon les Singhalais. Cette dernière date, ou celle de 544, adoptée par MM. Lassen et Wassilief, est généralement regardée comme la plus exacte. Le bouddhisme, sorti du brahmanisme, fut lui-même un développement de la philosophie enseignée auparavant par Kapila,

[1] *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VI et VII. M. Edward Thomas a réimprimé les articles de Prinsep en y joignant des notes : *Essays on indian antiquities of the late James Prinsep*, edited with notes. Londres, 1858, 2 vol. in-8°.

[2] *Ibid.*, t. VI.

[3] *Indische Alterthumskunde (Antiquités indiennes)*. Bonn. 1852, 2 vol.

[4] *Journal of the royal Asiat. Soc. of Great Britain*, t. XII.

[5] 1 vol. in-4°, 1843. Paris, imprimerie royale.

[6] *Le Lotus de la Bonne Loi, accompagné d'un commentaire et de* 21 *Mémoires relatifs au bouddhisme*. Paris, in-4°, 1852. Imprimerie nationale.

[7] *Rgya tch'er rol pa, ou Développement des jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çâkya-Mouni*. 2 vol. in-4°, 1847-1848.

[8] *Journal des Savants*, 1844.

[9] *Journal des Savants*, 1854 et 1855.— *Bouddha et sa religion*, 1859; presque chaque année M. Barthélemy Saint-Hilaire poursuit dans ce recueil ses travaux sur le bouddhisme.

Digitized by Google

et une religion se forma de ce qui n'était qu'un enseignement d'école. Le Bouddha, titre ascétique, commun à beaucoup de personnes, sous lequel on désigne spécialement Çâkya-Mouni, le Bouddha a propagé sa doctrine par une prédication orale adressée à tous indistinctement ; il n'a rien écrit, et c'est seulement après sa mort que ses disciples, réunis par quatre fois en assemblées solennelles, espacées en 300 ans, ont rédigé et successivement modifié les écrits réputés canoniques. Des érudits de premier ordre, n'ayant pas su distinguer l'âge des textes, avaient présenté d'abord la collection hétérogène des doctrines bouddhiques avec une unité de conception imaginaire. C'était là une erreur, et ce fut un travail délicat, mais nécessaire, de reconnaître ce qui appartenait à la rédaction primitive et ce qui fut ensuite ajouté. Ainsi les trois membres de la doctrine bouddhique : les discours du Bouddha, la discipline, la métaphysique, ne se trouvent point, au moins avec cette régularité de distinction, dans la collection originale du Népaul ; ils y sont avec des divisions moins tranchées, moins systématiques. Trois ou quatre conciles ont discuté et fondé successivement la doctrine du bouddhisme primitif, appelée le petit Véhicule, doctrine qui se divisa en dix-huit écoles, en attendant que la secte dite du Grand Véhicule vint, quatre siècles après Çâkya-Mouni, 100 ans avant Jésus-Christ, fonder un schisme, subdivisé lui-même en d'autres sectes. La séparation à établir entre ces deux grandes écoles, qui se sont toujours combattues, est l'objet principal du livre de M. Wassilief [1].

Mais qu'avait prêché le Bouddha ? Venu au milieu d'une société corrompue, soumise à toutes les institutions brahmaniques, il put haïr les brahmanes, en accusant leur hypocrisie, leur ignorance, mais il ne s'érigea point en réformateur théorique de la religion dominante ; il voulait se séparer d'elle, mais était très-préoccupé de ne pas rompre avec les habitudes populaires [2]. Ainsi il ne réprouva ni ne blâma la distinction des castes, dont les Védas ne parlent point, et que depuis les brahmanes imposèrent à l'Inde ; il l'accepta comme un fait social existant ; seulement, en recommandant à tous indistinctement

[1] *Le bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature*, publié en russe dès 1857, en allemand en 1860, traduit en français par M. Lacomme, avec une préface de M. Ed. Laboulaye. Paris, in-8°, 1865, chez Durand.

[2] Madame la Princesse de Wittgenstein a indiqué cette conduite, *l. c.*, p. 82.

Digitized by Google

(et cette universalité d'enseignement offre un caractère remarquable) la pratique des vertus, il éteignit cette distinction antisociale : « Ma loi, dit-il, est une loi de grâce pour tous. » L'enseignement du Bouddha eut surtout pour objet la morale : il prêcha des vertus, les pratiqua, eut de la considération pour la femme, de l'horreur pour le mensonge, de l'estime et même de l'amour pour l'humilité, la patience, l'aumône, la chasteté, surtout la pitié, cette première des vertus pour le Bouddha. Ce sont là de hautes doctrines [1], et on ne saurait trop y applaudir; mais à ces nobles sentiments, le Bouddha joignit des erreurs déplorables.

En premier lieu, sa morale ne repose sur aucun fondement. Çâkya-Mouni ignore même l'idée philosophique du bien, ne connaît point la pensée du devoir; sceptique, en proie à une inconsolable tristesse, dans un monde qu'il ne comprend pas, il n'aspire en égoïste qu'après la récompense, et quelle récompense ! le Nirvâna, « une conception monstrueuse [2], » l'anéantissement complet, le néant absolu que les peuples, trompés par les subtilités des docteurs, pouvaient prendre pour la béatitude éternelle. En aspirant au néant, le Bouddha accepte cependant la douleur : l'existence de la douleur, la cause de la douleur, l'anéantissement de la douleur, le chemin qui conduit à cet anéantissement, voilà les quatre vérités sublimes prêchées par le Bouddha, poursuivi ainsi par cette grande idée qu'il ne comprend pas, mais qui a suffi pour entraîner les âmes, de l'épreuve et de l'expiation [3]. En second lieu, le Bouddha a emprunté au brahmanisme sa théorie de la transmigration des âmes, mais c'est pour la pousser jusqu'aux dernières limites de l'exagération, à travers une multitude innombrable d'existences, sous les formes les plus diverses d'éléphant, d'oiseau, de plante, etc., là où la personnalité humaine, méconnue et détruite, se confond avec les choses les plus viles de ce monde. Or, quand on méconnaît à ce point la personnalité de l'homme, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, il est absolument impossible de se faire la moindre idée de Dieu. Le bouddhisme

[1] M. l'abbé Deschamps dit à ce sujet : « J'ai souvent comparé dans ma pensée le fondateur du bouddhisme à Channing, » *l. c.*, p. 720.

[2] Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 251.

[3] L'abbé Deschamps, *l. c.*; Cf. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 57; La Princesse Wittgenstein, *l. c.* p. 143 et 145.

Digitized by Google

est donc nécessairement athée : il n'a pas de Dieu, il n'a pas même la notion confuse de l'esprit universel, il n'admet pas davantage une nature proprement dite, n'ayant pas de Dieu. Le bouddhisme n'a pas de sacerdoce, il n'a pas de sacrifice ; par conséquent on pourrait lui refuser le nom de religion. Ceux qui nous vantent le bouddhisme, qui repoussent pour lui le reproche d'athéisme, et prétendent « qu'il reconnaît les mêmes formes suprêmes de la Divinité que le brahmanisme ; » ceux qui osent écrire que « si le Dieu des bouddhistes semble nous échapper, celui des chrétiens, quand on vient à analyser sa nature, est aussi presque insaisissable [1] » — pour jeter par ce rapprochement impie une insulte au front du christianisme, — devraient lire et méditer les livres de M. Eugène Burnouf, les études si lumineuses de MM. Biot et Barthélemy Saint-Hilaire, les considérations si élevées de Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein : ils entendraient la voix de la science et du bon sens. En analysant la théorie du bouddhisme, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait toucher du doigt les « folies, » les « rêveries monstrueuses, » les « extravagances, » les « absurdités » de ce système, et, fatigué de sa course à travers ces ennuyeuses légendes, il s'écrie : « Vraiment la plume me tombe des mains, et, si je ne me disais que ces niaiseries misérables sont dans un livre canonique, je renoncerais à poursuivre [2]. »

III.

Voilà donc le bouddhisme : il n'a aucune idée de la personnalité humaine, aucune idée de la liberté, aucune idée de cause, mais comme, au milieu de ces erreurs, se rencontrent, on l'a dit, de très-nobles sentiments. On voudrait oublier les erreurs pour ne se souvenir que des sentiments, sans se dire que ces sentiments sont aussi bien étroits, car ils ne reposent sur aucune idée généreuse. « C'est un tronc sans tête et sans pieds [3]. » N'importe, les enthousiastes reprennent isolément toutes ces

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 527 et 528, art. de M. Emile Burnouf, *la science des religions*.

[2] *Journal des Savants*, 1854, p. 502.

[3] L'abbé Bigandet, dans les *Annales de philosophie chrét.* de M. Bonnetty octobre 1843, p. 86.

Digitized by Google

données, et, en les combinant, cherchent à en forger des armes contre le christianisme.

On invoque premièrement l'antiquité du bouddhisme, l'antériorité incontestable de la naissance du Bouddha sur la venue de Jésus-Christ, et comme le bouddhisme s'est greffé sur le brahmanisme, que le brahmanisme remonte encore plus haut dans la nuit des temps, on fait découler de cette métaphysique indienne[1], d'abord toute la mythologie grecque, puis les idées chrétiennes, et l'on écrit : « On est forcé d'en venir à l'étude des cultes et des dogmes indiens, et, quand on remonte à leur origine, on s'aperçoit que là est la source la plus reculée de ce qui, depuis lors, a été cru, enseigné ou seulement conçu dans le monde occidental[2]. » Ainsi, à bien comprendre cette phrase, où se fait jour une pensée commune à plusieurs auteurs, la religion chrétienne serait la servile imitatrice de la religion bouddhique. L'imagination se donne ainsi carrière, et dans ses spéculations, oublie tout simplement que l'enseignement divin a été entendu dès le premier jour, et que les hommes, dispersés à travers le monde, en ont emporté dans leurs cœurs des vestiges avec la tradition des vérités ; elle ne se rappelle pas que Moïse a vécu, que la Bible a été écrite, que les fils de la Bible viennent de se répandre dans toute l'Asie, ont été puissants, et, tout à l'heure, vont monter jusque sur le trône des Rois avec Esther. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'un de leurs écrits sacrés, le livre de l'Ecclésiaste ou le livre de la Sagesse, fût venu des rives de l'Euphrate, où Zoroastre a pu le lire, jusque sur les bords du Gange, où le Bouddha a pu en être inspiré[3] ? On n'en sait rien encore ; soit, on ne le saura peut-être jamais ;

[1] Cette filiation entre l'Inde et la Grèce est réelle ; cependant il ne faudrait pas aller trop loin. Un membre de l'Institut, M. Langlois, a justement écrit : « Je ne suis pas du nombre de ceux qui disent que tout vient de l'Inde. Je sais que les hommes appartiennent à la même famille et que l'esprit humain suit partout une marche uniforme. Il est facile de voir que les idées indiennes peuvent quelquefois servir de commentaire aux idées grecques... Toutefois il me restera un doute, et je soupçonnerai les Grecs d'avoir été quelquefois comme l'artiste qui, après avoir coulé un vase sur un moule étranger, brise ce moule afin qu'il soit impossible d'en constater l'origine. » (*Rig-Véda*, t. I, p. VII.)

[2] Emile Burnouf, dans la *Revue des deux-Mondes*, 1er décembre 1864, p. 525.

[3] Il y a des dates qui donnent à penser : la captivité des juifs à Babylone commença en 606 ; Zoroastre vivait au VIe siècle, c'est-à-dire vers 550 ; Çâkya-Mouni mourut en 543, Pythagore en 509, Confucius vers 479. Il semble que l'on suive la marche de la vérité avec le prosélytisme des Juifs.

Digitized by Google

mais cette hypothèse est au moins aussi plausible que celle qui fait de l'Inde la mère unique de toute sagesse et de toute civilisation. Or, comme le christianisme sort de la Bible et que Moïse est un peu plus vieux que le Bouddha, puisque son récit remonte à l'origine des choses, j'estime que la priorité du Bouddha sur Jésus-Christ n'est pas un argument de grande valeur pour marquer son influence sur le christianisme [1].

Outre l'ancienneté du bouddhisme, on rappelle toute son histoire: la vie pieuse de Çakyamouni ; sa prédication orale, où il n'employa jamais que la persuasion pour toucher les âmes; son appel de tous les hommes à une foi commune; le succès de sa doctrine, malgré les persécutions ; et jusqu'aux formes extérieures de sa discipline: culte des saints, jeûnes, cierges votifs, chapelets, encens, processions, indulgences, etc., etc. Si l'Église vante ses cloîtres et ses religieux, le bouddhisme ne montre-t-il pas ses lamaseries, immenses monastères où s'entassent jusqu'à dix mille, quinze mille, trente mille lamas voués au célibat, pratiquant la confession, la mortification, vénérés de tous comme les hommes de prière par excellence? Le bouddhisme n'a-t-il point même un pape dans le Dalaï-Lama [2]? Et alors, les yeux fixés sur le christianisme, on signale entre les deux doctrines une évidente corrélation ; on dit que le catholicisme, fondé par un homme pacifique, eut à son origine une grande simplicité de doctrine, « mais s'augmenta peu à peu d'une foule de dogmes nouveaux, et bientôt de toute une série de formules magiques et de machines à prier comme dans l'Orient dégénéré [3]. » Dès lors l'annaliste de la science des religions peut écrire: « Le bouddhisme est aussi élevé parmi les religions orien-

[1] Mais mon argumentation est mise à néant! M. Emile Burnouf a découvert que « la Bible avant Moïse est une légende...; » que « les premiers récits de la Genèse sont, dit-on, une reproduction incomplète des mythes aryens...; » que « le Rig-Véda est peut-être le plus authentique des livres sacrés. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 543 et 544.) Et voilà, nous dit-il, les données de la *science des religions*, « une science de faits, » (*l. c.* p. 525). On rirait vraiment de tant d'outrecuidance, si ces aberrations n'étaient profondément tristes.

[2] Voir à ce sujet Wiseman, *Discours*, etc. Ed. Migne, p. 362. L'établissement du Dalaï-Lama est peut-être une tentative pour imiter le christianisme. Le premier Dalaï-Lama ne date que de 1445, il n'est souverain temporel que depuis 1640. Voir M. Barthélemy Saint-Hilaire, *le bouddhisme au Thibet*, *Journal des Savants*, 1865, p, 279.

[3] Expressions de M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, t. VII, p. 534.

Digitized by Google

tales que le christianisme parmi celles de l'Occident[1]. » Et l'étude du bouddhisme fournit aux incrédules, contre la donnée des chrétiens, des arguments qu'ils estiment précieux. Comme Bouddha a fondé sa religion en restant homme, sans se dire dieu et sans que ses disciples eussent songé à en faire un dieu, on le trouve beaucoup plus raisonnable que le fondateur du christianisme; et impuissant à comprendre un mystère qui tourmente la raison, on arrache à ce fondateur sa qualité divine[2]. Le Bouddha n'a-t-il point aussi fait de miracles? avec les brahmanes ses adversaires ne faisait-il point assaut de prodiges? Sans doute, et comme la science croit « qu'il est donné à tous les hommes de faire des miracles non moins étonnants, et qu'à ce titre il n'est pas plus dieu qu'il ne l'est à tout autre[3], » on rencontre dans ces explications un argument contre les miracles du christianisme... — Mais non, toute cette ressemblance matérielle, cette analogie, vraie dans certains faits, est fausse dans son ensemble : « ce sont bien plus des contre-épreuves que des imitations de faits analogues, dit très-bien la princesse de Wittgenstein[4]; leur similitude apparaît, mais on les retrouve renversés, non reproduits; » si même cette similitude était admise, elle viendrait seulement attester une fois de plus la convenance des formes suivies par le christianisme.

Mais, du reste, qui ne le sait? « l'esprit de ténèbres, comme le dit encore madame la princesse de Wittgenstein, se complaît à faire imiter les formes que Dieu destina aux idées vraies. » Contrefaire l'œuvre divine est pour lui le plus sûr moyen d'entraîner les âmes dans l'erreur : or l'erreur lui est plus profitable que le mal, car le mal ne lui livre que des individus isolés, tandis que l'erreur est contagieuse. On peut donc expliquer très-facilement cette ressemblance de formes entre certains faits communs au bouddhisme et au christianisme. Puis les formes sont peu de chose, l'idée est tout, et entre l'idée bouddhiste et l'idée chrétienne il y a des abî-

[1] M. Emile Burnouf, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1864, p. 528.

[2] « Toutes les prétendues démonstrations de la divinité du Christ, dit en effet M. Emile Burnouf, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1854, p. 531, pourraient s'appliquer à d'autres personnages, par exemple au bouddha Çâkyamouni qui cependant n'a jamais été considéré comme un Dieu. »

[3] M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Journal des Savants*, 1855, p. 247.

[4] *Bouddhisme et Christianisme*, p. 124.

Digitized by Google

mes; abîmes dans la métaphysique, nous l'avons vu; abîmes dans les résultats de sa doctrine, nous allons le voir [1].

IV.

Le bouddhisme manque essentiellement des deux caractères que la main divine imprima à la religion : la catholicité et l'unité.

On vante beaucoup les deux cents millions, quelques-uns disent quatre cents millions de sectateurs du bouddhisme ; c'est beaucoup peut-être, car M. Lassen a fait très-justement observer que l'on énumère parmi les millions de bouddhistes chinois des sectateurs d'autres religions, et que des renseignements exacts nous manquent sur la population et les croyances de ces pays. N'importe, ces cent cinquante ou deux cents millions sont répartis dans un cercle de nations dont les limites sont tracées par la nature. On n'a pas vu de bouddhistes en Europe [2]; on n'en a pas vu en Afrique, et si M. d'Eichthal a voulu soutenir leur existence et leur influence en Amérique [3], les preuves avancées par lui sont loin d'être concluantes, M. Feer le lui a dit [4].

D'un autre côté, tandis que partout le christianisme arrive avec son unité d'enseignement et de croyances, les idées bouddhiques, en se propageant, se séparèrent en une multitude d'écoles, de sectes, de ramifications divergentes, et subirent, en passant d'un pays à l'autre, des modifications, selon la diversité des coutumes, des institutions politiques et du temps. Les superstitions des roues à prières, etc., sont alors venues,

[1] Le savant M. Biot dit à ce sujet : « Si l'on compare les systèmes de doctrines qui caractérisent ces deux croyances et les circonstances seulement humaines qui ont accompagné leur développement, il est aisé de reconnaître que cette dérivation serait philosophiquement non moins qu'historiquement impossible, car il y a entre les deux doctrines un immense abîme moral. Toute personne qui aurait pu partager cette idée et qui lira l'ouvrage de M. E. Burnouf, non-seulement reconnaîtra avec la plus complète évidence qu'elle n'a aucun fondement, mais regrettera d'avoir pu un moment croire à un rapprochement si monstrueux. » *Journal des Savants*, 1844, p. 236, note.

[2] M. Pococke, je le sais, a tenté d'établir le fait d'une propagande des bouddhistes chez les Grecs. (*India in Grecce, or truth in mythology*. Londres, 1852, in-8°, p. 350.)

[3] *Études sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine*, in-8° 1865.

[4] *Revue critique d'histoire et de littérature* du 13 janvier 1866.

Digitized by Google

comme elles viennent toujours là où il n'y a pas de foi religieuse ; il y eut avec les esprits mauvais une horrible connivence [1]. Toutes ces augmentations, ces variations de la doctrine primitive ont été suivies par M. Eugène Burnouf, et l'on peut dire avec M. Barthélemy Saint-Hilaire [2], que dans ses évolutions la doctrine s'est abaissée, ou avec M. Biot qu'elle s'est dégradée [3]. Au Thibet, où est son centre, la religion du Bouddha a été altérée profondément par la religion indigène, qui lui a fait subir des transformations bizarres, et des sectes nombreuses s'y sont formées [4]. Il en est de même en Mongolie, en Chine, au Japon.

Enfin, et je termine la série d'objections présentées contre le christianisme au nom du bouddhisme, on vante beaucoup l'heureuse influence de la doctrine de Çakyamouni sur les nations de l'Asie. Or, sauf en Mongolie, où pour des peuples nomades le bouddhisme fut une sorte de progrès relatif, parce qu'il y eut un rôle utile en pacifiant des hordes sauvages et les fixant au moins à quelque chose, ailleurs et chez des nations moins neuves il n'a rien pu améliorer, corriger, civiliser. Je sais que les légendes sacrées nous rapportent, sur l'influence de la morale de Çakyamouni, des exemples frappants d'humilité, de chaste tempérance, d'austère charité et en dehors même de ces légendes, dont le récit est fort ancien, lors même que les faits racontés seraient imaginaires, je connais ces édits du roi Piyadasi, « converti à la science parfaite qu'enseigne le Bouddha, » que l'on trouve gravés sur les pierres et les rochers de Guinar, de Dhauli, de Kapour di Guiri, de Bhabra. Les recommandations des vertus n'y manquent pas, les réformes morales sont promulguées : ce roi veut que « le gouvernement ait lieu par la loi, le commandement par la loi, la prospérité publique par la loi ; » mais en face de ces légendes, de ces édits qui attestent évidemment l'influence de la morale bouddhique sur des individus, je cherche vainement, parmi les peuples déjà civilisés, ce que ces doctrines ont produit de salutaire [5].

[1] Voir à ce sujet Madame la Princesse Wittgenstein, *l. c.*, p. 110 et 155 : « Il semble que la *crédulité* doive toujours bénéficier de ce que perdent les *croyances* religieuses. »

[2] *Journal des Savants*, 1855, p. 278.

[3] *Ibid.*, 1844.

[4] *Ibid.*, 1865.

[5] Burnouf, Biot, Barthélemy Saint-Hilaire, Nève, Deschamps, sont unanimes. La Princesse Wittgenstein traite parfaitement cette question capitale,

Digitized by Google

Comme nous ne connaissons pas l'histoire de l'Inde dans ces temps anciens, il est difficile d'être précis ; mais nous savons que lorsque les brahmanes se décidèrent à expulser le bouddhisme, mille ans après son établissement, cette foi déplorable, ainsi s'exprime M. Barthélemy Saint-Hilaire, était à peu près morte dans le cœur des peuples, qui n'avaient pu l'adopter ; et en se retirant, elle laissait les mœurs publiques dissolues et cruelles.

On vante l'esprit religieux des habitants du Thibet, et j'ai lu en effet des récits étonnants tracés par un missionnaire catholique[1] ; mais dans le Thibet comme dans l'Inde, comme partout dans cet Orient où l'enseignement des « fils de la Bible, » comme disait le P. Lacordaire, n'a pas encore pénétré, je rencontre des souverains despotes, des peuples serviles, et jamais les âmes n'y ont été ni plus douces, ni plus fières. En Chine, où le bouddhisme rencontra un culte primitif plus élevé, il n'a pu se protéger contre l'envahissement des superstitions, et toujours impuissant à réformer quoi que ce soit, il a contribué largement à établir « cet idéal de perversion que la Chine a réalisé[2]. » Au Japon, où il fut appelé par un empereur pour être opposé à la religion de Confucius, il s'est tenu tranquille et accommodé à toutes les exigences nationales, afin d'être toléré ; son action y a été nulle. En fait de politique et de législation, le dogme du Bouddha est resté impuissant pour les nations[3].

Ne disputons plus : le bouddhisme est jugé. Sa métaphysique même, sa morale étroite, jusqu'à sa propagation et jusqu'aux faits sociaux, tout est contre lui[4]. « Je ne m'étonne pas, dit

l. c., p. 147 et suiv. On peut observer que M. Wilson (*Journal of the royal asiat. soc. of great Britain*, t. XII, p. 153 et 240) ne reconnait pas dans les exhortations de Piyadasi un caractère bouddhique ; mais M. Eugène Burnouf l'a réfuté : *Lotus*, p. 711, note 3. Cf. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1854, p. 284.

[1] M. l'abbé Huc, *Souvenirs d'un voyage au Thibet et en Tartarie*. Cf. *Buddhism in Tibet*, by Emil Schlagintweit, Leipzig 1863 ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1865, article intitulé : *Du bouddhisme au Thibet*.

[2] Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein, *l. c.*, p. 179, On voit dans cet ouvrage « l'abîme de hideurs éthiques et esthétiques auquel la doctrine bouddhique fait descendre ses croyants, » *l. c.*, p. 181.

[3] Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 121.

[4] Au temps de l'engouement pour le bouddhisme, M. J. J. Ampère écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* : « *Partout* où l'on a pu observer l'effet du bouddhisme, on l'a jugé *très-salutaire*. » (Novembre 1833, p. 383.)

Digitized by Google

M. Barthélemy Saint-Hilaire, que le bouddhisme, surtout quand il était moins connu, ait provoqué quelque admiration; mais je crois qu'aujourd'hui toutes ces méprises doivent se dissiper. » « Le bouddhisme a été au-dessous du brahmanisme, dont il est sorti, et qu'il voulait réformer. Le brahmanisme, plus ancien que lui, valait mieux que lui[1]; » c'est la loi : les fausses religions ne s'améliorent pas dans leurs variations successives et leurs réformes intérieures : loin de là. Pour trouver en elles la plus grande somme de vérité, il faut, dans l'antiquité, remonter aux traditions primitives, où elles retrouvent le premier enseignement donné par Dieu, ou bien, depuis que la croix a été plantée au Calvaire, descendre au moment où elles entendront le nouvel enseignement donné par Jésus-Christ à tous les hommes. Ainsi se vérifie la belle pensée de Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein[2], qui est à ses yeux le pivot de toute l'histoire, d'un *bien* originaire, création de Dieu, détruit par un *mal* produit de l'homme libre, transformé en un *mieux*, chef-d'œuvre de Dieu.

Mais enfin, peut-on objecter, que nous importent vos dissertations! Les doctrines bouddhiques sont fausses, dites-vous, soit; mais elles ont duré vingt-cinq siècles, et elles durent encore : le succès les a amnistiées, et depuis qu'un philosophe[3] a entrepris « de nous démontrer la moralité du succès, » nous savons que le succès proclame le triomphe de la vérité et la marche de la civilisation. — Ces accents peuvent séduire, car ils sont spécieux. En effet, comment une doctrine qui semble devoir répugner à l'âme, aux instincts tout autant qu'à la raison de l'homme, a-t-elle tant duré? Ce fut d'abord, parce qu'aux Indes comme en Égypte, selon la profonde observation de la Princesse de Sayn-Wittgenstein[4], les erreurs du culte restèrent cachées à la foule, et ne pénétrèrent pas l'esprit des peu-

[1] M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1855, p. 253, et tous les indianistes. Dans la *Revue des Deux-Mondes* (juin 1837, p. 749), M. Ampère écrivait au contraire « le bouddhisme a été un immense progrès par rapport au brahmanisme. » Madame la Princesse de Sayn-Wittgenstein a parfaitement traité ce point dans les pages de son livre consacrées à l'examen des religions de l'antiquité, comparées entre elles : on devra observer surtout des considérations très-neuves sur la religion égyptienne, p. 38 et suiv. p. 66, p. 72.

[2] *L. c.*, p. 249.

[3] M. Cousin, *Leçons de philosophie*, 1828, 6e leçon, p. 37.

[4] *L. c.*, p. 44.

Digitized by Google

ples; que les peuples eurent ainsi, grâces à Dieu, une religion parfaitement inconséquente avec les déductions logiques de sa fausse théologie; ensuite ce fut parce que des idées vraies, enveloppées par ces erreurs, formèrent la séve qui fit circuler dans ce corps la vie religieuse, car l'erreur ne peut se soutenir qu'en empruntant un certain fonds de vérité.

Nous pouvons conclure. « L'Inde, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, — dont je cite de préférence le témoignage, parce qu'aux yeux de plusieurs personnes il peut sembler plus impartial, — l'Inde ne doit plus nous apparaître, maintenant que nous commençons à la comprendre mieux, avec cette auréole dont elle est restée jusqu'à ces derniers temps toujours entourée. Il ne doit y avoir aujourd'hui personne qui croie encore trouver dans les livres religieux et philosophiques de l'Inde les trésors de sagesse qu'on y avait si gratuitement supposés. Les nations chrétiennes n'ont point à y puiser, et il faudrait qu'elles méconnussent bien profondément la vérité et la grandeur de leurs propres croyances, pour s'imaginer qu'elles ont à s'instruire à cette école[1]. » Le bouddhisme, dit ailleurs le même membre de l'Institut, « n'a rien à nous apprendre et son école serait désastreuse pour nous. Que de choses il nous faudrait oublier pour en devenir les aveugles disciples, que de degrés il nous faudrait descendre dans l'échelle des peuples et de la civilisation[2] ! »

Les prévisions des catholiques sont justifiées. L'apologétique chrétienne, disait, il y a neuf ans, l'abbé Deschamps, loin d'avoir à perdre, dans une étude approfondie du bouddhisme, aurait au contraire beaucoup à gagner[3]. Aussi bien nous sommes à la veille de voir s'opérer un nouveau progrès dans les études sur le bouddhisme. M. Grimblot, consul de France à Ceylan, a rapporté de ce pays une collection de copies de livres bouddhiques, contenant quatorze mille feuilles de manuscrits sur des rôles de palmier, de latanier, etc[4]. M. Hodgson avait trouvé au Népaul des livres originaux sur le bouddhisme, on le croyait du moins; mais peut-être M. Grim-

[1] *Etude sur les Védas. Journal des Savants*, 1854, p. 213.
[2] *Journal des Savants*, 1855, p. 256.
[3] Dans le *Correspondant*, 25 avril 1859, p. 701.
[4] Voir à ce sujet un très-intéressant article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des Savants*, 1866.

Digitized by Google

blot a-t-il rapporté de Ceylan les vrais originaux, dont les livres du Népaul ne seraient plus qu'une copie. En tout cas cette collection de Ceylan est, au jugement si compétent de M. Barthélemy Saint-Hilaire, plus régulière, plus complète, moins légendaire, plus historique que celle du Népaul. La publication de ces documents fera prendre à l'histoire du bouddhisme une face nouvelle. Nous aurons donc beaucoup à apprendre, et comme la religion est la première intéressée au progrès des sciences, nous pouvons espérer pour nos croyances un triomphe de plus.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

LE

SECRET DE LA CONFESSION

DEVAIT-ON LE VIOLER DANS LE CAS DE LÈSE-MAJESTÉ ?

Il y a peu de jours, un éminent professeur de la Faculté de droit de Paris, en se livrant, sur un point spécial, à une comparaison du droit ancien avec la législation moderne, faisait une excursion sur le terrain de l'histoire. Il s'agissait du crime de lèse-majesté au premier chef. « Jadis, disait-il, la seule pensée en était punie de mort. Quiconque avait connaissance d'un complot, devait dénoncer celui qui le tramait, sous peine d'être traité de la même façon. Et les prêtres se trouvaient dans l'obligation, ou de trahir les secrets de la confession, ou de subir la peine capitale. On le voit par l'exemple de ce gentilhomme qui, malade à l'extrémité, s'étant confessé d'avoir eu la pensée de tuer le roi Henri II, et le confesseur ayant donné avis au procureur général, fut condamné à avoir la tête tranchée aux halles, ce qui fut exécuté [1]. »

Je n'ai pas le dessein de contester la première partie de cette assertion que la seule pensée du crime « était punie de mort, » et je n'aurais rien à dire, si l'honorable professeur n'avait cité que des exemples tel que ceux-ci : « 1° Un novice carme, à peine

[1] M. Ortolan à son cours du 16 janvier 1868. C'est ainsi que peuvent se résumer les notes que plusieurs de ses auditeurs ont bien voulu nous communiquer. Il faut dire tout de suite que l'esprit de haute impartialité de M. Ortolan lui faisait ajouter : « Du reste on a vu des prêtres courageux préférer mourir, plutôt que de manquer à leur devoir. » Cf. *Eléments de droit pénal*, 2e édit., p. 245, en note, 3e édition, t. I, p. 434, note 1.

Digitized by Google

à l'âge de douze ans, fut pendu à Chartres, en exécution d'un arrêt de novembre 1591, pour avoir dit, tenant un couteau, et jouant parmi des enfants de son âge, qu'il pourrait bien renouveler le coup de Jacques Clément; 2° Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, condamné, par arrêt du 11 janvier 1595, à être pendu pour avoir dit qu'il se trouverait quelqu'un de bien, comme frère Jacques Clément, pour tuer Henri IV, ne fût-ce que lui[1]. » On pourrait même ajouter quelques autres faits rapportés par certains auteurs. Mais il n'entre pas dans mon sujet d'en examiner la valeur et l'authenticité; je les admets provisoirement, et les tiens pour exacts.

C'est la seconde des assertions de M. Ortolan : « Les prêtres se trouvaient dans l'obligation ou de trahir les secrets de la confession ou de subir la peine capitale, » que je demande la la permission d'examiner ici. Dans une étude rapide, je montrerai que l'Église, qui a établi la confession, a exigé de celui qui la reçoit un secret absolu ; que depuis la fondation du christianisme, il en a été ainsi; puis, passant de la loi générale de l'Église aux lois spéciales de l'État, j'établirai leur accord complet, et j'examinerai avec soin chacun des faits allégués et sur lesquels s'est appuyé l'éminent professeur.

Trente années d'enseignement, un caractère élevé, des travaux pleins d'érudition et partout estimés, ont donné à M. Ortolan une notoriété que nul ne conteste. Cette haute position ajoute aux assertions qui ont été produites une autorité de plus. Je me plais à espérer que ces assertions ne seraient pas maintenues, s'il était démontré que la religion de M. Ortolan a été surprise par des allégations contraires aux faits et à la vérité historique.

I.

L'Église a toujours environné la confession des plus grandes garanties, et imposé à ses ministres l'obligation de garder un secret rigoureux sur les aveux qu'ils reçoivent. Dès les pre-

[1] *Ibid., loc. cit.* — Au cours suivant, M. Ortolan sur la demande de quelques étudiants, répéta les mêmes choses, et renvoya au *Traité de justice crim.* de Jousse, t. III, p. 697.

Digitized by Google

miers siècles de l'Église, c'était une doctrine incontestée : pour rappeler la parole de saint Augustin, le prêtre « doit savoir moins ce qu'on lui a avoué que ce qu'il ignore [1]. »

A diverses reprises, les conciles s'occupèrent de cette question. Les canons qu'ils promulguèrent, et qu'il importe de rapporter, ne laissent planer aucun doute, aucune incertitude sur ce point. Le quatrième concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent III, s'exprime en ces termes : *Caveat omnino sacerdos ne verbo, vel signo, vel aliquovis modo, prodat aliquatenus peccatorem... quoniam qui peccatum in pœnitentiali judicio sibi detectum præsumpserit revelare, non solum a sacerdotali officio deponendum decernimus, verum etiam ad agendam perpetuam pœnitentiam in arctum monasterium detrudendum* [2]. Cette prescription du droit ecclésiastique a été depuis rappelée en toutes occasions; elle figure dans les recueils des lois canoniques [3]. Partout comme en France, elle fut reçue sans aucune contestation, et toujours, les théologiens y ont vu un motif de plus pour engager les hommes à se confesser avec une plus entière sincérité [4].

A côté du concile œcuménique qui vient d'être rapporté, et qui prononçait des peines sévères contre les prêtres prévaricateurs, se placent naturellement les conciles particuliers et les synodes provinciaux. Les uns insistent sur la règle, pour que jamais, en aucun lieu, elle ne soit mise en doute; les autres appuient sur la peine à infliger aux coupables. Ainsi le quatrième canon du concile de Dalmatie prive de leurs bénéfices les prêtres qui révèlent quoi que ce soit de la confession [5]; celui de Pennafiel les condamne à la prison perpétuelle ainsi qu'au pain et à l'eau [6]. En Angleterre, le prêtre devait être

[1] « Illud quod per confessionem scio, minus scio, quam illud quod nescio. » S. Aug. *sup. Psalm.*

[2] A. 1215. Cap. IV. Can. 21. Labbe, t. XI, col. 173.

[3] *Corpus Jur. Can.* de Pœn. *Distinct. VI, can.* 1 et 2. Ce dernier canon est attribué au Pape Grégoire vers l'an 600.

[4] *Odo Parisiensis, constit.*, XIIe s. in fine, cité par les *Conférences d'Angers*, t. XIII, p. 435. — S. Thom. *Summ. add.* qu. XI, art. I et ss. — *Sentent. IV*, etc.

[5] A. 1199, sous Innocent III. *Concil. Dalmat.*, IVe can. Labbe, t. XI, col. 9.

[6] A, 1302. « Ne excessus tanti criminis transeat impunitus, statuimus et mandamus, quod si qui tam nefandi criminis rei inventi fuerint, tanquam deportati et in metallum damnati perpetuo carceri mancipentur, pane et aqua pro Vitæ sustentatione solummodo reservatis. » *Concil. Pennaf.*, can. V. Raynaldi, t. IV. A. 1302, XXXI.

Digitized by Google

dégradé sans rémission[1], et à Mayence, la prison était édictée de nouveau[2]. Pour parler plus spécialement de la France, le concile de Reims. en 1338, prescrivait également la prison perpétuelle[3]. Le synode de Langres, en 1404, reproduisait presqu'intégralement le canon du concile de Latran[4], et également celui de Troyes[5]. En 1524, le Synode de Sens croit utile de rappeler de nouveau le principe en des termes qui ne peuvent laisser aucun doute[6]. Quatre ans après, le concile provincial de Bourges insiste également sur ce point[7]. Enfin, le Synode de Paris, en 1557, rappelle, à son tour, les peines qui doivent frapper le délinquant[8]. Cette insistance des évêques de France arrive merveilleusement à son heure, comme pour protester, un demi-siècle par avance, contre l'interprétation erronée qu'on devait plus tard donner à la loi, dans le cas de lèse-majesté, à l'occasion d'un attentat qui venait de se commettre. Je veux parler du cas spécial mis au jour par le procès de Jean de Poitiers. Plus loin, il y aura lieu d'y revenir en examinant le fait lui-même.

Ce qu'il importait dès maintenant d'établir, c'est le soin que l'Église a pris, par la voix de ses conciles, de ses Pères, de ses Docteurs, d'entourer le secret de la confession de toutes les garanties en son pouvoir. Jamais, en aucun cas, ni un mot ni un signe ne doit donner à entendre quoique ce soit de la con-

[1] A. 1330, « Sine spe reconciliationis non immerito debet degradari. » *Can. III, Concil. Lamheth.* Labbe, XI, col. 1786.

[2] A. 1549. « Sigillum frangens ad perpetuam carcerem in monasterio damnatur. » *Can. XXIX, Mogunt.*, Labbe, t. XIV, col. 678.

[3] « Sine misericordia in carcere ad agendam pœnitentiam perpetuo mancipetur. » Concil. Remense. Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, c. 158., Paris. 1621. — *Confér. de Luçon.* Paris, 1699, t. VI, p. 337.

[4] V. Bouchel, c. 165. — *Conf. de Luçon.* p. 337.

[5] « Ab omni officio sacerdotali deponatur et sine misericordia in carcere ad agendam pœnitentiam perpetuo mancipetur. » Bouchel, l. II, c. 174.

[6] A. 1524. « Obligantur sacerdotes omnes et singuli triplice jure videlicet naturali, divino et humano, celare peccata quæcumque revelata et dicta in confessione sacramentali, quæ tanto et tali debet claudi sigillo, ut nullo casu nec verbo, nec signo aliqualiter reveletur aut revelari existimetur. » Synod. Senon. Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, ch. CLXXI. — *Confér. eccl. de Luçon*, t. VI, p. 324. — *Confér. d'Angers*, Paris, 1830, t. XIII, p. 435.

[7] A. 1528. « Ne confessores revelent... aliquid in confessione detectum. » Can. XII, Conc. prov. de Bourges. Labbe, t. XIII, col. 427.

[8] « Caveat sacerdos ne quavis occasione peccatum divulget: quod si faceret præter disjectionem à suo munere perpetuo carcere mancipabitur. » Bouchel, l. II, c. 172.

Digitized by Google

fession sacramentelle [1]. L'Église s'est ici montrée rigide et scrupuleuse à ce point que, non-seulement le prêtre est tenu au secret de la confession sacramentelle, mais que quiconque aurait, fût-ce par hasard, entendu ou surpris quelques mots des aveux du pénitent, se trouve dans l'obligation formelle de les taire [2]. Le secret de la confession lui est également imposé, et en cas de révélation son sacrilége n'est pas moins coupable.

Toutefois cette confession sacramentelle, consistant dans l'aveu de ses fautes et de leurs circonstances, et ayant pour but d'en obtenir le pardon de Dieu, les conciles, comme les théologiens, ont pris grand soin de la distinguer des aveux d'une autre nature. Il en est ainsi de la communication faite, même sous le sceau du secret, en dehors de la confession, à un prêtre que l'on estime de bon conseil et capable de garder [3] le secret. Le prêtre n'est plus ici à la place de Dieu; c'est comme homme qu'il a connaissance du fait [4]. Il en est de même encore, et ceci est évident, du cas où le pénitent lui-même, bien qu'en confession, prie le prêtre de révéler tel ou tel fait dont il s'accuse [5].

Il ne faudrait pas penser que les peines édictées par les conciles n'aient jamais été appliquées. Presqu'aucune violation du secret de la confession ne s'est produite; pourtant un exemple s'en trouve rapporté dans la vie de saint Thomas de Villeneuve. Et si jamais il pouvait, à ce crime « si atroce, » se trouver une excuse ou des circonstances atténuantes, elles auraient dû être admises dans cette occasion.

Un assassin vint confesser son crime au frère même de sa victime. Le confesseur, connaissant ainsi le meurtrier, ne sut pas étouffer le cri du sang, et, sur sa dénonciation, la justice s'empara du coupable. Condamné par le juge, il allait être exécuté, lorsque le saint archevêque, instruit du fait, s'émeut. Il accourt, soutient que la seule preuve qui existe, provenant de la viola-

[1] Cf. Décret de Clément XIII du 16 mai 1594, et decr. S. Cong. inquisit. en 1682, publié par ordre d'Innocent XI.

[2] « Huic assertioni unanimi calculo suscribunt Theologi. » S. Charles Borromée, *De pœnitentiâ*, éd. Migne, col. 1257.

[3] *Summ.* S. Thom. add. q. XI, art. 2. — Voy. *Conférences de Luçon*, *loc. cit.*

[4] Mais il en résultera un secret plus grand que jamais. « Sacerdos tenetur ex promissione hoc modo cœlare ac si in confessione haberet, quamvis sub sigillo confessionis non habeat. » S. Thomas, *ibid.*, *in fine*.

[5] S. Thom. *Summa*, add. q. XI, art. IV.

Digitized by Google

tion du secret de la confession, n'est point recevable, qu'elle est nulle de plein droit. Il expose les lois formelles de l'Église, l'accord unanime des canonistes, et parvient par son insistance à faire relâcher le prisonnier, comme ayant été condamné sans preuves. Quant au prêtre prévaricateur, il fait prononcer contre lui les peines canoniques, l'interdit, le condamne à la prison perpétuelle, lui faisant même observer qu'il avait mérité « les galères perpétuelles. » Au bout de trois années seulement, ces rigueurs s'adoucirent. Touché de la piété, de la soumission et du repentir du pénitent, le saint lui permit peu à peu de fréquenter l'église du lieu de sa détention, d'assister aux offices; mais il maintint en même temps contre lui l'interdiction de dire la messe et d'entendre des confessions [1].

Si l'Église veillait à la stricte exécution de ses règles sur le secret de la confession et les insérait dans le code ecclésiastique, elle était loin de méconnaître la gravité de certains crimes spéciaux. Tout en recherchant la réconciliation des coupables avec Dieu, elle ne voulait pas les innocenter quand même aux yeux des hommes, et leur assurer toute impunité; mais les preuves de leurs crimes devaient se rechercher et se rencontrer en dehors de la confession sacramentelle.

Le droit romain contenait des règles précises et sévères [2], et l'on ne pensait pas que la majesté de Dieu et des rois fût moins digne et moins sacrée que celle des empereurs. Les lois ecclésiastiques, en reproduisant la plupart de ces règles, prévoyaient et punissaient les crimes de lèse-majesté. Elles y avaient promptement assimilé l'hérésie et la simonie, comme crimes de lèse-majesté divine. Il ne paraîtra pas sans doute téméraire d'affirmer que la législation civile s'est, par la suite, fort bien accommodée des lois ainsi transmises. Sur beaucoup de points, il ne faut jamais l'oublier, « le droit canonique et les institutions de l'Église figurent comme éléments de l'ancien

[1] Bolland. *Acta Sanct. Vita S. Thom. à Vill.*, 18 sept., t. V, sept. p. 894 à 896, surtout le n° 300. — Le fait est également consigné dans Roderigue Acugna, *de Confess.* q. 33, n° 38. — Schoonaerts, *Examen confessarior.*, Douai, 1762, p. 264-265. — Après le récit de la peine infligée au prêtre coupable, on peut être surpris de lire dans Brillon, *Dict. des Arrêts, V° confession*, que S. Thomas « fit punir le confesseur *légèrement*, en considération de ce qu'il avait d'abord avoué son crime, et de l'occasion qu'il avait donnée de faire voir un exemple de la vénération que les juges mêmes doivent avoir pour les confesseurs. »

[2] *C. ad Legem Juliam Majestatis*, l. IX, t. VIII.

Digitized by Google

droit pénal, en ce qui touche soit la pénalité, soit les juridictions pénales, soit la procédure pénale [1]. » En ce qui touche le crime de lèse-majesté, on peut constater l'identité parfaite entre les règles canoniques et celles des juristes civils, dont, tout à l'heure, j'aurai à indiquer les décisions. C'est d'ailleurs la pente naturelle des choses que d'accepter des législations antérieures les règles qui sont conformes à l'esprit public, et qui répondent aux besoins généraux.

Je ne saurais trop insister sur ce point. Dans le *Corpus juris canonici* les règles coexistent dans leur intégrité. D'un côté l'obligation du complet et entier secret de la confession sacramentelle, de l'autre les règles relatives aux crimes de lèse-majesté : nulle part on n'y rencontre, à l'occasion de celles-ci, une exception aux premières, quelque minime et restreinte qu'elle puisse être. Jamais dans aucun traité les canonistes et les théologiens n'ont eu la pensée d'en imaginer une seule.

Je ne saurais donc mieux résumer la doctrine ecclésiastique qu'en citant ces lignes : « Le secret de la confession n'est pas comme le secret ordinaire, qu'on peut quelquefois se dispenser de garder, en matières civile ou criminelle ; celui de la confession ne souffre aucune exception. S'il y en avait quelqu'une qu'on pût y apporter, il faudrait qu'elle eût été reconnue par l'Église. Bien loin que l'Église croie qu'il y ait lieu à faire quelque exception ou limitation, elle juge qu'il n'y a AUCUN CAS où le confesseur ne soit obligé de garder ce secret, et qu'il n'en peut être dispensé sous quelque prétexte ou par quelque puissance que ce soit dans le monde [2]. »

II.

L'accord, sur ce point, des lois criminelles de l'État avec celles de l'Eglise ne semble pas avoir été rompu un seul instant avant la fin du XVIe siècle. Je ne sais si, jusque-là, on pourrait citer quelques exemples du contraire.

Mais, pendant le cours du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe, quelques discussions furent entamées sur ce

[1] M. Ortolan, *Eléments de droit pénal*, 2e édit., p. 28.
[2] *Conférences d'Angers*, t. XIII, p. 437-438. — Cf. *Conférences de Luçon*, t. VI, *passim*.

Digitized by Google

point. Les esprits étaient généralement préoccupés de la question du tyrannicide, et peu de moralistes ont manqué d'en parler. Mais leurs dissertations ont été faites généralement dans un but théorique, à l'appui duquel viennent se grouper certains faits. Ces allégations se présentent, en réalité, dans leurs ouvrages, comme des exemples de la possibilité ou de la noirceur de ce crime, bien plutôt que pour témoigner des détails de la procédure existante. On verra plus loin, d'ailleurs, ce qu'il importe de penser de ces faits, au point de vue de la vérité historique.

On l'a dit récemment : « Chose curieuse et triste, parmi les publicistes de cette époque, il n'y en a pas, même celui qui mérite le nom de moraliste autant que de politique, qui ne prêche et n'approuve le tyrannicide! Bodin exprime, dans le même chapitre, l'apologie du tyrannicide et l'horreur la mieux sentie du régicide, qu'il en distingue soigneusement. Distinction nulle en morale. Il faut que la règle domine ici jusqu'à rendre impossible la libre interprétation. Pour l'assassin, le prince est toujours un tyran[1]. »

Entraînés par le sentiment du danger de semblables doctrines, les juristes et les hommes du roi réagirent. D'ailleurs, une série de complots avait forcé les rois à rappeler les dispositions pénales, à en ajouter quelques nouvelles, à faire entrer formellement dans le droit criminel de l'État les prescriptions ecclésiastiques des époques antérieures.

Ainsi, lorsqu'à la suite des « conspirations damnables et pernicieuses entreprises » qui signalèrent son règne, Louis XI rendit l'ordonnance de 1477[2] contre « les crimineux de lèze-majesté, » il rappela nettement les anciens principes sur cette matière. Nos conseils, dit-il, « nous ont remontré que, jaçoit ce que, selon les droits de toute raison, la seule science en crime de lèze-majesté, quand elle n'est révélée, soit digne de pareille punition que l'effet et exécution du crime, toutefois, pour le bien de justice et seureté de toute la chose publique, il est besoin que, en esclaircissant les anciennes lois et ordonnances, et en y ajoutant par tout que mestier seroit, nous facions

[1] H. Baudrillart, *Bodin et son temps*. Paris, 1853, p. 294. — Cf. Bodin, *République*, l. II, ch. v.

[2] Ordonnance du 22 décembre 1477, rendue au Plessis-du-Parc-lez-Tours. *Ord. des rois de France*, t. XVIII, p. 316.

Digitized by Google

encore loy et constitution nouvelle pour oster l'espérance de ceux qui, par de frauduleuses excusations, penseroient eux sauver, et afin que de là où par la loyauté qu'ils doivent à leur souverain seigneur, ils ne se voudroient garder de mal faire, au moins ils en soient restreints et empeschés par crainte de punition [1]. »

Avant de passer aux ordonnances des successeurs de Louis XI, qu'il me soit permis d'insister sur une réserve expresse insérée à la fin de l'ordonnance de 1477. Dans l'intérêt de cette discussion, il importe de la rappeler tout spécialement. « Toutefois, entre autres choses, nous voulons et entendons les anciennes lois, constitutions et ordonnances qui, par nos prédécesseurs ou de droict, sont introduites, et les usages qui d'ancienneté ont été gardés et observés en nostre royaume, demeurer en leur force et vertu *sans aucunement y déroger par ces présentes* [2]. »

Or, n'était-il pas « d'ancienne loi..., » « de droit..., » et « d'usage d'ancienneté, gardé et observé, » que le secret de la confession était absolument inviolable ?

[1] Il y est dit plus loin : « Par l'advis et déclaration desdits seigneurs de nostre sang et plusieurs notables gens, tant de notre conseil que autres, et afin que ce soit perpétuelle mémoire, de notre pleine puissance et auctorité souveraine, autre et avec les autres loix, constitutions et observations qui sur ce ont par cy devant esté gardées et observées en nostre dit royaume, et en icelles éclaircissant et partout que mestier seroit y adjoustant, avons dit, déclaré, constitué et ordonné, disons, déclarons, constituons et ordonnons, par lettre, edict, ordonnance et constitution perpétuelle, irrévocable et durable à toujours: que toutes personnes quelsconques qui d'ores en avant sauront ou *auront connoissance de quelques traictés, machinations, conspirations et entreprises* qui se fairont à l'encontre de notre personne, de notre très chère et et amée compagne la Royne, de notre très cher et amé fils le dauphin de Viennois, et de nos successeurs Roys et Roynes de France et de leurs enfants, aussy à l'encontre de l'État, seureté de nous ou d'eux et de la chose publique de notre royaume, *soient tenus et réputés crimineux de lèze Majesté, et punis de semblable peine et pareille punition que doivent être les principaux aucteurs, conspirateurs et fauteurs et conducteurs desdits crimes*, sans exception ni reservation de personne quelconque, de quelque état, condition, qualité, dignité, noblesse, seigneurie, prééminence ou prérogative que ce soit ou puisse être, à cause de notre sang ou autrement, en quelque manière que ce soit, s'ils ne révèlent ou envoyent révéler à nous et à nos principaux juges et officiers des pays où il seront, le plustot que possible leur sera après qu'ils en auront eu connoissance, auquel cas, et quand ainsy le révelleront ou enverront reveller, ils ne seront en aucun danger des punitions desdits crimes, mais seront dignes de rémunération envers nous et la chose publique. » Ordonnance de 1477, t. XVIII, p. 316-317.

[2] Ordonnance de 1477, *ibid.*

Digitized by Google

C'était si bien une loi généralement admise et partout incontestée que Gerson, dont chacun connaît la sagesse et l'autorité, avait écrit à ce sujet : « Le juge qui veut forcer un prêtre à révéler une confession, commet une faute, » et ce témoignage n'a aucune valeur [1].

Sous le règne des successeurs de Louis XI, furent rendues quelques ordonnances relatives au crime de lèse-majesté. Elles spécifient certains cas où ce crime existe, édictent la confiscation ou d'autres peines [2]. L'ordonnance de Louis XII, rendue en 1512, retire aux criminels de lèse-majesté le bénéfice de délivrance dont jouissaient certaines églises [3] ; mais aucune n'étend les principes posés par Louis XII. Nulle part il n'y est fait la moindre allusion au cas qui nous occupe [4].

Le crime de lèse-majesté au premier chef ne se commettait pas seulement contre le roi, mais encore contre la reine [5], les princes du sang [6], les conseillers royaux [7], et même les gardes du roi [8]. Attenter au repos de l'Etat, et conspirer contre la sécurité publique [9], fomenter des séditions et entretenir des intelligences avec les ennemis de l'Etat [10], c'était également commettre des crimes de lèse-majesté et de même nature.

[1] « Judex cogere volens ad revelationem confessionis peccat, et tenetur presbyter ei non respondere aut dicere hoc non esse in foro suo. » Cité par Bouchel, *Decret. eccl. Gallic.*, l. II, c. CLXXIII.

[2] Du reste ces peines existaient déjà ; la confiscation avait été appliquée en 1314. V. *Olim*, t. II, p. 616.

[3] *Ordonnances des rois de France*, t. XXI, p. 505.

[4] Je dois faire remarquer que l'édition du *Code Henry*, Paris, 1605, in-f°, ne contient aucune mention de l'exception qui serait admise en France, bien qu'augmentée des notes de Carondas, un des auteurs sur lesquels Jousse s'appuie. N'y aurait-il pas là une preuve que cette exception était loin d'être légalement admise même à cette époque ?

[5] Ordonnance de 1477. — Conf. ordonn. citées. — *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 191 v°, note 2.

[6] Ordonnance de 1477. — *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 198 v°.

[7] Farin., q. 112, insp. I, n° 64.—V. également Gibert, *Droit can.*, t. III, p. 277. R. 7. — Cf. *Code Henry*, loc. cit.

[8] Gibert, *ibid.*

[9] Farin., q. 112, insp. VI, in ext. et *passim.*, q. 113. — Dans le courant de cette dissertation juridique, si je m'appuie sur Farinacci, c'est que, dans tout le cours de son ouvrage, Jousse le cite à chaque instant comme ayant une très-grande autorité. Il n'en est donc point de meilleure pour ma cause, puisque ce sont principalement des allégations de Jousse que je combats. D'ailleurs, bien qu'Italien, son autorité resta incontestée en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cf. *Bibliographie générale du docteur Hoefer*.

[10] Farin., q. 113, insp. VI.—« Il consiste à adhérer, secourir et favoriser les ennemis et avoir avec eux intelligence, esmouvoir le peuple à sédition, et

Digitized by Google

Dans ces cas, — et dans quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer, — les jurisconsultes laïques appliquaient les lois anciennes et les ordonnances royales plus récemment promulguées. Qu'il eût été accompli ou qu'il fût resté à l'état de simple projet, le crime n'en était pas moins horrible : la seule pensée en était au même degré punissable [1].

Lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un délit ordinaire, c'est aux magistrats à poursuivre dans l'intérêt public. Et si l'on peut avertir la justice, nul n'est positivement tenu de le faire [2]. Mais il importe tellement au salut public que le prince soit à l'abri de tout danger, que ne pas faire connaître un criminel de lèse-majesté, c'est se rendre coupable du même crime [3], passible des mêmes peines [4], ou tout au moins d'une peine extraordinaire [5]. « Ceux qui ne révèlent pas les conspirations, traitez et entreprinses qui se font contre le roy, la royne, ses enfants, et contre son cognoissance, sont réputés en être participans, adhérans et coulpables, et partants criminels de lèze-majesté [6]. »

Certes, je n'ai pas amoindri la rigueur de l'ancienne législation; mais je demande à mon tour qu'on n'en réduise pas non plus les tempéraments. Souvent excessive, j'en conviens, si l'on raisonne d'après nos idées actuelles, elle avait néanmoins ce grand fond d'honnêteté et même d'humanité que le Christianisme lui avait communiqué. Il faut ici rappeler la parole de Montesquieu : « Le Christianisme donna son caractère à la jurisprudence [7]. » Il a adouci l'idée primitive et barbare de vengeance comme base du droit pénal, pour y substituer l'idée plus

faire ligue dedans ou dehors le royaume, contre l'auctorité du roy et pour entreprendre sur icelle. » *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 191 v°, note 1.

[1] « In his voluntas manifestata pro scelere reputatur, et eadem severitate punitur. » — Cf. Ordonnance de 1477, et alias... — « Ce crime s'étend très-amplement, à scavoir à la pensée, volonté, dessein, entreprise, effort, conseil, scavoir, approbation, silence, adhérence et autres semblables. » *Code Henry*, l. VIII, t. V, f° 192 r°, note.

[2] Farin., q. 51, n° 8.

[3] *Id.*, q. 51, n° 69. — « Proposita regula sine dubio magis communiter a doctoribus recepta est. » *Ibid.*, n° 71.

[4] *Id.* n° 72, 74.

[5] *Id.*, n° 90. « Pœna extra ordinem puniendus est arbitrio ipsius principis. »

[6] *Code Henry*, l. VIII, tit. V, f° 191 v°, note 2.

[7] *Esprit des lois*, l. XXIII, ch. XXI.

Digitized by Google

morale, plus vraie, plus civilisatrice, de justice et d'intérêt de conservation publique [1].

Il pouvait donc se présenter des cas où les sentiments les plus nobles et les plus légitimement enracinés au fond du cœur humain devaient imposer silence au dénonciateur. La loi sut les respecter même dans le crime atroce de lèse-majesté. En dépit de la règle qui vient d'être rappelée, la femme n'était nullement tenue de dénoncer le crime de lèse-majesté commis par son mari [2]; le père se trouvait dispensé également de dénoncer ses enfants, si, malgré ses représentations et ses efforts, il les voyait persévérer dans leurs abominables desseins [3]. Les rigueurs de la législation poursuivaient les coupables et les complices [4]. On les punissait de mort [5]. Chacun devait leur refuser asile et nourriture [6]. Mais, ici encore, ces dispositions ne s'appliquaient ni à la femme [7], ni au père des coupables [8]; en divers cas, des peines plus douces étaient prononcées. Enfin, bien qu'on écoutât en ce crime « les témoins infâmes et vils; cependant on n'admettait point les ennemis de l'accusé [9]. »

Sont-ce là toutes les exceptions à l'obligation de révéler un crime de lèse-majesté? Nullement, et nous arrivons à l'exception qui importe le plus à notre thèse : « Le prêtre ne peut révéler les crimes commis par son pénitent, même les plus atroces, et *même ceux qui sont compris dans le crime de lèse-majesté* [10]. » Jousse lui-même constate cette décision [11].

[1] Cf. M. Ortolan, *Éléments de droit pénal*, Fondement légitime du droit de punir, l. I, ch. II.

[2] Farin., q. 51, n° 81.

[3] Farin., q. 51, n° 84.— Même dans l'opinion la plus répandue « communiter recepta, » par cela seul qu'il est père, « propter amorem paternum, » il se trouvait dans un cas légitime d'excuse. *Ibid.*, n° 82.

[4] Farin., q. 113, insp. IX.

[5] Farin., q. 113, insp. IX, n° 258.

[6] Farin., *ibid.*, n° 264.

[7] Farin., *ibid.*, n° 280-282-283.

[8] Farin., q. 113, insp. IX, n° 264.

[9] Bouchel, *Dict. can.*, v° *reproches*, cité par Brillon, *Dict. des arrêts* v°. *Lèse-majesté*, — Cf. Farinac., q. 112, insp. I, n° 74, q. 117, n° 37.

[10] « Ut sacerdos non possit delicta commissa per confitentem revelare, etiam quod sint atrocissima, *ac etiam quod contineantur sub crimine læsæ majestatis.* » Farin., q. 51, n° 99.

[11] *Traité de justice criminelle.* Paris, 1771, t. II, p. 98.— Jousse fait quelques lignes plus loin, pour la France, « l'exception » reproduite par M. Ortolan, et qui a donné lieu à cette étude; il ne l'appuie que des faits que nous discuterons tout à l'heure.

Digitized by Google

III.

Avant la fin du XVIIe siècle, aucune difficulté ne s'éleva sur ce point, quels qu'aient été les cas qui se soient présentés, tentative d'incendie [1], d'assassinat [2], ou autres. Les complices d'un coupable, par lui indiqués en confession, étaient protégés par ce secret, et ne pouvaient être poursuivis sans autres preuves, car « la confession contient le péché et les circonstances [3]. » On remarquera d'ailleurs la sévérité des peines que les Parlements infligeaient aux sacrilèges profanateurs du secret de la confession [4]. Vainement chercherait-on l'exception pour le cas spécial de lèse-majesté : la règle que je viens de rappeler plus haut était unanimement admise.

Ce ne fut que dans les dernières années du XVIe siècle, ou vers les premières du siècle suivant, qu'on vit se manifester la prétention d'excepter le crime de lèse-majesté au premier chef. Les juristes citèrent quelques faits, qu'ils estimaient sans réplique. A leur sens, le secret de la confession s'y était trouvé violé ; ils y virent la preuve de ce qu'ils prétendaient, et il n'en fallut pas davantage pour dire alors « qu'en l'Église gal-

[1] Arrêt cité par Jousse, t. II, p. 105.

[2] Arrêt du Parlement de Toulouse de 1579, rappelé par Lenglet-Dufresnoy, *Traité historique... du secret de la confession*. Paris, 1715, p. 124. Il s'agissait d'un assassinat dont on ne pouvait découvrir l'auteur. Son confesseur le dénonça. Th. Raynaud rapporte ce fait et dit : « Senatus apprime catholicus, conspecto eo corrupto fonte notitiæ qua caupo gravabatur, habuit eum pro innoxio, nec passus est perfidi et omni nota ac mulcta digni confessarii delationem, nocere reo, sed donec is aliunde patratæ cædis insimularetur, pronunciavit insontem... » Th. Raynaudi, in *Centuria Historiarum*. Lyon, 1665, t. XVII, p. 604, n° 13.

[3] Carondas, liv. VII, rep. 178. — Cf. Arrêt du Parlement de Paris du 23 octobre 1580. — Papon date cet arrêt de la surveille de Noël 1580, *Recueil d'arrêts notables*. Paris, 1621, t. II, p. 1321. — V. Brillon, *Dict. des Arrêts*, v° *confession*.

[4] « Confessarius eidem, senatu judicante, actus est in furcam et cadaver crematum. » Arrêt du P. de Toulouse qui vient d'être cité. — Un arrêt du « Parlement de Paris du 22 juin 1673 déclare le sieur Bouchot, confesseur des religieuses de l'abbaye de Saussaye, atteint et convaincu de sacrilége, abus et profanation du sacrement de pénitence ; pour réparation de quoi il est condamné à être pendu, et brûlé, et ses cendres jettées au vent. » Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique*, v° *confesseur*. Lyon, 1770.

Digitized by Google

licane [1]..., » « qu'en France on exceptait le crime de lese-majesté [2]. »

Nulle autre preuve que ces allégations [3]. Maintenant qu'on a vu quel était le droit incontesté jusqu'au moment où elles se produisirent, examinons ce que valent, ce que prouvent les faits sur lesquels elles reposent, et si réellement ces faits ont la portée qu'on leur a donnée.

Je ne saurais mieux faire que de prendre l'exposé des exemples allégués par Jousse dans l'ouvrage qui a servi de base à l'erreur que je combats. Cet auteur les a tous rapportés, mais toujours il l'a fait de seconde main, sans remonter aux sources, ce qui, en des cas aussi graves, eût été pourtant nécessaire.

Jousse cite sept exemples [4], que je dois examiner successivement.

Qu'on me permette d'en rejeter un immédiatement, celui du « P. Garnet, religieux qui fut mis à mort pour avoir *refusé* de révéler la conjuration faite contre Jacques Ier, roi d'Angleterre, qui lui avait été confiée à la confession. Sur quoi, ajoute Jousse lui-même, il faut cependant observer que la plupart des juges qui le condamnèrent étaient hérétiques [5]. » Il aurait fallu encore observer que ce fut en Angleterre qu'eurent lieu le procès, la condamnation et l'exécution du P. Garnet.

Or que prouverait en faveur d'une doctrine « de l'Eglise gallicane, » que prouverait en faveur d'une « exception reçue en France » un fait arrivé ainsi à l'étranger, à Londres [6] ? absolument rien. Ou plutôt il prouverait deux choses, contre l'opinion de Jousse : 1° qu'il y a eu parfois des violences, des excès, des tortures infligées à ceux qu'on croyait, devenus par la confession dépositaires de secrets importants ; 2° que partout les prêtres ont préféré la mort, le martyre, plutôt

[1] Brillon, *Dict. des Arrets*, v° *confession*.

[2] Jousse, t. II, p. 99.

[3] Cf. Carondas, *loc. cit.* — La Rocheflavin, *Treze livres des Parlemens*, l. XIII, ch. xix, n° 25. Bordeaus, 1617. — Bodin, *de la République*, l. II, ch. v, p. 222, Paris, 1577. — Despeisse, t. II, p. 555, n° 33. Paris, 1750.

[4] V. Jousse, t. II, p. 99, 100 et 105. Y joindre le fait allégué dans son t. III, p. 607. Pour le moment, je n'ai pas à faire la remarque qu'il est identique aux faits rappelés au vol. précédent.

[5] Jousse, *loc. cit.* p. 100.

[6] Voy. Lingard, *Hist. d'Angleterre*. — Destombes, *la persécution relig. en Angleterre*, t. II, p. 97 et s.

Digitized by Google

que de révéler quoi que ce soit de ce qu'ils avaient appris de la sorte, et juré de garder inviolablement le secret.

Je ne pense pas qu'il faille davantage insister sur ce point; il serait aisé d'invoquer d'autres exemples, tels que ceux de saint Jean Népomucène [1] et de Jean Sarcander [2]; mais c'est là un point qui, je l'espère, est hors du débat [3].

Le second exemple, raconté par notre auteur [4], d'après Mezeray, ne prouve rien autre chose, sinon que le secret fut inviolablement gardé par le prêtre malgré la prison et la torture.

Que dit Mezeray, en effet :

« Il advint en ce mesme temps que Robert de Cassel, second fils du comte de Flandre, accusa Louys son frère aisné d'avoir voulu empoisonner son père; sur cela Louys fut arresté, et ses gens et son confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve du crime, on le mit en liberté [5]. » Ceci veut-il dire qu'on avait le droit de le mettre à la torture? Ceci

[1] Boll. *Acta Sanct.* Vita S. Joann. Nepom., 16 mai, t. III, p. 670, 671.

[2] « Wenn mir auch Iemand irgend etwas in der Beicht anvertraut haben würde, so behalte ich dieses nicht in meinem Gedächtnisse, und will es auch nicht behalten, sondern habe es in Vergessenheit begraben aus Ehrfurcht vor dem unverletzlichen Beichtsigill, und ich liesse mich lieber in Stücke zerreissen... als nur einen Augenblick das Beichtsigill sacrilegisch verletzen. » Dr Stadler, *Vollständiges Heiligen Lexihon.*, t. III, p. 297, col. 2; Augsburg, 1863.—On remarquera que je ne cite ici que des prêtres dont l'Eglise a loué spécialement le zèle et les vertus, en permettant de les vénérer par un culte public. Il en est mille autres qui ont été victimes de leur devoir.

[3] Il ne faudrait pas appliquer au catholicisme les règles qu'on rencontre dans l'Église russe. Si l'Eglise romaine a entouré de respects et de garanties le secret du Sacrement, si elle a toujours repoussé les moindres atteintes que l'ambition ou la violence voulaient lui faire subir, il n'en a pas été de même dans l'Eglise russe. La réunion entre les mains du czar des deux autorités devait amener cette conséquence de détruire l'indépendance spirituelle du clergé et des fidèles, et de soumettre la foi à la puissance temporelle. Sur le point même de cette étude, l'Eglise orthodoxe admit un règlement de Pierre Ier, dont les 11e et 12e règles prescrivaient au confesseur de révéler le secret de la confession, dans le cas de complot contre l'empereur ou contre l'empire, etc... et dans le cas de faux miracles, lorsque le pénitent ne voulait pas renoncer à son imposture. V. P. Gagarin, *La Réforme du clergé russe. Etudes religieuses, historiques et littéraires*, mai 1867, p. 701. — L'auteur ajoute, en citant, d'après des écrits russes, plusieurs exemples de semblables violations : « L'histoire nous apprend que le clergé russe ne s'est pas fait faute de mettre en pratique les prescriptions du règlement ecclésiastique. » Les popes Ignatief, Basile Sergueef, Gerbonovski, en donnent la preuve. — *Ibid.*, p. 702, note.

[4] Jousse, *loc. cit.* p. 99.

[5] Mezeray, *Abrégé de l'Histoire de France*, A. 1320, t. II, p. 71. Paris, 1690.

Digitized by Google

veut-il dire qu'il ait parlé? Donc ce second exemple prouve encore moins que le premier.

Le continuateur de Nangis a servi d'autorité pour le troisième exemple que Jousse a cru devoir invoquer. Il s'agissait des prétendus droits qu'à l'aide de faux titres, fabriqués pour la circonstance, Robert d'Artois faisait valoir auprès de Philippe VI et du Parlement pour la revendication du comté d'Artois. Mézeray, auquel notre criminaliste renvoie [1], raconte qu'on « se saisit de son confesseur, et qu'on l'obligea à porter témoignage contre luy, moitié par forces, moitié par promesses; et aussi par la consultation de quelques docteurs, faux casuistes, qui l'assurèrent qu'il pouvait révéler ce qu'il avait appris en confession [2]. »

Mais, pour que le récit soit au moins complet, il importe d'ajouter que ces faux docteurs, « plus soucieux de plaire aux hommes que jaloux de rendre comme ils le devaient, témoignage à la vérité, » émettaient ainsi une opinion opposée tant « à la doctrine commune des frères prêcheurs [3] » auxquels appartenait Jean Aubery, le confesseur arrêté, qu'à l'enseignement unanime de l'Eglise.

Mais enfin, que prouverait ce fait? Qu'il y a eu violence, qu'il y a eu fraude, qu'il y a eu dol; et ce fait servirait de base et de fondement à un droit! Il prouverait une « exception » établie en France! Il suffit d'exposer les faits, et toutes les conséquences qu'on voudrait en tirer s'écroulent d'elles-mêmes. Jousse a accepté à la légère toutes ces allégations.

Les autres faits cités dans le *Traité de la justice criminelle*

[1] Cf. Jousse, t. II, p. 99.

[2] Mezeray, A. 1331, t. II, p. 90.

[3] « Magis ut plurimi credant volentes hominibus placere, quam secundum nominis sui professionem perhibere testimonium veritati, cum istud si contra communem doctrinam quam Prædicatores reputant verissimam et quam ipsi quotidie defendere nituntur, quæ dicit, quod ea quæ sub eodem contextu cum peccatis dicuntur, licet peccata non sint, sub eodem sigillo confessionis cum peccatis habentur. » *Continuateur de Guillaume de Nangis*, A. 1331. Édition Géraud, 1843, t. II, p. 127. — Le P. Griffet donne ce fait avec quelques variantes: il s'agissait, d'après lui, d'actes de sorcellerie qu'on proposait, mais sous le secret de la confession, et qui consistaient à « baptiser une de ces images de cire par lesquelles on croyait pouvoir faire mourir les personnes qu'elles représentaient..... L'évêque (de Paris), après avoir consulté les plus savants docteurs, déclara authentiquement que la proposition d'un crime est bien différente de l'aveu qu'en fait un pénitent dans une confession sacramentelle. » Daniel, *Hist. de France*, t. V. — Cf. Leber, *Collections des meilleures dissertations sur l'Hist. de France*, t. XVII, p. 128-130.

Digitized by Google

offriraient un caractère d'une gravité excessive, et sembleraient, au premier aspect, présenter les preuves les plus concluantes contre la thèse que je défends. Ils sont au nombre de quatre :

1° Un attentat contre François Ier, révélé par un confesseur, cité d'après l'autorité du président de Thou [1] ;

2° Un attentat contre François Ier, révélé par un « cordelier, » cité d'après La Roche-Flavin [2];

3° Un attentat contre le même François Ier, révélé par un « franciscain. » Jousse invoque ici le témoignage de La Primaudaie [3] ;

4° Enfin un attentat contre Henri II, révélé par un « cordelier. » C'est Bodin qui aurait fourni ce dernier exemple [4].

Par malheur les trois derniers exemples sont la répétition du même fait ; à peine quelques détails varient-ils. Rien ne le prouvera mieux que de remonter aux sources, et de rechercher les divers auteurs qui les ont rapportés. Quant au premier, il se rattache également aux mêmes événements.

Et d'abord quel est le récit de Bodin? Voici comment il s'exprime [5] : « Et combien que la mauvaise pensée d'attenter à la vie de son prince souverain, est jugé coulpable de mort, quelque repentance qu'il en ait eue, et de fait il se trouva un gentilhomme de Normandie, lequel se confessa à un cordelier qu'il aurait voulu tuer le roi *François Ier*; se repentant de ce mauvais vouloir, le cordelier luy donna absolution, et néantmoins depuis il en advertit le roy, qui renvoya le gentilhomme au Parlement de Paris pour lui faire son procès : où il fust condamné à mort par arrest et depuis exécuté [6]. »

Bodin, on le remarque, parle de François Ier ; par conséquent

[1] Jousse, *op. cit.*, II, p. 99.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, t. II, p. 105.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 99 et 100. — Cette même assertion se trouve reproduite, t. III, p. 697, mais sans preuve ni renvoi. C'est cette allégation que M. Ortolan a cru pouvoir citer dans son ouvrage.
[5] *De la République*, l. II, ch. v. Paris, 1577, p. 222 et 223.
[6] Il importe d'observer que Bodin ne transcrit nullement l'arrêt en question, bien que d'après la note de Jousse il semblerait n'avoir pas manqué de le faire : « Bodin, dit-il (p. 99), en rapporte un autre exemple..... ainsi que l'arrêt qui intervint à ce sujet, sur l'avis de plusieurs docteurs célèbres qui l'avaient ainsi décidé. » En principe, de semblables citations ne sont guère loyales. De la part de Jousse elles accusent en ces matières un peu trop de précipitation.

Digitized by Google

Jousse, en se basant sur Bodin, commet une erreur manifeste lorsqu'il nomme Henri II [1].

De son côté La Primaudaie reproduit le récit de Bodin, sans variantes, sans qu'un *seul* mot même soit changé ; il y a identité complète [2]. Enfin, d'après La Roche-Flavin, dans les quelques lignes qu'il consacre à ce fait [3], c'est également un « gentilhomme de la Normandie ayant révélé en confession à un cordelier qu'il avait voulu tuer François Ier. »

Donc en tout ceci, il y a plus que des présomptions graves, précises et concordantes, comme on dirait à l'école ; il y a la certitude qu'il ne s'agit que d'un seul et même fait.

La démonstration que trois des exemples invoqués n'en constituent en réalité qu'un seul, n'est pas faite pour donner grand poids ni grand crédit à la critique historique du criminaliste. De quelque excuse bienveillante qu'on pallie de semblables erreurs, elles doivent ébranler la confiance que l'auteur semble d'ailleurs mériter. Mais rappelons les faits.

Un des événements les plus importants du règne de François Ier a été la conspiration du connétable de Bourbon. Prince du sang, revêtu de la première dignité du royaume, il ne craignit pas de conspirer avec l'empereur et le roi d'Angleterre contre son souverain.

Jean de Poitiers, sire de Saint-Vallier, était un des principaux conjurés, et parmi les partisans qu'ils réussirent à gagner, se trouvaient deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges. Engagés sous serment, mais un peu par surprise, à ne pas dévoiler les desseins dont ils avaient eu connaissance, ils furent bientôt saisis par le remords, et se virent « en leurs consciences réduits en deux extrémités contraires : ou de révéler [4], suivant l'obligation qu'ils avoient de droit divin et humain à leur prince, chose qui tant importait à son Estat, ou bien de la taire, suivant leur serment par eux fait sur les Evangiles. En cet estrif, ils estimèrent qu'ils se devoient présenter à un homme d'église, comme ils firent, et par leur

[1] *Op. cit.*, t. II, p. 99, et t. III, p. 697.
[2] *Académie française ; journée* 14, ch. 56. Paris 1577, p. 293.
[3] *Treze livres des Parlements*, l. XIII, ch. 19, § 25.
[4] Je cite *in extenso* le récit de Pasquier sur ce point. On se convaincra que l'*obligation de révéler la conspiration* incombait dans son esprit non au confesseur, puisqu'il ne connaissait rien encore, mais bien aux complices eux-mêmes.

Digitized by Google

confession lui déclarèrent ce qui estoit du faict de ce prince, sans le nommer, ensemble des entreprises brassées avecques luy par l'empereur et le roi d'Angleterre : *le prians*, pour le salut du roy et de la France, d'en donner advis à messire Louys de Brézé, lieutenant-général du roy en Normandie sous le duc d'Alençon, gouverneur. Ce qu'il fit, sans dire les noms des deux gentilshommes, ny pareillement du prince, mais les figurant avecques les remarques qu'on lui avoit touchées par les deux confessions [1]. »

En face d'un pareil récit, aussi circonstancié, peut-on prétendre qu'il y ait eu violation du secret de la confession ? Le prêtre est « prié » par le pénitent de « donner avis » de ce dont il s'accuse, et en le faisant, il viole le secret institué en faveur du pénitent [2] ! Ce n'est pas sérieux.

« Non-seulement ils désapprouvèrent l'un et l'autre la conjuration, dit M. Mignet, en parlant de Matignon et de d'Argouges, mais ils la dénoncèrent [3]. » D'après cet histoirien, ce fut l'évêque de Lisieux, à qui ils s'étaient confessés, qui informa Brézé. Grâce à cet avis la conjuration ne tarda pas à être réprimée ; le connétable quitta le sol natal, et vendit ouvertement ses services à l'étranger ; Saint-Vallier fut arrêté et traduit en Parlement.

Ici se place naturellement l'exemple invoqué par Jousse [4] d'après l'allégation du Président de Thou. « Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, s'étant accusé en secret à un prêtre d'avoir eu part à la conjuration de Charles de Bourbon, fut dénoncé par son confesseur et condamné à mort [5]. » Un récit plus circonstancié va faire également tomber l'odieux de ce fait. Il n'y a rien de tel pour la vérité que de la produire dans son intégrité.

[1] *Œuvres de Pasquier*, t. I, p. 563, *Recherches*, l. VI, ch. 12. édit. d'Amsterdam, 1723. Cet auteur ne saurait être suspect, vivant à une époque aussi rapprochée des faits que les autres auteurs invoqués, et par sa position étant à même d'être mieux renseigné. — Cf. Daniel, *Hist. de France*, t. IX, p. 611.

[2] Voy. plus haut. — Cf. S. Thomas, *Summ.*, add., qu. XI, art. 4.

[3] *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint, le connétable de Bourbon.* — *Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1860, p. 885.

[4] *Op. cit.* p. 99.

[5] *Thuani historia*, l. III, Paris, 1609, t. I, p. 233. — V. *Hist. de Thou*, trad. du Ryer, Paris, 1659, t. I, p. 155.— Saint-Vallier ne fut pas exécuté, et vécut plusieurs années encore. De Thou écrit les lignes ci-dessus à l'occasion de la mort de Saint-Vallier, arrivée seulement sous le règne de Henri II. Plusieurs ont naturellement pensé qu'il s'agissait d'un attentat contre ce dernier

Digitized by Google

Les membres du Parlement pensaient que le coupable taisait encore d'importants détails; malgré la maladie qui le minait dans sa prison, ils le menacèrent de lui infliger la torture, suivant la jurisprudence du temps. Ils firent même apporter devant lui les chaussures de fer.

Alors Saint-Vallier — nous citons le P. Griffet — « dit seulement qu'il permettait à son confesseur[1] de révéler ce qu'il lui avait dit[2]. C'est peut-être ce qui a donné occasion à M. de Thou de dire que Saint-Vallier, ayant découvert en secret à son confesseur la conspiration du connétable, fut déféré par ce prêtre et ensuite condamné à mort. Mais on laisse à penser si la permission, accordée par Saint-Vallier à son confesseur, de révéler aux juges tout ce qu'il lui avait dit, permission dont il est fait mention dans les actes du procès et qui ne fut donnée qu'après le jugement, a pu autoriser M. de Thou à s'exprimer de la sorte. Les expressions de M. de Thou donnaient évidemment à entendre que Saint-Vallier fut dénoncé par son confesseur, qui ne crut pas devoir garder le secret. Mais on ne voit rien ni dans les actes du procès, ni dans les historiens contemporains qui donne lieu de penser que l'on apprit la conspiration du connétable par la déclaration du confesseur de Saint-Vallier. Il paraît au contraire que les premières notions claires que l'on eut, furent données au sire de Brézé par le confesseur à qui Matignon et d'Argouges s'étaient adressés, et qu'ils avaient chargé expressément de révéler au sire de Brézé ce qu'ils avaient dit[3]. »

Il eût été difficile d'exposer plus clairement la part qui doit revenir aux deux confesseurs, à celui de Matignon et d'Argouges, comme à celui de Saint-Vallier. Ils n'ont l'un et l'autre parlé que sur la permission ou sur la prière de leur pénitent. Aussi les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont-ils simplement écrit à cette occasion : « Dieu permit que deux gentishommes normands, qui étaient entrés dans la conspiration, révélassent

souverain. On peut voir par là combien certaines vérifications historiques sont parfois précipitées et peu approfondies.

[1] « Derechef interrogé des complices, il ne dit rien de plus sinon qu'il donnoit congé à son confesseur de dire et déclarer sa confession, » p. 240. Procès de Jean de Poitiers Sgr de Saint-Vallier, dans les *Archives curieuses de l'hist. de France*, par Cimber et Danjou, série I, t. II, p. 238 à 241. Paris, 1835.

[2] Cf. *Hist. de François Ier*, par Gaillard, t. III, p. 78. Paris, 1769.

[3] Daniel, *Hist. de France*, notes du P. Griffet, t. IX, p. 616 et 617, Paris 1755. Voir les notes relatives à la conspiration du connétable, p. 609 à 621.

Digitized by Google

au roi ce qu'ils en savaient [1]. » Et récemment encore M. Michelet, qu'on n'accusera pas de partialité en notre faveur, écrivait : « Epouvantés des maux qui pouvaient frapper le royaume, ils s'en étaient confessés, en *autorisant* le prêtre à avertir Brézé [2]. »

Après ces témoignages catégoriques, il est étrange de trouver les lignes suivantes sous la plume d'un historien qui a des prétentions à l'érudition. M. Henri Martin est impardonnable, pour ne rien dire de plus, lorsque, racontant ces faits, il s'exprime ainsi : « François reçoit du grand sénéchal de Normandie l'avis que deux gentilshommes normands avaient confié à un prêtre, sous le sceau de la confession (*sic*), qu'un « gros personnage du sang royal » a voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province [3]. »

Jousse était plus excusable que M. Henri Martin : il ne faisait pas profession d'historien. Néanmoins, puisqu'il basait une exception admise en France sur les exemples qu'il rappelait, il aurait dû ne pas accepter aussi légèrement de pareilles allégations, et n'admettre que des faits prouvés et reçus sans contestation.

Que reste-t-il en effet des sept témoignages qu'il invoque ? Les deux premiers prouvent que le confesseur n'a rien dit ; le troisième, qu'il y a eu dol, fraude et surprise, ou qu'il ne s'agissait pas d'une chose dite *en confession ;* les derniers enfin, que les confesseurs n'ont parlé que sur la permission ou les instances de leurs pénitents.

Or, une doctrine qui n'a d'autre base que quelques faits, s'écroule par cela seul que les faits invoqués se trouvent faux ou inexacts.

Je m'arrête. J'espère avoir prouvé que les prêtres, tenus par l'Église au secret le plus absolu de la confession, ont vu cette obligation de conscience reconnue et sanctionnée par l'État. Jamais, en effet, une exception n'a été formulée par une loi ; les faits sur lesquels certains juristes voulaient en fonder une, ou reposent sur une erreur, ou prouvent au contraire la constance et la fermeté des prêtres à observer leur devoir.

G. DE SENNEVILLE.

[1] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 420, 2e col. Paris, 1783.
[2] M. Michelet, *Histoire de France au* XVIe *siècle. Réforme*, t. VIII, p. 282.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 45.

Digitized by Google

LES

JÉSUITES EN PORTUGAL

LEUR SUPPRESSION PAR POMBAL; LEUR RÉTABLISSEMENT MOMENTANÉ EN 1829.

Les Prisons de Pombal, ministre de Sa Majesté le Roi de Portugal (1759-1777), journal publié par A. Carayon, in-8°. — *Lettres inédites du R. P. Joseph Delvaux* sur le rétablissement des jésuites en Portugal (1829-1834), publiées par le P. Auguste Carayon, de la Compagnie de Jésus, in-8°.

I

Un des événements les plus considérables de la seconde moitié du XVIIIe siècle, a été la suppression de l'ordre des Jésuites. Ce fut comme la première grande étape d'un mouvement préparé dès longtemps par le développement progressif des théories fébroniennes, gallicanes et jansénistes sur les rapports du spirituel et du temporel. Le bref *Dominus ac Redemptor*, satisfaisant les haines voltairiennes et encyclopédistes, avait sacrifié les individus sans sauver les principes, qui tout au contraire se trouvèrent dès lors sans défenses. L'histoire des bouleversements religieux, politiques et sociaux qui suivirent, le prouve suffisamment. En réalité, dans le débat qui s'engagea au sujet des jésuites entre les couronnes et le Saint-Siége, ils ne furent que l'occasion : c'étaient les droits et les prérogatives des deux puissances qui, au fond, étaient seuls en question. Un droit nouveau commençait à s'élever en opposition avec le droit ancien. Dans cette lutte acharnée, toutes les armes, même les plus indignes, furent trouvées bonnes contre l'Eglise catholique. La Compagnie de Jésus

Digitized by Google

devint le point de mire vers lequel devaient être dirigés les traits acérés de l'ennemi.

Les ordres religieux, en raison de la *Règle* imposée à tous, règle acceptée d'ailleurs librement, et des vœux qui unissent les divers membres en une communauté de vues et de principes comme en un faisceau impossible à rompre, présentent aux nouveautés doctrinales un front d'autant plus inattaquable, une résistance d'autant plus invincible. Le XVIIIe siècle n'avait-il pas vu la très-grande majorité, pour ne pas dire la presque unanimité des évêques, accepter docilement les entraves mises par *tous* les souverains catholiques à l'exercice de leurs fonctions les plus légitimes, comme à leurs rapports avec le Souverain Pontife, leur chef suprême et naturel? Par là ils prêtaient les mains, plus peut-être que quelques-uns ne le comprirent et ne le voulurent, aux tentatives plus ou moins avouées d'établissement d'églises nationales, c'est-à-dire à l'asservissement de l'EGLISE sous le bon plaisir du pouvoir civil. Comment et jusqu'à quel point le philosophisme a profité de cette situation après l'avoir créée, c'est ce que nous n'avons point à examiner ici. Toujours est-il que ce fut naturellement contre le plus zélé, le plus influent de tous les grands ordres, contre le plus mêlé à toutes les affaires, que durent se concentrer les défiances les plus profondes, l'animadversion la plus vive, les haines les plus implacables. Or, cet ordre était celui de Saint-Ignace. On trouvait des jésuites depuis les extrémités de l'Asie jusqu'en Amérique ; il y en avait dans l'univers plus de vingt-deux mille, possédant vingt-quatre maisons professes, près de sept cents colléges, soixante noviciats, cent soixante-seize séminaires ; ils étaient répartis dans près de trois cent dix résidences, dans plus de deux cent vingt missions. Dans presque toutes les cours, ils étaient confesseurs des princes et des grands, et d'ailleurs, dans toutes les branches des connaissances humaines, ils avaient produit et produisaient encore de grandes célébrités et des maîtres incontestés.

Le déchaînement n'en fut que plus violent contre eux : et ici, à défaut d'un fond solide pour l'attaque, le mensonge et la calomnie firent leur œuvre ; il n'est point de noirceur, de perfidies ou d'attentats à la morale dont les jésuites n'aient été accusés ; pas de finesses, de niaiseries ou d'infamies qu'on ne

Digitized by Google

leur ait reprochées. Eussent-ils eu tous les torts, ce n'était pas une raison suffisante pour violer des droits anciens et légitimes, pour les proscrire sans jugement et avec une brutalité sans exemple, pour leur opposer des dénis de justice aussi flagrants que ceux dont les parlements usèrent à leur égard. L'humanité a des droits aussi que ne sauraient étouffer ceux de la plus stricte justice; la vérité est qu'ils furent toujours de saints religieux, aussi innocents des perversités morales que des erreurs dogmatiques qu'on leur imputait. Les opinions de l'institut et ses principes, les idées particulières de tels ou tels de ses membres sur la morale ou toute autre question libre, sont et restent assurément discutables, à la condition toutefois d'être honnêtement et loyalement discutées ; c'est ce qui n'a pas toujours eu lieu. Les jésuites ont éprouvé toutes les injustices, ils ont été en butte aux accusations les plus contradictoires et les plus ridicules. « Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre universel, a dit Voltaire, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur institut, et en France pour s'y être trop conformés. » En sorte que, pour tout accommoder, il semble qu'il eût suffi d'envoyer à Lisbonne les jésuites français et en France les Pères portugais. Les prétendues enquêtes des parlements et des tribunaux ont été illusoires, et mensongères, ainsi que cela est aujourd'hui hors de doute : l'impartialité oblige d'ajouter que ce qui n'est en aucune façon prouvé, ce sont tous les forfaits dont on a prétendu les flétrir; aussi a-t-on peine à concevoir comment un esprit non aveuglé par la haine et les préjugés, ne serait pas révolté de l'illégalité et de la rigueur des mesures auxquelles la Compagnie a été en butte de la part des princes qui l'ont expulsée de leurs États. C'est là ce qui frappe tout d'abord dans l'histoire de ce grand drame qu'on appelle la *Chute des Jésuites*.

Nous ne voulons pas ici refaire cette histoire, en énumérer tous les détails et toutes les preuves. C'est seulement sur un coin du tableau que nous nous arrêterons un instant.

II.

On sait que Joseph Ier, roi de Portugal, ou plutôt dom Carvalho, marquis de Pombal, qui régnait sous son nom, fut un

Digitized by Google

de ceux qui mirent le plus d'ardeur, la tyrannie la plus « emmaillotée de légalité, de lois iniques ou absurdes[1] » à poursuivre le *delenda Carthago* du temps, c'est-à-dire la destruction de la Compagnie de Jésus. Vingt ans plus tard, on devait poursuivre les rois eux-mêmes. L'affaire des jésuites portugais est connue, du moins dans ses traits généraux. Quelques détails manquaient encore, mais ils se complètent peu à peu, grâce aux documents inédits, tirés des archives que l'Institut a pu conserver ou retrouver, et que le R. P. Carayon publie successivement. Ce sont les pièces à décharge dans ce procès déjà ancien, mais que l'histoire n'a pas abdiqué le droit de reviser sévèrement. On conviendra qu'après un siècle écoulé les accusés ont le droit de produire leurs témoins et leurs pièces justificatives, et d'élever enfin la voix pour l'honneur de la vérité plus encore que dans un intérêt personnel.

A ce titre, les *Prisons de Pombal*, pour ne parler que de ce volume, s'appliquant à un épisode spécial, auront rendu un signalé service à l'histoire. On a là l'irrécusable déposition d'un témoin que Dieu semble n'avoir conservé au milieu des tourments, que pour qu'un jour une voix au moins s'élevât pour raconter les horreurs de la persécution, en même temps que la patience et les vertus des martyrs. Sans doute ce volume émeut par les anecdotes qu'il contient, et édifie par l'esprit de foi et de sacrifice de son auteur; mais pour un lecteur attentif, dégagé de préventions et qui saura suivre et reconnaître dans le fait actuel toute la trame de ce qui a été préparé de longue main, les révélations qu'il contient, les témoignages qu'il apporte, et les réflexions qu'il inspire le rendent plus intéressant et plus précieux encore. C'est pourquoi nous regrettons vivement que cet ouvrage, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, ne soit pas davantage répandu dans le public. Il est de ceux qui peuvent être hardiment présentés aux amis et aux ennemis de la Compagnie de Jésus.

Qu'est-ce donc que les *Prisons de Pombal?* pas autre chose que les *Mémoires* du P. Eckart, enlevé en 1755 à sa mission du Maragnon, pour expier en Portugal, par plus de vingt ans de *carcere duro*, le seul mais irrémissible crime d'avoir été membre de la Compagnie de Jésus.

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. XVII.

Digitized by Google

Et qu'était-ce que le P. Eckart? C'est ce que nous apprend Christophe de Murr, dans une page que le P. Carayon a eu raison de tirer de l'oubli; on y remarquera, avec un style quelque peu germanique, des aveux d'autant plus précieux qu'ils émanent d'un protestant; mais on sait qu'à l'équitable impartialité d'un honnête homme, de Murr joignait une connaissance très-approfondie des affaires de l'Amérique méridionale à l'époque dont nous parlons : « le P. Anselme Eckart, dit-il, était de famille illustre de Mayence, dont le frère était évêque suffragant de l'Electeur. Il entra dans la Compagnie en 1740; emporté par le zèle et l'amour du prochain, il abandonna les honneurs, les biens, les espérances que lui assuraient ses vertus et sa capacité ; il demanda les missions d'outre-mer, et embarqua le 2 juin 1753, à Lisbonne, pour le Maragnon. » De Murr parle ici d'un autre Père, allemand comme le P. Eckart, et ajoute : « Tous les deux quittèrent leur patrie sans autre but que celui de servir Dieu et sauver les âmes dans les campagnes du Maragnon : tous les deux s'occupèrent en soldats courageux dans la guerre que les jésuites y faisaient et y ont toujours fait à l'ennemi du genre humain. Celui-ci les chassa du champ de bataille dès le commencement, en se servant de la violence de ses ministres, en les rendant les victimes du despotisme le plus barbare : tous les deux avec une patience héroïque, ont *sanctifié* plusieurs prisons du Portugal [1].» Telle est l'opinion du protestant de Murr sur les œuvres et les vertus des jésuites; et le protestant Sismondi, nous le verrons bientôt, ne parle pas autrement.

Mais ne nous occupons que du P. Eckart : c'est à la date du 31 décembre 1755, époque où il se vit arracher à sa mission, que commence le journal de sa captivité, pour ne finir qu'en 1777, lorsque, Dieu lui ayant conservé la vie, il fut rendu à la liberté, grâce à la chute de Pombal. Il revint alors à Mayence, d'où il passa bientôt en Russie ; il y reprit l'habit de la Compagnie et mourut au collége de Polosk, le 29 juin 1809. Son journal, écrit en latin et publié en Allemagne dans le recueil de Christophe de Murr, était resté jusqu'ici à peu près inconnu en France : la traduction du P. Carayon est complétée par des emprunts faits à d'autres relations, dues à quelques

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 328.

Digitized by Google

jésuites portugais et publiées jadis en Italie, et par des notes souvent considérables et destinées à faciliter l'intelligence du texte. Nous n'en citerons qu'une, d'un intérêt particulier pour nous ; c'est celle qui contient la longue narration inédite du P. Louis du Gad, jésuite français[1]. Ce religieux avait été enlevé à Macao, avec plusieurs de ses compatriotes, et contre le droit des gens, par ordre de Pombal, puis enseveli dans les cachots de Saint-Julien, à l'embouchure du Tage, où, comme tant d'autres, il serait probablement mort de misère, si la reine de France n'était intervenue en sa faveur. Grâce à Marie Leczinska, le P. du Gad fut arraché encore vivant aux griffes de Pombal ; deux autres Pères furent peu après délivrés comme lui.

On voit que cet ouvrage, selon la juste remarque de son éditeur, « constitue un appendice assez curieux de l'histoire du XVIIIe siècle. » Nous ne pouvons faire connaître ici que par une mention très-succincte, ce journal si plein de faits, écrit au milieu de toutes les tortures physiques et morales, avec tant de sérénité, par l'une des nombreuses victimes de Pombal, mais dans lequel, chose digne de remarque, il est impossible de signaler une récrimination quelconque ni le moindre sentiment d'amertume.

La haine de Pombal était pourtant sans bornes et les effets n'en furent que trop cruels. « Tant que je vivrai, avait-il dit, ces gens-là ne verront pas le soleil. » Il tint parole, et nous remercions le P. Carayon d'avoir montré, au moyen du journal du P. Eckart, jusqu'à quel point furent poussées envers les jésuites la barbarie et l'illégalité. Les protestants eux-mêmes, et les moins suspects, ont rendu hommage à leurs vertus. « Les jésuites, écrit Sismondi, furent investis dans tous leurs colléges, dans toutes leurs missions, dans toutes leurs résidences, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées; on craignait leur résistance dans les missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis ; ils montrèrent au contraire une résignation et une humilité unies à un calme et une fermeté vraiment héroïques. »

Ce qui n'empêcha point les ordres les plus durs du *grand ministre* de n'être que trop bien exécutés par ses aveugles

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 123 à 145

Digitized by Google

agents. Citons un fait pris au hasard : « Le capitaine d'un vaisseau porta la sévérité, dit le P. Eckart, jusqu'à mettre aux fers, premièrement sur le vaisseau même, et ensuite à Lisbonne dès qu'on y fut arrivé, un chirurgien qui avait soulagé la soif de quelques Pères, en leur donnant un peu plus d'eau que la mesure prescrite... Vingt-deux jésuites moururent de besoin dans cette traversée [1]. » Dans la prison de Saint-Julien où les Pères furent enfermés pendant de si longues années dans des casemates souterraines, « un peu de jour, dit Eckart, pénétrait jusqu'à nous par un soupirail qui avait trois palmes de longueur et trois doigts de largeur : pour toute nourriture nous avions par jour une demi-livre de pain et de l'eau où fourmillaient les vers [2]... Jour et nuit nous n'avions pour dissiper les ténèbres que la lueur faible et vacillante d'une petite lampe. Je regarde comme un prodige de n'avoir pas perdu la vue au milieu de cette obscurité continuelle [3]... » Et ce supplice dura près de vingt ans !

Quels ne devaient donc pas être les forfaits articulés contre des gens traités comme les plus dangereux des criminels ? Ouvrons encore, ici, le livre des *Prisons de Pombal ;* voici ce que nous y lisons à l'année 1777, qui fut celle de la mort de Joseph Ier et de la chute de son ministre : quelques jours s'étaient à peine écoulés, que Joseph-Antoine de Oliveira Machado, juge de l'Inconfidence, écrit au gouverneur du fort Saint-Julien et lui demande les noms de tous les captifs... Il veut en même temps savoir pour quel crime ils ont été emprisonnés. Le gouverneur déclare *n'en savoir absolument rien* [4]. « Singulière réponse d'un geôlier, dit ici le protestant Christophe de Murr, question plus singulière encore d'un juge après tant d'années de peines subies ! » — Et le P. Eckart continue simplement : « Le 10 mars, Oliveira se rend lui-même à Saint-Julien, et *pour la première fois*, après dix-huit ans de la plus dure captivité, on nous demande ce que nous avons fait, quel crime nous avons commis !... » Trois magistrats furent alors chargés de faire une enquête sur le nombre et le sort de ceux qu'avait si ardemment poursuivis Pombal. Plus de deux cents religieux

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 97.
[2] *Ibid.*, p. 155, 150.
[3] *Ibid.*, p. 113.
[4] *Ibid.*, p. 233.

Digitized by Google

avaient été plongés dans les cachots de Saint-Julien ; il n'en restait plus que quarante-cinq vivants.

Les listes officielles donnent les noms de près de deux mille jésuites arrachés violemment à leurs missions dans les chrétientés de l'Inde et de l'Amérique, pour être ramenés des colonies en Portugal à fond de cale des bâtiments de Sa Majesté très-Fidèle, ou jetés du Portugal en exil.

Nous demandions tout à l'heure avec les juges de l'Inconfidence, quel crime avaient commis ces religieux ; mais ne pourrait-on pas plutôt demander quelles n'étaient pas leurs vertus ? Le P. Eckart raconte, en effet, — sous l'année 1759, — que « l'on offrit la faveur du Roi à tous ceux qui voudraient abandonner la Compagnie [1] ; » ils n'étaient donc, en réalité, coupables que de lui appartenir. Le chemin des honneurs leur était ouvert, s'ils eussent consenti à fouler aux pieds leurs vœux religieux. Le philosophisme du XVIIIe siècle, pour se débarrasser de ses censeurs, prétendait les compromettre et les faire tomber dans le piége, quitte ensuite à se prévaloir contre eux de leur parjure ; car, si d'un côté, comme on le vit en France lors de leur résistance à Mme de Pompadour, les jésuites s'attirèrent l'inimitié des grands pour n'avoir pas voulu se prêter à une de ces capitulations de conscience qu'on leur reproche avec tant d'acrimonie, d'un autre côté, de quelles flétrissures ne les eût-on pas couverts, et avec raison, s'ils eussent acheté leur salut au prix de leur honneur d'hommes et de prêtres !... Mais non, ils souffrirent silencieusement toutes sortes de rigueurs, et enseveliront leurs souffrances dans le fond de leur cœur, sans qu'une seule plainte publique s'échappât de leurs lèvres.

Pour ne considérer leurs actes et leur influence que en dehors du Portugal et même de l'Europe, qui ne sait que les plus éclatants succès avaient couronné leurs travaux apostoliques dans les missions de l'extrême Orient et du Nouveau Monde, et que leur courage et leur charité y avaient commandé le respect à leurs ennemis les plus acharnés ? Comme contrecoup, la France, l'Espagne et plus encore le Portugal, en avaient reçu d'immenses services. Les travaux des jésuites, poursuivant, à travers mille fatigues et mille dangers, l'œuvre

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 76.

Digitized by Google

de la régénération religieuse des sauvages et des idolâtres, ouvrant, au prix de leur vie, les colonies portugaises à la civilisation de la mère patrie, en même temps qu'à la lumière de l'Évangile, ces travaux avaient changé la face de l'Amérique et excité l'admiration des protestants eux-mêmes. Il est regrettable que, dans un ouvrage qui ne manque pas, d'ailleurs, d'un certain mérite[1], le P. Theiner ait cru devoir passer complétement sous silence la destruction de ces missions magnifiques, les rigueurs incroyables subies par les missionnaires, les iniquités juridiques dont ils furent l'objet. A défaut du livre du P. Eckart, il ne manque pas de documents qui auraient pu édifier suffisamment le savant oratorien sur ce point. Mais nous ne trouvons à ce sujet, dans ses deux volumes, que cette seule phrase : « On s'empressait, en Portugal (1772), de pourvoir de zélés missionnaires les missions abandonnées par les jésuites[2]. » — ABANDONNÉES!.... On conviendra que l'euphémisme est poussé ici un peu loin!

Il est vrai qu'il écrit ailleurs que « Pombal s'occupa avec intelligence de relever de leur décadence les sciences théologiques et profanes, » et que sous son inspiration « l'Université de Coïmbre reçut une nouvelle forme, adaptée aux besoins du temps, et une extension considérable[3]. »

En effet, Pombal fut un réformateur; mais, — qui oserait le nier? — un réformateur qui introduisit dans sa patrie, au point de vue intellectuel, la décadence complète des lettres, et en politique la révolution, conséquence naturelle des idées philosophiques et du fébronianisme. Quant à la question religieuse, les curieuses dépêches du ministre de France à Lisbonne établissent qu'il songea très-sérieusement au schisme (fait prouvé d'ailleurs par la provocation de la rupture avec le Saint-Siége, et la volonté manifeste de la prolonger le plus longtemps possible), et qu'il conçut même la pensée de faire détrôner Clément XIII[4]. Et non-seulement Pombal songea à établir le schisme, mais, par le fait, il n'y réussit que trop bien. Voilà ce que l'histoire vraie atteste avec éclat. Bien plus, le P. Theiner lui-même avance que Pombal plaça des professeurs

[1] *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, par le R. P. THEINER.
[2] *Pontificat de Clément XIV* ad annum 1772, n° XXXII.
[3] *Ibid.*, n° XXXIII.
[4] *Ibid.*, tome I, n° XLIV.

Digitized by Google

protestants à Coïmbre, ne tendant à rien moins qu'à mettre le Portugal sur le pied de l'église schismatique d'Utrecht, et avait fait donner, par la cour de Lisbonne, une pension au capucin apostat Norbert, avec la mission d'introduire le jansénisme dans le royaume [1]. Il faut convenir que ces contradictions sont absolument incompréhensibles, et qu'on ne sait comment expliquer les indulgentes paroles du R. P. Theiner, qui n'a que des éloges pour la *piété* de Pombal (comme ailleurs pour celle de Choiseul [2]), et présente sa conduite comme inspirée par le *zèle* le plus éclairé pour l'*Église et la religion*, et tous ses actes comme accomplis en parfait *accord avec la cour de Rome* [3].

En même temps, il accuse d'intrigue et de révolte les jésuites, écrasés par tout ce que le droit du plus fort peut avoir de plus inique et de plus arbitraire. — L'histoire est loin de confirmer un jugement si dur. Les fils de saint Ignace savaient leur institut attaqué, leurs biens confisqués, leurs personnes traduites devant des tribunaux vendus, car ces tribunaux les ont condamnés sans les entendre, sans même les interroger. Dans d'aussi pénibles circonstances, peut-on leur reprocher les quelques efforts stériles tentés par eux pour conjurer l'orage? Ces demarches pour sauver leur ordre, eurent-elles, d'ailleurs, le caractère odieux qu'on leur prête? Et n'est-il pas, au contraire, actuellement prouvé qu'il n'en est aucune qui ne fût parfaitement avouable? Sur ce point, on nous permettra, sans nous y arrêter davantage, de trouver le P. Theiner plus que sévère. Il ne suffit pas, dans une affaire aussi grave, de prononcer le mot d'*intrigues;* il faut expliquer le mot et prouver le fait.

Revenons au *pieux* Pombal, non que nous prétendions nous étendre ici sur la vie et les actes de ce ministre hypocrite et cruel, philosophe et impie; mais puisque l'on a vanté ses réformes universitaires, invoquons les faits. A peine est-il tombé, que le peuple, le clergé, les grands, tout le monde respire en Portugal. L'Université de Coïmbre qui, prétend-on, aurait eu si fort à se louer des règlements et des réformes qu'il lui avait imposés, « se hâta, dit le P. Eckart, qui en fut témoin,

[1] *Pontificat de Clément XIV*, tome I, p. 30 et 31.
[2] *Ibid.*, tome I, n° XLIV et ad an. 1770, n° XC.
[3] *Ibid.*, ad an. 1771, n°s XXXIII, XXXVI et surtout XXXVII; — ad an. 1772, n° XXXII.

Digitized by Google

de briser sa statue, élevée par crainte et par ordre, bien plutôt que par admiration et amour [1]. » Alors, continue-t-il, « les anciens captifs de Saint-Julien, désormais en liberté, recommencèrent à exercer le saint ministère à Lisbonne même. Quelques-uns de nos Pères firent entendre la parole de Dieu à un nombreux auditoire [2]. »

Cette liberté de la prédication catholique était tout ce que réclamaient les religieux de la Compagnie de Jésus, en compensation de tout ce qu'ils avaient souffert, depuis plus de vingt ans, dans leurs biens, dans leurs personnes, dans leur honneur. Mais elle ne dura pas. L'Ordre était supprimé et paraissait à jamais frappé à mort. La Providence, toutefois, lui ménageait une réparation, et, si elle la lui fit attendre un demi-siècle, c'était, comme nous l'allons voir, pour la préparer plus éclatante.

III.

On sait comment la Compagnie de Jésus fut rétablie dans l'univers entier, sous le pontificat de Pie VII, par la constitution *Sollicitudo* du 7 août 1814. Dès 1801, à la prière de l'empereur Paul Ier, le même pape avait rétabli officiellement les jésuites en Russie, et en 1804 les bénéfices du bref *Catholicæ fidei* avaient été étendus par le Saint-Siége au royaume de Naples; après trente-sept ans d'absence, les cent soixante-dix religieux survivants à l'œuvre de Tanucci étaient rentrés dans leurs maisons et leurs colléges, au milieu de l'enthousiasme général; le roi avait voulu assister en personne à la réouverture de leur principale église. De leurs côtés, le duc de Modène, le roi de Sardaigne, la Suisse rappelaient à l'envi les jésuites. Le petit-fils du roi d'Espagne, qui les avait expulsés de ses États, avec tant de rigueur dans les procédés et tant de mystère dans les motifs, Ferdinand VII venait de rentrer dans sa patrie et de s'asseoir sur le trône de ses pères. Son premier soin fut également de satisfaire au vœu de l'Espagne, réclamant par la voix de ses évêques et de ses magistrats l'abolition du décret qui avait proscrit la Compagnie. Pendant ce temps, les Pères du

[1] *Les Prisons de Pombal*, p. 262.
[2] *Ibid.*, p. 264.

Digitized by Google

Sacré-Cœur, membres d'une congrégation formée en Belgique en 1794, sur le modèle de la Compagnie de Jésus, par le prince de Broglie, évêque de Gand, demandaient à être officiellement incorporés dans l'ordre dont ils suivaient déjà les constitutions.

En France, les débris de l'ancien institut s'étaient conservés sous le nom de *Pères de la foi ;* on ne peut nier qu'ils n'aient puissamment contribué, par leurs missions dans les campagnes, à la rénovation religieuse opérée sous le règne de Napoléon. Après la bataille de Waterloo, Talleyrand, qui ne peut être suspect ici, mais à l'esprit politique et délié duquel la Compagnie semblait nécessaire pour répandre les principes qui consolident les trônes, avait dit au roi Louis XVIII, en lui proposant sa reconstitution légale : « J'affirme à Votre Majesté que la Compagnie de Jésus peut seule relever les ruines du passé en s'emparant de l'éducation qui assure l'avenir. » Mais le vieux roi avait toisé d'un regard dédaigneux son ministre apostat, et un sourire de railleuse incrédulité avait été sa seule réponse; et les jésuites n'ayant pas en France d'existence légale, ne pouvant y prendre le titre de corporation religieuse, malgré l'acte pontifical du 7 août 1814, devinrent bientôt et de plus en plus le point de mire de toutes les attaques du parti soi-disant libéral.

Nous n'avons pas à retracer la douloureuse histoire de ces luttes où l'on peut dire que l'intelligence politique fit autant défaut que la justice et la bonne foi, et qui aboutirent aux fameuses ordonnances de juin 1828. Mais il nous a paru nécessaire de rappeler brièvement la situation des jésuites en France et leur nouvelle proscription par la Restauration, car c'est ce moment et cette occasion que la Providence choisit pour les ramener en Portugal.

Les détails les plus instructifs et les plus dramatiques sont donnés sur toute cette affaire par les *Lettres inédites du R. P. Delvaux*. Ce volume, publié, comme les *Prisons de Pombal*, par le R. P. Carayon, forme, lui aussi, « un épisode important et curieux de l'histoire ecclésiastique du Portugal. » Il est plus piquant encore, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le *Journal* du P. Eckart, les faits qu'il expose étant presque complétement inconnus ; il est plus actuel aussi, puisqu'une grande partie de la génération vivant encore aujourd'hui a pu connaître les personnages qu'il met en scène. Cette *Correspondance*, qui comprend près de

Digitized by Google

soixante-dix lettres et occupe plus de cinq cents pages, respire un incomparable parfum de simplicité, de sagesse et de sainteté ; elle contient des renseignements curieux et inattendus sur les hommes et les choses, l'état des esprits et de la religion.

Les ordonnances rendues contre les jésuites français avaient à peine reçu un commencement d'exécution ; ceux-ci venaient à peine d'abandonner, devant la tourmente, leurs huit séminaires, seuls établissements qu'ils possédassent, et où ils instruisaient, sous la surveillance et la direction des évêques, les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce, lorsqu'un jeune diplomate portugais, le marquis de Saraïva, offrit au R. P. Godinot, provincial de France, de faire passer dans sa patrie quelques-uns des religieux proscrits, promettant de faire tous ses efforts pour « y promouvoir le rétablissement de la Compagnie. » (31 août 1828.) Le 3 janvier suivant, il écrivait au même Père (et c'est par cette lettre que s'ouvre le recueil dont nous parlons), qu'il avait eu le bonheur de réussir, ayant trouvé, dit-il, à la tête des affaires un ministre d'un rare mérite, qui venait d'obtenir du roi la permission de rappeler les jésuites ; et il ajoutait : « Tant le roi que le premier ministre désirent qu'il n'y ait le moindre retard possible à vous voir arriver en Portugal [1]. » Ce premier ministre était le duc de Cadaval. La rentrée des jésuites en Portugal était une affaire des plus délicates, à cause des traditions qu'y avait laissées le système inauguré par Pombal, à cause aussi de toutes les agitations dont ce pays avait éprouvé le contre-coup pendant la République et l'Empire. Elle exigeait donc une fermeté et une prudence toutes particulières, aussi bien de la part du gouvernement que de la part des jésuites. La principale difficulté ne provenait pas tant des sentiments de la nation que de la question de légalité, les religieux de Saint-Ignace ne pouvant reparaître sans un décret royal abrogeant le décret de suppression, et s'appuyant comme lui sur un bref du Souverain Pontife. Grâce aux dispositions du duc de Cadaval, ces deux points furent obtenus, mais il y fallut un certain temps, que les Pères d'ailleurs surent mettre à profit, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Quant à la position qui leur était réservée et aux devoirs qui les attendaient dans leur nouvelle

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 2.

Digitized by Google

patrie, les Pères, conformément d'ailleurs aux motifs mêmes de leur rappel, j'allais dire de leur réhabilitation, se trouvaient en plein dans leur élément et dans la règle de leur fondateur. A l'extérieur, ils devaient fournir des sujets pour évangéliser les colonies et reconstituer autant que possible leurs anciennes missions; à l'intérieur, ils devaient donner des missions aux populations privées depuis longtemps de secours religieux, et surtout diriger les séminaires et autres établissements d'instruction publique. Car, malgré les réformes du *pieux* Pombal, le clergé portugais était alors descendu au dernier degré de l'ignorance, du servilisme et de l'incapacité. Le marquis de Saraïva, conseiller du roi, premier secrétaire de l'ambassade portugaise à Londres, et, comme nous l'avons dit, un de ceux qui mirent le plus d'empressement à cette affaire, écrivait au R. P. Provincial de France : « Les vues de notre souverain et de notre premier ministre regardent particulièrement le but de l'éducation morale et religieuse [1]. » Et, d'après la détermination du roi, et en vue des plus heureux résultats pour sa couronne et la patrie, il demandait que l'on désignât « le plus grand nombre de jésuites possible, pour remplir au plus vite, en Portugal, les excellentes vues du roi en établissant des écoles et des séminaires [2]. » L'histoire prouve qu'à Lisbonne, pas plus que partout ailleurs, les jésuites ne trompèrent l'attente que l'on avait mise en eux. La haine que leur vouèrent la Révolution et le faux libéralisme en est une éclatante démonstration.

Mais tout ceci, on le comprend, devait souffrir d'abord et dans un pays tel que le Portugal, certaines difficultés de détails. Elles furent successivement écartées ou résolues. Les négociations avaient commencé dès janvier 1829, et le P. Delvaux, désigné pour aller recueillir l'héritage des Mattos, des Suarez et des Malagrida, partit de Paris au mois de mars suivant; mais il ne put entrer en Portugal que six mois plus tard, par suite de diverses circonstances que les *Lettres* nous font connaître.

La frontière à peine franchie, le voyage de la petite mission fut un véritable triomphe, et comme une réparation publique des outrages dont l'ancienne Compagnie s'était fait jadis une

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 3, et *passim*.
[2] *Ibid.*, *passim*.

Digitized by Google

auréole. A chaque pas, à chaque instant, les Pères se heurtaient aux souvenirs, vivants dans leurs cœurs, soit de leur splendeur passée, alors que l'institut était florissant dans ce royaume qui vit s'ouvrir leur premier collége, soit de leur désastre inexorablement poursuivi par un ministre impudent, qui n'invoquait même pas pour expliquer ses rigueurs la banale et élastique *raison d'Etat.* — Voici un fait choisi entre mille : « Une particularité bien remarquable, écrit le P. Delvaux, c'est que la première et seule femme qui nous ait fait visite à Lisbonne, est la petite-fille même du marquis de Pombal : c'est une *Fidalga* de la plus solide religion, qui n'a pu résister au désir de voir enfin des jésuites rendus à sa patrie..... Nous avons fait aussi connaissance de son mari, grand-officier de la maison du roi, et de ses dix enfants, qu'elle nous a présentés successivement, demandant ma bénédiction pour eux et pour elle [1]. »

Il y avait bientôt deux ans que les jésuites étaient rentrés en Portugal, rappelés par le roi, accueillis chaleureusement par le monde officiel, l'épiscopat et toutes les classes de la société, et leur existence n'y était pas encore reconnue officiellement, n'y était protégée et sanctionnée par aucune garantie légale. N'ayant ni collége ni monastère à eux, où ils pussent vivre en communauté selon les règles de leur institut, ils avaient été obligés d'accepter l'hospitalité généreusement offerte par les Lazaristes. Il ne faut pas croire que ces deux années aient été perdues pour cela ; outre l'étude de la langue portugaise, à laquelle ils durent se consacrer tout d'abord, le salut des âmes ne leur laissait pas grand loisir, et ils traitèrent le Portugal en vrai pays de mission, prêchant, confessant, soignant les malades dans les hôpitaux au milieu des épidémies les plus violentes, faisant le catéchisme aux enfants du peuple, parcourant à pied les campagnes pour les évangéliser, instruisant les prisonniers. Pendant ce temps, ils avaient littéralement vécu d'aumônes. Les lettres du R. P. Delvaux contiennent sur les premiers travaux des jésuites français à Lisbonne et dans les environs les plus admirables détails.

Cependant le respect de la parole donnée et le soin des intérêts religieux des populations finit par l'emporter sur les frayeurs que les déclamations des soi-disant libéraux avaient

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 153 et seq.

Digitized by Google

pu causer d'abord au gouvernement. A la prière de l'évêque de Coïmbre, dont les instances avaient été vivement appuyées par l'évêque d'Evora, grand-maître des études, le fameux *Collége des Arts* fut enfin remis au R. P. Delvaux. Ce collége avait été le premier fondé par la Compagnie de Jésus dès sa naissance. L'acte royal est du 9 janvier 1832 : il est adressé au Prieur général, chancelier de l'Université, et se termine par ces mots : « Vous vous servirez des dispositions prises par le seigneur don Juan III, que Dieu ait en sa sainte gloire, pour résoudre tout doute quelconque qui se puisse exciter dans l'admission de ces réguliers pour une maison qu'ils ont possédée l'espace de deux siècles avec le plus incontestable avantage de la jeunesse portugaise, et que MOI je leur restitue avec l'entière possession de toutes les grâces et priviléges que leur ont concédés mes augustes prédécesseurs [1]... » Telle est ce qu'on pourrait appeler la *Charte réparatrice,* octroyée aux religieux de Saint Ignace par un roi que le faux libéralisme et les passions du temps ne cessaient de représenter tantôt comme un imbécile, tantôt comme un monstre. On peut sans doute lui reprocher un caractère parfois indécis et trop faible pour un souverain placé comme lui dans une position pleine de difficultés. Combien d'autres ne sont pas à l'abri d'un semblable reproche ! Mais il était vraiment chrétien, et prétendait conformer ses actes à ses principes ; il voulait agir en tout selon la justice et pour le plus grand bien de son peuple. Mettre sa couronne royale sous le palladium de l'Eglise, et considérer la Religion comme le naturel et légitime soutien de son trône, il n'en fallut pas davantage pour exciter contre lui les clameurs de la secte qui devait bientôt le renverser. Le P. Delvaux donne de curieux détails sur ce prince, qu'il approcha maintes fois, avec lequel il eut de longs et fréquents entretiens. On ne trouvera pas sans étonnement dans ses *Lettres,* un don Miguel tout différent de celui auquel nous avait habitués une implacable et mensongère tradition.

La Compagnie de Jésus se disposa donc à aller reprendre possession de son ancien *Collége des Arts,* et ici, nous touchons à un de ces moments de *vengeance jésuitique,* ou plutôt de réparation providentielle, dont l'histoire de l'Eglise offre tant

[1] *Lettres du P. Delvaux,* p. 320, lettre LI.

Digitized by Google

d'exemples : pour conserver aux faits toute leur saveur, nous laissons la parole au R. P. Delvaux lui-même :

« Le vendredi 17 février 1832, nous entrâmes, dit-il, dans le diocèse de Coïmbre, ce dont nous ne tardâmes pas à nous apercevoir. Pombal est la première paroisse : nous y fûmes reçus au son des cloches, complimentés et conduits en triomphe par le curé archiprêtre, accompagné de tout son clergé. L'église, où deux de nos Pères allèrent dire la sainte Messe, était magnifiquement illuminée comme aux plus grandes solennités. Pour moi, pressé par un sentiment religieux impossible à exprimer, je m'étais esquivé, avec un père et un frère, avant la rencontre du bon curé, et j'avais couru vers l'église des franciscains pour y prier sur la tombe du marquis de Pombal ; mais l'infortuné n'a point de tombe ! Nous trouvâmes, à peu de distance du maître autel, une bière, couverte d'un méchant drap mortuaire, que le père gardien du couvent nous dit être la sienne. Il y attendait en vain les honneurs de la sépulture depuis le 8 mai 1782. Chose à peine concevable, vu le crédit dont son innombrable famille a continué à jouir dans le royaume..... C'est donc en toute vérité que je puis le dire : le premier pas de la Compagnie, rentrant solennellement à Coïmbre, après plus d'un demi-siècle de proscription, fut d'aller célébrer une messe d'anniversaire, le *corps présent*, pour le repos de l'âme de celui qui l'avait proscrite, et dans le lieu où il passa les dernières années de sa vie, disgracié, exilé et condamné à mort. Quel concours de circonstances ne fallait-il pas pour amener cet événement ! Je sortis de Pombal sans bien savoir si c'était songe ou réalité..... Ceux qui connaissent l'histoire des derniers temps de cet homme fameux, rapprochaient de ce qui se passait sous leurs yeux ce qui arriva l'année de sa chute, lorsque l'évêque de Coïmbre, qui avait été compagnon d'infortune de nos Pères, sortit, avec quelques-uns d'entre eux, de son affreux cachot, et retourna dans son diocèse, en passant aussi à Pombal. Là commença son triomphe, et le marquis alla se jeter à ses pieds, le priant avec larmes de lui pardonner [1]. »

Après cette citation, tout commentaire de notre part serait superflu. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au volume édité par le P. Carayon. C'est dans l'original même qu'il faut lire le récit de la réception magnifique des jésuites dans la ville et de tout ce qui leur advint dans la suite, ainsi que l'exposé de la situation politique et religieuse du Portugal, et des péripéties diverses qu'ils eurent à traverser dans leur réapparition passagère, car ils demeurèrent à peine quatre années. Le mouvement de réaction politique qui, à cette époque, ébranla presque tous les trônes de l'Europe, se fit

[1] *Lettres du P. Delvaux*, p. 331 et seqq. Toute cette lettre est du plus haut intérêt.

Digitized by Google

sentir aussi en Portugal : préparé de longue main, pressenti par le P. Delvaux, il aboutit en 1833 au renversement de don Miguel. Les jésuites furent entraînés dans la chute de leur royal protecteur. Ils furent de nouveau cernés, pillés, chassés. Don Pedro avait fait revivre les ordonnances de Pombal!... Mais il avait essayé auparavant de séduire les jésuites, et de les attirer à son parti par les promesses les plus magnifiques. Pendant qu'il était à Oporto, un de ses agents secrets, protestant d'ailleurs et franc-maçon, leur avait promis, en son nom, toutes sortes d'encouragements et de faveurs, s'ils voulaient se prononcer pour dona Maria. Les mêmes ouvertures furent faites aussi, mais sans plus de succès, auprès du duc de Cadaval. La 64e lettre, adressée par le Père Delvaux à M. Picot, contient tout l'historique de ces intrigues et des rigueurs auxquelles les Pères furent en butte pour y avoir échappé. Pendant ce temps-là, le fléau de la peste s'était ajouté au fléau de la guerre civile : les religieux de Saint-Ignace s'épuisaient dans les camps et dans les ambulances à soigner les blessés des deux partis, et à prodiguer aux nombreuses victimes du choléra, sans distinguer sous quel drapeau ils servaient, toutes les consolations de leur saint ministère; l'un d'eux y tomba, victime de son zèle. Mais à quoi sert la charité et le dévouement? Dès qu'ils prétendirent rester étrangers à la politique, autant par principe et conformément aux règles de leur institut, que par reconnaissance pour don Miguel, (et il était au moins étrange de vouloir les détacher de ce prince pour les faire servir d'appui à don Pedro), dès lors ils furent proscrits, condamnés et en quelque sorte exécutés en effigie. Au reste, ils ne furent pas seuls atteints : les Pères de l'Oratoire, les Carmes, les religieux de Saint-Augustin et ceux de Saint-François, ressentirent comme eux les effets d'une révolution, qui se souilla en peu de jours de tous les crimes imaginables. Le cardinal Justiniani, nonce du pape, fut renvoyé brutalement, avec ordre de quitter le royaume dans les trois jours et sans aucun des ménagements de forme que son caractère eût obtenus d'une toute autre politique. Il est remarquable, et nous ne pouvons passer ce fait sous silence, que, au milieu de tant de fureurs et d'iniquités, la révolution qui frappait si cruellement la Compagnie de Jésus, lui rendit comme involontairement le plus magnifique hommage, par les motifs mêmes dont elle prétendit

Digitized by Google

légitimer leur bannissement. Nous lisons dans le décret du 24 mai 1834, extrait de la *Chronique constitutionnelle de Lisbonne*, que le secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques de Portugal déclare « nulle et non avenue la bulle *Sollicitudo*, et que, de plus, *étant malheureusement de notoriété publique que les susdits religieux se sont montrés fidèles au principe de la Compagnie dont ils font partie*, Sa Majesté Impériale leur ordonne de sortir immédiatement de Coïmbre. » Les termes de ce considérant, qu'on n'eût pas autrement rédigé s'il se fût agi d'un décret de réhabilitation, nous dispensent de tout commentaire. Ceci, d'ailleurs, s'applique à quelques Pères qui étaient restés cachés en Portugal après la révolution. Quant au Père Delvaux et à d'autres plus directement en vue, après avoir échappé comme par miracle et grâce à la généreuse énergie d'un Anglais catholique, M. Yvers, aux bandes forcenées qui envahirent leurs retraites les armes à la main, ils reprirent le chemin de l'exil ; car pour eux le Portugal était une nouvelle patrie à laquelle, autant qu'il avait été en leur pouvoir, ils avaient consacré leur science, leur charité apostolique, leur vie tout entière..... Le 25 août 1833, le P. Delvaux s'embarqua pour Gênes, et là s'arrête sa correspondance.

Qu'il nous soit permis d'évoquer, en finissant, un souvenir personnel : il nous a été donné de connaître le R. P. Delvaux, de vivre sous son gouvernement aussi paternel que ferme, et de recueillir de sa bouche l'histoire touchante de cette messe célébrée par lui sur la bière du pauvre Pombal, et de son entrée triomphale à Coïmbre..... C'est donc avec émotion que nous avons retrouvé, vivants dans ses *Lettres*, et comme parlant encore, les traits de cette figure aimable et vénérée.

F. DE ROQUEFEUIL.

Digitized by Google

TRAVAUX CONTEMPORAINS

SUR

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

Histoire universelle de l'Église catholique, par l'abbé Rohrbacher, 4e édition, 16 vol. pet. in-4°. — *Cours d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé P. S. Blanc, 3 vol. in-8°. — *Histoire générale de l'Église, depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, 4 vol. in-8°. — *Cours d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé Rivaux, 4e édition, 3 vol. in-8°. — *Histoire ecclésiastique, depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX*, par Henrion et l'abbé Vervorst, édit. Migne, in-4°, t. I à XXII. — *Histoire de l'Église catholique en France*, par Mgr Jager, in-8°, t. I à XIV, — *Histoire générale de l'Église, depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, in-8°, t. I à XI.

L'Église a pour fondateur et pour chef Jésus-Christ. Il l'a établie pour perpétuer ici-bas le grand œuvre de la Rédemption, et pour que tout soit restauré en Lui : *Instaurare omnia in Christo*, comme dit saint Paul. Société visible, l'Église appelle tous les hommes dans son sein ; elle les prend tels qu'ils sont dans l'ordre naturel et dans leur état de dégradation depuis la chute originelle, et sa mission est de les relever de cet état de chute, de les remettre dans la voie de la vérité et de la vie, de les sanctifier, et de les unir au Père.

Or, les faits extérieurs de ce grand travail de régénération et de rédemption ; l'ensemble des événements importants qui tendent à cette fin suprême à travers les âges et qui excitent ou promettent un intérêt moral, voilà ce qui constitue, au fond, l'histoire de l'Église, et celle-ci, par conséquent, est à proprement parler l'histoire de l'humanité entière. C'est dans cette pensée que Moelher, partant du principe fondamantal du christianisme et de son action dans le monde, définit l'histoire ecclésiastique : « La réalisation dans le temps du plan éternel de

Digitized by Google

Dieu, disposant l'homme, par le Christ, au culte et à l'adoration qui sont dignes de la majesté du Créateur et de la liberté de la créature intelligente. » Il ajoute : « Montrer comment l'esprit du Christ s'est introduit dans la vie commune de l'humanité et se développe dans la famille, les peuples, les états, dans l'art et dans la science, pour en former des instruments de la gloire de Dieu, tel est le but de l'histoire chrétienne. » Et un autre auteur, Alzog, dit également : « L'histoire ecclésiastique, considérée objectivement, est le développement dans le temps, du royaume de Dieu, et le progrès continu, dans les voies de la science et de la vie, de l'humanité régénérée et s'unissant à Dieu par le Christ dans le Saint-Esprit. Dans le sens technique, elle est la réproduction idéale ou l'exposition, par le discours, de ce développement vivant et réel. »

Certes, rien ne touche de plus près et n'intéresse plus vivement l'humanité qu'une telle histoire. Exposer à cette humanité qui souffre, qui gémit et qui est dans le travail de sa réhabilitation, selon la pensée de saint Paul[1], lui exposer la marche et les progrès du royaume de Dieu dans son sein, et lui dire les succès et les revers, les combats et les victoires de cette grande œuvre providentielle dans le monde, quoi de plus propre à captiver l'attention? Lui faire comprendre, par l'enchaînement et la suite des faits, le but final qu'elle doit atteindre, et lui faire toucherdu doigt, pour ainsi dire, l'accomplissement successif des Promesses sacrées qui regardent sa délivrance définitive, quoi de plus capable de la soutenir, de la fortifier, de la consoler? Et pourtant, choseé tonnante! cette grande et belle histoire, cette histoire de l'Église, si vivante et si vivifiante pour qui l'étudie au flambeau des prophètes et des oracles divins, c'est ce qui, dans les sciences ecclésiastiques, a été le plus négligé, du moins parmi nous. Il a fallu, en quelque sorte, attendre jusqu'au XVIIe siècle avant qu'on s'en occupât d'une manière spéciale et qu'on en vînt à la vulgariser.

[1] *Rom.*, VIII, 22.

Digitized by Google

I.

On sait en effet que Baronius, mort en 1607, mérita, par ses *Annales ecclesiastici*, le nom de « Père de l'histoire ecclésiastique dans les temps modernes ; » et c'est bien de l'époque de la publication du grand et admirable ouvrage de l'illustre cardinal[1], comme des travaux de ses continuateurs, de ses abréviateurs et même de ses critiques, Paggi, Sponde, Raynaldi, Bzovius, Laderchi, Mansi, etc., que date, chez nous, le mouvement favorable à l'étude des Annales de l'Église. Ils avaient ouvert à cette étude un vaste champ, et les esprits furent portés à répandre une science jusque-là trop négligée et trop peu connue. Il est certain que, de ce moment, l'histoire de l'Eglise ne fut plus un immense recueil de faits et de documents, abordable seulement à un petit nombre de savants : ce travail était fait. On écrivit cette histoire dans les divers idiomes de l'Europe, et l'on voulut en mettre la lecture à la portée de tous. Toutefois, avant d'arriver à la forme entièrement vulgaire, deux historiens, dans ce même siècle, revêtirent encore l'histoire de l'Église de formes scientifiques. Nous voulons parler du fameux Le Nain de Tillemont, l'un des solitaires de Port-Royal, mort en 1698, dont les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, fruit d'un travail immense, ne sont guère qu'une suite de pièces historiques, à peine rattachées par le fil de la chronologie ; et du Père Noël Alexandre, dominicain, mort en 1724, dont le grand ouvrage, écrit d'ailleurs en latin : *Historia ecclesiastica veteris novique Testamenti*, n'offre ni la vie, ni la suite d'une histoire proprement dite[2].

Ce ne fut donc qu'après Tillemont et Noël Alexandre, qu'on en vint au genre facile qui devait populariser l'histoire ecclésiastique. Le premier qui l'adopta, parmi nous, fut Godeau, évêque de Vence. Son *Histoire de l'Eglise* ne va que jusqu'au

[1] On sait que le R. P. Theiner publie en ce moment une nouvelle édition des *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, qu'il doit en même temps continuer. Déjà 10 volumes de cette édition, petit in-4°, ont paru, chez Louis Guérin, à Bar-le-Duc.

[2] La meilleure et la plus complète édition de l'ouvrage du P. Noël Alexandre, est celle de Venise, 1778, 10 vol. in-folio.

Digitized by Google

xe siècle [1] ; « écrite avec dignité, dit très-bien un juge compétent, elle se distingue surtout, malgré quelques tours surannés, par un mérite littéraire rarement atteint depuis, et jamais surpassé [2]. » Nous ne dirons rien de l'abbé de Choisy, dont l'*Histoire de l'Eglise*, qui va jusqu'en 1715, est plutôt une histoire scandaleusement profane qu'une histoire ecclésiastique, et nous passerons de suite à l'abbé Fleury, qui contribua tout particulièrement à répandre en France la connaissance d'une histoire qui aurait dû être toujours, de la part des chrétiens, l'objet des plus sérieuses études.

Sous le rapport littéraire, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury a un mérite incontestable. Sans doute, son style a peu de nerf ; il présente des négligences de diction, une sorte d'abandon et de laisser-aller. Toutefois, son récit simple, clair, abondant, plaît et attache. « Rien de plus naturel que sa narration ; elle coule comme de source, sans efforts, sans contrainte ; on le lit de même sans contention et sans fatigue ; on le comprend comme on comprend une simple conversation. On oublie que c'est lui qui parle ; les faits semblent se révéler eux-mêmes dans toute leur naïveté. Mais où il excelle et où il se cache davantage, c'est en rendant compte des travaux des Pères et des écrivains ecclésiastiques. L'enchaînement des idées, la suite des raisonnements, jusqu'aux expressions, tout y est conservé : on croit entendre chaque auteur résumer lui-même ses propres ouvrages. Fleury s'était tellement pénétré de l'antiquité chrétienne, qu'il semble identifié avec son esprit et ses monuments ; et ce caractère inimitable qui nous charme en lui, surtout dans les six premiers siècles de son histoire, s'est en quelque sorte concentré dans son chef-d'œuvre des *Mœurs des chrétiens* [3]. »

Mais à côté de ces qualités de forme, chez Fleury, que de graves défauts, au point de vue, bien plus important, du fond et des doctrines ! Cette prédilection pour l'antiquité, qui a si bien inspiré l'auteur dans de nombreuses pages, l'a jeté aussi dans les plus déplorables écarts. Assurément, nous ne saurions trop goûter et aimer tout ce que les siècles primitifs de l'Eglise

[1] Il en existe une édition in-folio, et une autre en six forts vol. in-12, 1697, Lyon.
[2] L'abbé P. S. Blanc. *Cours d'hist. ecclés.*, vol. d'Introd., 1841, p. 147.
[3] M. l'abbé Blanc, p. 149.

Digitized by Google

nous offrent de foi, de ferveur, de charité, de dévouement dans les fidèles comme dans les pasteurs ; mais cet amour et cette admiration doivent être réglés : ils ne doivent pas empêcher de rendre justice aux autres époques de l'Eglise ; ils ne doivent pas servir d'arme de guerre contre les époques subséquentes, et devenir, en un mot, purement systématiques.

Fleury eut le tort de ne pas comprendre cela. De plus, vivant au milieu de la cour de Louis XIV, lors de l'affaire de la Régale, qui amena celle plus triste encore des fameux et schismatiques Articles de 1682, il eut le tort d'épouser les préjugés qui l'entouraient, et de ne plus rien voir et juger qu'au point de vue de ces préventions et de son idée fixe à l'égard de l'antiquité. Partant de là, toute modification à l'Église des premiers siècles fut, pour lui, une déviation, et remontait infailliblement à des causes déplorables. A ses yeux, tous les changements survenus au moyen âge, et dès le VIIe siècle, ne furent plus que des malheurs ou des taches, ne s'expliquèrent plus que par l'ignorance et l'invasion. Selon lui, ajoute l'auteur [1] que nous avons déjà cité, « l'invasion avait amené, avec l'ignorance, l'oubli des règles de la critique en histoire, du bon goût en littérature, de la vraie méthode en théologie. De là les fausses Décrétales de la collection d'Isidore, qui changèrent la discipline ; de là les légendes apocryphes, et toutes les subtilités autant ridicules qu'inutiles dans lesquelles donna la scolastique ; de là tous les genres de corruption et tous les maux de l'Église ; et de là aussi la nécessité de rappeler et de faire revivre les anciennes règles, c'est-à-dire, celles des premiers siècles. » Tel est, en résumé, le système qui domina dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, et c'est ce qui explique son gallicanisme et toutes les erreurs dans lesquelles il est tombé.

Quantité de réfutations de Fleury, la plupart savantes et très-solides, furent publiées, mais elles n'arrêtèrent pas la vogue dont jouit son *Histoire*. Toute mauvaise qu'elle fût sous le rapport doctrinal aussi bien qu'au point de vue des faits, dont plusieurs sont faussés ou défigurés, cette *Histoire* n'en devint pas moins, en France, comme le point central d'un mouvement historique qui s'étendit aux nations voisines. Elle

[1] M. l'abbé Blanc, p. 151.

Digitized by Google

fut traduite, continuée, abrégée en toutes manières; et, on peut le dire, c'est de cette *Histoire* et de ses abrégés, ainsi que de l'*Histoire de l'Église* de Bérault-Bercastel, — qui, depuis, fut rééditée par l'abbé de Robiano et par Henrion avec des additions, améliorations et corrections plus ou moins valables [1], — que vécut tout le XVIIIe siècle et presque la moitié du nôtre [2].

C'était véritablement déplorable! Alors que, par l'histoire, les sources de la science avaient été altérées, que les erreurs les plus funestes s'étaient introduites, et que l'histoire ecclésiastique elle-même n'avait point échappé à cette contagion universelle, il était triste de voir, entre les mains de tous, un ouvrage comme celui de Fleury qui, imbu de l'esprit des parlements, s'était rendu l'interprète de tous les préjugés de son temps et de toutes les préventions injustes contre le Saint-Siége.

Nous l'avons dit, son livre était la source où puisaient tous les historiens abréviateurs ; presque tous renchérissaient encore sur lui, ajoutant à ses erreurs de nouvelles erreurs; introduisant les doctrines jansénistes à côté du gallicanisme, et faussant tout comme à plaisir. Jusque dans les premières années de ce siècle, l'*Histoire* de Fleury, réimprimée [3], jouissait dans le clergé d'une autorité que le temps et l'esprit de parti avaient affermie ; « il formait à lui seul, dit un écrivain [4], l'opinion et la conscience de la plupart des ecclésiastiques, qui se seraient reproché de suspecter l'exactitude et la bonne foi d'un auteur qu'on leur avait recommandé, et dont ils avaient entendu la lecture pendant le cours de leurs études théologiques. » Il est inutile de faire ressortir le mal qui résulta d'un

[1] *Histoire de l'Église*, par Bérault-Bercastel, augmentée et continuée par l'abbé comte de Robiano, 12 vol. in-8°, 1835, Besançon. — *Histoire générale de l'Église*, etc., 13 vol. in-8°, 1843-44, Paris, dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié de Bérault-Bercastel, et les quatre derniers la continuation jusqu'en 1843, par le baron Henrion.

[2] Il y eut bien encore l'ouvrage de l'abbé Ducreux, intitulé : *Les Siècles chrétiens*, et quelques autres d'aussi peu de valeur; mais, en réalité, Fleury était le seul qui eût la vogue.

[3] En 1837, l'abbé O. Vidal, qui avait retrouvé dans les Mss. de la Bibliothèque royale trois livres de Fleury, comprenant le XVe siècle, publia une nouvelle édition de son ouvrage sous le titre d'*Histoire du christianisme*, enrichie de sa découverte.

[4] M. Charles Sainte-Foi, Biographie de l'abbé Rohrbacher, en tête de la 3e édition.

Digitized by Google

tel état de choses, et combien les études historiques en souffrirent parmi nous.

Pour attaquer une réputation aussi bien établie que celle de Fleury, pour renverser cette forteresse, où s'étaient retranchés tous les vieux préjugés, pour réagir enfin contre cette *Histoire ecclésiastique* et contre cette foule de livres qu'elle avait fait surgir, il fallait un courage, un zèle que pouvaient seules donner la conviction d'accomplir un devoir et la confiance dans le secours d'en Haut.

II.

Ce courage et cette confiance, l'abbé Rohrbacher les eut, et ce sera sa gloire. Dès 1826, il avait conçu le plan de son *Histoire universelle de l'Église* [1]. Il nous apprend lui-même qu'il y travaillait déjà à cette époque, et qu'il l'entreprit dans le but, non-seulement de combattre l'esprit gallican et janséniste dont Fleury et ses imitateurs avaient si malheureusement imbu toute une génération, mais aussi de réfuter les erreurs de M. de Lamennais, dont il avait été le disciple et l'ami.

L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* en était venu à subordonner l'Eglise catholique à l'Eglise primitive ou à la société du genre humain, de même qu'il subordonnait la grâce à la nature. C'est afin de saper, par la base, cette erreur capitale, que l'abbé Rohrbacher voulut présenter l'Eglise catholique comme embrassant, dans sa merveilleuse unité, tous les temps et tous les lieux, et il prit pour épigraphe de son *Histoire* cette belle parole de saint Epiphane : *La sainte Eglise catholique est le commencement de toutes choses ;* parole qui n'est elle-même que l'explication de celle-ci de saint Paul : *Le Christ était hier et il sera dans tous les siècles.*

Mais laissons l'auteur lui-même nous exposer son plan. On va voir qu'il ne manque pas de largeur, et qu'un tel cadre, bien compris et bien rempli, serait extrêmement fécond. C'est en 1838, dans son ouvrage trop peu connu et pourtant si remarquable *de la Grâce et de la Nature*, que l'abbé Rohrbacher a exposé l'ensemble de ses idées et de son travail :

[1] Il commença à la publier en 1842, elle fut terminée en 1848, 29 vol. in-8°.

Digitized by Google

« Il existe un genre humain. D'où vient-il? où va-t-il? qu'en sait-il? Humainement, lui seul peut nous le dire. Il faut donc l'interroger. Mais comment s'y prendre? Quand on interroge un individu, on s'adresse à la tête. La tête, la portion intelligente du genre humain, c'est la société chrétienne: société constituée visiblement une dans l'Eglise catholique: Eglise qui, dans son état actuel, remonte de nous à dix-neuf siècles: et au delà, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Hors de là, rien de pareil: hors de là, nul ensemble. L'Eglise catholique est ainsi le genre humain constitué divinement, et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous. Sa réponse est la véritable histoire du genre humain.

« Le Christ seul embrasse tous les temps. Sa génération divine est de l'éternité. Sa généalogie remonte sans interruption, par Salomon et par David, à Abraham, à Noé, à Seth, qui fut d'Adam, qui fut de Dieu. L'Écriture marque les années qu'ont vécu ces patriarches, ainsi que les principaux événements qui concernent la race humaine. Le plus grand de ces événements est la venue même du Christ. Tous les autres s'y rattachent, ou comme causes occasionnelles, ou comme préparatifs, ou comme figures, ou comme effets. Un de ces effets est le Christianisme qui a régénéré le genre humain, et qui, à lui seul, prouve tout le reste. Le Christ est ainsi le point culminant des siècles et des événements, par conséquent de toute l'histoire.

« Toutes les histoires grecques et latines se rapportent plus ou moins directement aux quatre grandes nations qui se sont succédé dans la domination universelle: les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains. L'histoire chinoise paraît destinée à nous donner quelques renseignements sur l'origine et la migration de ces peuples barbares, qui renversèrent par les fondements cet empire des siècles, et servirent eux-mêmes d'éléments à la régénération du genre humain par le Christianisme. Toutes les histoires humaines ne formeront ainsi qu'une seule histoire.

« Le premier qui nous ait révélé ce magnifique ensemble, c'est le prophète Daniel, dans sa statue de Nabuchodonosor: une, mais de quatre métaux qui se suivent: un empire, mais de quatre dynasties successives; statue renversée, mise en poudre, par une pierre qui devient une montagne; empire mis à néant et faisant place à l'empire du Christ, qui, faible d'abord, remplit bientôt l'univers.

« Après le Prophète, ce sont les Pères de l'Église, saint Justin, saint Théophile d'Antioche, Jules Africain, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, qui, les premiers, complétant, rectifiant les chronologies profanes par les Ecritures divines, ont montré l'histoire humaine comme une chaîne immense, qui, partant du trône de l'Éternel, se prolonge à travers les siècles, depuis Adam jusqu'au Christ, depuis le premier avénement du Christ jusqu'à son avénement final, et rejoint ainsi par les deux bouts le temps et l'éternité. Pour la durée totale du genre humain, pour la Providence cachée

Digitized by Google

qui en fait un tout vivant, nul ne l'a mieux fait ressortir que saint Augustin dans son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, autrement, de l'Église catholique[1]. »

On ne peut disconvenir que ce plan ne soit parfaitement exact et dans la nature des choses ; car, en commençant son *Histoire*, comme il l'a fait, par la création du premier homme, l'abbé Rohrbacher a simplement suivi la doctrine de saint Paul et des plus grands théologiens ; et il est surprenant, en vérité, qu'on lui ait fait un reproche de ce plan, et qu'on ait voulu voir là un reflet de l'erreur fondamentale de Lamennais, tandis qu'elle y trouvait, au contraire, sa réfutation la plus complète. « En effet, dit avec raison le biographe de l'abbé Rohrbacher[2], si l'Eglise catholique est le commencement de toutes choses, loin d'être subordonnée à quoi que ce soit, elle domine au contraire tout le reste : il n'y a, chez tous les peuples de la terre, de vrai et de bien dans l'ordre surnaturel que par elle. Loin d'être renfermée et contenue, comme quelque chose de plus étroit, dans l'enceinte plus vaste du genre humain, elle embrasse au contraire, en son sein, dans tous les temps et dans tous les lieux, tous les hommes qui ont cru d'une manière méritoire, tous ceux qui ont été justifiés et sauvés par l'attente du Rédempteur promis ou par la foi à l'accomplissement des promesses. »

Encore une fois, ce plan magnifique est de la plus rigoureuse exactitude. Seulement, il est à regretter que l'abbé Rohrbacher ne l'ait pas suivi jusque dans ses dernières et consolantes conséquences ; c'est-à-dire, qu'il n'ait pas compris ou qu'il n'ait pas voulu se préoccuper du but final de l'œuvre rédemptrice, laquelle n'a d'autre fin que la restauration de toutes choses en Jésus-Christ, tant celles qui sont dans le ciel que celles qui sont sur la terre[3], autrement dit, la réalisation définitive du règne de Dieu. En un point d'une importance si capitale, l'abbé Rohrbacher se tait. Il ne paraît pas soupçonner, dans tous le cours de son ouvrage, que les événements de l'histoire de l'Eglise servent, directement ou indirectement,

[1] *De la Grâce et de la Nature*, par l'abbé Rohrbacher, in-8°, 1838, pp. 86-90.
[2] M. Charles Sainte-Foi, *loc. cit.*
[3] *Instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt, in ipso.* (*Ephes.*, I, 10.) Voir sur ce texte, le docteur d'Allioli, *Nouv. Comment.*, édit. de 1853, t. IX, p. 493.

Digitized by Google

cette fin suprême, et qu'ils en sont, sous la main de Dieu, la préparation. Faute d'avoir eu l'esprit ouvert de ce côté, l'auteur qui, pourtant, avait plus que personne le sens de l'Ordre divin sur la terre, est tombé dans de tristes confusions au sujet de l'histoire politique, trop mêlée, dans son livre, à l'histoire religieuse, ou du moins pas assez mise à sa vraie place, et quantité de faits sont restés, sous sa plume, inexpliqués, confus et obscurs.

Disons-le aussi : son plan, tel qu'il est, et, selon nous, incomplet, n'apparait même que difficilement dans l'exécution de son œuvre ; il ne s'y développe pas nettement et d'une manière saisissante et harmonieuse. Une masse de choses mal digérées et mal distribuées l'obstruent et ne permettent pas, quoi qu'on en ait dit, d'en saisir l'ensemble et l'application. Si l'on ne connaissait pas *à priori* la donnée générale de l'auteur, on aurait peine à la comprendre au milieu de l'entassement de matériaux qui forment son *Histoire*. C'est que, on doit l'avouer, si l'abbé Rohrbacher possède de grandes connaissances et s'il a une science théologique remarquable, il n'était pas écrivain, et, surtout, n'était pas doué de ce génie qui embrasse et domine les événements et qui, illuminé par les écrits des Prophètes, assigne à chacun de ces événements leur portée dans les desseins providentiels.

Il est certain que l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, malgré ses lacunes et certaines confusions, est bien supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée, et qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre elles. L'œuvre de l'abbé Rohrbacher a cela de particulier, qu'elle fait parfaitement voir le rôle de la Papauté dans la civilisation, et qu'elle justifie l'Eglise contre les reproches injustes que se sont permis à son égard quelques-uns de ses propres enfants : pour cela l'auteur rétablit les faits altérés, les témoignages supprimés, et il réfute les calomnies qui ont été accréditées. Il est certain aussi que, par cette œuvre, l'abbé Rohrbacher s'est montré véritablement le restaurateur de l'histoire ecclésiastique en France, et qu'en se plaçant, comme il l'a fait, au point de vue des doctrines et des prérogatives du Saint-Siége, il a rendu un signalé service, et a puissamment contribué à nous débarrasser de ces funestes doctrines gallicanes, joséphistes, fébroniennes, etc., qui ont fait tant de mal. Autant que personne nous rendons, sous ce

Digitized by Google

rapport, le plus vif et le plus chaleureux hommage à l'abbé Rohrbacher, et nous sommes heureux de constater, une fois de plus, que ce sera là sa vraie gloire. Mais cette part faite, nous croyons qu'il ne faudrait pas, comme on l'a voulu, exagérer la valeur d'un travail qui est plutôt, au fond, une compilation, au moins en plusieurs de ses parties, qu'une œuvre complétement originale.

La partie la plus neuve peut-être du grand ouvrage de l'abbé Rohrbacher, est celle qui en forme la tête; nous voulons dire cette savante histoire de l'Eglise avant Jésus-Christ, où l'auteur s'est attaché à suivre, chez les peuples anciens, les traces de la révélation que Dieu fit au premier homme, et qui, malgré le mélange impur qu'y ajoutèrent dans la suite les passions et les grossières erreurs des nations idolâtres, se maintint cependant toujours parmi elles, comme un flambeau à la lumière duquel elles pouvaient connaître et suivre la voie qui conduit l'homme à sa fin surnaturelle. Mais, en dehors des trois volumes qui composent cette histoire, et à part encore quelques-unes des autres parties de l'*Histoire de l'Église catholique*, il est certain que le gros de l'ouvrage n'est guère, en effet, qu'un composé de morceaux empruntés et juxtaposés.

Ainsi, par exemple, tous les premiers siècles de Fleury et plusieurs autres récits de cet historien y sont à peu près entrés; c'est à ce point qu'on a presque entièrement, dans l'*Histoire* de Rohrbacher, celle de Fleury, sauf, bien entendu, les choses répréhensibles et les erreurs qui sont relevées et combattues toutes les fois que l'occasion s'en présente. Ainsi encore, Rohrbacher emprunte à l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, par Stolberg, de nombreuses pages; il remplit à peu près des volumes avec les diverses monographies, publiées en ces derniers temps soit en France, soit en Allemagne, et, puisant encore dans des auteurs de moindre valeur, il va jusqu'à mettre à contribution Godescard lui-même. Après tout, on n'aurait pas à se plaindre de ces emprunts s'ils étaient mieux coordonnés, mieux fondus et plus condensés; mais ce qu'on est en droit de regretter surtout, c'est que l'auteur, dans bien des questions importantes, n'ait pas pensé plus souvent aux sources mêmes, et que, dans ce cas, il n'ait pas aussi substitué un travail personnel à une foule de matériaux de seconde main. Il est nécessairement résulté de tout ceci, non-seulement des

Digitized by Google

longueurs et des redites, mais un défaut assez général d'uniformité, de précision et une choquante inégalité de rédaction : désaccord fâcheux que le style propre à l'auteur, ordinairement rude et lourd, bien que parfois assez original, vient encore augmenter.

Il est vrai qu'à chacune des éditions nouvelles que l'*Histoire universelle de l'Église* a obtenues, et jusque tout récemment encore [1], divers écrivains ont été chargés de revoir et de retoucher le style; mais, en définitive, ils ont peu amélioré l'ouvrage sous ce rapport, et, dans tous les cas, ils n'ont pu en combler les lacunes, ni faire disparaître des défauts plus considérables que des taches de rédaction. Pour arriver à un résultat vraiment satisfaisant, il eût fallu, selon nous, refondre tout à fait cette histoire, en faire disparaître les exagérations doctrinales trop évidentes, mieux coordonner les excellents éléments qu'elle offre, en effacer certaines diatribes que tout historien grave doit éviter avec scrupule, y répandre, en un mot, plus de clarté, et, conséquemment, la récrire presque entièrement. Ce devrait être là le but de l'édition qui se fait en ce moment à Nancy, un peu à la sourdine, ce semble, puisque le public en est à peine informé [2]. On ferait alors un ouvrage complétement digne de l'Eglise et de la science historique. Quoi qu'il en soit, l'*Histoire* de Rohrbacher, cette œuvre de zèle ardent, généreux, mais trop peu réglé, âpre, et souvent injuste et violent, reste encore comme le recueil le plus précieux à consulter; car on y trouve, avec d'utiles observations, des matériaux, des détails et des documents qu'on se procurerait difficilement ailleurs.

[1] De 1842 à 1850, l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Rohrbacher a eu trois éditions. On vient d'achever l'impression de la 4e édition, 15 vol. petit in-4°, plus 1 vol. contenant une Table alphabétique des matières, chez Gaume. Indépendamment de cette 4e édition, l'ouvrage de l'abbé Rohrbacher, étant maintenant tombé dans le domaine public, on vient d'en entreprendre une édition nouvelle, à Nancy.

[2] Cette édition est dans le format grand in-8°, et se publie à Nancy, sous la direction de Mgr J. Fèvre, protonotaire apostolique; 2 vol. de cette édition ont déjà paru. L'éditeur littéraire, outre une Vie de l'abbé Rohrbacher, donne des Dissertations à la fin des livres, et continuera l'ouvrage jusqu'à l'époque actuelle. Il y aura lieu de revenir sur cette édition.

Digitized by Google

III.

Mais si le grand ouvrage de l'abbé Rohrbacher allait faire connaître plus complétement les annales de l'Eglise catholique et les révéler, en quelque sorte, à une foule d'esprits qui n'en avaient jugé que par des histoires tronquées et dépourvues de science, on manquait encore, lorsqu'il écrivait, d'un ouvrage substantiel, qui pût servir à l'enseignement religieux entièrement établi sur la base historique. Et ce n'était pas là une œuvre aussi facile à réaliser qu'on pourrait se l'imaginer, ni qui fût moins importante et moins nécessaire que celle qu'accomplissait l'abbé Rohrbacher.

Il s'agissait effectivement d'une autre œuvre capitale, quoique d'apparence plus modeste. Comme l'histoire de l'Église, dit très-bien un savant bénédictin de nos jours [1], nous offre tout à la fois le premier et le dernier mot des connaissances humaines, il fallait une analyse élémentaire et en même temps approfondie, qui pût être également l'alphabet et la synthèse de la science. Il fallait que cette œuvre contînt en substance l'ensemble des faits historiques, et qu'elle fît ressortir avec détail, tout en les liant et les ramenant à l'unité, les déductions doctrinales et scientifiques qui partout dérivent des faits. Elle devait à chaque page montrer le dogme s'incarnant, si l'on peut dire, dans les événements, et se développant immuable dans leur mobilité, jusqu'à ce qu'il acquière à la longue son expression dernière, grâce aux attaques mêmes de l'erreur. Il fallait qu'elle fît voir la morale combinant ses éternels principes avec les mille vicissitudes extérieures de la vie sociale, pour enfanter les variations harmoniques de la discipline, et qu'elle traçât le tableau diversifié des grandes institutions qui se succèdent dans le sein de l'Eglise, sans troubler l'ordre de sa constitution, la permanence de sa hiérarchie. Et, s'élevant plus haut encore, sa tâche était de s'efforcer de retrouver le plan de l'édifice providentiel dont l'unité majestueuse se construit par les mains fugitives du temps et le concours si divers et souvent si aveugle des actions et des passions de

[1] Dom. V. E. Gardereau, *Auxil. Cath.* Vol. de 1846, p. 70.

Digitized by Google

l'homme. Enfin, cette œuvre élémentaire devait chercher comment, de l'alliance de l'enseignement divin et du travail de la pensée, naît la philosophie chrétienne ; comment la poésie, l'art, la littérature sacrée prennent leur essor avec la liberté de l'Eglise et l'expansion de ses doctrines et du culte catholique.

Comme on le voit, un pareil livre n'était pas si facile à exécuter. L'honneur de remplir cette tâche et d'ouvrir le premier la voie de cet enseignement historique, tout à la fois large et substantiel, était réservé à un ecclésiastique aussi habile que savant, à M. l'abbé P. S. Blanc, trop tôt enlevé à la science religieuse, et qui, dès 1841 (un an avant l'apparition du premier volume de l'*Histoire* de l'abbé Rohrbacher), publiait le volume d'Introduction de son *Cours d'histoire ecclésiastique* [1]. Il constatait lui-même, à la première page, l'absence de l'ouvrage qui manquait encore à la France : « Si, en nous engageant à donner au public ce *Cours*, dit-il, nous avions trouvé une carrière ouverte, une route déjà battue, notre tâche eût été bien plus en harmonie avec nos forces intellectuelles. Quelques lignes auraient suffi pour donner ici l'idée des améliorations que l'on aurait pu croire utiles et opportunes. Mais il n'en est pas ainsi. Parmi la foule d'abrégés faits dans toutes les formes et sur toutes les échelles, nous ne trouvons pas, dans notre langue, un seul *Cours classique* d'histoire ecclésiastique, propre à l'enseignement, et surtout adapté aux besoins de notre époque. »

L'abbé P. S. Blanc vint donc remplir une lacune véritable, pour nous servir d'une expression vulgaire souvent employée, mais qui est ici de la plus rigoureuse exactitude, et il le fit de la manière la plus satisfaisante : il réalisa le programme dont nous venons de donner le résumé, et son ouvrage offrit le modèle du genre.

Dans son volume d'Introduction, où la clarté de l'exposition s'unit à l'élévation des vues, l'abbé Blanc s'efforce d'abord de rendre aimable la science qu'il veut enseigner, en s'étendant sur la nécessité et les avantages de l'histoire ecclésiastique. Soit qu'il envisage cette histoire dans ses rapports avec les autres sciences sacrées, avec la théologie dogmatique, morale et mystique, avec le droit canon, la patrologie, l'Ecriture

[1] 1 vol. in-8°, 1841, Paris.

Digitized by Google

sainte, ou avec la philosophie et l'histoire profane ; soit qu'il considère l'Eglise dans ses rapports intimes avec les fidèles ou dans son magnifique ensemble, c'est-à-dire dans ses dix-huit siècles, ou plutôt ses soixante siècles d'existence [1], de lutte et de triomphe ; soit enfin qu'il montre la nouvelle école progressive ou naturaliste, défiant l'Eglise sur le terrain des faits et de la philosophie de l'histoire, la nécessité de l'histoire ecclésiastique ressort toujours impérieusement de toutes ces considérations, tantôt comme une consolation pour le chrétien, qui y revoit les titres de gloire de ses ancêtres dans la foi, tantôt comme un flambeau entre les mains du prêtre, ou comme une arme indispensable dans les nouveaux combats qui nous sont livrés. « Nous devons, dit-il, accourir sur le terrain de l'histoire ecclésiastique pour y prendre en main la cause de l'Eglise. Ce sera défendre en même temps celle de la société, de l'humanité tout entière. Tous les catholiques d'intelligence et d'une foi généreuse sont appelés, par piété filiale, à cette lutte décisive. Dociles à sa voix, ils accourront avec zèle et amour, et ce sera pour ressaisir avant tout les monuments mêmes de l'histoire de l'Eglise dont on s'empare de toutes parts et que l'on mutile de mille manières.

Une question que l'abbé Blanc aborde ensuite, est celle de la certitude historique ; question importante et toujours pleine d'à-propos en présence du pyrrhonisme railleur de certains esprits rétrogrades, et en face du scepticisme dédaigneux de l'école dite humanitaire et du faux mysticisme allemand. L'auteur traite cette question de la certitude avec savoir et netteté ; et, après s'être aussi occupé des règles de la critique historique, il aborde les *sources* et la *géographie* de l'histoire ecclésiastique. Ensuite, dans les deux volumes qu'il donna un peu plus tard, il entre dans le récit des faits, et c'est là proprement son *Cours d'histoire ecclésiastique.*

Toute grande histoire a ses principes et ses lois synthétiques. Celle de l'Eglise par-dessus tout « est un divin et magnifique système dont chaque jour la main de la Providence fait ressortir quelque côté nouveau, mais dont elle a posé en

[1] Car l'abbé Blanc, comme Rohrbacher, fait remonter l'histoire ecclésiastique à la création : « Cette histoire, dit-il, embrasse essentiellement, comme l'Église elle-même, tous les temps, toutes les époques, en remontant jusqu'à la chute du premier homme (P. 20). »

Digitized by Google

quelque sorte à l'origine les lois générales et les causes premières. » Les premiers faits de l'histoire de l'Eglise, l'enseignement de ses premiers docteurs, ses antiques symboles, sa législation primitive, la constitution primordiale de sa hiérarchie, en un mot toutes ses origines, dûment approfondies en y portant le flambeau d'une saine critique, donnent la raison de tout ce qui s'est fait depuis. Aussi, l'abbé Blanc, dans le *Précis historique* qui suit son premier volume [1], accorde-t-il à l'étude des deux seuls premiers siècles, une place qu'il est loin de donner à l'histoire de tous les temps écoulés [2], depuis cette première époque jusqu'à nos jours.

Et cependant, il ne dissèque pas l'histoire de ces temps et n'en fait point une sèche chronique réduite à de simples dates ; encore moins réduit-il les faits en axiomes, comme tant d'auteurs qui ont cru faire ainsi de la philosophie de l'histoire : non, la méthode analytique de l'abbé Blanc est différente. Evitant tout à la fois de laisser le lecteur dans le vague des généralités, ou de l'égarer dans la masse des détails, chaque *période* de l'histoire ecclésiastique [3] est analysée à grands traits, en même temps que caractérisée par quelques mots qui la reproduisent, en quelque sorte, tout entière. Ajoutons que les principes se présentent d'une manière facile et comme d'eux-mêmes, amenés par le récit et mis en relief par l'ordonnance du tableau. En somme, le *Cours* de l'abbé Blanc est un excellent résumé qui, tout en nous laissant néanmoins à désirer, est encore le meilleur que nous ayons jusqu'ici : il a une réelle valeur scientifique et ne peut que plaire aux esprits sérieux et

[1] Le *Précis historique* qui forme la 2e partie du *Cours d'Histoire ecclésiastique*, se compose de 2 vol. in-8°. Le premier a paru en 1845, le second en 1850. On a donné une 2e édition de ce *Précis*, 2 vol. in-8° 1851, et une 3e édition, également 2 vol. in-8°, 1855, Paris, chez Lecoffre.

[2] Il en était résulté une grande disproportion entre les parties de l'ouvrage. Les deux premiers siècles emplissent le 1er vol., ce qui ne laissait, pour les dix-sept autres siècles, qu'un seul volume. L'auteur, condescendant aux observations qui lui en furent faites, a retranché, dans la 2e édition, cinq à six cents pages de son premier travail, et a renfermé ainsi neuf siècles dans le 1er vol. et consacré le 2e aux derniers siècles. Cela peut être bon pour la question de proportions; mais, pour nous, nous n'en regrettons pas moins vivement que l'Etude sur les premiers siècles ait été écourtée : nous aurions préféré l'addition d'un volume.

[3] A la chronologie par *époques*, l'abbé Blanc a préféré la chronologie par *périodes*. Le plan de son *Cours* est tracé d'après cette méthode. Il divise les dix-huit siècles de l'histoire de l'Église en trois grandes périodes de chacune 600 ans.

Digitized by Google

cultivés, aussi bien même qu'aux philosophes incroyants, dont les attaques ont provoqué les défenseurs de la vérité sur le terrain de l'histoire.

La voie qu'avait ouverte avec distinction l'abbé Blanc, fut bientôt suivie par d'autres écrivains. Sans parler d'Alzog, bien que son *Histoire* ait été traduite en français [1], ni de divers autres ouvrages analogues au sien, mais appartenant à l'Allemagne, — et empreints, d'ailleurs, de cet esprit de système qui domine la littérature germanique et qui fait que leurs *Manuels* sont plutôt des cours de philosophie de l'histoire que des histoires de l'Eglise proprement dites; — sans sortir de la France, on a publié, il y a quelques années, un ouvrage qu'on a voulu mettre sur la même ligne que celui de l'abbé Blanc [2]. Mais, nous avons le regret de le dire, il n'y a, en vérité, aucun point de comparaison possible entre le *Cours d'Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Rivaux et l'ouvrage de l'abbé Blanc. Celui-ci est substantiel et rempli de science; l'autre, quoique visant à l'abrégé, est encore trop délayé, au moins en certaines parties; il ne présente aucune idée originale, et a d'ailleurs été fait uniquement d'après des sources de seconde et même de troisième main.

L'ouvrage de M. l'abbé Rivaux embrasse la durée de l'Eglise, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'en 1852. On y trouve, sans doute, beaucoup de faits bien résumés, des détails présentés avec intérêt, des renseignements utiles sur la situation de l'Eglise dans les diverses contrées du globe; mais, au total, ce *Cours* nous semble assez faible : l'esprit général ne nous en paraît pas toujours suffisamment large, élevé et équitable; la doctrine n'en est pas très-sûre, et, finalement, il contient sur les hommes et les choses de l'époque contemporaine, des appréciations ou insuffisantes, ou marquées au coin de la partialité, ou trop peu fondées, l'auteur n'ayant pas, croyons-nous, étudié assez profondément et par lui-même les matières dont il se fait juge.

[1] *Histoire universelle de l'Église*, par Jean Alzog, traduite de l'allemand, par MM. Isidore Goschler, et J. C. Audley, 3 vol. in-8°, 1846. Il en a paru depuis deux nouvelles éditions; la dernière est de 1856, Paris, Lecoffre.

[2] *Cours d'Histoire ecclésiastique à l'usage des Séminaires*, par M. l'abbé Rivaux, 3 vol. in-8°, 1854, Grenoble. Une 4e édition a paru tout récemment, à Lyon.

Digitized by Google

On ne peut pas davantage rapprocher du *Cours* de l'abbé Blanc, l'*Histoire générale de l'Eglise*[1], par M. l'abbé Darras (nous entendons ici l'ouvrage abrégé : nous parlerons plus loin de sa grande *Histoire* qui porte le même titre) qui parut un peu avant le résumé de M. Rivaux dont nous venons de dire un mot. Il est vrai que M. l'abbé Darras, plus que l'abbé Blanc et en un style ordinairement plus littéraire et élégant, développe l'histoire des événements et raconte avec plus de détails les faits qui ont plus ou moins trait à l'Eglise : c'est là, à un certain point de vue, un avantage sur son prédécesseur. Mais si M. Darras l'emporte quelquefois par l'ampleur de la phrase, il est incontestable que, pour ce qui est de la netteté et de la profondeur, il est bien loin de l'abbé Blanc. Les deux volumes de celui-ci renferment plus de matières, sont assurément plus riches d'idées que les quatre volumes de M. Darras ; et un autre avantage aux yeux des travailleurs que possède l'abbé Blanc sur son concurrent, c'est qu'il donne l'indication exacte et précise de tous les auteurs qui ont écrit sur une question tant soit peu importante. A ses précieuses *Notes*, l'abbé Blanc ajoute des *problèmes historiques* où l'on aperçoit, dans un exposé lumineux et tout à fait impartial, ce que pensent sur tel point donné les écrivains qui l'ont traité *ex professo*. Aussi, nous ne saurions trop regretter que ce savant historien, qui possédait à un très-haut degré toute l'histoire de l'Eglise et qui connaissait *par lui-même* toutes les sources de cette histoire, ait été empêché par la mort de nous donner les *Dissertations historiques* et la *Biographie supplémentaire* qu'il se proposait d'ajouter à son Précis[2]. Le sens droit, la sagesse et la science de l'auteur nous sont un garant qu'il aurait jeté de nouvelles lumières sur quantité de points qui, de longtemps, c'est à craindre, resteront sans être complétement élucidés.

Pour l'*Histoire* abrégée de M. l'abbé Darras, c'est une œuvre sous plusieurs rapports estimable ; il y a bien çà et là des contradictions, de regrettables confusions, même quelques défaillances ; mais, en général, l'esprit en est bon : il est franchement romain, et nous félicitons l'auteur de sa division par ponti-

[1] Cette Histoire a été publiée pour la première fois, en 1853, 4 vol. in-8°, chez Vivès. Depuis, elle a eu plusieurs éditions ; la 4e est de 1859. L'abbé Torrecilla l'a traduite en espagnol, également 4 vol. in-8°.

[2] Voir l'*Avant-propos* du *Précis historique*, p. 3, édit. de 1851.

Digitized by Google

ficats : il est le premier, croyons-nous, qui ait employé cette distribution excellente des matières. Du reste, cet ouvrage est fait de nombreux passages empruntés à des écrivains contemporains, notamment Alzog et l'abbé Blanc, de sorte qu'il n'a pas, comme œuvre historique, toute la valeur désirable. Encore aurait-on voulu que M. l'abbé Darras eût indiqué exactement les auteurs mis à contribution ; car il ne suffit pas de déclarer, d'une manière générale, comme l'a fait M. Darras dans sa *Préface*, que son *Histoire* « est une mosaïque où chaque ouvrier reconnaîtra la pierre qu'il avait polie ; » il fallait préciser chaque emprunt aux endroits où ils se trouvent : c'eût été plus sûr et plus intéressant pour les lecteurs, en même temps que c'eût été un acte de justice.

IV.

Mais arrivons à d'autres travaux plus étendus sur l'histoire de l'Eglise. Celui qui se présente tout d'abord à nous dans l'ordre d'ancienneté, est le *Cours complet d'histoire ecclésiastique*, par le baron Henrion, puis continué après sa mort, arrivée en 1862, par M. l'abbé Vervorst, édité par l'abbé Migne, et dont de nombreux volumes ont déjà vu le jour [1].

C'est ici, disons-le tout de suite, un travail entièrement de compilation ; compilation très-intelligente, assemblage d'immenses matériaux bien classés, mais enfin qui ne marquera assurément pas un progrès dans la science de l'histoire ecclésiastique. On comprend bien que nous n'avons pas, dans cette revue des travaux contemporains sur l'histoire de l'Eglise, à analyser chacun des volumes de cette grande publication, ni à relever les imperfections qui peuvent s'y trouver et que l'on rencontre, en effet, de temps en temps, ainsi qu'il arrive dans

[1] *Histoire ecclésiastique, depuis la création jusqu'au Pontificat de Pie IX*, par M. le baron Henrion, continuée depuis le livre XI (c'est-à-dire depuis la moitié du tome XIX col. 663), par M. l'abbé Vervorst. Cet ouvrage, dont le premier vol. date de 1852, doit en avoir vingt-cinq à trente, à moins qu'on n'écourte les derniers pour ne pas dépasser les vingt-cinq annoncés. Vingt-deux volumes sont publiés, in-4° à deux colonnes, chez J. P. Migne, éditeur, Paris. Le 22e volume, qui a paru en 1866, s'arrête à la moitié du XIIIe siècle, au Pontificat d'Innocent IV.

Digitized by Google

toute œuvre humaine. Nous ne pouvons, comme, du reste, pour les autres ouvrages qui passent sous nos yeux, que rester dans les généralités, et donner, autant que possible, une idée exacte du plan et de la manière de procéder des auteurs. C'est ce qu'il est aisé de faire pour le *Cours complet*, puisqu'il a paru assez de volumes pour en apprécier l'ensemble.

Le Messie promis et attendu, Jésus-Christ venu et fondant son royaume qui doit s'étendre *jusqu'au jour parfait*, voilà toute l'Histoire de l'Eglise, et Notre-Seigneur est le nœud de ces deux grandes phases historiques. C'était, au IVe siècle, la pensée de saint Epiphane, avant d'être, au XVIIe, celle de Bossuet. L'abbé Rohrbacher a fait de cette pensée une utile application, et, à la différence des ouvrages de Fleury, de Bérault-Bercastel, de l'abbé Receveur[1], son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, nous l'avons vu, remonte logiquement à la première origine du monde. Comme lui, Henrion a pensé qu'un *Cours complet d'histoire ecclésiastique* devait se rattacher à la création, pour se prolonger depuis Adam jusqu'à Pie IX, et telle est l'étendue de son plan. Il développe d'ailleurs cette idée dans une Introduction très-ample (596 col.), où il résume et cite les divers ordres de considérations que lui ont offertes sur ce sujet plusieurs publications contemporaines. Ainsi, les grandes lignes de cette Introduction ont été tracées par les abbés Blanc et Vidal[2]. L'auteur a ensuite demandé au P. Ventura, dans son livre la *Raison philosophique et la Raison catholique*, des développements pour combattre le rationalisme ancien et moderne ; il a emprunté à Newman des pages contre l'hérésie ; il a reçu de M. Roux-Lavergne des armes contre la philosophie de l'Histoire dans le sens antichrétien, etc. ; car

[1] L'abbé Receveur a effectivement publié une *Histoire de l'Église depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, 8 vol. in-8°, 1840-1847, Paris. Nous aurions pu la classer parmi les abrégés dont nous avons entretenu nos lecteurs; mais comme les doctrines n'en sont rien moins que sûres, et comme, malgré un véritable mérite de style, elle est déjà à peu près oubliée, nous avons cru inutile d'en parler d'une manière spéciale.

[2] Pour le premier, dans son *Cours d'histoire ecclésiastique*, dont nous avons parlé; pour le second, dans son *Discours sur la raison de l'existence perpétuelle de l'Église*. L'abbé Vidal, comme nous l'avons dit dans une note précédente, ayant réimprimé le travail de Fleury sous le titre d'*Histoire du christianisme*, avait composé ce *Discours* en vue d'une continuation de Fleury, qui n'a point paru. Le *Discours* seul a été publié : il se trouve au t. VI, p. 467 et suiv. de l'*Hist. ecclés.* de Fleury, édit. du Panthéon, 1846.

Digitized by Google

nous ferions une nomenclature fastidieuse si nous voulions énumérer tous les auteurs dans lesquels il a puisé pour cette Introduction.

La division adoptée par M. Henrion est celle des six Ages du monde. Il donne l'histoire de ces six âges, et la narration en est composée avec des extraits de quantité d'ouvrages, comme il l'a fait pour l'Indroduction ; cette narration est distribuée, pour chaque âge, en différents livres, à chacun desquels se rattachent, à titre d'éclaircissements, des dissertations complémentaires. Mais entrons dans quelques détails indispensables, pour donner une idée de la méthode adoptée par l'auteur et afin que chacun puisse juger de la valeur de son œuvre.

Pour l'histoire des premières époques, en d'autres termes pour l'histoire de l'Ancien Testament, M. Henrion a presque entièrement fondu dans son texte l'ouvrage du P. Berruyer connu sous le titre d'*Histoire du peuple de Dieu*, en se servant, toutefois, ce qui est une garantie, de l'édition scrupuleusement amendée par les Directeurs du Séminaire de Besançon, il y a une trentaine d'années. Mais à ce fond puisé dans Berruyer, l'auteur a joint des fragments considérables dus à Bossuet, à Rohrbacher, et surtout à Dom Calmet. Quant à la narration très-développée des événements de l'histoire de l'Eglise, depuis sa fondation jusqu'au milieu du XIe siècle (époque où s'arrête le travail de M. Henrion), la plupart des historiens les plus connus ont été appelés à l'écrire ; indépendamment d'une foule d'autres auteurs qui ont fourni des arguments pour la défense des points attaqués ou défigurés.

Du reste, l'auteur avait pris le soin de nous prévenir de cette manière de procéder : « Nous réussirions, a-t-il dit dans la *Préface* du premier volume, nous réussirions, si nous avions le bonheur d'emprunter aux trois principaux ouvrages qui ont paru en France depuis peu, les rares qualités qui les distinguent : c'est-à-dire, à M. l'abbé Blanc, l'élévation et la justesse de ses vues, sa portée philosophique ; à M. l'abbé Receveur, sa lucidité dans l'exposition des faits et le caractère vraiment historique de son style, tout à la fois sobre et élégant ; à M. l'abbé Rohrbacher, sa vaste et solide érudition. » Seulement, dans les indications qu'il donne exactement au bas des pages, on voit figurer un bien plus grand nombre d'auteurs que les trois qu'il loue ici ; nommons, entre autres, Dom Ceil-

Digitized by Google

lier, Lingard, le comte de Stolberg, surtout l'*Histoire de l'Eglise gallicane* qui est largement mise à contribution; puis, parmi les plus récents, l'abbé Gorini, MM. de Riancey, etc., etc.

Par ce qui précède, on peut aisément avoir une idée de la manière dont cet ouvrage est traité. On comprend qu'au milieu de tant d'écrivains de caractères différents dont les travaux sont fondus et combinés, il ne puisse y avoir homogénéité parfaite de style. Cependant ce texte, composé d'éléments si divers, n'offre rien de trop choquant; sa trame est tissue aussi bien que possible, et l'intérêt se soutient. Sous le rapport de la doctrine, il y a aussi assez généralement unité et harmonie. Nous ne saurions, toutefois, accepter, sans réserves, tout ce qui touche ce point important, ni ne pas regretter une teinte de méfiance à l'endroit du surnaturel, certaines appréciations forcées de faits controversés, et quelques traces d'aigreur et de partialité dans la polémique.

Nous avons dit qu'à chacun des livres qui partagent cet ouvrage, lesquels sont subdivisés en nombreux paragraphes avec titres, on ajoutait des dissertations qui sont comme autant de traités sur des points spéciaux de l'histoire sacrée. Nous ne pouvons qu'applaudir, bien qu'il y ait là beaucoup de doubles emplois, et que ces dissertations soient, pour la plupart, insuffisantes aujourd'hui.

Elles sont toutes tirées *in extenso* de la Bible dite *de Vence*, de Dom Calmet, de l'abbé Duguet[1]. C'est bien vieux, en effet, et les sciences sacrées ont fait depuis d'incontestables progrès. Il est vrai que deux ou trois de ces documents ont été combinés, en quelques endroits, avec des auteurs plus récents. Mais on n'en doit pas moins reprocher à l'auteur de s'en être trop rapporté à la besogne toute faite, ce qui l'a entraîné dans des redites, et ce qui a imprimé à son travail un certain cachet d'œuvre incomplète, tranchons le mot, d'œuvre arriérée. Il eût fallu retravailler ces dissertations, faire à nouveau aussi plusieurs parties du texte, et, pour cela, se tenir au courant, plus que ne l'a fait Henrion, des travaux de l'exégèse et de la critique historique contemporaines. Ces travaux, que nous ne pourrions indiquer ici sans sortir de notre cadre, lui auraient fourni des

[1] Dans ses *Conférences ecclésiastiques et Dissertations sur les auteurs, les Conciles et la discipline des premiers siècles de l'Église*, 2 vol. in-4°, 1742, Cologne; livre fort érudit et qui mérite d'être étudié plus qu'il ne l'est

Digitized by Google

matériaux d'une grande valeur, et auraient donné à sa vaste compilation un caractère plus actuel et, partant, un plus grand degré d'utilité. Pourquoi toujours reproduire ce qui a été fait, ou du moins pourquoi ne pas chercher, creuser encore après ses devanciers et compléter, améliorer, augmenter les résultats des efforts précédents? N'est-ce pas là la condition du progrès scientifique?

Le continuateur de Henrion, M. l'abbé Vervorst, déjà connu par une œuvre historique excellente et parfois remarquable [1], ne consacre à son devancier que les deux lignes suivantes, placées à la fin du Xe livre, col. 662 du XIXe volume : « Ici s'arrête l'œuvre de Henrion, douloureusement enlevé à ses travaux. Sa plume, en passant dans une autre main, restera fidèle à sa pensée. » C'est trop peu, ce nous semble; on pouvait compter sur un hommage moins laconique à la mémoire d'un écrivain aussi laborieux et instruit, que chrétien zélé et dévoué à l'Église.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Vervorst suit, en effet, le même plan que Henrion et procède, pour l'accomplissement de sa tâche, identiquement comme lui; peut-être, cependant, apporte-t-il une part plus grande de rédaction personnelle et quelque chose de plus concis, de plus dégagé dans les récits et dans les expositions et discussions que comporte une *Histoire* aussi étendue. Tout ceci, chez Henrion, est quelquefois prolixe, embarrassé, tandis qu'à en juger par les volumes déjà parus de la continuation [2], M. Vervorst nous paraît avoir souvent déployé plus d'habileté dans le travail de condensation, dans l'agencement des matières, et surtout plus de fermeté dans l'expression de la doctrine romaine : elle nous semble mieux comprise, plus accentuée dans la plupart de ses pages que dans celles de Henrion.

Toutefois, il nous permettra de lui exprimer quelques regrets et quelques désirs. Henrion, en tête de chacun de ses volumes, a donné une *Préface* assez étendue, où il résume l'époque dont l'histoire va suivre, et traite, à l'aide de citations, toujours bien adaptées, un point doctrinal ou historique d'actualité, se rattachant, par quelque côté, au sujet principal

[1] *Le peuple de Dieu et le monde païen; histoire complète*, 8 petits volumes in-18, 1859-1860, Paris.

[2] Ce sont les tomes XIX (pour la moitié), XX, XXI et XXII.

Digitized by Google

du volume. Henrion avait le sens des besoins de la polémique courante, et il excellait à y satisfaire, en mettant parfaitement à profit les meilleurs écrits du jour, mandements, lettres pastorales et articles de revues sérieusement traités. Or, nous avons été surpris de ne plus rien trouver de ces Préfaces dans les volumes publiés par M. l'abbé Vervorst. Nous croyons que c'est un tort ; ce sont, sans doute, des hors-d'œuvre, mais bien permis dans une publication aussi vaste que le *Cours complet d'histoire ecclésiastique ;* de tels exposés préliminaires ne manquent pas d'ailleurs d'intérêt et d'utilité : en éveillant l'attention sur le présent, ils éclairent souvent aussi le passé. Disons également ici que les dissertations supplémentaires, assez multipliées dans les premiers volumes, sont devenues successivement plus rares et qu'on n'en trouve plus maintenant dans les derniers volumes. Nous ne voyons aucune cause sérieuse qui puisse justifier cette absence.

Le regrettable M. Henrion traitait son ouvrage avec une conscience à laquelle nous nous plaisons à applaudir, et il souhaitait le rendre aussi *complet* que possible. Il intéressait ses lecteurs à son louable désir, et, à deux reprises, il les avait priés de lui adresser « toutes les indications, communications, documents inédits qu'ils pourraient avoir à leur disposition, » afin qu'il les utilisât, soit comme matériaux pour son texte, soit comme dissertations publiées à titre d'éclaircissements. « Les bibliothèques de plusieurs séminaires, ajoutait-il, sont si riches en manuscrits; les conférences ecclésiastiques, heureusement établies, ont donné un tel élan aux études sérieuses et suscité déjà de tels travaux..., que notre appel sera entendu. » Nous pensons que, pour tout ce qui lui reste à traiter, et surtout pour l'histoire des temps modernes où il va entrer, principalement pour celle de la première moitié de ce siècle, M. l'abbé Vervorst pourrait fructueusement renouveler cet appel aux amis de la science.

Enfin, avant de quitter le *Cours complet d'histoire ecclésiastique,* nous nous permettrons d'exprimer un double vœu au savant continuateur de Henrion. Nous désirerions, d'une part, qu'il recourût davantage encore aux travaux historiques modernes : il y a quantité d'écrits, monographies, thèses, mémoires, sur des points spéciaux d'histoire générale et particulière que nous ne voyons point figurer dans ses volumes,

Digitized by Google

et qu'il serait bon de mettre en œuvre ; et, d'autre part, nous aimerions à voir M. l'abbé Vervorst, dans ses appréciations et ses critiques, surtout quand il s'agit de points non définis et encore livrés à la discussion, apporter un peu plus d'équité et de bienveillance, ce qui ne saurait être difficile à un cœur sacerdotal comme le sien.

V.

Ce n'est pas non plus une œuvre complétement originale que celle de Mgr Jager qui va maintenant nous occuper, et qui a pour titre : *Histoire de l'Église catholique en France d'après les documents les plus authentiques, depuis son origine jusqu'au Concordat de Pie VII* [1].

Deux annalistes, principalement, se sont appliqués à recueillir les *documents* dont parle Mgr Jager dans l'intitulé même de son ouvrage ; ce sont, on le sait, François de Bosquet, évêque de Lodève, mort en 1676, et le P. Le Cointe, oratorien, qui mourut en 1681. François de Bosquet, l'un des plus savants hommes de son temps, s'est, le premier, occupé de recueillir les monuments historiques de notre Église de France, et il en a donné l'histoire [2] ; le P. Le Cointe, lui, a laissé surtout des *Annales*, qui commencent à l'an 417 et finissent à l'an 845 [3] : vaste compilation qui, pour les siècles qu'elle embrasse, offre de précieux documents qui ont pris en quelque sorte la place des originaux ; mais ces *Annales* sont moins une histoire que d'immenses *Mémoires*, une source abondante pour l'histoire elle-même : celle-ci a été faite, nous venons de le dire, par François de Bosquet, et son ouvrage, accueilli avec faveur, est encore recherché aujourd'hui.

Un religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Longueval, mort en 1735, entreprit de reprendre et d'étendre l'œuvre de

[1] Le premier vol. a paru en 1862. Il y en a, pour le moment, quatorze de publiés, in-8°, Paris, Adrien Leclerc. Le tome XIV°, imprimé en 1867, s'arrête à l'an 1538.

[2] *Historia ecclesiæ gallicanæ a Jesu Christi Evangelio in Galliis usque ad datam a Constantino imperatore Ecclesiæ pacem* ; in-8°, 1633, et in-4°; 1636, Paris.

[3] *Annales Ecclesiastici Francorum*, 8 vol. in-folio ; le premier vol. parut en 1665, et le dernier en 1683.

Digitized by Google

François de Bosquet, sous le titre d'*Histoire de l'Église gallicane*. Il ne put en faire que huit volumes in-4°, et ses continuateurs, les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier, en ajoutèrent dix, embrassant l'histoire de l'Église de France jusqu'à l'an 1559 [1]. Cet ouvrage se distinguait plus par le mérite de sa composition historique que par l'exactitude rigoureuse des faits, et par l'esprit, qui était imbu des préjugés du temps ; et si les continuateurs du P. Longueval n'atteignirent pas toujours la perfection de son style et ses autres qualités d'historien, ils en approchèrent cependant assez pour justifier la réputation dont l'ouvrage a joui autrefois. C'est ce livre que Mgr Jager a voulu, en l'améliorant, rééditer et continuer. Laissons-le nous exposer lui-même comment il a conçu sa tâche et son exécution :

« Nous avons pris, dit-il dans l'introduction, pour base de notre travail l'*Histoire de l'Église gallicane*. Mais cet ouvrage n'a pas été achevé. En outre, la critique historique, a depuis lors, fait des progrès et apporté bien des lumières dont les auteurs, d'ailleurs fort recommandables, venus avant nous, n'ont pu profiter. Plus heureux que nos devanciers, nous jouissons de ces avantages. Ainsi, d'une part, de patientes recherches ont amené la découverte de nouveaux documents, et éclairci des questions importantes, telles que celles qui concernent l'origine de nos Églises, le droit des Papes, celui du métropilitain, les changements de discipline, les effets temporels de l'excommunication, l'autorité des décisions pontificales, etc. ; d'autre part, des erreurs nouvelles sont survenues et ont engagé l'histoire dans des voies alors inconnues.

« Nous avons donc cru devoir reprendre cette histoire en sous-œuvre, pour la mettre au niveau de la science et en faire la continuation. A l'exemple de ces écrivains, dont nous avons conservé le texte autant qu'il a été possible, nous nous sommes appliqué à être clair, net et précis. Aux erreurs nouvelles nous avons opposé une narration simple, fondée sur les actes de l'Église et les écrits impartiaux de ses défenseurs. Quant aux difficultés et aux questions délicates qui se rencontrent dans notre histoire, nous les avons abordées franchement, ne voulant rien laisser dans l'obscurité, et parfois nous avons été surpris de trouver, pour les questions les plus difficiles, des solutions inespérées, que nous avait fait découvrir une étude plus approfondie des annales de l'Église [2]. »

[1] Cette *Histoire* a eu plusieurs éditions ; une en 18 vol. in-4°, 1730-1749, Paris ; une autre en 18 vol. in-8, Nîmes ; puis une en 26 vol. in-12, 1824-28, Paris.

[2] *Introd.*, pp. xx et xxi.

Digitized by Google

L'abbé Jager était parfaitement à même d'entreprendre le travail dont il vient de nous entretenir. Il avait déjà publié, dans des Revues, des travaux historiques remarqués, et s'était occupé, il y avait peu d'années, de l'Église de France en particulier, dans un ouvrage spécial destiné à retracer les épreuves et les malheurs de cette grande Eglise pendant la Révolution [1]. La compétence de l'ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne ne faisant aucun doute, et l'intention avec laquelle il entreprit de fondre l'*Histoire de l'Eglise gallicane* étant excellente, a-t-il, dans la partie livrée jusqu'ici au jugement du public, rempli sa tâche d'une manière satisfaisante? Telle est la question à laquelle nous avons à répondre.

Le travail de retouche de Mgr Jager est à peu près terminé, puisque les PP. Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier se sont arrêtés à l'an 1559, et que le quatorzième volume de la nouvelle édition finit à l'an 1538. On peut dès lors, en comparant le texte de l'ancien ouvrage avec celui de Mgr Jager, juger de la valeur de son travail.

Or, en faisant cette comparaison, nous avons pu constater, que Mgr Jager ne s'est pas borné à de simples corrections sous le rapport de la forme, comme on l'a fait, par exemple, pour l'abbé Rohrbacher. Non; nous avons mieux et plus ici. Des additions considérables, intercalées dans tous les volumes; des corrections à chaque page; des suppressions de choses inutiles; des notes rectificatives nombreuses; une meilleure ordonnance des matières; le style plus châtié, attestent que l'œuvre de révision a été sérieuse. Et si nous ajoutons à cela que les doctrines gallicanes sont, sinon supprimées, au moins modifiées, que l'esprit général se rapproche des doctrines romaines, qu'on remarque, en somme, de meilleures tendances, on reconnaîtra que ce travail marque un progrès notable sur l'œuvre ancienne. Si l'*Histoire de l'Eglise catholique en France* n'est pas un ouvrage entièrement neuf, ce n'est plus cependant l'œuvre des Pères jésuites de XVIIIe siècle, et les efforts du nouvel éditeur peuvent faire bien augurer des parties de l'ouvrage qui sortiront complétement de sa propre rédaction.

[1] *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, 3 vol. in-8°, 1852, Paris, chez Didot. Cet ouvrage dont nous ne pourrions accepter toutes les idées, est bien composé et offre beaucoup d'intérêt.

Digitized by Google

Voilà pour l'ensemble des quatorze volumes publiés. Dans le détail, c'est autre chose : il y a matière à bien des *désiderata;* on rencontre, çà et là, plus d'une tache regrettable, et l'on voit même que Mgr Jager n'a pas toujours eu présentes à l'esprit les lignes que nous avons citées un peu plus haut. Notons quelques-unes de ces taches et imperfections.

Tout en déclarant, dès le début, qu'il reconnaît comme la seule acceptable l'origine apostolique des Eglises des Gaules, Mgr Jager laisse cependant subsister, dans son premier volume, certaines assertions et certains faits qui contredisent cette origine. On s'assurera de cette espèce d'inconséquence, en examinant ce qui est dit à propos des saints Front, premier évêque de Périgueux; Julien, du Mans; Crescent, de Vienne ; Lucien, de Beauvais, etc., etc., sur lesquels Mgr Jager n'a pas pensé à consulter les doctes et récents travaux de MM. les abbés Voisin, Pergot et Dom Piolin, qui l'auraient préservé des méprises dans lesquelles l'a entraîné le P. Longueval[1]. Heureusement, Mgr Jager n'a pas persisté dans cette voie de contradiction ou d'indécision.

En effet, dans son troisième volume (pp. 507-511), à l'occasion des premiers apôtres de la Provence, il revient plus complétement sur la tradition qui fait remonter au premier siècle l'origine des Eglises des Gaules; il finit par adopter pleinement les conclusions de tant de savants qui se sont spécialement occupés de cette intéressante question ; entre autres, pour le dire en passant, MM. Faillon, Arbellot, Davin, Darras, Ravenez, et jusque M. Paulin Paris, de l'Institut. On n'ignore pas que ce dernier a affectivement, naguère, désavoué noblement son ancienne opinion sur nos origines chrétiennes, et déclaré que, les nier, « c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire[2]. »

Mais, sans insister davantage sur ce point, nous sommes obligé de reprendre nos critiques. On a vu dans le passage de l'Introduction que nous avons cité, que Mgr Jager s'était

[1] Ne pouvant nous étendre ici sur ces points, nous demandons la permission de renvoyer à notre *Dictionnaire de l'histoire universelle de l'Église*, édit. Migne, où nous relevons plusieurs fautes échappées à Mgr Jager, sur les origines de nos Églises. Voir, entre autres endroits, les tomes IV, col. 671, 672; V, col. 605, 624, 1153, et *passim*.

[2] Voir sa belle édition de l'*Histoire littéraire de la France*, enrichie par lui de précieuses notes, t. I, part. II, pp. 441, 442, 450.

Digitized by Google

réjoui, et à bon droit, de ce que « la critique historique, ayant fait des progrès de nos jours et apporté bien des lumières, il pourrait en profiter. » Nous ne nions pas qu'il ne l'ait fait : on en trouve des traces dans ses volumes, et nous l'en louons. Néanmoins, il faut convenir qu'il est loin d'avoir tiré parti de toutes les ressources de la critique et de l'érudition modernes. Il s'en est trop souvent rapporté à ses auteurs et n'a pas suffisamment contrôlé leurs sources.

Par exemple, pourquoi s'être contenté du *Discours* du P. Longueval touchant *la religion et les mœurs des anciens Gaulois*, alors qu'il aurait pu trouver dans des écrits récents des recherches nouvelles et la matière d'une Etude plus approfondie et plus complète sur ce sujet? Il en est de même pour quantité de controverses et de points hagiographiques, sur lesquels il est resté en arrière. On voit aussi que, pour plusieurs questions et faits importants, comme ce qui regarde la prétendue consultation du pape Zacharie par Pépin le Bref, l'immixtion des évêques dans les affaires temporelles[1], les démêlés relatifs aux parlements, à l'Université, les conflits entre les deux puissances, etc., il n'a pas remis à l'étude ces points délicats et difficiles et ne s'est pas préoccupé de la nécessité d'aller à de meilleures informations ; de sorte que bien des inexactitudes, et des assertions fort contestables sont demeurées dans ce livre, d'où elles auraient dû complétement disparaître.

Il faut en dire autant des luttes assez fréquentes des Papes avec les rois de France. Dans le récit de ces luttes, Mgr Jager s'est également trop fié à ce qu'ont écrit ses devanciers ; il n'a pas assez fait attention, suivant nous, que c'étaient là les côtés les plus mal traités dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et qui demandaient une plus sévère et plus scrupuleuse révision. Il a accepté, pour ainsi dire, les yeux fermés, des citations d'auteurs imbus de préjugés parlementaires, au lieu de recourir à des historiens plus autorisés et à des travaux de critiques savants, comme les abbés Constant, Gorini et autres. Ces écrivains, ayant élucidé et défendu une foule de points mal com-

[1] Il y a, par exemple, sur ce point, au t. IV, p. 482, un passage qui n'aurait pas dû trouver grâce devant Mgr Jager. Nous pourrions, du reste, noter d'autres pages d'un esprit aussi déplorable, qu'on aurait voulu ne pas voir dans l'édition nouvelle.

Digitized by Google

pris ou défigurés de l'histoire de l'Eglise, les ayant soumis à un examen dégagé de toute préoccupation étrangère, et s'étant attachés à remonter aux sources originales, lui auraient fourni d'utiles rectifications : ils l'auraient mis à même de présenter les choses d'une façon plus complète et sous un jour plus vrai.

A l'égard des droits du Saint-Siége, sans qu'il y ait rien de positivement repréhensible dans les volumes de l'*Histoire* qui nous occupe, on peut y regretter une doctrine peu nette et manquant d'exactitude. Mgr Jager, en plusieurs endroits[1], en est encore à la théorie de l'abbé Gosselin, à savoir « que le pouvoir des Papes, au moyen âge, était fondé sur la concession des princes et des peuples, sur le droit public de cette époque. » Or, ce système singulier, sans fondement chez les grands théologiens, Bellarmin, Suarez, etc., est faux et se trouve démenti par les faits de l'histoire vraie, où nous voyons les Papes affirmer, dans tous leurs actes, qu'ils agissent « en vertu du pouvoir des clefs, » en vertu « de l'autorité et du pouvoir confié à saint Pierre. » En suivant la théorie de l'abbé Gosselin, Mgr Jager a donné à plusieurs faits un caractère et une portée qu'ils n'ont pas; et, de là aussi, ces hésitations, ces faiblesses, cette froideur qu'on remarque en bien des pages, et qu'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'un historien catholique. Oui, il est des faits et des actes de révolte contre l'Eglise qui sont rapportés avec une impassibilité, une quasi indifférence surprenante ; ce n'est plus ici cette modération, cette prudence qu'on peut demander à un historien impartial, mais, eu égard à la nature et à la grandeur des intérêts engagés, cela devient presque une complicité et une approbation.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, sur ce chapitre, comme sur celui des origines de nos Eglises, Mgr Jager s'est amendé dans ses derniers volumes. En avançant dans son travail, il s'est affermi davantage et, bien souvent, les vrais principes ont été plus hautement et plus résolûment affirmés, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ailleurs[2], au sujet du tome XIV de son ouvrage. Mais combien il eût été plus ferme encore et plus nettement dans le vrai, s'il avait eu recours aux grandes

[1] Notamment dans les tomes VI, VIII et IX.

[2] Voy. la *Revue bibliographique universelle*, 1re livraison, février 1868, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

publications de l'érudition moderne, telles que celles du P. Theiner, pour ne citer que l'infatigable préfet des Archives secrètes du Saint-Siége, et dans lesquelles il aurait puisé des documents précieux qui auraient répandu une pleine lumière sur tant de faits si tristement présentés par le P. Longueval et ses continuateurs.

On ne saurait trop le répéter, — et cela s'applique à plus d'un de nos historiens, — le grand tort de l'auteur que nous examinons, est de ne s'être pas assez enquis d'une foule de bons travaux historiques particuliers qu'il importe d'utiliser pour l'histoire générale. Cette négligence se remarque à chaque instant dans l'œuvre de Mgr Jager, non-seulement pour les grands événements des annales de l'Église, mais dans quantité de faits secondaires qui ne manquent pas néanmoins d'une certaine importance. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de cette dernière catégorie, bien que les pages que Mgr Jager consacre (t. VII) à la célèbre discussion de saint Bernard avec Abélard soient assez satisfaisantes, en comparaison de tant d'autres de nos historiens où la passion s'est souvent glissée, il est certain, néanmoins, que ces pages eussent été plus vraies encore et plus complètes, si l'auteur avait consulté sur ce sujet délicat les écrits d'auteurs recommandables, publiés en ces derniers temps ; il est certain que Mgr Jager eût mieux compris et expliqué la conduite et le caractère si admirablement évangélique de Pierre le Vénérable, s'il n'avait pas ignoré l'Étude récente de M. Duparay[1] sur ce grand homme, l'une des gloires les plus pures de l'Église au XIIe siècle, et trop peu connu.

Mais c'est assez. Nous ne nous arrêterons pas à d'autres détails, et nous ne relèverons pas certaines négligences qui affectent la forme. Sans aucun doute, le style de cet ouvrage ne manque pas de qualités : il a la simplicité et la clarté qui conviennent à l'histoire ; cependant, nous devons le dire, il est trop incolore, un peu monotone, et on lui voudrait plus de chaleur. Il est à regretter encore que le digne et savant éditeur

[1] *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres, et la Société monastique au* XIIe *siècle*, par B. Duparay, docteur ès-lettres, etc., in-4°, 1862, Chalon-sur-Saône.— Malgré d'assez graves réserves que nous aurions à présenter sur cette Étude, nous ne pouvons que lui rendre l'hommage le plus sympathique et en louer vivement l'ensemble.

Digitized by Google

ne se soit pas plus appliqué à éloigner de cette *Histoire* tant de choses tout à fait étrangères qui y sont mêlées aux annales religieuses, et qu'enfin, il n'ait pas cru devoir accorder plus de place à la pensée. Les faits abondent, se pressent, mais l'idée qui les fait revivre, qui en donne la clef, qui surtout en fait tirer les enseignements qu'ils comportent, fait trop souvent défaut.

En résumé, tout ceci ne nous empêche pas de recommander vivement l'ouvrage de Mgr Jager. Malgré ses taches et ses lacunes, cet ouvrage a un véritable mérite, et l'auteur a droit à notre reconnaissance et à nos suffrages pour avoir si courageusement consacré les dernières années d'une vie déjà si bien remplie, à une œuvre, après tout, laborieuse et ingrate[1] : jusqu'à ce qu'on nous ait donné une histoire plus originale et plus vivante, celle de Mgr Jager restera la meilleure œuvre historique sur notre grande et illustre Eglise de France.

VI.

Nous l'avons vu : l'*Histoire universelle de l'Église catholique* par Rohrbacher est une œuvre de restauration historique; l'ouvrage de l'abbé Blanc est d'une haute valeur pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ; la compilation de MM. Henrion et Vervorst est un immense répertoire qui sera toujours utilement consulté ; le travail de Mgr Jager offre un progrès réel sur l'œuvre des PP. Longueval et Berthier ; enfin la grande *Histoire générale de l'Église*, par M. l'abbé Darras, dont il nous reste à parler, est surtout polémique[2].

Intimement persuadé que, dans notre siècle de discussion radicale, l'Eglise catholique « ne peut s'affirmer qu'en écartant d'abord les obstacles entassés sur sa route avec une ardeur acharnée et persévérante, » M. l'abbé Darras a visé, en effet, à nous donner une histoire de l'Eglise qui fût par-dessus tout

[1] On sait que Mgr Jager est mort il y a quelques semaines. On peut néanmoins espérer que la publication des autres volumes de son ouvrage ne sera pas interrompue, puisque le libraire-éditeur annonçait dernièrement, dans un *Prospectus*, « que le travail auquel Mgr Jager s'était livré pendant de longues années, *était entièrement terminé.* »

[2] *Histoire générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours*, par l'abbé J. E. Darras, 11 forts vol. in-8° ont paru, Paris, Louis Vivès.

Digitized by Google

une défense, une œuvre apologétique. Il le déclare en ces termes dans sa *Préface :*

« Une situation nouvelle, dit-il, a créé des besoins nouveaux..... L'objection est maintenant plus universellement connue que ne le sont les faits eux-mêmes : tout a été travesti, dénaturé dans les détails et dans l'ensemble de l'histoire ecclésiastique ; l'écrivain catholique doit donc défendre d'une main l'édifice qu'il cherche à reconstruire de l'autre.

« Ce double caractère signalera les œuvres religieuses de notre époque et marquera leur date dans l'avenir. Non pas certes que l'Eglise ait besoin des efforts de ses défenseurs pour assurer son triomphe. Dix-huit siècles ont passé, et tous ceux que la Providence réserve encore au monde passeront de même, sans entamer ce monument divin. Mais la société elle-même a besoin d'être prémunie contre les attaques dont l'Église est l'objet. Les intelligences sollicitées par les théories nouvelles, égarées par des systèmes d'autant plus dangereux qu'ils se présentent comme le dernier mot de la science humaine, ont besoin de trouver une réponse à tant de préjugés hostiles, semés à profusion, répétés par tous les échos et qui semblent mêlés à l'air qu'on respire. Plus que jamais, nous avons le droit de redire le mot de saint Paul, que Baronius inscrivait en tête de ses *Annales : Ostium nobis apertum est magnum, sed adversarii multi.*

« Le côté militant d'une telle œuvre n'est pas le fait de l'historien ; il lui est imposé par la critique contemporaine et par les tendances intellectuelles de son époque. Qu'importe que de nouvelles attaques nécessitent dans l'avenir de nouvelles réponses ? L'histoire de l'Église restera un champ toujours ouvert à la polémique des adversaires comme au zèle des apologistes. Ce livre ne sera fermé qu'à la consommation des temps. On conçoit donc l'opportunité d'une nouvelle Histoire de l'Église, en présence des formes nouvelles que revêt la science irreligieuse [1]. »

Ce passage est clair. C'est bien une Histoire où la discussion doit prendre une grande place que M. l'abbé Darras a entreprise, et il veut, par là, « faire triompher la vérité. » Pour nous, nous l'avouons, — et il serait aisé d'accumuler de graves autorités à l'appui de notre sentiment, — nous doutons qu'une œuvre historique, conçue et exécutée à ce point de vue, puisse produire les fruits que le digne auteur semble en attendre.

Avec un apologiste distingué du siècle dernier, il nous semble que « la plus belle et la plus grande démonstration de la Religion chrétienne résulte de son majestueux ensemble, qui prouve qu'elle vient et ne peut venir que de Dieu. » Nous avons plus

[1] *Hist. gén. de l'Égl.*, T. I. *Préface*, pp. 1 et 2.

Digitized by Google

de confiance dans les seuls faits de l'histoire de la Religion, que dans toutes les polémiques du monde, si habilement conduites et appuyées qu'elles puissent être. Et nous pensons que ces faits, dignement et savamment mis en lumière, suffisent pour « affirmer l'Eglise, » pour en faire briller la divinité et lui attirer les âmes droites et élevées. Au reste, n'avons-nous pas vu, dans tous les temps et jusque de nos jours, de remarquables conversions opérées dans des intelligences d'élite, par la lecture de la seule exposition des dogmes de l'Eglise catholique et des faits de sa grande et sublime histoire, Les Stolberg, les Haller, les Hurter, les Newman, les Palmer, les Manning et tant d'autres sont là pour répondre. Ils nous disent qu'ils ont été ramenés à la foi par l'étude de l'histoire, et c'est ce qu'a constaté plusieurs fois Rohrbacher lui-même.

Nous sommes donc convaincu que la synthèse magnifique des faits de l'histoire de l'Eglise est assez puissante pour agir d'une manière féconde sur les esprits. Mais entendons-nous. Ce n'est pas à dire que nous soyons de ceux qui croient que l'histoire doit être un simple exposé des faits, une sorte de chronologie sèche et décharnée. Assurément non ; nous voulons l'histoire avec tout ce qui est de son essence ; l'histoire raisonnée, où les faits, puisés à leurs sources authentiques, passés au creuset d'une vraie et saine critique, soient appréciés et présentés comme il convient ; de plus, nous croyons qu'il est du devoir de l'historien de juger ces faits, de stigmatiser le mal, de montrer où se trouve la vérité, la justice, en un mot, de faire ressortir des événements de l'histoire l'enseignement qu'ils renferment. C'est ainsi, ce semble, que l'histoire doit être écrite, mais elle ne doit pas être étouffée et perdue, en quelque sorte, par la polémique, au sens propre de ce mot, et selon la méthode employée par M. l'abbé Darras dans son ouvrage.

Ce n'est pas non plus, qu'on veuille bien le croire, que nous prétendions qu'il ne faut point combattre l'erreur et poursuivre nos modernes sophistes sur le terrain de l'histoire, comme sur tous les autres points envahis par eux. Certes, telle n'est pas notre pensée. Nous ne le savons que trop combien, dans ces temps « de discussion radicale, » tout est attaqué, faussé, nié, et, avec l'abbé Blanc, avec M. l'abbé Darras, nous sommes persuadé qu'il importe essentiellement que « les intelligences, sollicitées par les théories nouvelles, égarées par des systèmes

Digitized by Google

d'autant plus dangereux qu'ils se présentent comme le dernier mot de la science humaine, » trouvent une réponse solide « à tant de préjugés hostiles, semés à profusion, répétés par tous les échos et qui semblent mêlés à l'air qu'on respire. » Seulement, nous pensons que cette tâche si nécessaire et si urgente doit s'accomplir dans la presse militante, ou mieux encore dans des écrits spéciaux, comme l'abbé Gorini nous en a fourni un si remarquable modèle; et, s'il s'agit d'une *Histoire universelle de l'Eglise*, dans des dissertations, jetées à la fin des volumes, comme se proposait d'en donner l'abbé Blanc.

Car, ce qu'on attend d'un tel ouvrage, c'est surtout le résumé des annales mêmes de l'Eglise; comme le disait M. l'abbé Darras lui-même, dans une des *préfaces* de son Histoire abrégée, on veuty voir « se développer l'histoire du monde qui gravite pendant quarante siècles, autour de Jésus-Christ promis, attendu, figuré, et qui se poursuit depuis l'avénement du Fils de Dieu jusqu'à la fin des temps, sous l'influence, la direction, la suprématie des Souverains Pontifes, Vicaires de Jésus-Christ, ses représentants sur la terre[1]. » Oui, voilà ce qu'un historien de l'Eglise doit faire; sa mission propre est de présenter la suite des faits, leur enchaînement et leur rôle dans le plan providentiel. Et c'est là, ajoutait M. Darras [2], « ce qu'on demande de nous maintenant : une grande histoire de l'Eglise, puisée aux sources et qui déroulerait, en seize ou dix-huit volumes[3], l'immense tableau de l'humanité groupée autour de Jésus-Christ, son Chef et son Rédempteur. » Mais précisément, ce n'est pas tout à fait ainsi, on va le voir, que le savant auteur remplit son cadre.

Le premier volume de sa grande histoire a paru en 1862, en même temps que le tome Ier de l'*Histoire de l'Eglise catholique en France*, par Mgr Jager, et onze volumes sont maintenant publiés. A l'exemple de Rohrbacher, M. l'abbé Darras prend l'histoire de l'Église au premier mot de la *Genèse : In principio creavit Deus cœlum et terram.* Ses trois premiers volumes, avec une bonne partie du quatrième, embrassent toute l'histoire de l'Ancien Testament. La vie de la sainte Vierge, celle du Sauveur et de ses Apôtres remplissent la fin du qua-

[1] *Préface* de la 3e édit. en tête de la 4e édit., 1859, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] Bien certainement, M. l'abbé Darras devra augmenter ce nombre de volumes, puisque son 11e vol. ne va que jusqu'à la fin du IVe siècle.

Digitized by Google

trième volume et tout le suivant. Nous voyons ensuite les commencements de l'histoire de l'Église après l'Ascension ; puis l'auteur, adoptant le classement des faits par pontificats, selon la méthode qu'il a suivie dans son Histoire abrégée, nous présente la suite des événements écoulés, depuis ces commencements glorieux, jusqu'aux premières années du ve siècle, à la mort de saint Jean Chrysostome, dont l'admirable vie a été si parfaitement racontée naguère par une plume éloquente[1]. C'est là que s'arrête le dernier volume publié jusqu'à présent.

Si dans ces onze volumes très-compactes, M. l'abbé Darras n'a pas embrassé un ensemble de faits plus considérable, c'est que, on le devine, il accorde à la discussion, surtout à la polémique, — ce qui n'est pas tout à fait la même chose, — une très-grande place. Fidèle au programme que nous avons lu plus haut, et fidèle jusqu'à l'excès, on peut le dire, il guerroie pour ainsi dire sans cesse : il poursuit nos sophistes sur tous les champs de bataille de la pensée, dans les livres, dans les revues, jusque dans les journaux, et ne laisse rien passer de ce qui blesse, de loin ou de près, la Vérité catholique. Ici, nos Livres saints sont vengés contre le rationalisme ; là, il prend à partie ceux qui n'ont pas craint de s'attaquer à la vie du Sauveur et de ses Apôtres; plus loin, il relève les bévues de la prétendue critique du jour au sujet des origines du Christianisme, et la guerre qu'elle fait au surnaturel ; ailleurs, il défend les faits de l'histoire ecclésiastique que les libres penseurs voudraient obscurcir; en un autre endroit, il redresse les mensonges et les falsifications des historiens de l'école incrédule; ailleurs encore, il venge nos saints des calomnies et des appréciations, aussi insensées que fausses, de certains sophistes qui, ne comprenant rien aux choses de l'ordre divin, veulent cependant en traiter; partout enfin, infatigable et courageux défenseur, M. l'abbé Darras confond et réduit à néant l'erreur sous quelque forme qu'elle se présente et de quelque vêtement qu'elle se revête.

Et pour remplir cette tâche apologétique, notre nouvel historien tire parti de tous les travaux de la science moderne. Ainsi, d'un côté, il fait appel, en France, en Allemagne, en

[1] *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, par M. l'abbé Martin (d'Agde), 3 vol. in-8°, 1860; beau livre auquel nous sommes heureux, en cette nouvelle occasion, de rendre le plus sympathique hommage.

Digitized by Google

Angleterre, à tous les savants de bonne foi, naturalistes, voyageurs, géologues, astronomes, linguistes, exégètes, critiques, chez qui il peut trouver des témoignages confirmatifs des vérités révélées, de la Cosmogonie mosaïque, des divines Ecritures et des récits bibliques; et d'un autre côté, pour ce qui regarde les faits de l'histoire ecclésiastique de l'ère chrétienne qu'il a à défendre contre les mille ennemis du naturalisme et du rationalisme, il invoque l'autorité de plusieurs apologistes et historiens dont on ne peut contester le savoir, préférant toutefois employer le plus possible dans son argumentation, les témoignages d'écrivains non catholiques : il met à profit aussi tous les travaux historiques contemporains, les découvertes littéraires récentes, celle de l'épigraphie, de l'archéologie sacrée qui font aujourd'hui de si merveilleux progrès, à Rome, sous la main habile du chevalier de Rossi.

Certes, c'est bien là de la science, de la vraie et solide critique. Mais, enfin, la plupart des polémiques auxquelles le savant auteur se laisse si volontiers aller, insérées dans le corps d'une Histoire de l'Eglise dont elles surchargent d'ailleurs la narration, ne sont-elles pas des hors-d'œuvre? Ces discussions si étendues, entre autres, par exemple, celle de près de cent pages[1], destinée à réfuter les incroyables visées de M. Amédée Thierry sur saint Jean Chrysostome, dans la *Revue des Deux-Mondes*, ne rabaissent-elles pas le rôle de l'histoire, en en faisant une sorte d'arène ouverte à des disputes qui, il faut l'avouer, sentent trop le journalisme? Et, pardessus tout, ces polémiques d'actualités n'interrompent-elles pas d'une manière fâcheuse le récit des faits, ne brisent-elles point la chaîne des événements, et n'en font-elles point perdre de vue la marche et l'ensemble? Nous le croyons, quant à nous, nous sommes persuadé que la raison d'art tout autant que le but qu'on se propose d'atteindre, ne permettent pas de telles digressions; et il semble, du reste, que M. l'abbé Darras le sente, car il lui arrive, parfois, de s'excuser auprès des lecteurs pour ces « discussions épisodiques, dit-il, un peu longues peut-être, » et certainement, ajouterons-nous, sinon étrangères, tout au moins déplacées : *Non erat his locus.*

Toutefois, si nous ne pouvons approuver la méthode adoptée

[1] *Voy.* Tom. XI, p. 293 et suiv. *S. Chrysostome et la critique moderne.*

Digitized by Google

par le nouvel historien, et si elle nous paraît contraire à la vraie manière d'écrire l'histoire, en même temps que nuisible aux faits qui se trouvent, par là, trop rejetés dans l'ombre, nous n'en admirons pas moins son zèle et sa science. Ses réfutations, prises isolément, peuvent être considérées comme d'excellents morceaux de critique. Si elles ne sont pas toujours complètes (et cela a dû tenir à la crainte de trop s'étendre, ce qui n'arriverait pas dans des dissertations séparées), et si quelques inexactitudes ont échappé à l'auteur, il est certain qu'elles sont généralement solides, nourries de bons arguments, souvent décisives, et que le ton en est le plus souvent tel qu'il doit être sous la plume d'un défenseur de la vérité.

Nous sommes surtout heureux de louer M. l'abbé Darras pour tout ce qui touche le fond même de son œuvre, c'est-à-dire ce qui est de l'essence propre de l'histoire ecclésiastique. Sans doute, ici encore, la critique peut regretter que l'auteur n'ait pas assez puisé aux sources primitives et qu'il se borne le plus souvent à accepter ce qui a été dit avant lui; elle est en droit de lui reprocher quelques confusions fâcheuses, de ne pas approfondir autant qu'il faudrait certains points de l'histoire, et de ne pas assez faire jaillir des faits un enseignement vivifiant; elle peut encore contester la justesse de plusieurs appréciations et souhaiter plus de profondeur dans la pensée, plus de largeur dans les vues. Mais, tout pesé, nous croyons que l'éloge doit l'emporter sur les taches et les imperfections.

L'*Histoire générale de l'Église* est, assurément, une œuvre de science, consciencieusement traitée, très-remarquable en plusieurs de ses parties, d'une doctrine sage, solide, inspirée par le plus pur dévouement au Saint-Siége; en un mot, une œuvre écrite avec talent, avec zèle et amour. Quant à la composition littéraire, nous ne saurions trop féliciter le digne auteur. Le style en est excellent; il a de l'ampleur, de la netteté, de la chaleur, de la vie, et le grand mérite de charmer et d'attirer le lecteur. C'est là ce qui, avec son caractère polémique, distingue essentiellement cette *Histoire* de toutes les autres.

VII.

Concluons. Si la plupart des travaux contemporains sur l'histoire de l'Église dont nous venons de nous occuper, se distinguent par des qualités réelles, par des recherches consciencieuses, ils laissent, chacun, plus ou moins à désirer sous plusieurs rapports. Nous avons rendu hommage à tout ce

Digitized by Google

qu'ils présentent de bien, en même temps qu'il était de notre devoir de signaler les critiques dont nous les croyons susceptibles. Mais, indépendamment de ces critiques partielles, il est, par-dessus tout, un défaut grave qui nous paraît devoir leur être reproché à peu près indistinctement.

A nos yeux, — et peut-être l'avons-nous assez fait sentir dans le cours de ce travail, — une vraie et complète Histoire de l'Eglise serait celle qui, puisée aux sources véritablement originales, et embrassant d'un regard plus ferme, plus haut, plus large et plus universel qu'on ne le fait, tous les éléments de l'humanité dans le passé et dans le présent, nous montrerait la formation du Christ dans cette humanité rachetée de son Sang ; ce serait celle qui, dans l'exposé des faits, n'oublierait jamais d'élever nos cœurs par delà les événements qui passent et de nous faire comprendre l'action incessante et réparatrice du Christ, et l'évolution du monde sous le souffle de l'Esprit-Saint.

Or, c'est là, précisément, ce qui manque trop dans les travaux historiques de notre temps. D'une part, ils ne nous paraissent pas assez originaux : au lieu de remonter aux sources, de les étudier à fond et de présenter, sous leur jour vrai, quantité de choses qui sont restées inaperçues, ou mal saisies, ou incomplétement rapportées, ils ne font guère que se répéter les uns les autres, sous des formes diverses ; et, d'autre part, s'il n'y a pas, chez eux, absolument absence de synthèse, du moins ils ne font pas assez éclater aux yeux la vivante et idéale synthèse catholique.

Qu'on veuille bien y faire attention, et l'on verra qu'en effet nos historiens se montrent trop exclusivement préoccupés des faits. Ces faits sont bien racontés, mais sans une pensée puissante qui les relie, outre qu'ils sont souvent fort mélangés de choses étrangères et contraires à l'esprit évangélique. On y perd de vue la synthèse du grand œuvre de la Rédemption s'accomplissant dans le cours des âges pour aboutir à la restauration de toutes choses et à la réalisation du règne de Dieu ; et de là, malheureusement, dans ces travaux, ce défaut de vie et de fécondité qu'aucune autre histoire, que celle de l'Eglise, ne saurait offrir, si elle était traitée avec toute la largeur désirable.

Souhaitons donc que cette vraie et grande Histoire se dégage de plus en plus, et qu'elle nous apparaisse enfin dans toute sa réalité ; souhaitons vivement qu'une main habile, remplie des trésors d'une véritable érudition, nous en trace le vivifiant tableau et le mette en pleine lumière !

L.-F. GUÉRIN.

Digitized by Google

LE

ROLE D'AUGUSTE DE THOU

DANS

LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE

LETTRES DE MM. MOREAU ET AVENEL

Je viens de lire, Monsieur, dans la *Revue des questions historiques*, 7e livraison, l'étude de M. Avenel sur Louis XIII, Richelieu et Cinq-Mars. C'est un travail qui dénote un soin très-attentif et un curieux esprit de recherche. Je pourrais ne pas en accepter tous les jugements, mais je me garderai d'en contester la valeur. Au reste, je n'entends pas entrer en discussion avec votre érudit collaborateur : Je veux seulement lui proposer une difficulté sur un point secondaire et lui en demander la solution.

Il s'agit de François Auguste de Thou. M. Avenel dit, page 166: « Il savait fort bien qu'on tramait la ruine du ministre; mais il est certain aussi qu'il ignorait qu'on traitât avec l'Espagne. » Et plus loin, page 167 : « Pour Auguste de Thou, il n'y avait qu'une intrigue de cour. »

En est-il bien sûr?

Une lettre d'Alexandre de Campion à Auguste de Thou me met, pour moi, dans la nécessité d'en douter. Je la transcris ici en entier et textuellement. M. Avenel pourra vérifier l'exactitude de ma copie sur l'édition originale du *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poësies*, Rouen, Laurent Maurin, 1657, in-12, ou sur l'extrait de ce recueil qui a été imprimé à la suite des *Mémoires de Henri de Campion*, Paris, P. Janet, 1857, in-12 également.

A FEU M. DE THOU.

« Je vous avoue que les raisons que vous m'alleguates, il y a dix jours, dans les Carmes déchaussés, ni celles que vous m'écrivez, ne

Digitized by Google

me persuadent en aucune manière et que je n'ai rien à ajouter à la réponse que je vous fis. *Un voyage* comme celui où votre ami et *vous me voulez embarquer,* qui sera d'abord suspect à ***, qui ne m'aime point, m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je connais les gens ; et un dessein de le ruiner *par le cabinet* est une chimère qui le perdra, et peut-être vous aussi. Quoique je commence à aimer mon repos, je me *résoudrais à me rendre auprès de lui* s'il était dans sa pensée de faire juger *son procès promptement ;* mais je ne le crois pas d'humeur à cela, ni vous à le proposer, non plus que moi à le conseiller, quelque piqué que je sois. Ainsi Dieu vous préserve et vous ramène, *cet hiver*, en bonne santé ! Je vous proteste que je suis fort outré de ce que l'on m'a ôté mon bien, qu'il n'y a point d'extrémités où je ne me portasse contre les auteurs ; et je n'ai jamais eu la pensée de vengeance qu'à présent, M. et Mme de Liancourt m'ont obligé au dernier point; mais leur intercession n'a servi de rien; et Mme d'Aiguillon m'a traité avec toute l'inhumanité possible. Enfin j'ai perdu la terre de Gasny qui m'aidait fort à subsister. Après tant de malheurs et tant de pertes, cela doit vous faire juger que si je ne vous suis pas, c'est que j'ai mauvaise opinion de vos affaires. Mais Dieu veuille que j'y sois trompé ! cependant, Monsieur, je vous conjure de croire que s'il était question de votre intérêt, il n'y a rien au monde que je ne fisse pour vous témoigner que je suis sans réserve vôtre.

« Brûlez ma lettre avec la vôtre que je vous renvoie.

« A Vert, ce 3 mars 1642. »

De quel voyage est-il question dans cette lettre ? Alexandre de Campion ne s'en explique pas clairement ; mais remarquons d'abord que la lettre est datée du 3 *mars* 1642, *c'est-à-dire précisément du mois dans lequel a été signé le traité avec l'Espagne.* Remarquons ensuite que l'ami dont il y est parlé, est incontestablement Cinq-Mars. La preuve en est dans une lettre précédente du 14 janvier où Alexandre de Campion dit à de Thou : « Quoi qu'il en soit, je ne serai jamais son serviteur (du cardinal de Richelieu) ; et je le serai toujours de votre illustre ami. Vous pouvez l'en assurer et répondre en cette occasion de ma fermeté comme de la vôtre. » Enfin il n'est pas douteux que le *but du voyage ne fût la ruine du cardinal de Richelieu.* Toute la lettre le démontre.

Comment d'ailleurs s'exprime Alexandre de Campion sur le voyage? « Un voyage tel que celui où vous et votre ami me voulez embarquer. » C'était donc une affaire très-importante et même une affaire dangereuse. Quand le mot *embarquer* ne suffirait pas pour le faire comprendre, il y a cette autre phrase : « Un dessein de le ruiner *par le cabinet* est une chimère qui le perdra, et vous peut-être aussi. » J'en conviens, la phrase est incorrecte ; mais le sens, si je ne me trompe, en est clair. Le premier pronom *se* s'applique sans aucun doute à Richelieu ; le second à Cinq-Mars. Il faut lire : « Un dessein de ruiner le cardinal de Richelieu par le cabinet est une chimère qui perdra Cinq-Mars et peut-être aussi de Thou. »

Digitized by Google

Et qu'était-ce que l'affaire qui s'appuyait sur le traité avec la cour de Madrid sinon « un dessein de ruiner par le cabinet » le tout-puissant ministre? Alexandre de Campion en avait bien jugé; et l'événement qu'il annonçait, s'est accompli de tous points : Cinq-Mars et de Thou ont été perdus.

Pour qu'il ait pu prévoir avec tant de précision le résultat de l'affaire, il a fallu qu'il l'ait connue dans tous ses détails. Et de qui l'a-t-il pu connaître ? d'Auguste de Thou qui l'en avait entretenu, *dix jours auparavant*, « dans les Carmes déchaussés. » Donc de Thou savait qu'on traitait avec l'Espagne.

Non-seulement il le savait; mais encore il était un des instruments de la négociation. C'est avec le secret de son ami son propre secret qu'il a gardé devant ses juges; car il était complice du crime d'Etat que méditait et préparait Cinq-Mars.

Voilà, à mon sens, ce qui ressort de la lettre; mais ce n'est pas tout. Une troisième lettre d'Alexandre de Campion à Auguste de Thou va nous apprendre pourquoi ce fut le second qui fut chargé de solliciter le concours du premier.

Elle est du 5 janvier 1642. Alexandre de Campion écrit à Auguste de Thou qu'il lui envoie deux boîtes qui ont été trouvées chez le comte de Soissons après la mort de ce prince. Ces deux boîtes contenaient un portrait et des lettres de la princesse de Guemené. Auguste de Thou avait désiré les rendre lui-même « à l'illustre personne pour qui on l'accusait de soupirer ; » et Alexandre de Campion « s'en défaisait, non pas sottement sans en connaître le prix, mais pour faire connaître à de Thou sa confiance et l'amitié qu'il avait pour lui. »

Incontestablement il résulte de là qu'Auguste de Thou avait avec Alexandre de Campion des relations déjà anciennes et très-particulières. Où avait-il pris l'assurance, d'une part, de lui demander l'abandon des deux boîtes, d'autre part de présenter ces mêmes boîtes à la princesse de Guemené, sinon dans la notoriété qu'il s'était acquis et dans le crédit dont il jouissait à l'hôtel de Soissons ? C'était une mission bien délicate que celle qu'il ambitionnait de remplir. Il fallait qu'il eût été bien avant dans les secrets du prince pour qu'il la recherchât et qu'Alexandre de Campion lui en cédât le profit. Les liens de l'amitié ne suffisent peut-être pas pour expliquer la prière de l'un et le consentement de l'autre. Ne faut-il pas y joindre ceux d'une complicité périlleuse ? Au moins se comprend-il aisément que dans l'état de leurs relations, l'ami de Cinq-Mars ait été chargé d'obtenir les services de l'ancien gentilhomme du comte de Soissons.

A ce propos il convient de prendre garde que la lettre du 14 janvier a été écrite en réponse à une lettre d'Auguste de Thou qui demandait à Alexandre de Campion s'il était vrai que le cardinal de Richelieu lui eût fait promettre de grands avantages pour le cas où il voudrait se donner à lui. Elle est antérieure à l'entrevue secrète « dans les Carmes déchaussés; » et comme Alexandre de Campion y protestait qu'il serait toujours le serviteur de Cinq-Mars, on peut croire qu'elle avait été provoquée pour préparer cette entrevue.

Digitized by Google

Nul plus qu'Alexandre de Campion n'était l'homme qu'il fallait pour négocier avec la cour de Madrid. De quoi s'agissait-il en effet? De reprendre avec le duc d'Orléans le plan qui avait failli réussir avec le comte de Soissons. C'était le même but: le renversement du cardinal de Richelieu; c'étaient les mêmes moyens : l'alliance avec l'Espagne, et Sédan pour lieu de retraite; c'étaient les mêmes acteurs principaux : seulement le comte de Soissons était remplacé par le duc d'Orléans. A peine quelques changements dans les détails, le fond et la forme demeuraient les mêmes. Eh bien! Alexandre de Campion avait été dans tous les mouvements du premier complot; c'était lui qui avait fait le voyage de Bruxelles. Il connaissait tous les acteurs du drame qui avait eu son dénouement sur le champ de bataille de la Marfée, et il était connu de tous. C'était d'ailleurs un homme de conseil et d'action; un conspirateur rompu à tous les manéges et à toutes les intrigues; un soldat intrépide, surtout très-peu scrupuleux. On l'avait vu tout prêt à assassiner le cardinal de Richelieu pour le comte de Soissons. On ne s'étonna pas plus tard de le voir tout prêt à assassiner le cardinal Mazarin pour le duc de Beaufort.

De Thou à son tour était l'homme qu'il fallait pour introduire Alexandre de Campion dans le complot. Peut-être même est-ce lui qui l'avait désigné à Cinq-Mars. En tout cas ce n'est pas le grand écuyer qui l'avait choisi. D'après la lettre du 5 janvier, il croyait qu'Alexandre de Campion s'était donné ou allait se donner au cardinal de Richelieu. Personne dans la petite cour du favori n'avait autant d'ouverture que de Thou auprès de l'ancien gentilhomme du comte de Soissons. En ce temps-là Alexandre de Campion, qui venait d'être compris dans l'accommodement du duc de Bouillon, habitait sa terre de Vert où il se tenait comme caché; et c'est de là qu'il a écrit ses lettres à Auguste de Thou. Il n'entretenait guère de rapports suivis qu'avec la duchesse de Chevreuse; et il avait attaché son frère Henri à la maison de Vendôme. Toujours est-il certain que de Thou ne s'épargna pas pour l'engager au service de Cinq-Mars; et s'il échoua, ce fut parce que l'expérimenté conspirateur avait mauvaise opinion de leurs affaires.

Les choses très-probablement se passèrent de la manière suivante: on cherchait un gentilhomme que l'on pût accréditer utilement auprès de la cour de Madrid ou auprès de celle des Pays-Bas. Auguste de Thou qui avait reçu récemment la lettre du 5 janvier, proposa Alexandre de Campion. Il ne put le faire accepter d'abord, parce que Cinq-Mars était informé des paroles qui avaient été portées au château de Vert de la part du cardinal de Richelieu; mais il eut permission de lui écrire. Il le fit comme nous l'apprenons par la lettre du 14 janvier, sous prétexte de s'enquérir de la vérité des faits qui lui avaient été racontés par son illustre ami; et sur la réponse de Campion (même lettre du 14 janvier), il lui assigna « dans les Carmes déchaussés » un rendez-vous. Alexandre de Campion avait promis d'être serviteur de Cinq-Mars; et il avait donné pouvoir à de Thou de protester de sa fermeté. C'était presqu'un engagement. Cepen-

Digitized by Google

dant il trompa dans l'entrevue les espérances d'Auguste de Thou. Les deux interlocuteurs se séparèrent sans avoir rien conclu. Mais de Thou ne se tint pas pour battu encore. Après avoir parlé, il écrivit. C'est à ce nouvel et suprême effort que répondit la lettre du 3 mars.

Plus j'ai lu les lettres d'Alexandre de Campion, plus j'ai cru y voir clairement ce que je viens d'exposer.

Faut-il s'étonner de cette active complicité d'Auguste de Thou? Ne voyons-nous pas dans les *Mémoires de Chouppes* que ce fut lui qui *embarqua le duc de Bouillon?* Je sais bien qu'on a rejeté ce témoignage, parce que, disait-on, il était unique; mais c'est qu'on ne se souvenait plus des lettres d'Alexandre de Campion. Maintenant il faut une autre réponse. Chouppes est *très-précis* et *très-formel*. Il rapporte en ces termes ce qu'il a *appris du duc de Bouillon lui-même :* « Il me dit, écrit-il, que c'était lui (de Thou) qui l'avait embarqué; qu'il l'avait été trouver trois fois, *l'hiver d'auparavant,* à Turenne pour l'engager dans cette maudite affaire à laquelle il avait toujours eu beaucoup de répugnance, et que ce n'était qu'à force d'importunité qu'il lui avait arraché son consentement. »

Me trompé-je? Il me semble qu'après cela on ne peut pas dire avec assurance qu'Auguste de Thou ignorait qu'on traitât avec l'Espagne. Encore moins quand on le voit provoquer, solliciter l'homme qui a été le confident le plus autorisé et l'agent le plus actif du comte de Soissons, qui n'a pas hésité à se charger de l'assassinat de deux cardinaux, peut-on dire que ce n'était pour lui qu'une intrigue de cour.

Veuillez recevoir, etc.

MOREAU.

Preuilly, 23 *janvier* 1868.

MONSIEUR,

Je dois un double remerciment à M. Moreau, et pour les termes polis avec lesquels il a bien voulu parler de l'article sur la conspiration de Cinq-Mars, et pour l'occasion qu'il me donne de réfuter une objection qui pourrait se présenter à d'autres esprits, et affaiblir l'autorité des preuves qui me semblent démontrer qu'Auguste de Thou est resté complétement étranger à la négociation du traité fait avec l'Espagne.

Selon M. Moreau, la lettre d'Alexandre de Campion prouve que le 22 *ou* 23 *février*, de Thou est allé trouver Alexandre de Campion pour lui proposer de se rendre à Madrid, à l'effet de conclure le traité qui a constitué le crime d'État.

Il suffit d'un mot, d'un chiffre pour montrer que M. Moreau ne donne pas son vrai sens à la lettre de Campion.

Le négociateur du traité de Madrid, Fontrailles, était parti de

Digitized by Google

Lyon pour l'Espagne (remarquez cette date), *le 17 février*, emportant la minute du traité, et les blancs-seings du duc d'Orléans qui l'accréditaient pour cette négociation.

Il est donc impossible qu'Auguste de Thou ait été proposer à Campion une mission confiée à un autre négociateur, lequel était déjà parti depuis quelques jours, muni des pleins pouvoirs de Monsieur et de la minute même du traité projetté [1].

Je pourrais borner là ma réponse; en face d'une impossibilité absolue, d'un argument qui ne laisse pas de réplique, tout autre argument peut paraître superflu. Cependant, pour donner à la lettre de M. Moreau toute l'attention qu'elle mérite, je poursuis.

Mais, dit-on, il est question, dans cette lettre, d'un voyage à faire précisément à l'époque de la négociation du traité de Madrid; et ce voyage, Campion ne pouvait l'entreprendre « sans se rendre suspect au cardinal et s'exposer à sa vengeance, » c'est donc le voyage d'Espagne.

Mon Dieu, la lettre elle-même dit quel était ce voyage : « Quoique je commence à aimer mon repos, je me résoudrais à me rendre auprès de lui (Cinq-Mars), si, etc. »

Cela est clair, il s'agissait tout simplement dans la visite d'Auguste de Thou à Campion, de le presser de venir grossir le nombre des partisans dont s'entourait le grand écuyer; nous avons montré qu'ils étaient en foule auprès de lui [2], pour un homme sur qui était fixé l'œil vigilant du cardinal, et qui avait déjà contre lui le souvenir de l'assassinat prémédité pendant le siége de Corbie, il n'eût pas été sans péril de venir se ranger auprès de Cinq-Mars en ce moment de guerre ouverte entre le favori el le ministre; c'est ce que disait Campion.

Il en est de cette visite d'Auguste de Thou chez Campion comme de celle qu'il avait faite quelques mois auparavant, de la part de Cinq-Mars au duc de Bouillon, à une époque où personne ne pensait au traité d'Espagne, et qui ne fut « qu'un compliment » selon l'expression de Fontrailles.

C'est la liaison qui s'établit alors entre M. le Grand et le duc de Bouillon dans laquelle ce duc s'est plaint que de Thou l'eût embarqué [3]; non dans un traité.

[1] C'est le 17 février que le roi partit de Lyon, et Fontrailles, qui y était avec Cinq-Mars, dit lui-même, dans sa relation : « Le roi s'en alla à Narbonne et je repartis en poste après avoir reçu la minute du traité, etc. » Et le voyage de Fontrailles avait même été décidé bien avant le 17 février, car les lettres du duc d'Orléans pour l'accréditer étaient datées du 20 janvier.

[2] Le roi lui-même avait remarqué et se souvenait que, dès son arrivé à Lyon, « Cinq-Mars avait plus de cinquante gentilshommes qui dépendoient de luy. » (Lettre de Chavigny du 4 juillet,) selon Fontrailles, qui peut ici être suspect d'exagération : « Il vint plus de huit cents gentilshommes à Lyon le visiter » (p. 430). Et d'autres témoignages disent qu'au siége de Perpignan « on ne pouvait se tourner à sa suite tant la foule y était grande. » (Montglat, p. 380.)

[3] C'est l'expression dont se sert aussi Campion dans la même circonstance,

Digitized by Google

Je l'ai dit dans l'article de *la Revue*, « de Thou cherchait partout des amis à son ami, » il s'efforçait de lui procurer des partisans dont la qualité et le nombre pussent faire impression sur l'esprit du roi et donner de l'importance à Cinq-Mars, mais sans aucun rapport avec le traité d'Espagne, que de Thou n'a connu que lorsqu'il était fait, et qu'il a toujours désapprouvé, bien loin d'avoir contribué à le conclure. Il ne l'a pas révélé ; voilà son crime.

Le mot de Campion : « Le dessein de ruiner le cardinal par le cabinet » signifie, pour M. Moreau : le traité avec la cour de Madrid. Ce mot avait un autre sens dans le langage du temps : « Rien ne lui donnait tant de peine (à Richelieu), que le cabinet, » a dit Montglat, en parlant des intrigues qui se tramaient dans la chambre ou dans le cabinet du roi contre le cardinal; — « jamais les esprits ne furent plus dans l'impatience de voir ce que deviendra l'intrigue du cabinet, » écrivait le 11 juin H. Harnauld; c'est dans ce sens que tout le monde entendait ce qui se passait entre le ministre et le favori, c'est dans ce sens que Campion l'a entendu. Enfin si on voulait à toute force faire signifier au mot *cabinet* la conspiration de Cinq-Mars, le traité de Madrid, ce mot qu'on pourrait, en ce cas, appliquer à l'Espagne, où les ministres faisaient et signaient le traité, ne peut, en aucune façon, convenir à l'égard de la France, où le traité se faisait précisément en dehors du cabinet.

J'ai invoqué dans l'article de la *Revue* le témoignage de Mazarin; un mot encore :

En le chargeant de la négociation avec le duc de Bouillon, Richelieu l'avait averti de profiter de la position périlleuse de cet accusé pour tirer de lui tous les aveux possibles; il lui écrivait encore le 16 août : « Vous sçaurés bien le mesnager petit à petit, et le faire estendre, autant que vous le pourrés, sur la cognoissance qu'a eue M. de Thou de tout ce qui s'est passé entre ces messieurs. »

Et bien, c'est après avoir interrogé plusieurs jours de suite le duc de Bouillon, qui, pour sauver sa tête, disait tout ce qu'on voulait lui faire dire, c'est après cette persistante et minutieuse enquête, que Mazarin, cet homme d'une finesse si déliée et si pénétrante, affirme que de Thou est resté étranger à toute pensée de violence et de traité avec l'Espagne.

Quand on n'aurait pas d'autre preuve, assurément celle-là suffirait.

Mais il y en a d'autres, et des plus sûres. Ceux qui ont été le plus avant dans le secret de l'affaire n'y mettent point de Thou. Montrésor ne le nomme jamais dans tout ce qu'il raconte des conférences où fut résolue, entre le duc d'Orléans, M. de Bouillon et M. le Grand, la mission de Fontrailles.

Fontrailles, lui aussi, a écrit que de Thou se trouvait engagé dans les intérêts de Cinq-Mars, sans croire « qu'il y eût crime capable de l'embarrasser. » Il affirme expressément qu'une délibération avait été prise de céler à de Thou la résolution du traité, dont il n'eut connaissance que par une indiscrétion de la reine, à qui Monsieur en avait fait la confidence. L'étonnement de Fontrailles quand, à son

Digitized by Google

retour d'Espagne, rencontrant de Thou à Carcassonne, il le vit instruit du sujet de sa mission à Madrid, confirme son témoignage. « Il ne voulait rien savoir, » a dit encore Fontrailles, et quand enfin il savait, comme dans cette circonstance, il blâmait énergiquement. Fontrailles avait d'ailleurs connu, par expérience, la vérité de ce que disait Cinq-Mars, que si « Auguste de Thou *n'était trompé*, il n'entreprendrait rien. »

Qui peut se prétendre mieux informé, sur ce fait capital, que Fontrailles, admis au cœur du complot, dont il avait même été la cheville ouvrière? Que Mazarin qui ensuite a tout examiné en homme obligé de rendre compte à Richelieu? Quel intérêt le négociateur du traité avait-il à nier, à l'époque où il a écrit, la complicité d'Auguste de Thou? Et Mazarin n'avait-il pas un intérêt à la prouver devant Richelieu qui souhaitait si ardemment cette preuve?

Voici donc la solution que veut bien me demander M. Moreau, et que je soumets à son jugement.

Les trois arguments tirés de la lettre d'Alexandre de Campion sont :

L'entrevue dans les Carmes avait pour objet de proposer à Campion d'aller négocier le traité de Madrid;

Le voyage périlleux pour Campion, c'est le voyage d'Espagne;

La *ruine du cardinal par le cabinet*, c'est la conspiration de Cinq-Mars;

Ces trois arguments qui peuvent paraître spéciaux, et qui ont dû préoccuper un esprit sagace et habile investigateur des questions historiques, s'évanouissent complétement devant les documents manuscrits que nous avons cités et que M. Moreau ne pouvait connaître.

Je n'ai pas à m'occuper de la dernière partie de la lettre de M. Moreau, laquelle ne touche en rien au traité de Madrid; les lettres qu'il cite montrent seulement que de Thou était lié avec Alexandre de Campion; on sait qu'il avait des liaisons assez intimes avec beaucoup d'ennemis du cardinal, et nous avons remarqué nous-même que c'était là un des principaux griefs qui lui avaient attiré l'animadversion de Richelieu, mais nous n'avons point pensé qu'il fût nécessaire de citer les lettres, curieuses du reste, d'Alexandre de Campion pour établir un fait si bien connu.

Quant au marquis de Chouppes dont, en finissant, M. Moreau allégue le témoignage, il ne mérite pas ici d'être consulté. Si c'est lui qui a écrit le livre publié sous son nom, quatre-vingt ans [1] environ après sa mort, ou il a voulu se donner un rôle qu'il n'a pas joué, ou il avait complétement perdu la mémoire. Chaque mot de son récit est une bévue. « Le roi se retira à Narbonne; quelques jours après, M. des Noyers qui était resté au camp reçut le traité..... » De Noyers ne resta pas au camp, il accompagna le roi à Narbonne; il ne reçut pas le traité, ce fut, au contraire, le cardinal qui lui en

[1] En 1753, 2 vol. Je n'ai pas à apprécier les mémoires du marquis de Chouppes, et je n'entends parler que de ce qui concerne l'affaire de Cinq-Mars, t. I, p. 40-43.

Digitized by Google

donna la première nouvelle, en lui mandant qu'il l'avait reçu par un coup de la Providence.

Chouppes continue : « Aussitôt des Noyers envoye prier le maréchal de la Meilleraie et moy de nous rendre chez lui... Nous montâmes à cheval et allâmes au grand galop trouver M. des Noyers ; il nous montra le traité d'Espagne qu'il venoit de recevoir. J'en fus pénétré de douleur... On convint qu'il falloit l'envoyer à M. le cardinal à Tarascon, par la voye la plus sûre et la plus prompte, M. des Noyers vouloit que je me chargeasse de la commission ; j'y sentois beaucoup de répugnance, car quoique je fusse bien éloigné d'approuver la conduite de M. le Grand, quoique je fusse même persuadé qu'il méritoit une punition exemplaire, je me faisois une délicatesse de me charger de la conviction d'un crime capital contre un homme que j'avois aimé... (Ici une page sur les scrupules du marquis de Chouppes et sur les raisons qu'il y avait de ne pas lui donner cette commission...) Enfin on jeta les yeux sur Ratabon, secrétaire et homme de confiance de M. des Noyers. Il arriva à Tarascon... etc. »

Si l'on veut bien comparer le récit que nous avons fait d'après les lettres originales ou autographes du cardinal, de Chavigni et de de Noyers, on verra que celui des mémoires de Chouppes est faux d'un bout à l'autre ; ce ne sont pas seulement des faits inexactement présentés, tout est inventé ; le marquis de Chouppes n'a rien fait ni rien su, de tout ce que racontent ici ses prétendus mémoires ; il est curieux de voir falsifier l'histoire avec des détails si précis, et une telle impudence.

La lettre de M. Moreau me fait penser que je n'ai peut-être pas assez insisté sur un point qui me semblait prouvé, et puisque l'occasion se présente de revenir sur ce sujet, permettez-moi, Monsieur, de m'y arrêter encore un instant.

Je me demande quels ont été les accusateurs d'Aug. de Thou, et s'il ne serait pas utile à la connaissance de la vérité de les discuter brièvement et de poser leurs témoignages.

Appelons donc ces témoins :

« Monsieur, nous l'avons vu éperdu et hors de lui au moment où il apprit que la conspiration était découverte ; et, durant le cours de la procédure, on le trouva docile à tout ce qu'on exigea de lui ; il se refusa obstinément à une seule chose, la confrontation, et l'on sut tirer parti de ce refus même. » « Il a déclaré, mandait Chavigny, qu'il n'y a point d'extrémité qu'il ne souffre plustost que de se résoudre à voir MM. le Grand et de Bouillon en face... Il offre de ratifier sa confession en présence de M. le chancelier et de toutes autres personnes qu'on voudra choisir, d'y ajouter tout ce qu'il pourra avoir obmis, et tout ce dont on le fera souvenir. » Et on le fit souvenir qu'il avait oublié de déclarer que M. de Thou avait pris part au traité de Madrid. Sans doute Monsieur ne craignait rien pour sa vie ; mais il craignait pour ses apanages et ses pensions, pour ses plaisirs, pour son repos, il avait vu l'exil de sa mère, et il voyait en perspective pour lui-même le dénuement d'un exil misérable. Il en fallait pas tant pour lui faire commettre une lâcheté.

Digitized by Google

Le duc de Bouillon; celui-là une fois qu'il fut en marché de sa tête, il dit et donna tout ce qu'on voulut pour la racheter[1]. De véritables juges l'auraient récusé. Richelieu avait grand soin, durant la mission de Mazarin à Pierre-Encise, de l'avertir de tout le parti qu'il pouvait tirer des terreurs du duc Bouillon : « Vous sçaurez bien (lui écrivait-il le 16 août), vous sçaurez bien le mesnager petit à petit, et le faire estendre autant que vous le pourrez sur le particulier des mesfiances que M. le Grand luy a données, comme aussi sur la cognoissance qu'a eue M. de Thou de tout ce qui s'est passé entre ces messieurs[2]. »

Richelieu savait bien qu'il viendrait facilement à bout du prisonnier de Pierre-Encise; il craignait plus que lui les dames qui tenaient encore Sédan, la duchesse sa femme et surtout la douairière. L'échafaud de la place des Terreaux n'était pas encore démoli que M. de Bouillon se hâta de se livrer à merci au chancelier et au cardinal. Sa lettre à Richelieu, datée du 13 au matin, est pleine de componction et d'humilités qui ne lui valurent que ces mots écrits en toute hâte par le cardinal à Chavigny : « M. de Bouillon a eu une si grande peur de l'exécution de ces Messieurs, que s'il avait trois Sédan il les donnerait pour sauver sa vie[3]. » Il donna plus, il donna l'honneur; certes, Sédan était une assez belle rançon pour lui permettre un peu plus de dignité. Quelle sincérité attendre d'un témoin saisi d'une telle épouvante?

Le troisième témoin, le plus dangereux, le plus fatal des trois, c'est Cinq-Mars. On a pensé qu'au dernier moment il se pratiqua quelque ténébreuse machination pour obtenir contre de Thou cette sentence de mort que Richelieu poursuivait avec tant d'ardeur, et qu'on voulait avoir à tout prix.

Nous allons changer ces conjectures en certitude.

Depuis trois mois entiers on était à l'œuvre, et on n'avait encore rien trouvé qu'on pût donner aux commissaires pour motif sérieux, pour prétexte même à une condamnation capitale. La preuve en est dans les pièces mêmes du procès, où l'on voit que le résultat des dernières confrontations qu'on avait fait subir à de Thou, avec le duc de Bouillon et avec Cinq-Mars, le 9 septembre, établissait que de Thou avait eu connaissance du traité, mais seulement à l'époque du retour de Fontrailles.

Ici, nous avons à produire un document nouveau et d'une haute gravité; nous avons une lettre autographe du chancelier Sé-

[1] Le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande, était venu à Paris porteur des lettres du prince d'Orange qui demandait grâce pour son neveu. Richelieu permit à d'Estrades de voir le prisonnier et de lui donner bon espoir, à condition d'abandonner Sédan. « D'Estrades, dit le P. Griffet, le trouva fort abattu... Il le rassûra..., ajoutant qu'il lui en coûteroit la principauté de Sedan... Le duc transporté de joie, se jetta au cou du comte d'Estrades...; il lui dit qu'il feroit tout ce qu'on voudroit, pourvû qu'on lui sauvât la vie. » (*Histoire de Louis XIII*, p. 512.)

[2] Arch. des Aff. étr.

[3] Bibl. imp. Baluze, paquet 1, n° 1. Lettre du 15 septembre.

Digitized by Google

guier[1], laquelle prouve que le 11, la veille de la condamnation, le chancelier ne croyait pas les charges suffisantes pour mettre de Thou en jugement. Cette lettre va laisser tomber quelque clarté sur la fin de cette obscure et sanglante procédure; elle va apporter à un récit pour lequel l'historien de Louis XIII ne cite point ses autorités, l'authenticité que peut donner un document écrit et signé de la main du chancelier lui-même. Nous y lisons :

« Demain vendredy, on procédera au jugement après avoir interrogé M. le Grand... L'on diffère le jugement de MM. de Bouillon et de Thou après la condamnation du sieur le Grand. »

Ainsi, retenons bien ce point : le 11 septembre, le chancelier n'a pas de preuves pour faire condamner de Thou. Quel trait de lumière est donc venu subitement illuminer l'intelligence du chancelier, qui, le lendemain matin, présidait la commission, et condamnait de Thou à perdre la tête?

Mais Richelieu ne voulut pas du sursis ; il fallut bien que le chancelier trouvât un moyen d'en finir.

Qu'arriva-t-il alors?

Maintenant nous nous adressons au P. Griffet, historien consciencieux, ordinairement assez sobre de conjectures, et d'ailleurs plus enclin aux conjectures favorables à Richelieu qu'à celles dont l'Eminence aurait à se plaindre. C'est pour cela précisément que nous aimons mieux, dans cette circonstance, lui donner la parole que de la prendre :

« Le Cardinal, qui croyoit de Thou aussi coupable que Cinq-Mars, vouloit absolument qu'il eût le même sort ; et, comme il prévoyoit que la plupart des commissaires seroient arrêtés par le défaut de preuves, il employa tous les moyens qu'il put imaginer pour en trouver... Il chargea le chancelier de faire entendre à Cinq-Mars que le seul moyen d'obtenir sa grâce étoit de lui tout avouer..., qu'il pouvoit lui parler avec confiance, non comme à un juge, mais comme à un ami, et qu'on ne feroit aucun usage, dans la procédure, de ce qu'il auroit dit. Cinq-Mars se laissa tellement éblouir par les discours du chancelier qu'il accusa de Thou d'avoir eu connaissance du traité d'Espagne..., ajoutant qu'il haïssoit personnellement le Cardinal, et que, s'il sortoit jamais de sa prison, il falloit y prendre garde.

« Ravi de ces déclarations..., Richelieu n'en fut que plus ardent à poursuivre la condamnation du sieur de Thou. Il ne restoit plus qu'à déterminer Cinq-Mars à déposer en justice... ; mais ce premier magistrat se trouvant *en quelque sorte* lié par la parole qu'il avoit donnée à Cinq-Mars..., le Cardinal eut recours au sieur Laubardemont, qui lui parut plus propre que personne à réussir dans cette entreprise. »

— En effet, l'œuvre était digne de l'homme... C'était Laubardemont! l'un de ces serviteurs dont la honteuse renommée est au moins un malheur pour ceux qui les emploient.

[1] Arch. des aff. étr.

Digitized by Google

Je reprends le P. Griffet :

« Laubardemont ayant reçu les ordres et les instructions du Cardinal... représenta à Cinq-Mars que, dans les termes où étoit son affaire, il ne lui restoit plus d'autre ressource que d'obtenir sa grâçe par un aveu sincère; que M. de Thou avoit déjà déclaré tout ce qu'il savoit, et qu'il étoit étonnant qu'il voulût être fidèle, au péril de sa vie, à un homme qui lui avoit manqué de fidélité...; et que s'il s'obstinoit à nier jusqu'à la fin les faits les plus certains, les juges ne pourroient se dispenser de le condamner à la question ordinaire et extraordinaire, pour l'obliger à la révélation de ses complices; qu'en disant la vérité tout entière, il étoit sûr d'éviter tout à la fois les tourments et la mort, et qu'il lui donnoit sa parole que, s'il le faisoit, il ne lui arriveroit aucun mal. Ce discours artificieux fit une grande impression sur l'esprit de Cinq-Mars, déjà fort ébranlé par la crainte d'une mort prochaine et inévitable. »

Laubardemont s'était acquitté comme il savait faire de la mission que le Cardinal lui avait donnée; l'infâme pratique eut tout le succès qu'on en pouvait attendre... De Thou était perdu.

Cependant voilà les deux amis devant les juges.

C'est toujours le P. Griffet qui parle :

« A peine Cinq-Mars se fut-il assis sur la sellette, qu'il se leva brusquement pour s'approcher du chancelier, auquel il dit quelques paroles à l'oreille, qui ne furent point entendues par les autres commissaires. On a conjecturé qu'il le fit souvenir de la parole qu'on lui avoit donnée de lui accorder la vie s'il disoit la vérité. »

Et quand on l'interrogea sur de Thou : « Puisqu'on m'a manqué de parole, dit Cinq-Mars, je suis dispensé de tenir la mienne..., et il répondit que M. de Thou avoit été instruit de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur et le duc de Bouillon et qu'il avoit su le traité qu'ils vouloient faire avec l'Espagne, et le voyage de Fontrailles, qu'enfin il avoit eu la connaissance entière de la résolution qui avoit été prise, et la forme que l'on devoit tenir pour l'exécution. » (*Hist. de Louis XIII*, p. 507, 508, 516, 517.)

Enfin Cinq-Mars dit aussi que de Thou avait toujours désapprouvé le traité; correctif évidemment inutile, le coup mortel était porté.

La lettre du chancelier constatant qu'on n'avait pas de preuve pour condamner de Thou le 11 septembre, et la preuve se trouvant faite le 12 au matin, n'est-ce pas l'évidence même que, durant ce court intervalle, elle a été fabriquée dans les communications secrètes du chancelier et de Laubardemont avec Cinq-Mars, dont le P. Griffet nous rapporte toutes les circonstances?

J'ajouterai ici une conjecture que ne fait pas l'historien; je veux supposer que Laubardemont avait fait espérer à Cinq-Mars la grâce de son ami aussi bien que la sienne; malgré les vices du jeune d'Effiat, je ne puis encore le croire capable d'une telle trahison, s'il n'eût eu cet espoir.

Les faits ainsi posés, jugeons après les juges.

L'histoire nous met ici en présence de deux témoins, tous deux

Digitized by Google

complices d'un crime dont vous supposez coupable un troisième accusé.

Vous dites au premier : déclarez si ce troisième accusé a participé au crime, ou bien ce soir vous aurez la tête tranchée, et préalablement vous serez torturé.

Cet homme répond : *oui, il a participé.*

Le second complice vous a échappé. Quelques années après, lorsqu'il ne s'agissait plus ni de crime ni de jugement, exempt de tout péril, affranchi de toute influence, il écrit une relation, et il nous dit :

J'ai connu à fond toute l'affaire, j'en ai été non-seulement le complice, mais l'instrument principal; *non, le troisième accusé n'y a point participé.*

Auquel des deux témoins croirez-vous? Pour moi, je crois au témoin libre d'intérêt et de crainte; non au témoin qui dépose entre une menace de mort et une promesse de grâce.

Et notez bien ceci : le malheureux que vous mettez à cette terrible épreuve est obligé de vous dire non ce qui est vrai, mais tout ce que vous soupçonnez; car s'il reste en deçà de vos soupçons, vous l'accuserez de réticence, et il ne lui servira de rien de déclarer seulement ce qu'il sait; après avoir parlé, il n'aura pas moins la tête coupée, s'il ne vous a pas dit tout ce que vous croyez et voulez savoir.

En posant la plume, je veux remercier encore l'honorable correspondant de la *Revue* d'avoir rappelé mon attention sur une question que j'étudie avec le vif intérêt qui s'attache toujours à la recherche de la vérité, étude qui, dans ce cas spécial implique pour l'historien un double devoir : venger l'innocent, décapité sous le faux prétexte d'un crime d'État, et flétrir une fois de plus la justice rendue par commissaires.

Veuillez agréer, etc.

M. AVENEL.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LA

TRADITION HISTORIQUE SUR PHILIPPE II[1]

La fureur acrimonieuse de l'école matérialiste ou naturiste contre les personnages historiques que leur catholicisme ardent a conduits à des actes que blâme notre époque tolérante, fait sourire les sceptiques, heureux de ce nouvel argument en faveur de la faiblesse et de l'inconséquence de la raison humaine. Et, en effet, comment les apôtres de la théorie des milieux, pour lesquels, étant données la faculté maîtresse, la race et l'éducation d'un individu, ses actions s'en déduisent comme d'une équation algébrique, peuvent-ils élever un reproche quelconque contre ceux que leur caractère violent et les idées de leur temps menaient tout droit à des cruautés qui ne choquaient pas la grande majorité de leurs contemporains? C'est pure aberration, lorsque les sectateurs du matérialisme prétendent qualifier moralement les faits et gestes d'un individu, quelque dépravés qu'ils nous paraissent, puisque, selon eux, ils lui ont été imposés

[1] *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, par le marquis de Pidal, traduit de l'espagnol, par M. Magnabal. Paris, Baudry, 1867, 2 vol. in-8°. — *Don Carlos et Philippe II*, par M. Gachard. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8°. — *Antonio Perez, l'Art de gouverner*, publié pour la première fois en espagnol et en français, par M. Guardia. Paris, Plon, 1867, in-8°.

Digitized by Google

par les éléments de sa nature et ce qui a pu s'y infiltrer des choses au milieu desquelles il a vécu.

Jamais cette plaisante contradiction, sur laquelle on ne saurait assez insister, ne fut plus flagrante que dans les jugements portés sur Philippe II par cette école, bien faite au contraire pour justifier les énormités des plus funestes tyrans. Ce prince, dont le caractère est précisément si entier, toujours conséquent, espagnol jusqu'à la moelle, qui, en ordonnant les rigueurs que nous réprouvons, pouvait, se fondant sur les autorités les plus graves, croire n'exercer que son droit, devrait, loin d'être incriminé par les naturistes, être au contraire exalté par eux, comme un exemple éclatant de l'influence que peuvent avoir, même sur un homme supérieur, la race, le milieu et la faculté maîtresse.

Nous, au contraire, qui admettons la liberté et la responsabilité humaine, nous sommes en droit de blâmer sévèrement la dureté de cœur, l'astuce, l'inflexibilité de Philippe II, tout en lui tenant compte d'avoir dédaigné de cacher ces vices sous les dehors charmeurs qui servaient à son père Charles-Quint à déguiser une insensibilité à peu près égale. Si nous déclarons donc que Philippe ne nous est pas sympathique, comme on dit, il faut cependant avouer que les recherches des historiens modernes qui ont fouillé tous les recoins de sa vie, lui ont été en somme favorables. Il y a loin du personnage réel, tel que nous le dépeignent les Ranke et les Prescott, au sombre émule de Tibère de la tragédie de Schiller.

Mais si Philippe a gagné, dans sa renommée personnelle, à être étudié de près, en revanche le système dont il est un des principaux représentants, l'autocratie, le pouvoir qui lui permettait, selon l'expression d'un diplomate vénitien, de gouverner l'Espagne avec une verge de fer, a trouvé dans ces investigations une condamnation éclatante. Les effets désastreux de son règne ne sont nulle part mieux retracés sur le vif que dans l'*Art de gouverner*, discours au roi Philippe III souvent attribué à Antonio Perez, et dont M. Guardia vient de nous donner une édition en même temps qu'une traduction.

Mais, chose bizarre! M. Guardia, après avoir établi par les meilleures raisons que cet ouvrage n'est pas de Perez, mais d'un de ses amis, don Balthazar Alamos de Barrientos, laisse sur le titre de son livre le nom de Perez, habileté dont nous n'avons pas à définir le but. Puis, il a la grande naïveté d'avouer ne pas avoir consulté le manuscrit de Londres, selon lui très-important, ce qui est un peu fort, par ce temps d'exactitude en fait de texte et de restitution d'auteur.

Ce qui est plus grave, c'est que l'introduction placée par M. Guardia en tête de l'*Art de gouverner* n'est pas même dans le ton de la gravité historique, que les fausses notes d'une déclamation un peu arriérée n'y sont pas rares. Les délicats feront bien de laisser de côté ce morceau qui sent son Raynal; ils trouveront en revanche, dans le *Discours* même de Barrientos, la plus haute sagesse politique, pleine de ce suprême bon sens qui est presque du génie, toute nour-

Digitized by Google

rie de détails intéressants, et d'observations profondes. Ils seront captivés par la hauteur de vues, la sagacité pénétrante de l'homme d'État, qui avait dans le commerce habituel avec Tacite, qu'il traduisit le premier en espagnol, acquis sur les choses humaines un coup d'œil supérieur, assuré encore par le maniement des grandes affaires.

L'exposé, par exemple, de la situation aux Indes (Mexique et Pérou), est un chef-d'œuvre, une analyse à la Montesquieu : pas un mot de trop, les faits admirablement saisis, parfaitement groupés et jugés avec un discernement qui devine l'avenir ; la révolte de ces colonies y est prédite avec ses causes et son rapide succès. Vient ensuite le tableau de l'Espagne épuisée et surmenée par Philippe II, morceau, comme nous l'avons dit, qui, mesuré comme il l'est dans la forme, est la condamnation la plus accablante du règne de ce roi.

Une chose importante, cependant, est à noter ici, c'est qu'une bonne partie des trésors et des hommes que Philippe tira sans cesse de ses États, lui ont servi à défendre le catholicisme, que ses armées ont sauvé en France et en Allemagne des attaques redoublées du protestantisme. Or l'Espagne, qui pressurait sans scrupule les pays étrangers qu'elle tenait sous sa dure domination, n'a rien à réclamer, si la moitié même des millions qu'elle extorquait aux Indes et en Italie, a été employée à sauvegarder la civilisation, et à empêcher l'intolérance protestante d'établir partout en Europe sa tyrannie.

Et dans cet ordre d'idées nous ajouterons que, si les Espagnols ont le droit et le devoir de déplorer l'anéantissement de leur prépondérance par les mains mêmes de leur roi, les autres nations ne peuvent que remercier la Providence de les avoir, en aveuglant ce prince, garanti de l'hégémonie, comme on dit maintenant, de ces Castillans dont le suprême plaisir était de fouler aux pieds même leurs compatriotes d'Aragon ou de Catalogne.

Cependant, affaiblie comme elle était, à l'avénement de Philippe III, l'Espagne, renonçant à opprimer l'Europe, pouvait cependant jouer un rôle utile au bien général et encore digne de son antique gloire. C'est à quoi tendait le *Discours* de Barrientos, en conseillant la paix et l'alliance avec la France, d'un côté, et, de l'autre, une guerre acharnée à l'Angleterre. Puis il proposait une suite d'excellentes réformes intérieures dans l'administration de la justice et des finances ; là encore, il nous fait sonder le mal fait à l'Espagne, par l'ambition à outrance de Philippe, mal secondée qu'elle était par ce bizarre manque de résolution, qui faisait, selon l'heureuse expression de M. de Meaux, que voulant tout dominer et réduire, il ne savait ni oser, ni se confier, ni paraître.

Donc, ceci pleinement accordé que le règne de Philippe fut fatal à ses peuples, il ne ressort pas moins des recherches récentes, comme nous l'avons dit, que son caractère avait été beaucoup calomnié et par les haines suscitées par les bonnes comme par les mauvaises tendances de sa politique, et par suite même du mystère dont

Digitized by Google

il enveloppait toutes ses actions. Ainsi l'épisode tragique de don Carlos est maintenant entièrement élucidé, et à l'avantage de Philippe[1].

L'ouvrage consacré à ce sujet par M. Gachard, livre si instructif, si consciencieux, fondé tout entier sur les données les plus authentiques puisées dans les dépêches diplomatiques, et dont l'auteur vient de nous donner une seconde édition augmentée de quelques nouveaux faits importants, met hors de doute l'innocence au moins matérielle du roi dans la mort de son fils, assez peu digne par ses aptitudes bornées et son caractère fantasque, brutal, approchant de la démence, de servir de type à la poésie. Cependant, si Philippe eut les motifs les plus légitimes pour priver don Carlos de sa liberté, lorsqu'il voulut se mettre en pleine rébellion contre lui, on doit, avec M. Gachard, lui reprocher les inutiles tortures morales auxquelles il soumit son fils, et qui poussèrent ce dernier au violent désespoir qui fut une des principales causes de sa fin prématurée.

Mais là où la tradition sur Philippe est surtout prise en flagrant délit de fausseté, c'est dans les événements d'Aragon survenus à propos du fameux Antonio Perez. C'est au marquis de Pidal, éminent publiciste et homme d'État espagnol, que nous devons la lumière sur ces faits, que M. Mignet, faute de connaître les principaux documents s'y rapportant, avait contribué à faire juger sous un jour tout à fait faux

L'ouvrage de M. de Pidal, *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon,* dont M. Magnabal nous a donné récemment une excellente traduction, est basé sur une série de pièces de la plus haute valeur historique, qu'il a retirées le premier de la poussière des archives. Ce sont, entre autres, les délibérations mêmes du conseil suprême de l'Inquisition à propos de ces affaires d'Aragon de 1590 à 1591, les consultes de la Junte d'État créée à cette occasion, les registres de l'ancienne députation d'Aragon, trente-huit volumes renfermant les procès intentés à Saragosse à la suite des troubles, les *Commentaires* du comte de Luna, témoin oculaire, et une foule d'autres. Au fur et à mesure que M. de Pidal arrivait, à l'aide de ces documents, à trouver en défaut la tradition dont M. Mignet s'était fait le complaisant écho, il en conçut pour Philippe II, par réaction, une admiration croissante, et à la fin excessive.

Son point de vue général n'en reste pas moins le seul juste. Dans la lutte qui se passa alors entre l'autorité royale et les partisans de l'entière indépendance de l'Aragon, M. de Pidal est pour le souverain, et il a raison. La théorie des grandes agglomérations n'est pas encore jugée et nous sommes loin de vouloir l'invoquer. Mais à ceux qui déplorent le triomphe de Philippe, comme ayant empêché l'introduction en Espagne du régime fédératif, nous répondrons que

[1] Aussi est-ce avec un sentiment pénible qu'on lit dans l'*Introduction* précitée de M. Guardia, p. LIV : « Le mystère couvre encore la mort de don Carlos. » Et la fable des amours du prince et d'Élisabeth de Valois, il la répète aussi !

Digitized by Google

c'est là une complète illusion; avec les haines profondes, les jalousies invétérées qui existaient de province à province, si le pouvoir central ne l'avait pas alors emporté, le pays courait les plus grands risques d'être morcelé; dans tous les cas, l'unité nationale, dont les avantages en Espagne l'emportaient sur les inconvénients, n'aurait pu se fonder qu'après de nouvelles crises bien autrement violentes; jamais on n'aurait l'idée d'une fédération tant soit peu organisée. La Castille, Valence, la Catalogne, comme l'Aragon, se seraient confinés dans un isolement égoïste, à moins qu'on n'eût cherché à s'opprimer les uns les autres, alternative également funeste au progrès.

L'Espagne serait tombée sous le régime, non des libertés, mais des tyrannies locales. En effet, dans l'exposé si complet, si lumineux, que M. de Pidal trace de la constitution infiniment compliquée de l'Aragon, il nous montre que ces fameuses garanties contre toute oppression, ces précautions, uniques alors en Europe, pour l'exacte et l'impartiale application de la justice, n'existaient qu'au profit de certaines classes, et que la masse du peuple n'y participait pas. Les chefs de l'insurection avouent, comme la chose la plus simple, avoir, autorisés par la loi, condamné à mort et fait exécuter, sans les écouter, leurs vassaux, leurs paysans.

Ils n'en ont pas moins droit à la pitié, à l'admiration due aux nobles et intéressantes victimes, aux prix desquelles seulement, diraient les anciens, les dieux jaloux permettent à l'humanité de faire un pas en avant. Philippe II, lui, joue un rôle utile, mais ingrat; il est le champion de l'intérêt général, de la future liberté civile. Ce sont cependant ses ennemis qui l'emportent dans l'imagination populaire, et jusqu'ici l'histoire ne l'avait pas vengé.

Et pourtant M. de Pidal établit, par des preuves irréfragables, que dans ce combat entre l'esprit du moyen âge et celui des temps modernes, Philippe inclina constamment vers les mesures de douceur et de conciliation, qu'il ne cessa pas de résister aux suggestions de la plupart de ses conseillers, qui réclamaient la répression la plus sanglante, la plus terrible. Enfin, loin d'avoir, comme on l'a tant de fois accusé, détruit les franchises d'Aragon, il en a soigneusement conservé tout ce qui était conciliable avec l'existence d'un pouvoir central modéré, et élagué seulement les dispositions qui, comme le *liberum veto* des Polonais, paralysaient toute action utile du gouvernement.

Longtemps en effet avant l'arrivée de Perez, l'état des choses était devenu intolérable; ce n'étaient que discordes, révoltes, meurtres, provoqués généralement par la dureté inhumaine des seigneurs contre leurs vassaux, que la royauté essayait de protéger.

On en était venu jusqu'à contester au roi, sans qu'il y fût autorisé par les *fueros*, le droit exercé par ses prédécesseurs de se faire représenter par un vice-roi étranger, c'est-à-dire qui ne fût pas, comme l'étaient tous les autres fonctionnaires, originaire du pays. Philippe, loin de s'emporter, avait pris la voie régulière de la justice pour faire reconnaître sa prérogative; les choses étaient en bonne voie d'arrangement, lorsque l'arrivée imprévue de Perez, fuyant

Digitized by Google

la persécution du roi, vint tout remettre en question, tout bouleverser.

Ce personnage, dont M. de Pidal accentue les talents éminents d'intrigue, la facilité d'esprit, l'activité prodigieuse, en même temps que les tristes vices de cœur, parvint à lier son sort, dans l'esprit des Aragonais, avec celui de leur liberté ; et il y fut aidé par le désir aveugle de vengeance dont Philippe était dévoré à son égard, jusqu'à commettre les plus grandes maladresses. Ici, nous retrouvons le Philippe implacable qui ne fit jamais grâce à aucun condamné, et qui, laissant et reprenant ses persécutions, rappelle la cruauté du chat jouant avec la souris.

Mais une fois qu'il voit Perez bien définitivement hors de sa portée, qu'il doit renoncer à punir une offense personnelle, la prudence, l'habileté, le désir de composer les choses pacifiquement reprennent le dessus chez lui, en même temps qu'il sait, cette fois, prendre une ferme décision au moment voulu. En établissant ces faits ignorés, M. de Pidal prouve également, contre l'opinion commune, que dans les dernières procédures contre Perez, qui firent éclater la crise, le roi avait pour lui, en même temps que la lettre au moins de la loi, la très-grande majorité du royaume. Saragosse reste entièrement isolée dans la tentative de révolte qu'elle soutient si faiblement.

Entièrement maître du pays, tenant la capitale à sa merci par une vaillante armée, Philippe néanmoins repousse toujours les conseils de ses favoris, intéressés à le voir punir sévèrement. Il reprend les voies légales et régulières. Mais les chefs du mouvement, qu'il a laissés libres jusqu'ici, se refusent, par une obstination folle, à toute concession ; Philippe attend jusqu'au dernier moment. Enfin il frappe un grand coup : il fait tomber la noble tête du *Justicia major*, Juan de Lanuza, jeune homme doué de toutes les vertus, mais trop inexpérimenté, trop confiant en lui-même et dans les autres, comme Egmont. Philippe, après avoir sacrifié le vainqueur de Gravelines, après avoir traité son propre fils, comme il le disait, non en père, mais en roi, ne pouvait pas s'arrêter à la grâce touchante de la victime, ni aux nombreux faits qui l'innocentaient, dès que la froide politique la lui désignait comme devant, par l'horreur même que produirait le supplice, servir à rétablir à temps son autorité compromise, et à éviter une répression trop cruelle.

Il calculait juste. Après avoir, à Saragosse, fait exécuter quatorze des chefs les plus compromis, et dix à Terruel, après que l'Inquisition de son côté eut fait subir la peine de mort à six condamnés, Philippe put songer à rétablir un ordre stable et régulier. Ces chiffres minimes, quand on les compare aux hécatombes de victimes immolées dans les discordes civiles des autres pays, notamment en France et en Angleterre, sont les seuls conformes aux documents authentiques, qui démentent les assertions mensongères de Llorente, reproduites par M. Mignet. Au lieu des *six* relaxés au bras séculier pour l'auto-da-fé, Llorente met *soixante-dix-neuf*. M. Mignet copie *soixante-dix-neuf!* Par un artifice de langage que l'éminent

Digitized by Google

académicien qualifierait sévèrement chez un autre, il laisse entendre, contre la vérité des faits, que les juges royaux firent encore exécuter la sentence de mort portée contre Miguel Urrea, don Ferriz, don Bolea, et d'autres nobles, ainsi que beaucoup de laboureurs et artisans, qui furent tous plus tard, les uns absous, les autres graciés. Il fait trancher la tête en pleine place publique au duc de Villahermosa, qui mourut dans sa prison, de mort naturelle, comme l'a constaté son frère dans ses *Commentaires*.

M. Mignet ne mérite pas plus de confiance quand il accuse Philippe d'avoir bouleversé l'ancienne constitution de l'Aragon, et détruit ses *fueros*[1]. C'était là l'opinion vulgaire, dès l'époque même de ces événements. Mais il suffisait de consulter Argensola, le P. Murillo, le chanoine Lanuza et autres auteurs aragonais contemporains, pour s'apercevoir que les quelques sages restrictions apportées aux franchises du pays par les cortès de Tarazone, tout en étant calculées pour que l'autorité royale ne fût plus comme jusqu'ici, une ombre, laissaient subsister et l'indépendance et la législation particulière du royaume. Ne savait-on du reste pas que ces modifications avaient été faites sur les indications données par le justicier Martin de Lanuza, excellent patriote, qui disait encore du temps de Philippe III, que les lois aragonaises étaient d'une grande justice et sans aucun doute les plus sensées et les plus sages du monde?

On pouvait cependant reprocher à ces lois un excès de garanties individuelles, qui laissait la société trop désarmée et la forçait alors à recourir à des moyens extrêmes et violents. Il y fut mis ordre, et dorénavant les criminels ne purent plus par des chicanes de procédure se soustraire à la justice, et le pays cessa d'être l'asile des bandits de toute l'Espagne. Les Aragonais sentirent bien que ces quelques changements ne les avaient pas privés de leurs franchises; aussi, lorsque, quelques années plus tard, éclata la vaste insurrection en Catalogne, restèrent-ils parfaitement fidèles.

En réhabilitant ainsi à bon droit la politique de Philippe dans les affaires d'Aragon, le marquis de Pidal ajoute avec raison qu'il faut encore louer ce prince d'avoir, malgré le manque complet de cohésion entre les divers royaumes d'Espagne, maintenu dans ce pays, sinon la prospérité au moins la paix publique, pendant que toutes les autres nations étaient en proie à de sanglantes dissensions, et d'avoir tout préparé pour la fondation de l'unité nationale qui devait donner à tous les libertés civiles qui étaient alors le privilége des Aragonais.

Et nous ajouterons que, si Philippe II manquait entièrement, comme Napoléon, de ce *milk of human mind* sans lequel il n'existe pas de véritable et complète grandeur, on peut cependant, malgré

[1] Si nous mettons tant d'insistance à relever des erreurs de M. Mignet, c'est que, sur son autorité, nous avons dans notre notice consacrée à Philippe II (*Nouvelle Biographie générale*) porté contre Philippe des accusations très-exagérées, dont nous faisons ici amende honorable.

Digitized by Google

ses défauts, ses vices, dire de lui en donnant au mot toute sa portée : « C'était un roi. »

ERNEST GRÉGOIRE.

II.

UNE NOUVELLE ÉDITION

DE

L'ESPRIT DANS L'HISTOIRE

PAR M. ÉDOUARD FOURNIER[1]

On pourrait appliquer à l'ouvrage de M. Édouard Fournier le fameux hémistiche de Virgile : *Viresque acquirit eundo*[2]. La première édition (1857) se composait de 284 pages ; la seconde (1860), de 403 ; celle-ci en renferme 65 de plus. Mais, je me hâte de le dire, l'*Esprit dans l'histoire* n'a pas seulement gagné en étendue, il a gagné aussi en valeur : plusieurs erreurs en ont été bannies ; quelques preuves, qui avaient paru insuffisantes, ont été fortifiées ; l'auteur, soit en recommençant ses propres recherches, soit en pro-

[1] *L'Esprit dans l'Histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques*, par Edouard Fournier ; 3e édition, revue et considérablement augmentée. Paris, E. Dentu, 1867, in-18 de 468 pages.

[2] M. Fournier a cité un peu inexactement ce demi-vers dans l'*Esprit des autres* (p. 23 de la 4me édition), il a oublié le *que*, qui, du reste, est oublié par presque tout le monde. Puisque j'en suis aux citations infidèles, je reprocherai à M. Fournier d'avoir transformé (p. 5 de l'*Esprit dans l'histoire*) un vers du XIIIe siècle en un vers relativement moderne. M. Paulin Paris cite ainsi littéralement ce vers :

On m'apele bochu, mès je ne le suis mie.

J'ajouterai qu'aux yeux du savant académicien, si le trouvère ne fut pas affligé d'une bosse, sa taille n'avait pas du moins toute la souplesse et toute l'élégance qu'il aurait pu souhaiter.

Digitized by Google

fitant des recherches d'autrui[1], est parvenu à nous apporter, sur un assez grand nombre de questions douteuses, des solutions définitives[2], et, en 1867 comme en 1860, il a mis beaucoup de zèle à rendre son travail de plus en plus digne de la faveur du public.

Malgré ces améliorations successives, l'*Esprit dans l'histoire* laisse encore à désirer. Cela n'étonnera personne, car la tâche entreprise par M. Fournier était des plus difficiles, et bien peu d'érudits auraient été capables de la remplir mieux que lui. Laissant de côté tout ce qui, dans le livre de M. Fournier, regarde l'histoire ancienne, sujet ici seulement effleuré, je vais indiquer les points qui me semblent réclamer de la part de l'auteur un nouvel examen, alors qu'il préparera (ce qui sera bientôt, je l'espère) la quatrième et non dernière édition de son estimable ouvrage.

Je ne crois pas que M. Fournier ait eu le droit de nier (p. 102) le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Je ne reproduirai pas ici les éloquents anathèmes lancés par Chateaubriand, dans ses *Études historiques* contre Bréquigny, qui, le premier, osa dénoncer un traître dans celui que Froissart proclame un héros, mais j'analyserai un document très-important, dont je regrette que M. Fournier n'ait fait aucune mention : je veux parler d'une lettre qui parut dans le *Siècle* du 25 septembre 1854, en réponse à un article où M. Eugène d'Auriac, de la Bibliothèque impériale, avait repris la thèse de Bréquigny, lettre écrite par M. Ernest Lebeau, ancien maire de Calais et ancien président de la Société des sciences et des arts de cette ville. M. Lebeau signalait d'abord l'existence, dans les *Mémoires* de cette société, d'une dissertation de son frère, M. Auguste Lebeau, président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, sur les preuves historiques du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, « œuvre fort remarquable, fruit de longues, patientes et consciencieuses recherches, accomplies tant en France qu'en Angleterre. » M. Eugène d'Auriac, disait l'auteur de la lettre, peut considérer cette dissertation comme une réponse aux quelques lignes où il fait d'Eustache de Saint-Pierre un traître digne d'être traîné aux gémonies de l'histoire. C'est sans doute, ajoutait-il, dans les premiers mémoires de Bréquigny, et aussi dans l'édition donnée par Walckenaër de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* du président Henault (1821-22), que M. d'Auriac a puisé son opinion si absolue, si hostile, si outrée sur Eustache de Saint-Pierre. Or, si M. d'Auriac, au lieu

[1] M. Fournier s'est beaucoup servi des rectifications introduites dans la *Correspondance littéraire*, l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, la *Revue des questions historiques*. Voir, pour ce dernier recueil, p. 41 (à propos de Jeanne Hachette), p. 216 (à propos de la fausse lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX), etc. M. de Beaucourt, dans la *Correspondance Littéraire* du 5 mai 1857, avait adressé M. Fournier quelques objections, dont ce dernier n'a pas manqué de tenir compte.

[2] Voir surtout les discussions relatives à ces questions controversées : Charles IX a-t-il tiré sur les huguenots (p. 195-208)? Est-ce le chevalier d'Assas, ou bien le sergent Dubois qui cria : « A nous, Auvergne, c'est l'ennemi (p. 358-367)? »

Digitized by Google

de s'arrêter aux travaux historiques de Bréquigny, sur cette question, qui portent la date de 1766, et où l'avis du savant se traduit presque en une brutale négation, avait consulté un mémoire de 1780, et une annotation insérée dans les *Notices des manuscrits de la bibliothèque royale* (1789), il eût vu l'emportement sceptique du docte académicien revêtir d'abord des formes plus modérées, puis se renfermer dans ces termes : « Je ne prétends pas tirer du silence de Le Muisis[1] une conséquence bien formelle contre le récit de Froissart. » Si M. d'Auriac avait poussé ses recherches plus loin encore, il eût été pris d'un étonnement bien plus grand : il se fût assuré que l'ardente incrédulité de Bréquigny faisait enfin amende honorable, et confessait l'héroïque dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, dans une lettre par lui adressée à un ancien maire de Calais et publiée par les soins de M. Dufaitelle dans la *Revue du Pas-de-Calais* (6e livraison de 1839) : « La belle action qu'il a faite pour sauver ses concitoyens mérite le monument que vous lui destinez, » écrit-il au magistrat calaisien. Quant à M. le baron Walckenaër, après avoir lu la dissertation de M. Auguste Lebeau, il déclara à son auteur, en 1842, avec la loyauté et la modestie du véritable savant, qu'il avait été convaincu par cette lecture, et que déjà il avait eu l'occasion de rectifier son erreur dans des notes qui recevraient la publicité. A la même époque, M. Paulin Paris écrivait à M. Auguste Lebeau : « Les mémoires de M. de Bréquigny m'avaient toujours fait une espèce d'horreur. Ce n'est qu'en France que nous avons vu d'habiles savants prendre en quelque sorte à cœur de rapetisser notre gloire nationale, mais vous avez répondu d'une manière péremptoire aux arguments que les imitateurs de Bréquigny avaient encore, après lui, tenté de réunir contre les admirables bourgeois de Calais. Je suis bien fâché de n'avoir pas eu plus tôt communication de votre précieux travail ; car dans mon cinquième volume des *Manuscrits français de la Bibliothèque royale*, en ce moment sous presse, j'examine une chronique que je regarde comme l'œuvre de Jean Le Bel. Elle s'arrête après le siége et la prise de Calais, et elle confirme le fond de l'histoire des bourgeois, bien que, au lieu de six, elle ne parle que de quatre[2]. M. Ernest Lebeau invoquait encore, à la fin de sa lettre, de remarquables témoignages de M. Michelet

[1] M. Fournier (note 3 de la p. 102) s'exprime ainsi : « Bréquigny se fait une arme contre Froissart du silence que garde sur toute cette affaire la *Chronique* latine de Gilles de Muisit.. » Muisit est probablement une faute d'impression. Le chroniqueur belge s'appelle bien Gilles le Muisis, en latin *Ægidius Mucidus*. Corrigeons, puisque nous en avons ici l'occasion, quelques autres fautes d'impression dans ses noms propres : *du* Dante (p. 37) pour de Dante : Mme de Norbelly (p. 183) pour de Nobelly, ; *H.* d'Apremont (p. 210) pour A. (Adiram) d'Aspremont, etc.

[2] Froissart, qui parle de six bourgeois, ne cite pourtant que quatre noms : Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Vissant et Eustache de Saint-Pierre. L'aimable chroniqueur n'aurait-il pas mis, par inadvertance, six au lieu de quatre? Ce ne serait pas le seul *lapsus calami* échappé à sa négligente main.

Digitized by Google

et de M. Augustin Thierry, le premier écrivant : « J'espère avoir, un jour, le loisir de refaire cette page si pleine d'intérêt de notre histoire nationale. Ce qui a pu paraître un doute dans mes ouvrages n'attaquait nullement le fond de la question, le fait du dévouement. Il y a plus, et on peut le dire hautement, Froissart a fait un récit dont on ne peut nier la véracité. Les libéralités postérieures d'Édouard n'ôtent rien à la nature du fait, mais en sont même comme la confirmation. Dans tous les cas, il y a quelque chose qui parle en nous, et qui fait maudire et repousser la main qui tente de nous arracher un si beau fleuron. » M. Augustin Thierry était encore plus favorable à Eustache de Saint-Pierre : « Je n'ai jamais eu de doutes sur la vérité du récit de Froissart, et si j'en avais eu, ils seraient tombés tous à la lecture de l'excellent mémoire de M. Auguste Lebeau... Les objections de Bréquigny me semblent réfutées pour jamais... » En attendant que l'érudit chargé par la Société de l'histoire de France, de publier la *Chronique* de Froissart, M. Siméon Luce, examine le problème sous toutes ses faces et se prononce en parfaite connaissance de cause pour ou contre Eustache de Saint-Pierre, il n'est pas permis de répéter que ce fut un *traître*, et M. Édouard Fournier se montrera à la fois juste et prudent en effaçant ce vilain mot et en disant à ses lecteurs : *adhuc sub judice lis est.*

L'auteur de l'*Esprit dans l'histoire*, s'occupant du sac de Béziers et des fabuleuses paroles : *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien ceux qui sont à lui,* met en scène (p. 106) le légat Milon. J'ai déjà eu l'occasion de refuter cette erreur dans les *Annales de philosophie chrétienne* d'avril 1863 (note de la page 262). M. Fournier m'a fait l'honneur de citer (p. 108), au sujet de *Tuez-les tous*, l'article que j'ai publié dans la *Correspondance littéraire* du 10 février 1861. Cet article étant devenu plus tard un mémoire très-développé, c'est à ce mémoire que je le prie de renvoyer désormais ses lecteurs (*Mémoire sur le sac de Béziers dans la guerre des Albigeois*, etc. 1862).

Nous lisons (p. 109) : « Puisque je me trouve avec lui (avec le P. Lacordaire), je ne le quitterai pas sans parler d'un mot qu'il mit en crédit, et que son autorité fit prendre pour une parole célèbre, lorsque ce n'était qu'un titre de livre. Je laisserai parler à ce sujet M. de Montalembert, et d'autant plus volontiers qu'il me donne occasion de relever une petite erreur : C'est Lacordaire, dit-il, qui a le premier, dans un article de l'*Avenir*, exhumé ce titre de la *Chronique* des *Gesta Dei per Francos,* dont on usa depuis lors à tort et travers, dans la littérature ecclésiastique..... C'est fort vrai ; ce qui l'est moins, c'est l'origine de la phrase telle que la donna M. de Montalembert. Ce n'est pas le titre d'une chronique, mais celui d'une collection d'historiens relatifs aux croisades, publiée en 2 vol, in-folio, par Bongars, en 1611. Bongars était protestant, et il est curieux que ce soit lui qui ait prêté au grand catholique l'une des formules dont il aimait le mieux se servir. » Ce n'est point M. de Montalembert qui s'est trompé (il connaît trop bien le moyen âge pour cela !), c'est M. Édouard Fournier. Guibert de Nogent, en effet,

Digitized by Google

rédigea, dans les premières années du XIIe siècle, l'histoire de la première croisade sous le titre magnifique de *Gesta Dei per Francos*, et Bongars a eu seulement le mérite d'appliquer à l'ensemble des récits des croisades le titre que Guibert de Nogent avait si heureusement donné à sa chronique.

M. Fournier, auquel on a reproché quelquefois un scepticisme excessif, et dont un juge trop austère trouvait le livre assez paradoxal pour dire que l'*Esprit dans l'histoire* était de l'esprit sur l'histoire, M. Fournier prétend que l'on a eu tort de mettre en doute l'anecdote du baiser donné par Marguerite d'Écosse au poëte Alain Chartier. Avec M. Vallet de Viriville, il assure (p. 132) que c'était là un baiser d'hommage, et que rien n'était plus naturel. Je ne conteste pas la possibilité de la chose, j'en conteste la réalité. Tant que M. Fournier n'aura pas trouvé un témoignage plus ancien et plus sérieux que celui de Jean Bouchet, je persisterai dans mes conclusions négatives, répétant le mot de Michel de Montaigne sur le très-suspect auteur des *Annales d'Aquitaine* : « Son credit n'est pas assez grand pour nous oster la science d'y contredire[1]. »

M. Fournier, s'appuyant (p. 223) sur des documents mis au jour par M. Armand Baschet dans son livre : *La Diplomatie vénitienne*, cherche à prouver que ce ne fut pas Maurevers (*sic* pour Maurevel)[2], qui tira sur l'amiral de Coligny, mais bien le capitaine Tosinghi, bravo florentin, « créature de la reine et favori intime de M. d'Anjou. » Sur la foi de quelques dépêches, échos de tous les bruits vrais ou faux qui couraient en un temps si agité — pour être ambassadeur, on n'est pas toujours bien informé — faut-il donc écarter, comme dénuées de fondements, les précises et unanimes accusations des historiens contemporains contre le *tueur du roy?* Je déclare qu'il me répugnerait singulièrement d'admettre que Brantôme, Davila, de Thou, l'auteur des *Mémoires de l'estat de France*, etc., suivis par Mézeray et par presque tous nos autres grands historiens, ont tous à la fois calomnié Maurevel. Je résisterai d'autant plus énergiquement, que je puis apporter ici un autre témoignage bien considérable et trop négligé jusqu'à ce jour, celui de Pierre Fayet, qui nous apprend[3] que Maurevel lui avoua, dans

[1] *Essais*, l. I chap. 27... « Observons, disais-je dans l'*Intermédiaire* du 10 mars 1865, col. 139, que les *Annales d'Aquitaine* ont été rédigées plus de 70 ans après la mort de la première femme de Louis XI, et que Bouchet se garde bien de nous dire sur quelle autorité il se fonde pour reproduire sa piquante anecdocte. » M. de Beaucourt, qui va publier une notice étendue sur Alain Chartier, ne croit pas, lui non plus, que sur la seule attestation de Bouchet, on puisse regarder comme authentique le baiser de Marguerite.

[2] Charles de Louviers, sieur de Maurevel, appelé aussi, mais à tort, Montravel, Maurevert, Moureveil, ancien page de la maison de Lorraine, puis officier au service de l'Espagne et enfin agent du duc de Guise (*La Saint-Barthélemy*, par Ath. Coquerel fils, 1859, p. 25).

[3] *Journal historique sur les troubles de la Ligue, publié d'après le manuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissements et des notes*, par Victor Luzarche. Tours, 1852.

Digitized by Google

la ville de Saluces, qu'il avait tiré sur l'amiral de Coligny, du consentement du roi Charles IX.

M. Fournier rappelle (p. 310) que Voltaire, racontant la chaude journée de Fribourg au chapitre III du *siècle de Louis XIV*, dit que le duc d'Enghien jeta dans les retranchements son bâton de commandement, bâton qui a été transformé par de trop nombreux ignorants en bâton de maréchal, alors que le duc, en sa qualité de prince du sang, n'était pas, ne pouvait pas être, ne fut jamais maréchal de France. M. Fournier aurait voulu que Voltaire, pour rendre cette sotte méprise impossible, eût employé l'expression « jeta sa canne, » car, ajoute-t-il, il faut appeler les choses par leur nom, quel qu'il soit, et c'est en effet sa canne, — il la portait partout, selon l'usage du temps, — que Condé lança par-dessus les palissades ennemies. M. Fournier est-il bien sûr que le duc d'Enghien ait tiré un si brillant parti de sa canne? Voltaire n'affirme rien : il se contente de la vague expression : *on dit*. M. Amédée Rénée, auteur d'un très-bon article sur le grand Condé dans le tome XI de la *Nouvelle biographie générale*, s'exprime ainsi : « Le trait, souvent cité, de son bâton de commandement jeté dans les retranchements ennemis, paraît controuvé. » M. Rénée ajoute en note : « Ce trait, auquel Bossuet n'eût pas manqué de faire allusion dans son *oraison funèbre de Condé*, n'est rapporté par aucun des contemporains. » C'est, du reste, ce qu'avait déjà formellement déclaré M. A. Bazin[1]. J'ajouterai que l'on ne trouve aucune mention de la canne du vainqueur de Fribourg dans l'*Histoire militaire* du règne de Louis le Grand par le marquis de Quincy (tome Ier, p. 24), ni dans le livre sur la *Jeunesse de Mme de Longueville*, où M. Victor Cousin a si admirablement parlé des combats de géants que le frère de son héroïne livra à Mercy (p. 311). On voit que décidément l'*on-dit* de Voltaire ne saurait être maintenu par M. Fournier dans les futures éditions de l'*Esprit dans l'histoire*.

M. Fournier devra biffer encore le passage suivant (p. 311) : « Les fréquents anathèmes que Voltaire s'est permis contre les historiens qui font parler leurs héros, l'ont du moins souvent tenu en garde contre la même manie, et l'ont empêché de tomber dans un des ridicules d'invention les plus absurdes en histoire : le mensonge de la déclamation et de la harangue. Par exemple, il s'est bien abstenu de faire dire par le prince de Condé à ses soldats, avant la bataille de Lens, cette banalité héroïque tant répétée partout : *Souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingue*. » Voltaire n'a pas du tout mérité l'éloge que M. Fournier lui donne ici. Voici comment il raconte l'affaire de Lens[2] : « Condé, rendu à ses troupes, qui avaient toujours vaincu sous lui, les mena droit à l'archiduc. C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : *Amis, souvenez-vous*

[1] *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, tome III, page 276.

[2] Chapitre III du *Siècle de Louis XIV*.

Digitized by Google

de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue. » N'effaçons pas ces paroles : elles ont été recueillies sur le champ de bataille de Lens par un témoin auriculaire, par le maréchal de Gramont, qui contribua tant au succès de la journée[1], et nous ne saurions en vérité désirer une meilleure caution.

M. Fournier (p. 326) nous parle du « Gascon Cyrano. » Ce prétendu Gascon était bel et bien Parisien, comme on peut s'en assurer en lisant, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de M. Jal, l'article *Cyrano*, où l'on trouve l'acte de baptême (en date du 6 mars 1619) de ce Savinien que tant d'écrivains ont fait naître avec une imperturbable assurance au château de Bergerac. Il y a longtemps, du reste, que la véritable origine de l'auteur du *Pédant joué* a été indiquée, car l'abbé de Marolles, dans le dénombrement de ceux qui lui offrirent leurs livres (à la suite de ses *Mémoires*, édition de 1755) s'exprime ainsi (p. 259 du tome III) : « Un jeune homme de Paris, appelé Cyrano, qui n'avoit que trop de cœur et d'esprit, parce qu'en effet il se portoit quelquefois dans l'excès, me donna son livre du *Voiage de la Lune*, qui est une pièce ingénieuse, et sa tragédie d'*Agrippine*. »

« J'ai douté, nous dit (p. 348) M. Fournier, du mot de Louis XIII sur la grimace de Cinq-Mars à l'heure de son exécution[2]. Je voudrais en faire autant pour l'indifférent adieu de Louis XV à Mme de Pompadour, dont le cercueil s'en allait, par une pluie battante, de Versailles à Paris : *La Marquise n'aura pas beau temps pour son voyage.* Rien, par malheur, ne me contredit la vérité de cette froide parole ; et ce que je sais du caractère du roi m'en prouve la vraisemblance. D'ailleurs auprès du mot de Louis XIII, dit M. Sainte-Beuve, le mot de Louis XV est presque touchant de sensibilité. » Puisque M. Fournier désirait tant ne pas croire à l'authenticité de la moqueuse oraison funèbre de Mme de Pompadour par Louis XV, il sera charmé de lire ce qu'a dit à ce propos M. de Beaucourt, dans son étude sur le *Caractère de Louis XV*[3]. Le crédule Lacretelle lui-même déclarant ce vilain mot apocryphe, et le roi étant encore assez accablé par le coup, le surlendemain de la mort de la marquise, pour écrire que sa position ne lui permet pas de s'occuper de

[1] Voir de Quincy, tome I, p. 98. — M. Bazin (tome III, p. 406) constate lui aussi que le maréchal « prit à l'action une part honorable. » C'est dans les *Mémoires* du maréchal que l'on trouvera le sublime *ordre du jour* de Condé.

[2] Moi aussi j'en doute, mais je doute aussi que M. Fournier ait eu raison de saluer en M. Bazin un auxiliaire. Si l'exact historien a reconnu qu' « aucun témoin digne de foi ne garantit l'anecdote, » n'a-t-il pas ajouté ces graves paroles : « Nous n'avons rien trouvé dans la vie de Louis XIII qui nous oblige à la démentir. Cependant le roi de France se trompait ; l'attitude de Cinq-Mars mourant ne fut ni laide ni grimacière. » M. Bazin a encore bien soin de le rappeler (t, III, p. 176) : « Tous les récits du temps s'accordent à dire que, le jour où l'on pouvait supposer que se consommait à Lyon l'exécution du grand écuyer, le roi eut une pensée pour son favori... »

[3] Voir la livraison de janvier de la *Revue*, p. 230.

Digitized by Google

choses sérieuses, il ne faut pas hésiter à retirer de la circulation la fausse pièce de monnaie qui n'a déjà fait que trop de dupes.

Voilà les principales observations que j'avais à soumettre à M. Fournier; mais il me reste encore à lui signaler quelques lacunes. Pour l'histoire du chien de Montargis (p. 48), il sera bon de citer désormais le travail aussi complet que piquant de M. F. Guessard, travail qui sert de préface au poëme de *Macaire* dans le neuvième volume du recueil des *Anciens poëtes de la France*[1]. De même que le travail de M. Guessard résume tout ce qui a jamais été dit sur le chien légendaire, de même le travail de M. de Beaucourt sur la prétendue influence politique d'Agnès Sorel[2], dispense de toute autre lecture sur ce sujet, et M. Fournier fera bien de renvoyer tout le monde (p. 126) à cette claire et abondante source. Touchant l'épisode du combat de Brenneville (p. 70), il aurait fallu indiquer un *Mémoire sur un trait de la vie de Louis VI dit le Gros* par Levrier[3], comme, pour François Ier et la fille de M. de Saint-Vallier (p. 160), l'introduction si intéressante de M. Georges Guiffrey aux *Lettres inédites de Diane de Poytiers*[4]. Sur la fausse autant que lugubre anecdote de la subite conversion de l'abbé de Rancé, à la vue du cadavre décapité de Mme de Monbazon (p. 297), je voudrais que M. Fournier citât d'exellentes pages de M. l'abbé Dubois[5], et que sur la captivité volontaire de saint Vincent de Paul (p. 298), il citât à côté des témoignages négatifs, les témoignages affirmatifs qui ont été si soigneusement réunis par M. l'abbé Maynard[6]. Enfin, j'appelle l'attention de M. Fournier sur l'explication qui a été donnée, et que je ne retrouve pas dans son livre (p. 296), du mot de l'abbé de Vertot : *mon siége est fait*[7], mot que, j'en suis bien sûr, l'auteur de l'*Esprit dans l'histoire* n'opposera jamais à ses critiques.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] Cette préface a été d'abord publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1864, tome V de la 5me série, p. 489-551.

[2] *Revue des questions historiques*, première livraison, p. 204-224.

[3] Paris, 1840, in-8.

[4] Publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale (1866).

[5] *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme*, 1866, tome I, p. 108-114.

[6] *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, 1860, tome I, p. 194 et suiv.

[7] Plus ami qu'on ne l'a cru de la vérité historique, l'historien de l'ordre de Malte ne répondit d'après Renouard, ce mot devenu proverbe, que pour se débarrasser d'un importun qui le pressait d'employer des documents dont l'authenticité lui paraissait douteuse.

Digitized by Google

III.

UN MOT SUR LE MILLÉNARISME

Quelle est la nature de ce mystérieux royaume de Dieu annoncé au monde aussitôt la naissance de l'enfant de Bethléem? Quel cas faut-il faire des diverses appréciations de cette royauté du Christ, présentée en termes si contradictoires à diverses époques? Enfin, quel est le sens véritable de ces paroles par lesquelles le Messie la proclamait lui-même devant la Synagogue : « Vous « l'avez dit, je suis roi ; mais mon royaume n'est pas de ce « monde? » Nulle question n'est plus capitale et plus actuelle dans l'interprétation à la fois historique et évangélique. Les récentes attaques dirigées contre la divinité du Fils de Dieu avaient eu pour conséquence naturelle de livrer sa royauté aux contestations des écoles séparées. Cette divinité ressort plus manifeste de la récente controverse. Mais la science contemporaine avait encore à réhabiliter le Christ comme roi ; elle avait à démontrer le vrai caractère de cette royauté, si mal comprise dès l'origine par ses premiers disciples, royauté sur laquelle une tradition erronée s'est plu à accumuler d'étranges confusions, sur laquelle enfin, la science qui se dit indépendante, s'obstine à propager de si grossières erreurs. Le jour de la Pentecôte, l'Esprit de Dieu venait d'ouvrir, aux esprits grossiers des Apôtres, le sens des Écritures, et leur avait fait comprendre le vrai caractère de ce royaume du Messie qu'ils étaient chargés de prêcher sur la terre. Malgré cela, l'erreur primitive des Apôtres se répandit au loin dans leur génération. Certains disciples de l'Église nouvelle saisissaient difficilement ce royaume tout immatériel, qui, ne se rattachant qu'aux âmes, laisserait à leur destinée les empires et les conquérants, pour en recueillir un jour les débris dans une société n'ayant rien de commun avec les conquêtes temporelles. Ces hommes, qui avaient vu le Christ les quitter après son œuvre accomplie, ne pouvaient croire qu'il eût définitivement soustrait à la terre sa présence corporelle ; ils s'imaginaient qu'avant le jugement final et même à une époque très-rapprochée, ils allaient le voir revenir sur la terre et y établir un règne glorieux de mille ans, pendant lesquels les justes ressuscités, en possession d'une Jérusalem nouvelle descendue du ciel, jouiraient

Digitized by Google

ici-bas d'une paix inaltérable et partageraient la gloire et la puissance de leur chef.

Cette croyance, qui a été nommée le Millénarisme, ne fut cependant que l'espoir de quelques disciples imbus des idées de la Synagogue, de quelques Pères isolés, interprètes malheureux du grand apôtre de Pathmos. Opinion d'ailleurs promptement rejetée du grand courant de la doctrine catholique, quoiqu'elle ait été partagée dans une certaine mesure par quelques-uns de ses interprètes éminents, nous avons entendu naguère l'auteur de la *Vie de Jésus* la présenter comme étant la doctrine même du fondateur du christianisme.

M. Renan ne se contente pas d'une affirmation; il nous présente une thèse historique qu'il importe de bien connaître, pour la mieux juger : selon le récent importateur des idées d'outre-Rhin, pour rendre plus acceptable sa morale, qui n'avait aucune chance de prendre racine dans l'humanité laissée à ses conditions d'existence naturelle, Jésus-Christ eut l'idée d'un royaume terrestre antérieur au jugement dernier, royaume auquel il devait présider en personne et dont la réalisation devait avoir lieu dans un avenir rapproché de son premier avénement. C'était une illusion d'optique de la part de Jésus, dit M. Renan : mais cette illusion, il la pardonne aisément au Messie, parce qu'elle lui était commune avec tous les grands réformateurs; bien plus, le critique absout le « réformateur : » à l'en croire, en développant cette idée et en la puisant dans les utopies de son temps et de sa race, il aurait eu le mérite de l'avoir « mise au rang des plus hautes vérités, grâce à de féconds malentendus. » Enfin, il lui sait gré « d'avoir su tirer parti avec une rare habileté de la grande variété de germes contenus dans son enseignement. » Cependant, que devait-il arriver de cette fausse croyance jetée à dessein dans la nouvelle église? Rien de plus simple. « Toute la première génération des chrétiens a dû être millénaire ; la seconde génération seule a dû commencer à se désabuser, et quand, au bout d'un siècle de vaine attente, l'espérance matérialiste d'une prochaine fin du monde s'est épuisée, le vrai royaume se dégage. De complaisantes explications jettent un voile sur le règne réel qui ne veut pas venir : l'apocalypse de Jean est rejetée sur un second plan... Quelques pauvres attardés, qui gardent encore les espérances des premiers disciples, deviennent des hérétiques perdus dans les bas-fonds du christianisme. L'humanité avait passé à un autre royaume de Dieu. La part de vérité contenue dans la pensée de Jésus, l'avait emporté sur la chimère qui l'obscurcissait. »

C'est cette part de chimère qui, selon M. Renan, rend Jésus-Christ bien supérieur à ce qu'il aurait été s'il s'était posé comme un simple initiateur de morale individuelle. « L'idée de Jésus fut bien plus profonde : ce fut l'idée la plus révolutionnaire qui soit jamais éclose dans un cerveau humain. »

Jamais on ne vit plus de sans-façon dans l'imposture. Que doit-il rester de cette page qui se prétend historique? pas un mot. C'est ce que démontre, avec la tradition, la raison et la science, un historien

Digitized by Google

et un critique dont le nom est une autorité. Dans le remarquable écrit qu'il vient de publier[1], le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, a rétabli le vrai sens de la doctrine de l'Évangile et de l'Église sur cette question capitale. Son livre est à la fois une réfutation et une démonstration, dont le résultat sera de réduire à néant les fables de M. Renan, et de rendre à la royauté de Jésus-Christ la grande place qu'elle doit occuper dans nos consciences et dans l'histoire. Aux unes et à l'autre, que resterait-il si cette royauté venait à disparaître? Sur ses ruines progresserait cet autre royaume dont certains critiques de l'école antichrétienne, qu'ils le veuillent ou non, sont les redoutables propagateurs. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les empiétements que l'on ose rêver, de nos jours, en faveur de la royauté de Satan contre celle de Jésus-Christ, c'est-à-dire, l'importance que présente la thèse si bien élucidée par le R. P. Lescœur.

L'auteur n'avait qu'à choisir à travers les monuments multipliés de l'Écriture et de la tradition, pour éclairer les questions de savoir si Jésus-Christ et ses apôtres ont eu en vue un royaume matériel dans le temps; comment il faut interpréter à ce sujet les doctrines du chantre de l'Apocalypse; quelle est la valeur, dans la tradition, des arguments présentés par les principaux représentants de l'opinion millénaire; enfin, ce qu'il faut penser des opinions qui ont cours aujourd'hui sur le règne temporel de Jésus-Christ ici-bas, avant la consommation des siècles.

Quand on suit avec attention l'examen qu'il fait des textes relatifs au royaume de Dieu, il est évident que, pour Jésus-Christ et ses apôtres, ce royaume comprend plusieurs interprétations qui n'ont rien de commun avec l'utopie des millénaires. La première, la plus habituelle, c'est celle du royaume spirituel établi sur la terre, s'étendant à tous les temps, à toutes les nations, et leur promettant des récompenses également spirituelles et réservées à une autre vie; après ce royaume des âmes, vient le royaume des cieux, ou le règne du Christ sous la forme future et éternelle, après la consommation des siècles, avec la participation des justes à cette royauté.

Enfin la troisième explication du mot: Royaume de Dieu dans l'Évangile, non moins claire que les précédentes, c'est celle qui s'entend de la disposition intérieure par laquelle on devient capable du royaume des cieux sous la double forme précédente. On ne peut expliquer autrement ces paroles : « Le royaume des cieux est au dedans de vous; » et ces autres : « Le royaume de Dieu est justice, paix et joie dans le Saint-Esprit. » Quelques obscurités de certains textes de l'Évangile, obscurités dont l'exégèse rend facilement raison, ne seraient pas une cause suffisante pour détruire l'édifice de cette synthèse si logique du véritable royaume de Dieu, royaume tout spirituel, et qui ne peut être confondu avec l'idée d'une royauté terrestre.

[1] *Le règne temporel de Jésus-Christ, Étude sur le millénarisme*, par le R. P. L. Lescœur, de l'Oratoire. Paris, Douniol, 1868, in-8° de VII-367 p.

Digitized by Google

Après avoir lu la réfutation péremptoire des objections qu'on s'est efforcé d'opposer à cette doctrine, il est manifeste que l'Apocalypse, pas plus que les autres livres du Nouveau Testament, ne favorise en rien l'erreur des millénaires : tout au contraire, elle la combat. Pour l'y voir aujourd'hui, il faut l'y mettre par suite d'opinions préconçues, ce qu'avaient déjà fait les premiers auteurs de ce système. Du moins, ces derniers, sortis pour la plupart des sectes judaïques, avaient pour excuse les traditions du rabbinisme et les préjugés nationaux. Aujourd'hui, c'est pure préoccupation d'une science qui se donne comme désintéressée, mais qui montre assez, par la manière dont elle commente les textes sacrés, qu'elle poursuit un autre but que la seule science.

Toutefois, si les théories millénaires sont aujourd'hui une question vidée et une théorie sans adhérents sérieux dans l'Église, gardons-nous de confondre avec elles les conceptions plus ou moins divergentes et toujours libres que les chrétiens ont pu se faire de l'extension, de la durée ou de la prépondérance dans le monde actuel du vrai royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église.

Sur ce point, la discussion reste toujours ouverte : ici l'auteur nous montre le spectacle, très-instructif pour qui sait voir, des luttes d'idées que soulève cette question toujours actuelle du royaume de Dieu sur la terre.

Mettons de côté, comme étant hors de discussion, la croyance indiscutable de l'Église. « Ce qui est de foi, c'est qu'il y aura un second avénement de Jésus-Christ, dont la date est connue de Dieu seul : c'est que Jésus-Christ reviendra dans la gloire comme il est venu une première fois dans l'humilité ; non plus en victime, mais en triomphateur ; non plus comme chargé des péchés du monde, mais comme chargé de distribuer les récompenses et d'exercer les vengeances de Dieu : alors seront à jamais séparés les bons et les méchants ; alors il y aura pour les élus de nouveaux cieux, et une nouvelle terre où la justice habitera ; alors sera consommé dans sa forme dernière et définitive le royaume de Dieu : c'est à ce second avénement, qui sera la préface du jugement général et décidera de notre sort éternel, qu'il est du devoir de tous de se tenir toujours prêts. »

Ce qui est exclu de la croyance chrétienne, c'est cette opinion qui n'a jamais été un dogme, mais qui a pourtant été soutenue par des saints : que cette séparation des justes et des méchants, et cette félicité commenceraient sur la terre ; et que, pour quelques-uns du moins, la lutte du bien et du mal cesserait ici-bas avant le jugement dernier. Toute idée d'un second avénement de Jésus-Christ régnant visiblement sur la terre avant l'époque du jugement, toute idée d'une vision béatifique à deux degrés, d'une béatitude en deux phases successives, n'est plus admissible dans l'enseignement régulier, même à titre de simple conjecture.

Où se réduit donc la libre appréciation? C'est à la question de savoir si ce royaume de Dieu, en tant qu'il signifie, non plus le second avénement, mais simplement l'Église, c'est-à-dire le royaume

Digitized by Google

spirituel conquis par Jésus-Christ, si ce royaume de Dieu, dans lequel se meut le monde de la rédemption, est susceptible ou non de progrès.

C'est là une discussion qui sort du côté historique, sous lequel nous avions spécialement à faire connaître le travail du R. P. Lescœur. Nous recommandons cependant ces dernières pages aux lecteurs désireux de se rendre compte des diverses opinions que les chrétiens peuvent avoir aujourd'hui sur le présent et sur l'avenir de leur Église.

A. DE RICHECOUR.

IV.

LES CARACTÉRISTIQUES DES SAINTS

DU P. CH. CAHIER[1]

Voici un bel et utile ouvrage, que nous recommandons spécialement aux archéologues et aux artistes : il est le fruit de longues années de recherches ; il révèle une foule de faits que l'ignorance classe trop souvent dans la catégorie des énigmes, j'allais dire des mystères ; il permet enfin à tous ceux qu'intéresse l'art chrétien, sous quelque forme qu'il se présente, de comprendre ce qu'ils voient, de donner un nom à ces milliers de personnages qui peuplent les portails des cathédrales, les vitraux, les manuscrits enluminés, les sceaux des chapitres, des communautés religieuses et laïques et des particuliers. N'était le format, qui est un peu académique, il n'est pas un touriste qui ne dût emporter avec lui le livre du P. Cahier ; aussi nous ne doutons pas que l'on ne soit contraint, bientôt, d'en faire une édition véritablement portative, qui sera le *vade mecum* de tout voyageur intelligent.

Les *Caractéristiques des Saints* ont pour but de donner le nom d'un saint d'après les attributs ou les circonstances particulières qui

[1] *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, énumérées et expliquées par le P. Cahier, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. grand in-4°, illustrés d'un grand nombre de gravures intercalées dans le texte. Paris, Poussielgue, 1867.

Digitized by Google

accompagnent sa représentation : très-souvent de bonnes gravures reproduisent les types les plus curieux et les plus authentiques. L'ordre alphabétique est nécessairement adopté pour les *Caractéristiques*, c'était le seul qui convenait. Les types gravés sont empruntés à la sculpture, à l'orfévrerie, à la peinture, à la sigillographie, aux enseignes des pèlerinages, et à ces nombreux méreaux de bronze et de plomb qui sont une branche tout récemment étudiée de la numismatique. L'art chrétien a laissé sa trace, on peut le dire, à tout ce qui est sorti de la main de l'homme depuis dix-huit siècles, et si on ne sait pas le lire, on ne peut s'occuper utilement de l'archéologie du moyen âge. — Ajoutons que le P. Cahier ne se contente pas d'énumérer les attributs des Saints; presque toujours il explique les motifs qui ont motivé ces attributs : c'est là ce qu'il y a de véritablement neuf dans ces deux volumes.

L'auteur constate que des travaux analogues ont été entrepris à l'étranger, particulièrement dans les pays non catholiques; il suppose que là où le culte des Saints a cessé d'être en honneur, par suite des préjugés et de l'erreur, on s'est montré plus curieux de rappeler les souvenirs de l'art chrétien ; nous admettons cette explication jusqu'à un certain point. Toutefois, il nous semble que même en France, où les pratiquants de l'Église entretiennent la connaissance des faits hagiologiques, il est plus d'un fidèle qui apprendra beaucoup dans l'ouvrage du P. Cahier. Dans les campagnes, on connaît généralement les attributs des Saints qui sont spécialement honorés, mais le plus souvent on ignore les origines de ces attributs. Dans les grands centres, les classes populaires connaissent mal les attributs, et les lettrés sont plus instruits des *caractéristiques* des dieux de l'Inde, de la Grèce et de l'Italie que de celles de ces pieux personnages dont les légendes, le plus souvent, apprendraient plus à la jeunesse, au point de vue de la morale, que les contes mythologiques et les faits et gestes des hommes célèbres de l'antiquité avec lesquels on prétend former le cœur et le jugement des générations qui s'élèvent. Nous ne prétendons nullement laisser de côté ces derniers, mais nous aimerions qu'on ne passât pas complétement les autres sous silence. C'est être moins exclusif que ce bon bourgeois de Châlons dont parle Tallemant des Réaux : il avait mis son fils chez les jésuites de Reims, et celui-ci, de l'avis de ses maîtres, avait demandé à son père un exemplaire de la *Vie des Saints ;* le père s'empressa d'envoyer à l'élève les *Vies des hommes illustres de Plutarque*, en lui mandant que « c'étaient là vraiment les « Saints des honnêtes gens. »

Le P. Cahier avoue modestement qu'il ne nie pas qu'un certain nombre de représentations de Saints ont pu lui échapper. Nous ne doutons pas que, dans quelques mois, lorsque son livre aura été feuilleté et consulté par tous ceux qui voudront l'avoir, le savant jésuite n'ait une récolte assez considérable de faits nouveaux qui lui seront signalés; alors il pourra faire un supplément; il pourra aussi donner une édition populaire et encore plus complète.

Ce n'est pas nous qui aurons le mauvais goût de lui faire un

Digitized by Google

reproche des quelques lacunes qui déjà peuvent être signalées. Dans tout ouvrage encyclopédique, si l'on prétend être complet, on se condamne à ne pas publier; lorsque l'on a entre les mains une somme respectable de matériaux, il faut avoir le courage de paraître, quitte à préparer un appendice pour l'avenir. Nous considérons comme impuissants ceux qui se taisent de peur de n'être jamais assez parfaits; nous tenons pour malveillants ceux qui reprochent avec une certaine joie à l'auteur d'un ouvrage de longue haleine des imperfections que souvent ils auraient pu lui éviter.

C'est donc respectueusement, et simplement pour prouver au R. P. Cahier le plaisir que nous aurons à lui communiquer les détails recueillis par nous, que nous prendrons la liberté de lui signaler deux ou trois faits.

Saint Brieuc était le patron des boursiers (p. 143), parce que les premiers qui vinrent exercer cette industrie à Paris étaient originaires de la ville à laquelle ce prélat donna son nom. La fontaine qui est à côté de lui (p. 421) et la Sainte Vierge, sont un souvenir de Notre-Dame de la Fontaine, le plus ancien sanctuaire de la ville de Saint-Brieuc auquel se rattache l'origine de l'établissement du christianisme sur ce point du littoral armoricain.

Parmi les Saints qui ont un lion sous leurs pieds, nous ne voyons pas mentionné saint Herbot: sa statue, en costume de pèlerin, avec son bréviaire suspendu au côté, nous a été signalée à la chapelle de ce nom près Huelgoat.

A Tréguier, une sculpture représente saint Yves divisant l'eau d'un ruisseau avec son bâton pour le traverser; ce fait est consigné dans la légende.

Le P. Cahier a emprunté largement aux méreaux de plomb et aux enseignes; nous croyons qu'il aurait pu faire une excursion plus complète dans la numismatique proprement dite: dès l'époque mérovingienne, on voit des exemples frappants de la caractéristique des Saints, principalement en Auvergne et en Bretagne; les monnaies frappées par les prélats offrent aussi des détails précieux.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que le savant jésuite a rendu un grand service à l'archéologie française en publiant les deux splendides volumes que nous signalons à nos lecteurs. Nous ne pensons pas que personne désormais puisse aborder ce sujet. L'ouvrage est aussi bien fait que l'on peut le désirer, et c'est déjà prodigieux qu'un seul homme ait pu arriver à donner un recueil, devant lequel le plus érudit s'aperçoit qu'il lui faudrait encore beaucoup lire et beaucoup apprendre, si le P. Cahier ne lui avait épargné ce labeur.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

La nouvelle édition de l'*Histoire de Rome* de M. Peter[1] s'annonce comme une œuvre complétement refondue. La forme en est devenue plus pure et plus nette. La première édition avait paru en 1853; depuis, de nombreux travaux ont été publiés en Allemagne et ont permis à l'auteur d'enrichir le fond de son ouvrage. On n'a qu'à citer les noms de Mommsen et de Schwegler pour dire tout ce qui a été fait dans ces derniers temps en ce qui concerne l'histoire romaine. Bien que M. Peter ne soit pas toujours d'accord avec Mommsen, il n'a pu pourtant se soustraire entièrement à son influence. Mais il a cru avec raison devoir suivre davantage M. Schwegler, dont l'ouvrage n'a pas encore été surpassé au moins quant à la critique. Lors de sa première édition, on avait reproché à M. Peter une trop grande dépendance des idées de M. Niebuhr; on le trouvera ici plus indépendant. Bien des chapitres de cette deuxième édition diffèrent pourtant fort peu de la première : ainsi l'introduction géographique n'a subi que quelques modifications de détails; le récit des traditions du temps des rois est identique dans les deux éditions. Le 2e livre, qui commence par l'établissement de la république, n'a guère subi de changements; l'arrangement des matières, pour la période 444-390 avant Jésus-Christ, est beaucoup meilleur, grâce à l'ordre méthodique adopté par l'auteur. Les trois livres suivants offrent quelques détails nouveaux : l'exposition de la situation de l'armée romaine dans le temps qui précéda la première guerre avec les Samnites est plus précis; la partie consacrée à la littérature, aux arts et à la religion au IIe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ, est entièrement refaite.

Mais ce sont surtout les parties suivantes de l'ouvrage qui se sont améliorées; l'exposition des traditions qui se rapportent aux temps des rois, diffère entièrement de celle de la première édition; l'histoire primitive de Rome est abandonnée comme entièrement légendaire : Janus, Saturnus et Faunus ne sont que d'anciens dieux latins; Romulus et Numa ne sont pas des personnages historiques. Les chapitres sur la religion des Romains sont refondus,

[1] *Geschichte Roms. Zweite grösstentheils völlig umgearbeitete Auflage.* Halle, Buchh. der Waisenhauses, 1866-67, 3 vol. gr. in-8.

Digitized by Google

et M. Peter nous paraît avoir ici subi l'influence de *la Religion des Romains*, par Schwegler et Hartung, et de la *Mythologie romaine* de Preller. L'exposition de la constitution romaine diffère aussi essentiellement de celle de la précédente édition. M. Peter maintient pourtant l'idée de M. Niebuhr sur les rapports entre les patriciens et les plébéiens, qu'il a défendue il y a quelque temps contre Mommsen. On trouve encore dans la nouvelle édition cette opinion insoutenable de M. Niebuhr qui prétend que la classification par tribus ne comprit que les plébéiens, bien qu'elle ait été une classification générale comprenant toutes les classes du peuple romain. Dans les chapitres sur les premiers progrès des Romains hors de leur territoire, nous remarquons que l'auteur a abandonné une hypothèse de Niebuhr qui, de même que O. Müller avait soutenu que Rome, moins conquérante que conquise, fut le centre d'un État héllénique-étrusque. Cette hypothèse, autrefois acceptée comme donnant la clef de beaucoup d'énigmes, est maintenant unanimement rejetée.

On peut dire que l'*Histoire de Rome* de M. Peter, dans l'ensemble comme dans les détails, a beaucoup gagné, sans perdre cet avantage qui en fait l'utile supplément d'autres ouvrages plus savants, d'offrir les traditions des historiens de l'antiquité aussi pures et correctes que possible.

— M. Bernhardt s'était d'abord proposé d'écrire une histoire de Dioclétien; mais, en avançant, il trouva que l'introduction devenait elle-même un livre, comprenant la période de trente-cinq ans où règnent les *soldats-empereurs*[1]. La deuxième partie contiendra la vie de Dioclétien; une troisième partie aura pour objet l'histoire de la civilisation à cette époque. On doit féliciter le jeune auteur de s'aventurer sur un terrrain encore peu exploré, hérissé de questions difficiles qui attendent encore une solution; mais nous cherchons en vain les endroits où il ait apporté d'utiles éclaircissements. Quelle source authentique fournit-il pour cette période? Que sont celles qu'il donne auprès des *Scriptores historiæ Augustæ*, tels que Zosimus, Eutropius, Aurelius Victor et d'autres? Qu'est-ce qui a été extrait par Zonaras? Ce n'est qu'en passant et d'une manière incertaine que l'auteur aborde ces questions de sources. Il ne nomme pas même les éditions dont il s'est servi. Il désigne (p. 251) Aurelius Victor et Eutropius comme les sources originales les plus sûres, tandis qu'ailleurs — là où les données de ces auteurs lui conviennent moins, — il émet une opinion différente. Mais M. Bernhardt aime à s'inspirer des causes intérieures, à considérer les probabilités, à rendre les choses claires et intelligibles, et à mettre

[1] *Geschichte Roms von Valerian bis zu Diocletian's Tode* (253-313 n. Chr.) I Abthl. : *Politische Geschichte des römischen Reiches von Valerian bis zu Diocletian's Regierungs antritt* (253-284, n. Chr.). (*Histoire de Rome, de Valérien à la mort de Dioclétien*, 1re partie. *Histoire politique de l'Empire romain, depuis Valérien jusqu'à l'avénement de Dioclétien.*) Berlin, Guttentag, 1867, XIV-318 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

d'accord des données contradictoires. Il s'attache trop à nous dire ce qui, à son avis, aurait dû être considéré, ce qui, d'après les circonstances, aurait pu arriver. Si l'on veut en savoir davantage sur cette théorie de probabilité, on pourra comparer ce que l'auteur dit (p. 84) sur la mort de Balista, à ce qu'il dit (p. 125) sur l'élévation au trône de Claudius, et (p. 160) sur la fin d'Adenathus.

Si l'on regrette ces défauts dans l'ouvrage de M. Bernhardt, on ne peut nier qu'il n'ait profité des travaux de la critique ancienne et moderne, qu'il ne soit familier avec la numismatique, qu'il n'ait répandu beaucoup de lumière sur quelques points de chronologie. On doit reconnaître en outre que ses jugements sont sobres et justes, et que son exposition intéresse par une certaine fraîcheur qu'on ne trouve que rarement. L'auteur fera bien de s'inspirer encore davantage des sources avant d'écrire la vie de Dioclétien, pour que désormais nous ayons moins à faire ressortir les défauts de son ouvrage, qu'à en vanter les sérieuses qualités.

— On sait déjà que l'ouvrage de M. Grégorovius[1] n'est pas seulement une histoire de la ville de Rome, mais une histoire de l'Empire et de la Papauté, rattachée à l'histoire de la capitale de l'empire romain-germanique. Ceux qui connaissent déjà cet ouvrage, où une conception ingénieuse et une forme attrayante se trouvent réunies à des recherches très-étendues, salueront avec joie l'apparition de ce nouveau volume. Il commence par l'expédition romaine de Henri VII, dernier et malheureux essai pour le rétablissement de l'Empire dans son ancienne splendeur, et finit avec le concile de Constance, par lequel l'autorité des papes reçut un coup rude, il est vrai, mais non pas si rude qu'elle ne s'en soit jamais relevée, comme l'auteur voudrait le faire croire. En général, il est bon de le remarquer, on doit toujours être sur ses gardes contre la haine et les préjugés de M. Grégorovius envers ce qui est respectable aux yeux des catholiques. L'auteur trace d'une manière habile une suite d'événements d'une importance universelle : il donne d'instructifs détails sur l'idéal de l'Empire tel que les Gibelins le conçurent d'après Dante, et juge sainement la lutte entre l'empereur Louis de Bavière et la Papauté : Dante et Pétrarque, champions des idées du temps, sont dûment relevés; Cola di Rienzi se présente comme le champion et le martyre de l'unité nationale. L'auteur termine ce volume en jetant un coup d'œil rétrospectif sur Rome et la civilisation classique qui y renaît au XIVe siècle.

— Dans un opuscule sur la bataille de la Trebia[2], M. Mueller examine un point souvent traité de l'histoire de la seconde guerre punique : l'entrée d'Annibal en Italie et sa victoire sur les bords de la Trebia. S'appuyant sur le récit de Polybe, l'auteur expose la marche des opérations militaires ; il étudie également les autres traditions et les différents systèmes des auteurs modernes, et parvient à cette

[1] *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Vom V bis XVI Jahrh.*, t. VI. Stuttgart, Cotta, 1867. In-8° de 711 p.

[2] H. Mueller. *Die Schlacht an der Trebia.* Berlin, 1867, in-8° de 34 p.

Digitized by Google

conclusion que le combat de cavalerie entre Scipion et Annibal a eu lieu sur la rive droite du Tessin, entre ce fleuve et le Pô. Il cherche aussi à démontrer que la bataille fut livrée sur la rive gauche de la Trebia. Pour y parvenir il s'appuie sur une rectification du texte de Polybe, proposée par Perotti et Cluver (τοῦ πάδου ποταμοῦ au lieu de τοῦ πρότου ποτάμοῦ), conformément aux manuscrits. M. Mommsen avait déjà déclaré qu'il était incontestable que le champ de bataille était sur la rive gauche, malgré toutes les assertions contraires. Le doute provient du récit de Tite-Live, et c'est principalement le mérite de M. Mueller d'en avoir montré les contradictions et le peu de fondement. L'auteur est de ceux qui croient que, pour cette époque, Tite-Live et Polybe se sont servis de la même source d'une manière différente; mais il est clair que, pour les premiers temps de la guerre, Tite-Live n'a pas eu sous les yeux l'ouvrage de Polybe.

— M. Schäfer a publié un *Abrégé des sources de l'histoire de Grèce jusqu'à Polybe*[1], à l'usage des auditeurs de son cours. Il a voulu mettre entre leurs mains, en un petit volume, les meilleurs renseignements bibliographiques. La connaissance des sources de l'histoire grecque exige de longues études, et le temps qui y est accordé dans le plan de l'enseignement de nos Universités, est fort restreint. Élèves comme professeurs sauront donc gré à l'auteur d'avoir facilité leur tâche. Il faut faire observer que les endroits les plus importants des auteurs anciens, qui regardent la vie, les écrits et le caractère d'un écrivain ont été reproduits ici *in extenso*. L'abrégé acquiert ainsi, en plusieurs endroits, de l'importance pour un cercle plus étendu de lecteurs que celui auquel il semblerait destiné. Ceux qui ne sont pas familiarisés avec les fragments de Müller, se serviront volontiers de cet *abrégé*, fort commode pour les recherches. Quant à la façon dont l'auteur a composé son livre, il a préféré avec raison laisser parler les sources elles-mêmes, plutôt que d'émettre ses propres opinions sur les faits controversés. Il est un point sur lequel nous devons attirer l'attention, à savoir la grande importance que l'auteur accorde à l'école péripatéticienne dans l'histoire des derniers temps de la Grèce. — En même temps que des historiens classiques, M. Schäfer a tenu compte des autres sources de la littérature, des monuments, des inscriptions et des monnaies. Ici, il est vrai, on pourrait lui adresser plusieurs objections : il semble, par exemple, que le chapitre sur les monuments ait été tant soit peu négligé, et qu'à côté des bâtiments de Mycène et des statues d'Harmodius et d'Aristogiton, on eût dû mentionner d'autres représentations purement historiques du temps postérieur, comme la bataille d'Alexandre, etc. Ajoutons qu'on augmenterait l'utilité pratique de l'abrégé, si l'on y donnait l'indication des pages et non pas seulement celle des paragraphes.

— M. Curtius a publié récemment le troisième volume de son

[1] *Abriss der Quellenkunde der griechischen Geschichte bis auf Polybios*, von A Schäffer. Leipzig, Tucher, 108 p. in-8°.

Digitized by Google

Histoire grecque[1], qui s'étend de la fin de la guerre du Péloponèse à l'établissement de la suprématie macédonienne après la bataille de Chéronée. L'auteur a bien utilisé les résultats des travaux consacrés à ces temps obscurs, en y fondant les matériaux tirés des monnaies et des inscriptions. Ici, comme dans les volumes précédents, il nous donne un tableau général de la vie extérieure et intérieure des Grecs, telle qu'elle apparaît dans l'Etat et dans la commune, dans les arts comme dans les lettres. Il ne s'agit plus de la jeunesse et de la maturité du peuple grec, — la Grèce perdit sa puissance dans la malheureuse guerre du Péloponèse, — mais de la période de décomposition croissante au milieu de luttes intérieures sans cesse renouvelées. De temps à autre se produisent des hommes de génie, poursuivant de vastes desseins et essayant de faire prévaloir une politique nationale : tels Démosthènes et Épaminondas, qui sont peints au vif par M. Curtius. Son livre est écrit avec sobriété, avec âme et il est rempli d'un sentiment vrai et profond de l'antiquité. Dans les notes, il donne des éclaircissements et examine brièvement les points controversés. Ainsi il parle (p. 770) des sources relatives à la guerre phocéenne, et nomme Diyllos comme continuateur de Callysthène, contradictoirement avec Diodore, qui témoigne que Diyllos a continué l'histoire universelle d'Ephore. Il ressort d'une déclaration de l'éditeur, que l'ouvrage sera terminé avec le tome IV. Nous désirons vivement que l'auteur, que réclament encore d'autres travaux scientifiques, puisse bientôt trouver le loisir de publier la dernière partie, qui offrira des difficultés de plus d'un genre.

— Le premier volume de M. Hergenröther sur *Photius* a été accueilli avec faveur ; il a publié récemment le second[2], qui nous conduit jusqu'à la mort de Photius. Le livre quatrième (le premier de ce volume), expose en dix chapitres la chute du patriarche et le huitième concile œcuménique. Au triomphe de l'empereur Basilius, consacré par le meurtre de Michael III, succède la déposition de Photius et le rétablissement d'Ignatius. Un rapprochement a lieu avec Rome; l'auteur nous montre l'activité d'Adrien II et du synode romain. A l'exposé de la session du sixième synode général tenu à Constantinople contre Photius, il joint une dissertation sur la théorie patriarcale de l'Orient et ses rapports avec la doctrine de la primatie, et des détails sur les négociations poursuivies entre Rome et Constantinople et les relations entre l'empire d'Orient et l'empire d'Occident qui faisaient craindre une nouvelle rupture. Le cinquième livre nous montre Photius en exil, sa persévérance pleine d'hypocrisie, son activité pour soutenir son parti en Orient et en Occident, surtout par ses lettres ; puis nous le voyons rappelé de l'exil, choisi pour gouverneur des princes impériaux, et *forcé* de monter encore une fois sur le siége de patriarche, prendre les premières

[1] *Griechische Geschichte*, t. III. *Bis zum Ende der Sebständigheit Griechenfands*. Berlin, Weidmann, 1867, IV-754 p. gr. in-8°.

[2] *Photius, Patriarch von Constantinopel*, von Professor Hergenröther. Ratisbonne, Manz, 1867, t. II, in-8° de 758 p.

Digitized by Google

mesures pour consolider sa domination et rapporter au pape sur le ton de la plus grande naïveté, le fait de sa réintégration. L'auteur a inséré dans le même livre l'histoire des premières années du pape Jean VIII, et principalement de ses relations avec les Grecs. Un long mémoire sur les *Réordinations* dans l'ancienne Église, mémoire déjà publié dans l'*Œsterreichische Vierteljahrsschrift*, termine ce livre.

Le sixième est consacré au *synode phocinien;* on y expose les falsifications opérées en face des légats du pape, et le triomphe complet remporté par Photius avec l'aide de ces légats, qui n'avaient ni intelligence ni énergie. Au début, nous trouvons un chapitre sur les lettres authentiques du pape Jean VIII et sa condescendance trop réelle; le livre se termine par deux chapitres sur les lettres et les écrits de Photius, qui devaient affermir son succès, et sur la réponse faite par Jean VIII au synode phocinien, anathème solennel que Photius feignit d'ignorer. Enfin l'auteur nous raconte sur le deuxième patriarcat et les derniers combats de Photius; il nous donne des détails sur les missions des Grecs en Croatie, en Dalmatie et en Moravie, où Rome et Constantinople se rencontraient; sur le renouvellement des controverses dogmatiques; les luttes avec les papes postérieurs à Jean VIII, enfin sur la deuxième déposition de Photius, par Léon, fils de Basilius, et sur les négociations avec Rome et la mort de Photius. M. Hergenröther se livre à un examen de la prétendue sainteté de Photius, et après tant de reproches qu'il a eus à formuler, il cite quelques nobles traits de son caractère et insiste sur son activité pastorale et sur le culte qu'il avait pour l'amitié.

Si l'étendue du volume prouve déjà que l'auteur a traité la matière d'une manière détaillée, son examen nous montre qu'il l'a fait de la manière la plus approfondie. Une analyse étendue ou une traduction complète des pièces qui se rapportent à l'histoire de Photius, se retrouve ici comme dans le premier volume. Les questions relatives à l'authenticité et à l'intégrité des sources, comme par exemple les actes synodaux de Constantinople, sont l'objet d'un sérieux examen, qui rend incontestables les falsifications opérées par Photius en faveur de son synode et l'authenticité des actes de ce synode. Quant aux parties du sujet sur lesquelles les sources conservées ne répandent qu'une faible lumière, et aux événements qui suivirent la deuxième abdication et la mort de Photius, l'auteur a recherché et examiné avec le plus grand soin les moindres indications. Il connaît à fond les écrivains grecs du moyen âge, et a exploré les manuscrits où il a puisé les indications et les extraits des écrits polémiques appartenant à des temps postérieurs, et les nombreuses variantes ajoutées aux actes des conciles et aux lettres de Photius. Les trois livres qui formeront le troisième volume seront consacrés aux écrits de Photius, à sa théologie et à son influence sur la postérité; ils répandront certainement une vive lumière sur l'histoire littéraire du moyen âge.

— Le sixième volume de l'*Histoire des Conciles*[1] du docteur Héfèle,

[1] *Concilien Geschichte. Nach den Quellen bearbeitet*, von Dr C. F. Hefele, Pro-

Digitized by Google

dont on a partout reconnu le mérite, s'étend jusqu'à la fin du concile de Pise. Le temps de l'interrègne, les luttes de Boniface VIII, les papes d'Avignon, le schisme de l'Occident, sont l'objet d'un récit qui s'appuie sur l'étude la plus consciencieuse des sources authentiques. On retrouve ici toutes les qualités des travaux du docteur Héfèle : la connaissance approfondie des matières et des travaux publiés sur le sujet, la sagacité et la bonne foi en établissant les résultats acquis par ses recherches; l'étude infatigable du texte des documents et de la chronologie ; enfin le jugement calme et modéré du théologien. C'est surtout dans les parties relatives à Boniface VIII et à la naissance du schisme qu'apparaît ce caractère de modération. Les résultats, auxquels un examen patient et consciencieux des sources a amené l'illustre professeur, relativement au pontificat de Boniface VIII, ont abouti non-seulement à faire ressortir les procédés peu critiques dont M. Damberger a usé en plusieurs endroits, en n'hésitant pas à déclarer apocryphes tous les documents qui ne s'adaptaient pas à ses suppositions historiques et dogmatiques; mais ils n'ont point en général été favorables à la méthode apologétique dont on s'est souvent servi en faveur de Boniface VIII. La bulle *Clericis laicos*, dont, d'accord avec Böhmer, M. Héfèle fixe la date au 25 février 1296, est de sa part l'objet d'une sérieux examen.

Un autre point de critique consiste à examiner si, comme on l'a prétendu, le contenu de l'écrit *Deum time*, attribué au pape au lieu de la bulle authentique *Ausculta fili*, est identique en substance avec les principes énoncés dans les bulles *Ausculta fili, Unam sanctam, Super Petri solio*. Rapprochée de cette dernière pièce, l'assertion paraît insoutenable, sans qu'on puisse pourtant nier que quant au point capital, à savoir la suprématie du pape dans le domaine temporel, la différence ne consiste presque que dans la forme. Comme M. Héfèle le remarque (p. 298), Boniface n'a jamais dit crûment et d'une manière absolue que les rois lui étaient soumis *in temporalibus ;* mais dans la bulle *Ausculta fili*, dans le discours prononcé au consistoire d'août 1302, et surtout dans la bulle *Unam sanctam*, il exprime des vues d'où cette opinion résulte. Nous ne pouvons nous étendre sur les remarquables développements dans lesquels entre M. le docteur Héfèle. Une partie non moins intéressante et un modèle d'exposition impartiale, c'est le récit du procès fait par Philippe IV à Boniface (pages 391-415). M. Héfèle croit qu'on ne peut déclarer mensongères toutes les communications des cardinaux qui commencèrent en 1297, ni toutes les dépositions des témoins, bien que la plupart aient été inspirées par la haine. Il est enclin à y reconnaître de l'exagération, des malentendus, des paroles répétées à la légère et sans réflexion, plutôt que des mensonges prémédités et une malice diabolique. Ainsi l'on imputa au pape d'avoir dit souvent, et même publiquement (Du Puy, p. 348) : « L'un meurt, l'autre naît, ainsi était-il, ainsi sera-t-il toujours ; une

fessor der Theologie an der Universität Tübingen. Tome VI. Freiburg, Herder, 1867. Gr. in-8° de VI-946 p.

Digitized by Google

génération disparaît, une autre vient, mais le monde reste toujours le même. » C'est dans ces mots qu'on a voulu trouver l'affirmation de l'éternité du monde et la négation des dogmes opposés du christianisme, tandis que ces mots, dans la bouche d'un vieillard, ne signifient guère autre chose que l'instabilité de toute vie humaine. Lorsque, à la mort de son frère et de son neveu, il déclara que Dieu ne pouvait rien lui envoyer de pire, on voulut voir dans cette parole la négation de l'omnipotence de Dieu et d'une récompense éternelle, tandis qu'il n'y a là qu'une expression outrée de douleur. Mais toutes les accusations ne peuvent être réfutées aussi facilement; les données sont parfois si certaines et si concordantes qu'il est impossible de n'y voir que des accusations mensongères.

Une autre question très-difficile, que M. Héfèle a essayé de résoudre, c'est celle de l'élection d'Urbain VI. Le docteur Héfèle arrive à cette double conclusion : 1° Urbain a été élu légitimement par les cardinaux; 2° ce ne sont pas tant les scrupules sur la validité de l'élection que la conduite du pape après l'élection et le conflit d'influences étrangères, qui ont amené la rupture entre le pape et le collége des cardinaux. Il en est qui pensent que l'auteur a trop peu insisté sur l'influence exercée par le peuple romain sur l'élection d'Urbain. Quoi qu'il en soit, l'incertitude sur le vrai pape était encore très-grande vers la fin du xve siècle. Grégoire XII s'entretenant en 1407 avec Pierre d'Ailly, membre de l'ambassade française, et réclamant contre la légitimité de la cession, celui-ci lui répliqua que, sans doute le pape n'aurait pas à céder, s'il y avait, dans la chrétienté, certitude sur le vrai pape ; mais que, au milieu des ténèbres du schisme, même les yeux les plus éclairés n'auraient pu découvrir la vérité. Et vers la fin du xve siècle, l'auteur du *Magnum Chronicon Belgicum* pouvait encore écrire : *Adeo perplexum erat (schisma) ut etiam doctissimi et conscientiosi viri non scirent, cui esset magis adherendum. Et ideo ab isto Urbano VI usque ad Martinum V, nescio quis fuerit papa.*

Pour la suite du schisme, l'exposition du docteur Héfèle est un guide très-sûr. La continuation du schisme s'explique non-seulement par les intérêts des deux papes et de leurs cours, mais aussi par les intérêts des princes : comme dès 1160, lors du synode de Toulouse, convoqué par les rois de France et d'Angleterre, des voix prétendirent qu'on devait profiter du schisme excité par le choix de Victor, pour secouer le joug imposé aux princes par Rome ; ainsi on voulait que la reconnaissance de l'un ou de l'autre pape par les princes fût récompensée par des revenus et des biens de l'Eglise. L'auteur parle du projet conçu par Clément VII, en 1382, de transformer les Etats de l'Eglise, Rome et le *ducatus* exceptés, en un royaume d'Adria et de le donner en fief au duc Louis d'Anjou. Selon les documents relatifs au règne de Charles VI, publiés par M. Douët d'Arcq, la cour française reprit ce projet en 1393, en faveur du duc d'Orléans, en donnant à entendre que de cette manière le duc Giovanni Galeasco Visconti, alors très-puissant en Italie et, depuis 1387, beau-père du duc d'Orléans, pourrait être amené à se

Digitized by Google

prononcer ouvertement pour Clément VII. La conduite des princes allemands, elle aussi, était déterminée par leurs intérêts. — Remarquons avant de finir, que les décisions synodales mentionnées dans ce volume, contiennent plusieurs points aussi intéressants qu'importants pour l'histoire de la civilisation au XIVe siècle.

— M. le docteur Maassen, qui s'occupe du Droit canonique en Occident, vient de découvrir dans un manuscrit du IXe siècle, conservé à la bibliothèque d'Albi, le texte de deux synodes tenus sous le règne de Childéric II[1]. Le premier eut lieu à Bordeaux et s'occupa du *status Ecclesiæ* et de la *stabilitas regni*. Cette dernière expression est une formule qui se rencontre trop souvent dans les diplômes mérovingiens pour qu'on en puisse déduire que le synode se soit préoccupé de l'affermissement du trône de Childéric. Son seul but a été de prendre des délibérations relativement à la discipline ecclésiastique. Il doit avoir été tenu en 660 et 673. On en trouve la mention dans la *Gallia christiana* (t. II, col. 897) et dans l'*histoire de Languedoc* (t. I, p. 361). Mais le texte est ici publié pour la première fois. Excepté le métropolitain Adus de Bourges, aucun des évêques signataires n'est mentionné ailleurs. Le deuxième synode eut lieu à Saint-Jean de Losoc, en présence du roi Childéric, d'où il résulterait peut-être qu'il ne fut pas un simple synode provincial. Childéric II n'étant parvenu à la couronne de Neustrie qu'en 670, le synode ne peut avoir été tenu qu'entre cette année et 673, époque de la mort de Childéric. Les décisions de ce synode furent plus nombreuses que celles du précédent; elles concernent la discipline ecclésiastique, l'élection des évêques, les priviléges des monastères, etc. Les signatures des évêques ne nous sont pas parvenues.

— M. Léo a cru devoir joindre aux cours qu'il vient de publier sur l'histoire du peuple et de l'empire allemands au moyen âge, un travail sur les territoires de l'empire germanique. Le deuxième volume de ce travail, que nous avons sous les yeux[2], comprend la basse Lorraine, la Westphalie, la Frise orientale, le pays d'Engern, l'archevêché de Brême, l'Ostphalie, la Thuringe septentrionale, la Thuringe proprement dite avec les Marches thuringiennes et la Misnie, la ville libre de Ratisbonne, la Bavière et le Tyrol avec Salzburg. Les développements considérables (près de 2,500 pages) que l'auteur a donnés à cette partie de son œuvre, s'expliquent en partie par la large part qu'il a accordée à l'exposé du développement des territoires et aux généalogies, en partie par l'adjonction de récits étendus et fondus dans le sien, — tels que la reproduction de son ouvrage : *Douze livres d'histoire Néerlandaise*. — Nous regardons ces deux volumes qui interrompent la publication de l'*Histoire du peuple allemand* de M. Léo, comme un manuel fort utile à consulter. Il est vrai qu'on ne peut se fier entièrement aux détails donnés par

[1] Dr Fr. Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II.* — Gratz, 1867, in-8° de 27 p

[2] *Die Territorien des deutschen Reicher im Mittelalter zeit dem 13 Iahrhundert.* T. II, Halle, Anton, 1867. 1391 p. in-8°.

Digitized by Google

l'auteur. Écrire, en quelques années, l'histoire de tous les territoires de l'Allemagne, c'est ce qui surpasse les forces d'un seul homme, même lorsqu'on renoncerait à recourir aux sources originales et qu'on se contenterait d'utiliser les travaux de seconde main. Mais dans ce cas on en est réduit trop souvent à copier aveuglément les données de ses prédécesseurs et il faut renoncer à toute critique indépendante. C'est ce qui est arrivé à l'auteur : il a profité, il est vrai, des divers travaux publiés sur les territoires situés au nord et au milieu de l'Allemagne ; mais pour la Bavière et les territoires environnants, il s'est appuyé presque exclusivement sur un travail du chevalier de Lang, sur les anciens comtés de Bavière, publié en 1831, et riche en suppositions arbitraires. Il n'a mis à profit ni l'important traité de Stulz sur les seigneurs et les comtes de Schaunberg, ni même mentionné tous les ouvrages nouveaux sur l'histoire du Tyrol.

— M. Valentinelli, bibliothécaire de la Marciana, s'est proposé d'en examiner les manuscrits et de publier ce qui se rapporte à l'histoire d'Allemagne[1]. Mais il n'entend pas éditer tous les documents ; il se borne à en indiquer le contenu. Les notices ont été disposées chronologiquement. Pour quelques pièces, il indique où et quand elles ont été imprimées ; quelquefois il ajoute les variantes des éditions d'après les documents originaux. L'Académie bavaroise s'est chargée de la publication de ce travail, de sorte que l'impression marchera rapidement. Le premier volume s'arrête à l'année 1494. Il est incontestable que l'auteur nous renvoie à beaucoup de documents très-utiles et très-précieux ; mais on ne peut dissimuler qu'il n'ait mis au jour des documents déjà publiés ailleurs. Ainsi nous trouvons onze lettres de Grégoire VII, publiées déjà par Mansi et Jaffé sur des manuscrits meilleurs et plus anciens. Il y a d'autres documents qui se trouvent avec un texte plus correct dans Böhmer, et auxquels il eût suffit de renvoyer.

— Sous ce titre : *L'Électeur Maurice en face de la conspiration des Princes, dans les années* 1550-51[2]. M. Cornelius débrouille avec sagacité la politique compliquée de l'électeur Maurice de Saxe, jusqu'à la conclusion du traité de Torgau. Les motifs qui dirigeaient ce fin politique sont exposés clairement et avec calme. Les recherches de M. J. Voigt sont ici complétées par bon nombre de documents, provenant des archives de Cassel, et qui mettent dans un jour tout nouveau les négociations du jeune prince de Hesse avec la France. Mais bien qu'une grande partie de ces événements soient éclairés par notre savant professeur, il reste pourtant encore beaucoup de points obscurs, et l'on doit regretter que les savants qui ont exploré les archives de Simancas, n'aient rien trouvé sur ce sujet. Le traité de Torgau, que M. de Langenn n'avait pas publié *in extenso*, termine cet écrit.

[1] *Regesta documentorum Germaniæ historiam illustrantium*, par Jos. Valentinelli. Munich, Franz, 1857. Première partie, in-4° de 199 p.

[2] C. H. Cornelius, *Churfürst Moritz gegenüber der Fürstenverschwörung in den Iahren* 1550-51. München, 1867, petit in-4° de 63 p.

Digitized by Google

— Quoique les documents originaux sur la guerre de Sept Ans et les récits de quelques parties de cette période historique publiés dans ces vingt dernières années soient nombreux, il reste pourtant bien encore à faire, non-seulement en ce qui regarde le complément des matériaux, mais surtout quant à l'histoire même de la guerre. M. Schäfer a tenté de combler cette double lacune[1]. Les documents nouveaux qu'il apporte, concernent principalement les complications diplomatiques. La plupart lui ont été fournis par les archives secrètes de Berlin ; il indique lui-même la correspondance de Frédéric le Grand et de ses ministres avec les ambassadeurs prussiens à Paris et à Londres, comme le fondement principal de son ouvrage. A Londres, ce sont surtout les riches collections rassemblées par Mitchell, ambassadeur anglais auprès de Frédéric, qui ont attiré son attention. L'auteur n'a pas réussi à se faire ouvrir les archives d'État autrichiennes, et a dû se contenter des extraits de ces archives déjà publiées. Il s'étonne surtout de ce que les archives du ministère des affaires étrangères à Paris lui soient restées fermées, du moins en ce qui regarde la période dont il s'agit ici, et son étonnement est d'autant plus grand que plusieurs auteurs avaient joui avant lui d'une grande libéralité. Il a été jusqu'à un certain point dédommagé par les recherches qu'il a faites à la bibliothèque impériale, où il a trouvé deux mémoires qui lui ont fourni beaucoup de renseignements utiles. M. Schäfer utilise non-seulement les documents originaux, mais il sait aussi tirer profit des travaux antérieurs au sien ; il est parvenu ainsi à composer un ouvrage qui augmente beaucoup nos connaissances sur la guerre de Sept Ans.

Ce qui mérite surtout d'être remarqué c'est la large place qu'il accorde à la politique anglaise et à son accord avec celle de la Prusse, c'est-à-dire à cette partie de la guerre qu'on a appelé souvent le côté européen de la question. Les relations de la France et de l'Angleterre, les luttes intestines du parlement et du peuple anglais et la condition tout exceptionnelle de la famille royale, surtout le caractère et la carrière de Pitt l'aîné, les circonstances qui déterminèrent et limitèrent son action, les points sur lesquels il tomba d'accord avec Frédéric le Grand, et d'autres où leurs pensées ne s'accordaient pas, — tout cela est exposé d'une manière plus détaillée et plus approfondie que dans les autres ouvrages qui avaient paru jusqu'ici. — Il va sans dire que l'auteur ne regarde pas cette guerre comme une annexe de la grande guerre anglo-française ; il la considère comme en étant indépendante. Il pense en outre que Frédéric ne l'a pas entreprise pour conquérir la Saxe, mais pour prévenir un danger qui le menaçait. Nous trouvons dans ce livre une foule de documents inédits; mais on doit regretter que

[1] *Geschichte des siebenjährigen Kriegs in* 2 vol, t. Ier. *Der Ilsprung und die ersten Zeiten der Kriegs bei zur Schlacht bei Leuthen. (Histoire de la guerre de Sept-Ans,* t. Ier. *Origine et premiers temps de la guerre jusqu'à la bataille de Leuthen.)* Berlin, Hertz, 1867, in-8°, xx-667 p.

Digitized by Google

M. Schäfer ne se soit pas astreint davantage à mettre en œuvre ses matériaux, et à composer un ouvrage dont la forme soit plus accessible à tous les lecteurs. Nous sommes convaincu que plus d'un sera rebuté par cette masse de documents assemblés sans art. Les plus importants sont à coup sûr les lettres de Frédéric le Grand et le traité austro-russe du 22 janvier 1757, publiés ici pour la première fois, et communiqués à l'auteur grâce à l'intercession spéciale du comte de Bismark.

— M. le baron de Sala nous donne une *Histoire du soulèvement polonais de* 1846, *d'après des sources authentiques*[1]. L'auteur a été conseiller de l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Este, gouverneur de la Galicie, et c'est ainsi qu'il a connu les fils secrets de la conjuration, au moins autant qu'on a réussi à les découvrir. Lorsqu'il eut quitté le service de l'Etat, on mit à sa disposition tous les procès de haute trahison et les autres documents, restés cachés jusqu'alors, qui se trouvaient dans les archives des ministres à Vienne ou dans celles du gouvernement de Galicie. Il s'est efforcé d'en profiter consciencieusement et avec impartialité, et de suppléer, autant que possible, aux lacunes, par les écrits de l'émigration polonaise. L'introduction contient une description de la situation de la Galicie avant 1830, et un abrégé de la révolution polonaise de la même année. Le deuxième livre nous donne la genèse du soulèvement polonais arrivé en 1846, et qui devait embrasser tous les pays polonais. Le troisième livre traite de la révolution, de la contre-révolution des paysans et des mouvements communaux. Dans un appendice se trouvent des proclamations des chefs de l'insurrection, qui, pour la plupart, sont fort curieuses. C'est principalement pour ce troisième livre que l'auteur a puisé aux sources officielles et inconnues jusqu'ici ; et c'est ce qui rend ce livre très-instructif et éclaire d'un jour nouveau une page de l'histoire de la malheureuse Pologne.

— Ceux qui, immédiatement après la sanglante défaite de l'insurrection hongroise en 1849, parlaient de Görgei autrement que comme d'un traître, risquaient fort d'être l'objet d'un jugement sévère. Au printemps de cette année, tout le monde était tellement convaincu de la prépondérance des Hongrois ; tout le monde, les officiers autrichiens les premiers croyaient tellement cet homme de génie invincible, que la mise-bas les armes, à Vilagos, de 23,000 hommes avec 129 canons, sans coup férir, ne pouvait sembler que le résultat d'une noire trahison. Dans un ouvrage intitulé : *Ma vie et mes actes en Hongrie*, Görgei essaya de se justifier de ce reproche et de démontrer que, même avant la catastrophe de Vilagos, la situation de la Hongrie était désespérée, et que ses plans avaient eu le plein consentement de Kossuth et du ministère ; tous ses efforts furent infructueux. Görgei dut souffrir la tache imprimée à son nom. Aujourd'hui que les passions se sont apaisées, que tant de particularités ont été éclairées, Görgei instruit de nouveau le pro-

[1] *Geschichte des polnischen Aufstandes vom Iahre* 1846. *Nach authentischen Quellen dargestellt*. Vienne, 1867, Gerold fils, VIII-392 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

cès[1] et nous espérons qu'il aura plus de succès auprès de ses compatriotes. Hors de la Hongrie, l'histoire impartiale l'a déjà absous depuis longtemps du reproche de trahison. Nous profiterons de cette occasion pour insister auprès du possesseur des *Mémoires de Görgei*, pour qu'il les donne enfin au publie.

— M. Ghillany publie le 3e volume d'un ouvrage[2] qui, à ses débuts, était principalement destiné à donner le texte des traités de paix. Mais les événements des trois dernières années ont été d'une telle importance, que l'auteur a cru avec raison devoir y joindre un exposé des faits. Ainsi l'exposition de l'histoire de ces deux dernieres années forme un volume considérable.

Nous trouvons dans ce tome III quelques traités de paix : la convention de Gastein, les préliminaires de Nikolsburg, les traités conclus à Berlin entre la Prusse, d'un côté, et, de l'autre, le Wurtemberg, Bade, la Bavière, la Hesse, le Saxe ; le traité de Prague entre la Prusse et l'Autriche, et la paix de Vienne entre l'Autriche et l'Italie. En même temps que ces traités, l'auteur nous donne un annuaire où se trouvent consignés jour par jour tous les événements. Les premières trente pages contiennent un sommaire des matières avec les dates. Le résumé chronologique commence avec les premiers jours de mai 1865 et se poursuit jusqu'à la fin d'avril 1867. L'exposition de l'auteur, soit qu'il parle des négociations diplomatiques, soit qu'il explique les événements militaires, est partout très-nette. Ce qui est relatif à la guerre est traité d'une façon plus exacte et plus complète que dans tous les autres livres sur la matière ; l'auteur a pu, il est vrai, profiter de beaucoup d'ouvrages publiés avant le sien. Nous appelons encore l'attention sur les documents qui se rapportent à la fondation de la confédération du Nord, à la question de Luxembourg et même aux affaires du Mexique.

P. Beckmann.

[1] *Briefe ohne Adresse von Arthur Görgei*. Leipzig, Brockhaus, 1867, in-8° de xiv-48 p.

[2] Dr. F. W. Ghillany. *Europäische Chronik von* 1492 *bis Ende April* 1867, Tome III. *Europäische Chronik vom* 1 *Mai* 1865 *bis Ende April* 1867. *Mit besonderer Berücksichtigung der Friedensverträge. Ein Handbuch für Freunde der Politik und Geschichte.* (*Chronique européenne de* 1492 *à la fin d'avril* 1867, *concernant principalement les traités de paix. Manuel pour les amis de la politique et de l'histoire*, t. III, 1er mai 1865, fin d'avril 1867). Leipzig, O. Wigand, 1867, xxxvi-631 p. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Avant d'accepter la mission de rédiger le *Courrier italien* de la *Revue*, le signataire de cet article a tenu à obtenir l'assentiment du grand historien Cesare Cantù, auquel il avait à succéder et qu'il s'honore d'avoir pour ami. Pour mieux remplir la tâche difficile qui lui incombait, il a demandé en outre, et a pu s'assurer le concours bienveillant, la collaboration en quelque sorte, d'un savant distingué, le chevalier Cesare Guasti, secrétaire général des archives de Toscane [1], placé mieux que personne pour apprécier les nouvelles publications historiques en Italie.

Aujourd'hui, nous nous bornerons à rendre compte de travaux historiques spéciaux et de plusieurs monographies, publiées depuis quelques jours à peine, et renfermant presque toutes des documents inédits intéressants.

— Les publications d'histoire locale, d'histoire municipale ont une grande importance en Italie. Presque toutes les villes italiennes ont eu une existence politique indépendante et ont conservé des souvenirs de leur grandeur passée ; chacune a son académie scientifique, chacune renferme un certain nombre d'historiens et d'archéologues, animés d'excellentes intentions et qui parfois donnent naissance à des œuvres importantes. Qu'il nous soit permis de citer à Bologne, par exemple, les remarquables travaux archéologiques du comte Gozzadini et la publication des anciennes coutumes de la commune de Bologne, entreprise par le bibliothécaire de la ville, M. Frati, aux frais de la municipalité, somptueuse et savante publication due, nous le croyons, à l'initiative du syndic le marquis Gioacchino Pepoli.

— Quelques-unes de ces œuvres d'histoire municipale suivent d'autres errements que ceux tracés par les érudits des siècles derniers, sont conçues sur un autre plan et s'adressent particulièrement à la classe populaire. Tel est le livre de M. Ciavarini sur l'histoire d'Ancone [2], ouvrage où nous voudrions voir une critique

[1] M. Guasti est l'éditeur des lettres du Tasso et de la grande publication des documents de la commune de Florence ; il est membre de l'Académie della Crusca et vice-président de l'Académie Colombaria.

[2] *Sommario della storia di Ancona raccontata al popolo anconitano*, da C. Ciavarini. *Seconda edizione*. Ancona, a spese dell' autore 1867 in-8°.

Digitized by Google

historique plus éclairée. M. Ciavarini déclare dans sa préface qu'en racontant au peuple d'Ancone l'histoire de sa patrie, il ne veut pas le nourrir de contes et de fables, mais lui enseigner ce qu'il doit à son pays et à lui-même. Malheureusement cette déclaration se trouve contredite par le titre même de la première époque, qu'il qualifie d'*oscura ed eroica*, c'est-à-dire incertitudes et fables; et malheureusement encore le style se trouve à la hauteur du sujet. Pourquoi semble-t-il dire, par exemple [1], qu'il faut être homme des temps obscurs et héroïques pour admirer deux promontoires qui s'embrassent *a forma di braccia?* — C'est quatorze siècles avant l'ère vulgaire : l'auteur nous représente sur l'emplacement d'Ancone de beaux arbres, peut-être l'olivier, grandissant au milieu d'un printemps perpétuel [2]; mais si l'on peut douter de la présence de l'olivier, on est certain que le soleil desséchait et les vents soufflaient déjà à cette époque. A toutes ces peintures plus ou moins brillantes, il est permis de préférer une page d'érudition bien nourrie de quelque historien d'Ancone de la vieille école, tel que Peruzzi; et c'est certainement mieux écrire pour le peuple, au lieu de faire des descriptions de la terre et du ciel, *nell' anno* 1400 *circa avanti l'era volgare;* de résumer ainsi les temps obscurs et héroïques : *Urbem Romam a principio reges habuere* [3]. Il faut le reconnaître, il est vrai, l'auteur n'a point la prétention que son œuvre soit parfaite, et il se défie de lui-même jusqu'à demander *emendamenti*, des corrections aux lecteurs pour ses histoires anciennes et modernes, pour les anciennes à cause des difficultés qui viennent de l'obscurité des temps, pour les modernes à cause du trouble des passions; il se déclare comme Dante,

Non timido amico del vero,

et fait tous ses efforts pour contenter tout le monde, louant à droite et à gauche des choses qui se contredisent. — M. Ciavarini promet de nouvelles publications : *un, saggio di biografie di Marchigiani del secolo* XIX *illustri per dottrina e per patriottismo, — il Galateo Dantesco, et i costumi dei Contadini Marchigiani...* Malgré tous ses défauts, cette histoire populaire est encore une chose utile, elle rappelle ou apprend à chacun quelles péripéties son pays a dû traverser, ses succès et ses revers, et l'on peut en souhaiter autant à chaque ville

[1] « Chi nei secoli più lontani da noi, costeggiando questo lido dell' Adriatico, si fosse avanzato nell' Italia di mezzo, oltrepassato di poche miglia il fiume Esi, avrebbe *ammirato* due promontori che, a forma di braccia l'uno incontro all' altro piegandosi, formavano un bel porto naturale, etc. »

[2] « Alcune grotte albergo primo degli antichissimi abitatori della penisola; » il ajoute que les collines étaient « ombreggiati da pini altissimi, da castagni da querce, da elce, e presso a questi fruttava *forse* l'ulivo. »

[3] Cependant le peuple ne sera peut-être pas fâché de savoir qu'aux temps de Janus et de Saturne ou peu après : « Gli Umbri e i Piceni mandavano rappresentanti al parlamento nazionale, » et que dans ce parlement, « si proponevano magistrati, si accetavano ambasciatori, » etc.

Digitized by Google

italienne. L'histoire de sa ville est certainement pour le peuple, de toute l'histoire de l'humanité, la page la plus intéressante.

— Un autre livre également recommandable est le livre de M. Francesco Pera, intitulé : *Souvenirs et biographies de Livourne* [1], un de ces livres dictés par le cœur qui respirent le plus vif attachement à la terre natale. L'auteur espère dans l'accueil des esprits cultivés ; mais il est à souhaiter que son livre pénètre aussi dans le peuple, et dans ces boutiques qui formaient autrefois des espèces de petits cercles littéraires, écoles de morale et d'instruction, telles que celles des Bernardo Davanzati, des Giambattista Gelli [2]. Le livre de M. Francesco Pera s'adresse à tous les publics possibles, renfermant soixante-quinze biographies de poëtes, de savants, d'artistes, de commerçants, il parle de tout et de tous. Sans prétendre porter des jugements nouveaux, il met en lumière bien des faits oubliés ou ignorés. Les *ricordi Livornesi* rappellent avec une certaine reconnaissance le souvenir non-seulement des Italiens mais aussi des étrangers qui ont séjourné à Livourne. Benvenuto Cellini y est placé à côté du savant naturaliste Redi, Goldoni avec quelque orateur sacré, Alfieri avec le chanoine Moreni, le père Cesari avec Ugo Foscolo, Byron avec Ozanam ; l'on se sent ici dans une ville de commerce et de bains de mer, où se rencontrent des hommes de tous pays, de tous caractères. Montesquieu qui date de Livorno, 1712, une de ces lettres persanes dignes d'un bon musulman, est en réalité bien éloigné d'Ozanam qui va chercher au presbytère de San Jacopo in Acquaviva, des consolations chrétiennes à ses souffrances. Le grand poëte Lamartine trouve, au contraire, un écho dans Caterina Ferruci, qui, sur les rives de l'Antignano, adresse un hymne sublime à la terre. Mais la mer est voisine, et s'il se trouve des dissonnances elles seront couvertes par la grande voix des flots. L'auteur des *Ricordi* a su composer avec ces éléments divers, une œuvre intéressante et utile. Le plus grand reproche que l'on puisse adresser à son livre, c'est l'abus de la rhétorique. Un peu moins d'éclat dans les phrases, et les bonnes pensées, les idées justes n'en ressortiraient que mieux.

— Un ouvrage auquel nous n'aurons que des éloges à adresser, est le livre de mémoires que vient de publier don Luigi Martini, archiprêtre de la cathédrale et directeur du séminaire de Mantoue, auteur de plusieurs ouvrages religieux estimés, tels que *il seminarista che medita sopra il sacerdozio, il sacerdozio, il sacerdote ed il parroco*, etc. Ces mémoires publiés sous le titre de *confortatorio* [3], sont

[1] *Ricordi e biografie Livornesi*, di Francesco Pera. — Livorno, Francesco Vigo, 1867, in-8°.

[2] On aurait peine à le croire en France, mais c'est une coutume tout italienne, encore en vigueur dans presque toutes les villes ; on aime à se réunir dans de modestes boutiques, chez le libraire, chez le pharmacien, chez le barbier ; aujourd'hui l'on ne parle guère plus que de politique, mais autrefois on y agitait des questions littéraires et scientifiques.

[3] *Il confortatorio di Mantova negli anni* 1851-52, 53 et 55, per Luigi Mar-

Digitized by Google

à la fois religieux et politiques. L'abbé Martini raconte avec un style touchant l'histoire des malheureux condamnés auxquels il a dû donner les secours de la religion. *Il confortatorio*, ce n'est pas la veille des armes, c'est la veille de l'échafaud; et comme parmi les condamnés il y a eu des prêtres, des poëtes, des professeurs, les entretiens de ces hommes pendant les jours qui précèdent l'exécution, leurs derniers moments offrent un intérêt bien vif et arrachent souvent des larmes à l'auteur et au lecteur amené malgré lui à prendre sa part de toutes ces douloureuses émotions. Les mémoires de l'abbé Martini ont produit la plus salutaire impression en Italie, surtout dans les provinces Mantouanes, et les protestants, les israélites eux-mêmes les ont lus avec un vif empressement.

— Passons à un sujet moins triste, et rappelons au lecteur, (s'il le sait déjà), que les mariages sont en Italie une occasion de publications historiques et archéologiques intéressantes. Autrefois on éditait force poésies de toutes sortes; aujourd'hui on édite en l'honneur des jeunes époux tous les documents inédits qui peuvent les intéresser, soit parce qu'ils touchent à leur famille, soit parce qu'ils offrent le mérite de la curiosité; les plus anciens sont les meilleurs. Aussi l'on peut comprendre que les mariages des autres fassent le malheur des bibliothécaires et des archivistes; de tous côtés on vient les tourmenter, et ils sont forcés de découvrir toujours du nouveau, de l'inédit. S'il en est ainsi pour presque tous les mariages, on doit supposer que cela arrive à plus forte raison pour le mariage d'un érudit, tel que celui du directeur des archives de Lucca, Salvatore Bongi, auteur de *Lucrezia Buonvisi*[1], avec la fille du professeur d'histoire de l'université de Pisa, Ferdinando Ranalli. Il s'est produit à cette occasion plusieurs publications intéressantes, dont la plus remarquable est celle du cav. Cesare Guasti. C'est un fragment inédit de Machiavel[2] qui prouve que, sans vouloir du mal à son ancien patron le gonfalonier Soderini, il voulait du bien aux Médicis. Ce document intéressant provient d'un legs fait par le marquis Carlo Torrigiani, sénateur, ami des arts et des lettres comme son frère survivant le marquis Luigi. Et la plupart des documents ainsi légués provenant de la secrétairerie de Léon X, le savant éditeur suppose que cette note était adressée par Machiavelli à Léon X lui-même avant qu'il fût pape. Machiavel conservant toujours une grande affection pour l'illustre gonfalonier Piero Soderini, dont il avait été le secrétaire, et penchant alors pour le gouvernement des Médicis, se trouvait dans une situation un peu difficile. Pour défendre Soderini, il avait besoin de montrer que ceux qui l'attaquaient et le calomniaient, agissaient ainsi dans leur propre

tini, arciprete parroco della cathedrale Mantova. Tipografia Benvenuti e Francescola, 1867, 2 vol. in-8°.

[1] *Storia di Lucrezia Buonvisi lucchese*, raccontata sui documenti da Salvatore Bongi. Lucca, Canovetti, 1864, in-8°.

[2] *Ricordo di Niccolo Machiavelli ai Palleschi del* 1512 Prato, tipografia Guasti, in-8°, une feuille.

Digitized by Google

intérêt et non dans l'intérêt des Médicis. Il plaide cette cause avec l'habileté qu'on lui connaît [1].

— Antonio Pucci, poëte florentin du XIVe siècle, fils d'un fondeur de cloches, ayant lui-même exercé le même métier, a mérité aussi une place parmi les historiens à cause de son long et ennuyeux poëme du *Centiloquio*. Le chant LVe, où est racontée la vision des sept arts libéraux pleurant la mort du Dante, sort un peu du ton de la chronique, et a été souvent reproduit séparément dans les manuscrits. Le professeur Alessandro d'Ancona en a publié une nouvelle édition, en y joignant un sonnet inédit du Pucci où il est fait mention du portrait de Dante [2] :

Questo, che veste di color sanguigno
Posto seguente alle merite sante,
Dipinse Giotto in figura di Dante,
Che di parole fè si bell' ordigno.

Le portrait de Dante fait par le Giotto se trouvait dans la chapelle du palais du Podestâ, et comme dans ces dernières années on a découvert dans une ancienne fresque de la chapelle du Bargello un portrait de Dante, on en a conclu que c'était la peinture du Giotto. Mais cette opinion fut combattue avec force par deux érudits distingués, MM. Passerini et Milanesi [3]. L'éditeur, sans vouloir réveiller cette question, assoupie déjà depuis deux ou trois ans, paraît disposé à admettre que ces vers viennent confirmer l'ancienne tradition. Mais le sonnet nous paraît laisser la question dans l'état où elle était auparavant; il établit que Giotto a fait le portrait de Dante, dans la chapelle du Bargello, — personne ne met ce fait en doute, — mais il n'établit nullement que la fresque récemment découverte soit l'œuvre du Giotto.

— Franco Sacchetti [4], presque contemporain de Pucci, est moins connu pour ses poésies que pour ses *nouvelles (novelle)*. Cependant ses poésies ont un vrai mérite, surtout quand elles respirent un sentiment patriotique comme les deux chansons et le sonnet écrit de 1376 à 1378 *(quando i fiorentini erano alle rotte col papa Gregorio XI)* à l'occasion de la lutte entre le pape Grégoire XI et les Florentins, publiés aujourd'hui par Giovanni Sforza [5]. L'éditeur déclare n'avoir point l'intention d'établir de comparaison entre la situation de

[1] «In spetie questi che puttaneggiono infra el popolo ed e Medici, hanno bene per nemico Piero, e vorebbollo scoprire tristo per levarsi quello carico ch' egli hanno con el popolo di haverlo inimicato. Il che se fa per loro non fa per Medici, ne per chi vuole stare con loro al bene e al male.»

[2] *Capitolo e sonetto di Antonio Pucci; in lode di Dante.* — Pisa, Nistri, 1868.

[3] Voir la lettre qu'ils ont publiée sur le plus authentique portrait de Dante. *Lettera al ministro della pubblica istruzione. Giornale del centenario*, n° 17. — Voir en sens contraire, dans le même journal, les articles de M. Cavalcaselle, nos 20, 29, 42, etc.

[4] Né à Florence en 1335, mort en 1408.

[5] *Rime di Franco Sacchetti contro papa Gregorio undecimo.* Lucca, Canovetti, 1868, in-8°.

Digitized by Google

l'Italie à cette époque et à l'heure présente; alors, en effet, c'étaient les Florentins qui avaient à se défendre des conquêtes du pape; il en est tout autrement aujourd'hui. Mais dans une question purement historique, l'éditeur a tort d'attaquer si violemment Grégoire XI, en termes que n'employèrent même jamais à son égard les Florentins ses ennemis. Grégoire XI, il est vrai, s'attira les observations de sainte Catherine de Sienne, qui s'interposa comme un ange de paix entre le pape et les républicains, rappelant à l'un ses devoirs de pasteur, aux autres le respect qu'ils devaient au Souverain Pontife. Ces questions ont été traitées récemment avec plus de modération dans un article d'un jeune archiviste, Alessandro Gherardi, où la vérité historique est exposée sans esprit de parti[1].

— Une autre publication, conçue dans un esprit de saine critique, et où l'auteur, sans se laisser aller à des digressions oiseuses, se borne à tirer les conséquences scientifiques du texte qu'il met en lumière au lieu de chercher à faire du scandale, comme on le voit trop souvent aujourd'hui, c'est la description de deux somptueux banquets donnés au pape Clément V par deux cardinaux[2]. Ces banquets eurent lieu le 30 avril et le 1er mai de l'année 1308 dans les châteaux des cardinaux tous deux situés à peu de distance d'Avignon. Un Florentin, qui avait pris sa part de ces banquets, en écrivit une relation qui voit le jour pour la première fois, grâce aux soins du professeur Milanesi. Les deux cardinaux qui recevaient Sa Sainteté d'une manière si brillante étaient, dit la relation anonyme, le cardinal Arnaud de Pelagrue et le cardinal Pierre Taillefer, dit de la Chapelle. Il y est fait mention de Gentilly lieu où plus tard fut fondé un couvent de Célestins, de Saint-Pourçain endroit renommé pour ses vins. parmi les vins sont encore cités, le vin della Rocella, et le vin *renese*, le vin du Rhin si célèbre encore aujourd'hui. Dans trois passages différents se trouve reproduit le mot *rilevea* qui, soit dans le latin barbare *releveia*, soit en français *relevée*, désigne l'après-midi (*post meridianum tempus)* d'après du Cange ; mais dans l'ancienne langue italienne, ce mot paraît désigner le lever après le sommeil, que ce soit le matin ou que ce soit l'après-midi. Dans cette relation on trouve encore le mot *dirizzatoio*, le *dressorium* de la basse latinité, meuble ayant la même destination que le dressoir moderne, portant les choses nécessaires au service de table, et ayant une forme analogue aux crédences, appelées non-seulement *credenza* mais *scansia* et même *scanceria* dans l'italien du XIVe siècle.

— Le voyage de Jacopo Sanseverino[3], fait en compagnie de trois autres gentilhommes de pays différents, dont la relation vient d'être publiée par l'avocat Leone del Prete, offre autant d'intérêt pour la

[1] *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI detta la guerra degli otto santi*, per Alessandro Gherardi. *Archivio storico*, anno 1867.

[2] *Due sontuosissimi convitti fatti a papa Clemente quinto nel* MCCCVIII *descritti da anonimo fiorentino*, testimone di veduta, per Milanesi. — Firenze, Le Monnier, 1868, in-8°.

[3] *Viaggio fatto da Jacopo da Sanseverino con altri gentiluomini e da esso descritto.* — Lucca, Giusti, 1868, in-8°.

Digitized by Google

France que pour l'Italie. C'est une excursion à travers différentes parties du monde commencée en l'année 1416. Le récit écrit par le gentilhomme italien a un caractère un peu étrange et l'on peut supposer que Jacopo da Sanseverino a fait tout ces voyages sans sortir de sa maison. Quoiqu'il en soit, M. Leone del Prete à extrait cette relation d'un manuscrit de la bibliothèque Laurenziana.

— Voici deux nouvelles publications de documents également inédits qui appartiennent à l'histoire de l'art : les uns sur le peintre Alesso Baldovinetti, les autres sur Giorgio Vasari.

Les *Ricordi d'Alesso Baldovinetti*[1], peintre florentin du xve siècle qui vécut de 1427 à 1499, ont été publiés à Lucca par M. Giovanni Pierotti. Ils concernent les différentes œuvres de cet artiste pendant une assez longue période de temps, de 1449 à 1491. Les *lettres inédites de Giorgio Vasari*[2], le célèbre peintre de la salle des cinq cents et l'auteur de la vie des peintres, ont été publiées à Lucca également par M. E. Ridolfi. Ces six lettres ne renferment rien de bien nouveau sur le compte de Vasari : l'artiste y parle de plusieurs de ses œuvres, et ne fait que confirmer des choses que l'on savait déjà. Il travaillait avec une grande rapidité, et l'on peut attribuer à sa facilité et à sa précipitation, l'imperfection de plusieurs de ses ouvrages. Ainsi il dit dans une de ses lettres, qu'il ne fait plus de cartons[3]; tant pis, car il aurait fait mieux s'il avait fait moins vite. Il était courtisan très-empressé de la maison Médicis ; il le regrette dans une de ses lettres et se plaint d'avoir presque aliéné sa liberté[4]. Malgré ses défauts, Vasari est resté une grande figure de cette renaissance italienne qui abondait en illustrations de toutes sortes. Il ne s'est pas encore rencontré de peintre aussi bon historien, ni d'historien aussi bon peintre.

— La *Prophétie pour la guerre de Sienne*[5] a été écrite en avril ou mai 1554 à peu de distance des événements qui ont donné tort au prophète. Les Siennois n'avaient, suivant la prophétie, rien à craindre, les Espagnols seraient battus, Cosme de Médicis renversé, et la guerre se terminerait par un triomphe. Il en fut tout autrement; mais si la prophétie n'a pas une grande valeur fatidique, elle en a une littéraire et historique : elle montre quelle ardeur patriotique, quel amour de la liberté animaient le cœur du peuple et de ces académiciens grossiers, *Rozzi accademici*, qui ne cherchaient par leurs *stanze* qu'à éveiller ces sentiments au lieu de les éteindre, ce qui est très-beau de la part d'académiciens.

[1] *Ricordi di Alesso Baldovinetti, pittore fiorentino del secolo XV.* — Lucca, Sandi, 1868, in-8°.

[2] *Sei leterre inedite di Giorgio Vasari*, tratte' dall' archivio centrale di stato in Firenze. — Lucca, Canovetti, 1868, in-8°.

[3] « Non usa piu fare cartoni. »

[4] « Star troppo alle altrui voglie, » de s'être mis trop à la disposition d'autrui.

[5] *Profezia sulla guerra di Siena.* Stanze del Perella accademico rozzo, edite da Luciano Banchi. — Bologna, Romagnoli, 1868, in-8°.

Digitized by Google

M. Banchi, l'éditeur, fait remarquer que les Siennois espéraient l'aide des Florentins, et il reproche à ceux-ci de n'avoir pas profité de l'occasion pour renverser le joug de Cosme de Médicis. Mais les Florentins qui avaient vu les Siennois prêter leur artillerie au prince d'Orange pour venir battre en brèche les fortifications élevées à Florence par Michel Angelo, ne pouvaient ressentir pour eux une bien vive sympathie, ni être disposés à les secourir. — M. Luciano Banchi a encore publié quelques stances patriotiques d'un Siennois qu'il croit être Giovanibattista Nini, dont on connaît déjà des stances adressées à don Ferrante Gonzaga.

— On connaît le procès littéraire engagé sur l'authenticité des documents découverts en Sardaigne par le bibliothécaire de Cagliari, M. Martini, documents connus sous le nom de chartes d'Arborée; nous ne voulons point pour aujourd'hui nous mêler à cette discussion brûlante, nous voulons seulement signaler une œuvre sérieuse qui peut n'être pas connue à Paris, où cette question est traitée accessoirement à des études sur l'origine de la langue italienne. C'est un mémoire[1] du comte Baudi de Vesme, extrait des *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin,* qui sert de préface à la publication des poésies de Gherardo da Firenze et d'Aldobrando da Siena.

— Il nous reste à parler d'un livre, italien par son sujet, par les nombreux documents inédits et intéressants qu'il renferme, mais français par son auteur, nous voulons parler de la publication de M. Armand Baschet sur Aldo Manuzio. Ce livre imprimé à Venise, n'étant tiré qu'à 160 exemplaires dont pas un ne se trouve dans le commerce, il nous paraît nécessaire d'en donner une courte analyse. Il est imprimé avec grand soin sur beau papier; il fait honneur aux presses de M. Antonelli et montre qu'il y a encore à Venise des imprimeurs dignes de leur illustre maître et prédécesseur Aldo. La plupart des documents qu'il renferme sont inédits et proviennent des archives de Mantoue. Ces documents ont trait soit aux éditions d'Aldo (plusieurs sont des lettres d'Aldo à la marquise de Mantoue, protectrice des lettres et des arts), soit à une circonstance bizarre et désagréable de la vie d'Aldo, que M. Baschet appelle le cas de messer Aldus. Venant de Lombardie et se rendant à Venise, il voyageait pour consulter différents manuscrits avant de publier son édition de Virgile, lorsqu'il se trouva arrêté aux confins du marquisat par les gens du marquis de Mantoue. Les soupçons de l'officier ayant été éveillés par la fuite du compagnon et secrétaire d'Aldo, Federico de Geresara, qui avait été autrefois condamné sur la terre de Mantoue et gracié par l'intervention d'Aldo, on se saisit de sa personne, de ses bagages, de ses papiers et on le retint prisonnier à

[1] *Di Gherardo da Firenze e di Aldobrando da Siena poeti del secolo XII, e delle origini del volgare illustre italiano;* memoria del conte Carlo Baudi di Vesme, senatore del regno ec, Torino, stamperia reale, 1866, in-4° con facsimili.

[2] *Aldo Manuzio. Lettres et documents* 1495-1515. Armand Baschet collexit et adnotavit sumptibus Antonii Antonelli. Venetiis, ex ædibus Antonellianis, MDCCCLXVII mense aprilis.

Digitized by Google

Casa Romana, dans une vraie prison, horrible et infecte [1]. Il se plaignit amèrement de cet accident dans plusieurs lettres au marquis de Mantoue, en faisant remarquer qu'il ne pouvait s'attendre à des mauvais traitements de la part de l'État de Mantoue à la gloire duquel il travaillait [2]. Enfin par une lettre en date du 25 juillet 1506, le marquis de Mantoue, François de Gonzaga, rendit la liberté à Aldo en exprimant ses sincères regrets qu'une personne de son mérite, « *della bona qualità et excellente virtù nostra,* » eût été la victime d'une méprise de la part de ses gardes et il l'assura de son bon vouloir à l'avenir.

Citons parmi les nombreux documents recueillis par M. Baschet, des pièces extraites des registres des archives de Venise, dits *notatorio del collegio* (ce collége, composé du doge et de six conseillers, était appelé dans les temps plus anciens *minor consiglio*, puis *serenissima signoria*), registres dont le plus ancien porte la date de 1327-1383; ces pièces sont des lettres d'Aldo, des suppliques, l'une en date du 25 juin 1495, par laquelle il demande un privilége pour l'invention d'un nouveau caractère grec; une autre, en date du 6 décembre 1498, par laquelle il demande également un privilége de dix ans pour l'invention de ce célèbre caractère cursif ou italique auquel il a donné son nom; d'autres encore relatives à diverses publications, et enfin une pièce curieuse qui n'a été publiée qu'en partie et sur un extrait de Cicogna par M. Renouard dans son livre sur Aldo : nous voulons parler du testament d'Aldo, en date du 15 janvier 1514, commençant ainsi : *Cum vite sue finem unusquisque prorsus ignoret* [3], le grand imprimeur mourait quelques jours après, le 6 février suivant [4], ainsi que cela est constaté dans les *diarii* de *Marin Sanudo* [5].

L'on sera peut-être étonné de trouver au milieu d'amis, d'hommes appartenant à la même classe qu'Aldo lui-même, qu'il appelle *compatres meos carissimos*, une femme parmi ses exécuteurs testamentaires et quelle femme! la fameuse Lucrezia Borgia : *Ferariæ autem statuo commissarios meos, illustrissimam ducissam Ferariæ;* et à cette occasion, M. Armand Baschet entreprend une courageuse campagne en faveur de Lucrezia Borgia à qui, dit-il, des romans, des opéras, un drame de génie ont fait une réputation monstrueuse qu'elle ne mérite aucunement; pour renverser les préjugés répandus sur son compte, il en appelle au témoignage des contemporains, du cardinal Bembo notamment, et aux dépêches des ministres étrangers résidant près la cour de Ferrare. Il a, du reste, recueilli sur ce sujet, dit-il, huit à neuf cents documents qu'il se propose de

[1] « Certo se io stava doi di piu, dit-il dans une de ses lettres, in quella presone teterrima e pozulente li morerei dentaro. »

[2] « Illustrando io le opere di Vergilio il quale fo mantovano meritarei non paterli violentia alcuna ma più presto esserli difeso. »

[3] Extrait de *l'archivio notarile di Venezia,* archives des notaires.

[4] 58 in-f° manuscrits, bibl. Saint-Marc.

[5] M. Baschet est le premier qui ait relevé cette date.

Digitized by Google

publier dans une histoire « de la vie et des actes de madonna Lucrezia Borgia, de sa cour et de son temps, 1492-1519. »

Attendons, pour nous prononcer sur cette question historique intéressante, la lumière qui doit résulter de cette publication, et revenons au testament du grand Aldo Manuzio. Après avoir réglé ses affaires de famille, fixé le sort de sa femme, de sa fille Alda, de son neveu et de ses trois fils, — Manuzio Manuzio, Antonio Manuzio, qui fonda une imprimerie à Bologne, et Paolo Manuzio, le troisième, le plus célèbre, qui rétablit l'imprimerie Aldine à Venise, quatre ans après la mort de Messer Andrea son aïeul, et fonda en 1556 l'Académie *della Fama* avec cette belle devise : *io volo al ciel per riposarmi in Dio*, — après avoir pris toutes ces dispositions, Aldo a une dernière pensée pour son imprimerie, pour ce caractère cursif italique qu'il a inventé et qu'il veut encore perfectionner ; c'est le désir exprimé par ses dernières paroles : *Prœterea quia est perficienda quædam litera cursiva quam cancellariam appellant, rogo ipsum Andream socerum ut velit eam literam perfici a Julio Campagnola ut faciat maiusculas quæ intersuscribuntur et quæ adjunguntur literis cancellariis.*

C. C. Casati.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Parmi les récentes publications relatives à l'histoire de l'Église, il faut citer une nouvelle édition, portative et comparativement peu coûteuse, des ouvrages du docteur Milman, doyen de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres. Je me reprocherais de laisser passer l'occasion d'en dire au moins deux mots ici. Il y a d'abord l'histoire des Juifs, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours [1]. M. Milman n'a rien négligé dans cet important travail. Histoire, littérature, critique sacrée, phil sophie, tout y a sa place, et tout y est supérieurement traité. Les écrits les plus récents publiés en Allemagne, en Angleterre et en France, ont été mis à profit par le savant auteur, et la discussion des textes donne aux notes, si exactes et si substantielles, un prix inestimable. Un des passages les plus curieux de cet ouvrage est celui où le doyen de Saint-Paul nous fait connaître la position sociale que les Juifs occupaient en Angleterre sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier, son successeur. On ne saurait supposer que le personnage de Shylock dans la pièce de Shakespeare *le Marchand de Venise*, soit une création idéale, un rôle inventé à plaisir. Le poëte a dû nécessairement peindre ce qu'il voyait, ce qui se passait chaque jour devant lui, les rapports, en un mot, qui existaient de son temps entre les Juifs et les chrétiens. Or, son Shylock n'a rien d'outré, rien d'impossible. C'est un caractère désagréable, repoussant même, si l'on veut, mais qui *conserve encore quelque chose d'humain*. Si, maintenant, l'on ferme l'ouvrage de Shakespeare, et que l'on prenne la pièce de Marlowe, intitulée *le Juif de Malte*, nous serons immédiatement dans un milieu tout à fait différent. Ici, nous avons affaire à un monstre, une iniquité vivante, un *lusus naturæ*, une impossibilité, pour tout dire. Le Barabbas de Christophe Marlowe est un ogre destiné à effrayer le public, et à les convaincre que, qui dit Juif, dit un être indigne de vivre. Supposons un roi ou un seigneur quelconque, très-résolu à faire payer rançon aux malheureux Israélites, et à justifier par le fanatisme ses projets de rapacité et de convoitise : il n'aurait eu, il y a trois siècles, qu'à faire jouer *par*

[1] *Dean Milman's History of the Jews.* Popular Edition. 3 vols. (London, Murray.)

Digitized by Google

ordre la tragédie de Marlowe; après la représentation, un pillage général ne pouvait manquer de s'ensuivre. De Marlowe donc à Shakespeare il y a progrès évident, et c'est ainsi que l'histoire de la civilisation et de la tolérance reçoit un nouveau jour d'un incident d'histoire littéraire que le gros des lecteurs serait peut-être porté à négliger.

— Passons au second ouvrage du docteur Milman, son histoire du Christianisme, depuis la naissance de notre Sauveur jusqu'à l'abolition du Paganisme dans l'empire romain[1]. Ici encore l'auteur a dû consulter les nombreux écrits qui ont paru, sur ce vaste sujet, depuis la publication orginale de son travail, et on pense bien qu'il n'a pas négligé le roman de M. Renan. Voici ce qu'il en dit :

« Je ne puis m'empêcher de croire que la perfection même du style de ce livre est jusqu'à un certain point fatale aux prétentions de M. Renan. On remarque plus d'un passage où la transparence des expressions trahit à la fois la perplexité de l'auteur et l'inconcevable faiblesse de ses arguments. Je ne puis m'imaginer que l'artillerie légère si brillante et si vive du Français produise des effets plus durables que le feu plus soutenu et mieux nourri du docteur Strauss. J'attendais tout autre chose de l'érudition copieuse et large de M. Renan. Mais son livre ne nous donne aucune allusion, aucune illustration tirée des écrivains juifs, que je ne connaisse déjà par la lecture des Lightfoot, des Schœttgen, des Meusden, et des autres Talmudistes des deux derniers siècles. Ces savants ont, je crois, épuisé la matière sur la topographie de la Palestine; aussi M. Renan ne nous dit-il rien de neuf. Tous les ouvrages qui l'ont précédé suffiront amplement sur ce point spécial. Maintenant, quant au style, sera-t-il permis à un Anglais de penser que M. Renan ne brille pas, lorsqu'on le compare, non pas seulement avec la dignité et la gravité de Pascal, mais avec le ton à la fois passionné et convaincu de Jean-Jacques Rousseau? Son *délayage sentimental* (l'expression ne m'appartient pas) me rappelle plus le roman de *Paul et Virginie* que, je ne dirai pas les *Pensées*, mais *le Vicaire savoyard*. Le livre en question n'ajoutera rien à la haute renommée de M. Renan. »

Voilà ce qui s'appelle parler d'or. Parmi les différentes questions que le docteur Milman examine, je rappellerai surtout son parallèle entre le christianisme et les religions de l'Orient, et son *excursus* sur l'origne des évangiles. Il a aussi d'excellentes pages à propos de saint Jérôme, des grands orateurs chrétiens, et des relations qui existaient entre le gouvernement impérial et l'Église naissante. En l'étudiant, le lecteur ne doit pas oublier que le doyen de Saint-Paul est un des représentants les plus autorisés de l'Église anglicane; mais combien un tel ouvrage nous semble supérieur au scepticisme de Gibbon, tout revêtu que soit ce scepticisme des formes du style le plus attrayant!

[1] *Dean Milman's History of Christianity to the fall of Paganism.* 3 vols. (London, Murray.)

Digitized by Google

Le troisième et dernier ouvrage de M. Milman[1] est la suite du précédent, et nous mène jusqu'à la fin du XVe siècle. La scolastique, l'histoire des Papes et des Conciles, la littérature, la théologie, tout a sa place dans ce livre. Le savant auteur a réussi à remplir un cadre immense sans trop accumuler les détails, et au point de vue du talent d'écrivain, il est aussi remarquable qu'à celui de l'érudition.

— M. Bisset avait publié il y a quatre ans le premier volume d'une histoire de la République d'Angleterre; c'est le tome second que nous annonçons aujourd'hui. L'idée d'écrire un nouvel ouvrage sur un sujet qui semble si rebattu, appartient, à ce qu'il semble, à M. Grote. C'est lui qui a indiqué à M. Bisset les matériaux jusqu'à présent négligés, lui conseillant de les étudier, de les annoter et d'en faire le point de départ d'un travail qui mettrait en relief certains côtés systématiquement oubliés. Ces matériaux, ces documents inédits sont les journaux du Conseil d'État; ils nous ont été transmis intacts, et il est bien certain qu'en les lisant avec soin, on comprend qu'il y a lieu de modifier l'opinion que l'on se forme généralement du protecteur Cromwell. On doit regretter, néanmoins, que M. Bisset ait fait de son livre une œuvre de préjugés et de parti pris. Il ne perd pas une occasion de rabaisser le mérite de l'homme si remarquable qui présida aux destinées de la nation anglaise, après l'abolition momentanée de l'autorité royale. Pour lui, le Conseil d'État est tout, le pouvoir exécutif n'est rien ou presque rien. Il y a là trop d'exagération : M. Bisset est tombé dans le défaut que quelques critiques ont reproché, en sens inverse, à M. Carlyle.

Ne nous étonnons pas que l'époque dont nous parlons maintenant exerce un attrait si invincible sur les historiens et les publicistes anglais. C'était un moment décisif dans l'histoire de leur pays; il s'agissait de traverser une crise des plus sérieuses, et qui mettait en émoi les puissances étrangères. On croyait le moment enfin venu pour frapper un coup terrible et décisif sur le foyer de l'hérésie. Au XVIe siècle, à une heure opportune, une ligue générale s'était formée contre la république de Venise, et après quelques jours de guerre, Venise avait dû céder. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Angleterre? M. Bisset pense que si ce projet ne fut pas mis à exécution, cela tint uniquement à la réputation dont jouissait par toute l'Europe Cromwell comme politique, Blake comme amiral. Plusieurs historiens, Macaulay entre autres, ont émis l'opinion qu'un corps de troupes débarqué sur les côtes du Kent et du Sussex, aurait été immédiatement taillé en pièces. M. Bisset n'est pas de cet avis, ou, du moins, il ne croit pas que le succès eût infailliblement couronné les efforts du patriotisme anglais. Il ne faut pas oublier, pense-t-il, qu'à cette époque l'Écosse et l'Irlande formaient,

[1] *Dean Milman's History of latin Christianity:* including that of the Popes to the Pontificate of Nicholas V. Popular Edition. 9 vols. (London, Murray.)

[2] *History of the Commonwealth of England, from the Death of Charles I to the Expulsion of the Long Parliament by Cromwell: being omitted Chapters of the History of England.* By Andrew Bisset. Vol. II. (Murray.)

Digitized by Google

pour le reste de la Grande-Bretagne, un voisinage dangereux et toujours en éveil. Les Hollandais brûlaient de détruire les rivaux qui leur disputaient le commerce maritime du monde. Quant à la France, il y avait de vieilles rancunes à satisfaire; et enfin les Espagnols, se souvenant toujours de l'Armada et de sa catastrophe désastreuse, avaient senti leur haine redoubler contre un peuple qui, non content d'adopter l'hérésie, s'était mis, pour ainsi dire, au ban de la société par un crime de régicide. L'Angleterre restait seule au milieu d'un cercle d'ennemis acharnés. Supposons que Condé, Turenne, ou Montecuculli eussent réussi à débarquer quelques régiments des vieilles bandes de la guerre de Trente Ans, est-il bien certain que les *côtes de fer* de Cromwell pussent opposer une résistance sérieuse? Non, et la grande question pour l'Angleterre était d'avoir une flotte capable d'empêcher la moindre tentative d'invasion. Ce fut alors que parut Blake, auquel, dit M. Bisset, on ne saurait comparer que Nelson. — Cromwell et Blake, voilà les deux hommes autour desquels tourne toute l'histoire d'Angleterre pendant la durée de la République. Cromwell pour la politique intérieure, Blake pour les relations du dehors. Si l'on cherche à établir un parallèle entre l'amiral anglais du XVIIe siècle et celui du combat de Trafalgar, il me semble que l'avantage reste décidément au premier. Il faut voir, en effet, le peu de ressources qu'il avait à sa disposition, et d'un autre côté, les ennemis contre lesquels il était appelé à combattre. Les navires anglais, imparfaitement construits, petits, portant des pièces d'un léger calibre, manquaient de matelots expérimentés. La marine hollandaise, au contraire, pouvait citer avec orgueil les noms de Tromp, Ruyter et de Witt; elle pouvait, sans fausse vanterie, parler de la discipline exacte de ses équipages, de l'excellence de son artillerie, du talent de ses ingénieurs. Si maintenant nous arrivons à Nelson, qui trouvons-nous comme son antagoniste? Le pauvre amiral Villeneuve. Inutile d'en dire davantage. La bataille d'Aboukir n'est rien, quand on la compare à celle de Portland, dont la scène se passa dans la Manche, et qui dura trois jours entiers. Pour estimer Blake à sa juste valeur, il faut tâcher de dégager sa noble figure de tout élément politique; il lui reste alors sa gloire comme soldat, et, étudié sous ce point de vue, on ne saurait, je le répète, le placer trop haut.

En intitulant son ouvrage *Une série de chapitres oubliés dans l'Histoire d'Angleterre*, M. Bisset a donné à entendre qu'il écrivait moins un livre suivi qu'un recueil d'observations critiques sur les diverses appréciations dont l'époque du Protecteur a été l'objet. On le lit avec beaucoup de plaisir, il n'y a pas une page du volume dans laquelle on ne sente vibrer les accents du plus généreux patriotisme. J'ai déjà fait remarquer en quoi M. Bisset me semble avoir dépassé les bornes de l'impartialité: j'ajouterai ici qu'il s'efforce constamment d'éviter tout ce qui pourrait lui donner l'air d'un avocat prévenu en faveur de son client. Son travail restera, j'en ai la conviction, et prendra sa place à côté des ouvrages de M. May, de lord Macaulay et de M. Guizot.

Digitized by Google

— Le livre de M. Smiles sur les huguenots a trouvé dans le volume de M. White un pendant qui mérite ici quelques mots d'appréciation. Il s'agit de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire d'un événement à propos duquel les controverses les plus animées ont été ouvertes de toutes parts, et qu'il est bien difficile, même à trois cents ans de distance, de juger avec calme et sang-froid. M. White [1], comme M. Smiles, examine les précédents de son sujet; il remonte, en forme de préliminaire, jusqu'à François Ier et aux origines de la Réforme calviniste. Mais en définitive, la sombre tragédie d'août 1572 est le thème principal de son travail, et il s'attache à démêler la part qu'ont eue dans cet épisode les différents personnages qui se groupaient autour du roi Charles IX. A en croire M. White, le massacre de la Saint-Barthélemy porte tout le caractère d'un coup d'État politique, et ce fut la jalousie que Coligny inspirait à Catherine de Médicis qui détermina celle-ci, d'abord à faire assassiner l'amiral, et ensuite, lorsque ce premier attentat eut avorté, à ordonner la mise à mort de tous les Huguenots se trouvait à Paris, mesure qui ne pouvait manquer d'atteindre son ennemi. La politique de la reine mère, pense notre auteur, n'était en aucune façon, dès l'abord, d'exterminer l'hérésie; car si elle faisait profession d'orthodoxie, elle redoutait l'influence des Guise et de l'Espagne, et elle tenait à se réserver le moyen, soit de contrecarrer ses adversaires du dehors, soit de se concilier leur bon vouloir en les laissant dans le doute sur ses intentions vis-à-vis du calvinisme. M. White pense donc que Catherine de Médicis aurait probablement persisté à se conduire envers les protestants sur le pied de la tolérance, si trois raisons majeures ne fussent survenues pour exciter sa colère, d'un côté et, de l'autre, pour dissiper une partie de ses craintes. La reddition de Calais entre les mains d'Élisabeth fut de la part du protestantisme français une faute énorme, et il n'en fallait pas davantage pour soulever contre eux tous les véritables patriotes. Mais ce ne fut pas tout; la conduite de la reine d'Angleterre devint de plus en plus hautaine; dans ses relations avec la France, elle ne chercha pas à dissimuler son arrogance et son mauvais vouloir; enfin elle s'attacha à humilier une princesse qui, de son côté, n'avait jamais été disposée à subir des affronts ou à plier devant autrui. Mais la cause déterminante du massacre des huguenots doit être cherchée ailleurs, et c'est l'assassinat du duc de Guise qui fit pencher le plateau de la balance. Délivrée de son dangereux rival, Catherine de Médicis ne se voyait plus obligée de temporiser; le contrepoids avait disparu, et les calvinistes, en tuant le chef du parti catholique, travaillèrent sans le savoir à leur propre destruction.

Le lecteur comprend donc le point de vue auquel s'est placé M. White. Il regarde la catastrophe de la Saint-Barthélemy comme un crime essentiellement politique, dont Charles IX n'est

[1] *Massacre of St. Bartholomew: preceded by a History of the Religious Wars in the Reign of Charles IX.* By Henry White. With Illust. In-8°, XVIII-505. p. (London, Murray.)

Digitized by Google

en aucune façon responsable, et qui fut ordonné par la reine mère sans la moindre préméditation. Le volume qu'il a consacré à décrire cet épisode est rédigé avec soin d'après des travaux préparés de longue main et des recherches assidûment poursuivies, et il mérite d'être consulté même par ceux qui n'admettraient pas *à priori* la thèse de l'auteur.

— M. Baring-Gould vient de publier un second volume de curieuses notices sur ce qu'il appelle les *mythes* du moyen âge. Il n'est pas toujours fort exact dans ses généralisations, disons-le bien vite, et il se hâte trop d'assigner à une même catégorie des légendes qui n'ont de commun entre elles que quelques traits élémentaires et vaguement définis. Par exemple que penser d'un historien qui regarde Apollon et le serpent Python comme le prototype de Saint-George, et pour lequel sainte Ursule n'est absolument que la déesse égyptienne Isis travestie en vierge de l'Église catholique? Dupuis et Naigeon auraient à coup sûr salué en M. Baring-Gould un de leurs disciples. La croix, ce signe de notre rédemption, passe au crible comme tout le reste : c'était, dit notre auteur, un symbole sacré longtemps avant l'origine du christianisme; on la retrouve dans les religions primitives, et il est impossible de l'identifier exclusivement avec la mort de Notre-Seigneur. Nous avons déjà parlé de la légende de Mélusine à propos d'une édition de ce roman publié par l'*Early text Society;* nous n'y reviendrons donc pas, quoique M. Baring-Gould s'en occupe avec le détail que mérite cette gracieuse histoire; mais il faut absolument que nous relevions ici une idée si bizarre, si excentrique, si folle qu'elle provoquera à coup sûr, chez certains lecteurs, un éclat de rire homérique. On avait jusqu'à présent regardé les dissidents anglais comme des chrétiens, tout en leur reconnaissant à propos de telle ou telle doctrine des vues exagérées ou même complétement fausses. Non, dit M. Baring-Gould, les *dissenters* n'ont aucun droit de se rattacher à l'Église chrétienne; ce sont des païens, des druides, et si les circonstances s'y prêtaient, nous les verrions célébrer au milieu des *Dol-mens*, des *Cromlechs* et des *Men-hirs*, les rites d'Hésus et de Teutatés. Il faut être anglais pour donner dans de pareilles absurdités.

— Les divers historiens qui se sont occupés des Indes, Mill, Orme, etc., avaient dû, dans le cours de leurs recherches, rencontrer les noms de Dupleix, de La Bourdonnaye et de Lally. Cependant pas un seul écrivain ne s'était imposé la tâche de décrire séparément l'histoire de l'administration française en Asie, et M. le major Malleson est le premier pour qui ce sujet ait paru mériter d'être traité autrement qu'à titre de simple épisode dans l'histoire générale des Indes. On ne saurait nier qu'entre les annales de l'occupation britannique et celle de nos modestes comptoirs il y ait une différence notable. Raconter l'origine, le progrès et le développement de l'influence anglaise sur les bords du Gange, c'est retracer une des parties les plus im-

[1] *Curious Myths of the Middle Ages.* By S. Baring-Gould. Second Series. (Rivingtons.)

Digitized by Google

portantes de l'histoire moderne de l'Angleterre elle-même. D'un autre côté, décrire, avec tous les détails que l'on voudra, les événements qui se rattachent à l'organisation des comptoirs de Pondichéry et de Chandernagor, c'est purement et simplement détacher une douzaine de pages de la biographie de trois ou quatre Français illustres. En tout état de cause, on ne pourra pas reprocher au major Malleson d'avoir manifesté, dans son intéressant ouvrage [1], des sentiments d'un britannisme exagéré. Il fait de Dupleix un véritable héros; il parle de lui en termes du plus profond enthousiasme, et quand on pense que l'Angleterre, vers le milieu du siècle dernier, était représentée aux Indes par l'illustre Clive, on comprendra facilement quel prix doit avoir dans la bouche d'un Anglais l'éloge du noble Dupleix.

Le terrible fiasco de la compagnie du Mississipi ne contribua pas peu à faire regarder d'assez mauvais œil, en France, toute tentative pour tirer parti d'établissements créés aux colonies; ce fut la prise de Madras, en 1746, par La Bourdonnaye, qui commença à fixer de ce côté l'attention publique, et il est assez probable que Dupleix aurait singulièrement étendu la domination française sur les bords du Gange, si les complications de la politique européenne ne lui eussent pas arraché l'épée des mains. Le traité d'Aix-la-Chapelle nous obligeait de restituer nos conquêtes des Indes, et il fallut bien se résigner. En lisant l'ouvrage du major Malleson, et tout en faisant la part de certaines exagérations, fort naturelles d'ailleurs, dans lesquelles un biographe ne peut s'empêcher de tomber, à propos de son héros, on voit clairement la fausse position où se trouvait Dupleix, on comprend les intrigues et les funestes influences auxquelles il dut succomber. Les directeurs de la compagnie des Indes, pusillanimes au dernier point, n'osèrent pas sanctionner l'audace d'un administrateur qui pouvait les compromettre auprès du cabinet anglais, et ils ne se gênaient guère pour dissimuler leur mécontentement. Les ennemis de Dupleix exploitèrent subitement ses lâches dispositions, et quel appui, se demande le major Malleson, le grand homme devait-il attendre d'un gouvernement qui traînait dans la boue le nom français, et qui était représenté par une courtisane?

Notre auteur s'abandonne à toutes sortes de réflexions sur ce que Dupleix aurait accompli aux Indes, sans les circonstances fatales sous le coup desquelles il fut obligé de céder. Il est toujours facile de s'égarer dans le pays des chimères lorsqu'on pose une première hypothèse, et il ne coûte rien de jeter sur le tableau les couleurs les plus brillantes; nous n'attacherons donc aux conjectures du major Malleson qu'assez peu de valeur, et nous nous bornons à les mentionner ici comme preuve de la sympathie qu'un de nos plus illustres compatriotes à su exciter dans le cœur d'un *gentleman* anglais.

Le caractère de Lally ressort très-favorablement aussi de l'ouvrage dont nous venons de parler, et qui se termine en 1761, à la

[1] *History of the French in India*, from the Founding of Pondichery in 1674 to its Capture in 1761. By Major G. B. Malleson. (Longmans.)

Digitized by Google

conquête du Karnatic. Nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur n'a pas jugé à propos de poursuivre son récit plus loin, et de raconter les efforts que Napoléon Ier essaya de faire pour rétablir aux Indes l'influence française. On a souvent dit que nous n'avons pas les qualités qui constituent le vrai colonisateur, de même qu'en littérature, nous passons pour incapables de composer une épopée. Pourquoi accepterions-nous tranquillement ce double reproche, lorsque nos établissements en Algérie, d'une part, et de l'autre nos admirables *chansons de geste*, sont là pour témoigner du contraire ?

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Musée des archives et le Discours d'ouverture de M. Léon Gautier. — Les thèses de l'École des Chartes. — L'Université et les cours de la rue Gerson. — La Société de linguistique et la Société bibliographique. — Travaux d'érudition en préparation. — Publications entreprises par l'État. — L'incendie de l'abbé Migne. — La mort du duc de Luynes et l'élection de M. de Vogüé. — M. Vallet de Viriville et M. l'abbé le Hir.

Les lecteurs de la *Revue des questions historiques* s'apercevront bien vite en lisant ces pages et longtemps avant d'arriver à la signature, qu'ils sont aujourd'hui privés de leur chroniqueur ordinaire. Ils regretteront vivement — et nul plus que moi n'a sujet de regretter — qu'une indisposition, passagère à la vérité, mais qui exige impérieusement quelque repos, mette mon inexpérience à la rude épreuve de remplacer M. Léon Gautier, même pour un jour. Les éminentes qualités que mon savant ami déploie dans tous ses écrits, cette science à la fois vaste et claire, cette chaleur de cœur et d'esprit qui entraîne ses lecteurs, sont des dons trop rares pour qu'on puisse prétendre y suppléer. Je me permets donc de réclamer une indulgence à laquelle j'ai droit, ce semble, à un double titre : je suis un nouveau venu, et j'ai été pris à l'improviste.

N'est-il pas juste que je signale en commençant aux lecteurs de la *Revue*, tant à cause de sa valeur propre qu'en raison de la belle œuvre qui en a été l'occasion, le *discours d'ouverture* prononcé par M. Léon Gautier lors de l'inauguration du Musée des Archives de l'Empire? On y trouve esquissée l'histoire de l'écriture en France, sujet qui au premier abord semble aride, et qu'a cependant vivifié l'éloquence (le mot n'est pas exagéré) déployée par l'orateur. La théorie dessinée à grands traits dans ce discours peut être vérifiée dans les salles du musée où, les jeudis et les dimanches, le public se presse autour des vitrines où notre histoire est pour ainsi dire exposée. L'autre dimanche, le musée a été visité par plus de trois cents personnes. M. le marquis de Laborde peut se féliciter d'un tel succès. On ne saurait à mon sens témoigner trop de reconnaissance aux administrateurs qui ont le goût des grandes choses et dont l'esprit libéral se préoccupe avant tout des besoins de l'intelligence. Le musée des archives ne sera pas seulement un utile but de promenade pour le public; il servira efficacement nos études, en faisant

Digitized by Google

comprendre à tous les avantages de la science qui permet de déchiffrer ces vieux parchemins, où l'esprit des temps passés se révèle au temps présent, pour peu qu'on prenne la peine de l'y chercher et qu'on ait le talent de l'y découvrir. Le musée des archives est aussi le meilleur champ d'expériences qu'on puisse désirer pour les jeunes élèves de l'Ecole des Chartes : ils pourront s'assurer par de nombreux exemples de la sûreté de l'enseignement qui leur est donné et fortifier les principes qu'ils reçoivent par des études personnelles et de fructueuses comparaisons.

Les thèses soutenues le 20 janvier dernier par les élèves sortant de cette savante école, la seule institution où l'histoire soit enseignée scientifiquement dans notre pays, le seul établissement que nous puissions opposer, sous ce rapport, aux universités allemandes, ont prouvé que l'armée courageuse qui se plaît aux luttes fécondes de la science ne manquerait point encore de vaillantes recrues. Les *études sur l'architecture religieuse de l'Agenois du* X^e^ *au* XVIe *siècle* par M. Georges Tholin, nous promettent un archéologue de premier ordre et ont mérité à leur auteur des louanges qui, dans la bouche d'un examinateur tel que M. J. Quicherat, suffisent à établir une réputation scientifique. La thèse de M. F. Bonnardot sur la *langue française à Metz d'après les documents originaux du* XIIIe *siècle* a été examinée par M. Guessard. Elle a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, où la science et l'esprit du professeur ont brillé, sans diminuer le mérite du candidat. Nous apprenons à l'instant qu'un mémoire, extrait de cette thèse, vient d'être l'objet de la part du *Comité des travaux historiques* institué au ministère de l'instruction publique, d'une distinction flatteuse et de nature à encourager M. Bonnardot dans la voie où il est entré. M. Gaston Dubois, qui s'était livré à de longues et patientes *recherches sur le lieu d'origine, la famille et la vie de Guillaume des Roches*, etc., a montré dans la soutenance de sa thèse une remarquable assurance et a même fait des distinctions qui ont paru trop ingénieuses. M. Dubois a toutes les qualités d'un érudit consciencieux et solide. Peut-être pourrait-on lui reprocher de s'abandonner trop aux études de détail et de négliger les vues d'ensemble. M. A. Vétault, qui avait étudié l'*Abbaye royale de Saint-Victor de Paris, depuis sa fondation jusqu'au temps de saint Louis*, est un esprit distingué et dont on doit beaucoup attendre. Les thèses de MM. Cauwès, Chauffier, de Beaucorps, Duchemin et Legrand ont également mérité des éloges qui sont autant de promesses pour l'avenir. L'École des Chartes a resserré dans la personne de M. Cauwès, déjà professeur à la faculté de droit de Nancy, et de M. Chauffier, étudiant au grand séminaire du diocèse de Paris, les liens qui l'unissent déjà, soit à la savante école des jurisconsultes français, soit au noble clergé de France.

Souhaiter que l'Ecole des Chartes prospère et grandisse, que son enseignement s'étende et se fortifie, que son influence s'accroisse, c'est un vœu si naturel de ma part qu'il m'est impossible de ne pas l'exprimer, chaque fois que l'occasion s'en présente. Je lui dois le

Digitized by Google

peu que je suis, c'est bien le moins que je lui témoigne quelque reconnaissance. Je ne me lasserai pas de répéter que le progrès des études historiques dans notre pays dépend surtout du progrès de l'Ecole des Chartes, parce que là seulement les efforts individuels des érudits ont trouvé un centre commun, parce que là seulement est constituée, comme enseignement régulier et officiel, la méthode scientifique. Tous les travailleurs sérieux (je dis en histoire) appartiennent de nom ou de fait à l'Ecole des Chartes, et ceux d'entre eux qui, par une raison quelconque, n'en ont pas été directement les élèves, doivent songer qu'ils y envoient ou y enverront leurs enfants.

Il ne faudrait pas, cependant, que notre zèle pour l'Ecole des Chartes nous empêchât d'apprécier les louables efforts que fait en ce moment l'Université pour soutenir son vieux et légitime renom, en se mettant au courant des progrès accomplis dans les sciences historiques, soit chez nous, soit en Allemagne. Mais je ne puis non plus dissimuler que, surtout en ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Université semble avoir encore beaucoup à faire. On sait quels admirables résultats a donnés au delà du Rhin l'institution des *privat docent*. Ces jeunes agrégés des Universités allemandes, s'exerçant librement à leurs risques et périls aux labeurs du haut enseignement, fournissent une inépuisable pépinière de professeurs distingués où se recrute perpétuellement le corps enseignant. Une telle institution devrait être au moins essayée en France, mais il faudrait que l'essai se fît dans des conditions très-larges, et que, par exemple, la parole fût donnée à tous ceux qui par leurs titres ou leurs travaux offrent des conditions certaines de capacité, sous les réserves, bien entendu, qu'exige la prudence administrative. Des titres comme ceux de docteurs ès-lettres, de docteurs en droit ou en théologie, d'archivistes-paléographes, de lauréats de l'Institut devraient au moins ouvrir l'accès des chaires. On ne peut que féliciter l'Université du premier pas qui vient d'être tenté dans cette voie par l'institution des cours complémentaires qui sont faits rue Gerson par de jeunes docteurs de la Faculté de Paris. Nous devons signaler, entre tous ces cours, celui de M. Gaston Paris. Le jeune professeur s'occupe de l'*Histoire de la langue française*, et il a déjà publié sa leçon d'ouverture. Nul n'est assurément plus apte à traiter un sujet si vaste et si profond. Si j'avais qualité pour lui donner un conseil, je lui rappellerais ce que disait autrefois Platon au philosophe Xénocrate : « Mon cher Xénocrate, sacrifiez aux Grâces. » En d'autres termes, je dirais à M. Paris : « La France n'est pas l'Allemagne. Il ne suffit pas d'instruire, il faut plaire, et, à tort ou à droit, si vous ne nous plaisez, vous ne nous instruirez pas. Un peu moins de hauteur, un peu moins de dédain pour la faiblesse de nos esprits. Beaucoup de science est indispensable et vous en avez plus qu'il n'en faut, mais un peu d'art ne saurait nuire. »

Si l'Allemagne se distingue par la hauteur singulière où l'ensei-

Digitized by Google

gnement s'y est élevé, l'Angleterre a su trouver dans le principe de l'association de merveilleuses ressources pour faire avancer la science. Les sociétés savantes de l'Angleterre arrivent à de prodigieux résultats, grâce au concours que trouvent dans ce libre pays toutes les grandes entreprises. C'est encore là une voie où nous sommes bien en retard et où il faut songer à doubler le pas si nous ne voulons être définitivement distancés. Parmi les sociétés qui ont été récemment fondées dans notre pays, il en est deux qui doivent fixer notre attention.

Nommons d'abord la *Société de Linguistique de Paris* qui, quoique n'ayant pas encore une bien longue existence, est cependant en pleine floraison [1]. Des mémoires intéressants y sont lus tous les quinze jours, et il suffit de citer les noms de MM. Brunet de Presle, Egger, Bréal, Baudry, Oppert, Léon Gautier, Siméon Luce, Hartwig Derenbourg, etc., pour montrer que le titre de *savante* est à bon droit acquis à cette nouvelle société. L'étymologie du mot *guichet* a donné lieu entre MM. Gaston Paris et Siméon Luce, à une lutte des plus vives et des plus courtoises. M. Schœbel a commencé la lecture d'un docte travail sur la véritable inspiration des *Védas* dont, autant que nous en pouvons juger, les conclusions contredisent tant soit peu les affirmations de la critique antichrétienne. Ajoutons enfin que la société, impatiente de diriger vers un but utile les efforts communs de ses membres, vient de nommer deux commissions dont l'une doit se mettre en rapport avec la *Société de Botanique* pour arriver à identifier les noms vulgaires des plantes qui varient de province à province et souvent de village à village avec leurs dénominations scientifiques, et dont l'autre doit réunir les éléments d'un travail d'ensemble sur les noms propres dont les modifications ont déjà fourni à M. le capitaine Mowat, membre de la Société, la matière d'un savant et piquant mémoire.

La seconde société dont nous voulons parler a bien droit, ici, à une mention spéciale, puisque c'est à l'initiative du directeur de cette *Revue* qu'est due sa formation toute récente. *La Société Bibliographique* [2] a pour but la vulgarisation des sources et la diffusion des livres sérieux et utiles. Elle se propose de publier une Revue, destinée à tenir le public au courant des importants ouvrages qui paraissent en Europe, dans toutes les branches de la littérature ; elle inscrit dans son programme la publication « d'ouvrages de fonds originaux, de traductions d'ouvrages étrangers, de réimpressions d'ouvrages jouissant d'une légitime célébrité ; » elle se propose en outre d'entretenir des relations avec ses membres titulaires et ses associés correspondants pour leur faciliter la connaissance des sources et leur venir en aide dans leurs recherches. Les noms des membres qui composent le conseil de la société montrent combien le caractère en est sérieux. Nommons MM. de Voguë, Anatole de Barthélemy,

[1] Rue de Grenelle, 82. Les sociétaires payent une cotisation annuelle de 12 fr.

[2] Rue de Las Cases, 4. Les sociétaires payent une cotisation annuelle de 20 fr., dans laquelle est compris le prix d'abonnement à la *Revue*.

Digitized by Google

Ernest Desjardins, Boutaric, Paul Riant, H. de l'Epinois, Léon Gautier, H. de Charencey, etc., etc. Déjà la société a ouvert la série de ses publications en faisant paraître la première livraison d'une *Revue bibliographique universelle*, que nous croyons appelée à rendre de grands services. Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur la partie technique de cette *Revue*, qui contient une bibliographie complète et méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, et les sommaires de plus de 80 Revues françaises, allemandes, anglaises, italiennes et même russes. C'est là un répertoire unique et inappréciable de sources qu'il était jusque-là difficile de connaître et qui, en tout cas, n'étaient familières en France qu'à un très-petit nombre d'érudits. Nous souhaitons la bienvenue à la Société bibliographique, et nous la félicitons d'avoir si utilement et si brillamment commencé.

Une société qui rendrait de bien grands services et qu'il est étrange qu'on n'ait pas encore songé à fonder serait une *Société d'histoire littéraire* qui aurait ce double but : publier des textes comme la *Société de l'histoire de France;* entendre la lecture de mémoires et prendre toutes les mesures nécessaires aux progrès de l'histoire littéraire. Nulle entreprise ne serait, à mon sens, plus féconde en bons résultats et il y aurait peut-être dans l'impulsion imprimée aux recherches qui ont pour objet notre ancienne littérature, un moyen de salut pour la littérature contemporaine, qui s'abîme de plus en plus dans le faux goût, le mauvais style, l'immoralité et une totale ineptie. Puiser aux sources vives et fécondes de l'esprit français pour remettre en honneur ses qualités traditionnelles, une exquise originalité jointe à un naturel exquis, quelle plus patriotique entreprise ?

Je suis heureux de constater que si l'on commence à comprendre parmi nous l'utilité des associations scientifiques, les efforts individuels de leur côté ne se ralentissent pas. La réimpression de l'immense et inappréciable collection des *Bollandistes* est poursuivie avec une louable persévérance. Cette publication gigantesque sera sans doute terminée à la fin de l'année 1869. M. Paulin Paris continue avec activité la réimpression de l'*Histoire littéraire de France*. Au sommet comme au début de sa carrière, ce savant académicien se dévoue tout entier à la propagation de la science. M. Paulin Paris, qui a tant contribué à faire naître ce mouvement scientifique dont nous commençons à recueillir les heureux fruits, mourra, comme il a vécu, sur la brèche. L'infatigable M. Henry Michelant prépare en ce moment trois de ces éditions modèles qui ont, pour ainsi dire, naturalisé son nom dans la science allemande et qui, en même temps, font de lui un des premiers érudits français. M. Michelant va publier d'après le manuscrits de Vienne et de Turin le poëme de *Meraugis et Porlesguez* par *Raoul de Houdenc;* les miniatures seront reproduites dans cette édition de luxe : le poëme de *Richard li Biel* d'après le manuscrit unique de Turin; ce poëme formera le second volume d'une collection dont le premier contient *Blancandin :* enfin une *Chronique de Metz* inédite, qui va de l'an 1200 à l'an 1516 et dont l'au-

Digitized by Google

teur est *Jacomin Husson*. M. Em. Mabille, de la Bibliothèque impériale, membre de la Société des Antiquaires de France, travaille en ce moment en collaboration avec M. Edouard Dulaurier, membre de l'Institut, MM. Gustave d'Hugues et Bruno Dusan, à une nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de Dom de Vic et Dom Vaissète. Cette édition, contenant un grand nombre de documents inédits, des dissertations et des notes nouvelles, sera continuée jusqu'en 1790 et augmentée d'une étude archéologique de la province avec des tables particulières et générales. M. Mabille a prouvé depuis longtemps qu'il est parfaitement digne de revoir et de compléter l'œuvre des deux savants Bénédictins. M. Siméon Luce, chargé par la *Société de l'Histoire de France* de préparer une édition de *Froissart*, vient de partir pour passer en revue les 90 manuscrits (ou environ) de cette grande chronique, qui existent à l'étranger. M. Luce a l'intention de prendre pour base de son édition le texte le meilleur et de reproduire à la fin de chaque volume toutes les variantes. Ceux qui connaissent le savant éditeur sont certains par avance que son travail sera aussi complet et aussi consciencieux que possible.

Une admirable sagacité, une précision minutieuse, une rigoureuse exactitude, voilà ce qui caractérise les recherches que poursuit M. N. de Wailly, membre de l'Institut, pour arriver à établir un texte critique de *Joinville*. C'est à ces études préparatoires que se rattache le *Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, qu'il vient de publier. La langue du XIIIe siècle, étudiée dans des chartes datées et offrant par conséquent une certitude mathématique, permettra de reconstituer, tel qu'il l'a écrit, et dégagé des fautes d'orthographe ou de langue introduites par les copistes, le texte original du célèbre chroniqueur. Si tous les érudits en France entendaient et pratiquaient la philologie avec cette précision d'analyse et, si j'ose dire, cette impitoyable lucidité qui distinguent M. de Wailly, nous laisserions bientôt loin derrière nous cette Allemagne tant vantée.

La France a pu se laisser distancer dans les travaux de pure érudition ; mais, ce me semble, elle n'a point encore d'égale dans ces grandes œuvres d'exposition historique, où la profondeur des pensées et la hauteur des sentiments sont exprimées dans un style d'une magnifique éloquence. M. le comte de Montalembert s'occupe en ce moment de donner au public une seconde édition de ses *Moines d'Occident* soigneusement revue et corrigée. Soit qu'il gravisse les dégrés d'une tribune ou que, secouant le poids accablant d'une douloureuse maladie, il prenne en main la plume pour épancher en d'admirables pages l'effusion de sa grande âme, on sait quel est toujours et partout M. le comte de Montalembert. Sa voix, écrite ou parlée, retentit dans les âmes où elle excite aussitôt comme un frisson d'enthousiasme ; la foi, la patrie, la liberté, semblent parler par sa bouche.

Amassés par les patientes recherches des érudits, mis en œuvre par des penseurs profonds et d'éloquents écrivains, il faut que les

Digitized by Google

éléments de toute sorte qui composent aujourd'hui l'histoire subissent une troisième et dernière transformation. Il importe de les mettre à la portée des jeunes intelligences afin de les faire servir à perfectionner l'éducation nationale. Les livres d'étrennes, pénétrant dans toutes les familles, peuvent avoir sur l'esprit des jeunes générations une excellente ou désastreuse influence. Il importe d'autant plus de choisir avec goût les ouvrages que l'on veut mettre entre les mains des enfants. C'est, par malheur, ce qui n'a pas toujours eu lieu, ce qui ne se fait pas toujours encore. Oubliant la fameuse maxime sur le respect dû à l'enfance qui n'en est pas moins vraie parce qu'on l'a rendue banale en la citant à tout propos et même hors de propos, on ne craint pas d'admettre parmi les livres destinés aux étrennes ou aux distributions de prix des ouvrages où il y a peu de moralité, encore moins de bon sens et où toutefois le sens commun est plus respecté que la grammaire. Réagir contre une aussi déplorable coutume c'est faire œuvre de chrétien, d'honnête homme, de bon citoyen. Aussi ne pouvons-nous trop applaudir à l'initiative des éditeurs qui s'efforcent de constituer des collections à la fois agréables et instructives, composées de livres sainement pensés, simplement mais élégamment écrits et dont une bonne partie est consacrée à répandre la connaissance de notre histoire. Graver dans la mémoire des enfants les grandes actions de leurs ancêtres, c'est élargir leur esprit, hausser leurs cœurs, les habituer à admirer ceux qui font bien, les exciter à bien faire. Des ouvrages comme la *France guerrière* de MM. Louis Moland et d'Héricault, et les *Grandes époques de la France* de MM. Habault et Marguerin, ne peuvent être trop recommandés aux familles, et il faut aussi recommander aux écrivains d'en faire, aux éditeurs d'en publier beaucoup de semblables.

Les publications entreprises par l'Etat ou en son nom sont, à cause de l'esprit particulier qui domine et probablement dominera encore longtemps en France, de nature à rendre à la science des services qu'on attendrait vainement, soit des associations studieuses, soit de l'initiative des particuliers. C'est pourquoi il faut souhaiter chez nous que l'administration entreprenne beaucoup en ce genre et qu'elle mène à bonne fin ses entreprises. Il faut lui rendre cette justice qu'elle comprend de mieux en mieux le rôle qui lui est réservé et qu'elle fait de sérieux efforts pour mériter la reconnaissance des érudits. La *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier* avance rapidement vers son terme. Cette vaste publication qui nous fait connaître jusqu'aux plus intimes ressorts du gouvernement du premier empire; ce répertoire immense des actes, des pensées, des projets d'un esprit dont l'activité n'a peut-être pas eu d'égal au monde, sera sans doute terminée à la fin de la présente année. Quoi qu'il en soit, l'histoire présente et future est certaine de faire dans ce champ si fécond déjà, une abondante moisson.

Le premier volume du *Catalogue des manuscrits français* de la Bibliothèque impériale est pour ainsi dire terminé et va paraître incessamment. On y trouvera inventoriés plus de trois mille manus-

Digitized by Google

crits qui comprennent une grande partie de la littérature du moyen âge et le commencement de l'ancienne collection de Béthune où sont réunies en si grand nombre des lettres originales de personnages marquants dans notre histoire, notamment au XVIe siècle. Les volumes de cette collection sont et seront analysés lettre par lettre, et le catalogue indiquera pour chacune la signature, la date et l'adresse. Je m'abstiens, par des raisons de convenance, d'entrer dans de plus grands détails sur l'exécution de ce travail dont le public est, à bon droit, impatient de profiter, mais qui offre des difficultés dont on ne tient pas toujours assez de compte. Il est juste de dire que M. l'administrateur général Taschereau s'est toujours montré aussi pressé de faire jouir le public de ce catalogue que le public lui-même se montre avide de le posséder.

Le second volume de l'*Inventaire sommaire des archives de l'assistance publique à Paris*, dont on a déjà tiré quatorze feuilles, est en bonne voie. M. Léon Brièle, ancien élève de l'Ecole de Chartes, ancien archiviste du département du Haut-Rhin, en poursuit activement la rédaction sous la direction intelligente de M. Husson. M. le directeur de l'assistance publique mérite la reconnaissance des érudits par les soins qu'il n'a cessé de donner aux archives anciennes de son administration. Il faut souhaiter qu'il donne bientôt au public le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, qui serait si profitable pour la science.

Tandis que se multiplient de tous côtés les publications savantes, nous venons de voir périr en une nuit l'œuvre extraordinaire à laquelle le courageux abbé Migne avait consacré sa vie et qu'il songe, dit-on (mais le pourra-t-il ?), à recommencer. Les clichés de la *Patrologie*, de l'*Encyclopédie théologique* et des *Orateurs sacrés* sont perdus. Il n'est si humble presbytère dans nos paroisses de campagne où ne soit vivement senti le malheur qui a frappé M. l'abbé Migne, où l'incendie qui a détruit les ateliers catholiques de Montrouge ne soit déploré. Si la science a pu parfois trouver à redire dans ces volumineuses collections, que l'infatigable éditeur augmentait sans cesse et qu'il avait su mettre à la portée des bourses les plus modestes, elle n'en pénétrait pas moins comme malgré elle, grâce à ces éditions à bon marché, là où elle n'aurait jamais pu trouver accès, dans le coûteux appareil dont elle s'entoure d'ordinaire. L'érudition a donc fait là une perte immense; nous devons encore déplorer cette perte parce que, édifiée par un seul homme dans des conditions tellement difficiles qu'elles semblaient déraisonnables, l'œuvre que le feu vient de consumer était surtout une œuvre de foi.

J'arrive maintenant à la plus triste partie de ma tâche, en faisant connaître à nos lecteurs les pertes douloureuses que la science a faites dans ces derniers temps. L'Académie des inscriptions a perdu un de ses membres les plus éminents, en la personne de M. le duc de Luynes. La belle vie du noble duc a été couronnée, on le sait, par une mort plus belle encore. En vérité, une telle figure fait un con-

Digitized by Google

traste étrange au milieu de nos petitesses, et ce grand seigneur, qui a su vivre pour la science et mourir pour la foi, jette une ombre singulière sur nos querelles mesquines et nos puériles ambitions. M. de Luynes aura, du moins, à l'Institut un digne successeur dans la personne du comte Melchior de Vogüé, que ses beaux travaux sur la Palestine indiquaient suffisamment au choix de l'Académie. M. de Vogüé, qui s'était d'abord présenté pour une place de membre ordinaire, a ensuite eu la modestie de retirer sa candidature et de solliciter seulement une place de membre libre. Il faut l'en féliciter. Il est bon de laisser aux hommes qui sont seulement érudits la suprême récompense qui couronne tous leurs travaux; il est bon aussi de perpétuer au sein de l'Académie la noble tradition de l'aristocratie protectrice de la science, que personnifiait si bien M. le duc de Luynes. — M. Dübner a été enlevé à la science, au moment où il pouvait lui rendre de nouveaux et importants services[1]. M. Gandar, depuis de longues années professeur suppléant à la Faculté des lettres et auteur des remarquables travaux sur Bossuet, vient de mourir, avant d'avoir pu occuper, même une fois, cette chaire d'éloquence française à laquelle il venait d'être promu en remplacement de M. Nisard.

M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes, membre de la Société des Antiquaires et du Conseil de la Société de l'histoire de France, a été enlevé, le 20 février, par une maladie soudaine, à ses collègues, à ses élèves et à ses amis. Né le 23 avril 1815, notre maître regretté était dans toute la force de l'âge et toute la vigueur du talent. Sa vocation décidée pour les études historiques l'avait conduit de bonne heure à l'Ecole des Chartes, pour laquelle il a gardé toute sa vie une affection profonde, et dont, tout récemment encore, il plaidait la cause dans deux chaleureux articles publiés par le journal *le Temps* et réunis en une brochure. D'abord archiviste du département de l'Aube, M. Vallet fut en 1846, quand l'enseignement de l'Ecole des Chartes fut réorganisé par M. de Salvandy, appelé à y occuper une chaire, qu'il a gardée jusqu'à sa mort. Il était tellement assidu à s'acquitter de ses devoirs de professeur, que, quand on apprit au commencement de février qu'il était obligé de suspendre son cours, on sentit qu'il était gravement atteint. Il était doué d'une parole facile et brillante qui, jointe à une mémoire capable d'embrasser un nombre infini de détails, donnait un intérêt très-vif à son enseignement. Il avait pour ses élèves, qui lui avaient voué un affectueux dévouement, une affection paternelle. Il me souvient de l'avoir vu pleurer de joie, un jour que nous le félicitions au sujet de la récompense si méritée que l'Académie des inscriptions venait de décerner à son *Histoire de Charles VII*. Les trésors de sa science étaient ouverts à tous, et il allait même au-

[1] Nous saisissons volontiers cette occasion d'annoncer que le délai, fixé pour la souscription destinée à l'érection du monument à la mémoire de M. Dübner, est prorogé au 15 juin 1868. On peut souscrire chez M. E. Gaume (3, rue de l'Abbaye), qui a pris l'initiative de cette souscription.

Digitized by Google

devant des questions qu'on pouvait lui adresser. Il aimait à indiquer à ses élèves des sujets de thèse, et ces sujets étaient toujours heureusement choisis. Je ne veux pas énumérer ici toutes ses publications. Elles sont très-nombreuses, car il avait l'esprit fécond et la production facile. Qu'il me suffise de rappeler que presque toutes avaient trait à ce quinzième siècle que M. Vallet avait tellement étudié qu'il se l'était approprié et pour ainsi dire identifié. Ce n'est pas que cette appropriation fût jalouse et exclusive. Bien loin de là : « Toute publication nouvelle sur le quinzième siècle est pour moi une bonne fortune, » disait-il un jour à une personne qui le consultait sur un travail qu'elle méditait. Comme savant, le trait principal de son caractère était la curiosité ; comme homme, la bonté. L'une est le mobile des recherches persévérantes et des découvertes ingénieuses ; l'autre est le mobile des bons sentiments, des bonnes actions.

L'Église de France, le diocèse de Paris, la congrégation de Saint-Sulpice ont perdu, dans la personne du vénérable abbé Le Hir, un hébraïsant de premier ordre, le représentant le plus autorisé de l'exégèse catholique, un vaillant champion de la foi. Sa vie, douce et paisible, s'est écoulée tout entière dans l'étude, l'enseignement et les exercices d'une grave et solide piété. On sait qu'il avait eu M. Renan pour élève, et qu'il ne pouvait s'accoutumer à désespérer de son retour. Il prit pourtant un jour la plume pour le combattre, et s'il le fit avec la vivacité d'un cœur blessé, dans cette vivacité même les restes de l'affection ancienne se faisaient encore sentir. La haute science que le vénérable abbé Le Hir accordait si bien avec la foi simple de son enfance, est pour nous un avertissement de ne juger pas avec promptitude, dans les matières que nous ignorons, des objections qu'accumulent nos adversaires; mais d'attendre, dans la simplicité et la loyauté du cœur, le jour où, soit par une apologie convaincante, soit par une de ces fréquentes évolutions qu'accomplit la science devant la foi souriante et immobile, cet amas, qui paraissait formidable, sera soudain renversé. La mort de l'abbé Le Hir laisse dans les rangs des exégètes catholiques, en France, un vide bien difficile à combler.

Et à ce propos, qu'on me permette de le dire, l'enseignement de nos grands séminaires n'est pas à la hauteur de la mission que le clergé doit aujourd'hui remplir. Sauf à Paris, où trouver une chaire d'hébreu ? où trouver même une chaire de droit, d'archéologie? Bien plus, où trouver une chaire d'histoire de la liturgie? Et combien d'autres lacunes ! Cependant, en présence du progrès continu des sciences, en présence du grand mouvement historique et critique qui sera la gloire de notre siècle, il faut que le clergé, lui aussi, devienne savant. Il le faut à tout prix : nous ne pouvons laisser des armes aussi dangereuses aux seules mains de nos adversaires. A l'œuvre donc, et que ceux à qui ce devoir incombe songent à s'en acquitter sans plus de retard.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le travail le plus important que nous ayons à signaler pour le dernier trimestre est celui de M. de Carné sur les *États de Bretagne*. Nous en avons déjà entretenu nos lecteurs, et nous aurons prochainement à leur en reparler, puisque les pages érudites qu'on a lues dans la *Revue des Deux-Mondes*, vont incessamment paraître en un corps d'ouvrage. Bornons-nous donc, pour aujourd'hui, à indiquer les différents points historiques qui ont été traités en dernier lieu, à savoir : la conspiration de Pontcallec[1], le gouvernement du duc d'Aiguillon[2], l'affaire de La Chalotais[3], et les préliminaires de la Révolution en Bretagne[4]. — Nous ne ferons également que signaler en passant l'article de M. d'Haussonville sur l'enlèvement de Pie VII[5]. La publication des deux premiers volumes du grand travail que l'habile écrivain poursuit avec autorité et avec talent, permettra à la *Revue* de l'examiner bientôt d'une manière approfondie.

— M. Jules Bonnet, si versé dans la connaissance des affaires protestantes au XVIe siècle, vient d'étudier avec détail[6] la vie de Sébastien Castalion — ou Chateillon comme plusieurs l'ont appelé, — né en 1515, et qui mourut en 1563 dans un état voisin de la misère. Le récit de sa lutte avec Calvin offre un spécimen des dissensions passionnées qui éclatèrent dès le début entre les différents réformateurs. Castalion, en effet, en face du dogmatisme de Calvin, émit « des opinions indépendantes, » et « rêva une théologie moyenne. » Calvin combattit cette « première (?) apparition de l'individualisme religieux, » et blâma la manie « d'innover sans cesse, » et les « inepties » de Castalion. Mais pourquoi le combattait-il ? Calvin s'était érigé en réformateur de l'Église, en vertu de son sens individuel ; pourquoi donc s'irritait-il lorsque Castalion réformait à son tour la doctrine du maître, en vertu de son sens individuel ? Pas plus l'un que

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier.
[2] *Id.*, du 1er février.
[3] *Id.*, du 15 février.
[4] *Id.*, du 1er mars.
[5] XI. *L'enlèvement du Pape.* — *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier.
[6] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livraisons d'octobre et novembre 1867 ; de janvier et février 1868.

Digitized by Google

l'autre, ils n'avaient de mission ; seulement, là où Calvin jugeait que l'erreur était coupable, Castalion proclama cette maxime, acceptée de nos jours, que tout homme a le droit de croire librement, et n'est responsable de ses erreurs que devant Dieu. Castalion « prononça le mot de tolérance, qui parut un blasphème à ses contemporains, » et « devint volontairement anathème à ses frères. » M. Bonnet déplore la sévérité de Calvin qui, par le supplice de Servet, imprima à la Réforme « une tache ineffaçable ; » il loue la doctrine soutenue par Castalion qui, « inaugura, dit-il, à son insu peut-être, un âge nouveau ; » il plaint Théodore de Bèze d'avoir entrepris, sur les traces de Calvin, la « tâche impossible » de réfuter les écrits de Castalion, et « d'émousser l'arme sinistre qu'il aurait dû laisser dans le vieil arsenal de la persécution catholique. »

— Mentionnons, à côté de la biographie de Sébastien Castalion par M. J. Bonnet, un travail de M. Philibert Soupé [1], où il met en lumière les vies de quatre protestants plus ou moins célèbres. L'auteur étudie Daniel Chamier d'après son *Journal*, publié par M. Charles Read en 1858 ; Dumont de Bostaquet, d'après ses Mémoires inédits, publiés par MM. Charles Read et Francis Waddington en 1864 ; Jean Rou, d'après ses Mémoires inédits et opuscules, publiés par M. Waddington en 1857 : enfin Rapin-Thoyras, d'après l'ouvrage de M. Raoul de Cazenove, publié en 1866. A l'aide de ces documents peu connus, M. Philibert-Soupé donne quelques détails intéressants sur les personnages qu'ils ont fréquentés, et sur les temps où ils ont vécu. Ils ont, en effet, été mêlés à de grands événements. L'un, le ministre Chamier, après avoir pris part à toutes les polémiques, fut l'un des promoteurs de l'insurrection protestante de 1620, et tomba sur les remparts de Montauban ; Dumont de Bostaquet, soldat dans l'armée de Guillaume d'Orange ligué contre la France ; Rou, annaliste et critique ; Rapin-Thoyras, homme de guerre et historien renommé, servirent de leur épée ou de leur plume les ennemis de leur pays. M. Philibert-Soupé les félicite d'avoir, au mépris de leurs intérêts les plus chers, su vivre et mourir pour une idée ; pour les admirer ou les plaindre, il faudrait examiner si cette idée était grande et juste, si les moyens qu'ils employèrent pour les défendre ont toujours été exempts de reproches. C'est ce que ne fait pas l'auteur.

— Nous ne sortons pas, à vrai dire, de l'histoire du protestantisme avec M. Hudry-Menos, qui a entrepris d'exposer l'histoire des Vaudois du Piémont [2], ce petit peuple que les protestants reconnaissent comme leurs précurseurs, et qu'ils ont appelé l'*Israël des Alpes*. Mais au lieu d'un travail historique, nous ne rencontrons ici, — sauf 99 pages sur la propagande vaudoise, — qu'un violent réquisitoire contre la religion catholique. C'est là le fond de l'article, et les

[1] *Les Calvinistes français du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*. — *Revue contemporaine*, livr. des 31 décembre 1867 et 15 janvier 1868.

[2] *L'Israël des Alpes ou les Vaudois du Piémont*. I. *Les Origines et les premiers Apôtres*. — *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 novembre 1867.

Digitized by Google

Vaudois n'en sont que l'occasion. La thèse de l'auteur est celle-ci : « L'opinion vulgaire que l'Église romaine a gardé son terrain et sa forme des premiers siècles, ne tient pas un moment devant la critique historique la plus élémentaire. » — « Le catholicisme s'est peu à peu orné, embelli, matérialisé ; » seuls les Vaudois, « chrétiens primitifs égarés dans un monde nouveau, » bien distincts des Albigeois, « ces revenants du gnosticisme alexandrin, ces semi-païens, » ont gardé les vrais principes de la religion fondée sur la Bible ; ce petit peuple « est resté dépositaire d'un haut spiritualisme chrétien, qui fut, en face du grossier moyen âge, ce qu'avait été le monothéisme de la Judée devant l'antiquité polythéiste. » Ce sont là des assertions dont la critique historique la plus élémentaire a depuis longtemps fait justice.

— La conversion d'Albert de Brandebourg, tel est l'objet d'une intéressante étude du P. Sommervogel[1], sur une question qui a été examinée, ici même, il y a quelque temps[2]. S'appuyant sur les beaux travaux de Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, et sur les documents publiés antérieurement par le P. Theiner, l'auteur expose les preuves qui ne permettent pas de douter qu'Albert de Brandebourg ne soit mort catholique. M. Stenzel avait supposé que la Compagnie de Jésus ne fut pas étrangère à cette conversion : c'est une erreur ; mais si les Jésuites ne furent pas appelés à jouer un rôle dans cet événement, peu s'en fallut qu'ils ne procurassent la conversion de l'un des descendants d'Albert, le premier roi de Prusse Frédéric Ier. C'est ce que nous montre le P. Sommervogel dans une curieuse digression,

— La *Revue* a parlé, il y a trois mois, du remarquable ouvrage de M. le marquis de Noailles, sur *Henri de Valois et la Pologne en* 1572. Cet ouvrage a donné lieu à une étude très-sérieuse et très-intéressante de M. G. Baguenault de Puchesse, dans le *Contemporain*[3]. Le jeune érudit, qui possède parfaitement l'histoire du XVIe siècle, a pu ajouter sur certains points d'utiles compléments aux recherches de M. de Noailles, et su glaner quelques épis nouveaux dans un champ déjà si laborieusement moissonné.

— Le travail étendu sur la Saint-Barthélemy qu'a publié, ici même, M. G. Gandy, a été récemment l'objet, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*[4], d'une critique fort vive, où M. Ad. Schæffer a été jusqu'à mettre en doute la bonne foi de notre honorable collaborateur. M. Gandy a revendiqué, dans le recueil où il avait été attaqué, les droits de la justice et de la vérité. Dans la dernière livraison du *Bulletin*[5], il publie une première réponse, qui est suivie d'une réplique de M. Schæffer. La

[1] *Albert de Brandebourg, premier duc de Prusse. — Études religieuses, historiques et littéraires*, livr. du 15 février.
[2] Voir la 4e livraison de la *Revue*, t. II, p. 611.
[3] Livraison du 31 janvier 1868.
[4] Livraisons du 15 janvier et du 15 février.
[5] Livraison du 15 mars.

Digitized by Google

controverse doit se poursuivre le mois prochain. Nous nous réservons d'en parler avec détail dans notre livraison de juillet.

— La *Revue du Monde catholique* a enfin terminé la publication des documents historiques tirés des papiers du cardinal-légat Gaetani et des autres membres de cette famille[1]. Le caractère de la politique de Sixte-Quint, les intrigues de la cour pendant les dernières années de Henri III et les premières de Henri IV, les dernières manifestations de la Ligue, les relations diplomatiques de la France avec Rome, tout cela est éclairé de lumières nouvelles. Il est à désirer qu'on nous donne bientôt intégralement et dans son texte original cette intéressante correspondance.

— C'est presque un livre que le travail de M. Perrens sur les *mariages espagnols*, dont les trois premiers articles parus conduisent le récit jusqu'en 1608[2]. Il ne s'agit pas ici — on le voit — d'une page d'histoire contemporaine, que, dans quelque cent ans, l'on pourra mettre en lumière, comme l'auteur de *Savonarole* vient de le faire pour une autre négociation au moins aussi épineuse. La scène se passe sous Henri IV, car c'est aux dernières années du règne de ce prince qu'il faut faire remonter les premiers pourparlers relatifs au mariage du Dauphin avec dona Anna, et de Madame Élisabeth avec le prince des Asturies. M. Perrens veut établir, en s'appuyant uniquement sur les textes, que dès 1602, il fut question des mariages espagnols; que cette négociation est inséparable de celles qui eurent pour résultat la trêve de douze ans conclue, par la médiation de Henri IV et de Jacques Ier, entre l'Espagne et les Provinces-Unies; que Henri IV, peu porté d'ailleurs à cette alliance, ne cessa pourtant de s'en occuper que lorsqu'il songea à son *grand dessein;* que les ministres de Henri IV, devenus conseillers de sa veuve, « purent croire qu'obligée de suivre une politique plus modeste, elle resterait fidèle, dans la mesure du possible, à celle du règne précédent, en reprenant les pourparlers sur les mariages; » et qu'enfin si en Espagne l'opinion était favorable à ces alliances, on y était très-hostile en France, et que c'est là qu'il faut chercher l'explication du long retard qu'en éprouva l'accomplissement. L'érudit et minutieux travail de M. Perrens a droit à être signalé d'une manière spéciale. Nous nous réservons de l'examiner quand il aura revêtu sa forme définitive.

— Le succès de l'ouvrage de M. Camille Rousset sur Louvois, devait encourager les historiens à chercher dans les archives du dépôt de la guerre des documents nouveaux, pour retracer la biographie d'une de nos illustrations militaires. La figure honnête et modeste de Catinat a fixé l'attention de M. Camille Clodong, qui

[1] Livraison du 25 février 1868. Voir les livraisons des 10 février et 10 avril 1867.

[2] *Négociation des mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis. — Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, décembre 1867, janvier et février-mars 1868.

Digitized by Google

lui a consacré trois longs articles[1]. Il s'est attaché surtout aux trente dernières années de la vie de cet homme illustre, le seul, selon la remarque de Louis XIV, qui déclarât posséder tout ce dont il avait besoin. Dans quelques mots d'introduction, M. Clodong raconte comment Nicolas Catinat de la Fauconnerie, cinquième fils d'un conseiller au Parlement de Paris, qui eut seize enfants, fut d'abord reçu avocat, perdit sa première cause, et, quittant avec mauvaise humeur le Code Justinien pour lire les Commentaires de César, entra au service militaire, où il avait déjà deux de ses frères. M. Clodong raconte aussi comment Catinat se distingua au siége de Lille, sous les yeux mêmes de Louis XIV, et s'attira, à la suite d'actions d'éclat, l'estime du grand Condé et la protection de Louvois. L'auteur entre véritablement en matière en exposant avec détail le rôle de Catinat, lors de l'intervention de Louis XIV en Italie, en 1681; il complète le récit de M. Rousset sur les intrigues de Mattioli et sa captivité à Pignerol, puis il montre comment, après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV, en forçant le duc de Savoie à repousser du pays des Vaudois les réfugiés protestants, contraignit ce petit peuple à courir aux armes pour défendre l'exercice de sa religion. M. Clodong prouve que Catinat, contrairement à l'opinion commune, se départit en cette occation de sa modération ordinaire. Cet homme, dont on cite les traits les plus honorables, obéissait avant tout: il se montra également rigoureux en se conformant aux ordres de Louvois, dans le Palatinat. Mais bientôt les menées du duc de Savoie ramenèrent Catinat en Italie. Il y eut des jours heureux, les victoires de la Staffarda et de la Marsiglia; il y eut aussi des revers. Catinat, qui pourtant n'avait rien négligé, encourut, sans en être un moment troublé, les censures de Paris et de Versailles, et de Vauban lui-même, un instant égaré sur le compte de son ami. Le bâton de maréchal de France en 1693, le cordon bleu en 1705, l'estime sincère de Louis XIV, furent la récompense des glorieux services du modeste et désintéressé Catinat. « Il est bien digne de rester comme le type de l'honnête homme au XVIIe siècle, » dit M. Clodong en concluant son intéressante étude; s'il n'eut pas le véritable héroïsme, il n'eut aucun vice, et l'accusation d'irréligion, portée contre lui par Madame de Maintenon, ne peut se soutenir. Le caractère de Catinat offrit ce mélange de qualités souvent opposées : intelligence et simplicité, intrépidité et prudence, amour de la gloire et modestie, sévérité et douceur; chose rare et digne de remarque, Catinat, élevé aux plus hautes dignités, aux plus grands honneurs, n'employa jamais l'intrigue et la flatterie; il ne dut rien qu'à son mérite.

— Nous avons mentionné, il y a six mois, un article de M. Baudrillart sur les *Oisivetés de Vauban*. Cet article se retrouve dans un mémoire plus étendu sur le grand homme de guerre qui fut en même temps un grand citoyen. *Vauban économiste et réformateur*, tel est

[1] *Catinat. Étude historique d'après les pièces du Dépôt de la guerre.* — *Revue contemporaine*, livr. des 31 janvier, 15 et 29 février 1868.

Digitized by Google

le titre du travail publié dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*[1]. « Guerrier et économiste, esprit ouvert à toutes les idées d'utilité générale, à tous les principes modernes (?) d'humanité et de justice, dit M. Baudrillart dans son intéressante étude, Vauban a été parmi nous une figure à part, une sorte de Xénophon chrétien. Il est du petit nombre de ceux qui ont accru le trésor des inventions et des idées humaines, soit dans la paix, soit dans la guerre. Son génie est dans son bon sens, et dans une inspiration généreuse qui anticipait sur les temps. »

— M. de Lavergne poursuit ses études sur les économistes français du XVIIIe siècle. Après Quesnay, voici le marquis de Mirabeau[2]. Une courte biographie encadre l'étude sur l'économiste. Le marquis de Mirabeau était père du grand orateur de la Constituante et de *Mirabeau-Tonneau;* il est l'auteur de l'*Ami des hommes*, que le Dauphin, frère de Louis XVI, appelait « le Bréviaire des honnêtes gens, » et, outre de nombreux ouvrages imprimés, il a laissé quatre cents cahiers in-quarto écrits de sa main. Le savant académicien termine par quelques détails sur les démêlés que le marquis de Mirabeau eut avec son terrible fils, qui avait « le naturel de la bête, » et dont son père ne croyait pas « qu'on fit jamais rien de bon. »

— On annonce la publication d'un ouvrage destiné à jeter une grande lumière sur l'histoire de la Révolution, et dont deux revues ont déjà donné d'importants extraits : nous voulons parler des *Mémoires de Malouet*, que va faire paraître le baron Malouet, petit-fils de l'auteur. Le *Correspondant*[3] a publié, avec un court avant-propos de M. le vicomte de Meaux, le récit des derniers efforts tentés par Malouet en faveur de la monarchie, pendant l'année qui précéda le 10 août 1792; la *Revue contemporaine*[4] a donné, sous ce titre : *Le pouvoir et la liberté en* 1789, le tableau des hommes et des choses à la veille de l'ouverture des États généraux. Nous ne faisons qu'indiquer ces curieux fragments, nous réservant de parler avec détail du livre lui-même, dans notre prochaine livraison.

— Bien qu'ils aient un caractère plutôt politique qu'historique, nous ne devons point passer sous silence deux remarquables articles publiés, l'un par M. le prince de Broglie, l'autre par M. Léopold de Gaillard. Le premier, écrit à propos du livre de M. de Bourgoing sur l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution*, est consacré à la diplomatie de la Révolution et à l'examen des principes qui dirigèrent sa politique extérieure[5]; dans le second, qui résume les récents travaux de MM. de Poncins et de Meaux sur les cahiers

[1] Livraison de janvier et février-mars 1868.

[2] *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, livr. de février-mars.

[3] Livraison du 25 février.

[4] Livraison du 29 février.

[5] *La diplomatie et les principes de la Révolution française*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1868.

Digitized by Google

de 89 et sur notre histoire depuis la Révolution[1], M. de Gaillard étudie les causes des transformations politiques et sociales accomplies de 1789 à la chute du premier Empire.

— M. Berriat Saint-Prix commence la publication, dans le *Cabinet historique*, d'une étude sur Carrier[2]. « Il semble, dit-il, que depuis longtemps l'on soit fixé sur Carrier. Cependant l'étude que je poursuis m'a parfois à son égard écarté des traditions les plus accréditées. Carrier, je me hâte de le dire, ne gagne rien à cette divergence, et sa renommée lui demeure entière; seulement, je crois, sur lui, avoir respecté la vérité plus que mes devanciers. » Ce ne sont pas, en effet, des phrases déclamatoires ni un portrait de fantaisie que nous donne le savant magistrat : ce sont des textes. Il peint ici le proconsul d'après les dépositions de nombreux témoins, avant d'en venir à l'exposé de ses actes.

— Nous citions dernièrement un très-bon travail de M. Albert Lemarchand sur le rôle de Bonchamps dans l'affaire des prisonniers de Saint-Florent. M. Alfred Lallié, qui a consacré à l'histoire de la révolution en Bretagne et en Vendée de longues investigations, a entrepris, concurremment avec son confrère d'Angers, d'éclaircir ce point historique, et il l'a fait[3] avec le soin et l'érudition qu'il apporte à ses travaux. Les deux mémoires se complètent, et forment un faisceau de preuves qu'il sera désormais impossible de rompre.

— Nous devons ici une mention à un travail sur les deux ministères du baron Louis, que M. Calmon vient de terminer dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*[4], et qui se retrouvera dans une *Histoire parlementaire des finances sous la Restauration,* qu'on annonce en ce moment. Cette page d'histoire financière porte avec elle plus d'un enseignement : il y a là des faits et des chiffres sur lesquels on ne saurait trop méditer.

— M. de Mas-Latrie, qui avait examiné, dans une première dissertation, les formalités suivies pour la rédaction et la traduction des traités entre les chrétiens et les arabes nommés *maugrebins*, les seuls dont il ait eu à s'occuper, étudie maintenant[5] la nature même de ces documents et leur valeur intrinsèque. Il prouve, contrairement à l'opinion de M. Amari, éditeur des diplômes arabes de Florence, que nous avons dans les textes la teneur originale et fidèle des traités que les chrétiens ont conclus avec les Arabes et Berbères de l'Afrique, du XIIe au XVIe siècle, et il fait observer que ces traités ont été, pendant quatre cents ans, reconnus, vérifiés, visés ou renou-

[1] *La Politique dans les livres.* — *Correspondant* du 25 janvier.

[2] *La Justice révolutionnaire en France. Carrier à Nantes,* livr. de janvier.

[3] *La grande Armée vendéenne et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil.* — *Revue de Bretagne et de Vendée,* livr. de janvier, février et mars 1868.

[4] Livraisons de décembre 1867 et janvier 1868.

[5] *De l'authenticité et de la fidélité des rédactions chrétiennes des traités conclus entre les Arabes et les Chrétiens au moyen âge.* — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1867, 5e livraison.

Digitized by Google

velés dans des accords successifs, et constamment observés sur les deux rives de la Méditerranée.

— Un recueil de chartes de Joinville, en langue vulgaire, c'est là assurément une source historique et surtout philologique du plus haut intérêt. C'est M. de Wailly, qui déjà a été assez heureux pour restituer, au moyen d'un manuscrit inconnu, le texte original du chroniqueur, qui réunit aujourd'hui[1] trente-deux chartes, tirées de divers dépôts publics, et émanées de la chancellerie du sire de Joinville. Cette publication n'est d'ailleurs que le point de départ d'une étude sur la langue de Joinville, que nous promet le savant académicien. — Nous trouvons encore dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* des Notes de Vyon d'Hérouval sur les baptisés et les convers, et sur les enquêteurs royaux au temps de saint Louis et de ses successeurs, publiées par M. Alexis Bruel; un très-remarquable travail de critique diplomatique, dû à M. Léopold Delisle, sur deux bulles fort suspectes, relatives à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon; la suite de l'Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés, dressé par le même infatigable et habile érudit, et enfin une charte de Charles d'Anjou pour la république de Sienne, éditée par notre collaborateur M. Casati[2].

— Publier douze lettres inédites de saint François de Sales, et les publier sur les originaux, c'est une bonne fortune qu'on enviera au Père Sommervogel, éditeur des lettres des derniers Condé. Le texte de ces lettres[3] est accompagné d'un curieux préambule sur les retouches que le saint évêque apportait à son style, de remarques sur les erreurs dont fourmillent les éditions des *Lettres*, et d'annotations dignes du savant auteur dont les investigations sont toujours aussi heureuses que patientes.

— Mentionnons, dans le même cahier des *Études*, qui vient de paraître, un travail du savant maître que la mort a enlevé avant le temps : *Saint Ephrem et la poésie syriaque au* IVe *siècle*, par M. l'abbé Le Hir, et une dissertation du P. Marquigny qui établit, en s'appuyant sur le travail de M. l'abbé Cerf, dont la *Revue* a rendu compte récemment et sur des recherches personnelles, la réalité du privilége accordé à nos rois de guérir des écrouelles.

— On nous permettra, avant de finir cette revue rapide, de rappeler qu'il y a six mois[4], nous mettions nos lecteurs en garde contre une accusation formulée, en termes fort acerbes, contre l'authenticité de certaines lettres de la *Correspondance de Mme de Maintenon*, publiée par M. Théophile Lavallée. Les deux articles donnés par M. Grimblot à la *Revue des Cours littéraires* ont été publiés depuis en brochure, et divers érudits ont appuyé, dans une certaine mesure, les conclusions de l'auteur. Or il est aujourd'hui établi — et la vue

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1867, 6e livraison.
[2] 1867, 5e et 6e livraisons.
[3] *Quelques lettres inédites de saint François de Sales*. — *Études religieuses, historiques et littéraires* du 15 mars 1868.
[4] Livraison du 1er octobre 1867, t. III, p. 615-616.

Digitized by Google

même des pièces nous le démontre d'une façon évidente — que ce que nous appelions les « conjectures » du critique impitoyable des lettres de Mme de Maintenon, n'étaient bien, en effet, que de pures conjectures, et que même elles étaient dénuées de tout fondement. Nous n'en dirons pas davantage. Un éminent professeur à la Faculté des Lettres doit examiner prochainement la question avec détail. Qu'il nous suffise donc, pour aujourd'hui, d'enregistrer le fait : M. Grimblot n'a pas été plus fondé à prétendre que M. Théophile Lavallée s'était laissé *dupé* par des faussaires, qu'il ne l'a été à accuser le regrettable historien de « fétichisme monarchique. »

FR. DE FONTAINE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Néron, sa vie et son époque, par Latour Saint-Ybars. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8° de 615 p.

Il est, dans l'histoire, des hommes dont les noms personnifient en quelque sorte l'époque qui les a vus naître et mourir : parmi ces hommes, les uns ont l'heureuse fortune d'être célébrés outre mesure par la postérité, qui oublie leurs défauts et même leurs vices pour ne voir que leurs qualités; les autres, au contraire, sont condamnés à une horreur que chaque siècle rend encore plus terrible. L'homme qui devient légendaire est excellent ou détestable; s'il n'est pas idéalisé, il est condamné à supporter la responsabilité de tout le mal qui s'est accompli dans le milieu où il s'est trouvé. — Tel fut le sort de Néron, le dernier empereur de la dynastie de César. Amoindri par les historiens, qui cherchaient à exalter une nouvelle famille impériale; maudit par les écrivains chrétiens, qui avaient le droit de stigmatiser le plus cruel ennemi des fidèles, Néron est resté comme un type du plus affreux despote. Loin de moi l'idée de chercher à le réhabiliter : je me contente de noter qu'il ne faut pas considérer Néron comme ayant été le promoteur du détestable état de choses qui se déroula sous son règne : ce fut la société romaine elle-même, ce furent les doctrines alors professées, dans la vie publique comme dans la famille, qui entraînèrent Néron, doué, semble-t-il, d'un caractère bon et même généreux, sur cette pente terrible où il se laissa emporter de crime en crime. Agrippine, sa mère, fut son mauvais génie.

M. Latour Saint-Ybars, en consacrant un livre à retracer la vie de Néron, a soutenu cette thèse, et je crois qu'il en a démontré victorieusement la solidité. « Les vices de la société romaine, dit-il quelque part, décomposèrent vite cette nature exquise, et il devint le pire des hommes, lui qui aurait été le meilleur. En résumé, sa dépravation et ses crimes sont romains, la société qui l'a corrompu et l'empire qu'on lui a imposé l'entraînèrent dans l'abîme. » *La vie de Néron* est écrite avec une véritable verve; l'auteur, parfois, sacrifie peut-être trop à la forme dramatique dans le récit : il semble que l'historien soit obligé à se montrer plus calme. Mais cette verve même a un certain charme pour un grand nombre de lecteurs. Je dois ajouter qu'avant d'écrire ce volume, M. Latour Saint-Ybars paraît avoir lu avec soin tous les anciens auteurs, et n'avoir négligé aucune source. On reconnaît dans ces pages le fruit de travaux préparatoires consciencieux, et n'ayant rien de commun avec cette fausse

Digitized by Google

érudition qui se contente trop souvent de butiner dans des ouvrages déjà publiés.

Je crois, cependant, que M. Latour Saint-Ybars, tout en avouant les crimes de Néron, s'est laissé dominer par l'antipathie profonde et justifiée qu'il professe contre la société romaine et la tyrannie césarienne. Néron, il faut le reconnaître, n'était pas doué de ce qu'il faut à un prince pour régner. Il ne connaissait pas la dignité ; il était trop porté à n'être qu'un lettré et un artiste. J'ajouterai que, si la société romaine pervertit Néron, c'est qu'il avait une faiblesse de caractère qui ne lui aurait permis, dans aucune circonstance, d'être un bon empereur. La société romaine n'était pas meilleure sous Titus, sous Trajan, sous Antonin, sous Marc Aurèle, et ces princes cependant surent éviter les erreurs et les égarements du dernier des Jules.

Je crois que M. Latour Saint-Ybars aurait ajouté un mérite de plus à ce livre, dont il est de toute justice de recommander la lecture, s'il y avait employé les renseignements que peuvent donner la numismatique et l'épigraphie : sans faire de l'archéologie proprement dite, il aurait pu, en puisant à ces deux sources, mettre en relief quelques aperçus nouveaux, fournir quelques détails encore inédits et peu connus : il y a telle monnaie antique ou telle inscription qui complète ou même rectifie la tradition écrite. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Coup d'œil général sur les légions de l'Empire romain, par M. Ch. ROBERT, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Franck, 1867, in-4° de 50 p.

Cette brochure sert d'introduction à un travail encore inédit sur les légions et sur les inscriptions des carrières du Rhin. A l'appui de trois tableaux faits avec soin, M. Robert donne un commentaire dans lequel on trouve des aperçus aussi utiles que nouveaux sur l'histoire et l'organisation de l'armée romaine, jusque dans les détails les plus minutieux. L'un de ces tableaux met en regard toutes les légions du Ier au Ve siècle, et fait connaître la date de leur création et de leur suppression, et l'emplacement de leurs dépôts. Cette dernière indication est précieuse, à cause de la permanence des institutions romaines, qui était telle, qu'au Ve siècle la plupart des dépôts étaient encore ceux qui avaient été fixés dans l'origine. Les bataillons de guerre, pour nous servir d'une expression moderne, pouvaient aller combattre sur tous les points de l'empire, mais les *Hiberna*, centres de recrutement, d'administration et d'instruction, ne bougeaient pas. M. Robert démontre l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs de ses devanciers, qui ignorant cette règle, ont supposé des changements de garnison qui n'ont jamais eu lieu, d'après la présence des bataillons de guerre sur des points différents. — Le second tableau résume le système qui prévalut au Ve siècle, et nous montre alors l'armée séparée en deux corps : les forces sédentaires aux frontières, aux ordres des comtes et des ducs, et les forces mobiles placées directement sous les ordres des maîtres de l'infanterie et de la cavalerie. M. Robert signale à cette époque un fait très-curieux : c'est la création par la plupart des empereurs reconnus à Rome ou dans les provinces, d'un ou plusieurs corps de troupes, portant la dénomination de *légion*, de *cohorte auxiliaire* ou de *coin*, auxquels ils donnaient pour *cognomen* leur propre *gentilicium*. — Le troisième tableau résume et discute les renseignements fournis sur les légions par les mon-

Digitized by Google

naies de Septime Sévère, de Gallien, de Victorin et de Carantius.

Ce travail, plein de faits nouveaux et d'érudition, fait vivement désirer le livre auquel il doit servir d'introduction. JEHAN DE MALMY.

Histoire de la France depuis l'origine jusqu'à la Révolution française, *et grands faits de l'histoire moderne de* 1453 *à* 1789, par G. DUCOUDRAY, ancien élève de l'École Normale, agrégé d'histoire. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels de 1866 pour l'enseignement secondaire spéciale. — **Histoire de France et Histoire générale depuis 1789 jusqu'à nos jours,** par le même. Paris, L. Hachette, 1867, 2 vol. in-12.

C'est une tâche laborieuse et délicate que de composer un précis de notre histoire. « Je ne me dissimule pas, écrit M. Ducoudray, combien il est difficile de concentrer en si peu de pages une si longue histoire, de la résumer en un récit qui ne semble point une abréviation, de détacher les grands événements sans que les ombres soient trop fortes, de laisser jouer dans la trame, malgré un cadre restreint, lumière et couleurs, de montrer la morale sans l'afficher. » Nous reconnaissons volontiers que, sous plus d'un rapport, l'auteur a su remplir heureusement sa tâche. Il a mis dans son résumé de la clarté et de la méthode, il a su profiter souvent des recherches de l'érudition contemporaine, et il a fait de louables efforts pour se montrer impartial. Mais comment y aurait-il réussi? — Dans l'atmosphère où vivent de nos jours les écrivains d'une certaine école, il est des préjugés indéracinables, et dont il est presque impossible d'avoir le courage de s'affranchir. Ainsi, d'après M. Ducoudray, les croisades ont été « stériles pour la religion, » et l'industrie et le commerce en ont seuls profité; au moyen âge, la vie était bien triste, car on n'avait pour l'égayer que « les dimanches et les nombreux jours de fête qui faisaient bien tort à l'industrie. » Les mots de « vengeances, » de « cupidités, » de « cruauté, » se rencontrent volontiers sous sa plume quand il parle de certains papes. Pour la Réforme, l'auteur s'approprie les paroles de M. Michelet; selon lui, si elle eut moins de succès dans notre pays, c'est que « les efforts persévérants de la royauté avaient affranchi l'Eglise du joug de Rome, si pesant en Allemagne et dans les autres contrées. » En voilà assez pour faire apprécier l'esprit du livre. Il y aurait à relever en outre bien des inexactitudes de détail : ainsi l'auteur nous montre saint Dominique organisant l'inquisition, les Anglais assiégeant Rouen en 1417; les faits relatifs au meurtre de Montereau sont entièrement dénaturés, l'organisation des compagnies d'ordonnances est placée en 1439, l'empoisonnement de Djem donné comme un fait avéré; enfin, d'après l'auteur, Henri IV aurait basé son système de confédération « sur le respect des nationalités, » et Mazarin obtenu le chapeau de cardinal « bien qu'il ne fût pas prêtre. »

Si nous étendions notre examen au second volume, nous trouverions des observations plus nombreuses à présenter. Nous verrions M. Ducoudray prétendre que « la société comme le gouvernement s'était formée (*sic*) au hasard; » que « la monarchie avait jeté la France dans une crise financière qui menaçait de se terminer par la banqueroute, » et que « Louis XVI, malgré ses vertus, ne sut point comprendre les nécessités de l'époque. » Nous entendrions l'auteur soutenir qu'il fallut la haute influence d'Alexandre pour déterminer Louis XVIII à accorder une charte constitutionnelle, et que la France, au lendemain

Digitized by Google

de Waterloo, « voulait soutenir l'empereur, » mais que « les intrigues recommencèrent comme en 1814. » En un mot nous constaterions que c'est là un véritable réquisitoire contre la monarchie et un continuel plaidoyer en faveur de la révolution. En voilà assez pour montrer avec quelle défiance on doit se servir de cet ouvrage, et combien le parti pris de l'écrivain compromet la valeur historique de son œuvre. G. DE B.

—

Histoire du moyen âge, particulièrement de la France du Ve au XIVe siècle, par A. C. DAUBAN, conservateur à la bibliothèque impériale, et L. GRÉGOIRE, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. Paris, Ch. Delagrave, 1868. In-12 de 812 pages.

Ce livre, écrit à l'usage de la classe de troisième, dans le but de répondre au programme tracé pour l'examen du baccalauréat, commence par un résumé de l'histoire générale du monde ancien, et se termine en 1328. C'est remonter un peu loin et s'arrêter un peu tôt, mais ainsi le veut le programme. Naturellement le récit est court, mais il est substantiel, clair et presque toujours conforme aux derniers travaux de l'érudition. Ainsi les auteurs repoussent avec raison la fable de l'entrevue et de l'accord entre Philippe le Bel et Clément V, mais ils croient encore à la pragmatique sanction de saint Louis. Les jugements sont généralement sages et modérés, mais parfois on trouverait à reprendre quelques inexactitudes. Est-ce bien sous le pape Nicolas I, au neuvième siècle par conséquent, que se *fondait* la puissance spirituelle du Saint-Siége ? Grégoire VII, qui réclamait pour l'Église l'indépendance, comme on le reconnaît très-bien, revendiquait-il aussi l'empire ? Voulait-il bien réellement fonder une monarchie théocratique ? L'architecture qui remplaça le style roman au XIIe siècle a-t-elle bien pour « caractère distinctif » l'arc aigu ou ogive ? A la fin de chaque chapitre on signale quelques ouvrages à consulter ; mais pourquoi ne pas ajouter au titre des livres les indications bibliographiques, car ce livre est destiné surtout aux étudiants, et il faut par des indications précises leur faciliter le moyen de se procurer ces ouvrages et de s'en servir. Ne pourrait-on pas apporter encore plus de soin à ce choix d'ouvrages ? Comment, par exemple, ne pas indiquer en son lieu les Prolégomènes du *Polyptiques d'Irminon* et du *Cartulaire de Notre-Dame* et *de Saint-Père*, par M. Guérard ? Ne serait-il pas à propos de préciser en quelques mots la valeur des ouvrages signalés, comme on l'a fait pour les livres de MM. Boutaric, Huillard-Bréholles, Dareste, dont l'*Histoire de France* est recommandée comme la meilleure ? Et encore ici quelle prudence ne faut-il pas ! On nomme « excellentes » l'*Histoire de la conquête d'Angleterre*, l'*Histoire de la civilisation*, soit ; mais ne faudrait-il pas prévenir en même temps des graves erreurs qui y sont contenues, et dire que l'esprit de système y a souvent faussé le sens historique ? Telles sont quelques-unes de nos remarques sur un livre fait d'ailleurs avec conscience, avec talent et destiné à rendre service. H. DE l'E.

—

De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, par M. Valentin SMITH, 2e édition. Paris, imprimerie impériale (et chez Aug. Durand), gr. in-8° de 95 p.

L'ouvrage consacré par M. Valentin Smith à donner un tableau de la Gaule avant César, offre, sous une forme succincte, un résumé complet

Digitized by Google

et substantiel des données que les auteurs de l'antiquité ou leurs commentateurs nous ont laissées sur ce sujet. L'auteur l'a considéré sous trois faces : l'origine et l'étymologie des Gaulois, le chiffre de leurs populations au moment de l'invasion romaine, enfin leurs institutions politiques et sociales. L'origine des Gaulois a été l'objet de bien des discussions et de bien des recherches; elle reste néanmoins entourée d'une grande obscurité : il doit en être ainsi, puisque la population des Gaules était formée du mélange de plusieurs races dont l'histoire nous est presque entièrement inconnue, et peut-être de quelques autres dont le souvenir a disparu pour toujours. Les données de l'archéologie préhistorique, que les découvertes de la science moderne ont éclairée d'un nouveau jour, nous permettent cependant de reconnaître deux grandes immigrations venues de la haute Asie et ayant absorbé dans leur sein les tribus sauvages de l'Europe primitive, dont le type paraît s'être approché des Lapons : la première apportant, avec la culture des céréales et la domestication des races animales les plus utiles, l'usage des instruments de pierre polie, et pour monuments l'érection de ces pierres gigantesques dont elle recouvrait ses tombeaux; la seconde, introduisant l'usage des métaux et l'incinération des morts. Ces deux races d'origine aryenne, dont l'apparition caractérise les époques dites âge de la pierre polie et âge du bronze, n'ont point échappé à l'attention de M. Valentin Smith, et il signale les rapports très-curieux de ces races avec les Pélasges et les Hellènes qui vinrent successivement envahir et peupler la Grèce : les analogies de langage, de lois et de coutumes qu'il indique, ne laissent guère douter de l'étroite parenté de ces peuples. M. Valentin Smith est moins heureux en voulant attribuer à la plus ancienne des immigrations aryennes le nom de Gaulois, et celui de Celtes à la seconde : l'opinion de ceux qui ne voient dans les noms de Gaëls, Galates, Celtes, etc., que des formes plus ou moins altérées du même radical, paraît infiniment plus probable, de même que les appellations de Kimrys, Cimmériens, Ombres et Ambrons n'étaient sans doute que des dérivations du même vocable passant par des dialectes divers. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que, dans l'état actuel de la science, nous n'avons aucune notion sûre qui nous permette de donner à l'une plutôt qu'à l'autre des deux grandes races qui ont peuplé la Gaule le nom de Celtes, ou toute autre désignation analogue dont l'étymologie et la valeur n'auraient encore rien de bien certain.

M. Valentin Smjth ne paraît pas avoir obtenu un résultat plus positif dans ses efforts pour déterminer le chiffre de la population des Gaules au moment de la conquête romaine. Son point de départ, comme celui des autres auteurs qui ont entrepris de résoudre ce problème, se trouve dans les évaluations des hommes en état de porter les armes données par César pour un petit nombre de cités gauloises. Mais en multipliant ces chiffres par celui des peuples mentionnés par l'auteur des commentaires dans toute l'étendue des Gaules, sans avoir du reste égard ni à la grandeur de leur territoire, ni à leur état plus ou moins avancé de civilisation et de culture, on arrive à des résultats fort peu positifs et probablement très-au-dessous de la vérité.

Il y a des notions plus certaines et plus instructives à puiser dans le tableau tracé par M. Valentin Smith du régime civil et politique de la société gauloise. Les trois grandes classes entre lesquelles elle se partageait,

Digitized by Google

druides, nobles et peuple, sont bien définies et leur rôle est exactement apprécié. L'état de la masse de la population était un vasselage qui ne différait guère de celui des colons romains ou des vilains du moyen âge, et l'on est frappé du peu de fondements des théories qui ont attribué à la conquête franque un ordre de choses plus ancien de bien des siècles. Il y a des analogies curieuses à observer aussi entre les rapports des chefs gaulois et des compagnons qui s'associaient à leur fortune, avec les institutions de ce genre qui florissaient chez les peuples de race germanique. En résumé l'étude publiée par M. Valentin Smith est une œuvre de valeur, pleine de renseignements utiles et qui peut servir d'introduction aux meilleurs travaux sur notre histoire nationale. L. DE N.

Les Barbares et leurs lois. *Etude sur les monuments du droit primitif de la monarchie française,* par M. L. de VALROGER, professeur d'histoire du droit à la Faculté de Paris. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1867. in-8° de 114 pages.

« Les Germains se fixèrent sur les ruines de l'empire d'Occident. Ils y fondèrent des États plus ou moins durables qui eurent leurs lois ; dans ces lois, venues jusqu'à nous, se peignent les usages dont Tacite avait tracé un premier dessin. On y voit aussi la forme germanique que prit la société gallo-romaine, et comment elle la dépouilla bientôt pour en revêtir une autre, la forme féodale. C'est là enfin qu'il faut chercher les premiers germes du droit coutumier qui a régi la France jusqu'en 1789. Quels furent ces peuples barbares sous lesquels l'empire romain succomba? Quels États formèrent-ils, et quelles devaient être les destinées de ces États? Où et comment ces lois furent-elles composées? Dans quel état nous sont-elles parvenues? A quelles publications peut-on en demander connaissance ? Sous quelle forme s'y présentent-elles? Voilà les points que je me propose de traiter sommairement. »

M. de Valroger expose lui-même en ces termes l'objet de son mémoire. Il l'a divisé en vingt chapitres ; les huit premiers racontent l'établissement des conquérants germains en Italie, en Afrique, dans la Grande-Bretagne et en Gaule. Le neuvième est consacré aux capitulaires, c'est-à-dire aux ordonnances des souverains francs. Les neuf chapitres suivants traitent des coutumes nationales des différents peuples d'origine germanique qui composaient l'empire franc au nord des Alpes : Saliens, Ripuaires, Allemands, Bavarois, Frisons, Saxons, Thuringiens. Le dix-neuvième chapitre parle du droit romain conservé par les vaincus et qui exerça son influence avec le temps sur la législation des vainqueurs. Dans le dernier chapitre il est question des monuments de la pratique, c'est-à-dire des formules. Ce travail est un résumé clair, élégant et suffisamment exact de l'état de la science sur les différents points que l'auteur touche. On peut le recommander aux débutants et à tous ceux qui, ne connaissant pas cette matière intéressante, veulent trouver réunis en quelques pages les principes et les faits les plus importants.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

La Loi salique, *d'après un manuscrit de la bibliothèque centrale de Varsovie,* précédée d'une préface et d'une notice sur un manuscrit de la *Lex emendata* de la bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg par Romuald HUBÉ, membre honoraire de l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.—Var-

Digitized by Google

sovie, imprimerie de la Gazette polonaise, Paris Durand, 1867, in-8° de XXI—47 pages.

On peut distinguer quatre rédactions de la loi Salique, la dernière, la *Lex emendata*, celle dont les manuscrits sont les plus communs, est le résultat d'une révision officielle faite au commencement du règne de Charlemagne. Les trois premières appartiennent à la période mérovingienne. La plus ancienne ne contient encore aucune trace de christianisme : la seconde et la troisième sont chrétiennes toutes les deux : elles se distinguent principalement l'une de l'autre par le nombre de leurs titres qui est de 65 pour la seconde, de 99 pour la troisième, les manuscrits de la troisième rédaction sont les uns glosés les autres sans glose. Le manuscrit publié par M. HUBÉ appartient à la troisième rédaction, il n'est pas glosé. Il vient de la Bibliothèque du collége de Clermont et a été vendu aux enchères lors de la suppression des jésuites. Il diffère sur un certain nombre de points du texte de la troisième rédaction publié par M. Pardessus, *Loi Salique*, p. 117 et suivantes. M. Hubé étudie dans la préface les caractères distinctifs de la troisième rédaction qui, suivant lui, appartiennent à la Touraine ou à l'Orléanais. Il termine par quelques mots sur un manuscrit de la quatrième rédaction de la loi Salique conservé à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Vient ensuite le texte du manuscrit de Varsovie. Les savants français doivent des remerciments à M. Hubé, qui, en leur enlevant définitivement ce manuscrit et en le faisant acheter par la Bibliothèque de Varsovie, a eu la bonne pensée de mettre à leur disposition une édition de ce texte précieux.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége (1060-1136) par M. l'abbé MARATU. Angoulême, T. Gommard, 1866, in-8° de 400 p.

Girard, évêque d'Angoulême, fut un des prélats les plus marquants de l'Église de France au XII° siècle. D'une famille obscure, des environs de Bayeux, il s'éleva par son mérite à la dignité épiscopale. Le pape Pascal II l'investit, en 1107, des fonctions de légat du Saint-Siége, et à ce titre il exerça pendant vingt-trois ans une autorité prépondérante sur les diocèses de l'Ouest, jusqu'au moment où ayant embrassé la cause de l'antipape Anaclet, il vit sa réputation se ternir et son crédit s'éclipser; enfin il termina son existence dans un humiliant abandon. Sans doute Girard dut être un homme d'une vaste intelligence, il n'a toutefois ni par le mérite de ses œuvres, ni par l'éclat de ses vertus, acquis aucun titre durable à l'intérêt de la postérité. Mêlé à tous les événements de son époque sans qu'il y ait laissé une trace bien distincte, son histoire est l'histoire de l'ordre ecclésiastique dans toute la région où s'est exercée son influence. C'est ainsi qu'elle a été comprise par M. l'abbé Maratu ; mais l'auteur ne s'est point borné à en esquisser les traits généraux, il a recherché avec la plus patiente érudition tous les diplômes, tous les actes où Girard a laissé sa trace, et il en a donné un commentaire aussi savant que complet. Cette quantité de documents, la plupart sans liaison directe et souvent d'une importance assez secondaire, si elle ne rend pas la lecture de cet ouvrage fort attrayante, fournit aux érudits un ample mémoire dont ils sauront profiter. Il faut louer M. l'abbé Maratu de ses laborieuses recherches et de son exactitude consciencieuse. Ajoutons que le volume édité avec beaucoup de luxe, est un remarqua-

Digitized by Google

ble produit des presses de M. Journest. L. DE N.

—

Suger et son temps, par M. Alfred NETTEMENT, 2e édition. Paris, Lecoffre, 1867, in-8° de XXIV-370 p.

M. Nettement avait publié, il y a longtemps déjà, une étude sur Suger et son siècle. Aujourd'hui, à l'aide des documents récemment mis au jour, il reprend son travail et présente au public savant un ouvrage qu'on peut dire complétement nouveau. Écrire la vie de Suger est en quelque sorte écrire l'histoire de France pendant près de soixante-dix ans. Élevé avec Louis le Gros, introduit de bonne heure à la cour du roi, chargé dès lors des plus importantes missions, devenu bientôt après le conseiller de son fils et l'intendant de sa justice, puis, après la mort de Louis II, membre du conseil du jeune roi et régent du royaume pendant la croisade de 1147, Suger passa ainsi sa vie entière dans les affaires, et fut mêlé à tous les événements de cette époque.

M. Nettement nous donne un livre excellent, il étudie dans tous ses détails la vie de l'un des « fondateurs de l'unité française, » et examine avec impartialité les diverses opinions qui se sont produites sur Suger; c'est ainsi qu'il repousse avec raison une assertion d'un de ses historiens, M. Combes, qui a cru à un soulèvement général des seigneurs au début de la régence de Suger. Cette révolte se trouve réduite à ses justes proportions, c'est-à-dire à des brigandages purement locaux, réprimés avec énergie et habileté, sans qu'il ait été répandu une goutte de sang. En louant l'éminent auteur de ses habiles et laborieuses recherches, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret. Ses sources, indiquées d'une manière générale dans la préface, ne se trouvent pas assez souvent rappelées au bas des pages, à l'appui des faits; parfois quand la source est citée, l'indication est trop vague. C'est un léger défaut, dans un livre aussi consciencieux et écrit avec tant de soin; mais il est bon que le lecteur puisse contrôler l'historien, et se reporter facilement aux sources originales. G. DE S.

—

Étude sur Jeanne d'Arc, *sa vie, ses voix, sa sainteté, sa soumission à l'Eglise, son procès et l'autorité ecclésiastique,* par l'abbé J. B. JAUGEY, licencié en Théologie. Langres, Dallet; Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1867, in-8° de II-101 p.

Ceci est une étude théologique plutôt qu'historique; mais les controverses auxquelles ont donné lieu le caractère, la mission, l'orthodoxie de Jeanne d'Arc, appelaient naturellement un examen théologique de la question, et M. l'abbé Jaugey a été heureusement inspiré en l'entreprenant. Nous eussions voulu seulement qu'il se fût appuyé sur une connaissance plus approfondie des documents de la cause, et que ses démonstrations, auxquelles d'ailleurs nous souscrivons pleinement, eussent été basées sur un exposé historique plus complet et plus scrupuleusement exact. Quoi qu'il en soit, l'auteur a groupé les principales preuves de l'inspiration, de la sainteté et de l'orthodoxie de Jeanne d'Arc, et il conclut, comme M. l'abbé Freppel, en émettant le vœu de sa canonisation. Il est regrettable que M. Jaugey ait laissé de côté la question de la mission de la Pucelle, en se bornant à déclarer brièvement, dans une note, que « c'est à tort » qu'on a prétendu que cette mission finissait à Reims, et à ajouter fautivement que « ses voix lui parlèrent après le sacre comme avant. »

G. DE B.

Digitized by Google

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées avec un commentaire historique et biographique, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., t. II. Bruxelles. V. Devaux, 1868, gr. in-8° de 312 p.

M. Kervyn de Lettenhove s'était arrêté dans son premier volume à la mort de Louis XI. A partir de cette époque, et jusqu'en 1494, une grave lacune existe dans les *mémoires* de Commines. Ces neuf années ne furent pour lui ni heureuses ni même honorables. Après avoir joué un rôle important aux États de 1484, dont la convocation, d'après l'auteur, devrait lui être attribuée, Commines retomba dans ses démêlés judiciaires avec les La Trémoille, et les déboires qu'il éprouva le firent songer à retourner dans sa patrie. Bientôt disgracié, il se mit à conspirer, fut arrêté, passa six mois en prison, et vit saisir une partie de ses biens. C'est seulement vers 1490 que Commines rentra en faveur. Nous le retrouvons alors mêlé à la politique et aux négociations : il combat l'expédition italienne, et, quand l'avis opposé au sien a prévalu, il s'occupe de préparer la guerre. Commines accompagne Charles VIII en Italie, et est bientôt envoyé comme ambassadeur à Venise, où il joue un rôle très-actif. De retour auprès du roi, il travaille à la paix, qui est signée le 10 octobre 1495, retourne un moment à Venise, et, revient en France, après s'être signalé en Italie « par l'habileté de sa conduite et la sagesse de ses conseils. » Il se retire de la cour peu après l'avénement de Louis XII. Pendant cette nouvelle disgrâce, Commines semble avoir nourri des projets ambitieux pour sa fille, qu'il fit épouser à René de Brosse, comte de Penthièvre, et à laquelle il aurait, paraît-il, songé à faire ceindre un jour la couronne ducale de Bretagne. A la fin de 1505, il rentre en grâce, pour prendre définitivement sa retraite en 1511, et mourir la même année le 18 octobre.

M. Kervyn de Lettenhove, dans le récit qu'il trace de la vie politique et privée de Commines, s'appuie encore, non-seulement sur les documents publiés dans ces derniers temps par MM. Abel Desjardins, Benoist, etc., et par Mlle Dupont, mais sur les pièces nombreuses que lui ont fourni ses recherches personnelles. Des investigations dans les archives de Florence, de Milan, de Modène, et d'autres dépôts publics, les communications qu'il a reçues de divers côtés — et en particulier de M. de la Ferrière pour les archives de Pétersbourg, — lui ont permis d'enrichir la biographie de de Commines et l'histoire du temps, de renseignements nouveaux et fort précieux. G. de B.

Histoire de François II (1559-1560), par Ed. de La Barre-Duparcq. Paris, Ch. Tanera, 1867, in-8°.

« Singulier règne que celui de François II ! Des troubles religieux, une conjuration, une assemblée des notables, un prince du sang condamné à mort; rien de grand, si ce n'est la modération d'un ministre célèbre et les premiers indices de la portée politique de la reine-mère. » Aussi sommes-nous étonnés que M. de La Barre-Duparcq ait choisi, pour en faire l'objet d'une publication spéciale, un règne aussi court, d'aussi peu d'importance, simple transition entre le règne de Henri II et le gouvernement personnel de Catherine de Médicis, et non le point de départ d'une situation nouvelle qui se serait développée sous les règnes suivants. Quoi qu'il en soit, l'auteur a voulu présenter un tableau général de l'état de la France du 29 juin 1559 au 5 décembre 1560. Il

Digitized by Google

étudie d'abord les personnages qui sont sur la scène, le roi, la jeune reine, la reine-mère, la famille royale, les princes, etc.; puis il précise la situation politique, financière, religieuse, militaire. Entrant ensuite dans l'exposé des faits, il résume les événements de ces dix-sept mois, sans ajouter à l'histoire des renseignements bien nouveaux. M. de La Barre-Duparcq subit d'ailleurs les nécessités de son sujet : il est forcé de toucher à tout, sans pouvoir rien dénouer; voyageant sur une route dont il ne peut explorer ni le point de départ, ni le point d'arrivée, il est condamné à marcher un peu à l'aventure. En effet, nous dit-il lui-même, Charles IX n'a fait qu' « hériter de la situation laissée par son prédécesseur, et personnellement il se trouvait à peu près condamné à la nullité; mal engendré par son père, mal élevé par sa mère, mal doué par la nature, il était désigné pour être une victime et n'a compté que peu de moments heureux (p. 267). » M. de La Barre-Duparcq a fait preuve d'ailleurs ici de la netteté et de la sagacité qui lui sont habituelles; les chapitres relatifs à l'art militaire, où l'on retrouve la compétence spéciale de l'auteur, sont fort instructifs. L. C.

Histoire du cardinal François de Sourdis, *du titre de Sainte-Fraxide, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé de Mauléon et d'Orvans,* par M. J. W. Ravenez. Bordeaux, Gounouillhou; Paris, Bray, Vaton, Palmé et Repos, 1867, in-8°.

S'il y a, dans la première moitié du XVIIe siècle, une physionomie de prélat attachante et noble, c'est bien celle de François de Sourdis. Elle a un double charme français et chrétien. D'une lignée glorieuse, fils d'un homme de guerre qui avait combattu vaillamment à côté de Henri IV, François de Sourdis, cardinal et archevêque à vingt-quatre ans, porta sous la pourpre romaine et dans l'exercice de ses fonctions épiscopales ces habitudes militantes qui avaient été l'honneur de sa race, mais en les tempérant de mansuétude et de prudence apostoliques. Il fit, pendant près de trente ans, une vigoureuse guerre aux abus de toute sorte qui polluaient le sanctuaire. Il releva bien des autels; il rétablit la discipline ecclésiastique; il revendiqua, dans les conflits de juridiction, ses franchises d'évêque; il surveilla d'un œil vigilant la foi et les mœurs de son troupeau; il dégagea ses propres franchises des usurpations du parlement; sa charité fut inépuisable, et il n'y eut pas de misère physique, intellectuelle ou morale, qui ne sollicitât la belle activité de son grand cœur. Voilà l'évêque.

Sa fidélité au roi, son zèle désintéressé pour la France, son intervention courageuse et sage dans les démêlés de Louis XIII et de la reine mère, son opposition aux complots factieux des princes et des protestants, la sollicitude avec laquelle il détournait son église d'y prendre part, la mâle liberté de ses remontrances aux Etats généraux de 1614, sa politique éminemment et franchement catholique, toujours hostile à ce qui blessait le Saint-Siége au profit de certaines coalitions compromettantes pour les intérêts catholiques et l'honneur de l'Etat, son patriotisme droit et ferme qui eut toujours l'estime de Richelieu, malgré les divergences de sentiments et d'idées qui le séparaient des ambitions du terrible ministre; toutes ses démarches, en un mot, et tous ses efforts politiques furent marqués d'un beau caractère; voilà le Français.

Magnifique sujet, on le voit! Si M. Ravenez l'avait saisi dans toute sa grandeur, sans nul doute il se serait

Digitized by Google

fait un nom; par malheur, nous avons ici des matériaux plutôt qu'une mise en œuvre, des éphémérides et un journal plutôt qu'une histoire.

Soyons indulgent. L'auteur est mort à la peine, il n'a pas eu le temps de corriger ses épreuves. En se revoyant lui-même, il se fût aperçu des très-nombreuses inexactitudes de son travail, il eût mieux écrit les noms de lieux et de personnes. Sa sévérité trop primesautière eût été moins rude aux adversaires souvent bien intentionnés de l'archevêque; pour élever plus haut le piédestal de son héros, il eût moins abaissé son entourage. Sa vivacité trop peu contenue ne se fût pas épanchée en réflexions aventureuses, forcées, parfois d'un goût douteux ; son étude se fût développée dans un cadre plus méthodique; il eût évité les minuties, et moins esclave des procès-verbaux et de bien d'autres documents excellents du reste, il se fût élevé au diapason de la grande histoire, et eût cherché les larges horizons sans abandonner le côté anecdotique de la monographie; enfin il aurait remanié ou refondu plus d'une partie de son œuvre, il aurait *agrémenté* son sujet d'élégance et de couleur.

En parlant ainsi, nous sommes heureux de nous rencontrer avec la critique à la fois ferme et douce du digne successeur actuel de François de Sourdis au siége de Bordeaux. Son Éminence le cardinal Donnet rend hommage, à plusieurs égards, à l'honorable labeur de M. Ravenez. Il en approuve la doctrine, il y voit partout une grande estime des deux choses qui charmaient surtout le pieux cardinal : la vérité et la charité; toutefois il estime qu'une « histoire plus complète » de ce grand homme et du temps où il a vécu reste à faire, et cette histoire, il l'appelle de ses vœux. Ce désir est aussi le nôtre. G. G.

Souvenirs du règne de Louis XIV par M. le comte de Cosnac (Gabriel-Jules), t. II. Paris, ve J. Renouard, 1868, in-8°.

Tout l'intérêt de ce deuxième volume se concentre sur l'année 1652 si décisive dans les luttes orageuses de la Fronde. Les *souvenirs* qu'il rappelle ne sont ni des redites, ni des amplifications de choses connues, mais une peinture animée et neuve, à certains égards, des intrigues et des combats qui finirent par amener le parlement, la bourgeoisie et les princes aux pieds de la cour. L'auteur ne s'arrête pas à la surface des événements, il les fouille dans leurs origines, dans leur nature et leurs résultats ; ce qu'il affectionne, ce sont les *interiora rerum*. On n'avait pas encore mis en scène, avec une aussi saisissante vérité, tous les personnages qui, en cette année 1652, mettaient en jeu sous des prétextes de bien public leur amour-propre blessé ou leur ambition remuante. Gaston d'Orléans, essentiellement peureux et versatile, est le trait d'union entre le cardinal de Retz, le prince de Condé et le parlement, sans que néanmoins le cardinal, le prince et la magistrature poursuivent autre chose, dans une alliance apparente, que la divergence de leurs secrets desseins. A mesure que Retz, Gaston et la bourgeoisie parlementaire s'effacent, Condé prend la tête du mouvement; il s'appuie sur la plèbe et ne craint pas de remuer la démagogie pour dicter en maître à la cour les conditions de la paix ; sur sa cause si dramatique, bien qu'elle soit toute personnelle, la grande Mademoiselle, fille de Gaston, jette l'éclat de son aventureuse et brillante initiative.

Du côté de Mazarin, la froide bravoure et le génie prévoyant de Turenne président aux destinées de la guerre, pendant que le ministre exilé, tenant de loin tous les fils de la trame

Digitized by Google

dont il enveloppe Condé lui-même, anéantit la cause des princes dans les fureurs populaires qu'ils ont soulevées, et contre lesquelles proteste la bourgeoisie effrayée de Paris. Mazarin se retire, mais au moment où il paraît succomber pour tout concilier, il est maître de la situation, et il s'imposera bientôt pour tout dominer. Ce volume se ferme sur la soumission de la Fronde et l'humiliation du prince de Condé qui, dans la solitude que son impétueuse personnalité lui a faite, doit subir et non imposer les clauses de la paix.

Comme on le voit, ces *Souvenirs* ont vue, en quelque sorte, sur l'intérieur et l'extérieur de la Fronde. Le récit, quoique simple et sobrement coloré comme d'un reflet de la manière du grand siècle, s'anime souvent d'un courant de lettres inédites, consciencieusement empruntées aux archives du ministère de la guerre. La plupart sont de Turenne, il y en a aussi de Louis XIV et de plusieurs grands du royaume. Signalons, sous ce rapport, une pièce importante : c'est la relation de ce qui s'est passé dans l'armée de Guyenne sous les ordres du comte d'Harcourt depuis l'enlèvement des quartiers de M. le Prince jusqu'au 9 mai 1552 ; le comte d'Harcourt y tient lui-même la plume. Ainsi que César dans ses *Commentaires*, il raconte ses faits et gestes, comme s'ils étaient d'un autre, avec une modestie antique ; jusqu'à ce jour, nul écrit de cet homme de guerre qui forma Turenne et neutralisa le brillant courage de Condé, n'avait paru.

Çà et là quelques jugements, notamment sur Innocent X, ne peuvent être acceptés sans contrôle ; mais en général, les personnages et les choses sont bien vues et placées dans leur cadre. Une grande finesse d'analyse, jointe à une narration limpide où les détails ne sont pas assez touffus pour dérober la vue de l'ensemble, donnent à ce second tome un cachet de distinction et un piquant de nouveauté qui se recommandent aux simples amateurs de curiosités instructives comme aux savants. G. G.

L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV par Marius Topin. Paris, Didier, 1868, in-8° de 432 p.

M. Topin s'était proposé d'abord d'écrire une biographie du cardinal de Polignac, un des hommes les mieux doués qui aient paru vers la fin du règne de Louis XIV, mais dont la réputation littéraire a trop fait oublier les talents politiques. Deux des négociations les plus épineuses dont un diplomate ait pu être chargé, lui furent successivement confiées, et, bien qu'avec des résultats tout opposés, lui fournirent l'occasion de déployer les plus rares et les plus brillantes facultés. Ces négociations, par leur extrême importance et par l'influence qu'elles exercèrent sur les destinées de l'Europe, méritaient à elles seules d'avoir un historien ; elles viennent de le trouver dans M. Topin. Envoyé en Pologne pour préparer l'élection au trône du prince de Conti, Polignac employa les ressources de son esprit en faveur d'une combinaison qui pouvait être le salut de ce malheureux pays et assurer à la France un fidèle allié. Ayant échoué autant devant l'indifférence du prince à qui il préparait une couronne que devant les efforts de ses adversaires, Polignac disparut de la scène politique pour redevenir, en 1710, le représentant de la France, vaincue et humiliée dans les tristes et infructueuses conférences de Gertruydemberg, et, deux ans plus tard, dans les négociations d'Utrecht qui amenèrent enfin une paix longtemps désirée. M. Topin nous donne un résumé aussi satisfaisant que possible de l'histoire

Digitized by Google

diplomatique de la guerre de la succession d'Espagne. Les circonstances qui placèrent sur la tête de Philippe V la couronne de la branche aînée des Habsbourgs, les inutiles efforts de la France aux abois pour obtenir une paix que lui refusaient d'orgueilleux ennemis, la crise politique qui, faisant passer l'Angleterre du gouvernement des Whigs à celui des Torys, rompit le concert des passions haineuses coalisées contre la maison de Bourbon; enfin les intérêts si divers des puissances européennes réglés à Utrecht sur la base d'un équilibre nécessaire, tels sont les sujets exposés par M. Topin avec une clarté et une précision que relèvent l'élégance de son style et la justesse de ses jugements. Il a su donner de l'intérêt et du charme à des matières quelquefois un peu arides, en même temps que par l'exactitude de ses recherches et la sagesse de ses appréciations, il assurait à son œuvre une valeur historique incontestable. Qu'il nous soit seulement permis de regretter qu'un auteur aussi sérieux et exact ait, par une inconcevable distraction, émis cette étonnante assertion que la Révolution seule avait introduit dans les institutions françaises la liberté de conscience (p. 394), comme s'il n'était point notoire qu'elle fut rétablie par un acte spontané de Louis XVI, encore en possession de la plénitude de son autorité royale. M. Topin, qui a su rectifier dans le cours de son ouvrage, plus d'une inexactitude commise par ses devanciers, aurait dû éviter de laisser s'y glisser une aussi manifeste erreur. L. DE N.

—

Louis XIV et les principaux personnages de son temps par ROMÉE D'AVIREY. Paris, E. Maillet, 1868, in-8° de 406 p.

Ce n'est ni une histoire du règne de Louis XIV, ni une biographie de ce monarque qu'a entreprise M. d'Avirey. C'est une suite de récits embrassant toute l'étendue de ce règne dans une longue suite d'anecdotes. Encore ces récits ne sont-ils guère formés que d'extraits empruntés aux mémoires du temps les plus célèbres. Un pareil plan ne pouvait donner naissance à un livre d'érudition; aussi n'est-ce qu'à la jeunesse ou à la classe un peu superficielle des lecteurs que cet ouvrage s'adresse. Du reste, grâce aux sources estimables auxquelles il a emprunté ses récits, et à la réserve extrême de ses appréciations, M. d'Avirey a le mérite de ne troubler les esprits ni par les jugements hasardés ni par les préventions dangereuses qui résultent trop souvent de la lecture des modernes historiens de Louis XIV. L. DE N.

—

Le Comte de Gisors, 1732-1758, *Etude historique*, par M. Camille ROUSSET, conservateur des archives historiques de la Guerre. Paris, Didier, 1868, in-8°.

Un mot suffit pour caractériser le nouvel ouvrage de M. Camille Rousset: c'est une excellente monographie historique, autour de laquelle il a su grouper un ensemble de faits et de documents qui en rehaussent encore l'intérêt. Petit-fils du surintendant Fouquet, fils unique du maréchal de Belle-Isle, colonel à treize ans, à quinze présenté à Versailles, mort glorieusement à vingt-six sur le champ de bataille de Créfeld, le comte de Gisors a laissé de lui plus qu'un souvenir, et c'est l'histoire de sa vie qui fait le sujet du présent livre. Nous le suivons presque depuis l'enfance dans toutes les phases brillantes de sa trop courte carrière : une éducation particulièrement soignée, d'intelligents voyages dans une partie de l'Europe

Digitized by Google

un précoce usage des cours, avaient de bonne heure mûri sa jeune expérience. Partout son esprit séduisant et aimable lui avait attiré les cœurs. Comblé de tous les dons de la fortune et du génie, il avait montré à la fois les qualités de l'homme de guerre et du diplomate. Honnête et prudent, il semblait à l'abri de la dangereuse contagion de son siècle. Sa gracieuse et noble figure, si bien restituée par son habile biographe, serait un modèle pour tous les temps. Mais à côté de ce tableau poétique et bienfaisant, M. C. Rousset n'a point négligé les plus austères exigences de l'histoire. Le docte conservateur de tant de précieux trésors nous donne, d'après les pièces du Dépôt de la Guerre, le récit complet des campagnes si peu glorieuses de Westphalie et de Hanovre, en 1757 et 1758. M. de Gisors avait dû y prendre part sous les ordres de l'incapable comte de Clermont, et il succombait le 23 juin, victime des fautes inouïes de son général. Blessé mortellement, il eut encore la force d'écrire à son père; et quatre jours après, il recevait de ses ennemis les derniers honneurs militaires. On écrivait du camp de Cologne : « Nous venons de perdre le meilleur sujet du royaume et la plus belle âme ; il était doué de trop de vertus pour vivre dans un siècle aussi corrompu. » L'auteur de l'*Histoire de Louvois* pouvait-il trouver une plus favorable occasion de déployer les qualités ordinaires d'un talent trop connu et trop apprécié pour que nous ayons à en parler ici ?

G. B. DE P.

—

La Fayette en Amérique et en France, par le comte PELET DE LA LOZÈRE. Paris, Grassart, 1867, in-12 de 210 p.

L'auteur de cet ouvrage offre au public, en dix courts chapitres, un résumé succinct de la vie du célèbre général. C'est être trop modeste. Il est regrettable qu'un cadre plus large ne lui ait pas permis de nous donner sur La Fayette une biographie complète, détaillée et appuyée de tous les documents propres à jeter de nouvelles clartés sur une existence qui appartient à tant de titres à l'histoire. Quoi qu'il en soit, le comte Pelet de la Lozère nous paraît avoir bien rempli sa tâche, dans les limites étroites qu'il s'était imposées. Sa narration est facile, élégante même, et le style ne manque pas de mouvement. Les faits sont exposés clairement, méthodiquement; les appréciations qui en interrompent le cours sont justes, mais trop rares, et s'il est un reproche que l'on puisse adresser à ce livre, écrit d'ailleurs avec une honnête impartialité, c'est de ne pas ajouter assez à ce que tout le monde sait déjà en gros, sur le héros de la guerre d'Amérique et des journées de Juillet.

F. DE ROQUEFEUIL.

—

Correspondance de Mme Elisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par F. FEUILLET DE CONCHES sur les originaux autographes, et précédée d'une lettre de Monseigneur l'archevêque de Paris. Paris, H. Plon, 1868, in-8° cav. de XXIV-468 p. (avec portrait).

Nous reviendrons avec détail sur ce volume quand aura paru le livre que prépare depuis longtemps M. de Beauchesne, sur Mme Elisabeth. Mais nous voulons dès à présent signaler ce recueil des admirables lettres que Mme Campan, écrivant à la reine Hortense, — et nous croyons avoir été le premier à le rappeler, — trouvait « uniques, » « pleines de la plus touchante résignation, » et parfois « très-belles. » Rejetées à la fin de l'*Éloge* du comte Ferrand, qui les publia, un peu par surprise, en 1814 (du moins celles

Digitized by Google

à Mme de Raigecourt, qui formaient le lot principal de son volume), elles avaient été trop négligées. La nouvelle édition de l'*Éloge* (1861), la publication de l'ouvrage de M. Feuillet de Conches (*Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth*), vint appeler l'attention sur la correspondance de la princesse, et la mettre entre toutes les mains. Les nouveaux éditeurs apportaient d'ailleurs leur part d'inédit: les filles du comte Ferrand ajoutaient quelques lettres à celles publiées par leur père, et M. Feuillet de Conches, grâce à une bienveillante communication de M. de Castéjà, donnait les lettres adressées à Mme de Bombelles, pour la plupart inédites. Aujourd'hui l'habile collectionneur reprend dans les quatre volumes de son recueil toute la correspondance, et la publie par ordre chronologique, en y joignant les lettres de Mme Elisabeth à Mme de Mauléon, communiquées par M. le vicomte de Causans, et dont le texte n'avait pas été donné intégralement par M. Ferrand. Le volume de M. Feuillet est précédé d'une double introduction : d'abord une lettre fort remarquable de Mgr l'archevêque de Paris, noble et éloquent hommage à « l'héroïque et sainte femme qui eut toutes les qualités d'une princesse et toutes les vertus d'une chrétienne; » puis une notice de l'éditeur sur les lettres publiées, les personnes auxquelles elles sont adressées, leur provenance, etc. ; il se termine par une table alphabétique. Nous regrettons de n'y pas trouver une table chronologique des lettres, avec sommaires, semblable à celle du recueil auquel M. Feuillet de Conches a emprunté les éléments de ce nouveau volume, qui, par son sujet même, se recommande à l'attention et à la sympathie du public.

G. DE B.

Fuite de Louis XVI à Varennes, *d'après les documents judiciaires et administratifs déposés au greffe de la haute cour nationale établie à Orléans*, par Eugène BIMBENET, ancien greffier en chef de la cour impérial d'Orléans. Paris, Didier, 1868, in-8° de XXVII-531 p.

Le sujet traité dans cet ouvrage devant être prochainement l'objet d'une étude spéciale dans la *Revue*, nous ne ferons que mentionner sommairement ici la seconde édition du livre de M. Bimbenet. L'auteur avait entre les mains les papiers de la procédure faite à Orléans, au nom de l'Assemblée nationale, contre les complices de la fuite du roi. Il s'en était servi en 1844, pour publier un travail suivi de quelques pièces justificatives; le mérite de cette nouvelle édition est de renfermer un nombre beaucoup plus considérable de pièces : il y en a quatre-vingt-quatorze, dont plusieurs en *fac-simile;* à elles seules, elles occupent plus de la moitié du volume. Ce sont des interrogatoires, des lettres, des déclarations, des délibérations, etc. L'auteur a assez fait en donnant une source aussi abondante de documents, écrits sans parti pris, sans esprit de justification, pour qu'on ne puisse pas lui adresser le reproche de n'avoir pas tiré tout le parti possible des différents documents publiés dans ces derniers temps, et de ne les avoir même pas indiqués. Ce n'est point ici une histoire de la fuite du roi ; c'est un des éléments — et non le moins curieux — de cette histoire, si diversement écrite.

R. DE St M.

Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits, par M. Jules SAUZAY, membre de l'Académie de Besançon. t. I et II. Le schisme. Besançon, Turbergue. 2 forts vol. in-12.

Digitized by Google

Ce n'est pas une complète histoire de la révolution dans le Doubs, c'est simplement le récit des luttes religieuses pendant une période de huit années, que M. Sauzay veut donner au public, en puisant avec la plus consciencieuse exactitude à toutes les sources locales, publiques ou privées, d'où la lumière peut lui venir. Et toutefois, malgré le point de vue spécial où il se place, c'est presque un monument qu'il va construire, si l'on juge du couronnement par les premières assises de l'édifice. Combien de volumes aura cette publication ? Nous ne saurions le dire, et nous croyons que l'estimable chercheur l'ignore lui-même. S'il nous permettait de lui donner un conseil, nous l'inviterions, précisément parce que nous honorons grandement ses efforts, à ne pas oublier qu'en nos jours de frivolité presque proverbiale, on a peur des œuvres de bien longue haleine. L'auteur, insatiable de détails, ne fait grâce de rien et vide, tout le long de ses deux volumes, avec une imperturbable constance, son répertoire de procès-verbaux, d'arrêtés officiels, de sentences de condamnation; ne négligeant rien en même temps pour distribuer à chaque petit tyranneau de la révolution sa part d'anathème et à chaque victime, si humble qu'elle soit, sa part d'auréole.

Du côté politique, il y a également excès. L'auteur se défend de vouloir y toucher; mais entraîné par la connexité, si étroite à l'époque dont il parle, des destinées de l'autel et du trône, il narre longuement des faits généraux qu'il eût suffi d'indiquer; et même colorant d'une teinte démocratique trop ardente beaucoup de ses appréciations, il paraît accepter la république de 92, pourvu qu'elle respecte la liberté religieuse, avec autant de joie que la Constitution de 91. Dans cet ordre complexe d'idées, il nous paraît tenir un compte insuffisant des tentatives de rébellion qui confondaient dans la même solidarité la religion et la monarchie; quand il oppose les *lois* à la persécution religieuse, il nous semble ne pas voir l'hypocrisie révolutionnaire dont le plan fut toujours, pendant cette époque lamentable, de légaliser la proscription, tout en affichant un peu de tolérance dans quelque coin négligé et méprisé de la législation.

Après ces réserves, louons l'esprit profondément honnête de cette publication, la sûreté d'informations et le courageux patriotisme qui y mettent en lumière tout ce qu'il y eut d'héroïsme dans ce clergé calomnié, de dévouements intrépides dans ces populations fidèles que les calculs de l'astuce, que les mensonges de l'ambition, que les violences du fanatisme ne pouvaient faire défaillir. Il y a là comme les dyptiques sacrés du Doubs; toute famille peut y voir, et y verra mieux encore, les titres glorieux qui lui commandent le respect de ses aïeux et leur font une place, par la majesté des souvenirs, dans l'affectueuse vénération de l'Eglise et de la France. En nos jours d'abaissement moral, il est noble de réhabiliter ainsi, sous le regard de tous, les résistances invincibles de la conscience, et de montrer par là que la France de nos pères, si cruellement méconnue par certaines écoles, n'était pas si dégénérée qu'on veut bien le dire, puisqu'il suffisait de quelques tyrans pour faire surgir des milliers de héros ! Que l'exemple de M. Sauzay soit partout suivi; ce ne sera pas seulement gloire et justice que cette restitution à chaque département d'un honneur méconnu : ce sera la leçon du passé à la déchéance de nos caractères et à nos cupidités serviles. G. G.

Digitized by Google

Histoire de Napoléon Ier, par P. Lanfrey. Paris, Charpentier, 1867, t. I et II, 2 vol. in-12.

Mme de Staël recommandait de n'alléguer contre Napoléon rien qui laissât place au doute. Selon elle, c'était le servir que l'attaquer autrement qu'à coup sûr. Je crois que Mme de Staël eût été contente du livre de M. Lanfrey. Cette histoire, qui remonte aux premières années de Napoléon et s'arrête à la rupture de la paix d'Amiens, est manifestement une œuvre de réaction contre les apothéoses du grand Empereur. Elle est écrite, non pas assurément pour contester son génie militaire et même politique, mais pour reviser ses titres à la reconnaissance nationale. Elle conteste qu'une ambition très-personnelle, très-peu scrupuleuse et enfin insatiable dès son début ait jamais été profitable à la France. Il est sans doute difficile de supposer M. Lanfrey exempt de partialité et de parti pris. Seulement, on doit reconnaître qu'il n'a embrassé sa tâche d'accusateur, ou si l'on veut de juge d'instruction, qu'en s'environnant de pièces et de documents souvent ignorés ou oubliés, mais authentiques et irrécusables, et qu'il ne la poursuit qu'en donnant des preuves. Les chapitres de cet ouvrage qui nous ont semblé les plus neufs et les plus dignes d'intérêt sont les premiers, qui montrent Napoléon au début de sa carrière en relation avec les révolutionnaires de la Montagne, et ceux qui exposent son attitude politique dans la première campagne d'Italie. Les pages où les préventions de M. Lanfrey percent davantage sont celles où sa sévérité envers le consulat se tourne en indulgence pour certains hommes et certaines institutions du régime précédent, et surtout celles où il apprécie le concordat. Comme il n'aime pas plus l'Église que l'Empire, on conçoit qu'il réprouve absolument le traité de paix de ces deux puissances, et on ne sera pas étonné qu'il en méconnaisse à quelques égards le caractère et la portée. Mais il y aura lieu de revenir sur ce sujet en appréciant le travail si complet et si curieux que poursuit en ce moment M. le comte d'Haussonville. Qu'il nous suffise aujourd'hui de signaler le livre de M. Lanfrey comme un plaidoyer aussi important qu'intéressant dans le procès ouvert sur la mémoire du premier empereur.

C. de Meaux.

Mission du général Gardane en Perse, sous le premier Empire, — Documents historiques publiés par son fils le comte Alfred de Gardane. Paris, Chevallier 1868 (1865), in-8° de 364 p.

Une introduction de soixante-dix pages précède les documents intéressants publiés ici, à savoir les instructions données au général Gardane, la correspondance du général avec le ministre des affaires étrangères et du ministre avec le général. Pressée par la Russie qui avait envahi la Géorgie, la Perse, après avoir invoqué la protection de l'Angleterre et reculé devant ses exigences, se tourne vers la France et, en 1804, le schah écrit à l'empereur Napoléon, qui, reprenant sur ce point l'ancienne politique française, envoie des agents en Perse : M. Amédée Jaubert, puis M. Romieu, d'autres encore ; enfin après avoir conclu un traité en 1807 entre la Perse et la France, il fait partir le général Gardane avec une suite de vingt-cinq personnes des plus distinguées. Gardane avait l'ordre d'entretenir l'inimitié des Persans contre la Russie et, après avoir exigé l'expulsion de tous les Anglais de la Perse, d'étudier un projet d'expédition de vingt mille Français dans les Indes en passant par la Perse. Ce projet

Digitized by Google

d'expédition, dit très-bien M. de Gardane, est une des combinaisons du blocus continental, elle tend au même but et rentre dans le même système. Le général déploie une grande activité, expose ses idées sur la marche de l'expédition, fournit des renseignements intéressants sur l'état du pays, son organisation, ses ressources, conclut un traité de commerce sur les bases de ceux de 1705 et de 1708. A sa voix, toutes les têtes persanes ne rêvent qu'expédition dans les Indes ; le schah veut la guerre; la Perse se compromet. Mais bientôt la Russie se joue d'elle et de la France ; l'Angleterre arrive pour contrecarrer la mission de Gardane; et le général, oublié par l'empereur qui était trop occupé en Europe, se trouve exposé aux récriminations et aux plaintes sur l'abandon de la France. Il n'est plus question de l'expédition, — de ce dessein vaste et audacieux, dit M. de Gardane; de ce projet insensé, écrit sir Malcolm, dans son *histoire de Perse*. La publication de tous les documents relatifs à la mission du général Gardane éclaire parfaitement cet épisode historique.

H. DE L'E.

—

Histoire administrative. 1788-1815. — Frochot, préfet de la Seine, par Louis PASSY. Paris, Durand et Pedone-Lauriel; Guillaumin, 1867, in-8° de 572 p.

Comme le dit l'auteur, ce livre n'est pas uniquement une biographie, « c'est une page considérable de l'histoire administrative. » Au début, nous voyons Frochot élu par le tiers aux Etats généraux ; nous le suivons dans son intimité avec Mirabeau, dont il devient le partisan, le secrétaire et l'ami. Il y a sur cette intimité de précieux renseignements tirés des papiers de Frochot. Après avoir décrit les derniers instants de Mirabeau d'après ces notes, dans un récit d'ailleurs peu différent de celui de Cabanis, mais qui y ajoute quelques particularités nouvelles, M. Passy raconte les luttes, plus restreintes, mais non moins sérieuses, que Frochot eut à soutenir à Aignay-le-Duc, ses efforts pour la fondation ou plutôt l'organisation d'une société populaire, puis les hostilités qu'on lui suscita, son emprisonnement à Dijon par suite des dénonciations de ses ennemis, et enfin sa délivrance à la fin de la Terreur. On suit ici, dans une localité restreinte, les péripéties du drame révolutionnaire. Ces premiers chapitres qui vont de 1791 à 1799 et conduisent le lecteur jusqu'au moment où Frochot fut appelé à faire partie du directoire du département, sont remplis de documents curieux et inédits.

Le troisième livre est entièrement consacré à l'administration de Frochot, qui « sut en douze années réorganiser et restaurer les services publics du département de la Seine et de la ville de Paris. » M. Passy quitte alors le terrain de l'histoire politique pour entrer dans l'histoire administrative. Et ce n'est pas une des moindres qualités de ce livre que d'avoir su, dans un sujet spécial et un peu aride, répandre une grande clarté et apporter un véritable intérêt. On suit les plans de Frochot pour l'organisation de l'administration municipale et principalement des services financiers de la grande ville; enfin en ce qui concerne l'ensemble du budget départemental et du budget municipal.

Cependant l'heure de la disgrâce allait bientôt sonner, et celui qui pendant si longtemps avait contribué à l'œuvre de la restauration administrative et financière de Paris devait se trouver mis à l'écart. Ce fut sous l'Empire même que ces épreuves frappèrent Frochot; nommé préfet des Bouches-du-Rhône, pendant les Cent-Jours, Frochot se retira ensuite à

Digitized by Google

Aignay, puis à Etuf, non loin de son pays natal, où il passa, livré à des occupations agricoles, les dernières années de sa vie. G. DE S.

—

L'Église de Saint-Denis, *sa crypte, ses tombeaux, ses chapelles, son trésor*, par le chanoine J. JAQUEMET. Paris, Putois-Cretté, 1867, in-18, VII-216 p.

M. l'abbé Jaquemet, chanoine de Saint-Denis, a écrit sur l'église de son chapitre une très-intéressante notice dont la vente vient soulager plus d'une infortune; tout y est précis, et la clarté de la description est encore aidée par deux plans joints au texte. Il reste peu de chose (quelques fragments dans la crypte) des travaux exécutés avant Suger, mais au temps de ce grand abbé se rapporte la construction d'une partie de l'église actuellement existante, spécialement le portail, les tours, les deux premières travées après le portail, une partie de l'abside, que saint Louis compléta en faisant construire la nef. Les chapelles du collatéral septentrional furent ajoutées au XIVe siècle, et celle du collatéral méridional a été bâtie de nos jours. Ainsi on retrouve des traces de toutes les époques. Curieuse à ce point de vue, l'église de Saint-Denis doit être chère à la France pour avoir été le lieu de sépulture de ses rois. Plusieurs rois de la première et de la seconde race y furent déposés, et sur tous les rois qui composent la troisième race, trois seulement eurent ailleurs leurs tombeaux. Pendant la Révolution, la Convention, le 10 août 1793, ordonna que « les mausolées des ci-devant rois élevés dans l'église de Saint-Denis seraient détruits. » En trois jours, cinquante et un mausolées furent saccagés : acte de vandalisme qui fut le prélude d'un autre plus odieux encore, lorsqu'on fouilla les caveaux pour bouleverser les ossements et en jeter les cendres au vent. Le *trésor* de Saint-Denis fut également enlevé à l'église, pour qu'il contribuât, suivant les expressions d'une adresse présentée à la Convention, « à affermir l'empire de la raison et de la liberté. »

Depuis longues années déjà, on restaure l'église si malheureusement dévastée. En principe on cherche à rétablir l'église ancienne dans son état primitif, mais ce principe a reçu plus d'une atteinte; d'abord il en subit de nécessaires par la destruction d'une certain nombre de monuments qu'on ne retrouve plus; ensuite, plusieurs autres ont été changés de place tels que le tombeau de Turenne, autrefois à Saint-Denis, et aujourd'hui transporté aux Invalides; enfin on a introduit un grand nombre de tombes, de mouuments, de statues, que l'église de Suger et de S. Louis, comme dit très-bien l'auteur, ne reconnaît pas comme siennes. M. le chanoine Jaquemet donne une description exacte de chacun; modéré dans l'énoncé de ses opinions, il s'élève cependant avec force contre « certains travaux modernes qui ont détérioré plutôt que restauré » la façade de l'église. Après avoir accompagné l'auteur dans ce pieux pèlerinage aux tombeaux de nos rois, on ne peut avec lui se défendre d'un sentiment de tristesse. Les tombes de S. Denis sont *vides* : la fureur des hommes n'a pas voulu laisser au temps la tâche d'anéantir leurs débris, et « les rois qui les ont bâtis, comme parle Bossuet, n'ont pas joui de leurs sépulcres! » H. DE L'E.

—

Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, *depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, par M. Ch. HAMEL, ancien élève de Juilly. Paris, Douniol, 1868, in-8°.

Au moment où l'antique collége de

Digitized by Google

Juilly, par une détermination de son conseil de direction, à laquelle on ne saurait trop applaudir, vient de retrouver à sa tête cette congrégation de l'Oratoire qui, pendant deux siècles, avait fait sa fortune et maintenu sa célébrité, c'est une heureuse idée qu'a eue M. Hamel d'en retracer les annales. Dans un volume plein de faits trop peu connus, et très-intéressants, l'auteur déroule, dans un style simple et facile, les vicissitudes de cette maison « si chrétienne et si française. » Il s'attache à faire ressortir le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de l'éducation publique en France, et la part qu'elle a prise à ses progrès, le bien qu'elle a opéré et l'influence qu'elle a exercée, en montrant quels ont été les principes et les procédés d'enseignement, les maîtres qui les ont appliqués et les élèves qu'ils ont formés. Quelque incomplets que soient les documents où il a puisé, M. Hamel a réussi à donner à son sujet une ampleur et un intéret incontestables. La maison de Juilly revit vraiment dans ces pages, où l'on sent vibrer le dévouement de l'ancien élève, en même temps que de l'ami militant et fidèle. Parmi les noms d'hommes qui ont signalé leur passage dans la vie publique depuis cinquante ans, on aime à trouver un certain nombre d'anciens élèves de Juilly.

Mais nous ne saurions passer sous silence le caractère d'intérêt plus général qui s'attache à ce volume, à savoir cette sorte de galerie des plus célèbres oratoriens de l'ancienne fondation qui se sont succédé à Juilly. Quand on passe en revue ces hommes qui pendant une longue suite d'années se sont suivis dans une constante fidélité à la cause de l'Église, des lettres et de la société, on s'étonne de l'oubli, j'allais dire des préventions que les fautes de quelques-uns ont réussi à prolonger injustement contre une congrégation aussi recommandable. Hâtons-nous d'ajouter que l'heure des réparations semble avoir sonné. Qui ne sait le sympathique accueil fait de toute part à la rénovation en France de l'antique Oratoire? Cette rénovation se caractérise d'une manière plus touchante encore dans la reprise de possession de Juilly par les fils spirituels de ses anciens maîtres. Il y a là pour les uns et les autres le plus favorable augure. Félicitons M. Hamel de l'opportunité avec laquelle, par la plume aussi bien que par les actes, il a contribué puissamment à cette alliance féconde entre le passé et l'avenir. A. DE RICHECOUR.

Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, par Bélisaire LEDAIN, de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bressuire, Baudry, 1866, in-8 de 273 p.

L'*histoire de Bressuire* commence avec le XIe siècle, pour se terminer au milieu des luttes héroïques de la guerre de Vendée. M. Ledain la suit pas à pas avec des documents qu'il puise surtout dans la riche collection de Dom Fontenneau, conservée à la bibliothèque de Poitiers, et dans les archives de la ville, dites *Archives de Saint-Loup*, parce qu'elles furent transportées en 1780 au château de Saint-Loup par ordre du dernier seigneur, Jean d'Abbadie. Aucun fait important ne lui échappe, et en même temps que l'histoire de la ville il fait celle de ses seigneurs, qui appartenaient aux illustres familles de Beaumont, de Laval-Montmorency, Fiesque, de Courcillon-Dangeau et de Luynes. La puissante famille de Beaumont-Bressuire s'identifie en quelque sorte avec Bressuire dont elle posséda la seigneurie du XIe siècle à 1528. M. Ledain est parvenu à jeter un peu de jour sur sa difficile généalogie; il

Digitized by Google

donne une étude très-curieuse (la partie la plus importante de son travail), sur son membre le plus illustre, Jacques de Beaumont, lieutenant général du Poitou, confident et complice de la politique de Louis XI; on y trouve plusieurs lettres de ce souverain, malheureusement sans indication d'origine; c'est un véritable chapitre d'histoire générale. Cette monographie est, au point de vue local, du plus grand intérêt; toutes les questions qui sont du domaine de l'archéologie y trouvent leur solution : ainsi l'époque de la construction des différentes parties du château; tous les faits relatifs à la vie municipale sont mentionnés avec soin; dans l'analyse des pièces, l'auteur donne la liste de tous les noms propres qu'elles renferment : plusieurs d'entre elles ont un caractère d'intérêt général : telles sont une charte très-libérale octroyée aux habitants, en 1190, par Raoul de Beaumont, et les ordonnances rendues par Jacques de Beaumont sur la boulangerie, les marchés, les tavernes et la boucherie : on les trouve intégralement reproduites parmi les pièces justificatives et elles sont pleines d'actualité. Un appendice renferme la liste des sénéchaux, juges châtelains et procureurs fiscaux de Bressuire, un essai sur la hiérarchie féodale des baronnies de Bressuire et de Chiché et l'état du domaine de ces deux seigneuries. Il eût été désirable que l'auteur eût su joindre à l'érudition l'intérêt du récit : la première partie de son travail est plutôt un inventaire de pièces qu'une histoire suivie; ce n'est qu'à partir de la période révolutionnaire que la narration prend un peu de vie.

R. DE S^t M.

Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, *ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar*, par Victor SERVAIS, chef de bureau à la préfecture de la Meuse, en retraite. Bar-le-Duc, 1865-1867, 2 vol. in-8° de VIII-520 et 498 pages.

L'ordre de Saint-Benoît nous a laissé une histoire de Lorraine, une histoire de Metz; celle du duché de Bar est encore à faire. M. Victor Servais a entrepris de combler cette lacune. En attendant qu'il puisse terminer et publier le grand travail qu'il a entrepris, il nous a donné les deux volumes dont nous venons de reproduire le titre. Puissent ces volumes recevoir l'accueil bienveillant et empressé qu'ils méritent, et cet encouragement décider l'auteur à tenir sa promesse et à publier bientôt l'histoire complète qu'il nous fait espérer!

L'ouvrage de M. Servais est, en effet, composé d'après les sources, et, ce qui rend sa valeur plus grande, d'après des sources inédites.

L'auteur a dépouillé aux archives de la Chambre des Comptes de Bar, conservées à la préfecture de la Meuse, non-seulement les chartes mais aussi les comptes nombreux qui appartiennent à l'époque dont il s'est occupé. Pour compléter ses recherches il n'a pas négligé les archives de l'Empire, et celles de la Chambre des Comptes de Lorraine, conservées partie aux archives départementales de la Meurthe, partie à la bibliothèque impériale. Il n'a peut-être pas donné assez de temps à cette partie de son travail, et nous regrettons qu'il se borne si souvent à citer l'inventaire de Dufourny. Mais il nous dédommage amplement par le soin avec lequel il a étudié les documents qu'il avait à sa disposition à Bar-le-Duc. Désormais les savants qui étudient l'histoire de France sous les rois Jean, Charles V et Charles VI, ne devront pas négliger de consulter cet ouvrage où sont réunis tant de renseignements inédits sur les guerres

Digitized by Google

de cette époque désastreuse, sur les dévastations qui les accompagnèrent et sur les nombreuses conventions auxquelles elles donnèrent lieu.

Je ne puis dire ici tout ce qu'il y a de nouveau dans l'ouvrage de M. Servais, je me borne à citer un fait. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (in-f°, t. III, p. 51-52), publient des lettres-patentes données par Charles V, en 1374, au sujet de la captivité d'Yolande, comtesse de Bar, puis ils ajoutent : « Incapables de suppléer au silence de nos historiens, nous aurions besoin d'un Œdipe pour nous apprendre la cause, la durée et le lieu de l'emprisonnement de la comtesse Yolande. » Je ne pense pas que M. Servais se croie un Œdipe ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui voudront avoir la solution de l'énigme la trouveront dans son tome Ier, p. 234 et suiv.

Chaque volume est terminé par des pièces justificatives. L'auteur paraît les avoir reproduites avec soin. Nous regrettons seulement qu'il en ait quelquefois indiqué la provenance un peu vaguement. Quand on publie par exemple une pièce conservée aux archives de l'Empire, il serait à propos de faire connaître au lecteur le fonds auquel elle appartient, et, si elle est classée, sa cote.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Le Morvand *ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, par J. F. BAUDIAU, curé de Dun-les-Places. 2e édition. Nevers, Fay, 3 vol. in-8°.

Le clergé reprend parmi nous ses traditions littéraires des deux derniers siècles. De tous côtés, mais plus particulièrement en province, un grand nombre d'ecclésiastiques publient des ouvrages plus ou moins importants, relatifs à l'histoire locale, ou à l'hagiographie érudite.

Parmi les ouvrages que nous devons à ces membres savants et laborieux du clergé, nous signalons avec plaisir une *Histoire du Morvand* par l'abbé Baudiau, curé de Dun-les-Places, paroisse rurale du département de la Nièvre. Bien que l'auteur se soit modestement abstenu de toute démarche pour attirer l'attention sur son œuvre, elle obtint un rapide succès d'estime et lui mérita, en 1856, une mention très-honorable au concours des antiquités de la France. L'auteur vient d'en publier une seconde édition notablement augmentée. C'est cette nouvelle édition en trois volumes que nous signalons ici.

Le Morvand est une des contrées les plus pittoresques de la France, très-accidentée et en partie couverte de forêts. Il est situé sur les confins de la Bourgogne et du Nivernais. La principale étendue de son territoire appartient à cette seconde province, mais il se lie à la première par les nombreuses enclaves de son sol granitique. Ce petit pays, d'une physionomie originale, n'a jamais eu d'histoire où il pût retrouver l'ensemble de ses souvenirs et de ses traditions. Hérissé de difficultés, le sujet semblait peu attrayant ; ce n'était pas en effet un mince labeur que de réunir en un seul corps, les documents dispersés dans les grandes archives de la Bourgogne et du Nivernais, que de faire revivre une foule de menus faits depuis longtemps ensevelis dans la poussière des parchemins que possédaient encore les petites villes, les presbytères, les châteaux du pays ; mais le modeste curé de Dun était doué d'une activité, d'une énergie, d'une persévérance qui le mirent à la hauteur de son entreprise.

On n'appréciera la gratitude qui lui est due par ses compatriotes que lorsqu'on aura mesuré la nature et le nombre des obstacles qu'il a dû sur-

Digitized by Google

monter pour mener à une heureuse fin la construction de son édifice. Cette seconde édition de l'*Essai sur le Morvand*, qui succède si promptement à la première, démontre du reste que l'auteur a été compris, qu'il est déjà placé à son rang, et que son nom est désormais associé à celui de la petite contrée qui, grâce à lui, possède enfin un historien. E. DE CH

—

Statistique monumentale de la Drôme, par M. le chanoine JOUVE. Valence, Jules Céas, 1868. Gr. in-8°.

Je ne sais trop si le titre de *Statistique* convient rigoureusement à l'œuvre de M. l'abbé Jouve, car généralement parlant, une statistique se borne à grouper des chiffres et de sèches nomenclatures. Tel n'est point le cas du livre qui nous occupe. M. Jouve décrit avec un profond sentiment de l'art et avec beaucoup d'exactitude tous les monuments légués à notre contrée par les âges écoulés, et principalement par le moyen âge et l'antiquité : chacun de ces trésors archéologiques a sa monographie spéciale, faite avec le plus grand soin et sans qu'aucun détail ait été laissé dans l'oubli. Cet ouvrage n'eût-il contenu que ces peintures d'un fini exquis, que sans doute il serait très-précieux, mais M. l'abbé Jouve ne s'en est pas tenu là. Chacune de ces monographies se rapportant à un monument, est précédée d'un excellent travail historique. Cette partie du livre offre un intérêt puissant, et elle doit d'autant plus être appréciée, que la plupart du temps les archéologues, en s'occupant d'un édifice, se bornent à décrire ce qu'ils ont vu, en n'ajoutant à la description que leurs conjectures. Rien de semblable n'avait été fait encore pour notre contrée et dans de telles conditions : la *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix, n'était guère autre chose qu'une statistique dans la rigoureuse acception du mot; les *Notices* publiées par M. l'abbé Vincent restaient incomplètes, et leur mode de publication en petites brochures ne facilitait point leur accès dans les bibliothèques, et si l'*Album du Dauphiné* contenait les descriptions de la plupart des lieux que l'on retrouve dans le livre de M. Jouve ; ces descriptions, souvent pittoresques plutôt que savantes, avaient pour inconvénient principal d'être disséminées dans les quatre volumes qui embrassaient le Dauphiné dans son entier.

C'est donc un véritable service rendu à la région méridionale de ce Dauphiné, que d'avoir réuni ainsi en un seul groupe tout ce qui de ce côté-là était susceptible d'attirer l'attention de l'antiquaire, de l'érudit, ou tout simplement du touriste désireux de bien connaître le passé du pays qu'il parcourt. Et, en réalité, pour visiter avec fruit cette contrée, on ne saurait adopter un meilleur guide que la *Statistique monumentale* publiée par M. Jouve. Le texte est accompagné de charmantes gravures, que nous regrettons de n'y point voir en plus grand nombre. Parmi ces gravures, nous devons citer comme la plus curieuse peut-être, une vue du château de Grignan tel qu'il était avant 1789. Rien qu'à l'aspect du frontispice du volume, on peut juger de la beauté d'une typographie qui fait le plus grand honneur aux presses de M. Jules Céas. A tous égards, c'est là une œuvre qui restera ; et il était difficile qu'elle fût accomplie par un écrivain plus compétent. LOUIS DE LAINCEL.

—

Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques, anciennes et modernes, du dio-

Digitized by Google

cèse de Cambrai, *et spécialement sur celles de ses divisions et subdivisions qui se rapportent au territoire actuel de l'arrondissement d'Avesnes*, par M. Michaux aîné, vice-président de la société archéologique dudit Avesnes, etc. Avesnes, Valenciennes, 1867, 1 volume in-8° de xviii-437 p.

Les questions de topographie ancienne sont décidément à l'ordre du jour. Nous ne saurions nous en plaindre si nous songeons à ce que, sous leur aridité apparente, elles recèlent de données précieuses pour l'histoire de la langue et des institutions. M. Michaux, qui a consacré les loisirs de sa longue carrière à l'étude des antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, nous offre aujourd'hui un utile appendice au mémoire de M. Duvivier sur le *pagus Hainoensis*, mémoire dont il a été rendu compte dans la *Revue* du 1er juillet 1867. La comparaison de divers pouillés des xiv°, xv° et xvi° siècles, existant dans les dépôts publics de Bruxelles, de Mons et de Lille, a fourni au vice-président de la Société archéologique d'Avesnes, les éléments les plus essentiels de son travail. Avec le secours de ces précieux guides, il traite de la délimitation, aux diverses époques de l'histoire, du diocèse, des archidiaconés, des doyennés et des paroisses de son ressort. Il donne ensuite la liste des titulaires préposés, dans le cours des siècles, à ces divers degrés de juridiction. Enfin, il présente, sous forme de dictionnaire, un recueil de notes topographiques, administratives, historiques et statistiques, sur les principales localités de l'arrondissement d'Avesnes.

Des traités spéciaux, aussi soigneusement faits, ne peuvent qu'aider beaucoup au progrès de la science générale. A. D.

Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées par M. J. Garnier, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, t. I. Dijon, J.-E. Rabutot, 1867, in-4°.

La publication des chartes bourguignonnes entreprise par M. Joseph Garnier est un ouvrage considérable : le Conseil général du département de la Côte-d'Or et l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon en ont compris l'importance, et se sont empressés de faciliter à M. Garnier les moyens de mener à bonne fin cette entreprise. On ne pouvait pas choisir un meilleur éditeur que le savant conservateur des anciennes archives de Bourgogne. L'introduction, qui sera certainement un travail précieux, ne paraîtra qu'à la fin de la publication : mais dès à présent on peut juger de l'abondance des matériaux mis en œuvre par M. Garnier. Le premier volume comprend 123 actes pour Dijon, de 1183 à 1781 ; 2 pour Avallon ; 1 pour Juilly-lez-Bar-sur-Seine ; 44 pour Beaune, de 1203 à 1716 ; 1 pour Buxy ; 8 pour Nuits, de 1212 à 1521 ; 38 pour Châtillon, de 1213 à 1665 ; 5 pour Rouvres, de 1215 à 1547 ; 14 pour Talant, de 1216 à 1647 ; 23 pour Bèze, de 1209 à 1519 ; 2 pour Salives ; 1 pour Mont-Saint-Jean ; 3 pour Mirebeau. — C'est donc un ensemble de 265 pièces transcrites avec une scrupuleuse exactitude, et dont une grande partie a le mérite d'être publiée pour la première fois. On peut affirmer que l'ouvrage de M. Joseph Garnier est destiné à apporter un riche contingent aux publications des documents sur l'histoire du Tiers-Etat, restreinte jusqu'ici aux provinces du nord de la France. Des collections de ce genre sont précieuses maintenant que l'histoire des institutions communales est étudiée de tous côtés avec une curiosité intéressée.

Anatole de Barthélemy.

Digitized by Google

Sigillographie de Toul, par Charles Robert, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Rollin et Feuardent, 1868, gr. in-4°, avec 41 pl. gravées.

Depuis quelques années l'étude des sceaux anciens est en grande faveur : l'administration des Archives de l'Empire a consacré à ces monuments des volumes spéciaux, et, dans les provinces on les recueille et on les publie avec zèle. C'est que les sceaux permettent de toucher à tout ce qui concerne l'histoire locale et l'archéologie : c'est une source inépuisable de renseignements généraux et de détails. M. Charles Robert a consacré plusieurs années à rechercher tous les types sigillaires qui appartiennent à la ville de Toul. Lorsque sa récolte de sceaux a été aussi complète que possible, il les a dessinés lui-même, puis, l'artiste cédant la place à l'érudit, il les a accompagnés d'un texte qui laisse peu de prise à la critique. Les sceaux ecclésiastiques comprennent dix chapitres : *Evêques, chapitre de la cathédrale, juridiction et dignitaires, collégiale de Saint-Gengoul, monastères de Saint-Evre et de Saint-Mansui, chapitre de Saint-Léon, hôpital, Frères Mineurs et Dominicains.* — Les sceaux laïques ne forment que deux chapitres, *la cité* et les *juridictions. La Sigillographie de Toul* ne contient pas seulement des détails précis sur les sceaux eux-mêmes, leurs formes, leurs attaches, leurs types : on y trouve encore un résumé intéressant de l'histoire de l'évêché et de la cité ; des détails que l'on chercherait inutilement ailleurs sur les archidiacres, leur chronologie, leurs blasons. Le livre de M. Robert est un complément indispensable du *Gallia christiana*, et les diplomatistes lorrains le feuilléteront souvent. Les planches, habilement dessinées, font regretter que l'administration des archives de l'Empire ne se soit pas encore décidée à donner des représentations graphiques des monuments classés et décrits par M. Douet Darcq. En archéologie, de bons dessins sont des accessoires indispensables du texte, quelque précis que soit celui-ci.

Anatole de Barthélemy.

La Réforme et la Fronde en Bourbonnais, par M. Louis Audiat. Moulins, imp. Desrosiers, 1867, gr. in-8° de 50 p.

Dans ce mémoire, écrit pour répondre à une question posée aux assises scientifiques du Bourbonnais, M. L. Audiat passe rapidement en revue les guerres de religion et les guerres civiles qui désolèrent la province pendant les cent années comprises entre les troubles de la lutte religieuse du XVIe siècle et la révolte de la Fronde. D'une part, il montre la fureur des sectaires qui trop souvent n'avaient de chrétien que le nom, puis la ligue populaire et démocratique venant réagir contre la réforme nobiliaire et aristocratique, et luttant à son tour avec non moins de violences et de cruautés ; d'autre part, il nous fait assister aux malheurs de toute sorte qu'engendra la révolte de 1650. M. Audiat s'appuie sur des documents locaux qui offrent de l'intérêt. Mais son cadre était trop restreint pour qu'il pût fournir à l'histoire des renseignements bien nouveaux.

Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes, à Lille. Paris, Lille, 1865, 2 vol. in-4° de XII-954 p. — **Inventaire sommaire des archives départementales du nord : Chambre des comptes de Lille.** Lille, Danel, 1865-1867, 2 vol. in-4° à deux colonnes de XXII-447 p. et de VIII-192 p.

Il se publie en ce moment deux

Digitized by Google

inventaires, l'un sommaire, l'autre analytique, des riches archives de la Chambre des comptes de Lille. Le premier, conforme au cadre ministériel, s'imprime aux frais du Conseil général du Nord; le second aux dépens et par les soins de la Société des Sciences de Lille. C'est le cas de déterminer ce que ces deux publications ont de commun et en quoi elles diffèrent.

La publication de la Société des Sciences a pour base l'inventaire analytique et chronologique, entrepris sous l'ancienne monarchie, à l'instigation du ministre Bertin et du comité des Chartes, par l'héritier d'un nom illustre dans la science, Denis-Joseph Godefroy. Ce travail, interrompu par la Révolution à l'année 1307, a été repris et continué jusqu'en 1390, par feu le Dr Le Glay. La Société des Sciences de Lille l'a imprimé, à peu près textuellement, jusqu'en 1270. Elle ne s'arrêtera point sans doute dans cette voie, et tiendra à honneur de pousser sa publication jusqu'en 1383, fin de la période des comtes de Flandre. Nous ne saurions trop l'y encourager, en donnant toutefois à cette savante compagnie le conseil de serrer un peu plus la rédaction des analyses qu'elle édite, soin que les auteurs se fussent imposé à eux-mêmes, s'ils eussent travaillé immédiatement en vue de l'impression.

L'Inventaire sommaire a aussi pour point de départ l'œuvre collective des Godefroy et des Le Glay; mais il la résume en 300 pages, réduction qu'on ne trouvera pas excessive, si l'on considère que dix volumes in-4° du format le plus compact suffiront à peine à donner au public un aperçu de l'ensemble des archives, tant civiles qu'ecclésiastiques, de l'immense dépôt du Nord.

On voit par là comment les deux publications de la Société des Sciences de Lille et du Conseil général du Nord, sont appelées à se soutenir l'une par l'autre; la première s'attachant au détail des actes les plus anciens du fonds le plus curieux des archives départementales; la seconde étant destinée à embrasser, dans une révision fidèle, mais nécessairement rapide, toutes les parties de ce même dépôt. C. L.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, mise en ordre et publiée sous la direction de la Commission royale d'histoire, par Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, t. Ier. Bruxelles, Hayez, 1866, in-4° de LXVIII-772 p.

Cette table, conçue sur le même plan que celle de Bréquigny, avec la différence que toutes les analyses d'actes y sont données en français, s'applique non-seulement aux provinces et aux localités comprises dans les limites de la Belgique actuelle, mais encore à celles qui, jusqu'en l'an 1500, ont obéi aux souverains des Pays-Bas. Elle indique, en outre, les actes de ces mêmes souverains dans leurs rapports avec l'étranger.

De quelle utilité sera un tel recueil pour tous les hommes voués à l'étude de l'histoire de la région septentrionale de l'ancienne Gaule, c'est ce qu'il est à peine besoin d'indiquer. Car, sans parler des actes édités du temps de Bréquigny et qui ont pu échapper aux investigations de ce savant, combien qui ont vu le jour depuis lors, et dont M. Wauters nous révèle aujourd'hui l'existence! M. Wauters n'a été préposé qu'en 1858 à la direction de cette publication, d'abord confiée aux soins du regrettable M. Gachet. Il a repris avec intelligence et activite l'œuvre de son devancier. Le premier volume qu'il a édité de la Table des

Digitized by Google

diplômes belges et qui s'arrête à l'an 1100, n'est qu'un à compte envers le public. Sans apporter, dans l'accomplissement de sa tâche, une précipitation funeste, le savant éditeur ne voudra pas nous faire trop longtemps attendre le second volume d'une collection à laquelle son nom restera légitimement attaché. A. D.

—

Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. Etude historique, par Frédéric Sclopis. Turin, et Florence (Paris, Durand), 1866, petit in-4° de XIII-170 p.

On avait déjà, sur l'épouse de Philippe V, un recueil de lettres publié en 1865 par Mme la comtesse della Rocca, d'après les archives de Turin. Dans ces lettres, toutes adressées à sa grand'mère Madame Royale, la jeune princesse se révélait avec un charme, une intelligence et une énergie de caractère bien dignes de sympathie et d'admiration. Il restait à faire un portrait complet de cette gracieuse princesse, de cette reine admirable, enlevée avant le temps à sa nouvelle patrie où elle était adorée, qui avait su se montrer à la hauteur de circonstances difficiles, et rester fille dévouée sans oublier ses devoirs de reine. C'est ce qu'a tenté M. Fréd. Sclopis. A-t-il réussi? Son livre, un peu diffus, écrit dans un français qui n'est pas toujours correct, laisse à désirer sous plus d'un rapport. Sans doute l'auteur a utilisé des sources que Mme della Rocca avait trop négligées dans son étude; il apporte même son contingent de documents inédits : relations d'ambassadeurs, dépêches diplomatiques, lettres de la jeune reine à son père et à sa mère; mais il mêle à l'étude du caractère et du rôle de Marie-Louise de Savoie des détails trop abondants sur les événements contemporains, et il se livre à des appréciations très-contestables sur la politique de la France et de la Sardaigne à cette époque; comme il le dit lui-même, il nous offre « un simple portrait, orné de nombreux accessoires.» Ce sont ces *accessoires* qui nous paraissent un hors-d'œuvre dans son livre; on y voudrait toujours trouver au premier plan la pure et noble figure de la jeune reine. Malgré tout, les consciencieuses recherches de M. Sclopis viennent s'ajouter utilement à celles de ses devanciers. Grâce aux publications de MM. Geffroy, Combes, de Mme della Rocca et à ce nouveau travail, on pourra rendre à Marie-Louise de Savoie la place à laquelle elle a droit dans l'histoire et la justice qu'elle mérite. Il ne manque plus qu'une plume habile et délicate pour nous donner un tableau complet et définitif. G. de B.

—

Mémoires historiques de Patrizio de'Rossi sur les événements politiques de l'Italie (1523-1530), traduits de l'italien et précédés d'une notice sur François-Marie de La Rovère, duc d'Urbin, par J. C. Puy de Labastie. Lyon, N. Scheuring, 1867, in-8°.

Voici vraiment un rare traducteur : dans son introduction il prend la plume, non pour exalter son auteur, mais pour le réfuter. Patrizio de'Rossi, attaché aux Médicis, hostile aux La Rovère, taxe de trahison l'inertie du duc d'Urbin, chargé de commander l'armée de la ligue italienne contre les troupes du connétable de Bourbon, et il attribue à cette trahison longuement préméditée les revers de cette ligue et la prise de Rome. M. de Labastie pense au contraire que le duc d'Urbin, tacticien savant, pécha seulement par excès de prudence, et surtout que son expérience militaire lui avait trop appris à se défier des soldats italiens, qui composaient seuls

Digitized by Google

son armée aux prises avec les hommes du Nord, rangés en grand nombre sous la bannière du connétable de Bourbon. L'opinion de M. de Labastie repose sur les données historiques les plus sérieuses, et est conforme à celle de M. Mignet. Elle paraît donc destinée à prévaloir, pourvu qu'on admette aussi qu'aux heures décisives, rien ne ressemble plus à la trahison que l'indécision qui se prolonge, et que, lorsqu'il s'agit de tout sauver ou de tout perdre, l'histoire a presque le droit de les confondre.

Quoi qu'il en soit, pourquoi M. de Labastie a-t-il traduit Patrizio de'Rossi, s'il ne pense pas comme lui? C'est que, quelle que soit à certains égards sa partialité, l'auteur de ces mémoires est un témoin avisé et bien informé, qui a retracé dans un style sincère, simple et presque naïf les agitations et les intrigues d'une époque violente et raffinée, aboutissant enfin à l'une des plus tristes catastrophes de l'histoire moderne : le sac de Rome. Je parle du style de Patrizio de'Rossi bien que je ne le connaisse qu'à travers la traduction française. Mais le traducteur, familiarisé avec la vieille langue italienne et habile à s'effacer, laisse croire à ceux qui le lisent qu'ils lisent un récit original. Il en a seulement écarté les longueurs et l'a éclairé de quelques notes discrètes, ingénieuses et savantes, comme celles par exemple qu'on trouve au début même du livre sur l'origine et la forme des noms de famille italiens.

On lira donc avec profit des mémoires ignorés jusqu'à ce jour, au moins parmi nous, et qui, sur les principaux événements du pontificat de Clément VII, complètent heureusement la partie la moins achevée de l'œuvre de Guichardin. On les lira à titre de document important, à côté des pages que M. Mignet consacre à la même histoire, et on y trouvera de plus un intérêt presque contemporain, dans un moment où les regards se tournent vers Rome et les périls de la papauté. Le Saint-Siége a été plus d'une fois aussi attaqué qu'aujourd'hui. Mais convenons, en nous reportant au XVIe siècle, qu'il n'a pas été toujours ni aussi bien occupé ni aussi bien défendu. Les catholiques de notre temps qui connaîtront les récits de Patrizzio de'Rossi, ne regretteront point de n'avoir pas vécu au XVIe siècle, et, à l'aspect des tristes tableaux du temps passé, peut-être envisageront-ils notre époque d'un regard plus ferme et plus serein. C. DE MEAUX.

Histoire littéraire de la France sous Charlemagne *et durant les* Xe *et* XIe *siècles*, par J. J. AMPÈRE, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. 2e édition. Paris, Didier, 1868, in-8° de 468 p.

M. Ampère, après avoir signalé en quelques pages l'état des lettres dans la Gaule avant Charlemagne, consacre deux chapitres des plus intéressants à l'auteur des *Capitulaires*, considéré d'abord comme ayant restauré les lettres, ensuite comme les ayant cultivées. Divers autres chapitres, en général plus ingénieux que solides, nous mettent en présence d'Alcuin, des théologiens du IXe siècle, des saints, des missionnaires, des légendes et des visions (visions de saint Furcy, de Vettin, de Bernold, d'Andrad, de Charles le Gros), des philosophes et surtout de Scot Erigène, des historiens et surtout d'Eginhard, des littérateurs politiques et surtout d'Agobard. Un chapitre spécial nous fait connaître successivement dans Hincmar l'homme, l'évêque, l'écrivain. Ce tableau de la civilisation française au IXe siècle est complété par trois excellents morceaux sur la poésie, les études et les arts. Quatre chapitres seulement concernent le

Digitized by Google

xe siècle, époque ingrate où l'on ne rencontre guère que cinq ou six noms réellement dignes de célébrité, Rathier, Abbon, Richer, Flodoard, Hucbald et surtout Gerbert. Passant au xie siècle, l'élégant critique s'occupe tour à tour des théologiens Berenger, saint Anselme, Hildebert, Yves de Chartres ; des historiens Aimoin, Sigebert de Gemblours, Helgaud, Guillaume de Jumiéges, Raoul Glaber ; des poëtes Hildebert et Marbode, etc. Dans un brillant chapitre sur la Renaissance au xie siècle, M. Ampère refute le docte Heeren, qui a entièrement méconnu le caractère de ce siècle, et il montre très-bien tout ce qu'eut de fécond et de vigoureux le mouvement qui se fit sentir alors en France dans les lettres, dans les sciences et dans les arts. Un dernier chapitre, que les rapides progrès de la philologie rendent quelque peu insuffisant, embrasse l'histoire de la langue vulgaire avant le xiie siècle. Sur bien des points, comme sur celui-là, le livre de M. Ampère a été distancé ; et peut-être aurait-on dû, par quelques notes, renvoyer le lecteur aux travaux qui permettent le mieux de le dédommager des *desiderata* de *l'Histoire littéraire de la France sous Charlemagne*. Par exemple, pour saint Colomban, ou plutôt saint Colomba, il aurait été bon d'indiquer les récentes et magnifiques pages de l'éloquent auteur des *Moines d'Occident* ; pour Alcuin, l'étude si bien faite de M. F. Monnier ; pour Scot Erigène, celle du savant M. Bonnetty que M. de l'Épinois citait ici, l'autre jour, à propos du *Guillaume de Champeaux* de M. l'abbé Michaud ; pour Agobard, la thèse latine de M. Macé ; pour Gerbert, les livres de M. l'abbé Lausser et de M. le doyen Olleris, livres que M. Ernest Grégoire examinera prochainement ici ; pour la *Chronique de Turpin*, les remarquables recherches de M. Gaston Pâris et de M. Léon Gautier, etc. Pourquoi n'est-ce pas M. Ampère lui-même qui a revisé son *Histoire littéraire?* Sans contredit, s'il en avait eu le temps, il aurait profité de tous ces travaux, et il n'aurait pas laissé se mêler des regrets à notre admiration. T. DE L.

Histoire de Descartes avant 1637, par J. MILLET, professeur de philosophie à la faculté de Clermont. Paris, Didier, 1867, in-8° de xxxii-492 p.

Tout le monde parle de Descartes, et cependant on ne connaît que d'une manière vague sa vie et ses travaux, ses premiers travaux surtout. Si on les avait mieux étudiés, ses disciples les philosophes spiritualistes auraient peut-être moins négligé les sciences, et n'auraient pas été vaincus par les positivistes qui, en cultivant les sciences, ont pour mot d'ordre l'abolition de la métaphysique. C'est pour réagir contre ces deux tendances, dont la dernière surtout est désastreuse, que M. Millet nous donne le résultat de ses savantes études sur la vie de Descartes. Abusé par le mot célèbre : « Je pense, donc j'existe, » on s'est trop habitué à ne voir en Descartes qu'un psychologue et, dans cette persuasion, on a cru qu'il suffirait de la psychologie pour répondre aux aspirations de l'intelligence humaine. Ce fut une grande erreur. En étudiant avec M. Millet la vie de Descartes, les positivistes pourront voir si la métaphysique qu'ils repoussent comme stérile et même comme nuisible n'est pas féconde, et ils reconnaîtront que sans les idées métaphysiques les sciences les plus positives ne seraient pas nées. Le livre de M. Millet vient prouver la vérité de cette parole du P. Gratry : « Les dogmatiques pro-

Digitized by Google

fonds et les vrais philosophes produisent les savants créateurs, même en physique et en mathématique. »

Le livre de M. Millet vient aussi réfuter l'erreur qui représente Descartes « passant sa vie à observer *en lui-même* le travail de la pensée, le jeu des passions ; » il nous montre Descartes soldat volontaire, en Hollande, en Allemagne, voyageant en Moravie, en Silésie, en Pologne, en Italie, passant sa vie à observer les autres hommes, à résoudre des questions de mathématiques, à faire des expériences de physique, de chimie ; se liant avec des hommes éminents, le P. Mersenne, à Paris, Beeckmann en Hollande, le cardinal Barberini à Rome, et, lorsqu'il revient en France, entreprenant sur le conseil du cardinal de Bérulle, le grand ouvrage de la rénovation de la philosophie et des sciences. Le livre de M. Millet contredit cette croyance que Descartes « a débuté d'abord, comme l'a dit M. Saisset, par l'observation de la conscience et a été entraîné peu à peu vers l'abstraction géométrique. » Il n'y a pas deux périodes dans la vie de Descartes, il n'y en a qu'une et, dès le 10 novembre 1619 (Descartes a fixé lui-même cette date), le philosophe « sentit l'esprit de vérité descendre sur lui pour le posséder, et, sans que l'esprit humain y eût aucune part » (ce sont ses paroles), il proclama la méthode applicable à toutes les sciences : la synthèse *a priori*, précédée et éclairée par l'analyse, et inventa, par une conséquence de ses conceptions métaphysiques, l'application de l'algèbre à la géométrie. Cette étude sur les premiers travaux de Descartes n'avait pas encore été faite avec le soin que M. Millet y apporte : Descartes en sortira plus grand, trop grand peut-être, car M. Millet, en rappelant ses travaux scientifiques, très-importants à coup sûr, se montre trop indulgent sur d'assez nombreuses erreurs produites par des observations incomplètes. M. Millet néglige de signaler les côtés faibles de la doctrine de Descartes, lorsque par exemple il cherche seulement la différence entre Dieu et l'homme dans la perfection, au lieu de la placer dans la substance. M. Millet le sait très-bien : on en a tiré depuis des conséquences déplorables, et c'est ce qui explique le mot du décret de l'Index, en 1663, dont M. Millet est très-choqué : *donec corrigantur*. Il ne s'agit pas de corriger l'œuvre de Descartes, il s'agit d'avertir le lecteur que certains passages des œuvres philosophiques laissent à désirer, et c'est la vérité. M. Millet a aussi le tort de faire une séparation trop grande entre le temps où a vécu Descartes et l'époque « d'ignorance et de fanatisme » qui la précéda. Il semblerait à l'entendre qu'il n'y eût pas dans le monde, au temps de saint Thomas et de Suarez, d'idées métaphysiques. Quoi qu'il en soit, nous nous plaisons à reconnaître le mérite de l'ouvrage de M. Millet. Il rétablit les faits, et nous montre le Descartes réel au lieu du Descartes de fantaisie qu'on a mis à la mode de nos jours. Il est surtout une protestation généreuse contre les doctrines matérialistes. H. DE L'E.

Portraits littéraires, par Léon GAUTIER. Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1868, in-12 de XXXIV-456 p.

Ce ne sont pas tant les études fines, charmantes parfois, toujours si consciencieuses, si chaudes, si colorées, qui composent ce volume que nous voulons recommander à nos lecteurs,— la littérature et l'art ont ici plus de droits à revendiquer que l'histoire,— que la remarquable introduction placée par l'auteur en tête de son œuvre. C'est, en effet, tout un programme que notre excellent collaborateur y trace.

Digitized by Google

Selon lui, les devoirs de la polémique catholique, à l'heure présente, ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans. « Ce n'est plus la plaisanterie ; ce ne sont plus l'esprit, la ruse et la finesse» qui doivent y tenir la première place : c'est la science. « Des faits prouvés et des doctrines établies, » voilà ce qu'on réclame de tous côtés. Le devoir du publiciste chrétien est donc de se montrer de tout point à la hauteur du mouvement scientifique et critique qui est l'honneur de notre temps, et de « ne se laisser sous ce rapport surpasser par personne. » L'histoire surtout doit être l'objet de sa sérieuse attention : il faut qu'il l'étudie dans ses profondeurs, et qu'il ne se détourne pas devant ses scandales. « Nous devons tout dire : trouvons-nous quelque infamie, quelque cruauté, quelque crime enfin dont quelques catholiques se soient rendus coupables? Publions-les sans diminution, sans altération, sans ombres.... Armons-nous pour les condamner de la froide sévérité du juge. » Et ici M. Gautier rappelle la maxime : *In necessariis unitas ; in dubiis libertas,* « Le mot *in dubiis libertas*, dit-il, a cessé d'être une vérité ; une foule de solutions toutes faites ont été imposées à nos intelligences, qui ont ainsi perdu une de leurs plus légitimes et de leurs plus catholiques libertés. »

Ainsi la science et la sincérité, telles sont les qualités nécessaires du publiciste chrétien. M. Gautier y ajoute l'élévation et la charité. Avec ces « quatre vertus cardinales » chez les écrivains catholiques, plus de médiocrité, plus de réticences, plus de ces chicanes étroites et mesquines, surtout plus de ces luttes intestines si douloureuses et si regrettables. — Nous applaudissons des deux mains au programme tracé par le jeune et brillant rédacteur du *Monde* : il n'étonnera d'ailleurs ni ceux qui ont lu les articles que nous sommes heureux de retrouver ici réunis, ni les lecteurs de cette *Revue* qui, depuis longtemps, ont pu reconnaître qu'avant de tracer ce programme, M. Gautier avait commencé par le remplir.

G. DE B.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1868

VOLTAIRE, D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS, par M. Georges Gandy. 5

RICHELIEU, LOUIS XIII ET CINQ-MARS. — ROLE DU CARDINAL DANS LA CONSPIRATION DE CINQ-MARS. — DÉCOUVERTE DU TRAITÉ DE MADRID, par M. Avenel, Conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. 92

LE CARACTÈRE DE LOUIS XV, DEUXIÈME PARTIE, par M. G. du Fresne de Beaucourt. 181

MÉLANGES : La bible sans la bible. Essai d'une histoire de l'ancien et du nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par M. L. F. Guérin. 255

La Pologne en 1572, par M. H. de l'Épinois. 266

Des récents travaux de M. Gachard sur Philippe II et ses rapports avec les Pays-Bas, par M. A. Desplanque. 366

L'abbaye de Royaumont, son influence sur les destinées de la France, par M. A. de Richecour 280

Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX, quatre lettres inédites, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 285

COURRIER ALLEMAND, par M. le docteur Beckmann. . . 289

COURRIER ITALIEN, par M. C. Turanesca. 301

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson. 310
CHRONIQUE, par M. Léon Gautier. 318
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par MM. Fr. de Fontaine et Gustave Masson. 333
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 352

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1868

MARIE STUART ET SES DERNIERS HISTORIENS, PREMIÈRE PARTIE, par M. L. Wiesener. 385
MADAME DE MONTESPAN, BOSSUET ET LOUIS XIV, par M. P. Clément, de l'Institut. 437
GILLES DE BRETAGNE. — SON ROLE POLITIQUE, SON EMPRISONNEMENT, SON ASSASSINAT PAR LE DUC FRANÇOIS Ier, par M. Vallet de Viriville. 489
LES DERNIERS TRAVAUX SUR LE BOUDDHISME, par M. Henri de L'Epinois 504
LE SECRET DE LA CONFESSION. — DEVAIT-ON LE VIOLER DANS LE CAS DE LÈSE-MAJESTÉ, par M. Gaston de Senneville. . . 521
LES JÉSUITES EN PORTUGAL. — LEUR SUPPRESSION PAR POMBAL, LEUR RÉTABLISSEMENT MOMENTANÉ EN 1829, par M. L. F. de Roquefeuil. 542
TRAVAUX CONTEMPORAINS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE, par M. L. F. Guérin. 561
LE ROLE D'AUGUSTE DE THOU DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — LETTRES DE MM. Moreau et Avenel. . . 600
MÉLANGES : La tradition historique sur Philippe II, par M. Ernest Grégoire. 613
Une nouvelle édition de l'esprit dans l'histoire, par M. Édouard Fournier, par M. Tamizey de Larroque. 620
Un mot sur le Millénarisme, par M. A. de Richecour. 628
Les Caractéristiques des saints du P. Cahier, par M. Anatole de Barthélemy. 632
COURRIER ALLEMAND, par M. le docteur Beckmann. . . . 635
COURRIER ITALIEN, par M. C. Casati. 648

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson. 658
CHRONIQUE, par M. Marius Sepet. 666
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par M. Fr. de Fontaine. . 676
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 685

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Bible et la nature, par le docteur Henri Reusch, traduit de l'allemand par M. l'abbé Hertel. 352
Introductio in sacram scripturam, par le P. J. Lamy. . . . 353
Histoire de saint Pierre, par M. Amédée Gabourd. 354
Néron, sa vie et son époque, par Latour Saint-Ybars. . . 685
Les chrétiens à la cour de Dioclétien, par M. l'abbé E. Daras. 355
De vitâ et scriptis Jacobi Batnarum Sarugi in Mesopotamiâ episcopi, par le docteur Abbeloos. 355
Etude sur la loi *Voconia*, par M. Claudio Janet. 336
Coup d'œil général sur les légions de l'Empire romain, par M. Ch. Robert. 686
Histoire du moyen âge, particulièrement de la France du Ve au XIVe siècle, par MM. Dauban et Grégoire. 688
Histoire de la France depuis l'origine jusqu'à la Révolution française, et grands faits de l'histoire moderne de 1433 à 1789, par M. G. Ducoudray. 687
Histoire de France et histoire générale depuis 1789 jusqu'à nos jours, par M. G. Ducoudray. 687
Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours, t. V, par M. C. Dareste. 357
De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, par M. Valentin Smith. 688
Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César et sur la carte officielle des Gaules, par M. Léon Fallue. 357
Les Barbares et leurs lois, étude sur les monuments du droit primitif de la monarchie française, par M. de Valroger. . 690
La loi Salique, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Varsovie, par M. Romuald Hubé. 690
Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, t. I, par M. l'abbé L. A. Chaix. 359

Digitized by Google

Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége (1060-1136), par M. l'abbé Maratu. 691
Œuvres complètes de Suger, publiées par M. Lecoy de la Marche. 360
Suger et son temps, par M. A. Nettement, 2e édition. . . . 692
Etude sur Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Jaugey. 692
Notice historique sur la médaille frappée à la Monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais, de 1451 à 1460, par M. A Vallet (de Viriville). 360
Louis XI et la ville d'Arras, par M. T. Boutiot. 361
Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées par M. Kervyn de Lettenhove. 361,693
Histoire de François II, par M. de la Barre-Duparcq. . . . 693
Le colloque de Poissy, par M. H. Klippfel. 362
Histoire du cardinal François de Sourdis, par M. Ravenez. 694
Souvenirs du règne de Louis XIV, par M. le comte de Cosnac, tome II. 695
L'Europe et les Bourbons, par M. Marius Topin. 696
Louis XIV et les principaux personnages de son temps, par M. Romée d'Avirey. 697
Le comte de Gisors 1732-1758. Etude historique, par M. Camille Rousset. 697
Mme de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle, par M. Emile Campardon. 363
Histoire de France au XVIIIe siècle. Louis XV et Louis XVI, par M. J. Michelet. 365
Etude historique sur la marine de Louis XVI. Liberge de Granchain, par M. Adolphe de Bouclon. 365
La Fayette en Amérique et en France, par le comte Pelet de la Lozère. 698
Correspondance de Mme Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par M. Feuillet de Conches. 698
Archives de l'Ouest. Recueil des documents concernant l'histoire de la Révolution (Aunis, Saintonge, Angoumois), par M. A. Proust. 366
Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle. Evénements politiques, cahiers de 89, par M. C. Hippeau. 367
Recueil des cahiers de 89, par M. de La Roque. 368
Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1791, par M. J. Sauzay. . . . 699
Fuite de Louis XVI à Varennes, d'après les documents déposés au greffe de la haute cour d'Orléans, par M. E. Bimbenet. 699
Tableau de la Révolution française d'après les papiers inédits de la police de Paris, par M. Ad. Schmidt. 368

Digitized by Google

Histoire de Napoléon Ier, par M. Lanfrey. 701
Mission du général Gardane sous le premier empire. Documents publiés par le comte Alfred de Gardane. 701
Histoire administrative 1789-1815. Frochot, préfet de la Seine, par M. Louis Passy. 702
Histoire de la Restauration, par M. de Rochau, traduite de l'allemand par M. Rosenwald. 369
Histoire de France depuis 1814 jusqu'au temps présent, t. IV, par M. Poujoulat. 370
Du toucher des écrouelles par les rois de France, lecture faite à l'Académie de Reims, par M. l'abbé Cerf. 371
De la formation française des anciens noms de lieu, par M. J. Quicherat. 371
L'église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, par M. l'abbé Denis. 372
L'église de Saint-Denis, sa crypte, ses tombeaux, etc., par M. le chanoine Jaquemet. 733
L'église de Brou et ses tombeaux, par M. C.-J. Dufay. . . 372
Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, par M. Ch. Hamel. 703
Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par M. Léopold Delisle. 373
Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, par M. B. Ledain 704
Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, par M. Victor Servais. 705
Le Morvand, par M. l'abbé Baudiau. 706
Statistique monumentale de la Drôme, par M. le chanoine Jouve. 707
Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Conty, par l'abbé Daire, publiée par M. J. Garnier. . . . 374
Notices historiques sur les circonscriptions ecclésiastiques anciennes et modernes du diocèse de Cambrai, par M. Michaux. 708
Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon. . . 374
Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne, extraits des protocoles des notaires, par M. J. Simonnet. 375
Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiée par M. J. Garnier. 708
Sigillographie de Toul, par M. Ch. Robert. 709
Le bourgeois de Metz au xve siècle. Philippe de Vigneulles, par M. Cailly. 376
La Réforme et la Fronde en Bourbonnais, par M. L. Audiat. 709

Digitized by Google

La Charente révolutionnaire, par MM. Victor et Jérôme Bugeaud. 376
Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes à Lille ; inventaire sommaire des archives départementales du Nord. 709
Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. I, par M. Wauters. . 710
Le Victorial, chronique de don Pedro Nino, comte de Buelna, par Diaz de Gamès, traduit de l'espagnol par le comte de Circourt et le comte de Puymaigre. 377
Fernando de Talavera, archevêque de Grenade de 1493 à 1507, poursuivi par l'Inquisition, par M. A. du Boys. . . 377
Larie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, par M. Sclopis. 711
Mémoires historiques de Patrizio de Rossi sur les événements politiques de l'Italie (1523-30), publiés par M. Puy de Labastie. 711
Frédéric II, roi de Prusse, et la nation allemande, par le docteur O. Klopp, traduit par M. Emile de Borchgrave. 378
Histoire littéraire de la France sous Charlemagne, et durant les xe et xie siècles, par M. J.-J. Ampère. 712
Pétrarque, étude d'après de nouveaux documents, par M. A. Mézières. 379
Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, par M. Tamizey de Larroque. 381
Histoire de Descartes avant 1637, par M. J. Millet. 713
Antoine Watteau, son enfance, ses contemporains, par M. L. Cellier. 381
Lettres de Lebeuf publiées par MM. Quantin et Chérest. . . 382
Portraits litteraires, par M. Léon Gautier. 714

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Abbeloos (le dr), 355.
Ampère (M. J.-J.), 712.
Audiat (M. Louis), 709.
Barre-Duparcq (M. de la), 693.
Baudiau (M. l'abbé), 706.
Bimbenet (M. E.), 699.
Borchgrave (M. Em. de), 378.
Bouclon (M. Ad. de), 365.
Boutiot (M. T.), 361.
Bugeaud (MM. V. et J.), 376.
Cailly (M. G.), 376.
Campardon (M. Emile), 363.
Cellier (M. L.), 381.
Cerf (M. l'abbé), 371.
Chaix (M. l'abbé), 359.
Chérest (M.), 382.

Digitized by Google

CIRCOURT (le comte de), 377.
COSNAC (le comte de), 695.
DAIRE (l'abbé), 374.
DARAS (M. l'abbé E.), 355.
DARESTE (M. C.), 357.
DAUBAN (M. C.), 688.
DELISLE (M. Léop.), 373.
DENIS (M. l'abbé), 372.
DUCOUDRAY (M. G.), 687.
DU BOYS (M. A.), 377.
DUFAY (M. C.-J.), 372.
FALLUE (M. Léon), 337.
FEUILLET DE CONCHES (M.), 698.
GABOURD (M. Am.), 354.
GARDANNE (le comte de), 701.
GARNIER (M. J.), d'Amiens, 374.
GARNIER (M. J.), de Dijon, 708.
GAUTIER (M. Léon), 714.
GRÉGOIRE (M. L.), 688.
HAMEL (M. Ch.), 703.
HIPPEAU (M. C.), 367.
HUBÉ (M. Romuald), 690.
JANET (M. Claudio), 356.
JAQUEMET (M. le chanoine), 703.
JAUGEY (M. l'abbé), 692.
JOUVE (M. le chanoine), 707.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 361, 693.
KLIPPFEL (M. H.), 362.
KLOPP (le docteur Onno), 378.
LAMY (le P. J.), 353.
LANFREY (M.), 701.
LATOUR SAINT-YBARS (M.), 685.
LECOY DE LA MARCHE (M.), 360.
LEDAIN (M. B.), 704.
MARATU (M. l'abbé), 691.
MÉZIÈRES (M. A.), 379.
MICHAUX (M.), 708.
MICHELET (M. J.), 365.
MILLET (M. J.), 713.
NETTEMENT (M. A.), 692.
PASSY (M. Louis), 702.
PELET DE LA LOZÈRE (M.), 698.
POUJOULAT (M.), 370.
PROUST (M.), 366.
PUY DE LABASTIE (M.), 711.
PUYMAIGRE (le comte de), 377.
QUANTIN (M.), 382.
QUICHERAT (M. J.), 371.
RAVENEZ (M.), 694.
REUSCH (le docteur H.), 352.
ROBERT (M. Ch.), 686, 709.
ROCHAU (M. de), 369.
ROQUE (M. Louis de la), 368.
ROMÉE D'AVIREY (M.), 697.
ROSENWALD (M.), 369.
ROUSSET (M. Camille), 697.
SAUZAY (M. Jules), 699.
SCHMIDT (M. Ad.), 368.
SCLOPIS (M.), 711.
SERVAIS (M. Victor), 705.
SIMONNET (M. J.), 375.
SMITH (M. Valentin), 688.
TAMIZEY DE LARROQUE (M. Ph.), 381.
TOPIN (M. Marius), 696.
VALLET DE VIRIVILLE (M.), 360.
VALROGER (M. de), 690.
WAUTERS (M.), 710.

Digitized by Google

ERRATA.

Plusieurs fautes se sont glissées dans l'étude de notre collaborateur M. Gandy sur *Voltaire d'après ses derniers historiens*; nous relevons les principales :

Page 15, ligne 32, *au lieu de :* Voltaire priait le dieu, *lisez :* Richelieu.
— 19, — 27, *au lieu de :* bien que pensionné, *lisez :* gratifié.
— 19, — 28, *ajoutez :* pensionné.
— 28, — 25, *supprimez :* Livry.
— 33, — 18, *au lieu de :* romancier fougueux, *lisez :* fangeux.
— 42, — 26, *au lieu de :* leur fille, *lisez :* d'une jeune fille.
— 43, — 13, *au lieu de :* Sirven et Labarre, *lisez :* et l'impie Labarre.
— 43, — 18, *après* exécuté, *ajoutez :* en effigie.
— 44, — 36, *au lieu de :* sa belle-fille, *lisez :* sa mère.
— 54, — 14, *au lieu de :* ses observations, *lisez :* les observations.
— 64, — 27, *au lieu de :* Christ-Moyse, *lisez :* Christ-Moyne.
— 67, — 14, *au lieu de :* la France qui a raison, *lisez :* la femme.
— 70, — 19, *au lieu de :* un capucin, *lisez :* un jésuite.
— 74, — 27, *au lieu de :* sa vile Pologniade, *lisez :* la.
— 88, — 14, *au lieu de :* lorsqu'à Ferney, *lisez :* à Paris.

V. Palmé.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 17 1917

OCT 16 1919

NOV 4 1911

Digitized by Google

3 2044 098 639 958

Digitized by Google